UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST APR 1 1926

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencespolitiqu4243pari

Sci.
S

REVUE
des
SCIENCES POLITIQUES

TOME XLII

1919

Félix Alcan

Paris

202924
14.5.26

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

L'EXTRÊME-ORIENT ET LA PAIX

L'une des circonstances les plus nouvelles et les plus imprévues qui aient marqué la guerre de 1914-1918 et la paix de 1919 est la part qu'y ont prise les trois puissances qui, jusqu'alors, s'étaient, par tradition et par doctrine, tenues systématiquement à l'écart de la scène du monde : les États-Unis, le Japon et la Chine.

C'était, depuis le message d'adieu de Georges Washington en quittant la présidence, et, plus encore, depuis la proclamation de la doctrine Monroe en 1823, un dogme pour la République fédérale des États-Unis, d'une part, de ne pas se mêler des affaires de l'Europe, de l'autre, de ne pas laisser l'Europe intervenir dans les affaires du continent américain. — C'était aussi, pour le Japon et la Chine, de toute antiquité, une maxime et une règle de se fermer au reste du monde, de n'avoir aucun contact avec lui et d'écarter de leurs rivages ou de leurs frontières de terre tous les peuples étrangers, comme d'éviter eux-mêmes toute relation avec eux.

C'est cependant l'intervention des États-Unis dans la guerre, aux mois de février et d'avril 1917, qui a achevé de décider des destinées du monde, et nul ne cherchera à contester ou à diminuer le rôle que le président Wilson a joué dans la paix. — Le Japon et la Chine, d'autre part, en se rangeant aux côtés des Alliés, le premier dès le mois d'août 1914, la seconde en 1917, ont efficacement contribué à compléter l'encerclement des Empires centraux, à tenir en échec les plans et projets du pangermanisme, à barrer la route aux tentatives d'absorption et d'empiétement de nos ennemis vers l'Orient et l'Asie. Et tous deux, le Japon comme grande puissance siégeant dans le conseil des Cinq, la Chine comme l'une des puissances de l'Asie orientale les plus aptes à nous aider dans l'exécution des mesures préservatrices de l'après-guerre, ont eu, dans la Conférence de Paris et dans la préparation de la paix, leur tâche et leur mission à accomplir.

Les deux portions du globe qui étaient jusqu'ici demeurées presque sans action, au moins directe, sur les compétitions et le sort de notre Occident, ont, cette fois, exercé leur influence. L'Amérique et l'Asie, après avoir mêlé leurs drapeaux aux nôtres, ont mis leur signature au bas des actes destinés à être la charte de l'univers. Les deux conférences de la Haye nous avaient, il est vrai, donné l'avant-goût de cette rencontre quasi unanime des nations autour du tapis vert d'un Congrès. Mais jamais jusqu'ici les noms des descendants de Washington, de Confucius et des anciens Mikados n'avaient figuré avec ceux des représentants de l'Europe dans un traité consacrant la fin d'une guerre mondiale et inaugurant une ère nouvelle.

I

Ce n'est qu'il y a un quart de siècle, à la suite de la guerre sino-japonaise et du traité de Shimonoseki (1894-1895), que la Chine et le Japon se trouvèrent amenés à entrer en contact étroit et permanent avec l'Occident. — La Chine avait cru, jusque-là, pouvoir se confiner dans son hautain isolement, et ne compter, pour résister aux périls extérieurs, que sur la division d'intérêts et les rivalités des puissances de l'Ouest. — Le Japon, de son côté, fier de ses progrès et sûr de sa force, croyait pouvoir résoudre à lui seul et à son profit exclusif la question de la Chine vaincue et réduite à l'impuissance.

Le calcul du Japon eût été peut-être exact, si le conflit sino-japonais eût éclaté cinquante ans plus tôt, avant que les grandes puissances occidentales, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, la Russie, n'eussent acquis en Chine des droits et intérêts considérables, une situation qu'il ne leur était pas permis de sacrifier. — L'intervention de la Russie et de la France (sans mentionner l'Allemagne dont les ambitions et les visées n'avaient évidemment pas le même caractère), lors de la conclusion du traité de Shimonoseki, n'ont point d'autre cause que cette nécessité de maintenir les droits acquis de l'Occident. Et la sagesse du Japon fut de comprendre le compte qu'il devait tenir de ces droits antérieurs, de cette situation acquise, et d'acquiescer au conseil amical que lui donnait la diplomatie franco-russe de ne pas altérer par des annexions trop larges de territoire ou par une politique trop exi-

geante à l'égard de l'empire chinois l'équilibre de l'Asie orientale.

Mais si le Japon consentit à renoncer à une partie des avantages que lui avait assurés le traité de Shimonoseki et à reconnaître la légitime influence qui appartenait à certaines des grandes Puissances de l'Ouest dans les destinées de l'empire du Milieu, les deux grands États de l'Asie orientale, la Chine et le Japon, comprirent en revanche, et presque en même temps, l'intérêt, sinon même la nécessité, qu'il y avait pour eux à ne plus demeurer isolés et à chercher en Europe même le point d'appui, le concours sans lesquels les questions d'Extrême-Orient ne pouvaient plus être traitées, ni résolues. — La Chine, la première, pour se garantir contre de nouveaux périls, et au mépris de ses traditions séculaires, signa avec la Russie au mois de mai 1896 un traité d'alliance, ou plutôt de préservation, qui, en la mettant à l'abri, lui fournissait les moyens de développer ses ressources économiques et de réparer les conséquences de sa défaite. — Le Japon, quelques années plus tard, et après avoir attentivement observé, à la lumière des événements qui se succédèrent de 1895 à 1900, l'attitude respective des diverses puissances en Asie, contracta résolument alliance avec la Grande-Bretagne (30 janvier 1902). Il eut, d'ailleurs, soin d'adopter, comme devise et préambule de cette alliance, le programme même dont la Russie et la France s'étaient réclamées en 1895 dans leur intervention en faveur de la Chine : à savoir le maintien du « statu quo » de l'Asie orientale, le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de la Chine, ainsi que du principe de la porte ouverte et des facilités égales accordées au commerce et à l'industrie de toutes les nations. Le Japon, sans abandonner son rôle et sa mission de puissance asiatique, faisait ainsi vers l'Europe un pas décisif et s'assurait une collaboration et participation incontestée à la politique même de l'Europe à l'égard de l'Asie.

Les événements des années suivantes, de 1902 à 1907, allaient singulièrement étendre ce premier lien du Japon avec l'Europe et le mettre en relations étroites non plus avec une seule, mais avec plusieurs puissances de l'Ouest, et non plus seulement sur le terrain limité du traité de 1902, mais sur le théâtre beaucoup plus vaste de la politique générale et mondiale. — Le Japon sut, en effet, après la guerre qu'il soutint contre la Russie de 1904 à 1905, et après le traité

de Portsmouth, grâce, il est vrai, à l'heureuse politique d'entente de la Grande-Bretagne et de la France, se rapprocher si loyalement de son adversaire de la veille, il trouva avec tant d'à-propos et de bonne volonté le point de soudure entre l'alliance anglo-japonaise et l'alliance franco-russe qu'en un trimestre de diplomatie merveilleusement logique et féconde sortit des accords successifs de la France avec le Japon (10 juin 1907), du Japon avec la Russie (30 juillet 1907), de la Russie avec la Grande-Bretagne (31 août 1907), la Triple-Entente des trois puissances de l'Ouest, France, Grande-Bretagne et Russie, dont le Japon fut l'instrument, jusqu'à ce qu'il y accédât lui-même, d'abord par la constante solidarité de sa politique avec celle de la Triple-Entente elle-même, puis par des engagements précis et directs.

Telle était, avant la guerre de 1914, et depuis la fin de l'année 1907, la solidarité d'action du Japon avec la Grande-Bretagne, la France et la Russie, telle était la communauté de leurs intérêts, que, du consentement de tous les hommes d'État japonais, il y avait alliance virtuelle entre les trois puissances de l'Ouest et le Japon. En quelques années, et sur l'enclume d'Asie, le lien d'acier forgé entre la grande puissance de l'Asie orientale et les trois grandes puissances de l'Ouest était si solidement trempé et si fort que, dans la guerre terrible, inexpiable, que les puissances germaniques allaient déchaîner sur le monde, le Japon devait, dès la première heure, prendre place à nos côtés comme un sûr et vaillant allié et soutenir avec nous jusqu'au bout, jusqu'à la victoire, jusqu'à la paix, la lutte contre l'ennemi auquel, par un ultimatum spécial et direct, il avait lui-même, le 15 août 1914, jeté le gant.

II

J'ai, dans un précédent ouvrage[1], exposé ce qu'a été, pendant la première période de la guerre, la collaboration du Japon aux rudes campagnes de 1914 à 1917. J'ai, dans de plus récentes études, résumé ce qu'a été la participation du Japon et de la Chine dans la seconde période de la guerre, de 1917 à la fin de 1918. Les deux

1. Voir l'ouvrage intitulé *Nos Alliés d'Extrême-Orient*, publié à la librairie Payot et Cie en 1918.

grands États de l'Asie orientale ont, chacun selon ses ressources et son génie propre, selon le caractère de ses relations avec les alliés d'Occident, contribué au succès final, préparé la victoire et écarté la menace de la domination, de l'asservissement germanique.

La Chine et le Japon, ce premier devoir accompli, avaient une autre mission dont leur intérêt et le nôtre étaient qu'ils pussent s'acquitter avec le même dévouement et des résultats aussi fructueux. C'est la paix que je veux dire, et leur concours à l'ensemble des mesures de tout ordre que les Alliés avaient à prendre, non seulement pour consacrer et fixer le bénéfice de la victoire, mais encore pour assurer au monde la durée la plus longue possible de l'ère nouvelle que la paix allait ouvrir.

Le Japon et la Chine apportaient à la préparation et ultérieurement à la défense de l'œuvre de la paix, l'un sa puissance militaire et navale, ses relations déjà anciennes et confiantes avec plusieurs des puissances d'Occident, une situation financière et économique singulièrement accrue et consolidée pendant la guerre même, l'autre l'immensité de son territoire, la densité de sa population, les possibilités et virtualités indéfinies de son développement en tous sens, la longue et saine tradition de son commerce, tous deux le legs d'une ancienne culture et d'une civilisation puisée à des sources élevées et des titres éprouvés à prendre un rang d'honneur dans la Société des Nations.

Le Japon et la Chine avaient, d'ailleurs, composé avec soin leurs délégations à la Conférence de la Paix. — La délégation japonaise comprenait : le marquis Saionji, ancien président du Conseil de 1906 à 1908 et de 1911 à la fin de 1912, le baron Makino, ancien ministre à Rome, ancien ambassadeur à Vienne, ex-ministre des Affaires étrangères, le vicomte Chinda, MM. Matsui et Ijuin, ambassadeurs à Londres, à Paris et à Rome. Le marquis Saionji, qui était venu en France dans sa jeunesse et qui y avait lié amitié avec M. Georges Clemenceau, avait rapporté au Japon, en même temps qu'une admiration et une sympathie pour la France qui ne se sont jamais démenties, le goût de la liberté et au régime représentatif. Il était devenu le lieutenant du marquis Ito, qu'il avait secondé et assisté dans la formation du parti libéral constitutionnel (Seiyukai), dont il devait être pendant plus de dix ans le président. Sa présence

à la Conférence de la Paix auprès de M. Georges Clemenceau était, à elle seule, le symbole de l'étroite union dans laquelle s'associeraient les efforts respectifs du Japon et de la France. — La délégation chinoise comprenait : M. Lou-tcheng-siang, ministre des Affaires étrangères, M. Wang-chang-ting, ancien ministre dans l'un des cabinets républicains, MM. Alfred Sze, Wellington-Koo, Wei, ministres de Chine à Londres, Washington et Bruxelles. M. Lou-tcheng-siang, qui avait été ministre à Pétersbourg et à la Haye et ambassadeur extraordinaire à Paris, avait fait plusieurs séjours prolongés dans notre pays. Il possède à fond notre langue et il a une connaissance très précise des affaires de l'Europe comme de l'Asie. Peut-être les autres membres de la délégation chinoise représentaient-ils les idées plus avancées et les tendances plus radicales de la jeune Chine. Mais M. Lou avait toute la confiance du Président de la République, Siu-che-tch'ang, et du chef du cabinet de Pékin. C'est à lui qu'incombait la tâche de maintenir l'harmonie et l'unité parmi ses collaborateurs. — Les deux délégations japonaise et chinoise comptaient en outre un grand nombre de conseillers, techniciens, experts et secrétaires pour toutes les matières non seulement politiques et militaires, mais financières, économiques et commerciales.

Le Japon, en sa qualité de grande puissance, avait place, à la Conférence de la Paix, dans le conseil des cinq grands États qui avaient pris la part principale à la guerre. Il avait droit à cinq délégués. — La Chine en eut deux; faculté lui était, d'ailleurs, laissée de se faire représenter dans les commissions par des délégués adjoints.

Outre les intérêts généraux qui leur étaient communs avec tous les Alliés et leur admission parmi les membres de la Société des Nations, le Japon et la Chine avaient des revendications et droits spéciaux dont les traités à conclure avec les puissances germaniques devaient tenir compte.

C'est ainsi que ces traités contiennent des stipulations par lesquelles l'Allemagne et l'Autriche renoncent, en faveur de la Chine, à toute indemnité et tout privilège ou avantage résultant du protocole de Pékin du 7 septembre 1901[1], ainsi qu'à toute

1. Le protocole de Pékin a été signé entre la Chine et les puissances à la suite de l'insurrection des « Boxeurs » de 1899-1900.

réclamation d'indemnité résultant du dit protocole postérieurement au 14 mars 1917. — L'Allemagne et l'Autriche cèdent à la Chine tous navires, bâtiments, installations, armes, munitions et autres propriétés des gouvernements, situés dans les concessions allemandes et autrichiennes sur territoire chinois, à l'exception des résidences et bureaux diplomatiques et consulaires. Elles acceptent l'abrogation des contrats relatifs aux concessions de Han-keou et de Tien-tsin, qui seront ouvertes à l'usage de résidences internationales et du commerce.

Le Japon acquiert, dans l'ancien domaine colonial de l'Allemagne, les îles de la Polynésie situées au nord de l'Équateur, à savoir Jalouit, les Mariannes, les Marshall et le groupe des Carolines.

En ce qui concerne le port et le territoire de Kiao-tcheou, dans le Chan-tong oriental, que la Chine avait cédés à bail à l'Allemagne par la convention du 6 mars 1898 et que le Japon avait reconquis dès le premier automne de la guerre, de septembre à décembre 1914, une divergence s'était produite entre la Chine et le Japon sur la façon dont les dits port et territoire seraient restitués au gouvernement chinois. — Le Japon avait, à la date du 25 mai 1915, conclu avec la Chine une série d'arrangements en vertu desquels le port et le territoire de Kiao-Tcheou feraient, après la guerre, retour à la Chine moyennant certains avantages consentis au Japon, soit dans le Chan-tong, soit en Mandchourie. — La délégation chinoise à la Conférence de la Paix alléguait que, la convention sino-allemande du 6 mars 1898 étant devenue caduque par la déclaration de l'état de guerre entre la Chine et l'Allemagne à dater du 14 août 1917, la restitution du territoire de Kiao-tcheou devait être faite directement à la Chine sans conditions accessoires. — La Conférence de la Paix a jugé, après examen de la question, que c'était en faveur du Japon que l'Allemagne devait renoncer à tous les droits et avantages résultant de la convention sino-allemande du 6 mars 1898, et concernant le territoire de Kiao-tcheou, les chemins de fer, les mines, les câbles sous-marins, les droits mobiliers et immobiliers possédés par l'État allemand dans cette région. — Le Japon avait, d'ailleurs, en toute occasion, fait connaitre que, dès la fin de la guerre, il exécuterait les clauses contenues dans les accords sino-

japonais du 25 mai 1915 relatifs à la rétrocession à la Chine du port et du territoire de Kiao-tcheou.

L'émotion causée en Chine par la décision de la Conférence avait été telle que le gouvernement de Pékin avait cru devoir donner l'ordre à ses délégués à Paris de ne pas apposer leur signature au traité de Versailles. Les délégués chinois se sont, en conséquence, abstenus de paraître à la cérémonie solennelle du 28 juin. Mais le protocole reste ouvert, et il faut espérer qu'étant donnés les avantages assurés à la Chine par le traité, et la certitude de restitution par le Japon du territoire de Kiao-tcheou, la délégation chinoise ne laissera pas sa place vide au bas d'un acte appelé à jouer un rôle si décisif dans les destinées et l'histoire de l'humanité.

Une autre question a été posée par le Japon à la Conférence de la Paix : je veux dire la question de l'égalité des diverses nations admises dans la « Société des Nations ». — La délégation japonaise avait d'abord demandé que fût insérée dans le contrat (covenant) de la « Société des Nations », une clause ainsi conçue :

« L'égalité des nations étant un principe fondamental de la « Société des Nations » les hautes parties contractantes conviennent d'accorder aussitôt que possible à tous les étrangers ressortissant d'États membres de la dite Société un juste et égal traitement à tous égards, sans distinction, soit dans la loi, soit en fait, au sujet de leur race ou de leur nationalité. »

Cette proposition n'ayant pas recueilli l'unanimité nécessaire dans la séance plénière tenue par la Conférence le 14 février 1919, la délégation japonaise s'était rabattue à une suggestion plus modeste, qui consistait à introduire dans le préambule du contrat une simple phrase aux termes de laquelle serait reconnu le principe de l'égalité des nations et de l'égalité du traitement à accorder à leurs nationaux.

Cette nouvelle proposition n'ayant pas non plus rencontré l'unanimité nécessaire, le baron Makino, second délégué du Japon, a, dans la séance plénière du 11 avril, déclaré que la délégation japonaise revenait à sa proposition première, c'est-à-dire au texte reproduit plus haut. Il a ajouté toutefois que, n'espérant pas l'unanimité requise, la délégation japonaise n'insisterait pas dès maintenant pour un vote sur cette proposition, mais qu'elle s'en remettait à

l'avenir du soin de faire accepter par la « Société des Nations », dès qu'elle serait installée et en exercice, une clause qui n'était que l'énonciation même du principe sur lequel elle repose. « Ce n'est pas sans un poignant regret, a dit le baron Makino dans la séance du 11 avril, que le gouvernement et le peuple japonais ont constaté que la Conférence n'accordait pas l'unanimité à la reconnaissance de ce principe. Mais ils persisteront dans leur effort jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la satisfaction qui leur est due. » C'est sur ces paroles de persévérance et de foi que le délégué impérial a conclu, comptant sur la justice de sa cause et sur l'échéance prochaine où cette justice serait reconnue et proclamée.

III

Dans la période de paix qui va s'ouvrir, l'œuvre des deux grands États de l'Asie orientale sera tout ensemble, politique, économique et sociale.

Leur tâche politique, en travaillant à leur propre développement, au progrès de leurs institutions et de leurs libertés, sera de maintenir en Asie, avec l'ordre et l'équilibre du présent « statu quo », la barrière contre tout empiétement et toute menace des puissances aujourd'hui vaincues, mais qui peut-être n'ont pas renoncé à leurs espoirs de revanche. L'édifice d'Asie que soutenait et consolidait depuis les accords de 1907 l'heureuse et loyale entente du Japon, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie, a besoin, jusqu'à ce que la puissance russe soit restaurée, d'être vigoureusement étayé par tous les Alliés, et tout d'abord par le Japon et par la Chine. C'est à la Chine et au Japon qu'il appartient d'être, sur la frontière orientale de la Russie, comme la Pologne devra l'être sur les confins occidentaux, le mur de soutènement des immenses territoires dont se compose la Russie. Plus que jamais l'union est nécessaire entre les Alliés qui ont sauvé la civilisation contre un si redoutable péril, et c'est une précieuse sécurité pour l'Europe et le monde que les deux puissances asiatiques qui, pendant tant de siècles, s'étaient vouées à l'isolement, soient aujourd'hui des membres si dévoués de la communauté des nations, et qu'ayant collaboré depuis 1907 à l'exécution d'une partie essentielle de notre programme de conservation, elles

demeurent les garants les plus efficaces de l'œuvre à poursuivre.

Dans l'ordre économique, de même, le Japon et la Chine sont appelés à être les gardiens vigilants des intérêts interalliés contre toute entreprise hostile qui se proposerait de les atteindre. — Le Japon qui, au cours de la guerre, a donné une si prodigieuse extension à son commerce, à son industrie, à sa navigation, et dont la situation financière est devenue si forte, est plus particulièrement en mesure de jouer, dans cette ère nouvelle, le rôle de protagoniste que notre confiance lui attribue. — La Chine peut, de son côté, par ses ressources infinies, par la liberté et la sécurité qui lui sont rendues, par les facilités que les Alliés lui donnent, contribuer dans une large proportion au développement du commerce, de l'industrie, des relations économiques de tout genre entre les nations amies et associées. Pour les grands travaux publics destinés à compléter son outillage, elle trouvera dans le nouveau « consortium » sur lequel les grandes banques de France, d'Angleterre, des États-Unis et du Japon préparent leur accord, le concours financier qui lui est nécessaire. Si, comme nous le désirons et espérons, l'harmonie intérieure se rétablit, grâce aux efforts du président Siu-che-tch'ang, entre les régions du Nord et du Sud ainsi qu'entre les divers partis de la République chinoise, la Chine ne tardera pas à prendre dans l'œuvre commune de la paix la part qui lui revient.

En ce qui concerne la place que la Chine et le Japon occuperont dans la « Société des Nations » et l'influence qu'ils seront amenés à exercer sur l'évolution sociale dont la paix de 1919 paraît devoir marquer le début, il n'est pas douteux que le rapprochement, la solidarité ainsi établis grâce à nos alliés d'Asie entre l'Orient et l'Occident seront l'un des facteurs importants de l'ère nouvelle. L'histoire du Japon et de la Chine montrent que, contrairement au préjugé qui les représentait comme immuables et invariablement attachés au passé, ils ont, après avoir subi le contre-coup des grandes révolutions de l'Asie même, ressenti l'action de l'Ouest. Bien que fidèles à l'esprit de leur antique culture, à la conception morale et politique qui ont trouvé dans le bouddhisme, dans le confucianisme, dans le Shinto, leur haute et admirable expression, ils ont, depuis un demi-siècle, compris et reconnu leur parenté avec les nations d'Occident. Leurs penseurs, comme leurs hommes d'État, ont admis qu'une

collaboration était possible et désirable entre les deux mondes, et l'expérience des cinq dernières années est là pour témoigner combien, dans la lutte contre les puissances de ténèbres et d'oppression, les gouvernements et les peuples d'Asie ont partagé notre idéal et notre foi.

Dans le grand livre chinois des Poésies connu sous le nom de Che-king, il est dit à la première ode de la troisième partie (Taya I, 1) : « Quoique les Tcheou soient un ancien royaume, le mandat qu'ils ont reçu de régner est entièrement nouveau. » N'est-ce pas là comme la formule de la loi d'adaptation et de renouvellement selon laquelle le vieux monde d'Asie peut participer et s'associer à l'œuvre d'humanité et de civilisation des peuples d'Occident? Le mandat des nations, comme celui des dynasties, se transforme et s'ajuste à l'esprit, à la nécessité des temps. Pour la tâche présente que les nations ont à accomplir, tous les efforts, toutes les aspirations, tous les idéaux doivent être unis en commun. Il ne s'agit plus seulement, comme à la paix de Westphalie, de régler les destinées d'une partie de l'Europe, ou, comme au Congrès de Vienne, de procéder à un allotissement entre les ambitions et exigences rivales d'une coalition victorieuse, — mais bien d'en finir avec les méthodes usées de la conquête et de la force, et d'inaugurer un régime dans lequel les nations réunies en société veilleront à ce que les droits et la vie des peuples ne soient plus troublés par les surprises de la violence, par les calculs de la politique de domination et d'hégémonie.

Si les traités de Westphalie et de Vienne ont eu pour effet de créer une sorte d'équilibre de l'Europe par la substitution du principe de la souveraineté territoriale et nationale aux principes médiévaux de la puissance spirituelle et de l'Empire apostolique et romain, l'ordre nouveau énoncé par la paix de Versailles s'étend au monde entier par la coopération entre les nations qui acceptent l'obligation de ne pas recourir à la guerre, de développer au grand jour les relations internationales sur les fondements de la justice et de l'honneur, d'observer rigoureusement les prescriptions du droit international et de maintenir le respect scrupuleux des traités. Tel est, pour reprendre l'expression du Che-king, le « mandat nouveau ». Et dans l'exécution de ce mandat, l'Orient, tel que l'ont fait ses croyances, ses doctrines et sa culture, est particulièrement apte à collaborer

avec l'Occident. L'inspiration d'universalité du bouddhisme, la politique d'humanité et de paix de la sagesse confucéenne, le code d'honneur et de fidélité du Shinto avaient d'avance préparé les nations et les États de l'Asie orientale à l'adoption et à la défense du pacte signé entre les Alliés et les États y adhérant. C'est beaucoup plus qu'une Sainte-Alliance, c'est un contrat d'union et de garantie groupant toutes les puissances libres en un seul faisceau contre l'unique ennemi qu'elles se reconnaissent : celui qui oserait attenter de nouveau à l'indépendance des nations et à la paix du monde.

A. Gérard,
Ambassadeur de France.

LES FORCES ÉCONOMIQUES DE L'ITALIE
ET LA COLLABORATION FRANCO-ITALIENNE

Les progrès économiques réalisés par l'Italie, depuis qu'elle existe comme État libre et indépendant, soit depuis à peine soixante ans, sont véritablement surprenants. Ceci n'empêche point que divers problèmes fondamentaux de caractère économique, administratif et politique, s'imposent à l'attention des hommes d'étude et des hommes d'État. Problèmes qui seront sans aucun doute dignement et rapidement résolus, à cause surtout des qualités de notre grand peuple qui s'est manifesté digne, dans la paix comme dans la guerre, des grands destins vers lesquels il s'achemine.

Mon exposé sera rapide, simple et objectif. Je dirai ce qui est purement indispensable pour donner une preuve de mes affirmations répondant indiscutablement à la vérité. Je ferai parler les faits, qui sont plus éloquents que tout discours.

Avant tout, combien sommes-nous et comment sommes-nous répartis sur notre territoire? La population italienne qui, au 1er janvier 1862, était à peine de 25 millions d'habitants, en comptait plus de 34 millions et demi (34,671,377) le 10 juin 1911 et à peine moins de 37 millions (36,716,522) au 1er janvier 1917, avec une densité de 128 habitants par kilomètre carré. Si nous ajoutons à ces chiffres nos frères désormais libérés du joug ennemi et ceux résidant à l'étranger, nous pouvons calculer que ceux qui, par tous les pays du monde, parlent le doux langage du « si » sont environ 42 millions. Certes la population italienne paraît assez inégalement répartie dans les différentes régions et, à l'intérieur d'une même région, dans les provinces et les arrondissements (d'un maximum de 240 habitants par kilomètre carré dans la Ligurie, on descend jusqu'à un minimum de 49 dans la Basilicate). Dans certaines régions méridionales, particulièrement en Sicile, la population s'entasse dans les villes et les bourgs, au lieu de se répandre dans les campagnes. Ce

phénomène, dont les causes sont historiques et économiques, peut être considéré comme un effet et une cause à la fois de la culture extensive que l'on déplore dans une partie du midi de l'Italie. La culture extensive ne pourra que lentement et progressivement être remplacée par la culture intensive. Je ne suis point partisan des projets fantaisistes de « colonisation » dont on parle de temps à autre en Italie et qui font trop facilement abstraction des profondes raisons naturelles et historiques dominant ce fait.

La densité de la population est certes la cause fondamentale de l'émigration italienne, qui avait atteint en 1913, l'année précédant immédiatement la guerre, l'impressionnante proportion de 235 émigrants par 10,000 habitants. J'ai suffisamment parlé de l'émigration italienne particulièrement vers la France, au cours de mes leçons à la Faculté de Droit de Paris, je ne veux point me répéter. Ceux qui m'ont fait l'honneur de venir m'entendre savent que je me suis tenu éloigné des exagérations pareillement évidentes des deux écoles opposées. L'école optimiste, par principe de doctrine, présente l'émigration de tout pays, quelle que soit la proportion qu'elle atteigne, où qu'elle se dirige, qu'elle ait un caractère permanent ou temporaire, qu'elle soit familiale ou individuelle, comme une source providentielle de richesse et comme la distributrice des plus grands bienfaits moraux et politiques. D'autre part, les pessimistes, qui sont surtout les partisans du nationalisme économique, ont une tendance à amoindrir les conséquences économiques de l'émigration, décrivent sous de sombres couleurs ses conséquences morales et politiques et pensent même à opposer des obstacles artificiels au libre mouvement des énergies ouvrières.

A vrai dire, il faut reconnaître que l'émigration italienne a largement contribué à la renaissance économique de l'Italie, particulièrement à celle du Midi, que les économies envoyées à la patrie par les émigrants et calculées en temps normal à environ un demi-milliard par an, étaient des plus opportunes pour combler notre déficit commercial annuel d'un milliard environ, que par suite de l'émigration les salaires augmentèrent de façon importante surtout dans le Midi, où ils étaient il y a encore quelques dizaines d'années vraiment dérisoires et inhumains.

A ces bienfaisantes manifestations et à d'autres encore, l'obser-

vateur attentif doit opposer (je parle surtout du midi de l'Italie où j'ai étudié plusieurs fois *de visu* ce phénomène) d'autres conséquences d'ordre moral, politique et économique, non toutes heureuses. Le relâchement des mœurs, autrefois très austères; l'affaiblissement des liens familiaux; la triste réputation qui dans les métropoles américaines est faite à une partie de la colonie italienne à cause des besognes humbles et pénibles qu'elle consent à remplir; l'épuisement physique causé par les fatigues accablantes et le désir de gains inespérés; le morcellement antiéconomique des propriétés agricoles acquises en lots minuscules par ceux qui sont revenus, c'est-à-dire les « Américains »; les prix fabuleux et en certains endroits la régression ou le progrès moindre de l'agriculture à cause du manque de bras et du coût de la main-d'œuvre, coût excessif, non en lui-même, mais relativement à l'importance de l'entreprise agricole.

Mon opinion est que l'émigration, avant tout, doit être *disciplinée* nationalement, ce qui ne veut point dire distribuée selon le caprice de l'État, mais ainsi que cela a été fait après la prévoyante loi de 1901, assistée, dirigée, protégée dans les pays d'émigration, de manière à empêcher l'exploitation illicite de notre main-d'œuvre, dont tout le monde reconnaît les qualités éminentes et qui représente certainement une des principales richesses de notre pays. Je pense qu'il faut souhaiter, ou mieux, préparer le moment où la main-d'œuvre italienne, à cause du développement déjà prometteur des industries et d'une ordonnance raisonnable de l'agriculture, pourra dans une plus large mesure, en diminuant de façon notable son exode annuel, contribuer au progrès économique de la nation.

Il ne faut pas croire pourtant que cela puisse arriver tout d'un coup, comme sous l'effet d'une baguette magique, ni surtout dans la période de crise économique, qui pendant quelques années survivra à la grande guerre mondiale.

L'Italie est et sera toujours avant tout une nation agricole, malgré le développement des industries; bien plus, si le développement industriel se produit selon sa direction logique, c'est-à-dire selon la direction économique, cela influera sur l'agriculture et en hâtera la rénovation souhaitée. Je m'expliquerai bientôt là-dessus.

***

L'agriculture italienne présente des différences vraiment énormes de département à département, de province à province, à tel point qu'il a été dit, de façon très juste, par un de nos économistes (Ghino Valenti), que notre pays, dans son territoire restreint d'un peu plus de 286,000 kilomètres carrés, présente tout ce qu'il y a de plus typique au point de vue agricole, dans les divers pays d'Europe.

L'Italie, dans les régions alpines du Piémont, de la Lombardie et de la Vénétie, offre des conditions naturelles comparables à celles de la Suisse, à tel point que nous devrions pouvoir rivaliser avec les industrieuses populations helvétiques pour le soin des forêts et l'élevage du bétail.

Dans cette douce plaine, pour parler comme le poète de notre peuple, « qui descend de Vercelli à Marcabò » nous trouvons des cultures et des méthodes agricoles qui ne redoutent aucune comparaison avec les cultures plus en progrès du nord de l'Europe. Les vignobles du Piémont permettent une juste comparaison avec la viticulture française, surtout avec celle de la Bourgogne. Dans le midi, la culture extensive des céréales du Tavoliere des Pouilles et de la Sicile, présente un système d'économie agricole semblable à celui adopté à l'est de l'Europe. Les cultures d'arbres de l'extrême midi continental et de la Sicile (orangers, amandiers, vignobles, olivètes), sont comparables à celles de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale.

Une légende encore assez répandue, surtout hors d'Italie, rapporte qu'il y a dans notre pays un grand nombre de terres incultes. Ce qui n'est pas vrai. Les terrains incultes susceptibles de production représentent à peine 4 p. 0/0 de la surface destinée à la production agricole et forestière. On peut au contraire dire que l'Italie est un pays où la production est excessivement étendue, comprenant même des terrains qui par leur nature géologique auraient dû demeurer couverts de bois et de pâturages.

Ceci n'empêche pas (et j'attire à ce sujet l'attention sur le principal défaut de l'organisation agricole italienne, surtout dans le midi) que de nombreuses terres pourraient et devraient être plus

intensément cultivées et avoir des cultures mieux adaptées aux conditions du climat et à la nature du sol.

La culture des céréales est excessivement étendue en Italie; les bois font défaut et l'élevage du bétail doit avoir un tout autre développement, nonobstant les grands progrès qui sous ce rapport ont été réalisés dans le Nord et dans le Centre.

Quelques chiffres (je m'en tiendrai aux chiffres indispensables) démontrent cette vérité. Les terrains ensemencés occupent 51.9 p. 0/0 de la surface agricole, dépassant avec cette proportion toutes les nations européennes, le Danemark excepté. Les bois occupent à peine 17.3 p. 0.0 de la surface productive, tandis qu'en Allemagne, par exemple, la proportion atteint 28 p. 0/0 et en Autriche 30 p. 0.0. L'Italie consacre à la culture du blé environ 17 p. 0/0 de sa surface totale, soit un quart de plus que la France, 5 fois plus que l'Allemagne, et 8 fois plus que l'Angleterre. Mais à cause de l'extension excessive de la surface de la zone à blé, le rendement moyen par hectare est assez faible; il est à peine de 11 quintaux alors qu'il est de plus de 20 quintaux en Allemagne et en Suède, de 22 en Angleterre et en Hollande, de 24 en Belgique et de 30 en Danemark. Il s'agit naturellement d'une moyenne; il existe de très grandes différences d'une région à l'autre.

Selon les statistiques de la période 1913-1914, la production du blé fut de façon précise, en Italie, de 11 quintaux environ par hectare: mais nous avons d'une part la Lombardie et l'Émilie avec 17.5 et la Vénétie avec 16 et d'autre part, la Sicile avec à peine 7, les Calabres avec 6.3 et la Sardaigne avec 7.9.

La culture du froment qui en certaines régions de l'Italie du nord atteint un rendement assez élevé, est en très sensible progrès dans toute l'Italie supérieure et centrale, où prévaut la culture intensive. Ce progrès ne se manifeste pas dans les régions de culture extensive, telles que les Pouilles, la Basilicate et les Calabres. Dans ces régions, le rendement est encore très maigre et la production varie énormément d'une année à l'autre, jusqu'à 50 p. 0/0 selon les saisons.

Le grand problème agricole de l'Italie méridionale est celui de la transformation des cultures, de leur adaptation aux conditions du climat et du sol.

Ce qu'on appelle le « problème méridional » est en grande partie *renfermé dans cette vérité*. Je ne veux pas par cela dissimuler que des obstacles difficiles à surmonter retarderont la réalisation de cet idéal agronomique et économique; je dis pourtant qu'il faut tendre toute activité collective vers cette fin suprême de laquelle dépend la renaissance économique définitive de notre midi, qui n'est plus, bien entendu, celui d'il y a une dizaine d'années, mais qui a cependant encore devant lui une longue et lumineuse voie à parcourir pour le plus grand bien de l'Italie.

Ainsi que le démontrait un de nos meilleurs hommes de sciences (Celso Ulpiani) l'Italie a reçu de la nature des dons inestimables, mais elle les a reçus avec un manque absolu de coordination. L'homme doit réfléchir et travailler pour obtenir cette coordination indispensable. Le plus grand privilège de l'Italie et essentiellement de l'Italie méridionale est la brièveté de l'hiver, qui ainsi que le disait le plus grand poète de la latinité, Virgile, permet au sol de pouvoir fournir dans l'année deux ou même plusieurs cultures :

Hic ver assiduum atque alienis mensibus aestas
Bis gravidæ pecudes, bis pomis utilis arbos.

(Géorg., II, 149-150.)

L'autre suprême privilège du climat de l'Italie est la lumière et la sérénité de son ciel. L'Italie doit en grande partie à cela d'être un des pays où la vigne donne les produits les meilleurs et les plus appréciés et elle le doit à la chaleur de son soleil, « la chaleur du soleil qui se transforme en vin mêlée au suc qui coule de la vigne ».

Le revers de la médaille ne manque cependant pas : c'est la rareté et la mauvaise distribution des pluies pendant l'année, dans l'Italie continentale méridionale et particulièrement en Sicile.

Un problème dont la solution n'est point facile et apparaît certainement coûteuse, est celui qui consisterait à recueillir, surtout par le système des réservoirs sur les montagnes, les eaux hivernales qui seraient acheminées vers la plaine et réparties pendant l'été au moyen d'un très vaste réseau de canaux. Ceci rendrait possible la culture alternée des céréales et des prairies qui domine dans l'Italie septentrionale, et permettrait celle du maïs spécialement comme deuxième récolte. En attendant il faut organiser la culture des

arbres et dans certaines régions du Midi celle des légumineuses, en supprimant la culture du blé dans les terrains non adaptés et en encourageant le reboisement beaucoup plus que cela n'a été fait jusqu'à présent.

Pour éviter des crises semblables à celles dont nous gardons un douloureux souvenir, il est indispensable pour le midi de l'Italie que ces cultures spéciales, qui s'adaptent le mieux au climat méridional, aient des marchés larges et sûrs où elles puissent trouver un écoulement assuré. Ainsi que je l'ai démontré pour les orangeries et pour les vins, au cours de mes leçons à la Faculté de droit, ce point est un des principaux pour lesquels une entente, qui pourra apporter de grands bienfaits aux deux pays, est nécessaire entre l'Italie et la France.

Déjà avant la guerre, l'Italie commençait sous ce rapport à se libérer de sa dépendance envers les marchés de l'Europe centrale et allait s'assurant, surtout en Amérique, de nouveaux débouchés toujours plus importants.

La guerre a brusquement interrompu nos exportations agricoles vers les empires centraux; mais avant tout il ne faut pas en exagérer l'importance. Ma ferme conviction est qu'il ne nous sera pas difficile, après la paix, de trouver une très large compensation à la diminution de notre exportation vers l'Europe centrale.

Il ne faut pas en exagérer l'importance. En effet, si nous nous reportons aux statistiques italiennes très soigneusement dressées, le groupe des « produits alimentaires et animaux vivants » qui comprend la plus grande partie de notre exportation agricole est représentée en 1913 par 762 millions et demi dont 106 vers l'Allemagne, et 93 vers l'Autriche. En ajoutant quelques autres produits à ceux classés dans cette catégorie douanière, nous ne pouvons dépasser 240 millions de produits agricoles exportés en 1913 vers les Empires centraux. Or une partie de cette exportation passait de l'Allemagne en Russie, le marché russe étant, ainsi qu'on le sait, dominé par l'Allemagne: mais lorsque l'ordre sera rétabli l'Italie pourra nouer avec la Russie de nouveaux et très importants rapports d'échange. De plus, outre la Russie, nous avons l'Angleterre qui était déjà en 1913 une excellente cliente de notre agriculture (80 millions environ) et avec laquelle, ainsi que je l'ai démontré dans une

de mes études sur cette question, publiée par l'*Anglo-Italian Review*, nous sommes appelés à avoir des relations commerciales plus intimes.

Il est aussi de toute évidence que nos produits agricoles trouveront en France un important marché si le régime douanier ne s'y oppose pas. Que l'on pense enfin à l'avenir économique des nouveaux États qui se constituent sur les ruines de l'Empire austro-hongrois, de même qu'aux États balkaniques avec lesquels notre intérêt et celui de toute la latinité (intérêt non seulement dans le sens économique) est de maintenir les rapports les plus amicaux.

Quoi qu'il advienne du marché allemand, toute préoccupation est désormais pour nous sans fondement. L'exportation agricole italienne peut envisager l'avenir avec une confiance souriante.

Les conséquences apportées par la guerre à notre patrimoine zootechnique sont au contraire douloureuses et difficiles à réparer.

L'Italie, d'après le recensement du bétail de 1908, était très bien pourvue de bœufs de trait et de vaches laitières; elle était riche en chèvres et en brebis; quant aux mulets et aux ânes, elle n'était, proportionnellement à sa population, dépassée en Europe, que par l'Espagne.

Les nécessités de la guerre et les déprédations de l'ennemi ont largement diminué notre cheptel au grand dommage de l'agriculture et en amenant comme conséquence la nécessité d'imposer à la population civile de graves privations alimentaires qui durent encore à l'heure actuelle et devront durer un certain temps. Mais l'Italie est prête s'il le faut à prolonger ses sacrifices; notre peuple, fort, sobre, discipliné connaît ses devoirs envers la Patrie et les accomplira demain et toujours d'une âme sereine.

***

Selon une opinion erronée dont l'écho a peut-être retenti hors d'Italie, c'est pendant la guerre que l'Italie a commencé son véritable progrès industriel. De même que toute erreur, celle-ci renferme une part de vérité. Certes, quelques industries, en particulier l'industrie sidérurgique dans toutes ses branches, ont eu pendant la durée de la guerre un développement admirable et inespéré; mais déjà avant

la guerre l'Italie, c'est-à-dire l'Italie septentrionale, et une partie aussi de l'Italie centrale, avait réussi à constituer un puissant organisme industriel.

L'industrie de la soie, la plus naturelle, la plus pure des industries italiennes, malgré la décadence de l'élevage des vers à soie, dont j'ai par ailleurs amplement parlé, malgré la concurrence asiatique toujours plus acharnée et redoutable, a largement progressé tout en se maintenant fidèle au principe libéral et en perfectionnant son ordonnance technique. Les nouvelles provinces reconquises où la culture des vers à soie est répandue (unique exception parmi toutes les provinces de la monarchie austro-hongroise déchue) apporteront une contribution utile à la production de la matière première pour cette industrie, dans laquelle la production italienne a malgré tout, depuis longtemps, la prépondérance en Europe. Il est certainement urgent que l'industrie italienne et l'industrie française cessent les hostilités douanières absurdes et s'accordent pour résister, au moins sur les marchés européens, à l'envahissante concurrence japonaise.

Une autre industrie italienne qui fut appelée une « fleur de serre » à cause de la protection qui la soutient, mais qui a fait indubitablement de merveilleux progrès, est l'industrie cotonnière. Quelques chiffres le prouvent. En 1876 l'Italie possédait 716,000 broches qui travaillaient 600,000 quintaux de coton; en 1913 les broches existantes atteignaient un total de 4,600,000 et le coton importé d'Amérique, de l'Inde et de l'Égypte atteignait 2 millions de quintaux.

La production et le commerce de ce produit sont disciplinés par l'Institut cotonnier de Milan. Avant la guerre 60 p. 0/0 de la matière importée était transformés pour les besoins nationaux, le reste était exporté sous forme de filés et de tissus, dans les Balkans, en Grèce, dans le Levant, en Égypte et dans l'Amérique du Sud. Les nouveaux rapports d'échanges qui, après la chute de l'Empire Turc, s'établiront entre l'Italie et l'Orient méditerranéen donneront sans aucun doute un développement encore plus grand à notre exportation cotonnière. Cette industrie quoi qu'on en dise, a plein droit de cité en Italie, bien qu'elle doive compter sur la matière première importée de l'étranger. Il n'est pas dit que seules doivent vivre en un pays les industries ayant la matière première sous la main; cet élément est à considérer mais il n'est pas le seul. L'in-

dustrie cotonnière italienne a pour elle une longue tradition industrielle et la force hydraulique très abondante; elle peut compter sur une main-d'œuvre des plus habiles, élément qui a toujours une grande importance mais qui l'a d'autant plus grande lorsqu'il s'agit des produits à la formation desquels contribue largement l'habileté de l'artisan à s'adapter au goût du consommateur.

Ajoutons que l'Italie peut justement aspirer à remplacer avec sa propre production l'importation allemande des produits ouvrés, importation qui en 1915 atteignait 11 millions de lire sur les 25 millions de valeur totale de notre importation cotonnière de l'étranger.

La question des industries sidérurgiques est plus délicate et plus discutée. Les industries sidérurgiques et métallurgiques ont constitué pendant la guerre de puissants organismes dans des conditions économiques exceptionnellement favorables. Les services rendus par l'industrie sidérurgique au pays pendant la période de la guerre sont indiscutables. On a vu surgir de véritables agglomérations d'entreprises, de colossales concentrations industrielles sur le type américain. L'exemple le plus notable nous est fourni par la *Société Ansaldo* qui comprend au moins 30 établissements électro-sidérurgiques, mécaniques, de constructions navales, aéronautiques, etc.

La technique a fait aussi de sensibles progrès. Dans ce groupe d'industries une mention spéciale doit être accordée à l'industrie automobile dans laquelle l'Italie, qui avait déjà fait des progrès très appréciables avant la guerre, a su au cours de celle-ci atteindre un développement vraiment merveilleux. Elle a réussi non seulement à dominer le marché intérieur, mais à conquérir la deuxième place dans l'exportation mondiale malgré sa dépendance de l'étranger pour les matières premières. Que l'on compare les deux années 1913 et 1917. En 1913 l'importation en Italie d'automobiles atteignait une valeur de 13 millions de lire environ, et l'exportation de 34 environ. En 1917 l'importation descend à 1 million un tiers, et l'exportation monte à 115 millions de lire. Quant aux camions la seule exportation représente en 1917 une valeur de 103 millions.

Ce développement prodigieux des industries métallurgiques italiennes est un juste motif de satisfaction. Il ne faut pourtant pas

nous dissimuler que les conditions économiques de paix ne pourront être celles de la période de guerre. La compétition mondiale sera dangereuse pour les industries italiennes sur leur propre marché. La production dans des conditions normales de concurrence trouvera des conditions très différentes de celles que connurent certaines branches de cette industrie quand l'État était l'unique ou le principal acheteur, à des prix plutôt imposés par l'urgence du besoin que ibrement consentis.

Cela étant, les industries métallurgiques, surtout celles qui pendant la guerre ont prudemment prévu une savante « transformation », pourront même pendant la paix représenter une partie considérable de la force industrielle italienne. Mais il faut établir jusqu'à quel point, et dans l'intérêt même des industries métallurgiques dérivées, on pourra protéger la sidérurgie productrice de la matière première pour ces industries. Le déficit en fer et en charbon, en effet, est si important qu'il y a urgence à le diminuer le plus tôt possible, de même qu'il faut par une politique économique rationnelle et sans en exagérer l'importance, diminuer le déséquilibre des exportations par rapport aux importations.

Une richesse italienne, qui devra être mieux employée de façon à donner une nouvelle impulsion à notre développement industriel, est la force hydraulique.

L'Italie possède une force hydraulique qui, d'après les plus modestes calculs, est évaluée à 4 millions de chevaux dynamiques, dont un quart environ pouvait être considéré comme utilisé déjà avant la guerre. La législation se rapportant à la concession des installations hydro-électriques a été modifiée de façon opportune pendant la guerre et on a constitué dans ce but un nouvel organisme « Le Conseil Supérieur des Eaux » qui fonctionne de façon remarquable.

Il en est qui pensent qu'une plus ample exploitation de l'énergie électrique pourra diminuer le tribut annuel de notre pays vers l'étranger pour l'importation du charbon. Cette importation atteignit en 1913 11 millions de tonnes, chiffre qui indique un énorme progrès par rapport au passé (en 1866 on importa à peine un demi-million de tonnes), mais si on la compare à notre population et à celle des autres pays, on constate que la consommation moyenne en

charbon par habitant en Italie est encore bien inférieure à celle des grands états industriels; elle représente seulement un vingtième de la consommation individuelle des États-Unis, un quinzième de la consommation anglaise, un dixième de l'allemande, un cinquième de la française. Nous avons encore un long chemin à parcourir; ici réapparaît sous un autre aspect le problème du Midi, d'où la grande industrie, si on en excepte Naples et une petite zone avoisinante, est presque totalement absente.

Plus de 50 p. 0/0 de la consommation annuelle du charbon étaient absorbée en 1913 par quatre grands groupes d'industries : les industries du transport, principalement les chemins de fer, les industries sidérurgiques, le gaz d'éclairage et les ciments.

Pour ne parler que des deux premiers groupes, il est certainement à souhaiter que l'on pourvoie à l'électrification de nos chemins de fer beaucoup plus rapidement que cela n'a été fait jusqu'ici, mais il est certain aussi que le charbon demeurera toujours, malgré tout, la matière première essentielle pour l'industrie des transports par chemins de fer, et quant à la production de la fonte, elle pourra devenir plus économique par l'application de l'énergie électrique, mais son prix sera toujours plus élevé, selon les affirmations des techniciens, que celui des fontes importées de l'étranger.

Ainsi le problème de la diminution, je ne dirai pas absolue, car cela n'est ni souhaitable ni conciliable avec notre développement industriel, mais *relative*, de la consommation du charbon, se rencontre avec celui déjà signalé d'une juste distribution de notre activité industrielle et nous impose de maintenir dans les limites convenables une industrie telle que celle de la production de la fonte, qui malgré tous les perfectionnements techniques que l'on pourra y introduire, sera toujours obligée de produire à un prix plus élevé que les industries étrangères similaires, au grand préjudice des industries dérivées et par suite de l'industrie nationale.

A propos des industries productrices de l'énergie électrique, c'est-à-dire de celles qui fournissent l'énergie motrice à tant d'autres industries, il est notoire que l'Allemagne, avec son indéniable habileté, avait réussi à les placer sous son vigilant contrôle ainsi qu'elle avait fait pour les matières colorantes. Mais il ne s'agit actuellement que d'un souvenir du passé.

*
* *

Considérons maintenant le commerce international italien dans ses caractères essentiels.

Le commerce international italien est aussi un indice manifeste des progrès économiques vraiment considérables accomplis par notre pays, malgré les crises douloureuses qu'il a dû traverser. Qu'il suffise de penser qu'en 1881 les importations et les exportations réunies ne représentaient que deux milliards et demi et qu'elles représentent en 1913 plus de 6 milliards. La valeur moyenne par habitant était de lire 84.74 en 1881 et de 173.83 en 1913. Cela est certainement peu de chose en comparaison des pays de grand commerce international, qui vont de l'Allemagne avec 400 lire par habitant à la Hollande avec 2.200. La France a une moyenne individuelle de 550 lire environ et l'Angleterre de 800 environ.

Au cours de la dernière période normale le commerce international italien présente un fort excédent des importations sur les exportations : 20 p. 0/0 environ, tandis que la France et l'Angleterre, par exemple, se maintiennent à une limite maxima de 10 p. 0/0.

Je ne veux faire aucune concession aux vieilles erreurs de l'école mercantiliste, erreurs que la guerre semble avoir remises en honneur.

Je ne veux pas répéter avec certains économistes que, pour corriger ce déséquilibre, il faille diminuer les importations et augmenter les exportations. Quelles importations? Celles peut-être des matières premières indispensables à nos industries et que notre sol est incapable de produire? L'augmentation de ces importations qui est, en effet, constante est au contraire et sera toujours le signe de notre progrès industriel. Quelles exportations? Celles peut-être de nos matières premières? La diminution de ces exportations pourra, au contraire, indiquer une plus grande absorption des matières premières de la part de nos industries, ainsi que cela arrivait avant la guerre.

Dans ces termes généraux la proposition n'a donc aucune signification; mais cela n'empêche point qu'il y ait à souhaiter un puissant accroissement des exportations de nos produits agricoles typiques et de nos produits manufacturés et que notre commerce d'exportation

ait besoin d'une plus grande discipline, d'une organisation plus parfaite. On doit assurer de nouveaux marchés à plusieurs de nos produits qui, par leurs qualités intrinsèques, ne sont pas inférieurs à ceux des autres pays et qui pourraient trouver et trouveront certainement un placement constant et sûr.

Il est de même certain que le marché intérieur est susceptible d'un plus ample développement, ce qui se produira en même temps qu'augmentera la richesse nationale et par suite la capacité de consommation de notre peuple.

Ainsi qu'on le sait, le milliard environ qui représentait en temps normal l'excédent de nos importations sur nos exportations, avait comme contre-partie active un autre milliard constitué pour une moitié par l'apport de nos émigrants et pour l'autre moitié par la vente de marchandises aux étrangers affluant en Italie. Le déficit de l'Angleterre se comblait, au contraire, au moyen de deux apports bien différents : les intérêts des capitaux placés à l'étranger et les frets gagnés par la puissante marine marchande anglaise.

Il n'y a pas lieu de penser que l'Italie puisse, d'un moment à l'autre, devenir une nation créditrice envers l'étranger ; mais il est nécessaire qu'elle devienne, je dirai qu'elle en a le droit et le devoir, une grande nation *maritime*, qu'elle se constitue une puissante flotte nationale.

L'Italie et la France doivent se libérer le plus possible de l'assujettissement aux pavillons étrangers, qui étaient déjà maîtres de leurs ports et de leurs mers.

Voilà un des nombreux points où coïncident parfaitement les intérêts économiques des deux nations. L'alliance pour atteindre ce but commun est nécessaire et sera beaucoup plus efficace que toutes les primes et tous les artifices de la protection gouvernementale dont les deux grandes nations ont fait l'expérience sans aucun résultat.

Pourquoi la Méditerranée n'appartient-elle pas maintenant et uniquement aux nations méditerranéennes et pourquoi ces nations ne se lancent-elles pas plus hardiment qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici au delà du grand Océan pour rivaliser dans les ports au delà de l'Atlantique avec le pavillon anglais et le pavillon américain? Il n'existe peut-être pas de cas qui, plus que celui-ci, démontre la vérité du vieil adage : « l'union fait la force ».

D'après une opinion encore très répandue, ou pour mieux dire une légende, une véritable divergence d'intérêts existe entre Gênes et Marseille pour des raisons naturelles difficiles à modifier. Il semble presque, d'après cette légende, que tout progrès du plus grand port français doive nécessairement s'accompagner, sinon de la déchéance, tout au moins d'un moindre progrès du premier port italien ou réciproquement.

Je ne m'étonne point que nos ennemis communs d'hier et certainement de demain se soient réjouis de cette compétition, soi-disant inévitable, dans leurs écrits et dans leurs discours, même pendant la période de la neutralité italienne. Mais on est surpris qu'Italiens et Français prennent encore pour une réalité concrète et vivante ce qui est au contraire une ombre vaine prête à disparaître au contact de la vive lumière qui se dégage des faits.

Je me fais un devoir de rappeler qu'il y a quinze ans, en 1904, Jacques Léotard, distingué secrétaire de la Société de géographie et d'études coloniales de Marseille, observait sagement dans une de ses importantes études sur le port de Gênes : « Nous pourrions sans doute aussi, plutôt que d'engager finalement avec Gênes une lutte meurtrière, nous entendre fraternellement pour que les deux ports voisins s'unissent au lieu de se combattre, afin de concurrencer en commun dans l'Europe centrale les grands ports rivaux du Nord. »

Insistons un peu sur ce point d'une importance vitale. Un fait que viennent corroborer les statistiques est la régression relative, c'est-à-dire le moindre développement des grands ports méditerranéens en comparaison des ports du Nord. Examinons une période suffisamment longue (de 1870 à 1912 en nous référant au mouvement de la navigation (entrées). En 1870, Londres occupe le premier rang parmi les grands ports européens, avec plus de 4 millions de tonnes; Liverpool vient ensuite avec environ 3 millions et demi; la troisième place est occupée par Marseille avec 1 million et demi, la quatrième par Gênes avec 1 million 300,000 tonnes environ, la cinquième et la sixième étaient occupées par Hambourg et Anvers; les autres ports du Nord venaient ensuite; Brême occupait le dixième rang. — En 1912, à la suite de l'énorme développement des grands ports du Nord, Hambourg, Anvers et Rotterdam gagnaient les troisième, quatrième et cinquième rangs (19 millions, 14 millions, 12 millions

de tonnes), immédiatement après Londres et Liverpool; Gênes et Marseille descendaient aux cinquième et sixième (9 millions et demi, 7 millions de tonnes). Les chiffres suivants indiqueront mieux le progrès accompli par les ports septentrionaux en comparaison des nôtres : de 1870 à 1912 l'augmentation de la navigation fut pour Hambourg, Rotterdam et Anvers de 872, 1,078 et 909 p. 0/0; pour Marseille et Gênes elle ne fut que de 543 et 368 p. 0/0.

Deux raisons fondamentales ont déterminé ce phénomène : le développement économique surprenant des régions comprises dans l'Hinterland des ports septentrionaux et la sournoise invasion de ces ports dans l'Hinterland des ports méditerranéens, particulièrement de Marseille et de Gênes, surtout comme conséquence de la politique allemande des transports par terre et par eau, visant à assurer le maximum d'expansion au commerce, aux industries et à la navigation de l'Allemagne.

Pendant que Gênes et Marseille se disputaient le marché suisse, Anvers, Rotterdam, Hambourg, Brême arrivaient à s'en emparer presque complètement. En 1913, dernière année normale, sur les 9 millions de tonnage qu'atteignit le commerce de Marseille, à peine 200,000 se rapportaient au commerce de transit pour la Suisse; quant à Gênes un peu plus de 100,000 sur plus de 7 millions. Certes, au cours des dernières années, Marseille a réalisé un admirable développement, supérieur à celui de Gênes; mais cela ne signifie pas que le développement du port français se soit fait au préjudice du port italien, car il est facile de prouver, chiffres en main, que le progrès de Marseille est dû presque exclusivement à l'extraordinaire expansion des industries soumises à sa zone d'influence et à l'intensification du commerce entre la France et certaines de ses colonies.

Si Marseille et Gênes veulent reconquérir au delà des Alpes l'expansion commerciale qu'elles ont perdue, il est nécessaire qu'elles contractent une véritable alliance.

Utilisons au suprême degré le tonnage disponible, si réduit aujourd'hui, augmentons-le le plus possible, partageons-nous le travail, c'est-à-dire les lignes de navigation, constituons de fortes entreprises italo-françaises qui président à cette coordination ou distribution des forces communes et nous pourrons avec une double vigueur rivaliser loyalement avec les grandes nations marines

dans nos mers et dans les mers lointaines. Envisageons en face la réalité, c'est-à-dire considérons les véritables intérêts fondamentaux de nos deux nations. Cette politique que j'appellerais de défense et d'extension méditerranéenne, doit être un des *piliers* de la collaboration italo-française. Tâchons de ne pas la compromettre à l'avenir et craignons de nous apercevoir trop tard de l'erreur commise, alors qu'il n'y aurait plus de remède.

* * *

Pendant la durée de la guerre on a constaté en Italie certains phénomènes monétaires et bancaires qui méritent au moins quelques mots.

Il s'est produit une énorme augmentation des disponibilités monétaires auprès de nos principales banques, à la suite de la grande affluence de dépôts fiduciaires des diverses catégories. Cela provient de différentes causes : d'une part de la forte dépréciation de la valeur de l'argent, et, d'autre part, des économies importantes réalisées par certaines classes (entre autres la classe ouvrière) qui pendant la guerre ont réalisé des gains importants; en partie encore de disponibilités monétaires momentanément sans emploi à cause de l'état de crise de certaines branches de l'activité économique. En même temps toutes les grandes banques ont procédé à des augmentations de leur capital social et ont considérablement, peut-être excessivement, étendu leurs opérations de crédit mobilier, donnant une impulsion vraiment extraordinaire à la création de nouvelles sociétés par actions et à de nouveaux groupements de sociétés déjà existantes. On a dépassé peut-être les limites imposées par la prudence, mais si nous comparons la situation actuelle à celle qui précédait la guerre, nous constatons avec un légitime orgueil que l'Italie a su enfin se créer une banque vraiment forte et nettement nationale qui, si elle sait se maintenir éloignée des embûches d'une périlleuse spéculation, constituera, après la paix, un puissant instrument pour la reconstitution économique de notre pays et le meilleur stimulant de notre expansion commerciale à l'étranger.

L'Italie mérite les plus grands éloges pour sa finance de guerre. Le Gouvernement italien a naturellement recouru dans une large

mesure au crédit, tant à l'intérieur qu'à l'étranger en vue de faire face aux dépenses de guerre qui atteignaient 46 milliards au 30 juin 1918; mais il n'a jamais manqué d'assurer les moyens suffisants pour garantir les intérêts de toutes les sommes empruntées et il continuera certainement dans cette voie avec l'assurance d'avoir l'entière approbation du peuple italien malgré les fortes charges qu'il devra imposer aux contribuables.

Certes l'augmentation de la circulation monétaire qui, de 3 milliards avant la guerre, est montée à environ 13 milliards, a influé sur la dépréciation de notre lire et sur l'augmentation de nos changes, mais si l'Italie a péché par nécessité contre les principes élémentaires de la bonne circulation monétaire, que celui qui est sans péché lui lance la première pierre.

Il faut maintenant, aussitôt que ce sera possible, parcourir à rebours le chemin accompli; tâcher de retirer progressivement la masse monétaire excédant les besoins, mais cela avec une extrême prudence car tout transfert improvisé pourrait être une source de plus grands maux.

Il est surtout nécessaire de ranimer au suprême degré et avec la plus grande sollicitude la production et le commerce, de manière à faciliter l'absorption de cette masse monétaire par notre économie nationale, et à déterminer ainsi la diminution des prix intérieurs, souhaitée par tous, mais plus spécialement par cette bourgeoisie moyenne qui a tant souffert pendant la guerre et n'est pas parvenue encore au terme de ses peines.

***

L'Italie sort de sa redoutable épreuve, riche de nouvelles énergies morales et aussi de nouvelles énergies économiques. En raison de sa moindre richesse elle a, sans aucun doute, accompli un effort économique bien supérieur à celui des autres pays alliés, mais, dans l'ensemble, sa condition économique se trouve à la fin de la guerre améliorée et fortifiée.

Puisque l'Italie devra encore assister pendant assez longtemps à l'exode de ses fils, tous les Italiens désirent vivement, et à juste raison, qu'une partie de notre émigration puisse se diriger vers une

colonie placée sous notre domination directe et y travailler tranquillement, sans être exposée à l'arbitraire de restrictions ou de prohibitions pouvant d'un moment à l'autre menacer notre courant migrateur vers les pays étrangers et particulièrement vers l'Amérique.

Cette colonie suffisamment vaste et productive devrait comprendre, conformément aux accords diplomatiques déjà conclus pendant la guerre, une partie de l'Anatolie et une partie de l'Arménie.

L'Italie, par l'obtention des régions d'Héraclée en Asie Mineure, de Van et d'Argana en Arménie, pourrait aussi avoir à sa disposition une quantité considérable de matières premières si nécessaires à ses industries. J'ai la ferme conviction que ces modestes désirs que l'Italie exprime ou plutôt confirme, seront admis par les alliés et particulièrement par la France.

La France, ainsi que l'observe justement M. le ministre Clémentel dans sa minutieuse relation sur *l'Industrie Française, sa situation et son avenir*, trouvera en Lorraine, dans le bassin de la Sarre et dans ses colonies africaines, une grande partie des matières premières nécessaires à ses industries sidérurgiques, mécaniques et textiles. Cela, de même que bien d'autres raisons que l'on peut prévoir, lui permettra de reconstituer rapidement son organisme industriel et de dépasser largement le niveau qu'elle avait atteint avant la guerre.

L'Italie assistera avec joie à la rénovation économique de la nation sœur et demande pour sa part que les moyens indispensables pour l'égaler, au cours des pacifiques luttes du travail, ne lui soient pas refusés.

L'Italie moderne n'est pas *oublieuse* et n'est pas indigne des glorieuses traditions de ses villes maritimes : Amalfi, Pise, Gènes et Venise, qui, au cours des siècles obscurs du moyen âge, portaient la lumière de la civilisation latine en Orient. Au nom du passé, mais encore plus au nom du présent et de l'avenir, elle demande aux nations amies auprès desquelles elle a combattu et gagné la grande bataille, elle demande pour son émigration, pour ses trafics, pour ses industries, que ses justes aspirations, conformes à ses intérêts les plus vitaux, soient dûment satisfaites.

L'Italie, confiante en elle-même, en sa très grande activité, en ses

ressources qui sont importantes, affronte l'avenir avec l'âme sereine et tend loyalement la main aux peuples amis qui voudront collaborer fraternellement avec elle dans les grandes œuvres de la paix.

A tous les alliés, mais particulièrement à la France.

Il faut nous connaître et nous aimer, il faut que les deux nations demeurent dans la paix ce qu'elles furent pendant la guerre, que l'alliance militaire se transforme en une union fraternelle et indissoluble dans le domaine moral, intellectuel et économique, que le XXe siècle offre le lumineux spectacle de l'union latine reconstituée.

Comment ne pas lire dans le grand livre de l'histoire? Ce livre est cependant ouvert devant nos yeux. Il parle et il enseigne. Souhaitons que certains hommes d'État ne se laissent pas séduire par de faux mirages et, si cela était, insurgeons-nous, c'est un devoir sacré, au nom de notre destinée. La civilisation Romaine doit être défendue sur le Rhin, sur les Alpes et sur les deux rives de l'Adriatique.

La concorde est nécessaire pour la défense commune, pour les traditions communes, pour notre vie idéale et matérielle. La concorde est nécessaire, et la condition indispensable à cette concorde est que la France connaisse et apprécie l'Italie et la sente à ses côtés aussi grande et aussi puissante qu'elle-même.

Gino Arias,

Professeur d'Économie politique à la Faculté de droit et à l'École des Hautes Études commerciales de Gênes.

UN HISTORIEN PANGERMANISTE :
KARL LAMPRECHT

La science allemande est chez nous en disgrâce. Ceux-là mêmes qui se prosternèrent devant elle la renient aujourd'hui avec quelque fracas : ils ont vu naître, successivement, le manifeste des 93, celui des 22 recteurs d'universités, celui des 3,200 membres de l'enseignement supérieur.... Alors il fallut bien comprendre : les maîtres de la jeunesse germanique tendaient moins à promouvoir l'Allemagne spirituelle qu'à tourner la pédagogie en instrument politique; la plupart subordonnaient la probité intellectuelle aux intérêts de l'État. Et, depuis longtemps, les historiens plus que les autres, confondaient science avec patriotisme. Si Ranke gardait encore quelque sérénité, quelle passion inquiétante chez Sybel, chez Mommsen! Avec Treitschke, prophète et apôtre de l'Allemagne, la chaire se fait tribune, le livre, pamphlet; l'éducation de la jeunesse comporte l'excitation à la haine, au mépris de l'étranger et spécialement de la France. Le type du vieux savant d'autrefois, cet idéaliste qui tenait la science pour un culte, disparaît. Le professeur devient un sous-officier de la chaire. « Hindenburg, déclarait naguère M. Paul Seippel, n'a pas de régiment mieux dressé. »

Tels avant la guerre, tels dans la défaite. Nul indice chez eux de quelque amendement. Jadis ils travestirent l'agression en mesure de défense. Aujourd'hui ils dénoncent, dans le juste châtiment, une basse vengeance, et reprennent déjà les thèmes de l'État fort, de la vertu germanique. Demain, qui sait? oseront-ils risquer à nouveau l'apologie de la guerre, « la grande machine qui élabore le progrès ».

Cette guerre, Karl Lamprecht, l'historien de Leipzig, l'avait prévue, souhaitée peut-être. Depuis trente ans, narrateur, philosophe, économiste, juriste, critique d'art, il débitait la vérité allemande, avec plus de modération apparente que ses devanciers prussophiles, mais sans plus de « véracité interne », dirait Hermann Fernau. Il a édifié une conception de l'histoire aboutissant à cette conclusion

sournoise : la puissance suprême régit le cours des âges au bénéfice de la Nation privilégiée, au bénéfice de l'Empire et de l'Empereur. Vérité officielle, fort prisée en haut lieu, et que le professeur exploitait avec une ruse naïve pour le grand bien de sa patrie et de sa propre renommée. Car il se targuait d'être bien en cour : « le souverain, à l'entendre, se disait impressionné de ses écrits; son ancien condisciple Bethmann-Hollweg gardait avec lui un commerce épistolaire ». La vanité de Lamprecht ne le trompait qu'à moitié. Les gens de Berlin le tenaient en effet, pour un excellent pétrisseur de jeunes cervelles allemandes; mais ils l'eussent morigéné, comme tout autre homme de science, de vouloir donner des conseils aux dirigeants. De même, auprès du public, sa situation était singulière. La jeunesse goûtait sa parole; ses pairs en revanche le discutaient, le critiquaient, non sans âpreté! Il eut avec les von Below, les Oncken, les Max Lenz et autres de ces polémiques de professeurs allemands qui vont, avouait Treitschke, jusqu'à la basse injure. On lui reprochait d'entasser dans ses vastes synthèses des matériaux à peine dégrossis, de piller sans vergogne des ouvrages antérieurs et jusqu'à des manuels, d'accumuler les erreurs de détail, et plus encore peut-être de ne pas se borner à des catalogues de faits, de tâcher à des vues d'ensemble où perd pied cette sorte d'entomologiste qu'est l'intellectuel allemand de nos jours. A l'étranger, mêmes discussions sur l'homme et sur l'œuvre. Pour nous borner à la France, M. Henri Lichtenberger proclame l'*Histoire d'Allemagne* « ouvrage admirable et de tout premier ordre ». M. Guillaud, plus tard, prononcera : « Lamprecht, érudit estimable, n'est pas un grand historien [1] ». Lui se croyait plus et mieux. Sa belle humeur, sa carrure d'athlète lui ont permis d'« encaisser » les vérités les plus dures et il eut, jusqu'à la fin, toutes les finesses de la réclame. Que pesaient, de fait, les *invidia pessima* de ses collègues auprès d'éloges comme ceux de Harden : « La *Deustsche Geschichte*, la première entre les plus recommandables, et au-dessus de tout éloge... ». Et que servait de lui reprocher son succès? Pour avoir ainsi l'oreille du public, l'œuvre ne répondait-elle pas justement aux aspirations les plus vives, aux désirs les plus ardents de la nation?

1. *Revue historique*, janvier-février 1916.

***

Lamprecht débuta par des Études sur « l'état économique de la France au XIe siècle » puis par les trois volumes du *Deutsche Wirtschaftsleben im Mittelalter*, que les médiévistes tiennent pour l'une des meilleures sources de renseignements sur la région rhénane. Ce travail d'érudition copieuse lui valut le professorat ordinaire et un commencement de crédit scientifique. Le voici lancé. Il va reprendre et formuler en dogmes la théorie de l'histoire déjà esquissée dans son essai de jeunesse : l'*Individualité et sa compréhension dans le moyen âge allemand*. « Il n'y a pas, dira-t-il, d'histoire scientifique sans l'établissement des causes qui relient les faits successifs. La méthode « génétique » n'expose pas seulement comment les choses furent, mais tâche aussi de répondre à la question : « Pourquoi sont-elles devenues ce qu'elles sont ? » Il n'est d'histoire que des ensembles. Les faits sont des matériaux bruts livrés au penseur. A celui-ci de les juger, de les apprécier en psychologue, de les éclairer par la comparaison. Certes, l'historien ne doit pas négliger la recherche du détail, qui demeure son premier objectif : « car dans le détail se laisse saisir sur le vif la vie historique[1] ». Toutefois, le général est seul objet de science. La méthodologie scientifique ne s'attache pas au singulier, à l'individuel : elle étudie le collectif et le général. « L'individuel, en effet, d'après notre conception moderne et sans doute définitive, est *irrationnel* et par suite n'est pas objet de science, mais sujet d'art. Et ceci est également vrai au physique et au psychique[2]. »

Montons plus haut encore. Il y a une méthode supérieure pour dominer les faits et leurs rapports, embrasser du regard un plus vaste horizon. « Le rôle de l'historien n'est pas de s'arrêter au cas particulier, mais d'essayer de dégager la loi commune qui régit tous ces cas et de la formuler en des termes applicables à tous. » Supposons d'abord des sociétés humaines isolées les unes des autres. Dans cette hypothèse purement théorique, leur évolution générale serait analogue, « car les causes psychiques profondes sont

1. *Revue historique*, p. 15.
2. *Alte und neue Richtunge in der Geschichtswissenchaft*, 1896, p. 3.

partout identiques. Et toute une époque de culture procède de son centre de vie psychique.... De l'individu sont dérivés l'État, les mœurs, la littérature de cette époque. » Par suite, le devoir de l'historien consiste à « définir le caractère de la vie psychique qui procède des forces naturelles, économiques, politiques et sociales des individus ». Mais les sociétés, pas plus que les individus, ne vivent isolées. Elles se côtoient, se compénètrent, s'influencent, et le développement historique du monde apparaît singulièrement complexe. Ranke déjà écrivait : « La vie intérieure des États dépend en grande partie des relations entre eux, et des conjonctures mondiales. » Faut-il donc renoncer à y démêler un sens, une direction, et se laisser dériver passif, au cours des âges? Nullement. Il est des lois du développement, à portée universelle, dans tous les temps et chez tous les groupes humains. Le seul moyen de les formuler, c'est la généralisation des faits similaires : « La science historique est une science inductive[1]. » Elle tâche à découvrir le mode de succession des phénomènes chez différents peuples, puis les généralise et leur donne le titre de lois. On peut, nous dit Lamprecht, « réduire les séries de faits parallèles, en isolant leurs éléments, à un contenu identique, et considérer ce contenu comme l'essence de ces séries. C'est le même procédé que la pensée applique dans les sciences naturelles[2]. » On arrive ainsi à déterminer ce qui est essentiel et permanent dans les sociétés humaines et à fixer les « moments critiques analogues ». Arrière les classificateurs qui se traînent au gré des chronologies! « Je ne me suis pas borné, écrit l'historien dans une de ses Préfaces, à une trop facile exposition des faits : j'ai insisté sur leur développement historique et leur interdépendance. Il est possible que j'aie trop insisté sur certains points, mis certains faits dans un relief trop accusé. Mais le pire des péchés à l'heure actuelle pour un historien, est de ramper sur le terrain de la compilation et des simples faits. De cela nous avons assez et plus qu'assez; nous risquons d'abjurer tout sens critique et de nous enliser dans la matière. Analysons la *rudis indigestaque moles* par le jugement et la comparaison. Des semences, des ferments dans cette masse! Plus de faits soigneuse-

1. *Die historische Methode des Herrn v. Below*, 1899, p. 25.
2. *Was ist Kulturgeschichte? Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, 1896-97, p. 84.

ment alignés, même après une critique minutieuse! mais comparaison méthodique de ces faits que nous livre l'histoire descriptive, d'après les forces psychiques et d'après leur contenu historique! » Maintenant, est-il possible de représenter dans son activité incessante l'évolution ininterrompue parmi les centaines, les milliers de phénomènes isolés? D'une manière intégrale, jamais. « A tout instant, dans une exposition de ce genre, le lecteur devra lire entre les lignes, collaborer avec son imagination. Ainsi seulement il pourra rétablir des moments négligés, renouer la continuité de l'évolution; car celle-ci, une exposition même bien plus artistique que la mienne, n'arrivera jamais à l'exprimer[1]. »

Telle fut la grande théorie de Lamprecht, la *Kulturhistorische Methode*, que nul, à l'en croire, n'avait découvert avant lui : ses prédécesseurs n'ayant été que gens de lettres, philologues ou politiciens, tous incapables de débrouiller l'enchaînement des causes et de comprendre « l'action obscure et féconde des masses, la conscience commune des groupes humains ». Il haussait les épaules si quelqu'un lui montrait sa théorie plus ou moins en germe dans Herder, aux yeux duquel la poésie populaire n'était qu'un produit de l'âme du peuple. — Mais les fameuses lois sociologiques, abstraites, ne se pouvaient-elles découvrir dans un ouvrage qui se nomme *Cours de Philosophie positive*, d'Auguste Comte? Un penseur, nommé Taine, ne posa-t-il pas le principe que la psychologie des peuples tient beaucoup aux conditions du sol, du milieu, du climat où ils vivent? — Lamprecht alors de s'agiter, de se fâcher, avec de sèches dénégations : « Ce n'est pas cela du tout. Rien de commun entre moi et ces gens. Vous ne m'avez pas compris! » Pourtant, de ses devanciers allemands même, ces rhéteurs, à l'entendre, ces polémistes, le plus grand au moins, Ranke, cherchait déjà quelque chose de permanent derrière les phénomènes successifs : « Création généralisatrice, disait-il, enchaînement du tout, contenu spirituel des phénomènes historiques, développement général objectif, action des idées...[2] ». — « Lourde erreur, ripostait aussitôt le professeur

1. *Deutsche Geschichte, Erster Ergänzungsband*, 1902, préface, p. x et xi. Nous désignerons dorénavant les trois volumes de cet ouvrage consacrés à l'époque moderne (*Zur jüngsten deutschen Vergangenheit*) par l'abréviation *Z. D. V.*
2. Ottokar Lorenz, Leopold V. Ranke, 1891, p. 32.

de Leipzig : Ranke fut tout bonnement un historien descriptif, et c'est seulement dans la seconde moitié du XIXe siècle que l'on commença à s'inquiéter de ce procédé causal explicatif[1]. » Et de foudroyer la vieille école arriérée avec tout son mépris. N'avait-il pas accompli une « révolution »? N'était-il pas le Wagner de l'histoire, Ranke n'en étant que le Mozart[2]? Il avait sérié le cours des temps en époques historiques, aux noms abstrus : animisme, symbolisme, typisme, conventionalisme, individualisme, subjectivisme, qui reviendraient périodiquement, à toutes les époques et chez tous les peuples, comme une planète au même point de son orbite sous l'influence des mêmes attractions.... Étapes de la vie humaine, qui correspondraient chacune à une tendance dominante, à un caractère psychologique; et non seulement l'art, mais tout le processus de l'activité intellectuelle en porterait témoignage.

Loi universelle, affirmait Lamprecht. Pourtant il n'a voulu décrire que les étapes spirituelles d'un seul peuple : le sien, sans paraître se demander si de l'appliquer ensuite à tout l'univers ne dépasse pas les limites permises de l'extrapolation, sans paraître davantage mettre en doute, même un instant, la valeur intrinsèque de sa classification. Et cependant l'un de ses compatriotes et collègues lui objectait que « le siècle de l'idée nationale et du fanatisme national, du système protectionniste, des mesures socialistes en faveur des ouvriers, ne saurait être considéré comme le siècle du subjectivisme[3] ». Nous sera-t-il permis d'ajouter aux arguments de M. von Below, le militarisme à outrance, la guerre à coups de dévastations et de massacres, de torpillages et de gaz asphyxiants?

Mais Lamprecht plastronnait, solide, avec son encolure de taureau et sa face sertie d'une belle barbe noire. Son grand mérite, à ses propres yeux, c'était de ne plus regarder l'homme en tant qu'être naturel, mais en tant qu'être social. Dans ses ouvrages, il insiste sur l'importance des masses, des « grands courants collectifs qui conditionnent le développement de l'histoire ». C'est dire, qu'il doit beaucoup à Marx, à cette conception qui tend à subordonner

1. *Jahrbücher für Nationalœkonomie und Statistik*, 1898, p. 294.
2. Guillaud, *loc. cité*, p. 108.
3. G. von Below *Die neue historische Methode*, *Historische Zeitschrift*, *Neue Folge*, XLV, 1898, p. 260.

le développement de l'esprit humain à ses moyens de subsistance, aux conjonctures économiques. Marx lui-même, d'ailleurs, se bornait déjà à s'inspirer, dans sa *Critique de l'Économie politique*, des écrivains français de la Restauration et de la monarchie de Juillet : un Guizot exposant que derrière l'état des personnes, il y a l'état des propriétés, un Thierry considérant l'histoire d'Angleterre comme une succession de luttes de classes, un Thiers découvrant dans l' « Industrie » la cause lointaine de la différenciation des classes. « La réunion des rapports de production constitue la structure économique de la société, la base réelle sur laquelle s'élève l'édifice juridique et politique auquel correspondent des formes de conscience particulière. Le mode de production de la vie matérielle conditionne en général le développement de la vie sociale, politique et intellectuelle.[1] » C'est presque la formule même de Lamprecht. La *Kulturhistorische Methode*, offre de singulières anologies avec la théorie matérialiste de l'histoire. Car après avoir proclamé, — nous l'avons vu, — que toute époque de culture procède de sa vie psychique, voici l'historien, à l'inverse, dans son exposition des partis politiques modernes, qui nous montre les principes idéologiques cédant le pas à des conflits d'intérêts et de classes : socialistes utopiques orientés désormais vers une activité toujours plus pratique, soit réformiste, soit syndicaliste; libéraux, bourgeois, idéologues d'antan aujourd'hui représentants de la grande industrie; conservateurs, champions de l'autoritarisme, mais surtout défenseurs de l'agriculture. — Seul le centre catholique, moins socialisé, chercherait encore à résoudre les grands problèmes de l'heure présente dans un sens chrétien.

Toutefois, l'historien ne frappe d'anathème aucune de ces tendances. La vie nationale « intégrale » pour lui, n'est que la résultante de toutes ces aspirations. Certaines peuvent prédominer, aucune annihiler les autres. Il ne s'agit donc pas d'un « déterminisme économique » complet, absolu. Disciple de Marx lorsqu'il affirme que l'histoire et l'économie forment un tout indivisible, celle-ci n'étant qu'un moment de celle-là, Lamprecht diffère parce qu'il n'attribue pas à la vie matérielle une influence prépondérante

1. Marx, *Kritik der Politischen Œkonomie*, 1859.

et lui égale le facteur psychique : « La plus profonde explication de toute forme de vie dans une société humaine est toujours fournie par l'étude de sa civilisation, c'est-à-dire par l'étude de vie intérieure propre à cette société, comme aussi de sa vie matérielle si étroitement liée à sa vie intérieure[1]. »

Que devient la liberté dans ce système? Y reste-t-il quelque jeu pour les activités individuelles? Pas en principe, car les lois sont fixes et précises. « Les forces psychiques, tant intellectuelles que sociales, doivent être étudiées *empiriquement*, au cours de l'histoire, et placées dans leurs connexions réciproques. Il en ressort ceci : l'élément individuel est enclos toujours dans l'élément social qui reste le plus puissant. Dès lors, il ne peut s'agir, que de préciser à chaque moment les limites de l'élément individuel et psychique à l'intérieur de ce cadre[2]. » En conséquence, le rôle des grands hommes, se restreint singulièrement : « Je ne puis accorder à aucun individu isolé une influence historique assez puissante pour bouleverser tout un siècle ou en renouveler entièrement le caractère[3]. » Lamprecht se rallie donc à la théorie de Spencer : le génie n'est que le produit de la société qui l'engendre et ne fait que résumer en lui-même l'époque contemporaine.

Telle est la théorie. Mais, chemin faisant, l'historien sera forcé de reconnaître que l'intervention d'une forte personnalité introduit dans l'enchaînement des faits une force étrangère et perturbatrice. Il se présente même des cas où des natures fort ordinaires, par leur position, influencent le développement historique. Or, Lamprecht écrivait l'*Histoire d'Allemagne*. Les « grands hommes » qu'il rencontra sur sa route eurent à ses yeux cette bonne fortune : d'être Allemands. Luther apparaît le premier dans cette galerie nationale. C'est « le héraut de l'âge moderne, le grand Allemand qui a fait brèche dans les murailles du monde et qui a ouvert la porte à l'individualisme[4] ». Après lui, « des combattants joyeux pénètrent dans le monde moderne ». Vienne Frédéric II, l'enthousiasme de l'écrivain se hausse : « Ne fut-il pas, ce prince, le héros d'une lutte dont

1. *La Méthode historique en Allemagne*, cité par Guillaud, *loc. cit.*, p. 92.
2. *Die historische Methode*, p. 40.
3. *La Méthode historique en Allemagne*, apud. Guillaud, p. 92.
4. *Deutsche Geschichte*, t. I, Introd., p. xx.

l'enjeu apparent était l'existence de la Prusse, mais en réalité, la civilisation allemande? » Lorsque Lamprecht arrive au XIXe siècle, il se heurte à deux puissantes figures : Bismarck et Guillaume II. Du chancelier, il admire la haute stature, encore qu'assez différente du portrait courant : « Nous avons pris l'habitude de considérer le prince de Bismarck comme l'idéal du héros allemand. Il vivra dans le peuple, en tant qu'incarnation de la vieille force allemande. Mais l'historien ne doit pas oublier que le Bismarck réel fut autre.... Dans ce corps de géant résidait le système nerveux le plus affiné, le plus sensible, qui infligeait à ce corps de bonnes, mais aussi de mauvaises heures. » Et d'insister sur les tares physiques du colosse, sur ses crises physiques aux moments essentiels de sa carrière. « Par toute sa personne et jusqu'à la dernière fibre, il est homme de son époque, un enfant de l'excitabilité nerveuse (*Reizsamkeit*) dans sa période naturaliste. Qui, plus que lui, fut le champion de cet idéal politique : la politique de la force? Qui, dans le maniement des affaires intérieures ou étrangères, a mieux exprimé les tendances expansives de l'économie et de la vie sociale contemporaine? Qui, tel l'entrepreneur en matière économique ou sociale, s'est plus dégagé de l'atmosphère du petit travail pour monter jusqu'à la région libre, mais froide, d'une politique en conflit direct avec l'ordinaire morale bourgeoise, pour se servir des forces encore en devenir d'une nouvelle conscience publique, au risque de paraître provisoirement injustice et usurpation[1]? »

Mais après Bismarck « naturaliste », attaché au présent, cantonné en Europe, soucieux des résultats tangibles et immédiats, voici un contraste éclatant : Guillaume II, le représentant le plus parfait de la *Reizsamkeit* deuxième manière, de la période « idéaliste[2] »! Un idéaliste à la moderne, qui embrasse, dans son coup d'œil de chef d'État, non seulement les questions politiques et sociales, mais les problèmes économiques, intellectuels, mais les manifestations artistiques[3]. Oh! il ne se plaindra pas, tel Bismarck, d'être obligé un jour « de faire le ministre des Cultes »! Lui, il englobe toute la vie nationale, la pénètre, en accélère le rythme. Car la nation, ou plutôt

1. *Z. D. V.*, t. II. *Zweite Hälfte*, p. 28 à 30.
2. *Ibid.*, p. 31 et suiv.
3. *Ibid.*, 407.

l'entreprise allemande sent le besoin d'un chef; l'autorité du monarque s'en trouve fortifiée, et aussi la monarchie. Force inouïe : vers l'Empereur tendent les mains aussi bien l'aristocratie, la haute finance, l'industrie, que les masses démocratiques dont une part notable place en lui l'espoir des rénovations. Politique de grand style, l'Empereur regarde au loin. Il montre au peuple allemand son avenir « sur l'eau », il crée la flotte de commerce et de guerre, il cherche des colonies; il invente la politique mondiale, précipite l'Empire dans le tourbillon de la production à outrance et de l'exportation. Sa faculté dominante est une assimilation prodigieuse. Il prend partout ce qui lui convient : ainsi, il s'est créé une religion à son usage personnel; ainsi, il s'est forgé un idéal qu'il poursuit avec ténacité, mais aussi, lui si émotif, avec cette extrême instabilité de moyens qui déroute parfois le public : discours tour à tour pacifistes ou belliqueux, soubresauts de la politique sociale, brusques changements du personnel gouvernemental. Ajoutez une activité physique dévorante, à l'instar des grands princes du moyen âge, toujours en chevauchée pour rayonner au loin la majesté impériale et la bonne doctrine germanique. En une année ne couvrit-il pas ainsi 33,000 kilomètres! Avec le charme étincelant de sa parole et de sa personne, il propage la tradition des Hohenzollern, le respect de cet aïeul que, « s'il eût vécu au moyen âge, l'Église aurait canonisé, et les pèlerins de l'univers seraient venus prier sur ses ossements ». Il prône une conception du monde « hautement pathétique », une notion épique du Germain. Prince et sujets sont associés, ceux-ci serviteurs passifs de celui qui doit des comptes à Dieu seul : à ses ordres, les petits souverains confédérés; à ses ordres, le Parlement lui-même; il est le roc sur lequel repose toute la puissance du peuple et celui-ci s'en rend si bien compte que nul Reichstag, à en croire Lamprecht, ne sera jamais dangereux pour le symbole vivant de l'unité nationale, le promoteur de l'esprit d'entreprise où l'Allemagne voit son avenir. Vers lui montent tous les élans et tous les enthousiasmes. Il peut impunément dire à ses soldats : « Vous m'obéirez, si je vous ordonnais de tirer sur vos frères », car ces mêmes soldats, il les a sacrés naguère champions du germanisme : « Pas de pardon! Pas de prisonniers! Que jamais un Chinois n'ose plus regarder en face un Allemand! » Ils sont les pionniers d'une

mission divine : « Le bon Dieu ne se serait jamais donné tant de mal pour notre patrie allemande s'il ne nous réservait une grande destinée. Nous sommes le sel de la terre. Dieu nous a appelés à civiliser le monde. » Telle est sa vision de l'idéalisme; et Lamprecht, enflammé, de traduire : « L'Empire, en tant que corps politique, ne finit pas où finissent ses frontières. Comme Paris est la ville tentaculaire, dans un sens moins péjoratif, on peut aussi nommer l'Empire : État tentaculaire. Ce n'est pas un être dont l'activité se circonscrit en des organes visibles et définis, ce n'est pas une œuvre artificielle et raffinée, aux contours indécis : c'est une force vivante, dans toutes les formes de l'être historique, et qui se manifeste soit pour protéger, soit pour promouvoir les mille et mille intérêts du *Deutschtum*[1]. »

***

Car dans la pensée de Lamprecht, comme dans celle de tous les historiens allemands, les âges antérieurs furent une simple préface à l'épopée du Peuple-Héros. Ses premières gloires, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au milieu du XIXe siècle, essais méritants certes, mais simples manifestations d'un génie qui se cherche. La Conception de l'écrivain saxon est aussi mystique que celle d'un Bossuet, lorsqu'il ramène tous les événements à ce fait unique : l'établissement du christianisme, ce qui précède n'étant que préparation, et ce qui suit, conséquence. Le lecteur a remarqué plus haut la phrase : « L'individu est irrationnel et n'est pas objet de science. » C'est la formule même du sombre Hegel : « Ce qui est rationnel, seul, est réel. » Mais elle est rationnelle, et réelle! la riche activité civilisatrice de l'Allemagne et la force de la conception prussienne de l'État. Non seulement cette nation détient le principe de la liberté spirituelle auprès duquel le catholicisme n'est qu'une forme « du bas animisme », mais de plus, qu'est l'« État tentaculaire », sinon le corps central de ce germanisme qui, « sous la voûte du ciel, tisse partout ses voiles », qu'est-il, sinon le cadre de ce peuple de l'histoire mondiale, *Weltgeschichtliches Volk*, porteur de l'esprit uni-

1. *Z. D. V.*, II, 593.

versel? Déjà Hegel l'érigeait, lui aussi, « en gardien du feu sacré, comme aux Eumolpides d'Athènes fut confiée la conservation des mystères d'Eleusis[1] ». Cette race germanique met « à la disposition du monde son idéalisme, son art, sa poésie et sa pensée acquise dans la recherche passionnée et minutieuse de la vérité. Ainsi, le peuple allemand sera à la tête du monde par les services distingués qu'il lui rendra de tout cœur. » L'idéalisme allemand d'aujourd'hui est à base d'« universalisme ». Il se caractérise par « la fierté, l'amour de la liberté et de l'indépendance, le sentiment de la dignité humaine, la fidélité à la parole donnée. Mais cet universalisme est aussi réaliste et il aspire à la grandeur politique, sinon à la suprématie, en même temps qu'à l'expansion économique[2]. »

Lamprecht demeure ici dans la pure tradition des ancêtres pangermanistes : un Herder situant l'âme allemande en communion avec la nature et devenue son médiateur inspiré[3]; un Gobineau qui voit dans l'Aryen la race supérieure où s'équilibrent la passion et la raison régulatrice et tient le Germain pour son héritier, encore que de sang mêlé dans la grande ruée des peuples; un Chamberlain — le gendre de Wagner — qui donna pour pivot à l'histoire entière l'éveil des Germains à leur rôle mondial en tant que fondateurs d'une culture entièrement nouvelle[4]. Joignez-y Nietzsche, ce demi-fou dont les soldats allemands emportèrent des extraits dans leur sac en août 1914 : « Dans l'écroulement universel, seule compte la volonté forte qui crée son objet et se justifie elle-même. Si je suis assez fort pour accomplir une action, *ipso facto*, je suis justifié en la faisant. » La démocratie prépare une humanité médiocre, égalitaire; mais cette espèce égalisée devra se mettre au service d'une espèce souveraine, plus haute, qui s'élèvera sur elle pour accomplir son devoir.... « Le surhomme est la raison d'être de la terre », s'écrie Zarathustra. Et par surhomme, entendez la surnation, la « race qui a sa sphère propre de vie, la race affirmative riche de tous les luxes », qui régnera au « grand midi », sur les « doux et stupides troupeaux ».

1. Hegel, *Discours d'ouverture à l'Université de Heidelberg*, 1816
2. Lamprecht, *Le Nationalisme en Allemagne. Documents du Progrès*, 1907, p. 15.
3. Lote, *Du christianisme au germanisme*, p. 340.
4. Chamberlain, *La Genèse du XIXe siècle*, t. I, p. 8 (trad. Godet).

Lamprecht n'a pas fait mystère de sa religion nietzschéenne. Ne fut-il pas, ce « martyr de l'Idée », « le grand éducateur, le nouveau Sauveur qui avec son *Also sprach Zarathustra* a donné au monde le testament d'une nouvelle morale et d'une Renaissance complète »? N'est-ce pas lui qui « accomplit la transition de l'éthique à la métaphysique[1] »? N'est-ce pas l'*Uebermensch* qui s'écrie : « La guerre accomplit de plus grandes choses que l'amour »? Lamprecht transpose les aphorismes nietzschéens en formules moins éclatantes, mais aussi perfides que celles des Bernhardi ou des Lasson. A civilisation supérieure, droits supérieurs et tâche nouvelle : l'Allemagne doit s'élever, comme un peuple de Maîtres, au-dessus des races inférieures d'Europe et des peuplades coloniales, quitte à briser le cadre trop étroit de l'Empire, ou à faire disparaître de petites nationalités sans valeur pour l'avenir de l'humanité. A l'intérieur, Lamprecht relève avec satisfaction le déclin du particularisme, les symptômes de la centralisation qui arme puissamment l'organisme impérial pour la tâche mondiale. Né Saxon — de cette Saxe annexée par la Prusse en 1815, — l'historien est un prussophile militant : seule, des États germaniques, la Prusse lui paraît capable de guider la Germanie vers de hautes destinées. Elle lui semble, de même, dans la pure tradition de la Réforme où il voit le caractère le plus indélébile du génie allemand. Le Germain, en embrassant le christianisme, y mit son empreinte propre; il l'a fait s'épanouir, après la libération spirituelle des peuples romano-germaniques, marquant ainsi le passage du moyen âge au monde moderne. « Le grain de sénevé du divin Fondateur devait ainsi grandir et se propager superbement afin que les peuples de la terre puissent habiter à son ombre », car les Allemands, seuls, ont compris la Divinité. Dans quel sens l'interprètent-ils donc? Voici : « Qui donc oserait nier que maintenant encore il existe un Dieu chrétien germanique et qu'il lui arrive de se manifester à l'étranger comme un Dieu fort et jaloux? » Si profonde d'ailleurs est l'empreinte de la Réforme, que les Allemands restés catholiques en ont reçu l'influence, et semblent « à Rome même, entachés d'hérésie ». Le pur catholicisme, au demeurant, Lamprecht l'accable de ses dédains. Le mysticisme n'est que « névrose », l'ascé-

1. *Z. D. V.*, I, p. 414-416.

tisme, « qu'une forme de la volupté ». Le moyen âge « éprouvait un absurde besoin de miracles ». Le seul mérite du Centre, au regard de l'historien, c'est de se référer à une religion universelle et par là d'offrir quelques facilités de plus à l'expansion allemande.

Fils de pasteur, professeur ordinaire, Lamprecht s'en est tenu longtemps en matière religieuse, aux gestes, aux paroles officielles. Mais il ne fallait pas le presser beaucoup pour lui faire avouer : Dieu est un symbole, la religion un idéal variable de peuple à peuple, ou d'homme à homme. Il lui est échappé d'écrire : « On ne peut plus s'arrêter au dogme du moyen âge, continué par le catholicisme, ni à celui du XVIe siècle, c'est-à-dire au protestantisme sous toutes ses formes. Disons tout haut ce que des milliers d'Allemands pensent tout bas : le contenu dogmatique du catholicisme et du protestantisme est également périmé, et nous attendons ce qui doit venir ». La seule religion vivante s'exprime en l'œuvre d'art, car l'art seul peut atteindre au divin. C'est pourquoi « le drame musical de Wagner tend à rendre consciemment ce que l'homme primitif exprimait librement, selon le trait essentiel de la vie contemporaine, cette *émotivité nerveuse* qui est le retour conscient à la vie psychique primitive ». L'œuvre de Wagner inaugure ainsi des temps nouveaux.

Il n'empêche que l'humanité garde le besoin d'une métaphysique, de quelque chose qui la dépasse. Ici, Lamprecht l'avoue, Fechner, Nietzsche lui-même, n'ont qu'à demi réussi. « La culture nouvelle, complète dans sa partie esthétique, ne possède encore que les tout premiers éléments d'une morale et d'une métaphysique. » De tous côtés, certes, surgissent en Allemagne des spéculations surnaturelles, entre l'orthodoxie et le spiritisme, et jusqu'à la théosophie, au bouddhisme, au monisme haeckelien, à une religiosité vague, ou au paganisme mystique des vieilles forêts germaniques. Le professeur se conforte à songer que cette floraison indisciplinée témoigne d'un « trop plein d'idéalisme, chez le Michel allemand, porté vers les hauteurs sur les ailes de l'Esprit, ceint du glaive et prêt à frapper en abaissant son regard sur l'Univers » ? Mais il néglige de nous dire que ce regard est de proie. Car si l'ambition de l'Allemagne a un fondement éthique et moral, en définitive, la seule religion où tous communient et s'enivrent, c'est l'orgueil national et la confiance mystique en les destinées de leur Patrie.

***

Depuis 1891, Lamprecht poursuivait sa grande œuvre : l'*Histoire d'Allemagne*, où devait éclater l'excellence de sa méthode, où pour la première fois, disait-il, apparaîtrait dans un même tableau le développement scientifique de tout un peuple. Le tome V paraît en 1895. Alors l'auteur, parvenu au XVIIe siècle, s'arrête, se tait. En 1902 seulement, puis les années suivantes, il publie les trois *Ergänzungsbände*, consacrés à l'époque contemporaine, après lesquels seulement l'historien achèvera sa tâche chronologique, non sans lassitude.

Pourquoi cette interruption et cette anticipation? Il nous en donne la raison apparente dans sa Préface : « Quand j'arrivai à la description de l'âme nationale aux XVIIe et XVIIIe siècles, je vis que la caractéristique individualiste de cette époque ne serait compréhensible que par une connaissance profonde de l'époque plus récente, celle du subjectivisme; puis quand je cherchai à préciser l'âme de celle-ci, je ne vis à nouveau la tâche possible que par la connaissance exacte de tout le mouvement du XIXe siècle jusques et y compris le récent passé et le présent. Bref, je compris que les différences intellectuelles des temps anciens et nouveaux ne sauraient être exposées en détail et représentées que par la comparaison de l'époque avec celle qui la précède et celle qui la suit[1]. »

Tel fut le prétexte. En réalité, parvenu à la force de l'âge, le professeur éprouvait une impatience extrême de passer à l'étude des temps présents, et ce pour des motifs d'ordre extrascientifique. Las de décrire les tâtonnements, les épreuves de l'Allemagne, il lui tardait de tracer cette image splendide : l'éducation du monde par une Allemagne arrivée à la plus haute, à la plus riche unité dont soit capable la nature humaine, et ressuscitant ainsi, en quelque manière, le Verbe éternel. Il ne lui suffisait plus d'enseigner à quelques fidèles, autour d'une chaire. Il rêvait, écrit M. Guillaud, « de devenir l'éducateur politique d'un peuple », et sans doute aussi l'historiographe attitré, officiel, de l'Empire, pour le grand profit de sa vanité, de ses titres et prébendes. Il ne pouvait manquer de conquérir tout ensemble la

1. *Z. D. V.*, t. I, *Vorwort*, p. V-VI.

faveur du public et celle des autorités, puisque sa méthode germanisait la vision historique, encadrait d'une parure scientifique le droit du plus fort, érigeait en passion mystique la raison d'État et la volonté de puissance. Il allait dévoiler à ses compatriotes le secret de leur force !

Ce secret, le voici : dans la lutte moderne pour la suprématie mondiale, l'âme populaire a changé. A côté du sentiment et de l'intelligence, la volonté s'est trempée. Et le caractère de l'État ne s'est pas moins altéré. Il est devenu essentiellement une *association* : comme tel, il protège ses ressortissants, dans les frontières ou au dehors; comme tel, il règle les conditions de la vie, au mieux des intérêts généraux; comme tel, il prend une part délibérée à la lutte entre les nations. A l'origine agrarien et autarchique, il est devenu industriel et expansif; il dirige dans la concurrence universelle un vaste organisme où chaque membre a sa place et son utilité. C'est déjà le principe qu'Ostwald proclamera en novembre 1914, aux journalistes suédois : « L'Allemagne veut organiser l'Europe, qui ne l'est pas encore. Nous avons découvert ce facteur : l'organisation. Les autres peuples en sont encore à l'individualisme. Mais l'Allemagne parvenue à une plus haute étape de développement cultural a pour tâche nécessaire de faire participer les retardataires à sa civilisation supérieure. » Et, Lamprecht mort, son propre successeur à Leipzig, W. Gœtz, ne parlera pas autrement : « *Ich diene*, je sers, telle est la formule qui exprime l'idée allemande de la vie. »

Aussi, dans ses trois volumes, Lamprecht s'est efforcé de brosser une vaste fresque des progrès artistiques intellectuels, moraux, économiques, politiques de la nation allemande sous l'égide de l'Empire allemand. Constatant, ou voulant constater chez ses contemporains « un renouveau d'idéalisme », il les érige en protagonistes de la science, en champions de la morale, en régénérateurs de l'univers.

Cette supériorité, il entend la démontrer sur tous les domaines, sans exception. En musique, en philosophie, la culture germanique a poussé ses plus beaux rameaux, et les œuvres étrangères ne prévaudront pas contre elle. « Que pèse Bizet au regard de Wagner, Barrès contre Nietzsche? » Dans le domaine des beaux-arts, l'âme humaine est devenue susceptible de vibrations plus rapides, d'impressions plus subtiles. L'artiste moderne traduit le monde à la

lueur de son tempérament, les poètes se font pleins de mystère. Bien malgré lui, cependant l'historien doit reconnaître sur certains points une infériorité de la culture allemande vis-à-vis des civilisations occidentales. Il avoue : « Nous n'avons pas de grand art idéaliste, parce que nous manquons d'une foi commune. » Érudit, personnellement homme de goût, il se détourne avec embarras des tentatives architecturales de Berlin ou Munich, et le fameux Denkmal de 1813, à Leipzig même, lui arracha un sourire contenu. Mais il faisait crédit à l'avenir. Il espérait en la nouvelle *Weltanschauung* pour susciter une culture esthétique originale. Ce n'est pas en vain, pensait-il, qu'avec Wagner et Nietzsche l'Allemagne a déjà renoué le lien entre l'imagination et la conscience, ce que n'ont pu faire les peuples romans. La période actuelle est de transition. Les artistes y sont à la fois romantiques, réalistes, impressionnistes; les plus grands, un Boecklin, un Klinger, un Gerhardt Hauptmann défient toute classification : ce sont des « natures problématiques ». Une évolution analogue s'observe dans les sciences naturelles. L'explication physico-chimique, le mécanisme s'est montré impuissant à éclairer certains problèmes : nous avons vu renaître un « néovitalisme », un système « énergétique ». Et dans son ensemble, l'époque présente apparaîtrait quelque peu trouble et même anarchique, si la race ne gardait pas sa santé physique et la solidité intellectuelle dont elle a donné des preuves dans le domaine économique, dans ses institutions militaires, dans son instinct de la discipline et de la solidarité[1].

Dès l'époque de la Hanse, l'Allemagne a pris l'habitude d'envisager le monde « comme une vaste place de marché ». Ce sens des affaires, greffé sur l'organisation capitaliste, a transformé ce peuple d'agriculteurs en un syndicat d'entrepreneurs. Il s'est d'abord appliqué à perfectionner son outillage économique, jusqu'à un point ignoré des nations retardataires, type : la France. Voies de communication par terre ou par eau, postes, télégraphes, téléphones, organisation bancaire et commerciale sont poussés jusqu'au raffinement. Le temps a pris une valeur ignorée de nos ancêtres; et le monde est devenu petit pour l'homme qui cherche à utiliser les moindres recoins à l'usage de colonies.

1. *Z. D. V.*, t. I, p. 452-453.

« L'ancien marchand du XVIIIe siècle, voire de 1820 ou 1830, était un monsieur cossu, aux traits colorés, considérant le monde du haut de sa perruque ou de son faux-col. Il avait une clientèle fixe, un champ d'action restreint. » L'âge moderne a changé tout cela. Les progrès de la science, l'ère de la libre concurrence ont favorisé la naissance d'une classe de spéculateurs, industriels et commerçants, hardis pionniers qui prennent la tête du mouvement économique, avec la volonté de développer leurs entreprises à l'infini[1]. Le rythme de leur vie devient trépidant, leur responsabilité écrasante, leur labeur sans bornes, comme aussi la tension nerveuse qui se répand dans toutes les classes de la nation. La France est distancée, l'Angleterre, les États-Unis menacés dans leur prééminence traditionnelle. Cet essor ne va pas sans un bouleversement de la table des valeurs, sans un changement radical des formes économiques. L'industrie domestique recule devant la spécialisation des travailleurs; même décadence des artisans, écrasés par la grande industrie. Partout s'observe la concentration du capital, sauf en agriculture; et là même, le propriétaire foncier se mue chaque jour davantage en entrepreneur capitaliste. Plus profondes encore, les modifications sociales. Les classes anciennes, noblesse, bourgeoisie, peuple ont disparu. A leur place, que voyons-nous? D'un côté, l'aristocratie de l'entreprise, — entendez aussi bien les barons de finance ou les possesseurs terriens que les capitaines d'industrie, et joignez-y les employés supérieurs — d'autre part, l'armée du travail, le prolétariat, qui n'a pour vivre que son salaire, proie facile pour toutes les excitations, pour toutes les révoltes qu'exprime et schématise le socialisme sous forme de révoltes d'abord instinctives, puis d'organisation méthodique pour la destruction du capitalisme, la conquête du pouvoir. Il semble d'ailleurs, malgré les exagérations, que le Parti renonce aux outrances du pur Marxisme[2] et que sur le terrain pratique le syndicalisme s'attache aux améliorations dans le cadre de l'actuelle société. Avec son optimisme robuste, Lamprecht considère comme impossible que le progrès inouï du bien-être, l'admirable organisation nationale, le prestige de l'Empire au dehors, ne rallient jusqu'au dernier

1. *Z. D. V.*, II, p. 241-242; III, p. 19 et suiv.
2. Lamprecht écrivait ceci en 1903, au plus fort de la querelle « revisionniste » déclanchée par l' « hérésiaque » Bernstein.

manœuvre à la fois enthousiasmé par la grandeur de sa patrie et satisfait des avantages matériels que lui vaudra cette prospérité. Le professeur constate d'ailleurs que la concurrence effrénée est devenue la seule règle de vie, mais il prend gaillardement son parti de cette « transformation » morale. Il voit « éclore un remarquable mélange d'égoïsme et d'idéalisme, de sincérité et d'hypocrisie, de brutalité et de calcul, sublimation en quelque sorte des qualités qui font le marchand. Et de ce point de vue naîtra une morale nouvelle qui sera orientée vers le seul succès, aussi longtemps que vaudra le principe de la libre concurrence. »

Vaudra-t-il longtemps encore? Déjà Lamprecht, aux premières années du XXe siècle, croit démêler les premiers symptômes d'un régime moins anarchique, moins sujet aux crises, celui de l'« entreprise organisée, réglementée, limitée », qui fixerait les hiérarchies et assurerait plus de stabilité économique et sociale : associations de crédit et de production, extension des services d'État, des syndicats ouvriers, des rings et trusts, des cartels patronaux, des mesures de protection ouvrière, entraînant une « socialisation » croissante du droit. L'État prend chaque jour davantage conscience de sa mission, soit qu'il joue le rôle d'arbitre entre la tendance à l'autarchie et le concept d'une politique mondiale, soit qu'il veuille corriger les abus du capitalisme à outrance. Et sa tâche se trouve facilitée, du fait que les partis politiques, nous l'avons vu tout à l'heure, ne se présentent plus comme des groupements idéologiques, mais comme des syndicats d'intérêts intégrés chacun à une classe déterminée. La suprême habileté de Guillaume II fut de prendre la tête de cette évolution, d'orienter les jeunes générations vers une culture plus réaliste, mieux adaptée aux exigences modernes. Lamprecht rappelle les efforts de l'Empereur dans le domaine de l'instruction publique, les conférences scolaires de 1890 et 1900, la mise sur pied d'égalité des gymnases, des gymnases réaux et des *Oberrealschulen*. L'unité allemande n'apparaît plus, comme naguère, fondée sur des traités entre États, mais comme une nécessité vitale pour la nation[1]. Celle-ci comprend et subit le renforcement du principe d'autorité et de centralisation nécessaire, non seulement de la direction militaire ou

1. *Z. D. V.*, t. III, p. 457.

navale, mais des finances, des communications, de la législation.

A l'époque où ces pages furent écrites, c'eût été ingratitude aux Allemands de ne pas reconnaître les progrès gigantesques réalisés sous le sceptre du troisième Empereur. En 1900, à l'Exposition parisienne, l'Allemagne vient d'affirmer sa puissance industrielle. Elle se sent tenue en main par un chef qui n'a pas encore suscité la défiance par des soubresauts impulsifs, par des abus byzantins du régime personnel. Elle se sent forte, et regarde alentour. Que voit-elle? Qu'elle n'a pas de frontière déterminée, sauf au Nord, les flots, et au Sud les Alpes, celles-ci d'ailleurs traversées de cols innombrables; qu'elle est au centre de l'Europe avec des portes ouvertes sur les mers septentrionale et méridionale, et tendant vers l'orient mystérieux le long bras danubien : au total elle reste un fragment de l'Allemagne intégrale qui doit agréger à sa masse tous les groupes satellites par son attraction irrésistible : Autriche, — encore que les Habsbourg se soient trop inféodés aux Slaves —, Alsace-Lorraine, « qui s'est germanisée avec une rapidité étonnante » et dont il faut seulement — admirez la formule — « surveiller les instincts purement allemands qui pourraient la conduire à un particularisme excessif! » — Suisse aussi, envahie par les Germains, Hollande et Belgique à demi submergées déjà au point de vue commercial, et qui « doivent » se ressouvenir de leurs nobles origines. A l'Est, la Russie amorphe n'aura qu'un éducateur possible : l'Allemand. Passons la mer : aux États-Unis, la situation des Germains s'affirmera prépondérante, s'ils ne s'américanisent pas trop vite et gardent leur nationalité ainsi qu'ils le font si heureusement au Brésil. L'émigration a dispersé dans le monde les pionniers de la culture; l'exportation des capitaux favorise également, à pas sûrs, le progrès du *Deutschtum* toujours à l'affût, perfectionnant ses méthodes, grossissant ses effectifs, s'armant pour une lutte éventuelle avec les deux seuls compétiteurs possibles : l'Angleterre et la grande république américaine, deux puissances germaniques cependant et avec lesquelles serait souhaitable une entente pour le partage du monde. Si cette entente devait être signée, écrit Lamprecht, la direction de l'Empire saura la faire digne de son peuple. Celui-ci attend de ses chefs une représentation, une protection, une direction au trop-plein d'hommes et de richesses qui s'apprête à féconder l'univers. L'État

moderne déborde de toutes parts les anciennes conceptions de nation et de race : il est l'*Expansionstaat*, l'État qui propage au dehors le Nouvel Idéal de puissance. En 1903, il paraît à l'historien que les « puissances mondiales » soient momentanément essoufflées et manifestent quelque tendance vers ce qu'il nomme : « le communisme de la politique mondiale ». Il cite comme preuve les événements de Chine et l'accord international à ce sujet. Mais ce ne devait être, d'après ses vues, qu'une pause, une étape ; la concurrence de nouveau déclanchée pourrait conduire à des bouleversements de la paix, à des phénomènes guerriers[1]....

***

Il advint jadis à M. Maurice Muret d'accoler au nom de Lamprecht l'épithète de « pangermaniste ». Et ce vocable déchaîna l'ire du professeur saxon. Pourtant, à qui vient de parcourir cette œuvre touffue, mal composée, sans style, et où l'idée s'épuise à raffiner, œuvre néanmoins puissante par le feu intérieur qui l'anime et la passion nationale qui la vivifie, à ce lecteur se pose avec évidence la question : « Si Lamprecht n'est pas un pangermaniste, qui donc méritera ce titre? »

Ses dénégations ne suffisent pas ici. Il s'est défendu, je le sais, de pactiser avec « ces historiens allemands qui ont enflé l'orgueil national et suscité un chauvinisme qui s'efforce de considérer la nation allemande comme la seule élue, poussant leurs manifestations jusqu'à cette attitude que les Français ont appelée : grossièreté allemande[2] ». Très soucieux de sa réputation à l'étranger, il s'imaginait garder toujours une impartialité scientifique, saisissait bruyamment les occasions de l'affirmer. Au moment des affaires de Saverne, son ancien condisciple Bethmann-Hollweg lui adressa une lettre sur la politique culturelle de l'Allemagne, où il établissait un parallèle entre les civilisations anglaise et française et l'influence allemande dans le monde, exprimait quelques regrets : « Nous sommes un peuple jeune. Peut-être gardons-nous trop intacte la foi naïve dans la force, n'apprécions-nous pas assez des moyens

1. *Z. D. V.*, t. III, p. 739-740.
2. *Le Nationalisme en Allemagne* (*Documents du Progrès*, 1907, p. 11).

plus affinés. Ce que la force procure, la force seule ne peut jamais le conserver. » Puis, citant une parole d'Edmond Rostand : « C'est au moment qu'on veut redoubler de force qu'il faut redoubler de grâce », le chancelier concluait : « Pour ce côté de l'impérialisme, nous, Allemands, ne semblons pas tous être mûrs.... » D'accord sans doute avec son haut correspondant, Lamprecht donna à cette lettre une publicité retentissante. Déjà, quelques mois auparavant, en octobre 1912, au Congrès de l' « Union pour l'Entente Internationale », il s'était évertué à traduire le terme de *Kulturpolitik* par : accroissement *moral* et *intellectuel* de l'Allemagne. Dans ses entretiens avec les Français, il aimait à étaler largement une science universelle et sereine, une connaissance profonde des plus hauts problèmes, sauf à trahir soudain par une boutade, une inflexion de voix, un rictus de sa large bouche, le fond moins amène de sa pensée. « L'idéaliste poursuit des buts lointains, disait-il dans un article adressé au public français[1]; c'est un travailleur de longue haleine, mais il n'aime pas qu'on le trouble dans la poursuite de ses idées; il peut alors devenir fort désagréable, il s'emporte et va même jusqu'à la fureur. » Et voici la menace plus précise : « Il est possible que les Allemands doivent un jour recourir à la guerre pour obtenir ce qui, en bonne justice, revient à leurs aptitudes singulières. C'est là une évolution dont le cours silencieux devrait bien satisfaire les autres nations.... Il n'est de l'intérêt de personne de faire obstacle à cette évolution, l'on devrait bien à l'étranger attendre la fin de nos cours et ne point les troubler par des reproches souvent très déplacés, adressés même directement aux voyageurs et touristes allemands.... » — Au surplus, il n'a pas toujours renié l'étiquette même de pangermaniste : « La nouvelle génération regarde au delà des poteaux noir-blanc-rouge qui marquent les frontières de l'Empire. Et qui rêve pour la nation un brillant essor ne peut le concevoir qu'avec un programme teinté de pangermanisme[1]. » Ailleurs : « La poussée de la libre entreprise vers une plus grande extension au delà des limites de l'Empire et jusqu'aux extrémités du monde est une poussée élémentaire que rien ne peut arrêter dans son développement. » Ailleurs encore : « Dans l'histoire d'Allemagne au XIXe siècle,

1. *Documents du Progrès, loc. cit.*, p. 12.

le problème n'a été résolu que pour une partie du sol national. L'Empire allemand n'est pas seulement la terre où se produisit le mouvement « petit-allemand ». Ce serait une lourde erreur de dénommer, comme on le fait trop souvent, cet empire allemand, l'Allemagne[2]. » Conclusion : « L'universalisme allemand considère surtout le monde comme une immense officine de travail, il n'exige de lui, par suite d'un sentiment national de plus en plus éclairé, que ce qui échoit, a échu ou semble destiné à échoir naturellement, en toute justice, en raison de leurs aptitudes particulières, aux Allemands[3]. »

On pourrait multiplier les citations. Il n'est guère de page écrite par Lamprecht où ne transparaisse cet aphorisme : l'Allemand en vertu de ses « aptitudes particulières » a droit non seulement à la prééminence, mais à l'absolue hégémonie. Et ces brillantes qualités, il va sans dire, Lamprecht tait ce qu'elles peuvent devoir au contact de civilisations plus avancées. M. Reynaud, au cours de ses belles recherches sur l'influence française en Allemagne, s'est demandé si le génie allemand eut jamais une manifestation spontanée qui ne puise son inspiration au dehors et surtout en France. Lamprecht, lui, ne nous accordait quelque valeur que dans les œuvres d'imagination; encore était-ce pour déplorer l'influence d'un Zola sur les milieux littéraires de Berlin. Il voulait bien nous reconnaître un certain idéalisme; mais un idéalisme « surtout artistique, alors que l'idéalisme allemand est surtout intellectuel et moral ». De la France, l'Allemagne n'avait vraiment rien à apprendre, au lieu que des exemples profitables s'offrent encore aux pays anglo-saxons. Même sur le terrain politique, malgré les apparences, les Gaulois ne sont-ils pas arriérés? « Les institutions politiques de l'Allemagne sont monarchiques d'apparence et conservatrices... mais la vie y est au fond démocratique et progressive. En France, l'inverse se produit, le caractère national, conservateur, est masqué par la forme gouvernementale démocratique[4]. »

Lamprecht a réussi à tenir cette gageure : écrire une histoire de la

1. *Alte und neue Richtungen in der Geschichtswissenschaft*, Berlin, 1896.
2. *Z. D. V.*, III, 446.
3. *Documents du Progrès*, *loc. cit.*, p. 16.
4. *Ibid.*, p. 10.

civilisation en Allemagne, sans faire la moindre allusion aux deux grands reflux de la civilisation française au delà du Rhin, tant aux XIIe et XIIIe siècles qu'aux XVIIe et XVIIIe; sans indiquer l'apport d'éléments français, l'influence de l'idéal classique, sinon par quelques incidentes d'où il appert que cette importation a simplement adultéré la noblesse du genre allemand, par quelques allusions perfides sur le rôle des ordres religieux, de Cluny par exemple, rôle glorieux pourtant s'il en fut, et profitable à l'Allemagne même de l'époque Othonienne....

Il serait puéril de lui en vouloir. Malgré son impartialité de surface, il n'a jamais envisagé le rôle de l'historien comme celui d'un juge équitable et impassible. Au lieu de se contenter de montrer « comment les choses furent », selon le mot de Ranke, il cherche une explication scientifique du passé, du développement des groupes et des sociétés humaines. Mais, formulée de cette manière par un Allemand de 1900, la question ne comporte qu'une réponse : ce développement met en lumière éclatante la mission apocalyptique des Germains et prépare le royaume à venir, car l'Allemagne est grosse de l'Évangile moderne. Ainsi les marxistes de la tradition primitive attendirent de nouveaux cieux et une nouvelle terre à l'avènement fatal du prolétariat.... Il n'est pas excessif de dire que depuis vingt ans, nos voisins ont vécu dans cet état d'esprit mystique ainsi défini par Vico : « Nous faisons de nous-mêmes la mesure de tout » ; et les purs économistes ont peine à comprendre que l'exportation d'hommes ou de marchandises éveille, non seulement chez quelques écrivains, mais dans tout un peuple, une exaltation fiévreuse, un orgueil sans frein. Lamprecht affiche l'intention de rester scientifique, objectif : seulement son style ampoulé, artificiel, heurté, bourré de termes techniques et de néologismes presque intraduisibles, ce style qui se meut du langage philosophique le plus abstrait au vocabulaire journalistique, décèle à chaque moment la surexcitation de l'auteur qui croît et s'épanouit à mesure que se déroulent, sous ses regards, les perspectives germaniques indéfinies. Et il ne peut se tenir d'apostropher le futur historien allemand : « O mon successeur, qui diras l'histoire de notre peuple, quelle tâche splendide devant toi! Vers l'an 2000, tu traiteras de la diffusion du nom allemand dans le monde entier. Dieu veuille que tu puisses inscrire au fronton de ton récit

cette devise qui exprime notre désir et qui nous est si familière : « Le « monde, une fois de plus, fut régénéré par l'âme allemande[1] ! »

***

A la veille de la guerre, Lamprecht fait, dans sa patrie, aussi grosse figure qu'y puisse faire un professeur. Sa réputation est établie, encore que discutée. Quelques années plus tôt, il s'en allait, outre-Atlantique, missionnaire officieux, prêcher aux jeunes Universités américaines les vertus du peuple des Penseurs. Il a terminé en 1912, — enfin ! — sa *Deutsche Geschichte*. En 1909, il a ouvert à Leipzig son fameux « Institut pour l'histoire de la civilisation et l'histoire universelle, » y groupant dès le premier semestre 250 membres avec 9 professeurs. Et ce n'est pas seulement une bibliothèque qu'il entendit ouvrir dans le local de l'Ours d'Or, la vénérable maison des Breitkopf, une collection de documents sur les faits, sur les civilisations, sur les méthodes historiques, classés, sériés avec la minutie du collectionneur allemand. C'était surtout, dans la pensée du Maître, un séminaire d'importance hors ligne à sa disposition, une pléiade d'élèves et de collaborateurs, actifs et discrets, pour ses œuvres et sa réputation, car le souci de la réclame ne lui fut jamais étranger. Il laisse dire volontiers que le chancelier, le souverain même apprécient son jugement : au total la destinée ne lui a pas été cruelle. — Cependant serait-ce un effet de la fameuse *Reizsamkeit?* on peut surprendre dans son attitude et ses écrits quelques symptômes de l'énervement où vit alors l'Allemagne et qui y occasionne des crises singulières d'opinion. Il ne lance pas, certes, la plainte désabusée de Treitschke vieilli : « Tout est devenu plus grossier dans nos mœurs, la politique et la vie. Plus la civilisation s'étend, plus son niveau s'abaisse. » Néanmoins il n'a pu échapper au malaise moral qui se trahit dans les livres du professeur Münch, de Beyerlein et jusque dans les entretiens privés de Bethmann-Hollweg. Il garde confiance dans les destinées du troupeau : mais ce troupeau a-t-il un pasteur digne de lui?

En 1913, l'année du Jubilé, Lamprecht trace un nouveau portrait de Guillaume II, et le rapproche de celui qu'il consacrait à l'Empe-

1. *Z. D. V.*, III, 593.

reur dès 1901[1]. Entre les deux épreuves, les différences sont légères, néanmoins caractéristiques; et dans la seconde, l'éloquence officielle laisse transparaître à tout moment les hésitations, les repentirs qui enlèvent à l'éloge toute spontanéité en l'encadrant de réticences. Avec des formules profondes et entortillées, le biographe insinue que l'impulsivité extrême du souverain, si utile au progrès pacifique, pourrait bien, en temps de trouble, affaiblir sa « force de concentration », l'empêcher de garder le calme nécessaire; que ses discours idéalistes, sentimentaux, mystiques et surtout contradictoires ne décèlent pas toujours une ligne de conduite précise ni des desseins bien arrêtés. Le souverain, d'ailleurs, est-il bien servi? Lamprecht semble en douter. La diplomatie allemande lui paraît insuffisante, en tant que service d'informations, et inférieure à sa tâche, ainsi que le juge déjà, vers cette date l'Allemagne presque entière. Et tout ceci semble inquiéter d'autant plus l'historien que la péripétie du drame s'approche, à n'en pas douter. L'Empereur lui-même est soucieux; le problème anglais hante ses jours et ses nuits. Il aurait dit un jour : « Le conflit avec l'Angleterre est inévitable; tôt ou tard il faudra en découdre. »

*
* *

Dès la mobilisation, Lamprecht court à sa plume et se pose en héraut de la culture allemande menacée. Le 23 août, il s'adresse, lyrique, à la grande nation : « O mon peuple allemand, t'es-tu montré digne, dans cette lutte des peuples, dont la danse débute à présent, d'occuper un des premiers, sinon le premier rôle? Tes aspirations à l'empire du monde sont-elles justifiées? Peux-tu te vanter de posséder la haute raison et la force morale qui les légitiment? Es-tu vraiment le noble peuple qui peut se lancer en avant dans la certitude heureuse que le monde, encore une fois, guérira à ton contact?[2] »

A quelques jours d'intervalle, il proclame que l'Allemagne est entrée dans la guerre « avec un cœur haut et pur », avec le seul souci de son avenir national. Il appelle à l'union tous les Allemands, « le peuple le plus libre de la terre, dont l'attachement à son prince reste

1. *Der Kaiser-Versech, einer Charakteristik*, Berlin, 1913.
2. *Monde économique*, 23 mai 1915.

un mystère pour l'étranger. Que tous se groupent dans un même élan d'amour, de fidélité à la Patrie, et le peuple allemand sera le bloc de granit sur lequel Notre Seigneur Dieu pourra élever et achever la civilisation du monde. » Sous quelle forme? Lamprecht n'ose préciser les frontières, qui dépendront du sort des batailles; mais il tient pour assuré que « l'Empire, dans sa forme actuelle, est en voie de disparition, qu'à sa place s'élèvera au centre de l'Europe une vaste confédération qui, celle-là, coïncidera vraiment avec la patrie allemande, dût-elle dans ce but aller jusqu'à l'absorption complète des petits États[1] ».

Le 3 octobre, paraissait le fameux « Appel au monde civilisé », où 93 intellectuels allemands faisaient l'apologie de la guerre menée par leur patrie et de la manière dont l'Allemagne la conduisait. La signature de Lamprecht figure au bas de cette pièce. En fut-il l'un des rédacteurs, comme le croit M. Georges Blondel[2]? Ou l'aurait-il signée sans l'avoir lue, comme le veut espérer M. Guilland? Reconnaissons, en l'absence de toute certitude, que le style et la pensée du document, les affirmations brutales et sans preuves répondent bien au tempérament de l'historien, jactancieux toujours, et vers la fin, prodigieusement infatué. L'idée que l'Allemagne ait provoqué cette guerre, volontairement, librement, ne l'effleura pas sans doute. Son système historique lui montrait le conflit nécessaire, fatal, entre une Germanie devenue trop forte et des adversaires ligués pour sa ruine. Dans une brochure parue à la fin de 1914 : *Krieg und Kultur*, il s'est targué d'avoir prévu la guerre dès 1912, avant même le « grand chauffage » de l'année suivante. Et dans le manifeste des 93, on croit reconnaître sa manière à cette affirmation : « L'Allemagne n'a pas violé criminellement la neutralité de la Belgique; mais elle avait la preuve irrécusable que la France et l'Angleterre s'apprêtaient, elles, à violer cette neutralité. C'eût été un suicide de ne pas prendre les devants. »

La Belgique attirait Lamprecht et l'inquiétait à la fois. Dès qu'il le put, il s'achemina en pèlerin « vers cette terre longtemps contestée et qu'occupent désormais les Allemands ». Il en revint avec des impressions complexes. Le *Berliner Tageblatt* reçut de lui cette confidence : que l'Allemagne ne parviendrait sans doute jamais à assi-

1. *Zur Lage*, discours prononcé à Leipzig, le 23 août 1914.
2. Guilland, *loc. cit.*, p. 146.

miler les Belges, même les Flamands. Avec sa naïveté colossale, il rentrait mortifié de l'accueil reçu : la « bonne société ne lui avait même pas rendu ses visites »! Dans ses deux derniers discours sur « l'avenir allemand et la Belgique », perce un singulier embarras. Il le reconnaît, des fautes furent commises : « La contrainte, ou même une bonne politique économique ne suffisent pas. Il faut gagner les cœurs, sans lesquels il n'est pas de conquête durable. » Sur ce terrain Lamprecht avoue que l'Allemagne a beaucoup à apprendre. Est-ce à dire qu'il brûle son idole pangermaniste, et renie la *Machtpolitik*? Oh! non! « La Belgique a besoin d'aide et de dressage. Il faut « empoigner », mais avec un cœur plein d'amour. Si j'aime véritablement, mon amour me donne le droit de créer de l'ordre. » Et d'inviter les jeunes Belges à venir puiser la saine doctrine aux Universités allemandes[1].

***

Lamprecht est mort le 11 mai 1915, sans que nul symptôme lui ait permis de prévoir la catastrophe où devait sombrer sa patrie. Avec lui s'éteignait — provisoirement peut-être — la lignée des grands historiens allemands.

Non qu'il soit grand entre les grands. Il n'a ni l'élégance de Ranke, ni sa culture plutôt humaine que nationale; pas davantage ne saurait-il être affronté à un Sybel, *a fortiori* à un Mommsen : il n'offre ni les dons de critique et d'analyste de celui-là, ni les prodigieuses facultés plastiques de celui-ci. On regrette presque chez lui l'absence de cette couleur truculente, qui rend si attachante l'œuvre de Treitschke, son égal pourtant en fanatisme nationaliste. Lamprecht affichait un grand mépris des soucis littéraires. Son style, nous l'avons dit, s'est ressenti de ce mépris; et mieux vaut taire les incohérences, l'obscurité de la composition, ses redites perpétuelles, le défaut de clarté qui rend la lecture de ses livres si fatigante. Il restera, de lui, des tableaux intéressants, des morceaux pleins de verve, et le Français trouve parfois plaisir à rencontrer chez lui des vues d'ensemble, des essais de synthèse discutables peut-être, mais dont nous sevrèrent par trop les monographies et les analyses à coup de

1. *Apud : Journal de Genève*, 20 janvier 1916.

fiches que les vingt dernières années ont vu fleurir en Allemagne.

Toutefois, à l'instant de quitter son œuvre, le mot de Nietzsche revient en mémoire : « L'Empire allemand tuera l'esprit allemand. » Quel idéal l'Empire voulait-il imposer au monde? M. Bourdon, enquêteur très bienveillant, notait déjà en 1913 cette boutade d'un Berlinois : « L'Allemagne d'aujourd'hui? Un pays de marchands, mus par l'amour du gain, avec ce seul idéal : gagner de l'argent! » Était-ce donc en raison de ses seuls appétits que cette Allemagne s'estimait marquée pour la couronne universelle?

Lamprecht aurait protesté à de telles imputations. Il aurait montré, à chacune de ses pages, les mots flamboyants : idéalisme, culture, éthique. Il aurait proclamé que le triomphe matériel de l'Allemagne, pour parler son langage : » la germanisation tellurique », n'était, à ses yeux, que la suite nécessaire d'une primauté morale. Mais cet idéalisme, aussi bien que le monisme des Hæckel et des Ostwald, donne la consécration de la science — ou soi-disant telle — à la Force, qui seule vaut en dernière analyse. « Pourquoi le Japon fut-il admis dans le concert des nations? Est-ce à cause de sa civilisation avancée et originale? Nullement, mais à cause de sa victoire sur les Russes[1]. » Et les trois savants de Leipzig et d'Iéna, le chimiste, le zoologiste, l'historien, mirent ensemble leur paraphe sous la conclusion du célèbre manifeste : « Sans le militarisme allemand, la civilisation allemande aurait depuis longtemps disparu de la terre. C'est pour la protéger qu'il est né d'elle, dans un pays livré pendant des siècles au brigandage des invasions. » Retenons l'aveu : le militarisme est non pas l'accessoire de la *culture*, mais son fils légitime, sa plus haute expression, et sa fin dernière....

MAURICE LAIR.

1. *Documents du Progrès, loc. cit.*, p. 15.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE ET LES MAGISTRATS

La réforme de la magistrature, depuis tant d'années en suspens, vient de recevoir une sanction législative. C'est un heureux effet de la guerre : si le bouleversement économique n'avait pas attiré l'attention sur les traitements des magistrats, l'ancienneté des projets de réforme n'eût pas suffi à les tirer du néant. Mais quand il fut établi qu'un terrassier « valait » vingt francs par jour, un serrurier quarante et qu'il ne fallait point songer à s'attacher un mécanicien à moins de lui assurer une fortune et des loisirs, le magistrat « à trois mille », tout compris, devint une curiosité sociale. On décida de l'augmenter pour qu'il ne détonnât point.

C'est que l'on est habitué en France, et depuis des siècles, à considérer les fonctions judiciaires comme l'apanage de riches amateurs, recherchant les fonctions peu absorbantes, dont le lustre est une appréciable prébende et une suffisante rétribution. Cela, jadis a été vrai, non sans honneur. Et l'on raconte qu'un vénérable conseiller, sollicité par de jeunes collègues d'appuyer leurs lamentations pécuniaires, leur répondit avec douceur : « Excusez-moi, je suis un partisan inébranlable de la magistrature sans traitement.... »

Cependant il touchait le sien. Car il ne faut pas se singulariser à l'excès. Mais il demeurait, sur la théorie, intraitable. Il l'étayait de solides principes. Le pouvoir de juger lui paraissait si haut qu'il le concevait pur de tout alliage. La carrière était un sacerdoce : on y entrait avec la foi, comme dans les ordres, et l'appât d'un salaire en corrompait l'esprit. Le pouvoir venant du souverain, il fallait, il est vrai, solliciter la charge; il avait même fallu, sous l'ancienne monarchie, la payer. Et certes, la vénalité des offices était en soi choquante; elle témoignait pourtant — à ses yeux — d'un heureux état de fortune propice à l'indépendance : le prix de la charge était une sorte de cautionnement... Ainsi notre vénérable conseiller, qui avait

de fortes lectures, tentait au nom des anciens Parlements, de calmer les impatiences des débutants mal payés. Il faut reconnaître qu'il y échouait fréquemment.

La réforme qui vient d'être réalisée par la loi du 28 avril 1919 est la conclusion — au moins provisoire — de projets en litige depuis un demi-siècle : sans remonter aux lois fondamentales de Ventôse an VIII, du 20 avril 1810, à la Charte de 1814, on ne relève pas moins — depuis 1870 — de quarante-sept projets ou propositions de lois, tendant soit à l'élection des juges, soit à la création du juge unique, du jury civil ou correctionnel. Tous ont pour but de soustraire à l'exécutif la désignation arbitraire des magistrats, mais c'est seulement en 1908 (décret du 13 février) que l'on institue le *concours* et le *tableau d'avancement*[1], préconisés dès 1894 par la rapport Flandin. Le dernier effort d'avant-guerre a été tenté par M. le sénateur Louis Martin, dans la séance du 2 avril 1914 : le texte de sa proposition a été publié à l'*Officiel* (annexe 259) en janvier 1919....

Comment expliquer tant d'hésitations et d'atermoiements, si l'on songe au rôle social, chaque jour plus étendu, de la magistrature en France? Jamais, pour elle, on n'a eu trop de fleurs et l'on composerait un bien joli bouquet de toutes celles qui lui furent, sous des régimes différents, offertes! « Dans une démocratie, dit Gambetta, la question de la justice et de la magistrature est la première de toutes les questions. » Et Laboulaye : « Un des plus fermes remparts de la liberté, c'est une justice impartiale, une magistrature indépendante et souveraine. » « Attachez aux fonctions publiques, écrit Benjamin Constant en 1815, des traitements qui entourent de considérations ceux qui les occupent — *ou rendez-les tout à fait gratuites*. Toute fonction qui a besoin d'un salaire est méprisée si ce salaire est modique. » Benjamin Constant ajoute : « Diminuez le nombre des juges, assignez-leur des arrondissements qu'ils parcourent et donnez-leur des appointements considérables. » Aux derniers mots près, c'est le projet de réforme actuel. C'est le système anglais,

1. La loi du 20 avril 1810, sur l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice, prévoit d'ailleurs, dans son article 9, le tableau d'avancement : « Chaque année, à l'audience de rentrée, la Cour d'Appel arrête, pour être adressée au grand juge, une liste des juges du ressort qui *se sont distingués* par leur exactitude et par leur pratique constante de tous les devoirs de leur état. » Cela s'est transformé banalement en notices individuelles annuelles, chacun la sienne et chacune — à peu près — la même.

auquel les justiciables britanniques attribuent la suprême indépendance de leurs juges et (dit Laboulaye dans ses *Notes sur Benjamin Constant*) le respect que les citoyens ont pour la loi.

La loi du 28 avril 1919 a-t-elle apporté à la situation des magistrats les modifications que l'on pouvait souhaiter?

***

Le relèvement des traitements de la magistrature — c'est l'objet essentiel de la nouvelle loi — a été motivé par une véritable crise dans le recrutement du personnel. Au concours qui allait suivre la guerre — le Garde des Sceaux le laisse entendre dans l'exposé des motifs — les examinateurs risquaient de s'asseoir devant un tapis vert dépourvu de candidats. Alors on a compris (mieux vaut tard) que la situation des magistrats en place, dans les conditions où notre régime démocratique prétend les choisir, exigeait une amélioration. On a bien voulu remarquer qu'ils étaient les seuls, dans le corps social, dont les traitements n'eussent pas été, depuis plus de trente ans, modifiés, sans que jamais la pensée même d'une grève eût effleuré leur esprit. Sûr du personnel en place, le Garde des Sceaux a redouté la grève des candidats.

La loi nouvelle repose sur trois données essentielles :

Nécessité de relever les traitements.

Impossibilité de supprimer certaines Cours ou certains Tribunaux, afin de ne pas diminuer l'importance des circonscriptions politiques ou administratives.

Donc, nécessité de supprimer des postes.

Il n'a pas semblé possible de supprimer des circonscriptions judiciaires. Les habitudes sont prises, les chefs-lieux ne se laisseront pas découronner. Il y a là des raisons électorales auxquelles une réforme ne se heurte pas sans échouer. Le commerce d'une petite ville porte un intérêt, trop ignoré des magistrats, à leur présence dans ses murs; on cite certaines démarches pressantes de cafetier ou de boucher d'un chef-lieu normand auprès de parlementaires, afin de leur signaler que ces messieurs du Tribunal ne gaspillaient pas sur place les libéralités de la République. Et l'on est un peu confus d'ajouter que ces doléances, transmises à la Chancellerie, se

traduisirent par des circulaires enjoignant « la résidence » — de façon continue et stricte. Assurément la « cause des boutiquiers » — selon le mot de Louis XVIII — offre quelque intérêt : elle ne suffit pas à justifier l'obligation désuète, pour les magistrats des petites villes, de demeurer inébranlablement à leur poste, aux heures de loisir, au lieu de gagner la grand'ville voisine. Cette obligation de résidence date d'un temps où il n'y avait ni chemin de fer, ni télégraphe, ni téléphone, ni automobile. Et l'on pouvait craindre de ne pouvoir, en cas de nécessité, composer une audience. Il n'en est plus de même. Mais les circulaires archaïques continuent de se renouveler : il est permis à un magistrat de s'éterniser au café ou aux nobles jeux des échecs et du bridge si c'est à la résidence, mais il lui est interdit d'aller à la ville importante où il trouvera, non pas seulement la fête que l'on redoute, mais l'agrément de relations avouables et peut-être des occupations d'un ordre élevé, par exemple la facilité de travailler dans une bibliothèque. De fait, ainsi qu'il advient de tout règlement excessif, celui-là est régulièrement (et nul n'en ignore) tourné.

Il a donc fallu réduire (à défaut des Tribunaux) le personnel[1]. C'est le but que visait le projet Viviani, en instituant le *juge unique*, système séduisant et dangereux, qui supprime l'indispensable délibéré et ouvre aisément la voie aux soupçons en confiant à un seul magistrat le pouvoir de décider. Il ne faut pas que le Tribunal, émanation de César — j'entends du pouvoir souverain — puisse être soupçonné. C'est sagesse d'avoir conservé le juge multiple (3 en première instance, 5 en appel), en supprimant un certain nombre de postes.

Combien supprime-t-on de postes? 32 dans les 27 Cours d'Appel, 430 dans les Tribunaux, 800 dans les justices de paix, au total 1,262[2].

1. Ce fut la méthode suivie dans la loi de 1883, qui supprima 614 postes dans les Cours et Tribunaux.

2. La Cour de Paris comportait, avant la réforme opérée par la loi du 28 avril 1919, 23 Tribunaux de 3e classe comprenant au total 52 juges et 9 substituts, soit 61 magistrats, ce qui permettait de recruter les 23 présidents et les 23 procureurs nécessaires.

Le jeu de la réforme nouvelle amènera la réduction du nombre des Tribunaux de 3e classe à 22, des juges à 25, et des substituts de 3e classe à 2. Le nombre des présidents et des procureurs étant le même, soit 44, on va se trouver en présence du problème consistant à recruter un personnel de 44 magistrats d'ordre supérieur dans un autre personnel de 27 magistrats. Les effets de la réforme étant identiques dans les autres Cours d'Appel, il est difficile de concevoir comment on pourra remédier à cette situation. Il est bien entendu que l'on peut nommer des juges de paix dans les Tribunaux d'arrondissement :

Sur 5,846 magistrats, il en subsisterait 4,584. L'économie, en tenant compte des traitements actuels, serait de 4,268,200 francs pour les Cours et les Tribunaux seuls. Il y faut joindre les économies par suppression de Justices de paix, que l'on ne peut encore fixer exactement, car c'est un décret qui fera, dans les quatre classes, le tri nécessaire.

Le classement des Tribunaux se fera désormais (art. 4), en tenant compte non plus seulement de la population du chef-lieu d'arrondissement mais aussi de la population totale de l'arrondissement. L'ancien classement basé sur la population du chef-lieu pouvait s'expliquer jadis par la cherté *présumée* de la vie dans ce chef-lieu. C'est un argument qui ne tient guère avec l'accroissement général des prix : la vie est aussi chère dans les petites villes qu'à Paris, car le ravitaillement sur place y est impossible. Les produits locaux y sont rapidement transportés à la grand'ville, où ils rencontrent des produits semblables, venus d'ailleurs, et où, par suite de l'offre abondante, les prix baissent — tandis que la raréfaction du produit au pays d'origine l'y maintient au prix fort. Le phénomène a été constaté maintes fois, notamment pour les œufs, le lait, la viande, dans les dernières années. Si l'on excepte les très grandes villes, le prix de la vie est à peu près le même dans tous les chefs-lieux.

***

Dans quelle mesure la nouvelle loi relève-t-elle les traitements?

Le taux d'augmentation est, en général, de 3,000 francs pour les Cours d'Appel et les Tribunaux d'arrondissement. Il s'applique aux traitements inférieurs à 18,000 francs : les plus élevés, au-dessous de ce chiffre, sont de 13,750 (président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris).

Ce relèvement est uniforme, ou presque; par une singularité dont on ne s'explique pas bien la cause, les traitements les plus faibles — ceux des juges et substituts de 3e classe — ne sont respectivement élevés que de 2.000 et 2,200 francs. Pourquoi donc avoir réservé aux traitements « de famine » les plus faibles augmentations? Il était au moins équitable d'étendre jusqu'au bas de l'échelle l'augmentation de 3.000 francs. Les conséquences en sont encore

mais c'est un recrutement dont il serait fâcheux, pour diverses raisons, d'abuser. Et d'ailleurs la loi ne permet les nominations de juges de paix que pour 25 p. 100 de vacances....

plus graves qu'il n'y paraît d'abord. En effet, l'avancement ne peut entraîner une augmentation de traitement supérieure à 3,000 francs. Donc, sous le régime ancien, un juge de 3e classe (3,000) pouvait être nommé juge de 1re (6,000). Dans le système nouveau, le juge de 3e classe touche 5,000 francs (augmentation de 2,000 fr.), tandis que le juge de 1re classe touche 9,000 francs (augmentation de 3,000 fr.). La différence nouvelle entre les deux traitements (4,000 au lieu de 3,000) rend impossible désormais l'avancement que permettait le régime antérieur[1]. Le relèvement inégal entraîne donc une disgrâce pour certains postes, précisément pour ceux qui « bénéficient » des traitements de famine. Et par un comble de disgrâce, on supprime aux juges d'instruction de 3e classe l'indemnité de 500 francs que l'on maintient à ceux de 1re et de 2e. Il y a là ce qu'en style pédant on nomme inélégance — mettons simplement : le décousu des législations bâclées. Si l'on ne voulait pas aggraver, par pudeur budgétaire, le chiffre global des augmentations, il y aurait eu quelque discrétion à ne pas réserver l'avantage maximum aux traitements les plus considérables. C'est le principe admis pour les Justices de paix, où la plus haute classe est augmentée de 1,000, les autres de 1,500 francs et, récemment, à la Chambre des députés, pour les banques : augmentation de 20 p. 0/0 jusqu'à 3,000, de 10 p. 0/0 entre 3,000 et 6,000 francs. Il y avait peut-être urgence à donner aux conseillers à la Cour de Paris 13,500 francs au lieu de 11,000. Mais que penser alors de l'augmentation accordée, dans le même texte de loi, aux juges de 3e classe : 2,000 francs et, pour les juges chargés de l'instruction, 1,500??

Signalons, d'autre part, dans l'article 20, la méthode adoptée pour les élévations personnelles. L'article 20 et le tableau prévoit des améliorations après dix ans de service. Mais l'article ne jouera que *dans la limite des crédits* et l'on ne dit nullement dans quel ordre les magistrats en bénéficieront. On eût aimé de savoir que l'ancienneté seule réglera l'attribution de ces modestes suppléments pour « bons et loyaux services... ». Or nul article n'en donne l'assurance. Et il

1. Il est bon de noter — pour la petite histoire des réformes judiciaires — que deux jours après le vote de la loi *et trois jours avant sa promulgation*, un juge de 3e classe fut nommé hâtivement juge de 1re, par un de ces décrets spéciaux dont la Providence ne se désintéresse jamais. Mais le Garde des Sceaux s'en est-il aperçu? On voudrait pouvoir l'espérer.

faut redouter ces portes ouvertes où passe le vent de la faveur.

Au surplus il importe de considérer que la loi, en augmentant les traitements, *supprime les indemnités de cherté de vie actuellement versées*, ce qui procure au Trésor une économie d'à peu près 5 millions. Or les indemnités de cherté de vie sont versées aux magistrats à petit traitement. Pour les traitements de 3,000 et moins, il n'y aura aucun changement : ils verront consolider leur indemnité de vie chère, tandis que la réforme constituera un bénéfice net pour les gros traitements qui n'avaient pas droit à l'indemnité de vie chère.

Tout cela témoigne, dans la réforme actuelle, à la fois d'intentions louables et de quelque hâte. Une autre réforme, plus ample, qui est en préparation et s'annonce comme *péréquation des traitements des fonctionnaires*, s'inspire de la même méthode : les magistrats (qui ne sont d'ailleurs pas des fonctionnaires) en bénéficient — mais le bénéfice majeur est réservé, assure-t-on, aux traitements du sommet. Ce n'est pas ce que l'on pouvait espérer. Si l'on voulait renoncer à la conception — très défendable et qui fut celle de la vieille magistrature parlementaire — de postes honorifiques, si l'on voulait démocratiser les fonctions judiciaires, il fallait en rendre l'accès très difficile et (pour en assurer l'indépendance et la stabilité) les rétribuer largement. Persuadons-nous bien qu'il est indispensable pour attirer à la magistrature des sujets d'élite — et d'ailleurs pauvres — de leur offrir mieux que les traitements des employés de la voirie municipale (5,000) et de ne pas les traiter moins bien que — selon le projet de loi sur les soldes militaires — les sous-lieutenants à leurs débuts (6,000).

Mais la question est plus haute et la loi ne l'a pas résolue. On s'explique difficilement — dans une carrière comme celle du magistrat — des différences de classes *réelles*, entre lesquelles les arrondissements, c'est-à-dire les justiciables, sont répartis selon leur « valeur ». Les arrondissement avaient hier des juges à 3,000, 4,000, 6,000, suivant que la population est inférieure ou supérieure, dans le chef-lieu, à 20,000 ou à 80,000 habitants. Ils vont toucher désormais 5,000, 7,000 ou 9,000. Comme il faut admettre en principe que les postes les plus rétribués seront donnés à la capacité ou à l'expérience, on en arrive à cette conclusion que les postes les moins rétribués — les petites villes — seront l'apanage des débutants et

des moins capables. Et cette conclusion fort logique est un peu scandaleuse si l'on songe que les intérêts pécuniaires, les litiges domestiques, la responsabilité pénale des habitants de Gaillac ou d'Embrun ne sauraient être plus légèrement traités que ceux des habitants de Lille ou de Marseille. La magistrature est une carrière où il ne devrait *jamais* y avoir de « débutants ». J'entends bien que le stage, l'examen, le concours, ont précisément pour but de hâter la maturité du sujet et lui permettre de se faire la main, si l'on ose dire, à l'amphithéâtre. De fait, ce sont là palliatifs insuffisants. Même après ces épreuves, les nouveaux magistrats seront des débutants[1]. Quelle expérience apporteront-ils ? Celle de l'école et des travaux subalternes qu'on leur aura confiés dans les parquets. Leur concours à l'administration judiciaire des arrondissements de faible population sera donc pendant longtemps, plein d'impéritie. Cela est choquant et c'est inévitable, car seuls des débutants, et fort jeunes, consentiront aux salaires de famine : nous appelons tels les salaires de 4,000 et de 5,000 francs actuellement proposés.

Il paraîtrait plus sage, en harmonie avec la conception du rôle social des magistrats, de donner à tous ceux d'un même rang (juges, présidents, substituts, procureurs, etc.), *dans tous les postes*, un traitement minimum égal, que viendraient augmenter des indemnités de cherté de vie (comme en touchent les officiers en résidence à Paris), ainsi que des classes personnelles à l'ancienneté. Ce traitement, égal dans le même rang, se comprendrait d'autant mieux que la nouvelle loi, en diminuant le personnel des Tribunaux moins occupés, vise à donner à tous les magistrats une égale somme de travail. Le jour où la péréquation des traitements à un niveau convenable eût consacré cette péréquation de travail, on pouvait espérer de recruter la magistrature — comme il advient en Angleterre — parmi les

1. Il est une matière où le magistrat est destiné à rester — sauf de rares exceptions — un débutant : *la taxe*, c'est-à-dire la fixation des frais de justice. Rien ne peut, en semblable matière, suppléer à une pratique constante. Or les magistrats, dans la majorité des Tribunaux, ont peu de dossiers à taxer : ils compulsent les tarifs d'une main inexpérimentée et les appliquent « pour le mieux ». Il y aurait un intérêt considérable à ce que la taxe fût confiée dans chaque Cour d'Appel, à un magistrat spécialisé dans cette tâche — comme cela se fait, pour les ordres, à Paris et dans les Tribunaux très chargés. C'est un des points sur lesquels le jeune magistrat ne se sent vraiment pas de force, en face du vieux praticien qui, depuis tant d'années, plaide devant le siège où il vient de s'installer.

jurisconsultes de carrière : il fallait n'y admettre personne avant trente ans et exiger une carrière *notable* dans la basoche, en demandant par exemple aux corps spéciaux des listes de présentation[1]. Il eût suffi dès lors, pour bien choisir, que la politique ne s'en mêlât pas.... Dès que ce traitement minimum de base — il ne peut être évalué, pour les fonctions de juge ou de substitut, à moins de 8.000 francs —, eût été partout assuré avec l'avantage de primes de cherté de vie et de classes personnelles sur place, les crises d'avancement qui précipitent tant de candidats vers la direction du personnel eussent été moins fréquentes. C'est dans de telles conditions qu'une magistrature peut se constituer, s'attacher à une région, où son rôle social s'exerce nécessairement de façon beaucoup plus efficace qu'il n'est possible aujourd'hui.

*
* *

Comment, avec leur personnel réduit, diminué d'environ cinq cents magistrats, vont désormais fonctionner les Cours et les Tribunaux? Dans les Cours, les arrêts continueront d'être rendus par cinq magistrats. Mais la Chambre des mises en accusation pourra désormais siéger à trois. D'autre part, les audiences solennelles n'exigeront plus que sept conseillers au lieu de neuf. Enfin l'article 3 adopte une procédure suivie pendant la guerre[2] et qui permet aux conseillers de siéger indifféremment au civil et au criminel, sans tenir compte des affectations de tableau annuel de roulement.

Dans les « Tribunaux d'arrondissement » (c'est la désignation adoptée; *Tribunaux de première instance* a paru impropre à bon droit : les magistrats d'arrondissement sont juges d'appel à l'égard des Justices de paix et des Conseils de prud'hommes. Il n'est pas non plus très exact de dire *Tribunaux civils*, puisqu'ils jugent aussi au criminel — *Tribunaux d'arrondissement* paraît la meilleure expression), dans les Tribunaux d'arrondissement, *quelle que soit la classe*, il subsiste un président, un procureur de la Répu-

1. Cette idée a été reprise par M. Louis Martin, sénateur, dans une proposition du 2 avril 1914. Elle a inspiré le système belge : les conseillers de Cassation et d'Appel, les présidents et vice-présidents sont nommés par le Roi sur des listes présentées par le Sénat et les corps judiciaires intéressés. Les chefs de la Cour de Cassation et des Cours d'Appel sont élus par leurs Cours respectives. C'est un système très complet et qui diminue les prérogatives de l'exécutif.

2. Décrets du 29 septembre 1914; lois du 4 octobre 1916 et 17 juillet 1918.

blique et un juge d'instruction. Au correctionnel, le Tribunal se complétera par l'adjonction d'un avocat ou d'un avoué, à défaut de suppléant; dans les affaires correctionnelles d'instruction, où le magistrat instructeur ne peut siéger, et dans les affaires civiles, le président aura pour assesseurs un magistrat d'un tribunal voisin, délégué par le premier président, ou bien un juge de paix : l'adjonction des juges de paix a été pratiquée souvent depuis 1914, en vertu de lois spéciales et le système a donné d'aussi bons résultats que le choix actuel permettait de l'espérer. Mais l'idée de cette collaboration du juge cantonal deviendra fort heureuse si — comme il n'est point interdit de le prévoir — la politique veut bien laisser au seul concours le soin du recrutement. L'article 10 spécifie que les juges de paix ne pourront être délégués que s'ils sont licenciés en droit. C'est accorder à la licence plus qu'elle ne mérite. L'expérience d'un vieux juge de paix lui est souvent préférable, et il eût mieux valu, dans chaque ressort, laisser au premier président le soin de choisir les magistrats cantonaux les plus aptes à compléter les Tribunaux d'arrondissement.

La limite d'âge, abaissée pour les juges de paix, n'a pas été modifiée pour les Cours et les Tribunaux, mais la Cour de Cassation a bien failli être rajeunie, malgré elle, de cinq ans. Le projet adopté par la commission libérait ses membres, à soixante-dix ans, des travaux judiciaires : c'était une mesure pénible pour tous et, pour la plupart, injustifiée. On conçoit fort bien cette limitation pour les juges de paix, appelés à se déplacer fréquemment et qui doivent être en possession de toute leur activité physique. La réforme était moins heureuse pour la Cour de Cassation dont les travaux ne requièrent point célérité. « Si on est trop jeune, dit Pascal, on ne juge pas bien; trop vieil, de même. » Mais « trop vieil », est-ce soixante-dix ans? Il semble, sauf de rares exceptions, que la limite à soixante-quinze ans est excellente. Il n'est pas admissible, assurément, de maintenir un magistrat que des infirmités graves et permanentes empêchent d'exercer ses fonctions. Mais il est très rare qu'en ce cas on ne fasse pas entendre au magistrat, ou à sa famille, la nécessité de renoncer. La loi du 16 juin 1824 prévoit, d'ailleurs, une procédure spéciale : une commission peut être convoquée d'office par le premier président ou le procureur

général pour examiner les cas lamentables, et en référer au Garde des Sceaux. De fait cette procédure est extrêmement rare et l'on citerait plus facilement — cela n'est pas spécial à la magistrature — des cas d'incapacité naturelle avant soixante-dix ans que de défaillance sénile dans les cinq années suivantes. Il n'est donc pas inquiétant que l'on ait maintenu l'activité, pour la Cour de Cassation, jusqu'à soixante-quinze ans. L'avancement n'y trouvera peut-être pas son compte, mais — on ne saurait trop le répéter — la magistrature ne doit pas être une carrière d'avancement.

L'A. A. M.

La crise de la magistrature a fait éclore, voici neuf ans, l'idée d'une association qui devait donner aux magistrats — pour appuyer leurs intérêts — la force d'un collectivité.

L'idée était audacieuse : il faut bien dire qu'elle semble encore telle à ceux que l'on appelle, sans mansuétude, les bons esprits. La Société se forma en 1910, alors que les règlements nouveaux sur le recrutement et l'avancement allaient être appliqués, afin de poursuivre un double but : venir en aide aux sociétaires, soutenir les intérêts professionnels des magistrats. Elle prit le nom d'*Association amicale de la magistrature*, l'A. A. M.

Venir en aide aux sociétaires. Ce premier but eût légitimé l'association. Il justifie, par un aveu lamentable, les projets si tardifs d'amélioration des traitements : il y a, dans la magistrature, des misères cachées, et qui demeurent dignes. Il appartient à la collectivité professionnelle de les découvrir et d'en adoucir l'amertume en leur assurant le secret.

Soutenir les intérêts « matériels et moraux » des magistrats en se syndiquant, c'est autre chose. Toute réunion syndicale comporte une menace : la grève, ou alors elle ne signifie rien. Et l'idée seule de menace au pouvoir central, et la grève agitée comme un drapeau rouge, sont d'une inspiration révolutionnaire qui a inquiété nombre de magistrats. Beaucoup se sont abstenus, qui ont cru mieux servir les intérêts de leur profession en lui conservant l'allure, un peu sacerdotale, d'une mission dont on ne met point en balance les avantages et les inconvénients.

Aussi bien, les réunions de l'A. A. M. n'ont pas suffi à dissiper

cette prudente méfiance. On a vu se grouper au Comité directeur bien des ambitions : les unes — la plupart — ont été satisfaites et l'on en a connu d'autres dont l'échec fut si retentissant qu'elles entraînèrent des démissions. Les Assemblées générales ont été, par ailleurs, le théâtre de colloques assez vifs où l'on n'observait pas suffisamment la mesure du délibéré. Dans l'assemblée du 26 mai 1918, notamment, la désignation des délégués provinciaux (y en aurait-il cinq ou six par ressort de Cour d'Appel???) souleva une émotion que n'eût point désavouée une assemblée parlementaire à la veille d'un scandale électoral; on en prit texte pour opposer à la magistrature provinciale la parisienne et l'on put entendre un magistrat de siège reprocher aigrement à un collègue du parquet « de parler depuis plusieurs heures ». Il n'ajouta pas, « vous vous croyez à l'audience », mais ce fut tout juste. Et comme une heure nouvelle s'ajoutait à celles-là, l'orateur pensa résumer ainsi ce qu'il voulut bien appeler « la conception de la réforme » : « Les rouages que nous organisons se suffisent à eux-mêmes, sans les Assemblées générales. Nous avons créé un Bureau exécutif et un Comité central qui est l'organe de contrôle. C'est le Comité central qui représente l'Association. Autrement dit, le Gouvernement, c'est le Bureau; le Parlement, c'est le Comité central, organe de contrôle. Que ferait dès lors l'Assemblée générale? Ce serait un surcontrôle. Donc supprimons les Assemblées générales! » C'était un beau geste en pleine Assemblée générale; mais comme il est toujours pénible de s'exécuter soi-même, l'un des membres — qui avait compris... — proposa de transformer l'Assemblée générale « en un congrès qui émettrait des vœux... ». Le reste de la discussion fut noyée dans un « bruit de conversations particulières », assure le procès-verbal. Et l'un des membres conclut : « Le siège de chacun est fait, nous pourrions discuter là-dessus indéfiniment sans avancer d'un pas. » C'était un magistrat assis. On n'essaya pas de le convaincre et l'un de ses collègues trouva la vraie conclusion : « Attendez-donc, nous verrons ce qui se passera à l'Assemblée générale prochaine.... » A la Pompadour près, on se serait cru chez Louis XV.

De semblables manifestations professionnelles ont-elles eu quelque influence sur les projets de réforme de la magistrature? Cela n'est pas certain. La situation des magistrats était devenue si pénible, si

paradoxale, qu'elle devait nécessairement être modifiée. Et il ne paraît pas qu'on ait apprécié très favorablement en haut lieu ces démarches de l'A. A. M. Notons en tout cas que, dans l'extension récente donnée à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels et qui accorde le droit syndical aux fonctionnaires, on a soigneusement spécifié que les *magistrats de l'ordre judiciaire* n'en bénéficieraient pas.... C'est là une indication.

***

Il y eut en France, au XVIIIe siècle, une crise de la magistrature, fort peu connue et qui n'est pas sans analogie avec la crise actuelle. Elle nous est révélée par un discours de M. Le Trosne, avocat du Roi, prononcé le 15 novembre 1763, à l'ouverture des audiences du Bailliage d'Orléans[1]. M. Le Trosne constate, dans les fonctions judiciaires des Présidiaux — qui correspondent à nos Tribunaux de Première Instance — « une désertion générale qui lui en font craindre la ruine ». Cette révolution, selon lui, n'est pas l'effet d'une cause accidentelle et passagère : elle annonce un changement total dans l'opinion publique et dans le goût de la nation. Le luxe, dit l'avocat du Roi, s'est développé de telle sorte que « les mœurs sont bouleversées et qu'on s'adonne moins facilement à la profession de magistrat qui exige une application constante et *ne conduit à rien* : ce langage si commun, si indécent, n'est que l'expression fidèle du culte que l'on rend aux richesses; elles sont tout aujourd'hui et ce qui n'y conduit pas, ne mène à rien ». Et M. Le Trosne nous fait, de son temps, ce tableau indigné : « Tout respire la frivolité et le plaisir, toute application sérieuse est réservée pour le jeu, le luxe étale son exemple corrupteur, les richesses sont vantées comme le souverain bien. » Remplaçons *jeu* par *tango* : nous aurons une bonne chronique moderne, un peu compassée, mais juste et que termine à propos cette notation de Le Trosne : « Chaque sexe, sortant de son caractère pour copier celui de l'autre, ne fait qu'en prendre les défauts et perdre les mœurs qui lui sont propres.... Sous prétexte de liberté, on dédaigne les égards et on néglige les bienséances. » Le tableau est poussé au noir, la critique peut être quinteuse, mais le

1. La brochure in-12, de 128 pages, est à peu près introuvable, mais le *Journal des Savans* de janvier 1765 en donne une complète analyse.

fond doit être exact, et au surplus on y retrouve avec précision les mêmes causes morales et sociales qui détournent aujourd'hui des fonctions judiciaires les hommes désireux de bien vivre, sinon de vivre bien. « L'État souffre dans son principe toutes les fois que le ressort des richesses pécuniaires est en chef : il en résulte un esprit mercenaire qui n'évalue les places que par leur produit et ne considère dans l'exercice de l'autorité qu'un moyen de s'enrichir. » M. Le Trosne conclut que seul le culte de l'Honneur — c'est la théorie que vient de développer Montesquieu — peut régénérer les Présidiaux et faire revivre leur lustre ancien. Il remarque d'ailleurs que les Cours supérieures (les Parlements) conservent un éclat qui ne se réfléchit point sur les Présidiaux. Mais il oublie de souligner le rôle politique des Parlements, leur opposition traditionnelle au pouvoir royal et l'esprit combattif qui les vivifiait. Rien de pareil dans les Présidiaux, d'où l'on ne pouvait, au surplus, sortir : la vénalité des charges constituait chacune d'elles en un placement honorable, mais sans issue. Et si l'on ne peut nier qu'un magistrat acquiert de l'autorité en se fixant dans une fonction, c'est à condition qu'il ait — par elle ou en dehors d'elle — les moyens de vivre dignement : les Anglais se sont constitué, de cette manière, une magistrature réputée. En France, au XVIIe et au XVIIIe siècles, malgré la médiocrité des ressources, la magistrature de Bailliage et de Présidial demeurait honorable. Racine, dans *les Plaideurs*, avait surtout visé la déformation professionnelle du juge et la satire s'adressait plus aux clients des procès et aux procureurs (les avoués) qu'au magistrat. Dandin est ridicule, non pas antipathique. La satire de Beaumarchais, dans le *Mariage de Figaro*, est plus cinglante : mais c'est qu'il y traduit, dans le personnage de Bridoison, une haine personnelle contre un conseiller du Parlement de Paris, Gœzmann, bien plutôt que par le souci de flétrir le Parlement en corps. Gœzmann était un agent secret du duc d'Aiguillon, égaré au Parlement de Paris et dont ses collègues se méfiaient. Pauvre, endetté, besogneux, mal rétribué sur les fonds secrets, sujet — selon la forte expression de La Roche-Flavin dans son *Traité des Parlements de France* — « à ces inconvéniens que la pauvreté amène avec soy ordinairement, jusques à contraindre *ad turpia et sordes* », il ne s'entendit pas (c'est tout ce que l'on peut dire) avec Beaumarchais dont il était le rapporteur dans un procès

devant la Grand'Chambre. Y eut-il sollicitation, concussion, tentative? On ne sait. Mais cela suffit pour qu'après l'affaire Beaumarchais, Goezmann fut exclu du Parlement.

C'est qu'il s'y maintenait, de longue date, une tradition de tenue bien voisine de l'honneur : on y était soucieux de l'Honneur même et l'on ne se contentait point, en général, d'être honoré. Michel de l'Hôpital, chancelier de 1560 à 1568, n'avait pas peu contribué à porter haut l'idée de justice, à faire sentir vivement aux juges le poids de leur responsabilité. Les examens que l'on pourra imposer aux magistrats égaleront difficilement celui qu'il fit un jour subir — au dire de Brantôme — à des conseillers qui venaient, le sourire aux lèvres, lui présenter leurs hommages : « Illes fit venir devant lui, qui ne bougea ferme de sa chaise : les autres trembloient comme feuille au vent. Il fit apporter un livre du code sur la table et l'ouvrit lui-même et leur montra, l'un après l'autre, une loi à expliquer, leur en faisant sur elle des demandes, interrogations et questions. Ils lui répondirent si impertinemment et avec un si grand étonnement qu'ils ne faisoient que vaciller et ne savoient que dire, si bien qu'il fut contraint de leur en faire une leçon et puis leur dire que ce n'étoient que des asnes et qu'encore qu'ils eussent près de cinquante ans, ils s'en allassent aux écoles estudier. » Brantôme et le maréchal de Strozzi étaient restés auprès du feu et riaient. Quand les malheureux eurent passé la porte, le chancelier se tourna vers ses hôtes et leur dit : « Voilà de grands asnes. C'est grand'conscience au roi de constituer ces gens-là en sa justice! »

Les L'Hôpital furent rares, les ânes le furent moins, mais plus cependant qu'on ne se plaît à le dire. Il y eut dans les Parlements, comme partout, comme toujours, des défaillances, des complaisances, des tentations[1] et que grossirent les épigrammes. Les femmes surtout y ont joué, plus encore que l'argent, leur rôle auquel jamais elles ne renonceront ; cela tient à ce que les hommes sentent vivement

1. A la fin du règne de Louis XV, l'excellent abbé Delille, qui eut plus tard une situation de poète national et respectait alors les Institutions, n'avait pas épargné la magistrature parlementaire. Il écrit en 1768 à Madame de ***, « sur le gain d'un procès », ces vers :

La Fortune est voilée ainsi que la Justice.
L'une éparpille l'or au gré de son caprice :
L'autre soulevant son bandeau,
Parfois jette un coup d'œil propice
Sur le rang, le crédit, ou de l'or en rouleau.

l'injustice des demandes qu'on leur fait, même quand ils y accèdent : les femmes ne sentent point l'injustice des grâces qu'on leur accorde. Il faut l'admettre comme une fatalité et se souvenir que déjà Périclès, ayant vu Sophocle, — dans une fonction qu'ils exerçaient ensemble, — regarder attentivement une fille fort belle, lui dit : « Un magistrat doit fermer à toute séduction non seulement les mains, mais les yeux. »

***

Sous de tels auspices, sous le régime nouveau institué par la loi du 28 avril 1919, on peut être assuré que les détenteurs du pouvoir judiciaire, même déçus dans leurs longs espoirs, continueront d'exercer avec honneur un rôle social qui, au travers des régimes, n'a cessé de s'étendre. Et notamment depuis la guerre, on leur a donné la prépondérance dans l'examen des litiges où la paix intérieure était intéressée : commissions arbitrales des loyers, allocations aux familles des mobilisés, registres du commerce[1], enfin arbitrage des cas où la propriété commerciale peut mettre en échec le droit, jusqu'alors intangible, du propriétaire immobilier[2]. Dans tous ces différends de grave portée sociale, c'est vers la magistrature que l'exécutif s'est instinctivement tourné pour leur confier, selon la belle expression de saint Louis, les fonctions d'*apaiseur*. *Le juge doit être l'apaiseur* : c'est son rôle essentiel dans les litiges privés, et s'il doit appliquer la loi, il ne doit jamais négliger « la manière » dont une sentence peut être adoucie, afin qu'elle ne soit pas un levain de haine. Cela est vrai au civil, c'est surtout vrai en matière pénale : celui qui prononce la peine devrait en suivre l'application. Quand l'expérience a été tentée, surtout avec les mineurs, quand le magistrat s'est efforcé de rester en contact avec le condamné *et est parvenu à lui donner l'impression qu'il s'intéressait de façon personnelle à son relèvement*, il a très fréquemment obtenu des résultats inespérés. Sans cet effort psychologique qui vient la parfaire, l'œuvre judiciaire demeure incomplète ; mais celui qui tente de l'accomplir est digne de cette « chère et vieille magistrature de France » dont un orateur voulait bien dire récemment au Sénat[3] — grâces lui en soient rendues ! — qu'elle a été pour notre pays « son honneur, son charme et comme son parfum ».

PRIMEFOSSE.

1. Loi du 18 mars 1919.
2. Projet de loi voté par la Chambre en mars 1919.
3. M. Herriot, séance du 1er avril 1919.

LE Vte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT
ET LA CONDITION DES OUVRIERS FRANÇAIS
AUX ENVIRONS DE 1830

En ouvrant *Le Moniteur* du 25 juillet 1830, le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont[1], conseiller d'État et préfet du département du Nord, éprouva une vive déconvenue : il comptait y trouver son mémoire sur la formation d'une assemblée générale de bienfaisance et sur un premier essai de colonie pour les indigents et les mendiants. Au lieu de ce mémoire, qui avait été approuvé par le Conseil supérieur d'agriculture sur le rapport très favorable du comte de Tournon, pair de France, il lut, « avec une douleur prophétique, les ordonnances qui firent éclater une grande révolution sociale ». Peu de jours après, 20,000 ouvriers, obéissant au signal donné par les ouvriers de Paris, se répandaient dans les rues de Lille. La carrière administrative de Villeneuve-Bargemont était terminée[2].

Cette carrière avait été longue et assez variée, Villeneuve-Bargemont ayant été sous-préfet de Zierickzée (Bouches-de-l'Escaut) en 1811, puis préfet de Lérida (1812), de Namur (1813), de Tarn-et-Garonne (1814), de la Charente (1818), de la Meurthe (1820), de la Loire-Inférieure (1824) et enfin du Nord (1828).

L'ancien préfet chercha une revanche en se faisant élire, en septembre 1830, député du Var, département où il était né; mais il quitta la Chambre l'année suivante. Il y rentra en 1840 comme député d'Hazebrouck et continua à en faire partie jusqu'en 1848.

A distance nous sommes enclins à faire bon marché de sa participation aux travaux législatifs[3] : pour nous Villeneuve-Bargemont

1. Né en 1784, mort en 1850.
2. *Economie politique chrétienne*, I, 19-20 : II, 80, note. — Dans les renvois à cet ouvrage, je me dispenserai désormais d'en mentionner le titre.
3. Citons cependant son intervention dans la discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures (Chambre des députés, séance du 22 décembre 1840).

n'a guère été, après 1830, qu'un économiste, l'auteur avant tout, d'un ouvrage en trois volumes, qui parut en 1834 et dont le titre un peu long est trop souvent écourté, aux dépens de sa véritable signification : *Economie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et en Europe et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*. Les deux volumes de l'*Histoire de l'économie politique*, qu'il publia en 1841, offrent comparativement peu d'intérêt.

On qualifie généralement Villeneuve-Bargemont d'économiste catholique; on ferait peut-être mieux de l'appeler un catholique économiste, pour marquer plus fortement la suprématie qu'il donne à la religion dans son examen du mal social et des remèdes qu'on peut y apporter : ne dit-il pas[1] qu'un peu perdu d'abord dans l'étude approfondie du paupérisme, il vit par degrés tout le problème s'éclairer « à l'aide surtout du phare lumineux du christianisme », et que c'est ainsi seulement qu'il put distinguer nettement les causes, classer et généraliser les faits et en dégager les conséquences?

Animé dès l'enfance de fortes convictions religieuses que le cours de la vie n'ébranla jamais, Villeneuve-Bargemont n'avait évidemment rien à nous dire de lui-même à ce point de vue au début de son ouvrage; mais il a tenu, avant d'aborder son sujet, à faire connaître au lecteur la genèse de ses idées économiques, leur évolution et les raisons de cette évolution.

En tant qu'on ne considère pas le caractère religieux de l'*Economie politique chrétienne*, on peut dire que cet ouvrage est un produit de la carrière de Villeneuve-Bargemont : « Une position tout à fait spéciale, écrit-il dans la préface, a mis l'auteur à portée de recueillir les faits qu'il rapporte, de les comparer, de les généraliser, d'en étudier les principes et d'en déduire d'utiles conclusions pratiques. » Obligé par ses fonctions à voir la misère, « par obligation, et plus encore par sympathie » il s'associa aux moyens de la soulager, puis, par degrés, il en perçut l'étendue et les modalités, et finalement s'appliqua à en chercher les causes et les remèdes.

Le passage de Villeneuve-Bargemont à la préfecture de Tarn-et-

1. I, 20.

Garonne au début du règne de Louis XVIII marqua une étape dans l'évolution de ses idées. Des actes de *luddisme* avaient eu lieu à Montauban; quand le calme fut rétabli (non sans difficulté), le préfet blâma les perturbateurs, leur montra l'absurdité de leur conduite et les engagea à prendre patience ou à chercher une industrie plus profitable, etc., tous conseils puisés dans les écrits d'Adam Smith et de Say. Avec le temps et la réflexion, l'affaire des *luddistes* de Montauban prit à ses yeux un caractère plus symptomatique et par là plus important; il dut s'avouer que la solution administrative de l'incident n'avait donné aux ouvriers briseurs de machines ni travail, ni pain. Il se jeta alors dans une étude plus approfondie de l'économie politique, et il éprouva quelque réconfort à la lecture des nombreux rapports qu'à cette époque on publiait sur la brillante situation industrielle de l'Angleterre; il se trouva particulièrement raffermi dans les conclusions auxquelles il était arrivé à la suite de Smith quand il prit connaissance de l'ouvrage, récemment paru, du comte de Laborde sur l'esprit d'association.

Mais un moment vint où toutes ses conceptions antérieures furent ébranlées par la lecture de l'*Essai sur le principe de la population*, de Malthus. Par degrés et à mesure que son expérience s'étendait à de nouveaux départements, et notamment au département du Nord, Villeneuve-Bargemont arriva à la conviction que le système industriel de l'Angleterre avait exercé et exerçait une influence néfaste, non seulement sur ce pays, mais « sur la France, sur l'Europe et sur une grande partie de l'univers », et que « l'industrie agricole est la base la plus réelle et la plus sûre du bien-être des classes inférieures ». Dès lors il se recommande fréquemment de Malthus, de Sismondi et de Droz, qui, dit-il, « se sont séparés sur beaucoup de points des doctrines de Smith, dont ils ont aperçu, les premiers, la tendance funeste sur le sort des classes inférieures[1] ».

Pratiquement ces expériences et ces réflexions amenèrent Villeneuve-Bargemont à introduire dans le département du Nord, qu'il administrait alors, diverses réformes en faveur des indigents; surtout elles le conduisirent à proposer au Gouvernement des mesures au profit des classes pauvres dans toute la France. En

1. I. 48, note 6.

attendant la décision du Conseil supérieur d'agriculture sur son mémoire, il ouvrit près de ses collègues une enquête sur les causes et l'étendue du paupérisme dans leur département et sur les remèdes au moyen desquels on pouvait le combattre.

On a vu pourquoi ce mémoire ne fut pas sanctionné officiellement par le Gouvernement. La documentation recueillie par Villeneuve-Bargemont, soit dans les départements qu'il avait administrés, soit, par les soins de ses collègues, dans les autres départements, fut utilisée par l'ancien préfet pour écrire certains chapitres de son *Économie politique chrétienne.*

Le plan suivi dans cet ouvrage est ainsi exposé par l'auteur[1] : « Frappé de la misère qui dévore plusieurs contrées de l'Europe et de ses progrès qui semblent marcher parallèlement avec ceux de la civilisation moderne, nous avons voulu en étudier les causes, en constater les effets et chercher les remèdes les plus propres à améliorer, d'une manière durable, le sort des classes souffrantes et malheureuses de la société. »

Dans l'exposé qu'on va lire, j'adopterai cette division tripartite, mais en inversant les deux premiers termes : les causes d'un phénomène ne peuvent, en effet, être recherchées qu'après que ce phénomène a été constaté et précisé.

Avant d'entrer en matière, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que Villeneuve-Bargemont, comme la plupart des économistes et des philanthropes de son époque, donne aux mots : *paupérisme* et *indigence* un sens bien plus étendu que celui que nous leur donnons aujourd'hui ; pour lui, sont des indigents aussi bien l'ouvrier en chômage ou l'ouvrier mal payé, que le vieillard, l'infirme ou l'orphelin, etc., dont la société est obligée de prendre soin. Je n'ai pas besoin de m'arrêter, pour la développer, sur cette idée que si le chômage et l'insuffisance du salaire peuvent, dans certaines conditions de durée, d'intensité ou de généralité, aboutir à l'indigence et au paupérisme, ils ne l'impliquent pas forcément.

Mais l'ampleur des crises économiques au milieu desquelles Villeneuve-Bargemont exerça ses fonctions permet de comprendre pourquoi il ne s'est pas arrêté à cette distinction, qu'il a d'ailleurs

1. III, 581.

aperçue : résumant, en effet, un nouveau système de secours qu'il proposait en faveur des indigents, il a écrit [1], que ce système s'appliquait à trois grandes catégories d'indigents : « 1° Les pauvres hors d'état de travailler; 2° les pauvres qui manquent de travail ou d'un salaire suffisant; 3° les pauvres qui se refusent au travail. »

C'est la seconde de ces catégories qui nous intéresse essentiellement.

I. — La condition des ouvriers.

Comme presque tous les philanthropes et les économistes de son temps, Villeneuve-Bargemont a surtout considéré la question ouvrière (pour employer un mot postérieur à l'époque) dans « l'industrie manufacturière », dont le développement en France préoccupait alors tant d'esprits; et il a généralement laissé de côté « l'industrie qui s'exerce isolément ou avec un petit nombre d'individus [2] », dont l'existence n'entraîne pas les mêmes conséquences.

Dans le domaine ainsi déterminé, Villeneuve-Bargemont s'est attaché à recueillir le plus grand nombre de faits possible pour servir de base à ses théories. Son activité à ce point de vue fut surtout considérable pendant les deux ans et demi qu'il passa à la préfecture du Nord. Le lendemain même de son arrivée, il avait appris qu'un sixième de la population recevait des secours public. « On comprendra facilement, remarque-t-il [3], que le paupérisme de la Flandre française devint dès ce moment pour moi l'objet d'une préoccupation continuelle. » Les nombreuses observations qu'il rassembla sur la population indigente du département forment un chapitre de son ouvrage [4] : j'en extrais les renseignements qui concernent plus particulièrement la situation des ouvriers.

Parmi les 163,453 indigents inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance en 1828, il y en avait 44,000 dont la situation, aux termes du classement administratif, étaient dans l'indigence « par défaut ou insuffisance de travail ». Mais n'était-ce pas aussi le défaut ou l'insuffisance de travail qui avait réduit à la misère une partie au moins de 50,000 assistés dont l'indigence était attribuée à une « sur-

1. III, 132.
2. III, 161.
3. I, 17.
4. Le chapitre III du livre II (II, 50 et suiv.).

abondance d'enfants »? Sans doute ce n'était pas tant le nombre de leurs enfants qui les avait fait tomber dans le dénuement que l'insuffisance du travail ou du salaire nécessaire pour nourrir leur famille. Et ne pouvait-on pas faire le même raisonnement pour une partie au moins des 12,000 individus devenus indigents « par suite de malheurs », et pour une partie aussi des 35,453 individus tombés dans la misère « par inconduite[1] »?

Essayant de décrire la masse d'indigents dont son administration avait constaté l'existence, Villeneuve-Bargemont y rencontrait notamment : 1° « des ouvriers manufacturiers qui ne peuvent faire subsister leur famille au moyen de leurs salaires et se trouvent entièrement à la charge de la charité publique ou privée en cas de maladie, de disette ou de fermeture d'ateliers » : 2° « des ouvriers sans instruction, sans prévoyance, sans économie, abrutis par la débauche ou énervés par les travaux manufacturiers, parvenus à l'âge mûr sans avoir fait aucune épargne et hors d'état de suffire complètement par leur travail à l'existence de leur famille, presque toujours très-nombreuse »[2].

De cette seconde catégorie d'ouvriers indigents on pourrait, semble-t-il, rapprocher une troisième catégorie qui ne se différencierait de celle-ci que parce qu'elle présente des traits plus accentués : « Un grand nombre de familles héréditairement indigentes ou mendiantes, sans instruction, sans intelligence, sans énergie physique ou morale, vivant dans les villes, entassées pêle-mêle dans des caves obscures et humides, ou dans des greniers exposés à toutes les rigueurs des saisons. La majeure partie joignant au triste cortège d'infirmités transmises des pères aux enfants, la plus dégoûtante immoralité. »

La plupart de ces indigents, continuait Villeneuve-Bargemont, se trouvent dans les villes, et particulièrement dans les villes de fabriques et de manufactures, surtout de manufactures de coton ; et ils représentent environ les 5/6 du total des indigents du département, soit 136,039 individus (le dernier sixième étant formé d'indi-

1. Les autres éléments du total de 163,453 indigents étaient les suivants : vieillards, 6,000 ; infirmes, 16,000.

2. Et Villeneuve-Bargemont ajoutait en note : « Cette race d'hommes a la plus grande analogie avec les canuts de Lyon, dont nous avons précédemment fait connaître la misérable situation. »

gents appartenant à la classe agricole), sur un total de 396,732 individus formant la classe des ouvriers industriels (hommes, femmes et enfants) de toute espèce existant dans le département du Nord[1].

Il est regrettable que Villeneuve-Bargemont n'ait pas étendu ses recherches aux conditions de travail des ouvriers; il avait pourtant indiqué le programme de cette étude : « La plupart des ouvriers sont enfermés près de quatorze à quinze heures dans des ateliers où l'air est à peine renouvelé; le plus grand nombre ne reçoit qu'un salaire insuffisant à ses besoins, et cependant beaucoup de bras sont privés de travail[2]. » Il ajoute que la haute industrie « se bornait à exploiter les forces, j'ai presque dit la misère des classes ouvrières », et même que les nouveaux enrichis répugnaient à l'aumône[3]. Il

1. Mais que de suppositions plus ou moins fondées à la base de ces statistiques! Partant du chiffre de 224,320 ouvriers industriels de plus de quinze ans rencontré dans le département, Villeneuve-Bargemont admet qu' « on en compte environ 92,563 de quinze à vingt-cinq ans qu'on suppose n'être pas encore mariés et n'avoir pas d'enfants ». Est-ce vraisemblable dans ce département où une partie de la population ouvrière vit dans « la plus dégoûtante immoralité »? Il suppose que chaque ménage n'a que trois enfants : est-ce suffisant pour justifier que 50,000 ouvriers sont devenus indigents « par surabondance d'enfants »? Enfin il suppose, comme on l'a vu, qu'un sixième des indigents sont des ouvriers agricoles.

D'autre part les chiffres donnés par Villeneuve-Bargemont ne sont pas toujours concordants; ainsi les deux éléments en lesquels il décompose le chiffre, cité plus haut, de 224,320 ouvriers donnent un total de 214,230; ainsi encore si les 27,423 indigents de l'agriculture représentent le sixième du total des indigents, ce total serait de 164,538, et non 163,453, comme l'auteur l'indique par ailleurs (Voir II, 54-55). Ces erreurs (on verra que ce ne sont pas les seules) peuvent être constatées; mais qui pourrait affirmer qu'il ne s'en trouve pas d'autres que l'absence de tout élément de contrôle dissimule?

2. II, 64, note. — Tout ce qu'a fait Villeneuve-Bargemont dans cet ordre de recherches, c'est d'indiquer, sans presque préciser aucun détail, les besoins et les gains d'une famille d'ouvrier manufacturier de Lille, composée du mari, de la femme et d'un nombre d'enfants non précisé. Pour vivre, cette famille a besoin au moins de 1,051 francs par an; or l'ouvrier (ici je suis obligé de citer) « ne gagne guère, dans les temps de prospérité, plus de 1 fr. 75 par jour, sa femme 0 fr. 60 et ses enfants en état de travailler environ 0 fr. 53; total : 2 fr. 88 par jour. En comptant 300 jours de travail, ce qui est tout ce qu'on peut espérer, on n'a qu'un produit de 1,051 francs par an, c'est-à-dire tout juste de quoi faire subsister la famille ». Il y a là une erreur de calcul qui enlève presque toute signification au raisonnement de Villeneuve-Bargemont : en effet 2 fr. 88 pendant 300 jours font 864 francs, et non pas 1,051 francs; pour obtenir ce gain annuel, il faut, ou bien que la famille ouvrière gagne 2 fr. 88 pendant 365 jours, ou qu'elle gagne 3 fr. 50 pendant 300 jours. De quelque façon que soient établies ces recettes, il est évident, comme le fait remarquer Villeneuve-Bargemont, qu'elles ne laissent à l'ouvrier aucune marge pour les dépenses résultant de l'éducation des enfants, de la maladie, du chômage, etc. « On voit donc combien un pareil état est voisin de la misère elle-même » (I, 293 et dernier paragraphe de la note de la page 288).

3. I, 18; II, 71.

préfère s'étendre sur les basses conditions de vie des ouvriers, sur leurs mœurs « excessivement corrompues », qui se révèlent par des « désordres inouis » : unions illégitimes sans nombre, pratique de la contrebande dans de grandes proportions, exercice public de la mendicité « par des bandes nombreuses qui alarment les propriétaires isolés ». (Mais, remarque Villeneuve-Bargemont, il est impossible de ne pas tolérer ce fléau « là où on ne saurait donner du travail et un salaire suffisant aux indigents valides ni du secours et un asile aux pauvres hors d'état de travailler ») ; enfin ivrognerie développée à un degré incroyable, sur les formes de laquelle Villeneuve-Bargemont donne des détails[1].

Il est vrai qu' « aucune précaution d'hygiène, aucune surveillance morale, aucun moyen d'instruction ne sont établis dans les manufactures et ateliers ». Cette population misérable est d'ailleurs douce, peut-être par manque de caractère; rares sont les attentats contre les personnes ou contre les propriétés[2]; les indigents « souffrent sans révolte et presque sans murmure et seraient ainsi bien plus un sujet de pitié qu'un sujet d'alarmes et de défiance si l'on pouvait oublier avec quel succès des agitateurs auraient la facilité de s'en servir, au besoin, comme d'instruments aveugles de sédition et d'anarchie, dans les crises politiques ».

Cette situation était la même, d'après les renseignements qui furent donnés à Villeneuve-Bargemont, « dans l'Artois et dans une partie de la Picardie et de la Normandie[3] ». Mais dans la Meurthe, où il avait été préfet, il avait constaté par lui-même l'état d'indigence dans lequel se trouvaient, notamment, les ouvriers des fabriques de coton. Il avait également conservé un triste souvenir de la misère qu'il avait vue lors de son séjour, comme préfet, à Nantes : « De nombreuses filatures s'y étaient établies; l'emploi des machines

1. Voir notamment II, 60, 63, 68 à 70.

2. II, 64. — Alors pourquoi les propriétaires isolés s'inquiétaient-ils tant, comme je viens de le noter d'après Villeneuve-Bargemont, des bandes nombreuses qui demandaient l'aumône?

3. On peut noter, bien que la chose n'ait guère d'importance, que Villeneuve-Bargemont, qui eut une carrière préfectorale de près de vingt ans, trouve plaisir à parler des provinces de la France plutôt que de ses départements : sous sa plume le département du Nord devient à l'occasion la Flandre française; Nantes est le siège administratif d'une des provinces de l'ancienne Bretagne. Nancy est la capitale de l'ancienne Lorraine (il ajoute en note : le département de la Meurthe), etc.

économiques avait pris une notable extension; de grandes fortunes industrielles s'étaient rapidement élevées; et cependant l'échelle de la misère publique se développait sur les plus larges proportions. A côté d'une extrême opulence se faisait remarquer une pauvreté excessive: de fréquentes émeutes d'ouvriers et des murmures faiblement contenus trahissaient le malaise des classes inférieures [1]. » Comme à Lille, l'ivrognerie était très développée à Nantes : dans deux faubourgs de la ville, très fréquentés par les ouvriers, on buvait « à tant par heure [2] ».

A tout prendre une seule région de manufactures de coton n'inspirait pas à Villeneuve-Bargemont les mêmes sentiments que la région du Nord : l'Alsace. La différence, d'après lui, venait de ce qu'en Alsace « les travaux du coton ont été partagés par la population agricole et que les chefs de l'industrie ont été plus paternels et plus prévoyants pour leurs ouvriers[3] ».

En outre de ses expériences comme préfet, Villeneuve-Bargemont eut, pour former son opinion sur la situation des ouvriers, le résultat de la consultation qu'il ouvrit près de ses collègues sur le nombre et la situation des indigents (et des mendiants) dans leurs départements respectifs, en 1829, 1830 et 1831.

Il a donné, de cette enquête, un résumé qui ne manque pas d'intérêt[4], bien que 53 préfets seulement aient répondu aux questions posées, et même certains d'entre eux d'une façon bien insuffisante. A part un petit nombre de départements (particulièrement Eure-et-Loir, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin), on voit que dans les autres une proportion plus ou moins grande, mais toujours notable, de la population ouvrière vivait dans l'indigence. Vingt préfets signalent l'insuffisance du travail ou l'insuffisance des salaires; d'autres notent que des ouvriers sont plus chargés d'enfants qu'ils n'en peuvent élever[5], dénoncent leur immoralité, leur ignorance, leur imprévoyance, leur ivrognerie, leur paresse, parfois leur goût du luxe[6].

1. I. 12-13.
2. II. 69 (partie de la note).
3. I. 328.
4. Voir II. 390 et suiv.
5. D'après le préfet de la Moselle, « la pauvreté est principalement occasionnée par la surabondance d'enfants dans les familles pauvres (fruit de l'imprévoyance dans le mariage) et par l'insuffisance des salaires ».
6. Aude, Deux-Sèvres, Haute-Vienne.

Le préfet du Rhône déclare que « le nombre des indigents est habituellement fort élevé dans la classe des ouvriers en soie » et insiste sur « la dégradation morale et physique des individus constamment appliqués aux travaux mécaniques ».

Si l'on ajoute à toute cette documentation, recueillie directement ou indirectement, les faits que Villeneuve-Bargemont nota au cours de ses lectures ou ceux dont il eut connaissance par ses nombreuses relations, on possède à peu de chose près l'ensemble des éléments qui servivent de bases à ses conceptions générales.

De tous les traits ainsi rassemblés, Villeneuve-Bargemont se servit pour brosser un portrait complet de l'indigent[1]; ailleurs il s'attacha à faire celui de l'ouvrier de manufacture, dont il avait déjà donné une esquisse due au vicomte de Bonald[2]. Il revint à maintes reprises sur tel ou tel détail de cette physionomie. Il s'inquiétait notamment de voir que la criminalité se développait surtout dans les départements où l'industrie manufacturière avait accompli le plus de progrès[3]. Il établit évidemment une relation entre ce fait et la dégradation physique et morale que le préfet du Rhône imputait, on l'a vu tout à l'heure, au travail mécanique : « Les individus employés dans les ateliers de l'industrie manufacturière usent promptement leurs forces physiques et sont généralement chétifs, malsains, d'une intelligence moins développée que les agriculteurs et d'une moralité moins sûre. » Rien d'étonnant, dès lors, si, dans les cantons industriels de la France, la population peut à peine fournir le contingent qui lui est assigné pour le recrutement de l'armée[4].

La constatation de tant de tares (le mot n'est sans doute pas excessif) physiques et morales dans la population ouvrière n'absorbe pas, du reste, l'attention de Villeneuve-Bargemont au point de l'empêcher de voir que ces tares ne sont pas responsables seules de la déplorable situation des ouvriers de manufactures : la precarité de leurs moyens d'existence est un thème qu'il traite avec abondance et qu'il reprend volontiers. Quand, écrit-il par exemple[5],

1. I, 98-99.
2. III, 161-163; I, 319-321.
3. I, 339, 375.
4. I, 378, 321.
5. I, 308-309. — Comparez la citation qui suit avec les pages 362-363 des *Nouveaux principes d'économie politique* (édition de 1817) : Villeneuve-Bargemont s'y est inspiré évidemment du texte même de Sismondi.

des entreprises manufacturières se fondent, au début la population ouvrière possédera du travail, obtiendra des salaires suffisants ; « et alors, pleine de sécurité et de confiance, elle se groupera autour des manufactures et se multipliera par l'effet de cet attrait du mariage, toujours plus vif dans les classes ouvrières et prolétaires que dans toutes les autres. Mais tôt ou tard un événement politique, les chances mobiles du commerce, une découverte nouvelle, le caprice même de la mode et du goût, une foule de circonstances enfin, peuvent et doivent faire ébranler subitement l'édifice fragile de cette existence artificielle. Les industries rivales de l'étranger provoquent sans cesse l'économie de la main-d'œuvre et la baisse des salaires qui forment tout le revenu des ouvriers industriels. Enfin une grande catastrophe arrive : quelques entrepreneurs se sont enrichis; un plus grand nombre se sont ruinés; les ateliers se ferment, et des populations entières tombent dans la misère sans autre refuge que la charité. »

Voici la même impression reproduite sous une forme non moins saisissante[1] : « Lorsqu'une concurrence universelle fait diminuer la demande du travail, le travail et les salaires baissent dans une proportion dont le chef de la manufacture est le seul arbitre. Or, comme ces vicissitudes sont fréquentes, il arrive que beaucoup d'ouvriers demeurent sans emploi, et par conséquent sans pain, et les ouvriers conservés, réduits à la plus minime rémunération, sont dans l'état le plus voisin de la misère. Ils tombent dans l'indigence, comme leurs camarades renvoyés, si une maladie ou un accident les prive de leurs forces, ou si leur famille, toujours plus ou moins nombreuse, se compose d'enfants en bas âge. »

Ainsi donc, le salaire, dont le taux est, du reste, insuffisant, est toujours précaire. Sa modicité habituelle rend toute épargne impossible. « D'un autre côté, lorsque des événements quelconques font monter le prix des subsistances, le taux des salaires ne suit pas celui des denrées et se trouve même le plus souvent modifié en sens inverse. Dans les pays où il y a beaucoup de fabriques, ces malheurs peuvent frapper à la fois des milliers d'individus[2]. »

De cette situation, Villeneuve-Bargemont rend responsables les

1. II, 308-309.
2. II, 309.

entrepreneurs d'industrie, dont il dénonce avec véhémence l'autorité sans contrôle et la cupidité. Quand, écrit-il[1], on considère l'industrie manufacturière, ce qui frappe surtout, « c'est l'état de dépendance et d'abandon dans lequel la société livre les ouvriers aux chefs et entrepreneurs des manufactures, c'est la faculté illimitée, laissée à des capitalistes spéculateurs, de réunir autour d'eux des populations entières pour en employer les bras suivant leur intérêt, pour en disposer, en quelque sorte, à discrétion, sans qu'aucune garantie d'existence, d'avenir, d'amélioration morale ou physique soit donnée, de leur part, ni à ces populations, ni à la société qui doit les protéger ». Le salaire devrait être fixé de façon à permettre à l'ouvrier d'exister convenablement avec sa famille, et même de se créer quelques épargnes : « Le profit de l'entrepreneur ne devrait se régler qu'après le prélèvement d'un salaire suffisant », c'est-à-dire d'un salaire pouvant fournir à l'ouvrier, selon les habitudes et les exigences du pays qu'il habite : 1° de quoi exister convenablement au point de vue de la nourriture, du vêtement et du logement : 2° de quoi entretenir et faire subsister sa famille, composée de sa femme et de deux enfants de moins de quatorze ans : 3° de quoi soutenir ses parents vieux et infirmes; 4° de quoi faire quelques épargnes pour les jours de repos et de maladie et pour sa vieillesse[2].

Villeneuve-Bargemont insiste sur l'avidité et l'égoïsme de l'entrepreneur, notamment dans l'industrie du coton : son intérêt constant est de produire beaucoup et à bon marché : « Tout est sacrifié à cette loi supérieure. » Si les profits diminuent, il réduit la main-d'œuvre employée ou abaisse les salaires et finalement suspend ou même abandonne l'industrie, sans se soucier de la population ouvrière qu'il avait groupée. « Peu lui importe ce que deviendront tant d'infortunés : il a payé exactement le salaire convenu : nul n'est en droit de lui en demander davantage. » Et ces ouvriers retomberont à la charge de la société, même s'il se trouve qu'ils ont contribué à enrichir un spéculateur qui les congédie précisément au moment où ils ont le plus besoin d'ouvrage, c'est-à-dire dans les temps de disette, de guerre ou d'autres calamités. « L'on a donc pu établir cet axiome qui, malgré son apparence paradoxale, n'en est pas moins

1. III, 161.
2. I, 275-276, 287-288.

vrai, que *plus un pays possède d'entrepreneurs d'industrie riches, plus il renferme d'ouvriers pauvres*[1]. »

Comment se fait-il qu'il en soit ainsi?

II. — Les causes générales de la misère ouvrière et leurs conséquences.

D'après Villeneuve-Bargemont, la misère des populations ouvrières françaises est le résultat de l'application du système industriel anglais, et elle existe dans les limites de cette application. Il admet bien, d'ailleurs, que les révolutions politiques ont une influence sur la situation des prolétaires, mais il remarque aussitôt que partie de ces révolutions politiques sont la conséquence plus ou moins complète d'une certaine situation industrielle et que même celles qui ont un caractère uniquement politique ne manquent pas de trouver un soutien parmi les classes laborieuses souffrantes et irritées.

Villeneuve-Bargemont fait remonter à la Réforme l'origine du système industriel anglais : la licence désormais permise aux esprits aboutit au matérialisme et au sensualisme issu des idées de Hobbes qui, dans le domaine industriel, donnèrent finalement naissance à l'économie politique anglaise. Mais bien avant son éclosion, « tout devint, dans ce pays, spéculation mercantile, recherche de richesses et de bien-être.... L'égoïsme, l'avidité s'emparent de tous les cœurs. » Les richesses augmentent, mais en s'accumulant dans un petit nombre de mains. La population, « excitée par une production manufacturière indéfinie », s'accroît rapidement. Les nouvelles théories d'économie politique sont alors formulées : elles visent à multiplier le travail manufacturier en provoquant de nouveaux besoins. Les peuples voisins, entraînés par les succès industriels de l'Angleterre, s'efforcent de l'imiter : « Une fièvre universelle d'industrie se répand comme une vaste contagion : la concurrence encombre tous les marchés de la terre; la production dépasse toutes les limites de la consommation; elle ne peut se soutenir que par le bas prix des salaires et par des procédés de plus en plus écono-

1. I, 27, 321, 379; III, 162-163.

miques. » L'Angleterre est arrivée à l'apogée de la richesse et de la puissance; mais sa population ouvrière, « démesurément augmentée, sans travail ou sans salaire suffisant, est livrée à la plus affreuse misère[1] ».

Précisons, avec Villeneuve-Bargemont[2] les traits du système industriel anglais. Le premier, c'est « l'extension indéfinie donnée à l'industrie manufacturière par des procédés économiques qui, pour une branche d'industrie seulement (celle du coton), remplace le travail de 84.000.000 d'ouvriers ». Puis c'est la préférence donnée au commerce extérieur sur le commerce intérieur, — l'application de l'industrie aux produits étrangers et la concurrence universelle qui en est résultée, — l'essor rapide donné à la population ouvrière par l'influence des causes précédemment indiquées et de quelques autres, — la concentration des propriétés et des capitaux dans un petit nombre de familles, — l'absence totale d'esprit de charité et de justice dans les relations des riches avec les pauvres, — « l'égoïsme, les richesses, le luxe excessif du clergé anglican, son indifférence sur le sort et la moralité des classes inférieures », — « le despotisme barbare des entrepreneurs d'industrie, — les théories philosophiques et économiques qui assignent pour unique but à l'homme les jouissances matérielles et fondent la civilisation et la production des richesses sur l'excitation des besoins[3] ».

J'ai abrégé cette énumération, dont certains numéros visent la constitution de la société anglaise sans se rapporter à son régime industriel. Villeneuve-Bargemont achève ce tableau en disant qu'il se résume « dans la morale des intérêts matériels substituée, en Angleterre, aux principes éternels de religion, de justice et de charité et devenue successivement la base unique de la politique du Gouvernement, de l'économie politique des industriels et des propriétaires, de la conduite du clergé, des relations de toutes les classes de la société entre elles, et enfin de l'esprit national ».

Tout au long de son ouvrage, Villeneuve-Bargemont revient sur chacun de ces points pour les développer : dépendance de l'ouvrier

1. II, 107 et suiv. : 148 et suiv. : III, 5-6, etc.
2. II, 147-148.
3. Sur ce dernier point voyez notamment I, 146, 148, 157, 159 ; III, 63-64.

à l'égard du patron; insuffisance des salaires; augmentation désordonnée de la population; accroissement sans arrêt du nombre des indigents; concurrence entre les ouvriers, entre les entrepreneurs, entre les nations; inégalité dans la répartition, entre les entrepreneurs et les ouvriers, des bénéfices des manufactures; développement du machinisme, qui enlève à l'ouvrier son travail ou tout au moins une partie de son salaire; création d'une féodalité nouvelle; fréquence des crises par suite de l'intensité constante d'une production que la consommation ne parvient pas à égaler, telles sont les conséquences du système industriel anglais.

Un tel système a de grandes chances d'aboutir à la révolution politique : pour parer aux conséquences de tant de désordres et de tant de souffrances, « on promet aux prolétaires du travail et des richesses, la répression des abus et le développement de toutes les libertés publiques; on suscite au pouvoir établi des embarras, des difficultés et la défaveur populaire. D'abord calme et modérée, l'opposition grandit, s'étend et devient menaçante; elle parvient à forcer le Gouvernement à se retrancher derrière la violence ou l'arbitraire. Alors, à l'aide du soulèvement des classes ouvrières, il devient facile d'opérer la révolution désirée. » Et la population qui souffrait n'en sera pas plus heureuse, car elle n'aura fait que changer de maîtres[1].

Plus précisément peut-être : il résulte de l'application du système industriel anglais qu'un principe de lutte perpétuelle, destructif du principe de l'ordre social, existe entre les riches et les classes pauvres assujetties au travail. Ce principe n'est d'ailleurs pas nouveau; mais pendant longtemps l'ordre social a été maintenu en Europe par une sorte d'équilibre entre les divers éléments de la population ; l'antagonisme entre ceux qui possèdent les richesses et ceux qui ne vivent que de leur travail, « aussi vieux que la société même, toujours vivace, mais comprimé par les institutions, adouci par la religion et les mœurs, n'avait éclaté, pendant des siècles, qu'à de rares et courts intervalles ». Mais déjà la lutte est engagée sur divers points : « Tout fait prévoir que l'aristocratie manufacturière anglaise sera violemment renversée dans un avenir qui ne saurait

1. I, 499-500.

être éloigné. Le tour de la féodalité industrielle en France viendra, ensuite[1]. »

La misère des classes ouvrières est devenue, dans toute l'Europe, la question de l'époque actuelle. Les classes riches ne pensent qu'à jouir, et toujours davantage. « Les masses prolétaires, privées d'aliment moral et de bien-être physique, demandent à entrer à leur tour, de gré ou de force, dans le partage des biens de ce monde.... Ce qui paraît certain, c'est que les temps de monopole et d'oppression sont accomplis sans retour et qu'une grande transition approche. Or elle ne peut s'opérer que de deux manières, ou par l'irruption violente des classes prolétariennes et souffrantes sur les détenteurs de la propriété et de l'industrie, c'est-à-dire par un retour à un état de barbarie, ou par l'application pratique et générale des principes de justice, de morale, d'humanité et de charité[1]. »

L'Angleterre, qui a donné naissance à un tel système industriel, est, assure Villeneuve-Bargemont[2], « destinée à périr par les causes qui ont engendré le paupérisme, et peut-être par le paupérisme lui-même. Tous les hommes qui ont approfondi la situation de ce royaume ne peuvent s'empêcher d'en avoir le pressentiment[3]. » Il ajoute : « Ce sera un grand malheur sans doute; et cependant pourra-t-on dire qu'il n'est pas mérité et que la Providence ne se devait pas à elle-même de donner cette haute leçon au monde? » Et il revient sur cette idée en termes non moins durs : « La justice suprême s'exerce envers les nations comme sur les individus; tôt ou tard, les sociétés subissent les conséquences de la violation des lois éternelles proclamées par la Providence. »

Le système industriel (sans parler du système politique) de l'Angleterre a exercé une influence néfaste sur les nations voisines et sur une grande partie de l'univers, affirme Villeneuve-Bargemont, et le paupérisme, qui a pris naissance chez elle, a été, par elle, « inoculé au reste de l'Europe[4] ».

1. I, 25-26, 28-29, 121, 397; II, 29.
2. I, 23-24; II, 153-154.
3. « Le colosse aux pieds d'argile est ébranlé et l'Europe va assister peut-être sa chute prochaine » (III, 6).
4. I, 22. — La dénonciation, qui suit, de l'Angleterre, est conçue en termes enflammés : parlant de « la classe avide et orgueilleuse devenue maîtresse de la population », Villeneuve-Bargemont dit : « C'est ainsi qu'on l'a vue exploiter partout la race humaine : et, tandis qu'elle cherchait à améliorer chez elle tous

Pour ne parler que de la France, le sensualisme l'a atteinte, après l'Angleterre; elle aussi possède toute une littérature économique et politique inspirée, en somme, bien qu'à des degrés divers, des idées de Hobbes. Sans doute la France n'en est pas, à beaucoup près, au même point que l'Angleterre, et il s'y trouve assez de bons esprits pour comprendre que dans tous les temps « les grands peuples n'ont été grands et puissants que par leur sobriété, leur tempérance, leur habitude courageuse de réduire et de comprimer leurs besoins », et non par la surexcitation des désirs de jouissance sous toutes ses formes. Aussi l'organisation sociale de la France présente bien des supériorités sur l'organisation sociale de l'Angleterre, celle, notamment, d'un heureux équilibre entre l'agriculture et l'industrie [1].

Tout de même la France est engagée sur la pente fatale, et c'est la Restauration qui l'y a lancée. Resté partisan convaincu du régime déchu, Villeneuve-Bargemont ne peut pourtant dissimuler cette vérité; mais il ne la produit qu'enveloppée, sans en faire une arme [2]. Progrès réalisés, à l'étranger, dans les arts de l'industrie, nécessité d'ouvrir des débouchés aux capitaux importants qui se constituaient alors, « activité des esprits, détournée désormais de son cours belliqueux qui se reportait sur les spéculations aventureuses du commerce, de l'industrie et de la bourse », spectacle fascinateur de la prospérité « apparente » de l'Angleterre, introduction des doctrines de Smith et de ses disciples, auxquelles on attribue les prodiges de l'industrie anglaise et la richesse de l'Angleterre, aspirations vers d'intenses et promptes jouissances, telles sont les idées et les forces qui, à partir de 1814 et surtout après 1820, entraînèrent la France à la suite de l'Angleterre industrielle. Le développement de l'industrie manufacturière, d'abord couronné de succès, provoqua bientôt des désastres : une crise éclata, on sait comment, néfaste à nombre d'entrepreneurs, plus néfaste encore aux classes laborieuses. Le département du Nord, où les doctrines de l'économie politique anglaise ont reçu leur principale application par l'introduction des machines et du monopole

les types d'animaux utiles, ne s'occuper de ses ouvriers que pour abuser de leur force et de leur misère. »

1. I. 137, 156; II. 167 et suiv.

2. I. 76 et suiv.

de l'industrie, « a joui le premier des prétendus avantages de la civilisation matérielle moderne : on ne peut être surpris qu'il recueille le premier, aujourd'hui, les fruits amers de ce système, la lèpre du paupérisme et toutes ses conséquences ». Dans ce département et dans quelques grandes villes manufacturières, la misère des ouvriers peut être assimilée à celle qui règne en Angleterre [1].

D'ailleurs en France, comme en Angleterre, une « féodalité nouvelle » est née, que Villeneuve-Bargemont dénonce dans un chapitre [2] à allures de pamphlet. Il montre les anciennes aristocraties de la France renversées par « le despotisme de la terreur et du crime », et celui-ci remplacé par l'aristocratie militaire de l'Empire, « qui, du moins, avait inscrit une origine de gloire sur sa neuve bannière ». Mais bientôt apparut une nouvelle féodalité, bien plus despotique, bien plus oppressive, bien plus dure mille fois que la féodalité du moyen âge. Cette féodalité était l'aristocratie de l'argent et de l'industrie. Possédant de grands capitaux, elle séduit des populations nombreuses; elle sait produire des richesses, mais à son profit exclusif; et des fortunes colossales s'élèvent comme par enchantement. La suite du réquisitoire de Villeneuve-Bargemont est à citer textuellement : « Dès lors la suzeraineté industrielle fut créée; la population ouvrière vouée à la misère, à la sujétion et à la dégradation morale, vit dépendre son existence du bon plaisir ou de l'intérêt de ces nouveaux bannerets. La possession des richesses fit naître chez ceux-ci le besoin de la considération, des honneurs, du pouvoir; tout ce qui leur faisait obstacle dut être renversé; au moyen de leurs nombreux vassaux cela put être facile. Nous avons donc vu apparaître cette nouvelle féodalité toute bardée d'or, de vanité et d'importance; c'était le luxe des anciens seigneurs, moins l'élégance et la dignité; c'était leur domination, moins la libéralité et le désintéressement; c'était leur ambition, moins la capacité et les droits acquis; c'était enfin la puissance de l'or substituée à la noble puissance de la bienfaisance, de l'honneur et du dévouement. Quant aux vassaux de cette féodalité moderne, rien ne saurait exprimer suffisamment l'état de servage, d'abjection et de souffrance où on les a fait descendre et que l'on s'efforce de maintenir tant qu'on a besoin de leurs

1. II, 67, 167.
2. Le chapitre XIII du livre I, 387 et suiv.

travaux, car, après, on les abandonne à la charité publique. »

Cette féodalité nouvelle s'est formée principalement grâce à la manufacture de coton, que Villeneuve-Bargemont, comme on sait, condamne principalement. Non pas qu'il prétende adresser un reproche aux hommes d'État qui ont contribué à introduire ou à développer en France cette industrie; leurs intentions étaient excellentes, et le succès aurait pu y répondre. « Si de funestes conséquences en sont résultées pour les classes ouvrières, répète-t-il, c'est la cupidité, l'avidité et l'égoïsme des entrepreneurs de cette industrie qu'il faut en accuser, plus encore que des encouragements, trop irréfléchis peut-être, accordés par le Gouvernement à l'extension indéfinie de ses produits[1]. »

Villeneuve-Bargemont ne nie pas que les progrès de l'industrie du coton en France aient contribué à augmenter la masse de la richesse nationale. « Tant qu'elle s'est bornée à satisfaire les besoins de la consommation intérieure et à repousser les importations étrangères, on ne devait qu'y applaudir. » Mais avant même les dernières années de la Restauration il y a eu véritablement excès dans la production, « et il n'est que trop permis de conserver des doutes sur la nature et la réalité de l'amélioration qu'elle a apportée au sort des classes ouvrières ». L'industrie du coton est l'objet d'une concurrence continuelle et générale : « Or cette concurrence entraîne avec elle la réduction des salaires, l'introduction des machines et la guerre des douanes et des prohibitions, et n'est en réalité profitable qu'à la nation qui peut produire à meilleur marché. »

Un des griefs qu'on peut faire au développement pris en France par l'industrie du coton, c'est qu'elle a entraîné, sinon la destruction, du moins une très notable réduction de la culture et de l'industrie des chanvres et des lins. La Bretagne et le Maine notamment ont été, de ce fait, fort appauvris; la Normandie, la Flandre, etc., ont souffert également. Sans doute certaines villes : Rouen, Amiens, Saint-Quentin, Tarare, ont dû quelques années de prospérité aux fabriques de coton, « et il est de fait que cette industrie n'a été momentanément une source de richesse que pour les entrepreneurs ». Il est vrai que le consommateur a eu avantage à remplacer par des

1. I, 321.

tissus de coton, nombre de tissus de chanvre ou de soie; mais l'économie eût été égale, peut-être même plus considérable, si l'on avait permis l'entrée en France des tissus de coton fabriqués à meilleur marché à l'étranger.

Bien que l'industrie de la soie ait souffert de la concurrence victorieuse des tissus de coton, Villeneuve-Bargemont convient que cette considération est secondaire dans l'état de l'industrie lyonnaise. Il explique l'insurrection de novembre 1831 par les causes suivantes : nécessité d'une juste fixation des salaires, rectification des lois de douane, qui accordent la libre exportation des soieries françaises en Angleterre et ont augmenté le droit d'importation des soies étrangères, concentration d'une nombreuse population ouvrière, ignorance et immoralité des ouvriers, cupidité des fabricants, concurrence et surproduction, émigration des métiers dans les campagnes. Et s'appuyant sur un article du *Temps*, Villeneuve-Bargemont remarque que le portrait, qui y est donné, du *canut* lyonnais représente fidèlement l'ouvrier de manufacture en général et particulièrement l'ouvrier des fabriques de coton.

Les causes de l'insurrection d'avril 1834 sont, d'après lui, les mêmes que celles de l'insurrection de novembre 1831; le régime commercial imposé aux soies « a empêché les fabricants de pouvoir accorder une augmentation de salaires impérieusement réclamée par l'état de misère des ouvriers »; la situation s'est aggravée par degrés : des sociétés de secours mutuels ont été assimilées aux associations politiques. « Il n'est donc pas étonnant que d'infortunés artisans, livrés au désespoir et à la veille d'être privés du droit de se soulager réciproquement par l'association, aient cédé aux séductions de l'esprit de parti et aient fait cause commune avec des fauteurs de troubles et de désordres[1]. »

Mais, d'une façon générale, le sens de tous les troubles populaires survenus à Paris, notamment en 1833, et dans de nombreuses villes de France depuis la révolution de Juillet ne saurait être douteux : presque tous ces troubles n'ont-ils pas eu pour cause la misère des masses ou leur haine contre toute supériorité de rang et de fortune et leur désir de renverser les barrières destinées à préserver l'ordre social?

1. I, 324-325, 329, 331, 335, 338 (note).

Voilà quelles sont, d'après Villeneuve-Bargemont, les causes de la misère ouvrière à son époque et leurs conséquences générales. Il en résulte qu'il convient de réagir contre l'économie politique anglaise. Pourtant « les gouvernements, l'administration, la législation, fermant les yeux sur les maux des populations ouvrières, semblent entraînés, par les intérêts du moment, à suivre et à élargir les voies de civilisation ouvertes par le système anglais. Le mal qui oppresse les classes inférieures est évident : mais on en conteste l'origine et les causes; peut-être n'en connaît-on pas toute l'intensité [1]. »

Cette intensité, cette origine, Villeneuve-Bargemont s'est appliqué, on l'a vu, à les déterminer. Il reste à montrer quels remèdes peuvent être, d'après lui, apportés à la situation qu'il a décrite.

O. Festy.

1. I, 21-22.

(*A suivre.*)

UN TRAITÉ D'ÉCONOMIQUE AMÉRICAIN

LES PRINCIPES DU PROF. EDWIN R. A. SELIGMAN

En aucun pays du monde, non pas même en Allemagne, la littérature économique n'a été plus abondante qu'aux États-Unis, depuis tantôt un quart de siècle; et lorsque l'on songe à faire choix parmi cette littérature d'un ouvrage consacré à l'exposition d'ensemble de la science économique pour le présenter comme le meilleur traité américain en la matière, le vers ironique du poète : Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses, vous revient à l'esprit et vous le hante.

Pourrait-on justifier par de bonnes raisons que Carter Adams l'emporte sur Ely, Langhlin sur E. B. Andrews, Macvane sur Taussig? Nous sommes sûrs toutefois de ne pas nous tromper en donnant les *Principles of Economics d'Edwin R. A. Seligman*, professeur de la Columbia University, comme caractéristique de l'esprit général qui anime présentement l'enseignement économique aux États-Unis. Que Clark soit plus profond, Hadley et Seager plus originaux, il se peut; mais les *Principes* de Seligman ont non seulement l'incontestable mérite d'une merveilleuse clarté d'exposition, mais aussi celui d'avoir heureusement fondu ensemble les meilleurs éléments des grandes écoles qui se partagent le champ de la science économique, l'école de l'économie pure, celle de l'historisme et enfin celle de l'individualisme libéral.

***

L'éclectisme est-il, du point de vue purement scientifique, un procédé recommandable? Peut-on utilement marier des théories que leurs auteurs ont eu l'intention précise d'édifier en opposition les unes des autres, et le produit de ces mariages forcés peut-il être autre chose qu'un monstre non viable sinon mort-né? Sans doute l'éclectisme philosophique de Cousin fut un essai malheureux qui

a justement déconsidéré le procédé même de l'éclectisme; mais, d'abord, il ne faudrait pas inférer de la philosophie à l'économique, bien que ces deux sciences soient toutes deux des branches de la sociologie, et, d'autre part, prendre son bien où on le trouve, suivant le mot de notre Molière, ou faire son miel de toute choses, comme notre fabuliste, n'empêche pas de créer une œuvre originale. L'éclectisme au sens péjoratif de ce terme est, d'ailleurs, après tout, bien autre chose, c'est coudre de pièce et de morceaux un habit bariolé d'arlequin; mais mélanger sur sa palette les couleurs les plus diverses pour obtenir sur la toile l'impression exacte du teint du modèle, c'est mettre l'art au service de la vérité, et c'est, à proprement parler, ce que dans ses *Principes* a tenté Seligman.

Il peut sans doute paraître à première vue surprenant et presque incompréhensible qu'étant donné son objet, l'étude de l'homme dans les actions ordinaires de la vie qui sont, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire, la satisfaction des besoins par l'acquisition des richesses, l'Économique ne date que d'hier et elle ne soit encore qu'un ourson insuffisamment léché. Telle est pourtant réellement la situation présente de la science économique : elle vient à peine de briser sa coquille, encore à demi aveugle et d'un pas incertain elle tâche de s'orienter et de trouver sa pâture, mais de la même couvée qu'elle font partie d'autres sciences ou disciplines nouvelles et toutes titubant, se bousculent et se disputent, avec une voracité gloutonne, les nourritures si variées dont est parsemé l'immense domaine de la sociologie. Plusieurs d'entres elles se croient des estomacs d'autruche mais beaucoup de ce qu'elles avalent elles ne le digèrent pas, encore que parfois le séjour de certains corps dans leur estomac revivifient ces corps comme se revivifient, dit-on, les perles qui traversent le système digestif de certains animaux.

Seligman a le sentiment très profond du but auquel doivent tendre toutes les études de l'économiste : exposer et expliquer *la vie économique*.

La vie économique de l'homme est dirigée par un mobile unique dans son principe et diversifié dans ses manifestations, la satisfaction de ses besoins d'ordre physique ou d'un autre ordre, en tant que ces besoins ne se peuvent satisfaire qu'au moyen de services de nature économique, c'est-à-dire de services qui supposent l'activité

de l'homme s'exerçant sur la nature et la réaction de la nature sur les conditions de l'activité économique de l'homme. Seligman a, en conséquence, ramené à deux divisions seulement toute la matière de l'Économique : les éléments de cette vie, d'une part, sa structure et son processus, de l'autre.

*
* *

« La science économique a, en premier lieu, à s'occuper du présent, mais elle ne peut se dispenser de jeter un regard sur le passé et aussi sur l'avenir[1]. » Tout n'est qu'évolution en ce monde : la nature est en perpétuelle évolution, l'humanité également, mais celle-ci se transforme plus rapidement, beaucoup plus rapidement que la première. L'économiste doit s'efforcer, tout d'abord, de préciser comment l'évolution a amené au point où il les trouve aujourd'hui les relations particulières des données de tout problème économique, en second lieu d'expliquer quelles sont les conditions actuelles du problème, et, enfin, de prévoir les changements probables des institutions en considération des changements qu'il voit se produire sous ses yeux dans les conditions du problème[2].

La vie économique est fondée sur l'existence de deux éléments irréductibles et éternels, la nature et la population ; mais d'un lieu à un autre, à cause de la multiple diversité de la nature aussi bien que de la population, la vie économique se présente et évolue dans des conditions extrêmement variées.

Le climat, la géologie, le « lieu géographique », la flore et la faune, sont les données premières de « l'environnement naturel » des diverses populations humaines et elles ont conditionné absolument l'activité économique des hommes à l'origine. La sujétion économique de l'homme à l'égard de la nature n'est pas toutefois d'un caractère absolu et fatal. L'homme peut, dans une certaine mesure, changer son environnement naturel. Construire une maison pour y demeurer à l'abri de l'influence brusque des changements atmosphériques de l'extérieur, qu'est-ce sinon un effort plus ou moins heureux pour créer un milieu artificiel propre à l'exercice

1. Seligman, p. 35 de la première édition, 1905.
2. *Eod. loc.*

d'une vie sociale ou économique moins dépendante du milieu atmosphérique de la région géographique? Sur cet extérieur même l'homme peut agir : par des plantations, des déforestations, par l'irrigation, par le drainage il peut modifier, tout au moins en partie, l'influence naturelle du milieu atmosphérique ou géographique sur l'homme et sur les conditions d'application de son activité économique. Il peut aussi, et disons même qu'il peut — surtout — se rendre moins dépendant que la nature ne l'avait fait, du lieu géographique où il réside, et cela grâce aux transports qui lui servent à expédier ou à recevoir les produits, les forces de la nature, voire les pensées et les idées.

Des conditions naturelles de l'environnement et des modifications que l'homme a su imposer à cet environnement, de la mesure en un mot où il doit se soumettre à la nature et de celle dans laquelle il la peut dompter, — dépendent tout au moins en grande partie — la distribution de la population, sa concentration en certains points, les mouvements migratoires qui la font se déplacer. L'accroissement de la population dépend-elle aussi des mêmes conditions et modifications? Sans doute partiellement en dépend-elle, si, comme le soutient Seligman, elle dépend, en partie, de l'efficacité du travail productif et des méthodes économiques de production comme aussi du problème de la distribution des richesses. Augmentons l'efficacité productive, améliorons de toutes nos forces la distribution des richesses en ayant en vue la justice, et, d'elle-même, la population s'adaptera aux conditions économiques nouvelles; automatiquement elle ira s'accroissant ou diminuant pour se mettre à niveau avec les conditions d'un confortable général d'existence. Malthus a eu tort d'affirmer que l'accroissement du bien-être et celui de la population étaient antinomiques irréductiblement; plus d'hommes peuvent mieux vivre quand s'accroît considérablement la masse des richesses avec l'amélioration des méthodes productives. Renvoyons « à la limite » des siècles l'antinomie de la multiplication des aliments et de celle des bouches à nourrir.

Des réactions mutuelles de la nature et de la population a résulté le développement de la vie économique au cours des âges. Les conditions présentes de la vie économique découlent d'une évolution qu'il faut d'abord retracer dans ses lignes générales et que Seligman

retrace, lui, « with special reference to American conditions », invitant par son exemple les économistes de chaque pays à attirer l'attention de leurs lecteurs sur les conditions économiques spéciales de leur propre pays.

Que l'on puisse compter cinq stages dans le développement économique, le stage de la chasse, le stage pastoral, le stage de l'agriculture, celui du commerce et celui de l'industrie, Seligman fait quelque difficulté à l'accorder. Ce n'est point là, dit-il, une description exacte du cycle de l'évolution économique. L'humanité n'a pas, en tout lieu, passé d'un stage à l'autre suivant la succession indiquée; on a généralisé sans raison et cette généralisation, fut-elle fondée, n'aide nullement à rendre compte des conditions économiques modernes[1]. La division historique en économie isolée, économie à base commerciale et économie de production à base capitalistique est d'une bien autre valeur et d'une portée autrement réaliste, encore qu'on ne doive jamais oublier qu'en fait les deux premières n'ont pas encore été éliminées de la surface du globe par les progrès de la dernière venue.

Au point de vue du développement de la vie économique, Seligman attache une importance capitale à l'étude des formes historiques de l'entreprise, car, pense-t-il, c'est l'efficacité de la production des entreprises qui règle l'évolution générale de la vie économique.

D'ailleurs cette vie est conditionnée par trois faits, sans l'existence desquels l'idée même que nous nous faisons du caractère des phénomènes de l'ordre économique ne serait point conçue par notre esprit; ces trois faits sont l'existence de la propriété privée, la concurrence et la liberté d'action économique.

Ces trois faits ne sont que l'exercice de trois droits, et, au jugement éthique qu'un économiste porte à leur égard, il dévoile sa pensée intime sur l'organisation du monde économique présent. Ésope soutenait que la langue est à la fois la meilleure et la pire chose du monde, de même on peut soutenir qu'au point de vue économique l'exercice du droit de propriété privée, la liberté et la concurrence sont la source du progrès économique et celle des grandes injustices sociales; on l'a soutenu d'ailleurs, mais cette double thèse ne provient pas d'un seul et même personnage : l'école

1. P. 68, *passim*.
2. Voir tout le sixième chapitre.

économique classique a fait l'apologie de la liberté, de la propriété privée et de la concurrence, les socialistes ont dressé contre elles un réquisitoire sévère, implacable. La cause aujourd'hui paraît entendue et le jugement que Seligman porte sur elles est celui du plus grand nombre des économistes modernes. Il dit de la propriété privée qu'elle n'est pas de droit naturel, mais qu'elle est née de l'évolution économique, qu'elle a été un des principaux facteurs du progrès économique, que cela même et que cela seul la justifie, par conséquent, enfin, qu'elle doit être maintenue dans les limites que lui assigne l'intérêt général de la société.

De même la société dans son ensemble est intéressée à l'existence de la concurrence économique qui, essentiellement, et de par sa nature même, provoque l'accroissement des richesses. Elle n'est point sans présenter de graves dangers — sur lesquels il est inutile d'insister — elle ne doit donc pas pouvoir s'exercer sans limites; en ce qui concerne la concurrence « la société a pour fonction d'en élever le plan général », et ainsi ce que la concurrence présente de favorable à l'intérêt social se trouve sauvegardé. La concurrence a d'ailleurs pour contrepoids la coutume, la coopération et le monopole. En tout cas, aujourd'hui, bien que la concurrence demeure, à tout prendre, avantageuse comme force de contrôle permanente de la société économique, « sa limitation présente presque autant d'importance que son principe même ».

La liberté d'action économique, qui est la troisième donnée de la vie économique, est un produit plus récent encore de l'évolution que la propriété privée. Elle ne consiste point, comme on est trop porté communément à l'admettre, « dans la simple absence de restriction ou d'intervention ». Elle ne doit pas être « une pure conception négative ». Pour contribuer au progrès de la société et non à sa destruction, il lui faut posséder « une force constructive », et cette force la liberté économique n'en peut user pour le bien social qu'autant que cette liberté s'exerce dans un milieu où l'égalité — non pas une égalité absolue purement chimérique et antinaturelle — mais l'égalité de droits au point de vue légal et une « égalité relative » dans les tractations, forme la base solide des rapports économiques et sociaux. La condition d'égalité ne suffit même pas seule, à vrai dire, pour assurer tous les progrès de la liberté. « Le sens de la solidarité

sociale » doit et peut seul parfaire le milieu favorable à l'action bienfaisante de la liberté économique. « Le meilleur gouvernement n'est donc pas celui qui gouverne le moins, mais celui qui assure les conditions d'une liberté ultime plus large[1]. »

***

Voilà nettement déterminés et le fondement et les conditions de la vie économique, et nous voici donc en mesure d'étudier la structure et le processus de cette vie. Elle gravite tout entière autour de la valeur. Seligman ne nous permet pas un instant de l'oublier, car, après avoir consacré à exposer « les principes généraux de la valeur » le premier livre de la troisième partie de ses *Principes*, il rappelle l'idée de valeur comme un leitmotiv dans l'intitulé des trois autres livres de cette même partie : Valeur et Production (Livre II), Valeur et Distribution (Livre III), Valeur et Echange (Livre IV).

L'on peut bien appeler la valeur le casse-tête chinois des économistes, et son étude produit à ceux qui s'y plongent un véritable *tintamarre de cervelle*[2]. Toute la science économique repose sur l'existence même de la notion de valeur. Cette notion, cependant, n'a commencé à être attentivement étudiée et approfondie que depuis relativement peu d'années, aussi est-on en droit d'affirmer que, pendant longtemps, ce que les économistes, à l'inverse de Petitjean, savaient le moins c'était « leur commencement ». On ne fera pas ce reproche à Seligman : son exposé des principes généraux de la valeur paraît un des morceaux les plus parfaits de ses *Principes*, et il est évident que notre auteur l'a traité avec complaisance.

L'analyse de la notion de valeur et des formes si nombreuses sous lesquelles elle se présente successivement à nos yeux dans le monde des phénomènes économiques, requiert de l'économiste qui s'y livre une très grande finesse en même temps qu'une solide pondération d'esprit. La valeur peut se mesurer : comment en réalité se mesure-t-elle? Elle se capitalise : suivant quelle loi? Il existe une valeur de marché et aussi ce que les économistes modernes sont convenus,

1. Seligman, p. 172.
2. L'expression est du député Aynard qui l'appliquait à la lecture du *Capital* de Karl Marx.

pour la plupart, d'appeler une valeur « normale ». Comment ces deux sortes de valeur se déterminent-elles? Quelle est enfin la formule de la loi générale de la valeur? Qui répondra correctement et sans broncher à ces différentes questions, pourra se vanter de savoir à fond la théorie de la science économique. Mais « le terrain est glissant et pénible à tenir », les Autrichiens l'ont appris à leurs dépens; lancés sur la piste de l'utilité marginale ils ont culbuté dans un précipice dont ils n'ont pu sortir : ils avaient bondi hors de la réalité.

Seligman a fait son profit de leur mésaventure mais aussi de ce que renferme de réaliste l'idée d'utilité marginale, pour l'analyse de la valeur. Il se garde bien d'expliquer la valeur par l'utilité marginale envisagée du point de vue individuel, mais il tient ferme que l'utilité marginale sociale est « l'explication universelle et ultime de la valeur, le coût de production n'étant lui qu'une explication partielle et même alors seulement immédiate et non ultime de la valeur[1] ». Sans doute; mais il reste bon en pratique de considérer le coût de production comme un des deux points entre lesquels la valeur oscille, l'autre point étant l'utilité marginale sociale. Il en est de la valeur en quelque sorte comme de l'électricité, ce sont des forces que l'on voit agir, que l'on peut employer et commander, mais dont il ne nous a pas encore été donné d'expliquer la nature par une hypothèse scientifique d'ordre général et qui résiste à l'épreuve de tous les faits. Cependant, de même que le courant électrique anime les fils le long desquels il se transmet et met en activité les machines les plus diverses, la valeur anime le monde économique, déclenche le jeu des facteurs de la production, distribue les richesses, active ou ralentit l'échange. C'est sur ce point d'appui que portent tous les leviers avec lesquels le monde économique est tour à tour soulevé.

Rien ne se perd, rien ne se crée, proclament le physiologiste, le physicien et le chimiste. Cela peut être vrai du point de vue de la matière; mais appliqué à la science économique cet adage est faux, car la production économique est la création d'utilités destinées à être consommées. Le consommateur c'est l'homme; c'est pour la satisfaction de ses besoins que les richesses sont produites, et c'est

1. « Cost of production is thus only a partial, and even then a proximate explanation of value; marginal efficiency is the universal and the ultimate explanation. » Seligman, *op. cit.*, p. 266.

lui qui les produit avec la collaboration des forces de la nature et du capital. Seligman rapporte ici le beau mot de Carlyle qu'il n'est point permis de recourir pour la production à la collaboration du diable, entendez par là qu'il est mal, non seulement du point de vue moral, mais même en se plaçant uniquement au point de vue économique, d'abuser de l'exploitation des forces de l'homme, pour produire les richesses. En pratique cette idée conduit au précepte américain : Ne laissez pas faire à un homme ce que vous pouvez faire faire par une machine, et aussi, par conséquent, à préconiser l'emploi le plus intensif possible des capitaux dans la production.

Seligman émet sur la division classique des capitaux en capitaux circulants et en capitaux fixes des critiques fort justes, inspirées, évidemment, du principe fondamental de Marshall que la nature ne fait pas de sauts, et il est plaisant d'être obligé de reconnaître qu'économiquement — ainsi qu'il le démontre — la terre est un capital moins fixe qu'une machine parce qu'il est plus facile d'en changer l'emploi que celui d'une machine. D'ailleurs, et plus généralement, Seligman insiste avec raison sur la nécessité, suivant le point de vue, d'introduire ou d'effacer la notion d'un certain facteur particulier de la production, de ramener ces facteurs à deux, le travail et le capital, ou de distinguer dans le travail, le travail d'entreprise du travail qui n'est pas d'entreprise, et, dans le capital, la terre des autres formes de capital. Mais bien qu'il ait fait ressortir avec force les avantages économiques de la concentration de la production, avantages qu'explique l'augmentation des valeurs produites par la concentration, il ne démontre pas lumineusement, comme Marshall, la manière dont, par l'intervention de la loi de substitution, le jeu de la loi générale de la valeur augmente ou diminue la part soit du travail soit du capital dans la production des richesses. Les différents chapitres qui composent le livre : *Valeur et Production*, sont bien taillés mais ils ne sont pas aussi fortement cousus ensemble qu'il eût convenu.

Le fil de la valeur relie mieux entre eux les chapitres du livre : *Valeur et Distribution*. Une idée d'ailleurs semble dominer pour Seligman le point de vue de la distribution, c'est que la loi que nous appelons la loi du rendement moins que proportionnel — la *diminishing returns law* des économistes de langue anglaise, est

universelle « et s'applique à tout ce qui possède de la valeur[1] », à la rente, à l'intérêt, aux salaires. Ne s'appliquerait-elle pas aussi aux profits? Seligman ne le dit pas, mais puisque le profit est un *surplus* comme la rente et que la loi du rendement moins que proportionnel s'applique à la rente, on pourrait supposer logique d'en inférer qu'elle s'applique également aux profits. Cependant, remarque Seligman, « ce serait une erreur de pousser trop loin — to press too closely — l'analogie entre la rente et le profit ». La capitalisation par voie de transfert éteint automatiquement les profits, qui sont essentiellement transitoires, mais tant que dure le fait économique générateur de la rente la rente ne disparaît point. A quoi sans doute on peut répliquer que la rente foncière elle-même se capitalise, et que l'impossibilité pratique de distinguer dans le prix d'une terre ce qui est le prix de cession des capitaux qui y sont investis et qui produisent un intérêt, de la valeur de la rente économique que cette terre donne, est à tout prendre le meilleur argument en faveur de la justification du droit des propriétaires privés à bénéficier de la rente.

Pénétrons au cœur des problèmes économiques; ne trouvons-nous pas que toute valeur est un produit du fait de l'existence de la société et qu'il n'existe aucune richesse que le travail, pur de tout alliage étranger, puisse se vanter d'avoir seul produit?

« Nul ne peut se vanter de se passer des hommes. » Le problème de la distribution des richesses est un de ceux que l'Économique primitive — celle du XVIIIe et du début du XIXe siècle — avait le moins approfondie, tenant sa solution pour corollaire du problème de la production. « Produisez, disaient les premiers économistes, le plus et le mieux que vous pourrez et les consommateurs vous rémunéreront, producteurs! selon les services que vous leur aurez rendus. » La distribution des richesses serait donc dans ce système le résultat d'une justice économique immanente. Cette affirmation n'est ni entièrement fondée ni tout à fait controuvée. Le consommateur paie le service qui lui est rendu à la valeur du marché, mais il en dépose le prix entre les mains du chef de l'entreprise qui le lui a rendu. Il appartient aux collaborateurs de l'entrepreneur, aux fournisseurs des capitaux et aux fournisseurs de la force de travail,

1. *Op. cit.*, p. 373.
2. *Op. cit.*, p. 374.

employés dans la production, de réclamer leur part légitime dans la valeur du produit. Sans doute le jeu de la loi générale de la valeur peut sembler, au premier abord, s'opposer à ce que la détermination du taux courant de l'intérêt et celle du taux des salaires relèvent du sentiment de la justice; mais le sentiment de la solidarité sociale est un fait, les lois positives sont dés faits, les règlements d'atelier — qu'ils soient établis par l'entrepreneur seul ou qu'ils soient le résultat d'un accord entre l'entrepreneur et les ouvriers — sont des faits également, et aucune loi économique n'a la force des lois naturelles de l'ordre physique qui renversent sans effort les œuvres des hommes. Nous sommes ici dans un domaine où l'homme peut utilement s'efforcer de modifier l'action des lois naturelles, comme il le peut, d'ailleurs, en partie, sur la surface du globe, pourvu qu'il proportionne ses efforts à la grandeur de l'obstacle qu'il entend surmonter et qu'il n'oublie pas la vérité du précepte : *naturæ non imperatur nisi parendo.*

Il en va de la distribution des richesses entre les hommes comme de la distribution de l'eau à la surface de la terre : l'homme est impuissant à modifier sensiblement la répartition générale des pluies, il n'empêchera jamais l'eau répandue sur le globe de gagner le niveau général de l'océan, mais il peut drainer ou irriguer tout à son aise, creuser des canaux, des réservoirs, élever des digues, voire même détourner les eaux d'un fleuve de leur lit naturel. Encore une fois qu'il prenne bien garde : un réservoir artificiel peut être un bienfait, s'il cède à la pression des eaux emmagasinées il devient une calamité publique. Le drainage des marais est un bien, mais si l'asséchement d'un marais situé sur les rives de la mer a pour résultat d'abaisser le niveau du sol au-dessous du niveau de la mer, la mer recouvrira ce sol et les travaux auront été faits en vain. Seligman se tient à égale distance des socialistes d'état et des partisans du principe du laisser faire, laisser passer. A la longue, conclue-t-il, le taux de l'intérêt du fond général des capitaux tend vers le minimum; le taux des profits tend vers zéro; le taux des salaires a, au contraire, une tendance très nette à hausser; quant aux capitaux considérés comme unités productives distinctes, terres, machines, outils, etc., ils fournissent — s'ils en fournissent! — une rente plus ou moins élevée, mais cette rente étant la rémunération des services exception-

nels rendus à la production est payée par le consommateur à l'entrepreneur et se trouve confondue avec les profits, dont il est pratiquement impossible de les distinguer.

Le phénomène de l'échange est, sans doute, de par sa nature, essentiellement distinct de celui de la production et de celui de la distribution; il peut donc être conçu abstraitement comme formant une catégorie économique *sui generis*; mais combien il est difficile en pratique d'étoffer la matière de l'échange sans empiéter sur la Production, nous n'en voulons pour preuve que la liste des chapitres que Seligman consacre à la *Valeur et Échange*, Monnaie, Crédit, Commerce International, Transport et... Assurance! La monnaie, incontestablement, et aussi le crédit, sont bien des instruments de l'échange, mais puisque produire n'est que créer des utilités, l'étude économique des transports n'appartient-elle pas de plein droit à la catégorie Production? Quand, d'autre part, on admet ainsi que le fait Seligman — que la théorie du « coût relatif » et celle des « groupes non concurrents » s'appliquent au commerce intérieur aussi bien qu'au commerce international, comment peut-on réserver dans l'échange une place spéciale au commerce international? Si on doit le louer, enfin, d'avoir fait une étude particulière de l'assurance du point de vue de la science économique générale où, évidemment, elle a sa place marquée, on ne comprend pas comment, nous voulons dire en vertu de quelles raisons, il la range dans la catégorie de l'échange et la distrait de la catégorie de la distribution.

On admet généralement que la « Consommation » est la partie de la science économique dont le cadre est le plus difficile à remplir; l'exemple de Seligman nous montre qu'il n'est pas plus aisé de remplir d'une façon rationnelle celui de l'échange. Logiquement l'échange comporte l'étude des instruments de l'échange, la monnaie et le crédit, et rien d'autre, à moins qu'au contraire on n'admette, avec Pierson, que l'Économique est la science des échanges commerciaux, ce qui ne laisse pas que d'être vrai mais doit avoir logiquement pour conséquence de supprimer l'étude de l'échange comme étude d'une partie spéciale de cette science. Dans ce système les considérations économiques sur l'échange, sa nature, ses bienfaits et ses instruments formeraient la partie introductive de tout traité d'Économique.

*
* *

Enfin Seligman partage manifestement l'avis des économistes qui prétendent que l'étude de la consommation n'est pas du domaine de l'économique, car après avoir étudié l'échange, il arrive aussitôt à sa « Conclusion ».

Cette conclusion n'est pas d'un optimisme béat mais elle est cependant d'un optimiste, en cela qu'il entend démontrer — et qu'en fait il démontre par de bonnes raisons — que le monde est en voie de progrès et qu'il n'a pas à redouter la décadence et la dissolution finale.

C'est en vain, dit-il, qu'on argue de l'accroissement du luxe et du matérialisme, du développement d'une prétendue féodalité à base ploutocratique. Trois facteurs nouveaux combattent en faveur du progrès économique et social : l'accroissement du capital industriel, l'internationalisation de la science, l'épanouissement de l'idéal démocratique. Qu'un économiste invoque ainsi des arguments empruntés en majorité à des considérations qui ne sont pas de l'ordre économique pour affermir la foi de ses lecteurs dans le progrès économique même, c'est un fait que nous voulons donner en terminant comme la preuve la plus évidente de la conception à la fois large et modeste que se font de notre science les plus réputés et les plus solides des maîtres modernes.

G. Lecarpentier.

HAÏTI DEPUIS 1915

LA CONVENTION AMÉRICANO-HAÏTIENNE

LA DOCTRINE DE MONROË ET LES PRINCIPES WILSONIENS

Quelle liquidation formidable laisse, après elle, la grande tourmente qui vient de bouleverser le monde! Abstraction faite des événements purement militaires, des phases successives et des épisodes innombrables de la gigantesque lutte, que de faits sociaux ou politiques se sont accumulés en ces cinq dernières années partout dans le monde. Le sociologue, l'historien, l'homme d'État ont bien du mal à les démêler dans leur complexité, à saisir l'enchaînement des uns aux autres ou à établir l'indépendance des uns par rapport aux autres, si tant est qu'il y en ait beaucoup de vraiment isolés et indépendants. Bien peu nombreux sont ceux qui se soucient des événements survenus en Haïti depuis 1915 ou qui s'arrêtent à considérer les relations que ces événements peuvent avoir avec le conflit européen. Et pourtant, à la faveur de la guerre, il s'est passé des faits très importants dans ce petit pays, et il s'y est établi un nouvel état de choses qu'il est intéressant de noter, soit dans un but de vérité historique, soit à titre d'indication des répercussions lointaines de la guerre sur l'évolution de la politique mondiale.

Située à l'entrée du canal de Panama dont elle forme avec Cuba une des principales portes d'accès dans l'Atlantique, Haïti offre dans le môle Saint-Nicolas un point stratégique de première importance, propre à souhait à l'établissement d'une base navale. Pays de langue et de civilisation françaises, demeuré fidèlement attaché à la France, Haïti vit, cependant, au cours des vingt-cinq ou trente dernières années qui précédèrent la guerre, fleurir et se développer sur son territoire, non pas le commerce français, mais les intérêts commerciaux allemands qui, comme en bien d'autres pays, y prirent une place nettement prépondérante, malgré la concurrence de la grande puissance économique voisine, les États-Unis d'Amérique. Dans le cadre modeste de

ses 29,000 kilomètres carrés — superficie de la Belgique à quelques kilomètres près — Haïti, dont la fertilité du sol tient du prodige, recèle de grandes richesses minières et forestières à peine exploitées, et offre des possibilités insoupçonnées. Aussi bien, la « Perle des Antilles », comme on l'appelait jadis, dut-elle bien souvent trembler d'être cueillie par certain gros pêcheur.

Au mois de juillet 1915, les États-Unis d'Amérique sont intervenus dans les affaires intérieures d'Haïti, à la suite de troubles civils. De brèves négociations diplomatiques, appuyées par une action militaire, aboutirent à la signature d'une convention entre les gouvernements des deux pays, accordant aux États-Unis le contrôle général des finances haïtiennes et la réorganisation de la police intérieure. Quelle est la signification précise de ce fait? Quelle en est la portée réelle dans l'ordre international? L'intervention des États-Unis serait-elle pour la « perle des Antilles » la cueillette fatale, tant redoutée des Haïtiens? Ou bien, au contraire, — par une application généreuse et inattendue de la doctrine de Monroë, qui se trouverait être en même temps une application anticipée des principes wilsoniens sur les droits des petits États, — constituerait-elle un geste désintéressé, inspiré par le sincère désir d'assister, dans ses difficultés intérieures, un État voisin jeune et faible, tout en l'aidant à sauvegarder son indépendance contre les desseins de conquête de quelque grande nation de proie?

Laissons parler les faits et les documents.

L'intervention des États-Unis en Haïti, au mois de juillet 1915, n'est pas un acte isolé et inopiné de la politique américaine, c'est l'aboutissement de toute une série de faits antérieurs, marquant les fluctuations ou les diverses étapes de l'évolution de cette politique. Sans remonter très loin dans l'histoire, on ne peut omettre de rappeler, comme première tentative d'établissement des États-Unis en Haïti, la mission dont fut chargé, en 1891, le contre-amiral Ghérardi auprès du gouvernement de Port-au-Prince, au lendemain du mouvement insurrectionnel qui mena à la présidence de la République le général Hypolyte. L'envoyé américain était chargé de réclamer du nouveau chef d'État, en retour du concours prêté au parti révolutionnaire qui venait de triompher, la cession du môle Saint-Nicolas pour l'installation d'une station navale. Une escadre de 7 grosses

unités de la flotte américaine tint Port-au-Prince sous la menace de ses canons. Le gouvernement haïtien n'hésita pas, cependant, à opposer un refus aux sollicitations américaines. La question traitée diplomatiquement, fut résolue en faveur d'Haïti grâce à l'habileté du ministre des Affaires étrangères haïtiens, M. A. Firmin, de regrettée mémoire. Le gouvernement des États-Unis espéra trouver une occasion plus propice dans l'avenir pour faire valoir ses prétentions. Vingt ans s'écoulent — vingt ans de paix presque introublée — sans qu'il y ait à relever rien de particulièrement saillant dans les rapports d'Haïti et des États-Unis.

Mais en 1910, se place un fait d'un nouveau genre qui dénote une variation dans les mobiles de la politique américaine à l'égard d'Haïti. C'est à propos du renouvellement du contrat de concession de la Banque Nationale d'Haïti, société anonyme française constituée pour cinquante ans et chargée à titre exclusif du service de la Trésorerie de l'État haïtien. La durée de la concession venant à expiration et la Banque devant être mise en liquidation, le gouvernement d'Haïti pensa à en donner la succession à un nouvel établissement français et concéda, par contrat du 5 septembre 1910, à la Banque de l'Union Parisienne, le privilège de la création et de l'exploitation d'une banque d'État sous le titre de « Banque Nationale de la République d'Haïti ». A la même date et entre les mêmes parties, fut signé un contrat pour un emprunt de 65 millions au bénéfice de la République d'Haïti. Le gouvernement américain crut devoir protester contre ces deux contrats dans une note au gouvernement de Port-au-Prince, en déclarant qu'ils affectaient sérieusement les intérêts commerciaux et financiers des États-Unis aussi bien que le bien-être économique et politique d'Haïti. Mais on passa outre : la Banque, constituée, entra en fontionnement et l'emprunt fut placé à Paris, comme tous les autres emprunts extérieurs d'Haïti. Pour la première fois, les États-Unis avaient déclaré leurs intérêts commerciaux et financiers solidaires de la situation économique et politique d'Haïti. Cette nouvelle raison va s'ajouter désormais à la préoccupation antérieure relative à la possession du point stratégique du môle Saint-Nicolas. A partir de 1912, nous entrons dans la période où l'instabilité gouvernementale bat son plein en Haïti. Les passions politiques cyniquement encouragées et exploitées par certains capitalistes étrangers se

donnent libre carrière. Les chefs d'État se succèdent à six ou huit mois d'intervalle. Les occasions pour les offres captivantes de bons offices, les suggestions ou l'usage de la manière forte, se multipliaient. Sans perdre de vue la continuité de l'action américaine, signalons une démarche allemande qui est de nature à jeter quelque lumière sur la suite des événements. L'Allemagne, elle aussi, avait des vues sur Haïti, tout au moins elle n'entendait pas qu'on y pût rien faire sans sa participation. C'est ce qui résulte d'une démarche que fit, au début de 1914, le ministre d'Allemagne à Port-au-Prince, auprès du président d'Haïti. S'autorisant de certains bruits sans fondement qui couraient, il déclara au chef de l'État, que l'Allemagne n'entendait pas rester en dehors de l'arrangement que le gouvernement haïtien envisageait de conclure avec certains gouvernements étrangers au sujet de la réorganisation des finances et du contrôle des douanes d'Haïti. Il se retira, plus déçu que rassuré, car il lui fut répondu par le président Zamor que jamais le gouvernement haïtien n'avait envisagé de conclure un arrangement de ce genre avec aucun État étranger. Au mois de décembre 1914, ce fut le tour du gouvernement américain qui notifia au gouvernement d'Haïti, récemment établi, qu'il était disposé à le reconnaître aussitôt qu'une commission haïtienne aurait signé à Washington « des protocoles satisfaisants relatifs à diverses questions déterminées et, en première ligne, une convention douanière avec les États-Unis sur le modèle de la convention américano-dominicaine ». Le projet de convention présenté à ce moment était, dans ses grandes lignes, identique à celui qui sera signé plus tard en 1915. Le gouvernement haïtien repoussa la proposition comme incompatible avec la souveraineté et l'indépendance de l'État haïtien et contraire aux principes fondamentaux de la constitution du pays, en exprimant formellement son intention irrévocable de n'accepter aucun contrôle de l'administration haïtienne par une puissance étrangère. Le gouvernement de Washington, tout en protestant de son désir désintéressé d'être utile à Haïti, ne crut pas devoir insister.

En mars 1915, arriva de Washington en mission officieuse à Port-au-Prince, MM. Ford et Smith. Accompagnés du ministre des États-Unis, M. Bailly Blanchard, ils furent reçus au Palais National et essayèrent de reprendre la conversation arrêtée en décembre 1914.

Comme ils n'étaient pas munis des pouvoirs nécessaires, le gouvernement haïtien se retrancha derrière ce fait pour écarter l'offre de conversation et aucune négociation ne put avoir lieu. Mais, deux mois après, le gouvernement américain ne tardait pas à revenir à la charge, en se prémunissant contre la fin de non-recevoir antérieure : M. Paul Fuller Junior était délégué à Port-au-Prince, officiellement par le gouvernement de Washington, à titre d'envoyé extraordinaire, avec la mission de ne reconnaître le gouvernement Vilbrun Guillaume qui venait d'être établi en mars 1915, que si celui-ci acceptait de signer un projet de convention qu'il était chargé de lui présenter. Ce projet, très court, ne comportait que 4 articles qui prévoyaient respectivement : 1° la protection à donner par les États-Unis à Haïti au cas d'attaque de celle-ci par une puissance étrangère; 2° l'aide de l'armée américaine pour la répression des insurrections dans le pays; 3° l'interdiction pour le gouvernement d'Haïti, de concéder, vendre ou affermer l'occupation ou l'usage du môle Saint-Nicolas à un gouvernement ou sujet étranger; 4° l'engagement par le gouvernement haïtien de signer dans les six mois une convention d'arbitrage pour le règlement des réclamations des étrangers contre le gouvernement. Mais, en outre, — curieuse particularité de forme — une idée essentielle s'était trompée de place et au lieu de faire l'objet d'un article de la convention allait se dissimuler dans un des considérants du préambule, faisant du ministre des États-Unis à Port-au-Prince le conseiller officiel et obligatoire du gouvernement haïtien. Le gouvernement présenta un contre-projet d'où fut éliminé le « considérant » insidieux et l'article 2 relatif à l'aide de l'armée américaine en cas de troubles intérieurs; par contre, une nouvelle disposition fut introduite en vertu de laquelle le gouvernement américain devait prêter son aide pour l'amélioration financière d'Haïti et favoriser le développement économique du pays en y facilitant l'entrée des capitaux. « M. Fuller proposa des modifications dont quelques-unes furent acceptées, puis brusquement partit de Port-au-Prince. C'était au début du mois de juin 1915; la guerre civile faisait rage dans le nord. Le 2 juin, le secrétaire d'État Bryan avisait le ministre d'Haïti à Washington qu'il avait reçu du Cap-Haïtien un télégramme où il était question d'une démonstration faite par les rebelles devant le consulat des

États-Unis et de leur menace de brûler la ville, s'ils étaient obligés de l'évacuer. Ordre avait été donné, disait le secrétaire d'État, d'envoyer un ou deux navires de guerre. Il ne fut plus question de la mission Fuller. Les événements politiques suivirent leur cours et aboutirent aux journées à jamais néfastes du 27 et 28 juillet » où le peuple irrité fit payer au chef de l'État de sa tête, l'odieux massacre de prisonniers politiques commis par les agents de son gouvernement. Les troupes américaines débarquèrent alors sur le territoire d'Haïti et occupèrent militairement les principales villes. Quelques actions locales s'engagèrent, mais il n'était possible d'organiser aucune résistance sérieuse. L'armée était épuisée par la guerre civile qui, depuis quatre ans, sévissait dans le pays. La situation financière et économique était mauvaise. Le peuple était fatigué d'un état de choses qu'avait fait empirer la guerre européenne. Jamais occasion plus propice ne pourrait s'offrir aux États-Unis pour intervenir en Haïti et faire accepter les projets que, dans des démarches antérieures, ils avaient avec tant d'insistance mais toujours sans succès soumis à l'agrément des différents chefs d'État haïtiens. Les puissances européennes qui s'intéressent à Haïti étaient tout à la guerre ; il n'y avait à craindre aucune opposition de leur part. Il paraît cependant, d'après certains journaux haïtiens, que le ministre d'Allemagne à Port-au-Prince aurait protesté contre l'intervention des États-Unis et que les représentants de l'une ou l'autre des puissances alliées auraient également fait des observations ou des réserves à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, l'ordre ne tarda pas à être rétabli, surtout dans les villes, et l'assemblée nationale, sous les auspices des autorités de l'occupation américaine, se réunit et élut à la présidence de la République M. le sénateur Dartiguenave. Le gouvernement était à peine constitué que la légation des États-Unis lui présentait un projet de convention. Cette fois, les États-Unis étaient bien disposés à obtenir la signature et le vote de la convention coûte que coûte sans long délai et sans modifications essentielles. Le peuple s'en émut profondément : une violente campagne de presse se déchaîna, une vive opposition se dessina dans les Chambres contre la convention. Mais il n'y avait pas deux issues. « Après des négociations laborieuses, dit le ministre des Relations extérieures haïtien dans son

rapport au Président de la République, la convention fut signée le 16 septembre 1915. » Ratifiée par le président d'Haïti, elle fut soumise à la Chambre et au Sénat qui durent la sanctionner les 6 et 11 novembre 1915, en se référant au commentaire interprétatif contenu dans le rapport présenté à la Chambre des Députés. La loi de sanction et le commentaire interprétatif furent transmis à Washington, et après la sanction du Sénat américain, l'échange des ratifications fut effectué le 6 mai 1916. Mais un *modus vivendi*, signé dès le 29 novembre 1915, mettait provisoirement en vigueur l'instrument diplomatique du 16 septembre précédent.

La convention du 16 septembre 1915 s'inspire dans son préambule du désir des deux pays contractants de resserrer les liens d'amitié existant entre eux et, plus spécialement, du désir de la République d'Haïti d'assurer avec le concours des États-Unis l'amélioration de ses finances, le maintien de l'ordre sur son territoire et son développement économique. Cette convention n'est pas, comme on pourrait le croire, une convention exclusivement financière. Elle comporte, au moins, trois clauses qui sont plutôt de caractère politique consacrant trois atteintes graves aux droits fondamentaux de l'État haïtien en tant qu'État indépendant. C'est d'abord l'article 10 relatif à la formation d'une gendarmerie rurale et urbaine composée de gendarmes haïtiens encadrés par des officiers américains. Ces officiers, nommés par le président d'Haïti, mais sur la proposition du président des États-Unis seront remplacés par des haïtiens lorsque ceux-ci après un examen seront jugés aptes à remplir les fonctions d'officier. L'application loyale de cette disposition devrait amener dans deux ou trois ans au plus, ce semble, la substitution complète des cadres haïtiens aux américains, étant donnée la facilité avec laquelle les Haïtiens s'adaptent à tout ce qui regarde l'organisation militaire : la rapidité avec laquelle l'instructeur français Gibose forma sous le gouvernement Sam, en 1900, le petit corps d'élite appelé corps de gibosiens peut être citée en exemple.

Mais rien ne dit qu'en 1920 ou 1925, c'est-à-dire à mi-durée de la convention ou à son expiration tous les officiers ne seront pas encore américains. D'autre part, d'après l'accord spécial sur la gendarmerie, signé le 8 février 1916, le corps de gendarmerie constitue l'unique force militaire et de police du pays, l'armée

haïtienne ayant été licenciée et le département de la guerre supprimé. Son effectif est d'environ 2,600 hommes, gendarmes et officiers.

Cette force paraît bien insuffisante pour assurer l'ordre et la paix dans un pays comme Haïti de 29,000 kilomètres carrés de superficie et de 2 millions et demi d'habitants. Mais l'article 24, qui formule la deuxième restriction au droit de souveraineté de l'État haïtien, y pare heureusement, en prévoyant que les États-Unis doivent « prêter leur aide efficace » non seulement « pour la préservation de l'indépendance haïtienne » mais encore « pour le maintien d'un gouvernement capable de protéger la vie, la propriété et la liberté individuelle ». Ni la convention, ni le commentaire interprétatif, n'indique en quoi doit consister cette aide efficace, ne précise pas sous quelle forme et à quelles conditions elle sera prêtée, dans le cas de péril extérieur aussi bien que dans celui de troubles intérieurs. Spécialement, dans le dernier cas faudrait-il voir dans le texte de l'article précité le fondement du droit éventuel d'intervention et d'occupation militaire des États? En d'autres termes, cette disposition signifierait-elle que le gouvernement américain pourra, le cas échéant, concourir à la répression des insurrections en Haïti par l'envoi de troupes qui opéreront d'après des ordres directs de Washington? Une concession si grave n'a pu être consentie sans un texte formel et précis, et n'a jamais été consentie. L'article 21 constitue, aussi, une disposition restrictive de la souveraineté d'Haïti, mais cette restriction est plus grave en théorie qu'en pratique, car en interdisant au gouvernement d'Haïti de céder aucune partie du territoire haïtien (sous-entendu : y compris le môle Saint-Nicolas) de conférer juridiction sur le territoire haïtien à aucune puissance étrangère et de signer aucun traité tendant à diminuer l'indépendance d'Haïti, la convention ne fait qu'imposer à l'État haïtien une précaution de nécessité vitale que celui-ci a toujours prise lui-même dans son intérêt et que, certainement, il continuera toujours à prendre, tant qu'il existera : c'est qu'en effet toutes les constitutions haïtiennes, depuis la première, celle de la fondation de l'indépendance (1804) jusqu'à la dernière en date (1918), élaborée pendant l'occupation américaine, toutes, proclament en première ligne l'unité, l'indivisibilité de la République d'Haïti libre, souveraine et indépendante, l'inviolabilité et l'inaliénabilité du territoire haïtien.

D'ailleurs, les Américains mieux que personne, savent à quoi s'en tenir à ce sujet; ils savent, combien, respectueux du principe constitutionnel autant que du sentiment national, les chefs d'État haïtiens se sont toujours montrés intransigeants sur ce point. Si les États-Unis ont pensé qu'une superfétation de garanties n'était pas de trop et ont tenu à ajouter à la garantie constitutionnelle haïtienne cette autre garantie qui résulte d'un engagement d'Haïti envers eux, c'est qu'ils ont à cela une raison politique inavouée, et qu'ils ont voulut assurer le respect de la doctrine de Monroë. Dans le même ordre d'idées, a été stipulé l'engagement pour Haïti de signer avec les États-Unis un protocole pour le règlement, par arbitrage ou autrement, de toutes les réclamations existantes entre les corporations, compagnies ou sujets étrangers et Haïti. Ces dispositions sont les pendants de l'article 24 (1re partie) qui prévoit l'aide américaine pour la préservation de l'indépendance d'Haïti. Si elles garantissent Haïti contre les actes de violence et d'injustice qu'elle a eu bien souvent à subir de la part de certains États étrangers, elles aboutissent aussi, du même coup, à une réduction importante du champ d'action de la diplomatie haïtienne. Mais, hélas! toute protection se paie au moins à ce prix-là, même la plus désintéressée et la plus respectueuse de l'indépendance du protégé.

En ce qui concerne les finances haïtiennes, la convention consacre en faveur des États-Unis, un droit de contrôle et de coopération très accentué et établit une organisation administrative nouvelle et appropriée. Elle prévoit : 1° la nomination d'un receveur général américain et de tels aides jugés nécessaires pour recouvrer, recevoir et appliquer tous les droits de douane tant à l'exportation qu'à l'importation: mais le personnel des douanes est haïtien; 2° la nomination d'un conseiller financier américain qui est un fonctionnaire attaché au ministère des Finances d'Haïti, appelé à recommander les méthodes les plus perfectionnées pour l'encaissement et l'application des revenus et faire toutes autres recommandations qui pourront être jugées nécessaires au bien-être et à la prospérité du pays.

Ces deux hauts fonctionnaires sont nommés par le président d'Haïti sur la proposition du président des États-Unis. Les valeurs recouvrées et encaissées par le Receveur sont appliquées suivant un

ordre de préférence : 1° au paiement des appointements et allocations du conseiller financier, du Receveur général, de ses auxiliaires et employés et des dépenses du bureau de la recette; l'ensemble de cette première catégorie d'affectations ne doit pas dépasser 5 p. 0/0 des recouvrements et recettes des douanes; 2° à l'intérêt et à l'amortissement de la dette publique d'Haïti; 3° à l'entretien de la gendarmerie; 4° le solde est attribué au gouvernement haïtien pour les dépenses courantes.

Une double restriction est apportée à la capacité de s'obliger de la République d'Haïti, en matière financière (art. 8 et 9); d'abord, elle ne peut augmenter sa dette publique, sauf accord préalable avec le président des États-Unis, ni contracter aucune obligation financière, à moins que les dépenses du gouvernement défrayées, les revenus nationaux soient suffisants pour assurer le service de la dette haïtienne, intérêts et amortissements, jusqu'à complète extinction; en second lieu, toujours à moins d'une entente préalable avec le président des États-Unis, elle ne pourra modifier les tarifs douaniers dans un sens tendant à réduire le rendement des douanes.

A ces dispositions d'ordre financier, il faut rattacher les clauses d'ordre économique. Aux termes du premier article de la convention, le gouvernement des États-Unis, par ses offices, doit aider le gouvernement d'Haïti à développer efficacement ses ressources agricoles, minières et commerciales, et ailleurs, il est convenu qu'il sera entrepris et exécuté telles mesures reconnues nécessaires au point de vue de l'hygiène et du développement matériel du pays, sous la surveillance et la direction d'un ou de plusieurs ingénieurs, nommés par le président d'Haïti, sur la proposition du président des États-Unis. Pour dissiper l'équivoque qui pourrait naître à ce sujet, les chambres haïtiennes, dans leur commentaire interprétatif sous l'article 1er ont pris soin d'expliquer que le gouvernement américain ne doit pas prétendre s'attribuer le monopole des exploitations minières et que les compagnies qui ont des concessions régulières les conservent.

Enfin, la convention est signée pour dix ans et la durée pourra être prorogée de dix nouvelles années si, suivant des raisons précises formulées par l'un ou l'autre des deux États contractants, les vues et objets de la convention ne sont pas accomplis. Le commentaire

interprétatif mentionne à ce sujet que le renouvellement du traité n'est pas abandonné à la discrétion d'un seul des deux gouvernements, et qu'une discussion s'ouvrira le cas échéant à la fin de la dixième année entre les deux parties contractantes pour examiner la valeur des raisons précises formulées par l'une ou l'autre des parties au cas où les vues et objets de la convention ne seraient pas remplis. Dans le silence de la convention, le commentaire interprétatif indique que la juridiction compétente, pour trancher les contestations possibles à l'occasion de l'exécution du traité, sera le tribunal arbitral de la Haye, précédemment convenu entre Haïti et les États-Unis. Ne doit-on pas induire des textes combinés de la convention et du commentaire interprétatif : 1° que la convention n'est pas susceptible d'être renouvelée d'avance, c'est-à-dire, avant la dixième année; 2° que dans le cas où les parties ne peuvent se mettre d'accord sur les raisons précises invoquées en faveur du renouvellement, la question sera tranchée par le tribunel de la Haye?

A notre sens, cette double proposition ne peut faire de doute. Le renouvellement étant conditionnel et subordonné en quelque sorte à une expérience ou une vérification préalable, portant sur le point de savoir si les vues et objet de la convention sont remplis ou non dans les dix ans, faut-il que ces dix ans soient au moins sur le point d'expirer pour qu'on puisse utilement procéder à cette vérification. D'autre part, le désaccord sur les raisons précises invoquées par l'une des parties en faveur du renouvellement constitue bien une contestation relative à l'exécution de la convention et sera, par conséquent, de la compétence du tribunal de la Haye.

Ajoutons enfin que la convention ayant été rédigée en deux langues, en anglais et en français, le commentaire interprétatif prévoit, qu'au cas d'une difficulté d'interprétation, le texte anglais primerait le texte français. C'est une satisfaction qu'il a fallu sans doute accorder aux Américains, en compensation des précisions importantes qu'on a pu leur faire admettre dans le même document, relativement à la responsabilité administrative et pénale du receveur général, passible, en cas de malversations, de poursuites devant les tribunaux haïtiens, au droit de nomination et de révocation du président d'Haïti à l'égard des hauts fonctionnaires financiers proposés par le président des États-Unis, au personnel des douanes

qui doit être haïtien, au caractère et à l'étendue des fonctions du conseiller financier, à la nationalité du receveur général et du conseiller financier qui, en principe, n'est pas nécessairement américaine.

La convention américano-haïtienne du 16 septembre 1915, avec l'ensemble des accords secondaires d'application qui la complètent est — comme on vient de le voir par l'analyse que nous en avons faite — loin d'être une convention exclusivement financière, elle embrasse divers autres objets, en outre des finances haïtiennes : les relations extérieures, l'armée et la marine, la police et les télégraphes et téléphones, l'hygiène et les travaux publics, tout cela y est plus ou moins fortement touché. Par cet acte, dont nous ne voulons pas mettre en question la régularité ou la légalité, l'État d'Haïti est atteint dans sa souveraineté intérieure aussi bien que dans sa souveraineté extérieure : d'importantes restrictions sont apportées à ses droits de légation et de traité, de défense et de sûreté, de domaine et de gestion administrative, — et si nous considérions l'état de fait qui déborde les prévisions conventionnelles il faudrait ajouter : de législation et de juridiction. En droit international, quelle est la nature du régime créé en Haïti par la convention? Ce n'est pas un protectorat colonial, même pas un protectorat de droit international, c'est un régime spécial qui évolue entre le protectorat et la pleine indépendance — produit spécial de l'esprit ou des idées américaines où, dans un effort vraiment louable, tentent de se concilier les choses les plus opposées : idéalisme et sens pratique, respect de la liberté des hommes et des peuples et doctrines de Monroë, politique du *big stick*, souci des intérêts maritimes commerciaux et souci des apparences juridiques et principes wilsoniens.

C'est un régime presque analogue à celui établi à Cuba par l'introduction dans la constitution cubaine de l'amendement Platt, avec cette différence en faveur d'Haïti que le régime haïtien temporaire est basé sur une convention, tandis que le régime cubain, consacré par un appendice de la constitution, a un caractère de permanence. M. Charles Dupuis appelle ces régimes des quasi-protectorats américains. S'agissant d'Haïti, j'aurais préféré quasi-indépendance — les illusions patriotiques haïtiennes y trouveraient peut-être mieux leur compte. Haïti, peut-on dire, est un État souverain et indépendant, en

principe, qui se trouve en fait et momentanément soumis à un régime de quasi-indépendance. C'est à ce titre qu'en juillet 1918, elle déclara la guerre à l'Allemagne en s'inspirant uniquement de ses intérêts et de ses sympathies.

Comment la convention a-t-elle été appliquée? Quel est l'état de fait existant en Haïti depuis septembre 1915?

Au début, jusqu'à ces temps derniers, le régime appliqué à Haïti fut extrêmement rigoureux, dépassant toutes les prévisions de la convention. C'était l'occupation militaire avec toutes ses conséquences : application de la loi martiale et institution de cours prévôtales américaines distribuant des peines infâmantes, avec la dernière facilité. Il y eut inévitablement des frottements et des heurts. Depuis quelques temps, les choses ont l'air de vouloir mieux marcher, mais cela n'empêche que depuis des mois un certain nombre d'Haïtiens, réfugiés dans les montagnes du nord du pays, se rebellent contre l'occupation aussi bien que contre le gouvernement, pratiquant des guérillas et des irruptions dans les plaines.

Cette rébellion est d'autant plus regrettable qu'elle est de nul effet pour la libération du territoire et qu'elle constitue, au contraire, un prétexte dont les Américains s'autorisent pour prolonger l'occupation militaire. D'autre part, les Haïtiens jusqu'ici si sédentaires se sont mis à émigrer en grand nombre.

Au point de vue financier, la convention n'a pas été sans donner lieu à certaines difficultés. D'abord, l'attribution par la convention du service de la trésorerie haïtienne à un receveur général a fait éclater un conflit entre celui-ci et la Banque Nationale de la République d'Haïti chargée, aux termes de son contrat de constitution, à titre exclusif du service de la trésorerie haïtienne. Le commentaire interprétatif de la convention indiquait que la question ferait l'objet d'un échange de vues entre le gouvernement des États-Unis, l'ambassade de France à Washington et la direction de la Banque. En effet, il est intervenu à Washington, le 10 juillet 1916, entre le gouvernement haïtien, la Banque Nationale de la République d'Haïti et la Banque de l'Union parisienne une transaction qui a mis fin au conflit en stipulant que pendant la convention américano-haïtienne, la Banque Nationale de la République d'Haïti sera dépositaire des droits de douane que le receveur général recouvrera et

qu'elle effectuera tous les paiements jusqu'à concurrence des sommes encaissées. A l'expiration de la convention américano-haïtienne, le service de trésorerie continuera à être effectué par la Banque, conformément à son contrat de concession. Un moment viendra peut-être où les Américains acquerront la participation française dans cet établissement. Relativement à la dette haïtienne, dont la suspension du service des intérêts coïncide avec l'époque de l'intervention américaine, il y a lieu de remarquer que le gouvernement américain n'a pas encore prêté ses bons offices dans le sens indiqué par le commentaire interprétatif. D'après ce document, il doit, en effet, faciliter le placement sur le marché américain de tels emprunts qui seront nécessaires et notamment d'un emprunt avantageux pour le gouvernement haïtien, destiné à lui permettre de convertir et d'unifier la dette nationale. Les négociations entreprises dans ces vues pour un emprunt de 300 millions n'ont pas pu aboutir.

Le premier conseiller financier, présenté par les États-Unis, avait une tendance à exagérer l'étendue de ses attributions. Les procédés ne tardèrent pas à amener de sérieuses difficultés entre lui et le gouvernement haïtien. Mais son rappel a heureusement aplani ces difficultés. A propos de l'exécution des clauses relatives au développement économique, les États-Unis ont insisté pour la réforme de la constitution et ont tenu spécialement à la suppression de la disposition interdisant la propriété immobilière aux étrangers.

Les événements intérieurs d'Haïti n'ont été qu'un prétexte au déclenchement de l'action américaine, impatiente de se produire depuis longtemps. Ces violentes convulsions internes peuvent s'expliquer chez certains peuples jeunes qui évoluent ou se transforment dans des conditions particulières. L'intervention militaire des États-Unis en Haïti et la convention américano-haïtienne de septembre 1915 marquent tout simplement une nouvelle étape dans le développement de la politique suivie par la grande République étoilée dans le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes. Les républiques de Panama, de Nicaragua, du Honduras, de Cuba, de la Dominicanie sont, chacune à son tour, tombées dans le giron américain. Au cours de la guerre, le Danemark a cédé l'île de Saint-Thomas aux États-Unis. Prochainement, ce sera peut-être le tour de la Jamaïque ou de quelque autre antille anglaise, française ou

hollandaise, si rien ne vient arrêter le prodigieux mouvement d'expansion américain.

De tous les petits pays de l'Amérique centrale, Haïti est celui qui a opposé le plus de résistance à l'emprise américaine. Cette force de résistance, elle la devait et la doit encore — car, menacée d'absorption, elle n'est pas encore absorbée — d'abord aux conditions de formation de la nationalité haïtienne, ensuite à un équilibre d'influences qui existait sur son territoire avant la guerre européenne. La nationalité haïtienne est encadrée par trois ou quatre facteurs : l'histoire, la race, la langue ou culture et, dans quelque mesure aussi, la religion. Or, par tous ces côtés, les Haïtiens sont assez éloignés ou même très éloignés des Américains. D'autre part, la grande influence morale que la France exerce en Haïti était jusqu'à août 1914 aussi gênante pour l'action américaine que les prétentions rivales de l'Allemagne commerçante et impérialiste. La guerre ayant rompu l'équilibre d'influences, l'action américaine, jusque-là entravée, a pu s'exercer en toute liberté, mais reste la force de résistance proprement haïtienne qui est faite de la vitalité des souvenirs historiques et des traditions nationales, de l'antipathie invincible que les Américains inspirent aux Haïtiens à cause de leur regrettable préjugé qui leur fait chercher un rapport entre la valeur de l'homme et la nuance de l'épiderme, et enfin du prestige irrésistible de la culture et du génie français. Le peuple haïtien est très jaloux de sa liberté et de son indépendance qu'il a été le premier, à conquérir, de tous les peuples latins d'Amérique. Même très peu coloré, l'Haïtien ne renie pas son origine ethnique, il met, à s'en souvenir, autant de fierté qu'à se réclamer de la civilisation française, dont il se croit volontiers plus que « légèrement teinté » quoi qu'en eût dit l'ex-kaiser Guillaume II, un jour qu'il voulut avoir de l'esprit.

M. Paul Reboux, qui est avant tout descendant de Gaulois et grand ironiste, parlant, dans un récent ouvrage d'Haïti qu'il venait de visiter, n'a pu s'empêcher d'avouer, non sans quelque émotion que la « France a, en Haïti, quelque chose comme une colonie intellectuelle » et « qu'il serait décent que cette considération nous (Français) animât de sympathie à l'égard d'un pays resté fidèle au langage français ». A quoi bon semer de son énergie par le monde, si c'est pour passer la faux, au moment de la moisson, à des gens qui

tombent du ciel juste à ce moment-là. Haïti, qui est née dans la douleur, qui a grandi dans la douleur, va-t-elle mourir comme nation ou bien va-t-elle revivre, prospère dans la paix et la sécurité, libre d'évoluer suivant ses aspirations nationales, sous l'égide de la Société des Nations, avec l'aide matérielle désintéressée ou tout au moins justement rémunérée des États-Unis et avec l'aide intellectuelle et morale de la France, l'immortelle semeuse des grandes idées?

CLOVIS KERNISAN.

LA HAUTE-VOLTA

NOUVELLE COLONIE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Ce fut à la suite d'une longue et brillante série d'explorations et de conquêtes que la France put étendre ses premières possessions de la côte occidentale d'Afrique jusqu'au cœur du Soudan, pénétrer de la vallée du Sénégal dans celle du Niger pour occuper progressivement tout l'intérieur, en même temps réunir toutes ses escales du golfe de Guinée aux pays situés au sud du Niger pour en faire, dès lors, autant de portes d'accès vers le Soudan. Ainsi se trouvait désormais constituée cette vaste et belle colonie de l'Afrique Occidentale française qui, par le Sahara, est unie à notre Afrique du nord. Au fur et à mesure que s'ajoutaient des territoires nouveaux, on s'est trouvé amené à modifier les divisions administratives qui existaient ou à en créer d'autres, mais ces mesures n'eurent pas seulement pour raison d'être les accroissements territoriaux; elles furent rendues également nécessaires pour mieux assurer la mise en valeur des régions les plus productives. Devant être basées sur des considérations géographiques, ethnographiques et économiques, ces divisions étaient sujettes à subir des changements selon la pacification du pays, les progrès de la colonisation et l'importance des efforts que celle-ci entraînait. L'histoire de l'Afrique Occidentale française nous en a fourni des exemples successifs; il vient de s'en produire un nouveau et il est probable qu'il ne sera pas le dernier.

Il a été créé, en effet, dans l'Afrique Occidentale française, par un décret en date du 1er mars 1919[1], une grande division administrative nouvelle. De la colonie du Haut-Sénégal-Niger, qui comprenait vingt-neuf cercles civils, il en a été détaché sept, tous situés à son extrême sud, dans la partie méridionale de la boucle du Niger, pour

1. *Journal officiel de la République française*, 20 mai 1919, p. 5200-5201.

former une colonie distincte, soumise aux mêmes règles administratives, à laquelle a été donné le nom de Haute-Volta. Le nombre des colonies réunies sous le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française se trouve maintenant porté à six, à savoir : Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haut-Sénégal-Niger, Haute-Volta, auxquelles s'ajoutent deux territoires, l'un civil, celui de la Mauritanie, l'autre militaire, celui du Niger.

***

Les sept cercles qui appartenaient précédemment à la colonie du Haut-Ségénal-Niger et qui constituent aujourd'hui celle de la Haute-Volta, sont les suivants : Gaoua, Bobo-Dioulasso, Dedougou, Ouagadougou, Dori, Say et Fada n'Gourma[1]. Chaque cercle porte, d'après la règle administrative, le nom de son chef-lieu, mais cependant celui de Gaoua est souvent appelé cercle du Lobi, celui de Dedougou cercle de Koury, celui de Ouagadougou cercle du Mossi, celui de Fada n'Gourma, cercle du Gourma. Le chef-lieu de la nouvelle colonie est Ouagadougou. Le cercle qui renferme ce chef-lieu est le plus vaste de tous. Déjà très étendu, il lui avait été adjoint, en 1917, la presque totalité de celui de Ouahigouya (Yatenga), situé au nord-est, de sorte qu'il englobe aujourd'hui tout à la fois l'ancien empire mossi de Ouagadougou et celui du Yatenga qui en était complètement distinct.

Le territoire de la colonie de la Haute-Volta confine au sud à la Côte d'Ivoire, à la Gold-Coast anglaise, à l'ancien Togo allemand, au Dahomey. A l'est, il est limité par cette dernière colonie et par le

1. De très nombreux travaux ont été consacrés à la colonie du Haut-Sénégal-Niger et aux pays sur lesquels elle s'étend ; on y trouvera par conséquent d'abondants renseignements sur les territoires qui forment la Haute-Volta. Mais nous citerons en première ligne, comme présentant une solide documentation, très détaillée, les importantes *Séries d'études publiées sous la direction de M. le gouverneur Clozel*, sous le titre : *Haut-Sénégal-Niger (Soudan français)* : 1re série, *Le pays, les peuples, les langues, l'histoire, les civilisations*, par Maurice Delafosse, Paris, Emile Larose, 1912, 3 vol. in-8° ; 2e série, *Géographie économique*, par Jacques Meniaud, *Ibid.*, 1912, 2 vol. in-8°. Voir aussi : *Annuaire du Gouvernement général de l'Afrique Occidentale française*, 1915-1916. Paris, Emile Larose, 1916, in-8°. Comme bibliographie, se référer à Edmond Joucla, *Bibliographie de l'Afrique Occidentale française*, Paris, E. Sansot, 1912, in-8° ; et à l'ouvrage précité de M. Delafosse, t. III, p. 219-230.

cours du Niger. S'éloignant du fleuve un peu au-dessous de la limite septentrionale du Territoire militaire du Niger, la ligne extrême de la colonie de la Haute-Volta descend du nord-est au sud-ouest vers la Côte d'Ivoire en dessinant une suite d'ondulations.

La colonie nouvelle englobe toute la contrée arrosée, au-dessus de sa frontière méridionale, par la partie haute du cours des deux branches de la Volta, Volta Noire et Volta Blanche, et de la Volta Rouge, affluent de cette dernière, ainsi que par les diverses rivières formant l'Oti, affluent de la Volta. Ainsi s'explique le nom donné à la colonie. Elle comprend donc les bassins supérieurs de tous les cours d'eau qui se réunissent pour former la Volta proprement dite, dont la branche originaire principale est la Volta Noire, et qui va rejoindre le golfe de Guinée, en territoire anglais, dans la Gold-Coast, après un parcours de plus de 1,600 kilomètres. La Volta Noire prend sa source près de Bobo-Dioulasso, la Volta Blanche dans le Yatenga. Le chef-lieu, Ouagadougou, est situé entre la Volta Blanche et la Volta Rouge.

Ces conditions hydrographiques de la colonie impliquent nécessairement un système orographique d'où descendent ces nombreuses sources, mais ce système ne présente que de très faibles altitudes. Il forme une ligne circulaire, parallèle à la boucle du Niger, qui enserre tout le bassin supérieur de la Volta depuis le Bani, affluent droit du Niger, sur son cours occidental, jusqu'à sa courbe orientale qui sépare la colonie de la Haute-Volta du Territoire militaire du Niger. Cette sorte de demi-cercle de collines ou de falaises projette vers le sud des ramifications à pentes douces qui s'insinuent entre les divers cours d'eau. L'ensemble de ce massif forme ce qu'on a appelé le plateau central nigérien ou plateau de la Volta. Dans le sud du Mossi, au voisinage de la Gold-Coast, le pic de Naouri a une altitude d'environ 600 mètres. Le chef-lieu de la colonie, Ouagadougou, est à 325 mètres.

Par leur situation géographique, les territoires formant la colonie nouvelle se trouvent appartenir, comme climat, à la zone sud du Haut-Sénégal-Niger, ou zone soudanienne, qu'une ligne correspondant à peu près au parallèle de Kayes sépare de la zone sahélienne au nord. Dans cette zone sud, les pluies sont plus abondantes, les orages plus fréquents et souvent soufflent des vents violents. Mais le pays est loin de présenter une chaleur

humide excessive comparable à celle de beaucoup de pays tropicaux.

Dans l'ensemble, la contrée est assez salubre et elle est en même temps fertile. Les plateaux coupés par de nombreux cours d'eau et parsemés de massifs, qui caractérisent la région de la Haute-Volta, ont porté jadis de vastes forêts qui ont été défrichées par les indigènes dans un but agricole, mais il subsiste encore par places de fort beaux arbres dont on peut tirer parti. Les populations locales se livrent à des cultures diverses qui leur procurent d'utiles produits pour leurs besoins et pour leurs échanges, et le sol est assez riche pour pouvoir, si l'agriculture est mieux dirigée, fournir de nouveaux éléments au commerce et à l'industrie.

Les contrées de la Haute-Volta devaient se trouver soumises à la France presque en même temps que toutes les autres parties du Haut-Sénégal-Niger. Depuis la conférence de Berlin qui, en 1885, avait reconnu les droits de la France sur le haut Niger, on reprit la politique de pénétration de Faidherbe et de Brière de l'Isle.

Tandis que le colonel Gallieni assurait l'occupation par la France du cours supérieur du grand fleuve, le lieutenant Binger avait été chargé, en 1887, d'explorer l'immense région, alors presque entièrement inconnue, comprise entre le haut Niger et la côte de Guinée. De Bamako, il gagna Kong dans la Côte d'Ivoire, et de là, en passant par Bobo-Dioulasso, il pénétra dans le Mossi et entra à Ouagadougou le 15 juin 1888. Mais, empêché d'aller plus loin par le souverain du Mossi, il dut regagner Kong par le Gourounsi, puis Grand-Bassam, après avoir couru de très grands dangers au cours de cette brillante exploration. Il en a rapporté les premiers renseignements précis que l'on ait possédé sur ce pays qui, jusqu'alors, ne figurait sur les cartes que comme un espace à peu près vide[1].

En 1890, le capitaine Quiquandon, chargé de mission à Sikasso, avait envoyé le Dr Crozat, qui l'accompagnait, dans le Mossi pour nouer des relations amicales avec son souverain. Il parvint à Ouagadougou, fit connaître une route nouvelle et augmenta considérablement notre influence politique dans le pays[2].

1. L. G. Binger, *Du Niger au golfe de Guinée par le pays de Kong et de Mossi*, Paris, Hachette, 1892, 2 vol. in-8°.

2. Dr Crozat, *Rapport sur une mission au Mossi* (*Journal officiel de la République française*, 5-9 octobre 1891).

L'année suivante, le sud de la boucle du Niger fut traversé par le capitaine Monteil qui avait été chargé de passer des traités avec les chefs indigènes. La mission eut aussi de bons résultats. Après avoir atteint Ouagadougou, il gagna Dori puis Say d'où il partit en août 1891 vers le Tchad qu'il put atteindre[1].

Ces missions avaient préparé notre pénétration dans le pays et sa conquête ne tarda pas à être définitive. Après notre établissement dans le Yatenga qui nécessita la double intervention du commandant Destenave, puis de la mission des lieutenants Voulet et Chanoine, cette dernière se dirigea sur Ouagadougou. Mais le naba du Mossi, bien qu'ayant signé avec nous divers traités, s'enfuit vers le sud, non sans avoir tenté d'attaquer la mission. Celle-ci pénétra alors dans le Gourounsi, plus au sud, et fit signer au roi un traité de protectorat, en septembre 1896. La mission rentra alors à Ouagadougou et le Mossi put être définitivement placé sous la domination de la France. S'étant trouvé en contact avec une mission britannique parvenue dans le Dagomba, le lieutenant Voulet notifia à son chef l'occupation du Mossi et du Gourounsi et une convention provisoire signée par les commandants des deux missions laissait à la France toute liberté d'action au Mossi. La convention franco-anglaise du 14 juin 1898 vint confirmer notre situation favorable en nous reconnaissant le Lobi, une partie du Gourounsi et le Mossi tout entier. D'autre part, en 1897, le commandant Destenave avait installé une résidence à Dori et fait occuper Say. Tout le pays nous était soumis de Bandiagara, au nord-ouest du Yatenga, à Say, sur le Niger. Rappelons que Tombouctou avait été occupé en 1893 et qu'en 1897, il y avait eu jonction entre la mission Voulet et une autre mission française, la mission Baud; venue du Dahomey.

Tous les territoires qui devaient composer par la suite la Haute-Volta se trouvaient donc conquis en 1898 et rattachés aux diverses régions de notre domaine de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique du nord. A la date du 17 octobre 1899 fut constitué le territoire du Haut-Sénégal et du Moyen-Niger, dont ces pays de la Haute-Volta étaient une partie, car on ne pouvait plus laisser rattachés aux colonies côtières ces immenses territoires du Soudan qui en étaient

1. Monteil, *De Saint-Louis à Tripoli par le lac Tchad*, Paris, Félix Alcan, 1894, in-8°.

l'hinterland naturel, mais qui étaient désormais soumis à notre autorité et qu'il allait falloir mettre en valeur. Ce territoire, qui dépendait du gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, fut érigé en colonie distincte par arrêté du 18 octobre 1904. M. William Ponty, qui avait administré le territoire, devint lieutenant-gouverneur de la nouvelle colonie, de cette colonie qui, en 1919, devait à son tour être scindée en deux.

Il nous faut maintenant donner un aperçu rapide des ressources et de l'avenir de la nouvelle colonie de la Haute-Volta, ce qui aidera à mettre en lumière les raisons qui justifient sa création.

En dehors de Binger, de Crozat et de Monteil, peu de voyageurs français avaient apporté de notions importantes sur ces contrées, mais, en ce qui concerne le Mossi, il faut citer au premier rang le lieutenant Lucien Marc qui, ayant passé près de cinq ans dans le cercle de Ouagadougou, a fourni sur le pays les renseignements géographiques les plus complets et les plus précis[1].

***

Jetons d'abord un coup d'œil sur la population pour en connaître l'importance et le caractère, et savoir quel concours on peut attendre d'elle.

La colonie de la Haute-Volta représente la partie la plus peuplée du Haut-Sénégal-Niger. Celui-ci, dans sa totalité, avait 5,779,494 habitants dont un millier d'Européens; les cercles qui en ont été détachés en comptent 3,101,056 comme population indigène, soit plus de la moitié. Le cercle de Ouagadougou, qui avait déjà 1,929,222 habitants avant l'adjonction du Yatenga, est le plus peuplé non seulement de ceux compris dans la nouvelle colonie, mais encore du Haut-Sénégal-Niger de jadis dans sa totalité. Sur le chiffre de la population indigène de la Haute-Volta, il faut compter 406,911 musulmans et 2,691,331 fétichistes; en plus, dans le cercle de Ouagadougou, 2,811 catholiques.

Ces indigènes sont d'origines diverses, mais ils ont pu être

1. Lucien Marc, *Le pays Mossi*, Paris, E. Larose, 1909, in-8°. Cet ouvrage, présenté comme thèse, valut à son auteur le titre de docteur ès lettres de l'Université de Paris.

groupés en familles nettement distinctes. L'une d'elles, qui se rattache à la race blanche, est celle des Foulbé ou Peuls, qui sont musulmans et que l'on rencontre dans presque tous les cercles. Puis viennent des races noires : Toucouleurs et Songaï, musulmans dont on trouve quelques représentants à l'est du côté du Niger; Mandé et Senoufo dont il existe des tribus dans les pays de l'ouest; enfin la famille dite voltaïque, qui est de beaucoup la plus considérable et dont le groupe principal, celui des Mossi, domine dans toute la Haute-Volta. Il en est vraiment le peuple le plus caractéristique, dont le chiffre atteint 1,436,941. Il faut ajouter les groupes gourounsi et bobo, vivant dans les pays du même nom[1].

Population très dense, 25 habitants par kilomètre carré, les Mossi ont été amenés pour vivre à se livrer à la culture et ils l'ont fait avec ténacité, sinon avec la même capacité que quelques autres peuples de ces contrées. Ils débroussaillent les terrains pour leurs cultures, mais ils respectent les arbres utiles, comme les karités. Ce qu'ils cultivent avant tout, ce sont les diverses sortes de mil, puis le maïs et un peu de riz. Ils font aussi pas mal d'arachides, et il faut citer encore parmi les autres plantes alimentaires des sésames, des haricots, des patates, des ignames, du taro (*Caladium esculentum*), de l'oseille, des tomates, du piment, et d'autres encore. Comme plantes fournissant des matières usagères, il faut citer encore le coton, le tabac, le chanvre, l'indigo, etc.

Mais de meilleurs cultivateurs encore sont les Bobos, les Gourounsi, les Mandé. Les Bobos établis à l'est de la Volta Noire, se livrent avant tout à la culture. Ils pratiquent d'ailleurs à peu près les mêmes que les Mossi. La plus importante pour eux est celle des arachides après les diverses espèces de mil; ils font beaucoup de coton et assez de tabac. Les Mandé-Dyoulas sont aussi une race de cultivateurs et en même temps de commerçants, dont il existe des groupes dans le Bobo-Dioulasso notamment.

1. En dehors des ouvrages précédemment cités, on trouvera des documents très détaillés et étudiés très soigneusement sur place dans l'ouvrage de M. Louis Tauzier, administrateur des colonies, *Le Noir du Soudan. Pays Mossi et Gourounsi*, Paris, Emile Larose, 1912, in-8°, 796 pages. Ce livre a été complété depuis par un second ouvrage du même auteur sur d'autres populations des pays de la boucle du Niger : *Etudes Soudanaises. Le Noir du Yatenga*, Paris, Emile Larose, 1917, in-8°, 790 pages.

Toutes les populations noires s'occupent d'élevage, mais en réalité la compétence fait défaut à la plupart d'entre elles. On doit surtout le développement de l'élevage à la présence des Foulbé, qui sont des pasteurs vachers, et des Yarsé, de la famille des Mandé, qui sont venus jadis s'établir dans le Mossi et qui, de là, ont rayonné dans le Kipirsi, le Boussansé et le Gourounsi, pays faisant partie de la Haute-Volta.

Les Foulbé possèdent surtout des bœufs, mais ils ont aussi assez de moutons, des chèvres et des ânes en petit nombre, et beaucoup de chevaux. D'après un recensement que M. l'administrateur Louis Tauxier avait fait en décembre 1908 et janvier 1909, et que nous citons à titre d'exemple, les 546 Foulbé qui habitaient 6 villages du nord du Mossi possédaient 22 chèvres, 54 moutons, 839 bœufs, 6 ânes et 21 chevaux. Les Foulbé font d'ailleurs en même temps de la culture.

Les indigènes se livrent aussi à l'industrie. C'est surtout chez les Mossi qu'elle est développée, et ils exercent des métiers variés. Il y a des forgerons, des carriers, des potiers, des travailleurs sur bois, des vanniers, des faiseurs de chapeaux, des cordonniers, des tisserands, des tailleurs, des teinturiers, et d'autres sortes de métiers encore. Enfin il faut ajouter l'extraction de l'or dans le Lobi.

Toutes ces productions et toutes ces fabrications ont amené les indigènes à faire du commerce, intérieur et extérieur. Le commerce intérieur s'est toujours pratiqué par des marchés de ville et de village. L'un des centres les plus importants est Bobo-Dioulasso. A Ouagadougou, avant l'arrivée des Blancs, il se tenait tous les trois jours; ensuite, il est devenu quotidien. Comme commerce extérieur, dans le Mossi, ainsi que dans tout le Soudan, il se produit un fort courant d'échanges s'exerçant du nord au sud et du sud au nord : bestiaux transportés vers le sud, kolas ramenés vers le nord, sel ramené vers le sud. Il faut y ajouter les bandes de coton, l'un des grands produits du Mossi, qui sont fabriquées par les Yarsé et les Mossi eux-mêmes et sont transportées au sud où le coton est mal cultivé. Mais ce ne sont pas les Mossi qui font eux-mêmes ce commerce; ce sont les Yarsé et les Haoussas établis au Mossi, qui ont créé tout un système de caravanes.

On peut voir par ce rapide aperçu sur le travail et les aptitudes

des indigènes, sur la façon dont ils dirigent leur vie économique, sur les produits qu'ils mettent en valeur, que les contrées de la Haute-Volta peuvent offrir des ressources sérieuses pour une colonisation plus active.

Jusqu'ici les entreprises européennes ont été peu développées. Dans un pays où l'indigène obtient par lui-même tant de produits végétaux utiles, il serait pourtant nécessaire d'en tirer pour la métropole un plus ample profit en perfectionnant la production, et ce serait en même temps tout à l'avantage de l'indigène. « Le but à atteindre, comme le disait si justement M. J. Meniaud, est évidemment d'étendre les cultures existantes et de les améliorer dans leurs procédés afin d'obtenir une quantité et une qualité supérieure dans les rendements; enfin, de provoquer des cultures nouvelles dans la mesure des possibilités du sol, du climat et des conditions météorologiques en général. » Pour arriver à ce résultat, il faut donner toute l'extension voulue aux services de l'agriculture, aux laboratoires, aux jardins d'essais, aux écoles; il faut augmenter notre contact avec l'indigène pour lui insinuer des méthodes nouvelles; il faut favoriser le repeuplement, pour accroître la main-d'œuvre. Des produits précieux comme les arachides, le coton, le chanvre, et beaucoup d'autres soit alimentaires, soit industriels, pourraient être appelés à un grand avenir. Il en est de même du bétail en améliorant l'élevage, et de l'or du Lobi en constituant de meilleures exploitations minières. On ne peut apprécier encore exactement la valeur des gisements aurifères du Lobi, qui devront être l'objet de prospections sérieuses, mais l'or paraît cependant très abondant et d'une extraction facile.

Ce qui est indispensable en même temps, c'est de créer des voies de communication plus faciles et plus rapides. Certes, il existe déjà des routes traversant les territoires de la Haute-Volta et, parmi les principales, on peut citer celles de Bamako-Sikasso-Bobo-Dioulasso-Gaoua; de Segou-Koury-Ouagadougou; de Segou-Koury-Bobo-Dioulasso; de Mopti-Bandiaga-Ouahigouya-Ouagadougou-Fada n'Gourma; de cette dernière localité au Niger. Beaucoup d'autres routes secondaires pourraient être énumérées aussi. Mais ces routes, même les plus importantes, sont généralement peu carrossables. Aussi l'emploi des véhicules est-il difficile pour les

grands trajets. Les Européens sont obligés de voyager à cheval, à motocyclettes ou en chaises à porteurs; quant aux bagages, ils sont transportés à dos d'homme. Il faudrait pouvoir refaire ces routes et créer des voies ferrées.

Mais si le chef-lieu, Ouagadougou, se trouve isolé aujourd'hui, si les chemins de fer font défaut dans la Haute-Volta, il y a tout lieu d'espérer que la colonie sera dotée un jour d'un réseau ferré. En effet, si l'on se reporte aux projets de construction de chemins de fer élaborés jadis par le gouverneur général Ponty, on peut constater que Ouagadougou figure comme étant le centre de raccordement de trois lignes, l'une venant de Bamako-Koulikoro; l'autre de Bouaké, point terminus du chemin de fer de la Côte d'Ivoire; la troisième de Savé, où s'arrête actuellement le chemin de fer du Dahomey; et même d'une quatrième ligne devant relier Ouagadougou à Ansongo sur le cours oriental du Niger, au sud de Gao.

***

C'est précisément pour pouvoir parvenir à réaliser tout ce programme qu'a été prise cette décision de diviser le Haut-Sénégal-Niger en deux colonies distinctes. Le Haut-Sénégal-Niger comprenait tout ce qui n'avait pas été englobé dans les colonies précédemment créées et ce surplus représentait à lui seul environ la moitié de l'Afrique Occidentale française; sa superficie était de 2,500,000 kilomètres carrés. Il s'agissait pour le lieutenant-gouverneur d'administrer et de faire prospérer, ainsi que l'a fait remarquer M. Delafosse [1], un pays plus grand que trois fois la France et dont la population représentait le huitième de celle de la métropole. « La tâche était réellement trop lourde, dit-il avec une juste raison. Elle le devenait de plus en plus au fur et à mesure que le développement économique de la colonie consécutif à l'établissement définitif de notre autorité nécessitait une action plus vigilante et plus effective et des réalisations plus complètes et plus immédiates. »

Le chef-lieu de la colonie, Bamako, sur le haut Niger, dans son cours supérieur de l'ouest, était beaucoup trop éloigné de ce centre

1. *La Dépêche coloniale*, 24 mai 1919.

nouveau de colonisation et il n'existait aucune voie de communication suffisamment rapide et pratique pour atteindre ces riches provinces arrosées par les branches supérieures de la Volta, dans le bas de la boucle du Niger, c'est-à-dire dans sa partie la plus large. Dans ces conditions, il n'était pas possible pour un chef de donner à ses subordonnés des instructions précises et éclairées par une connaissance suffisante des circonstances locales.

Dès sa prise de possession des services du gouvernement général, en février 1918, M. Angoulvant avait conçu le projet de remédier à ces inconvénients en faisant des régions de la Haute-Volta une colonie autonome ayant pour chef-lieu Ouagadougou. C'est cette heureuse conception qui trouve sa réalisation dans les deux décrets du 1er mars 1919, l'un portant création de la colonie de la Haute-Volta, l'autre constituant un conseil d'administration de la colonie.

On ne saurait trop approuver cette mesure, à la fois en ce qui concerne les limites données à la colonie et le choix du chef-lieu, centre commercial important destiné à être joint par de grandes voies ferrées à toutes les autres colonies formant l'Afrique Occidentale française. De cette façon, on assure la bonne administration et la mise en valeur des territoires de la Haute-Volta, riches et très peuplés, dont nous n'avons pas encore tiré tous les avantages économiques que l'on peut en attendre.

GUSTAVE REGELSPERGER.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Friedrich Naumann. — *L'Europe centrale* (*Mitteleuropa*). Édition française, chez Payot, sans date, in-8°, 396 pages.

G. Beck. — *La responsabilité de la Hongrie.* Paris. Payot. 1917, in-16. 247 pages.

Les Bulgares peints par eux-mêmes. documents et commentaires recueillis et rédigés par Victor KUHNE. Paris. Payot, 1917, in-8°. 315 p.

Cinq ans d'histoire grecque (1912-1917). Discours prononcés à la Chambre des Députés en août 1917 par MM. VENIZELOS, POLITIS, REPOULIS et CAFANDARIS, traduction de M. Léon MACCAS (avec l'autorisation du gouvernement grec). Berger-Levrault, 1917. in-8°. 247 pages.

Dr H. Stuermer. — *Deux ans de guerre à Constantinople.* Paris, Payot, 1917, in-16, 265 pages.

André Mandelstam. — Le *sort de l'Empire Ottoman.* Payot, 1917, in-8°, 631 pages.

L'ouvrage de Naumann reprend un passionnant intérêt au moment où l'Europe centrale et orientale, toutes bouillonnantes de frénésie bolcheviste ou d'aspirations nationales, attendent leur statut des mains de la conférence de la paix. Il présente une synthèse saisissante du rêve allemand, évanoui, souhaitons-le, qui a si gravement menacé la liberté du monde et dont il serait imprudent de ne pas se garder encore avec vigilance.

Le « Mitteleuropa » de Naumann a eu un formidable succès en Allemagne. On se l'explique : cet Allemand, parlant à des Allemands, préconise la constitution d'un bloc de l'Europe centrale, auquel doivent s'agréger un certain nombre de satellites : l'Allemagne, coupant et dominant l'ancien monde, règnera de Hambourg au golfe Persique. L'orgueil germanique ne pouvait demeurer insensible à cette vision. Avouons aussi que Naumann la présente avec un talent hors de pair : il passe pour le premier orateur de l'Allemagne de ces dernières années ; cette réputation ne saurait surprendre quiconque a lu son livre remarquable. D'un bout à l'autre, il y règne un souffle, un mouvement, une vie extraordinaires : partout, la marque d'une haute culture et d'une belle puissance de pensée : qu'on lise par exemple son jugement élogieux sur l'administration de l'Empire britannique, les pages brillantes et profondes où il suit le développement de l'idée internationale sous l'aspect religieux, puis philosophique, puis utilitaire et

commercial, puis socialiste. Bien des lignes seraient à retenir et à méditer : voici ce qu'il écrit sur les causes de fragilité de l'idée internationale, hier et demain : « A la base de tout ordre, de toute organisation humaine, à la base du droit et de la force, il y a l'État. Or l'État ne passe pas brusquement de la forme nationale et territoriale à la forme qui doit embrasser l'humanité entière; car l'État n'est pas une idée spéculative, mais une réalité organique qui croît à sa manière, qui élargit ses frontières et qui n'abandonne rien de ce qu'elle a acquis et mis sur pied tant qu'elle n'est pas vaincue. » Faisant ressortir ce qui appartient en propre à Naumann dans la cristallisation des idées pangermanistes, M. Grumbach, auteur de la préface de l'édition française, écrit justement : « Ce que Naumann a trouvé, c'est la forme spéciale donnée à son livre, dont la composition ressemble bien plus à une symphonie qu'à une œuvre scientifique ».

Naumann trace les voies de sa politique extérieure à la nouvelle Allemagne, à celle qui, massée tout entière derrière ses gouvernants, se rua d'une seule âme et d'un seul bond, en août 1914, à l'égorgement de la Belgique et de la France. Ne doutons pas que pour lui, comme pour le professeur Werner Sombart, « l'idée humanitaire, au sens le plus profond, ne puisse être comprise que de la façon suivante : c'est que l'humanité atteint sa forme la plus haute et la plus pure dans quelques peuples d'élite. Ceux-ci sont, chacun à son tour, les représentants de la pensée de Dieu sur terre : ce sont les peuples élus. Tels furent les Grecs, tels les Juifs. Le peuple élu de ce siècle, c'est la nation allemande. » (W. Sombart, *Händler und Helden*, Munich et Leipzig, 1915). Mais Naumann est trop cultivé pour écrire de pareilles balourdises : il croit bien sans doute lui aussi au rôle providentiel de l'allemand, mais, avec quelques nuances délicates, il le laissera entendre, sans donner dans les affirmations brutales et maladroites de W. Sombart : c'est ainsi qu'il concède que l'allemand n'a pas atteint toute la perfection d'autres types de l'Europe. « Dans l'histoire du développement des nations la formation des types humains a été le résultat de plusieurs siècles d'évolution.... Le type de l'Européen central n'est pas encore arrivé au terme de sa maturité; il est encore en formation. Alors que les Français et que les Anglais sont des types choisis et parfaits dans leur genre, nous, Allemands, ainsi que les petits peuples qui les entourent, nous n'avons pas encore atteint le degré d'assurance dans la vie commune, ni le tact, qui caractérisent ces autres nationalités; nous n'avons pas non plus le sens politique et l'éducation artistique qui leur permettent de se diriger, d'elles-mêmes, dans toutes les questions, grandes et petites. Nous sommes encore jeunes, comparativement aux deux nations de l'ouest. Les Français étaient déjà en pleine période de leur splendeur royale, que nous commencions seulement à imiter la civilisation latine. Nos ancêtres apprenaient le français et allaient à Paris pour y acquérir la bienséance, le bon ton et l'élégance. Nous avons emprunté

aux Anglais le goût du sport, l'habitude des voyages, l'aménagement des villes et bien d'autres choses. Nous ne sommes pas encore tout à fait sortis de nos années d'école; il n'y a, même en temps de guerre, aucune honte à le dire froidement. Nous avons, il est vrai, des traditions anciennes, des éléments ancestraux, par exemple dans la manière de sentir et dans le caractère; nous avons en outre retenu bien des formes anciennes qui ont encore de la vie et nous en avons aussi inventé de nouvelles; mais l'antique et le nouveau, le préhistorique et le moyenâgeux, le récent et le moderne ne se sont pas encore amalgamés ni fondus en un type unique. Si l'on veut bien me permettre de m'exprimer ainsi, nous sommes encore un article historique mi-fabriqué et nous attendons d'être perfectionnés » (pages 63 et 64).

Qu'on ne s'y trompe pas : ce n'est pas là de l'humilité, mais simplement une habile modestie, qui dissimule, sous un semblant de rigueur critique, l'immense orgueil d'une race qui se sent jeune, qui se sent forte, suffisamment forte pour atteindre à ses brillantes destinées.

La route s'ouvre libre devant l'Allemagne, depuis qu'en 1870 elle a abattu ou cru abattre son ennemi détesté : la France. Écoutez le cri haineux de Naumann (p. 53) :

« La guerre franco-allemande de 1870-1871 a eu pour effet de délivrer définitivement l'Europe centrale de l'influence française....

« p. 54. Il fallait une bonne fois en finir avec le prestige de la France; il fut brillamment mis en pièces. « ... Ce furent des jours merveilleux que ceux où l'Allemagne du Nord et celle du Sud terrassèrent en commun la France. Cela signifiait une victoire sans le concours de la Russie qui n'avait fait que la tolérer : c'était la délivrance de cette tutelle de l'Occident, l'audace d'être libres après cinq siècles de sujétion enchevêtrée. »

Que l'Allemagne marche donc vers ses illustres destins, vers la puissance mondiale qui lui est réservée. L'ère des petites puissances est passée : la guerre actuelle leur a porté le dernier coup.

« Les belligérants ont acquis le sentiment absolu que les États petits et moyens ne pourront plus désormais jouer un rôle politique de premier ordre. Nos conceptions des proportions se sont profondément modifiées. Seuls, les tout grands États ont encore une signification propre; les petits États exploitent les discordes des puissants ou doivent demander à ces derniers l'autorisation de faire un mouvement quelconque sortant de l'ordinaire. La souveraineté, c'est-à-dire la faculté de prendre une décision d'importance universelle, est maintenant centralisée en quelques points de la planète... » (p. 11 et 12).

La constitution de grandes puissances est une nécessité pour le présent et pour l'avenir, qui ne sera pas aussi pacifique, dit Naumann, qu'on veut se le représenter.

« Sans doute, d'une manière générale, on sera attaché à la paix, car les

sacrifices et les impôts de guerre parlent un langage impressionnant.... Mais, d'autre part, la paix laissera en suspens un nombre incroyable de problèmes anciens et nouveaux, et donnera lieu à des déceptions et à des espérances qui provoqueront de nouveaux et incessants armements. Tous les ministères de la guerre, les états-majors et les amirautés étudieront les leçons résultant des hostilités; on inventera de nouvelles armes; les fortifications aux frontières seront élargies et étendues. Croit-on vraiment qu'un État pourra demeurer sans allié dans une telle ambiance? »

Il faut donc constituer un grand État de l'Europe centrale, une union allemande qui s'opposera en Europe à l'union anglaise (dans laquelle la France et l'Italie ne pourront faire autrement que d'être entraînées comme satellites) et à l'union russe, autre pôle d'attraction.

Par les vues que Naumann expose à l'occasion de la constitution de ce grand État d'Europe centrale, on se rendrait compte — si une nouvelle démonstration était nécessaire — combien les esprits allemands, même les plus cultivés, sont loin de la mentalité qu'implique la société des nations. Naumann avoue sans ambages que peut-être un certain nombre de nationalités d'Europe centrale manifesteront quelque répugnance à entrer dans le « Mitteleuropa ».

Qu'à cela ne tienne : elles devront se laisser embrigader de gré ou de force. « Aussi longtemps que le soleil nous éclairera, nous devons avoir la pensée de nous hisser au niveau des puissances économiques mondiales de première grandeur. Mais, pour atteindre ce but, il nous faut obtenir l'incorporation des autres États et nations du centre de l'Europe. A l'exception de nos pères de race, d'origine germanique, qui vivent en Autriche-Hongrie, ces nations n'ont aucun intérêt à nous voir, nous Allemands, figurer dans le Conseil de l'histoire universelle. Nous ne pouvons exiger d'eux qu'ils partagent nos sentiments; ils sont d'une autre race et leur cœur ne bat pas à l'unisson du nôtre. Ils ont le choix de leurs destinées et peuvent décider s'ils appartiendront ou non à l'union allemande, ou, de préférence, à l'union anglaise ou à l'union russe.... En fait, ils n'ont le choix qu'entre l'isolement et l'alliance. C'est une très dure obligation, un sort pénible, mais c'est le trait qui caractérise l'époque, l'impératif catégorique qui résulte du développement de l'humanité....

« Lorsque les forces intermédiaires se seront intercalées entre les États territoriaux et nationaux d'une part et l'humanité d'autre part, il ne servira plus de résister ou de se plaindre » (p. 179-180).

L'Autriche elle-même n'a pas d'autre ressource que d'accepter la situation de vassale qui lui est imposée par son adhésion au système du Mitteleuropa.

« Pour le dire sans réserve : l'Autriche contresigne par là d'une manière définitive le déplacement du centre de gravité effectué en 1866. Elle renonce à jouer de nouveau, comme dans son brillant passé, le rôle de première puissance de l'Europe centrale. Il ne s'ensuit pas une dépendance formelle,

une diminution de la souveraineté, un abandon de la puissance acquise, mais le fait équivaut toutefois à une reconnaissance de l'équilibre actuel des forces.... L'Empire allemand s'est affirmé dans l'Europe centrale, touchant la population, la force militaire et l'homogénéité, comme le premier des deux États principaux. Cette situation est un fait acquis, elle ne constitue même rien de nouveau, mais c'est assurément pour l'Autriche-Hongrie une décision d'importance que de consacrer cet état de fait en droit public » (p. 58).

Mais — et nous touchons là au trait capital du système de Naumann — l'union de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ne constitue qu'un point de départ, que des fondations sur lesquelles tout le reste de l'édifice reposera : le Mitteleuropa est le noyau d'une puissance qui ne veut pas être seulement européenne, mais mondiale (Weltmacht). D'où la nécessité et de territoires limitrophes et de colonies.

« Le territoire économique austro-allemand n'est naturellement pas suffisant pour constituer une province de l'économie mondiale : c'est un territoire trop dépendant de ses importations de denrées alimentaires et de matières premières et tourné aujourd'hui déjà d'une manière beaucoup trop exclusive vers l'exportation industrielle, pour pouvoir se suffire par ses propres moyens, sans autre adjonction, même pour ce qui concerne les principales denrées.

« Une Europe centrale a besoin, pour se suffire, de territoires agraires limitrophes et elle doit leur rendre l'entrée dans son alliance possible et désirable; il lui faut aussi étendre, si possible, ses côtes maritimes au nord et au sud; en outre, elle doit avoir sa part du domaine colonial d'outre-mer » (p. 183).

Il est un de ces territoires limitrophes dont Naumann, quelle que soit sa perspicacité, ne pouvait au moment où il écrivait, envisager le rattachement à titre de satellite au Mitteleuropa : la Russie; mais il le regrettait : discutant le rapprochement économique et politique, il déplorait que ce rapprochement économiquement si précieux fût impossible à réaliser parce qu'il interdirait au Mitteleuropa toute politique balkanique, celle-ci ne pouvant être fondée que sur la défense des Balkans contre l'influence russe. L'effondrement politique de la Russie a modifié la situation : il supprime pour l'Allemagne le risque d'être entraînée dans l'orbite russe; il laisse subsister pour elle tous les avantages qu'elle peut attendre du rapprochement économique de la Russie. Si la Russie n'est séparée d'une manière complète du Mitteleuropa par une série d'États dotés d'une vitalité suffisante pour constituer une barrière efficace — Pologne-Tchéco-Slovaquie-Roumanie —, le bloc germanique d'Europe centrale sera en mesure de prétendre à l'exploitation économique de la Russie et à tous les avantages que Naumann considère comme en devant découler.

« Économiquement, cette entente serait pleine de perspectives brillantes;

elle ouvrirait à notre industrie un débouché de premier ordre, surtout que, dans ces vingt dernières années, les milliards que les Français ont perdus dans ce pays lui ont permis de sortir de son état de barbarie économique. A en juger d'après les circonstances actuelles, l'économie russe et l'économie allemande se compléteraient réciproquement par une juxtaposition extraordinairement parfaite. Nous pourrions protéger notre agriculture contre une inondation de produits russes, au moyen de notre système d'approvisionnements en céréales, et, pour le reste, nous pourrions faire de la Russie notre source de ravitaillement en fourrages et en matières premières pour autant que le caractère du pays et son état de développement le permettraient. Nos capitaux animeraient et donneraient un essor à l'économie agraire de la Russie et faciliteraient le développement des richesses naturelles, des mines, du commerce et des industries. » C'est tout le programme de l'exploitation de la Russie par l'Allemagne. A la Conférence de la Paix d'être assez énergique pour que ce rêve ne devienne pas une réalité.

Le Mitteleuropa doit avoir une politique balkanique active, parce que « toute grande modification des forces dans la Péninsule balkanique est, en même temps, un déplacement de l'équilibre européen » et parce qu'il est essentiel de maintenir libre à son profit la route de l'Asie Mineure et du golfe Persique. La liberté d'action du Mitteleuropa dans les Balkans est la condition de sa liberté d'action dans le monde : sa politique mondiale en fait l'adversaire de l'Angleterre, sa politique balkanique en fait l'adversaire de la Russie. Les instruments de la politique allemande vers l'orient et en orient sont les Hongrois, les Bulgares et les Turcs. Tels sont les points que met en lumière l'ouvrage de Naumann et auxquels les divers ouvrages plus haut cités apportent d'intéressantes confirmations.

La Hongrie, dont M. Beck a tenté d'établir la responsabilité et le rôle dans la guerre mondiale, était l'alliée prédestinée et l'instrument désigné de la Prusse. De tout temps l'histoire la montre ne maintenant son union politique avec l'Autriche que dans la mesure où cette union lui était nécessaire pour se mettre à l'abri des Turcs ou des nationalités qu'elle opprimait. Elle s'est efforcée sans cesse de desserrer les nœuds de cette union au profit de l'autonomie, voire même de l'entière indépendance hongroise et elle a constamment cherché dans des ententes étrangères un contrepoids à la prépondérance autrichienne. L'alliance avec la Prusse est née de cette façon. L'échec de la révolution hongroise de 1848 fut compensée par la défaite de l'Autriche à Sadowa. « Ce n'est qu'en s'appuyant sur une grande puissance qui ne soit pas slave, dit Naumann, que la Hongrie pourra se maintenir comme élément politique indépendant et conserver l'étendue qu'elle a eue jusqu'à ce jour. Voilà ce qui unit si étroitement à l'Empire allemand les Magyars de presque toutes les nuances. » De son côté la

Prusse connut par la révolution hongroise le côté faible des Habsbourg. « Sadowa, suivant la formule de Naumann, a été à la fois la victoire des Prussiens et, sans qu'ils y aient combattu, celle des Magyars. » Ce n'est pas un pur hasard si c'est un homme d'État hongrois qui fut l'initiateur du Congrès de Berlin où fut arrêtée la marche victorieuse de la Russie vers Constantinople et où se scella l'union de la Hongrie et de la Prusse. Le comte Andrassy fut, en 1878, un des rares délégués qui put quitter la salle du Congrès entièrement satisfait : on a inscrit à juste titre le congrès de Berlin sur la stèle de son monument à Budapest. La tendance de cette amitié prusso-hongroise est tout indiquée : antirusse et antiyougoslave. Les « révélations » de M. Bartulitch, publiées par M. Beck dans son ouvrage, tendent à démontrer que l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Serajevo en 1914 fut comploté par la Hongrie dans la crainte du « trialisme » que le successeur au trône paraissait disposé à favoriser : encore que les preuves apportées semblent minces, la chose peut n'être pas invraisemblable.

Dans les Balkans mêmes, c'est la Bulgarie qui doit rester après cette guerre, comme elle l'a été pendant, l'agent de la politique du Mitteleuropa. C'est à la garde de ses mains « sûres et alliées » que doit être confiée la voie ferrée allemande jusqu'à Constantinople.

Des quatre peuples balkaniques — Serbes, Grecs, Roumains et Bulgares — seuls les Bulgares ont des « affinités électives » avec les Puissances centrales. Faisons, si on le veut, une part au rôle que, dans ce rapprochement de la Bulgarie avec le bloc austro-allemand a joué, le fait que Ferdinand de Cobourg et Radoslavoff ont passé en Allemagne les années décisives de leur jeunesse. Il n'en reste pas moins, comme le note Naumann (p. 331) que, « pour ce qui concerne le choix entre les diverses cultures occidentales, il existe une différence sensible entre les Roumains et les Grecs qui ont une tendance vers le groupe français et les Bulgares qui, au fond de leur âme, sont antifrançais. « Ils se sont donné de la peine, honnêtement, pour acquérir la langue et les formes françaises, mais il leur est arrivé comme à nous, Allemands : nous comprenons bien ce qui est français, mais nous lui restons étrangers dans notre for intérieur, parce que nous sommes lourds, mal équarris, sérieux et braves, pas assez éduqués et toujours de trop bons grands enfants. Ce n'est donc pas simplement par hasard, parce que le prince Alexandre était Allemand, que les Bulgares se rapprochèrent du germanisme. »

Ce rapprochement s'explique assez facilement par la terrible déconvenue qu'éprouvèrent en 1913 les Bulgares, dont les armées victorieuses paraissaient, à peine trente-cinq ans après la libération de leur patrie, devant Constantinople, l'antique métropole dont Rome seule égale le prestige, et devaient renoncer à y faire leur entrée. Bien plus, par la paix de Bucarest

du 10 août 1913, la Turquie et les trois alliés balkaniques de la Bulgarie recevaient des territoires revendiqués par les Bulgares : Andrinople allait à la Turquie; Salonique, Cavalla et Sérès à la Grèce; Monastir, Istip, Pirot et Nich à la Serbie; Silistrie et la côte jusqu'à Ekrena à la Roumanie. Le résultat de cette déception fut une rupture définitive avec la Russie. Devant la statue du tsar libérateur, le Bulgare se demanda ce qu'était devenu son sauveur. Puisque Constantinople ne pouvait devenir bulgare, les cercles politiques se posaient la question de savoir si la Bulgarie devait employer sa puissance militaire au service d'une Constantinople russe ou d'une Constantinople turque. Les Turcs tout seuls étaient trop faibles; mais la Turquie gravitait dans l'orbite politique de l'Allemagne : la Bulgarie y entra à son tour. Il faut reconnaître, à la confusion de l'Entente, que celle-ci montra la plus entière incompréhension de la situation : jusqu'à la veille de la déclaration de guerre de la Bulgarie, l'Entente s'obstina à compter sur son concours. On demeure surpris de tant d'aveuglement quand on lit les documents si nombreux et si probants d'origine bulgare que M. Kuhne a recueillis. Sans doute, l'Entente trouve des circonstances atténuantes dans l'habile fourberie dont les hommes politiques bulgares surent faire preuve à son égard. Naumann a présenté en quelques traits rapides leur psychologie (p. 332). « Ce ne sont pas du tout des âmes simples et diaphanes; ils ne sauraient l'être d'ailleurs, en raison de l'histoire de leur vie étrangement agitée. Quelle ascension que celle de leur génération! Il y a encore en eux beaucoup de l'époque ottomane, des combats en bandes, des querelles de partis, de l'égoïsme, de la méfiance et de l'attente anxieuse.... La nouvelle moralité moyenne des Bulgares n'est pas encore élaborée. Presque chaque homme, même parmi ceux qui portent plusieurs distinctions, a encore en lui quelque chose du petit paysan des Balkans, un cœur qui oscille rapidement dans un sens ou dans un autre entre la candeur et la ruse. »

« Grâce à M. Kuhne, écrivait en 1917 M. Gauvain dans la préface à son livre, personne ne va plus avoir d'excuse pour défendre la cause bulgare. » Hélas! nous sommes en 1919 et il paraît que la Bulgarie trouve encore dans les rangs de l'Entente de chauds avocats qui intercèdent en sa faveur et marchandent aux Roumains, aux Serbes et aux Grecs les compensations légitimes aux sacrifices que leur ont imposés l'entrée en ligne des Bulgares aux côtés des Puissances centrales. C'est oublier bien vite quels avantages décisifs l'Allemagne et l'Autriche ont recueilli de la coopération bulgare : par elle la route de l'Orient a été assurée à nos ennemis; par elle ils ont pu pousser à fond l'exploitation de la Turquie et des formidables ressources économiques de l'Asie Mineure; par elle enfin la Russie a été isolée des alliés, fait capital dont les conséquences dommageables survivront de bien longues années à la guerre, allongée démesurément et compromise même un moment par cet isolement. La Bulgarie a été dans la crise mon-

diale un collaborateur d'une inestimable valeur pour l'Allemagne : aujourd'hui que les Alliés sont victorieux et que l'heure du règlement a sonné, il convient de s'en souvenir.

Il semble que, par une conséquence logique et inévitable, le rapprochement de la Bulgarie et des Puissances centrales aurait dû amener une rupture immédiate entre les Puissances centrales et la Grèce. On assista néanmoins pendant de longs mois après l'entrée en lutte de la Bulgarie à ce spectacle paradoxal de la Grèce faisant le jeu du Bulgare et retirant ses troupes de cette Macédoine qu'elle avait arrosée de son sang quelques années auparavant pour favoriser les empiétements bulgares sur une terre à la souveraineté de laquelle l'Hellénisme peut faire valoir tant de titres.

C'est que toute la politique grecque était faussée; les discours de MM. Venizelos, Politis, Repoulis et Cafandaris, recueillis par M. Maccas, montrent aux prises la politique nationale traditionnelle de la Grèce, représentée par M. Venizelos, et la politique personnelle du roi, entraînant la nation dans une voie destinée à servir uniquement ses sympathies personnelles et ses relations dynastiques, et, pour y parvenir, ne reculant ni devant la violation du régime, ni devant la corruption des consciences, ni devant l'intimidation des citoyens et le terrorisme. Le reniement scandaleux du traité d'alliance serbo-grec, qui contraignit les alliés à assurer par l'expédition de Salonique les obligations de la Grèce foulées aux pieds par le roi Constantin, la livraison en mai 1916 aux Bulgares du fort de Roupel, clef de la Macédoine orientale, le ravitaillement favorisé par les autorités officielles helléniques des Bulgares au moyen des blés de Thessalie dirigés sur l'ennemi par l'Épire et l'Albanie pendant l'été 1916, le recul des troupes grecques au sud de Monastir en août 1916, concerté avec les Bulgares pour ouvrir à ceux-ci la route de Salonique et jeter les alliés à la mer, enfin les tragiques journées du 1er et du 2 décembre 1916 à Athènes et le sang de nos marins coulant dans la capitale grecque, voilà le bilan du concours prêté par la politique royale à l'Allemagne. C'est à l'été 1917 seulement que l'Entente se débarrassait du roi Constantin et, grâce au retour de M. Venizelos au pouvoir, rendait à la Grèce le libre jeu de son gouvernement légal à l'intérieur et le libre choix de ses destinées extérieures aux côtés des Puissances protectrices. On lira avec un vif intérêt les discours des hommes d'État helléniques sur cette crise capitale traversée par leur pays : le récit de cette libération de la Grèce reste à écrire non plus seulement au point de vue hellénique, mais au point de vue général de l'Entente, depuis le débarquement des alliés à Salonique jusqu'à la fin de la mission de M. Jonnart; ce récit constituera l'une des pages les plus intéressantes de l'histoire diplomatique de la guerre. L'écrivain qui s'y consacrera devra exposer en détail le rôle d'un homme à qui n'a pas été rendu l'hommage de reconnaissance qu'il mérite : c'est à l'histoire

impartiale qu'il appartiendra, quand auront été publiés les documents qu'ont tenus entre leurs mains tous ceux qui, de près ou de loin, ont été par leurs fonctions mêlés à ces événements, de révéler et d'établir ce qui est dû au général Sarrail dans l'affranchissement de la Grèce du jong allemand, dans l'entrée en lutte de ce pays aux côtés de l'Entente et dans la préparation de l'écrasante victoire que les troupes alliées avec le concours efficace de l'armée hellénique remportèrent en septembre-octobre 1918 sur le front oriental.

Le dernier article de la politique allemande en Orient est la conservation d'une Turquie asservie. Naumann attache à ce maintien de la Turquie un intérêt capital : il le met sur le même plan que la conservation d'un domaine colonial et que l'obtention de débouchés sur la mer du Nord. C'est dire qu'il s'agit d'un point vital. L'ouvrage du Dr H. Sturmer, ancien correspondant de *La Gazette de Cologne* à Constantinople, est consacré à la description de l'asservissement de la Turquie sous le joug des Jeunes-Turcs agents de l'Allemagne : ce livre écrit par un Allemand et qui néanmoins constitue une violente diatribe contre l'Allemagne ne laisse pas de produire une impression un peu pénible; l'auteur s'en aperçoit d'ailleurs, car, en préface et en annexe, il plaide *pro domo* et s'efforce de faire comprendre « comment il a pu publier un tel ouvrage ». Il « s'est, dit-il, placé au point de vue des intérêts de la civilisation humaine, point de vue plus important que toutes les considérations purement patriotiques »; il a voulu « proclamer toute la vérité » et « montrer ainsi qu'il y a des Allemands qui se sentent incapables de se taire devant tant de saleté morale et de bêtise politique de la part de leur propre gouvernement et d'un gouvernement allié ». Peut-être ne serai-je pas le seul des lecteurs de M. Sturmer, chez qui ces explications n'auront pas dissipé tout malaise. L'auteur conclut que « l'amputation de la Turquie est une nécessité ». Elle sera réduite à la seule Anatolie. Quant au reste de l'Empire, le Dr Sturmer l'attribue comme suit : les Détroits seront placés sous la domination de la Russie (le livre a été publié en 1917), dont les aspirations à un libre accès vers la mer chaude sont « acceptables » (p. 247); le littoral de l'Asie Mineure où jadis furent Troie, Ephèse et Milet, sera rendu à la Grèce: l'Arménie sera un État indépendant; la Grande Arabie et la Syrie, dotées de l'autonomie, se développeront sous le contrôle respectif de la Grande-Bretagne et de la France. Enfin le chemin de fer de Bagdad sera réalisé, non pas tel que le concevaient les Rohrbach et consorts, mais « avec une loyale limitation internationale des zones d'intérêt ». « Pour la Weltpolitik allemande le démembrement de la Turquie est le coup le plus terrible qu'elle puisse subir.... »

C'est l'avis également de M. Mandelstam, dont l'ouvrage considérable, écrit avec l'autorité que donnent à l'auteur ses titres scientifiques et les

fonctions officielles qu'il a remplies pendant de longues années à l'ambassade russe à Constantinople, passe de bien loin en valeur et en intérêt le volume de reportage du Dr Stuermer. « Nous ne devons nous laisser barrer par personne la voie nécessaire pour nous de Hambourg à Suez... nous avons commencé vers 1884 à poursuivre une nouvelle sorte d'histoire mondiale : celle de la maîtrise des mers, celle des colonies et des côtes, celle du partage du globe; sous ce rapport le monde mahométan prit soudainement pour nous une tout autre apparence : le calife de Constantinople fut considéré comme une force antianglaise », écrit Naumann faisant écho à Rohrbach : « L'affermissement de la Turquie, point d'appui de la politique allemande, est l'une des conditions essentielles du maintien de notre puissance en face de la puissance anglaise. » La Turquie d'Abd-ul-Hamid s'était déjà rapprochée de l'Allemagne; la Jeune-Turquie, après quelques semaines d'un idéalisme sincère et généreux, versa bientôt dans un panislamisme sanguinaire, qui lui aliéna les sympathies de l'Entente et elle se rejeta définitivement vers l'Allemagne. Au moment où, à l'instant choisi par celle-ci, éclate le conflit de 1914, la Turquie a partie liée avec Guillaume II : dès le 4 août l'Empereur fait savoir au ministre de Grèce à Berlin qu'une alliance a été conclue entre l'Allemagne et la Turquie. Celle-ci, complice docile, ne jettera le masque qu'en novembre : mais pendant ces mois d'une pseudo-neutralité, dont M. Mandelstam dénonce avec force toutes les irrégularités au point de vue du droit international, la Turquie rend à l'Allemagne tous les services, prend toutes les mesures qu'on exige d'elle : mise en sûreté du *Gœben* et du *Breslau*, menées de la mission militaire allemande favorisées, concentration de troupes sur les frontières égyptiennes, abrogation des capitulations, fermeture des postes étrangères, élimination des membres européens du conseil sanitaire international. Les alliés furent malheureusement impuissants à réduire une Turquie galvanisée par les officiers et les fonctionnaires allemands. L'échec de la tentative de forcement des Dardanelles a été l'un des insuccès les plus lourds de conséquences fâcheuses que l'Entente ait subis : peut-être la Bulgarie n'eût-elle pas osé lier définitivement son sort à celui des Empires centraux, si la Turquie avait été mise hors d'état de nuire au printemps de 1915 et le long martyre de la Serbie, celui de la Roumanie se fussent trouvés évités. La guerre sous-marine eût été moins funeste en Méditerranée. Reconnaissons d'autre part que l'Allemagne éprouva quelques mécomptes du côté de la Turquie : la proclamation de la guerre sainte à Constantinople le 23 novembre 1914 n'aboutit à aucun résultat sérieux, les tentatives d'occupation de la Perse et de franchissement du canal de Suez échouèrent misérablement. Il n'en reste pas moins que l'Allemagne a retiré en définitive de l'asservissement de la Turquie à sa politique des avantages de premier ordre.

Quel sort convient-il de réserver à l'Empire ottoman? M. Mandelstam entend prendre la question en juriste : dans un chapitre intitulé « la guerre mondiale, lutte pour le droit humain », il expose les buts de guerre des belligérants et il essaie de dégager les conceptions juridiques supposées par ces buts de guerre. Il résume ainsi le programme des alliés : « la création d'une ligue de paix des nations démocratiques s'appuyant sur la supériorité de sa force collective et assurant à chaque peuple la liberté et l'égalité des droits ». L'application à l'Empire ottoman de cette formule et du principe fondamental qu'elle suppose du droit des nations à disposer d'elles-mêmes, exigent la destruction de l'Empire ottoman (p. 575).

« Le sort qui attend l'Empire ottoman après la victoire de l'Entente et en application des principes par elle proclamés a été défini, nettement et sans ambages, dans plusieurs déclarations solennelles. L'Entente veut l'affranchissement des populations soumises à la sanglante tyrannie des Turcs » et « le rejet hors d'Europe de l'Empire ottoman, décidément étranger à la civilisation occidentale ». (Note des alliés au Président Wilson du 10 janvier 1917.)

Il ne peut être question assurément d'ériger immédiatement en États les peuples jusqu'ici asservis par les Turcs et de soutenir que les mots « État » et « Nation » doivent devenir dorénavant synonymes.

« Pareille solution, uniforme et simpliste, ne nous semble ni résulter de l'idéal de l'Entente ni répondre aux intérêts des différentes nations elles-mêmes.... Le Congrès qui organisera la paix du monde émancipera sans doute certaines des nations soumises à des États hétérogènes et leur conférera le degré d'indépendance politique qui sera reconnu à tous les peuples civilisés. Mais il laissera une partie des nationalités à civilisation rudimentaire sous la tutelle de nations plus avancées. »

Bien entendu, la « nation » turque ne peut rester tutrice des peuples arménien, grec, arabe, syrien. Il semble que la solution de M. Mandelstam soit très proche de celle que préconisait le Dr Stuermer.

Mais peu importent les détails de ces solutions. Ce que doit graver dans l'esprit la lecture de l'ouvrage de Naumann et de ces divers ouvrages qui le complètent et l'éclairent par des faits relatifs aux États balkaniques et à la Turquie, c'est la nécessité inéluctable pour une Allemagne impérialiste d'avoir dans les Balkans et en Asie Mineure des points d'appui solides, des satellites à sa dévotion, prêts à devenir ses complices : la politique mondiale de l'Allemagne est à ce prix.

C'est une idée simple et fondamentale. Elle ne doit pas être perdue de vue par ceux qui ont la charge de construire le monde nouveau.

La France napoléonienne contre laquelle les alliés de 1814 prirent leurs sûretés à Chaumont était certes moins redoutable que l'Allemagne de 1914-1919, vaincue mais non abattue, dont Naumann a été le prophète

ardent. Que les délégués alliés à la Conférence relisent « Mittleuropa ». Qu'ils prennent des sûretés contre l'Allemagne; qu'ils en prennent contre ses complices : Hongrois, Bulgares et Turcs.

G. GIDEL.

A. de Chambure. — *Quelques guides de l'opinion en France pendant la grande guerre* (1914-1918). Paris, Colin, 1 vol. in-16 de XXVII-223 p., 1918.

Dans ses *Écrivains de la guerre*, dont nous attendons encore la deuxième série, M. A. Maurel s'était attaché à six figures de premier plan, parmi nos journalistes contemporains. C'est une inspiration un peu analogue que l'on retrouve dans le récent volume de M. A. de Chambure, *Quelques guides de l'opinion en France pendant la grande guerre* : mais, à l'inverse de son devancier, il ne se pique pas d'étudier à fond un petit nombre de grands journalistes : il veut nous donner un abrégé de l'histoire générale du journalisme au cours de la guerre, et il le fait sous la forme d'une série de portraits plus ou moins fouillés suivant l'importance de leur sujet, mais où les traits qui le caractérisent sont bien dessinés et mis en valeur.

C'est une œuvre essentiellement documentaire, qui ne saurait prétendre à la rigoureuse minutie d'une bibliographie du journalisme, mais qui est précieuse à consulter. Conçue d'après un plan un peu arbitraire (les commentateurs du communiqué, — hommes de lettres et journalistes, — la grande presse d'information), cette étude se distingue par une grande justesse d'appréciation et une impartialité louable. Elle nous rend familier ce monde de la presse, si peu connu du public, et la table alphabétique qui la termine nous permet de rapides et sommaires recherches sur la plupart des journalistes contemporains.

C. DE P.

Henri Berr. — *Le Germanisme contre l'esprit français.* Paris, La Renaissance du Livre, 1 vol. in-16 de XVIII-234 p., 1919.

« Essai de psychologie historique », écrit M. H. Berr, en sous-titre de son volume. Il vient, après bien d'autres, nous démontrer l'antagonisme de l'esprit germain et de l'esprit français : cet antagonisme, il l'incarne dans les deux noms de Descartes, si représentatif de notre génie national, et de Machiavel, qui, bien que Florentin, a vu sa doctrine adoptée, approfondie et systématiquement exploitée par l'Allemagne. Dans une première partie, l'auteur étudie l'évolution psychologique du germanisme, les origines de la guerre et l'immoralisme allemand au cours de la guerre : dans une seconde, l'âme de la France, avant et depuis 1914. La conclusion est que cette sanglante mêlée des peuples fut au fond une bataille d'idées et que la victoire de nos armes équivaut en fait à la victoire de notre esprit. « Descartes est vainqueur de Machiavel. » Sous une forme un peu rajeunie, nous lisons bien des choses qu'il nous semble avoir déjà lues et la thèse du conflit des deux génies n'est guère nouvelle : ce n'est pas à dire qu'elle ne soit juste et, dès lors, qu'il ne convienne d'y revenir encore. M. H. Berr l'a fait, en

ajoutant quelques précisions et quelques vues originales aux travaux de ses devanciers. De nombreuses notes et références enrichissent son étude, mais c'est à tort, selon nous, qu'elles ont été rejetées en bloc à la fin du volume.

C. DE P.

Frédéric Eccard. — *L'Alsace sous la domination allemande.* Paris, Armand Colin, 1 vol. in-18 de XVIII-309 pages, 1919. — **Jules Duhem.** *Vue générale sur la question d'Alsace-Lorraine* (avec une carte). Paris, Bossard, 1 vol. in-16 de 137 pages, 1918. — **Julien Rovère.** *L'Affaire de Saverne* (*novembre 1913-janvier 1914*). Paris, Bossard, 1 vol. in-16 de 74 pages, 1919.

M. Eccard, avocat à Strasbourg, un des hommes qui symbolisent le mieux la constance de la tradition française dans la bourgeoisie alsacienne, était particulièrement qualifié pour écrire l'histoire de son pays sous la domination allemande, de 1870 à 1918. Cette œuvre, qui porte la marque de l'impartialité historique, n'en frémit pas moins de passion patriotique contenue. C'est un acte de foi, d'autant plus caractéristique que les épreuves de l'ouvrage ont été corrigées avant la grande offensive du 26 septembre 1918.

Ce livre est comme un prolongement de l'histoire d'Alsace due à la plume de Reuss. Après nous avoir décrit avec soin l'état du pays au moment de l'annexion et les courants de l'opinion allemande à cette époque, l'auteur nous retrace la période d'occupation antérieure au traité de Francfort, puis la réunion à l'Empire, la dictature et les élections protestataires, les transformations constitutionnelles de 1879 à 1911, l'alternance de la manière forte et de la manière douce, véritable « douche écossaise », dont le résultat le plus clair a été le réveil de l'âme alsacienne au début du XXe siècle. Tout un chapitre est consacré à l'affaire de Saverne, à cet incident décisif qui devait ouvrir les yeux aux plus aveuglés. En lisant ces pages, ainsi que l'opuscule si vivant de M. Rovère, nous avons pensé invinciblement au bel article que, dans la fièvre même de l'actualité, quelques mois avant la guerre, notre cher ami Jacques Barth avait consacré au même sujet. Les lecteurs de cette Revue n'en ont pas perdu la mémoire.

Dans un dernier chapitre, M. Eccard nous parle de l'Alsace pendant la guerre. L'âme des habitants s'est affirmée plus française que jamais. L'élan patriotique avec lequel les Alsaciens ont accueilli les troupes de Foch et de Pétain l'a démontré aux plus incrédules.

L'Alsace-Lorraine est désannexée, mais quelle Alsace-Lorraine? Faut-il rendre à la France sa frontière de 1815-1871, ou celle de 1814, ou celle de 1792? M. Duhem s'efforce de répondre à cette question dans le premier chapitre de sa brochure. Beaucoup de bons esprits trouveront qu'il exagère, en réclamant pour la France Deux-Ponts, dont le caractère français est fort discutable. Par contre il n'est pas douteux que Sarrelouis soit uni par des liens très étroits au district de Lorraine.

Les chapitres consacrés par M. Duhem au sens historique, juridique et politique de la question d'Alsace-Lorraine sont d'excellente vulgarisation. La communauté de conscience nationale avec la France domine tout le reste. L'armistice du 11 novembre 1918, en ménageant le retour des deux provinces à la mère patrie, a ouvert une phase nouvelle de leur histoire. Le monde civilisé a désormais les yeux fixés sur l'administration française, à qui incombe la grande et lourde tâche d'opérer la « désannexion » avec le moins de heurts possible.

P. CHASLES.

Colonel F. Feyler. — *Le problème de la guerre.* Paris, Payot, 1 vol. in-8 de 282 p. avec des cartes, 1918.

On connait la haute autorité, en matière militaire, du critique du *Journal de Genève.* Elle permettrait difficilement de négliger un seul des jugements que les lecteurs français ont recueillis attentivement durant toute la guerre. Ils trouveront, dans la présente œuvre d'un de leur auteurs favoris, les mêmes questions, présentées sous un aspect nouveau qui en réveille singulièrement l'intérêt. Dans cette étude de quelques centaines de pages, le colonel Feyler a dû condenser rigoureusement ses observations antérieures, et ce seul résumé est déjà pour nous très précieux. Mais il fait mieux encore : déplaçant l'angle de ses observations, abandonnant le point de vue strictement militaire auquel il se tenait auparavant, le voici qui aborde la question politique. Ceci est tout à fait nouveau et profondément captivant.

Dans quels buts politiques la guerre a-t-elle été faite? Dans quelle mesure les buts politiques visés par les agresseurs ont-ils influencé leurs décisions purement militaires? En d'autres termes, le moyen qui était la guerre, a-t-il été convenablement approprié aux fins, qui étaient politiques? On voit le vaste champ d'observation, et tout nouveau, que nous ouvre l'auteur. Il l'explore avec sagacité. Son analyse précise et méthodique scrute chaque manœuvre militaire de l'Allemagne, moins pour son intérêt purement stratégique que pour les rapports qui l'unissent à la politique de l'Empire. Les conclusions qu'il tire de cette étude sont dures pour l'Allemagne et pour son Grand État-Major : les Empires centraux ont été les instigateurs de la guerre. Ils ont pris pour prétexte les affaires d'Orient : ils cherchaient en réalité à abattre la puissance anglaise. — L'État-Major impérial tenta en 1914, les mêmes manœuvres qui lui avaient réussi en 1864-1870 : opérations preliminaires tendant à écarter les adversaires secondaires (Danemark en 1864; Autriche en 1866; France et Russie en 1914); opérations de *couronnement* visant l'adversaire principal (France en 1870; Angleterre en 1915). — Mais l'État-Major allemand a été trop pressé et a péché par excès de confiance. Il a voulu doubler les étapes, et recommencer du premier coup Sadowa. « Tout son plan de guerre a été entaché de l'idée préconçue de sa supériorité assurée en toutes choses et partout; croyance exagérée par un insondable orgueil; et pendant la lutte entière il a persisté dans cette erreur. »

Georges Lecomte. — *Clemenceau*. Paris, Fasquelle, 1 vol. de 296 pages, 1919.

Ce livre est un acte de gratitude et on peut même dire un acte de piété. Le *Clemenceau* que M. G. L. offre à notre admiration n'est pas tout à fait celui que l'histoire retiendra. Mais c'est celui, seul, que dans les derniers temps de la guerre, les Français veulent et doivent connaître. Il leur fait oublier le polémiste fougueux, passionné, auquel tant de fois les événements ont donné tort, pour ne considérer que le patriote ardent qui incarne l'âme même de la France dans les heures les plus tragiques de son histoire.

Ce point de vue s'est imposé à M. G. L. et personne ne saurait le lui reprocher. Il n'ignore rien de la carrière de l'illustre homme politique; il sait très bien que ses admirateurs sont quelquefois un peu gênés en présence de tel ou tel souvenir de cette carrière, qui se présente comme une flagrante injustice ou comme une complète erreur d'appréciation. Mais l'auteur de ce volume, ne fût-il pas attaché à M. Clemenceau, comme il semble, par les liens du respect et de l'affection, aurait eu, néanmoins, le devoir de glisser sur ces souvenirs, de les atténuer ou de les expliquer par certaines particularités de caractère. Ce n'est pas l'heure d'établir un jugement définitif sur la vie de Georges Clemenceau.

L'historien futur relèvera, sans doute, que M. Clemenceau a eu le destin singulier de faire au pouvoir ce qu'il avait âprement critiqué dans l'opposition, de continuer l'œuvre des hommes qu'il avait le plus combattus, et la fortune étrange de l'achever plus complètement qu'ils ne l'auraient rêvée. L'homme politique qui s'opposa à l'expansion coloniale de la France et qui contribua à la fausse manœuvre qui nous coûta l'Égypte, a défendu énergiquement notre politique marocaine et aura revendiqué à la conférence de la paix la Syrie intégrale pour la France; cet adversaire de l'expédition de Salonique l'a poursuivie sans hésiter et il nous souvient que le général Lyautey, ministre de la Guerre, eut à subir un violent assaut qui ne s'est point renouvelé contre le résident général de France à Fez. La destinée a voulu que l'ennemi de Déroulède présidât à la délivrance de l'Alsace et la Lorraine, que le rival de Gambetta ait été, plus complètement et plus heureusement que celui-ci, un ministre de la Défense nationale, que l'auteur de la chute de Jules Ferry ait eu, comme président du Conseil, à prononcer son éloge!

De l'étude de cette vie tourmentée et de la contradiction perpétuelle que les nécessités de l'action ont infligée à cette pensée, il ressort une grande leçon d'impartialité et de modestie. Et il n'est pas impossible que le persifleur forcené et jovial, dont le dilettantisme s'est peut-être complu à certaines contradictions et qui parait avoir eu autant d'amour pour la politique pure que de mépris pour les hommes qui la font, ne soit pas resté insensible à la force de cette leçon. Au soir de la vie, après avoir tenu d'une main qui ne tremblait pas le fanion de la France dans la plus épou-

vantable tourmente, M. Clemenceau se sent pleinement réconcilié avec tous ceux, vivants ou morts, dont il a cultivé la constante inimitié. Pour cela il n'a pas eu à se renier, loin de là! Mais il y avait en lui, comme en tout être, deux hommes. Il a fait taire le polémiste, l'homme d'esprit à boutades, le boulevardier, l'anticlérical impénitent et suranné, pour ne laisser parler que le Vendéen robuste, plein de foi, le patriote ardent, l'homme de cœur. Et il a donné ce spectacle extraordinaire d'un politicien et d'un journaliste qui aura vécu comme un Henri Rochefort et terminé sa carrière comme un Guillaume d'Orange!

H. R. S.

Serge de Chessin. — *Au pays de la démence rouge. La Révolution russe (1917-1918).* Paris, Plon-Nourrit, 1 vol. in-16 de 486 p., 1919.

M. de Chessin, ancien collaborateur du *Novoie Vremia*, un des Russes qui manient notre langue avec le plus de souplesse et de sûreté, nous livre ses méditations politiques sur la Révolution russe, depuis les émeutes de mars 1917 où, pour la première fois, les cosaques ont vibré à l'unisson de la foule, jusqu'à la consolidation du bolchévisme pendant l'été de 1918. Il nous montre, dès le début, les soldats révolutionnaires de Pétrograd arrachant au gouvernement du prince Lvov la promesse de ne pas les envoyer sur le front. Ainsi, dès l'origine, il y a eu quelque chose de vil dans l'âme révolutionnaire russe. Ceux qui connaissent la psychologie politique de ce pays comprirent rapidement que Lénine l'emporterait. M. de Chessin signale avec une grande pénétration d'esprit un côté de la vie politique russe qu'il est particulièrement difficile de faire comprendre à l'étranger : l'effroyable promiscuité, au sein des partis russes, entre les convaincus et les hallucinés « qui tiennent du mouchard et du derviche tourneur »!

Pour débarrasser la Russie du bolchévisme, l'auteur ne voit qu'un moyen : l'établissement d'une dictature militaire, doublée d'un cabinet d'affaires. « C'est l'étape indispensable pour apaiser l'hystérie politique. » Le général Kornilov a échoué en 1918 : espérons que l'amiral Koltchak réussira en 1919.

P. Ch.

Claude Anet. — *La Révolution russe*, t. II et III, 2 vol. in-16 de 280 et 243 p. Paris, Payot, 1918-1919.

Les deux nouveaux volumes de M. Claude Anet sont conçus dans le même esprit que le tome I, dont nous avons déjà rendu compte dans cette Revue. Ce sont les notes d'un observateur attentif, dont le sens psychologique s'aiguise au fur et à mesure que son séjour en Russie se prolonge. A ce point de vue, ils nous paraissent supérieurs au premier volume, consacré à la phase initiale de la Révolution russe.

Le tome II retrace les événements de la « phase Kerenski ». Alexandre Feodorovitch Kerenski, c'est le type du révolutionnaire russe, « d'une

candeur parfois évangélique », dont le premier acte a été d'abolir la peine de mort, alors qu'il fallait la renforcer. C'est un orateur grisé de paroles qui prend l'éloquence pour de l'énergie. Mais quelle faiblesse dans l'action! Il suffit de rappeler comment il a « lâché » le général Kornilov. Et pourtant, Kerenski est resté un allié fidèle : en déclanchant l'offensive de juillet 1917, il a sauvé l'honneur.

Le tome III nous retrace l'installation du bolchévisme jusqu'aux négociations de Brest-Litovsk. Ce volume renferme un assez grand nombre de textes, de citations et de discours. Mais il ne faut pas oublier, comme le rappelle sagement l'auteur, qu'il y a un abime entre les mots et les actes. En fait, le bolchévisme a créé une anarchie radicale « comme seuls les Russes peuvent la créer »!

P. Ch.

HISTOIRE

Pierre de la Gorce, de l'Académie française. — *Histoire religieuse de la Révolution française*, t. III. Paris, Plon, 1 vol. in-8 de 598 p., 1919.

Le tome III du bel ouvrage de M. de la Gorce est consacré à la période qui s'étend du mois de juillet 1793 au mois de juillet 1794. Il présente les mêmes qualités d'exposition et de style que les volumes précédents. L'organisation du gouvernement révolutionnaire, la seconde période de la guerre de Vendée, la persécution dirigée contre les catholiques, prêtres, religieuses, pieux laïcs sont exposées avec un relief saisissant. Dans ces sujets très étudiés, M. de la Gorce ne pouvait apporter beaucoup d'inédit. Il l'a fait dans la mesure du possible, mais il s'est surtout attaché à grouper les renseignements épars dans les publications locales. Ses récits de batailles sont très vivants, ses portraits, ceux de Chaumette et de Robespierre par exemple, sont très fouillés et sont animés d'un vif désir d'équité, ses narrations nous dépeignent avec une vérité poignante l'attitude des confesseurs de la foi devant les tribunaux et sur les pontons.

Ce volume, où abondent les épisodes dramatiques, aborde deux questions d'intérêt général : l'établissement des cultes révolutionnaires, la chute de l'Église constitutionnelle. Sur le premier point, on a l'impression très nette que là comme à peu près sur tous les terrains, la Révolution, très puissante dans la partie négative et destructive de son œuvre, n'a rien su faire dans le sens positif et constructif. Ses chefs haïssent le catholicisme, mais ils n'ont aucune idée précise de ce par quoi ils pourraient le remplacer. D'ailleurs quand par hasard le pouvoir central, la Convention, les Comités, ont quelques velléités d'ordre et de tolérance, sous l'impulsion d'un homme correct, comme Robespierre, ces velléités sont immédiatement contredites par la poussée des violents en sens contraire, et impunément désobéies dans les départements par les représentants en mission qui agissent en véritables potentats et qui sont eux complètement dépourvus de toute autre idée que la passion de jouir, de piller, de détruire et de tuer.

De là par exemple vient l'insignifiance pratique des lois comme celle du 16 frimaire an II sur la liberté des cultes.

Sur le second point, M. de la Gorce a dû se contenter d'une vue d'ensemble. En l'absence de statistiques précises, il estime que sur 27 à 28,000 prêtres ayant prêté le serment constitutionnel, 25,000 environ ont abdiqué publiquement les fonctions sacerdotales, et que 2 à 3,000 seulement sont restés braves en face de la persécution. Sur les 25,000 abdicataires 4 à 5,000 se sont mariés. Donc une minorité d'apostats, une très petite minorité de courageux, une grande majorité de faibles et de médiocres, telle est la composition du clergé constitutionnel. Cela est intéressant à constater, en présence d'une tendance, assez répandue de nos jours chez certains écrivains ecclésiastiques, qui attribueraient volontiers l'épithète de bons prêtres à tous ceux qui n'ont pas été des prêtres scandaleux, et qui, ne comptant pour rien l'énergie en face des pouvoirs hostiles, se contentent de la régularité des mœurs et de la charité envers les pauvres.

Etait-il possible d'aller plus loin, et, malgré la pénurie des monographies locales, d'essayer une étude sur l'attitude du clergé constitutionnel en face de la persécution dans les différentes provinces? Une chose me frappe, c'est que l'on rencontre à la fois les plus courageux et les plus scandaleux des évêques constitutionnels dans les pays religieux : Lorraine, Bretagne, basse Normandie, Anjou, Poitou, Languedoc, Auvergne, Limousin, Franche-Comté, ce qui semble indiquer que dans le domaine religieux comme dans le domaine politique, les extrêmes se touchent en ces régions. Au contraire le département de la Meuse m'est apparu par exemple comme un type achevé d'opportunisme à travers toute son histoire électorale. Or le clergé meusien a donné à l'épiscopat constitutionnel trois recrues chez lesquelles le désir de bien remplir devant Dieu les devoirs de leur charge, n'a d'égal que leurs complaisances à l'égard des détenteurs du pouvoir. Ce ne sont d'ailleurs que des hypothèses, et il était peut-être plus prudent, comme l'a fait M. de la Gorce, de ne pas s'y aventurer.

C. C.

Alphonse Aulard. — *La Révolution Française et le régime féodal.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 286 pages.

M. Aulard a eu l'ambition de traiter dans ce volume le très important point d'histoire économique et sociale qu'est le chapitre de l'histoire rurale de la Révolution Française. Il tente d'éclaircir la question de la réalité, de l'étendue de la survivance des droits seigneuriaux jusqu'en 1793, malgré l'abolition de ceux-ci.

A la vérité, il a reconnu n'avoir pu tracer qu'une « esquisse tout incomplète et provisoire ». Elle est cependant suffisante pour montrer l'intérêt historique que présenterait un tableau complet de la survivance partielle, des vicissitudes, de la disparition du régime féodal pendant la Révolution.

Est-il exact, comme l'affirme l'auteur, qu'on souffrait plus de la féodalité

sous Louis XVI qu'on n'en avait souffert sous Louis XIV? Cela paraît peu vraisemblable. Peut-être aussi à la fin du XVIIIe siècle les droits féodaux n'étaient-ils pas plus lourds, mais on était moins résigné. Toujours est-il que les déceptions de la classe paysanne se transformèrent bientôt en colère et que cette colère alla jusqu'à l'insurrection.

M. Aulard nous retrace quelques incidents de ces révoltes paysannes dans le Lot et la Dordogne. Ces faits divers, ces anecdotes, ne sont présentés que fragmentairement et leur documentation ne provient que de recherches entreprises çà et là, au petit bonheur des trouvailles dans les archives. De leur coordination superficielle, incertaine, quelques conclusions suffisamment nettes paraissent pourtant pouvoir se déduire.

A la veille de la Révolution, il y avait des grands seigneurs qui n'étaient point durs pour leurs tenanciers, qui percevaient avec une modération généreuse les droits féodaux et compatissaient aux misères et aux misérables. La philosophie du siècle mise en pratique inspirait des générosités individuelles qui peut-être ne furent pas rares.

De plus, il semble acquis que les propriétaires des droits féodaux, quand on ne les payait pas, recouraient peu aux tribunaux.

Par contre, vis-à-vis de ces mêmes droits et de leurs arrérages, l'Assemblée Constituante quand elle eût à les réclamer, se montra particulièrement dure et stricte. Elle s'efforça de maintenir et même de consolider pour leur perception l'ancienne « échelle féodale ». Là où les seigneurs cédaient volontairement ou transigeaient, la nation souveraine exigeait, violentait, se livrant dans bien des cas à des actes nettement arbitraires et odieux.

Le livre de M. Aulard pourra être consulté avec profit par les adversaires de la politique Jacobine et par tous ceux qui, soucieux de respecter les enseignements vrais de l'histoire, se refusent à abdiquer toute initiative et toute liberté entre les mains d'un État souverain, aveugle et despote.

M. Marion. — *Histoire financière de la France depuis 1715*, tome II (1789-92). Paris, Rousseau, 1 vol. gr. in-8 de 375 p.

Nous avons, dans un précédent article, appelé l'attention sur le premier volume du remarquable ouvrage de l'éminent professeur au Collège de France, qui résume tout un enseignement : aujourd'hui, l'historien aborde l'histoire financière de la Révolution, se bornant à analyser l'œuvre de la Constituante et de la Législative; les renseignements qu'y trouveront les travailleurs sont nombreux. Sans doute M. M. n'a pas la prétention de renouveler un sujet déjà maintes fois abordé, dans l'ensemble et dans plusieurs des détails; mais il l'éclaire de vues intéressantes, quelquefois discutables, il le complète par un continuel recours aux sources. Ses conclusions sont nettement défavorables à l'œuvre révolutionnaire; et peut-être trouvera-t-on qu'en ne jugeant l'œuvre qu'à ses résultats, l'historien n'est pas absolument équitable : la Révolution a manqué de grands finan-

ciers; mais nombreux furent les Constituants qui dès la réunion de l'Assemblée se mirent à la besogne avec ardeur: la France, à ce moment, était à la veille de la banqueroute; le système financier de l'ancien régime dont M. M. a précédemment montré l'insuffisance, presque l'inexistence, était condamné; il fallait faire table rase, et construire un édifice nouveau; œuvre toujours délicate, même en terrain plat, mais œuvre plus difficilement quasi surhumaine dans un terrain jonché de ruines.

L'abolition des privilèges, la réorganisation d'impôts nouveaux en un moment où la fortune se déplace avec les individus eux-mêmes, quelle gageure! Necker, Mirabeau, Dupont de Nemours étaient également inaptes à ce travail de constructeurs : l'historien condamne avec raison l'optimisme volontairement mensonger du ministre des Finances qui jusqu'à sa retraite cache la gravité de la situation à l'Assemblée et au pays; celui-ci, pourtant, voit clair et reste défiant : aussi les impôts ne rentrent-ils pas, la politique intérieure, la politique religieuse, intimement liées d'ailleurs à la financière, développent puis entretiennent le trouble : la vente des biens nationaux, qui est le grand ressort de la politique financière des Assemblées, constitue une profonde déception pour ses instigateurs : la dépréciation de l'assignat suit celle du gage qui lui est donné.

Jamais le mot que le baron Louis devait prononcer plus tard ne trouva mieux son application que sous la Révolution : pour avoir de bonnes finances, il faut faire de la bonne politique.

P. R.

A. Bossert. — *Études historiques et figures alsaciennes.* Paris, Hachette, 1 vol. in-16, 1919.

M. Bossert reste assurément l'un des plus profonds connaisseurs de la vieille Allemagne et de sa littérature. Il semble même que ses préférences le portent vers l'époque où l'esprit germanique valait par une culture plus humaine qu'exclusivement nationale. Des études qu'il réunit aujourd'hui en volume, écrites avant, ou pendant la guerre, le seul essai sur « Treitschke et la décadence du sens historique en Allemagne » nous met face à face avec la profonde transformation intellectuelle et morale de nos voisins. Les autres, aussi sûres d'érudition qu'agréables de forme, nous ramènent aux temps plus reculés et plus sereins où tout ce qui venait de France n'était pas pour nos voisins objet d'horreur et de malédiction, où les femmes, les écrivains, Gœthe en tête, puisaient ouvertement chez nous leurs plus hautes inspirations. Ce temps nous paraît loin, déjà.... Mais M. Bossert demeure optimiste. Pour lui, « le Prussien seul a la haine de la France; l'Allemand du Midi ne demande qu'à vivre en paix avec son voisin ». Cette formule, si exacte autrefois, le demeure-t-elle aujourd'hui? Une cruelle expérience nous en ferait douter, après un demi-siècle d'impérialisme et de Weltpolitik, après quatre années de conflit où tous les ressorts de l'âme germanique furent tendus jusqu'à se déformer, sinon à

se rompre. Inclinons-nous, néanmoins, devant cette confiance qui n'est qu'une forme élargie du patriotisme, car la tristesse de M. Bossert est de voir arrêtée net cette expansion de notre génie national sans laquelle l'Allemagne n'aurait pu prendre place entre les peuples civilisés.

MAURICE LAIR.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — FINANCES

Albert Devèze, député de Bruxelles. — *Aujourd'hui, étude pour l'après-guerre économique.*

La bibliothèque économique de l'après guerre était déjà abondamment fournie à la veille de l'armistice, ce qui ne l'a point empêchée de s'enrichir, au cours des six derniers mois, de nombreux ouvrages nouveaux. Celui de M. H. D. présente sur les livres analogues de ses devanciers l'avantage incontestable d'embrasser simultanément, comme sphère d'application des solutions qu'il préconise, la France et la Belgique. Le sort de ce dernier pays, à qui nous devons tant de gratitude, ne peut pas nous laisser indifférents : se plaçât-on à un point de vue exclusivement égoïste, il y a entre ses intérêts et les nôtres une telle affinité que nous ne pouvons pas ne pas les faire valoir et les défendre conjointement, devant nos ennemis d'abord, devant nos alliés ensuite.

Dans une première partie, M. D. expose les exigences et les difficultés de la reconstitution économique des régions envahies. La seconde groupe les différents facteurs de la réorganisation : l'enseignement à ses divers degrés, qui formera le personnel, la direction des affaires (choix des chefs, gestion intérieure, politique extérieure), le crédit sous toutes ses formes, enfin la syndicalisation économique, qui substituera la manœuvre en ordre serré à la tactique, justement reprochée par le regretté Jean Buffet aux industriels, commerçants et banquiers français, de l'ordre dispersé. La dernière partie, assez bizarrement intitulée « L'hygiène économique », traite successivement de la politique douanière, de la représentation économique à l'étranger, de la politique des transports, de la politique sociale (la syndicalisation ouvrière doit faire pendant à la syndicalisation des entreprises), enfin des modifications à introduire dans l'organisation administrative, de manière à substituer « l'État économique » à « l'État politique ».

Les solutions suggérées par M. D. ne sont certes pas nouvelles, et il ne pouvait guère en être autrement : seuls les premiers appelés à parcourir le chemin aujourd'hui battu sur lequel il s'est engagé pouvaient passer pour des précurseurs. Mais son œuvre est loin d'être inutile : on ne saurait trop répéter la nécessité pour les nations sorties victorieuses de la guerre mondiale, de rejeter les vieilles méthodes traditionnelles, d'émonder l'arbre administratif et économique des antiques abus et des coutumes désuètes pour aborder avec un esprit et des principes nouveaux, adéquats aux difficultés de demain, d'après-demain surtout, la vie nouvelle qui va commencer pour elles.

MAURICE DEWAVRIN.

Bernard Lavergne. — *La Banque d'Algérie : son activité générale et le renouvellement de son privilège : le mécanisme de change franco-algérien.* (Extrait de la *Revue d'Économie politique*, septembre-décembre 1918). Paris, librairie du Recueil Sirey, 1 broch. in-8 de 55 p., 1919.

Les études précises et assez complètes sur la Banque d'Algérie sont peu nombreuses. La bibliographie que M. B. L. donne en note de son ouvrage (p. 4) se réduit à huit éléments parmi lesquels la première place appartient à l'article de M. Avenol, paru à la fin de 1916 dans la *Revue des sciences politiques* où il fut suivi d'une réponse l'année suivante.

Après avoir rappelé sous forme d'historique les variations survenues dans les principes de la Banque d'Algérie au cours de son histoire, M. B. L. en caractérise les résultats au triple point de vue de la Banque elle-même, de la colonie et de l'État. Il insiste avec raison sur le système de change organisé entre la France et l'Algérie avec le concours de la Banque d'Algérie, système qu'il examine non seulement dans son mécanisme technique, mais aussi dans sa portée économique. L'ouvrage se termine par quelques observations sur la valeur monétaire des billets en Algérie, sur le renouvellement du privilège de la Banque et sur le projet de créer une Banque industrielle d'Algérie qui serait filiale de l'établissement d'émission. M. B. L. approuve absolument ce projet qui sauvegarderait, à son avis, les principes d'une émission prudente, tout en développant le crédit colonial, auquel il voudrait voir consacrer l'ensemble des épargnes algériennes.

Quelles que soient les opinions personnelles de l'auteur, il a exposé, avec le souci d'une scrupuleuse exactitude et avec une parfaite clarté, toutes les données d'ordre législatif, administratif et contractuel, tous les mouvements financiers que l'on a besoin de connaître au sujet de l'organisation et du fonctionnement de la Banque d'Algérie.

E. B. D.

Maurice Dewavrin et **François-Paul Renaut.** — *La Situation économique des Pays scandinaves.* Mâcon, 1 broch. gr. in-8 de 42 p., 1919.

Les Français sont en général peu curieux de connaître la vie des peuples scandinaves. Ils s'en tiennent volontiers aux récits superficiels des touristes qui ont été au cap Nord contempler le soleil de minuit, et, du point de vue économique — pour ne rien dire du point de vue politique — cette insouciance est infiniment regrettable.

Plus que jamais nous avons besoin de ne rien ignorer de la vie économique des peuples étrangers et, les Scandinaves ayant largement profité de la guerre, nous ne devons pas négliger de nous informer de leurs besoins commerciaux.

Des études aussi consciencieuses que celle de M. D. et F.-P. R. sont d'utiles contributions à la connaissance des choses scandinaves plus instructives quoique moins pittoresques que les fameuses *cosas de España*. Agriculture et Exploitation forestière, Ressources extractives,

Industries manufacturières, Houille blanche, Marine marchande, Commerce extérieur, Banque, Change et Crédit, telles sont les sept divisions de l'étude de M. D. et F.-P. R.

Ils concluent à la nécessité d'un rapprochement économique franco-scandinave et c'est une conclusion que nous ne pouvons qu'approuver.

G. L.

Armand Detillieux. — *La philosophie sociale de M. Ernest Solvay.* Bruxelles, Lebègue, 1 brochure in-12.

« Productivisme » et « comptabilisme. » Ces deux termes barbares désignent une théorie qui veut mettre d'accord le progrès scientifique réalisé avec le progrès social réalisable. Cette théorie prétend, par une réforme de l'éducation, établir, au point de départ de la vie, l'égalité entre les hommes. Elle fait de toutes les améliorations, y compris l'intellectualité, un problème de production.

L'homme acquiert des droits réels correspondant à sa productivité sociale; il existe donc une morale sociale et une politique sociale liées à la productivité intégrale : « A chacun selon sa productivité utile au bien-être universel. » Cette productivité utile est mesurée au moyen d'un système, le « comptabilisme », qui supprime la monnaie et qui établit une sorte de *clearing-house* universel où chacun possède un compte tenu à jour depuis la naissance jusqu'à la mort. Tout cela est bien vague et bien compliqué. La philosophie sociale de M. Ernest Solvay procède par axiomes et par affirmations. C'est commode, mais peu plausible. C'est une philosophie de polytechnicien où la pure utopie voisine avec quelques observations justes, mais sans grande originalité. La lecture de l'opuscule de M. Detillieux nous a convaincu que les ingénieurs peuvent être aussi chimériques que les purs lettrés, mais avec l'agrément en moins. Ceux-ci ne croient pas qu'il soit nécessaire d'employer un jargon pseudo-scientifique, hérissé de barbarismes, pour se faire comprendre. Évidemment nous avons fait du chemin, mais dans le mauvais sens, depuis le temps où Voltaire dissertait sur l'économie politique avec la même grâce qu'il aurait mise à écrire un conte.

H. R. S.

ANALYSES

Robert Herrick. — *La décision mondiale.* Paris, H. Didier, 1 vol. in-16 de VIII-288 p.

M. Herrick est un professeur de l'Université de Chicago qui a su consacrer aux lettres la meilleure part des loisirs que lui laissait l'enseignement. Il a du littérateur l'éclat et la couleur, un sens subtil des choses, l'adresse picturale, la rapidité et la sûreté de la touche. Les études scientifiques lui ont appris à observer deux fois avant de parler, à n'aborder point un sujet à la légère, à préférer la substance à la forme. De là la valeur des pages qu'il nous livre. On y trouvera des jugements curieux sur la guerre et des témoignages précieux. Les tableaux qu'il donne de l'opinion italienne en 1915, de l'opinion francaise vers les mêmes dates mériteront d'être reconsidérés plus tard.

M. Herrick était à Rome au moment où la grande décision fut prise. Il visita Paris un peu après. Il a vu Venise pendant la guerre. Toutes ses sympathies vont à la latinité souffrante, vibrante, indignée et fière, outragée par la barbarie germanique. Sans doute, cela a pu être dit déjà ailleurs, mais cela n'a jamais été dit de cette manière, ni par une plume américaine, et voilà qui met ce petit livre à part dans la liste des publications relatives à la guerre.

Paul Louis. — *Aspects politiques de la guerre mondiale.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de VI-260 p., 1918.

Recueil d'articles publiés antérieurement dans la *Revue Bleue.* Le lecteur pourra y glaner des informations intéressantes sur les événements de 1917 à 1918, commentés périodiquement par un observateur avisé.

G. Lechartier. — *Intrigues et diplomaties à Washington (1914-1917).* Paris, Plon, 1 vol in-16 de 304 p., s. d.

M. Lechartier a évidemment vu les choses de très près. Sa rédaction vive, leste, imagée, nous donne constamment l'impression de l'événement vécu. Il tient, lorsqu'il décrit une scène historique, à laisser voir, ou à laisser croire, qu'il en fut effectivement le témoin. Le récit y gagne en mouvement et en couleur; il y perd quelque apparence d'absolue véracité. La forme, agréable et généralement facile, souffre de la rapidité de la rédaction. On trouvera à la page 66 une phrase de quatorze lignes et demie, qui est essoufflante. La Narev (p. 179) est une rivière et non point une ville. Au sujet de l'affaire de l'*Alabaama*, dont il ne parle qu'incidemment, l'auteur commet une erreur bien grave en déclarant (p. 213-214 n.) que l'Angleterre obtint finalement gain de cause.

G. d'Annunzio. — *Aveux de l'Ingrat.* Paris, B. Grasset, 1 broch. in-16 de 95 p., 1919.

L'illustre poète a écrit cette brochure pour répondre à des accusations venues de ce pays, accusations qu'il juge fausses, et qui l'ont touché au cœur. Sa *Lettre aux Dalmates* avait ému beaucoup de Français, amis de l'Italie. M. d'Annunzio leur dit ici que ses sentiments pour notre pays n'ont pas changé; il leur rappelle comment, au début de la guerre, il lança « le grand appel »; il démontre que la *Lettre* incriminée a été mal traduite et mal interprétée. Il dit tout cela avec la force, l'éclat, la grâce qu'il sait mettre dans toutes ses paroles : « Si vous avez oublié mon amour d'hier, que m'importe? Je saurai bien me faire aimer davantage, demain. »

On retrouve dans ces quelques pages du « poète borgne » comme il lui plaît de s'appeler, toute l'âme généreuse et ardente de l'Italie. Le poète, le patriote italien peuvent être tranquilles : on n'oubliera jamais en France ni les strophes enflammées du premier, ni les discours décisifs du second.

Serge Persky. — *De Nicolas II à Lénine.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 366 p., 1919.

Recueil d'articles publiés dans les grands journaux de la Suisse romande, de mars 1917 à décembre 1918. — L'auteur, qui est un sincère ami de la France, a traité au jour le jour les principales questions posées par la double Révolution russe de mars et de novembre 1917. Bien que cette œuvre soit d'un journaliste plutôt que d'un « politique » ou d'un historien, elle présente un réel intérêt grâce à la sincérité des jugements et à l'ardeur des convictions, grâce — surtout — à la connaissance du monde russe que l'on ne saurait refuser à M. Serge Persky.

P. Ch.

Robert Vaucher. — *L'Enfer bolchévik à Pétrograd sous la Commune et la Terreur Rouge.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de III-427 p., 1919.

M. Vaucher a vécu pendant six mois en Russie, d'avril à septembre 1918, comme représentant de *l'Illustration*, du journal « archibourgeois de l'Illustration, pour employer le mot de Trotski ». Ses descriptions du régime bolchévik valent surtout par leur absolue sincérité. Quand on a lu les vingt chapitres de ce livre, on comprend que l'auteur ait poussé un soupir d'immense soulagement, en franchissant la frontière russo-finlandaise, sûr d'échapper enfin aux horreurs de l'enfer bolchévik!

P. Ch.

S. Grumbach. — *Brest-Litowsk.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 134 p., 1918.

Discours prononcé au *Volkshaus* de Berne par un socialiste patriote. — C'est une œuvre de bonne foi, qui garde encore un réel intérêt, bien qu'elle remonte à janvier 1918. L'auteur, tout en considérant Lénine et Trotski comme des traîtres, ne les accuse pas d'être « des vendus ».

P. Ch.

Olof Höijer. — *Le scandinavisme dans le passé et dans le présent.* Paris, édit. Bossard, 1 broch. in-16 de 72 p., 1919.

M. O. Höijer pose et résout dans ce petit livre une question d'un grand intérêt européen. Pourquoi l'union scandinave, qui constituerait dans le Nord du continent un bloc d'États imposant, en donnant à l'Europe, dans cette direction, un contrepoids précieux, ne s'est-elle jamais réalisée? Pour une triple raison : jamais les Etats scandinaves n'ont eu les intérêts militaires communs indispensables pour déterminer une action unique; jamais ils n'ont eu les intérêts politiques communs qui puissent constituer la base d'une alliance durable; jamais ils n'ont eu les intérêts économiques communs nécessaires à une union douanière. Les trois États, rapprochés par la géographie, sont très divisés par leurs visées politiques. M. O. Höijer poursuit cette démonstration avec beaucoup de précision et de force, et nous donne en même temps un résumé fort intéressant de la politique scandinave au cours du XIXe siècle.

Édouard Amanieux. — *L'Armature sociale.* Paris, Albin Michel, 1 vol. in-16 de 444 p., 1919.

C'est un des plus intéressants ouvrage de l'immense production livresque actuelle sur les conditions de notre relèvement économique.

Simplement écrit, par un homme que ne séduit aucune chimère mais qui a un idéal : le développement de la production, ce livre se propose de démontrer que la solution du problème social aussi bien que du problème économique doit être l'application du syndicalisme à la production. Encore que M. E. Amanieux n'entre pas dans un exposé suffisamment précis, à notre avis, des conditions auxquelles ce syndicalisme doit se soumettre pour être effectivement applicable (et nous ne saurions trop regretter cette lacune), nous n'hésitons pas à recom-

mander, comme le fait le professeur Georges Renard qui en a écrit la préface, la lecture de son livre à tous ceux que préoccupe justement l'avenir économique et social de la France.

G. L.

Gonzague Truc. — *D'une organisation intellectuelle du pays.* Paris, Bossard, 1 broch. in-16 de 111 p.

L'auteur de cette brochure étudie les problèmes que posent au point de vue de l'instruction technique et de l'éducation générale les changements profonds et rapides apportés par les grands bouleversements politiques, économiques et sociaux de notre époque. Il fut un temps, en effet, où les progrès de la civilisation se faisaient avec assez de lenteur pour que le réajustement entre les errements de la veille et les nécessités du présent se fît sans trop de difficultés et à loisir. Il n'en va plus de même aujourd'hui. L'expérience se renouvelle sans cesse; le temps nous presse et l'insuffisance de nos méthodes d'éducation est aujourd'hui démontrée. C'est à cette insuffisance et à la nécessité d'y remédier promptement et radicalement que M. G. Truc nous convie à réfléchir.

H.-R. S.

Justin. — *La responsabilité du Parlement sous le régime parlementaire.* Paris, Bossard, 1 broch. in-16 de 60 p.

Le Parlement a été soumis dans ces dernières années à de vives critiques, dont quelques écrivains ont essayé de le disculper. En fait, comme le dit très bien M. Justin, « dans un pays, comme dans une maison commerciale et industrielle, il n'y a qu'une responsabilité véritable, celle des hommes qui possèdent le pouvoir. Or qui donc a le pouvoir sous le régime parlementaire tel qu'il est compris chez nous, si ce n'est le Parlement? » C'est donc le Parlement seul qui doit encourir les reproches que la France est en droit d'adresser aux détenteurs du pouvoir qui n'ont rien su prévoir ni rien su organiser avant et pendant la guerre. M. Justin, néanmoins, ne parait pas condamner le Parlement. Il souhaite que celui-ci se réforme lui-même, mais l'auteur semble se borner à espérer une collaboration plus intime des services administratifs et du Parlement. Le remède est peut-être bon; il parait insuffisant.

H.-R. S.

Charles Briand. — *Pour que la France vive. Le dépeuplement de la France. Son état actuel, ses remèdes.* Paris, Bossard, 1 broch. in-16 de 93 p.

L'auteur de cette brochure, consacrée à l'un des problèmes les plus angoissants de l'heure présente, passe en revue les différentes causes qui tendent à ralentir en France le mouvement des naissances et rappelle toutes les réformes qui, réalisées, auraient pu agir en faveur de la natalité : lois successorales, lois fiscales, assistance aux familles nombreuses, hygiène sociale mieux comprise. M. Briand montre que depuis longtemps on s'est borné à dénoncer le fléau et à en analyser les causes sans rien faire pour le combattre. En réalité la loi française ne fait rien pour le père de famille : sur lui pèsent toutes les charges du citoyen ordinaire multipliées par le nombre de ses enfants. C'est l'inverse qui devrait avoir lieu. Dans l'organisation du suffrage universel, dans la loi fiscale, dans la loi successorale, dans les lois d'assistance, c'est la famille qui devrait être avant tout envisagée, c'est le père de famille qui devrait être avantagé et honoré. Il faudrait que le Français « eût intérêt » à se marier et à avoir des enfants. Tant que l'on n'aura pas transporté la question sur ce terrain et tant que l'on restera dans le domaine des souhaits pieux, il n'y aura rien de fait.

H.-R. S.

J. Méline. — *Le Salut par la Terre.* Paris, Hachette, 1 vol. in-16, 1919.

M. Méline a raison de montrer et de démontrer dans ce volume que la richesse de la France est intimement liée au développement de la production agricole, et que la paix sociale — inséparable elle-même de la grandeur comme de la puissance de notre pays — comporte le « retour à la terre ».

Nous ne sommes pas toujours d'accord avec l'auteur en ce qui concerne les moyens qu'il préconise et notamment à propos de la protection doua-

nière, mais nous rendons pleine justice aux intentions de M. Méline. Il parle en homme de bien éclairé et patriote, et nous aurions bien mauvaise grâce à critiquer la plupart des idées qu'il défend puisque nous les défendons nous-mêmes depuis vingt-cinq ans!

Il faudra lire les deux chapitres qu'il consacre, soit au retour de la bourgeoisie à la terre, soit à la femme française. D. Z.

André Chéradame. — *Comment éviter les impôts mortels.* Librairie de la Pensée Française, 1 vol. in-16 de 179 p., 1919.

M. André Chéradame, l'éminent spécialiste des questions de politique internationale, vient de s'aventurer hors de ce domaine, pour traiter une question d'ordre économique et financier, la plus importante de toutes les questions économiques et financières actuelles, celle du paiement de l'indemnité de guerre que les Allemands doivent aux Alliés. Ce coup d'essai est, sans contredit, un coup de maître. Si les quatre avaient pris connaissance du système préconisé par M. André Chéradame, ils n'auraient pas reculé, ainsi qu'ils l'ont fait, devant l'obligation qui s'imposait non seulement de faire payer aux Allemands les dommages des ravages causés, mais aussi de les contraindre au remboursement des *frais* de la guerre.

Il faut lire les cinq chapitres du livre de M. André Chéradame (le Droit des Alliés, Pourquoi l'Allemagne peut payer et à quelle condition, Comment répartir l'indemnité entre les Alliés, La combinaison Financière, Les garanties de paiements); la thèse lumineusement présentée emporte la conviction.

G. L.

Edmond Buron. — *Donnez des terres à nos soldats.* Paris, éd. Brossard, 1 vol. in-16 de 188 p.

M. Buron, justement préoccupé des conséquences funestes de la dépopulation et de la désaffection de nos ruraux pour la vie agricole, a cherché, sinon la panacée de ces maux, du moins un remède susceptible de les atténuer pendant l'après-guerre. A cet effet, il a étudié et nous expose avec un certain détail dans son ouvrage, les efforts du gouvernement britannique et des principales colonies de l'Empire pour encourager, celui-là l'établissement à la campagne des exmobilisés, celles-ci l'installation ou la réinstallation sur leur territoire, grâce à l'octroi libéral de concessions, non seulement de leurs ressortissants partis pour la grande guerre, mais encore des anciens combattants appartenant à une nation alliée quelconque. Le Canada (Dominion et provinces), les divers gouvernements du *Commonwealth* australien, la Nouvelle-Zélande, sont entrés dans cette voie, et leur exemple a été suivi par d'importantes entreprises privées, le chemin de fer *Canadian Pacific*, dans notre ancienne colonie de l'Amérique du Nord, la *British South Africa Company*, dans l'Afrique du Sud. De ces exemples probants, M. Buron conclut très justement à la nécessité pour la France d'agir à son tour dans le même sens. Quatre à cinq millions d'hectares du territoire métropolitain, demeurés en friche, sans compter les espaces inutilisés des communaux, et d'immenses étendues aux colonies, pourraient être concédés aux démobilisés. Les titulaires impotents ou inaptes à l'agriculture seraient autorisés à vendre leurs droits. Enfin diverses mesures seraient prises en vue d'enrayer le démembrement de la propriété.

Les propositions de M. Buron sont intéressantes, et, étant donné les précédents qu'il invoque à leur appui, il semble qu'il conviendrait tout au moins de les étudier sérieusement. Nul doute d'ailleurs qu'après examen l'on reconnaisse les avantages que présenterait leur mise à exécution.

MAURICE DEWAVRIN.

H. Charriaut et R. Hacault. — *La liquidation financière de la guerre.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 96 p., 1919.

Les auteurs de ce petit livre préconisent un emprunt international destiné à valoriser l'indemnité de guerre mise à la charge de nos ennemis. Ce qui fait l'originalité de leur projet, par ailleurs semblable à beaucoup d'autres, c'est la clause d'après laquelle, dans la répartition des sommes payées par nos adversaires, il serait tenu compte des

pertes de vies humaines et des diminutions de capacité subies par chaque nation. On doit espérer que cette suggestion si équitable ne restera pas lettre morte.

MAURICE DEWAVRIN.

Ed. Guyot. — *L'Angleterre (Sa politique intérieure)*, 2e édition. Paris, Delagrave, 1 vol. in-16 de IX-324 p., 1917.

L'ouvrage de M. Guyot a déjà rendu de grands services à tous ceux qui, en France, ont voulu prendre une vue générale de la politique anglaise, sans recourir aux ouvrages très développés ou trop spéciaux qui traitent complètement ou partiellement de la question. Cette seconde édition est la meilleure preuve de l'utilité de ce petit volume où l'auteur développe avec savoir et clarté les problèmes si nombreux et si complexes de la politique de nos amis et alliés.

Étienne Aymonier, ancien représentant du Protectorat français au Cambodge. — *Un aperçu de l'histoire du Cambodge*. Paris, Augustin Challamel, 1 vol. in-8 de 38 p., 1918.

M. Étienne Aymonier, ancien directeur de l'École Coloniale, qui a rempli une longue et brillante carrière en Indochine et qui a déjà publié sur notre grande colonie d'importants ouvrages des plus érudits, vient, dans ce récent opuscule, d'apporter quelques précisions nouvelles sur les origines des races diverses qui ont dominé au Cambodge et dont certaines ont laissé d'admirables traces de leur civilisation.

Dès les temps les plus reculés, des Indiens émigrèrent vers l'Indochine et ils y trouvèrent deux peuples déjà nombreux, les Tchames et les Khmers. Ces derniers s'organisèrent en un royaume que les Chinois appelèrent le Founane, dont M. Aymonier suit l'évolution. Puis il nous fait assister aux origines de la période des grandes constructions kmères dont il montre les caractères d'architecture et les liens avec les religions de l'Asie; et il donne des détails sur les deux plus grandioses spécimens de cette merveilleuse architecture, le Bayon, au centre d'Angkor-Thom, qui en révéla les débuts, Angkor-Vat qui en marqua la fin. L'auteur nous apprend ensuite, dans cette intéressante étude, ce que devint cette civilisation khmère, envahie et dominée par les Musulmans, par les Siamois et enfin par les Annamites.

G. REGELSPERGER.

François de Tessan. — *Par les chemins japonais. Essais sur le vieux et jeune Japon*. Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 297 p., 1918.

M. François de Tessan nous décrit, dans son varié et très attachant volume, le passé glorieux et l'histoire moderne du Japon. Les mœurs des habitants sont étudiées dans une série de chapitres où s'évoquent la figure mystérieuse du nouvel empereur, les portraits des parlementaires, des intellectuels du monde journalistique. Puis, c'est la cohue des marchands, des artisans, des nobles ruinés, des bonzes, des pèlerins mendiants, des troublantes et presque sacrées geishas, tout cela nous apparaissant dans les places et rues d'Osoka ou dans les « enchantements » de Kyoto.

C'est surtout le Shintoïsme qui devient la source où se désaltère avec une satisfaction profonde l'orgueil nippon. Il s'appuie sur ce principe indiscutable que le Japon est le pays des héros, de la vertu, de la lumière. Le plus humble des sujets émane du divin. Comment ne relèverait-il pas la tête devant l'étranger corrompu et n'affirmerait-il pas sa supériorité en toute occasion?

Et voilà une des grandes leçons qui se dégagent de la lecture du livre et des mille considérations qui y sont exposées : c'est que les Japonais n'ont qu'un but après avoir bénéficié des leçons des éducateurs étrangers : les éliminer au plus vite et ne conserver que le personnel européen indispensable.

A la vérité, l'heure n'est point encore venue où ils peuvent avec discernement choisir ce qu'ils doivent conserver des tendances naturalistes et de la civilisation occidentale et établir ainsi une moyenne juste, désirable.

S'efforçant de concilier les prérogatives de la couronne avec les aspirations démocratiques de plus en plus vives, restant au fond dans sa structure fondamentale du passé une monarchie absolue greffée sur une aristocratie, le

Japon demeure à bien des points de vue en travail constant d'anarchie. Mais, il réalise surtout son unité dans la réserve que ses nationaux observent à l'égard de l'étranger et dans la volonté de s'égaler à lui. Cette réserve prend toutes les formes : le mépris, la ruse, la flatterie, la curiosité. Elle se concrétise tout particulièrement dans un impérialisme qui, aux prises avec les autres impérialismes, s'exaspère des échecs subis, s'en instruit et se prépare, l'heure venue, à en tirer profit et vengeance.

HENRY DE MONTARDY.

Paul Myron. — *Bugle Rhymes from France.* Chicago, Mid-Nation publishers, 1 vol. in-16 de 138 p., 1918.

Recueil de vers, avec quelques morceaux de prose, écrits par un homme qui a vu la bataille de près, et sait en traduire les impressions profondes. Les combattants américains pourront rafraichir dans ces pages leurs souvenirs de guerre. Les philologues y trouveront de curieux néologismes anglo-américains, empruntés à la langue française.

G. Esnault. — *Le poilu tel qu'il se parle. Dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage.* Paris, Éditions Bossard, 1 vol. in-16 de 603 p., 1919.

M. Esnault a composé cet important travail avec un soin et une méthode qui méritent tous les éloges. Il nous livre une œuvre lexicographique de grande valeur. On pourra peut-être développer son entreprise et composer un recueil plus riche. On réussira difficilement à trouver une meilleure ordonnance et à appliquer une critique plus sûre. Les grammairiens trouveront là d'importants matériaux. Le grand public lira avec intérêt et profit ces petites notices dont l'apparente sécheresse recèle une substance infiniment riche. On voit là, à l'œil nu, travailler l'esprit populaire avec son admirable sens de la comparaison, du ridicule, des oppositions, ses fusées de gaieté, son rire un peu gras, sa mélancolie latente, et au fond de tout cela, sa philosophie patiente de brave homme qui cherche dans l'ironie innocente des mots la consolation à la rigueur des réalités.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

OBSERVATIONS
SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE FUTURE

Les problèmes qui touchent à la politique commerciale doivent retenir l'attention de tous ceux qui étudient les conséquences économiques de la guerre. Les solutions qui leur seront données auront une importance capitale pour la reconstitution de la vie internationale. Et cette reconstitution est le corollaire obligé de la « Société des Nations » qui doit garantir le monde contre l'éventualité de nouvelles guerres.

Faut-il déclarer dès maintenant que le retour à la liberté commerciale est l'idéal à la réalisation duquel il convient de travailler?

Faut-il admettre, au contraire, qu'à la suite des bouleversements qui ont changé les équilibres anciens, les nations, grandes ou petites, ne parviendront à organiser leur vie économique qu'à l'aide de certaines mesures de protection, sans lesquelles elles seraient probablement victimes de concurrences déplorables, de concurrences qui réagiraient certainement sur le sort d'un grand nombre de travailleurs et amèneraient des perturbations sociales qu'il faut éviter.

C'est vers l'idée d'un retour à la liberté commerciale, qu'en présence d'une cherté de vie qui pèse d'un poids très lourd sur beaucoup de modestes budgets, on est porté d'abord à se prononcer. La liberté commerciale paraît indispensable pour ramener le jeu de cette loi bienfaisante de l'offre et de la demande qui eut jadis pour conséquence un abaissement notable des prix.

Oui, la loi de l'offre et de la demande est une loi bienfaisante. Mais l'observation a prouvé qu'elle ne fonctionne d'une façon utile qu'à une double condition : il faut, d'une part, qu'il y ait des stocks, des réserves. Il faut, d'autre part, qu'on puisse compter sur la régularité des transports. Or, les stocks ont aujourd'hui presque complètement disparu. Et malgré la cessation des hostilités, les transports,

pour plusieurs raisons que nous ne pouvons examiner ici, sont très insuffisants, très irréguliers, et très défectueux.

De tous les faits économiques qui expliquent les difficultés de l'heure présente, celui qui doit nous frapper le plus vivement, c'est l'insuffisance de la production, insuffisance qui a des conséquences d'autant plus graves que nous étions arrivés, dans beaucoup de domaines, au moins, à une véritable surproduction. L'insuffisance actuelle de la production est, non pas la seule, mais la principale cause de la cherté de la vie. Et ce n'est pas demain, malgré les progrès nouveaux que fera certainement le machinisme, qu'elle sera victorieusement combattue. La main-d'œuvre fera longtemps défaut : 9 millions d'êtres humains, la plupart dans la force de l'âge, sont tombés sur les champs de bataille ou sont morts des suites de fatigues ou de blessures. La guerre, par suite de maladies telles que la grippe espagnole ou le typhus exanthématique, par suite aussi des privations et des souffrances qu'elle a occasionnées, a fait en outre un grand nombre de victimes dans la population civile. Quelle diminution dans la puissance de production de l'humanité ! A supposer même qu'il y ait un relèvement notable dans le taux de la natalité, il faudra bien des années pour combler tant de vides. Le désarroi dans lequel se trouve la Russie, qui fournissait à l'Europe beaucoup de matières premières et de denrées alimentaires, aggrave encore la situation.

La paix, disait naguère le Président de la République, doit être *une création continue*. Cette parole est très juste. Pendant que nos soldats monteront la garde sur le Rhin, il faut que tous ceux qui peuvent collaborer à l'œuvre de la production montent la garde à l'usine, à l'atelier, au bureau.

Or, n'est-il pas nécessaire pour que nous puissions produire, que nous recevions les matières premières et un certain nombre de marchandises dont nous avons besoin. L'importation rapide et facile est indispensable à notre relèvement économique. Les obstacles qui se traduisent par des mesures de protection ou des taxes douanières, contribuent à accroître la cherté de la vie, à augmenter le coût des produits importés et par voie de répercussion celui des produits indigènes eux-mêmes. Quelques producteurs y trouvent leur compte, mais la masse des consommateurs en pâtit.

La libre introduction en France d'un certain nombre de matières premières aurait aussi l'avantage de permettre le développement de celles de nos industries qui travaillent pour l'exportation. Et ce n'est qu'en exportant davantage que nous pourrons améliorer notre change. Il convient toutefois de remarquer que la dépréciation de notre monnaie nationale a une heureuse conséquence. Elle constitue un attrait pour beaucoup de commerçants étrangers qui peuvent acheter bon nombre de choses à meilleur compte que chez eux. C'est ainsi qu'Anglais et Américains ont fait et continuent à faire beaucoup d'acquisitions dans nos magasins. La baisse de notre change n'est d'ailleurs que momentanée : les gisements de fer et de charbon que nous avons acquis ou recouvrés doivent nous donner la prépondérance dans l'industrie métallurgique, les gisements de potasse de l'Alsace nous assurent une puissance exceptionnelle dans l'industrie chimique et dans la production des engrais minéraux. Nous avons aussi, par nos exploitations de l'Algérie et de la Tunisie, une magnifique situation sur le marché des phosphates.

On a calculé, d'autre part, que le retour de l'Alsace et de la Lorraine doit nous donner 25 p. 0/0 d'augmentation comme filature et peignage; et que notre faculté d'exportation de tissus de coton doit passé de 46,000 tonnes à 92,000 tonnes par an.

Pour tirer de ces avantages matériels tout le parti désirable, il faut que nous déployions une plus grande activité, que nous fassions preuve de plus de hardiesse : c'est à l'esprit d'initiative qu'il faut avant tout faire appel. Mais nous devons nous dire que cet esprit d'initiative se manifestera chez les autres peuples comme chez nous. On parle en ce moment d'une « vague de paresse ». Il est probable que cela ne durera pas : la guerre agira finalement comme un stimulant sur tous les peuples qui y ont pris part. Ne comptons pas sur l'État pour remplacer les défaillances individuelles; recourir aux exploitations par l'État, comme l'a fort bien dit M. Loucheur, serait une *grande faute*. C'est par la collaboration harmonieuse des pouvoirs publics et des énergies individuelles, que la France doit mettre en valeur les ressources qu'elle possède, c'est dans les cadres d'une grande liberté que doivent s'épanouir, pour les œuvres de paix, les admirables qualités qui viennent de donner à notre pays, aux yeux du monde entier, un incomparable prestige.

Peut-on croire cependant que le retour à la liberté commerciale suffirait pour rendre immédiatement à la France la situation à laquelle elle peut et doit prétendre?

L'observation des faits nous oblige à faire des réserves à cet égard. Des mesures libérales ont été prises, en effet, depuis quelques mois. Or, ces mesures n'ont pas eu les résultats qu'on avait espérés. Les situations ont été trop complètement changées : la baisse des prix est à peine sensible. Les affaires reprennent lentement et nous pouvons difficilement soutenir la concurrence. Aucun pays, en effet, on ne saurait trop le répéter, n'a souffert autant que le nôtre : nous sommes handicapés. Nulle part la reprise de la vie économique n'est aussi compliquée que chez nous. Les conditions dans lesquelles nous abordons le problème des futurs accords commerciaux, ne sont d'ailleurs pas tout à fait celles que nous avions escomptées au mois de novembre 1918. Il est certain que nous nous exposerions à de grands dangers en nous attachant à la clause de la nation la plus favorisée. Comme le dit fort bien l'auteur d'un récent *Essai sur la politique douanière de la France*, cette clause a l'inconvénient de transformer les traités particuliers en conventions générales, et de rendre presque impossible la conclusion de traités avantageux. Elle rend impossible également la recherche de contre-parties précises. Les faveurs qu'elle accorde n'ont en outre qu'une valeur très relative : rien n'indique que le lendemain un autre pays ne sera pas appelé à jouir de plus grands avantages.

Pour voir à quels dangers nous sommes exposés, et pour bien comprendre les difficultés de la politique commerciale de demain, il faut étudier la situation de l'Allemagne, celle aussi de nos alliés, sans perdre de vue les pays neutres dont le rôle va sans doute grandir.

On parle volontiers aujourd'hui du désarroi dans lequel se trouve le peuple allemand : on se fait beaucoup d'illusions à cet égard. J'ai visité dernièrement (même en dehors des régions occupées par nos troupes) plusieurs villes allemandes, et je me suis demandé plus d'une fois si le peuple allemand avait bien conscience de sa défaite. Il persiste à croire que sur le terrain économique il n'a pas été vaincu : il a une grande confiance dans l'avenir. Restaurants et cafés, théâtres et cinémas sont bondés. On n'a pas l'impression d'être en présence d'un peuple découragé et vaincu : nous nous sommes trompés en supposant que la défaite de l'Allemagne aurait pour conséquence une

profonde dépression du peuple allemand et abattrait définitivement son orgueil. J'ajoute que beaucoup d'Allemands sont convaincus que le régime actuel est provisoire et pensent qu'on reviendra bientôt à un régime monarchique. Tous espèrent que les vainqueurs se querelleront et gâteront le fruit de leur victoire.

Ce n'est pas tout : on est persuadé qu'il y a en France comme en Angleterre, en Italie comme en Belgique, de fructueuses opérations à entreprendre. On compte surtout sur les pays neutres : nous devons nous attendre à toutes sortes de maquillages. Les Allemands ont le génie de l'espionnage et de la dissimulation. Ce qui me frappe le plus chez ces gens-là, écrivait dernièrement un enquêteur anglais, c'est leur manque de sincérité ; nous devons nous attendre à voir une quantité de faux Alsaciens, de faux Suisses, de faux Hollandais, se répandre de tous côtés.

Ce n'est pas à dire que nous devions souhaiter la ruine de l'Allemagne. Non, l'Allemagne doit continuer à travailler, ne serait-ce que pour payer les milliards, que nous aurons d'ailleurs tant de peine à obtenir. Mais nous devons constater que la capacité de production de l'Allemagne est intacte. Les gémissements dont elle est si prodigue sur la dureté des conditions de la Paix ne sont qu'une feinte. Elle compte se relever assez promptement. Elle entend appliquer à son industrie, à son commerce, à son agriculture, les qualités de méthode et de discipline que nous avons maintes fois signalées. Comme l'écrivait dernièrement M. E. Babelon, elle étonnera de nouveau par la hardiesse de ses entreprises mise en parallèle avec notre timidité, par la sévérité de sa discipline comparée à notre esprit d'indépendance individuelle, par son instinct d'économie qui contraste avec le gaspillage, ce fléau du travail français. L'astucieuse propagande de l'Allemagne dans le monde entier est d'ailleurs en possession de tous ses moyens d'avant-guerre. Elle va recommencer, humble d'abord et insinuante, pour redevenir bientôt arrogante et intolérable. La France, éprise d'idéal et de généreuse illusion, ne doit pas perdre de vue ses intérêts vitaux[1].

1. *Revue économique*, publiée par la *Société de Géographie commerciale*, nouvelle série, t. XLI (1919), p. 3 et suiv. « La propagande allemande est particulièrement active aux États-Unis. Un office national pour l'émigration a été créé à Breslau, et on a fondé un journal spécial pour renseigner les émigrants. On a organisé d'autre part, à Chicago, sous la direction de Ferdinand Walther, une

A la fin du banquet offert au président Ebert à l'occasion de la foire de Leipzig, M. Schmidt, après avoir constaté que l'Allemagne était un peu gênée par le manque de matières premières et de combustibles, ajoutait : « Nous avons des commandes en masse ». Et reconnaissant que les ouvriers avaient retrouvé le goût du travail, il n'hésitait pas à affirmer que l'Allemagne était en très bonne posture pour profiter de la crise que subit l'industrie du monde entier. On peut, disait-il, considérer comme une circonstance heureuse pour elle, la diminution générale qui est survenue dans l'intensité du travail. Grâce à cette diminution, il est impossible d'évincer l'Allemagne du marché mondial; même si l'intensité du travail devait reprendre partout, les progrès de la législation sociale (raccourcissement de la journée de travail) auront probablement cette conséquence que l'Allemagne ne devra pas être trop inquiète pour la vente de ses produits, car on ne pourra s'en passer pour satisfaire le besoin de produits industriels qu'éprouvera le monde entier.

La plupart des journaux allemands ont reproduit, quelques-uns l'ont accompagné de commentaires, la lettre que Sven Hedin adressait le mois dernier à un des chefs de la *Deutsche Volkspartei* : « L'Allemagne n'est pas réellement vaincue. Elle accomplira de grandes choses. C'est vers la Russie qu'elle doit trouver son avenir. Elle deviendra alors la plus grande puissance continentale que le monde ait jamais vue ».

***

Mais ce n'est pas seulement du côté de l'Allemagne que notre attention doit se porter. L'Angleterre abandonne les idées de libre-échange auxquelles elle était restée si longtemps fidèle. Austen Chamberlain a nettement exposé le système de *préférences impériales* qui paraît entraîner l'opinion publique chez nos alliés. L'*Imperial War Cabinet* et l'*Imperial War Conference* se sont prononcés en faveur de cette solution, qui aura pour conséquence de faciliter

ligue des citoyens allemands-américains, qui a déjà des filiales dans toute l'Amérique (et qui travaille, paraît-il, avec succès, à susciter au président Wilson de nouveaux embarras). Cf. *Springfield Republican*, 21 juillet 1919. L'Allemagne est prête à vendre aux États-Unis de la potasse, des jouets, de la quincaillerie, de la coutellerie, de la porcelaine, de la verrerie, etc,

l'importation des matières premières (ou des produits fabriqués) venant des diverses régions de l'empire, par rapport aux importations provenant des autres pays. Le mouvement est déjà amorcé: une réduction de 1/6 a été accordée pour le café, le thé, le cacao, le sucre, les fruits secs, le tabac, les essences. La réduction est de 1/3 pour les montres et pendules, les films de cinéma, les cycles et les automobiles, les instruments de musique, ainsi que pour les vins.

On a demandé à l'Angleterre le rétablissement d'une organisation interalliée pour la répartition et la distribution des matières premières disponibles. Mais cette mesure se heurte à de sérieuses difficultés d'application. Il ne faut pas s'imaginer, par exemple, que l'Angleterre nous livrera beaucoup de charbon. Elle en avait vendu en 1913, 77 millions de tonnes aux divers pays de l'Europe. Elle ne pourra peut-être pas en exporter cette année vingt millions, ce qui nous met, nous et les autres acheteurs, dans une situation d'autant plus grave que les prix pour l'exportation ne sont pas fixés d'une façon ferme comme ils l'ont été pour les nationaux. Ils subiront les variations imposées par la loi de l'offre et de la demande; dès maintenant, les acheteurs français paient la tonne de charbon anglais au moins 20 shillings plus cher que les acheteurs du Royaume-Uni.

Si, d'ailleurs, l'Angleterre ne peut exporter que le 1/4 du charbon qu'elle vendait à l'Europe avant la guerre, comment donnera-t-elle à sa flotte marchande (qui est presque entièrement reconstituée) le fret dont celle-ci a besoin? Elle sera nécessairement amenée à remplacer le charbon par des produits manufacturés. Ce sera une gêne pour la renaissance de notre industrie nationale et le développement de notre commerce d'exportation.

Et quelle va être la force d'action des États-Unis, de cette grande république si richement pourvue, et dont la richesse globale est évaluée maintenant à 1,200 milliards de francs! Les Américains sont les grands profiteurs de la guerre. Ils regorgent de matières premières et de produits manufacturés de toute sorte. Les trusts constituaient déjà hier une puissance. A la faveur du phénomène d'intégration qui s'accentue chaque jour davantage cette puissance va grandir encore. Les solidarités qui s'établissent entre les trusts de date ancienne qui avaient déjà constitué des groupements si inquiétants

(spécialement dans l'industrie minière, l'industrie métallurgique, l'industrie des transports), pèseront d'un poids très lourd sur la vie internationale de demain.

Et nous devons aussi nous préoccuper des neutres. Il ne faut pas trop compter sur leur bon vouloir. Nous avons sans doute en Suisse de très bons amis, mais les Suisses sont très préoccupés de leurs intérêts matériels. Et c'est avec l'Allemagne qu'ils faisaient le plus d'affaires. La propagande allemande étant beaucoup plus active que la nôtre, nous pouvons être certains d'avance que beaucoup de Suisses se laisseront tenter par les propositions dont ils seront l'objet et feront demain, comme ils l'ont fait pendant la guerre, le jeu de nos ennemis. Pouvons-nous compter sur la Hollande et sur l'Espagne? Ces deux pays se sont prodigieusement enrichis pendant la guerre. Ils ont pris de fortes positions sur le marché mondial. Ils ne sont pas disposés à y renoncer[1].

***

Plus on étudie ces difficiles problèmes de la politique commerciale, plus on est convaincu que ce n'est, ni par un libre-échange absolu qui nous exposerait à beaucoup de dangers, ni par un protectionnisme outrancier, qui aurait encore plus d'inconvénients pour nous, que nous rendrons à notre vie économique l'ampleur dont elle a besoin. Ni le libre-échange ni la protection ne sont des dogmes. C'est une question d'art politique de trouver la juste mesure. C'est aux hommes d'État qu'il appartient de voir jusqu'à quel point, dans les circonstances actuelles, il convient de revenir à la liberté.

Les bouleversements occasionnés par la guerre ont été plus graves pour nous que pour tous les autres pays. La reconstitution — et elle est urgente — des régions dévastées nous impose un formidable effort. Et nous sommes les seuls pour lesquels se pose un pareil problème.

1. Le *Dia* (de Madrid, 1er septembre) donne sur les produits exportés par l'Espagne dans les trois premiers mois des années 1917, 1918, 1919, des chiffres qui montrent quels ont été les progrès de l'exportation espagnole dans la présente année. Nous pouvons, écrit la *Epoca* (28 août), avoir confiance dans notre avenir économique et dans l'affermissement de la valeur de la peseta. Ce n'est un secret pour personne, ajoute le *Pais* (4 septembre), que des fortunes énormes se sont constituées, surtout par suite de la cherté de la houille.

Aussi aurions-nous tort, sous prétexte qu'il faut interdire tout commerce avec l'ennemi, de ne pas acheter à l'Allemagne certaines choses dont nous avons besoin, et que nos ennemis peuvent nous fournir dans des conditions avantageuses pour nous. Ceux qui ont visité les régions occupées par nos troupes ont pu constater que nous pouvons y acheter à très bon compte, grâce à la baisse du mark, des matériaux de construction, du bois, du fer, du ciment, de la verrerie, des articles de ménage, etc. Ces acquisitions, entourées de certaines précautions, auraient plus d'avantages que d'inconvénients. Les doléances qu'elles pourraient provoquer chez quelques industriels ne sauraient être mises en parallèle avec l'urgence des travaux que nous avons à accomplir. Les adjurations de ceux qui cherchent à nous émouvoir en disant : « Plus rien d'allemand », ne doivent pas nous arrêter. « L'état commercial fermé » est aujourd'hui irréalisable. La concurrence entre les nations est une nécessité. La conquête des autres marchés doit se faire avant tout en améliorant la production et les procédés de vente, en faisant mieux que ses rivaux.

Les fluctuations du change paralysent sans doute un peu les bonnes volontés. Il ne faut pas cependant nous laisser hypnotiser par des craintes exagérées.

Si la baisse du franc par rapport au dollar ou à la livre sterling nous oblige à payer cher une partie des matières premières dont nous avons besoin, elle favorise aussi nos ventes en Angleterre et en Amérique. Et nous avons encore bien des choses à offrir à ces pays.

La baisse du mark doit nous permettre, d'autre part, de faire en Allemagne des acquisitions avantageuses. Nous aurions tort de ne pas profiter d'une situation qui ne pourra se prolonger longtemps.

L'Allemagne, dont les réserves sont presque épuisées, va se trouver bientôt dans une situation difficile au point de vue de son approvisionnement en matières premières. Elle devra en faire venir de fortes quantités de l'étranger, et elle devra les payer cher ; cela aura nécessairement sur le prix de revient une influence considérable.

Nous ne saurions nous donner trop de peine pour étudier une période de transition qui doit finalement nous être favorable, pour étudier surtout l'effort systématique des industriels allemands, leurs méthodes de production et de vente, pour faire preuve comme eux de solidarité et d'union.

Nous ne pourrons triompher dans les luttes économiques de l'avenir, qu'au prix de quelques sacrifices. Il en est de l'industrie et du commerce comme de l'art militaire. On ne parvient à la victoire qu'en faisant chaque jour de nouveaux progrès. Dans les luttes pacifiques qui vont s'engager entre les peuples, l'avenir appartiendra à ceux qui pourront mettre en ligne des troupes d'élite conduites par des états-majors ayant la compétence nécessaire pour comprendre à quelles conditions on arrive au succès.

Nous ne devons pas oublier non plus que la France a longtemps souffert d'un manque de cohésion nationale qui a singulièrement contribué à ralentir sa marche en avant. La guerre ne s'est terminée d'une façon si glorieuse que grâce à l'unité de direction. Il faut que les Français comprennent que dans l'ordre économique également l'un des besoins les plus impérieux du pays, c'est la concentration de toutes les forces dont il peut disposer pour les tâches nouvelles qui s'imposent à lui. Une démocratie ne peut prospérer que si elle place au-dessus de toutes les divergences d'opinion et de toutes les rivalités de partis, l'idée supérieure du bien public et de l'intérêt général.

L'heure ne doit pas être au découragement, au lendemain d'une victoire qui nous a donné un grand prestige aux yeux des autres peuples. La France est le pays des recommencements et des réveils. Puisse-t-elle s'adapter promptement avec la souplesse nécessaire, aux nouveaux courants de civilisation et de vie internationale qui vont s'épanouir dans le monde.

GEORGES BLONDEL.

PAUL LEROY-BEAULIEU ÉCONOMISTE

Quand Luigi Cossa publiait en 1891 son *Histoire des Doctrines Économiques*, il pouvait alors écrire à bon droit que l'Économique « se trouve en France dans des conditions peu favorables »[1] et en donner comme première raison « le petit nombre de chaires » consacrées à l'enseignement de cette science. Cette raison n'aurait plus rien valu quelques années plus tard, car, à peu près au moment même où son ouvrage paraissait, l'étude de l'Économie Politique prenait place parmi les enseignements obligatoires de nos facultés du Droit, et depuis cette époque une nuée de « cours », de « précis », d' « éléments », de « principes » d'Économie Politique, s'élevait dans le ciel universitaire et retombait en pluie féconde sur les étudiants de nos quinzes facultés.

Sans doute, la science économique en a été chez nous, du coup, vulgarisée, mais on ne saurait affirmer qu'elle y soit, pour cela, devenue populaire. Beaucoup de gens s'obstinent en France à dénier à l'Économie Politique les caractères d'une science, et de ceux qui veulent bien les lui reconnaître la majorité continue à la qualifier, avec Thiers, de « littérature ennuyeuse ». Cela tient évidemment à ce qu'ils n'ont jamais lu les ouvrages que le professeur Ch. Gide lui a consacrés, car ils auraient emporté de cette lecture la conviction contraire.

Par contre, il ne faut pas hésiter à reconnaître que la plupart de ces manuels, écrits uniquement en vue des étudiants et pour leur permettre d'apprendre leur « programme » de l'examen de licence, n'ont pas fait faire de grands progrès à la science qu'ils exposent ; ils sont trop sommaires, en général, et n'ont point osé rompre — autre défaut — avec le plan d'exposition traditionnel en France depuis J.-B. Say. C'est encore « le programme officiel » qui en est la cause.

1. P. 373 de la traduction française.

Une science aussi vaste que la nôtre ne peut être exposée d'une manière approfondie et vraiment réaliste que dans des *Traités* généraux copieux; or, de tels traités sont rares en France et les doigts d'une seule main suffisent à compter ceux de nos économistes qui ont osé présenter au public un ouvrage en quatre ou cinq volumes sur cette matière.

Deux de ceux qui ont eu cette hardiesse ont disparu depuis le début de la guerre mondiale : Paul Cauwès, le modeste, mais très érudit et très profond ancien professeur d'Économie Politique de la Faculté de Droit de Paris, et le maître le plus illustre de l'école économique française, Paul Leroy-Beaulieu. Ce serait une étude d'un singulier intérêt et d'un très grand profit que d'établir un parallèle entre le *Cours d'Économie Politique contenant avec l'exposé des principes, l'analyse des questions de législation économique* du premier, et le *Traité théorique et pratique d'économie politique* du second. On y verrait deux méthodes très différentes, et même le plus souvent opposées, d'exposer les questions innombrables qui relèvent de la science économique; mais ces deux ouvrages, l'un et l'autre, prouvent également que, comme l'écrivait Cossa, « la science économique *pure* n'a pas en France l'estime des savants ».

Nous n'esquisserons pas cependant ce parallèle car nous manquerions à la règle que nous nous sommes imposée en commençant cette série d'articles, et qui est de n'étudier dans chaque pays qu'un seul économiste. Sans hésiter, nous fixerons notre choix pour la France sur Paul Leroy-Beaulieu. Le monde entier le tenait pour le meilleur et le plus représentatif des économistes français, et encore qu'il fut un tenant de « l'optimisme » et que l'optimisme économique ne soit plus de mode à l'heure présente, le monde avait bien jugé.

*
* *

Si le bon sens et la connaissance pratique de la vie et des affaires sont — comme le veut Marshall — les principales qualités que requiert l'étude des problèmes de la science économique, peu d'hommes ont été aussi bien doués pour l'Économie Politique que Paul Leroy-Beaulieu. Bien que le bon sens et le génie ne passent

pas pour des facultés de même ordre, il est cependant possible de rencontrer des hommes dont le bons sens peut être qualifié de génial; ce sont des exceptions rares : Paul Leroy-Beaulieu fut un de ces hommes exceptionnels. Il avait, d'ailleurs, une pratique approfondie des affaires industrielles, commerciales et financières, et, enfin, il avait étudié dans des monographies très fouillées quelques-uns des principaux problèmes économiques sociaux et politiques de l'époque contemporaine avant de se décider à rédiger son grand traité d'Économie Politique.

Il croyait fermement que l'Économique est une science et qu'elle est une science dont les conclusions ont une portée pratique, aussi a-t-il prétendu écrire un traité à la fois « théorique et pratique ». Ce n'était point une entreprise aisée, car rien n'est plus difficile que de maintenir un juste équilibre dans un ouvrage de cette nature entre ces deux aspects des problèmes qu'on y expose. Forcément l'auteur, obéissant presque inconsciemment à son tempérament personnel et à ses préoccupations dominantes, sacrifiera plus ou moins, mais partiellement sacrifiera toujours, soit le point de vue scientifique au côté pratique soit au point de vue scientifique le côté pratique. Paul Leroy-Beaulieu n'a pas complètement su éviter ce danger, et, au total, c'est la pratique qui, dans son ouvrage, l'emporte sur la théorie.

Le bon sens est toujours fortement lesté de sens commun; or, le sens commun se refuse à admettre que l'on puisse prétendre expliquer la complexité des phénomènes économiques par le seul jeu d'un petit nombre de principes, et surtout par l'application aux faits de la vie économique d'une théorie aussi subtile que celle de l'utilité limite de l'école autrichienne. Aussi, Paul Leroy-Beaulieu s'est-il déclaré adversaire déterminé de cette théorie. Il était tout le contraire d'un homme à système, et il n'épargnait pas plus les systèmes des économistes classiques que ceux des économistes modernes, comme en témoigne sa critique de la loi de la population de Malthus.

Et, sans doute, de même que Boileau le demandait pour la littérature, nous devons admettre pareillement en économique que « tout doit tendre au bon sens », mais si une analyse, même apparemment subtile, des phénomènes économiques, nous rapproche de la connaissance d'une loi fondamentale de la science, encore qu'elle n'y atteigne pas complètement, elle ne mérite pas qu'on l'accueille avec

le dédain que Paul Leroy-Beaulieu professait pour la théorie de l'utilité limite. La découverte d'une vérité scientifique ne saurait contredire à une application raisonnable des principes scientifiques aux faits pratiques de la vie, et, par conséquent, tout effort pour atteindre à la vérité doit être accueilli avec sympathie par les praticiens aussi bien que par les *purs* savants.

Mais, comme le dit l'adage populaire, « on ne se refait pas »; Paul Leroy-Beaulieu était avant tout un réaliste. Le plan qu'il a suivi dans son traité pour exposer l'ensemble des matières que comprend la science économique, les divisions et la composition de cet ouvrage nous en fournissent la preuve, car ni son plan, ni ses divisions, ni sa composition ne découlent d'une théorie scientifique primordiale.

Son traité est divisé en huit parties.

La première, qui a le caractère d'une *introduction*, bien que l'auteur ne lui ait point donné cette qualification, expose : l'objet et l'utilité de la science économique, la faculté de prévision, la méthode, et, enfin, succinctement parle des besoins humains et des richesses. Les quatre parties classiques de la division de J.-B. Say, production, répartition, circulation et consommation forment également quatre des parties du traité de Leroy-Beaulieu (la seconde, la quatrième, la cinquième et la sixième parties), mais notre auteur a fort bien vu la nécessité de faire de l'étude de la liberté, de la propriété, de la responsabilité et de la concurrence une partie spéciale d'un traité *pratique* d'Économie Politique, pour l'excellente raison que ce sont là les quatre « conditions générales du développement des sociétés modernes ». Sans aucun doute l'évolution économique des sociétés modernes est dominée par l'existence de ces conditions, mais n'en résulte-t-il pas justement que la place où cette étude doit être exposée est en tête même du traité, immédiatement après l'introduction générale? L'insérer, comme le fait Leroy-Beaulieu, entre l'étude de la production et celle de la répartition ne peut que dérouter complètement le lecteur qui se demande si on la lui présente comme un appendice à l'étude de la production ou comme une introduction à celle de la répartition, et qui, même s'il parvient à résoudre cette énigme, sera toujours amené à conclure que l'existence des phénomènes de liberté, de propriété, de responsabilité et de con-

currence est sans influence sur l'échange, de par la place même que l'auteur a assignée à ces conditions du développement des sociétés modernes, encore que celui-ci les ait qualifiées de conditions *générales*.

Leroy-Beaulieu n'a point tenté de justifier cette manière de procéder, mais on peut soupçonner qu'elle ne reposait sur aucune idée particulière que notre auteur aurait négligé d'exposer, elle tient seulement à son indifférence manifeste pour tout souci de composition scientifiquement ordonnée. Pour lui, la science c'est le fonds, et le mode d'exposition, la forme, l'ordre général des sujets sont des qualités négligeables. Il ne s'en cachait point, et tout crûment il explique dans son introduction que s'il a fait de la population une partie spéciale de son traité, c'est tout simplement parce que cette étude comprend une matière assez volumineuse pour être détachée des autres parties traditionnelles de l'Économie Politique. Là-dessus il renvoie cette « partie » après la consommation, alors que logiquement elle devrait se mettre, pour ainsi dire en facteur commun au-dessous des quatre divisions fondamentales, car le chiffre, la qualité, la densité de la population sont en rapport de cause à effet et réciproquement d'effet à cause avec les phénomènes de production, de répartition, d'échange et de consommation.

Enfin, encore que l'on aperçoive bien nettement par quels liens l'étude de l'État se rattache à celle du socialisme et à celle de l'impôt, on comprend mal que cette triple étude puisse légitimement former la dernière et huitième partie d'un traité d'Economie Politique.

Prenons-en cependant notre parti et n'attachons, au total, qu'une importance restreinte à ces critiques de composition et de forme qui ne laissent pas cependant que d'être fondées. L'œuvre n'en est pas moins grandiose et faite d'excellents matériaux.

***

Elle est une et elle est moderne.

Elle est une, car Leroy-Beaulieu était un partisan déterminé de la liberté économique. Non seulement il voyait dans le libre jeu de l'initiative individuelle en matière économique la condition première du progrès, mais il considérait que l'instauration d'un régime socialiste, même sous la forme la plus atténuée, celle du collecti-

visme, n'aurait pas seulement pour résultat d'arrêter le progrès économique mais qu'il ferait rétrograder l'humanité vers des stades antérieurs de civilisation. Il a « asséné », peut-on dire, la preuve de ce fait d'une manière irréfutable dans son ouvrage *Le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*. « Je maintiendrai », telle est l'exergue qu'il donna à ce livre, et il a, certes, bien maintenu la vérité fondamentale du principe de la liberté en matière économique. Il l'a d'autant mieux maintenue qu'il a fait à la thèse de l'interventionnisme des concessions raisonnables que les orthodoxes de l'école de Bastiat se sont toujours obstiné à lui refuser. Un autre de ses ouvrages les plus célèbres, *L'État moderne et ses fonctions*, bien qu'il soit dans son ensemble un réquisitoire sévère contre la prétention à l'omniscience et à l'omnicompétence que les dévots et les fanatiques de l'État-dieu revendiquent à l'actif de leur idole, contient cependant l'expression très nette du devoir de l'État de se charger des fonctions dont l'utilité générale requiert l'accomplissement et qui ne sauraient être accomplies par l'initiative privée. Mais il y a plus et mieux, car Leroy-Beaulieu admettait que des entrepreneurs pouvaient abuser de leur puissance, soit vis-à-vis des consommateurs, soit, en qualité de patrons, vis-à-vis de leurs employés, il admettait même que ces abus pouvaient résulter du jeu frénétique de la concurrence, sans malice aucune de la part des entrepreneurs et des patrons, et il reconnaissait en conséquence à l'État un droit de contrôle pour prévenir ces abus dans l'intérêt général de la société et de la classe dite ouvrière. On ne peut, en effet, interpréter d'une manière différente le vœu qu'il exprimait de voir réduire dans une proportion raisonnable la durée de la journée de travail. Sans doute, il espérait que les progrès de la science appliquée à l'industrie seront capables, dans l'avenir, de mener à une réduction très considérable de la journée de travail, mais il a approuvé les mesures de protection édictées par voie législative en faveur des ouvrières et en faveur des enfants employés dans les manufactures et dans les usines, voire, dans certains cas, en faveur des ouvriers adultes.

Sa logique était sûre : il voyait dans des mesures de cette sorte la protection légitime des individus, et il laissait aux sophistes le soin de n'y trouver qu'un prolégomène de l'instauration d'un régime économique et social nouveau où l'État serait l'unique entrepreneur,

l'unique employeur, l'unique répartiteur. Que l'on relise la conclusion de son ouvrage sur le collectivisme à la lueur des renseignements que nous possédons sur l'état de la Russie bolchevisée et l'on sera tenté d'appeler Paul Leroy-Beaulieu un prophète. L'application intégrale des doctrines socialistes ne peut mener qu'à l'esclavage et à la ruine les peuples qui essaient d'y conformer leur vie économique et sociale.

Le moteur de tout le progrès économique c'est l'appât du profit qui excite l'ardeur au travail et l'ingéniosité de l'entrepreneur. Dans l'espoir de s'enrichir, de « faire fortune », l'entrepreneur s'efforce de satisfaire les désirs des consommateurs, et le plus souvent même, de nos jours, il les prévient ou les provoque. Réussit-il? alors son intérêt particulier s'accorde avec celui des consommateurs. Échoue-t-il? il se ruine ou, à tout le moins, s'appauvrit, mais son échec n'ébranle pas l'ensemble de la société comme le ferait l'échec de l'État producteur unique.

Il y a dans la division du travail et la spécialisation des fonctions une sorte de vertu propre qui a largement contribué aux progrès économiques et au bien-être social général, mais Leroy-Beaulieu est trop bon réaliste pour ne pas reconnaître que la division du travail ne va pas sans inconvénients, qu'elle doit être corrigée et que le mal qu'elle peut engendrer l'emporterait sur le bien si elle fonctionnait hors de certaines conditions. Qui conditionnera l'application pratique du jeu de la division du travail? L'usage et les mœurs, et, s'il le faut, l'intervention légale de l'État. Encore une fois, Paul Leroy-Beaulieu n'était pas le « bourgeois » satisfait que se figuraient les politiques « avancés » qui ne se souciaient pas plus de lire son traité que « Le Capital » de leur prophète Karl Marx. C'était là des lectures trop abstruses pour leur cervelle légère, ils se contentaient, sans y aller voir, de honnir le premier et de jurer sur le nom du second. Plus et mieux qu'eux, Leroy-Beaulieu avait foi et une foi raisonnée dans le progrès économique et social, seulement il ne partageait pas à ce sujet « les illusions courantes », auxquelles ses adversaires tenaient fermement parce que c'était d'abord des illusions et que, de plus, elles étaient acceptées couramment, ce qui est une grande ressource pour des esprits paresseux, des démagogues, et des rhéteurs de réunions publiques.

Son optimisme apparaît encore dans son étude approfondie de la répartition (IVe partie divisée en 18 chapitres), mais il ne consiste pas dans une admiration béate de la répartition présente; ce qui le satisfait c'est d'avoir pu démontrer d'une manière scientifique « la tendance à une moindre inégalité des conditions ».

Des « lois naturelles déterminent le partage ». Tendent rendre les riches de plus en plus riches et les pauvres de plus pauvres, ainsi que l'ont prétendu certains écrivains soci et Ricardo avait-il raison de soutenir que l'évolution éconc a pour conséquence naturelle et forcée l'enrichissement des teurs du sol aux dépens de la masse humaine consommatri fruits de la terre?

A ces deux questions Leroy-Beaulieu répond par la négativ solide qu'apparaisse en pure théorie la loi de la *rent* de Ricardo, en pratique le développement de la *rent* est entravé par l'effet de causes antagonistes; mais la démonstration de cette proposition est établie par Leroy-Beaulieu moins scientifiquement et moins lumineusement qu'elle ne l'était, à la même époque, par Marshall.

Notre auteur n'a d'ailleurs point creusé l'étude du phénomène général de la *rent* aussi profondément que le grand économiste anglais: on s'en rend aisément compte en comparant son chapitre sur le profit de l'entrepreneur avec l'exposé de Marshall sur le même problème.

Le phénomène de la rente du sol est moins sensible, de nos jours, dans les pays de civilisation moderne à base industrielle et où l'urbanisme tient plus de place que le « ruralisme », quand on l'envisage du point de vue de la production agricole que quand on l'envisage du point de vue de la plus-value des terrains à bâtir dans les agglomérations. Or, ce dernier point de vue, Leroy-Beaulieu l'a négligé dans son traité; Wagner, au contraire, et Pierson l'ont, respectivement chacun, mis beaucoup mieux en évidence. La rente urbaine aussi bien que la rente rurale n'entravent d'ailleurs le progrès économique de la société qu'autant que celle-ci ne réagit point, car il lui est facile, si elle le veut, de combattre victorieusement ses effets nocifs sur le bien-être général.

L'intérêt du capital et la rétribution du travail ont une tout autre portée: ce sont des problèmes dont la solution commande de bien

plus haut la répartition des richesses considérée dans son ensemble. Si les socialistes ont le tort d'opposer l'un à l'autre en qualités d'ennemis irréductibles le travail et le capital, il n'en est pas moins certain que la société moderne est bien, envisagée au point de vue économique, de « forme capitalistique ». Leroy-Beaulieu ne l'a point nié, mais de ce que « les perspectives des sociétés modernes en ce qui concerne le taux de l'intérêt » sont en faveur d'un amoindrissement progressif de ce taux, cependant que, d'autre part, les salaires, « part de l'ouvrier dans la répartition », ont une tendance continue à s'élever, il se croyait légitimement en droit de conclure que notre société toute capitaliste qu'elle soit, n'opprime pas nécessairement la majorité de ses membres, ne la tient pas servilement dans un état de misère imméritée, et n'est point pour cette majorité un bagne inhabitable que les ouvriers doivent détruire pour pouvoir accéder au bien-être.

Il a noté « l'élément régulateur du taux de l'intérêt », il a nié, implicitement du moins, qu'il y eût un élément régulateur du taux des salaires. Sans doute il y a des causes qui déterminent ce taux, mais une fois démontrée la fausseté de la théorie du fond des salaires, il faut bien reconnaître que la trop fameuse loi d'airain ne se peut soutenir et qu'une sage « politique des salaires » peut conduire la classe dite ouvrière à obtenir des salaires largement suffisants pour lui permettre de vivre avec aisance. Il y aura sans doute toujours un *déchet* social, comme le remarque Marshall, mais il appartient à la société de prendre à l'égard de ce déchet une attitude telle qu'elle l'empêche de former une armée de réserve de la misère pesant de tout son poids mort sur l'ensemble de la classe des travailleurs en marche vers le mieux-être.

La coopération serait sans doute un procédé excellent d'amélioration économique, mais Leroy-Beaulieu ne fonde qu'un faible espoir sur cette forme d'activité économique; elle lui paraît exiger des hommes un effort qui excède trop souvent le degré de leur intelligence ou de leur désintéressement.

Si chaque producteur gardait en sa possession et consommait personnellement les richesses par lui produites, la science économique serait sans objet, ou, à tout le moins, elle aurait un objet très différent de celui que l'on tombe d'accord de lui reconnaître.

C'est l'échange, en effet, qui est le phénomène dominant de la science économique, et c'est la valeur d'échange qui est le ressort de l'activité économique générale, aussi la circulation des richesses est le centre de l'économie politique.

La matière de cette partie est donc fort vaste : Leroy-Beaulieu l'a traitée en quatre livres; dans le premier il fait la théori valeur, il consacre le second à l'étude de la monnaie, le troi celle du crédit, le quatrième, enfin au commerce, commerce in d'abord, puis commerce extérieur.

L'excellent financier qu'était Leroy-Beaulieu a naturellemen un exposé complet des problèmes monétaires et fiduciaires. L tique en ces matières est trop intimement unie à la théorie découle de façon trop immédiate pour qu'il soit possible d'en un bon praticien tout en étant un médiocre théoricien.

Mais il en va différemment du problème que pose le phénomène de l'échange international. On peut en épuiser le point de vue pratique — la question du change — et discuter sans fin des avantages et des inconvénients respectifs du libre-échange et du système protectionniste, sans se préoccuper de rechercher en vertu de quel principe intrinsèque et fondamental s'établissent les échanges internationaux. Cette théorie qu'avait amorcée Ricardo, que Stuart Mill avait approfondie et que plusieurs économistes anglais contemporains ont corrigée et perfectionnée, Leroy-Beaulieu ne s'en est point préoccupé; il eut pensé perdre son temps que de le consacrer à des recherches de cette nature, et là encore nous le voyons toujours logique avec lui-même, car la théorie des coûts comparatifs ne paraît point susceptible de fournir des indications d'ordre pratique à l'industrie et au commerce. Et pourtant, fausse ou vraie, cette théorie a le mérite d'essayer de pousser jusqu'au cœur du problème de l'échange pour l'expliquer en en donnant la raison première et cardinale. Vraie elle serait la justification, du point de vue scientifique, de la position prise par les libre échangistes en matière de commerce international, et c'est pourquoi l'on ne pourrait que s'étonner que libre-échangiste, Leroy-Beaulieu l'ait dédaignée, si l'on ne trouvait l'explication de son dédain dans le fait que les partisans du coût comparatif sont d'accord pour dire que ce coût est « un sacrifice » qui ne saurait s'exprimer en « un prix ». Qu'est-ce qu'un

coût qui est un sacrifice inexprimable en langage monétaire? Leroy-Beaulieu ne le comprenait pas. Ce grand réaliste pensait qu'un coût d'une nature aussi extraordinaire ne correspondait à rien de réel, et que, par conséquent, la théorie ne signifiait rien du tout.

Celle des changes est moins nouvelle, sans doute, mais elle est plus solide, on peut la saisir dans la réalité des faits quotidiens, aussi Leroy-Beaulieu s'y est tenu exclusivement.

***

A l'encontre de beaucoup d'économistes il ne s'est point trouvé embarrassé de trouver de la matière pour la partie consommation. Avait-il lu Pierson? Nous l'ignorons; mais les arguments de l'économiste hollandais, s'il en a eu connaissance, ne l'ont point touché, car il a osé donner franchement « la théorie de la consommation » et, a-t-il ajouté, « de l'usage des richesses ». Sa théorie est, à vrai dire, une théorie plutôt de l'usage des richesses que de la consommation. La distinction peut paraître subtile, car, de prime abord, consommation et usage des richesses peuvent passer pour des expressions synonymes, pour des termes interchangeables. En réalité, l'usage des richesses doit s'entendre comme l'aspect moral ou social suivant l'occurence, d'un phénomène économique brutal, le phénomène de consommation. C'est là un exemple qui illustrerait bien cette sentence de Marshall que la science économique ne suffit pas à l'explication totale des faits de nature économique. A ce compte, en faisant entrer dans la cinquième partie de son traité des chapitres tels que ceux qu'il consacre à l'économie, l'avarice, la prodigalité (ch. II), à la fonction sociale de la fortune (ch. IV), aux loisirs et repos (ch. V), Leroy-Beaulieu aurait écrit des études en marge de la science économique en pensant écrire sur des matières comprises dans le domaine de cette science. Nous estimons, pour notre part, qu'il n'a point erré hors de ce domaine, et qu'une science qui repose sur la réalité du concept des « besoins » de l'homme, doit nécessairement et logiquement comprendre un examen économique de l'avarice, de l'économie au sens populaire de ce mot, de la prodigalité, des loisirs et du repos. Quel critérium sûr le moraliste aura-t-il pour distinguer l'avarice de l'économie, la prodigalité de

l'usage du grand luxe ou même du luxe tout court, l'oisiveté des longs loisirs, la paresse de l'usage légitime du repos, s'il ne s'aide point des notions économiques? Nous ne disons pas que le moraliste est tenu d'homologuer purement et simplement les arrêts par la science économique en de telles matières, mais nous ne pas loin de croire qu'une pure et simple homologation des a la science économique vaudrait, si l'on se place au point de l'intérêt de la société, cent fois mieux que les arrêts d'un m qui ignorerait totalement la théorie économiqne de la consomn

Le luxe a naturellement trouvé place dans cette partie d de Leroy-Beaulieu (ch. III), de même que sa contre-partie, ou mieux dire, son repoussoir, l'indigence et ce douloureux phén ie social, le paupérisme (ch. VIII). Il a traité dans le même chapitre de l'assistance, et la manière dont, à propos de l'assistance, il a parlé de la *charité* est sans doute la raison qui a conduit certains socialistes chrétiens à faire chorus avec les socialistes pour le qualifier d'économiste bourgeois, impitoyable aux pauvres. Encore que « faire l'aumône » soit un devoir que la religion chrétienne impose aux riches, cette religion n'oblige pas à la faire sans discernement et, par conséquent, ne s'oppose point à ce que ses fidèles refusent de favoriser la mendicité. L'assistance méthodiquement réglementée a toutes les préférences de notre auteur, et avec raison, nous paraît-il, car une telle assistance peut seule combattre avec succès le fléau du paupérisme, sans espoir cependant de le faire totalement disparaître.

Entre temps, Leroy-Beaulieu a assez bizarrement insinué entre un chapitre sur l'indigence et le paupérisme, l'étude d'une des questions les plus ardues à résoudre de toute la science économique, celle des « interruptions d'équilibre entre la production et la consommation », autrement dit des crises. Une fois de plus nous saisissons sur le vif ce qu'a de peu logique la méthode d'exposition des phénomènes économiques employée par les économistes qui n'ont pas voulu rompre avec la division traditionnelle. Les crises purement économiques résultent d'un déséquilibre qui tient à ce qu'à de certains moments on produit plus qu'auparavant, la consommation restant stationnaire, ou qu'on produit autant qu'auparavant les demandes des consommateurs s'accroissant cependant, ou, enfin, la consommation restant stationnaire qu'on produit moins qu'auparavant. Nous pré-

tendons que, si telles sont bien les causes des crises, l'étude des crises a sa place — une place à part — non dans le cadre de la production ni dans celle de la consommation, mais à la fin des traités d'Économique après que les matières, entrant dans chacune de ces deux parties, ont été entièrement exposées. Nous ne nions pas qu'il n'y ait quelque chose de désobligeant pour l'amour-propre de l'économiste à finir son ouvrage par l'exposé d'un problème encor obscur et mal débrouillé, mais nous pensons qu'un vrai savant ne doit pas avoir d'amour-propre. Son but est la recherche désintéressée du vrai, seuls les sots se scandaliseront d'un aveu d'ignorance de la part d'un savant; ceux qui sont dignes de travailler au progrès scientifique prendront l'œuvre de leurs devanciers au point où ceux-ci l'auront menée et déposée et s'efforceront de la faire avancer à leur tour.

***

C'est dans un tel esprit que Leroy-Beaulieu a travaillé laborieusement pendant sa longue carrière. Il avait reçu de ses prédécesseurs, les économistes français et anglais, des matériaux scientifiques, à tout prendre, dans leur ensemble, de bonne qualité, et de l'architecte J.-B. Say un plan de construction d'apparence solide et claire, à tout le moins fort séduisant. Il s'est à peu près conformé à ce plan, en y apportant quelques retouches peu heureuses d'ailleurs; mais il n'a pas accepté tous les matériaux, il a rejeté ceux qui sonnaient creux, il a exploré de nouvelles galeries pour en extraire de nouveaux, je veux dire, sans métaphore, qu'il a tenu compte de tous les phénomènes d'ordre économique qui se développaient sous ses yeux. Le plan de sa construction nous paraît défectueux, mais nous pourrons et nous devrons même emprunter beaucoup de pierres à l'édifice qu'il a élevé pour édifier à la science économique un temple nouveau

Paul Leroy-Beaulieu fut un grand maître; nous ne prononcerons point toujours à son sujet le *Magister dixit* des philosophes scolastiques, mais nous entendons bien défendre avec respect sa mémoire et, lui-même, ne le renier jamais.

G. Lecarpentier.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE
ET LES STIPULATIONS FINANCIÈRES
DU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815
(1815-1818)[1]

La France, envahie de nouveau, après les Cent-Jours, par armées étrangères, réduite à la merci d'une Europe dont le triomphe passager de Napoléon avait rallumé toutes les colères, n'eut pourtant pas à supporter de trop écrasants sacrifices, ni de trop douloureuses diminutions.

A la Russie, surtout, elle dut ce résultat. Une autre puissance, cependant, l'Angleterre, contribua pour sa part à lui épargner certaines humiliations, et il faut, à côté de la Russie, lui faire une place. La situation qu'elle occupait dans le concert des États, sa qualité d'ennemie irréconciliable et jamais abattue de Napoléon, le rôle enfin qu'elle avait joué dans la dernière guerre, lui valaient une influence prépondérante : elle n'abusa pas outre mesure de sa victoire, et l'appui qu'elle prêta lors de la paix, à la modération d'Alexandre, fut décisif.

Est-ce à dire qu'elle ait été animée à notre égard de dispositions favorables ? Il serait téméraire de l'affirmer. Rarement, d'une façon générale, elle se laisse guider par le sentiment. Dans les circonstances particulières où elle se trouvait, en 1815, il était assez naturel, en somme, qu'elle se sentît peu portée à se montrer clémente. Dans le combat gigantesque qui venait de finir après vingt-cinq ans, elle avait été l'âme de la résistance, le seul adversaire dont la constance

1. *Note de la rédaction.* — L'étude publiée ici a été écrite en 1906 : elle constitue la thèse de fin d'études de Gaston Lagny et en obtint à son auteur la note maximum dans ses examens passés pour l'obtention du diplôme de l'École.

Gaston Lagny, qu'une mort prématurée a enlevée en 1917, avait toujours compté reprendre ce travail pour le compléter. Il n'a pu le faire et nous avons pensé, qu'en raison des circonstances, il y avait intérêt à publier une étude qui, toutes choses égales d'ailleurs, présente un attrait d'actualité. — M. E.

n'eût pas fléchi, même dans les pires adversités. Les armements continuels auxquels elle avait été obligée, les secours pécuniaires, surtout, qu'elle avait dû sans relâche fournir à l'Europe, l'avaient elle-même réduite à un État voisin de l'épuisement. Comment n'eût-elle pas détesté le pays qui l'avait contrainte à cette âpre lutte? Après la chute de l'Empereur, elle resta l'ennemie. Elle voulut la paix, une paix durable, mais qui fût avantageuse, et qui la payât de ses peines.

I. — Les intentions anglaises.

On put croire au début, que l'Angleterre chercherait avant tout sa vengeance. A Londres, la presse donnait libre cours à ses inclinations hostiles; par elle, le pays criait tout haut ses exigences : « Il faut que la France subisse la punition de ses crimes, ou du moins qu'on lui fasse donner des garanties suffisantes de sa conduite future[1] ». Et il réclamait un châtiment exemplaire : il demandait un démembrement, une mutilation si cruelle, que la France en perdît pour jamais le pouvoir et le goût de faire des conquêtes. En 1814, non seulement elle avait conservé ses frontières de 1792, mais encore on les avait arrondies. Il fallait maintenant les restreindre, et de telle façon que la tranquillité ne fût plus troublée : « Laisser à la France la ligne de Vauban et même l'Artois serait le comble de l'imprévoyance[2] ».

Les ministres au pouvoir, Liverpool, leur chef, Bathurst, le secrétaire d'État à la Guerre, le chancelier de l'Échiquier Vansittart, partageaient jusqu'à un certain point ces sentiments : « Le pays sent fortement la nécessité où nous sommes d'obtenir des garanties contre le retour d'une tentative qui aurait pour but de troubler l'Europe[3]... ». Le peu de solidité du gouvernement de Louis XVIII leur paraissait un bon prétexte à demander de plus grandes compensations : « Plus je considère l'état intérieur de la France, écrivait Liverpool, plus je suis satisfait qu'il nous faille aviser à acquérir des sûretés sur la frontière, et à affaiblir réellement la puissance fran-

1. Cité par Duvergier de Hauranne, *Histoire du Gouvernement parlementaire en France*, III, p. 199.
2. Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, III, p. 199.
3. Bathurst à Wellington, *Wellington's Supplementary Despatches*, X, p. 425.

çaise... ». Il ajoutait : « Cette opinion fait ici de rapides progrès[1]... ».

Ils se sentaient en effet poussés par l'opinion publique qui laissait entendre, avec beaucoup moins de réserve encore que les membres du gouvernement, ce qu'elle réclamait. « Bonaparte étant mort, on serait mécontent d'une paix qui laisserait la France telle qu'elle était au traité de Paris ou même avant la Révolution... », on pense « généralement ici que nous aurions le droit de reprendre à la France les principales conquêtes de Louis XIV...[2] »; les mesures les plus radicales seraient peut-être aussi les plus efficaces : « On soutient avec beaucoup de force que la France ne pardonnera jamais les humiliations qu'elle a subies : qu'elle profitera de la première occasion pour chercher à reconquérir sa gloire militaire et que notre devoir est de profiter de l'occasion présente pour nous garantir de ces dangers éventuels[3]... ».

Ainsi, recueillant tous ces propos, prédisposés par leurs animosités personnelles à en tenir compte, les ministres ne pouvaient que se mettre en quelque mesure à leur diapason.

* *

Pourtant, les chances étaient plus grandes, en n'exigeant pas trop, d'éviter tout nouveau conflit. Et c'est à quoi l'on devait arriver à tout prix, sous peine de perdre le bénéfice des derniers succès. L'Angleterre avait besoin de la paix, absolument, de faire trève à des armements, à des dépenses qui la ruinaient. L'opinion publique, la foule, anonyme et passionnée, se laissaient porter, sans raisonner, par la haine. Les hommes qui avaient assumé la direction des affaires, étaient plus à même d'apprécier la réalité des choses; le sentiment de leurs responsabilités les obligeait à ne pas perdre tout leur sang-froid. Or, il leur suffisait d'observer pour voir la vraie détresse, matérielle et financière, au milieu de laquelle se débattait le pays. La prudence leur dictait une politique d'économie, partant, de modération. La nécessité s'en manifestait, toujours plus impérieuse, à mesure qu'avec le temps, l'on pouvait mieux juger des

1. Liverpool à Castlereagh, 10 juillet 1815, *ibid.*, XI, p. 24.
2. Liverpool à Castlereagh, 15 juillet 1815, *ibid.*, XI, p. 32.
3. Liverpool à Castlereagh, 15 juillet 1815, *ibid.*, XI, p. 32.

conséquences désastreuses pour l'agriculture, le commerce, l'industrie, qu'amenait avec elle la fin de la guerre[1]. Celle-ci, avec toutes ses calamités, n'avait pas laissé cependant d'être plutôt favorable à l'Angleterre. Moins atteinte que d'autres, moins troublée par de continuels mouvements de troupes, par des invasions répétées qui désorganisaient toute vie régulière, elle avait été, malgré le blocus continental, la grande pourvoyeuse du reste de l'Europe. Le système du blocus ayant fait artificiellement monter le prix du blé, les agriculteurs en tiraient de larges profits. Avec la marine de guerre, la marine marchande, qui plus que jamais avait accaparé les transports, employait 100.000 hommes. Les manufactures s'étaient développées, près de 3 millions d'ouvriers se groupaient dans les villes.... Brusquement, la guerre cessa, si rapidement que tout le monde en fut surpris. Et tout de suite, l'Europe revenant à une vie normale, le prix du blé baissa, les agriculteurs se trouvèrent dans l'impossibilité de faire face à la hausse des fermages, de payer les lourds impôts qui les frappaient. Parmi les banques rurales, beaucoup firent faillite, toutes resserrèrent leur crédit. Des marins en grand nombre furent licenciés. Certaines industries ne purent se soutenir. La guerre avait suscité des demandes qui se restreignirent dans des proportions considérables. Les métallurgistes, les confectionneurs de vêtements, les tanneurs, pour ne citer que ceux-là, eurent particulièrement à souffrir. La crise jetait des milliers d'ouvriers sur le pavé.

Pour aggraver la situation, des dépenses énormes, auxquelles on ne peut satisfaire qu'en écrasant le pays de charges fiscales. Une dette publique, grossie par de récents emprunts, qui se monte à plus de 932 millions de livres sterling[2], et dont le service absorbe à lui seul une très notable partie des recettes. De plus, des subsides importants à verser aux puissances continentales, bien que la guerre ait pris fin, et que Castlereagh, à la Chambre des Communes, estimera plus tard à 6 millions de livres[3]. Les impôts sont en proportion. La taxe sur la propriété s'élève à 10 p. 0/0 du revenu. Et c'est à un

1. Cf. Alison, *History of Europe*, 6, 1; *Cambridge Modern History*, X, p. 573 et suiv.
2. Hansard, *Parliamentary Debates*, XXXVIII, appendice, p. xxxi.
3. Chambre des Communes, séance du 20 février 1816. — Angeberg, *Le Congrès de Vienne et les Traités de 1815*, IV, p. 1668.

pays déjà presque épuisé par les longs efforts qu'il a dû faire pour renverser Napoléon, qu'on demande ces sacrifices. Pour plus d'un, la satisfaction ressentie de l'heureuse issue de la guerre s'en trouvait bien diminuée : « La Nation a acquis à Waterloo, grâce à la bravoure de ses enfants, une gloire qui fera de cette année une année mémorable dans son histoire militaire. Mais il est à craindre qu'elle ne mette longtemps à recouvrer sa prospérité[1]... ».

Les ministres n'étaient pas sans se rendre compte de cette situation difficile, et s'en montraient inquiets pour l'avenir. « Lequel des alliés », s'écriait Bathurst, « a eu à supporter les dépenses que la Grande-Bretagne a dû s'imposer pendant cette courte guerre[2]? et la préoccupation constante de Vansittart était d'arriver à les réduire[3]. Si j'avais à faire face, écrivait-il, « à des dépenses aussi considérables que celles de l'an dernier, je ne sais pas trop comment je pourrais y pourvoir...[4] ». Liverpool, enfin exposait franchement la nécessité qu'il y avait d'être pacifique : « Il ne faut pas nous dissimuler que le pays ne peut plus continuer à vivre sur ce pied de dépense. Les disponibilités de notre caisse d'amortissement, sur lesquelles nous comptions tant, sont presque complètement épuisées par les efforts de cette année. Il va nous être très difficile de faire accepter au pays le maintien en temps de paix de la taxe sur la propriété, ne fût-ce qu'en partie, et cependant, sans cette taxe, il ne serait pas possible de conserver les effectifs de paix dont nous avons besoin. Si la guerre actuelle devait se poursuivre, ou si une guerre nouvelle devait éclater d'ici peu d'années, je m'avoue incapable de dire où nous pourrions trouver des impôts avec quoi payer les intérêts de nos emprunts[5]... ».

* * *

Malgré tout, les préventions des ministres n'auraient pas cédé peut-être devant ces motifs, bien qu'ils militassent puissamment en faveur d'une solution modérée, s'ils étaient restés livrés à leurs propres inspirations. Le 1er avril 1815, Liverpool, envisageant déjà

1. *Annual Register*, 1815, p. v.
2. Bathurst à Castlereagh, 25 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 500.
3. Cf. Castlereagh à Vansuttart, 10 août 1815, *ibid.*, II, p. 500.
4. Vansittart à Castlereagh, 4 septembre 1815, *ibid.*, III, p. 5.
5. Liverpool à Castlereagh, 11 août 1815, *ibid.*, II, p. 476 et 477.

la défaite de Napoléon, avait indiqué comme bases possibles d'une paix future, l'occupation pendant un certain nombre d'années de quelques grandes forteresses françaises, qu'on rendrait « en cas de succès complet », c'est-à-dire si Napoléon venait à disparaître[1].

Plus tard, une fois les alliés vainqueurs, il reprit ce projet, mais en l'aggravant; car il ne limitait plus l'occupation à la frontière Nord, mais voulait l'étendre à la frontière Est. Encore faisait-il des réserves : il faudrait que les autres puissances refusassent d'aller plus loin[2]; et ce disant, il semblait presque compter sur certaines d'entre elles pour l'entraîner : « N'ayant pas encore vu les projets de l'Autriche et de la Prusse, nous ne connaissons pas l'étendue de eurs exigences; elles proposent, paraît-il, dans une certaine mesure, demander à la France des cessions permanentes. Il ne faut pas oublier que nos intérêts nous rapprochent beaucoup plus de ces deux gouvernements que de la Russie[3]... ».

Mais Wellington et Castlereagh, chargés à Paris de suivre les négociations, ne partageaient pas ces manières de voir. Tous deux, ils étaient peut être plus tempérés, de jugement plus sain. Surtout, moins immédiatement exposés à subir le contre-coup des passions chauvines surexcitées dans leur pays; ils étaient, d'autre part, à cause de leur contact journalier avec les étrangers comme avec les Français, mieux à même de juger quelle ligne de conduite il convenait de suivre. Persuadés l'un et l'autre qu'une politique violente serait contraire aux intérêts britanniques, ils unirent leurs efforts pour amener à leurs vues les membres du cabinet de Londres. Wellington estimait que les Alliés, tenus d'observer le traité de 1814, devaient s'y conformer. Il invoquait le respect de la parole donnée, sans beaucoup de bonheur du reste.

Car Liverpool avait beau jeu à lui répondre que les Français, en accueillant comme ils l'avaient fait Bonaparte, avaient été les premiers à violer les traités[4]. Castlereagh invoquait d'autres arguments, plus pratiques et plus efficaces. Il faisait valoir des considé-

1. Memorandum. *Wellington's Supplementary Despatches*, X, 36.
2. Liverpool à Castlereagh, 15 juillet, 28 juillet, 3 août 1815 : — *ibid.*, XI, p. 32, 33, 77, 87.
3. Liverpool à Castlereagh, 11 août 1815, *ibid.*, XI, p. 112.
4. Voir Liverpool à Castlereagh. Memorandum officiel en réponse à la note russe, 3 août 1815, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 86, 87.

rations, d'abord, de politique extérieure, l'intérêt qu'il y avait à ce que la Russie ne fût pas seule indulgente à l'égard de la France, et ne s'en fit pas par là une alliée prête à toutes les complaisances, avec l'appui de laquelle elle dominerait l'Europe. Dès le début, il signalait le danger[1], manœuvrant de manière à l'éviter; il revenait sur ce thème avec persistance : « Il faut empêcher une union trop intime entre la France et la Russie, ce qui serait un grand malheur[2]... ». A ces raisons venaient s'ajouter des considérations de politique intérieure : « Il faut à l'Angleterre une paix de sept années[3].... Or, si l'on fait à la France des conditions trop dures, c'est peut-être la guerre à bref délai[4] ». Castlereagh enfin, avait soin d'attirer l'attention de ses chefs sur le côté plus strictement financier de la question, sachant à quel point ils s'en préoccupaient : « Peut-être ni l'Autriche, ni la Prusse, écrivait-il, ni en tout cas aucune des petites puissances, n'ont le désir d'en finir vite avec l'état de choses existant, car elles nourrissent, habillent, paient leurs armées aux frais de la France, et mettent dans leur poche les subsides anglais, ce qu'elles continueront à faire jusqu'au 1er avril 1816, si un traité avec la France n'intervient pas d'ici là[5]... ».

Et comme à Londres on paraissait hésiter toujours, irrité de ces incertitudes, impatienté de ne pouvoir, faute d'instructions claires, prendre nettement position et donner à la politique anglaise une orientation définitive, il posait une fois pour toutes les données du problème, sollicitant une solution : « Il faut que le cabinet choisisse entre deux politiques : ou bien appuyer Louis XVIII, et exiger de la France des garanties qu'elle puisse accepter de fournir, ou s'arranger pour que la France soit mise dans l'impossibilité d'attenter à l'avenir à la sécurité de l'Europe[6] ». Wellington venait à la rescousse, reprochant à son gouvernement de se laisser mener par les journaux, et de faire comme les gens « qui, ayant pris un gâteau, veulent à la fois le manger et le garder[7]... ».

1. Castlereagh à Liverpool, 24, 28 juillet 1815.
2. Castlereagh à Liverpool, 24 août 1815. *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 138.
3. Castlereagh à Liverpool, 24 août 1815, *ibid.*, XI, p. 138.
4. Cf. Castlereagh à Liverpool, 17 août 1815, *ibid.*, XI, p. 128.
5. Castlereagh à Liverpool, 17 août 1815, *ibid.*, XI, p. 127.
6. Cf. Castlereagh à Liverpool, 17 août 1815, *ibid.*, XI, p. 128, 129.
7. Cité par Duvergier de Hauranne, *op. cit.*, III, 193.

A ces instances réitérées, les ministres finirent par se rendre. Le 23 août d'abord, puis le 28, après une démarche pressante de Sir Charles Stewart, dépêché à Londres par son frère Castlereagh, définitivement, ils renoncèrent à toute cession territoriale, et déclarèrent se tenir pour satisfaits de l'occupation temporaire d'un certain nombre de places fortes [1].

* * *

Ils ne renonçaient pas à leur projet, qui subsistait toujours, de tirer parti contre la France, de la victoire. Ils avaient seulement fait choix d'un autre moyen, moins violent, mais efficace quand même, et sans doute plus conforme aux véritables intérêts de l'Angleterre, étant donné les circonstances : faire peser sur leur ennemie des charges financières assez lourdes pour la paralyser en quelque sorte, et par conséquent l'amoindrir.

N'arrivaient-ils pas ainsi, tout en ôtant à la France la possibilité de troubler une paix nécessaire, à satisfaire leurs ressentiments, à ce qu'ils appelaient « assurer la sécurité de l'Europe », et du même coup, à réaliser des économies appréciables, alors que la pauvreté du trésor leur commandait de réduire les dépenses?

Après la signature de la paix, les sommes à débourser resteraient importantes : il faudrait entretenir sur le territoire français, pour une longue période, une certaine quantité de troupes. Il importerait également de protéger par une solide barrière les États faibles, voisins de la France, exposés à une agression. Le cabinet anglais tenait particulièrement à cette clause, en ce qui concerne le royaume des Pays-Bas [2]; c'est grâce à lui que celui-ci venait de se créer, il le considérait comme son œuvre. De plus, la Belgique n'avait-elle pas toujours été l'objectif des ambitions françaises, la principale cause des guerres qu'on avait dû soutenir ? Un point plus particulier, enfin, méritait l'attention : les réclamations des sujets britanniques porteurs de rentes françaises, et créanciers de ce chef vis-à-vis de la

1. Cf. Liverpool à Castlereagh, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 133, 135 et 143.

2. Cf. Liverpool à Castlereagh, 11 août 1815, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 114. Bathurst à Castlereagh, 25 août 1815. Vansittart à Castlereagh, 19 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 301; III, p. 24.

France, réclamations que le gouvernement anglais ne devait pas accepter de prendre à son compte [1].

Toutes ces charges, la France les assumerait, l'Angleterre s'en trouverait allégée d'autant.

Une fois ce programme adopté, les ministres s'y tinrent, et s'appliquèrent à le réaliser conformément à leurs vues. Après tout, à quoi bon de nouveaux territoires? Toute acquisition procurerait à l'Angleterre moins d'avantages peut-être que n'entraînerait d'ennuis le fait qu'on devrait procéder, comme à Vienne, à une distribution entre les puissances. Le plus sage aujourd'hui était de s'en tenir à demander de l'argent. Que si le gouvernement français s'avisait de proposer à l'Angleterre en échange de sa portion d'indemnité, quelques-unes de ses colonies, l'offre devait être accueillie sans bonne grâce. Il serait mieux d'ailleurs « que les visées de la France ne fussent pas complètement détournées des objets coloniaux... » et qu'elle eût encore quelque chose à perdre en cas d'une nouvelle guerre maritime [2]. Quant à la Grande-Bretagne, elle ne désirait plus de colonies [3]. Pour les arrangements pécuniaires, par contre, il faut conclure, aussi avantageusement que possible. La France paiera les frais d'entretien de l'armée anglaise destinée à rester sur son territoire. C'est de ses deniers qu'on élèvera contre elle des forteresses. En faveur des créanciers britanniques, il sera stipulé d'une façon précise que satisfaction leur sera rendue....

Des difficultés, il est vrai, sont à prévoir. « Les Français argueront certainement de leur impossibilité de payer.... Ils diront que les propriétaires accablés de réquisitions de toutes sortes, sont incapables d'acquitter leurs impositions ordinaires; que les frontières étant partout ouvertes à un continuel passage de troupes et de bagages, les droits de douanes sont aussi difficiles à percevoir que les taxes intérieures [4]... »

De fait, Vansittart, homme de métier, ne cache pas ses doutes, touchant la solvabilité du débiteur : « Si ces charges (l'entretien de

1. Cf. Vansittart à Castlereagh, 4 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 5.
2. Cf. Vansittart à Castlereagh, 4 octobre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 45.
3. Cf. Liverpool à Castlereagh, 5 octobre 1815, *ibid.*, III, p. 48.
4. Vansittart à Castlereagh, 19 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 24.

l'armée d'occupation) doivent venir s'ajouter à l'indemnité de guerre, il sera difficile à la France, à moins que son crédit ne s'améliore, de fournir tout cet argent [1], je me rappelle trop bien la fable de la peau de l'ours, pour discuter la question de la contribution française avant que nous ne soyons plus sûrs de la recevoir. Nos financiers allemands semblent croire beaucoup moins que moi à la difficulté qu'éprouvera la France à se procurer de grosses sommes. Si je croyais ses finances et son économie intérieure en bon état, je serais de leur avis, mais je vois tant d'éléments de désordre et de confusion que je ne crois pas, quoi qu'en dise le baron Louis, qu'il parvienne à réaliser 300 millions par an, et cela pour longtemps encore [2] ». Et toutefois, ces craintes ne doivent pas conduire les négociateurs à rien abandonner de leurs demandes. Castlereagh avait signalé que le chapitre des réclamations des sujets britanniques pourrait bien donner lieu à des contestations. Vansittart s'efforce de le rassurer, lui recommande, au contraire, de ne pas laisser de côté cette question : « Vous paraissez redouter que les réclamations des créanciers britanniques vis-à-vis de la France ne soient une (autre) source de difficultés : pour ma part, je ne l'aperçois pas. La plupart des créanciers sont des porteurs de rentes françaises et ils ne peuvent que réclamer d'être inscrits à nouveau sur le Grand-Livre : le montant de leurs rentes ne peut excéder 100,000 à 150,000 francs par an, et cette somme ne peut pas grever lourdement la Dette [3]. Et si la France ne parvient pas à s'acquitter régulièrement de ses obligations, les armées alliées, installées sur son territoire, pourront y rester, retenant cette garantie, jusqu'à parfaite exécution des paiements [4]. Ce sera encore un moyen de l'affaiblir... ».

Le 20 novembre 1815, le traité de paix avec la France était définitivement signé. Des clauses financières qui y étaient renfermées, les ministres anglais avaient lieu d'être satisfaits. Elles répondaient

1. Vansittart à Castlereagh, 4 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 4.
2. Vansittart à Castlereagh, 19 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 25.
3. Vansittart à Castlereagh, 4 septembre 1815, *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 5.
4. Cf. Liverpool à Castlereagh, 31 octobre 1815, *ibid.*, III, p. 60. Liverpool recommande à Castlereagh d'insérer dans le traité une stipulation en ce sens, il insiste sur l' « extrême importance de cette clause ».

assez bien au but que, durant les négociations, ils s'étaient proposé d'atteindre, et que Bathurst définissait en termes adoucis : « Nous nous accordons à approuver l'arrangement relatif aux contributions.... Il est à désirer qu'on rende le paiement aussi praticable que possible, pourvu qu'il constitue sur les ressources de la France une charge suffisante pour donner à l'Europe une perspective raisonnable de paix permanente [1]... ».

II. — Les Charges.

Et d'abord, le traité stipulait que la France devrait payer aux Alliés une indemnité de guerre de 700 millions de francs[2].

Les Puissances avaient commencé par en exiger davantage. Dès le début des négociations pour la paix, le bruit courait avec persistance à Paris qu'elles demanderaient 800 millions[3] et, au cours des pourparlers, les Prussiens avaient essayé de faire grossir encore le chiffre. Quoi qu'il en soit, le montant de la somme à fournir avait été effectivement fixé à 800 millions dans l'ultimatum remis le 20 septembre à Talleyrand par les plénipotentiaires. Grâce à ses bonnes relations avec Alexandre Ier, Richelieu, premier ministre depuis le 26 septembre, avait obtenu que la Russie s'employât à faire réduire de 100 millions l'indemnité et le succès avait couronné ses efforts. Dès le 2 octobre, un protocole consacrait ce résultat[4]; le 13 octobre, un second protocole décidait que le paiement de l'indemnité serait réparti sur cinq années, et que durant les trois premières, la France aurait à verser annuellement une somme de 140 millions, à partir du 1er décembre[5].

La charge se trouvait échelonnée ainsi sur une assez longue période, mais elle restait lourde. En 1814, les vainqueurs avaient renoncé à rien réclamer[6]. L'année d'après, les mêmes sentiments généreux ne dictaient plus leurs actes....

1. Bathurst à Liverpool, 19 octobre 1815. *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 53.
2. Article IV du traité principal. Angeberg, *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815*, IV, p. 1529.
3. Cf. Renseignements confidentiels de Paris, 19 juillet 1815, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 15.
4. Angeberg, *id.*, IV, p. 1551.
5. Angeberg, *id.*, IV, p. 1555.
6. Traité du 30 mai 1814. Article XVIII, Angeberg, I, p. 167.

L'article IV du traité principal se bornait à énoncer le total de la somme à acquitter. Un protocole antérieur, en date du 6 novembre, et que les signataires avaient déclaré vouloir « regarder... comme ayant la même force et valeur qu'une convention expresse et formelle...[1] » avait procédé au partage. Deux portions étaient faites de l'indemnité. Un quart, soit 131 millions et demi, s'en trouvait affecté aux travaux de fortification destinés à assurer la sécurité des pays limitrophes de la France (art. Ier)[2].

12 millions et demi, d'autre part, étaient abandonnés à diverses puissances, qui n'avaient joué qu'un rôle restreint dans la guerre, (art. IV). 500 millions, libres de toute charge, demeuraient à distribuer. Chacun des « quatre » prenait 100 millions pour lui (art. VI), et les États de moindre importance qui avaient combattu à côté d'eux, s'en partageaient autant (art. VII). En outre, 25 millions revenaient encore à la Prusse, et 25 à la Grande-Bretagne, à cause des services exceptionnels que toutes deux avaient rendus pendant la dernière campagne (art. V).

Le lot de chacun se trouvant ainsi fixé, une convention annexe, signée le 20 novembre 1815, se préoccupait d'assurer le paiement et de déterminer le mode d'après lequel il devrait s'effectuer[3]. Il y était stipulé qu'à titre de garantie, la France s'engageait à remettre aux puissances alliées, le 1er janvier 1816, une somme de 7 millions de rente, correspondant à un capital de 140 millions (art. VIII).

Ainsi, l'Europe mettait la main sur un gage important pour « s'assurer selon l'expression de Bathurst, une perspective raisonnable de paix... » et l'Angleterre n'était pas la moins avantagée. Non seulement il y avait 125 millions pour elle — et la Prusse seule, avec elle, s'en voyait adjuger autant — mais encore, le roi des Pays-Bas obtenait, pour défendre ses frontières, un gros subside. De beaucoup le plus favorisé, il disposait, sur l'indemnité, de 60 mil-

1. Angeberg, IV, p. 1583.

2. Le calcul de ce quart était quelque peu compliqué par ce fait que la ville de Sarreloui, retrocédée par la France et dont les fortifications étaient estimées par les experts à 50 millions, devait entrer pour une somme correspondante dans l'évaluation de cette quotite. Ces 50 millions étant donc ajoutés aux 700 millions qui constituaient effectivement l'indemnité, le quart en était de 187 millions et demi; et si l'on retranchait du total ainsi obtenu les 50 millions que représentait Sarreloui, il restait 137 millions et demi pour être affectés aux forteresses.

3. Voir Angeberg, IV, 1604.

lions de francs que sa protectrice avait craint[1], un moment, devoir fournir sur ses propres ressources[2]....

Ce devait être, pour le cabinet de Londres, un premier sujet de satisfaction.

***

Par l'article V du traité, il était convenu qu'une armée de 150,000 hommes resterait cantonnée dans 17 places fortes sur la frontière Nord, pour une durée maxima de cinq ans qui pourrait, suivant les circonstances, être réduite à trois années. L'entretien de cette armée devait entièrement incomber à la France. Ce point tenait particulièrement à cœur aux ministres britanniques, car ils prévoyaient, à cause de l'embarras des finances, des difficultés lorsqu'il leur faudrait obtenir, à la prochaine session parlementaire, le vote des crédits militaires[3]. Après Waterloo déjà, quand les troupes anglaises pénétrèrent sur le territoire français, ils ne manquèrent pas de recommander à Wellington de faire vivre ses soldats aux frais du pays occupé[4], et celui-ci se conforma à ces instructions, bien qu'il mit à les exécuter une modération dont d'autres ne se souciaient point[5]. Il fallait ménager un sort analogue aux 30,000 hommes qui demeureraient sur le continent, après le retrait de l'armée d'invasion. Ici encore, Vansittart avait exprimé à Castlereagh la crainte que les dépenses occasionnées par ces troupes ne pesassent d'un poids trop lourd sur les finances. Castlereagh, en attendant qu'un arrangement fût conclu qui le contentât, s'appliquait à calmer ces inquiétudes[6].

Le 13 octobre, après s'être mises d'accord sur le fait que la France subviendrait à l'entretien de l'armée d'occupation, les Puissances avaient décidé qu'elle devrait s'imposer à cet effet une dépense qui

1. Protocole du 6 novembre 1815. Article II. Angeberg, IV, p. 1584.

2. « Nous devons désespérer de faire accepter au peuple cette paix, s'il arrive que nous soyons obligés de payer nous-mêmes pour la barrière... ». Bathurst à Castlereagh, 25 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 501.

3. Cf. ci-dessus, p. 12, Liverpool à Castlereagh, 11 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 476 et 477.

4. Cf. Bathurst à Wellington, 10 juillet 1915, *Wellington's Sup. Despatches*, XI, p. 23.

5. Voir sur les exactions des Alliés, Houssaye, 1815, III, p. 481 à 490.

6. Castlereagh à Vansittart, 10 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 465 et suiv.

n'irait pas au delà de 130 millions par an[1]. Sur cette somme, le protocole du 6 novembre affectait 50 millions spécialement à la solde et aux autres besoins de l'armée et en opérait la distribution entre les parties[2].

Une convention annexe au traité principal, conclue le 20 novembre[3], réglait définitivement la matière. En dehors de la solde, payable en numéraire, le logement, l'éclairage, le chauffage, les vivres et les fourrages devaient être fournis en nature (art. II) et un tarif annexé prévoyait minutieusement le détail de ces prestations.

Tout était donc prévu pour réduire à leur minimum les dépenses qu'auraient à faire les États qui gardaient ainsi, sous leur tutelle, par leurs soldats, la France, après l'avoir vaincue. Et nul doute que les plénipotentiaires anglais n'aient joué un rôle important dans l'élaboration de ces clauses auxquelles ils savaient que, dans leur pays, on attachait tant de prix.

Castlereagh écrivait à Vansittart au mois d'août déjà : « ...Les dépenses extraordinaires qu'exigera l'entretien de nos troupes en France vous paraîtront relativement insignifiantes...[4] ». Après le 20 novembre, il aurait pu l'écrire encore.

***

Restait, financièrement, à régler une dernière question, d'une importance moins primordiale, peut-être, que les deux précédentes, mais elle était beaucoup plus embrouillée, et sa complication même devait donner lieu à de grandes difficultés et mener à un résultat que n'avaient sans doute pas prévu, d'abord, les gouvernements : il s'agissait des réclamations des sujets des puissances étrangères vis-à-vis de la France.

La question n'était pas nouvelle. L'article XIX du traité du

1. Angeberg, IV, p. 1555 et suiv.

2. Article XIV. La Russie recevait 7,142,857 francs; les trois autres grandes puissances dont par conséquent l'Angleterre et le reste des États accédants devaient se partager quatre parts de 10,714,285 francs chacune. D'autre part, la somme de 50 millions était réduite à 30 millions pour la première année.

3. Angeberg, IV, p. 1607.

4. Cf. Castlereagh à Vansittart, 10 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 474.

30 mai 1814[1] avait stipulé que le gouvernement français s'obligerait « à faire liquider et payer les sommes qu'il se trouverait devoir... en vertu de contrats ou d'autres engagements formels passés entre des individus ou des établissements particuliers et les autorités françaises, tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales... ». Des commissaires avaient été nommés qui n'avaient pu, à cause des événements, mener jusqu'au bout leur tâche. En 1815, la matière fut reprise et développée. Le second traité de Paris ne se borna pas à reproduire les articles du premier, qu'il confirmait, d'autre part, expressément (art. XI), en tant que ses dispositions ne se trouvaient pas modifiées. Il posa en principe, par l'article IX, le maintien des stipulations relatives aux créances. Puis, toute une longue convention séparée[2] réglait la procédure à suivre pour la liquidation et le paiement des réclamations; elle décidait, à titre de garantie de ce paiement, que le gouvernement français inscrirait sur le Grand-Livre de la Dette publique, au nom des commissaires nommés à cet effet, une somme de 3,500,000 francs de rente, au capital de 70 millions.

A ce point de vue, l'Angleterre se trouvait à l'égard de la France dans une situation très différente de celle qu'occupaient ses alliés. La France n'avait jamais conquis ni ne s'était incorporé aucune partie du territoire britannique : bien plus, jamais les soldats n'y avaient pénétré, exception faite pour quelques possessions lointaines, récemment devenues anglaises[3]; par conséquent les sujets anglais ne pouvaient guère demander à être indemnisés pour les mêmes causes que ceux des puissances continentales, prestations pour l'armée ou un service public quelconque, frais d'entretien des militaires français dans les hospices, avances faites par les caisses communales au trésor, etc....[4]

Mais ils avaient trouvé d'autres griefs, et ceux-ci suffisaient à leur procurer un avantage au moins équivalent; ils allaient en outre permettre au cabinet de Londres de conclure séparément avec la France. Isolément enviable que celui-là, parce qu'il supprime, au cours des négociations, le heurt des rivalités, qui aboutit toujours à

1. Angeberg, I, p. 168.
2. Angeberg, IV, p. 1616.
3. Par exemple, l'île Maurice, cédée par la France en 1814, les îles Ioniennes, placées sous le protectorat britannique par traité du 5 novembre 1815.
4. Voir la convention relative aux réclamations étrangères, article II, Angeberg, IV, p. 1617 à 1618,

un relâchement dans les exigences, et qu'il évite, lors du paiement, les ennuis d'un partage.

Au 30 mai 1814, par l'article IV additionnel du traité avec la Grande-Bretagne[1], il avait été entendu que des commissaires, nommés de part et d'autre, s'occuperaient « de la liquidation des réclamations des sujets de Sa Majesté Britannique envers le gouvernement français, pour la valeur des biens, meubles et immeubles, indûment confisqués par les autorités françaises, ainsi que pour la perte totale ou partielle de leurs créances ou autres propriétés indûment retenues sous le séquestre depuis l'année 1792[2] ». Le cabinet de Londres entendait demander compte à celui des Tuileries des décrets spoliateurs rendus par la Révolution et l'Empire.

Comme les autres, les pourparlers entamés à ce sujet furent suspendus. Dès que les négociations reprirent pour la paix, Castlereagh s'occupa des créanciers britanniques. De Londres, les ministres lui envoyaient des mémoires, en lui faisant remarquer que « la somme en jeu était considérable[3]... ».

Et le Comité constitué à Londres pour « s'occuper des réclamations des sujets anglais porteurs de rentes françaises », lui adressait des remerciements pour les démarches qu'il avait faites en leur faveur[4].

Ses efforts aboutirent le 20 novembre à la signature d'une convention spéciale entre la France et la Grande-Bretagne, « relative à l'examen et à la liquidation des réclamations des sujets de Sa Majesté Britannique envers le Gouvernement français ». Ceux-ci n'avaient rien perdu pour attendre, car la convention leur était singulièrement favorable. Ils n'étaient pas les seuls, du reste, à y trouver leur compte. Par elle, leur gouvernement complétait, après l'arrangement sur l'indemnité de guerre, et celui relatif à l'entretien de l'armée d'occupation, le programme qu'il s'était tracé : affaiblir la France par les charges financières.

1. Angeberg, I, p. 174.

2. Cet article se référait sans doute au Décret rendu par l'Assemblée Nationale le 10 octobre 1793 : « Tous les meubles, immeubles, créances, rentes et généralement tous les biens, les sommes ou effets quelconques appartenant ou dus en France ou dans les colonies françaises, à des Anglais, Ecossais, Irlandais, Hanoviens de l'un et de l'autre sexe et généralement à des sujets du roi de la Grande-Bretagne, sont confisqués au profit de la République (art. Ier). *Bulletins annotés des lois*, t. IV, p. 473.

3. Bathurst à Castlereagh, 17 août 1815. *Castlereagh's Correspondence*, IV, p. 449.

4. A Castlereagh, 11 août 1815, *id.*, II, p. 475.

*
* *

Pour établir le droit des créanciers à être indemnisés de leurs pertes, on mettait en avant le traité de commerce signé en 1786 entre la Grande-Bretagne et la France, et dont l'article II disait : « Si quelque jour, il survient quelque mésintelligence, interruption d'amitié ou rupture entre les couronnes de Leurs Majestés..., les sujets des deux parties qui demeureront dans les États l'une de l'autre auront la faculté d'y continuer leur séjour et leur négoce sans qu'ils puissent être troublés en aucune manière, tant qu'ils se conduiront paisiblement et qu'ils ne se permettront rien contre les lois et les ordonnances...[1] ».

Simple prétexte. A la vérité, occasion saisie de s'appuyer sur un texte de droit international, de colorer d'une nuance juridique les réclamations présentées. Cet article II visait seulement les sujets britanniques résidant en France, et si l'on s'en était tenu à ses termes, la convention nouvelle n'aurait eu, somme toute, qu'une portée assez restreinte. En fait, elle allait beaucoup plus loin[2].

Elle visait d'abord (art. II) les sujets britanniques « possesseurs de rentes perpétuelles sur le Gouvernement français, et qui, depuis le 1er janvier 1793, ont été atteints à cet égard par les effets de la confiscation ou du séquestre décrétés en France... ». Ils devaient, eux-mêmes ou leurs héritiers ou ayant-cause, recevoir des inscriptions de rente nouvelle, avec jouissance du 22 mars 1810, pour une somme égale à celle dont ils jouissaient avant les décrets.

La même disposition s'appliquait aux possesseurs de rentes viagères (art. III).

Puis, la convention reconnaissait le droit à l'indemnité aux sujets anglais propriétaires en France de biens immobiliers (art. VI), qui, à partir du 1er janvier 1793, avaient été confisqués, séquestrés et vendus, à l'exception toutefois des « vaisseaux, navires, cargaisons et autres effets mobiliers qui auraient été saisis et confisqués par suite des lois de la guerre et des lois prohibitives ».

L'article VII enfin, plus compréhensif encore, admettait au rem-

1. De Clercq, *Recueils de Traités*, I, p. 147.
2. Cf. Angeberg, IV, p. 1629 à 1636.

boursement les créances, provenant « des différents emprunts faits par le Gouvernement français, ou d'hypothèques sur des biens séquestrés, saisis ou vendus par ledit Gouvernement... » et même « toute autre créance non comprise dans les articles précédents, et qui serait admissible d'après les termes de l'article IV additionnel du traité de Paris de 1814, et de la présente convention... ».

Le soin de la liquidation, dans tous ses détails, était laissé à une commission composée de deux Anglais et de deux Français nommés par leurs gouvernements respectifs (art. XIII). Une Commission de quatre surarbitres, désignée comme la précédente, était chargée de statuer en cas de désaccord (art. XVI)[1].

Des garanties étaient exigées des créanciers, des preuves qui établissent la validité de leurs titres : pour les rentes viagères, (art. III), des certificats ou des extraits mortuaires, suivant que les personnes sur la tête desquelles elles avaient été constituées, étaient encore en vie ou décédées : pour les propriétés immobilières (art. V), l'acte d'achat et les actes prouvant le fait du séquestre et de la confiscation : pour les effets mobiliers (art. VI), les procès-verbaux d'inventaire et de vente....

Encore, touchant ces deux dernières catégories, l'absence de preuves écrites étaient prévue, et l'admission des créances était laissée à la discrétion des liquidations, auxquels le gouvernement français s'engageait à faciliter, autant que possible, leur tâche (art. V, al. 2 et 3, art. VI, al. 2).

Pour présenter leurs réclamations, les créanciers ne devaient pas aller au delà d'un certain délai. Ils avaient trois mois s'ils résidaient en Europe, six mois, s'ils résidaient dans les Indes Occidentales, douze mois, dans les Indes Orientales « ou d'autres pays également éloignés ». Passé ce terme, aucune réclamation ne devait plus être admise (art. XII).

A la vérité, toutes ces garanties étaient indispensables, si l'on voulait faire œuvre sérieuse, et l'on peut même, sans exagérer, les estimer très peu rigoureuses. Par contre, les avantages stipulés en faveur des créanciers, surtout, semble-t-il, en faveur des porteurs

1. Ces surarbitres ne statuaient jamais ensemble mais, pour chaque affaire spéciale, l'un d'entre eux était choisi par la voie du sort, et devait juger. Cf. article XIV.

de rentes, étaient considérables, et fort au delà de ce que la simple justice commandait. Il est aisé de le faire ressortir.

L'article II porte en effet que les possesseurs de rentes seront inscrits à nouveau sur le Grand Livre pour la même somme dont ils jouissaient « avant les lois de séquestre et de confiscation ». Ce n'était pas seulement détruire les effets du décret du 10 octobre 1793 et des décrets subséquents, c'était implicitement tenir pour non avenue la consolidation du tiers effectuée le 30 septembre 1797 par le Directoire. En droit, l'Angleterre pouvait ne pas reconnaître cette mesure, essentiellement illégale. On aperçoit, malgré tout, sans peine combien le fait de stipuler que pour les créanciers britanniques cette loi n'avait pas eu d'effet, était gros de conséquences, et à quel point il en avantageait les bénéficiaires vis-à-vis des rentiers français. Le total de leurs rentes inscrites se trouvait maintenu au chiffre exact qu'elles représentaient au 1er janvier 1793, alors que les Français avaient à subir les conséquences d'une banqueroute qui les privait à peu de chose près des deux tiers de leur revenu. En définitive, le total des rentes inscrites, qui se montait à 119,708,000 livres, avait passé à 43,534,000 livres[1]. L'Angleterre s'arrangeait pour que cette réduction ne touchât pas ses ressortissants, elle se bornait à faire une exception — qui n'avait rien que de légitime, du reste — pour ceux « qui, en recevant leur rente au tiers après le 30 septembre 1797 », avaient témoigné par là vouloir se soumettre « aux lois existantes en cette matière » (art. II, al. 4).

Les créanciers britanniques obtenaient d'autres avantages encore. L'article II, alinéa 2, ne manquait pas de stipuler que si, dans les édits constitutifs des rentes, il se trouvait « des conditions utiles ou des chances favorables », il devait en être tenu compte par une juste augmentation du chiffre de la rente à inscrire.

D'après l'article IV, les arrérages de leurs rentes, qui leur étaient dus jusqu'au 22 mars 1816 inclusivement, devaient être capitalisés, et leur total inscrit, sur le Grand-Livre de la Dette, au taux résultant « du terme moyen entre le pair et le cours de la place au jour de la

1. La loi du 9 vendémiaire an VI, il est vrai, avait substitué aux rentes ainsi rayées du Grand-Livre des bons des deux tiers mobilisés, mais ces bons n'étaient que du papier sans valeur, le plus haut cours qu'ils atteignirent jamais fut celui de 2 et demi p. 0/0, et vite ils tombèrent à 1 p. 0/0. Voir Stourn, *Les Finances de l'Ancien Régime et de la Révolution*, II, p. 330 et suiv.

signature du présent traité... » (art. IV). Ils avaient ainsi la certitude, non seulement que leurs titres leur seraient restitués, mais encore que les revenus de ces titres, dont ils avaient été frustrés, intégralement calculés depuis le 1er janvier 1793 jusqu'au 22 mars 1816, serviraient à leur en constituer d'autres qui viendraient s'ajouter aux premiers. Ces titres, il est vrai, ne leur étaient pas délivrés au cours du jour. Au bas prix où était la rente — elle oscillait, fin novembre 1815, entre 50 et 55 francs, — le gouvernement français se fût obligé à payer presque un intérêt de 10 francs pour 100 francs. Mais celui-ci n'obtenait pas non plus que le taux fût calculé au pair; il fallait faire entre les deux extrêmes une moyenne : de cette manière on s'arrêtait à une mesure compensatoire, destinée, semble-t-il, à ce qu'aucune des deux parties ne se trouvât trop avantagée[1].

Une procédure analogue était suivie en ce qui concerne les immeubles et les meubles. On évaluait les propriétés immobilières en se basant sur « l'extrait de la matrice des rôles de la contribution foncière pour l'année 1791, et sur le pied de vingt fois le revenu mentionné dans lesdits rôles... » (art. V, al. 4).

Le capital ainsi reconnu était augmenté d'un intérêt estimé à 4 p. 0/0 depuis l'époque du séquestre jusqu'au 22 mars 1916; et un chiffre de rentes correspondant, calculé au taux précédemment indiqué, devait être inscrit sur le Grand-Livre de la Dette.

Le procédé était pareil pour les biens mobiliers, auxquels on se contentait toutefois d'affecter un intérêt de 3 p. 0/0 (art. VI, al. 4 et 5).

En même temps que du règlement de la liquidation des dettes, la convention se préoccupait d'en assurer le paiement. Et pour ce faire, il était convenu (art. IX) qu'il serait inscrit comme fonds de garantie sur le Grand-Livre une somme de 3.500.000 francs de rentes — correspondant par conséquent à 70 millions de francs en capital — avec jouissance du 22 mars 1816, au nom des quatre commissaires désignés conformément à l'article XIII. « Ces commissaires », disait la convention, « recevront lesdites rentes de semestre

1. Un exemple concret fera mieux comprendre le mécanisme de cette combinaison. Le cours de la rente étant au 24 novembre de 55 fr. 50, le taux moyen entre le pair et le cours du jour sera de 77,50. Il sera délivré aux créanciers autant de titres de rente que ce chiffre de 77,50 sera contenu de fois dans la somme totale obtenue en capitalisant les arrérages des rentes dus depuis le 17 janvier 1793 jusqu'au 22 mars 1816.

en semestre, ils en seront dépositaires sans pouvoir les négocier, et ils seront tenus en outre à en placer le montant dans les fonds publics, et à en percevoir l'intérêt accumulé et composé au profit des créanciers ».

Et comme on pouvait prévoir que le fonds ne serait pas suffisant pour satisfaire à toutes les réclamations qui se pourraient produire, le même article IX avait soin de stipuler dans son alinéa 2, qu'on pourrait délivrer aux commissaires de plus fortes sommes. Que si la provision ainsi fournie dépassait les besoins, la portion demeurée sans emploi devait faire retour au gouvernement français.

L'Angleterre, on le voit, se conformant d'ailleurs à la marche suivie pour la première convention relative aux réclamations particulières[1], prenait, elle aussi, ses précautions pour que ses sujets eussent la certitude d'être payés. Bien plus, elle ne les jugea pas suffisantes : profitant de ce qu'elle détenait encore certaines de nos colonies qui, d'après le traité du 30 mai 1814, auraient dû nous être rétrocédées, elle saisit l'occasion de s'en servir comme d'un gage territorial qui serait, pour l'exécution de sa convention annexe, une garantie de plus.

L'article VIII du traité de 1814 portait en effet : « Sa Majesté Britannique... s'engage à restituer les colonies, pêcheries et établissements de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792 dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'île de France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Seychelles[2]. »

Mais il y avait eu, pour les reprises de possession, des difficultés et des lenteurs[3].

La Martinique et la Guadeloupe, d'autre part, rendues d'abord à la France, avaient été par suite de circonstances particulières, réoccupées par les troupes anglaises. La Martinique avait reçu une garnison britannique, appelée par le gouverneur français, et qui s'y était installé en alliée de Louis XVIII. A la Guadeloupe, au contraire, les Anglais avaient débarqué pour mettre à la raison un

1. Cf. ci-dessus.
2. Angeberg, I, p. 165.
3. Voir Christian Schefer, *La France et le Problème Colonial*, I, p. 105, 108, 109 et 113, note.

gouverneur obstinément demeuré fidèle à l'Empereur, et prétendaient y rester par droit de conquête[1].

Bref, au moment où l'on négociait pour la seconde paix de Paris, les reprises n'étaient, en grande partie, pas effectuées; les ministres et les plénipotentiaires britanniques s'avisèrent alors qu'il serait habile de garder, au moins temporairement, ce qu'ils avaient encore entre les mains. A Castlereagh, qui désirait savoir où en était avec le gouvernement de Louis XVIII l'exécution du traité de 1814, parce qu'il lui paraissait bon, cette fois, d'exiger « des garanties plus précises » pour l'exécution de la clause du traité de paix relative aux créanciers[2], Bathurst répondait : « Dans l'Inde, le traité n'a pas été exécuté.... sur la côte d'Afrique et à Terre-Neuve non plus: l'on a ordre d'attendre de plus amples instructions[3] ». « Vous savez », lui écrivait Liverpool un peu plus tard, « que la Guadeloupe et les Saintes sont entre nos mains.... Nous ne désirons plus de colonies, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles peuvent nous servir de gages pour les réclamations de nos sujets[4]. »

Et c'est ainsi que, répondant à ces préoccupations, dans la convention du 26 novembre, l'article XVI stipulait : « Après que les 3,500,000 francs de rente mentionnés dans l'article IX auront été inscrits au nom des commissaires dépositaires et à la première demande du Gouvernement français, Sa Majesté Britannique donnera les ordres nécessaires pour effectuer la rétrocession des colonies françaises, telle qu'elle a été stipulée par le traité du 30 mai 1814, y compris la Martinique et la Guadeloupe, qui ont été occupées depuis par les forces britanniques... ».

Reste à parler d'un article additionnel, auquel était expressément attribuée « la même force et valeur que s'il était inséré mot pour mot dans la convention... relative à l'examen et à la liquidation des réclamations des sujets de Sa Majesté Britannique... ».

Il se rapportait à des marchandises anglaises introduites à Bordeaux l'année précédente, et dont les propriétaires demandaient

1. Voir Schefer, *op. cit.*, 121 à 123.
2. Castlereagh à Bathurst, 17 août 1815, *Wellington's Sup. Despatches*, XI, p. 121.
3. Bathurst à Castlereagh, 28 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 502.
4. Liverpool à Castlereagh, 5 octobre 1815, *id.*, III, p. 48.

à être indemnisés, à raison de pertes subies par eux du fait des autorités françaises.

Au début de la première Restauration, une proclamation du duc d'Angoulême, datée du 23 mars 1814, avait admis jusqu'au 24 mai l'importation de marchandises diverses dans les ports français, moyennant le paiement de taxes spécifiées dans cette proclamation. Aussitôt, un certain nombre de négociants anglais, mettant à profit la formation d'un convoi sur l'ordre de leur gouvernement, avaient envoyé à Bordeaux quantité de produits. Il arriva qu'on leur fit payer des taxes bien supérieures à celles qu'ils s'attendaient à se voir imposer, et que même, certaines marchandises, auxquelles on avait refusé l'entrée, étaient restées en souffrance à la douane, exposées à périr, ou à perdre au moins une grande partie de leur valeur[1].

Les négociants lésés avaient chargé un comité de défendre leurs intérêts. Celui-ci s'était d'abord adressé au directeur des douanes, M. de Saint-Cricq; puis, vu le peu de succès de ses démarches, il avait demandé à Castlereagh de bien vouloir leur procurer quelque engagement qui leur garantit que leur créance serait reconnue. Castelreagh avait alors obtenu du Gouvernement français que les réclamations relatives à cet objet, payables « en argent effectif », seraient liquidées par l'intermédiaire de la Commission créée par l'article XIII de la convention....

*
* *

Avec ce dernier article finit l'énumération des charges financières imposées à la France par le traité du 20 novembre 1815. Il est aisé de constater combien elles pèseront lourdement sur un pays épuisé par vingt-cinq ans de guerre. Les Anglais qui avaient fini par se montrer accommodants sur la question territoriale, s'étaient en réalité ménagé par là de larges compensations.

Pour le gouvernement, 125 millions sur une indemnité de 700, l'économie considérable de l'entretien à peu près gratuit d'une

1. Voir M. Brockenburg à Castlereagh, 8 août 1815, *Castlereagh's Correspondence*, II, p. 465 et suiv.

armée de 30,000 hommes sur le continent, garantie solide, puissant moyen de coercition, et toujours prêt à jouer. Pour les particuliers, des indemnités se chiffrant par plus de 70 millions de capital, et susceptibles d'être ultérieurement augmentées, comme gage afférent à cette dette, l'occupation d'un certain nombre de colonies françaises. A la vérité, cette fois encore, l'intérêt de l'Angleterre n'avait pas été négligé. Il allait continuer à ne pas l'être, maintenant que, le montant approximatif des contributions étant fixé, il allait falloir s'occuper de leur acquittement.

GASTON LAGNY.

(*A suivre.*)

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE ET L'AVÈNEMENT DES PARTIS DÉMOCRATIQUES EN SUÈDE

Malgré sa neutralité la Suède n'a pas échappé aux contre-coups de la guerre. Au point de vue politique celle-ci a précipité le dénoûment de la crise que le pays était alors en train de traverser. Les élections de la 2e chambre en 1917, la réforme des lois communales de 1918, les élections des conseils municipaux et provinciaux de mars 1919 et celles de la 1re chambre du mois de juillet marquent les étapes principales de l'avènement des partis démocratiques : libéraux et socialistes. Ainsi s'achève la transformation du pays en une véritable démocratie, où désormais l'opinion publique disposera des moyens légaux de faire prévaloir ses volontés. « Le but est atteint, dit le journal libéral *Dagens Nyheter* (9 décembre), pour lequel on a lutté pendant dix ans. Le peuple suédois est enfin maître chez soi. »

I

Au début du XXe siècle la Suède se trouvait sous un régime de « conservatisme libéral, nullement réactionnaire, extrêmement respectueux des droits des citoyens [1] », mais encore fort éloigné du régime démocratique et parlementaire [2]. En dehors de la loi organique du 22 juin 1866, sa constitution dans l'ensemble datait de 1809. Elle reposait essentiellement sur un contrat entre le Roi et son peuple. Sans doute, on a pu dire qu'elle avait été octroyée par le peuple [3], puisque ce n'était pas à l'origine le Roi qui avait aban-

1. R. Waultrin, *La Scandinavie actuelle et son avenir*, dans la *Revue*, XXII, 1907, p. 577.
2. On trouvera le meilleur exposé des institutions suédoises dans E. Flandin, *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*, t. IV.
3. Fahlbeck, *La Constitution suédoise et le parlementarisme moderne*, 1905, p. 57.

donné quelques parcelles de son autorité, mais, comme à Westminster en 1688, le peuple qui avait à certaines conditions reconnu au Roi certains pouvoirs. Toutefois, la place ainsi concédée à la couronne n'en était pas moins considérable.

« Au roi seul, dit l'article 1er, appartient le gouvernement. » Il dirige la politique extérieure. Maître du pouvoir exécutif, il dispose également d'un veto législatif absolu. Il nomme les présidents des deux Chambres et aussi ceux des conseils provinciaux. La Diète Riksdag) ne tient pas en Suède la place qu'occupe le Parlement en Angleterre. Les auteurs de la Constitution ont voulu créer « un pouvoir législatif lent et faible pour l'action, mais ferme et bien armé pour la résistance[1] », et la loi de 1866, qui divise la Diète en deux Chambres, s'est encore inspirée de ce principe. Les Chambres, il est vrai, votent les crédits et les dépenses. A certains égards leur contrôle est plus étendu et plus minutieux que chez nous. Elles nomment non seulement des « réviseurs spéciaux » qui surveillent la gestion financière, mais encore quatorze « directeurs », qui administrent les fonds et propriétés de la Banque du Royaume et du Comptoir de la Dette Publique (art. 71); un Procureur général du Riksdag surveille la manière dont les fonctionnaires s'acquittent de leurs emplois (art. 68); six commissaires sont chargés de faire respecter la liberté de la presse. Néanmoins, les rapports entre le « Conseil d'état » ou ministère et le Riksdag ne laissent à celui-ci qu'une influence précaire, intermittente sur la composition des ministères[2], et sur leur activité. Un comité parlementaire dit « de Constitution » contrôle les protocoles des délibérations des ministres. Sur son initiative le Riksdag peut mettre en accusation ou demander au Roi le renvoi de celui de ses conseillers qui aurait manqué à ses devoirs (art. 106 et 107). Mais cette procédure exceptionnelle ne correspond nullement à notre conception moderne de la responsabilité ministérielle, et la Couronne n'a jamais reconnu formellement que le ministère dut être choisi dans la majorité parlementaire, ni qu'il dut se retirer devant un vote de défiance. Les ministres restent

1. Rapport du comité constitutionnel, cité par Flandin, p. 274.

2. L. Maury, *Le Nationalisme suédois et la Guerre 1914-1918*, p. 429. Nous avons fait de très nombreux emprunts à cet ouvrage, que les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà par l'article de Georges Blondel, 15 octobre 1918.

libres de ne pas répondre aux interpellations dont aucun vote ne vient d'ailleurs sanctionner la discussion [1].

Toutefois, tandis que le Conseil d'état peut ainsi se soustraire à la surveillance constante du Riksdag, celui-ci jouit en revanche d'une assez grande indépendance. Son droit d'initiative, à l'origine assez restreint (art. 55), est devenu fort étendu. Chaque membre, plus privilégié à ce point de vue que son collègue de Westminster, peut présenter une motion de crédit. Le travail parlementaire est dirigé non par le ministère mais par des comités, élus pour moitié par chaque Chambre. A ces comités, les sept comités permanents et ceux qui peuvent être formés pour l'étude d'une question spéciale, tout projet doit être soumis avant d'être discuté, et la Chambre se contente ensuite souvent d'adopter les conclusions qu'ils lui présentent. Aussi a-t-on pu dire que le Riksdag ressemblait bien davantage au Congrès de Washington qu'au Parlement britannique, et que le parlementarisme suédois était du type dualiste, par opposition au type unitaire anglais. On voit dans ce dualisme une garantie de liberté. Il est clair cependant qu'en restreignant les rapports entre le Riksdag et le Conseil d'état, on favorise l'influence de la Couronne sur ce conseil et l'on rend plus difficile à la volonté nationale de se traduire en actes.

Le Riksdag en 1900 ne représentait encore qu'un corps électoral très restreint. Aux élections de la 2e Chambre ne participait encore qu'un dixième des citoyens, car il fallait pour voter posséder un immeuble de 1,000 couronnes ou un revenu de 800. Les membres de la 1re Chambre devaient être âgés de trente-cinq ans et posséder un immeuble de 80,000 couronnes ou un revenu de 4,000. Ils étaient choisis par les conseils provinciaux (Landsting) et par les conseils municipaux de quelques grandes villes, qui, restant autonomes, n'étaient pas représentées dans les conseils des provinces. Ceux-ci, à leur tour, étaient élus par les électeurs communaux d'après un système de vote plural calculé sur le montant des impositions. Les citoyens riches et surtout les sociétés auxquelles la personnalité civile était reconnue se voyaient attribuer un nombre de suffrages qui pouvait atteindre le maximum de 5,000. Le succès de leurs candidats était donc assuré [2].

1. Carl Grimberg, *Svensk Kommunal-och Statskunskap*, p. 43.
2. Fahlbeck, *op. cit.*, p. 269 et suiv.

Les membres du Riksdag se partageaient alors entre deux partis principaux : conservateur et libéral. Mais le premier avait une prépondérance très marquée. Outre qu'il dominait entièrement la 1re Chambre, son influence dans la société restait encore extrêmement étendue. Patronné par la Cour et par l'aristocratie qui gravitait autour d'elle, il trouvait, d'autre part, des appuis solides chez les fonctionnaires de toutes les administrations, en particulier dans le Clergé, les Universités et l'Armée. Les grandes entreprises de banque et d'industrie le soutenaient. Son emprise restait très forte sur les classes moyennes. Par ses origines enfin il était aussi l'héritier du « parti des agriculteurs » (Lantmannaparti). Celui-ci avait autrefois groupé les masses paysannes sur un programme de réformes économiques et même démocratiques. Mais il avait obtenu les dégrèvements fonciers qui lui tenaient à cœur, et la baisse ruineuse du prix des céréales l'avait disposé à se rapprocher de la droite protectionniste; si bien qu'il avait fini par se confondre avec elle.

II

Cependant la prééminence de la droite allait être bientôt menacée. Un développement industriel rapide réduisait la population agricole de 72 p. 0/0 en 1870 à 48 p. 0/0 en 1910. Les progrès de l'enseignement, de ces écoles suédoises si justement réputées, formaient de nouvelles générations plus instruites et plus exigeantes. L'Église, dont l'influence avait longtemps régné sur elles sans partage, était maintenant obligée de battre en retraite devant l'État centralisateur. Une direction centrale de l'enseignement secondaire était fondée en 1904; une autre en 1913 pour l'enseignement primaire. Quelles qu'en soient les causes, une poussée démocratique allait se produire, et désormais la droite conservatrice devait se trouver en présence de deux autres partis, qui, sous l'impulsion de chefs remarquables, lui opposeraient des programmes hardiment réformateurs. Le socialisme forçait dès 1896 avec Branting les portes du Riksdag; ce parti, il est vrai, devait d'abord se contenter d'un unique représentant et n'en comptait encore que 13 en 1905, mais déjà il s'appuyait sur un mouvement syndicaliste redoutable et manifestait son activité par des grèves de plus en plus étendues. Le parti libéral,

jusqu'alors de tendances modérées, recevait de son nouveau chef Karl Staaff et de l'ensemble des idées démocratiques engendrées dans la Société « Verdandi », qu'il avait fondée parmi les étudiants d'Ussal, un nouvel élan [1]. En 1905, pour la première fois, il enlevait à la droite la majorité dans la 2e Chambre et le ministère.

Celle-ci ne pouvait se contenter d'opposer à ce courant irrésistible une attitude purement négative. Elle prit alors l'initiative de transporter le débat sur le terrain de la politique extérieure. Elle ne faisait ainsi que suivre ses meilleures traditions. Dans sa lutte contre les tendances antimilitaristes des paysans, puis dans son long conflit avec la Norvège elle avait toujours montré un souci très vif de ne pas laisser diminuer la place de la Suède en Europe. On avait pu surnommer la droite le parti des grands Suédois. Une longue habitude du pouvoir l'inclinait aussi à confondre sa cause avec celle du pays tout entier et, en quelque sorte, à monopoliser le patriotisme.

La droite bénéficiait d'ailleurs à ce moment d'un ensemble de circonstances favorables. Le mouvement intellectuel provoqué par les écrivains qu'on a groupés sous le nom de « génération de 90 » avait, par un retour au romantisme, réveillé dans les cœurs suédois les souvenirs du passé, ranimé leurs ambitions nationales; et l'on a fort bien montré que le mouvement nationaliste, qui allait trouver dans « l'activisme » son expression la plus violente, était la transposition dans le domaine politique d'un courant romantique et sentimental [2]. Puis la destruction de la flotte russe à Tsoushima et l'apparition de la flotte allemande transformaient la situation de la Baltique. La Russie y entreprenait des fortifications destinées, disait-elle, à protéger sa capitale, mais où les Suédois voyaient une menace pour la leur. Enfin la sécession norvégienne (1905) avait causé une surprise douloureuse aux Suédois, qui, à tort ou à raison, avaient attribué la résolution des Norvégiens à leur propre faiblesse militaire. Par un curieux choc en retour cette crise ravivait les regrets mal éteints que leur avait laissé leur précédente amputation territoriale, celle de la Finlande. Et les persécutions tsaristes, qui sévissaient

1. Dès 1896, la Société Verdandi, sous la direction de David Bergstroem avait commencé à faire campagne en faveur du suffrage universel.
2. L. Maury, *op. cit.*, chap. I.

alors dans ce pays, contribuaient encore à renforcer les sympathies des Suédois pour leurs voisins opprimés.

La droite prit donc peu à peu l'attitude d'un parti de défense nationale, plaçant en tête de son programme une augmentation de l'armée. En même temps, elle écouta le conseil de son éminent historien Hjärne, qui lui recommandait de ne pas opposer aux revendications démocratiques un refus intransigeant, mais au contraire, en reprenant à son compte les idées de ses concurrents, de gagner le peuple à sa propre cause et en quelque sorte de « nationaliser la défense[1] ».

Dès 1902, au lendemain d'une réforme militaire, le ministre Bostroem avait déjà préconisé un remaniement du système électoral. Cependant, à la suite de la crise norvégienne, la droite en 1905 avait perdu le pouvoir. En 1906 elle fit échouer à la 1re Chambre la loi électorale proposée par les libéraux, ce qui détermina la retraite du ministère Staaff. Ayant alors ressaisi le pouvoir, les conservateurs, sous la direction du ministre Lindman, reprirent avec plus de hardiesse leur ancienne politique. Outre une série de lois sociales importantes, ils opérèrent en 1909 une réforme électorale beaucoup plus audacieuse que leur projet précédent. Le sens d'éligibilité pour la 1re chambre fut réduit sensiblement. Dans les élections communales, l'électeur le plus riche ne disposa désormais que de 40 voix. Mais la nouveauté principale de la réforme fut l'introduction du suffrage universel pour les élections de la 2e Chambre[2]. La politique de Lindman, désapprouvée d'ailleurs par une partie des conservateurs, ne réalisa pas son attente. Les socialistes, en dépit des lois sociales, organisèrent en 1909 une grève générale qui, malgré son échec final, n'en constituait pas moins un symptôme inquiétant. Le suffrage universel, employé aux élections de 1911, rendit la majorité aux partis de gauche et ramena Staaff au pouvoir.

Contre lui la droite entreprit alors une offensive passionnée[3].

1. De son côté le parti libéral, après le vote de la loi militaire de 1901, avait réclamé en contrepartie l'introduction du suffrage universel. Ainsi les deux partis se trouvaient d'accord pour lier l'une à l'autre les deux questions.

2. Pour le détail des réformes votées, consulter les articles de R. Waultrin dans la *Vie politique dans les deux mondes*. — Consulter Olof Palme. *Var nya Rösträtt i Stat och Kommun*, 1909.

3. Le récit de cette campagne nationaliste a été fait par L. Maury, *op. cit.*, et par Jacques de Coussange, *La Scandinavie. Le Nationalisme scandinave*, 1914.

Staaff, sans perdre le souci de la sécurité nationale, refusait d'admettre que la Suède se trouvât sous la menace d'une agression. Il voulait limiter les mesures de défense aux charges que le pays serait en état de supporter. Il avait arrêté la construction d'un nouveau type de cuirassé, commencée par son prédécesseur, parce qu'à son avis ces bâtiments, trop faibles pour se mesurer avec les dreadnoughts, ne pouvaient pas non plus rendre pour la défense côtière autant de services que des unités plus légères. La droite, sous l'impulsion des « activistes », réussit à soulever contre lui une partie importante de l'opinion. Les manifestations se succédèrent : appel de Sven Hedin dénonçant le péril russe; souscription publique qui, en réunissant les fonds nécessaires à l'achèvement du cuirassé, obligea Staaff à en reprendre la construction. Après ce succès, la droite n'hésita plus à provoquer l'intervention directe de la Couronne dans le conflit. Elle organisa une manifestation grandiose, la marche de 30,000 paysans, qui vinrent le 6 février 1914 devant le palais royal demander au souverain de défendre la patrie menacée. Prenant la parole sans avoir consulté ses ministres, le Roi déclara qu'il n'abandonnerait pas les exigences présentées comme essentielles par les experts de son armée. Par cette initiative royale, contraire à toutes les règles du régime parlementaire, le ministère Staaff se voyait publiquement désavoué. Il se retira et son successeur, le ministère de droite présidé par Hammarskjöld, commença par dissoudre le Riksdag. La lutte électorale qui s'engagea aussitôt, soutenue de la part de la droite avec une passion jusqu'alors inconnue dans la politique suédoise, aboutit à la défaite de Staaff, dénoncé comme ennemi de la patrie, et à la victoire des conservateurs.

Telle était la situation politique à la veille de la guerre. Malgré son dernier succès, on peut dire que la droite ne possédait plus la prépondérance incontestée à laquelle elle avait été autrefois habituée. Pour la défendre elle avait eu recours à des procédés de combat, où ses adversaires voyaient un véritable coup de force, et qui, dans tous les cas, ne paraissent pas conciliables avec un régime parlementaire normal. Elle avait aussi, en faisant appel au patriotisme et en dénonçant avec passion le péril russe, orienté le pays dans une voie, qui, la guerre survenant, apparaîtra singulièrement aventureuse. Staaff, cherchant à dégager la signification morale du conflit,

reprochait « aux professeurs improvisés de sagesse politique leur conception de la sainteté des engagements ». D'après eux, disait-il, « on ne doit pas faire de promesse politique; si l'on en fait, l'occasion peut les rompre ». Et il concluait : « C'est le sentiment même du droit qui fait défaut[1] ».

III

Ce coup d'œil rapide sur le passé était indispensable pour comprendre aussi bien la position que la Suède allait prendre dans le conflit mondial que la manière dont son ministère allait pratiquer le gouvernement parlementaire. On ne peut être surpris que la plupart des Suédois, habitués à entendre dénoncer tous les jours les tendances belliqueuses de la Russie, aient été portés tout de suite à rejeter sur le tsarisme une partie pour le moins des responsabilités de la guerre. On s'explique, d'autre part, que les ministères de droite, pendant les premières années de la guerre, ne se soient pas souciés de soumettre leur politique au contrôle du Parlement.

Le gouvernement commença naturellement par faire appel à l'Union Sacrée; avec le concours des libéraux, il fit voter une loi militaire qui permit au pays de faire respecter sa neutralité. Mais en même temps il continua à pratiquer une politique de parti. Staaff, jusqu'à sa mort en 1915, fut l'objet de violentes attaques; et le ministère mit le Riksdag véritablement dans l'impossibilité de se rendre compte de la situation diplomatique en entourant ses actes d'un secret rigoureux.

Ainsi les déclarations, par lesquelles les puissances de l'Entente s'engagèrent spontanément en 1914 à respecter la neutralité suédoise, restèrent ignorées du public jusqu'au jour où, en 1915, un incident au Parlement anglais en révéla l'existence. « De même, dans l'échange de notes auquel donna lieu la fermeture par les Suédois de la passe de Kogrund, le ministère omit de publier notre protestation et déclara même au Riksdag que nous nous étions ralliés à son point de vue[2] ». Mais la méthode caractéristique de cette politique fut

1. Discours à Karlskrona le 21 décembre 1913 et à la 2e Chambre le 27 mai 1914.

2. Le dossier diplomatique de cette négociation a été publié par L. Maury, *op. cit.*, appendice III.

l'emploi de commissions extraparlementaires, formées au fur et à mesure des besoins et qui se mirent à légiférer en dehors du Parlement. La direction de la politique extérieure devait, il est vrai, être surveillée par la « Commission secrète » du Riksdag. Mais le gouvernement restait seul juge des communications à lui faire, et ses membres étaient liés par serment au secret. Enfin le ministère, embarrassé par les négociations que le blocus l'avait contraint d'engager avec l'Angleterre, fit voter en mars 1916 une « loi commerciale de guerre » qui interdisait la publication de tout renseignement sur les exportations et les importations du pays. Il échappait ainsi à tout contrôle.

On peut se demander pourquoi le Riksdag laissa ainsi le gouvernement empiéter sur ses attributions. Il faut pour le comprendre se rappeler la situation délicate dans laquelle il se trouvait placé, en face d'un gouvernement qui pouvait à tout moment engager le pays dans les voies les plus aventureuses. Si l'opposition se renferma dans une attitude défensive, sa fermeté eut du moins le mérite d'éviter une catastrophe irrémédiable.

D'ailleurs, le sort de la politique gouvernementale dépendait d'une issue rapide de la guerre. Plus elle se prolongeait, plus la position que le ministère avait prise apparaissait difficile à tenir. De dures restrictions, devenues nécessaires, mécontentaient l'opinion.

Au printemps de 1917, le ministère Hammarskjöld était contraint de céder le pouvoir à un autre ministère conservateur, qui, après l'affaire Luxbourg, voyait lui-même la politique de la droite condamnée par les élections de l'automne 1917. Pendant les semaines précédentes, les conservateurs avaient dirigé les attaques les plus vives contre les socialistes et contre leur chef, Branting. Prenant prétexte de ses déclarations ententophiles, de ses jugements si sévères pour la social-démocratie allemande, ils avaient voulu convaincre les électeurs qu'une victoire de Branting ferait courir les plus graves dangers à la neutralité suédoise. Leur réponse fut particulièrement significative. La droite perdit 28 sièges, n'en gardant que 54, tandis que 62 libéraux étaient élus et que les socialistes, désormais le parti de beaucoup le plus nombreux, obtenaient 98 sièges[1].

1. *Dagens Nyheter*, 27 et 29 septembre 1917.

Si nous avons de bonnes raisons de regretter la politique suivie jusqu'à ce moment par le gouvernement, il n'est que juste de se souvenir que le peuple suédois, quand on lui a demandé son avis, l'a nettement condamnée. Par contre, il a donné son approbation aux partis de gauche, qui ne songeaient nullement, comme leurs adversaires le prétendaient, à sortir de la neutralité, mais qui voulaient réaliser une réforme constitutionnelle et modifier le recrutement de la 1re Chambre, pour que le peuple y pût aussi faire prévaloir ses volontés. Le suffrage universel par 490,000 voix contre 240,000 ratifiait ce programme.

Après avoir tenté inutilement de ménager une entente entre les trois partis, le Roi se résigna à confier le pouvoir à la coalition des gauches. Les socialistes, estimant que « la marche d'une armée doit être déterminée par l'allure de ses unités les moins rapides[1] », s'étaient empressés de laisser aux libéraux le soin d'établir le programme du nouveau gouvernement. Le ministère comprit donc, avec 4 socialistes, 6 libéraux, et le leader du parti libéral Eden devint premier ministre.

Ces événements marquent en quelque sorte la première étape dans l'avènement des partis démocratiques. Cependant leur victoire n'était encore ni complète, ni même assurée. La droite, maîtresse de la 1re Chambre, pouvait encore paralyser l'activité du gouvernement. Au printemps de 1918 elle faisait échouer un projet qui transformait le recrutement de cette Chambre. Elle n'avait, d'autre part, nullement abandonné tout espoir de revanche. Elle se résignait difficilement à un rôle d'opposition. La question d'Aland, la situation si troublée de la Baltique pouvaient à chaque instant lui fournir l'occasion d'une nouvelle offensive.

L'effondrement de l'Allemagne fut alors une surprise d'autant plus vive que l'opinion suédoise avait été moins préparée à envisager ce dénoûment. Dans un pays où les journaux de l'Entente, mettant plusieurs semaines à parvenir, ne comptaient que fort peu de lecteurs, où la presse germanique était au contraire très répandue, où la presse indigène était inondée de télégrammes de source germanique, beaucoup de gens avaient cessé de suivre les fluctuations de

1. *Social Demokraten*, organe de Branting, 29 septembre 1917.

la bataille, et parfois les plus clairvoyants, après tant de fausses prophéties, s'étaient réfugiés dans un profond scepticisme. Les signes précurseurs de la débâcle passèrent presque inaperçus. On estimait que, si Ludendorf avait manqué son offensive de rupture, il n'en avait pas moins épuisé son adversaire. En août, la presse, sauf Branting, se trouvait d'accord pour prévoir la conclusion d'une « paix blanche ». Même après la demande d'armistice, l'entrée en scène de Wilson, dont le véritable point de vue n'était pas compris, vint encore renforcer cette conviction [1].

Quand éclata la révolution allemande, on se trouva au contraire porté à en exagérer la violence et la profondeur. La chute du gouvernement impérial, soutien de l'ordre, ne pouvait s'expliquer que par le plus complet bouleversement. En face d'elle la Suède apercevait d'ailleurs au premier plan les ports de l'Empire, c'est-à-dire les régions où, semble-t-il, la vie sociale fut alors le plus violemment désorganisée. Aussi les Suédois furent-ils d'abord disposés à admettre que le bolchevisme allait s'emparer de leurs voisins. Quelle serait alors la situation d'un pays placé entre Lenine et Liebknecht? Le 11 novembre les socialistes de gauche, groupe d'extrémistes, qui, en 1917 s'étaient séparés de leurs camarades et avaient gagné 16 sièges au Riksdag, lança un appel à la révolution. Il réclamait la constitution d'une République, la formation de conseils des ouvriers, soldats et paysans, la socialisation immédiate de la terre et des capitaux [2].

Cet état de l'opinion publique explique le vote rapide de la réforme de 1918.

IV

La session extraordinaire du Riksdag venait de s'ouvrir et ne devait être consacrée qu'à l'examen de questions économiques, lorsque M. Eden déclara qu'il était urgent d'opérer la réforme constitutionnelle. Aux termes de la Constitution on ne pouvait reviser les lois constitutionnelles que pendant la session ordinaire, mais il proposait d'amender sans délai les lois communales, qui n'en font point partie, et de se mettre dès maintenant d'accord sur les bases

1. Voir en particulier *Dagens Nyheter*, 14 août, 7 et 13 octobre 1918.
2. *Politiken*, *Folkets Dagblad*, organe des socialistes de gauche, 14 novembre.

de la réforme future. Le 16 novembre le parti socialiste publiait un manifeste, qui contenait un programme beaucoup plus large allant jusqu'à la République, mais qui ne refusait pas de collaborer d'abord au succès du programme libéral. Aussi le ministère de coalition était-il en mesure de présenter au Riksdag, le 23 novembre, un projet de réforme[1].

La droite parut d'abord disposée à la résistance. Pour sauver la 1re Chambre « clef de voûte de notre Constitution » elle laissa planer la menace d'une dissolution, d'une lutte, où elle tenterait d'opposer les paysans aux ouvriers. Mais ses chefs comprirent vite combien il serait aventureux d'opter ainsi pour la politique du pire. Ils dressèrent donc un contre-projet, où, cédant sur le point essentiel, l'abolition du vote plural, ils cherchaient seulement à se procurer quelques garanties. Ils demandèrent le maintien des incapacités légales, spécialement de la clause qui prive du droit de vote l'électeur qui n'a pas acquitté ses contributions, une élévation de la limite d'âge, enfin la promesse de ne pas élire la nouvelle 1re Chambre avant d'avoir établi un nouveau statut qui modifierait peut-être son recrutement et qui lui ménagerait une place distincte dans la Constitution. Mais le compromis, auquel la commission chargée d'étudier la réforme aboutit, ne leur donna satisfaction que sur le premier point[2], et la droite se résigna néanmoins à le laisser ratifier par le Riksdag le 17 décembre.

D'après ces nouvelles lois communales, qui corrigent celles de 1862, les conseils municipaux et provinciaux seront élus au suffrage universel égal pour tous. Les femmes prendront part au scrutin. Les électeurs devront avoir vingt-trois ans pour les élections municipales, vingt-sept pour les élections provinciales. Seront exclus ceux qui seront tombés d'une manière permanente à la charge de l'Assistance Publique ou qui n'auront pas payé leurs contributions pendant les trois dernières années. Ce régime entrera en vigueur dès le 1er mars 1919. En même temps on convenait d'avance que, dans la session ordinaire prochaine, les lois constitutionnelles recevraient

1. V. Pinot, la *Vie politique en Suède*, dans la *Revue Politique et Parlementaire* du 10 juin 1919, fait un récit détaillé de la crise de 1918.

2. Il est loin d'être dénué d'importance. Le nombre des électeurs exclus, surtout après les périodes de grèves ou de chômage est souvent considérable. Voir Maury, *op. cit.*, p. 101.

les amendements suivants. Pour la 2e Chambre le droit de vote serait accordé aux femmes et la limite d'âge pour les électeurs serait abaissée à vingt-trois ans. Pour la 1re Chambre le sens d'éligibilité serait aboli, les conseils provinciaux conserveraient leurs attributions électorales; par contre, la durée de son mandat serait porté de six à huit ans[1].

Grâce à la modération des socialistes, à l'esprit de sacrifice des conservateurs, une réforme d'importance décisive venait de s'effectuer. La droite perdait avec la 1re Chambre sa dernière citadelle, et désormais, quels que soient les revirements de l'opinion publique, on a du moins l'assurance que le Riksdag représentera fidèlement le pays tout entier.

On devait procéder d'après le nouveau régime aux élections provinciales et municipales pendant le mois de mars. Dès janvier les partis entamèrent leurs campagnes. Il était facile de prévoir un recul de la droite; mais quelle en serait l'étendue? Quels seraient les progrès des socialistes. Les événements de novembre leur avaient donné de grands espoirs. Leurs succès seraient-ils assez nombreux pour les rendre maîtres des municipalités des grandes villes, où les décisions importantes doivent réunir les deux tiers des voix? Et, si d'autre part ils obtenaient la prépondérance dans la 1re Chambre, le gouvernement actuel, dans lequel les libéraux dominent, allait-il se maintenir? Une rupture de la coalition des gauches ouvrirait par contre à la droite un nouveau champ d'activité. Autant de problèmes qui expliquent l'importance de cette consultation électorale. Pour les partis de gauche après « l'ère des périls » celle des « difficultés » commençait.

Ils avaient encore cependant tout un programme de réformes démocratiques à réaliser en commun, et la session ordinaire, ouverte en janvier, s'annonçait laborieuse. Le nouveau régime électoral de la 2e Chambre, avec introduction du suffrage féminin, fut voté sans difficultés, puisque ses bases avaient été posées dès l'automne. On mit à l'étude le nouveau statut de la 1re Chambre[2]. Les projets de représentation des intérêts ou des compétences paraissent être écartés, et l'on veut maintenir le système d'élection par les

1. Consultez Bernh Eriksson, *Sveriges Kommunallagar*, p. 5 et suiv.
2. Sigfrid Wallengren, *Första Kammaren i nutida Författningen*, 1919.

conseils provinciaux. Restent à déterminer les pouvoirs de la 1re Chambre et ses rapports avec la 2e. Une réorganisation du ministère des Affaires étrangères vient d'être effectuée. Elle comporte la création d'une section commerciale au ministère et d'attachés commerciaux dans les principaux pays; celle d'une Délégation parlementaire des Affaires étrangères, siégeant en permanence, et qui pourra exiger communication de toutes les pièces diplomatiques. Bien qu'astreinte au secret en certains cas, elle assurera un contrôle sérieux de la politique extérieure[1]. Une vaste commission extraparlementaire a mis à l'étude une réforme scolaire de grande envergure. Elle se propose surtout de réunir les directions des enseignements primaires et secondaires en un organe unique et de faire des différentes catégories d'écoles (primaires, reales, gymnases) un édifice unique, dont l'école primaire, par laquelle tous devront passer, sera la base[2].

Mais, à côté de ces projets, deux questions s'imposent à l'attention des partis de gauche, qui néanmoins auront grand peine à se mettre d'accord pour les résoudre. C'est d'abord la question militaire. Les socialistes veulent un désarmement rapide. En novembre ils se sont contentés de faire nommer une commission d'étude, mais dès janvier ils réclamaient la suppression des appels de réservistes. C'est ensuite tout le groupe des problèmes économiques. Les libéraux se sont ralliés au projet de loi des huit heures exigé par leurs alliés[3]. Plus difficile paraît devoir être la liquidation des bureaux de guerre, organes d'étatisation contraires aux principes libéraux, mais conformes aux programmes socialistes. Enfin la réforme agraire, depuis la disette des années de guerre, est à l'ordre du jour. Le rapport d'une commission d'étude conclut au morcellement des terres de l'État au profit de petits propriétaires, qui lui payerait seulement des intérêts calculés par des estimations périodiques. Ce projet reflète les idées des libéraux et s'inspire d'ailleurs d'une réforme analogue proposée par les radicaux danois. Mais les socialistes ne s'en contentent point et réclament l'expropriation des grands propriétaires[4].

1. Rapports de deux commissions d'étude les 10 février et 15 mars. La réforme a été votée en juin.

2. Discours du ministre Ryden à l'ouverture des travaux de la commission, 14 janvier.

3. Déclaration du ministre de l'Intérieur le 16 mars.

4. Etude du Prof. Bergman dans *Dagens Nyheter*, des 2 avril et jours suivants

La droite, sentant fragile la collaboration des gauches, s'est efforcée de la briser. Ce parti, qui, en 1912 s'est intitulé « parti des agriculteurs et bourgeois », trouvait dans la situation politique une belle occasion de propagande. Il s'adressa d'une part aux paysans. Ceux-ci, enrichis par la guerre, mais irrités de l'ingérence de l'État et souvent inquiets des progrès socialistes, avaient pris conscience de leur importance. En 1917 deux nouveaux groupes politiques, l' « Association paysanne » et l' « Association nationale des paysans », étaient apparus. La droite, pour les gagner insista, dans sa campagne électorale, sur la nécessité d'intensifier la production agricole. Elle parut disposée à prendre en main les intérêts des agriculteurs, en opposant classe à classe, les paysans aux ouvriers. A vrai dire le succès fut médiocre. Les paysans du Norrland semblent pencher vers les libéraux. Dans le sud l'Association nationale lui refusa sa collaboration. C'est que la droite défend encore, au nom du droit de propriété, la cause des grands propriétaires. Sur ce point, beaucoup de paysans sont plutôt disposés à soutenir les socialistes. Et, lorsque la droite parle de se transformer en parti de classe, les paysans n'oublient point qu'elle est dirigée par les chefs des grandes entreprises de banque et d'industrie. La droite ne veut-elle pas simplement les gagner, de même que jadis elle sut attirer le « lantmannaparti » dans son sein[1].

En même temps la Droite cherchait à opposer aux socialistes une coalition des partis bourgeois[2]. Ses chefs proclamaient que dans le système actuel les socialistes de droite faisaient le jeu des bolchevistes, et les libéraux à leur tour celui des socialistes. La sécurité du pays ne pourrait être garantie à l'intérieur et à l'extérieur que par un rapprochement des partis bourgeois, dans lequel on apercevait facilement que le parti libéral, moins fortement organisé, ne pourrait que rarement faire prévaloir son point de vue. A ces avances tous les libéraux ne sont point restés insensibles. Les milieux commerçants de Gothembourg, préoccupés de la reprise des affaires, redoutent que des expériences de socialisation ne viennent compromettre les projets

1. Voir la discussion provoquée par l'article d'A. Molin dans la revue de Droite, *Det Nya Sverige*, en particulier *Dagens Nyheter* et, pour le Sud, *Skanska Aftonbladet* et *Sud Svenska Dagblad* du 28 février.

2. Discours de Trygger le 3 mars, de l'Amiral Lindman les 9 et 25 mars.

qu'ils ont formés pour le développement du commerce, spécialement celui de transit[1]. A Malmö une Association commerciale de conservateurs et de libéraux s'est aussi fondée. Mais les chefs du parti ont nettement repoussé la main tendue. Eden a déclaré toute collaboration avec les Conservateurs impossible. A l'intérieur, leur programme, purement négatif, se réduit à combattre les projets économiques des socialistes et la politique démocratique des libéraux. A l'extérieur, leurs tendances restent dangereuses. Certains d'entre eux voudraient entraîner le pays à intervenir dans la Baltique, à s'engager dans une entreprise qui dépasse ses forces. Qu'on ne vienne donc plus nous demander ironiquement à qui des libéraux ou des socialistes profite la coalition gouvernementale? Elle profite au pays tout entier[2].

V

Les élections, pour lesquelles chaque parti présentait donc une liste distincte, ont donné les résultats suivants.

A Stockholm sont élus : droite 35 (au lieu de 62), libéraux 10 (12), socialistes 56 (21).

A Gothembourg : droite 20 (23) ; libéraux 14 (16), socialistes 26 (21).

Les membres des conseils provinciaux se répartissent ainsi : droite 265 (au lieu de 620), libéraux 293 (289), socialistes de droite 322 (230) ; socialistes de gauche 52 (41), association nationale des paysans 83 (30), association paysanne 89 (22).

La droite a donc subi de lourdes pertes. Mais si l'on compare ces élections, non pas à celles qui se faisaient sous un autre régime, mais aux dernières élections de la 2e Chambre, qui ont eu lieu au suffrage universel, l'impression est différente. Prenons les conseils des grandes villes qui délèguent directement des députés à la 1re Chambre. La droite y obtient 38 p. 0/0 (au lieu de 33) des suffrages ; les libéraux 25 (27 1/2) ; les socialistes 37 (39). Ainsi, dans l'ensemble, la répartition des électeurs ne s'est guère modifiée. Le vote des femmes n'a

1. Un article du *Göteborgs Handels och Sjofarts Tidning* du 24 janvier, un des principaux journaux libéraux, exprimait l'avis que la coalition des gauches arrivait à son terme. Il a provoqué de longues discussions dans toute la presse.

2. Discours d'Eden à Orebro le 2 mars et à Gothembourg le 16.

entraîné aucun changement. La gauche est plutôt en recul et la droite en progrès[1].

Quoiqu'il en soit ces élections plaçaient le ministère dans une position embarrassante. Désormais assurés que le parti socialiste deviendrait le groupe le plus nombreux de la 1re Chambre, les ministres libéraux n'avaient aucun désir de précipiter sa dissolution. Leurs collègues consentaient à l'ajourner, pourvu que la Chambre actuelle ne s'opposât point à leurs projets. Mais celle-ci ne pouvait guère se prêter au rôle un peu paradoxal qu'on lui destinait. Exécuter par avance les volontés de leurs successeurs, c'était trop demander aux députés conservateurs[2]. D'ailleurs, ceux-ci n'avaient-ils pas avantage à embarrasser la coalition de leurs adversaires?

Un premier conflit se produisit sur la question militaire. Les socialistes se refusant à voter les crédits militaires pour 1920, le ministère ne put les obtenir qu'avec le concours des votes conservateurs. Ceux-ci à leur tour mirent en échec à la 1re Chambre les projets de désarmement présentés par le ministère[3].

Mais le débat décisif s'ouvrit à la fin de mai à propos du projet sur la journée de huit heures. Eden avertit la 1re Chambre que son adoption était « d'une importance décisive pour l'évolution du pays » et que son rejet entraînerait la dissolution. Néanmoins la 1re Chambre le repoussa; elle écarta même un amendement d'un de ses membres, qui introduisait la journée de neuf heures[4]. La dissolution de la 1re Chambre s'ensuivit. Les élections qui viennent de s'achever ont donné les résultats suivants :

Conservateurs 39 (au lieu de 86); libéraux 41 (43); socialistes de droite 49 (19); socialistes de gauche 3 (2); association nationale des paysans 8 (0); association paysanne 10 (0).

Ainsi la droite perd sa dernière forteresse. Ce fait, escompté d'avance, n'en marque pas moins une date importante dans l'évolution constitutionnelle du pays. Il serait, au contraire, prématuré de tirer des succès socialistes une conclusion hâtive. Leur journal reproche aux libéraux d'avoir, en plusieurs endroits, conclu des

1. V. Pinot, *art. cit.*, et *Dagens Nyheter*, 31 mars.
2. Discours de Trygger à la 1re Chambre le 15 avril.
3. Le ministère demandait la suppression du service militaire pour la classe 1918 et sa réduction à quatre mois pour la classe 1919.
4. *Social Demokraten*, 31 mai 1919.

accords avec les conservateurs[1]. Est-ce un symptôme à retenir? D'autre part, les socialistes de gauche, en un congrès récent, ont voté à une grande majorité une motion d'adhésion à la IIIe Internationale, qui approuve expressément les principes de Lenine, la dictature du prolétariat opposée à la démocratie[2]. L'attitude très ferme, que les socialistes de droite ont toujours maintenue à l'égard du bolchevisme, ne permet pas de supposer qu'ils se laissent entraîner à faire des concessions aux extrémistes. Mais, s'ils doivent faire une coupure à leur gauche, n'en seront-ils pas plus disposés à continuer à collaborer avec les libéraux? Ou bien serait-ce la droite qui, rajeunie au sortir de la crise douloureuse où elle a perdu son ancien pouvoir, viendrait reprendre part à la direction des affaires du pays? On ne peut le dire actuellement. Mais il est certain que la politique intérieure suédoise devra désormais s'orienter dans des conditions nouvelles. La politique extérieure devra tenir compte également des derniers événements. Pour un Suédois, l'horizon européen s'est entièrement transformé. Le « péril russe » a disparu. Il est du moins devenu méconnaissable. L'Allemagne, en tant que soutien de l'ordre, appartient désormais au passé. Souhaitons que la France, si mal connue, et qui s'est aussi laissée si longtemps ignorer, sache profiter de l'occasion pour reprendre des relations plus étroites avec son ancienne alliée.

Août 1919.

PAUL VAUCHER.

1. *Soc. Dém.*, 28 juillet.

2. *Soc. Dém.*, 12 juin. En même temps, les ouvriers métallurgistes à Stockholm et à Gothembourg, en élisant les délégués à leur récent congrès, ont presque partout désigné des socialistes de gauche. Des grèves fréquentes préoccupent l'opinion.

LE Vte ALBAN DE VILLENEUVE-BARGEMONT
ET LA CONDITION DES OUVRIERS FRANÇAIS
AUX ENVIRONS DE 1830

(*Deuxième article*)[1]

III. — Les remèdes.

Comme bien on pense, Villeneuve-Bargemont n'a pas manqué, en même temps qu'il indiquait des remèdes à la crise sociale, d'essayer de mettre à mal les solutions générales que d'autres avaient proposées.

J'ai à peine besoin de dire qu'il proclama maintes fois la faillite à ce point de vue de l'École d'Adam Smith : ainsi dans l'introduction de l'*Économie politique chrétienne*[2] il cite quelques déclarations, très optimistes de J.-B. Say et ajoute : « Assurément c'est à une science ainsi définie et formulée et dont les théories, proclamées depuis plus d'un demi-siècle, ont été expérimentées sur une très vaste échelle que l'humanité, la charité religieuse et la politique étaient en droit de demander le soulagement complet des classes souffrantes de la population ». Mais les résultats n'ont pas répondu aux promesses, la science a trop présumé d'elle-même, et, « au lieu de soulager l'indigence, elle a très probablement contribué à la propager ». Elle fut d'ailleurs appliquée en France avec une sécheresse de cœur, une absence d'humanité et de charité, bref un matérialisme égoïste qui résultait, d'après Villeneuve-Bargemont, de la Révolution et même de la Réforme.

Car, il ne faut pas l'oublier, c'est au point de vue de la religion catholique et de la morale religieuse qu'il se place presque toujours pour apprécier la question sociale de son temps et les projets de réforme apparus pendant les premières décades du XIXe siècle. Le

1. Voyez la *Revue des Sciences Politiques*, n° du 15 août 1919.
2. I, 29-30.

parti pris est évident dans le jugement qu'il porte sur les systèmes d'Owen, de Saint-Simon et de Fourier.

Après avoir résumé les idées générales d'Owen[1], il lui reproche d'avoir accusé toutes les religions de mensonge, d'impuissance, de tendances subversives et de violation flagrante des lois de la nature; il condamne avec force « des doctrines philosophiques qui tendaient si ouvertement à substituer le dogme universel de la fatalité et le sensualisme aux principes de la religion chrétienne », et qui, en définitive, menaçaient l'ordre social tout entier.

Pourtant Villeneuve-Bargemont loue l'esprit de charité, la conviction profonde, la puissance de volonté d'Owen, qualités qui « ne peuvent appartenir qu'à un homme doué d'un grand et noble caractère ». Il reconnaît qu'Owen, un des premiers, a signalé les dangers du développement, dans l'ordre économique de l'époque, des forces mécaniques; qu'il a dénoncé fort à propos les inconvénients des grands centres industriels et qu'il a conseillé de les remplacer par des groupements de moindre importance, dont les ouvriers pourraient s'occuper également à des travaux agricoles. Villeneuve-Bargemont relate, non sans y marquer de l'intérêt, les essais faits pour réaliser ces idées : Owen y aurait peut-être réussi, dit-il, s'il s'était appuyé sur la religion.

Villeneuve-Bargemont se montre beaucoup plus dur à l'égard du Saint-Simonisme : la raison, c'est qu'il trouve là un essai de réorganisation sociale au moyen « d'une sorte de *néo-christianisme* ».

Il n'a, d'ailleurs, probablement pas lu les ouvrages de l'École, puisqu'il note que la plupart des notions utilisées dans le chapitre qu'il lui a consacré[1] sont extraites de divers articles publiés par *La Gazette du Midi*. Folie dont on ne peut parler sérieusement, profanation de la raison humaine, attaque hardie contre le christianisme et toutes les institutions qu'il a fait naître, débats scandaleux devant les tribunaux qui ont révélé de nombreuses turpitudes (« Notre plume ne saurait se prêter à peindre des scènes dégoûtantes de cynisme et de ridicule »), religion et morale entièrement fondées sur la philosophie matérialiste de l'école économique anglaise, dont il serait sans doute facile à prouver qu'elles sont les conséquences, etc.,

1. *Histoire de l'Économie politique*, II, 389 et suiv.
2. *Économie politique chrétienne*, I, livre Ier, chapitre Ier (p. 422 à 443).

— tels sont les principaux jugements que porte Villeneuve-Bargemont sur le Saint-Simonisme. D'un autre côté, il attribue aux prédications de l'École une part importante de responsabilité dans l'insurrection de novembre 1831 à Lyon. C'est tout au plus s'il concède que, parmi les Saint-Simoniens, il y a eu des jeunes gens au cœur généreux mais égaré : ce sont les dupes; en dehors d'eux, il y a les profiteurs du mouvement, puis les prolétaires affiliés qui, devenus plus nombreux, pourront servir d'instrument aux meneurs.

Villeneuve-Bargemont a exposé fort incomplètement les théories économiques de l'École, et notamment il a passé légèrement sur sa critique de l'état social. Il s'est défendu d'examiner si la réalisation du système de Saint-Simon était praticable, la question étant, d'après lui, jugée d'avance par tous les hommes compétents. Il a mieux aimé consacrer plusieurs pages « à répondre principalement aux objections tirées de l'impuissance du christianisme à seconder les progrès des sociétés ». Au cours de ces développements, il a invité plusieurs fois les jeunes gens égarés de bonne foi dans le Saint-Simonisme à reconnaître la vertu du christianisme.

Villeneuve-Bargemont fait une place moins grande à Fourier (dont il ne discute guère que la théorie du *travail attrayant*[1],) et surtout il le critique avec beaucoup moins d'âpreté : c'est que, si Fourier « se place hors des tendances catholiques », il « rend cependant hommage à la morale du christianisme[2] ». Hommage qui n'est peut-être qu'un leurre, car bien que Fourier « semble s'étayer quelquefois des Saintes Écritures et qu'il établisse la supériorité des jouissances de l'âme sur les appétits sensuels, il est facile d'apercevoir que son principe est diamétralement opposé aux principes du christianisme », les doctrines sociétaires offrant des rapports frappants avec celles de Herrenschwand[3], de Saint-Simon « et même, à certains égards, avec celles de M. Say et des autres économistes qui, faisant abstraction complète de la foi chrétienne, n'ont envisagé que le côté matériel de la civilisation et de la destinée de la race humaine ». La lecture des ouvrages de Fourier inspire à Villeneuve-Bargemont cette réflexion qu' « elle est bien vaine, la science qui conduit à dégrader ainsi

1. I, 383-385.
2. *Histoire de l'Économie politique*, II, 332 et suiv.
3. Auteur d'un *Traité d'économie politique et morale de l'espèce humaine* publié en 1796.

l'humanité ». Tout de même il lui sait gré de n'avoir pas tenté de créer une religion nouvelle.

D'où viendra donc le changement dont Villeneuve-Bargemont, comme tant d'autres, comprend la nécessité, si on ne trouve la solution chez aucun des trois principaux réformateurs des premières décades du XIXe siècle? La transformation nécessaire doit être, dit Villeneuve-Bargemont, effectuée sur les bases qu'indique une nouvelle école, l'École d'économie politique chrétienne.

Cette école se distingue, non pas par la suprématie qu'elle donne aux questions de répartition sur les questions de production (car, en dehors d'elle, certains économistes se placent à ce point de vue), mais parce qu'elle entend « consacrer l'alliance industrielle de la science des richesses matérielles avec la science des richesses morales », autrement dit « prendre hautement et franchement pour base de la civilisation les théories sociales déduites des principes du christianisme[1] ».

L'*Économie politique chrétienne* a été écrite, Villeneuve-Bargemont l'a dit, pour présenter l'exposé doctrinal de la nouvelle école. En vue de recruter à cette dernière des adhérents, il a fait des avances à divers économistes ou philanthropes : Malthus, Sismondi et Droz, ces deux derniers classés par lui dans « l'École française moderne[2] », Ganilh, de Saint-Chamans, de Mourogues et, ajoutait-il, « quelques autres écrivains qui appartiennent plus ou moins à l'école que nous désirerions voir se former sous le nom d'*Économie politique chrétienne* »[3]. Parmi ces écrivains on peut citer : Decoux, collaborateur de *L'Avenir*, « écrivain habile et religieux », et l'abbé Gerbet[4].

Droz et surtout Sismondi étaient l'objet d'attentions spéciales dans l'*Économie politique chrétienne* : « M. de Sismondi, y lisait-on par exemple, a commencé d'indiquer le but des recherches de l'École économique chrétienne dans le passage suivant de ses *Nouveaux principes d'économie politique...*[5] » Quant à Droz, c'était un des premiers écrivains qui aient cherché à « concilier l'économie politique avec la morale et l'humanité[6] ». Les opinions de ces deux écrivains

1. *Histoire de l'Économie politique*, II, 359.
2. *Économie politique chrétienne*, I, 284-286.
3. I, 89, note.
4. I, 83, note 1 ; *Histoire de l'Économie politique*, II, 360.
5. *Économie politique chrétienne*, I, 131.
6. I, 273.

indiquaient « un progrès moral dans la direction de la science » et s'éloignaient nettement des principes de « l'école froide et égoïste de Smith[1] ».

Dans son *Histoire de l'économie politique*, Villeneuve-Bargemont fit un pressant appel aux chefs de l'*École française*, à Rossi et surtout à Blanqui, dont il déplorait l'anti catholicisme violent et auquel il adressait cette invitation : « Nous espérons que, détrompé bientôt sur les promesses de la religion industrielle, l'Économie politique chrétienne le comptera parmi ses plus sincères et ses plus fermes appuis[2] ».

En somme, Villeneuve-Bargemont visait à grouper sous l'égide du catholicisme tous les économistes qui, ayant rompu plus ou moins complètement avec l'école de Smith, voulaient créer une science où tout ne fût pas sacrifié à la production de la richesse et où, suivant la célèbre expression de Droz, les hommes ne fussent pas considérés comme faits pour les produits, mais les produits pour les hommes. L' « École française », en acceptant la foi et l'inspiration catholiques, serait devenue, selon Villeneuve-Bargemont, l'École de l'économie politique chrétienne[3].

Aucun économiste ne répondit aux avances ainsi faites par Villeneuve-Bargemont ; et, fondateur de cette école, il en fut le seul membre, malgré les sympathies que rencontraient ses idées parmi un certain nombre de ceux qu'il avait conviés à se joindre à lui ; et l'École n'a pas eu d'autres publications que les siennes.

Voyons par quels moyens Villeneuve-Bargemont propose d'améliorer l'état social.

« C'est une vérité sur laquelle nous revenons, écrit-il[4], parce qu'elle est le fondement de toute notre théorie, que le christianisme est à la fois le moyen le plus sûr, non seulement d'assurer la félicité éternelle de l'âme, mais encore de procurer sur la terre la plus grande masse de bonheur à laquelle la race humaine puisse raisonnablement prétendre. »

Il dit encore[5] : « La religion chrétienne est incontestablement la

1. I, 55-56.
2. *Histoire de l'économie politique*, II, 373.
3. Voy. par exemple, *Économie politique chrétienne*, I, 82-83.
4. II, 171.
5. I, 86.

seule base d'un état social conforme à la nature de l'homme ». De là l'économie politique chrétienne : « C'est à l'aide de la charité et d'une distribution meilleure des richesses et des lumières, c'est par la modération des désirs et des besoins qu'elle veut, autant qu'il est possible, rétablir l'équilibre entre les hommes; elle prescrit le travail, mais elle demande qu'il enrichisse à la fois l'ouvrier et celui qui l'emploie; elle respecte l'inégalité indispensable au maintien de l'ordre social, mais elle appelle la portion souffrante de la société à une amélioration progressive; elle voudrait, du moins, que l'indigence disparût de l'échelle de l'inégalité sociale, et elle dit aux hommes : *Que votre abondance supplée à l'indigence des autres, afin de rétablir l'équilibre*[1] ». S'inspirant de ce précepte de Saint-Paul, Villeneuve-Bargemont inscrit en tête de son programme de rénovation sociale ce principe : « Accord constant du travail et de la charité[2] ». C'est là seulement que se trouve le remède au paupérisme. La question sociale n'est donc, à tout prendre, qu'une question de morale et de religion[3].

La charité peut et doit être pratiquée par tous, dans toutes les situations. Mais elle s'impose surtout aux favorisés de la fortune : grands propriétaires, hommes de loisir et femmes du monde, fonctionnaires, savants, entrepreneurs d'industrie ont, à des degrés divers, des devoirs à remplir à l'égard des classes moins fortunées. Les entrepreneurs d'industrie, notamment, encourent une lourde responsabilité : n'est-ce pas à eux principalement qu'est dû l'accroissement de la population ouvrière, qui est une des causes du développement du paupérisme? « Lorsque, pour réaliser leurs spéculations lucratives, ils agglomèrent dans de vastes manufactures des milliers d'ouvriers, ils contractent l'obligation de pourvoir à leur existence et à celle de leur famille, à leur santé, à leurs maladies, à leur vieillesse, à leur moralité. Si, pour augmenter leurs profits ils ne donnent que d'impuissants salaires, si, pour ne pas manquer de bras à vil prix, ils entretiennent la misère et la débauche, si enfin les ouvriers ne sont pour eux que des instruments que l'on emploie tant et autant qu'ils sont nécessaires et que l'on rejette

1. I, 131.
2. I, 116, 272; III, 2, 134, 583, etc.
3. Par exemple, I, 385-386.

impitoyablement dès que l'on n'en a plus besoin, les directeurs d'industrie sont responsables, non seulement devant Dieu, mais devant la société tout entière, des maux causés par une inhumaine cupidité[1]. »

Responsables aussi sont les « hautes classes » qui, trop souvent, démoralisent l'ouvrier par leur luxe et par le spectacle de leurs jouissances matérielles. « Nous ne prétendons pas réduire leurs besoins aux simples exigences de la vie; mais ne serait-il pas juste, autant que moral et politique de leur voir consacrer une portion de leur superflu en luxe de charité, par exemple en suppléments de salaires qui pourraient devenir la mise de l'ouvrier indigent dans la caisse d'épargne... Pour épargner, il a besoin d'un superflu; or, c'est ce superflu du pauvre que la charité demande au superflu des riches[2]. »

En somme, la charité a pour principal objet, dans le domaine qui nous occupe, de supplémenter le salaire de l'ouvrier, non pas accidentellement, comme on pourrait le croire, mais d'une façon beaucoup plus générale : « Puisqu'il est vrai, écrit Villeneuve-Bargemont, que, dans les sociétés modernes les plus avancées en industrie, le travail ne présente plus aux classes ouvrières un salaire qui leur permette d'entretenir suffisamment leurs familles et de faire des épargnes pour l'avenir, il faut que la charité supplée à cette insuffisance par des secours... »

Ce n'est pas à un ouvrier moralement quelconque que la charité viendra ainsi tendre la main, mais à l'ouvrier « préparé par la philosophie chrétienne[3] ». Cet ouvrier comprendra que l'inégalité des conditions est « l'un des éléments de la destinée humaine sur la terre », et il subira avec résignation et douceur l'injustice trop apparente de cette inégalité[4] »; il sera laborieux, tempérant, économe; et sa femme et ses enfants le seront également; pour se soumettre à l'épargne, il s'imposera tous les sacrifices compatibles avec les besoins de l'existence[5].

De tels ouvriers « ne se marieront qu'avec la certitude de ne pas

1. II, 219-220.
2. III, 89,
3. III, 68.
4. III, 65 et suiv.
5. I, 121.

rendre leur famille malheureuse: ils ne recourront à la charité qu'à l'extrémité dernière ». Villeneuve-Bargemont a inscrit sous le titre de son ouvrage cette parole de Burke : « Il faut recommander aux pauvres la patience, la frugalité, le travail, la sobriété et la religion ».

Si l'ouvrier, à force d'intelligence, à force de s'étudier à consommer peu, à régler et à modérer ses désirs, réussit dans ses travaux, « il s'élèvera avec joie à un degré de plus dans l'échelle sociale : si ses travaux le laissent dans la médiocrité, dans l'indigence même, il ne murmurera point, car il saura aussi que cette vie passagère n'est qu'une épreuve et que les pauvres entrent plus facilement au royaume éternel que les riches, dont la récompense est en ce monde[1] ».

Toutes ces qualités nécessaires à l'ouvrier découlent, dit Villeneuve-Bargemont, d'une source unique : le sentiment religieux, issu de l'éducation religieuse, fortifié et conservé par elle : « Toute l'existence sociale repose donc sur l'éducation et la religion[2] ».

La charité volontaire, vivifiée par l'esprit chrétien, aura donc un rôle important à jouer dans le projet d'amélioration sociale établi par Villeneuve-Bargemont[3]. Des associations libres, fondées autant que possible dans chaque commune s'occuperont des femmes indigentes en couches, de l'hygiène de la première enfance, de la création de salles d'asile. Les mêmes associations, ou d'autres constituées spécialement, se chargeraient de fonder des écoles charitables et gratuites où l'enfant d'indigent recevrait l'instruction primaire, l'instruction religieuse et, dans des ateliers installés auprès de l'école ou dans l'école même, l'instruction professionnelle. Le Gouvernement pourrait ordonner la création de ces écoles dans toutes les communes ayant plus de mille habitants, aux frais de ces communes. Il faudrait que les enfants fussent tenus à fréquenter les écoles charitables jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour se livrer sans danger aux travaux industriels. Alors même, des institutions charitables devraient organiser pour les jeunes ouvriers l'instruction religieuse complémentaire, des écoles d'adultes, des cours publics et gratuits de dessin linéaire, de mécanique, etc. : elles s'occuperaient

1. I, 484.
2. *Ibid.*
3. III, 68 et suiv.

encore d'établir des sociétés de tempérance et des caisses de prévoyance et d'épargne. Puis il conviendrait[1] de favoriser les unions légitimes, par exemple en donnant une préférence, dans l'obtention du travail, aux ouvriers pères d'enfants légitimes, en les aidant à se former des épargnes et à faire élever et instruire leur famille; en outre des moyens déjà indiqués dans ce but, Villeneuve-Bargemont remarque que les associations de bienfaisance devraient créer des cuisines économiques, des boutiques des pauvres, des chauffoirs publics, des magasins de combustibles, d'aliments et de vêtements à bon marché, des cités ouvrières, des « greniers de charité », des ateliers de charité, un système de prêts sans intérêt pour les circonstances imprévues, etc.

Voilà, dans ses grandes lignes, le programme d'action que Villeneuve-Bargemont trace à la charité privée pour l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il en trace un autre à la législation, (programme qui, sur certains points, s'enchevêtre avec le premier), mais s'inquiète de justifier ce droit d'intervention : « La société tout entière, dit-il, a un grand intérêt à prévenir toutes les causes immédiates ou éloignées de l'indigence et de la démoralisation. Or, c'est aux pouvoirs qui la représentent à protéger et à défendre cet intérêt ». Les gouvernements, écrit-il encore, ont pour premier devoir d'écarter tous les éléments de désordre qui existent au sein de la nation. « Or, quels éléments plus funestes pour l'ordre social que ceux qui engendrent perpétuellement la misère, l'asservissement et la dégradation d'une portion considérable de la population et perpétuent la haine et l'envie des classes inférieures contre les classes riches et élevées? » Évidemment, remarque-t-il, il n'est pas au pouvoir du Gouvernement de faire disparaître les causes de la misère, « mais il lui appartient assurément d'affaiblir et de modifier le principe d'une partie de ces causes, soit par la législation, soit par la tendance de l'administration publique[2] ».

Le législateur doit d'abord essayer de mettre obstacle à la perpétuité de l'état d'indigence existant dans les familles ouvrières : l'ouvrier qui sollicite, puis reçoit des secours de la charité publique ou de la charité privée doit être considéré en « état de minorité pour

1. III, 106 et suiv.
2. III, 141 et 155-156

cause d'indigence », et par cela même la société a le droit de poser des conditions aux secours qu'elle lui donne; elle exigera : 1° que l'autorité et la surveillance des enfants soient enlevées à l'ouvrier indigent ; le « tuteur charitable » sera chargé de leur faire suivre les écoles charitables jusqu'à un âge déterminé; 2° que l'ouvrier indigent soit astreint à verser dans une caisse d'épargne « la portion de son salaire reconnue susceptible d'être économisée [1] »; 3° qu'il se soumette aux règlements d'hygiène et de salubrité qui lui seront imposés [2]. Si je comprends bien la pensée de Villeneuve-Bargemont sur ce point, le législateur n'interviendrait ici que pour édicter certaines obligations, les institutions charitables dont il a été question plus haut se chargeant de l'application.

« Au nombre des causes les plus actives de l'indigence, il faut placer le système actuel de l'*industrie manufacturière*. » Villeneuve-Bargemont revient une fois encore sur les méfaits de l'industrialisme tant en France qu'en Angleterre, et il constate qu'il y a là « un grand vice ou une lacune fâcheuse dans nos institutions sociales. Le problème est sans doute difficile, puisqu'il consiste à régler d'une manière fixe et équitable les rapports et les obligations réciproques des ouvriers et des entrepreneurs d'industrie ».

Parmi les solutions proposées, Villeneuve-Bargemont cite d'abord le système de la *garantie* esquissé par Sismondi. Ce système, il le trouve fondé en équité, mais inadmissible en pratique [3] : « La condition imposée aux chefs de manufactures de pourvoir entièrement à l'entretien de leurs ouvriers pendant leurs maladies, leur vieillesse et les temps d'interruption du travail rendrait impossible, dans l'état actuel des choses, toute entreprise d'industrie et forcerait les manufacturiers de rechercher les moyens de substituer partout l'emploi des machines à celui des forces humaines. D'un autre côté, intervenir dans la fixation des salaires serait porter une atteinte grave à la liberté de l'industrie et nuire ainsi aux intérêts que nous voulons garantir. »

Villeneuve-Bargemont écarte donc la célèbre théorie de Sismondi.

1. Il s'agit sans doute de l'ouvrier qui tantôt est, et tantôt n'est pas, dans l'indigence.
2. III, 160.
3. I, 286-287; III, 168.

On aurait pu croire, au contraire, qu'il en était un adepte en lisant le passage[1], cité plus haut, où il établit la responsabilité morale et sociale de l'entrepreneur d'industrie et les obligations qui découlent pour lui de cette responsabilité [2].

Il repousse également, comme se rattachant au système de la garantie, la proposition de Sismondi de donner aux maîtres le droit d'interdire dans certaines conditions le mariage de leurs ouvriers, sans s'apercevoir, semble-t-il, que Sismondi avait abandonné cette idée dans la seconde édition (1827) de ses *Nouveaux principes d'économie politique*. Villeneuve-Bargemont va même plus loin : alors qu'il considère, on l'a vu, les pauvres admis aux secours publics comme en état de minorité, état qui entraîne des effets précis, il se refuse à donner à la tutelle charitable qu'ils subissent le droit d'interdire ou de retarder leur mariage; pour lui, en effet, la charité, légale ou particulière, n'a pas la puissance d'empêcher le mariage des pauvres, et la loi n'a pas le droit d'édicter une interdiction aussi en opposition avec la nature et la liberté de l'homme[3].

Sur ce point encore, Villeneuve-Bargemont paraît avoir varié, car dans une autre partie de l'*Économie politique chrétienne* [4], il remarquait qu'il était « permis de désirer que la législation s'applique à rechercher les moyens de concilier la liberté et le développement de l'industrie avec les garanties que la société est en droit d'exiger contre une surabondance de population indigente ». Puis il condamnait l'interdiction du mariage des ouvriers telle que l'entendait Sismondi; et il ajoutait : « Mais la loi pourrait, sans blesser ces droits imprescriptibles (à la justice et à la liberté naturelle), imposer, relativement au mariage, des conditions aux ouvriers qui sollicitent ou reçoivent des secours publics et aux chefs des grands établisse-

1. II, 219-220.

2. Les lignes suivantes contiennent une approbation au moins du principe du système de la garantie : « M. Simonde de Sismondi, dans ses *Nouveaux Principes d'Économie politique*, s'est attaché à prouver la nécessité et la justice d'imposer aux entrepreneurs d'industrie l'obligation de pourvoir au sort des indigents qu'ils font naître. Ces idées nouvelles devaient vivement choquer les économistes de l'école anglaise; aussi les ont-ils combattues avec chaleur. Néanmoins, nous ne doutons pas qu'avec le temps on n'en reconnaisse l'équité et le besoin. Les abus réellement nuisibles finissent tôt ou tard par appeler un remède énergique » (III, 98; voyez aussi I, 287).

3. III, 172-175.

4. I, 235.

ments d'industrie qui leur donnent du travail ». Et il précisait sa pensée par cette note : « On pourrait appliquer à cette considération d'intérêt général le même principe qui porte le gouvernement à empêcher les jeunes soldats de se marier, à refuser l'admission des remplaçants mariés et à n'accorder des permissions de mariage aux officiers et aux soldats en congé illimité que sur la preuve des avantages et des garanties que présente le mariage sollicité ».

Quoiqu'il en soit, Villeneuve-Bargemont est d'accord en principe avec tous ceux que préoccupe l'accroissement de la population ; s'il a varié sur l'existence ou sur l'étendue d'une réglementation visant l'interdiction du mariage, il a toujours considéré que le véritable moyen d'obtenir des ouvriers la prudence et la prévoyance dans le mariage, c'est de ne les demander qu'au sentiment religieux[1].

Un autre moyen, continue Villeneuve-Bargemont, a été proposé pour donner des garanties sociales aux ouvriers et prévenir la misère des classes inférieures : c'est le rétablissement, non pas de l'institution des corps de métier, jurandes, maîtrises, mais d'institutions analogues. Nul doute que les jurandes et maîtrises aient eu du bon : ainsi leur réglementation apportait des obstacles à l'accroissement de la population et au développement exagéré de l'industrie ; ainsi encore elle garantissait l'habileté professionnelle et la moralité de l'ouvrier fait ; elle lui accordait l'appui de l'association des hommes de sa profession ; d'un autre côté, ce régime de l'industrie avait donné naissance à de tels abus que son rétablissement ne peut pas être mis en question[2] ; mais il faudrait essayer de conserver ce qu'il avait de bon, par exemple « exiger qu'un ouvrier, en sortant de l'apprentissage, fût examiné gratuitement, par un jury impartial, sur son instruction élémentaire et sur sa capacité ». L'ouvrier ayant satisfait à cette épreuve recevrait un certificat qui serait placé en tête de son livret ; il y aurait dès lors deux classes d'ouvriers, l'une plus considérée et mieux payée, l'autre inférieure puisqu'elle n'aurait pu obtenir de certificat du jury. « Ainsi, par des moyens doux et faciles à appliquer, on obtiendrait une émulation salutaire et des garanties de lumière et d'habileté[3]. »

1. I, 235 ; III, 175, 188.
2. III, 175 et suiv.
3. III, 187.

L'ancien régime industriel a légué au nouveau une institution, le Compagnonnage, qui est la source de graves abus, mais qui, « si elle était basée sur les vrais principes de la charité chrétienne, pourrait produire d'excellents résultats[1] ». Son existence « atteste en quelque sorte le besoin qu'éprouvent les ouvriers d'une institution qui, sans gêner le développement de l'industrie, pût assurer à la classe ouvrière et à la société des garanties qui sont à peu près nulles aujourd'hui[2] ». Les anciennes corporations pourraient donc être remplacées par « l'association de tous les ouvriers d'une même profession, lesquels seraient autorisés à se réunir pour choisir des syndics et délibérer en certaines circonstances, sur leurs intérêts communs. Il leur serait interdit, conformément au Code pénal, de s'occuper de la fixation des salaires et d'objets politiques ».

Villeneuve-Bargemont attend beaucoup de ces associations, qui seraient d'ailleurs « surveillées, protégées et dirigées par l'autorité » : elles provoqueraient la formation de caisses de secours mutuels et de prévoyance et de sociétés de tempérance, l'établissement d'écoles et de cours publics, bref elles « développeraient rapidement et sans danger l'esprit d'associations, qu'il importe de faire naître et de fortifier ».

Les syndics de ces associations auraient des attributions importantes : conseiller et réprimander les ouvriers sur leur conduite, délivrer à ceux qui voyageraient des certificats qui les recommanderaient aux associations des autres villes et leur permettraient d'y trouver du travail ; d'autre part, s'efforcer de détacher insensiblement les ouvriers du Compagnonnage et d'en provoquer partout la suppression. Enfin les syndics s'appliqueraient à développer chez les ouvriers les idées de prudence et de prévoyance dans le mariage, que, d'ailleurs, le sentiment religieux peut seul leur inspirer complètement.

Ces observations, ajoute Villeveuve-Bargemont, ont pris un nouveau caractère de gravité depuis les nombreuses coalitions qui ont eu lieu en 1833[3]. « De toutes parts on a senti combien l'absence des institutions qui, jadis protégeaient le sort des ouvriers en régulari-

1. III, 84.
2. III, 183.
3. Voy. sur ces coalitions *Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet (1830-1834)*, par Octave Festy. Paris 1908.

sant l'expression de leurs besoins et de leurs vœux est devenue funeste et exige des remèdes appropriés à la situation actuelle »[1].

Villeneuve-Bargemont ne définit pas le statut légal qui serait attribué à ces corporations d'ouvriers; comme, d'un côté, il prévoit l'intervention du législateur en cette matière[2] et que, de l'autre, il paraît bien leur laisser un caractère facultatif[3], on est fondé à croire que, d'après lui, la loi se bornerait à reconnaître le droit des ouvriers de s'associer corporativement et à déterminer l'étendue et les conditions d'exercice de ce droit. La corporation nouvelle aurait ainsi tous les avantages de l'ancienne sans présenter les inconvénients qui résultaient, notamment, de son caractère obligatoire.

Quelque espoir que mette Villeneuve-Bargemont dans l'établissement de corporations ouvrières sur ces nouvelles bases, il ne lui suffit pas que la loi intervienne pour permettre la réalisation de certaines aspirations; il veut qu'elle agisse directement sur le mal social et que la puissance publique ne s'en remette pas à la seule charité privée des remèdes qui peuvent y être apportés : « La charité volontaire, remarque-t-il[4], sera impuissante si les lois ne secondent pas ses efforts en imposant aux chefs des manufactures et aux ouvriers des obligations réciproques que la morale, la justice et l'intérêt social réclament également. Nous demanderons à la législation des mesures qui pourront garantir aux ouvriers employés dans les manufactures la santé, l'instruction et les bonnes mœurs. »

Ces mesures, il les propose à la place du système de la *garantie* édifié par Sismondi[5] : dans l'intérêt des classes manufacturières, dit-il, la loi pourrait astreindre les directeurs de manufactures réunissant plus de cinquante ouvriers aux obligations suivantes : « 1° rendre leurs ateliers parfaitement salubres et se soumettre, à cet égard, à l'inspection et à la visite des agents de l'autorité; 2° établir dans leurs manufactures des écoles pour les ouvriers adultes; 3° ne recevoir dans les ateliers aucun ouvrier au-dessous de quatorze ans et qui n'ait été préalablement reconnu capable (par un homme de l'art) de se livrer, sans danger pour sa santé et le développement de sa

1. *Économie politique chrétienne*, III, 187-189.
2. III, 156.
3. Par exemple, 187-188.
4. III, 83.
5. III, 168-171.

constitution, aux travaux de la fabrique; 4° ne recevoir dans leurs manufactures aucun ouvrier qui ne sache lire, écrire et calculer; 5° séparer constamment les sexes et donner de suffisantes garanties du respect dû à la religion et aux bonnes mœurs; 6° former pour les ouvriers des caisses d'épargne et de prévoyance, où serait déposée, avec bénéfice progressif, la portion de salaire reconnue excéder les besoins de l'ouvrier ou de sa famille. — La surveillance à exercer, pour l'accomplissement de ces obligations, pourrait être confiée à l'autorité municipale, au procureur du roi, aux prud'hommes ou autres agents désignés par la loi. — Ces obligations seraient réciproques de la part des ouvriers. »

Cette partie du programme d'amélioration sociale élaboré par Villeneuve-Bargemont était empruntée presque sans changement[1] au mémoire qu'il avait adressé au ministre de l'Intérieur le 19 mai 1829, mémoire approuvé par le Conseil supérieur d'agriculture, et dont, on s'en souvient, la publication au *Moniteur* avait été empêchée par les journées de juillet. Villeneuve-Bargemont, qui attachait une grande importance à ce travail, paraît avoir été fort sensible à certaines critiques du rapporteur[2], le comte de Tournon, et il lui répondit dans l'*Économie politique chrétienne*.

Le comte de Tournon avait loué en théorie les mesures législatives que le préfet du Nord proposait de prendre à l'encontre des manufacturiers; mais il avait exprimé des doutes sur la possibilité de les mettre en pratique : « Ne faudrait-il pas, avait-il remarqué, donner une sanction à ces prescriptions et établir des pénalités? Et comment appliquer ces peines sans pénétrer dans l'intérieur des manufactures et sans soumettre la conduite des fabricants à une sorte d'inquisition?... Ne semble-t-il pas que c'est seulement à améliorer les mœurs qu'il faut s'attacher, et que c'est des sentiments humains des chefs de manufactures, excités par l'estime publique, par leur intérêt, qu'il faut attendre le soulagement de la classe si intéressante des ouvriers? »

Attendre! réplique Villeneuve-Bargemont : pendant combien de

1. Sauf que l'âge d'admission dans les ateliers était élevé de douze à quatorze ans (II, 80). Ailleurs (III, 75) Villeneuve-Bargemont hésite entre ces deux âges.

2. Ce rapport du comte de Tournon est reproduit dans le t. II, p. 623 et suiv. Voy. p. 636 pour les critiques dont il s'agit.

temps faudra-t-il attendre? Plusieurs générations sans doute devront s'écouler avant que la diffusion des lumières et des principes moraux et religieux garantisse seule la fidélité des contrats, fasse de l'industriel le guide et l'appui de l'ouvrier, substitue la charité à l'intérêt personnel, permette aux ouvriers de comprendre les bienfaits de l'instruction, des bonnes mœurs, du travail et de la prévoyance. Rien que pour amener les ouvriers à se rendre compte qu'il est déplorable d'envoyer leurs enfants dans les manufactures avant un certain âge, il faudra peut-être deux générations. Donc, si l'on ne peut nier qu'à l'heure actuelle la partie la plus nombreuse, la plus faible et la plus malheureuse de la population se trouve sans garantie contre les entrepreneurs, au point de vue de ses salaires, de sa santé, de son bien-être, de son instruction, de sa moralité, « la nécessité d'une intervention législative ne saurait être douteuse.... En attendant que les bonnes mœurs fassent les uniques lois de la société, tâchons que nos lois contribuent à faire de bonnes mœurs ».

On objecte, continue Villeneuve-Bargemont, qu'il n'est pas sans inconvénient de pénétrer dans l'intérieur des fabriques, d'établir des pénalités, de contrarier certaines habitudes : mais qu'importe en présence d'une si « grande nécessité de justice, d'humanité et d'ordre public ». L'opinion générale, qui trouve tout naturel qu'on surveille et qu'on inspecte les lieux publics, les écoles et les divers établissements destinés à réunir un grand nombre d'individus, ne saurait désapprouver que le gouvernement prenne autant de soin des grandes réunions d'ouvriers[1].

Les manufacturiers seraient, d'ailleurs, mal fondés à se plaindre de la mise en pratique des mesures proposées; car on se borne, en somme, à demander que, « pour compenser en quelque sorte l'insuffisance des salaires accordés par l'industrie manufacturière, insuffisance dont il est évident que la société supporte tout le poids, les manufacturiers soient astreints aux règles que nous avons tracées et qui, sans doute, ne paraîtront point onéreuses si on les compare surtout d'une part à ce que la société serait en droit d'exiger et, de l'autre, aux bénéfices énormes assurés par l'organisation actuelle de l'industrie[2] ».

1. III, 169-171; de plus III, 76-77.
2. III, 187.

Tels sont les moyens indiqués par Villeneuve-Bargemont comme susceptibles d'améliorer la situation de l'ouvrier de manufacture. Je ne crois pas forcer sa pensée en disant que, pour lui, ce ne sont là que des palliatifs, parce que le paupérisme est en germe dans l'industrie manufacturière elle-même et que le résultat capital à obtenir, non pas par le moyen d'une loi, mais par suite d'un changement d'orientation dans le développement économique de la France, serait d'enrayer (puis qu'aussi bien on ne peut espérer davantage) l'extension de l'industrie manufacturière dans le sens où elle est engagée.

Il a prononcé de telles attaques contre elle qu'il a dû se défendre de vouloir sa disparition. Le passage suivant vaut d'être reproduit en entier, car il met bien en lumière une des idées maîtresses de Villeneuve-Bargemont[1] : « Nous ne pensons pas, sans doute, que l'on doive pour cela abandonner la filature et le tissage du coton; nous voudrions seulement qu'on cherchât à prévenir le malheur que le système actuel de ces manufactures répand sur les populations ouvrières, et que le gouvernement et les spéculateurs comprissent qu'il n'est ni humain, ni politique de lui donner des encouragements. Il nous semble qu'il est facile d'apercevoir déjà que, si la direction des capitaux en France, au lieu d'être portée si puissamment vers les manufactures de coton, avait été fixée sur les produits nationaux tels que les laines, les cuirs, les lins et les chanvres, les eaux-de-vie, les produits chimiques, les fers, les fabriques de sucre de betterave et les substances alimentaires, le développement de la richesse nationale, moins rapide peut-être, eût été assis sur des bases plus solides et bien plus propres à répandre l'aisance et le bonheur dans toutes les classes de la population. »

Suivant, en effet, qu'elle s'exerce sur les produits du sol national ou sur les productions des pays étrangers, l'industrie manufacturière affecte différemment la situation des classes ouvrières.

Dans le premier cas, elle se mesure sur les besoins réels et appréciables de la consommation intérieure, la valeur des terres augmente, la production agricole se développe, il y a, pour tout dire d'un mot, harmonie entre l'agriculture et l'industrie. C'est pourquoi le dépar-

1. I, 329.

tement de la Charente, par exemple, dont l'industrie essentiellement agricole s'exerçait exclusivement sur les produits du sol, n'était pas, à proprement parler, atteint par le paupérisme au moment où Villeneuve-Bargemont l'administrait[1].

Dans le second cas, l'industrie manufacturière « s'élance dans l'espace vague et indéfini de la concurrence universelle » ; la production ne peut être réglée d'après une appréciation exacte de la consommation, et les classes ouvrières se trouvent exposées « à des chances de détresse plus ou moins fatales et toujours plus ou moins prochaines » : la population agricole ne tarde pas à éprouver les funestes effets de cette fausse direction donnée à l'industrie ; la population industrielle subit toutes sortes de vicissitudes, etc.[2]. Tels sont notamment les effets de l'industrie du coton en France : étant « commune à tous les peuples de l'univers, elle devait être nécessairement l'objet d'une concurrence continuelle et générale ; or, cette concurrence entraîne avec elle la réduction des salaires, l'introduction des machines et la guerre des douanes et des prohibitions, et n'est, en réalité, profitable qu'à la nation qui peut produire à meilleur marché[3] ».

On comprendra donc sans difficulté l'idée suivante sur laquelle Villeneuve-Bargemont insiste à plusieurs reprises : « L'agriculture et la mise en valeur de ses produits par les manufactures et par le commerce intérieur forment l'industrie nationale et, par conséquent, la première base de la prospérité des Etats »[4].

Il a accentué encore un des traits de cette déclaration quand il a écrit : « L'expérience, les faits, les raisonnements sont en faveur des théories qui donnent à l'industrie agricole la préférence sur l'industrie manufacturière »[5].

Je ne suivrai pas Villeneuve-Bargemont dans l'analyse des avantages que procure à l'ouvrier l'exercice de la profession agricole, ni dans les longs développements qu'il consacre aux colonies agricoles

1. I, 10.
2. I, 307-309.
3. I. 325-326.
4. III, 3. « Il faut que l'on sache bien que les bonnes mœurs, la charité et l'agriculture, et une industrie fondée sur les produits nationaux doivent être les bases de la nouvelle école économique, parce que, seules, elles peuvent rendre les peuples heureux » (II, 170). Voy. encore I, 93.
5. I, 378.

d'indigents, car ce serait sortir des cadres de cette étude, qui ne vise pas à un examen complet de l'*Économie politique chrétienne*, mais à montrer l'opinion que se faisait Villeneuve-Bargemont de la question ouvrière de son temps[1].

IV. — Conclusion.

Je n'ose croire que les pages précédentes donnent à personne l'envie d'étudier avec plus de détails l'*Économie politique chrétienne*. Le lecteur que, cependant, ce travail n'effraierait pas, doit s'attendre à trouver, dans ces 1 800 pages, des citations si copieuses que parfois elles donnent à l'ouvrage l'apparence d'une compilation, des discours de morale religieuse qui pourraient être utilisés comme sermons, un désordre dû à la répétition souvent inopportune d'idées considérées comme fondamentales, à des faiblesses dans l'exposé logique des matières devant entrer dans un chapitre, à la longueur des dissertations où l'auteur se perd. Ajoutez que la composition typographique de l'ouvrage est mauvaise et que les errata, auxquels on ne peut pourtant sans cesse se reporter, sont, bien que nombreux, insuffisants. Tous ces traités donnent à l'*Économie politique chrétienne* une physionomie peu attirante.

Si, ayant cependant pu persévérer jusqu'à la fin du troisième volume, on cherche à préciser les notions générales rencontrées chemin faisant, on peut être frappé tout d'abord de l'influence qu'ont eues sur Villeneuve-Bargemont les théories sociales de Sismondi. Je ne sais même pas si on ne pourrait pas dire que Villeneuve-Bargemont a visé, plus ou moins consciemment à remanier une partie des *Nouveaux principes d'économie politique* : celle qui traite plus particulièrement de la condition des ouvriers et, par voie de conséquence, du paupérisme; il semble bien, en effet, avoir procédé à un examen détaillé des doctrines de Sismondi en cette matière, après quoi il en a gardé une partie et, jugeant impossible d'accepter le reste, y a substitué ses propres idées.

1. Je note seulement qu'il insiste sur l'utilité qu'il y aurait à envoyer dans les campagnes le trop plein de population des villes et à créer le plus grand nombre possible de petits propriétaires, qui seraient autant d'éléments précieux pour le maintien de l'ordre établi. « La petite propriété offre véritablement à la grande la plus sûre de toutes les garanties. » I, 234, 375-376.

Tous ceux qui se sont occupés de Villeneuve-Bargemont l'ont rapproché de Sismondi, mais sans aller jusqu'à établir une comparaison cependant utile pour préciser la physionomie et la valeur de l'œuvre de chacun d'eux.

Et tout d'abord n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que Villeneuve-Bargemont ait pu faire siennes tant d'opinions et de tendances de Sismondi, alors que ces deux hommes étaient si différents[1]?

Suisse, mais également citoyen à des degrés divers d'Italie, de France et d'Angleterre, protestant et protestant de Genève, aristocrate mais ennemi décidé du régime des Bourbons, historien fameux en même temps qu'économiste, assez grand voyageur si on considère son époque, homme à la mode, chez lui où tant de gens illustres le fréquentent ou le visitent, hors de chez lui où le désir de le connaître gagne jusqu'à des têtes couronnées, pendant de longues périodes homme de cabinet et bien rarement en contact avec la vie du peuple, Sismondi présente dans son existence et dans sa personne, bien peu d'analogies avec le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, français de vieille souche, admirateur convaincu des Bourbons, catholique jusqu'aux moelles, fonctionnaire administratif pendant près de vingt ans, obligé par sa profession à s'occuper chaque jour des problèmes pratiques les plus divers et notamment des besoins des populations ouvrières tombées dans le paupérisme, n'ayant, semble-t-il, fait aucun voyage (sauf un voyage d'études aux Pays-Bas en 1829), en dehors des déplacements imposés par sa carrière.

On peut noter, il est vrai, que tous deux commencèrent par être disciples d'Adam Smith; mais les doctrines de Smith n'étaient-elles pas acceptées à peu près unanimement en France dans les premières années du XIXe siècle? La lecture de Malthus aurait opéré, ou tout au moins précipité la conversion de Villeneuve-Bargemont aux idées qu'il exposa plus tard dans son *Économie politique chrétienne*; quant à Sismondi, une évolution d'abord inconnue de son esprit l'aurait, à l'en croire, conduit de l'*Essai sur la richesse commerciale* (1803), inspiré d'Adam Smith, aux *Nouveaux principes d'économie politique* (1819); mais ce sont là des explications incomplètes, car Sismondi n'ignorait certainement pas l'*Essai sur le principe de la population*,

1. Voy. Octave Festy, *Sismondi et la condition des ouvriers français de son temps* (*Revue d'Économie politique*, janvier-février et mars-avril 1918).

de Malthus, quand, en 1817, il se remit à faire de l'économie politique avec des tendances nouvelles. Quant à Villeneuve-Bargemont, il ne reconnaît pas assez explicitement l'influence qu'exercèrent sur lui les *Nouveaux principes*, influence pourtant capitale, bien autrement grande, semble-t-il, que celle de Malthus. Quoi qu'il en soit, l'originalité est entière chez Sismondi; Villeneuve-Bargemont n'est qu'un disciple de Sismondi, à la vérité un disciple infidèle par désir de faire plus pratique et moralement plus beau.

Villeneuve-Bargemont a, avant tout, fait sienne cette idée de Sismondi que la chrêmatistique ne constitue pas toute l'économie politique et que l'établissement de saines règles de répartition est aussi intéressant et utile que l'étude des moyens les meilleurs de pousser à production. Il fait une critique, analogue à celle de Sismondi, des méfaits de l'industrialisme venu d'Angleterre; il en dénonce les conséquences, notamment, sur la situation de l'ouvrier, et il en est tellement frappé qu'il réduit l'économie politique chrétienne à ne s'occuper, comme le porte le sous-titre de son ouvrage, que de « la nature et des causes du paupérisme... et des moyens de le soulager et de le prévenir », conception de l'économie politique infiniment plus étroite que celle de Sismondi.

L'exposé de la misère ouvrière est, au fond, le même chez les deux économistes; mais cette misère, l'un ne l'a jamais connue que de seconde main, pour ainsi dire, tandis que l'autre l'a, en quelque sorte, vécue, l'a combattue au jour le jour par tous les moyens légaux et grâce à l'influence morale que peut posséder un préfet dans son département. Et l'homme d'action, bien que n'ayant pas l'envergure de l'homme d'études, a eu cette supériorité particulière qu'il a essayé d'asseoir ses études et les solutions qui devaient en découler sur la connaissance minutieuse et pratique des éléments du problème. Villeneuve-Bargemont a fait un travail sur le paupérisme dans le département du Nord et a tenté d'obtenir de ses collègues des renseignements sur les causes de l'étendue de l'indigence dans leurs départements respectifs.

A voir les hommes de près, souvent individuellement, au lieu de les considérer au travers des *blue books* anglais ou d'autres documents analogues, Villeneuve-Bargemont a éprouvé pour les ouvriers tombés dans le paupérisme une réelle compassion; aristocrate de

race, il s'est penché, le cœur profondément ému, sur la souffrance du peuple, dans l'espoir d'arriver, malgré tous les obstacles, à améliorer sa situation matérielle et à la relever moralement. Sismondi, aristocrate intellectuel, sympathique, mais distant, a pris en main la cause des « classes inférieures », moins par bienveillance que par un sentiment de stricte justice où se mêlait un peu de crainte; ses déclarations humanitaires ne peuvent dissimuler une certaine sécheresse de cœur; en mettant en doute la possibilité du progrès moral et intellectuel des prolétaires, en proclamant pour le présent et pour l'avenir leur complète incapacité politique et sociale, il a bien montré qu'il n'aimait pas les classes inférieures, ou tout au moins qu'il ne les comprenait pas.

Beaucoup plus et beaucoup mieux que Sismondi, Villeneuve-Bargemont s'est inquiété de l'abominable état moral des populations ouvrières indigentes qu'il fréquentait; il vit que cet état était en rapport avec le paupérisme, non seulement comme effet mais aussi comme cause partielle, et résolument il s'attaqua à cette partie du problème en dressant tout un plan de relèvement moral et intellectuel de l'ouvrier. Quoi qu'on pense des moyens auxquels il a affirmé qu'il fallait avoir recours (je reviendrai sur ce point), on doit lui savoir gré de n'avoir pas, comme Sismondi, désespéré du perfectionnement de la classe la plus pauvre.

Plus réellement bienveillant que Sismondi, il était en un certain sens mieux placé que lui, pour comprendre les conceptions d'Owen et de Saint-Simon, ou plutôt pour apprécier les efforts faits pour réaliser certaines de ces conceptions. L'ancien préfet, forcément obligé à rechercher des résultats, eût dû estimer à sa juste valeur l'action pratique d'Owen ; on aurait compris qu'il eût des sympathies pour certaines parties du Saint-Simonisme, doctrine aristocratique qui visait avant tout l'amélioration physique et morale du sort du plus grand nombre. J'ai déjà indiqué que l'attitude d'Owen et des Saint-Simoniens à l'égard des idées religieuses motiva la dénonciation que Villeneuve-Bargemont fit de leurs doctrines et même de leurs personnes, et que c'est à une tenue moins antireligieuse que Fourier dut d'être en partie épargné, bien qu'à mon sens la théorie sociétaire ait, si on met à part sa partie critique, bien peu de points de contact avec l'Économie politique chrétienne. Tout dominé

qu'il était par le point de vue catholique, Villeneuve-Bargemont ne put cependant fermer complètement les yeux sur la valeur de certains éléments des nouvelles doctrines; on dirait presque que par principe et par devoir envers la religion catholique il s'est interdit de s'arrêter aux bonnes choses qu'il y pouvait trouver. Contre elles il éprouvait aussi la prévention du haut fonctionnaire qui redoute toute nouveauté susceptible d'affecter les bases de l'état social. Peut-être enfin fut-il impressionné par la désinvolture avec laquelle Sismondi avait traité les trois grands réformateurs.

Mais Villeneuve-Bargemont devait se séparer de Sismondi dans la partie constructive de l'*Économie politique chrétienne*, d'abord parce que cette partie constructive était particulièrement faible dans les *Nouveaux principes d'économie politique*, ensuite parce qu'aucune place n'y était faite à l'action du catholicisme.

Villeneuve-Bargemont avait, comme on l'a vu, une expérience personnelle de la situation sociale existant à son époque, et il comprenait l'urgence de solutions, ou tout au moins de palliatifs; aussi ne pouvait-il considérer comme réalisables et utiles les théories de Sismondi sur la *garantie* et sur la réglementation du mariage des ouvriers, ou ces vœux qui furent le plus clair de la collaboration de l'économiste-historien à l'œuvre d'amélioration sociale.

Parmi ces vœux, il y en avait un qui visait à l'établissement d'un lien de solidarité entre les entrepreneurs d'industrie et leurs ouvriers, analogue à celui qui existait sous l'ancien régime industriel entre maîtres et compagnons. Sismondi était, comme on sait, admirateur de l'institution des jurandes et des maîtrises, mais il reconnut l'impossibilité de les rétablir, et il ne trouva même rien à proposer pour remplacer les corporations.

Moins enthousiaste du passé, Villeneuve-Bargemont chercha cependant à en conserver pratiquement les avantages : il émit l'idée de créer un jury pour examiner les jeunes gens sortant d'apprentissage, et il proposa la constitution d'associations générales d'ouvriers par corps d'état. Sans doute les pouvoirs remis à ces associations devaient être singulièrement restreints; tout de même il faut reconnaître que Villeneuve-Bargemont a mieux compris que Sismondi une tendance, qui s'affirmait alors fortement, de la classe ouvrière, et que malgré les troubles de 1831, de 1833 et de 1834, malgré les

pronostics lugubres pour le sort de la société qu'inspirait à Sismondi la vue des premiers groupements prolétariens, il a eu le courage de se prononcer en faveur de l'association.

A coup sûr Villeneuve-Bargemont n'attendait pas de la constitution et de l'action des sociétés ouvrières des modifications décisives dans l'état social. Allait-il donc se rallier, pour le surplus, au principe général de l'intervention de l'État, posé par Sismondi?

Villeneuve-Bargemont n'a pas accepté ce principe dans toute son étendue, car il voulait aboutir le plus vite possible à un résultat; si on admet que tel était également le but poursuivi par Sismondi, on doit reconnaître que le raisonnement sur lequel s'appuyait l'ancien préfet était supérieur au point de vue qui ressort de l'étude des *Nouveaux principes*. Après avoir été un adversaire décidé des gouvernements de la Restauration, Sismondi était devenu au bout de peu de temps un adversaire non moins décidé de la Monarchie de juillet; il méprisait les ministères et les Chambres; et il pouvait d'autant moins espérer une orientation nouvelle de la politique intérieure qu'il se refusait à prévoir aucune réforme électorale; comment pourraient donc se former les pouvoirs publics, imprégnés d'un esprit nouveau, qui se chargeraient de protéger l'ouvrier de la manière indiquée par Sismondi? Il ne le dit pas, et rien dans son œuvre ne nous permet de le deviner. En tous cas l'ouvrier indigent victime des crises qui marquèrent les environs de 1830 n'avait rien à attendre du pouvoir.

La position prise par Villeneuve-Bargemont était plus claire et plus logique : il n'avait pas accepté la royauté nouvelle, et il était resté fidèle à l'ancienne pour cette raison, entre autres, qu'elle était particulièrement capable de faire des réformes : il écrivait, en effet, en 1841[1] : « Il n'est, nous osons l'affirmer, aucune amélioration, générale ou locale, réalisée depuis 1830 qui n'ait été conçue, proposée ou projetée par l'administration antérieure à cette époque et dont on ne puisse retrouver la pensée dans les documents laissés par elle à l'administration qui lui a succédé : le temps seul avait manqué pour tout accomplir ».

C'est à cette monarchie qu'il aimait et dont il était alors le repré-

1. *Histoire de l'Economie politique*, II, 321.

sentant dans le Nord, que Villeneuve-Bargemont avait proposé en 1829 d'intervenir pour réaliser en faveur des ouvriers les réformes législatives indiquées plus tard dans l'*Économie politique chrétienne*; rien de plus compréhensible.

D'autre part, au lieu de poser en principe, comme Sismondi, que l'État a un devoir de protection générale à l'égard de la population ouvrière, mais sans prendre aucune mesure pour l'application de ce principe, Villeneuve-Bargemont a présenté un programme restreint, mais précis et susceptible d'être soumis immédiatement aux Chambres. Il se défend de vouloir donner aux pouvoirs publics un droit général d'intervention; il s'excuse même de proposer d'avoir recours à l'État, et il cherche des analogies dans la législation de l'épargne; il ajoute que la loi qu'il demande n'a pour but que de suppléer temporairement à l'insuffisance des lumières et de la moralité publiques en imposant aux entrepreneurs d'industrie certaines obligations relatives à la santé, à l'instruction et aux bonnes mœurs de leurs ouvriers. Pour toutes les réformes urgentes (et elles étaient nombreuses) qui n'étaient pas comprises dans son programme d'action législative, Villeneuve-Bargemont s'en rapportait à l'influence de la religion catholique : c'est d'elle, en effet, qu'il attendait la moralisation des ouvriers et sans doute aussi celle des entrepreneurs d'industrie.

J'ai dit le rôle considérable qu'assigne Villeneuve-Bargemont à la diffusion des principes chrétiens et l'espoir qu'il met en eux pour l'amélioration de l'état social. A ce point de vue l'*Économie politique chrétienne* a été critiquée, non sans raison. Sismondi écrivait dans son journal, après en avoir lu une dizaine de chapitres[1] : « L'idée principale de mêler profondément la charité à l'économie politique est aussi belle que vraie; plusieurs développements me paraissent très justes, et l'ouvrage, plein de faits, est en même temps curieux et intéressant; mais il est exclusif, confondant la religion avec le catholicisme, et celui-ci avec l'esprit sacerdotal. Il voudrait mettre toute la charité publique entre les mains du clergé, et il y mettrait aussi, en même temps, tous les pouvoirs. » Il est inutile, je pense, de souligner l'exagération de ces derniers mots.

1. Sismondi, *Fragments de son journal et correspondance* (J.-J. Chenevière, 1857); — 14 mars 1834.

Blanqui[1], dont Villeneuve-Bargemont avait tant déploré les sentiments antireligieux, n'a pas manqué de prendre à partie l'auteur de l'*Économie politique chrétienne*; il tourne en ridicule « l'éloquente lamentation » que constitue cet ouvrage, dont les solutions « sont d'un apôtre plus que d'un économiste ou d'un administrateur expérimenté.... Quelque grandes, en effet, que soient les ressources de l'esprit religieux, elles ne sauraient remédier à toutes les plaies sociales. La charité chrétienne ne peut subvenir toute seule aux besoins matériels de l'humanité.... Tout est remis aux mains de Dieu, et l'auteur se réfugierait volontiers dans la prière. » Blanqui, moins sarcastique, est non moins dur quand il apprécie la valeur pratique des remèdes proposés par Villeneuve-Bargemont, remèdes parmi lesquels il ne mentionne pas (est-ce bien un oubli?) l'intervention de l'État à l'encontre des entrepreneurs d'industrie : « Il est évident, écrit-il, que ces palliatifs, d'ailleurs salutaires, n'auraient aucune action importante sur la concurrence universelle, sur l'abus des privilèges politiques, sur la lutte des gros capitaux contre les petites fortunes et sur l'inégale répartition des impôts ».

Plus précisément, on peut remarquer que Villeneuve-Bargemont ne propose aucun moyen pour élever les salaires, alors que tout le long de son livre il signale leur insuffisance. D'un côté, il déclare qu'il serait « aussi imprudent qu'impraticable de faire intervenir le législateur dans la fixation du salaires[2] »; de l'autre, il interdit aux associations ouvrières organisées suivant ses vues de s'occuper de cette question ; en fait, le taux du salaire sera donc fixé au hasard des circonstances économiques, les ouvriers s'efforceront, à force d'économie, d'en tirer la plus grande utilité possible, et la charité interviendra pour fournir la différence entre le salaire et la somme strictement nécessaire à l'existence de la famille ouvrière.

Cette conception était en désaccord avec le principe que Villeneuve-Bargemont avait posé d'autre part, que tout ouvrier doit pouvoir vivre avec le produit de son travail. Elle ne l'était pas moins avec les faits et avec les tendances de l'époque : avec les faits, car presque toutes les grèves du début de la Monarchie de juillet étaient motivées par des questions de salaires, et ces grèves allaient, au dire de

1. *Histoire de l'Économie politique*, II, 278 et suiv.
2. *Économie politique chrétienne*, I, 287.

Villeneuve-Bargemont, de Sismondi et de quantité d'autres penseurs, hommes politiques, etc., jusqu'à mettre en danger l'ordre social ; avec les tendances, car les ouvriers organisés de cette période, conscients pour la première fois de leur importance politique, entendaient qu'une certaine part leur fût faite dans la richesse sociale, que cette part leur fût attribuée comme leur dû et non sous forme de don charitable. En un temps où les idées d'égalité retrouvaient chez les prolétaires une grande faveur, au lendemain des journées où les ouvriers, répondant à l'appel des libéraux, avaient renversé un régime appuyé sur l'Église, ce n'était pas le moment de proposer l'organisation, sur une vaste échelle, d'un système de patronage et de le confier aux mains des catholiques.

A ce point de vue, Villeneuve-Bargemont n'a pas compris les tendances de son époque, tendances que Sismondi, imbu d'idées différentes ne comprit pas davantage. D'autre part, tous deux (ou plutôt Villeneuve-Bargemont emboitant le pas à Sismondi), hypnotisés par le paupérisme ouvrier en Angleterre, ne virent pas qu'en France la question sociale (pour employer une expression bien postérieure à eux) se posait bien moins dans les manufactures de coton que dans les industries qui n'avaient encore subi aucune transformation industrielle : je me suis expliqué ailleurs sur ce point et je n'y reviens pas[1].

En définitive, Villeneuve-Bargemont, qui ne s'est guère montré original dans sa critique sociale, a témoigné d'une certaine valeur dans sa « thérapeutique », comme disait Blanqui. Il a vu que l'amélioration morale des ouvriers était indispensable à l'établissement d'un état social supérieur, mais sans se rendre un compte suffisant que cette amélioration morale ne pouvait guère se réaliser tant que la plupart des ouvriers seraient victimes du paupérisme; on peut lui faire un grief de s'être imaginé qu'à son époque le catholicisme pouvait être l'agent de cette transformation; mais on doit lui savoir gré, surtout si on a présent à l'esprit le pessimisme de Sismondi, d'avoir toujours pensé que la situation des prolétaires pouvait être rendue meilleure et d'avoir essayé de trouver des moyens pour avancer dans cette voie. Blanqui et ceux qui, comme lui, ont

1. Voy. *Sismondi et la condition*, etc.

fait bon marché des remèdes proposés par Villeneuve-Bargemont ont eu tort de ne pas comprendre que si certaines des mesures qu'il recommandait avaient été adoptées il en fût résulté un grand bien : quelle n'aurait pas été la satisfaction des vainqueurs de juillet si, quelques mois après les trois glorieuses, le pouvoir leur eût concédé le droit d'association, même avec toutes les restrictions indiquées par Villeneuve-Bargemont, s'il eût imposé aux entrepreneurs d'industrie les obligations concernant l'hygiène, les bonnes mœurs et l'éducation telles que le préfet du Nord les avait précisées dès 1829? Peut on dire que cette attitude de la nouvelle Monarchie — attitude d'autant plus facile à prendre qu'elle ne compromettait en rien l'état social — n'aurait pas attaché davantage la classe ouvrière au trône de juillet? Ou bien les prolétaires n'auraient-ils pas plutôt vu là des gages de la bonne volonté du nouveau régime à leur égard? et qui sait si, dans ces conditions la rupture que les journées de juin 1832 rendirent définitive se serait produite? Évidemment ce ne sont là que des hypothèses; mais elles permettent de démontrer, semble-t-il, la valeur de certaines des solutions présentées par Villeneuve-Bargemont.

Quoi qu'il en soit, Villeneuve-Bargemont restera toujours comme un des premiers écrivains du XIXe siècle grâce auxquels l'attention a été appelée sur les ouvriers des manufactures. C'est Villermé qui le dit dans son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*[1]. Et en rendant cet hommage, Villermé sans doute n'oubliait pas non plus que Villeneuve-Bargemont lui avait, — avec quelles hésitations et quelles maladresses! — ouvert la voie des enquêtes sociales, et qu'à ce point de vue du moins le préfet du Nord fut un peu un précurseur.

OCTAVE FESTY.

1. II, 72.

LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
PENDANT LA GUERRE

Faiblesse de la protection maternelle et infantile, faiblesse de la natalité, tels sont les deux grands maux menaçant le pays plus que toutes les maladies. Ils ne disparaîtront que le jour où la fonction de reproduction sera considérée comme la plus haute, autant que la plus indispensable des fonctions sociales, où seront reconnus et proclamés les véritables droits de l'enfant.

Ainsi s'exprimait le professeur Pinard dans la conclusion de son rapport sur « la protection maternelle et infantile pendant la quatrième année de guerre dans le camp retranché de Paris », présenté à l'Académie de médecine le 17 décembre 1918[1]. Pour la quatrième fois depuis 1914, le savant gynécologue examinait les œuvres de guerre de la région parisienne qui ont pour but la protection de la mère et de l'enfant. Il répétait, sans se lasser, mais avec une tristesse croissante, les mêmes avertissements que les années précédentes et il s'affligeait de les voir négligés par une opinion fataliste ou distraite et des pouvoirs publics trop occupés.

L'adoption d'un vaste programme de protection de la maternité ouvrière et de la première enfance n'eût pas été impossible pendant la guerre. Mais on n'a pas eu le temps d'y penser et nous nous trouvons pris de court. Pour que la France vive, il faut des Français. Or, le danger que les Francais viennent à manquer à la France n'est pas niable : il crève les yeux ! Si la France ne résout pas à brève échéance le problème de la dépopulation, la victoire que nous avons si chèrement achetée sera inutile et ne fera qu'éclairer d'un rayon de gloire l'agonie de notre patrie.

Ce langage n'a rien d'exagéré. La guerre a ajouté de nouvelles et terribles causes d'affaiblissement à notre situation démographique

1. *Bulletin de l'Académie de Médecine* n° 50, séance du 1er décembre 1918.

déjà si défavorable[1]. Notre natalité aura baissé de près de moitié et il serait téméraire d'espérer la voir revenir rapidement aux chiffres déjà faibles de 1913. Nous aurons perdu sur les champs de bataille la fleur de notre jeunesse et vu s'accroître considérablement la mortalité dans la population civile[2]. Pendant plusieurs années après la guerre, le total des décès continuera donc à l'emporter sur celui des naissances, et l'on peut envisager un déficit de plusieurs millions d'habitants dans la population française pendant un temps assez long. L'étranger affluera chez nous. On comptait sur notre sol, en 1913, 1,250,000 étrangers. Ces chiffres seront triplés ou quadruplés facilement, car les besoins de la main-d'œuvre et l'appât des hauts salaires attireront et maintiendront en France une population flottante semblable à celle dont la bigarrure nous amuse dans nos grands ports. Nous résignerons-nous à devenir une terre d'émigration avec d'énormes colonies étrangères qui dénationaliseront nos grandes villes et peut-être certaines portions de notre territoire national, une Californie ou une Argentine?

*
* *

Comment éviter ce danger? On l'a indiqué depuis longtemps : politiques, économistes, juristes, hygiénistes et moralistes ont apporté à l'envi leur contribution à l'étude de la question de la dépopulation. On l'a examinée sous tous ses aspects d'ordre juridique, économique, financier et même moral : on pourrait aboutir, si on le voulait, à un programme très net et dégagé de toute préoccupation politique ou électorale[3].

1. Voir la statistique du Ministère du Travail sur le mouvement de la population de la France de 1914-1918, publiée le 10 février 1919.

2. Dans les 77 départements non envahis le mouvement des naissances et des décès a été celui-ci :

Années.	Naissances.	Décès.	Déficit des naissances par rapport aux décès.
—	—	—	—
1913	604.811	587.445	+ 17,366
1914	594.222	647.519	— 53,377
1915	387.806	655.146	— 267,340
1916	315.087	607,742	— 292,655
1917	343.310	613.148	— 269,838

3. Le 3 novembre 1912 a été nommée une commission parlementaire chargée d'étudier toutes les questions sociales et fiscales relatives à la dépopulation en France et de rechercher les moyens d'y remédier. Cette commission n'a guère

Mais il serait téméraire de l'espérer. La question de la repopulation est trop vaste, trop complexe, les pouvoirs publics, à peine sortis de l'étreinte de la guerre, trop absorbés par les plus graves préoccupations économiques, financières et sociales. Il faut donc aborder le problème non de front, mais de biais, s'attaquer au détail, réaliser des améliorations d'ordre secondaire : à vouloir tout ou rien on risque de rester éternellement dans le domaine de la théorie.

Au premier rang, et avant même que l'on puisse envisager l'augmentation du nombre des enfants qui naissent, se pose le problème de la conservation des enfants existant. Au cours de la guerre, la valeur du capital humain a été mise tragiquement en lumière. L'après-guerre nous montre que contrairement à des théories malheureusement trop écoutées, une population surabondante est une richesse pour le pays qui la possède. Il faut donc lutter contre les conditions défavorables qui multiplient autour de l'enfant, né de parents pauvres, les cas de maladie et de mort.

Dire de telles choses, n'est-ce pas se complaire en des lieux communs? Peut-être, mais ces lieux communs constituent toute une politique d'hygiène spéciale qui est encore loin d'être appliquée avec méthode. Le public aurait tort de s'imaginer que beaucoup a été fait parce que beaucoup a été dit, depuis longtemps, sur la question.

En réalité nous ne sommes pas encore sortis de la période des essais isolés : toutefois une organisation existe à Paris qui a fait ses preuves. Ses services ont été grands dans ces quatre dernières années; elle nous montre la méthode à suivre et le but à atteindre.

fait parler d'elle, mais on aimerait à croire qu'elle a travaillé, même pendant la guerre. Il serait utile qu'elle formulât ses conclusions sans tarder.

Parmi les contributions les plus récentes à la question, il faut citer le manifeste de la *Ligue Française*, développé par M. Émile Picard dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1917, l'ouvrage de M. René Worms *Natalité et régime successoral*, l'enquête de M. Charles Benoist sur les causes de la dépopulation en Normandie et en Bretagne; les articles de M. Étienne Lamy : « La Flamme qui ne doit pas s'éteindre », dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 novembre, 1er et 15 décembre 1917, la Conférence de M. Jules Courmont : « La guerre et la repopulation publiée par le Musée Social » (1er janvier 1918), la brochure de M. Charles Briand : *Le dépeuplement de la France*, édition Bossard, 1919; enfin la grande discussion de l'Académie de Médecine, du 24 mai au 23 octobre 1917, sur deux remarquables rapports des professeurs Richet et Pinard et qui ont abouti au vote de vœux fortement motivés pour la répression des manœuvres anticonceptionnelles et abortives.

Cette œuvre est l'*Office Central d'Assistance maternelle et infantile*[1] dont le programme s'énonce ainsi :

Pendant toute la durée de la guerre et dans toute l'étendue du Gouvernement militaire de Paris, assurer à toute femme nécessiteuse en état de gestation ou ayant un enfant de moins de trois ans, la protection légale et médicale à laquelle elle a droit dans une société civilisée. Faire en sorte que nulle femme ne soit oubliée et qu'aucun enfant ne soit ignoré.

Comment l'*Office central* a-t-il exécuté ce programme? D'abord au moyen de postes de protection ou de permanences fonctionnant quotidiennement dans les mairies, toutes les mères nécessiteuses furent connues ou se firent reconnaître.

A la tête de ces permanences furent placées des personnes dévouées qui se tinrent à la disposition des femmes, pour leur procurer des adresses où elles pouvaient trouver aide et protection (refuges, cantines maternelles, crèches, gouttes de lait, consultations de nourrissons) et leur donner de bons conseils d'hygiène pour elles-mêmes et pour l'enfant né ou à naître, enfin les éclairer sur leurs droits aux secours de la loi[2].

Dans les quatre années de la guerre, 13,691 femmes en état de gestation, sans ressources, ont été placées dans les refuges (permanents ou temporaires, municipaux ou privés). Les femmes accouchées (mères nourrices placées dans ces refuges) se sont trouvées au nombre de 12,558. Enfin, on compte 51,230 mères avec leurs enfants, guidées et assistées à leur sortie de la Maternité et après cette sortie[3].

Cette organisation est excellente et devra survivre à la guerre. La femme étant suivie, soignée et même recueillie pendant la grossesse, l'enfant peut naître dans de bonnes conditions. Arrive alors l'accou-

1. Siège social, 64 *bis*, rue du Rocher.

2. Sans parler des allocations qu'ont reçues les femmes et les « compagnes » des mobilisés et des secours de chômage (loi du 5 août 1914), les femmes en couches ont droit à une allocation journalière pendant la période de repos obligatoire qui précède et qui suit immédiatement les couches (loi du 17 juin 1913). Elles peuvent bénéficier de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance aux familles nombreuses. Il ne faut pas oublier une loi du 5 mai 1869 qui accorde des secours temporaires aux mères d'enfants naturels dont l'indigence est constatée et qui consentent à garder leurs enfants. Enfin une loi du 24 janvier 1917 a accordé une majoration supplémentaire d'allocation aux femmes en état de grossesse, bénéficiant de la loi du 5 août 1914.

3. *Bulletin de l'Académie de Médecine*, séance du 17 décembre 1918, communication du professeur Pinard.

chement. Ici intervient l'*Assistance publique*. Le nombre des lits réservés aux femmes en état de gestation dans les onze maternités de l'Assistance publique fut triplé dès la première année de la guerre; les consultations y furent permanentes; l'assistance médicale à domicile, par le médecin ou la sage-femme du Bureau de Bienfaisance largement pratiquée. Au cours de la quatrième année de la guerre (1er août 1917-1er août 1918) 31,262 naissances sur les 32,125 qui furent constatées à Paris, soit 97 p. 0/0 du total, eurent lieu sous les auspices de l'Assistance publique, soit dans ses services hospitaliers, soit à domicile. En dehors de l'Assistance publique ont également fonctionné quelques refuges privés auxquels l'Administration donne en reconnaissance de leurs services une subvention quotidienne de 2 francs par tête.

***

L'enfant né, il n'est point besoin d'insister sur les périls que peuvent lui faire courir les soins insuffisants, la mauvaise hygiène, l'ignorance de ceux qui en ont la charge. Pourtant Théophile Roussel a posé en axiome cette idée approuvée par tous les puériculteurs, « que tout ce qui sépare l'enfant de la mère le met en état de souffrance ou en danger de mort ». Il faut donc que la mère puisse s'occuper de son enfant et lui donner des soins éclairés. Ainsi le problème est double : pour que l'enfant ne souffre pas, il faut que la mère ne souffre pas elle-même; la mère doit être suivie après l'accouchement comme elle l'a été pendant la grossesse.

La mère nécessiteuse, accouchée dans les maternités, passe sa convalescence dans les asiles et refuges de l'assistance publique ou privée. L'Assistance publique ne possède qu'un petit nombre de lits dans ses asiles pour les mères convalescentes, mais les refuges privés se sont multipliés (Œuvre nouvelle des crèches parisiennes; Mutualité maternelle, Bellevilloise; Œuvres du boulevard Saint-Victor et de la rue des Marais, Pouponnières de la rue de Fleurus et de Porchefontaine). Seules y sont reçues les femmes qui allaitent leurs enfants et, en cas de détresse profonde et prolongée, l'hospitalisation est maintenue au delà de la période dite de convalescence.

Mais c'est le petit nombre des mères dont le dénuement peut

nécessiter l'hospitalisation prolongée. Pour les autres se pose la question de l'alimentation conservatrice de l'enfant. Ainsi que le dit fort bien le professeur Pinard : « Il faut donner à toute mère la possibilité de nourrir son enfant avec son lait d'abord et ensuite avec du lait de vache pur et sain ». A la première de ces préoccupations répond la *Fédération des Cantines maternelles*[1]. Cette œuvre a pour but de procurer gratuitement à toute mère nécessiteuse deux bons repas par jour, servis sans enquête dans l'une des treize cantines disséminées dans Paris. Les cantines maternelles ont servi d'août 1917 à août 1918, 659.626 repas et depuis août 1914, 3,394,765 repas. Elles devraient avoir pour complément des consultations de nourrissons, qui seraient fort utiles, mais auxquelles s'opposent, paraît-il, des difficultés d'organisation.

Restent les enfants soumis dès leur naissance à l'allaitement artificiel ou ceux qui, d'abord nourris au sein, ont été sevrés. Pour ceux-ci les préoccupations étaient vives au début de la mobilisation. Par bonheur, la distribution quotidienne du lait des troupeaux de Paris consentie par l'Intendance a assuré l'alimentation des petits enfants[2].

Telles sont les œuvres qui ont assuré à Paris, pendant la guerre, la protection maternelle et infantile. Ont-elles réussi? Assurément, si l'on considère que pendant ces quatre années d'épreuve la mortinatalité et la mortalité des jeunes enfants n'ont pas augmenté et furent même en légère décroissance[3]. Néanmoins, lorsque l'on constate le déficit des naissances à Paris depuis 1914[4] et le chiffre de la mortalité des enfants de moins de deux ans (4,141 enfants en 1917-1918) on ne peut que déplorer la force des choses qui pousse de plus en plus la femme au travail industriel, désorganise la famille et ruine le foyer.

1. Siège social, 64 *bis*, rue du Rocher.

2. Cette distribution quotidienne portait sur 12,000 litres de lait. Il en faudrait 16,000.

3. Mortinatalité 7,69 p. 0/0 des naissances en 1913-1914, 7,60 p. 0/0 en 1917-1918. Mortalité des enfants de moins de un an, 15,51 p. 0/0 en 1913-1914 et 13,96 p. 0/0 en 1917-1918.

4.

Du 1er août 1913-1er août 1914				48,197	naissances.
	1914	—	1915	37,085	—
—	1915	—	1916	26,159	—
—	1916	—	1917	30,373	—
—	1917	—	1918	32,125	—

Tous ceux qui sont en situation de constater cette nouvelle plaie sociale en sont très frappés. Mais qu'y faire? Les nécessités de la défense nationale et l'appât de hauts salaires ont entraîné la femme aux ateliers; dans bien des industries elle y restera et l'interdiction absolue du travail industriel pour toute femme dans l'âge de la reproduction, seule mesure efficace, apparaît irréalisable. Sans aller jusqu'à cette interdiction, dont il est d'ailleurs partisan, le professeur Pinard avait déposé à l'Académie de Médecine, le 19 décembre 1916, un vœu tendant à ce que des mesures soient immédiatement prises :

1° Pour interdire en France le travail dans les usines à toute femme soit en état de gestation, soit allaitant son enfant, soit accouchée depuis moins de six mois.

2° Pour que toute femme française en état de gestation ou allaitant son enfant, âgé de moins d'un an, reçoive sur sa demande une allocation journalière de 5 francs.

Mais si pressant et fortement motivé que fût l'appel du professeur Pinard, l'Académie de Médecine ne le suivit point jusque-là. Fermer la porte de l'usine à toute femme enceinte, eût été grever dans une proportion inconnue, mais assurément très forte, les finances de l'État. Un vœu ainsi conçu risquait fort de n'être pas entendu par les pouvoirs publics et son adoption n'eut constitué qu'une manifestation platonique.

C'est pourquoi l'Académie de Médecine repoussa cette motion et, après une longue discussion qui ne dura pas moins de six séances, adopta, le 14 mars 1917, une série de vœux concernant la protection des femmes en état de gestation et des mères nourrices travaillant dans les usines[1]. L'Académie de Médecine pensait qu'une réglementation du travail de ces femmes était possible et donnerait de bons résultats.

***

Les vœux de l'Académie de Médecine arrivaient à leur heure. En avril 1916, il s'était constitué au ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre, un *Comité du Travail féminin* composé de

1. *Bulletin de l'Académie de Médecine*, année 1917, n° 11.

représentants du Parlement, des administrations, du corps médical et du haut enseignement, « pour l'étude et la solution des questions de travail, d'hygiène, de sécurité, de salaires, de logement, de nourriture, de famille des ouvrières occupées dans les usines de guerre ».

Le *Comité du Travail féminin* a fait de son mieux pour améliorer la situation de l'ouvrière d'usine; mais, simple organe d'étude et non agent d'exécution et de contrôle, il n'a pu que recommander un certain nombre de mesures et exprimer des vœux dont il ne lui appartenait pas de surveiller la mise en pratique.

Deux rapports au *Comité du Travail féminin*, l'un de feu le Dr Bonnaire, accoucheur en chef de la Maternité, sur le « Travail féminin dans les fabriques par rapport à la puerpéralité », l'autre du Dr Lesage sur « l'Enfant de l'ouvrière d'usine », aboutirent à une série de vœux adoptés dans les séances des 14, 18, 19 décembre 1916[1]. Ces vœux coïncident avec ceux que l'Académie de Médecine devait formuler un peu plus tard et correspondent par conséquent à une opinion fortement établie dans les milieux compétents.

Si nous fondons ensemble ces deux séries de vœux, nous pourrons les classer sous les chefs suivants :

1° *Travail des femmes enceintes et des mères nourrices.* — Exclusion des travaux fatigants, des travaux de nuit, des travaux prolongés ébranlant le corps ou exigeant des attitudes contraires à l'intégrité de la grossesse. Indemnité de compensation dans le cas de mutation, de réduction, de cessation de travail entraînant réduction ou suppression des salaires. — Repos obligatoire dans les semaines précédant l'accouchement. — Repos facultatif au delà des quatre semaines qui suivent l'accouchement.

2° *Institution dans les usines d'un service de consultation d'hygiène féminine et infantile.*

Chambre d'allaitement et garderies d'enfants pour les enfants de seconde année.

Droit pour la mère de quitter son travail pour venir allaiter son enfant sans diminution de salaires ou avec une diminution compensée par une prime d'allaitement.

3° *Installation dans les usines d'une surintendante intermédiaire entre les cadres masculins des ateliers et les ouvrières*[2].

1. Voir *Bulletin des Usines de Guerre*, n° du 25 décembre 1916.
2. Ce vœu est particulier à l'Académie de Médecine et ne fait pas partie des mesures recommandées par le *Comité du Travail féminin*.

Nous allons voir dans quelle mesure ces vœux ont été entendus et réalisés.

1° *Travail des femmes enceintes et des mères nourrices.* — Dans cet ordre d'idées, une série de circulaires adressées aux contrôleurs de la main-d'œuvre et aux directeurs d'usines travaillant pour la défense nationale se sont inspirées des vœux précédents[1].

Ces circulaires ont-elles atteint leur but? Dans les établissements de l'artillerie et des poudres et, d'une manière générale, dans les grandes entreprises, elles ont été observées; dans les autres, c'est plus douteux. Des raisons multiples s'opposent dans la pratique à la stricte observance de semblables prescriptions. Les unes viennent de l'employeur lui-même qui laisse les femmes se livrer à un travail supérieur au temps fixé par la loi ou à un travail excédant les forces de la femme enceinte et contraire à son hygiène; les autres, de la difficulté d'obtenir la déclaration de la grossesse dès qu'elle est constituée et surtout à la constater aussitôt qu'elle existe. On n'ignore pas que dès que la femme est dans cet état, le danger est grand pour elle des travaux qui exigent certaines attitudes et surtout ceux qui ébranlent le corps par chocs successifs ou par trépidations. Mais un certain temps peut se passer avant que la grossesse ne soit déclarée.

D'autre part, un rapport administratif déclare nettement :

> Nous avons eu trop souvent l'occasion de constater qu'en dehors des usines qui ont au moins l'excuse de travailler pour la défense nationale, il est un certain nombre d'administrations privées ou publiques où des réformes s'imposent sans délai[2].

On eut le tort de supprimer l'inspection du travail dans ces établissements au début de la guerre et la première mesure à prendre

1. Une circulaire importante en date du 1er juillet 1917 adressée par le ministre de l'Armement aux directeurs des établissements de l'artillerie et des poudres, résume et complète les circulaires précédentes. Elle donne de précieuses indications dont peuvent s'inspirer tous les directeurs d'usines employant la main-d'œuvre féminine. Ce document est divisé en six chapitres dont trois nous intéressent particulièrement :

1° réglementation du travail; 2° *protection de la main-d'œuvre ouvrière*; 3° *organisation et surveillance des œuvres féminines*; 4° hygiène générale; 5° sécurité du travail; 6° organisation du service médical.

2. *Le travail des femmes et principalement des femmes enceintes dans les usines de guerre à Toulouse*, par le professeur Audebert, cité par le professeur Pinard, séance de l'Académie de Médecine du 17 décembre 1918. — *Bulletin de l'Académie de Médecine*, n° 80, pages 593 et suivantes.

est de la rétablir. Mais des mesures plus radicales sont à envisager. L'insuffisance des circulaires du ministère de l'Armement est certaine. Ce ne sont pas seulement des conseils aux industriels, mais des obligations à leur charge avec sanction à l'appui qui amélioreront les conditions de travail des femmes en état de grossesse.

La plupart des hygiénistes sont d'accord avec l'Académie de Médecine et le *Comité du Travail féminin* pour demander que la loi rende obligatoire le repos pendant les dernières semaines de la grossesse[1]; ils demandent que les prescriptions contenues dans la circulaire du 1er juillet 1917 concernant le travail de nuit, la mutation d'emploi, la durée du travail, la prohibition du travail debout, fassent l'objet d'une loi et que des sanctions sévères soient introduites contre ses violateurs éventuels.

L'intervention du législateur paraît justifiée par les difficultés que le règlement du travail de nuit des femmes et des enfants a rencontrées.

Les nécessités impérieuses de la défense nationale avaient fait apporter au régime légal des dérogations : ces dérogations ont entraîné des abus contre lesquels le *Comité du Travail féminin* a dû réagir. Une circulaire du 25 juin 1916 du sous-secrétariat de l'artillerie et des munitions interdit le travail de nuit aux jeunes ouvrières de moins de dix-huit ans, ne permit qu'à titre exceptionnel et temporaire celui des ouvrières de dix-huit à vingt et un ans, et limita à dix heures la durée du travail des femmes occupées la nuit. Une enquête portant sur 787 établissements et employant 164.267 femmes (la nuit 58.784 femmes, 35 p. 0/0 du total) révèle que, contrairement aux prescriptions ministérielles, près de 2.000 jeunes femmes de moins de dix-huit ans travaillaient la nuit et que dans 163 établissements sur 787 (soit 20,7), la durée du travail de nuit était supérieure à dix heures[2].

S'il en fut ainsi dans les établissements travaillant pour le compte de l'État et soumis à la surveillance des contrôleurs de la main-

1. On sait qu'au cours de la discussion de la loi du 17 juin 1913 qui prescrivit le repos obligatoire de quatre semaines après l'accouchement, on avait renoncé pour des difficultés d'ordre pratique à décréter le repos obligatoire avant l'accouchement.

2. *Bulletin de l'Office du travail*, janvier-février 1918, p. 33.

d'œuvre, on peut penser que dans les autres, des circulaires du ministère de l'Armement n'ont pas été très suivies. Le professeur Pinard prétend que ces prescriptions ne constituent qu'une protection sur le papier, et il ne semble pas qu'il exagère.

2° *Création dans les usines d'un service d'hygiène maternelle et infantile. Chambres d'allaitement, garderies d'enfants.* — S'inspirant des vœux du *Comité du Travail féminin*, la circulaire du 1er juillet 1917 a recommandé l'établissement dans les usines de chambres d'allaitement, afin de permettre à la mère nourrice de concilier les devoirs de la maternité avec les obligations de son travail[1]. Une loi du 5 août 1917 a rendu obligatoires les dispositions suivantes : les mères bénéficieront d'une heure par jour durant les heures de travail pour allaiter leur enfant; les mères pourront toujours allaiter l'enfant dans l'établissement industriel; les chefs d'établissements occupant plus de cent femmes de plus de quinze ans pourront être mis en demeure d'installer dans leurs établissements ou à proximité des chambres d'allaitement.

Une circulaire du 30 septembre 1917 a immédiatement appliqué ces dispositions aux établissements dépendant de l'État.

« Pourront être mis en demeure », dit la loi : cette disposition n'est donc encore que facultative? Toutefois, il ne semble pas qu'une obligation stricte à la charge des patrons soit ici nécessaire.

D'abord la grande industrie était depuis longtemps acquise à l'idée de l'installation de chambres d'allaitement et dans plusieurs établissements du Nord, elle l'avait réalisée avant 1914. Depuis la guerre, une commission d'hygiène de l'enfance réunie à l'Union des industries métallurgiques, a étudié un programme très étendu de protection et d'assistance infantile. Des chambres d'allaitement ont été installées dans plusieurs grandes usines qui en offrent de parfaits modèles. D'autre part, la chambre d'allaitement ne présente pas partout la même utilité pratique.

Au début de l'année 1918, un rapport du professeur Bué indiquait que sur 52 établissements de l'État, 20 possédaient des salles d'allaitement définitives et des salles d'allaitement provisoires, 14 avaient des projets en voie d'exécution, 3 employaient des crèches locales,

1. Voir les vœux du Comité du Travail féminin dans la circulaire du 1er juillet 1917, p. 9.

4 n'avaient pas cru utile de procéder à une installation, 7 n'avaient pas répondu à la cirulaire du 30 septembre 1917[1].

Le professeur Bué ne voudrait pas affirmer que les résultats acquis sont proportionnés aux dépenses effectuées et conformes à toutes les espérances. La faible natalité, le manque d'expérience des mères, enfin dans beaucoup d'industries l'éloignement des ateliers des centres d'habitation n'ont pas permis de tirer de la chambre d'allaitement tous les avantages désirables.

On ne possède aucun rapport d'ensemble sur les créations de l'industrie privée et l'on ne connaît que les installations de quelques établissements qui ont mis une certaine coquetterie à aller au-devant des prescriptions de la loi du 5 août 1917.

Ainsi une grande usine de la région parisienne a installé une pouponnière modèle qui, du 1er juillet 1917 au 1er juillet 1918 avait admis 122 enfants, chiffre faible si l'on considère que 6,500 à 7,000 femmes travaillaient à l'usine. Or, les frais de construction et d'installation de la pouponnière se sont élevés à 500,000 francs et chaque journée d'enfant revient à 8 francs. La création et l'entretien de chambres d'allaitement entraîne donc de gros frais : une installation vaste, commode, répondant aux derniers enseignements de l'hygiène et permettant l'isolement des enfants, est nécessaire ; il faut les soins d'un personnel de choix. Tout cela est coûteux et le nombre des enfants appelés à en bénéficier ne justifierait pas toujours de si gros sacrifices.

Les chambres d'allaitement, dit le professeur Pinard, ne seront utiles et n'auront de succès que dans des conditions exceptionnelles, c'est-à-dire là où les mères demeurent autour ou auprès de l'usine où elles sont occupées et à condition que l'atmosphère de l'usine et le travail auquel elles sont astreintes ne puissent nuire à la production et à la qualité de leur lait. Les mères redouteront toujours les fatigues d'un long transport de l'enfant et les risques des intempéries pour ce dernier[2].

C'est pourquoi, dans quelques usines, la chambre d'allaitement a été complétée par une garderie d'enfants où les tout petits restent à demeure toute la semaine, nuit et jour, n'étant rendus à la mère

1. *Bulletin des usines de guerre* des 18, 23 mars 1918.
2. Séance de l'Académie de Médecine du 17 décembre 1918, *Bulletin de l'Académie*, n° 50.

que le samedi. La mère donne une dernière tétée le soir avant son départ, et l'enfant est soutenu la nuit au biberon. Aux établissements d'artillerie de P..., ce système a donné les meilleurs résultats. Soixante enfants (pour 2,000 ouvrières) ont été ainsi gardés et soignés pendant des mois, dans des conditions excellentes pour eux et pour les mères qui pouvaient se reposer la nuit. Il n'y a eu ni épidémie ni décès à la crèche pendant les nombreux mois où elle a fonctionné et l'on a pu constater que les mères, qui généralement ne pouvaient allaiter que quatre ou cinq mois, étaient en mesure de donner le sein jusqu'au sevrage. Cet essai semble concluant; on ne peut se contenter de demi-mesures et la remise complète des nourrissons de l'ouvrière d'usine à une garderie paraît être le seul moyen de répondre à toutes les objections.

3° *Création de surintendantes dans les usines.* — Ce sont les discussions à l'Académie de Médecine au début de l'année 1917 sur les mesures de protection maternelle et infantile à l'usine de guerre, qui ont mis en lumière cette organisation d'origine et d'inspiration britanniques.

Dans toute usine, dans tout atelier en Angleterre, existe une employée supérieure qui, par son instruction générale, son éducation et grâce à des connaissances techniques professionnelles acquises par la pratique, représente pour les ouvrières une protection éclairée, pour les patrons une collaboratrice attentive. Elle est tenue de faire un stage comme ouvrière dans les usines où elle est employée, afin de connaître parfaitement le milieu où elle devra opérer. En matière d'embauchage, de travail, d'hygiène, l'action de la *superintendant lady* s'exerce pour le plus grand bien des ouvrières : son prestige et son autorité sont incontestés en raison de son éducation, toujours supérieure, et de sa valeur professionnelle généralement élevée[1].

L'Académie de Médecine, très frappée des avantages de cette institution, la recommanda en émettant le vœu que la surintendante d'usine anglaise ait son équivalent dans l'industrie française. Au point de vue officiel on n'organisa rien. On se contenta de conseiller l'adoption d'un système qui tient plutôt compte des susceptibilités syndicales que des véritables intérêts de l'ouvrière (voir circulaire du

1. Voir la séance de l'Académie de Médecine du 13 mars 1917, Bulletin de l'Académie, n° 11.

1er juillet 1917, paragraphe III, page 10). On recommandait l'établissement auprès des directeurs d'usine, d'un *Comité local*, composé de femmes, où le personnel serait largement représenté. Ce comité devait se borner à désigner une personne dévouée, « de préférence une mère de famille, d'une moralité incontestée, au courant des conditions du travail de l'ouvrière, par suite instruite de ses besoins, possédant des notions d'hygiène générale et réunissant les qualités de tact, de fermeté, de caractère nécessaires pour tenir le poste de déléguée à la surveillance des œuvres féminines ». La conception de cette « déléguée », sorte de prolongement des délégués d'atelier, n'a rien de commun avec celle de la surintendante. Nous ne savons si cette institution a reçu quelque application et quels résultats elle a pu donner, en l'absence de toute indication officielle jusqu'à ce jour.

Mais l'idée de la surintendante d'usine de type anglais a fait son chemin et l'initiative privée l'a pleinement réalisée. Une *Association des surintendantes d'usine*[1], fondée à Paris le 1er mai 1917, a pour but de préparer des femmes aptes à surveiller et à diriger l'organisation sociale de l'usine au point de vue du bien-être matériel et de la préservation morale des ouvrières. L'association a créé une école de surintendantes, chargée d'assurer l'enseignement des candidates, de ne délivrer le diplôme de fin d'études qu'après des épreuves probantes et de mettre en rapport les surintendantes diplômées avec les services publics ou les industriels qui en font la demande. Cette organisation a réussi. N'acceptant que des candidates présentant les garanties d'âge et de caractère nécessaires à leur mission, exigeant un entraînement sérieux et probatoire des aspirantes, l'association forme une véritable élite féminine.

Dès le mois d'août 1917, elle était en mesure d'offrir ses services au ministère de l'Armement et aux industriels. Ces offres furent acceptées et, après dix-huit mois de fonctionnement, 24 surintendantes étaient employées dans diverses usines, établissements publics et privés, à la satisfaction générale. Les chefs ou patrons se trouvent déchargés de préoccupations auxquelles ils n'avaient nullement le loisir de se consacrer; les ouvrières ont fait, de leur côté, le meilleur

1. Siège social, 8, rue de Penthièvre.

accueil à une institution qui s'est révélée tout de suite bienveillante et bienfaisante. Seuls les syndicats ouvriers ont boudé une amélioration apportée par le patronat, sans leur concours, à la vie de l'usine, et destinée à apaiser les petits conflits dont l'accumulation fait parfois les grands mécontentements. Mais comme les surintendantes n'ont nullement à intervenir dans les questions d'heures de travail ou de salaires et doivent uniquement s'occuper de l'hygiène de l'ouvrière, il est à présumer que les syndicats en seront pour leurs essais d'intimidation ou de boycottage; nul doute que l'institution encore à ses débuts ne devienne rapidement populaire et ne prenne un grand développement. Il faut le souhaiter.

***

Tel s'est manifesté, pendant la guerre, l'effort des œuvres privées et des pouvoirs publics en vue de protéger la mère nourrice nécessiteuse ou travailleuse. Dans son ensemble il a été faible. La protection de la mère nécessiteuse n'a été assurée avec efficacité qu'à Paris et peut-être dans quelques grands centres; celle de l'ouvrière enceinte et de la mère nourrice est restée par la force même des choses, restreinte, incomplète. L'initiative parlementaire a tenté de renforcer la protection existante en donnant la sanction législative à l'un des vœux de l'Académie de Médecine. Le Dr Doizy, député des Ardennes, a même déposé, en 1917, sur le bureau de la Chambre des Députés, une proposition de loi pour l'établissement obligatoire dans toutes les usines, de chambres d'allaitement, de crèches et de garderies. Cette proposition n'a pas encore été rapportée. D'ailleurs, nous ne croyons pas à l'efficacité très grande d'une obligation de ce genre, étant donné que l'utilité de l'installation n'est pas partout démontrée. Nous pensons qu'il faut surtout viser à l'amélioration de l'hygiène du travail; elle se fera petit à petit sous la pression de l'opinion publique, avec le concours des éléments de surveillance anciens (inspection du travail) et nouveaux (surintendantes d'usine), sous la pression de l'opinion publique et grâce à la contagion de l'exemple. Que l'on obtienne la stricte observation des règlements qui concernent le travail des jeunes filles mineures, des femmes enceintes (travail de nuit, mutation d'emploi, prohibition du

travail debout, primes d'allaitement, indemnités de grossesse, etc.), que l'on transforme le repos facultatif des semaines qui précèdent l'accouchement en repos obligatoire; qu'un repos soit établi au delà des quatre semaines qui suivent l'accouchement, cela sera déjà bien! Nous sommes d'avis que l'intervention du législateur peut se manifester utilement sur ces points. Mais peut-on aller au delà dans la voie de la réglementation?

Faudrait-il instituer, comme l'a demandé le Dr Pinard, une prime assez forte permettant à la femme enceinte et à la mère nourrice de vivre sans travailler, ou de ne se livrer qu'à des travaux sédentaires faiblement rétribués? Est-ce possible dans les circonstances où nous nous trouvons? Est-ce même indispensable? Actuellement, dans les grandes entreprises la femme enceinte est l'objet de la sollicitude des autorités responsables. On ne lui permet que les travaux compatibles avec son état. Et c'est cette vigilance, cette protection intelligente de la part des employeurs qu'il faut surtout susciter et surveiller. Pour cela, il ne faut guère compter que sur les créations et sur le dévouement de l'initiative privée. Des associations de bienfaisance existent dont on peut attendre beaucoup et dont le développement permettrait la solution d'une partie du problème. Nous en avons vu quelques-unes à l'œuvre à Paris; nous ne les avons pas toutes énumérées. Il y a des consultations de nourrissons, plusieurs œuvres de crèches, des mutualités maternelles, des cantines maternelles, des asiles temporaires pour nourrices pauvres; des sociétés distribuent des secours aux mères nourrices. Ces efforts sont excellents, mais ils sont dispersés. C'est le défaut principal de toutes les œuvres sociales françaises; il en faut pour tous les goûts, pour toutes les susceptibilités et toutes les nuances de la politique et de la religion. Il serait fort à souhaiter qu'il se créât à Paris un lien entre toutes les œuvres qui s'occupent de protection maternelle ou infantile.

L'*Office central d'assistance maternelle et infantile* pourrait assumer cette besogne de direction, de contrôle et d'union entre les œuvres de bienfaisance qui, dans les meilleures intentions du monde, poursuivent leur but particulier, chacune de leur côté en ignorant le voisin.

Frappé des périls que présentent les crèches des hôpitaux, et fort d'une expérience acquise dans la longue pratique des maladies de la

petite enfance, le professeur Marfan a depuis longtemps préconisé la création dans les quartiers populeux des grandes villes de *groupes d'assistance aux nourrissons* qui auraient pour but de « supprimer ou d'atténuer les effets de l'ignorance et de la misère, du défaut de contrôle de la production et de la vente du lait, et surtout d'empêcher la séparation de la mère et de l'enfant ».

Malgré l'intérêt qu'il présente, le projet du professeur Marfan est resté à peu près ignoré. Les études et propositions dont il est l'auteur n'ont fait que l'objet d'un rapport au Directeur de l'Assistance publique et au Doyen de la Faculté de Médecine. Il n'est donc pas sans intérêt de donner un aperçu de l'idée émise par l'un des maîtres de notre haut enseignement médical.

Le professeur Marfan souhaite l'installation dans chaque quartier pauvre de la grande ville, d'une *Maison de l'Enfance* dans laquelle seraient réunis un certain nombre d'organismes actuellement distincts et dispersés. Elle contiendrait :

1° *Une consultation de nourrissons* organisée suivant les règles les plus rigoureuses de l'hygiène, en particulier pour le triage des contagieux;

2° *Une crèche garderie* « du type Marbeau », organisée suivant les principes de la *Ligue contre la Mortalité infantile*, et qui, bien installée, aurait cet avantage de permettre à la mère de ne pas se séparer complètement de l'enfant;

3° *Un restaurant gratuit* pour mères nourrices « type Henri Coulet ou cantines maternelles »;

4° *Un asile* pour nourrices saines, isolées, sans ressources, devant allaiter leur enfant;

5° *Une crèche hôpital* où l'on recevrait avec ou sans leur mère des nourrissons atteints d'une maladie exigeant une surveillance assidue et des soins spéciaux, aménagée suivant toutes les règles dont on reconnaît aujourd'hui l'impérieuse nécessité : locaux spacieux, aérés, ensoleillés, isolement individuel et aseptique, infirmières nombreuses. Sans l'observation de ces règles on ne remarquerait aucun progrès sur ce qui existe;

6° *Une étable* pour vaches laitières et pour ânesses avec leurs ânons[1].

Cette installation devrait être complétée par un asile en plein air, situé dans la banlieue, où seraient envoyés les nourrissons convalescents que les mères ne peuvent reprendre à la sortie de la crèche

1. Une personne fort expérimentée en matière d'œuvre sociale conseille même l'emploi du lait de chèvre, comme moins coûteux et très bienfaisant.

hôpital. Cet asile ne devrait pas être éloigné pour pouvoir communiquer facilement avec le groupe métropolitain.

Un organisme de ce genre, dit le professeur Marfan, deviendrait une arme puissante contre la mortalité infantile et rendrait d'inappréciables services à la population pauvre. Il s'opposerait à la séparation de la mère et de l'enfant; il diminuerait le nombre des enfants abandonnés; il serait un foyer de vulgarisation des préceptes de la puériculture. Enfin, il servirait à l'instruction des étudiants en médecine, futurs missionnaires de la bonne doctrine[1].

Un tel projet coûterait, sans doute, beaucoup d'argent à réaliser. On ne peut guère compter sur les pouvoirs publics pour faire cet essai. Mais son exécution ne pourrait-elle tenter quelque philantrophe? Un de ces maniaques qui lèguent tous les ans aux Académies des sommes destinées à subventionner une littérature qui n'a nullement besoin de ces encouragements, un de ces nouveaux riches auxquels il ne manque souvent beaucoup moins la volonté de faire le bien que l'occasion de le faire à propos, pourraient-ils destiner quelques centaines de mille francs à élever dans les quartiers pauvres de nos grandes villes une ou plusieurs de ces « Maisons de l'Enfance »? Dans les temps actuels, il n'y a pas de plus utile emploi de la fortune que de favoriser la culture de la race.

H.-R. Savary.

1. Professeur Marfan. L'assistance aux nourissons dans les grandes villes. *Le Nourrisson*. Revue d'hygiène et de pathologie de la première enfance, n° 4, juillet 1913.

LA SITUATION POLITIQUE EN CAUCASIE (1917-1919)

La Caucasie, isthme montagneux jeté entre la mer Noire et la Caspienne, reliant l'Europe orientale à l'Asie antérieure, présente des caractéristiques particulières aux points de vue tant géographique qu'ethnique ou économique; aussi compose-t-elle un groupe de provinces qui, au même titre que la Pologne ou la Finlande, a une vie distincte dans l'immense empire russe[1].

Cette région, mi-européenne, mi-asiatique, forme un tout nettement délimité. Au nord-est, ce sont les steppes salées d'Astrakhan, témoignages de l'évaporation progressive de la Caspienne, au nord-ouest la vallée du Don et la dépression du Manytch. Tandis que la lisière septentrionale de ce pays est constituée par des fosses ou des plaines désertiques, couvrant de loin la chaîne du Caucase, celle du sud consiste en les massifs étagés de l'Arménie se prolongeant en Turquie par les monts du Kurdistan et en Perse par les hauteurs de l'Azerbeïdjan.

On conçoit sans peine qu'à l'abri de semblables défenses naturelles, se soient réfugiées des populations soucieuses de vivre libre ou de se soustraire à l'influence des envahisseurs venus de l'Asie centrale. Ainsi s'explique l'étonnante mosaïque de races groupées dans cette enceinte montagneuse : dans la portion orientale de la Transcaucasie, sur les bords de la Caspienne (gouvernement d'Élisabetpol), sont agglomérés des Tartares établis à la suite des grandes invasions du XIIe ou du XIIIe siècles, Tartares qui occupent aussi, mêlés à des Kirghiz, les steppes au nord du Caucase; au centre et au sud, des Arméniens réunis en masse dense autour d'Érivan, mais éparpillés

1. Administrativement, la Caucasie se divisait en Gouvernement général du Caucase au sud de la chaîne de ce nom (comprenant les cinq gouvernements de Tiflis, Kars, Érivan, Kutaïs et Élisabetpol) et en trois gouvernements rattachés à la Russie Orientale (Iekaterinodar ou Kouban sur la mer d'Azov, Vladicaucase ou Kabardie, Derbent ou Daghestan sur la Caspienne).

dans toutes les provinces avoisinantes, surtout celle de Kutaïs — cette dernière, et, en particulier, la côte dans la portion qui longe la mer Noire, contient presque exclusivement des Kurdes alors que les districts plus septentrionaux sont peuplés de Mingréliens et d'Imériens. Quant aux Géorgiens, ils sont en grande majorité dans le gouvernement de Tiflis. Sur les pentes du Caucase se rencontrent d'autres groupes ethniques, soit les Osses dans la zone supérieure s'étendant de l'Elbrouz au Kasbek, soit des Tcherkesses ou des Lesguiens habitant les extrémités orientales ou occidentales de la chaîne. Enfin en bordure sont venues s'étaler les vagues conquérantes : Russes au nord, Turcs au sud.

Si la domination ottomane ne s'exerçât jamais que d'une manière factice sur l'ensemble de la contrée, elle fut cependant effective sur tout le littoral de la mer Noire et dans les plaines du versant septentrional caucasien, fait qu'atteste avec netteté les domaines des religions : alors que l'islamisme est pratiqué par les Kurdes, par les Tartares et en partie par les Tcherkesses; en revanche, Arméniens, Géorgiens, Mingréliens, etc., restent fidèles aux divers rites du christianisme (arménien, nestorien, orthodoxe, etc.). Conflits de religion s'ajoutant aux conflits de race ont mis fréquemment aux prises ces populations si disparates, mais cohabitant si intimement un territoire qui possède une unité géographique aussi complète que la Transcaucasie. Ils ont perdu de leur acuité au cours du XIXe siècle, tombant au rang de simple rivalité sous la domination russe.

Celle-ci, plus lourde à certains égards que la suzeraineté turque, s'est traduite sous le règne du tsar Alexandre III par des mesures tendant à la russification complète du pays, programme qui a été poursuivi au XXe siècle avec ténacité. Le gouvernement de Saint Pétersbourg cherchait à incorporer brutalement à l'empire des régions peuplées non de Slaves, mais de nations d'origine différente, ayant déjà joui de leur indépendance et, par suite, décidées à défendre leur personnalité. Dans la réalisation de cette œuvre, il avait un but politique : constituer au seuil de l'Asie occidentale un coin russe qui, s'insinuant entre Turquie et Perse, disloquât définitivement ces deux États et permit la marche vers le Golfe Persique. Ainsi s'explique l'écrasant régime d'assimilation, ainsi se justifient les énormes défenses militaires faites en vue de transformer la Caucasie moins en

un bastion défensif qu'en une base d'opérations futures contre les puissances asiatiques voisines.

Cette méconnaissance systématique des conditions ethniques particulières à ces régions, n'étaient pas sans provoquer des protestations et des résistances locales, mais là comme en Finlande, en Pologne, en Ukraine, la restriction des libertés les plus indispensables venait en aide à l'unification administrative et à la russification[1]. Aucune des nationalités en présence n'était avantagée, même aux dépens des autres, mais toutes également opprimées, également menacées dans leur existence attendaient en silence le moment de secouer ce joug. La puissance russe, formidable et stable en apparence, restait, en réalité, à la merci de la moindre fissure, de la moindre secousse se produisant dans sa masse; elle ne trouvait de réels partisans que parmi les Slaves immigrés en petit nombre et parmi les Arméniens. Ces derniers se ralliaient volontiers à l'autorité impériale moscovite, soit qu'ils fussent satisfaits de leur situation matérielle et qu'ils envisageassent avec effroi le sort de leurs frères ottomans, soit plutôt qu'ils redoutassent les haines des autres peuples chrétiens ou musulmans de la Transcaucasie.

Lorsque la guerre fut déclarée à la Turquie en octobre 1914, elle parut populaire, car d'une part les chrétiens, surtout arméniens, voyaient avec satisfaction l'assaut donné à l'Islam et, d'autre part, les forces militaires en présence semblaient si disproportionnées qu'il était de toute prudence de se montrer russophile dans le Gouvernement général de Tiflis. Toutefois, l'enthousiasme n'était pas sans mélange, car les races allogènes caucasiques craignaient (comme celles des autres confins de l'empire) que toute victoire russe ne fut l'occasion d'une slavisation plus outrancière encore que par le passé. Quoi qu'il en soit, les deux premières années de campagne furent nettement défavorables aux armées de la Porte qui durent rétrograder peu à peu vers l'Anatolie : la prise d'Erzeroum au centre, l'occupation de l'excellent port de Trébizonde à droite, la pénétration de l'aile gauche russe jusqu'aux lacs de Van et d'Ourmiah, la jonction

1. Le mouvement intellectuel était, non seulement entravé, mais sévèrement comprimé au point d'être presqu'inexistant en Transcaucasie; l'élite géorgienne, mingrélienne et circassienne se réfugiait à l'étranger pour échapper à la tracasserie russe ou se résignait à adopter une attitude passive pour pouvoir séjourner sur le sol national.

possible avec les contingents anglais de Mésopotamie, ouvraient les plus larges horizons devant les diplomates de Saint-Pétersbourg et suscitaient un débordement d'espérance chez les Arméniens qui voyaient leur patrie réunie sous une même domination et soumise à l'administration bienveillante du tsar. Il semblait bien alors que la puissance du Sultan de Constantinople, menacée à la fois en Anatolie, en Syrie, en Arabie, s'effondrait dans son domaine asiatique.

Durant cette période d'offensive russe en Arménie, il n'éclata pratiquement aucun trouble, aucun désordre d'importance réelle en Caucasie; malgré les efforts tentés par la propagande germanique dans ces régions chez les races allogènes, celles-ci restèrent paisibles, moins par conviction que par crainte de représailles. Un seul soulèvement restreint quant à sa portée et limité à quelques tribus montagnardes, eut lieu au commencement de 1916 comme conséquence lointaine de l'avance allemande en Pologne et dans les provinces baltiques; du reste, bientôt étouffé, il n'eut aucune répercussion dans le reste du pays.

L'explosion de la révolution de mars 1917 allait provoquer en Caucasie (comme dans les autres parties de la Russie) un trouble profond, mais non point immédiat, en raison des distances séparant ces provinces du centre politique où se décidaient les destinées de l'empire. Ce ne fut que vers le milieu de l'été 1917 que l'influence du renversement du tsarisme se fit sentir dans les régions au sud du Caucase, tant parmi les populations qu'à l'armée.

Celle-ci, bien tenue en la main de ses chefs tant qu'une apparence de gouvernement régulier sembla présider aux affaires de l'État, se désorganisa et s'effrita dès que la propagande démocratique s'exerça partout à l'instigation de certains membres d'extrême gauche du cabinet Lvof. Les soldats, bien que stimulés par les victoires remportées, étaient soumis à trop de privations dans le massif arméno-anatolien, se sentaient trop éloignés de leurs régions natales, pour vouloir continuer la guerre au moment où l'on annonçait le partage général des terres, objectif de tout paysan slave. Aussi l'arrêt des opérations, occasionné par les perturbations intérieures, fut-il suivi à brève échéance de la dislocation des unités militaires, dislocation qui ne tarda pas à se généraliser et, par suite, à revêtir un caractère alarmant pour les contrées que traversaient ces bandes armées;

celles-ci, par bonheur, sauf quelques rares exceptions, ne songeaient point à s'arrêter sur la route du retour et se hâtaient vers l'intérieur de la Russie. Aussi n'y eut-il que peu de causes de conflit avec les éléments locaux.

Les diverses nationalités du Caucase avaient accueilli avec stupeur les nouvelles venues de Moscou ou de Saint-Pétersbourg, stupeur si grande que pendant quelques semaines l'administration impériale continua à fonctionner comme par le passé. Néanmoins, lorsqu'il fut bien acquis que l'ancien régime s'était définitivement effondré et que le mouvement démocratique s'accentuait durant l'ère Kerensky, elles se ressaisirent et entreprirent de participer au même titre que les autres parties de l'État russe, à l'organisation politique nouvelle. Selon les instructions du pouvoir central, une assemblée des représentants de Transcaucasie se réunit à Tiflis dans le but de procéder à l'élection des délégués à la Constituante russe. Les trois provinces situées au nord du Caucase échappèrent à cette action et restèrent soumises dans une certaine mesure à l'attraction des portions voisines de la Russie d'Europe : les rares villes et les districts à population peu dense tendirent à s'isoler. Bref, ce fut une passivité politique résultant des conditions ethniques et démographiques de la Ciscaucasie plus tartare que russe.

L'Assemblée qui siégeait à Tiflis était l'expression du choix de la première heure, choix exercé uniquement par les milieux cultivés à la fois urbains et bourgeois; le mince cadre des élites locales avait été utilisé en grande partie pour former cette représentation nationale, destinée uniquement à envoyer des mandataires auprès de l'autorité centrale, mais amenée par la force même des circonstances à prendre part à l'administration qui, échappant au contrôle de Moscou ou Saint-Pétersbourg, menaçait ruine.

Les membres de cette Convention, malgré en général leur peu d'expérience des affaires intérieures ou extérieures, se trouvèrent en peu de temps amenés à réunir entre leurs mains tous les pouvoirs. Ils eurent à régler bientôt la délicate question des rapports de la Transcaucasie avec la Russie; en effet, le torrent révolutionnaire brisait peu à peu toutes les digues que les éléments modérés lui opposaient et menaçait de tout entraîner vers l'anarchie. A la conception première d'un État russe unique avec représentation nationale sincère, s'en substi-

tuait une autre bien accueillie par le cabinet dictatorial Kerensky et symbolisée par la formule : large décentralisation, c'est-à-dire autonomie locale. Système fatal dans un pays composé de races dominantes et de races sujettes. Immédiatement, les Caucasiens virent l'occasion propice de régler leur propre sort en se soustrayant à toute tutelle étrangère, mais par leurs origines diverses, ils pouvaient difficilement se mettre d'accord sur la solution à adopter. De là, une source de débats et de conflits. Un brusque incident vint ajourner pour quelque temps le règlement de ce problème, ce fut le coup d'État bolcheviste qui, à peine connu à Tiflis, provoqua une motion quasi unanime de l'assemblée, motion de non-reconnaissance de ce nouveau pouvoir né de l'usurpation. En fait, cette déclaration du 29 octobre 1917 aboutissait à une libération de la Transcaucasie de toute attache moscovite; pourtant la rupture ne fut point intégralement consommée, il fut décidé que des délégués trancaucasiens prendraient part aux travaux de la Constituante, mais celle-ci ayant été dissoute par le duumvirat Lenine-Trotsky avant d'entrer réellement en fonctions, l'indépendance de l'ancien Gouvernement général de Tiflis devenait un fait acquis. Quelles allaient être alors les directives politiques du nouvel État?

D'autres difficultés non moins graves résultaient de l'état de guerre existant entre Russie et Turquie. Sans doute les hostilités étaient suspendues pratiquement, sans doute l'armée russe s'était évanouie presqu'entièrement, mais on ne pouvait faire abstraction de l'autre belligérant. Or, quelle attitude observer à son égard? L'Assemblée de Tiflis et l'opinion publique ne s'étaient point encore prononcées de façon nette à ce sujet, que le commandant des forces turques, Véhib Pacha, proposait un armistice, prologue d'une paix particulière aux autorités caucasiennes (janvier 1918). Celles-ci, au moment où elles recevaient cette offre, inclinaient évidemment vers la suspension de la guerre avec d'autant plus de bonne volonté que les pourparlers de Brest-Litowsk étaient déjà engagés et paraissaient malgré tout devoir aboutir, qu'elles-mêmes, ne participant pas à ces négociations, devaient s'entendre fatalement avec la Porte sous peine d'être sacrifiées. En conséquence, des conférences s'ouvrirent à Trébizonde le 1er mars pour régulariser la situation, mettre un terme aux engagements locaux et parvenir à un accord amiable.

Le gouvernement de Constantinople reconnaissait implicitement l'existence d'un état indépendant de Caucasie en traitant avec ses représentants, mais il tenait en revanche à reprendre, non seulement les territoires perdus depuis 1914, mais encore ceux aliénés depuis 1878. Devant ces prétentions, l'accord ne put se faire et les tendances belliqueuses l'emportant à Tiflis, la rupture des pourparlers eut lieu le 31 mars 1918.

Mais ce n'était là qu'un intermède : l'impossibilité d'enrayer avec des forces locales l'avance ennemie, la pression de l'opinion publique et la coalition des partis pacifiques entraînèrent un revirement. Tandis que l'indépendance d'une république transcaucasienne était proclamée le 19 avril, la reprise de tractations avec la Turquie, à Batoum cette fois, était décidée. Ces entrevues diplomatiques avaient, du reste, un caractère secondaire et assez vain ; il s'agissait plutôt de ratification à donner que de décisions à prendre. En effet, le sort de ces régions avait été réglé à Brest-Litowsk sous le haut patronage de l'Allemagne. Non seulement le *statu quo ante bellum* était rétabli, mais encore l'empire ottoman recouvrait les provinces de Kars, Ardahan, Batoum : conquêtes d'ailleurs jugées insuffisantes par les Jeunes Turcs avides de se saisir du littoral caspien depuis Bakou jusqu'à l'Azerbéidjan persan.

Le ministère transcaucasien, dirigé par M. Gegetchkoris, repoussait ces conditions mais, privé de toute autorité, il voyait ses efforts pour créer une administration rendus inutiles par les luttes politiques intestines, luttes qui se donnaient libre carrière au Parlement. Celui-ci, image de la complexité ethnique du pays, était sans action, car aucune majorité n'existait parmi des fractions ennemies : le parti Mussavat, recruté parmi les Tartares, est à la fois agrarien et rural, ses préférences vont, au point de vue extérieur, à la Turquie et accessoirement à l'Allemagne. Le Dacknak groupe les Arméniens et après avoir été longtemps tout dévoué à la Russie pour son hostilité envers la Turquie, il se tourne vers l'Angleterre qui se pose en protectrice de la race arménienne. Le pan-turquisme le plus intransigeant ainsi que l'islamisme démocratique et libéral sont aussi représentés. Quant à la nation géorgienne où la propagande germanique trouve un terrain accessible, elle se divise politiquement en un parti nationaliste, traditionnaliste et unitaire, et en un parti fédéraliste ;

elle n'est pas aussi sans fournir des adhérents au parti mencheviste, adhérents surtout russes et russifiés.

Une telle mosaïque, une semblable bigarrure fournissait une base bien fragile pour toute action commune en faveur de l'indépendance. Trop d'intérêts divers, trop d'intérêts divergents étaient en jeu. Le patriotisme local, les ambitions personnelles étaient autant de facteurs qui s'opposaient à une fusion d'éléments demeurés juxtaposés sous la domination russe. Aucune race, fut-elle des plus minuscules, n'admettait de se laisser guider et les grands groupements ethniques se fragmentaient eux-mêmes sur les questions politiques les plus insignifiantes.

Aussi l'Assemblée de la République Transcaucasienne, au sein de laquelle n'existait aucune majorité stable [1], se dissolvait le 27 mai; le ministère Gegetchkoris [2] dont l'œuvre se réduisait à peu de choses, s'effondrait. Au programme unitaire succédait le programme séparatiste. Ce dernier, d'ailleurs, était beaucoup plus conforme aux traditions et aux mœurs du pays. Chaque communauté caucasienne avait le goût de l'isolement, ce qui se justifie en partie par l'histoire et la géographie. Mais une difficulté devait naître pour l'exécution d'un programme séparatiste : c'était la question de délimitation.

Quoi qu'il en soit, trois républiques prirent naissance au sud du Caucase : au centre et à l'ouest, République Géorgienne autour de Tiflis, dirigée par M. Ramtschwill; — au sud, République Arménienne avec Érivan pour capitale, siège d'un gouvernement présidé par M. Kekatschawsky; — à l'est, République Tartare de Bakou ou de l'Azerbéidjan [3].

Un pareil morcellement ne pouvait que favoriser les empiètements

1. A titre documentaire, il peut être intéressant de savoir que l'Assemblée de Transcaucasie comptait : 37 menchevistes, 33 mussavatistes, 31 dacknakistes, 6 démocrates musulmans et 8 ou 9 membres appartenant à des petits partis géorgiens ou locaux. Ainsi les trois partis les plus importants représentant Arméniens, Géorgiens et Tartares s'équilibraient sans parvenir à dominer.

2. Le cabinet *Gegetchkoris* comprenait, outre ce ministre titulaire des Affaires étrangères, *Tchikhengueli* à l'Intérieur, *Donskoï* à la Guerre, *Gardjikian* aux Finances, *Khasmammetof* à l'Instruction publique, *Djafarof* au Commerce, *Melik Aslanof* aux Voies et Communications, *Nerouchef* à l'Agriculture, *Der Gagarian* au Ravitaillement, *Ohandjantan* à l'Assistance publique, *Khasmametof* au Contrôle d'État.

3. L'étendue approximative des trois républiques est la suivante : Géorgie, 40,000 kilomètres carrés ; Arménie, 12,000 kilomètres carrés ; Tartarie, 80,000 kilomètres carrés.

d'un voisin relativement fort et organisé : la Turquie, qui se fondait sur des droits historiques, sur le lien religieux, qui surtout disposait, en Mingrélie, Géorgie, Azerbéidjan et même Arménie, de partis tout dévoués à la cause musulmane. Aussi, au cours de l'été 1918, fit-elle avancer ses troupes qui, en liaison avec les Tartares, poussèrent jusqu'à la région de Bakou, refoulant devant elles des contingents arméniens et des détachements britanniques. Ceux-ci, fournis par le corps expéditionnaire de Mésopotamie, avaient été envoyés à travers la Perse moins dans un but de reconnaissance que pour protéger de façon efficace la région pétrolifère.

Pourtant les Empires centraux décidaient, par un traité complémentaire des accords de Brest-Litowsk, conclu le 27 août 1918, d'interdire toute progression ottomane au delà de la ligne précédemment fixée, c'est-à-dire de l'ancienne frontière de 1877 à peine modifiée. L'activité de la Sublime-Porte ne se ralentissait point : dès le 4 juillet, des conventions particulières étaient signées par Halil Bey, plénipotentiaire turc, avec chacune des trois républiques indépendantes. Elles portaient à la fois sur la reconnaissance de ces nouveaux États, sur les futures relations économiques et sur l'usage des chemins de fer par les autorités militaires turques. La situation devenait plus confuse que jamais. Localement, trois gouvernements transcaspiens s'exerçaient dans des limites incertaines; leur force était médiocre, peu respectée en bien des districts où l'anarchie et le brigandage seuls régnaient. Point d'entente entre eux, mais des conflits fréquents de souveraineté. Les Puissances centrales, qui paraissaient tenir sous leur influence toute la contrée, n'étaient point d'accord entre elles. L'Autriche ne songeait qu'à s'assurer la prédominance dans la mer Noire par le delta danubien et Odessa ukrainienne. L'Allemagne pensait mettre la main sur Bakou et ériger en vassaux des États nouveaux dans la Russie du Sud et du Sud-Est. Elle avait ostensiblement reconnue l'indépendance arménienne, (l'Autriche et l'Ukraine également), elle soutenait la Géorgie où son influence était la plus effective. Si à la fin de juin M. Ramtschwill avait démissionné, il avait été remplacé par M. Dechordania, ce qui ne modifiait nullement l'orientation gouvernementale. En ce qui concerne l'Azerbéidjan, le cabinet de Berlin se réservait. En revanche, à Constantinople, on ne visait qu'à une chose, étendre les limites

de l'empire aussi loin que possible et tirer parti du réveil panislamique.

... Survint l'effondrement de la Turquie, de la Bulgarie, puis celui de l'Allemagne. Il y eut subitement évolution dans tous ces petits gouvernements fragiles et éphémères; il y eut surtout transformation de l'équilibre des forces. L'avance ottomane fut non seulement enrayée, mais encore supprimée; au lieu d'annexions à la Turquie, on eut des annexions en Turquie. L'Arménie soudain enfla, déborda ses limites antérieures, devenant dans les rêves de ses dirigeants l'État des deux mers (mer Noire et Méditerranée). La Turquie se morcelait comme s'était morcelée la Russie, mais aucun des gouvernements d'Érivan, de Tiflis ou de Bakou n'en recevait plus de force ou de puissance. L'appui germano-turc n'existait plus, mais il n'était remplacé sur le moment par rien. L'anarchie au sud du Caucase continuait de plus belle en cette fin d'année 1918.

Au nord du Caucase, il n'en allait guère mieux jusque là. Trois facteurs étaient en présence. Un État indépendant tartare s'était constitué dans toute la zone montagneuse de la Caspienne à la mer Noire. État groupant les Cosaques du Kouban et du Teretz, les Tartares d'Astrakhan et du Daghestan septentrional, les peuplades des montagnes. C'était la Ligue des Montagnards à tendance plutôt islamique, elle se concrétisait en des organisations gouvernementales au Kouban et au Daghestan : tantôt un, tantôt plusieurs gouvernements. A côté de cette formation indigène, il y avait le gouvernement antibolcheviste de Denikine, fortement installé sur le Don et il y avait les autorités soviétiques dont la zone d'influence se déplaçait sans cesse selon les fluctuations de la campagne, influence solidement fixée dans la région industrielle du Donetz, se propageant par la Crimée vers le Kouban, les steppes d'Astrakhan et la Transcapie. Enfin, on signala à plusieurs reprises l'existence d'un État tartare dans les provinces de Samara, d'Orenbourg et d'Oufa, mais cet État n'a point paru fort viable, écrasé qu'il était entre le foyer bolcheviste et les groupements sibériens bientôt tenus en main par Koltchak.

Le contre-coup de la défaite allemande fut très net en Ciscaucasie. Les populations du Kouban et du Daghestan ne suscitaient qu'un médiocre intérêt. Denikine était favorablement vu par l'Entente qui

appuyait son œuvre de « régénération russe » et lui fournissait contingents, armement, ravitaillement. La Ligue des Montagnards disparut sans bruit en tant qu'État indépendant. Le pays fut « contrôlé » par les autorités nommées par Denikine, tandis qu'un pâle et timide gouvernement se réfugiait au Daghestan pour y poursuivre une existence inutile et invisible. Quant aux bolcheviks et aux bolchevisants, ils furent bientôt contraints par les armées vraies russes de repasser en Russie propre et de renoncer à agiter le domaine caucasien.

En Transcaucasie, les appétits soulevés par l'idée du dépècement turc s'apaisaient devant les résistances de l'élément musulman à l'empiètement chrétien, devant l'union des populations islamiques. L'Arménie ne parvenait guère à mordre le territoire anatolien et loin d'atteindre la Cilicie, elle demeurait cantonnée entre Kars, Érivan et Erzeroum. Son gouvernement se faisait difficilement respecter et bornait son activité à vivre. Il était en conflit de délimitation avec la Géorgie et avec l'Azerbéidjan, conflit d'autant plus aigu que chacun de ces États était anxieux de faire reconnaître ses prétentions par la Conférence de Versailles, espoir d'ailleurs vain, car ces prétentions lointaines n'éveillaient guère d'écho autour du tapis vert et la Conférence ne songeait point à résoudre ces questions.

Toutefois la question se compliquait encore par l'apparition de nouvelles formations politico-ethniques : un État de Batoum comprenant le Lasistan et un État du Pont s'étendant sur la partie centrale de l'ancien vilayet de Trébizonde. Le résultat de ces créations était de couper l'Arménie de la mer Noire et d'en faire un État terrien. Quant à l'Azerbéidjan, menacé par les Turcs en juillet 1918, il était revenu à l'existence et disputait à ses voisins des lambeaux de territoires.

En somme, la situation peut se caractériser ainsi : les villes et une zone autour des capitales relèvent de chacun des gouvernements particuliers, le reste du pays est en fait indépendant. Au point de vue international, il faut faire intervenir un autre facteur que les autorités locales. Depuis la victoire de novembre 1918, depuis l'ouverture des Dardanelles, ces rares contingents britanniques écrasés en juillet 1918 se sont multipliés, accrus; ils ont essaimé et actuellement il est peu de villes qui, en Transcaucasie, n'aient de garnisons ou de postes anglais. Sur la côte de la mer Noire, il y a occupation conjointe avec les Français, dans l'intérieur occupation

exclusivement britannique. Des forces peu importantes dans la région de montagnes, mais les voies de communication sont bien gardées, les ports mieux encore. la province de Bakou bien mieux encore. Le Cabinet de Londres reconnaît les républiques arménienne, géorgienne, laze, etc.; il reprend pour son compte et avec le même objectif la politique pratiquée un an auparavant par l'Allemagne, c'est la politique du pétrole. L'accord anglo-persan, le traité anglo-afghan, le mandat en Mésopotamie et en Syrie, le royaume du Hedjaz sont les bases d'un édifice qui a son couronnement à Bakou.

L'avenir de la Caucasie s'éclaire en 1919 plus qu'en 1918 : au nord du Caucase, c'est le *control* de Denikine et le retour vers une Russie plutôt unie que fédérative; au sud du Caucase, c'est le *control* de l'Angleterre et l'acheminement vers des protectorats à la mode hindoue. Le mouvement pan-islamique sera dévié et mis au service de la Grande-Bretagne, première puissance musulmane du monde, protectrice des khalifes de Constantinople et de Médine.

*
* *

Pour donner un tableau complet de la Question caucasienne, il faut mentionner les prétentions persanes sur l'Azerbéidjan. En effet, il est des Persans qui n'oublient pas que les frontières de leur pays au début du XIXe siècle atteignaient la chaîne du Caucase à son extrémité orientale et confinaient à la Géorgie. Les souvenirs du traité de Gulistan (12 octobre 1813), qui cédait à la Russie la région de Bakou, le Daghestan, etc., du traité du Tourkmantchaï (10 février 1828), qui remettait aux tsars les provinces d'Érivan et de Nakhitchevan, ont pesés lourdement sur le passé et doivent être effacés d'autant plus aisément que le colosse russe est abattu, que les populations tartares ne demandent qu'à s'unir à un État musulman (schiiste). Aussi une campagne fort vive est menée en Europe par les partis nationalistes et patriotes persans. Cette ardeur sera sans doute entretenue par l'émotion provoquée dans tous les pays d'Europe par la publication d'un accord anglo-persan qui ne contient guère que deux mots : Bakou et Indes... mais ceci est une autre histoire....

F.-P. RENAUT.

M. HOOVER
ET LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE
EN 1919

I

Tout le monde connait le rôle joué pendant la guerre par les Services Américains de Ravitaillement. Ils ont sauvé des millions d'êtres innocents qui paraissaient condamnés à une mort cruelle par la faim et la misère. Leur intervention a été partout efficace et la lutte qu'ils ont entreprise contre la famine, cette ennemie sournoise de l'Humanité qu'on croyait à jamais disparue des pays civilisés, s'est déroulée sur un front immense depuis notre Flandre meurtrie jusqu'à la lointaine Arménie. L'organisateur de cette œuvre magnifique de générosité et de solidarité internationale est M. Herbert Hoover, *Director General of Relief*. Dans un memorandum qu'il a récemment remis au Conseil Suprême Économique, M. Hoover étudie la situation de l'Europe huit mois après l'armistice. Il examine les questions les plus discutées, avec une haute impartialité — sauf peut-être en ce qui concerne la liberté commerciale — et si parfois il laisse deviner son ardente sympathie pour les classes ouvrières, il n'en condamne pas moins énergiquement ceux de leurs représentants qui veulent profiter des circonstances pour détruire la société actuelle. Il s'adresse au bon sens de tous et expose des vérités fondamentales que nul ne devrait ignorer, mais qu'il est cependant utile d'entendre parfois rappeler par une voix aussi autorisée que la sienne.

II

Avant la guerre, l'Europe, malgré la trop grande densité moyenne de sa population, produisait sensiblement ce qui était nécessaire pour sa consommation et pour les échanges qu'il fallait faire afin de se

procurer au dehors les produits déficitaires. Elle réussissait même, grâce à son haut degré de discipline économique, à obtenir un excédent qui servait à entretenir des armées et des marines et à faire quelques placements au dehors; mais c'était au prix d'une existence dangereusement médiocre pour un grand nombre de ses habitants.

Pendant la guerre, l'organisation intensive de l'économie dans la consommation, le patriotisme de tous, l'utilisation de la main-d'œuvre féminine ont permis de parer au déficit causé par la suppression de la main-d'œuvre masculine mobilisée aux armées ou dans les usines de munitions.

Depuis l'Armistice, la production a été sans cesse en diminuant. A l'heure actuelle, cent millions d'habitants ne peuvent vivre que grâce aux importations et quinze millions de familles, qui reçoivent des indemnités de chômage, ne sont au fond payées que par une perpétuelle augmentation de la circulation fiduciaire.

Cet affaissement de la production, cette « démoralisation des forces de production » selon le mot de M. Hoover, est due aux causes suivantes :

1° Remaniements politiques, qui, en amenant la création de nouveaux gouvernements généralement remplis de bonne volonté, mais inexpérimentés et le plus souvent trop particularistes, prolongent la désorganisation industrielle et commerciale qui doit son origine à la rupture des relations économiques internationales en temps de guerre;

2° Épuisement d'une grande partie de la population, par suite des privations et de la tension physique et morale produite par la guerre;

3° Continuation après l'armistice d'un blocus sévère qui tend à ruiner l'esprit d'entreprise dans les pays alliés et à empêcher la renaissance des pays ennemis;

4° Destruction de matériel et d'outillage et diminution de la puissance de travail des producteurs par suite de la mort, des blessures et tout au moins de la perte d'entraînement de bon nombre d'entre eux. Étant donné le chômage actuel, cette question n'entre d'ailleurs en ligne de compte que dans une assez faible proportion;

5° Préjugé des ouvriers à qui l'on a persuadé que la limitation de l'effort augmente le nombre des emplois et tend à amener l'amélioration de leur condition.

C'est peut-être là le facteur le plus important de cette « démoralisation des forces de production » et c'est à lui surtout qu'il faut attribuer cette disette de charbon qui menace actuellement l'Europe d'un véritable désastre industriel.

III

Tandis que la production diminue, la consommation s'accroît. Personne ne veut plus des restrictions que l'on ne supportait que par patriotisme durant les hostilités et d'autre part, tous ceux dont la guerre a augmenté brusquement les revenus, industriels, commerçants, ouvriers, achètent hâtivement, avec un appétit de jouissance, une prodigalité que rien ne semble pouvoir arrêter. Il en résulte que le déficit s'enfle continuellement. Le Nouveau Monde a réussi jusqu'à présent à le combler en partie en déversant sur l'Europe un flot de marchandises. Mais il ne continuera pas toujours d'abord parce qu'il ne peut indéfiniment consentir des crédits dont rien ne garantirait plus le remboursement si l'Europe devait continuer à se ruiner, ensuite parce que sa propre production est elle-même limitée. Il est donc grand temps que nous comprenions que la situation actuelle ne peut se prolonger, et que, sous peine de disparaître, nous devons immédiatement augmenter notre production.

Les socialistes et les communistes, prompts à dénoncer la faillite de la bourgeoisie, prétendent être seuls capables d'apporter des remèdes aux maux dont souffre la société européenne et il serait puéril de nier le succès de leur propagande parmi les ouvriers d'usines. Ils proclament que la production ne peut être maintenue que sous l'impulsion de l'altruisme et non de l'égotisme et ils sont prêts à employer tous les moyens, même les plus illégaux, pour faire triompher leur idéal d'amélioration sociale. Tandis que la vieille Europe tend ainsi à se laisser dominer par des minorités extrémistes et violentes, les Pays Nouveaux, ou la propriété est plus équitablement répartie, ou les « occasions de réussir » sont plus nombreuses, considèrent comme dangereuses des expériences sur cette organisation délicate de la production qui s'est lentement élaborée pendant des siècles. Ils se contentent d'améliorer la répartition des bénéfices et recherchent la solution des problèmes économiques et sociaux,

par des moyens légaux, dans la volonté librement exprimée des majorités. Pour eux la Productivité demeure « sous le stimulant de toutes les qualités humaines immuables : égoïsme, égotisme, altruisme, intelligence et éducation ».

IV

Les tentatives de réforme brutale dont on nous menace et qui ont déjà été mises à exécution dans divers pays aggravent encore la diminution de la production et cette diminution est la seule cause profonde de la vie chère qui, à l'heure actuelle, inquiète légitimement tous les esprits. Est-il possible d'y apporter des remèdes?

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les avantages qui résulteraient d'une diminution de la consommation des produits de luxe d'une part, et de la réaction contre l'inflation monétaire d'autre part. M. Hoover propose un autre remède que nos milieux gouvernementaux ne paraissent pas disposés à accepter sans résistance. C'est la suppression de toutes les organisations bureaucratiques de contrôle des prix qui n'auraient plus de raison d'être et qui décourageraient le producteur véritable en limitant sa récompense. Il n'y a pas, selon lui, de pénurie qui, grâce à la production intense hors d'Europe « ne trouverait son remède immédiat dans une diminution de la consommation ou la substitution d'autres articles au moyen d'un changement minime des prix ».

Toute tentative de contrôle international, nécessairement défavorable aux producteurs, amène une diminution de la production hors d'Europe et risque par conséquent d'avoir pour l'Europe des conséquences désastreuses, puisque celle-ci vit actuellement de l'excédent de la production des autres contrées.

« Une diminution de 20 p. 0/0, dans la production du blé du Nouveau Monde n'affamerait pas ce pays, mais causerait certainement une famine en Europe. » De plus, si l'on commence à contrôler quelques prix, il faut bientôt les contrôler tous et c'est l'étouffement économique. Pendant la guerre, la production a été maintenue, malgré la taxation, grâce à l'esprit patriotique. « Ce stimulant n'existe plus et le monde doit revenir à son stimulant normal, c'est-à-dire le bénéfice de l'individu qui produit et qui distribue. »

Pour avoir oublié cela, la Russie, naguère le plus grand pays exportateur de denrées alimentaires, meurt aujourd'hui de faim.

Nous n'insisterons pas sur diverses mesures préconisées par M. Hoover telles que le désarmement et la cessation de tout contrôle sur les voies internationales que nous devrons évidemment adopter, mais progressivement et prudemment. M. Hoover, avec sa belle générosité américaine, est prêt à accorder à tous les États les mêmes facilités de développement. De cruelles expériences nous obligent à prendre, au moins momentanément, d'inévitables précautions contre certains d'entre eux et nous espérons que les Américains voudront tenir compte de nos légitimes inquiétudes.

V

L'Europe a actuellement besoin de l'aide de l'Amérique, qui est prête à nous apporter sa collaboration; mais elle ne veut la donner qu'aux pays, « qui auront résolument mis de l'ordre dans leur situation intérieure financière et économique, qui se consacreront à l'accroissement de la productivité, qui restreindront la consommation des produits de luxe et les dépenses d'armement qui cesseront les hostilités et traiteront loyalement leurs voisins.

Si ces conditions sont remplies, le Nouveau Monde aura le devoir de faire tous les efforts possibles pour aider l'Europe à surmonter cette période de difficultés économiques transitoires.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'effort est sans espoir. »

M. Hoover nous accorde un délai d'un an pour nous remettre au travail. Nous espérons que cet avertissement solennel, venant d'un des hommes les plus écoutés de la Grande République sœur, sera compris dans notre France où le clair bon sens de la race finit toujours par l'emporter.

J. Triouiller.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Jules Laborde. — *Il y a toujours des Pyrénées.* Paris, Payot, 1 vol. in-16 de 256 p., 1918.

L'Espagne est peut-être, de tous les pays voisins du nôtre, celui que nous connaissons le moins. Faute d'une compréhension suffisante du caractère de ses habitants et d'une « mise au point » assez précise de leur vie politique, nous nous sommes trouvés exposés de leur part, au cours de cette guerre, à bien des déceptions et inversement, nous avons commis à leur encontre bien des maladresses. Notre presse n'a pas toujours joué le rôle d'information et de conciliation qui lui incombait et, de son côté, notre gouvernement — on peut le dire — n'a pas été toujours très bien inspiré dans le choix des « missionnaires » qu'il a envoyés au sud des Pyrénées. Quant aux Espagnols, ils nous ignorent au moins autant que nous les ignorons nous-mêmes, et notre propagande officielle — tardive et mal coordonnée, surtout si on la compare à l'action méthodique de nos ennemis, préparée longtemps avant la guerre — n'a pas rendu tous les services qu'on était en droit d'en attendre. C'est ce qu'explique fort bien l'auteur de ce livre. On lira avec intérêt les pages qu'il consacre aux « griefs historiques » et aux « causes actuelles de malentendus » entre les deux nations. Sur certains points, il nous paraît cependant que sa documentation devrait être complétée et son opinion rectifiée. On ne peut, par exemple, accepter sans réserve ce qu'il écrit sur la situation économique de la Péninsule : il est manifestement inexact de prétendre, comme il le fait, que l'Espagne, restée hors du conflit, a souffert plus que la France, de l'élévation générale des prix (p. 140). Les jugements qu'il porte sur certaines personnalités françaises ou espagnoles sont également très sujets à caution. Enfin, pour ne citer qu'un autre exemple, M. Laborde nous semble méconnaître la portée réelle des initiatives individuelles ou collectives qui se sont efforcé — aux moments les plus critiques — d'atténuer ou de prévenir les malentendus entre les deux pays (p. 117-120). Lorsqu'il sera possible de mettre en pleine lumière ce qui a été fait à cet égard, M. Laborde comprendra lui-même qu'il n'a pas manqué de Français, « à quelque nuance qu'ils appartiennent » et uniquement parce qu'ils « songeaient à leur propre patrie », pour mettre en pratique, avant la lettre, — et non sans succès — le conseil si judicieux qu'il leur donne et qui n'est que la simple expression du bon sens : celui de « ne pas s'attacher exclusivement à tel parti, à tel groupe, à tel homme

politique d'Espagne », mais « de n'être, au delà des Pyrénées, que les amis des amis de l'ordre ».

ANGEL MARVAUD.

A. Lugan. — *Les problèmes internationaux et le Congrès de la Paix. Vue d'ensemble.* Paris, Bossard, 1 vol. in 8 de 119 pages, 1919.

Dans un avant-propos fort modeste, l'auteur nous avertit que sans avoir la prétention « d'apporter des solutions originales et définitives », son but demeure de donner, sous une forme aussi claire que possible, une idée d'ensemble des problèmes internationaux qui se posent à propos de la paix. La première partie, intitulée « les grands problèmes », traite de la résurrection des nationalités sous la forme d'États nouveaux surgis après l'effondrement de l'Autriche-Hongrie. Il est ensuite question des Balkans, de la Turquie, des diverses populations russes et des conséquences de leurs transformations. Une deuxième partie traite de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine, du Sleswig, de l'Irlande, du Trentin, de l'Espagne, de Gibraltar et du Maroc.

Le Japon, la Chine, l'Italie et le Saint-Siège sont aussi l'objet de certaines précisions. Enfin, une dernière partie s'occupe du programme Wilsonien. A la vérité, ce volume n'est guère autre chose qu'une table analytique, avec petits alinéas, multiples subdivisions qui permettent non point de se trouver en face d'exposés complets, mais de connaître les termes de certains problèmes posés dans leurs grandes lignes.

Ce mémento pourra être de quelque utilité pour les esprits désireux de mieux comprendre la lecture des journaux et de mieux pénétrer la politique de certains hommes d'État. Ils trouveront là assez heureusement résumé le minimum de connaissances utiles pour saisir les aspirations ou exigences des peuples représentés au Congrès.

Le lecteur qui, dans ce petit volume, chercherait autre chose que de très sommaires indications et un superficiel déblayage dans l'enchevêtrement des questions surgies de l'imbroglio international actuel, serait étrangement déçu.

H. M.

Vital Magne. — *Heures de guerre. D'Afrique en Flandre et en Champagne.* Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 192 pages.

L'auteur aurait pu avec beaucoup plus de vraisemblance intituler ce volume comme un des chapitres qu'il contient : « à bâtons rompus ». Ses peintures où plutôt ses méditations n'empruntent à aucun moment les formules ni l'allure d'un journal de campagne. A la vérité, leur caractère général fait qu'elles pourraient n'être situées dans aucune région précise. « Ainsi que du fond d'un étang montent le soir des vapeurs qui en illuminent la surface », M. Vital Magne nous rapporte en les retrouvant longtemps après « des visions fugitives, des impressions aigues, des gestes qui lui parurent beaux, des paroles qu'il crut vraies ».

Tout cela nous apparaît en grisaille, sans phrases violentes, sans tranchées rouges, sans spectacles d'horreur. « Nous vivrons les épisodes de guerre comme les incidents ordinaires de la vie. » Ainsi s'exprime quelque part l'auteur, qui s'est efforcé de ménager les imaginations délicates de ses lecteurs de l'arrière et de les laisser sous le charme particulier et voulu des teintes douces et des horizons de guerre contemplés sans trouble comme sans épouvante. Un grand charme se dégage de cette fort attachante lecture. Elle nous prouve surabondamment que la grandeur de l'homme est tout entière dans la fermeté de son âme. Les dernières phrases du livre, où se trouve résumée toute son inspiration, contiennent un magnifique acte de foi patriotique et de confiance en nos glorieuses destinées.

H. M.

Commandant **Émile Vedel**. — *Sur nos fronts de mer*. 1 vol. in-16 de 316 pages, avec deux cartes, Paris, Plon, 1918.

Ce livre pourrait être dédié « aux héroïques officiers et équipages de la flotte » dont il a uniquement pour but de célébrer la grandeur et les exploits. L'auteur note, en effet, non sans un certain sentiment d'amertume, que, tandis que les communiqués officiels tiennent journellement au courant de ce qui se passe sur le front, la nécessité de dissimuler à l'ennemi les mouvements de nos navires est cause qu'on ne les mentionne jamais que quand ils coulent, en ayant encore bien soin de ne pas dire où ni comment.

Les récits commencent au 2 août, premier jour de la mobilisation et continuent en nous racontant en de très courts chapitres, vraies pages de livre de bord, les manœuvres de la deuxième escadre légère à la rencontre de la flotte allemande dans la mer du Nord. Puis, c'est l'entrée en scène de notre armée navale dans l'Adriatique, le blocus, et ces mille faits divers surgis de la police des mers, de la navigation à travers mines, torpilles et bombes.

En nous faisant assister aux diverses phases du combat du *Rigel* et d'un sous-marin, puis à la fin glorieuse du *Rigel*, le commandant Vedel montre ce qu'a été dans certaines heures l'existence « de ceux qui veillent sur la mer ».

Le chapitre sur Tahiti devrait nous reporter vers les heures douces d'une navigation lointaine où on trouverait un heureux pays échappant aux horreurs de la guerre et au spectacle de ses ravages. — Il n'en est rien. Tahiti fut bombardée mais put cependant, quoique assaillie par l'amiral von Spee, échapper à l'emprise allemande.

L'ouvrage vit tout entier du frémissement de l'heure où il a été écrit. D'où son côté fragmentaire, incomplet, inégal. Mais il demeure un document loyal, évocateur de certains gestes de notre marine. A ce titre, il mérite d'être lu et médité.

H. M.

Arthur Green. — *Les Souvenirs d'un Prisonnier de guerre anglais au camp de Wittenberg*. Traduction de l'anglais par T. de Wyzewa. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 160 pages, 1918.

Dans la préface de ce volume, dédié à ses amis, l'auteur jure sur parole d'honneur : « Tout ce que j'ai écrit est strictement vrai ». Nous le croyons sans hésiter après avoir lu le récit de ce martyr qui s'étonne d'avoir survécu : « Les horreurs étaient telles que beaucoup disaient qu'une balle dans la tête valait toujours mieux que ces tortures de la faim ». Et cette histoire n'est pas celle seulement du soldat Green, elle est la même pour beaucoup d'autres et qui ne sont pas revenus; il la raconte comme un revenant, et c'est horrible!

D'artifice, de prétention littéraire, il n'en faut point chercher ici. Tout y est simple, naïf, malhabile. Mais quel foudroyant réquisitoire que cet exposé si loyal, poursuivi dans le moindre détail, par un écrivain qui demande lui-même « qu'on veuille bien excuser les fautes de son style ».

D'elles-mêmes les anecdotes se déroulent, caractérisées, probantes, pleines de flétrissures pour les atroces gardiens. « Un officier allemand m'arrache mon manteau, le jette par la fenêtre et me frotte le visage avec ma blague à tabac. »

La foule hue à chaque arrêt du voyage le malheureux convoi « crachant à la figure » des prisonniers. Une épidémie de typhus s'étant déclarée, les médecins allemands et les gardiens quittent le camp, abandonnant sans aucun soin leurs victimes. Ces mêmes Allemands se tenaient à une dizaine de pas des fils de fer et c'est de là qu'ils criaient leurs ordres aux prisonniers. « Quand ils voyaient du dehors, dans le camp, quelque chose qui ne leur allait pas, vite un coup de fusil et voilà un ou deux prisonniers par terre pendant que les gens des villes regardaient la scène et y applaudissaient. »

Cet exact compte rendu où on voit très sobrement et très justement contées toutes les infamies allemandes mérite d'être abondamment répandu. Il est le cri spontané, naïf, d'un homme simple qui a vu, supporté, souffert et qui exprime tout ce qu'il a ressenti. Il faut lire ces pages lugubres et atroces pour savoir ce que peuvent être « les souvenirs d'un prisonnier de guerre ».

H. M.

Les Évasions de la Belgique d'après les récits des Évadés. Préface de J. Mélot, ministre plénipotentiaire. Paris, Perrin, 1 vol. in-16 de 91 pages, 1918.

Ce très petit volume contient l'histoire et la psychologie de ces héros obscurs qui, s'exposant aux plus grands dangers, s'évadaient de Belgique pendant l'occupation allemande.

Ces fugitifs acteurs du drame en racontent eux-mêmes toutes les péripéties. Leur historiographe a su très intelligemment prendre au milieu des récits de ceux des fortunés ayant réussi l'entreprise, les traits essentiels caractéristiques. — Il les a groupés autour de quelques idées centrales

pour éviter les redites, les longueurs, les incidents parfois dépourvus d'intérêt. D'où, les chapitres suivants : Raisons de s'évader, Esprit de décision, Habileté d'exécution, Dangers courus, Joie de la délivrance.

Si le motif patriotique est dans la plupart des cas le grand mobile des tentatives d'évasion, il y a aussi le besoin de se soustraire à l'oisiveté, à la contrainte, aux mauvais traitements, à la déportation allemande toujours possible.

Mais combien tragique, combien sanglant ce chemin vers la liberté et quelle douloureuse vision que celle de ce « gibier » traqué de toutes parts et courant de ci de là vers les fils de fer électrisés où vers les fusils qui se dressent de chaque côté.

A la vérité, d'aussi instructives pages sont trop vite parcourues et le lecteur se prend à regretter que de pareils documents si utiles pour l'histoire de demain ne donnent pas lieu à une œuvre bien plus complète. Celle-ci demeure entièrement à refaire, car elle a été traitée ici d'une façon trop succincte, trop rapide et vraiment par trop superficielle.

H. M.

POLITIQUE COLONIALE

Onésime Reclus. — *L'Atlantide; pays de l'Atlas : Algérie, Maroc, Tunisie.* — Préface de Paul Pelet. — Paris, la Renaissance du Livre, 1 vol. in-18.

Les préfaces sont des écrits que l'on néglige volontiers, souvent d'ailleurs avec raison. Celle placée en tête de *L'Atlantide* mérite toutefois d'être lue et relue. Pour deux motifs. Avec cette autorité que nul ne lui saurait contester, M. Paul Pelet y fait d'abord ressortir en formules parfois saisissantes, quelques vérités essentielles qui ne se dégagent pas toujours très nettement du livre lui-même. Il formule ensuite, sur celui-ci, sur ses origines et sur la personnalité de son auteur, des indications indispensables à connaître d'avance pour n'être point trop fréquemment déconcerté par des singularités de forme ou des anomalies d'argumentation.

Onésime Reclus était arrivé en Algérie à vingt et un ans, appelé par un caprice de la conscription. La prise de possession s'achevait tout juste; la grande Kabylie commençait à peine d'être pacifiée et, dans le sud, les troupes françaises venaient d'occuper Ouargla. Le souvenir des combats héroïques et des marches fabuleuses qui avaient assuré la conquête était partout vivant encore et vibrant. C'en était assez pour enflammer à jamais l'imagination ardente d'un pyrénéen. Il fut séduit, en outre, par la beauté des sites, la variété des climats et des ressources. Elle avait, au cours des âges, connu des périodes successives de splendeur et de déclin. Mais voici maintenant que la venue de nos soldats lui refaisait comme une jeunesse. Sur les débris de la colonisation romaine, au lieu et place de

la dévastation turque et de la nonchalance arabe ou berbère, un ordre de choses nouveau naissait. Onésime Reclus le souhaitait superbe. Il voulait qu'après lui avoir fourni une moisson de gloire, le pays que domine l'Atlas assurât à la France un accroissement de puissance et de prospérité. Il ne pouvait travailler directement à ce grand œuvre. Les circonstances ne lui permettaient pas de s'installer en Afrique pour surveiller des cultures ou coopérer à l'organisation. Mais l'éloignement même ne l'empêcha jamais d'étudier constamment son pays d'élection et de méditer sur les problèmes que posait sa mise en valeur. Selon la belle expression de M. Pelet, l'Algérie était devenue l'habitat de sa pensée. Il s'inquiétait sans relâche de sa destinée. Aussi, quand il approcha du terme de sa longue et fructueuse carrière, il voulut résumer ses observations et ses réflexions en marquant la voie à suivre pour éviter dans l'avenir des fautes aussi lourdes que celles commises dans le passé. La mort ne lui laissa pas le temps de publier lui-même les pages qu'il avait écrites, mais une amitié très pieuse comprit heureusement qu'il ne convenait point de les laisser ignorer et ce sont elles que nous sommes à même de méditer aujourd'hui.

Si Onésime Reclus s'intéresse au passé de l'Algérie qui peut seul faire comprendre sa situation du moment, il ne sait toutefois de son histoire récente que ce qui s'apprend sur place ou au contact des hommes qui furent mêlés aux événements. Or, dans toutes les colonies, le mérite du succès est toujours reporté sur les chefs locaux et quand ceux qui sont populaires échouent dans leurs entreprises, la faute en est immédiatement rejetée sur le pouvoir métropolitain tenu, par définition, pour imprévoyant, sinon pour traître. Des légendes naissent ainsi qui deviennent très vite articles de foi et la voix publique prononce des arrêts qui acquièrent sans délai l'autorité de la chose jugée. Rien de surprenant dès lors à ce que l'apôtre de l'Atlantide les accueille sans songer à les contrôler. Quand il s'enthousiasme pour Clauzel ou pour Bugeaud, il omet de se demander si son admiration ne va pas à des figures conventionnelles formées par l'imagination populaire. Il exalte avec raison l'esprit inventif du premier mais sans vérifier si telles de ses inventions ne frôlaient pas l'absurde. Glorifiant comme il convient l'œuvre décisive du second, il prône en bloc tous ses projets dont quelques-uns cependant échouèrent uniquement parce qu'ils n'étaient pas réalisables. Enfin, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, ou de leurs prédécesseurs et successeurs, jamais la moindre allusion aux ministres qui fournirent aux gouverneurs les moyens d'acquérir leur gloire. L'inintelligence de la majorité parlementaire de Louis-Philippe est justement raillée, mais dans ce livre où des apostrophes éloquentes exaltent les bons ouvriers de l'œuvre algérienne, on cherchera vainement le nom de Soult sans qui, cependant, l'Algérie ne serait pas devenue ce qu'elle est.

Ces omissions ou ces erreurs, qu'il fallait bien signaler, montrent d'ailleurs simplement qu'à l'exemple de la plupart des apôtres, Onésime Reclus ne se piquait guère d'être historien. Elles ne diminuent ni la valeur, ni la portée de son livre, car il s'y préoccupe beaucoup moins du passé que de l'avenir. Pour préparer celui-ci il faut d'abord donner aux Français une vision complète et claire d'un pays qu'ils ignorent trop : la chose est faite, et de main de maître. Au lieu de ces descriptions prétendues scientifiques, encombrées de termes obscurs où se complaisent trop de géographes, une série de petits chapitres évoquent tour à tour en images violentes, les aspects divers de l'Atlantide, ses fontaines et ses rivières, ses forêts, ses maquis et ses brousses, ses champs, ses palmiers et ses sources et, dominant le tout les montagnes étagées dont un versant penche vers la mer européenne et l'autre vers le désert qui s'enfonce dans le centre africain.

Sur cette terre aux terribles contrastes où souvent quelques lieues à peine séparent des climats opposés, l'apport des siècles a réuni des populations très diverses aussi, Berbères, Arabes et Juifs, notamment, auxquels se superposent maintenant les immigrants d'Europe, Espagnols, Italiens et Français, sans parler de ces colons qu'on s'efforça parfois de recruter dans bien d'autres pays encore. Entre ces hommes que séparent leurs origines, leurs habitudes et leurs croyances, les différences, voire les antagonismes subsistent nécessairement, en apparence parfois irréductibles. Ils réagissent cependant les uns sur les autres, ils s'influencent réciproquement, encore qu'à des degrés très variables, et c'est de tous qu'il faut arriver à tirer parti si l'on veut accomplir la tâche indispensable.

C'est à cette tâche qu'Onésime Reclus pense sans cesse, c'est vers elle qu'il ramène constamment le lecteur. Même quand sa fougue native semble l'entraîner à l'aventure, il n'oublie pas la démonstration qu'il s'est proposée et, en y regardant de près, on constate en effet, que ses envolées les plus lyriques s'enchaînent comme des arguments. Pour lui — il l'affirme dès ses premières pages — pas de grand peuple sans colonies : la France se doit donc de coloniser. Mais comme rien ne subsiste qui ne soit à la fois suffisamment vaste et harmonieusement constitué, il ne saurait s'agir pour la France de planter son drapeau au hasard dans toutes les mers du globe. Sans abandonner ce qu'elle acquit çà et là, au cours des âges, il lui faut, suffisamment près de ses rivages, un Empire très compact. Comme l'insuffisance de sa natalité ne lui permet pas d'envoyer au loin des centaines de mille de ses enfants, il importe, d'autre part, que cet Empire soit déjà peuplé et tel, en outre, qu'il attire les émigrants étrangers qui, peu à peu, se franciseront. L'Afrique du Nord et du Nord-Ouest est dès lors, à tous égards, toute désignée. Dans cette région enfin, il est une contrée plus avancée et mieux pénétrée déjà de

notre influence. Il faut donc la développer et la fortifier encore pour qu'elle serve à la fois de point de départ et de point d'appui. Le pays de l'Atlas sera ainsi un des facteurs du rayonnement de la France en même temps que par ses ressources propres il deviendra de plus en plus un des éléments essentiels de sa prospérité. Et c'est pourquoi le meilleur de nos efforts devra dorénavant se tourner vers lui.

Pour ce qui est de la nature exacte des efforts à faire et des mesures à prendre, certains lecteurs trouveront peut-être, en fermant le livre qu'Onésime Reclus ne s'est pas expliqué assez clairement. Qu'ils relisent alors le volume et ils découvriront, touchant par exemple la mise en valeur ou les rapports avec les indigènes, maintes indications précises et précieuses, que le pittoresque d'un style très ardent leur avait masqué tout d'abord. *L'Atlantide* est en somme moins un traité didactique qu'un état de foi passionné : n'oublions pas, en effet, les indications que M. Paul Petit donne dans sa belle préface et que je signalais en débutant. Quand il condense les observations ou les méditations de toute une vie, un livre ne peut guère conserver la simplicité limpide d'un manuel. Mais si la richesse même de la substance impose alors quelque effort d'attention, il n'en faut point conclure à l'incertitude de la pensée. Celle d'Onésime Reclus demeure toujours claire et forte. Et si, d'ailleurs, la hardiesse des raccourcis laisse un point dans l'ombre, M. Paul Pelet sait intervenir avec un tact et un à-propos parfaits. Tout en dégageant les traits essentiels du livre, il le complète aussi, parfois, notamment à propos de la question capitale des moyens de transports.... Et ainsi se trouve confirmé ce que je disais en commençant, à savoir que la préface placée en tête de *L'Atlantide* mérite d'être lue et relue, allant, à l'encontre de ce qu'on voit d'habitude, de pair avec le livre lui-même.

C. S.

Pierre Perreau-Pradier, député, et **Maurice Besson.** — *Les grands problèmes coloniaux. L'effort colonial des Alliés.* Préface de M. Paul Doumer, sénateur, ancien gouverneur général de l'Indo-Chine, ancien ministre, ancien président de la Chambre des députés. Avec cinq cartes. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1 vol. in-8, 184 pages, 1919.

Dans ce nouvel et important ouvrage, faisant partie de la série *Les grands problèmes coloniaux* que publie la maison Berger-Levrault, sous la direction de M. Pierre-Alype, M. Pierre Perreau-Pradier, député, et M. Maurice Besson nous présentent un saisissant tableau de ce que fut la grande guerre mondiale dans les territoires coloniaux.

C'est d'abord l'historique des opérations militaires qui est donné dans une première partie, laquelle comprend plus de la moitié du volume. Avec beaucoup de clarté et de précision, et sans encombrer leur exposé de détails stratégiques, les auteurs nous font suivre toutes les brillantes campagnes qui ont amené la conquête des colonies allemandes et des dépendances

ottomanes. Pour les premières, ils nous transportent sur les théâtres de guerre, en Afrique, nous retracent la rapide mainmise sur les colonies allemandes du Pacifique, puis la prise de Kiao-Tchéou par les Japonais; en ce qui touche les secondes, ils montrent en quel sens la défense du canal de Suez fut une véritable campagne coloniale, et ils donnent le récit des campagnes de Palestine et de Mésopotamie, et de la campagne arabe qui fut conduite par le roi du Hedjaz.

Mais la guerre avait été étendue encore sur d'autres terrains, et ce furent là des conséquences des menées allemandes exercées dans les colonies des Alliés pendant les hostilités et même bien avant. C'est ce qui fait qu'il y eut des luttes à subir au Maroc, en Algérie et en Tunisie, en Libye, en Egypte, dans l'Afrique du Sud. Le récit des opérations qu'il fallut engager pour combattre ces influences ennemies, qui s'étaient fait sentir avec plus ou moins de gravité dans les diverses colonies alliées d'Asie et d'Afrique, est particulièrement instructif et édifiant sur ce que furent les intrigues allemandes. On peut d'ailleurs se référer aussi à un autre volume de cette même collection : *La provocation allemande aux colonies*, par Pierre-Alype.

Après cette partie de l'ouvrage consacrée aux faits militaires, les auteurs traitent, dans une deuxième partie, de « l'entr'aide coloniale des alliés », c'est-à-dire du concours qu'ont apporté les diverses colonies alliées, britanniques, belges, portugaises et françaises dans l'effort commun, tant au point de vue militaire qu'au point de vue économique.

Mais si la victoire a été remportée par les Alliés en groupant leurs forces, cette union doit guider la politique coloniale de l'avenir et à ce sujet est consacré la troisième et dernière partie de l'ouvrage. La très juste conclusion des auteurs est que « l'indissoluble amitié, scellée sur les ruines accumulées des Barbares, fait qu'une ère d'étroite collaboration sera ouverte, après la guerre, dans la vie économique des colonies alliées et dans leurs relations commerciales réciproques ». De là vient la nécessité de créer entre Alliés des centres régionaux où s'établiront des contacts individuels et des courants économiques, pour assurer une plus active production des colonies et pour briser, par le moyen de ces groupements, toutes les tentatives allemandes d'hégémonie mondiale. Puisse cette haute conception être comprise et appliquée!

G. REGELSPERGER.

Lieutenant-Colonel **Godefroy**, directeur de la ligne Biskra-Touggourt. — *Transsahariens et Transafricains*. — Paris, Émile Larose, 1 vol. in-8 de 92 p., 1 carte, 1919.

Le vaste empire colonial que la France possède en Afrique et dont les plus riches parties s'étendent dans le Nord et dans l'Ouest du continent, verrait sa mise en valeur beaucoup mieux assurée et facilitée si des voies de communication, pratiquement établies, unissaient ces deux groupes que

sépare le Sahara, d'où l'idée, née déjà depuis longtemps, d'un Transsaharien et qu'il importerait de réaliser. M. le lieutenant-colonel Godefroy en a fait ressortir dans cet ouvrage toute la nécessité. S'appuyant sur un exposé précis de la valeur économique de ces deux zones coloniales françaises de l'Afrique du Nord et de l'Ouest, il montre quels nombreux avantages on peut attendre de l'établissement d'une voie ferrée de jonction entre elles, et l'on ne peut manquer d'être frappé de leur variété et de leur importance.

Après avoir rappelé les divers projets de lignes transsahariennes qui ont été proposés, M. le lieutenant-colonel Godefroy nous expose la manière dont la question lui paraît devoir être solutionnée. Il estime qu'on doit écarter l'idée de tout chemin de fer transafricain passant par le Sahara central pour traverser l'Afrique entière et qu'on ne saurait concevoir le Transsaharien que comme une ligne intercoloniale française, devant trouver son intérêt propre dans la mise en valeur de nos territoires sahariens et soudanais, et dans les avantages économiques, politiques et militaires que doit présenter le rapprochement des diverses parties de notre domaine. Aussi l'itinéraire qu'il adopte, et que l'on ne saurait trop approuver, parti d'Alger, passe par Biskra, Touggourt, Ouargla, In-Salah, Bouressa et atteint le Niger à Bourem.

En outre, les transafricains à construire seraient des lignes faites surtout en vue du développement des intérêts français en Afrique et dans le monde : l'une serait une ligne côtière de l'Atlantique, de Tanger à Dakar, avec prolongement éventuel sur Conakry, l'autre, une ligne côtière de la Méditerranée, de Fez au Caire, qui irait rejoindre celle du Cap.

L'auteur nous fournit des renseignements d'une grande précision sur le tracé et le rôle de chacune de ces voies, sur le rendement probable d'une ligne transsaharienne, sur la largeur qu'il convient de lui donner, sur le coût et les conditions d'établissement de la ligne, sur les moyens financiers à employer. On peut dire que tout est prévu dans cette étude pour faire aboutir la solution de cette grande œuvre d'outillage économique.

G. Regelsperger.

Lucien Hubert, sénateur, rapporteur du budget des Affaires étrangères. — *Une politique coloniale. Le salut par les colonies.* Paris, Félix Alcan, 1 vol. in-16 de 246 pages, 1918.

M. le sénateur Lucien Hubert, depuis longtemps déjà, s'est efforcé de répandre dans le public, par ses ouvrages et par ses articles de presse, la connaissance des raisons qui rendent nécessaires nos progrès coloniaux et des principes qui doivent guider notre politique d'outre-mer; il s'est fait aussi auprès du Parlement le propagateur de ces idées essentielles pour la fortune et l'avenir de notre pays. La guerre lui a fait plus que jamais un devoir de montrer au public comme à nos gouvernants quel rôle sont appelées à jouer nos colonies et par un ouvrage comme celui qu'il vient d'écrire,

il a poursuivi de la façon la plus utile l'œuvre nationale à laquelle il s'est consacré.

Oui, aujourd'hui, et on ne saurait trop le proclamer, après toutes les difficultés économiques que nous avons eu à subir par suite de la guerre. ce sont nos colonies qui doivent nous sauver et nous tirer d'affaire, et ce livre nous montre, grâce à la compétence éclairée de son auteur, comment le salut peut nous être apporté par elles et ce qu'il faut faire pour assurer la réalisation des résultats attendus. C'est donc toute l'utilisation rationnelle de notre domaine colonial qui est expliquée par M. Lucien Hubert et toute la politique coloniale qu'elle implique.

En étudiant les meilleurs moyens d'utiliser notre domaine colonial, M. Lucien Hubert envisage toutes les grandes questions que le problème suscite, telles que créations de grandes lignes de chemins de fer, question indigène, plus que jamais soulevée par la participation des indigènes à la guerre, direction méthodique de l'administration coloniale, nécessité de la reconstitution d'un Conseil colonial.

Quel salut nous pouvons attendre de nos colonies, l'auteur nous l'expose d'une façon magistrale. Elles sont une occasion d'activité permanente pour la métropole, elles nous achètent et nous vendent, et on lira avec profit dans ce livre l'exposé des ressources variées qu'elles nous offrent.

Ayant montré comment nos diverses colonies ont tenu pendant la guerre, et quelle a été la participation de la main-d'œuvre coloniale dans l'industrie de guerre, M. Lucien Hubert prévoit ce qu'il conviendra de faire pour que cette main-d'œuvre passe dans les industries de paix.

Enfin il envisage, dans deux importants chapitres, tous les problèmes que soulèvent la politique marocaine et la politique musulmane. Ce sont de sages et prudents programmes qu'il propose, tendant à respecter l'individualité collective indigène, les institutions et les croyances, et à faire évoluer en même temps les populations vers le progrès; il montre ce qu'a été le Maroc pendant la guerre, quel peut être son essor commercial et combien il serait nécessaire de construire un chemin de fer de Tanger à Fez. Il rappelle le réveil de l'Arabie, en recherche les conséquences, et montre d'une façon très judicieuse ce que doit être notre conduite vis-à-vis de l'Islam.

G. REGELSPERGER.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

M. G. Hersent. — *Une politique de la Construction après la guerre. Travaux publics et Bâtiments.* Paris, Payot, 1 vol. in-8° de 312 p., 1919.

M. G. Hersent n'a pas étudié les problèmes économiques en feuilletant des traités poudreux dans le silence d'un cabinet. Depuis sa sortie de l'École Centrale, il y a plus de trente ans, il a consacré son activité aux grandes affaires et sa maison est une de celles qui ont le mieux soutenu à l'étranger le prestige de l'industrie française. Le livre qu'il vient de publier

sur « la Politique de la Construction après la guerre » n'est pas cependant uniquement une œuvre de technicien et le lecteur qui n'est pas rebuté par les chiffres y découvrira des vues originales sur de nombreux problèmes.

La valeur des travaux de bâtiment effectués annuellement en France avant la guerre était d'environ 2 milliards. Quelle sera la situation de cette industrie au lendemain de la paix? Il y aura d'abord peu de constructions d'habitations nouvelles parce qu'elles coûteront trop cher et qu'en raison de la dépopulation et de la crise du mariage, il se fondera moins de foyers nouveaux. Nous n'aurons pas non plus pendant quelques temps, besoin d'usines neuves et nous vivrons à ce point de vue sur l'aisance acquise pendant la guerre. C'est donc la reconstitution des pays envahis qui absorbera la plus grande activité de l'industrie du bâtiment dans un avenir prochain. Après un examen approfondi, M. Hersent arrive à cette conclusion qu'il faudra dépenser au moins 10 milliards pour rebâtir uniquement les immeubles des régions dévastées.

Ce n'est pas tout; si l'on veut enrayer la dépopulation des campagnes, il faut attacher le travailleur rural à son village en remplaçant la chaumière antique, incommode et malsaine par une habitation propre et coquette. C'est un effort de longue haleine qui suppose d'abord une amélioration de l'éducation paysanne et une large diffusion des caisses de crédit foncier agricole. Il est également nécessaire de transformer dans les villes les maisons ouvrières pour lutter contre l'alcoolisme, la tuberculose, le découragement et l'esprit d'anarchie.

Aussi lourde est la tâche qui incombe à l'industrie des Travaux publics. Il faut mettre au point notre réseau routier dont l'importance s'accroît sans cesse avec le prodigieux essor du trafic automobile, remettre en état nos voies ferrées, développer les gares de triage, quadrupler les grandes artères, relier le Havre au bassin minier de l'ouest, Bordeaux à la Suisse, la France à l'Angleterre, aménager nos chutes d'eau dont 1/6 seulement est actuellement utilisé, électrifier les lignes des régions montagneuses, doter Paris d'un port digne de lui, faire du Rhône la grande voie de communication entre la Méditerranée et la mer du Nord; rendre nos ports maritimes principaux accessibles aux plus grands navires.

Pour réaliser cet immense programme, on a besoin de matières premières, de capitaux et de main-d'œuvre.

Les matières premières, minéraux et métaux, existent toutes dans notre sol; mais il s'agit de les retirer. Les capitaux peuvent être fournis par l'État et par les collectivités intéressées à développer notre outillage national et, d'après M. Hersent, au point où est passée la dette française, ce n'est pas l'addition de quelques milliards qui entraînera l'effondrement du crédit public. D'ailleurs, ces charges budgétaires seraient rapidement compensées par un accroissement correspondant du réseau national.

Le problème le plus difficile à résoudre est celui de la main-d'œuvre. Les industries du bâtiment et des Travaux publics, ayant bénéficié de peu de sursis, ont subi de lourdes pertes, au moins 150 000 hommes. Ni les femmes, trop faibles pour effectuer des travaux qui exigent souvent de la force musculaire, ni les travailleurs étrangers et coloniaux trop inexpérimentés, ne suffiront à combler le déficit.

Il faudra, en définitive, faire face à un programme très large avec des moyens d'exécution restreints. Pour cela, les pouvoirs publics devront collaborer étroitement avec les ingénieurs et les entrepreneurs. — Aux premiers, il appartiendra de déterminer l'ordre de priorité des travaux en tenant compte seulement des besoins du pays, et en sacrifiant les intérêts locaux et électoraux. Les seconds devront oublier leurs tendances individualistes et leur routine, et améliorer le rendement de leur industrie en créant des groupements puissants et en appliquant hautement tous les progrès de la technique moderne.

ANALYSES

Raoul Labry. — *L'industrie russe et la Révolution*, 1 vol. in-16 de 285 p., Paris, Payot, 1919.

L'auteur, qui connaît bien le monde russe, nous montre comment le bolchevisme était l'aboutissement nécessaire de la Révolution. « Pour que la Russie en ressuscite, il faut d'abord qu'elle en meure. » Les quatre premiers chapitres sont consacrés à l'industrie russe et à l'organisation social-démocrate avant le coup de main de Lenine. En fait, l'industrie était ruinée, avant même que Lenine et Trotski vinssent jeter bas « la falote dictature de Kerenski ». Le programme bolchevik, c'est essentiellement le manifeste communiste de Marx et de Engels. Le résultat le plus clair de ce régime a été l'effondrement de la production. Les seules usines qui n'aient jamais chômé sont les deux imprimeries d'État de Pétrograd et de Penza, chargées d'émettre le papier-monnaie! L'auteur étudie dans un dernier chapitre la situation spéciale de l'industrie en Ukraine sous l'hetman Skoropodski. L'occupation allemande y avait temporairement sauvegardé l'outillage industriel, mais, depuis l'armistice, les ruines s'y sont accumulées comme en Grande-Russie.

P. Ch.

Claude Anet. — *La Révolution russe*, t. IV, 1 vol. in-16, de 278 p., Paris, Payot, 1919.

Ce quatrième volume, par M. Claude Anet, est dominé, comme le troisième, par la figure de Lenine, auquel ses adversaires eux-mêmes décernent le nom de « grand » (p. 7). Comme le dit excellemment M. K.-M. dans *Le Correspondant* du 25 mai, Lenine est grand par son intelligence, sa volonté de fer, son fanatisme, sa cruauté absolue et « la hauteur de son intégrité ». L'auteur note au jour le jour, en publiciste averti, les phases de l'agonie russe sous le régime bolchevik. Il conclut avec mélancolie que nulle part n'apparaît un véritable parti de gouvernement, susceptible de mettre « dix mille baïonnettes » au service d'un pouvoir organisateur.

P. Ch.

G. Demorgny. — *Les partis politiques et la Révolution russe*, 1 vol. in-16, de 272 p., Paris, Payot, 1919.

Recueil de faits et de documents politiques clairement présentés. L'auteur étudie successivement les classes sociales et les groupements politiques, avant et après la révolution de février 1917, puis il résume le programme des gouvernements provisoires et retrace les progrès du séparatisme en Finlande et en Ukraine. Un dernier chapitre traite de l'anarchie et de la terreur bolchevik. Dans une intéressante conclusion, M. Lucien Hubert, sénateur, souligne ce fait capital que « l'orgueil russe a résisté à toutes les épreuves, même à celles du bolchevisme ». J'ajouterai qu'étant donné la mentalité du pays, il est permis de se demander si la reconstitution d'une puissance russe serait plus profitable à l'Allemagne ou à la France.

P. Ch.

Pierre Perreau-Pradier, député, et **Maurice Besson.** — *L'Afrique du Nord et la guerre.* Préface de **M. Maginot.** Paris, Alcan, 1 vol. in-16, 254 p., 1918.

C'est d'abord vers le passé que les auteurs nous entraînent : l'on sait les expériences trop nombreuses qui firent le malaise algérien; fort heureusement « la Réussite Tunisienne » nous aide à effacer les mauvais sou-

venirs. Mais combien ce passé semble lointain après ces années de guerre! L'épreuve fut, pour l'Afrique du Nord, angoissante et glorieuse. Pourquoi cacher les inquiétudes, les menées ennemies, les révoltes inévitables maintenant que notre Afrique a donné une preuve éclatante de loyalisme? Combien lourd fût le tribut: ni les richesses, ni le travail, ni le sang, hélas! ne furent épargnés.

De la lutte économique, notre empire africain sort grandi malgré toutes les difficultés et les crises; l'avenir s'annonce plein de promesses : création d'une flotte algérienne, reprise aux étrangers du marché nord-africain, mise en exploitation de nombreuses mines, développements de l'industrie, voilà de grands projets!

Cependant, au jour de la victoire, la reconnaissance, mieux que l'intérêt, commande à la France un premier devoir : c'est de faire aboutir les réformes qui assureraient à l'indigène éprouvé par la bataille ou le travail une représentation élargie, une équitable répartition des impôts ainsi qu'une bonne organisation municipale. Et ce n'est rien encore; dans notre politique nord-africaine il faut plus que jamais l'unité de vues et de direction : en face de l'Islam un, une politique musulmane.

Enfin ne doit-on pas réclamer avec MM. P.-P. et B. la création d'un Ministère de l'Afrique du Nord et des Colonies, qui ferait oublier, nous dit-on, les insuffisances d'une administration fragmentée en départements qui s'ignorent?

G. P.

***. — *Essai sur la Politique douanière de la France*. Paris, Payot, édit., 1919.

Voici encore un bon ouvrage de vulgarisation économique écrit par quelqu'un qui connaît très bien les questions du commerce extérieur. Les critiques qu'il fait des solutions peu prudentes que préconisent aujourd'hui beaucoup de personnes touchant le futur régime douanier à adopter par notre pays démontrent un esprit aussi averti que judicieux.

Nous ne ferons à l'auteur qu'un seul reproche, celui d'avoir mis à la fin de son ouvrage un « index bibliographique » tout à fait indigne par son insuffisance du livre lui-même qui, nous le répétons, est un ouvrage de valeur.

G. L.

Jacques Civray. — *L'Avant-Guerre comparée en Allemagne et en France*, février 1919, in-16, 165 pages.

Livre de guerre conçu et écrit aux temps de la mêlée, cet ouvrage vient malheureusement trop tard; son heure est passée. Il était destiné à résumer en 150 pages les causes de la guerre et leurs effets dans les deux principaux états belligérants. Aussi comprend-il trois parties distinctes : tout d'abord un résumé à grands traits de la politique franco-allemande depuis 1900, puis un exposé de la crise de 1914 et de sa genèse. Sur ces points, rien de nouveau, rien qui n'ait déjà été dit dans les brochures de propagande comme dans les livres de fonds. Les derniers chapitres sont consacrés aux effets immédiats des idées belliqueuses en Allemagne et en France : il y est question de l'organisation de l'espionnage, du rôle du parti socialiste. Ici encore une désillusion attend le lecteur : absence d'étude approfondie, d'analyse psychologique, de détails inédits. On retrouve seulement des passages évoquant les articles ardents d'une certaine presse célèbre au début de la guerre.

En somme, l'œuvre de M. C. est un livre de circonstance, dépourvu de personnalité, destiné à réunir en volume ce qui parut épars de 1914 à 1916 dans les revues et les journaux. A ce titre, elle n'est plus dans son cadre et perdant son actualité, elle perd presque tout son intérêt.

F. P. R.

Pr Grasset. — *Le dogme transformiste*. Paris. La Renaissance du Livre, 1918, in-16, XXII-158 pages.

Même pour quiconque ne connaît point les œuvres et les tendances philosophiques du professeur G., pour quiconque n'a point lu *Les Limites de la Biologie*, cet ouvrage posthume intitulé le « dogme » transformiste apparaît par l'énoncé seul de son titre comme une critique des doctrines évolutionnistes. Il s'agit bien là, en

effet, d'un assaut puissamment mené contre la forteresse du transformisme construite au XIXe siècle.

Certes, le livre est difficile à lire quoique le style soit alerte et la pensée nettement, clairement exprimée. Mais aussi combien graves, combien délicats sont les problèmes de la fixité et de la mutabilité des races vivantes Les progrès de la science, quelque rapides et étendus qu'ils aient été, n'ont pas encore permis de sonder ce mystère. M. G. établit tout d'abord en une revue rapide mais complète des faits l'histoire du transformisme : après la thèse de l'immutabilité des espèces est né avec le développement de l'embryologie le système évolutionniste tel que le conçoit Darwin. Ce n'est là qu'un début : Herbert Spencer revise ces principes en étendant aux corps inanimés et à l'homme le concept transformiste d'abord réservé aux animaux. Avec Le Dantec apparaît une nouvelle phase où le transformisme s'universalise et pénètre les questions sociales.

Après l'exposé de la doctrine, la critique. M. G. invoque tout d'abord « l'hiatus » existant entre l'être vivant et l'inanimé; ce faisant, il vise tout particulièrement les idées de Le Dantec. Puis, abordant plus à fond le problème, il admet la mutabilité à l'intérieur d'une espèce, mais rejette le passage graduel d'une espèce à l'autre en soutenant cette idée, par une argumentation très serrée. Il présente en quelques traits les objections qu'on peut rationnellement adresser à l'application de l'évolutionnisme à l'homme : sur ce point, on peut déplorer qu'une mort prématurée soit venue brusquement mettre le point final au manuscrit, laissant inachevée une œuvre de réputation d'une haute valeur dont l'intérêt reste toujours actuel.

F. P. R.

E. Vandervelde. — *Dans la mêlée*, Berger-Levrault, 1919, in-16.

M. V. présente, en ce livre, toute une série d'articles jaillis de sa plume durant la guerre et parus dans journaux et revues les plus divers; il y ajoute sa préface au livre bien connu de la princesse Murat sur Raspoutime, ainsi qu'une lettre à M. Henderson. Ces éléments, gardant l'allure primesautière de notations rédigées au cours même des événements, sont groupés en sept chapitres qui traitent tour à tour de sociologie et de rapports économiques, qui évoquent en outre la chronique et les personnages du socialisme international et de la révolution russe.

Cet ouvrage, paru au moment même où se terminait la guerre, est d'une lecture agréable et variée; il contient tous les attraits de style du littérateur et la puissance de conception de l'homme d'état. Quelques belgicismes, émaillant çà et là ces parterres, jettent une note locale et donnent une impression de fraîcheur toute wallonne.

F. P. R.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

VUE D'ENSEMBLE
SUR LA COUR DES COMPTES EN ALLEMAGNE EN AUTRICHE ET EN ITALIE [1]

I

Une devise qui vaut d'être méditée était gravée sur certains jetons des Chambres des Comptes. *Rationi subsunt singula*, disaient ces vieux jetons. Tout est dans les comptes; *Rationi subsunt* : il y a beaucoup de choses *cachées* dans les comptes; il faut donc les y chercher et savoir les trouver. Et, pour trouver l'infraction aux règles budgétaires, aux innombrables décrets et circulaires, il faut les connaître. Il faut des spécialistes pour pénétrer dans le dédale de la comptabilité publique. Comme l'a dit Malouet à la Constituante, qui rêvait de se réserver l'apurement des comptes de l'État : « Le Cardinal de Richelieu eût été, pour un trésorier, un inspecteur moins redoutable qu'un auditeur des comptes exercé dans sa partie ». Quand le conseiller référendaire ou l'auditeur à la Cour des Comptes feuillette les nombreuses liass de pièces comptables qui encombrent son cabinet, il doit, dans la vue de cinéma qui passe sous ses yeux, savoir saisir au vol l'irrégularité comptable, d'où il fera naître le contentieux du compte. Il lui faut savoir lever le voile pour trouver, sous l'opération comptable, la gestion ministérielle, et pour pouvoir la juger.

Rationi subsunt singula : tout est dans les comptes, toute la vie administrative y est photographiée. Les budgets ont fait des hypothèses, les comptes, ce sont les réalités; réalités dont l'importance s'accroît sans cesse d'inquiétante façon : le budget de l'État, dont l'exécution est contrôlée par la Cour des Comptes, est généralement

1. Cette étude est un chapitre du *Traité du Contrôle des Finances à l'étranger* qui sera publié prochainement par l'auteur.

resté jusqu'en 1830 au-dessous du milliard, après être parti en 1789 de 500 millions de livres. Le dernier budget dont le projet de loi de règlement ait paru, celui de 1913, s'élevait en définitive à 6 milliards, y compris les budgets annexes, et, si l'on fait état des opérations de trésorerie, où se glissent d'ordinaire les irrégularités les plus graves, l'œuvre du contrôle apparaît dans toute son ampleur, puisque la vérification du compte général des finances de l'année 1913, le dernier paru, devait reconnaître la régularité de l'emploi de 68 milliards et demi, et de plus, le juge des comptes devait apurer, en 1914, des comptes communaux et départementaux s'élevant, en opérations seulement budgétaires, à près de 4 milliards[1].

L'œuvre du contrôle judiciaire va s'étendre encore et combien démesurément avec les comptes de la guerre et ceux d'après-guerre.

Le ministre des Finances n'a-t-il pas annoncé, en décembre 1918, que le budget d'avant-guerre de 6 milliards serait plus que triplé. Il sera plus que quadruplé d'après le rapporteur du budget de 1919 au Sénat; quelle sera, dès lors, la progression des budgets des empires centraux, débiteurs de l'immense dette de la réparation des dommages de guerre!

L'intérêt du problème de l'organisation de la Cour des Comptes ne s'est pas accru seulement à raison de l'accroissement des budgets ; il s'est accru à raison de l'évolution des principes constitutionnels.

Tout d'abord experts du monarque, les gens des comptes sont devenus les experts de la représentation nationale. Ce n'est plus le domaine du roi auquel il s'agit de veiller pour son compte. Les citoyens ont le droit de suivre, par leurs représentants ou par eux-mêmes, l'emploi de la contribution publique. C'est cet article de la Déclaration des Droits de 1789, qui fait l'importance de l'œuvre de la Cour des Comptes considérée comme l'instrument nécessaire du contrôle parlementaire.

C'est la corrélation qui existe entre l'organisation du contrôle et le régime politique, qui fait du problème de l'organisation de la Cour des Comptes, un des problèmes les plus délicats du droit constitutionnel. La solution en varie suivant la simple orientation des institutions. De simples nuances différencient souvent les unes des

1. Ce chiffre ne comprend pas les comptes des établissements hospitaliers, ni ceux des communes et établissements des colonies.

autres les Cours des Comptes et leurs substituts. Ces différences sont des indices, négligés en général par la science du droit constitutionnel, mais très importants selon nous, de la valeur politique des systèmes financiers.

L'organisation du contrôle de l'exécution du budget est une très précieuse pierre de touche pour qui recherche la teneur de l'alliage autocratique, ou simplement autoritaire, démocratique, ou simplement libéral de l'ensemble des institutions d'un pays.

C'est pourquoi l'ordonnance générale de la Cour des Comptes en Allemagne, en Autriche et en Hongrie, et son fonctionnement effectif dans ses rapports avec les Assemblées, aident à mieux comprendre la dose réelle d'autocratisme que renferme ou renfermait le régime politique des empires centraux et des États dont ils sont ou étaient formés.

II

Pour mieux mettre en lumière la solution allemande ou autrichienne, esquissons la solution française, et, en même temps, tâchons de marquer les traits essentiels de l'institution de la Cour des Comptes.

Nos lecteurs ne voudront pas nous faire grief de remonter jusqu'aux conceptions de la Grèce antique. Dans son admirable *Traité de la politique*, Aristote lui-même a résolu le problème de l'organisation de la Cour des Comptes avec une géniale simplicité. Il en a condensé la solution dans une formule lapidaire, dont l'application s'est imposée partout et de tout temps.

« Quelques magistratures, et l'on pourrait peut-être dire toutes, maniant des fonds publics, il faut que celle qui reçoit et apure les comptes des autres en soit totalement séparée et n'ait exclusivement que ce soin. » (Livre VII, chapitre V, traduction Barthélemy Saint-Hilaire, page 333.)

Ce principe de science politique a traversé les âges, sans vieillir. Nous allons le retrouver à la base même de l'institution de la Cour des Comptes dans le régime parlementaire des grands États modernes. Mais le problème s'est compliqué.

Une première donnée, c'est que les budgets s'exécutent par des opérations de recette et de dépense, qui sont prescrites par les ordonnateurs, dont les principaux sont les ministres, et réalisées par les

comptables. Ces deux catégories d'agents participent toujours toutes deux à chaque opération, laquelle est justifiée par les mêmes pièces comptables.

Il y a dès lors union intime entre les deux fonctions d'ordonnateur et de comptable, co-auteurs d'une même opération; ou même ces fonctions se pénètrent, puisque *le comptable contrôle l'ordonnateur*, qu'il refait par exemple la liquidation des dépenses déjà faite par l'ordonnateur, et sera condamné par le juge des comptes à reverser la somme qu'il aurait indûment payée sur l'ordre irrégulier de cet ordonnateur.

En réalité, il n'y a pas deux comptabilités ou deux séries de comptes complètement distincts : les comptes de comptables et les comptes d'ordonnateurs ; il y a la comptabilité publique, qui est une, et qui ne vaut que par les pièces justificatives de l'opération de recette ou de dépense.

Les comptes des ordonnateurs ne sont qu'une synthèse des comptes des comptables, sans pièces justificatives, puisqu'elles ont été produites à l'appui des comptes des comptables.

D'un coup d'œil, l'examen du dossier produit par le comptable permettra d'apprécier la régularité de l'opération à tous les points de vue. Le vérificateur, ou allouera la dépense en dégageant les responsabilités tant administratives que comptables, ou critiquera dans son rapport soit l'ordonnateur, soit le comptable. Et la pénétration réciproque des fonctions d'ordonnateurs et de comptables ne rend-elle pas souvent difficile et incertain le départ des responsabilités? On ne peut scinder, dissocier les deux ordres d'idées, à moins que cet immense travail ne soit fait deux fois, une première fois du point de vue de l'ordonnateur, une deuxième fois du point de vue du comptable, *quod absurdum*. Conclusion : *le même organe doit de toute nécessité de fait contrôler les comptables et les ordonnateurs.*

Une deuxième donnée du problème, c'est qu'il faut que le corps de contrôle qui vérifie ou apure les comptes des ministres ordonnateurs, ou plutôt la comptabilité au regard des responsabilités administratives, il faut que ce corps de contrôle soit séparé de l'administration contrôlée. Ce corps ne peut dépendre d'un ministre, comme l'inspection des finances qui relève du ministre des Finances. Un organe administratif ne saurait contrôler l'administration sans être juge et

partie. Le Parlement ne saurait confier à un organe de cet ordre le soin de contrôler en son nom les ministres responsables devant lui, le soin de l'assurer que l'administration n'a pas violé la séparation des pouvoirs en violant le budget.

Une troisième donnée du problème est analogue à la seconde. Il faut aussi un contrôleur des comptables, qui en soit séparé et distinct, c'est encore le principe d'Aristote. Il y a plus; dans tout régime libéral, exclusif de l'arbitraire gouvernemental, il est dû à ces comptables un juge de leur gestion. C'est aussi une garantie pour le Trésor. Ce juge devra être distinct et séparé de ses justiciables, agents administratifs; il ne saurait appartenir à l'administration. Donc, la Cour des Comptes — ou le corps de contrôle qui en remplit le double rôle — doit être étrangère à l'administration, autonome par rapport aux exécuteurs du budget, quels qu'ils soient.

L'ayant compte doit être autre que le rendant-compte. La magistrature des comptes est séparée de celle qui manie des fonds publics, et elle n'a que ce soin. Le principe d'Aristote est sauf.

Mais ce n'est pas tout : la Cour des Comptes, séparée et distincte de l'administration, ne pourrait-elle être un organe parlementaire ? A ne considérer que son premier rôle de contrôleuse des ordonnateurs, la Cour des Comptes pourrait être une sorte d'office parlementaire, puisqu'au Parlement, représentant des citoyens, est réservé le jugement définitif des comptes des ordonnateurs, dont la Cour ne fait que l'instruction. C'est la conception belge.

Si, au contraire, on considère le deuxième rôle de la Cour des Comptes connexe au premier, le contrôle ou le jugement des comptes des comptables, l'impossibilité constitutionnelle apparaît clairement, qui s'oppose à ce qu'on fasse de cette Cour un organe parlementaire. En effet, dans le droit commun constitutionnel, c'est à l'exécutif de nommer des fonctionnaires ou des magistrats. Le Parlement ne pourrait en nommer sans violer la séparation des pouvoirs. Il ne peut avoir sous ses ordres ou sa direction, ou s'incorporer un organe administratif de contrôle ou un tribunal. Il administrerait ou rendrait la justice : il empiéterait sur le pouvoir exécutif ou judiciaire. Donc la Cour des Comptes, qui n'a pu être un organe administratif, ne peut non plus être un organe parlementaire.

Que pourra-t-elle donc être? La solution s'impose, elle devra être

et rester en marge et de l'administration et du Parlement; et elle sera ainsi constituée :

Comme contrôleuse ou juge des comptes des comptables, elle sera *nommée par le gouvernement*; c'est le droit commun de la législation de la Cour des Comptes.

Comme contrôleuse des ordonnateurs, comme juge aussi quand elle a un pouvoir propre de juridiction, il faudra qu'elle soit à l'abri des atteintes des ministres; elle sera *inamovible*, c'est-à-dire dépendante d'elle-même, comme en France ou en Allemagne; ou le Parlement la prendra sous sa protection; il en est ainsi en Angleterre et en Italie où ses chefs — et même les conseillers — ne peuvent être révoqués qu'avec le concours du Parlement; ou, au minimum, la Cour des Comptes ne relèvera que du chef de l'exécutif et non des ministres; il en est ainsi aux États-Unis, où le *Comptroller of the treasury* revêtu d'une dignité judiciaire, et les *Auditors* qui relèvent de lui, nommés avec l'assentiment du Sénat par le Président, dépendent de celui-ci et non du Secrétaire de la Trésorerie ou d'un autre ministre contrôlé, et n'ont pu pendant longtemps être révoqués qu'avec l'assentiment du Sénat.

En définitive, la Cour des Comptes, institution hybride ou à double face, est tantôt la servante du Parlement par son contrôle des ordonnateurs, tantôt la servante de l'exécutif par sa fonction de contrôleuse ou juge des comptes des comptables. Elle est le maître Jacques de l'État moderne. Mais c'est un maître Jacques récalcitrant, car une fois nommée par le Gouvernement, elle lui échappe et se trouve hors de ses atteintes; car le Parlement n'a pas non plus barre sur ce juge indépendant.

La Cour des Comptes de France a été reconstruite en 1807 sur le plan d'une magistrature indépendante des ministres, mais relevant de l'Empereur, qui nommait les membres du comité chargé d'examiner les observations des référendaires visant les ordonnateurs, et qui se réservait la connaissance du rapport élaboré par ce comité. L'Empereur *déléguait* la juridiction sur les comptables, il *retenait* le contrôle des ordonnateurs.

Le jugement des comptes des comptables du Trésor est toujours délégué à la Cour des Comptes, mais c'est le Parlement qui est saisi, depuis l'avènement du régime parlementaire en France, du rapport

public de la Cour des Comptes, librement élaboré par elle sans aucune intervention gouvernementale, rapport qui doit être la synthèse de l'instruction préparatoire du contrôle des comptes des ordonnateurs, dont les principaux sont les ministres, ne l'oublions pas, contrôle *retenu par le Parlement* comme auparavant par l'Empereur.

La Cour des Comptes de France, magistrature inamovible rendant des arrêts exécutoires à l'égard des comptables, dont elle règle et juge les comptes, juge d'instruction au regard des ordonnateurs, déférés d'office par elle au contrôle final et souverain de la représentation nationale, devant toute la vérité au Parlement et au pays, totalement séparée de l'administration, et n'ayant exclusivement que le soin d'apurer les comptes publics, suivant la formule même d'Aristote, la Cour des Comptes de France, dans son ordonnance impeccable, est parfaitement adaptée aux principes essentiels du régime parlementaire.

III

La conception allemande ou autrichienne est très différente : elle heurte le principe de la séparation des pouvoirs et celui du contrôle souverain, par les représentants du peuple, de l'emploi de la contribution publique.

Examinons la solution allemande; la solution autrichienne est analogue, à cette différence près que les défauts de la solution allemande s'y accentuent.

Il convient en Allemagne de distinguer l'organisation administrative, dont l'armature est très forte, et le régime des rapports de l'administration avec le Reichstag et le Landtag, rapports que le Gouvernement évite ou évitait autant que possible, et réduisait d'une main de fer, qu'il ne gantait de velours que lorsqu'il avait besoin du concours des assemblées.

Dans l'organisation proprement dite de la Cour des Comptes allemande, étudiée au point de vue gouvernemental, il y a des traits intéressants, mais qui marquent déjà, non comme on l'a trop dit, le génie de l'organisation, mais l'effort couronné de succès vers une organisation renforçant l'action du monarque. Parmi ces traits, citons tout d'abord le principe inscrit au frontispice de la loi du 27 mars 1872 sur la Chambre des Comptes de Prusse, appliquée à la Cour des

Comptes d'Empire : « La Chambre des Comptes est une autorité directement subordonnée au Roi ou à l'Empereur ».

Toute l'organisation découle de ce principe ou est en harmonie avec lui. L'inamovibilité des membres de la Chambre ou de la Cour des Comptes leur donne l'allure de magistrats, mais ils n'ont des magistrats que le masque, car cette Cour ou cette Chambre ne sont pas des cours de justice, puisque dépourvues de pouvoir propre et du droit de rendre des arrêts exécutoires comme fait la Cour des Comptes française. Selon la formule de Laband, elles sont des *critiques* et non des juges; elles critiquent les comptables pour le compte des autorités administratives, elles critiquent la gestion ministérielle pour le compte du souverain, devant qui seul sont responsables les ministres — chefs de la hiérarchie des fonctionnaires.

L'organisation partiellement bureaucratique, la limitation des pouvoirs collégiaux de la Cour ou de la Chambre au profit du Chef président, contribuent à donner à l'institution — autonome pour la montre — la réalité d'une administration rendant des services, plutôt que celle d'une Cour de justice rendant des arrêts.

Et c'est pourquoi l'Allemagne a pu doter sa Chambre ou sa Cour des Comptes d'attributions qui ne sont pas celles d'un tribunal :

C'est le droit de réclamer arbitrairement à l'ordonnateur tous les documents justificatifs qu'elle juge à propos d'exiger, sans être limitée par des règlements administratifs, c'est-à-dire par des textes à appliquer ou interpréter. C'est le droit de les compléter, à son gré, tandis que notre Cour des Comptes, comme tout tribunal, ne peut qu'appliquer ou interpréter, sans les compléter, les textes des nomenclatures qui déterminent les justifications à produire par les ordonnateurs aux comptables, et par ceux-ci au juge des comptes ;

C'est le droit pour la Cour des Comptes allemande ou la Chambre des Comptes prussienne, de réglementer elles-mêmes la forme et les délais de production des comptes ;

La mission de donner leur avis sur les ordonnances portant sur la comptabilité publique avant leur promulgation, c'est-à-dire d'y collaborer.

Il n'est pas jusqu'au droit d'enquête sur place, et d'envoi de commissaires pour vérifier sur les lieux les comptabilités coloniales, qui ne se ressente de ce caractère d'autorité administrative donnée

en Allemagne à la Cour ou Chambre des Comptes, chargée ici de la mission de nos inspecteurs des finances ou des colonies.

Comment cette organisation, très forte, il faut le reconnaître, mais construite pour le monarque, a-t-elle pu être orientée du côté du Reichstag ou du Landtag? C'est le second aspect du problème.

Le Reichstag a fait des efforts, en partie couronnés de succès, dès l'avènement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, pour mettre la main sur la Cour des Comptes. La loi du 4 juillet 1868, en confiant au *Bundesrath* le droit d'établir la liste des candidats aux postes de conseiller à la Cour des Comptes, a voulu introduire dans ce choix l'influence d'une des deux branches du pouvoir législatif, celle, il est vrai, qui représente les souverains confédérés plus que les États eux-mêmes.

Le Reichstag était, de plus, informé de certaines mesures prises par la Cour ou Chambre des Comptes.

Puis, et c'est là l'essentiel, le Landtag et le Reichstag donnaient aux ministres ou au chancelier la *décharge constitutionnelle*. Dans quelles conditions cette décharge était-elle donnée, que valait-elle en réalité, quelles sanctions pouvaient-elles être prises, si l'Assemblée refusait cette décharge, qui correspondait à notre loi de règlement, aux *sanatoria* des Italiens, à l'approbation par les Communes anglaises des rapports du Comité des comptes publics, aux bills de déficit et aux motions à la suite d'enquêtes du Congrès américain?

Au Landtag prussien, depuis la Constitution de 1850 jusqu'en 1872, la question de savoir dans quelle mesure la Chambre des Comptes devait informer l'assemblée élue des résultats de l'exécution du budget a été vivement contestée. Le Gouvernement admettait certains rapports entre la Chambre des Comptes et le Landtag, mais en les limitant.

Le Gouvernement prussien a fait en 1872 un vrai tour de logique amusante. Il a amusé le Landtag, la majorité du moins, — car la minorité ne s'y laissait pas prendre, — avec le raisonnement qui suit :

Le Landtag ne doit être appelé à donner décharge au Gouvernement que de ce dont celui-ci a la charge vis-à-vis du Landtag. Or, d'après l'article 104 de la Constitution, le Gouvernement n'a que la charge de demander au Landtag l'approbation *ultérieure* de toute

dépense excédant les prévisions budgétaires. Reste donc étranger à l'objet de la décharge tout le vaste domaine de l'administration, le domaine des ordonnances qui exécutent le budget : le *Verordnungsrecht*. Le roi, maître de fixer les principes d'administration ou les règles administratives, peut librement les modifier ou y apporter des exceptions. L'administration, qui comporte l'exécution du budget, échappe à la censure du Landtag. Le Gouvernement peut même dépasser les crédits au nom de la raison d'État, pourvu qu'il ne manque pas, au moment de la présentation des comptes, de venir demander au Landtag de sanctionner les dépassements.

Or, « le compte général du budget, ajoute l'article 104, est présenté au Landtag pour la décharge du Gouvernement avec les observations de la Chambre des Comptes ». Donc ces observations sont limitées à l'objet de la décharge c'est-à-dire à l'indication des dépassements budgétaires.

Et en effet, a dit le représentant du Gouvernement en 1872, la Chambre des Comptes est une autorité d'État : *Staatsbehörde*; comme telle, elle est directement subordonnée au roi, et ne peut, dès lors, donner au Landtag des armes contre le Gouvernement. Que deviendrait la discipline !

Partant : la Chambre des Comptes n'est appelée à préparer que l'initiative du Gouvernement en lui présentant les vues d'amélioration législative ou réglementaire que lui suggère le mauvais fonctionnement de l'administration. C'est au roi qu'elle remettra la partie critique la plus intéressante de ses travaux, son rapport secret sur les vices d'administration ou les fautes administratives appelant des réformes ou des sanctions. Ainsi sont escamotés pour une bonne part du moins, en matière de contrôle financier, l'article 64 de la Constitution de 1850 qui donne le droit d'initiative des lois, non seulement au roi, mais à chacune des deux Chambres; l'article 82 qui donne au Landtag le droit d'enquête.

La Chambre supérieure des Comptes ne doit être et n'est l'organe de secours du Landtag que dans une mesure très réduite : elle lui signalera les virements et dépassements de crédits. Elle lui signalera même les infractions aux lois concernant les recettes et les dépenses : c'est la concession faite en 1872 par l'article 18 de la loi. Mais, comme l'a dit un député dans la discussion de la loi de 1872, com-

bien est petit, dans le droit public prussien, le cercle des questions financières réglées par la loi ! Et dans la pratique c'est l'énumération des virements ou dépassements de crédits qui reste le principal objet des observations de la Chambre des Comptes destinées au Landtag. C'est là leur objet constitutionnel.

Hors cela, la Chambre des Comptes reste une autorité administrative d'État, directement subordonnée au roi suivant le principe de l'article 1 de la loi organique de 1872.

Au Reichstag, la même question s'est posée des rapports entre l'Assemblée et la Cour des Comptes; elle a été résolue de même, parce que l'accord entre le Gouvernement et le Reichstag n'a pu se faire que sur une organisation provisoire : l'application à l'Empire de la loi du 27 mars 1872 sur la Chambre des Comptes de Prusse. L'hégémonie, que le roi de Prusse voulait acquérir et accroître, y trouvait son compte.

C'était la Chambre des Comptes de Prusse qui devenait la Cour des Comptes de l'Empire allemand, et cette Cour a été aussi chargée de vérifier les comptes de l'Alsace-Lorraine, qui versait à ce titre une contribution dans les caisses de l'Empire. Le chef Président de la Chambre de Prusse devenait le chef Président de la Cour des Comptes d'Empire, dirigeant deux corps distincts de directeurs, de conseillers et de reviseurs, mais payé par le budget de la Prusse comme par celui de l'Empire, demeurant serviteur du roi de Prusse bien que le serviteur du Kaiser, de même que le Chancelier était en même temps Président du Ministère prussien.

Un député au Reichstag, Lasker, dans une image quelque peu grotesque, a comparé cette organisation au monstre de deux sœurs siamoises à deux corps et une seule tête : une tête de Prussien. Le Reichstag aurait voulu une Cour des Comptes à lui. De là divers projets. Ils ont tous échoué comme ont échoué en Allemagne, jusqu'à l'abdication de l'Empereur, tous les projets de loi réformateurs.

Et ainsi l'Empire allemand se sera écroulé avant que sa Cour des Comptes — vouée à un éternel provisoire, — ait pu recevoir une charte organique et acquérir l'indépendance vis-à-vis de la Prusse.

Dans cette organisation, dès lors, avec le principe de la responsabilité du Chancelier devant l'Empereur, ou des ministres devant le roi, les exécuteurs du budget restaient à l'abri de toute sanction par-

lementaire. Qu'importait au Chancelier ou aux ministres une motion de blâme, un « monitur », un refus de décharge, puisqu'ils pouvaient quand même se maintenir au pouvoir?

Sous ce régime, que valait la décharge elle-même, alors qu'elle n'était accordée qu'en vue d'une partie seulement de l'œuvre de contrôle de la Cour des Comptes et que l'autre partie : la critique et l'administration appelant des réformes ou des sanctions, restait cachée dans le rapport à l'Empereur ou au Roi?

Quelle valeur morale et politique avait la concession ou le refus d'une décharge de gestion, donnée aux exécuteurs du budget par un Landtag composé d'une Chambre des députés de ploutocrates puisque élue sur la base purement censitaire des trois classes, et d'une Chambre quasi-féodale des seigneurs? Que valait même la décharge donnée ou refusée par un Reichstag à base électorale inégale, où dominait la Prusse militarisée et autoritaire, à pouvoirs limitativement octroyés, où les soi-disant représentants du peuple allemand avaient, comme leur a dit un jour Bebel, une mentalité de laquais : *Bedienten seelen?*

Que valait l'*absolutorium* dans ce pays où la confession n'était pas publique, où l'opinion ne comptait pas?

Une administration forte et fortement contrôlée par un organe directement subordonné au monarque, une assemblée faible et sans pouvoir réduite à la portion congrue, voilà le système allemand de contrôle de l'exécution du budget avant la révolution. Ce passé était hier encore le présent. Demain le passé sera peut-être redevenu le présent, ou il se pourrait bien que, dans une république impériale, succède au régime monarchique un régime autoritaire conventionnel ou dictatorial, fait pour la masse de ces cerveaux disciplinés qui ont le besoin de croire et de faire ce que la consigne est de croire et de faire.

La réalité antiparlementaire du contrôle budgétaire, que nous avons trouvée en Allemagne, y redeviendra peut-être, si elle y a disparu vraiment, une réalité actuelle et vivante.

Je dis réalité, parce qu'en Allemagne, à côté de la réalité, il y a la formule.

Un allemand de marque, le député Erzberger, a trouvé, dans notre ordre d'idées, une formule qui vaut d'être notée. Erzberger a dit au

Reichstag que la Cour des Comptes doit être une instance *neutre* entre l'assemblée élue et l'administration.

Il est toujours piquant d'entendre le mot neutralité sortir d'une bouche allemande. Cette neutralité-ci a été proclamée par les Allemands,... comme l'autre.

Mais les Allemands savent ce que vaut la neutralité. Naturellement, ils l'ont violée,... comme l'autre; ils l'ont violée puisque la Cour des Comptes allemande, loin d'être dans une situation neutre, était tenue dans l'étroite dépendance du monarque chef de l'exécutif, exécuteur du budget.

IV

Cette lutte du Gouvernement impérial pour maintenir intactes ses prérogatives financières et conserver la libre exécution du budget, sans se soucier de sa fidèle exécution, nous la retrouvons dans l'histoire politique de l'Autriche.

Le Dr G. Seidler, professeur de comptabilité publique à l'Université de Vienne, a décrit la longue guerre entre l'administration et le contrôle depuis la Chambre des Comptes de Marie-Thérèse en 1762. Il a exposé les phases de cette guerre, où le contrôle a remporté pendant une certaine période la victoire complète sur l'administration, mais au profit du souverain, par l'organisation d'un contrôle préventif donnant à la Cour des Comptes d'alors une véritable dictature à l'égard des ministres.

Le Dr Gustave Seidler, devenu le président du Conseil von Seidler, a eu, quand il professait à Vienne, des prétentions libérales qu'il a oubliées depuis. Il a demandé en 1884 que le président de la Cour des Comptes fut inamovible, et que fussent mieux réglés les rapports entre cette Cour et le Reichsrath. Il a prôné un projet de la Chambre des députés présenté en ce sens en 1884, mais qui s'est heurté à l'opposition passive du Gouvernement.

Ici plus encore qu'en Allemagne, la Cour des Comptes, telle qu'elle est réorganisée par l'ordonnance du 21 novembre 1866, pendant une période de suspension des garanties constitutionnelles, est la servante du prince.

Comme les Cours des Comptes allemandes, la Cour des Comptes d'Autriche est dépourvue de pouvoir propre; pour toutes ses obser-

vations, qu'elles portent sur la régularité matérielle ou arithmetique des comptes ou qu'elles soient d'ordre administratif, « elle doit se mettre d'accord avec l'autorité administrative qui présente le compte », § 9 de l'ordonnance.

Si cet accord ne peut-être obtenu, c'est l'Empereur qui décide.

Si des retards sont opposés par l'administration à des demandes de documents formulées par la Cour, celle-ci en réfère au ministre et, à son défaut, à l'Empereur.

Comme les Cours allemandes, la Cour autrichienne a des pouvoirs d'enquête sur place; elle peut envoyer des commissaires ou délégués dans les bureaux de comptabilité, ordonner des vérifications de caisse par les autorités administratives, mais les régularisations ne sont faites que par l'accord entre la Cour et les administrations.

Dans l'intérieur même de la Cour, c'est l'ombre de l'Empereur qui plane. Quand le président, qui n'est qu'un ministre, c'est-à-dire un fonctionnaire amovible, n'est pas d'accord avec l'assemblée délibérante de la Cour, il peut suspendre sa résolution et la soumettre à la décision souveraine de l'Empereur. Ce président, du reste, quant à ses pouvoirs sur la Cour, a l'autorité d'un ministre, car il peut prendre, s'il l'estime nécessaire, une décision contraire à celle de l'assemblée délibérante, sauf à en avertir l'Empereur.

Que vaut, dès lors, la garantie de la délibération et de la décision collégiale? C'est l'autocratie installée au sein de la Cour même.

Comme en Allemagne, la Cour des Comptes est dotée, en Autriche, d'attributions administratives, contrairement au principe français, — professé comme le meilleur par Seidler lui-même à l'Université de Vienne : le principe de la séparation entre la comptabilité et le contrôle.

La Cour des Comptes autrichienne participe à l'administration, comme en Allemagne, par sa collaboration aux règlements de comptabilité, élaborés d'accord entre elle et les autorités administratives centrales, et, en cas de divergence d'opinions, la décision est, comme toujours, réservée à l'Empereur.

Plus qu'en Allemagne, la Cour des Comptes en Autriche participe à l'administration, car elle établit elle-même le compte général de l'État sur les données que lui fournissent les bureaux administratifs de comptabilité. Ce compte central définitif de chaque année, la

Cour des Comptes l'établit en faisant ressortir les virements ou dépassements de crédits par rapport au budget, en y joignant les éclaircissements des ministères.

Comme ce compte central est présenté au Reichsrath à fin d'apurement constitutionnel, on voit qu'il existe un lien, bien ténu il est vrai, entre la Cour des Comptes et la Diète (§ 13 et 14 de l'ordonnance), plus ténu encore qu'en Allemagne, où la loi de 1872 prescrit à la Cour des Comptes de signaler au Landtag les violations des lois financières.

Ici l'apurement constitutionnel est réduit à sa plus simple expression et au strict nécessaire : la demande faite à l'Assemblée élue et à la Chambre des Seigneurs de voter la ratification des dépassements de crédits, vote qui est le complément nécessaire de celui du budget.

La Cour des Comptes en Autriche ne présente même pas de rapport au Reichsrath comme en Allemagne; elle se contente de confectionner le compte central qui fait ressortir ces dépassements, expliqués, comme il va de soi, par les départements ministériels.

C'est à l'Empereur seul que la Cour des Comptes présente un rapport annuel de comptabilité : *Rechenschaftsbericht*, exposant les résultats de ses travaux, ainsi que les propositions concernant les modifications de l'organisation administrative qu'elle juge nécessaires.

Aucun de ces rapports secrets ne nous a été communiqué. L'intérêt d'une étude scientifique ne pouvait être de quelque valeur pour triompher d'une raison d'État; mais nous pouvons deviner ce qu'ils peuvent comprendre. D'après les prescriptions de l'ordonnance de 1866, la Cour des Comptes a, en Autriche, une mission très large : l'emploi des crédits conforme au budget, la vérification des comptes et des pièces, non pas seulement *quoad calculum*, mais au point de vue de l'esprit des principes d'administration dont le *dépôt de confiance* lui est remis, l'obligation de rechercher si le revenu de l'État ne peut être accru soit avec les prescriptions existantes, soit en les modifiant, — si les recettes ont été recouvrées dans les délais, — si l'emploi des crédits a été fait avec le maximum d'économie possible, — si l'on peut diminuer les dépenses administratives, ou le montant des crédits affectés à tel objet, si les contrats

ont été passés à des conditions désavantageuses pour l'État, si les prix n'ont pas été excessifs.

On voit que la Cour des Comptes en Autriche n'a pas sa compétence limitée à la légalité des dépenses ou à la régularité budgétaire de l'emploi des crédits, qu'elle a une mission de surveillance générale des ordonnateurs.

L'abondance de 1866 l'invite à discuter les prix, à rechercher les économies et à proposer des réductions de dépense, mission considérée en France comme rentrant dans la compétence exclusive de l'administration.

Les rapports à l'Empereur devaient donc être très complets et pouvaient embrasser toutes suggestions de réforme, mais c'est l'Empereur seul qui les connaissait et en faisait, s'il lui plaisait, son profit.

Le Reichsrath d'Autriche était, bien plus encore qu'en Allemagne, réduit à la portion congrue. C'était le contrôle parlementaire de l'exécution du budget réduit au minimum. Comment s'en étonner avec la Constitution de 1868, avec le droit que donnait à l'Empereur le fameux paragraphe 14 de cette Constitution, de se passer du Parlement.

Le contrôle de l'exécution du budget par les Assemblées ne pouvait avoir une portée et une valeur quelconques dans un pays où, pendant la guerre, le Reichsrath n'a été appelé qu'à titre accidentel à voter le budget lui-même.

C'est après trois ans de guerre (exactement trente-quatre mois) que le Reichsrath a été réuni à Vienne, « non pour exprimer la volonté du peuple, mais, comme le porte le Manifeste du Comité Yougo-Slave à la nation et au Parlement français, en date du 2 juin 1917, pour donner aux Alliés l'illusion que l'Autriche possède une Constitution[1] ».

Je viens de parler de la Cour des Comptes d'Autriche, chargée du contrôle de l'exécution du budget voté par le Reichsrath. La même

1. Ce n'est qu'en octobre 1917 et en mars 1918 que M. de Seidler a demandé et obtenu le vote de crédits au Reichsrath, et c'est en juillet 1918 que, ne pouvant s'entendre avec le Parlement, il a dû démissionner.

L'ère réformatrice ou parlementaire que le nouvel Empereur avait promis d'inaugurer ne s'est pas ouverte. Celle des prorogations répétées du Reichsrath n'a pas été close.

C'était bien, dans le fait, le contrôle parlementaire réduit presqu'à néant.

ordonnance de 1866 s'appliquait à la Cour des Comptes *commune impériale* contrôlant l'exécution du budget voté par les Délégations.

Comme la Cour des Comptes de l'Empire allemand, cette Cour des Comptes commune n'avait pas de charte organique. Comme l'Empire allemand, l'Empire d'Autriche-Hongrie n'avait ni sa Cour des Comptes propre, ni sa loi de comptabilité. La Cour des Comptes commune va disparaître avec cet Empire. Seules vont subsister la Cour des Comptes de Hongrie et la Cour des Comptes d'Autriche, Autriche allemande ou Autriche plus étendue comprenant d'autres États autrefois représentés au Reichsrath.

Ces Cours des Comptes ont, toutes deux, elles, depuis longtemps, leur charte organique. C'est qu'aussi bien ces pays ont, avec une personnalité qui s'est perpétuée parce qu'elle correspondait à une nationalité, des traditions anciennes parmi lesquelles il faut compter les institutions chargées de la mission nécessaire de contrôle de l'exécution des budgets.

La Cour des Comptes d'Autriche, la Cour des Comptes de Hongrie seront-elles mises en harmonie avec le régime démocratique qu'on nous annonce? Elles le seront tôt ou tard, si la transformation politique en gestation se stabilise dans des républiques organisées; mais ce ne peut être l'œuvre d'un jour.

J'ai résumé les traits généraux de l'organisation de la Cour des Comptes et de ses rapports avec le Parlement en Allemagne et en Autriche à la veille de la défaite des Empires centraux.

Cette vue d'ensemble, qui termine une longue étude, confirme-t-elle le point de vue exposé par M. Larnaude dans sa très belle Préface de l'édition française du *Droit public de l'Empire allemand* du professeur Laband? M. Larnaude voit un intérêt de premier ordre à étudier le mécanisme de l'administration prussienne, qu'un juge bien informé, M. Lavisse, a appelé, dans ses *Études sur l'histoire de Prusse* : « l'administration la plus laborieuse du monde ». Et M. Larnaude poursuit : « Le droit administratif français et le droit administratif allemand peuvent, en se pénétrant réciproquement, se rendre de mutuels services. Si les institutions politiques des deux pays sont aux antipodes, les institutions administratives peuvent se rapprocher. »

Nous ne pouvons admettre ce point de vue, en ce qui concerne

du moins l'organisation des Cours des Comptes, qu'avec réserve.

Nous croyons avoir montré que la plupart des lignes saillantes des organismes allemands du contrôle de l'exécution du budget, concordent avec des institutions politiques dont ces organismes portent fortement l'empreinte.

La formule de l'organisation administrative, plutôt que judiciaire, des Cours des Comptes allemandes, ne saurait être détachée de la formule des institutions politiques impériales et royales.

En Allemagne et en Autriche, la justice était retenue par le monarque à l'égard des comptables, le contrôle était retenu par lui à l'égard des ordonnateurs, avec une délégation parcimonieuse aux assemblées élues.

En France, la justice est déléguée à la Cour des Comptes à l'égard des comptables, le contrôle est retenu non plus par le chef de l'État, mais par la représentation nationale.

Comment chercher pour notre Cour des Comptes, en si parfaite harmonie avec le régime parlementaire, des exemples ou des leçons dans des organisations édifiées sous un régime de méfiance vis-à-vis des assemblées élues et d'absorption des pouvoirs par le souverain, qui ne pouvait admettre à côté de lui, à proprement parler, que des serviteurs, et non des juges?

V

La formule moderne de la Cour des Comptes sous le régime parlementaire, correspondant ici à une réalité, nous la trouvons dans les pays latins et anglo-saxons.

Nous la trouvons dans l'Audit-Office anglais, admirablement adaptée aux nécessités pratiques et à un système de banque perfectionné, qui a comme conséquence le renforcement des responsabilités des ordonnateurs, mais au détriment de celles des comptables.

Nous la trouvons en France, où l'organisation de la Cour des Comptes est scrupuleusement conforme à la séparation des pouvoirs.

Nous la trouvons en Belgique, le berceau du contrôle préventif de la Cour des Comptes.

Nous la trouvons en Italie, où le génie souple et délié de nos

frères latins a su organiser le type achevé d'une Cour des Comptes préventive parlementaire à pouvoirs étendus.

Prévoir, quand on le peut, vaut mieux que réprimer. Les Italiens ont voulu un contrôle s'attaquant aux opérations en cours, un contrôle vivant. Le contrôle sur les faits accomplis, le *contrôle à posteriori*, le seul qui d'ordinaire soit donné à la Cour des Comptes, ils l'appellent d'un nom pittoresque, j'allais dire macabre : *controllo postumo*.

Le contrôle posthume de la Cour des Comptes est cependant une nécessité qui s'impose, en Italie comme ailleurs, nous allons le voir.

Le contrôle préventif de la Cour des Comptes a eu à l'École des Sciences Politiques un fidèle admirateur : M. Stourm a prôné le système italien à son cours et dans ses ouvrages.

« Nous avons vu le ministre des Finances assumant déjà, vis-à-vis de ses collègues, une charge de contrôle plus que suffisante pour l'autorité dont il est investi[1], a écrit le maître regretté. Le Parlement, d'un autre côté, ne saurait accaparer le contrôle préventif qu'au prix d'une regrettable confusion de pouvoirs. Reste donc, comme dernier secours, la Cour des Comptes. Sa haute compétence n'a pas besoin d'être démontrée ; pouvoir collectif, étrangère à la vie quotidienne des administrations, elle demeure indépendante de l'exécutif. Habituée à collaborer avec le Parlement, elle inspire à tous une crainte salutaire. Les dépassements de crédits, — si jamais toutefois, ils trouvent leur maître, — ne seront refrénés que sur l'intervention opportune de cette magistrature survenant avant que le mal ne soit consommé. »

L'Italie a voulu maîtriser les dépassements de crédits, en confiant à la Cour des Comptes le contrôle préventif, c'est-à-dire le visa — préalable au payement — des actes d'engagement et d'ordonnancement des dépenses.

La Cour des Comptes, en Italie, a par là une mission extrêmement étendue : tous les décrets royaux, dit la loi, *quel qu'en soit l'objet*, sont présentés à son visa.

Voilà qui va très loin et fait de la Cour des Comptes le conseil de censure de l'exécutif. Dans la pratique, seuls les décrets qui ne

1. *Le Budget*, 6e éd., p. 512.

peuvent avoir aucune répercussion financière, comme les décrets de nomination des sénateurs, de collation de titres de noblesse, de création d'établissements d'utilité publique, échappent à la censure de la Cour des Comptes italienne, nantie dans le fait, d'un pouvoir de contrôle très voisin du droit d'enregistrement et de remontrances des nos Chambres des Comptes de l'ancien régime, avec cette différence que la critique de l'administration est faite par la Cour des Comptes italienne pour le compte du Parlement, et non plus du monarque.

La Cour italienne va d'ailleurs moins loin et plus loin que nos Chambres des Comptes; elle n'enregistre pas les lois, elle va donc moins loin que nos Chambres des Comptes; elle n'enregistre pas seulement les décrets royaux, mais aussi les arrêtés approuvant des contrats ou autorisant des dépenses, et les ordonnancements ministériels; elle va donc plus loin que nos Chambres des Comptes qui laissaient ce soin à nos contrôleurs généraux.

Nos Chambres des Comptes, organes pondérateurs de la monarchie, au même titre que les Parlements judiciaires, faisaient appel au monarque, entre les mains duquel étaient confondus le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

La Cour des Comptes italienne, gardienne de la séparation des pouvoirs, contrôle l'exécutif pour le compte du Parlement, auquel elle en appelle dans chacun de ses conflits avec l'exécutif.

Voici, en effet, la procédure italienne. Si la section de la Cour chargée du contrôle préventif estime qu'un décret ou arrêté à elle soumis est contraire aux lois ou règlements en vigueur, elle refuse le visa et en avertit le *Département ministériel* intéressé. Celui-ci, ou s'incline devant l'opinion de la Cour et retire ou modifie le décret, ce qu'il fait souvent; ou bien il résiste et maintient le décret; le différend est alors porté devant le *Conseil des Ministres*. Celui-ci, ou adopte l'opinion de la Cour, et alors le décret est retiré ou modifié, ou, faisant sienne l'opinion du ministre, le Conseil demande et impose à la Cour l'enregistrement avec réserve. C'est la lettre de jussion. La délibération du Conseil des ministres est examinée par la Cour, toutes sections réunies. L'assemblée générale de la Cour, ou abandonne l'opinion de la section du contrôle préventif, bat en retraite et enregistre le décret purement et simplement, ou elle s'en tient à l'opinion de sa section et enregistre avec réserve.

Donc le Conseil des ministres peut sauter l'obstacle quand il s'agit de dépenses qu'il croit opportun d'engager, malgré leur illégalité; mais en ce cas, la Cour des Comptes poursuit malgré tout son œuvre de contrôle. Tous les quinze jours, elle saisit les présidents du Sénat et de la Chambre des députés des enregistrements avec réserve, en y joignant l'exposé des motifs rédigé par son assemblée générale.

Le Sénat et la Chambre nomment dans leur sein des commissions spéciales permanentes, qui examinent les listes des décrets enregistrés avec réserve, rédigent des rapports, et les assemblées prononcent ainsi, dans des délais très courts, sur la responsabilité du gouvernement qui a ainsi pris à son compte l'acte ministériel. Les assemblées sont, dès lors, en situation d'accorder ou de refuser la *sanatoria* proposée ou déniée par leurs commissions.

C'est un contrôle parlementaire exercé très près des faits, mettant en œuvre aussitôt que possible, avant même l'exécution financière des décrets, la responsabilité politique des ministres.

Je dis : avant même l'exécution financière des décrets, car — et c'est là que le contrôle préventif bat son plein — aucune lettre de jussion ne peut briser la résistance de la Cour quand celle-ci, lors de la demande de visa des ordonnances de paiement consécutives aux engagements, oppose la violation de la loi budgétaire, comme un dépassement des crédits ouverts au chapitre d'imputation de la dépense, alors que le fonds de réserve est épuisé. Ici, le refus d'enregistrement entraine l'*annulation* du mandat.

Mais, malheureusement pour les théoriciens absolus du contrôle préventif, et heureusement pour l'action ministérielle, le Gouvernement ne dispose pas seulement du fonds de réserve; il dispose, en sus de certains comptes courants, de mandats d'avance ou à disposition, qui lui permettent d'ordonnancer et de faire payer les dépenses même quand la Cour des Comptes devrait, pour cause d'illégalité, y mettre obstacle. Avant la guerre, les dépenses étaient effectuées à concurrence d'un tiers environ du budget, au moyen de ces avances dont le reste à justifier a été souvent considérable et s'accroit même chaque année. La Cour des Comptes italienne s'en est plainte : la *Camera dei Deputati* s'en est émue.

Et dans la *Rivista di diritto publico* de 1914, M. Luzzatti, à la suite d'un jeune docteur, M. Rossi, ou plutôt en le précédant, car c'est

une préface à l'étude de ce jeune docteur qui contient ces attaques, M. Luzzatti a fortement houspillé le système italien. Nous regrettons d'avoir à nous séparer de M. Luzzatti,... mais c'est pour défendre l'Italie. L'éminent financier a écrit qu'il avait eu la patience de lire le dernier rapport de la Cour des Comptes d'Italie pour 1912-1913, tout en aspirant de temps à autre une bouffée d'air libre dans la *Divine Comédie* ou dans les *Fioretti* de Saint François.

Je gage que M. Luzzatti, mis en goût par ces bouffées de poésie et de philosophie, a laissé là le gros volume de la Cour des Comptes, car, si j'y ai vu en effet toutes les brèches du mur du contrôle préventif, par où peut passer la dépense irrégulière, quand l'administration le juge utile, j'y ai lu aussi, sans impatience et avec grand intérêt, les résultats heureux du système.

Si le tiers des dépenses budgétaires a été effectué au moyen de mandats à disposition ou d'avances, ou même les deux tiers pendant l'année de guerre 1915-1916,[1] si les avances sont lentement régularisées, cela ne veut pas dire que toutes ces dépenses étaient irrégulières; cela prouve seulement que l'administration a trouvé le moyen d'avoir les coudées franches, ce qui est nécessaire à l'action administrative.

Si le contrôle préventif peut être tourné quand les ministres le jugent utile, ce qui est une nécessité, la lecture des rapports de la Cour des Comptes d'Italie met en lumière les effets bienfaisants du système, qu'il serait injuste de nier.

C'est presqu'à chaque page de ces rapports que la Cour des Comptes relate que des décrets, qui allaient engager irrégulièrement des dépenses, ont été retirés ou modifiés parce qu'elle en a refusé le visa. Et à côté de ces résultats positifs, la Cour des Comptes n'hésite pas à signaler au Parlement les cas dans lesquels elle a admis au visa les actes irréguliers d'engagement de dépenses pour ne pas entraver l'administration; elle relate longuement, comme fait la Cour des Comptes de France, les infractions aux lois et règlements qu'elle n'a pu prévenir et qu'elle a relevées dans l'exercice du contrôle *a posteriori* des comptes mensuels ou annuels.

1. Sur l'ensemble des paiements effectués pendant l'exercice 1915-1916, soit 10 964 millions de livres, des avances ont été consenties à concurrence de 7 380 millions, non compris les comptes courants au Trésor des ministères de la Guerre et de la Marine (500 millions).

VI

Quoi qu'il en soit de l'application qui est faite du contrôle préventif de la Cour des Comptes en Italie, le contraste est frappant entre le système antiparlementaire allemand et le système italien, le plus parlementaire qui soit.

En Allemagne, le gouvernement veut rester le maître de l'exécution du budget; il n'admet aucune ingérence d'une autorité parallèle au cours de cette exécution. La Cour des Comptes n'y exerce son contrôle que sur des faits accomplis.

En Italie fleurit le contrôle préventif incessant de la Cour des Comptes sur le Gouvernement. La Cour n'y vise pas seulement les ordonnances de paiement comme en Belgique, elle y vise les décrets royaux, les actes d'engagement des dépenses. Le Gouvernement est sous la tutelle légale de la Cour des Comptes.

En Allemagne — en Autriche encore davantage, puisque la Cour des Comptes n'y présente même pas de rapport au Reichsrath — réduction au minimum des relations entre les assemblées élues et la Cour des Comptes, les observations de cette Cour appelant des réformes et des sanctions étant réservées à l'Empereur-roi.

En Italie, non seulement le rapport annuel de la Cour des Comptes est présenté au Parlement, sans restriction, non seulement ce rapport est publié, mais la Cour des Comptes est chaque quinzaine en relations avec le Parlement, relations d'une régularité absolue, à telle enseigne que si la Cour des Comptes dans une quinzaine n'a rien trouvé à redire dans sa mission de contrôle préventif, le président de la Cour envoie quand même aux présidents des Chambres son message réglementaire pour l'informer que la Cour n'a pas fait, dans cette courte période de temps, d'enregistrement avec réserve.

En Allemagne, discussion au Reichstag, avec des retards de cinq années, des observations de la Cour des Comptes présentées trois ans au plus tôt après l'exercice.

En Italie, discussion, dans un bref délai, des *conti consuntivi*, appuyés du rapport de la Cour, présenté au Parlement un an après la clôture de la gestion[1], et discussion tout le long de l'année, peu

1. Les rapports publics de la Cour des Comptes d'Italie sur les comptes géné-

de mois après l'émission des décrets, des rapports des commissions des enregistrements avec réserve.

Ainsi le Parlement italien, à la différence du Reichstag et du Reichsrath, suit pas à pas l'exécution du budget, sait ce qui se passe dans l'administration constamment tenue en haleine.

Et si les discussions parlementaires aboutissent généralement à la *sanatoria*, si le Parlement n'attache pas toujours aux observations de la Cour des Comptes l'importance qu'elles méritent et passe souvent sur l'illégalité relevée, pour des motifs d'opportunité, le contrôle en Italie n'en est pas moins vraiment public.

Le Parlement italien voit clair dans l'exécution du budget.

L'administration italienne habite la maison de verre du philosophe.

En Allemagne enfin : contrôle administratif plutôt que judiciaire de la Cour des Comptes, critique et non pas juge des comptes. En Italie, Cour des Comptes nettement judiciaire, munie d'un Parquet, comme la nôtre, tellement judiciaire qu'elle peut traduire à sa barre non seulement les comptables, mais les ordonnateurs secondaires, soumis à la procédure des jugements spéciaux. Ici encore le contraste est frappant.

Tout compte fait, il nous apparaît que dans son état actuel, le système italien, aux antipodes du système allemand, proche du système français par l'organisation judiciaire de la Cour des Comptes et par son orientation parlementaire, nous offre une formule de contrôle du plus haut intérêt. La formule est peut-être un peu subtile, peut-être théoriquement excessive au point de vue de l'action administrative. Mais elle a produit de bons fruits et, qui plus est, a fait ses preuves de souplesse pendant la guerre; la Cour des Comptes italienne semble être un excellent instrument de contrôle des ordonnateurs, qu'elle surveille plus tôt qu'en France et plus strictement, puisqu'elle peut juger les ordonnateurs secondaires.

Le système français reste en deça du contrôle parlementaire italien.

La théorie française, c'est la formule de Thiers : « Un peu de confiance avant, beaucoup de contrôle après ». Nous craignons d'en-

raux des exercices 1913-1914, 1914-1915, 1915-1916, ont été présentés par le ministre du Trésor au Parlement aux dates respectives des 23 février 1915, 2 mars 1916, 15 décembre 1916.

traver l'administration, d'émousser les responsabilités des ordonnateurs, si partagées déjà qu'il ne nous semble pas indiqué de les partager encore avec un corps irresponsable.

Mais la pratique du système italien le ramène pour une bonne part au système français. Le *controllo postumo* italien des comptes mensuels administratifs et des comptes judiciaires annuels vient compléter le contrôle préalable s'exerçant par le visa des décrets et des ordonnances.

Et, en définitive, l'Italie et la France se retrouvent sur le terrain commun du contrôle *a posteriori*. Ce contrôle, s'exerçant sur les faits accomplis, est le seul vraiment complet qui fasse pleinement la lumière dans un examen d'ensemble de chaque opération effectuée, et des opérations d'un exercice entier.

C'est le budget défunt qu'il faut juger avec ses bons et ses mauvais résultats, avec les bonnes et les mauvaises actions de ses exécuteurs normaux.

Controllo postumo, le mot n'est pas une critique; on ne juge bien que les morts.

Ainsi, grâce aux Cours des Comptes, les Parlements italien et français sont tous deux, le premier plus tôt que l'autre, il faut le dire à l'honneur de l'Italie, en situation d'exercer leur mission de contrôle.

Néanmoins, des deux côtés des Alpes, les parlementaires mettent peu d'empressement à profiter de cette situation. Ils réclament sans cesse l'accroissement du contrôle parlementaire; ils cherchent sans cesse à perfectionner l'outil; mais, une fois l'outil en mains, ils ne se hâtent guère de s'en servir.

Oserai-je dire en 1919 que le dernier budget réglé en France est celui de 1906 et qu'il l'a été par une loi du 1er avril 1912?

Comme l'a écrit l'éminent M. Luzzatti, le remède principal à l'insuffisance du contrôle parlementaire des comptes publics, mais aussi le plus difficile à mettre en action, c'est le renouveau de l'esprit constitutionnel : *il ravvivamento dell' anima costituzionale*. Ce qu'il faut, c'est que Cours des Comptes et Parlements soient animés du sentiment de leur devoir constitutionnel : ce qu'il faut, c'est partout, avec l'union sacrée, le feu sacré du travail : *labor improbus*.

V. DE MARCÉ.

LOUIS XVIII PENDANT LES CENT-JOURS

LA POLITIQUE DE LA COUR DE GAND (1815[1])

Chateaubriand dit, en parlant de la retraite de Louis XVIII pendant les Cent-Jours : « Gand était un vestiaire derrière les coulisses du spectacle ouvert à Paris ».

Sans vouloir comparer les événements de Gand à ceux de Paris, il semble que la cour de Louis XVIII exilé soit plus qu'un vestiaire dans le théâtre politique de 1815.

C'est une erreur, en effet, que d'attribuer à Fouché seul la seconde Restauration et la politique constitutionnelle suivie après Waterloo. Fouché n'aurait pas été à même de remplir le rôle qu'on lui attribue, s'il ne s'était produit à la cour de Gand un sourd travail qui avait

1. Pour éviter de trop fréquentes répétitions dans les références aux ouvrages consultés, nous donnons la liste de ceux qui ont été consultés, dans la Bibliographie qui suit :

I. — Sources.

1° Documents officiels et correspondances.

Archives des Affaires Étrangères, fonds 646, 647, 680, 681 : 1° lettres de Talleyrand, de Jaucourt, de Lally, de Chateaubriand, de Bourrienne, etc.; mine de renseignements : les correspondants appartiennent au parti constitutionnel : 2° protocoles divers. — *Nota* : le fonds 681 est particulièrement riche en documents sur la question traitée dans ce mémoire. — Les 2 volumes de Documents publiés par MM. Romberg et Malet sous le titre *Louis XVIII et les Cent Jours à Gand* (1898, 1902 Picard) sont d'une importance capitale : t. I. Archives du duc de Blacas, t. II. Correspondances du Cte de Goltz, de Vincent, de Binder. — *Wellington Dispatches*, publ. par Gurwood (Londres, 1838), t. XII [important pour les dispositions de l'Angleterre envers Louis XVIII]. — G. Firmin-Didot, *Royauté ou Empire*. Rapports de police du Cte Angles (Firmin-Didot 1898). Angeberg, *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815* (Paris 1864). — Schaumann, *Pièces justificatives historiques* (Gottingue, 1844). — Martens, *Nouveau recueil de traités*, t. I, II (Gottingue, Dieterich, 1875). — G. Pallain, *Corresp. inéd. de Talleyrand et de Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne* (Paris, 1881) [important]. — *Correspondance diplomatiq. du Cte Pozzo di Borgo et du Cte de Nesselrode* (1814-1818), t. I (Calmann-Lévy, 1890) [Pozzo est très perspicace : ses lettres sont importantes pour connaître les dispositions de la Russie]. — *Lettres inéd. de François Ier*, publ. par Legestre, t. II (1810-1815) (Plon, 1897). — Joseph de Maistre, *Corresp. diplomatique*, t. II (Michel Lévy, 1860) [J. de M. est à St-Pétersbourg, écho des dispositions de la Russie pour Louis XVIII]. — *Corres-*

préparé la monarchie légitime à revenir en France et à gouverner suivant les principes constitutionnels.

I. — La Cour de Gand.

A. Les moyens d'action. — La première Restauration avait fait beaucoup de mécontents.

Les revendications des émigrés, certaines imprudences du clergé, les prétentions du parti du comte d'Artois avaient été jugées sans indulgence. On avait habilement exploité contre le gouvernement la mise en demi-solde de 12 000 officiers, au moment où le Roi dépensait 20 millions pour reconstituer sa maison militaire. La réintégration des officiers nobles qui avaient émigré, la promesse de compter pour la retraite les campagnes contre la France révolutionnaire e impériale, les services célébrés pour Louis XVI, le duc d'Enghien, Moreau, Pichegru, Cadoudal; l'observation du dimanche rendue obligatoire par une ordonnance avaient suscité la jalousie et la défiance. Les restes de l'ancienne armée impériale s'étaient sentis humiliés; le peuple avait redouté la dîme, les droits féodaux. Des conspirations s'étaient ourdies dans les régiments, dans les ministères.

pondance du Bon Fagel par H. de Beaufort (Rev. diplomat., 1896). — *Lettres du Mis de Chabannes à M. de Blacas* (Londres, 1815).

2° Journaux, brochures, pamphlets.

Journaux : A) royalistes : *Journal universel* (Moniteur de Gand), 14 avril-21 juin. Gand, J.-N. Houdin 20 n^os (il en existe 3 éditions de 1815, 1825, 1834 à la Bibl. Nat.; importance capitale). — *Le Nain blanc* (Gand, 1815) [chansons, épigrammes...] — *Le Nain vert* (Paris, 15 juin-18 sept. 1815). — Recueil d'articles insérés dans le *Correspondant de Hambourg* pendant les Cent-Jours par Bourrienne (Hambourg, 1816) [articles modérés, très goûtés par Talleyrand].

B) anti-royalistes : *L'ami du peuple, des villes et des campagnes* (mai-juin 1815) 6 n^os [extr. des autres journaux]. — *L'Ermite de la butte Saint-Chaumont* (Paris, Eberhart, 1815) 1 n^o. — *Le Nain Jaune* (déc. 1814-juil. 1815) (Paris, Fain, 34 n^os) [ton ironique].

C) divers : *le Censeur*, t. VI de la Bibl. Nat. (Paris, Chaumerot). — *Journal général de France*, t. III et IV (Paris, rue du Pot-de-Fer).

Pamphlets et brochures. A) royalistes : *La Cause de Bonaparte est-elle liée à celle de la France?* s. l. n. d. in 4°. — *Le Néron Corse* (signé L. Verriez, Gand, 1815). — *Précis des événements...* Gand, 1815). — *De la féodalité* (Gand, mai 1815). — *Louis XVIII a-t-il été imposé par l'étranger au 30 mars 1814?* (s. l. n. d.). — *Bonaparte n'a plus d'armée!!!* (21 juin) [violence inouïe].

B) anti-royalistes : *Vous voulez ma queue? Vous ne l'aurez pas* (Paris, Laurens). *L'abbé de Montesquiou et Taillerand du Périgord tels qu'ils sont* (Paris, Ve Jeunehomme). — *Grande joie du père Duchêne...* (17 mai 1815) [d'un révolutionnaire en gaîté].

C) divers : *Lettre à Louis-Stanislas-Xavier* (Extrait du *Weekly political register*, Paris, 1815).

Bref, un vent de révolution avait soufflé : Louis XVIII n'eut l'autre ressource le 20 mars 1815 que de quitter les Tuileries tandis que Napoléon s'y installait.

Le Roi se dirigea vers le nord. Sur son passage, la population, restée royaliste, montra de l'enthousiasme, à Lille surtout. Mais les soldats « mornes et glacés, gardaient un sombre silence, présage alarmant de leur prochaine défection ». Cette attitude de l'armée causait plus d'une crainte au Roi et à son entourage. On disait d'ailleurs, ce qui a été contesté, que le préfet de Lille et le maréchal Mortier, commandant la division militaire du nord, avaient reçu de Paris l'ordre d'arrêter le roi. Aussi Louis XVIII se résolut à quitter la ville. Mais, au lieu de se retirer simplement à Dunkerque, comme le lui conseillaient les maréchaux de son entourage, pour y attendre la tournure des événements, il prit le chemin d'Ostende. Il avait eu l'idée d'aller en Angleterre et n'y renonçait pas. On s'efforçait pourtant de l'en dissuader. Notre représentant au Congrès de Vienne,

3° Mémoires.

A) ROYALISTES : Bon DE BARANTE, t. II (Calmann-Lévy, 1892). — ODILON BARROT, t. I (2e édit. Charpentier, 1875) [royaliste alors]. — BOURRIENNE, t. X [B était à Hambourg en 1815, mais correspondait avec Talleyrand]. — DUC DE BROGLIE, t. I (Calmann-Lévy, 1886). — Mme DE CHASTENAY, t. II (Plon, 1896). — CHATEAUBRIAND, *Mém. d'Outre-Tombe* (édit. Biré-Garnier). t. III, IV [important, raille la Cour de Gand]. — FAUCHE-BOREL, t. IV (Paris Montardier, 1829) [agent secret]. — Cte FERRAND (Paris, Picard, 1897) [absolutiste, correspondait avec Gand]. — FOUCHÉ, t. II [peut-être admis, quoique avec réserves, cf. article de MADELIN, dans la *Révolution franç.*, 1900, t. XXXIX, p. 193-218]. — DUCHESSE DE GONTAUT (Paris, Plon, 1891). — GUIZOT, *Mém. pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I (M. Lévy, 1861) [import.]. — Bon HYDE DE NEUVILLE, t. II [important; missions en Angleterre et à Paris]. — Cte DE LORT DE SÉRIGNAN, *Mon voyage à Gand* en 1815. — MARÉCHAL MACDONALD (Plon, 1892) [les royalistes de Paris et Fouché...]. — Mte DE LA MAISONFORT [spirituel-raille les ultras]. — Cte DE MARCELLUS, *Chateaubriand et son temps* (M. Lévy, 1859) [notes personnelles sur les Mémoires d'outre-tombe]. — MARÉCHAL MARMONT, t. VII [pr le voyage de Gand]. — MICHELOT MOULIN, *Mém. sur la chouannerie normande* (Picard, 1893). — Cte DE NEUILLY, *Souvenirs et correspondance* (Paris, 1865). — CHANCELIER PASQUIER, t. III, 2e édit. (Plon, 1894) [important]. — Vte DE REISET, *La route de l'exil*, 1815 (Revue de Paris, 1900, t. XI). — Vte DE REISET, *La cour de Gand* (Rev. de Paris, 1901, t. I) [point de vue descriptif]. — Gal Cte DE ROCHECHOUART, *Souvenirs* (Plon, 1889) [important, absolutiste]. — Cte DE SEMALLÉ (Picard, 1898) [absolutiste, eut une sorte de police à Gand]. — PRINCE DE TALLEYRAND, t. III (Calmann-Lévy) [à consulter avec réserves : cf. *L'authenticité des Mém. de Talleyrand* : Revue histor., 1892, t. XLVIII et XLIX]. — DE VAUBLANC [absolutiste; intéressant sur les menées du Cte d'Artois]. — DE VILLÈLE, t. I (Perrin, 1888). — **Bon DE VITROLLES, t. II, III (Charpentier, 1884).**

B) ANTI-ROYALISTES : BARRAS, t. IV (Hachette, 1896) [intéressant sur Fouché]. — COLONEL BIOT [aide-de-camp de Pajol] (Vivien, 1901). — Bon DE BOURGOING (Plon, 1897) [sur le séjour à Lille]. — FLEURY DE CHABOULON, t. I (Rouveyre, 1901) [important sur Fouché, la mission de Bâle; à consulter avec réserves]. —

Talleyrand, lui écrivait : « Si j'osais exprimer au Roi mon opinion, je lui dirais que le séjour d'une ville aussi rapprochée de la mer que l'est Ostende, ne peut que nuire beaucoup à sa cause dans l'opinion publique, parce qu'il peut faire croire que Votre Majesté est disposée à quitter le continent et à mettre la mer entre elle et ses états... »

Louis XVIII se rendit à ces instances, et quand le roi des Pays-Bas lui eût offert de résider à Gand, il s'y rendit (30 mars).

S'installer à Gand n'était pas sans importance. Cette ville avait été le chef-lieu d'un département français; elle était presque sur les frontières naturelles. Louis XVIII y parut comme en observation.

Il y eut à Gand une véritable cour. Petite cour, il est vrai : ridicule pour un Chateaubriand, comme jadis, la cour du Prétendant Stuart à Saint-Germain ; mais une cour pourtant, avec son étiquette, ses ambassadeurs accrédités, sa police, son conseil des ministres, ses troupes, sa gazette officielle.

Mémoires d'une Inconnue (Mme Cavaignac) (2e édit., Plon, 1894). — Marco de Saint-Hilaire (Paris, Boulé, 1838). — Cte Mollien, t. IV (Paris, 1845). — Cte de Montgaillard (2e édit., Ollendorf, 1895) [agent secret, violent et calomniateur, s'en défier]. — Gal Bon Thiébault, t. V (Plon, 1895) [sujet à caution, écho des dispositions de l'armée à l'égard de la Cour de Gand].

Ouvrages divers : Ch. Bigot, *Un témoin des 2 Restaurations* (sans date). — A. Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres* (Paris, Techener, 1878). — Prince de Metternich, t. II (2e édit., Plon, 1880) [important pour les dispositions de l'Autriche envers Louis XVIII]. — Louis-Philippe d'Orléans, *Mon Journal*, t. I (Lévy, 1849) [très important, sur l'attitude du duc envers Louis XVIII et le voyage de Gand]. — Villemain, *Souvenirs contempor. d'hist. et de littérat.*, t. II. — Lieutenant Woodberry, *Journal* (Plon, 1896) [écho des sympathies anglaises pour les Bourbons].

II. — Ouvrages a consulter.

Thureau-Dangin, *Royalistes et républicains* (Paris, Plon). — Thureau-Dangin, *Le parti libéral sous la Restauration* (Paris, Plon). — *Histoire des quinze semaines*, 13e édit. (par Michaud) (Paris, Longchamps, 1815). — Louis Madelin, *Fouché*, thèse (Plon, 1903) [important]. — Champfleury, *La caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*. — A. Sorel, *Le traité de Paris du 20 novembre 1815* (Paris, 1872). — Oscar de Poli, *Louis XVIII* (2e édit., Paris, 1886) [sujet à caution]. — *Souvenirs intimes sur M. de Talleyrand*, par A. Pichot (Dentu, 1879). — Leonce Pingaud, *Bernadotte, Napoléon et les Bourbons*. — Mme Vve Woisbey, *Le maréchal et la chute de Napoléon* (Ollendorf, 1896). — G. Monod, *Le Cte de Lally-Tollendal sous la Restauration* (Rev. histor., nov. 1903). — A. Barroux, *Mme de Chastenay*. — E. Rodrigue, *Les journaux à Gand* (2e édit., Bruxelles, Weissenbruch, 1898). — H. Welschinger, *Les dessous du Congrès de Vienne* (Revue hebdom., 1908, 2e série, t. III) [intéressant, portraits des diplomates de 1815]. — R. Bittard des Portes, *La représentance de France à la cour de Russie pendant la Ire Restauration et les Cent-Jours* (le Cte de Noailles) (Rev. hist. diplomat., 1903, t. XVII). — C. Stavenhagen, *Le rôle de Bernadotte à Hanovre* (Rev. historiq., mai-juin 1904) [L'un de l'article donne quelques renseignements sur le rôle de B. pendant les Cent-Jours]. — H. Welschinger, *Louis XVIII à Gand* (Revue hebdom., 1914, point de vue descriptif, brillant tableau).

La vie des exilés de Gand, leur installation de fortune, l'imprévu de leurs situations, offrirent le spectacle le plus pittoresque du monde.

Chateaubriand nous l'a décrit d'une plume étincelante. D'autres encore l'ont fait; et après les brillants tableaux dus à M. de Reiset et à M. Welschinger, il ne reste plus aucun trait à ajouter.

Aussi bien nous renvoyons à leurs études pour toute la partie descriptive de l'existence de Louis XVIII et de sa cour à Gand, et nous ne traiterons ici que de la politique et de la diplomatie qui s'y élaborèrent.

Louis XVIII, entouré d'une cour, n'était plus le chevalier errant de la légitimité. C'était un souverain que la fortune politique avait contraint momentanément (il en jugeait ainsi du moins) de se retirer dans une ville étrangère....

D'ailleurs on lui fit sentir qu'il fallait agir en roi. Le comte d'Artois lui écrivait le 1er avril : « Il m'est impossible de ne pas insister de nouveau avec la plus grande force sur l'importance, même sur la nécessité (démontrée à mes yeux) d'agir et de parler *en roi*, de Gand comme vous le feriez de Paris ou de toute autre ville de votre royaume ». Aussi Louis XVIII garda-t-il auprès de lui les ministres des puissances : l'anglais Charles Stuart, le russe Pozzo di Borgo, le prussien de Goltz, l'autrichien de Vincent.

Il avait, d'ailleurs, lui-même des représentants auprès des principales puissances : à Vienne, Talleyrand, qui continuait à négocier au congrès; à Madrid, le prince de Laval; à Londres, le comte de la Châtre....

Il avait auprès de lui son ministre de la police, Anglès, dont le rôle se bornait à lui faire des rapports, et à transmettre au véritable directeur de la police, le baron d'Eckstein, nommé par les Alliés, quelques renseignements sur les intrigants de toute espèce qui affluaient à Gand.

Louis XVIII crut devoir réunir un ministère. Le ministre des Affaires étrangères, Talleyrand, étant à Vienne, ce fut le comte de Jaucourt qui eut l'intérim de son département.

De même, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'Intérieur, étant à Londres, Chateaubriand prit son portefeuille par intérim. Beugnot demeurait ministre de la Marine; le baron Louis, des Finances; Blacas,

de la Maison du roi ; Dambray, chancelier. Clarke, duc de Feltre, reçut le département de la Guerre, Lally celui de l'Instruction publique.

A ce gouvernement il ne manquait qu'un pays à gouverner. Jaucourt seul avait autant de besogne que si l'on était encore à Paris. Il recevait et visitait les diplomates, correspondait avec les ambassadeurs français, avec Talleyrand, lui donnant des nouvelles de la cour, lui demandant des conseils, lui soumettant des projets. Les autres ministres étaient à peu près inoccupés. « Ma correspondance avec les départements ne me donnait pas grande besogne », dit Chateaubriand. Beugnot eût pu tenir un langage analogue pour son ministère de la Marine. Quant au baron Louis, qui avait laissé 33 millions dans les caisses du Trésor (ce qu'on lui reprochait fort), il disposait au plus de 5 millions, avec lesquels il fallait faire vivre la petite cour de Gand.

Clarke, duc de Feltre, avait aussi l'illusion d'un ministère. Il pouvait donner des ordres, faire des règlements et combiner des plans de campagne avec Beurnonville. Car il y avait à Gand une armée royale : 802 gardes du corps, mousquetaires, Suisses, volontaires de l'école de Droit et soldats transfuges, cantonnés à Alost et aux environs sous le commandement du duc de Berry. Le nombre des soldats était minime par rapport à celui des officiers. Pour le grossir, Clarke et ses agents multiplièrent les appels parmi les corps français stationnés sur la frontière. Des émissaires de Gand, des douaniers belges, des royalistes de Lille et de Cambrai distribuaient des proclamations où l'on promettait, outre une bonne solde et de bons cantonnements, 80 francs à chaque cavalier monté, et 20 francs à chaque fantassin qui rejoindrait l'armée royale. Ces appels n'étaient guère écoutés. Du 1er avril au 10 mai, il y eut en tout vingt-huit transfuges.

Cette armée d'Alost était inutile. Elle ne pouvait donner lieu qu'à des railleries ou des reproches. Un des premiers soins de Wellington, à l'ouverture de la campagne de Belgique, fut de l'envoyer derrière l'Escaut, afin qu'elle ne gênât pas les mouvements des Alliés.

Pour que Louis XVIII pût se croire souverain à Gand comme à Paris, il ne lui manquait plus qu'un journal au moyen duquel il pût « parler à ses peuples ». — Au moment de son arrivée à Gand, il paraissait dans cette ville deux journaux politiques, l'un quotidien et rédigé en français, le *Journal de Gand*, l'autre hebdomadaire,

publié en langue flamande, la *Gazette van Ghent*. Dès le premier jour ils se montrèrent très sympathiques à la cause de Louis XVIII; leur ton royaliste fut relevé avec aigreur à Paris. Mais Louis XVIII voulait avoir un journal sous sa direction. Après quelques difficultés avec le gouvernement néerlandais, ce journal parut pour la première fois le 14 avril sous le nom de *Moniteur universel*, remplacé dès le numéro 2, par celui de *Journal universel*.

Le journal paraissait deux fois par semaine, le mardi et le vendredi. Ses frais d'impression étaient payés sur la cassette du roi.

« Nous ferons feu de la plume », écrivait Jaucourt à Talleyrand. Les rédacteurs, en effet, ne manquaient pas. Guizot, Laborie, Bertin de Vaux, Dubourg-Butler collaboraient au *Moniteur*. Lally-Tollendal y déversait ses larmes, ses flots d'éloquence et d'indignation, Chateaubriand y donnait des articles dans son style pompeux. Le Roi lui-même y glissait de sa prose et de ses vers.... Le ton du *Moniteur de Gand* était, il faut l'avouer, médiocre. La plupart des articles dont il se composait (réfutations d'édits de Napoléon, appels à la France) étaient déclamatoires, parfois injurieux. On y traitait Napoléon de « Néron Corse » et de « flibustier à la fois ingrat, parjure et féroce ». Les articles spirituels étaient rares. Au journal venaient se joindre des pamphlets, brochures et caricatures, aussi mauvais que ceux de Paris....

La Cour de Louis XVIII à Gand avait, on le voit, à sa disposition des moyens de combat et de gouvernement. Ces ambassadeurs, cette police, ce ministère, ces troupes, ce journal au service d'un exilé pouvaient prêter à sourire. Pourtant le gouvernement de Gand inspirait des craintes à Napoléon : il essayait d'empêcher ses proclamations d'arriver en France, il falsifiait les écrits de Chateaubriand.... Ces craintes étaient en partie justifiées. La cour de Gand était à même de s'attirer la sympathie des Alliés et de rassurer l'opinion constitutionnelle qui prévalait en France.

B. *Les intérêts politiques au début d'avril 1815.* — Ce ne furent pas les préoccupations qui manquèrent à Louis XVIII et à son entourage, en diplomatie comme en politique intérieure, dès l'arrivée dans les Pays-Bas.

En invitant Louis XVIII, par un article spécial, à signer le traité

du 25 mars, où elle déclarait la guerre à Napoléon, la coalition avait d'abord semblé reconnaître qu'il était Roi de France à Gand comme à Paris, et s'engager à le rétablir sur le trône. Mais le ministère anglais craignit qu'un tel engagement ne le compromît aux yeux de son parlement. Il résolut d'y ajouter une explication qui en diminuait beaucoup la valeur.

Le 8 avril, lord Castlereagh, ministre des Affaires étrangères anglais, écrivait à Wellington : « En invitant le Roi de France, surtout quand il se trouve hors de son royaume, à accéder au traité, nous regardons comme nécessaire de bien marquer que l'objet de l'alliance est de détruire le pouvoir de Bonaparte, et non d'imposer à la France un souverain particulier ou une certaine forme de gouvernement ». Une note diplomatique, rédigée dans le même esprit, fut remise à Jaucourt....

Il faut surtout voir dans ce langage libéral « une précaution contre la tribune parlementaire » selon l'expression de Chateaubriand. L'Angleterre restait bienveillante aux Bourbons. Louis XVIII pourtant dut juger fâcheuse sa position diplomatique. Si la cour de Saint-James, bien disposée à son égard, prenait une pareille attitude, qu'allaient faire les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie?

La situation intérieure de la Cour de Gand n'était guère meilleure que sa situation diplomatique.

Comme il arrive après les naufrages, on discutait sur les causes qui avaient amené la perte du navire : « Eh bien! disait *Monsieur* comte d'Artois, à Beugnot, au début d'avril, nous voilà encore une fois dehors! A qui la faute? Faut-il s'en prendre, cette fois-ci à mes principes qu'on n'a pas voulu admettre, à mes amis qu'on a pris tant de soin d'écarter? » Comme Beugnot s'efforçait de lui montrer les fautes des ultra-royalistes lors de la première Restauration, le comte d'Artois, sans paraître le comprendre, en revint à son premier mot : « Vous avez fait prévaloir votre système, et nous sommes dehors; le mien n'aurait certes pas fait pire, et il n'est pas démontré qu'il n'eût pas fait mieux ».

La Cour de Gand était divisée sur la question de la politique à suivre après une seconde Restauration. Il existait deux partis : celui « de la Cour », composé des princes, des premiers gentilshommes de

la Chambre, des capitaines des gardes et de quelques officiers; celui « du gouvernement » comprenant la plupart des ministres et des hommes politiques. Ces deux partis vivaient séparés. Les mœurs de la première émigration avaient reparu dans toute leur naïveté.

Au conseil, le parti absolutiste et le parti constitutionnel se trouvaient aux prises. Il s'agissait de savoir qui des deux l'emporterait dans l'esprit de Louis XVIII.

Celui-ci n'osait pas affirmer ses préférences pour le parti du gouvernement. Fort intelligent mais non moins épicurien, il répugnait à imposer une politique. Le comte d'Artois et Blacas exerçaient sur lui une grande influence. Monsieur, sans avoir l'obstination qu'on lui a souvent prêtée, avait gardé un « exclusivisme » d'ancien régime. Blacas, favori du roi, adoptait souvent les idées du comte d'Artois.... D'autres absolutistes se trouvaient au Conseil. Ils secondaient le comte d'Artois et Blacas. C'étaient : le chancelier Dambray, qui sans détruire la Charte voulait l'amender; Clarke, duc de Feltre, qui ne sortait guère de « si veut le roi, si veut la loi »; enfin Vaublanc. Ce dernier rédigeait de longs mémoires, où il établissait que le Roi devait gouverner seul, rétablir les anciennes provinces, créer de grands gouvernements pour les Princes, rendre au clergé une existence indépendante, enfin lancer des proclamations, que Vaublanc et le comte de Bruges prenaient soin de rédiger d'avance, et que le duc de Berry trouvait « beaucoup trop fortes ».

Les partisans de la Constitution formaient la majorité du Conseil; mais il leur manquait un chef. On voyait parmi eux le spirituel Beugnot; le baron Louis, homme autoritaire; le comte de Jaucourt, ami de Talleyrand, Lally-Tollendal, bavard qui ne jurait que par la Constitution anglaise, enfin Chateaubriand, poète en affaires, dépourvu — quoi qu'il en dise — de « valeur politique ».

Subissant la double influence des partisans de la Charte et des absolutistes, Louis XVIII hésitait à renouveler, dans l'exil, les protestations constitutionnelles qu'il avait faites sur le trône, et à prendre en face de la France et de l'Europe un nouvel engagement.

Ni dans le préambule, ni dans le dispositif des deux ordonnances qu'il avait antidatées de Lille, l'une pour licencier l'armée et pour interdire aux Français toute espèce de service militaire, l'autre pour défendre aux contribuables de payer l'impôt à Napoléon, il n'y

avait un seul mot qui touchât à la question constitutionnelle. Sur ce sujet, dont la gravité n'échappait à personne le journal officiel gardait le silence....

A Paris, à Vienne, à Gand le parti constitutionnel commençait à s'inquiéter. Il se demandait si Louis XVIII et Napoléon avaient changé de principe comme de position : si le premier voulait se faire roi absolu, au moment où le second devenait empereur constitutionnel....

Ainsi, au début d'avril 1815, Louis XVIII voyait la puissance qui lui était le plus favorable, l'Angleterre, prendre une attitude de réserve compromettante pour sa restauration. Sa politique constitutionnelle subissait les assauts de l'absolutisme. Beaucoup d'efforts étaient donc nécessaires à la Cour de Gand pour rentrer en France et y préparer un gouvernement.

II. — La restauration éventuelle.

A. Tentatives de soulèvements. — Louis XVIII projeta des soulèvements royalistes. Il pensait « qu'une révolution intérieure précéderait les mouvements des armées alliées.... »

Le Midi avait pris les armes, sitôt la nouvelle du 20 mars arrivée. La duchesse d'Angoulême avait profité de l'enthousiasme excité par sa présence à Bordeaux pour organiser la résistance contre l'empire. L'attitude hostile de l'armée ruina sa tentative. Le 2 avril, elle dut s'embarquer à Pouillac sur un sloop de guerre anglais.

A Toulouse, une résistance royaliste avait été tentée sans plus de succès. Le baron de Vitrolles fut arrêté le 4 avril et envoyé à Vincennes...

Le duc d'Angoulême avait essayé de soulever la partie est du Midi. Après une inutile démonstration sur Lyon, il dut signer une convention avec Grouchy, et passa en Espagne.

Ces tentatives étaient isolées. Louis XVIII eût voulu une insurrection générale du Midi. L'Espagne, par sa position géographique était désignée pour lui fournir un appui. Louis XVIII négocia avec le cabinet de Ferdinand VII.

Dès l'origine il fut clair qu'on n'obtiendrait rien de la lenteur espagnole. Le prince de Laval, ambassadeur du roi à Madrid, écri-

vait le 3 avril à la duchesse d'Angoulême qu'il s'était efforcé en vain de décider l'Espagne à accorder le secours qu'elle demandait :

« A la célérité des mesures dont je lui démontre l'évidente nécessité, M. de Cevallos [ministre principal d'Espagne] oppose des délais et le manque d'argent pour entrer en campagne.... En définitive il faut se mettre bien dans l'esprit qu'on peut obtenir des Espagnols tous les genres de sacrifices, hors celui de la lenteur.... »

Des efforts furent tentés avec un pareil insuccès pour obtenir les secours dont le duc d'Angoulême avait besoin dans les Pyrénées-Orientales.

Le duc, ayant signé la convention de la Pallud, arriva lui-même en Espagne vers le 20 avril. Il présida, dès lors, aux négociations qui tendirent, non plus à seconder les mouvements royalistes — le midi étant pacifié — mais à les renouveler avec l'Espagne comme point d'appui. Après avoir reçu des instructions de Louis XVIII, le duc d'Angoulême combina un plan qu'il remit au ministre de la guerre espagnol, Ballasteros, le 16 mai. Il y demandait l'entrée immédiate de 50000 Espagnols se dirigeant vers Toulouse. Le cabinet d'Espagne resta sourd à ces demandes. Le baron de Damas écrivait à Blacas : « Je n'ai jamais vu un pays aussi dépourvu de tout.... Imaginez-vous que je ne puis pas même obtenir un village où je puisse du moins ébaucher un rassemblement et une organisation.... En vain essaie-t-on de tirer M. de Cevallos de sa léthargie : cet homme se refuse à tout et entraîne le Conseil d'État dont la grande majorité est sous sa dépendance ».

Comme le disait Damas, l'Espagne manquait de tout. Dans son inertie, il y avait moins de mauvais vouloir que d'impuissance.

Waterloo survint avant que l'Espagne eût fait passer la frontière à un seul bataillon.

En Vendée Louis XVIII tenta aussi un soulèvement royaliste. Dès la fin de mars, le duc de Bourbon, suivi du prince de la Trémouille, agitait les départements de l'Ouest. Il fut obligé de partir sous le coup d'une arrestation, mais le pays n'en avait pas moins été profondément troublé. L'état-major vendéen des Suzannet, d'Autichamp, La Rochejaquelein était disposé à agir. Lorsque Louis XVIII eût permis au général en chef vendéen Louis

de La Rochejaquelein de donner le signal de l'insurrection pour le 15 mai, les départements de la Vendée se soulevèrent. Mais Fouché, ministre de la police, veillait. Ne voulant pas être pris au dépourvu dans le cas d'une seconde restauration, il fit des promesses aux chefs vendéens. Ceux-ci mirent bas les armes. En vain Louis de La Rochejaquelein, indigné de ce qu'il appelait un lâche abandon, essaya-t-il de ranimer l'insurrection. Il se fit tuer le 3 juin.

Le soulèvement de l'Ouest n'avait pas réussi. Les armes demandées au gouvernement anglais avaient pourtant été débarquées en Vendée....

La Cour de Gand entama des pourparlers avec celle de Saint-James quand il s'agit de soulever le Nord-Ouest de la France. Hyde de Neuville fut chargé de s'entendre avec le général d'Aumont, pour faire adopter à Londres le projet d'un débarquement de royalistes en Normandie ou en Bretagne. L'Angleterre devait seconder la tentative. Elle accepta. Mais 133 hommes seulement se présentèrent en Normandie : après quelques coups de feu ils revinrent à Jersey.

Dès son arrivée dans les Pays-Bas, Louis XVIII s'était préoccupé de profiter des sentiments royalistes du Nord. On trouve, à la date du 5 avril, une pièce officielle contenant des instructions pour le comte de Casteja, chargé « de se rendre à Furnes pour chercher à établir des rapports avec les villes de Dunkerque, Calais et autres communes situées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, afin d'y former des intelligences avec les fidèles sujets du roi, et de s'y procurer, s'il est possible, les moyens de pénétrer sur le territoire français, en y obtenant un poste susceptible de défense ». On comptait surtout sur l'Angleterre pour développer une insurrection du Nord. Aussi Blacas écrivait à Wellington, le 15 avril, pour lui « demander l'assistance d'un petit corps de 5 à 6.000 hommes ». Wellington lui répondit qu'il désirait garder toutes ses troupes sous sa main, qu'un soulèvement serait une cause de gêne pour les habitants, obligés de nourrir les troupes, etc.... Blacas revint à la charge. Chaque jour, insinue-t-il, fournit à Bonaparte un grand nombre d'hommes qui tous se seraient armés contre lui s'ils n'avaient point

été confondus dans les rangs de ses soldats ». Wellington avec sa raison froide et son dédain pour les masses sans organisation. resta inébranlable.... Et le Nord ne se souleva pas.

En dehors de ces tentatives dans les provinces royalistes, Louis XVIII espéra favoriser son retour en France, en organisant un « gouvernement extraordinaire » à Paris. Hyde de Neuville fut chargé d'y aller et de réunir autour de lui des royalistes de marque (de sept à neuf, à son choix) sitôt qu'une défaite de Napoléon serait connue. Ce groupe constituerait « une commission » chargée de soulever le peuple contre l'empereur et de veiller à tout en attendant l'arrivée du Roi. Hyde de Neuville, pour pénétrer en France sans être reconnu dut faire un détour par Londres : il arriva à Paris après Waterloo. Au lendemain d'un pareil événement, les pouvoirs dont il était porteur étaient beaucoup trop vagues pour être applicables.... Le « gouvernement extraordinaire » ne fut utile à Louis XVIII qu'en permettant aux royalistes de s'aboucher plus facilement avec Fouché.

Ainsi, tous les soulèvements royalistes escomptés à la cour de Gand échouèrent. Wellington pouvait écrire : « Croyez-moi, pour faire les affaires du Roi, il lui faut non seulement les cœurs et les bras de son peuple, mais, pour que celui-ci se déclare, il lui faut toute la force que l'Europe alliée peut faire marcher à son secours ». La cour de Gand était ainsi réduite à attendre l'issue de la lutte engagée contre Napoléon. Du moins Louis XVIII n'était pas la cause de cette prise d'armes de l'Europe. Il faut reléguer à l'arsenal des légendes les « fourgons de l'étranger ».

B. *Les relations avec les alliés.* — 1° *les Alliés peu sympathiques aux Bourbons.* La fâcheuse situation diplomatique de Louis XVIII au début d'avril 1815 s'aggrava jusqu'à la fin de mai.

Après avoir spécifié qu'à son point de vue le seul but de la guerre était de renverser Napoléon, l'Angleterre fit parvenir le 23 avril aux autres puissances une note où elle annonçait sa rectification du traité du 25 mars. Il était à prévoir que celles-ci suivraient son exemple.

L'Autriche en effet, s'étant mise en relation avec Fouché, qui lui proposait de faire abdiquer Napoléon, ne voulait s'engager en rien vis-à-vis de Louis XVIII.

Quant à la Russie et à la Prusse, elles n'avaient jamais manifesté beaucoup de sympathie pour la cause des Bourbons, lorsque l'arrestation de Reinhard, plénipotentiaire français, amena la découverte du traité secret du 3 janvier. Ce traité avait été conclu entre la France, l'Angleterre et l'Autriche contre la Russie et la Prusse. Le tsar et les ministres prussiens ne cachèrent pas leur mécontentement.

Ce ne fut donc pas un événement extraordinaire que celui de la déclaration du 12 mai, où l'Autriche, la Prusse et la Russie adhérèrent aux restrictions apportées par l'Angleterre au traité du 25 mars. « La liberté dont jouit une nation de changer son système de gouvernement a de justes limites », disait la déclaration, « si les puissances étrangères *n'ont pas le droit de lui prescrire* l'usage qu'elle doit faire de cette liberté, elles ont le droit de protester contre l'abus qu'elle pourrait en faire à leurs dépens.... »

Pareille phrase n'était pas faite pour plaire à Louis XVIII : elle annonçait que les puissances séparaient officiellement leurs causes de la sienne. Toutefois, on y trouvait simplement énoncé le principe de non-intervention.

La situation de Louis XVIII s'aggrava donc encore, du jour où, en plein Congrès de Vienne, le tsar proposa comme souverain français le duc d'Orléans.

Après le retour de Napoléon à Paris, le duc d'Orléans avait quitté Louis XVIII pour aller à Londres. Il blâmait ce qu'il appelait la « nouvelle émigration » de Gand. Sa conduite était correcte. Elle ne laissait pas cependant d'inquiéter le roi et son entourage. On savait que les amis du duc n'avaient pas caché leur espoir « d'une élévation possible du prince au trône ». Mais on fut atterré quand une lettre de Talleyrand apprit les intentions du tsar Alexandre Ier. Après une entrée en matière pleine de ménagements, Talleyrand plaçait dans la bouche du tsar, s'adressant à l'ambassadeur anglais Clancarty, ces paroles : « Je ne vois de propre à tout concilier que M. le duc d'Orléans. Il est Français, il est Bourbon, il est mari d'une Bourbon, il a des fils, il a servi étant jeune la cause constitutionnelle ; il a porté la cocarde tricolore. Il réunirait tous les partis.... »

Louis XVIII fut désagréablement ému par ces lignes. Il écrivit au duc d'Orléans pour lui demander de le rejoindre Le duc refusa ; et

dans une série de lettres à Talleyrand, à sir Charles Stuart, à Wellington, exprima tout à la fois ses mécontentements personnels et ses dissentiments politiques. Il écrivait à Talleyrand : « Si on ne destine le premier prince du sang qu'à faire cortège ou tapisserie, il est mieux dans sa retraite ».

Louis XVIII insista. Le duc refusa encore. Cette attitude était alarmante pour la cause du roi. Tant qu'il était à Londres, le chef de la branche cadette des Bourbons affectait de considérer sa cause comme séparée de celle de la branche aînée. Les puissances pouvaient plus facilement avoir les yeux sur lui....

Le tsar avait posé la candidature d'Orléans avec une telle conviction qu'aucune puissance n'osa s'y opposer. Lord Clancarty se borna à dire qu'il avertirait son gouvernement.... Le duc d'Orléans fut dès lors considéré comme un souverain possible. Par là même les chances d'une restauration de Louis XVIII diminuèrent.

La majorité des puissances Alliées trouva enfin pour manifester son peu de sympathie pour les Bourbons une troisième occasion dans le projet des « commissaires royaux ».

Voici en quoi consistait ce projet, discuté vers le milieu d'avril au Conseil, et adopté en principe par Louis XVIII le 21 avril. Un « commissaire ordonnateur », nommé par le Roi, devait accompagner chaque corps étranger au moment d'entrer en France. Il était autorisé à délivrer des reçus payables par le gouvernement qui serait institué après la fin de la guerre. Ces reçus seraient délivrés en échange de chaque article réclamé pour l'entretien des armées. — Un officier, ayant le titre de commissaire royal devait être en même temps attaché au quartier de chaque général en chef. Il était investi de l'administration civile de tous les départements occupés par l'armée dont il était chargé de faciliter les opérations. Il avait pouvoir de nommer des sous-commissaires chargés de concerter avec les préfets, les conseils départementaux et les maires de chaque commune les mesures qui paraîtraient convenables dans l'intérêt du roi....

Ce projet des commissaires royaux est caractéristique des relations de la Cour de Gand et des Alliés. Une fois adopté au Conseil du roi, il fut communiqué officiellement aux ministres des puissances. Or, le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse, déclara à son gouverne-

ment que le projet était excellent. L'autrichien de Vincent aussi. Pozzo di Borgo ne s'y opposa pas. Seul, le chevalier Stuart écrivit à lord Castlereagh qu'il y voyait plus d'inconvénients que d'avantages. — Le projet allait-il donc être ruiné par l'Angleterre? Non : il le fut par la Russie, la Prusse et l'Autriche.

Si étrange que l'événement paraisse, il s'explique. Pozzo di Borgo, de Goltz, de Vincent, s'ils représentent des gouvernements peu sympathiques à Louis XVIII, sont personnellement des bourboniens convaincus. Ils ne trouvent rien à critiquer dans un projet dont le résultat le plus certain n'est pas de faciliter le ravitaillement des Alliés, mais de créer entre eux et Louis XVIII un lien fondé sur la reconnaissance : le roi en se présentant comme leur auxiliaire paraissait devoir les considérer comme ses obligés....

Si le ministère anglais acceptait les commissaires royaux, c'est que, malgré les objections de Stuart, il y était excité par Wellington, probablement inspirateur du projet. Il n'était pas d'ailleurs antipathique aux Bourbons comme la Prusse, la Russie et l'Autriche.

Chaque puissance se conduisit, en somme, selon des idées préconçues, et loua ou blâma ce projet suivant son intérêt. Ainsi, Nesselrode, ministre de Russie affecta d'abord de voir dans les commissaires autant d'espions possibles. Il énuméra ensuite les inconvénients du projet : gêne dans les mouvements des Alliés, pénurie des vivres, etc..., et écrivit : « Les trois cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, n'ayant à cet égard qu'une manière de voir, n'hésitent pas à la faire connaître à sa Majesté très chrétienne ». Ces lignes contenaient la condamnation du projet (4 juin). Wellington essaya de faire revenir Metternich et le tsar sur leur décision. Il proposait de joindre à la « convention de ravitaillement » une déclaration de non-intervention. Il énumérait les avantages que les commissaires royaux rendraient aux armées envahissantes. Ses démarches furent inutiles.

Ainsi, par la rectification du traité du 25 mars, par l'appui proposé à la candidature d'Orléans, par le refus des commissaires royaux, les puissances coalisées contre Napoléon montraient bien, sauf l'Angleterre, qu'en faisant la guerre elles ne tenaient pas à rétablir les Bourbons en France. — Cette période de quasi-antipathie des Alliés dans leurs relations avec la Cour de Gand dura jusqu'à la

fin de mai 1815. A partir de ce moment, en effet, un revirement va s'opérer chez les Alliés en faveur de Louis XVIII.

C. *Les relations avec les Alliés* : 2° *Les Alliés se rapprochent de Louis XVIII.* — Le rôle que joua l'Angleterre dans les relations de la Cour de Gand avec les Alliés fut considérable. Déjà, dans la période précédente, tandis que la Russie, la Prusse et l'Autriche se montraient peu favorables à Louis XVIII, le cabinet anglais le soutenait — sans éclat, il est vrai, de peur d'être attaqué par le Parlement. — Wellington faisait en sa faveur une propagande active. Quelle était la cause de cette sympathie de l'Angleterre? Hyde de Neuville parle du désir qu'elle avait de « conserver en Belgique un centre utile à son commerce », raison bien minime, semble-t-il. Il paraît plus plausible d'indiquer l'entente générale de l'Angleterre commerçante et des Bourbons pacifiques.

Les témoignages de la sympathie anglaise pour Louis XVIII abondent. Le 20 mai, Wellington écrivait à Metternich : « J'ai averti souvent Votre Altesse, et une expérience quotidienne me confirme dans cette idée, de ce que la seule chance de paix pour l'Europe consiste dans la restauration de la monarchie légitime [in the establishment of the legitimate Bourbons] ». Le 4 juin, parlant de Louis XVIII, il dit « celui que nous désirons voir restauré au trône [*sic*] ». Il aurait même voulu obtenir des alliés un manifeste où ceux-ci eussent déclaré que le but de la guerre n'était pas seulement la « destruction de Buonaparte » mais le rétablissement de Louis XVIII.

Les déclarations officieuses de l'Angleterre en faveur du roi devaient donner à réfléchir aux autres puissances sur la possibilité d'une seconde restauration.

L'antipathie de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche se calma pour d'autres motifs encore.

Les puissances ne tenaient pas à une Régence de Napoléon II et de Marie-Louise. Derrière le fils on craignait de voir régner le père. D'ailleurs Marie-Louise avait déclaré vouloir rester à Vienne.

Le tsar ne voulait ni de Bernadotte, son candidat de 1814, ni d'un général français.

La république? Personne n'y songeait. Sa création aurait pu avoir un contre-coup sur la constitution politique des puissances alliées. Restait le duc d'Orléans, dont le nom avait été prononcé si ouvertement au Congrès. Mais il tenait peu à régner. Fouché, qui avait sondé ses intentions, en savait quelque chose. Les Alliés virent, dès lors, en Louis XVIII le souverain le plus facile à établir en France.

Un revirement s'opéra dans les dispositions de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche à l'égard de la Cour de Gand.

Le tsar ne désespéra pas de voir le duc d'Orléans sur le trône; mais il se fit à l'idée d'une restauration de Louis XVIII. Le duc de Richelieu, son ami et conseiller lui montrait les avantages de la monarchie légitime. Pozzo di Borgo agissait de même dans sa correspondance diplomatique.

Le tsar fit un premier pas favorable à une nouvelle restauration, dans le « Mémoire » qu'il adressa en mai à Pozzo. Celui-ci avait ordre d'examiner si ce mémoire avait chance d'être accepté par Wellington et les ministres du Roi. En voici les passages essentiels : « Afin de détacher de Bonaparte et de rallier au roi le parti dominant, il est nécessaire que le roi reconnaisse ce principe : le droit qu'a une nation de se donner un acte constitutionnel.... Le roi, en déliant les deux Chambres du serment qu'elles ont prêté à la Charte de 1814, en invitant les corps électoraux à envoyer leurs représentants à une Assemblée Législative, à mesure que les départements se verraient soustraits au pouvoir arbitraire de Bonaparte, arriverait en France au milieu de ses Alliés, non pour être replacé sur le trône par la force des armes, mais pour y être élevé par les suffrages de la nation, comme il le fut naguère par ses vœux. »

Pour connaître l'opinion de Wellington sur le contenu de ce Mémoire, Pozzo employa un stratagème. Il émit comme siennes dans une conversation avec lui, les idées du tsar. Wellington les réfuta comme inutiles et dangereuses. Le Mémoire du cabinet russe resta lettre close. Il prouve du moins qu'Alexandre ne regardait plus le duc d'Orléans seul comme souverain éventuel, puisqu'il proposait un moyen de faciliter la Restauration de Louis XVIII....

La dépêche que Nesselrode adressa à Pozzo le 17 juin, marque une seconde étape dans le rapprochement du tsar et des Bourbons.

Après avoir déclaré qu'Alexandre ne pense plus au duc d'Orléans,

mais ne peut « se prononcer exclusivement » pour Louis XVIII, Nesselrode écrit : « La morale et la politique viennent.... à l'appui de l'opinion... qui se fonde sur les principes de la légitimité. Sa Majesté Impériale *en a la conviction la plus intime..., et le désir de la voir partager par tous les cabinets...* ». Il ajoute que le tsar, voyant les idées émises dans le « Mémoire » en désaccord avec celles de Wellington « se décide... à un plan très simple et très *propre à favoriser éminemment la cause de la légitimité* ». Ce plan est le suivant : « Les armées sont en marche.... Elles ne mettront aucun prix à la victoire que le salut de la France, l'intégrité de son territoire, et le rétablissement d'un ordre de choses qui rende cette nation à elle-même et à la grande famille européenne. L'empereur *se plaît à espérer que cet ordre de choses pourra consister dans le rétablissement de l'autorité royale.* »

Ces extraits de la dépêche de Nesselrode indiquent bien qu'un revirement s'est opéré dans les idées du tsar en faveur de Louis XVIII, à la veille de Waterloo.

Quant à la Prusse, la question de gouvernement à établir en France l'intéressait peu. Les Prussiens, le vieux Blücher en tête, ne désiraient dans la guerre que la « destruction » de Napoléon et la revanche de 1806. Ils « comptaient... se venger de leur sotte indulgence de l'année précédente ». Cependant les dépêches diplomatiques où le comte de Goltz donnait les raisons de sa sympathie pour les Bourbons devaient influer, il est permis de le croire, sur le roi Frédéric-Guillaume. Celui-ci d'ailleurs était le « satellite du tsar; marchant et pensant dans son ombre ». Il était donc disposé comme lui, dans une certaine mesure, à accepter les Bourbons.

Pour l'Autriche, ses négociations avec Fouché au sujet du duc d'Orléans n'ayant pas abouti, elle n'avait plus de raisons de se montrer défiante à l'égard de Louis XVIII. Elle devait se souvenir que le traité secret du 3 janvier avait été conclu avec elle par les Bourbons. Vincent faisait l'éloge de ceux-ci dans ses dépêches. Enfin Metternich, futur « grand prévôt » de la Sainte-Alliance, devait réfléchir à la raison que Louis XVIII alléguait en sa faveur, savoir « que tout ce qui portait atteinte à la cause de la légitimité était autant dirigé contre les souverains, ses frères, que contre lui-même ».

Ainsi, à la veille de Waterloo, la Russie, la Prusse et l'Autriche

avaient fini, sinon par adopter la cause de Louis XVIII, du moins par s'en rapprocher; et l'Angleterre avait contribué pour une grande part à ce revirement. D'ailleurs, comme nous l'examinerons, le principal grief contre la légitimité allait disparaître. Ce grief était : La cause du roi est mauvaise puisqu'il n'adopte pas une politique constitutionnelle.

III. — La politique constitutionnelle.

A. Les déclarations constitutionnelles. — Ce fut sous la double influence des Alliés et de Talleyrand que Louis XVIII s'engagea dans la voie constitutionnelle.

Pendant les Cent-Jours, les ambassadeurs des puissances ne cessèrent de protester contre « la mauvaise volonté à se soumettre aux circonstances du moment, malgré les expériences d'une longue émigration ». Nesselrode, ministre du tsar, écrit à Pozzo di Borgo : « Il nous faut en France un gouvernement qui donne la sécurité au dehors et soit assez fort pour se soutenir sans secours étrangers. Cette dernière condition ne sera jamais remplie si le roi revient avec les idées de *Monsieur* et de son pitoyable entourage. »

Hardenberg, ministre des Affaires étrangères de Prusse, demande que Louis XVIII accorde sa politique avec l'opinion publique de la France.

Tout comme les « ministres » des Alliés, Talleyrand affirmait la nécessité pour la Cour de Gand de suivre une politique constitutionnelle. Homme de la Révolution, il devait s'inquiéter de l'avenir qui lui était réservé après une seconde Restauration, si la cause de la réaction absolutiste triomphait. Le 23 avril, il écrivit à Louis XVIII une longue lettre. Il commençait habilement par l'effrayer en lui montrant les dispositions du tsar en faveur du duc d'Orléans.

Il lui proposait ensuite, comme seul remède à sa situation, de « rallier tous les partis, en leur assurant à tous sans distinction les avantages d'un régime constitutionnel », cela par une déclaration.

Louis XVIII satisfit ces désirs des Alliés et de Talleyrand. Le 24 avril parut un manifeste rédigé par Lally-Tollendal. Il était verbeux comme tout ce qu'écrivait son auteur. C'est avec plaisir, du

moins, qu'à travers beaucoup d'assertions déclamatoires, les constitutionnels y lurent des phrases libérales : « Français, disait le manifeste, n'avez-vous pas désormais votre grande Charte? N'avez-vous pas une constitution pure dans son principe, réglée entre le roi et vos représentants, douce dans son exécution, portant en elle-même le germe de toutes les améliorations? Là est le fondement le plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des privilèges et des droits de tous ».

Ces phrases auraient laissé peu d'espoir au parti de Monsieur si elles avaient été publiées dans le *Journal de Gand*. Mais Louis XVIII se contenta de les faire imprimer à part. Il leur ôtait, de ce fait, tout caractère officiel.

D'ailleurs ce premier pas dans la politique constitutionnelle n'était pas encore bien assuré.

Dans *le Moniteur* du 2 mai parut une déclaration nette en ce qui concernait les droits du roi, les « crimes de l'usurpateur », muette sur la question de la Charte.

Avec le « Rapport au Roi », composé par Chateaubriand, et paru dans *le Journal* du 12 mai, la politique de Louis XVIII s'affirma constitutionnelle. Chateaubriand, après avoir retracé le tableau de l'Acte additionnel et des autres mesures prises par Napoléon, louait la liberté accordée par Louis XVIII sous la première Restauration. Il avouait bien que le gouvernement royal avait pu se tromper : « peut-être quelques vanités avaient-elles choqué quelques vanités ». Mais il affirmait la loyauté de celui-ci au sujet de la Charte, et faisait l'importante déclaration que voici : « Oui, Sire, et c'est ici l'occasion d'en faire une protestation solennelle, tous vos ministres, tous les membres de votre conseil, sont inviolablement attachés aux principes d'une sage liberté; ils puisent auprès de vous cet amour des lois, de l'ordre et de la justice sans lesquels il n'est point de bonheur pour un peuple. Sire, qu'il nous soit permis de vous le dire... : nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte de notre sang... parce que nous croyons, devant Dieu, que vous maintiendrez la Constitution que vous avez donnée à votre peuple, que le vœu le plus sincère de votre âme est la liberté des Français. S'il en avait été autrement, Sire, nous serions toujours morts à vos pieds pour la défense de votre personne sacrée...; mais, Sire, nous n'aurions été que vos

soldats ; nous aurions cessé d'être vos conseillers et vos ministres. »

Cette déclaration était gâtée par un style pompeux, des injures contre Napoléon, des vues fausses sur l'état intérieur du pays. Elle ne pouvait manquer cependant d'être commentée en France et d'y calmer les inquiétudes des constitutionnels. A Gand les absolutistes en conçurent beaucoup de dépit.

Ils ne renoncèrent pas à la lutte. Ils s'efforcèrent d'écarter du roi les influences constitutionnelles. Ainsi, lorsque Guizot, Bertin de Vaux et Laborie, tous trois constitutionnels, demandèrent à Blacas de quitter Bruxelles pour rejoindre le roi, le comte de Semallé, chargé d'une sorte de surveillance sur les arrivants de France, reçut l'ordre d'empêcher leur départ, et dut fournir de mauvais prétextes. Les trois voyageurs restèrent dix jours à Bruxelles avant d'arriver à Gand....

Le ton même du *Journal universel* n'était pas toujours du goût des constitutionnels. Talleyrand s'en plaignait souvent à Jaucourt : « Vous devriez bien dire au *rédacteur*, écrit-il, qu'il faut qu'il ait la force de ne jamais se montrer *rédacteur*... ».

Les constitutionnels ne cessèrent pas de multiplier leurs efforts pour mettre Louis XVIII en garde contre les absolutistes. L'un d'entre eux, Royer Collard, dans une correspondance qu'il faisait parvenir de Paris à Gand par l'entremise d'étudiants royalistes, indiquait la charte comme « étoile polaire » de la politique royale. Pour mieux convaincre le roi de la nécessité des idées libérales il envoyait Guizot à Gand.

Guizot fut reçu par Louis XVIII le 1er juin. Il lui parla d'abord du « sentiment royaliste, qui, de jour en jour, éclatait plus vivement à Paris ». Il lui dit que l'espérance de son retour était générale. « Mais ce qu'il y a de fâcheux, Sire, continue-t-il, c'est qu'en croyant au rétablissement de la monarchie, on n'a pas confiance dans sa durée.... On craint la faiblesse du gouvernement royal, son incertitude entre les anciennes et les nouvelles idées, les anciens et les nouveaux intérêts... ; » Louis XVIII finit par répondre : « Je tiendrai tout ce que j'ai promis dans la Charte ».

Il paraissait donc résolu à suivre une politique constitutionnelle.

Les instructions, d'ailleurs, qu'il donnait à Hyde de Neuville pour former le « gouvernement extraordinaire » dont il a déjà été question, contenaient cette phrase : « annoncer par des proclamations que l'intention du Roi est de remettre le plus tôt possible la Constitution en activité ». Louis XVIII n'écoutait plus les conseils absolutistes envoyés de France par le comte Ferrand. Blacas, à son exemple, semblait avoir adouci son « exclusivisme ». Il correspondait avec Gain de Montagnac, agent secret à Londres, sur les conditions de la Restauration éventuelle : « Le roi rentrera-t-il en France roi par la grâce de Dieu, ou roi par la grâce du peuple? » Avec Lainé, ancien président de la Chambre, retiré à Amsterdam sous un pseudonyme, il dissertait sur les mesures à prendre au sujet des Chambres quand Louis XVIII rentrerait en France.... Il ne prévoyait pas que le courant constitutionnel qu'il commençait à descendre, à l'exemple du roi, allait causer son naufrage.

B. *La genèse du ministère Talleyrand-Fouché.* — Louis XVIII avait déclaré adopter une politique constitutionnelle. Mais on ne se payait plus de mots : il fallait donner des gages. Le roi dut changer de ministère.

Le ministère de Gand, tel qu'il était constitué, ne pouvait satisfaire les désirs constitutionnels des Alliés, de Talleyrand et des hommes politiques venus à Gand.

Pozzo di Borgo écrivait à Nesselrode : « Persuadé... que, sans l'indépendance et l'unité du ministère, il était impossible de bien gouverner un pays dont le système politique est essentiellement mixte et représentatif, j'ai toujours inculqué cette doctrine [à Gand] ».

Talleyrand, de son côté, écrivait à Louis XVIII dès le 23 avril : « Plusieurs voudraient... que Votre Majesté... se composât un nouveau ministère comme si elle était en France, et dans la composition duquel chaque parti trouvât les garanties qu'il désire... ». Il insinuait ensuite, sous le couvert du tsar, dont il rapportait les paroles, que la présence des princes au Conseil des ministres nuisait à la cause royale, de même que celle d'hommes « très estimables sans doute [lisez Blacas] mais presque tous ayant passé le temps de la Révolution hors de France ou dans la retraite », c'est-à-dire ignorant les sentiments du pays....

Les hommes politiques de Gand pensaient comme Talleyrand. Lally demandait en plein Conseil un ministère responsable.

Il s'agissait d'abord d'exclure du conseil les princes et Blacas.

Les princes protestèrent et l'on s'explique cette attitude de Monsieur, qui voulait à tout prix « quelqu'un qui l'instruisit de tout ce qui se ferait au Conseil ». Malgré cette protestation l'exclusion des princes parut résolue, tant on la réclamait de toute part.

Le renvoi de Blacas parut aussi imminent. On le rendait responsable des fautes de la première Restauration. On lui reprochait un exclusivisme de « gentillâtre imbécile qui n'avait rien vu qu'à travers la lunette d'Hartwell », et « un air de dignité froide que le cardinal de Richelieu ou lord Chatam auraient peut-être eu tort de prendre au plus haut degré de leur puissance ». A Gand, les constitutionnels ne voulaient pas se mêler d'affaires avec lui. Son impopularité était très grande en France : « Tout ce qui sort de France, écrit Jaucourt, crie au Blacas comme au loup ». Aussi le parti même de Monsieur le trouvait compromettant et parlait de le sacrifier. Louis XVIII hésitait à se séparer de son favori. Mais tout le monde vit que ses intérêts politiques l'emporteraient sur ses sentiments personnels. Blacas lui-même, sauf à quelques moments d'illusion, songeait à se retirer....

Dès le début de juin, le renvoi de Blacas et des Princes était si imminent que Pozzo di Borgo pouvait écrire : « Blacas partira ; les princes ne seront plus du Conseil ; j'en réponds ».

Ce n'était pas tout de renverser le ministère de Gand. Il fallait lui en substituer un autre.

A mots couverts, nous dit Chateaubriand, les courtisans commençaient à parler d'un « homme qui (il fallait en convenir) se conduisait à merveille : il entravait toutes les opérations de l'Empereur ; il défendait le faubourg Saint-Germain, etc.... » — Cet homme était Fouché. Ministre de Napoléon, il avait négocié avec l'étranger une régence de Napoléon et une royauté du duc d'Orléans. Il négociait maintenant avec la Cour de Gand. Il voulait se ménager une évolution. Il chargea l'agent Gaillard de négocier avec les ministres de Louis XVIII. Les circonstances le servirent. Le baron de Vitrolle

restait emprisonné à Vincennes depuis son échauffourée de Toulouse. On craignait à Gand que Napoléon ne le fît condamner à mort. Et Monsieur fut à ce point inquiet qu'il remit à Mme de Vitrolles un billet — destiné à Fouché — où il se déclarait très reconnaissant envers ceux qui sauveraient son mari. Fouché opposa d'abord à Mme de Vitrolles un « non-possumus formidable » puis feignit d'obtenir de l'Empereur la grâce demandée. Avec le billet du comte d'Artois il était sûr de son avenir en cas de restauration.

C'est ce prétendu service qui avait rendu Fouché populaire dans l'entourage de Monsieur.

L'embarras était, selon l'expression de Chateaubriand de « faire goûter au Roi ce nouveau rédempteur de la monarchie ». Mais on finit par diminuer le dégoût que pouvait lui inspirer une entente avec un régicide. On lui parlait, en effet, souvent de Fouché. Il déclara même « qu'il serait toujours prêt à reconnaître les services que le duc d'Otrante pourrait lui rendre ». A partir de ce moment les hommes perspicaces regardèrent Louis XVIII comme ayant conclu un pacte avec Fouché. Pozzo di Borgo pouvait écrire à Nesselrode : « Fouché propose au roi de le mettre sur son trône et lie une intrigue depuis Gand jusqu'à Vienne. Une telle ouverture *peut lui frayer le chemin du ministère après la Restauration.* »

Si l'on ne parlait, à Gand, du futur ministère Fouché qu'à voix basse, le nom de Talleyrand comme chef éventuel du nouveau cabinet était dans toutes les bouches.

Louis XVIII avait reconnu la force que lui apporterait sa présence à Gand. Il lui écrivait le 22 avril : « Il me tarde beaucoup, surtout dans les conjonctures présentes, de vous voir auprès de moi ». Le 5 mai, nouvelles instances.... Talleyrand ne se pressait pas de répondre. Le 14 mai, il écrivit seulement : « Mon empressement de me retrouver près de Sa Majesté me ferait partir dès demain si les choses étaient assez avancées pour qu'il ne restât plus qu'à signer, ou si la fin du Congrès était encore éloignée ».

Pourtant, le parti constitutionnel, dépourvu de chef, le réclamait à cor et à cri. Chateaubriand, Lally, Bourrienne, lui écrivaient des lettres pressantes, Jaucourt le harcelait sans cesse à ce sujet.

Les Alliés avaient les mêmes désirs que les hommes politiques de Gand : « Si M. de Talleyrand n'est pas parti, écrivait Pozzo, chassez-le de Vienne ! »

Talleyrand ne se pressait pas de venir. Il comptait peut-être attendre en toute sécurité la tournure des événements. Il prétextait la nécessité de signer les derniers protocoles du Congrès, etc.... A Gand, on s'impatientait de ses retards. Il était l' « homme nécessaire ». Pozzo pouvait écrire de lui le 23 mai : « Il est destiné à devenir le ministre prépondérant du cabinet du Roi ».

Quels seront les autres ministres? Cette question se posait aussi à la Cour de Gand.

Il est plaisant de voir les efforts tentés par Chateaubriand et Lally pour obtenir les portefeuilles dont ils n'avaient que l'intérim. Aucun de ces deux hommes ne devint ministre. Telle est la cause probable du ton aigre de Chateaubriand lorsqu'il parle du « vestiaire de Gand » et de sa phrase fameuse : « Je m'intéresse bêtement à M. de Talleyrand ». Faire appeler un homme au ministère, avec l'espoir d'obtenir de lui, en retour, un portefeuille.... Voilà sans doute qui est agir « bêtement », si l'espoir est déçu....

Chateaubriand s'intéressait à Talleyrand, mais n'était pas désintéressé. Le 6 mai, après avoir écrit : « Venez vite, mon Prince ! » il ajoutait en post-scriptum (la flèche du Parthe !) : « Le Roi m'a chargé de lui faire des rapports sur l'Intérieur. J'aurais après cela quelque droit à ce ministère ; mais, mon Prince, mes prétentions sont subordonnées aux intérêts du Roi et de la patrie, ainsi qu'à vos vues et à vos projets. »

Lally n'était pas plus discret dans ses insinuations : « Vous savez, mon Prince, si j'aurai un plaisir particulier à servir le roi sous votre bannière, qui aura été destinée à relever deux fois celle des Lys [!] »

Certaines phrases de la correspondance de Pozzo di Borgo ne permettent pas de douter que les prétentions de Chateaubriand et de Lally se soient élevées ailleurs qu'auprès de Talleyrand. Le roi fut sollicité en personne. Il refusa et fit bien, car Chateaubriand et Lally étaient, selon l'expression de Pozzo, « des auteurs qui connaissaient tout, excepté les choses et les hommes ».

Louis XVIII se souciait peu de désigner tous les membres du

cabinet futur : « Les places restent vacantes, écrit Pozzo, afin d'encourager les prétendants à bien servir ».

L'essentiel, d'ailleurs, c'était l'entrée imminente au ministère de Fouché et de Talleyrand. — Le premier attendait à Paris la chute de Napoléon. Le second ne quitta Vienne qu'au début de juin. Il se dirigea sur Gand à petites étapes. En arrivant à Bruxelles le 18, il put entendre le canon de Waterloo.

D. *Le lendemain de Waterloo.* — Après la victoire des Alliés, Louis XVIII quitta Gand (22 juin 1815). Son entourage le suivit. Ce n'est plus la cour *de Gand*; c'est encore, jusqu'à la fin de juin, la cour du roi exilé.

La politique élaborée pendant la semaine qui suivit Waterloo montre dans quelle mesure la seconde Restauration et le gouvernement constitutionnel avaient été préparés à Gand.

Les Prussiens, humiliés de leur défaite de Ligny, ne pensaient qu'à profiter de la victoire décisive pour abaisser la France. Peu leur importait le gouvernement à établir à la place de l'Empire. Le cabinet prussien, pourtant, n'était pas hostile aux Bourbons. Le comte de Goltz insistait sur la nécessité de leur rétablissement.

L'Autriche et la Russie étaient devenues favorables à Louis XVIII. Metternich donnait à Talleyrand des conseils pour sa restauration. Le duc de Richelieu écrivait à Rochechouart : « l'empereur Alexandre parle du roi avec intérêt et l'Autriche est très bien, oui, très bien, soyez-en sûr ». Il faut dans cette phrase faire la part de l'enthousiasme. Les dispositions de la Russie et de l'Autriche envers Louis XVIII n'étaient pas encore parfaites. Du moins elles étaient bonnes.

Les excellentes relations de la cour de Gand avec l'Angleterre portèrent leurs fruits après Waterloo. Les Anglais eurent, par suite de leur victoire, une influence prépondérante. Ils s'en rendirent compte et en profitèrent. Ce fut Wellington qui engagea Louis XVIII à quitter Gand, et à se diriger au plus court vers Paris. Dans l'entrevue qu'il eut avec les plénipotentiaires français envoyés par la commission du gouvernement de Paris, il déclara que « si tout autre que Louis XVIII était choisi, il insisterait pour qu'ils prissent des sûretés ».

On peut dire que le revirement opéré dans les intentions des

Alliés à l'égard de la cour de Gand a d'heureux résultats pour Louis XVIII tout de suite après Waterloo. La seconde Restauration est aux trois quarts accomplie. Fouché n'aura plus qu'à l'achever.

La politique constitutionnelle de Louis XVIII rentrant en France avait un quadruple programme : renvoi de Blacas, appel officiel de Talleyrand au ministère, renvoi des princes, annonce de réformes.

Le 23 juin, à Mons, Blacas quitta le roi. Il avait demandé lui-même de « sacrifier son propre bonheur pour ne pas servir de prétexte aux mécontents ». Il reçut l'ordre de s'embarquer pour l'Angleterre, et de là se rendre à Naples comme ambassadeur.

Le ministère de Gand s'écroulait. Il s'agissait de le remplacer. Après Blacas, Talleyrand. C'est alors que se passe la scène de Mons, « brouillerie étrange », — fort heureusement momentanée — entre le roi et son premier ministre éventuel. Elle montre la faiblesse de Louis XVIII. Ses résolutions libérales étaient susceptibles de défaillances. Talleyrand avait rejoint le roi à Mons, le 22 juin. Il aurait voulu qu'il se dirigeât sur Lyon pour attendre les événements, qu'il n'allât à Paris qu'à la suite d'un appel du peuple. Il était mécontent de voir le roi ne pas suivre ses conseils. Il s'apprêtait à les renouveler, quand on le réveilla dans la nuit du 23 juin en lui annonçant le départ du roi pour Paris. Il se précipita vers lui et commença en colère une explication. Il offrit sa démission. Louis XVIII la refusa et dit : « Prince de Bénévent, vous nous quittez ? Les eaux de Carlsbad vous feront du bien... » sur ce il partit. Talleyrand « bavait de colère ». Beugnot, Jaucourt, le baron Louis, Chateaubriand, Pozzo di Borgo, de Vincent restèrent auprès de lui à Mons. Il faut voir très probablement dans cette rupture des constitutionnels et de Louis XVIII une œuvre du parti d'Artois. Il avait probablement projeté d'enlever le roi à ses conseillers et à Talleyrand en le dirigeant sur Paris, entouré des seuls partisans de Monsieur, dont on comptait faire des ministres. Cette rupture aurait pu avoir de fâcheuses conséquences. Dès le 25 juin, Louis XVIII donnait à Cateau-Cambrésis une proclamation, rédigée par le chancelier Dambray, dont le ton n'annonçait pas une politique constitutionnelle. Mais il ne tarda pas à sentir la nécessité d'avoir Talleyrand

auprès de lui. Wellington se chargea de la réconciliation. Il écrivit à Talleyrand qu'il avait conseillé lui-même au roi de se diriger sur Paris. Talleyrand rejoignit Louis XVIII à Cateau-Cambrésis.

Son influence se fit aussitôt sentir. La proclamation de Cambrai annonçait une politique libérale. Elle était signée de Talleyrand, — fait important, qui, selon l'expression de Pozzo « le constituait pour ainsi dire chef du ministère qui sera nommé ».

Pour réaliser le programme constitutionnel préparé à Gand, il fallait encore exclure les princes du conseil.

Devant eux et les autres ministres à Cambrai, Talleyrand fit lire par Beugnot un « Mémoire » où leur présence était blâmée : « Est-ce moi, déclara Monsieur, qu'on veut directement désigner? — Oui, répondit Talleyrand, puisque Monsieur a placé la discussion sur ce terrain; Monsieur a fait beaucoup de mal. — Le prince de Talleyrand s'oublie!... — Je le crains; mais la vérité m'emporte... ». — Sur ce, le duc de Berry se fâcha comme son père.... Le roi s'interposa, et dit : « Passons à un autre sujet ». Il n'osait pas heurter en public les sentiments des princes. Il était au fond résolu à les exclure du conseil à bref délai. Autrement il eût désavoué Talleyrand....

A un ministère dont Talleyrand allait être le chef avec Fouché, dont Blacas et les princes étaient exclus, il fallait un programme. On le trouve dans le « Rapport fait par M. de Talleyrand au roi, dans son voyage de Gand à Paris ». — Ce rapport fut agréé par Louis XVIII, car on en retrouve des phrases entières dans la proclamation de Cambrai. Talleyrand veut la Charte plus libérale dans son ensemble. Il demande en particulier :

« Que la liberté individuelle soit mise par les lois à l'abri de toute atteinte;

« Que la liberté de la presse soit pleinement assurée...;

« Que l'ordre judiciaire soit indépendant et pour cela composé de membres inamovibles;

« Que les ministres soient solidairement responsables de l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires.... »

Ces demandes seront accordées sous la seconde Restauration.

Conclusion.

Les mesures prises dans la dernière semaine de juin 1815 ne sont que les corollaires de la politique adoptée à Gand.

Lorsque Louis XVIII arriva dans les Pays-Bas, ses intérêts étaient menacés par l'antipathie des Alliés et sa politique hésitait entre les ultras et les constitutionnels. La cour de Gand, par ses bonnes relations avec l'Angleterre, par les efforts qu'elle fit en vue de se concilier la Russie et l'Autriche, rendit possible une seconde restauration.

Par ses déclarations libérales, par la formation d'un ministère Talleyrand-Fouché, elle se prépara au gouvernement constitutionnel.

Malheureusement, on voit aussi à la cour de Gand les signes fâcheux des hésitations et des querelles qui, en 1830, devaient conduire les Bourbons vers un nouvel exil — Goritz après Gand.

Louis Roulleau de la Roussière.

L'ANGLETERRE ET LA FRANCE

ET LES STIPULATIONS FINANCIÈRES DU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815

(1815-1818)

(*Deuxième article*[1]).

III. — L'EXÉCUTION DES CHARGES.

Le 25 novembre, Richelieu communiquait aux Chambres le texte des traités. « Les charges qui nous ont été imposées, disait-il, sont pesantes, et les défiances qu'on nous montre bien faites pour nous affecter.... Après des discussions longues et soutenues où des demandes plus exorbitantes encore nous ont été faites et ont été enfin retirées, celles qui vous sont communiquées nous ont été présentées comme un ultimatum, et les considérations les plus urgentes et les plus impérieuses nous ont fait une loi d'y souscrire.... Il suffit qu'on sache qu'elles ont été proposées à des Français, pour qu'on doive en conclure que la nécessité et la nécessité la plus indispensable a pu seule les déterminer à y souscrire[2].... » D'un bout à l'autre le discours était empreint d'une noble tristesse et demeurait dans les généralités[3]. Richelieu tenait d'un côté sans doute à ne pas trop laisser voir à ses auditeurs le découragement qui l'oppressait lui-même[4], et de l'autre, à ne froisser personne, en précisant, à empêcher dans le Parlement ou au dehors, tout éclat fâcheux. De fait les Chambres restèrent silencieuses ; chez les Pairs, le général Augier fit un discours

1. Voir *Revue des Sciences politiques*, n° du 15 octobre 1919.
2. Angeberg, IV.
3. Richelieu ne fit qu'énoncer sans les lire les deux conventions relatives à la liquidation des réclamations particulières. Était-ce pour abréger une énumération déjà longue et douloureuse ?...
4. L'on connait le récit de Pasquier : Richelieu arrivant au Conseil des ministres après avoir accepté l'ultimatum des Alliés, et s'écriant : « Je suis perdu, je suis déshonoré, oui après ce que je viens de consentir, je mériterais de porter ma tête sur l'échafaud... ». *Mémoires du Chancelier Pasquier*, IV, p. 4.

tout de résignation et de soumission au Roi. Elles décidèrent qu'au lieu de faire des adresses formelles, elles chargeraient leurs présidents respectifs de se rendre auprès de Louis XVIII pour lui exprimer leur dévouement, l'assurer que leur concours lui était acquis. Et ce fut tout. Dans les journaux, même absence de commentaires, la presse soumise d'ailleurs à une législation restrictive, reste « d'une discrétion qui touche au mutisme[1] ». Le premier ministre, en s'adressant au public, avait été prudent. Il avait exposé seulement ce que les puissances attendaient de la France, sans apprécier individuellement leur conduite. Mais il ne s'en fit pas faute, quand il ne se sentit pas tenu, de par les circonstances, à la même réserve.

Non seulement il avait conscience, en effet, que les difficultés seraient grandes, que, pour longtemps, le poids immense qui pesait sur le pays allait l'empêcher de respirer, de se refaire, l'écraser peut-être à nouveau plus tard..., il savait encore lesquels de ses ennemis avaient le plus fait pour lui imposer ces charges, lesquels avaient joué dans l'affaire les principaux rôles. Et, départageant les responsabilités, il savait attribuer à l'Angleterre la part dont elle était digne. Avec précision, il dénonçait les ambitions britanniques, les moyens qu'on avait imaginés pour les satisfaire, les garanties particulières qu'on avait su prendre, il prévoyait les contestations futures qui s'élèveraient à leur propos et laisseraient la porte ouverte à toutes les exigences....

A l'Empereur de Russie, il écrivait le 17 octobre, alors que les détails seuls empêchaient encore de signer : « Il ne faut pas être bien pénétrant pour s'apercevoir que le but des ministres anglais est d'établir en France un ordre de choses qui leur permette d'y dominer exclusivement, afin de l'empêcher de se relever jamais de l'état d'abaissement et de destruction où elle se trouve aujourd'hui. Je vois dans l'avenir un vaste champ ouvert à leurs prétentions et à leurs intrigues. Les stipulations du traité de Paris touchant les indemnités dues aux particuliers, la restitution de la Guadeloupe et des autres possessions françaises dans les deux Indes, que l'on veut faire dépendre de l'exécution des articles du traité de Paris, concernant les indemnités des particuliers anglais, tout cela, dis-je, m'inspire

1. Hatin, *Histoire de la Presse française*, VIII, p. 150.

pour l'avenir une inquiétude que je ne saurais cacher à Votre Majesté[1]... ». Et dans les instructions qu'il donnait le 31 décembre, au comte d'Osmond, notre nouvel ambassadeur à Londres, il disait, s'attachant à faire ressortir combien la conduite du cabinet britannique avait été différente lors de la dernière paix, de celle qu'il avait suivie l'année d'avant : « Lors de la paix de 1814, les ministres anglais, sans négliger de stipuler des avantages positifs en faveur de la Grande-Bretagne, n'avaient cependant aggravé les pertes de la France par aucune condition humiliante. Ils avaient même montré dans tout ce qui ne touchait pas de trop près à leurs intérêts directs, des sentiments de modération et de générosité qui les avait associés à la gloire des souverains alliés.... La situation respective des deux États n'est plus la même. Il serait superflu de retracer ici tous les événements qui ont amené ce changement. Il suffira d'observer qu'il n'a tenu qu'à l'Angleterre de rétablir en 1815 les rapports de bienveillance et de confiance réciproques qui existaient en 1814, et qu'elle ne l'a pas voulu. Après s'être annoncée au début des négociations comme résolue à demeurer fidèle à ses engagements avec le Roi, à suivre scrupuleusement la ligne qu'ils lui traçaient, on la vit inopinément changer de système et de langage..., appuyer les prétentions les plus exagérées, et mettre enfin la France dans l'alternative de périr par les mains mêmes qui l'avaient sauvée du joug révolutionnaire, ou de consentir aux plus douloureux sacrifices[2]... ».

* *

La situation, en effet, était terrrible, et d'autant plus qu'au moment où les charges s'accroissaient dans d'énormes proportions, les ressources allaient s'affaiblissant. Ce n'était pas impunément que la France, déjà ruinée par des guerres continuelles, avait subi, cinq mois durant, les horreurs de l'occupation, avait été foulée par 800,000 soldats avides de jouir de leur victolre, poussés même la

1. *Recueil de la Société impériale d'Histoire de Russie*, vol. LIV. *Le duc de Richelieu*, correspondance et documents, 1766-1822. Publiés par M. Polovtsoff, p. 451.

2. Archives des affaires étrangères : Angleterre, supplément 22 f^os^ ; 110 et 111. Cité en partie par Maurice Escoffier. La Restauration, l'Angleterre et les colonies. Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*, Plon, 1907.

plupart du temps par leurs chefs à en abuser[1]. La difficulté des conjonctures était telle, que plus d'un jusque parmi les étrangers qui avaient concouru à l'élaboration du traité de paix, envisageaient avec anxiété l'avenir, prévoyaient même les pires calamités : « La grandeur des contributions de tout genre, écrivait Pozzo di Borgo, le plénipotentiaire russe, que l'on porte à 2 milliards environ, fait craindre l'impossibilité d'y satisfaire[2]... » et Gentz, plus pessimiste encore : « Quant à l'Europe... elle ne peut avoir avec la France qu'un seul démêlé fâcheux. C'est celui qui s'élèvera tôt ou tard par l'impossibilité de payer les sommes énormes qu'on a imposées à ce pays[3]... ».

Louis XVIII et ses ministres, cependant, ne désespèrent pas de la France. Ils connaissaient mieux ses infinies ressources, sa vitalité, son incroyable promptitude à se relever de ses désastres. N'en avaient-ils pas eu pendant la courte administration du baron Louis, en 1814, une preuve éclatante? Après moins d'une année de sage gestion des finances, les impôts rentraient régulièrement; de l'arriéré laissé par l'Empire, 131 millions avaient été payés, la rente était à 80, le Trésor possédait une encaisse de 50 millions.... A présent, tout était à refaire, et combien la tâche s'annonçait plus rude. Sans compter les dépenses ordinaires, deux arriérés au lieu d'un : un premier de 462 millions, antérieur aux Cent-Jours, un second de 233 millions, souvenir laissé par Napoléon de son court passage; 140 millions à fournir dans le courant de l'année, pour le paiement du premier cinquième de l'indemnité de guerre; pour l'entretien de l'armée d'occupation, 130 millions, somme insuffisante, suivant les personnes autorisées, et qui, dans la réalité monterait beaucoup plus haut. Enfin, les deux conventions annexes, relatives aux créances étrangères, exigeraient aussi de l'argent : et là, point de données précises, c'était l'inconnu qui s'ouvrait[4].

1. Voir Houssaye, 1815. III, p. 481 à 490. Il faut faire une exception en faveur de l'armée anglaise et de Wellington. Houssaye, *Ibid.*, p. 487, note 4.

2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 15 décembre 1817. *Correspondance de France et de Russie*, recueillie par M. Polovtsoff; édition de la Société Impériale de Russie, I, p. 343.

3. Gentz à Nesselrode, 22 novembre 1815. *Lettres et Papiers du chancelier comte de Nesselrode*, V, p. 234.

4. Voir Gentz à Nesselrode, 22 novembre 1815, *ibid.*, V, p. 234. « La totalité des engagements pécuniaires est d'autant plus cruelle pour la France que les chiffres qui figurent dans les traités n'expriment pas même les charges réelles.

Malgré tout, l'on se mit à l'œuvre courageusement. Dès le 5 décembre, le ministre des Finances, comte Corvetto, annonçait à la Chambre des députés, « que les paiements journaliers s'effectuaient avec exactitude ». Le même jour, il déposait un projet de loi relatif à l'inscription immédiate de 14 millions de rentes, et à l'inscription éventuelle de deux autres millions[1] : 7 millions devaient être donnés en garantie pour le cas où il y aurait au bout de six mois, sur les paiements de l'indemnité de guerre, un retard qui proviendrait des créances particulières[2]. Deux millions étaient en outre prévus, au cas où les quatorze premiers ne suffiraient pas. Le 25 décembre, les crédits étaient votés à l'unanimité.

Ce n'était pas assez de décréter des dépenses, encore fallait-il trouver de quoi y subvenir. Le vote du budget devint naturellement, au début de 1816, l'affaire qui prima toutes les autres. L'on dut s'ingénier, tenter l'impossible pour faire flèche de tout bois : suppression ou réduction des traitements, majoration du taux des contributions indirectes, relèvement des tarifs douaniers, tout fut mis en œuvre pour augmenter le rendement des impôts, créer de nouvelles ressources. « L'administration », disait le second rapporteur de la commission du budget, « n'a eu à résoudre que ce triste problème : retirer le plus possible de tous les impôts, et atteindre de tous côtés la limite des charges que peut supporter le contribuable[3]... ».

Corvetto parvint à équilibrer son budget à 800 millions; mais ce n'avait pas été sans imposer à la France de bien lourds sacrifices, et la question demeurait de savoir si le pays pourrait encore être pareillement grevé, les années suivantes : « Les jours de la prospérité sont loin de nous », constatait mélancoliquement un député, M. Ganilh, « la fortune met la France aux plus rudes épreuves[4]... »

M. de Richelieu vient de nous prouver que la nourriture seule de l'armée d'occupation calculée dans les protocoles à 100 millions, montera à 170, de sorte qu'au lieu de 270 millions qui devraient être le mécanisme de la contribution annuelle, la France aurait à payer pour le moins 340 millions par an, sans compter les paiements successifs des liquidations adjugées sous les deux conventions séparées. »

1. *Archives parlementaires*, 2e série, XV, p. 272, 273.

2. Convention annexe relative au paiement de l'indemnité de guerre. Angeberg, IV, p. 1604.

3. Chambre des députés, séance du 9 mars 1816, *Archives parlementaires*, 2e série, XVI, p. 453.

4. Chambre des députés, séance du 15 mars 1816, *Archives parlementaires*. 2e série, XVI, p. 552.

et Pozzo écrivait : « Le ministre des Finances, par les moyens du budget qu'il va présenter, croit suffire aux charges de l'année prochaine.... Les uns croient que, même si ses premiers efforts réussissent, ils épuiseront la France de manière à ne pouvoir plus les renouveler pour les années subséquentes; d'autres s'attendent que le sol et l'industrie des habitants remplaceront par la production la partie des richesses qui sera emportée à l'étranger[1]... ».

Quoi qu'il en soit, l'exactitude du Gouvernement français à faire face à ses engagements, n'avait pas laissé que d'impressionner favorablement les puissances. Le ministère se débattait pourtant alors à l'intérieur contre de grosses difficultés; il avait à lutter dans la « Chambre introuvable contre le mauvais vouloir, bien plus, contre l'hostilité déclarée du parti ultra-royaliste ».

Les plénipotentiaires des « Quatre », à Paris, s'en étaient fort inquiétés; ils s'en entretenaient fréquemment dans les conférences hebdomadaires qu'ils avaient coutume de tenir pour délibérer sur la marche des affaires[2]. On avait même craint un moment que le duc de Richelieu ne fût contraint à la retraite, et tout aussitôt, Sir Charles Stuart, l'ambassadeur anglais, avait fait part à Castlereagh de ses appréhensions, remarquant que si le pays ne sortait pas de cette situation difficile, c'était à bref délai la suspension des paiements[3]. Lors de la discussion du budget, le ministère encore subit un grave échec, et dut, pour le faire voter, imaginer un compromis avec la majorité[4]. Mais une fois la session close, à la fin d'avril, délivré pour un temps de cette opposition constante qui paralysait son action, Richelieu avait pu remettre l'ordre dans l'administration, donner à tous ses rouages une impulsion nouvelle[5].

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode. 15 décembre 1815. Polovtsoff, *Correspondance de France et de Russie*, I, p. 343.

2. Wellington et Pozzo di Borgo allaient jusqu'à intervenir directement auprès du roi pour lui conseiller de persister dans une politique libérale. Voir à ce sujet Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, V, p. 2 et 3.

3. Charles Stuart à Castlereagh, 29 février 1816. *Castlereagh's Correspondence*, III, p. 177.

4. Au lieu de passer intégralement les arriérés laissés par l'Empire suivant la méthode honnête et loyale pratiquée pendant les Cent-Jours par le baron Louis, le gouvernement dut accepter de servir aux créanciers un intérêt de 5 p. 0/0, avec faculté pour eux de demander de la rente au pair en paiement, il s'engagea de plus à leur délivrer en reconnaissance de leurs dettes, des titres non négociables et dont le mode d'acquittement serait réglé cinq années plus tard. C'était désavantager les créanciers et laisser leur sort en suspens.

5. Cf. Pozzo di Borgo à Nesselrode. 15 juin 1816. Polovtsoff, *Correspondance*

La confiance renaissait, parmi les étrangers, après avoir été sérieusement ébranlée. L'Angleterre elle-même semblait animée de dispositions beaucoup plus bienveillantes que par le passé. « Le Gouvernement anglais », écrivait Pozzo di Borgo, « se conduit avec beaucoup de mesure, et d'une manière très conséquente[1]... » et Richelieu, de son côté, mandait au comte de Noailles, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg : « La conduite de l'Angleterre à notre égard a droit de nous satisfaire.... M. le marquis d'Osmond transmet journellement au nom du Prince Régent et de son Gouvernement des témoignages de l'intérêt qu'ils mettent à la consolidation de nos affaires.... En général, nous pouvons remarquer que les sentiments d'animosité et de jalousie que manifestaient à notre égard les différentes puissances... ont fait place à des dispositions moins éloignées de la conciliation, et même d'une sorte de bienveillance dont nous pouvons déjà recueillir quelques fruits[2]... ». Le premier ministre voulait parler sans doute d'une négociation importante qu'il venait d'engager, relativement à la diminution de l'armée d'occupation, qui paraissait prendre bonne tournure. Il ne prévoyait pas à ce moment qu'il aurait là aussi des obstacles à vaincre, à affronter des mauvaises volontés, et que ce serait de l'Angleterre encore que lui viendraient tous ses déboires.

*
* *

Dès la première moitié du mois de juin 1816, Richelieu avait fait quelques tentatives pour que l'effectif du corps d'occupation fût ramené de 150,000 à 120,000 soldats. Il considérait que ce serait pour la stabilité de son ministère, bien compromise au cours de la session précédente, une solide garantie, s'il pouvait annoncer, au début de la prochaine, qu'il avait obtenu des puissances cette concession ; il espérait par ce moyen ramener à lui la confiance et se

de France et de Russie, I, p. 532. « La tranquillité continue à se rétablir généralement en France. L'autorité est partout reconnue et respectée..., les impôts rentrent sans aucun obstacle.... Le ministère continue à se montrer uni dans sa marche, et les travaux qu'il prépare sont dirigés dans un très bon esprit.... »

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 15 juillet 1816, *ibid.*, I, p. 559.

2. Le duc de Richelieu au comte de Noailles, 20 juillet 1816, *ibid.*, *I. Correspondance de France et de Russie*, I, p. 565.

concilier des sympathies. Bien plus, on y verrait une première étape vers l'évacuation totale : le caractère provisoire de l'occupation se trouverait consacré, et par là, la mesure aurait une portée plus haute.

Et puis, 30,000 hommes de moins, c'était une économie de 30 millions, peu importante si l'on veut, en comparaison de ce qui restait à payer, mais qui n'en apporterait pas moins un réel soulagement. Ce point était d'autant plus à considérer, que les temps s'annonçaient très durs. A cette époque, on pouvait déjà prévoir que, par suite des intempéries, l'année serait très mauvaise pour les récoltes, et qu'une disette menaçait de se produire. Pendant deux mois, il avait plu sans interruption, et avec une abondance telle qu'on ne se rappelait pas en avoir vu un pareil exemple. La récolte du blé se trouvait gravement compromise, le prix du pain s'élevait à Paris : on commençait, dans certains endroits, à s'agiter, des troubles naissaient qui pouvaient devenir inquiétants[1]....

Richelieu s'était d'abord ouvert de son projet, sans en rien faire savoir aux ministres des autres Cours, à Pozzo di Borgo et à Wellington. Ils s'étaient montrés l'un et l'autre favorables au principe de la réduction. Au moment de partir pour l'Angleterre, dans les premiers jours de juillet, Wellington avait renouvelé au Roi et à son premier ministre l'assurance qu'il mettrait tous ses soins à gagner à ses vues le cabinet de Londres[2]. Mais tous deux faisaient des réserves. Ils partageaient l'avis qu'il importait d'avoir des données certaines sur la conduite des Chambres à la prochaine session, avant de prendre quelque mesure effective[3]. Les agissements des ultra-royalistes, plus remuants d'ailleurs que jamais, leur intransigeance à l'égard de leurs adversaires politiques, leurs attaques violentes contre le ministère, les idées exclusives et peu saines en matière de finances qu'ils avaient fait triompher, commandaient la prudence et la circonspection.

La situation changea quand, le 5 septembre, le Roi se fut déterminé à prononcer par une ordonnance la dissolution de la Chambre et que

1. Voir entre autres, Pozzo di Borgo à Nesselrode, Lettres des 18 et 31 juillet 1815. Polovtsoff, *Correspondance de France et de Russie*, I, p. 562, 586, 587.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, Lettres des 15 juin et 3 juillet 1816. Polovtsoff *ibid.*, I, p. 534, 548.
3. Voir Pozzo di Borgo à Nesselrode. Mêmes lettres.

de nouvelles élections ramenèrent une majorité modérée. C'était le retour au calme, la consolidation définitive du cabinet, la possibilité pour lui de poursuivre, sans être troublé désormais, l'œuvre de relèvement à laquelle il s'était consacré. Richelieu en profita pour renouveler, auprès des quatre Cours, ses démarches au sujet de la réduction de l'armée d'occupation. La Russie, l'Autriche et la Prusse, aussitôt, se montrèrent disposées à lui donner satisfaction. Mais à sa grande surprise, Wellington, de son quartier général de Cambrai, fit savoir qu'il était hostile à toute mesure tendant à diminuer en France le nombre des soldats étrangers, que les élections, sans doute, étaient un bon augure pour la tranquillité du pays, mais qu'il convenait d'obtenir des données encore plus sûres [1]....

Pourquoi ce changement d'attitude? Pourquoi cette radicale opposition, alors que Wellington s'était auparavant prononcé en faveur du principe de la réduction, alors qu'il savait et avait dit « lui-même à plusieurs reprises que cette diminution populariserait le Roi et les ministres, calmerait les esprits et soulagerait les finances, sans mettre aucunement en danger les forces étrangères [2] ».

Peut-être traduisait-il par là les intentions du cabinet britannique, subitement modifiées, à la suite d'une violente campagne des journaux anglais contre la dissolution [3], d'un redoublement d'activité de la fraction ultra-royaliste, dont l'agent à Londres, M. de Bruges, représentait avec force que « la France allait se précipiter dans de nouvelles révolutions, et que les élections provoqueraient infailliblement la guerre civile [4].

En tout cas, il semble hors de doute que personnellement, Wellington ait changé d'avis sur la question de la réduction, depuis qu'il était revenu à Cambrai, après un assez long séjour en Angleterre. Vivant au cœur du pays occupé, parmi ses troupes, il avait constaté dans la population une impatience croissante du joug étranger. Des rixes éclataient à tout propos entre officiers et

1. Voir Pozzo di Borgo à Nesselrode, 16 octobre 1816. Polovtsoff, *ibid.*, I, p. 6.
2. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 16 octobre 1816. Polovtsoff, *ibid.*, I, p. 649.
3. Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 18 octobre 1816. Polovtsoff, I, p. 645.
4. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 13 novembre 1816, *ibid.*, I, p. 671, 672.

habitants; le duc se plaignait amèrement de ne pouvoir obtenir justice des autorités françaises. Et cette agitation, ces mauvais vouloirs ne l'encourageaient pas à affaiblir l'arme qu'il avait dans la main. En outre, la détresse croissante du pays le préoccupait, la rareté des provisions, telle que les magasins des alliés demeuraient à moitié vides, il allait jusqu'à dire que ses troupes « seraient probablement obligées de recourir à la force pour se procurer des subsistances ». Enfin et surtout, il y avait les inextricables difficultés financières au milieu desquelles se débattait une fois de plus le gouvernement français [1].

Le budget qu'en effet le ministre des Finances présentait aux Chambres pour 1817, dépassait dans des proportions considérables celui déjà si lourd de l'année précédente, et cela, à un moment où les ressources paraissaient plus que jamais insuffisantes [2]. Les dépenses prévues s'élevaient à la somme énorme de 1 milliard 88 millions, les recettes à 744 millions seulement. En dehors des ressources créées par les taxes nouvelles, il restait à trouver 300 millions qu'on ne pouvait espérer se procurer que par un emprunt, car on avait fait appel jusqu'à leurs dernières limites, aux facultés contributives de l'habitant [3]. La réussite d'un emprunt n'était rien de moins qu'assurée. Quelques pourparlers, engagés avec des financiers français, n'avaient pas abouti. Les banquiers, peu hardis et peu confiants dant le crédit de l'État, se refusaient à entamer des opérations qu'ils considéraient comme trop risquées.

Or, pour Wellington et le gouvernement anglais, la question financière primait toutes les autres [4], elle était de beaucoup « la plus

1. Voir : Wellington à Castlereagh, 11 décembre 1816, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 572 à 573. A sir Ch. Stuart, Mémorandum sur la réduction de l'armée d'occupation, 9 janvier 1817, *ibid.*, XI, p. 589 à 594.

2. L'année... la plus encombrée de charges et la moins fournie de moyens..... Pozzo di Borgo à Nesselrode, 14 janvier 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 12.

3. « Lorsque les finances d'un État se trouve dans une situation telle qu'après avoir élevé les impôts au taux le plus fort qu'un peuple puisse supporter, il reste encore des besoins extraordinaires à couvrir, il faut bien alors que cet État ait recours aux ressources que procure le crédit.... » Discours de Duvergier de Hauranne, Chambre des députés, séance du 8 février 1817. *Archives parlementaires*, 2e série, XVIII, p. 562.

4. Dès septembre 1816, Castlereagh recommande à Wellington d'ajourner toute mesure tendant à réduire l'armée d'occupation, jusqu'au moment où la Chambre aura pris les dispositions nécessaires pour faire face aux charges financières de l'année. Lettre du 6 septembre 1816. Castlereagh, *Correspondance*, III, p. 291, 292.

importante du moment [1] ». Alors que les autres puissances se montraient disposées à contribuer à diminuer les difficultés, à encourager les ressources pour la confiance [2]..., quand leurs ministères et surtout celui de Russie, faisaient ressortir la nécessité de plus d'ouverture et de coopération de la part de ceux qui tiennent le sort de la France entre leurs mains [3]..., Wellington, au contraire, se montrait beaucoup moins désireux de soulager la France, que soucieux de ménager l'intérêt de l'Angleterre et préoccupé de lui assurer tous les avantages pécuniaires qu'elle devait retirer du traité.

Rien d'étonnant après cela que Wellington, lorsque les plus fermes soutiens d'une politique conciliante parlaient d'une « difficulté de circonstances qui en impose aux plus confiants [4] », lorsque le duc de Richelieu, à bout d'expédients, se voyait obligé de solliciter des puissances l'autorisation de suspendre pour deux mois le paiement de la contribution de guerre, ait opposé aux sollicitations dont il était l'objet, une fin de non-recevoir obstiné. Richelieu cependant lui adressait des lettres pressantes.... Au commencement de décembre, Vincent, le plénipotentiaire autrichien, présentait un mémoire de la part de Meeternich, où celui-ci proposait de discuter à fond la question de la réduction. Wellington restait inflexible. Dans les premiers jours du mois de janvier 1817 seulement, après être allé à Londres conférer avec les ministres, il voulut bien se montrer plus accommodant. Des pourparlers, sérieux cette fois, encouragés par le cabinet britannique, s'engageaient entre le Gouvernement français et la maison Boring et Hope, de Londres et d'Amsterdam, pour la conclusion de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget. La question de savoir s'ils aboutiraient demeurait ouverte, il est vrai. Aussi Wellington exigea-t-il que la réduction n'eût lieu qu'à partir du 1er avril [5].... D'ici là, la question de

1. Wellington à l'Empereur de Russie, 9 janvier 1817, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 595.

2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6 décembre 1816. Polovtsoff, *Correspondance de France et de Russie*, I, p. 698.

3. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6 décembre 1816. Polovtsoff, *ibid.*, I, p. 697.

4. « Le peuple français souffre et sans vouloir contester la justice des représailles auxquelles il est aujourd'hui soumis, il souffre et dans son amour-propre et par les charges énormes qui lui sont imposées.... » Richelieu à Wellington, 17 octobre 1816, *Wellington's Supplementary Despatches*, XI, p. 514, 515.

5. Note communiquée au Gouvernement français par les ministres des quatre puissances sur la réduction de l'armée d'occupation, 10 février 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 40 te suiv.

l'emprunt serait sans doute résolue et si elle l'était dans un sens défavorable, il serait possible de tenir la promesse faite pour non avenue.

Ainsi l'Angleterre, après s'être laissée longtemps prier, accordait la concession que ses alliés mêmes, avec la France, lui demandaient.

Encore s'arrangeait-elle suivant sa coutumière tactique, pour que la mesure ne risquât point de compromettre les garanties qu'elle s'était acquises.

***

L'éventualité d'un échec, contre les suites duquel l'Angleterre avait voulu se prémunir, ne se produisit pas; l'emprunt se fit, définitivement, le 11 février 1817.

Les choses n'étaient pas allées toutes seules, il y avait eu à surmonter bien des obstacles. Barning et Hope, venus à Paris au mois de janvier, n'avaient d'abord consenti qu'à jouer le rôle d'intermédiaire, à se charger de l'émission des rentes aux risques du Gouvernement français. Tout finit cependant par s'arranger, grâce aux efforts faits de part et d'autre pour arriver à une entente, grâce aussi à Wellington, qui prêta sans compter son appui au Gouvernement dans cette affaire. Il avait fait dépendre de la conclusion d'un emprunt son assentiment à la réduction de l'armée d'occupation. Il n'est que juste de dire qu'il s'employa de son mieux à le faire réussir.

Les clauses de l'accord, il est vrai, restaient onéreuses. D'abord on traitait, non plus pour 300 millions, mais pour 200 seulement. Encore les maisons Hope et Baring ne s'engageaient-elles à verser dans l'année que la première moitié de cette somme, payable par douzième de mois en mois, avec cette stipulation aggravante, que les intérêts de la totalité courraient à partir du 22 mars suivant.

En échange, les banquiers prenaient 9,090,909 francs de rente 5 p. 0/0 à 55 francs. Mais le fait qu'on s'engageait à payer l'intérêt dans son intégralité dès le début, la commission de 2 et demi p. 0/0 que s'attribuait les banquiers, ramenaient dans la réalité le taux de l'emprunt à 52 fr. 50.

Pour les 100 millions restants, Baring et Hope pouvaient, dans

un délai de quatre mois, se déclarer prêts à avancer la somme au taux, cette fois, de 58 francs, la commission restait identique et la jouissance datait également du 22 mars. Le Gouvernement avait cependant la faculté de ne pas accepter cette combinaison, si le cours de la rente avait, dans l'intervalle, dépassé 60 francs. Dans ce cas, il pouvait se réserver de placer lui-même les rentes, au mieux de ses intérêts, toujours avec l'aide des banquiers, auxquels il allouait pour cela une commission de 1 p. 0/0. Ceux-ci prenaient l'engagement d'associer les maisons françaises pour un tiers à leurs opérations. Enfin, pendant l'année 1817, aucune nouvelle émission de rentes ne pouvait avoir lieu, sans que ce fût par leur intermédiaire.

C'est en opérant sur ces bases qu'un mois plus tard, en échange de 8,620,689 francs de rente, le Gouvernement obtint 94 millions en capital, toutes bonifications déduites; le taux de ce second emprunt ressortait à 55 fr. 50.

Il est facile de s'apercevoir combien l'opération était peu brillante, on avait été obligé d'emprunter une première fois au taux de 52 fr. 50, c'est-à-dire à presque 10 p. 0/0, une seconde fois à 55 fr. 50, c'est-à-dire à 9 p. 0/0. « Pour obtenir 187 millions de numéraire, il fallait aliéner un capital de 354 millions, et s'engager à servir annuellement un intérêt de 17,700,000 francs. Ces 187 millions laissaient encore subsister un déficit de plus de 100 millions [1].... »

L'emprunt fut très critiqué. On opposait à l'importance des besoins la relative modicité des résultats. Le Gouvernement avait affirmé que 300 millions seraient nécessaires, et les banquiers français avaient reculé devant l'énormité de la somme. Peut-être auraient-ils au contraire offert leurs services, s'ils avaient su que, finalement, 187 millions seulement entreraient dans les caisses de l'État. Des financiers et non des moindres, accusaient les ministres de s'être mis à la discrétion de l'Angleterre et d'avoir fait le jeu des étrangers [2]. En réalité, la France retirait de la réussite de l'emprunt des bénéfices autres que pécuniaires, d'une portée beaucoup plus générale, et qu'une opération purement intérieure ne lui aurait sans doute pas

1. Viel-Castel, *Histoire de la Restauration*, V, p. 449.
2. Casimir-Périer fit paraître à ce moment deux brochures : *Réflexions sur le projet d'emprunt. Dernières réflexions sur le projet d'emprunt.*

procurés. Après une première avance de 200 millions, les maisons françaises, peu coutumières de ces grands déplacements de capitaux et mal préparées à y faire face, n'auraient sans doute pas pu renouveler leurs offres. S'adresser au contraire à la maison la mieux assise, la plus réputée, la plus féconde en ressources du continent, c'était pour la France la certitude à peu près absolue qu'en cas de besoin, elle pourrait sans crainte de nouveau faire appel au crédit; pour l'Europe, une solide garantie que les paiements s'effectueraient à l'avenir sans difficulté. La solvabilité du débiteur, qu'on pouvait jusqu'à l'emprunt mettre en doute avec une apparence de raison, se trouvait désormais assurée : « C'est du moment que le traité conclu avec Mr. Baring... a été connu », écrit le chancelier Pasquier dans ses *Mémoires*, « que la situation du Gouvernement français vis-à-vis des puissances étrangères changea complètement [1]... ».

Il est permis de penser que s'il avait été conclu dans d'autres conditions, ce traité n'aurait pas non plus produit les mêmes effets....

*
* *

A partir de ce jour, on peut dire que toute inquiétude sérieuse disparut, concernant le paiement subséquent de l'indemnité de guerre, et l'acquittement des frais d'entretien de l'armée d'occupation. Bien plus, et justement à cause de cette situation nouvelle, on pouvait espérer que le territoire serait libéré avant les délais prévus; et vraiment la tâche des ministres se fût trouvée singulièrement plus aisée, si une autre question n'était venue raviver leurs préoccupations : celle des créances particulières vis-à-vis de la France, qui avait fait l'objet, le 20 novembre 1815, de deux conventions séparées, l'une avec l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, relative à l'examen et à la liquidation des réclamations à la charge du Gouvernement français [2], l'autre avec la Grande-Bretagne seule, « relative à l'examen et à la liquidation des réclamations des sujets de Sa Majesté britannique envers le Gouvernement français [3]... ».

A propos de cette dernière, très tôt après la signature, il y avait eu déjà quelques difficultés. L'article XVI, on se le rappelle, avait

1. Pasquier, *Mémoires*, IV, p. 158.
2. Angeberg, IV, p. 1615.
3. Angeberg, IV, p. 1623.

expressément stipulé que la restitution des colonies françaises encore détenues par les Anglais, serait subordonnée à l'inscription des 3,500,000 francs de rente destinés à satisfaire aux réclamations visées par la convention. Les ordres de remise délivrés, une fois l'inscription effectuée par le cabinet anglais, se trouvèrent, dans la plupart des cas, insuffisants, et lorsque les expéditions françaises chargées des reprises de possession furent arrivées au but de leur voyage, elles eurent à lutter, dans l'Inde et au Sénégal en particulier, contre beaucoup de mauvaises volontés. Toutefois, ces incidents eurent eux-mêmes peu d'importance. Et même, fait digne de remarque, la France fit preuve en cette occasion, d'autant de ténacité, voir de hauteur, que l'Angleterre montra de tendances à la conciliation. Le contraire eût semblé plus favorable, étant donnée la situation respective des deux États[1]....

Le point délicat, celui qui donnait lieu maintenant à des discussions qui menaçaient de devenir graves, était ailleurs. C'était celui qui faisait à proprement parler l'objet essentiel des deux conventions annexes : la fixation du montant des créances et leur liquidation.

D'après ces deux conventions, une somme de 7 millions de rente au total devait être affectée à la liquidation des réclamations particulières. Mais cette somme n'était pas un forfait dont on se dût contenter. Les négociateurs avaient jugé un peu au hasard qu'elle devrait suffire : ils n'avaient eu, absorbés par des préoccupations d'un ordre supérieur, ni le loisir ni le temps matériel nécessaires pour se rendre compte, même approximativement, du montant des dettes. Ils s'étaient bornés à fixer aux créanciers un certain délai, passé lequel aucune réclamation ne serait plus recevable, et à faire nommer des commissaires destinés à effectuer le travail dont ils n'avaient pu se charger eux-mêmes. Ainsi, au moment où ils traitaient, ils ne savaient pas en réalité à quoi ils s'engageaient, ils ne furent pas long d'ailleurs, à s'en apercevoir, aux inextricables complications qui ne tardèrent pas à se produire[2].

1. Voir Christian Schefer, *La France et le problème colonial*, I, p. 135 à 141.

2. « Ni MM. Dudon et Portal, nos deux négociateurs, ni les commissaires des Alliés ne calculèrent l'interprétation que serait susceptible de recevoir le texte de ces conventions, et c'est à l'insu des uns comme des autres que cette lourde charge fut imposée à la France.... » De Barante, *Souvenirs*, II, p. 227.

« Le soussigné peut affirmer, sans crainte de contradictions, qu'aucune des

Il importe cependant de mettre tout de suite à part, dans cette affaire, la convention spéciale franco-britannique, et de la considérer isolément.

Non seulement l'Angleterre avait conclu séparément; la liquidation se fit séparément aussi. Tactique habile. Dans le traité qu'elle avait signé, elle avait pu insérer les stipulations qu'elle avait jugé bon d'y mettre; maintenant, elle gardait la possibilité de s'acquérir des avantages, sans que la présentation de demandes concurrentes, devenant une arme aux mains des Français, ne la forçât à diminuer peut-être les siennes, à les mettre en tous cas, au niveau des autres. Ses commissaires et ceux de la France discutait sur ce sujet sans que rien transpirât de leurs délibérations seuls à seuls, et certains de n'être pas troublés dans leur tête à tête par des interventions inopportunes, ils négociaient à loisir, tournant les obstacles, trouvant des compromis.

Si bien que leur travail semblait devoir aboutir, dans un assez bref délai, sûrement, sans éclat, à une conclusion[1]....

Les choses n'allèrent pas de même, pour la première des conventions, à laquelle l'Angleterre était d'ailleurs également partie.

Les commissaires nommés par le Gouvernement français, s'étaient immédiatement mis en rapport avec leurs collègues étrangers, et s'étaient mis à l'œuvre. Très vite, ceux-ci prirent une attitude intransigeante qui donna aux séances un caractère combatif, en quelque sorte, et très nuisible au progrès de la négociation. Spécialement chargés de s'occuper des réclamations, leur effort se limitait à un cadre étroit, au lieu de se régler sur la marche générale des affaires, de proportionner son action aux possibilités. Ils ne voyaient qu'une chose : réussir, au mieux dans leur mission, afin de s'en faire un mérite aux yeux de leurs gouvernements, n'avaient qu'un but; obtenir pour les créanciers le plus d'argent possible, sans se préoccuper de savoir

parties contractantes ne connaissait, ne soupçonnait même le résultat de cette convention (celle relative aux sujets des puissances continentales), que personne en Europe ne prévoyait jusqu'où il pourrait s'étendre.... » Le duc de Richelieu aux ministres des quatre puissances, 10 septembre 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 255.

1. L'Angleterre a pris la résolution de liquider séparément et l'affaire avance vers sa conclusion, sans bruit, et « surtout sans intervention de personne.... » Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6 décembre 1816. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 704 Voir aussi Richelieu au comte de Noailles, 12 février 1817. *ibid.*, II, p. 48.

si le débiteur serait en état de payer. Les commissaires français de leur côté, ne se faisaient pas faute de se défendre, il s'en suivit naturellement des désaccords de plus en plus fréquents, et les relations finirent par prendre « un ton de vivacité et d'aigreur » que, de part et d'autre, il eût été désirable d'éviter[1]....

A mesure que les discussions se faisaient plus vives et que, par ailleurs, l'accomplissement des autres clauses du traité du 20 novembre devenait de plus en plus une certitude, cessait d'être le souci dominant, l'affaire des liquidations qui au contraire allait chaque jour se compliquant, attirait et retenait davantage l'attention. Au commencement de décembre 1816, Pozzo di Borgo écrivait à Nesselrode : « Parmi les objets dont la conférence est occupée, il n'en est aucun qui se renouvelle plus souvent et sous des formes plus difficiles que celui qui concerne les liquidations des dettes réclamées à la France. Tout ce que la sollicitude, la pénétration et la chicane peuvent enfanter de part et d'autre, se reproduit sans cesse...[2] ». Richelieu s'en plaignait vivement au comte de Noailles. Les commissaires étrangers, quand ils étaient à bout d'arguments, avaient pris l'habitude d'en référer aux ministres des quatre Cours. Ceux-ci se faisaient auprès de Richelieu les interprètes de leurs doléances, et le premier ministre se voyait obligé, à son corps défendant de faire de ces chicanes l'objet de négociations en règle avec les représentants des puissances[3].

Ce fut bien autre chose encore, lorsque le terme pour la production des créances étant arrivé, à la fin de février 1817, l'on s'aperçut qu'elles dépasseraient dans des proportions extrêmement considérables les crédits affectés à cet objet, et que leur total était supérieur à un milliard de francs. Il était manifeste que la France ne pourrait payer cette somme exorbitante. Déjà les millions votés en novembre 1815, y compris les 2 millions destinés à constituer un fonds de réserve, et auxquels on avait cru qu'il serait inutile de toucher, se trouvaient épuisés. Demander aux Chambres de nouveaux crédits, leur exposer qu'après avoir obtenu d'elles 9 millions, on en voulait obtenir six fois plus encore, c'était risquer d'exaspérer la nation, c'était en tout cas anéantir le crédit et précipiter la France aux

1. Richelieu au comte de Noailles, 12 février 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 48.
2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 6 décembre 1816. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 704.
3. Cf. Richelieu au comte de Noailles, 12 février 1817, *ibid.*, II, p. 48.

abîmes. Il fallait absolument sortir de cette impasse. Dans le public, on commençait à murmurer, à perdre son sang-froid. « Le public de la capitale et de la France, écrivait Pozzo di Borgo, est alarmé et irrité à un point qui confond à ce sujet tous les partis en un seul, la convention n'est plus examinée dans l'esprit de ses dispositions positives, mais dans celui des principes d'équité générale, et elle est représentée comme le dernier abus de la victoire... » et un peu plus loin : « Selon mon opinion, l'on doit plutôt s'attendre à une dissolution de la société qu'à l'accomplissement d'une chose moralement impossible[1] ».

Richelieu sut que Metternich, Hardenberg, Capo d'Istria allaient se trouver réunis à Carlsbad au commencement du mois d'août. Il se décida à y envoyer notre ambassadeur à Vienne, M. de Caraman, pour solliciter d'eux une convention nouvelle. Metternich ne s'étant pas trouvé au rendez-vous, il ne retira pas de cette démarche tout le fruit qu'il en attendait. Alors il prit l'initiative d'adresser à chacun des plénipotentiaires étrangers une note où il démontrait l'impossibilité pour la France d'exécuter la convention annexe du 20 novembre. En même temps, il chargeait nos représentants auprès des quatre Cours de présenter un mémoire sur la situation, de demander que des ordres fussent donnés aux ministres des Puissances à Paris, qu'une « base positive » leur fut fixée pour traiter, un maximum de ce que la France devrait payer, afin d'arriver à une conclusion définitive[2]. Il pouvait, en cette occurrence, compter sur l'appui sans réserve de la Russie, dont il avait pu depuis longtemps déjà apprécier l'attitude conciliante. Dès le milieu de juin, Pozzo di Borgo proposait qu'on négociât sur de nouvelles bases[3].

Il aurait dû pouvoir compter aussi sur l'Angleterre. En dehors de la convention la concernant spécialement, celle-ci, conjointement avec les puissances continentales ayant certaines réclamations à faire valoir, avait pris en main, par exemple, les intérêts des créanciers habitant des pays qui se trouvaient sous sa domination, tels que l'île de France et les îles Ioniennes. Mais ces réclamations étaient insi-

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 16 juillet 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 280.
2. Voir Richelieu à Nesselrode, 2 octobre 1817. *Lettres et papiers de Nesselrode*, V, p. 271 à 273.
3. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 14 juin 1817; Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 225.

gnifiantes, mises en parallèle avec les autres. Leur total se montait à près de 20 millions seulement. Encore Wellington devait-il plus tard avouer que les commissaires anglais n'en pouvait guère « préciser la nature, qu'il n'y en avait pas un cinquième dont on pût établir le bien-fondé, et que les réclamations anglaises se trouvaient injustifiées » dans une plus large mesure encore que celle des autres nations[1].... Pour peu qu'elle tînt à concourir au soulagement de la France, l'Angleterre aurait pu, sans beaucoup y perdre, en somme, prêter à la Russie son appui, qu'elle savait si précieux, si propre à faire céder les mauvais vouloirs, entraîner les hésitations.... Or, elle ne paraissait pas disposée à jouer le rôle qui s'offrait à elle. Résolue toujours à poursuivre la politique impassible et personnelle dont elle s'était fait une règle, son intention apparaissait de soigner d'abord ses propres intérêts, de ne s'opposer à ce qui pourrait affaiblir son adversaire que si ses intérêts s'en trouvaient menacés. Wellington, il est vrai, s'était persuadé de bonne heure qu'une seule solution s'imposait, c'était que la France payât une somme fixée, définitive, et que les Alliés nommassent eux-mêmes des commissaires chargés de distribuer l'argent aux intéressés. De Cambrai, il s'en expliquait longuement à Castlereagh[2]. Mais d'un autre côté, sir Charles Stuart, à Paris, malveillant par tempérament, assiégé aussi, sans doute, par les sollicitations du collège des commissaires liquidateurs, « s'agitant contre l'idée de conciliation, établissant une lutte entre les doléances d'une part, et les demandes et les récriminations de l'autre[3], paraissait vouloir laisser aller les choses, sans chercher en aucune manière à les éclaircir. Pozzo di Borgo se plaignait vivement de trouver parmi ses collègues aussi peu d'aide. « L'ambassadeur d'Angleterre, écrivait-il, dont les prétentions sont réglées par une convention spéciale, prête son nom à tout, et ne s'occupe que des questions qui sont particulières... à son gouvernement[4].... » Il fallut qu'au mois d'octobre, la Prusse s'opposât formellement à voir changer quoi que ce soit à la convention du 20 novembre, que sa démarche convertît

1. Wellington à Castlereagh, 12 mars 1818, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 393 et suiv.
2. Wellington à Castlereagh, 25 juillet 1817, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 14.
3. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 31 octobre 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 433.
4. Pozzi di Borgo à Nesselrode, 31 octobre 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II. p. 433.

la « négociation entamée dans l'esprit de paix en une cause alarmante de discorde[1]... » pour qu'en face de cette intransigeance déraisonnable et têtue, l'Angleterre, à la suite de la Russie, se décidât à faire remettre à la conférence un mémoire recommandant un règlement prompt et définitif de la question des dettes. Encore Pozzo di Borgo trouvait-il tiède l'intervention du Gouvernement britannique et mettait-il en doute sa sincérité : « La crainte de quelque désordre immédiat, observait-il, dispose le cabinet britannique à coopérer à un arrangement, mais d'un autre côté le désir de déprimer les finances françaises autant qu'il est possible sans exciter des troubles, retient ce même cabinet dans une attitude qui, sans être hostile comme celle de la Prusse, est pour le moins efficace [2]».

Quoi qu'il en soit, la question ne fit de progrès décisifs que lorsque Wellington eut été personnellement chargé de conduire les négociations, d'accord avec les ministres des quatre puissances à Paris, et prit lui-même l'affaire en main. Dès le 30 octobre 1817, Alexandre Ier lui faisait part du désir qu'il avait de le voir investi de cette mission[3], et le 11 novembre, il le priait formellement de l'accepter[4]. Après un court séjour à Paris à la fin de l'année et un nouveau voyage à Londres, Wellington revint définitivement le 1er février 1818 et se mit à l'œuvre.

Très vite, et parce que déterminé à en finir, il vit le succès couronner ses efforts. Il savait que les travaux des commissaires ne pourraient aboutir, quelque célérité qu'on y employât. l'un d'eux avait dit encore tout récemment au secrétaire de Castlereagh que les documents à produire relativement aux réclamations formaient des dossiers si volumineux, qu'il faudrait des années pour venir à bout de les examiner[5]. Il n'ignorait pas, d'autre part, que dans le cours

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 31 octobre 1817, *ibid.*, II, p. 433.

2. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 14 novembre 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 466. Les alliés, il est vrai, accusaient à leur tour Pozzo di Borgo d'être trop complaisant vis-à-vis de la France. Wellington parle dans une de ses lettres d'un diplomate (il est aisé de s'apercevoir à qui il fait allusion) qui « exécute ou n'exécute pas les instructions de son gouvernement, selon qu'elles sont ou non favorables à la France ». Wellington à Castlereagh, 23 avril 1818, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 491.

3. L'Empereur de Russie à Wellington, 30 octobre 1817, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 119.

4. L'Empereur de Russie à Wellington, 11 novembre 1817. Polovtsoff, II, p. 445.

5. Lord Fitz Roy Sommerset à Wellington, 26 novembre 1817, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 143.

des pourparlers, les plénipotentiaires avaient à peu près tous émis leur opinion sur le montant de la somme qui pourrait suffire aux exigences de leurs États respectifs. Pour parvenir à une conclusion, une seule voie s'ouvrait à lui : amener chaque pays à fixer le chiffre minimum dont il pourrait se contenter; prier le Gouvernement français de faire savoir combien il serait disposé à accorder, négocier sur ces bases, et l'accord une fois établi entre les deux données, partager équitablement l'argent entre les puissances créancières[1]. Wellington s'en tint à ce plan et ne tarda pas à le mener à bien.

Tour à tour, chaque État réduisit ses demandes dans des proportions considérables. Le cabinet anglais lui-même, après avoir ordonné à ses commissaires de limiter leurs demandes à 6 millions[2], finit par leur faire savoir qu'ils pourraient les abaisser à 4 millions, et à moins encore, s'il était nécessaire[3]. On finit par ne plus exiger que 240 millions en tout. Richelieu, de son côté, après avoir offert 10 millions de rentes, c'est-à-dire 200 millions en capital, finit par se rallier au chiffre proposé. Malgré tout, il y avait lieu de se réjouir du résultat obtenu, si l'on songe que les demandes s'étaient élevées à 1,390 millions, sans compter les 180 millions déjà liquidés. Et ce résultat, c'était à Wellington qu'on le devait. En trois mois, il avait réglé une question sur laquelle on se disputait âprement depuis deux ans sans aboutir, il avait élucidé un problème que beaucoup considéraient comme insoluble, aplani des difficultés que d'aucuns croyaient insurmontables. Grâce à lui, le 25 avril 1818, Richelieu pouvait annoncer aux Chambres que l'épineuse affaire des réclamations particulières était close, et d'une manière satisfaisante pour la France. Il ne rendait que justice au duc de Wellington en écrivant de lui : « La noble conduite qu'il a tenue, la sagacité dont il a fait preuve en traitant des matières auxquelles il devait se croire parfaitement étranger, ne peuvent qu'ajouter à la considération qui environne son nom[4]....

1. Wellington à Castlereagh, 15 février 1818, *ibid.*, XII, p. 289.
2. Castlereagh à George Hammond et George L. Newnham, commissaire de Sa Majesté Britannique, 3 mars 1818, *ibid.*, XII, p. 393.
3. Castlereagh à Wellington, 17 mars 1818, *ibid.*, XII, p. 408.
4. Richelieu à Malvirade, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg, 24 avril 1818. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 669.

*
* *

A la vérité, les quelques millions que les Anglais s'étaient fait octroyer au cours de cette négociation ne leur tenaient pas beaucoup à cœur. L'important pour eux était de poursuivre et d'obtenir l'exécution de la convention particulière qu'ils avaient signée avec le Gouvernement français.

Or, il s'était trouvé que là aussi, les 3,500,000 francs affectés à l'acquittement des créances n'avaient pas été suffisants. Après avoir liquidé un bon nombre de réclamations, avant même que la somme entière eût été distribuée, on s'aperçut que leur total dépasserait notablement la quotité d'argent disponible pour y satisfaire. La même éventualité se produisait pour l'Angleterre que pour les puissances continentales. La Commission mixte d'examen nommée conformément à la convention annexe du 20 novembre 1815, n'en poursuivit pas moins son œuvre. Le travail se continua, isolé, tenu secret aux représentants des autres États. Richelieu, cependant, désirait arriver là aussi à une conclusion définitive et pouvoir annoncer aux Chambres que l'affaire des réclamations britanniques était également réglée. Au début d'avril 1818, alors qu'il prévoyait avec les autres puissances une entente prochaine, il pressait Wellington de consentir à un arrangement. Celui-ci se récusa d'abord sous prétexte qu'il n'avait pas d'instructions. Il finit pourtant par convenir que son gouvernement accepterait de traiter pour 70 millions en capital. Richelieu offrit aussitôt 3 millions de rentes, plus les 550 000 francs votés en 1815. Wellington se plaignait qu'en se contentant de cette somme, les Anglais réduisissent considérablement leurs demandes, « puisque les réclamations non liquidées se montaient à 140 millions[1] ». Mais ces récriminations, destinées surtout à faire croire que le cabinet de Londres montrait à l'égard de la France une belle générosité, ne pouvaient pas être très sincères. Toutes les réclamations étaient loin d'être justifiées. Le général en chef lui-même admettait que sur certains articles de la convention du 20 novembre, notamment sur les articles V et VI relatifs aux biens mobiliers et immobiliers, les Anglais ne paraissaient pas avoir une

1. Wellington à Castlereagh, 13 avril 1818, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 468.

vue très « claire de la nature des réclamations[1] ». Castlereagh demandait 6 millions de rente, soit, mais d'après M. Newnham, l'homme le plus compétent en la matière, 3,100,000 francs représentaient à peu près le total des bonnes créances, le reste ne valait rien[2].

Il ne semble pas, après cela, qu'en acceptant les offres françaises, les Anglais aient fait une mauvaise spéculation. Pour tout juge impartial, qui rapproche simplement les chiffres, il est évident au contraire, et si même on admet comme exact pour l'ensemble de leurs réclamations le chiffre de 140 millions, que le fait pour eux d'en recevoir 60 les avantageait singulièrement vis-à-vis de leurs alliés, quand on pense que ceux-ci, après avoir demandé 1,390 millions, en étaient arrivés à réduire à 240 millions leurs exigences.

Wellington, au fond, dut signer d'autant plus volontiers, que la négociation séparée conduite par lui au nom de son gouvernement ne s'était pas poursuivie jusqu'au bout aussi facilement qu'elle avait commencé. Les Puissances avaient fini par se défier, par s'irriter et à juste titre de voir l'Angleterre marcher seule et sûrement vers son but, alors qu'elles-mêmes se trouvaient aux prises avec tant de difficultés. Lorsqu'il avait été question d'abaisser le taux des demandes et de se contenter d'une somme fixe, elles avaient instamment sollicité des créanciers anglais qu'ils supportassent dans la même proportion que les autres les pertes résultant de cet abaissement. Wellington s'en était tiré par des raisonnements[3].

Cela ne fit pas du reste cesser les clameurs qui continuèrent de plus belle[4]. Ceux qui se récriaient ainsi sentaient bien qu'ils avaient pour le faire de bons motifs. De fait, lorsque le 25 avril 1818 les deux

1. Wellington à Castlereagh, 13 avril 1818, *ibid.*, p. 469.

2. *Voir* Wellington à Castlereagh, 23 avril 1818, *ibid.*, p. 492.

3. *Cfr.* Wellington à Castlereagh, 25 juillet 1817, *Wellington's* supplementary Despatches, XII, p. 14 et 15.

« Les réclamations de nos créanciers sont de deux sortes : ils demandent :

« 1° que le total des rentes possédées par eux avant le 1er janvier 1792 soit inscrit sur le Grand-Livre.

2° que les arrérages de ces rentes leur soient payés. La première catégorie de réclamations n'implique aucune distribution de capital, et à ce point de vue, elle n'est pas pour le gouvernement français une charge. Ce n'est pas le cas pour la seconde, et ici nous sommes vis-à-vis de lui dans la même situation que n'importe quel autre créancier. Mais il faut observer qu'on ne peut régler le second point sans avoir au préalable régler le premier... »

4. Lorsque nous discutons sur les réclamations du continent, celles de l'Angleterre sont traitées sans ménagement par tout le monde. Wellington a Castlereagh, 12 mars 1818. *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 393 et suiv.

conventions, l'une entre la France et toutes les Puissances alliées, l'autre entre la France et la Grande-Bretagne furent rendues publiques, qu'on put en comparer les textes, on s'aperçut aisément que l'Angleterre, habile encore une fois, s'était assuré, selon son habitude, la plus belle part.

IV. — Le règlement définitif.

Par la première convention[1], à l'effet d'opérer l'extinction totale des dettes contractées par la France dans les pays hors de son territoire actuel[2], le Gouvernement français s'engageait à fournir une somme de 12,040,000 francs de rente, avec jouissance du 22 mars précédent[3]. Il se trouvait ainsi quitte de toute dette, à l'abri de toute répétition (art. V). L'article VII procédait à la répartition entre les Puissances. La Prusse entre autres, obtenait 2,500,000 francs, l'Autriche 1,250,000 francs, l'Angleterre, pour les îles Ioniennes, l'île de France et autres pays sous sa domination, et bien qu'elle eût pour elle une convention spéciale, 150,000 francs, soit 3 millions en capital.

La somme stipulée devait être versée par douzièmes de mois en mois entre les mains des commissaires étrangers, qui demeuraient seuls chargés de la liquidation des créances (art. VII). Les autorités françaises devaient s'employer de tout leur pouvoir afin de faciliter leur tâche à ces commissaires, en leur communiquant les dossiers et tous les renseignements qu'elles seraient susceptibles de leur fournir (art. X).

Conformément à la seconde convention, à l'effet d'opérer le remboursement et l'extinction totale, tant pour le capital que pour les intérêts, des créances des sujets de Sa Majesté Britannique, la France inscrivait sur le Grand-Livre de la Dette publique, une rente de 3 millions de francs, augmentée de « la somme encore disponible sur les fonds créés en vertu de l'article de la convention du 20 novembre 1815, y compris les intérêts composés et accumulés depuis le

1. Convention entre les Cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie d'une part et la France de l'autre, portant transaction sur les réclamations particulières. Angeberg, IV, p. 1732.

2. Article Ier, Angeberg, *ibid.*, p. 1734.

3. Les arrérages devaient courir d'abord à partir du 22 mars 1816. En obtenant que la jouissance fut reportée à deux ans plus tard, le gouvernement faisait un bénéfice de 32 millions.

22 mars 1816 » (art. II). Les formalités à remplir, les facilités stipulées étaient les mêmes que pour la convention précédente. Un article séparé réservait le règlement des réclamations relatives aux marchandises anglaises à Bordeaux[1]. Par les articles additionnels datés du 4 juillet 1818, la France se libérait par une transaction, moyennant le versement de 450,000 francs, de manière à ce que l'acquittement fut total au 1er janvier 1819[2].

Le 1er mai, un projet de loi ordonnant l'émission d'une rente perpétuelle de 16,040,000 francs[3] était voté par la Chambre à une immense majorité, à l'unanimité par les pairs. Par là, disait Richelieu dans son discours au Parlement, est fermé « cet abîme dont, en 1815, il avait été impossible de mesurer la profondeur, et qui menaçait d'engloutir la fortune publique[4] ».

Un premier chapitre du traité de paix se trouvait clos sans retour. C'était une première et décisive étape vers la délivrance. Il en restait deux à parcourir pour achever l'œuvre : acquitter ce qui était encore dû sur l'indemnité de guerre, obtenir l'évacuation du territoire.

Le paiement de la contribution se poursuivait avec régularité, grâce à des appels successifs au crédit. Au mois de juillet 1817, Baring et Hope avaient de nouveau pris 9 millions de rente, au taux relativement élevé cette fois de 51 fr. 50, car les cours, malgré que la disette persistât, et par suite des plus-values considérables qu'accusaient les impôts, atteignaient à cette époque 65 francs. La situation financière, toutefois, n'était pas encore aussi bonne qu'on l'aurait pu souhaiter. Pour le budget de 1818, comme pour ceux qui l'avaient précédé, les recettes et les dépenses étaient loin de s'équilibrer. Le budget des recettes n'arrivait qu'à 774 millions environ, tandis que celui des dépenses approchait du milliard (974 millons); mais personne ne doutait plus qu'on ne trouvât facilement à emprunter les 16 millions de rente nécessaires pour combler le déficit[5].

Richelieu osa dès lors aller plus loin; il restait à payer par la

1. Voir ci-dessus.
2. Angeberg, IV, p. 1731, 1742.
3. Angeberg, IV, 1741.
4. Chambre des députés, séance du 25 avril 1818, *Archives Parlementaires*, 2e série, XXII, p. 217.
5. Le 9 mai 1818, une souscription publique s'ouvrit à l'effet d'emprunter 14,500,000 francs de rente. La somme demandée fut couverte dix fois.

France, pour s'acquitter entièrement de l'indemnité de guerre, une somme de 265 millions; normalement et conformément aux traités, ces paiements auraient dû s'échelonner sur les années 1819 et 1820, et la dette se serait éteinte, en même temps que se serait produite la fin de l'occupation étrangère, dont le terme avait été fixé à cinq ans.

Le premier ministre, une fois délivré du cuisant souci que lui causait l'affaire des réclamations particulières, se fit immédiatement ouvrir un crédit éventuel de 24 millions de rente pour solder par anticipation les deux échéances (loi du 6 mai 1818). Les puissances, assurées que le Gouvernement français remplirait jusqu'au bout ses engagements, obligées d'autre part de constater que la tranquillité du royaume n'était plus guère troublée, que le trône des Bourbons s'affermissait, ne devaient plus avoir de raisons plausibles pour maintenir leurs soldats sur le territoire français. En signant le traité du 20 novembre 1815, on avait prévu que l'évacuation pourrait, si les circonstances s'y prêtaient, se faire au bout de trois ans. Rien ne s'opposait maintenant, pensait Richelieu, à ce que cette mesure fut prise.

De plus en plus elle s'imposait pour le repos même du pays, de l'Europe peut-être. La France, en effet, à mesure qu'elle sentait ses forces renaître, supportait avec une mauvaise volonté croissante le joug de l'étranger. Les entraves, qu'elle subissait par nécessité et par lassitude, lorsqu'elle était faible, lui devenaient insupportables à présent qu'elle recouvrait sa vigueur. Peu à peu, les impatiences, d'abord contenues, se faisaient jour, se manifestaient avec une véhémence à chaque instant plus grande. Du public, elles gagnaient la presse[1], s'exhalaient en des brochures dont le succès témoignait à quel point elles répondaient au sentiment général[2], jusqu'au jour

1. *Le Journal des Débats*, ordinairement muet, se hasardait à écrire : « Depuis que la France croit pouvoir espérer la libération prochaine de son territoire, elle recherche et recueille avec l'avidité du patriotisme inquiet, tout ce qui se rapporte aux négociations ouvertes entre son Gouvernement et les Puissances européennes. Un article de journal, un discours, la plus insignifiante parole, tout devient pour les Français un sujet de réflexions, d'entretiens, de commentaires. » *Débats* du 13 avril 1818.

2. En mars 1817 déjà, avait paru une brochure anonyme intitulée *La Coalition et la France*, où des attaques particulièrement vives étaient dirigées contre l'Angleterre. Le succès fut tel que le Gouvernement promit à l'auteur, M. de Salvandy, s'il renonçait à réimprimer sa brochure, une place de maître des requêtes au Conseil d'État.

où la tribune du Parlement finit par se faire l'écho de toutes ces plaintes.

Dès les premiers jours de la session des Chambres qui s'ouvrit au commencement de novembre 1817, on s'aperçut qu'un esprit nouveau les animait. On avait pu remarquer chez le roi lui-même, dans son discours d'ouverture, une sorte de fierté résolue à laquelle on n'était pas accoutumé : « Les conventions que j'ai dû souscrire en 1815, avait-il dit en parlant de la liquidation des réclamations particulières, en présentant des résultats qui ne pouvaient alors être prévus, ont nécessité une nouvelle négociation. Tout me fait espérer que son issue sera favorable et que des conditions trop au-dessus de nos forces seront remplacées par d'autres, plus conformes à l'équité, aux bornes et à la possibilité des sacrifices que mon peuple supporte[1]... » et plus loin, faisant allusion à la libération probable du territoire : « L'époque n'est pas éloignée où il nous est permis d'espérer que... ces charges pourront entièrement cesser, et que notre patrie reprendra parmi les nations le rang et l'éclat dus à la valeur des Français et à leur noble attitude dans l'adversité... ». Les Chambres et principalement celle des députés allaient accentuer cette attitude nouvelle. Dans la discussion sur le projet d'adresse au roi, un député proposait « d'exprimer le désir de l'éloignement immédiat de l'armée d'occupation... », un autre, plus hardi encore, voulait qu'on ajoutât « que la misère du peuple ne permet aucun nouveau sacrifice, que si l'on en exige, la France entière offre ses bras pour sauver non seulement son honneur, mais son existence compromise [2]». Quand on s'occupa d'élaborer le budget de 1818, les réclamations, de plus en plus, se firent pressantes, impérieuses. Le discours de Beugnot, rapporteur de la Commission des recettes, résonna comme un avertissement aux Puissances : « La France est arrivée à ce degré d'épuisement où il lui serait impossible de supporter plus longtemps les charges qui ont pesé sur elle dans ces trois dernières années.... Ici, Messieurs, est le terme de nos sacrifices, parce qu'ici est le terme de nos facultés. Nous devons donc compter sur la retraite des troupes étrangères avant la fin de cette année[3] ... ».

1. Séance d'ouverture du 5 novembre 1817, *Archives parlementaires*, 22e série, XIX, p. 597.

2. Chambre des députés, séance du 17 novembre 1817, *Archives parlementaires*, 2e série, XIX, p. 623.

3. Chambre des députés, séance du 23 mars 1818, *Arch. parlementaires*, XXI, p. 432.

Duvergier de Hauranne, un ferme soutien du ministère, demande également que l'évacuation fût le plus possible accélérée[1]. Les opposants de gauche renchérirent encore. Laffite déclara qu'il ne voterait les dépenses relatives aux armées étrangères que jusqu'à la fin du mois de novembre. Casimir-Perier réclama, en termes énergiques, le départ des troupes, et que la France obtint un délai de cinq ans pour payer ce qu'on devait encore; Bignon fut si violent qu'il se vit rappeler à l'ordre[2].

Les choses s'aggravaient. Un souffle belliqueux passait sur la France. A Paris, le 11 février 1818, on tirait un coup de pistolet sur la voiture du duc de Wellington, aux Champs-Élysées. Sur les boulevards s'étalaient des gravures rappelant les années glorieuses du Premier Empire[3]. Dans les provinces occupées, le général en chef des armées alliées semblait craindre un soulèvement des populations, conseillait une concentration des effectifs : « Pour moi, tout ici va de mal en pis[4]..., écrivait-il à lord Clancarty et à Bathurst, on a fait tant d'efforts pour nous rendre odieux, le peuple a été si longtemps indirectement encouragé à l'insolence envers nous, et les autorités elles-mêmes sont si mal disposées à notre égard, qu'à mon avis, il est impossible que nous persistions à rester comme nous l'avons fait jusqu'ici.... Notre occupation est actuellement pacifique : 120.000 hommes sont répandus sur tout le pays de manière à la rendre moins pénible : maintenant que nous sommes exposés à des attaques, il nous faudrait concentrer toutes nos troupes entre la Meuse et le Scheldt, et nous conduire comme si nous nous trouvions en pays ennemi[5]... ».

Les Alliés avaient été, un certain temps, à peu près unanimes à admettre que le retrait de leurs contingents serait possible au bout de trois ans[6].

1. Chambre des députés, séance du 3 avril 1848, *ibid.*, p. 609.
2. Chambre des députés, séance du 31 mars, du 2 avril, du 4 avril.
3. « Les boulevards sont garnis de gravures propres à exciter les souvenirs qu'on veut faire revivre : ce sont partout des grenadiers, des scènes de bataille.... Il arrive ici, dit-on, des voitures, d'anciens officiers.... » Villèle, Lettre à son père, 23 janvier 1818, *Mémoires*, II, p. 219.
4. Wellington à Clancarty, 26 février 1818, *Wellington's Supplementary Despatches*, XII, p. 345.
5. Wellington à Bathurst, 8 mars 1818, *ibid.*, p. 381.
6. Nesselrode, le premier, avait mandé à Pozzi di Borgo : « En supposant, comme tous les indices nous portent à l'espérer, qu'à la fin de l'année prochaine, Sa

En présence de cette situation, leur premier mouvement fut de défiance et de recul. Tout les mécontentait, le discours du Roi, qu'ils accusaient d'avoir excité les passions [1], les rapports de la Commission du budget dont la rude franchise leur déplaisait, l'élaboration, aussi, d'une nouvelle loi sur le recrutement, dont on s'occupait activement dans les Chambres [2]. La susceptibilité croissante qu'ils remarquaient partout, leur portait ombrage. La France, auparavant si docile, regimbait sous le joug : au lieu de l'en délivrer, ils inclinèrent à le faire peser plus longtemps sur elle, aussi lourd. « Les dispositions des cabinets vis-à-vis de la France », remarquait le chevalier de Gentz, « semblent avoir subi depuis quelque temps un changement fâcheux. Vers la fin de l'année dernière, les Cours alliées étaient presque d'accord sur la nécessité de faire cesser l'occupation à la fin de 1818. Maintenant... cette solution me paraît fortement compromise [3] ».

Le cabinet de Londres était parmi les plus opposés à cette mesure. Castlereagh insistait sur la faiblesse du Gouvernement, se plaignait que le ton des discussions, des journaux, depuis quatre ou cinq mois, eût exaspéré l'opinion publique et accru l'hostilité envers les Alliés. Le récent attentat contre le duc de Wellington, rapproché du reste, lui semblait un inquiétant symptôme [4]. « L'impatience de nous voir partir écrivait Bathurst, n'est pas faite pour hâter l'évacuation [5].... » Ces sentiments, par bonheur, ne prévalurent pas. Les ministres des Puissances, à moins d'être aveuglés par leurs dispositions malveillantes, ne pouvaient faire autrement que de s'apercevoir qu'en France, le pouvoir central allait se consolidant, en même temps que renaissait la prospérité matérielle. Les charges financières n'étaient plus un obstacle. L'affaire des réclamations

Majesté puisse se passer de ce secours onéreux, rien ne s'opposerait alors à ce qu'on procédât, d'un commun accord, à retirer les troupes étrangères du territoire français... ». Nesselrode à Pozzo di Borgo, 23 février 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 69.

1. « Le discours du roi a provoqué un sursaut d'hostilité envers les Alliés, qui, chaque jour, croit en violence. » *Wellington Supplementary Despatches*, XII, p. 345.

2. « Le projet de loi sur le recrutement paraît avoir singulièrement augmenté l'humeur et la méfiance contre le ministère.... » Gentz, *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie*, II, p. 338.

3. Gentz, du 18 février 1818, *op. cit.*, II, p. 335.

4. Mémoire au comte Cathcart, 27 mars 1818, *Wellington Supplementary Despatches*, XII, p. 446 et suiv.

5. Bathurst à Wellington 1er décembre 1817, *ibid.*, p. 151.

particulières était réglée. L'heureuse conclusion d'emprunts nouveaux laissait prévoir que le paiement intégral de l'indemnité de guerre ne souffrirait pas de difficulté [1].

Quant à l'agitation qui se manifestait, qui ne savait que la présence même et la présence seule des troupes étrangères en était la cause, et qu'avec leur départ le trouble cesserait aussitôt.

Les souverains le comprirent quand ils s'assemblèrent à l'automne de 1818, pour examiner, conformément à l'article V du traité du 20 novembre 1815 [2], l'état intérieur de la France, et s'il y aurait lieu de faire cesser l'occupation. Le 9 octobre de la même année, à Aix-la-Chapelle, ils signaient une convention stipulant que les troupes seraient retirées au plus tard le 30 novembre (art. I). En même temps, et pour liquider entièrement aussi la question financière, il était convenu que sur les 265 millions encore dus sur l'indemnité de guerre, 100 millions seraient payés en inscriptions de rentes sur le Grand-Livre de la Dette, 165 millions par neuvièmes de mois en mois, au moyen de traites sur la maison Hope et Baring (art. IV, V et VI) [3].

C'était l'ère des négociations enfin close, le retour définitif à la vie normale et à l'indépendance.

Avant d'en arriver là, pendant trois ans, la France avait grandement souffert. Elle avait vu son territoire détenu en gage par ses ennemis, sa capitale violée, devenue le rendez-vous des étrangers qui y séjournaient en maîtres, elle avait eu à subir surtout ces énormes charges financières sous lesquelles elle avait dû seulement à ses extraordinaires ressources de ne pas succomber. Cette longue oppression lui avait laissé contre ses vainqueurs une rancune d'autant plus tenace, qu'elle était mal accoutumée à de semblables revers.

Les traités de 1815 lui devinrent un objet d'horreur, et son ressentiment poursuivit ceux qui les lui avaient imposés. Point tant la Russie, cependant, qui, lors de la conclusion de la paix, et durant toute la période où la France fut en tutelle, s'était montrée modérée

1. Pour les 24 millions dont les Chambres avaient autorisé l'emprunt, on avait traité avec Baring et Hope. Les versements devaient avoir lieu par douzièmes, du 6 décembre 1818 au 6 novembre 1819.
2. Angeberg, IV, p. 1600.
3. Angeberg, IV, p. 1745.

à son égard, préoccupée de lui épargner de trop lourdes charges, mais l'Angleterre surtout dont elle avait pu constater dans le même temps l'obstination à tirer des circonstances tous leurs avantages, l'adresse avec laquelle elle avait su, par des voies en quelque sorte détournées, par des combinaisons à longue échéance, paralyser son adversaire et l'affaiblir.

Pour d'autres motifs encore, elle s'était attiré l'inimitié de la France. Il y avait à Paris des Anglais qui, à la suite de leur armée, étaient venus s'y établir, intrigants, arrogants, « peu recommandables[1] »; dans les provinces occupées, les officiers entraînés par leur passion de la chasse, les troupes, exécutant leurs manœuvres, sans aucun ménagement pour les récoltes, pour le pays[2].

Il y avait, à l'égard de sir Charles Stuart et de Wellington lui-même, une antipathie profonde. Stuart, par sa raideur, par son intransigeance, s'était, dès l'abord, aliéné tout le monde[3]. Wellington n'était en général guère plus populaire malgré son esprit de justice, sa modération et les grands services qu'il avait incontestablement rendus à la paix. La faute en était sans doute à la situation qu'il occupait; c'est lui qui, à Waterloo, avait battu l'armée française, plus tard, c'était lui qu'en sa qualité de commandant en chef, on avait chargé de toutes les missions difficiles; et si les Français lui avaient été redevables de plus d'un adoucissement à leurs épreuves, souvent aussi, ils avaient souffert par son intervention. La faute en était encore à son caractère et à sa façon d'agir. Il n'aimait pas la France, et ne faisait rien, en retour, pour s'en faire aimer[4].

1. « Les uns méprisent, les autres conspirent, et tous se croient quelque chose de plus que chez eux.... » Pozzo di Borgo à Nesselrode, 16 décembre 1815. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 356.

2. « L'irritation contre les Anglais peut à peine être contenue; soit à tort ou avec raison, ils sont ceux dont on se plaint le plus amèrement dans les départements occupés.... Il a existé des plaintes très fortes à l'occasion des revues, de la part des propriétaires et des pauvres paysans, dont les champs ensemencés sont devenus les champs d'exercice.... » Pozzo di Borgo à Nesselrode, 20 octobre 1817. Polovtsoff, *op. cit.*, II, p. 403.

3. « Sir Charles Stuart a perdu à Paris une partie de sa considération; son élévation paraît l'avoir rendu hautain et orgueilleux.... » Pozzo di Borgo à Nesselrode, 15 décembre 1815. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 351.

« Stuart se fait beaucoup d'ennemis.... » Pozzo di Borgo à Nesselrode, 16 décembre 1815, *id.*, *ibid.*, I, p. 356.

4. « Ses idées à l'égard de la France ont besoin d'être pour ainsi dire cultivées.... » Pozzo di Borgo à Capo d'Istria, 16 octobre 1816. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 650.

« Il est certain que lord Wellington n'a jamais aimé les Français et je l'ai

A faire le bien, il ne mettait rien de cette bonne grâce par laquelle le tsar avait su s'acquérir les cœurs. Il enveloppait ses bons procédés de réticences, de plaintes, et s'enlevait ainsi à lui-même, aux yeux du plus grand nombre, presque tout mérite.

Il y avait enfin, pour accentuer le dissentiment, une cause plus générale, supérieure à des animosités qui s'attachaient à des personnes, aux humiliations mêmes qu'occasionnait une paix peu glorieuse : « L'Angleterre est pour la France, écrivait Pozzo di Borgo, le pôle de répulsion; ni la raison, ni la politique, ni la force des circonstances... ne diminueront jamais l'aigreur et la méfiance que la rivalité excite entre les deux pays [1] ».

Il y avait cette hostilité de nation à nation, cette opposition de peuple à peuple, qui remontait loin déjà dans le passé, et qui devait subsister, à travers des ententes peu durables ou peu sincères, jusqu'à la fin du XIXe siècle....

APPENDICE [2].

La question des réclamations particulières des sujets anglais vis-à-vis de la France, eut, sous le second Empire, un assez curieux épilogue.

Après avoir dormi pendant plus de quarante ans, elle fut remise sur le tapis, au Corps Législatif, par un de ses membres.

On se rappelle que le soin de distribuer les sommes payées de ce chef par le Gouvernement français, avait été laissé, en dernier ressort, par la convention du 25 avril 1818, à des commissaires britanniques. Cette matière donna lieu à Londres à de nombreux procès. Celui qui en clôturait la liste concernait un certain baron de Bode, dont la créance s'élevait à 23 millions et demi. Sa demande fut rejetée définitivement à la Chambre des Lords en 1853, à la Chambre des Communes en 1861 seulement.

entendu plus d'une fois parler de cette nation avec un sentiment mal déguisé de haine et de mépris.... Il regarde les efforts qu'ils font pour se soulever de leur humiliation, comme une espèce de révolte contre leurs vainqueurs.... » Gentz, *Dépêches inédites aux hospodars de Valachie*, II, p. 339.

1. Pozzo di Borgo à Nesselrode, 15 juillet 1816. Polovtsoff, *op. cit.*, I, p. 559.

2. Tous les détails cités ici sont empruntés à une brochure de M. H. Rodrigues, avocat à la Cour impériale de Paris : *Précis sur la créance de la France contre l'Angleterre, en vertu des traités de 1816*, Paris, E. Dentu, 1868.

Le bruit de l'affaire était venu jusque sur le continent, l'attention avait été attirée à nouveau sur la question des réclamations anglaises. Et c'est ainsi qu'en 1861, elle fut portée à la tribune du Parlement français.

Un député, M. Belmontet, avait découvert que sur la somme versée conformément à la convention annexe du 20 novembre 1816, complétée, disait-il, par celle du 25 avril 1818, les commissaires n'avaient distribué qu'une partie. Or, d'après l'article IX de la convention du 20 novembre, le surplus des rentes non assignées, avec la proportion d'intérêt accumulé et composé qui leur appartiendrait, devait être, s'il y en avait, rendu à la disposition du Gouvernement français. La France se trouvait donc, la convention du 20 novembre n'ayant été abrogée par aucun traité postérieur, être créancière de l'Angleterre pour un total important. Le moment était venu pour elle, d'après M. Belmontet, d'user de son droit, à présent que la dernière réclamation venait d'être liquidée. On ne prêta pas très attentivement l'oreille à l'orateur.

Il revint à la charge au mois de mai 1864, en précisant ses dires. Il cita des chiffres. Sur les 130 millions en capital que représentaient les 6 millions et demi de rente versés par la France, les commissaires avaient payé aux créanciers un peu plus de 65 millions seulement.

Le reste avait été employé à couvrir les dépenses du couronnement et à agrandir le palais de Buckingham. Par conséquent, une somme de 64 millions trois quarts, augmentée des intérêts accumulés et composés, devait être restituée au Gouvernement français.

Le ministre d'État, M. Rouher, se contenta de répondre en quelques phrases brèves et vagues, qu'il ne partageait pas la conviction de l'orateur sur la validité de la créance française, et qu'il serait prêt, l'année suivante, à exposer plus complètement ses vues sur la question....

M. Belmontet, qui n'avait pas eu sans doute satisfaction, intervint à nouveau, en juin 1866, d'une façon plus pressante encore et plus détaillée, appuyé d'ailleurs par un de ses collègues, M. Martel. Pour justifier sa persistance à réclamer, il cita un article du *Times* qui abondait dans son sens, donna lecture de tout un tableau, d'où il ressortait que la dette de l'Angleterre se montait, augmentée des intérêts, en cours depuis 1818, à 641 millions de francs.

Le ministre Rouher, plus catégorique cette fois, affirma que pour lui, la convention du 25 avril 1818 ne faisait pas que compléter celle du 20 novembre 1815, qu'elle constituait une opération forfait, exclusive de toutes réclamations ultérieures, et que la prétendue créance de la France contre l'Angleterre n'existait donc pas.

Il proposa de nouveau cependant qu'une discussion plus approfondie de la question eût lieu l'année suivante. Et l'incident prit fin sur ces mots[1]....

GASTON LAGNY.

1. Nous n'avons pu nous assurer s'il y a été plus tard donné suite.

FORMATION TERRITORIALE
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

Des différentes colonies dont se composait, à la veille de la guerre de 1914, leur empire d'outre-mer, le Deutsch-Ostafrika était celle dont les Allemands se montraient les plus fiers. Là, dans la partie orientale du Continent noir, en face de l'île de Zanzibar, entre les flots de la mer des Indes et les rives orientales du Tanganika, la nappe lacustre du Victoria et le fleuve Rovouma, ils s'étaient taillé un magnifique domaine, et ce domaine, ils avaient travaillé avec un indéniable succès, tout en l'arrondissant, à le mettre en valeur et à le doter d'un excellent outillage économique. Leur Afrique orientale, c'était donc, pour le gouvernement et pour le parti colonial allemand, la possession modèle, celle sur laquelle ils fondaient les plus légitimes espérances et qui leur tenait le plus à cœur. Ainsi s'explique, non moins que par le souci de l'honneur de leurs armes, la résistance désespérée opposée par le général Lettow von Vorbeck aux forces alliées ; en maintenant jusqu'à la fin des hostilités le pavillon noir, blanc et rouge sur un point, si réduit fût-il, de l'Afrique orientale allemande, peut-être assurerait-on au Deutsches Reich la conservation de cette belle colonie.

On sait comment ce calcul a été déçu, et comment, longtemps avant la fin de la guerre, les Allemands ont été complètement chassés de leur territoire de l'Afrique orientale, comme ils l'avaient été précédemment de toutes leurs autres possessions d'outre-mer. On sait moins quand ils y sont arrivés et comment ils ont assis leur domination sur les différents pays dont se composait cette colonie. Peut-être, au moment où le Deutsch-Ostafrika vient de cesser d'exister, n'est-il pas sans intérêt de le raconter avec quelque précision.

Voilà ce que nous nous proposons de faire, en montrant comment a été formée la ci-devant colonie de l'Afrique orientale allemande.

I

Le 4 novembre 1884, un paquebot du Lloyd autrichien, le *Titania*, débarquait à Zanzibar, au milieu d'autres passagers de pont, quatre pauvres hères, lamentablement vêtus, qui semblaient absolument incertains de ce qu'ils allaient devenir. Promenant lentement par les rues de la ville arabe leurs hésitations et leur misère, ils finirent par arriver en face du consulat général d'Allemagne. Ils se décidèrent à en franchir le seuil et demandèrent à être introduits auprès du consul. Celui-ci — c'était l'illustre voyageur Gerhard Rohlfs, un vétéran de l'exploration africaine — ne tarda pas à les recevoir longuement.

Dans les voyageurs fort bien habillés qui sortaient un peu plus tard du consulat général d'Allemagne, on eût reconnu avec peine les pauvres miséreux tout récemment débarqués du *Titania*. Au reste, sans laisser à personne le temps de chercher qui ils étaient, ils se hâtèrent, eux et les six domestiques armés dont ils étaient maintenant suivis, de franchir les quelques kilomètres de mer qui séparent la ville de Zanzibar du continent africain lui-même. Tôt après, ils s'enfonçaient dans les terres, à la tête d'une petite caravane, organisée sans bruit à leur intention par Rohlfs aux environs du village de Saadani.

Quelques semaines — les derniers jours de l'année 1884 et les premiers jours de l'année suivante — s'écoulèrent sans que personne entendît parler d'eux; au reste, qui semblait s'y intéresser? Puis, tout à coup, à la fin du mois de février, sans que rien permît de prévoir un tel événement, l'Angleterre et le monde apprirent avec stupéfaction qu'une partie relativement considérable des pays de l'Afrique orientale venait d'être placée sous le protectorat du Deutsches Reich.

Les protagonistes de cette œuvre, c'était les quatre pauvres passagers de pont qui avaient, le 1er octobre 1884, quitté Trieste à bord du *Titania* : le Dr Carl Peters, le Dr Carl Jühlke, Joachim comte Pfeil et le négociant August Otto.

Est-il besoin d'expliquer longuement comment avait été élaboré par eux et par quelques-uns de leurs amis le plan qu'ils venaient de

réaliser si vite et avec un tel succès? On sait quelle émulation la traversée du « continent mystérieux » et la descente du fleuve Congo par Stanley entre 1874 et 1877 firent naître parmi les peuples colonisateurs, comment, sous couleur d'exploration et de civilisation, chacun d'eux travailla de son mieux à s'assurer en Afrique la possession de vastes territoires encore neufs et sans maître, comment enfin, après quelques années de tergiversations, l'Allemagne officielle participa au mouvement.... Elle commençait précisément de le faire sur différents points de la côte occidentale de l'Afrique, au moment où le Dr Peters, le comte Pfeil et leurs amis achevaient de mûrir leurs projets.

Ceux-ci avaient été conçus et discutés dans une brasserie de Berlin où fréquentaient assidûment les audacieux qui rêvaient pour l'Allemagne un empire d'outre-mer. Que de beaux plans d'exploration ont pris naissance à Paris, vers le même temps, dans le modeste cabaret de *la Petite Vache*! Il était plus naturel encore que des Allemands élaborassent les leurs autour de bocks de bière. C'est bien là, en effet, que Peters, Jühlke, Pfeil, Otto, et ceux qui avaient les mêmes aspirations — le comte Behr-Bandelin, le géographe Friedrich Lange, Ernst von Weber, d'autres encore — ont fixé leur programme d'action coloniale et se sont distribué les rôles.

Sans aucun souci de l'assentiment ni même de la sympathie du Gouvernement, ces hommes jeunes encore — le Dr Peters avait vingt-sept ans — ces fougueux partisans d'une Allemagne d'outre-mer, avaient commencé par mener dans la *Tägliche Rundschau* une ardente campagne en faveur de leurs idées. Ils n'avaient pas touché la masse du peuple; mais, de différents côtés, ils avaient trouvé de l'écho, et obtenu de précieux encouragements moraux, voire même pécuniaires. Passant alors de la parole aux actes, ils avaient soigneusement étudié la carte « des terres vacantes » en Afrique. Où eussent-ils trouvé de meilleures places que dans cette partie orientale du continent dont les territoires, placés sous la suzeraineté purement nominale du sultan arabe de Zanzibar, étaient en réalité *res nullius*? Tous les explorateurs partis à la découverte des hautes montagnes, des grands lacs ou du système hydrographique de l'Afrique Équatoriale, en avaient montré les sérieuses « possibilités ». Burton avait vu dans l'Oussagara « le pays des fleurs », un pays fertile, froid et

humide, très salubre dans ses parties élevées, où les Européens désireux de s'établir dans l'Afrique orientale pourraient fixer leur résidence et s'acclimater avant de pousser profondément dans le cœur du continent. Stanley avait comparé l'Oukami à l'État américain de Missouri et parlé des richesses promises par ce pays au peuple civilisé qui en prendrait possession. D'autre part, ces mêmes voyageurs, et tous les autres avec eux, avaient décrit la misère et l'anarchie de toutes ces régions, l'autorité effective du sultan de Zanzibar s'arrêtant à quelques kilomètres des rivages de la mer des Indes, les petits roitelets indigènes seuls maîtres dans l'intérieur, vendant leurs sujets aux Arabes marchands d'esclaves qui parcouraient la contrée et la dépeuplaient en rançonnant les explorateurs.... L'Angleterre semblait, il est vrai, réserver à son influence exclusive ces pays sur lesquels ses nombreux voyageurs lui avaient créé des droits. C'est pour tromper sa vigilance que Carl Peters et ses amis gagnèrent Zanzibar sous un déguisement propre à écarter d'eux tous les soupçons.

Il est inutile de raconter avec quelque détail comment ces quatre protagonistes de la colonisation allemande s'y prirent, une fois dans l'intérieur de l'Afrique orientale, pour amener les chefs indigènes à leurs fins. Chacun sait combien il est facile, à l'aide d'alcool et de chatoyantes marchandises de pacotille, de séduire les noirs africains et d'amener ces grands enfants à se dessaisir d'objets dont ils n'ignorent pas complètement la valeur. Il était naturellement plus facile encore, par quelques cadeaux et par de belles paroles, d'obtenir très vite de roitelets de l'Est africain une adhésion complète à des traités dont ils ne comprenaient ni les termes précis ni la véritable portée; et quels dons magnifiques Peters et ses compagnons pouvaient offrir à ces tyranneaux! Des talaris, des toiles et des cotonnades aux couleurs voyantes, des verroteries, et surtout vingt-cinq superbes dolmans rouges de hussard, sur lesquels on ne cessait de jeter des regards d'envie! « Ces dolmans, a écrit Peters, nous ont procuré de nombreux moments de gaîté dans l'intérieur »; ils lui ont procuré davantage : grâce à ces cadeaux habilement choisis, grâce à de fallacieuses promesses, le Dr Peters et ses amis se firent tôt donner leur assentiment, et même un semblant de signature ou

un sceau par les tyranneaux du Ngourou, de l'Oussagara, de l'Oukami et de l'Ouzégouha (novembre-décembre 1884).

Ainsi furent fondés, sur des territoires couvrant une superficie approximative de 150,000 kilomètres carrés, les droits formels de la Société allemande de colonisation constituée quelques mois plus tôt (mars 1884) par Peters et par d'autres partisans de l'Allemagne d'outre-mer.

Là, toutefois, n'était pas le plus difficile; il fallait encore obtenir du Gouvernement impérial allemand une approbation complète, et même davantage. Voilà pourquoi, dès les premiers jours de février 1885, le Dr Peters était de retour à Berlin. Tandis que deux de ses compagnons — le dernier, Otto, était mort en cours de route — demeuraient dans l'Est africain et y travaillaient sur place à consolider les résultats obtenus, il venait, lui, plaider la cause de l'expansion coloniale allemande auprès de celui qui dirigeait la politique extérieure du Deutsches Reich, auprès du prince de Bismarck.

Il arrivait à un moment favorable. L'Angleterre, depuis 1880 dirigée par Gladstone — dont le second ministère a duré jusqu'au 3 août 1886 — se montrait moins ombrageuse et plus détachée des questions coloniales qu'elle ne l'avait été auparavant. A plus d'une reprise déjà, le Chancelier de Fer s'en était rendu compte au cours des mois précédents, lors des négociations que la Wilhelmstrasse avait engagées avec le *Foreign Office* au sujet de l'établissement du protectorat allemand sur différents points de l'Afrique occidentale. Puisque, contrairement à ses idées anciennes, il s'était décidé à laisser l'Allemagne entrer dans la voie de l'expansion coloniale, Bismarck n'hésita pas, logique avec lui-même, à donner son approbation à l'œuvre accomplie. Une semaine après l'arrivée du Dr Peters à Berlin, la Compagnie allemande de l'Afrique orientale, qui se substituait à la Société allemande de colonisation, était reconnue par le Gouvernement impérial (12 février 1885); quelques jours plu tard, le 27 février, tous les territoires de l'Afrique orientale avec les chefs desquels avaient été signés des traités, étaient placés sous le protectorat de l'Empire, et notification de cette décision était faite aux autres puissances coloniales.

Voilà comment ont été jetées les bases du Deutsch Ostafrika.

II

Ces bases étaient bien peu solides; elles semblaient incapables de résister aux furieuses tempêtes qui, dès le début et pendant tout un temps, s'attaquèrent à l'œuvre entreprise par la Compagnie allemande. L'œuvre subsista cependant, et même se développa, grâce à la persévérance de ses fondateurs et à l'appui constant du Gouvernement métropolitain.

Au moment où, grâce à leurs précautions multipliées et à leurs subterfuges de toutes sortes, les premiers pionniers de la colonisation allemande s'éloignaient de Saadani sans avoir été dépistés, l'Angleterre n'avait pas encore proclamé ses ambitions sur l'Est africain. Cependant, le soin jaloux avec lequel l'homme qui la représentait à Zanzibar depuis bientôt vingt-cinq ans, le très actif consul général Sir John Kirk, s'attachait à écarter du sultan toute influence autre que celle de ses compatriotes, l'habileté avec laquelle il avait évincé le généreux négociant marseillais Alfred Rabaud, d'autres indices encore prouvaient bien quel but secret poursuivaient les Anglais. Adroitement dissimulés derrière un souverain qui s'était jeté dans leurs bras et qu'ils faisaient agir à leur gré, le sultan arabe Saïd-Bargasch, ils se préparaient à mettre la main sur la contrée. La notification que lui fit le Gouvernement impérial allemand ne pouvait donc pas laisser indifférent le cabinet britannique: c'était là un véritable empiètement sur des territoires qui, sans être anglais de fait, étaient néanmoins anglais — comme lord Fitzmaurice l'a dit à propos du Cameroun — « au double point de vue géographique et historique, *in character and in history* ».

Gladstone le comprit dès le premier jour. Si prudent et si peu belliqueux fût-il, il estima impossible de ne pas agir sans tarder. En quelques heures, une *British East African Association* fut donc fondée pour « travailler de concert avec le Gouvernement impérial — disait en termes courtois une note du 25 mai 1885 — à l'abolition de l'esclavage et au développement d'une contrée riche en produits naturels ». Non content d'avoir ainsi donné à la Compagnie allemande de l'Afrique orientale une rivale qui contrecarrerait et limiterait son action de tout son pouvoir, le gouvernement britannique

agit encore d'une autre manière. Si aucun acte diplomatique n'avait officiellement consacré les prétentions du sultan de Zanzibar à la suzeraineté de la côte orientale de l'Afrique entre le cap Delgado et Mogadoxo, du moins personne encore n'en avait-il contesté la légitimité; les chefs indigènes avec lesquels s'étaient entendus les Allemands étaient plus ou moins dépendants de Saïd-Bargasch. Poussé par l'Angleterre, celui-ci protesta donc énergiquement contre les agissements du Dr Peters et de ses amis; de Zanzibar, il fit même passer des troupes sur le continent pour en expulser les agents de la ci-devant « Société allemande de colonisation », organisatrice de l'expédition de 1884. Mais l'envoi de cinq navires de guerre devant sa capitale contraignit très vite le sultan à renoncer à ses velléités d'action militaire : le 11 août 1885, en réponse à l'ultimatum que lui avait remis le contre-amiral Knorr, il abandonna tous ses droits sur les territoires acquis pour l'Allemagne au cours des dernières semaines de l'année précédente.

Si grand, si réel fût-il, ce succès ne donnait nullement satisfaction aux visées ambitieuses des Allemands. Sans doute, on ne leur disputait plus la possession des territoires placés quelques mois auparavant par Peters, Jühlke et Pfeil sous le protectorat germanique; mais qu'était-ce qu'une contrée couvrant moins du quart de la superficie de l'Empire allemand (500,000 kilomètres carrés en chiffres ronds) pour les tenants du *Gross-Deutschland*? Les terrasses et les montagnes de l'Ousambara, du Ngourou, de l'Ouzegacha et de l'Oukami, bien arrosées d'ordinaire et généralement fertiles, malgré que déserts et marécages en couvrent par endroits d'assez vastes étendues, leur avaient fait connaître quelques-uns des territoires fertiles qui émergent en îlots de la vaste steppe environnante; de là chez eux l'ardent désir d'étendre immédiatement leurs *Schutzgebiete* non pas à l'Ouest, dans la direction du Tanganyka, mais au Nord et au Sud, au détriment du sultan de Zanzibar. Une fois cette barrière de pays protégés poussée le plus loin possible dans ces deux directions — jusqu'au point où elle se heurterait à des territoires officiellement proclamés sous l'influence britannique — et reliée à la côte de la mer des Indes par quelque port, placé, lui aussi, sous la protection de l'Allemagne, on s'occuperait des contrées

plus occidentales. C'est ce que, avec une remarquable clairvoyance, le très regretté directeur du tout jeune *Mouvement Géographique*, A.-J. Wauters, écrivait dans son journal dès le 8 mars 1885. Après avoir montré la valeur des acquisitions allemandes, il déclarait nettement « *hors de doute* que ce n'est là qu'un commencement d'établissement : la colonie s'agrandira (disait-il) graduellement vers le Nord, vers le Sud et aussi vers l'Est, et finira par avoir son port à la côte, soit Bagamoyo, soit Sadani ».

Très vite, les faits se chargèrent de montrer l'exactitude de ce pronostic. Dès le mois d'avril 1885, les frères Denhardt, agents d'une Compagnie allemande autre que la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft*, avaient acquis pour le compte et au nom de la *Witu Gesellschaft*, le sultanat — plus ou moins indépendant de Zanzibar — dont les deux petits fleuves côtiers Mkonoumbi et Ozi délimitent le territoire au Nord et au Sud; du nom de sa capitale aux maisons de pisé, ce pays côtier peu peuplé, immense plaine couverte de forêts épaisses ou semée de palmiers ou d'acacias rabougris, est appelé le sultanat de Ouitou (Witu). De leur côté, Pfeil et Jühlke arrondissaient singulièrement les domaines, protégés par l'Empire allemand, de la Compagnie de l'Afrique orientale. Le pays de Khoutou, qui, dans le Sud-Est de l'Oussagara, s'étend jusqu'au moyen Roufidji, et au Nord du Ngourou, la région du Kilimandjaro (Ousambara, Pare, Djagga, Arouscha) entre les deux fleuves Pangani et Tana, devenaient en juin 1885, contrées protégées par l'Allemagne, le premier en vertu d'un traité passé par le comte Pfeil, la seconde grâce aux explorations du Dr Jühlke et du lieutenant Weiss. Puis, de septembre à novembre de la même année, voici que de nouvelles conventions étendent la protection du Deutsches Reich sur les pays çomalis compris depuis le cap Guardafui jusqu'à Ouarscheid, près de Mogadoxo, donc bien au Nord du sultanat de Ouitou. Au moment où sont signés les derniers de ces traités (novembre), la situation — grâce encore au comte Pfeil qu'accompagne le lieutenant Schlüter — devient pareille dans l'Ouéhé, le territoire des sources du Roufidji, situé dans le Sud-Ouest de l'Oussagara. Quelques semaines plus tard (19 décembre), c'est le tour de l'Ouzaramo, qui se développe au Nord-Est du Khoutou, sur les deux rives du Narrengéré, depuis le moyen Roufidji jusqu'aux environs de Bagamoyo (lieutenant

Schmidt). Enfin, entre le Roufidji et le Rovouma, l'Oubena, le Mahengé, le Ouagindo arrondissent encore les territoires de la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft*, si bien que, dans les premiers mois de l'année 1886, l'Allemagne étend dans l'Afrique orientale son protectorat sur plus d'un million de kilomètres carrés; la superficie des territoires qu'abrite son pavillon est plus du triple de celle du royaume de Prusse (348,330 kilomètres carrés) : elle a presque sextuplé depuis le 27 février 1885.

Si rapides et même, dans une certaine mesure, si surprenants qu'ils eussent été, ces progrès ne s'étaient pas réalisés sans heurts ni difficultés. Saïd-Bargasch, en effet, ne se résignait pas à son éviction d'un pays dont, au moins en théorie, il était naguère le souverain absolu; il opposait donc aux Allemands toute la résistance, et la résistance la plus énergique qu'il pouvait. Le chancelier impérial eût ardemment souhaité s'en débarrasser; mais l'Angleterre, ou plutôt Sir John Kirk, veillait. De là l'échec complet de la manœuvre esquissée pour substituer au sultan un prince qui eût été dévoué aux intérêts du Deutsches Reich, le fils d'une propre sœur du sultan, la princesse Salmé, qu'un jeune représentant d'une maison de commerce de Hambourg avait naguère enlevée et épousée; de là une volte-face complète de la chancellerie impériale. Ne pouvant éliminer Saïd-Bargasch, Bismarck se résigna à s'entendre avec le cabinet britannique, pour obtenir de celui-ci ce qu'il ne parvenait pas à arracher de celui-là.

Il y avait à la fin de l'année 1885 un bon quart de siècle que l'Angleterre avait commencé de jeter les yeux sur l'île de Zanzibar. C'est en effet durant la décade 1851-1860 que les Européens fréquentant la côte orientale ou travaillant à pénétrer dans l'intérieur du continent noir, avaient signalé l'importance grandissante d'un point où se rencontraient les caravanes venues du centre encore inexploré de l'Afrique et les vaisseaux partis des différents ports de l'Océan Atlantique et de la mer des Indes. Une position si favorable au double point de vue politique et économique avait naturellement retenu l'attention du cabinet de Saint-James. De là à éveiller ses convoitises, il n'y avait qu'un pas; ce pas fut très vite franchi. Sans la France, l'Angleterre eût, dès l'année 1861, planté son pavillon sur

l'île de Zanzibar; devant l'opposition du gouvernement de Napoléon III, force ne lui fut pas seulement de renoncer à ce dessein, elle dut encore, le 10 mars 1862, reconnaître l'indépendance du sultan très anglophile Medjid-Saïd et s'engager, conjointement avec notre pays, à respecter et même à garantir cette indépendance.

L'Allemagne n'avait pas adhéré à cette convention, et pour cause; elle n'existait pas encore, et personne ne prévoyait les transformations considérables qui allaient, en moins de dix ans, bouleverser complètement la géographie de l'Europe centrale et placer les différents États de la Confédération germanique sous l'hégémonie du royaume de Prusse. Elle était donc, en 1885, libre de tout engagement et pouvait se comporter à sa guise à l'égard du sultan de Zanzibar.... D'une telle situation, le prince de Bismarck sut, avec son habileté ordinaire, tirer un excellent parti. Il offrit à l'Angleterre, inquiète des agissements de la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft*, l'adhésion de l'Empire allemand à la convention du 10 mars 1862; il demandait simplement — précaution bien légitime! — à connaître exactement quelle était l'étendue de cette garantie. Rien n'était plus facile à déterminer; il suffisait d'une délimitation territoriale du sultanat de Zanzibar.

Cette proposition ayant reçu l'agrément des deux puissances signataires de la Convention de 1862, une Commission de délimitation parcourut la région littorale : tout le long de la côte de la mer des Indes, la souveraineté du sultan de Zanzibar — elle put s'en convaincre pleinement — était reconnue par les populations; elle l'était même plus avant dans l'intérieur, sur une bande territoriale de 20 à 100 milles de profondeur.... Ces constatations mettaient en question la légitimité d'une partie des nouvelles acquisitions allemandes; aussi le commissaire du Deutsches Reich refusa-t-il simplement d'admettre les preuves qui lui étaient soumises, et force fut aux délégués d'arrêter leurs travaux, le 9 juin 1886, en ne statuant que sur les points où ils étaient tous trois d'accord. Ainsi devenait impossible la délimitation territoriale demandée par le chancelier impérial; ainsi, pour l'Allemagne, la porte demeurait ouverte à de nouveaux agrandissements coloniaux. Jouée une fois de plus, l'Angleterre ne songea dès lors qu'à tirer pour elle-même le meilleur parti possible de la situation; pour que la Convention de 1862 ne se

retournât pas contre elle, elle dut en venir où le voulaient les partisans d'une Allemagne d'outre-mer.

D'un commun accord, par un arrangement territorial signé à Londres les 29 octobre et 1er novembre 1885, Allemagne et Angleterre réduisirent la souveraineté du sultan de Zanzibar à la possession des îles de Zanzibar et de Pemba et des îlots leurs satellites dans un rayon de 12 milles marins, comme aussi à la possession des îles de Lamou et de Mafia. Elles y ajoutèrent une longue bande littorale, large de 10 milles marins (18 kilomètres) sur toute la partie de la côte qui s'étend depuis l'embouchure de la Rovouma jusqu'à celle de la Tana, et quelques ports plus septentrionaux : Kismayou, Brava, Meurka, Mogadoxo et Ouarcheid, avec, autour de chacun d'eux, une zone de 10 milles marins de rayon, réduite à 5 milles seulement pour Ouarcheid. Le reste de la contrée, c'est-à-dire, en fait, la presque totalité du Zanguebar, les négociateurs de l'arrangement le partagèrent entre les deux pays qu'ils représentaient.

A l'Ouest de la bande continue, large de quelques kilomètres, laissée à Saïd-Bargasch, l'Angleterre obtint quelques-uns des plus riches districts traversés par les routes qui accèdent le plus directement au grand lac Victoria et qui ont pour débouchés les ports de Mombaza et de Malindi ou Mélinde.

Quant à l'Allemagne, c'est plus au Sud, dans la partie du continent noir où elle avait déjà pris pied de la façon que l'on sait, que l'Angleterre lui reconnut des possessions : les pentes méridionales du Kilimandjaro, un des massifs géants de l'Afrique équatoriale; plus bas, le rebord oriental du rempart de terrasses plus ou moins montagneuses, qui se dresse entre « la fosse » — le *Graben*, diront bientôt les Allemands — et la mer des Indes, et les toutes récentes annexions qu'elle devait à ses explorateurs. Non content de lui abandonner la domination actuelle de ces territoires, non content de s'interdire toute acquisition future dans ces mêmes parages, le cabinet de Londres prenait l'engagement de ne pas contrecarrer l'action germanique dans toute la partie de l'Afrique orientale comprise entre la frontière hydrographique que constituait le fleuve Rovouma au Sud et, au Nord, une limite conventionnelle soigneusement déterminée. Entre les possessions britanniques et allemandes, cette ligne idéale de démarcation courait droit au Nord-Ouest depuis

l'embouchure de l'Oumba jusqu'au lac Djipé; contournant les rives de cette nappe, dont elle laissait les eaux au Deutsches Reich, elle gagnait la base du Kilimandjaro, qu'elle enveloppait au Nord et dont elle abandonnait la possession complète à l'Allemagne; puis elle se dirigeait franchement, sans aucun détour, vers la rive orientale du lac Victoria, qu'elle touchait par le premier degré de latitude Sud.

En dehors de la sphère d'influence ainsi délimité, un article spécial de la Convention du 1er novembre 1886 stipulait encore pour l'Allemagne, sans en avoir l'air, un avantage appréciable. « Les deux parties contractantes reconnaissent (disait l'article 5) comme appartenant au sultan de Witu le littoral qui s'étend au Nord de Kipini jusqu'à l'extrémité septentrionale de la baie de Manda. » Or, le sultan de Witu venait précisément de se placer sous le protectorat germanique.

Le jour où cet accord lui fut signifié, le sultan de Zanzibar protesta de toutes ses forces, et avec bien plus d'énergie encore qu'il ne l'avait fait quinze mois plus tôt; pouvait-il accepter sans résistance d'être ainsi spolié de la presque totalité de ses États? Mais seul, sans l'appui de l'Angleterre, que Saïd-Bargasch pouvait-il attendre de ses plaintes et même de ses menaces? Force fut donc au pauvre souverain, à la suite d'un ultimatum allemand, de donner très vite et bien à contre-cœur, son adhésion à l'accord qui le dépouillait. Force lui fut même de consentir, au Nord de la nouvelle frontière septentrionale anglo-allemande, quelques nouveaux abandons de territoires — d'ailleurs de très minime importance — à ceux qui avaient repris envers lui le rôle de Frédéric II, au XVIIIe siècle, à l'égard de la Pologne (7 décembre 1886).

Voilà comment, très habilement, sinon très honnêtement, Bismarck sut obliger l'Angleterre à reconnaître, bon gré mal gré, l'établissement de la domination allemande dans l'Afrique orientale.

Restait à obtenir l'adhésion du Portugal, possesseur du Mozambique, aux faits accomplis. Quelques semaines après la signature de l'arrangement anglo-allemand des 29 octobre-1er novembre, il en était ainsi, en vertu d'un traité signé le 30 décembre et confirmant la suzeraineté germanique sur les pays situés au Nord du fleuve Rovouma, puis d'une ligne conventionnelle menée de son confluent

avec un de ses affluents de droite jusqu'à la grande masse lacustre du Nyassa.

Ainsi, au début de l'année 1887, les Allemands n'avaient plus à travailler qu'à la consolidation de leur prise de possession des pays soumis à leur protectorat, et à l'extension de leur influence à l'intérieur du continent africain. Leur *Schutzgebiet* était constitué.

III

Constitué, mais non pas achevé, non pas même complètement établi dans les cadres géographiques que semble lui avoir assignés la nature, ni non plus entièrement délimité. Aussi l'*Almanach de Gotha* se refusait-il, en l'année 1890 encore, à indiquer même approximativement la superficie des « territoires se trouvant sous le protectorat de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne » dans l'Afrique orientale; il se bornait à une définition très vague, citant comme autant de pays vassaux « les territoires des chefs nègres d'Ousagara, de Ngourou, d'Ousegouha et d'Oukami désignés par la lettre de protection du 27 février 1885 », et ajoutant que « le littoral de Zansibar (*sic*) situé sur le continent, du Wanga jusqu'au Rovouma, a été placé, le 15 août 1888, sous l'administration allemande ». Rien de semblable en 1891 : pour la première fois, l' « Afrique Orientale allemande » figure dans l'*Almanach de Gotha*, qui attribue à cette colonie une superficie totale de 964,000 kilomètres carrés. Pourquoi un tel changement? et dans quels faits est-il possible d'en trouver l'explication?

Ce n'est pas ici le lieu de résumer l'histoire de Guillaume II, ni de ce « nouveau cours » qui, tôt après l'avènement du troisième empereur allemand, orienta le Deutsches Reich dans des voies très différentes de celles qu'il avait suivies d'abord. La chute du « chancelier de fer » (20 mars 1890), éclatante et inattendue de tous — ou plutôt de presque tous — vint très vite prouver au monde entier l'ingratitude du Kaiser et son impatience à secouer un joug qui lui pesait; mais elle ne mit pas en pleine lumière ces lacunes de l'instruction générale du nouveau maître de l'Allemagne, cette « absence de fonds véritable et de maturité », cette inexpérience et aussi cette

tendance à l'exagération que, dès le 28 septembre 1886, le futur empereur Frédéric III discernait avec douleur chez son fils aîné, chez l'héritier — après lui — du trône des Hohenzollern. Est-ce pour avoir aperçu trop clairement tous ces défauts et pour l'avoir laissé paraître, que le prince de Bismarck s'est vu contraint de donner sa démission, après s'être flatté de l'espoir de demeurer ministre jusqu'à sa mort?... Quoi qu'il en soit, en matière coloniale comme en matière de politique intérieure ou étrangère, Guillaume II s'écarta très vite des idées adoptées et des voies suivies par Bismarck.

Celui-ci n'était pas un colonial — il le déclarait lui-même — et il n'entendait pas engager directement le Gouvernement allemand dans des entreprises d'expansion lointaine. Si, après de longues hésitations, il s'était décidé à ambitionner pour la nouvelle Allemagne impériale autre chose que des « colonies sans drapeau », à travailler à doter son pays de *Schutzgebiete*, du moins n'avait-il voulu le faire que derrière des Compagnies privilégiées, aux directeurs desquelles il pouvait tracer une ligne de conduite, mais dont il demeurait toujours libre de désavouer les décisions, et même les actes, si besoin était. — Toute autre fut la manière de voir de Guillaume II. Celui-ci aimait à se mettre personnellement en avant, il entendait placer en pleine lumière l'action d'un Gouvernement impérial dont, depuis la disgrâce du prince de Bismarck, il était effectivement l'inspirateur et le chef; à quoi bon, dès lors, des Compagnies de colonisation?... Quelques mois après avoir écarté des affaires le premier chancelier de l'Empire allemand, Guillaume II substituait donc à l'*Ostafrikanische Gesellschaft*, dans tous ses droits politiques, le Gouvernement impérial.

A vrai dire, la Compagnie n'était guère digne d'intérêt. Sans doute avait-elle, d'accord avec les chefs de la politique de l'Empire, activement travaillé à explorer, au double point de vue scientifique et économique, le vaste domaine dans lequel l'arrangement des 29 octobre-1er novembre 1886 lui avait reconnu toute liberté d'action, sans doute encore avait-elle commencé d'asseoir effectivement son autorité sur les pays dont de remarquables expéditions d'études montraient mieux chaque jour la très réelle valeur, sinon déjà toutes les « possibilités ». Elle avait même fait davantage : sous

couleur de porter secours à un compatriote complètement isolé du reste du monde par les Mahdistes, elle avait monté une importante expédition qui, par delà les grands lacs, avait pénétré au cœur de l'Afrique jusqu'en pleine province d'Équatoria. Mais une telle activité n'avait rien de désintéressé; devancer les Anglais dans les régions de l'intérieur dont l'accord de 1886 n'avait pas réglé la situation, créer aux Allemands, dans ces mêmes régions, des droits dont le Gouvernement impérial saurait tirer bon parti à l'occasion, voilà quel était l'objet véritable de la mission montée pour « délivrer » Émin Pacha (le Dr Schintzer, de son vrai nom), enfermé, disait-on, dans Ouadelaï. Si discutable que pût être cette manière d'agir, elle n'allait pas à l'encontre des intérêts plus ou moins bien entendus de la Compagnie de l'Afrique Orientale allemande. Et de même en était-il de l'énergie dont cette même compagnie avait fait preuve à l'égard du sultan de Zanzibar.

Le 24 mai 1887, la rivale de la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft* avait obtenu de Saïd-Bargasch l'administration des côtes de la mer des Indes dont celui-ci avait gardé la souveraineté entre Ouanga et Kipini; aussitôt le Gouvernement germanique de travailler à faire octroyer à ses compatriotes une concession analogue pour la partie des côtes du Zanguebar située dans la sphère d'influence allemande. Le 28 avril 1888, il arrachait au sultan réduit à l'impuissance un accord qui achevait de le dépouiller. Tôt après, le malheureux Saïd-Bargasch étant mort, il exigeait de son frère et successeur Khalifa, confirmation de la récente convention passée avec le souverain défunt, et le nouveau sultan se voyait, par l'intimidation et la menace, forcé de consentir à cette spoliation : moyennant le paiement d'une indemnité, il laissait, lui aussi, passer sous l'autorité de la Compagnie allemande tout le littoral du Zanguebar depuis la Rovouma au Sud jusqu'à l'Oumba au Nord, avec les ports de Dar-es-Salaam et de Bagamoyo. Ainsi était définitivement consacrée la déchéance des sultans de Zanzibar (16 août 1888).

Par d'autres actes encore, s'était manifestée, au cours des années 1887 et 1888, l'avidité quelque peu impatiente et brouillonne qui avait porté la Compagnie allemande de l'Afrique Orientale à préparer pour l'avenir des causes de « friction » dans les contrées où s'enchevêtraient les sphères d'influence anglaise et teutonne, comme aussi

à réduire à néant l'autorité des sultans de Zanzibar. Pour donner satisfaction à leurs commanditaires de toute nature, à ceux qui avaient contribué à la fondation et aux entreprises de la *Deutsch Ostafrikanische Gesellschaft* comme à ceux des sociétés filiales, pour obtenir des souscriptions nouvelles, le Dr Peters et ses collaborateurs avaient dû rechercher des résultats rapides. Ils avaient donc procédé avec hâte et traité les indigènes sans ménagements; au lieu de travailler à se gagner et à civiliser les noirs de la contrée, il les avaient exploités et brutalisés; ils avaient fait peser sur eux des charges d'eux jusqu'alors inconnues : exactions de toutes sortes, mauvais traitements, parfois même la torture, rien n'avait été épargné aux habitants de l'Afrique Orientale par les nouveaux venus. Que l'on tienne compte, d'autre part, du ressentiment des marchands d'esclaves, brusquement empêchés par la suppression de la traite et de l'esclavage de continuer leur odieux trafic; que l'on tienne compte encore du mécontentement des chefs indigènes privés par cette même mesure des cadeaux que leur faisaient les traitants et d'une source importante de revenus. Ainsi s'expliquera-t-on sans peine qu'un très vif mécontentement ait très vite pris naissance dans le *Schutzgebiet* de l'Afrique Orientale, et qu'il ait de bonne heure abouti à une véritable révolte contre la domination despotique, abusive, de l'*Ostafrikanische Gesellschaft*.

Si intéressante — et si instructive — que soit l'histoire de cette révolte, dont l'explosion commença le jour même où le sultan zanzibarite Khalifa renonçait à toute autorité sur les côtes d'un continent où ses prédécesseurs possédaient de vastes territoires, nous sortirions du cadre de cette étude en la racontant. Il suffira de dire ici qu'elle dura près de deux ans et qu'elle mit en péril jusqu'à l'existence de la domination allemande dans la contrée. Elle coûta la vie, d'abord à un certain nombre de nouveaux venus, passés à des titres divers du Deutsches Reich dans le *Schutzgebiet*, puis à d'autres Européens, et elle fit perdre aux Blancs la domination des rivages de la mer des Indes; pour la dompter, il ne fallut rien moins que l'union des deux sociétés allemande et anglaise de l'Afrique Orientale, et même des deux gouvernements de Berlin et de Londres — laisser l'Allemagne agir seule, n'eût-ce pas été trop dangereux pour les intérêts britanniques? — l'intervention d'une

escadre alliée et un long blocus des côtes qui anéantit pour un temps tout le commerce maritime de l'ancien Zanguebar. Même après la défaite et la mort du principal chef des insurgés, Bouchèri (décembre 1889), des engagements se produisirent encore durant quelques mois, jusqu'en plein milieu de l'année 1890. Alors seulement la révolte fut vraiment étouffée, non pas tant par les soins de l'*Ostafrikanische Gesellschaft* que par ceux du Gouvernement impérial allemand.

Bien que, dans un *Livre blanc* publié dès 1888, celui-ci eût surtout fait retomber sur les marchands d'esclaves la responsabilité de ce soulèvement, il ne s'était nullement dissimulé les torts de la Compagnie. Il en avait même condamné la conduite en termes sévères ; au lieu de sauvegarder les intérêts nationaux, comme elle en avait la mission et le devoir, cette association privilégiée les avait gravement compromis. Convenait-il donc de la laisser continuer à remplir un rôle politique dont elle s'était si mal acquitté jusqu'alors ? On ne le pensa pas en haut lieu. Dès le début de 1889, le Gouvernement impérial s'était substitué à l'*Ostafrikanische Gesellschaft* pour combattre les révoltés ; dès ce moment, il avait dépossédé la Compagnie de ses pouvoirs politiques et administratifs pour se les attribuer et organiser une administration officielle dans l'Afrique Orientale. Une fois l'insurrection vaincue, il ne lui resta plus qu'à sanctionner un état de fait en retirant officiellement à la Compagnie les droits régaliens que lui avait reconnus naguère la charte de suzeraineté, le *Schutzbrief* de février 1885. Ce fut fait en novembre 1890 ; désormais l'*Ostafrikanische Gesellschaft*, dernière victime de la grande révolte, se confinait dans un rôle strictement économique et l'Afrique Orientale allemande devenait une *Reichskolonie*.

Mais, en même temps, une colonie enfermée dans des limites précises, une colonie dont l'expansion ne pouvait plus se poursuivre indéfiniment. Adieu les rêves ambitieux caressés par le Dr Peters et par ses amis, ces rêves dont, naguère, l'extension du protectorat allemand jusqu'aux environs du cap Guardafui, puis, tout récemment, l'acceptation de ce même protectorat par le roi indigène de l'Ouganda et la collaboration d'Émin Pacha permettaient d'escompter

la réalisation! Adieu « les longs espoirs et les vastes pensées !... » La création d'une colonie allemande s'étendant, en Afrique, des deux côtés de la ligne équinoxiale, depuis la mer des Indes jusqu'à l'Atlantique, devenait une pure chimère. Désormais, au grand regret des coloniaux du Deutsches Reich, des bornes étaient fixées à l'action germanique, dans l'Est africain.

En effet, au milieu de l'année 1890, au moment même où finissait la révolte indigène, le chancelier von Caprivi avait, au nom du Kaiser, conclu avec le Gouvernement britannique un accord qui, en achevant la délimitation de l'Afrique Orientale allemande, était destiné à faire disparaître les causes de conflit avec l'Angleterre. Assagi par la dure leçon qu'il venait de recevoir, inquiet peut-être des tendances politiques qui commençaient de se manifester à l'Est et à l'Ouest du Deutsches Reich et qui devaient bientôt aboutir à l'entente franco-russe, désireux de ne pas jeter l'Angleterre du côté de puissances qu'il tenait déjà pour ennemies, amadoué enfin par la perspective de la cession de l'île Héligoland, cette sentinelle avancée de l'estuaire de l'Elbe et du port de Hambourg, le Gouvernement impérial allemand n'avait pas hésité : il avait signé le célèbre accord des 14 juin-1er juillet 1890.

Est-il bien utile d'analyser longuement les clauses de cet instrument diplomatique, relatives à l'Afrique Orientale? Chacun les connaît; il suffira donc de les résumer brièvement, du moins en partie. Expressément ou par prétérition, l'Empire allemand s'y désistait de ses prétentions et de ses droits sur les contrées enclavées sur les rivages ou à l'intérieur du Continent, en territoire d'influence britannique : abandon de tout protectorat sur le sultanat de Ouitou et sur la côte plus septentrionale, comme aussi sur quelques petites îles proches du littoral, Patta et Manda. Désormais, l'Allemagne ne devait plus déployer son activité en dehors d'une vaste sphère d'influence d'un seul tenant, la future colonie impériale du Deutsch-Ostafrika.

C'était un immense bloc de 964 000 kilomètres carrés, enfermé à l'intérieur d'une frontière tantôt naturelle, tantôt artificielle, dessinée par la mer des Indes à l'Est, et, au Sud jusqu'au Nyassa, par ces territoires portugais du Mozambique dont l'arrangement du 30 décembre 1886 avait fixé la frontière commune avec les posses-

sions allemandes. Les trois grandes dépressions lacustres du Nyassa, du Tanganika et du Victoria, la première dans la seule moitié septentrionale de ses rivages de l'Est, la seconde sur toute sa longueur du Sud au Nord, la troisième enfin d'Ouest en Est, par le 1er parallèle au-dessous de l'Équateur, jalonnaient la frontière occidentale et septentrionale. Entre elles, des lignes le plus souvent conventionnelles comblaient les vides et marquaient les bornes, jusqu'alors absolument indéterminées ou fort peu précises, de l'Afrique centrale anglaise au Nord-Est et de l'État indépendant du Congo à l'Est.

Les temps n'étaient plus, en effet, où les limites géographiques reconnues au bassin du Congo par l'Acte général de la Conférence de Berlin (26 février 1885) pouvaient suffire à déterminer des sphères d'influence. Acceptables au début de 1885, alors que les rapides progrès des explorations avaient dissipé les « mystères » — le mot est de Stanley — de l'Afrique équatoriale, rectifié bien des erreurs et singulièrement précisé des notions géographiques hier encore rudimentaires, de telles limites ne pouvaient plus, cinq ans plus tard, passer pour constituer des bornes assignables aux territoires d'influence allemande. C'était bon au moment où existait l'Association Internationale africaine, alors qu'il s'agissait de déterminer dans son ensemble la contrée dont les eaux fluviales seraient ouvertes au commerce de toutes les nations; mais il fallait autre chose après tant de beaux et de fructueux voyages effectués coup sur coup. Aussi l'accord anglo-allemand de 1890 se montre-t-il précis. Entre le Nyassa et le Tanganika, il indique le Songoué, qui verse ses eaux dans le plus méridional de ces lacs, et le Kilambo, tributaire du second, comme devant, avec une ligne conventionnelle intermédiaire, servir de frontière entre l'Afrique centrale anglaise et les territoires d'influence allemande. Si, au Nord du Tanganika, dans un canton encore inexploré, il se borne à stipuler expressément que le « mont Mfoumbiro » ne sera pas englobé dans ces mêmes territoires, l'instrument diplomatique retrouve toute sa précision dès que, par delà les frontières de l'État indépendant du Congo et des possessions anglaises de l'Ouganda, il trace de nouveau la démarcation entre zones d'influence britannique et d'influence allemande : le 1er degré de latitude Sud, telle sera, par terre et par eau, la limite entre les deux zones, depuis le domaine de l'État indépendant jusqu'à la

rive orientale du lac Victoria. Plus à l'Ouest, et jusqu'à la perte de l'Oumba dans la mer des Indes, c'est la frontière idéale tracée dès 1886 qui, sans modification aucune, sert de borne à la nouvelle Reichskolonie.

Ainsi est sommairement abornée une immense possession, la seule que possède l'Empire allemand sur la côte orientale du continent noir, la plus considérable de beaucoup qu'il ait encore acquise.

IV

Un accord postérieur de quelques années à ceux dont il vient d'être question a réduit l'étendue du Deutsch-Ostafrika de 964,000 à 941,000 kilomètres carrés; mais du moins a-t-il eu l'avantage, comme un arrangement ultérieur, de donner sur certains points une rigoureuse exactitude au tracé de la frontière. A la délimitation absolument droite tracée le 1er juillet 1890 entre les deux sphères d'influence allemande et anglaise depuis la côte de la mer des Indes jusqu'au Kilimandjaro, l'arrangement du 25 juillet 1893 a substitué une ligne moins rigide et plus géographique : c'est de la rivière Jimbo, puis du Ngobwe Ndogo qu'il fait la frontière au départ de l'Océan Indien: loin dans le Nord-Ouest, il laisse à l'Afrique orientale anglaise les côtes orientale et septentrionale du lac Jipé, n'attribuant à l'Allemagne que les rives occidentales de cette nappe d'eau jusqu'à la rivière Rufu. Un peu plus au Nord-Ouest, par contre, il persiste à maintenir au Deutsch-Ostafrika tout le massif du Kilimandjaro. Ainsi, grâce aux progrès des connaissances géographiques, les limites septentrionales de la colonie ont cessé d'être absolument schématiques; elles ont commencé de s'adapter — très faiblement d'ailleurs — à la configuration de la contrée.

Pour qu'elles s'y adaptassent sur une autre partie de la périphérie du territoire allemand de l'Afrique orientale, il a fallu attendre très longtemps — plus de quinze ans. C'est en effet au milieu de l'année 1910 seulement qu'a été conclu l'accord tranchant la question du contesté germano-belge du Kivou.

On sait ce qu'est le lac Kivou : la plus méridionale des nappes d'eau qui, comme les grains d'un chapelet, se succèdent du Nord au

Sud, depuis le Nil en aval de Ouadelaï jusqu'au Tanganika. Tandis que le lac Édouard envoie ses eaux à l'Albert, et par conséquent au Nil qui le traverse, le Kivou, séparé de lui par les monts volcaniques Virounga, est tributaire du Tanganika, avec lequel il communique par le Rousizi. Il y a donc là une suite d'accidents géographiques capables de constituer une frontière précise.

C'est à des explorations accomplies dans les toutes dernières années du XIXe siècle, que l'on doit des notions sur le pays situé dans l'angle nord-occidental du Deutsch-Ostafrika. Auparavant, rien que de vague sur ce pittoresque canton de l'Afrique équatoriale, où l'on avait naguère signalé l'existence d'un mont Mfoumbiro (ou Ufumbiro) que les voyageurs les plus récents ne sont pas parvenus à retrouver. Veut-on une preuve formelle de l'imprécision — pour ne pas dire plus — des notions acquises entre 1880 et 1890 sur la contrée? Que l'on se reporte aux actes diplomatiques. Dans la déclaration de neutralité faite le 1er août 1885 par Léopold II de Belgique en qualité de souverain de l'État indépendant du Congo, on lit que les frontières géographiques de cet État sont, du Nord au Sud, « le 30° Long. E. de Greenwich jusqu'à la hauteur du 1° 20′ lat. S. [puis] une ligne droite menée de l'intersection du 30° Long. E. avec le parallèle de 1° 20′ Lat. S. jusqu'à l'extrémité septentrionale du lac Tanganyka, [et ensuite] la ligne médiane » de ce lac lui-même. Ainsi donc, aucune indication géographique précise; c'est, dissimulé par l'énumération de quelques lignes purement idéales, un aveu de complète ignorance. On arrive à la même conclusion en constatant, dans l'accord du 14 juin-1er juillet 1890, l'incertitude dans laquelle se trouvent encore les chancelleries sur la situation exacte du mont Mfoumbiro.

Par une convention signée avec la Belgique le 9 novembre 1884 — quelques jours, par conséquent, avant l'ouverture de la Conférence de Berlin — le Gouvernement de l'Empire allemand s'était déclaré « prêt à reconnaître les frontières du territoire de l'Association [internationale africaine] et du nouvel État à créer, telles qu'elles sont indiquées sur la carte ci-jointe ». Or, sur cette carte, le territoire arrosé par le Rousizi demeurait en dehors de la zone d'influence de l'Association internationale africaine, tandis que la déclaration de neutralité du 1er août 1885 l'englobait au contraire dans l'État indé-

pendant du Congo. Néanmoins, à la suite de cette déclaration de neutralité, le Gouvernement impérial allemand ne formula aucune réserve ni objection Aussi les fondateurs du nouvel État purent-ils se croire en complet accord avec les chefs du Deutsches Reich : dans son *Partage politique de l'Afrique*, Émile Banning n'hésita pas à écrire (à la p. 132) que les limites de l'État indépendant étaient « certaines et indiscutables ».

Peut-être en eût-il été ainsi si les Belges avaient immédiatement exploré et occupé ce district extrême de l'État indépendant. Non seulement ils ne le firent pas, mais un décret du 21 septembre 1891 alla jusqu'à en interdire l'accès aux entreprises du commerce privé. Et cependant, si on ne voyait pas encore dans le Rouanda un « Pamir de l'Afrique centrale », comme von Götzen l'a appelé un peu plus tard, on le tenait déjà pour un pays assez élevé et vraiment peuplé. En présence de l'inaction des Belges, les Allemands n'hésitèrent donc pas. A la suite du major von Götzen, qui découvrit en juin 1894 le lac Kivou, dont les indigènes avaient naguère affirmé l'existence à Stanley, quelques-uns de leurs officiers pénétrèrent bientôt dans la contrée. Avec l'assentiment et l'appui de leur Gouvernement, ils fondèrent plusieurs postes sur les rives orientales du Rousizi et du Kivou. L'État indépendant de protester alors à Berlin et d'établir des postes à son tour, sur les bords opposés du fleuve et du lac. Mais il était trop tard pour qu'il pût aller plus avant; désormais, il y avait compétition entre la Belgique et l'Empire allemand au sujet du territoire situé à l'Est du Kivou.

Pour trancher le conflit, des négociations s'engagèrent aussitôt; mais, pendant longtemps, ces négociations n'aboutirent pas. C'est que les Allemands ne cherchaient pas à résoudre la question du Kivou. Pas plus qu'eux, l'État indépendant n'était d'accord avec les Anglais au sujet de la frontière, dans l'angle nord-occidental du Deutsch-Ostafrika. En abandonnant au Gouvernement britannique quelques parties d'un territoire dont la possession ne leur était pas exclusivement reconnue à eux-mêmes, les Allemands espéraient en obtenir quelques avantages dans une autre partie, toute voisine, de leur colonie, entre les deux lacs Kivou et Victoria.

La mort du roi Léopold II et la transformation de l'État indépendant en simple colonie, rendirent nécessaire la solution du conflit

anglo-belge et entraînèrent par suite celle du litige germa no-belge. Du moment que l'entente s'établissait entre Londres et Bruxelles, quel intérêt l'Allemagne eût-elle trouvé à persévérer dans son attitude? Le 8 février 1910 s'ouvrirent donc à Bruxelles des pourparlers entre Allemands et Belges comme entre Anglais et Belges. Ces pourparlers aboutirent le 14 mai suivant à la signature d'un protocole déterminant avec précision le tracé de la frontière commune du Deutsch-Ostafrika et du Congo belge au Nord du Tanganyka. Partant de cette grande nappe d'eau, la ligne de démarcation courait vers le Nord en suivant le Rousizi (dont elle laissait le delta à l'Allemagne) jusqu'au lac Kivou; elle coupait ensuite celui-ci du Sud au Nord en partageant ses différentes îles entre les Allemands et les Belges. Plus loin, elle était déterminée par une ligne qui, depuis la rive septentrionale du Kivou, se dirigeait à travers le massif des Virounga jusqu'au pic Sabinio, dans les environs du point de jonction du 30° Long. E. de Greenwich avec la frontière allemande.

Seule, désormais, une partie relativement faible des limites septentrionales du Deutsch-Ostafrika demeure encore imprécise, celle qui se déroule depuis le mont Sabinio jusqu'au Victoria Nyanza, entre territoire allemand au Sud et Ouganda britannique au Nord. Un arrangement anglo-germanique, complémentaire du protocole du 14 mai 1910, y pourvoit sans tarder. A la frontière rectiligne et purement théorique tracée jusqu'alors entre Afrique orientale allemande et Ouganda, cet arrangement substitue une ligne de démarcation sensiblement différente et beaucoup plus géographique. A partir du mont Sabinio, où confinent les possessions des trois métropoles allemande, anglaise et belge, la frontière anglo-allemande court d'abord vers le Nord-Est à travers les montagnes; puis elle s'infléchit vers le Sud et pénètre sur le plateau lacustre qui, dans l'Est, fait suite au massif des Virounga en le partageant de telle sorte que le petit lac Tchahasi se trouve en territoire britannique et le grand lac Mwoulerou en pays allemand. Continuant ensuite sa course vers le Nord-Est à travers le plateau, la frontière adopte le lit de la Bigaga jusqu'à sa source, puis celui de la Kissinga jusqu'à son confluent avec la Kagera, et enfin celui même de ce grand fleuve, de ce tributaire du lac Victoria, jusqu'à ce qu'il s'infléchisse au Sud du premier degré de latitude méridionale. Dès lors cette ligne mathé-

matique, purement idéale, sert de frontière entre les deux possessions jusqu'aux rivages occidentaux du Victoria Nyanza.

Ainsi s'est trouvé achevé, au milieu de l'année 1910 — abstraction faite de détails à préciser sur le terrain même par une commission anglo-germano-belge de délimitation, qui accomplit sa tâche en 1911, — l'abornement des territoires du Deustch-Ostafrika. Les Allemands y ont gagné quelque accroissement nouveau de leur colonie : plus de 50,000 kilomètres carrés.

V

Il a donc suffi d'un quart de siècle pour former la colonie de l'Afrique Orientale allemande et pour donner de tous les côtés, à cette possession germanique, des limites plus ou moins géographiques. Grâce à un singulier mélange de réelles qualités d'initiative, d'audace et de persévérance et de moyens dont on peut dire qu'ils évoquent parfois le souvenir des jours sombres des partages de la Pologne, l'Allemagne étendait son autorité, au début du xxe siècle, sur les rivages africains de la mer des Indes, sur une colonie, merveilleusement riche et pleine de promesses, de 995,000 kilomètres carrés. Sous l'habile impulsion de chefs conscients de leur responsabilité et des « possibilités » du pays, « cultivant leur jardin » avec méthode et persévérance, le Deutsch-Ostafrika n'eût pas tardé à prendre un admirable essor économique.

Les Pangermanistes ne l'ont pas permis. Tenant l'Allemagne pour déshéritée dans le partage du monde, estimant trop petite sa « place au soleil », ils ont rêvé d'agrandir son domaine extra-européen au détriment de peuples moins riches en fils, mais mieux dotés en territoires d'outre-mer. On sait comment leur rêve s'est évanoui. Comme le reste de l'Empire colonial allemand, mais un peu plus tard, le Deutsch-Ostafrika est tombé aux mains des alliés, et ceux-ci, au traité de Versailles du 28 juin 1919, ne l'ont pas restitué à la métropole.... Des efforts des protagonistes de la colonisation allemande pour constituer à leur patrie une magnifique colonie dans la partie équatoriale de l'Afrique de l'Est, il ne reste donc plus aujourd'hui qu'une page d'histoire, le souvenir.

HENRI FROIDEVAUX.

LES PROVINCES DU RHIN
PENDANT L'ARMISTICE

Le 11 novembre 1918, la France apprit que la guerre avait cessé. L'ennemi allait évacuer notre territoire, laisser nos soldats envahir le sien jusqu'au Rhin. Après avoir, pendant tant de mois, observé avec angoisse chez nous l'avance ou le recul de cette zone mouvante de combat et de destruction, nous la voyions s'éloigner; on imaginait difficilement encore qu'elle eût disparu; mais du moins allions-nous en être séparés par un territoire allemand. C'est donc un sentiment de quiétude qu'inspira d'abord à la France l'occupation des provinces du Rhin.

Le désir de prolonger cette tranquillité la fit considérer ensuite comme une garantie pour l'avenir. Mais de quelle manière fallait-il entendre celle-ci ? Garantie morale, faculté de représailles en vue de contraindre l'Allemagne au désarmement? Garantie matérielle, constitution d'une défense militaire solide en pays ennemi? Garantie politique, formation d'un État détaché de l'Empire, uni aux pays alliés par des liens économiques? Cette dernière conception réclamait la moindre dépense de forces. Mais elle était subordonnée aux dispositions des populations rhénanes. Or, les uns regardaient avant tout celles-ci comme une race allemande, avec toute la méfiance et toute la haine que ce terme évoquait. D'autres, se souvenant que la rive gauche du Rhin avait, pendant la Révolution et pendant l'Empire, formé cinq départements français, que les frontières du Palatinat et de l'Alsace, de la Sarre et de la Lorraine s'étaient souvent déplacées, voyaient en elles un peuple intermédiaire qui n'avait que subi la loi prussienne et qui ne méritait point lui-même l'antipathie.

Ces opinions étaient construites *a priori*. Elles influèrent sur l'esprit de ceux qui allèrent visiter les provinces occupées, si l'on en juge par l'extraordinaire contradiction des témoignages qu'ils livrèrent à leur retour au public français. D'ailleurs ceux-là seuls étaient

partis dont l'avis était déjà formé et sans doute n'avaient-ils vu que ce qu'ils avaient voulu voir. Ainsi, les uns certifièrent le profond attachement des Rhénans à l'Empire, alors que d'autres affirmèrent qu'ils travaillaient à s'en séparer.

Le 7 mai, on apprit que cette garantie politique n'avait sans doute pas été jugée possible, car le traité consacrait à la fois l'unité allemande et le système de la garantie morale, de l'occupation employée comme un moyen de contrainte. Cependant, le 1er juin, la presse annonça que la Rive Gauche du Rhin s'était proclamée République indépendante et que cet événement serait gros de conséquences. Mais quelques jours après, le silence recouvrit cette nouvelle et l'on ignora si le gouvernement rhénan existait encore ou s'il avait disparu.

D'autre part, dès la fin de janvier, les industriels et commerçants français furent informés qu'un décret récent rendait licite la conclusion d'affaires avec les habitants des territoires occupés. Quelques-uns allèrent sur place étudier la situation de ce nouveau marché. Ils dirent à leur retour que celui-ci paraissait permettre des opérations avantageuses pour la France, que, d'autre part, l'administration militaire française avait installé sur le Rhin des comptoirs commerciaux susceptibles de rendre de grands services. Mais, en même temps, une partie de la presse attaquait tout encouragement à des tractations qui lui paraissaient menacer les intérêts français.

En présence d'informations si variées, de raisonnements si opposés, l'opinion publique française fut assez troublée; elle demeure encore aujourd'hui hésitante; elle comprend que tant de chroniques enthousiastes et contradictoires lui dissimulent la réalité des événements.

Par le simple exposé de quelques faits, nous voudrions ici permettre aux lecteurs de se représenter avec plus de simplicité et d'unité la vie des provinces du Rhin pendant la période de l'Armistice, en étudiant successivement le mouvement séparatiste qui s'y développa, et l'action qu'y entreprit l'administration militaire.

I. — Le mouvement séparatiste.

Sans attacher une importance excessive aux antécédents historiques des peuples, il est cependant nécessaire de connaître dans son ensemble leur formation, pour comprendre leur esprit.

Ce que l'on a coutume de nommer aujourd'hui les provinces du Rhin, c'est-à-dire le territoire compris entre le Rhin à l'est, et les frontières hollandaise, belge, luxembourgeoise, lorraine, et alsacienne, comprenait avant 1789, quatorze souverainetés distinctes. Au nord, dans la plaine, quatre duchés (Juliers, Meurs, Clèves et Haute-Gueldre) acquis par la Prusse au cours du XVIIIe siècle. Au sud, l'électorat palatin du Rhin, réuni à la Bavière en 1777. Entre eux, mêlés, enchevêtrés, la principauté de Sarrebruck, le duché palatin de Deux-Ponts, trois villes libres : Spire, Landau et Aix-la-Chapelle, quatre archevêchés ou évêchés : Mayence, Worms, Trèves et Cologne. En outre, le Luxembourg, l'Alsace débordaient à l'est et au nord. Aucun lien entre tous ces États si ce n'est des rapports de voisinage, modifiés au gré des alliances politiques ou des guerres fréquentes.

C'est la Révolution française qui donna à ces territoires leur première unité. L'attraction de l'idée révolutionnaire, si singulière alors en Europe, ne se fit guère sentir au début que dans le sud, à Mayence et en Palatinat. En 1793, quelques clubs y furent fondés qui décidèrent leur rattachement à la République française. Le nord, au contraire, refuge de la noblesse en exil, demeurait soumis à ses princes et à ses évêques. Mais en 1794, Jourdan victorieux en Hollande se retourna vers l'est et envahit toute la rive gauche du Rhin. Le traité de Bâle en 1795, celui de Campo-Formio en 1798, accordèrent à la France l'occupation puis la possession de ces territoires. Alors, les anciennes principautés disparurent : elles furent remplacées par quatre départements, divisions régulières, administratives et non plus politiques. La législation française fut appliquée uniformément. Cette organisation dura plus de quinze ans.

En 1815, le Congrès de Vienne effectua une refonte complète des États européens. Il procéda en particulier à un véritable partage de l'Allemagne. La Prusse, comme prix de son rôle dans les dernières guerres et de son intervention décisive à Waterloo, réclama l'attribution d'une série de territoires disposés de telle manière qu'elle pût, avec ses armées, commander toutes les portes de l'Allemagne. C'est ainsi qu'elle se constitua à l'ouest un bloc territorial imposant, susceptible d'être organisé en marche militaire. Il y eut, au cours du Congrès, de véritables marchandages. Les députés rhénans n'hésitèrent pas à rappeler à l'Assemblée prussienne, en février dernier,

que Berlin avait d'abord demandé la possession de la Bavière et s'était au dernier moment contenté de celle de la province rhénane. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne fit payer aux provinces du Rhin leur trop long séjour entre des mains étrangères. Afin d'éviter pour l'avenir une nouvelle scission, elle leur retira toute indépendance : l'archevêché de Mayence fut donné au Grand-Duc de Hesse ; le Palatinat agrandi fut rendu à la Bavière ; la petite principauté de Birkenfeld, séparée de l'ancien duché palatin, fut cédée à l'Oldenbourg ; tout le reste du territoire, soit la valeur de onze des anciennes souverainetés, fut réuni en une seule province et donné à la Prusse qui reçut ainsi la garde de la frontière occidentale de l'Empire.

Au cours du XIXe siècle, la région rhénane prit soudain un essor économique et industriel considérable, par suite de la mise en exploitation de ses richesses minières et par suite aussi du caractère travailleur et commerçant de ses habitants. La région du nord, d'Aix-la-Chapelle, de Crefeld et de Cologne, prolongée à l'est du fleuve par celle de Dusseldorf et par le centre de la Ruhr, devint une des parties les plus riches et les plus productives de toute l'Allemagne. Les exploitations de la houille, du plomb, du zinc, du nickel, les fabrications métallurgiques et textiles voisinaient dans un pays surpeuplé, merveilleusement desservi par la large voie du fleuve. Plus au sud, au milieu de la montagne, le bassin de la Sarre, de moindre étendue, mais encore très riche. En relation avec lui, au bord du Rhin, la région de Ludwigshafen conquérait le premier rang du monde dans l'industrie des produits chimiques. Partout la population s'accroissait : elle atteignait au moment de la guerre un huitième de celle de l'Empire tout entier. La fortune se développait dans une proportion plus considérable encore.

Cette situation devait nécessairement donner naissance à certains heurts entre les dirigeants de cette province et la métropole éloignée, pauvre et autoritaire. La Prusse est un pays de soldats et de fonctionnaires. Elle constitua entre le Rhin et la frontière des garnisons nombreuses. Elle remplit les cadres de l'administration rhénane de ses agents, même aux degrés les moins élevés de la hiérarchie. Du reste, elle évitait d'instituer dans le pays des écoles où les jeunes gens auraient pu recevoir une formation administrative. Seule, l'Université de Bonn existait sur le Rhin, extrêmement prussienne

par le choix des maîtres autant que par le recrutement des élèves. Les jeunes Palatins qui désiraient suivre un enseignement supérieur devaient aller à Munich. Ainsi les riches industriels de Cologne et d'Aix-la-Chapelle ne pouvaient pas manquer de souffrir dans leur orgueil en voyant les premiers honneurs rendus chez eux aux officiers, aux directeurs des districts ou des cercles venus de Prusse. Cet exclusivisme était surtout sensible à cause d'une opposition de caractère et de religion : le catholicisme est chez les Rhénans une croyance profonde et générale, qui les a toujours fait envoyer aux assemblées politiques des représentants inscrits au parti catholique du Centre. Or, les fonctionnaires prussiens étaient protestants. Cela créait un certain antagonisme entre eux et le clergé, très influent parmi les bourgeois et les paysans.

Ce mécontentement émané de vexations habituelles, trouvait ses arguments dans des chiffres budgétaires. La province rhénane payait un tiers des impôts prussiens; le Palatinat versait chaque année des sommes importantes à la Bavière. Et cependant, ne participant que faiblement au gouvernement des États, ils bénéficiaient peu des dépenses publiques. Nous avons dit que les traitements des fonctionnaires, les frais de l'enseignement ne leur profitaient guère. Les travaux publics, les améliorations agricoles étaient effectués davantage dans les régions plus pauvres de l'est. Les Rhénans se voyaient donc contraints à secourir le reste de l'Allemagne, non seulement par l'effet des contributions d'Empire, mais aussi par celui des impôts d'État.

Cet état de choses, exprimé souvent avant la guerre par des articles de la presse locale ou des publications politiques, ne pouvait provoquer alors aucune opposition sérieuse à l'autorité sans cesse renforcée de la monarchie des Hohenzollern. Au lendemain de l'armistice, au contraire, un bouleversement total de l'Empire retira momentanément toute force au gouvernement prussien et encouragea chaque État à réviser à la fois sa constitution et ses frontières. Dès la fin de novembre, il se constitua un parti ou plutôt une série de partis rhénans qui discutèrent la séparation de la province et de la Prusse. Des réunions se succédèrent à Cologne, à Aix-la-Chapelle, où l'idée d'un nouvel État rhénan fut acclamée. Une brochure intitulée *Los Von Berlin*! (Rompons avec Berlin!) eut un succès

considérable. Le mouvement était dirigé par quelques hauts fonctionnaires originaires du pays et de nombreux publicistes, soutenu par le clergé et la plupart des industriels, des commerçants, suivi par la population des campagnes, combattu seulement par une partie de la classe ouvrière.

La situation, en effet, était alors dominée par la question sociale. Le bolchevisme menaçait de conquérir l'Allemagne. De tous côtés, des comités d'ouvriers et de soldats s'emparaient du pouvoir municipal. Berlin, Essen, Dusseldorf même que l'on aperçoit par-dessus le Rhin, étaient le théâtre de luttes sanglantes menées par les Spartakistes. Le travail avait cessé presque partout. Sans doute la rive gauche du Rhin allait-elle être garantie de la guerre civile par la présence des armées alliées; mais un autre danger que celui des massacres et des pillages était à craindre : les gouvernements révolutionnaires, peut-être communistes, qui allaient s'établir en Allemagne, édicteraient sans doute des mesures qui bouleverseraient l'ordre social. Or, les Rhénans s'étaient enrichis pendant la guerre. Leurs usines, les plus proches du front, avaient plus que toutes les autres travaillé pour l'armée; les paysans avaient profité de la rareté des denrées pour réaliser des bénéfices importants. Partout, des capitaux considérables s'étaient amassés que le blocus avait empêché de dépenser. La tranquillité assurée par les forces alliées allaient sans doute encore permettre à l'industrie rhénane de produire à l'abri des grèves voisines. Plus que jamais, la Province avait intérêt à ne pas subir la loi fiscale prussienne qui allait aggraver encore la proportion de son tribut. Seuls donc, les ouvriers pouvaient souhaiter le contact avec Berlin, en vue de participer à la législation socialiste que l'on attendait du nouveau gouvernement.

On s'est demandé si les Rhénans tendaient à se séparer seulement des États prussiens et bavarois ou bien aussi de l'Empire allemand. Cette question n'a pour ainsi dire aucune signification positive. La séparation des États était la seule qu'ils pouvaient réaliser. Elle leur assurait une administration autonome, une police spéciale, un budget particulier; c'était bien là les objets de leurs vœux. Que signifiait en outre une séparation de l'Empire? Avant tout, sans doute, un régime douanier différent, une union commerciale avec d'autres puissances, sans laquelle ils n'auraient pu former un État viable, et seraient

fatalement rentrés dans le sein de l'Empire allemand. Mais de pareilles décisions n'étaient pas en leur pouvoir. Ils savaient que les puissances alliées allaient imposer à l'Allemagne à la fois ses limites et sa situation économique dans le monde; ce seraient elles qui décideraient si la rive gauche du Rhin ferait partie de l'Empire ou si elle formerait un État autonome.

Sur ce point, quels étaient leurs vœux? De cœur, ils étaient en majorité allemands et voulaient le rester; mais, au milieu des désastres de l'Empire, un statut qui leur aurait conféré avec l'indépendance une situation financière et commerciale de faveur, offrait trop d'avantages pour qu'ils pussent songer à le repousser. En tout cas, eux-mêmes ne pouvaient mettre en discussion que l'étendue du nouvel État allemand : les uns préféraient un État de la rive gauche, plus à l'abri des troubles sociaux, plus susceptible aussi de recevoir des Alliés un traitement d'exception; les autres, et c'était sans doute la majorité, souhaitaient une république allemande de l'Ouest qui, s'étendant sur la rive droite, aurait compris Dusseldorf, la Ruhr et la Westphalie; cette solution leur permettait de garder la main sur l'ensemble du bassin rhéno-westphalien, notamment sur la ville d'Essen, véritable capitale du charbon, et de devenir ainsi le premier État industriel de l'Empire.

Pendant tout le mois de décembre, des comités, des sociétés s'organisèrent dans les principales villes. Cependant, aucun gouvernement véritable ne se constitua. L'incertitude générale sur les intentions tant des gouvernements allemands que des puissances alliées, incitait à rester dans l'expectative, les Rhénans auxquels la tranquillité était provisoirement assurée par l'occupation militaire. Puis, le calme parut se rétablir un peu en Allemagne et l'autorité des gouvernements se raffermir. On pouvait peut-être obtenir la création d'un État rhénan par des voies légales. En janvier, les élections d'une Constituante eurent lieu dans tout l'Empire, et, au début de février, celles des assemblées d'États. Les Rhénans envoyèrent des représentants à Weimar, puis à Berlin et à Munich. La majorité appartenait encore au parti du Centre; elle reçut le mandat de négocier la reconnaissance par l'Empire d'une République rhénane. La question fut de suite posée et la discussion devient très vive, en particulier à Berlin. Des discours furent prononcés où se mêlaient

la violence et l'ironie contre le désir que manifestait la Prusse de conserver en sa puissance cette nourrice féconde. Mais l'opposition formelle du gouvernement prussien l'emporta.

Celui-ci ne cacha pas l'inquiétude que lui causait le mouvement rhénan. Dès le mois de février, il entreprit une campagne très vive pour le combattre : il essaya de le représenter comme une tentative anti-nationale, comme une trahison organisée par quelques politiciens ambitieux et quelques capitalistes cupides, comme un mouvement exclusivement clérical et réactionnaire; nous avons exposé les circonstances sociales qui pouvaient prêter à cette interprétation. Des agents furent envoyés sur la rive gauche, qui organisèrent des tournées de conférences; des réunions publiques furent tenues périodiquement par des fonctionnaires pour ranimer le patriotisme des populations. En même temps, de l'autre côté du Rhin, la presse prussienne excitait l'opinion contre le danger d'une désagrégation de l'Empire, représentait les revendications rhénanes comme étant inspirées par l'ennemi désireux d'affaiblir l'Allemagne; le gouvernement évoquait ce péril pour inviter l'Assemblée à renforcer l'unité allemande, pour préparer tous les esprits à l'adoption d'une Constitution où le pouvoir impérial serait plus fort encore qu'autrefois, où les gouvernements des États seraient dépouillés de leur rôle politique et ne conserveraient que des attributions administratives.

A leur retour, les députés rhénans apprirent à leurs concitoyens qu'ils ne devaient plus espérer la bonne volonté de la Prusse. Il fallait recourir à la séparation violente, au coup d'État. Mais une pareille opération ne pouvait être tentée dans un pays occupé militairement que si l'on connaissait les dispositions du commandement des troupes. Or, au moment où elles allaient s'adresser à celui-ci, les personnalités les plus importantes du parti étaient retenues par une certaine crainte de donner prise aux accusations de trahison lancées par les Prussiens. Pendant les mois de mars et d'avril, de nouvelles réunions préparatoires furent tenues à Aix-la-Chapelle, à Cologne, à Crefeld et dans le Palatinat. L'action immédiate fut plusieurs fois résolue. Mais finalement, on se décida encore à attendre. On espérait de jour en jour que la Conférence de la paix ferait enfin connaître le sort imposé à l'Allemagne. Une décision pourrait peut-être influer sur la situation rhénane. Le 7 mai, on apprit que rien ne serait changé

à la situation politique et économique de la rive gauche du Rhin, qu'un traitement spécial ne la différencierait pas du reste de l'Allemagne.

Aucun élément inconnu n'arrêtait plus désormais les séparatistes rhénans. Ils résolurent d'agir à la fin du mois : les comités d'Aix et de Cologne convoquèrent leurs adhérents pour le 28 mai. Le gouvernement du nouvel État devait siéger à Cologne et comprendre de très hautes personnalités du pays. Les cadres de l'administration future se remplissaient chaque jour; des financiers importants garantissaient du point de vue pécuniaire la réussite du mouvement. Mais le gouvernement de Berlin, instruit de ces préparatifs, renforça encore son action et sa propagande. Il intervint directement auprès des principaux dirigeants pour leur demander de retarder leur démonstration, alléguant qu'elle porterait un préjudice grave à l'Allemagne en la gênant au cours des négociations poursuivies à Versailles avec les Alliés. D'autre part, il suggéra aux Rhénans que la Prusse pourrait peut-être leur consentir une certaine autonomie apparente, s'ils s'engageaient à ne jamais quitter l'union économique allemande, tout en se servant de ce nouveau statut en vue d'obtenir personnellement des Alliés et en particulier de la France, un adoucissement des clauses du traité pour l'Allemagne entière. En même temps, afin d'effrayer la masse, il engageait une polémique violente dans la presse et faisait répandre des proclamations qui rappelaient au peuple les peines encourues pour haute trahison. Par ailleurs, si la plupart des commandants d'armée pressentis sur l'attitude que garderaient leurs troupes en cas de conflit, avaient répondu qu'elles se borneraient à maintenir l'ordre dans les rues tout en laissant les opinions se manifester librement, certains au contraire avaient fait connaître que leurs instructions les obligeaient à réprimer un mouvement subversif. Toutes ces considérations arrêtèrent encore une fois les principaux dirigeants rhénans. Ils décidèrent, le 28 mai, de remettre l'exécution de leur programme jusqu'après la signature du traité.

Au contraire, un petit groupe de dissidents résolut de tenter immédiatement l'aventure. Le Dr Dorten lança, le 1er juin, de Wiesbaden, ville où il avait été procureur, une proclamation invitant toutes les régions de la rive gauche et même de la rive droite

du Rhin à envoyer leur adhésion au nouveau gouvernement qu'il formait. En même temps, il communiquait aux puissances étrangères la création de cette république rhénane pour laquelle il revendiquait une représentation diplomatique autonome. L'appel du Dr Dorten ne pouvait pas être entendu : ni lui, ni ses collaborateurs ne jouissaient d'une notoriété suffisante pour entraîner la masse qui voyait ses dirigeants habituels rester silencieux. Wiesbaden était trop excentrique aussi bien par sa position sur la rive droite du Rhin que par son caractère un peu spécial de ville luxueuse et cosmopolite, pour être l'origine d'un mouvement populaire. Le nouveau gouvernement isolé, en butte aux attaques violentes des fonctionnaires prussiens, continue sa propagande parmi les principaux groupements rhénans.

Le parti cependant demeurait dans l'expectative. Après la signature du traité vint le vote de la Constitution allemande. Celle-ci portait la marque des longs efforts de la Prusse. Un article visait spécialement le séparatisme rhénan : il y était spécifié que toute province ne pourrait se détacher d'un État que si les deux tiers de sa population le demandaient par deux referendum exécutés à deux ans d'intervalle. Cette disposition offrait au séparatisme rhénan une voie légale tout en la rendant longue et mal aisée. Elle souleva les protestations du parti qui s'exprimèrent au cours de réunions récentes.

Il semble du reste que la répartition des opinions se soit modifiée au cours de l'été. La certitude que les Alliés ne profiteraient pas du mouvement pour désagréger l'Allemagne, a fait tomber les scrupules patriotiques de certains. D'autre part, la constatation que le gouvernement de Berlin s'était raffermi et avait retrouvé son attitude autoritaire d'autrefois, a déçu les espoirs de la classe ouvrière. Une partie de celle-ci préférerait une administration autonome, et croyant sa réalisation certaine, voudrait en prendre la direction. Un parti socialiste séparatiste c'est donc constitué sous le nom d'Union des Pays Rhénans, qui publie à Cologne un journal intitulé *La République Rhénane* et qui comprend environ la moitié des membres de l'ancien parti socialiste indépendant. Il marche, parallèlement au groupe rhénan du centre, dans une voie dont l'issue n'est pas encore atteinte.

On a demandé quels avantages pourrait offrir à la France une séparation ainsi limitée, à l'intérieur de l'Empire allemand. Il semble que ce changement qui relève en effet surtout de l'administration interne de l'Allemagne, serait un élément essentiel de paix en Europe. La constitution d'une république allemande de l'Ouest qui, nous l'avons exposé, deviendrait l'État le plus riche et, au point de vue économique, le plus puissant, changerait nécessairement l'équilibre intérieur de l'Empire. A l'hégémonie unique de la Prusse située à l'est et qui, demeurant quoi qu'il en soit militaire et conquérante, dirigera nécessairement vers l'est sa puissance et son désir de domination, s'opposerait le développement d'un État nouveau, plus commerçant que guerrier, que sa situation orienterait davantage vers les pays occidentaux. Il semble que le mouvement spontané qui retirerait au militarisme prussien la direction unique de la production allemande pourrait recevoir l'approbation de l'humanité entière.

II. — L'administration militaire.

La convention d'armistice avait prévu que les territoires occupés seraient administrés par les autorités locales sous le contrôle du commandement militaire. Chacune des quatre armées alliées devait donc créer dans sa zone un organisme de surveillance administrative. On pouvait présager que chacune, selon son caractère national, aurait une conception particulière de l'occupation; il en résulterait nécessairement une variété de réglementations qui gênerait la circulation, les échanges et paralyserait toute activité économique intérieure. De véritables barrières sépareraient ces quatre zones d'occupation arbitrairement délimitées. D'autre part, on devait songer à la nécessité de négocier avec le gouvernement allemand certains accords relatifs à l'ensemble du territoire; on devait se préoccuper de recueillir les intentions politiques des puissances alliées pour diriger une action commune et ordonnée dans le pays.

Le maréchal Foch, Commandant en Chef les armées alliées, comprit, dès le jour de l'armistice, l'intérêt qu'il y avait à créer à son état-major un organe administratif supérieur, et à lui assurer par la suite un grand développement. Il confia le soin de le constituer et de le diriger à un administrateur de grand mérite et de grande expé-

rience, M. Paul Tirard, maître des requêtes au Conseil d'État, qui avait exercé avant la guerre plusieurs fonctions élevées, tant à Paris que dans nos colonies. Il mit à sa disposition un certain nombre d'officiers techniciens de l'armée active ou de la réserve, et intervint auprès des différents ministères pour que chacun d'eux détachât des spécialistes qui furent placés à la tête des cadres de la nouvelle administration[1].

Le Contrôle général de l'administration des territoires rhénans occupés se fixa définitivement à Luxembourg à la fin de décembre, auprès du quartier général avancé du maréchal. Il se tint en liaison avec les généraux commandant les armées d'occupation belge, anglaise et américaine, installées respectivement à Aix-la-Chapelle, Cologne et Coblence, et plus particulièrement encore avec le groupe des armées françaises commandé par le général Fayolle à Kaiserslautern, avec les 8e et 10e armées établies à Landau et à Mayence, sous les ordres des généraux Gérard et Mangin. Chacun des commandants d'armée organisa à son état-major un bureau spécial des affaires civiles, chargé de préparer les instructions de police générale, et d'adresser des ordres aux officiers contrôleurs. Ceux-ci étaient répartis auprès des administrateurs allemands de provinces, de districts et de cercles. D'autre part, le contrôle général communiquait journellement avec Spa, où siégeait la Commission interalliée d'armistice, organe militaire de négociation avec l'Allemagne. Il eut à Paris un bureau de liaison à l'état-major du maréchal, en relation permanente avec les différents ministères français.

Les divergences prévues de caractère et d'intérêt, apparurent entre les commandants alliés, dès le début, lorsque fut déterminé le régime de contrôle et de police. Elles s'accentuèrent un peu plus

1. Parmi les anciens élèves de l'École des Sciences politiques où M. Tirard a lui-même enseigné plusieurs années, nous pouvons citer : M. Roussellier, maître des requêtes au Conseil d'État, contrôleur général adjoint ; M. Jean-Marie Roussel, maître des requêtes au Conseil d'État, détaché auprès de la Xe armée ; M. Maurice Silhol, chef-adjoint du cabinet ; M. A. Polaillon, inspecteur des finances, directeur des services financiers ; M. Bruere, secrétaire d'ambassade, délégué du ministre des Affaires étrangères ; M. Gérardin, consul, et M. Chastenet, attaché d'ambassade, secrétaires de la Commission de la rive gauche du Rhin ; le marquis de Lillers, chef de mission à Cologne ; M. Ladreit de Lacharrière, directeur de l'Office de renseignements commerciaux à Paris ; M. A. Marvaud ; M. Pierre Lisle ; M. Paul Petit, etc.

tard quand furent réglées les relations économiques du pays avec ses différents voisins. Pour réduire ces obstacles, il avait d'abord été décidé que les généraux alliés se réuniraient en conférence pour discuter les projets de règlement préparés par le contrôle général et pour prendre les décisions d'un commun accord. Mais cette conférence qui ne se réunit qu'une fois par mois, ne pouvait que fixer quelques grandes lignes et non pas résoudre les problèmes quotidiens. En outre, elle n'était pas qualifiée pour décider des questions d'ordre politique qui réclamaient l'accord des gouvernements eux-mêmes. Aussi, après plusieurs essais, une Commission civile fut constituée à Coblence, au mois de mai, dont l'autorité fut imposée aux commandants d'armée. Elle comprit de hauts fonctionnaires délégués par les quatre nations alliées, et fut présidée par M. Tirard. Celui-ci sur les lieux depuis le début de décembre, apporta au nouveau conseil une expérience qui lui assura une autorité incontestée. Ainsi, l'influence que nous avions acquise grâce à l'organisation précédente purement française, se trouvait presque accrue par sa transformation en une institution interalliée.

Le fait d'avoir su répandre dès le début, dans les différents services du contrôle administratif et économique, un personnel actif et compétent, nous avait d'ailleurs procuré aussitôt la première place et des moyens d'action incomparables sur le marché rhénan. Les Anglais le reconnurent et essayèrent, vers le mois d'avril, de se créer à Cologne une situation analogue en y envoyant à leur tour un grand nombre de financiers et de commerçants.

Si l'on examine la suite des décisions prises par le contrôle général de l'Administration des territoires rhénans pendant les mois qui suivirent l'armistice, si l'on étudie le régime administratif et économique qu'il a institué dans le pays, on constate qu'il a mis à profit sa situation exceptionnelle pour s'assigner des tâches très variées.

C'est ainsi qu'on le voit d'abord s'efforcer de garantir par des voies administratives la tranquillité des troupes d'occupation, en élaborant des règlements de police, en organisant, pour les faire respecter, des juridictions militaires spéciales, en étudiant au point de vue du droit et en résolvant les difficultés survenues entre les armées et les populations, en réduisant enfin, autant que possible, toutes

les occasions de mécontentement populaire et de troubles sociaux. — C'est encore ainsi qu'il saisit les occasions de défendre les intérêts des nationaux alliés sur la rive gauche du Rhin, recherchant et protégeant leurs biens séquestrés ou liquidés pendant la guerre, aidant à la récupération des machines ou objets volés en France ou en Belgique. — C'est ainsi enfin qu'il s'appliqua à conserver sous la surveillance et à la portée des Alliés le gage constitué par les richesses financières des provinces du Rhin : il interdit l'envoi de fonds publics ou privés vers l'Allemagne non occupée, organisa un contrôle financier des opérations des banques, du fonctionnement des caisses publiques, de la perception des impôts, etc.... Et lorsque, plus tard, les gouvernements décidèrent de remettre ce gage à la disposition de l'Empire, ils purent tenir compte de sa valeur intacte en calculant les sommes qu'ils allaient exiger à titre de réparation.

Mais à côté de ces diverses actions locales et momentanées, on peut distinguer dans la politique du contrôleur des pays rhénans deux préoccupations d'un caractère plus général, d'un intérêt plus direct aussi pour nous. En premier lieu, le souci de réserver aux puissances alliées jusqu'au jour où elles auraient fixé les conditions de paix qu'elles imposeraient à l'Allemagne, la possibilité de donner aux provinces du Rhin un statut spécial. En second lieu, la volonté de faire immédiatement profiter les nations alliées, et surtout les régions dévastées de France et de Belgique, des ressources trouvées dans les territoires occupés; de créer en même temps sur la rive gauche du Rhin des comptoirs commerciaux qui serviraient de base solide à l'action économique que notre victoire nous permettait d'espérer entreprendre vers l'Est.

Nous disons en premier lieu, que l'Administration militaire s'efforça, sans préjuger de l'avenir, de faciliter l'établissement éventuel de liens politiques ou économiques entre les puissances de l'Entente et les provinces du Rhin. Nous la voyons en effet, à un premier point de vue, soucieuse de donner à celles-ci une haute idée de notre conception de la justice et du devoir, de notre culture intellectuelle et morale. Elle prescrit aux armées de conserver, dans leurs rapports avec les populations, et particulièrement dans l'exercice du contrôle administratif, une attitude digne, ferme, mais bienveillante

inspirée sans cesse par l'idée d'équité, exempte de toutes tracasseries mesquines qui pourraient faire naître parmi le peuple des rancunes inutiles. En même temps, mettant à profit les moyens et le personnel dont elles disposent, les armées françaises organisent dans les écoles des cours de français, offrent aux populations, dans des bibliothèques, des salles de lectures, un certain nombre d'ouvrages susceptibles de leur faire connaître et apprécier la culture latine, de développer en elles pour l'avenir des idées de paix.

A un second point de vue, elle sut distinguer que la question économique était la plus propre à toucher l'esprit des Rhénans : elle leur donna le moyen d'éprouver les avantages d'une orientation vers l'ouest de leur action commerciale. La reprise de relations avec les pays alliés fut autorisée par les gouvernements de l'Entente et l'Administration militaire s'employa à faciliter la conclusion et l'exécution des affaires. Cette expérience maintenait, il est vrai, une barrière douanière à l'ouest des provinces rhénanes. Mais le courant d'échanges créés pouvait, par transitions, devenir un moyen de ravitaillement et un débouché normal pour l'industrie du pays.

A un troisième point de vue, l'Administration des territoires rhénans réussit à conserver aux provinces occupées le régime d'ordre et de sécurité générale qui distinguait alors les pays occidentaux de l'Allemagne et de la Russie, foyers d'agitations révolutionnaires. A cet effet, elle avait édicté des règlements pour ralentir la venue d'Allemagne non occupée des correspondances, des journaux, des voyageurs et surtout des agents et fonctionnaires susceptibles de provoquer des troubles. Elle s'était opposée à ce que les lois ou les ordres émanés de gouvernements instables ne vinssent bouleverser l'organisation du pays, et avait décidé que les textes réglementaires publiés depuis l'armistice ne seraient appliqués qu'après l'examen et suivant l'ordre du commandement militaire. En fait, sauf deux exceptions de brève durée, aucune grève sérieuse ne bouleversa le pays pendant les mois qui suivirent l'armistice, malgré l'exemple du spartakisme si proche et des luttes civiles incessantes en Allemagne. La population demeurait calme et laborieuse. Les fonctionnaires eux-mêmes se montraient généralement ponctuels et déférents à l'autorité des armées.

Le premier objectif de la politique du contrôle administratif semble

donc avoir été atteint. Les Rhénans manifestèrent à maintes reprises qu'ils appréciaient hautement le régime d'ordre maintenu par les armées alliées. Ils firent toujours le meilleur accueil à nos commerçants. Et si ces dispositions favorables n'ont pas été utilisées dans le sens politique précis que certains avaient pu d'abord envisager, du moins elles constituent pour nos troupes la garantie inappréciable d'une occupation calme et facile pendant les années futures. Elles permettent aussi de présager que ces populations auxquelles une évolution politique intérieure pourrait conférer dans l'avenir une grande influence au sein de l'Empire allemand, seraient animées d'un esprit d'entente plutôt que d'hostilité envers leurs voisins de l'Ouest.

Les provinces du Rhin se trouvèrent, à la fin de décembre, lorsque l'occupation fut complète, entre deux barrières économiques : à l'ouest, la ligne du blocus général de l'Allemagne; à l'est, celle des avant-postes des armées alliées qui interdisaient en principe toute circulation et tout trafic. Afin d'assurer le fonctionnement des usines, on ouvrit aussitôt cette seconde barrière aux combustibles et aux matières premières envoyés par l'Allemagne non occupée. Au contraire, on décida de s'opposer à toute expédition vers l'Est des produits fabriqués par l'industrie rhénane, avant que les gouvernements alliés n'aient fait connaitre s'ils voulaient les acquérir.

Parmi les stocks rhénans se trouvaient alors en effet des quantités chaque jour plus importantes de vitres, de briques réfractaires, de rails, de poutrelles de fer, de machines diverses, etc..., qui pouvaient être utilisés soit immédiatement soit plus tard pour la reconstruction de nos villes détruites. Toutes ces denrées étaient d'un prix beaucoup plus bas que les produits similaires fabriqués par les Alliés. Cette différence résultait de leur abondance sur le marché, de leur valeur de revient généralement plus faible, et surtout du change très défavorable que supportait la monnaie allemande.

La France pouvait profiter de cette situation et en retirer d'incomparables bénéfices. En effet, à ce moment déjà, et par la suite de plus en plus, elle devait se préoccuper d'équilibrer son commerce extérieur. Elle était obligée à cause d'une production insuffisante, d'acheter chaque mois au dehors pour plusieurs milliards, des

denrées dont elle assurait à grand'peine le paiement. Or, grâce à la valeur du mark, elle pouvait dépenser sur le Rhin trois fois moins qu'en Angleterre, par exemple. En outre, sa créance de guerre lui ouvrait en Allemagne un crédit presque illimité.

Il importait cependant d'éviter un danger. La libre introduction de la production rhénane sur notre marché en aurait chassé notre fabrication nationale, incapable de lutter contre une telle concurrence; elle aurait pu ruiner notre propre industrie. Il y avait donc lieu de ne laisser importer en France que pour remédier à notre insuffisance de production ou pour libérer nos propres denrées en vue d'une exportation destinée à payer notre dette extérieure.

Le meilleur remède paraissait être de réserver l'achat des marchandises, d'abord à des organismes officiels chargés de la reconstitution des régions libérées, puis à des associations de fabricants qui pourraient, en opérant une péréquation entre produits français et rhénans, diminuer leurs prix de vente.

En même temps, les provinces du Rhin soumises depuis plusieurs années au blocus, réclamaient à tout prix certaines denrées dont elles étaient absolument démunies. Elles offraient donc un débouché à certains stocks de guerre inutilisables en France. Elles constituaient un marché momentanément vide, où nous pouvions aisément nous assurer une place pour l'avenir.

Tandis que le gouvernement français autorisait dans certaines conditions la reprise du commerce avec les territoires occupés, l'Administration militaire des pays rhénans travaillait à la faciliter en développant dans les principales villes industrielles, une organisation économique française extrêmement étendue.

Les généraux Mangin et Gérard avaient, dès leur installation en Allemagne, créé des sections de contrôle industriel composées d'officiers techniciens. Ces sections surveillaient la fabrication des usines à un point de vue militaire; elles y recherchaient les machines, les documents, les procédés de fabrication dérobés pendant l'invasion aux industries française et belge. Composées d'ingénieurs de valeur, travaillant sous l'impulsion d'un commandement très actif, elles acquirent rapidement une grande autorité parmi les industries de ces régions.

Le contrôleur de l'Administration rhénane résolut de répandre

cette organisation dans toute l'étendue du territoire, en particulier dans la région la plus riche, dans la plaine du Nord. Il résolut en outre de leur donner un rôle commercial.

Chacune des armées institua dans sa zone d'occupation une ou plusieurs sections économiques interalliées, chargées de dresser l'inventaire des stocks de marchandises disponibles et de diriger les échanges commerciaux en accordant des autorisations de transport. Le gouvernement français détacha dans chacune d'elles un certain nombre d'ingénieurs civils mobilisés et d'ingénieurs du génie maritime. Il y eut sept sections établies à Aix-la-Chapelle, Crefeld, Cologne, Trèves, Mayence, Ludwigshafen et Sarrebruck. Chacune comprit un groupe de techniciens français dont la tâche quotidienne était la suivante : 1° tenir à jour par des visites et des recherches continuelles, deux tableaux indiquant, le premier les produits disponibles, le second les marchandises demandées dans la région, classées par variétés, qualités, prix de vente, etc... ; 2° recevoir et guider les commerçants français venus pour effectuer des achats ou des ventes, leur faciliter la conclusion de leurs affaires, les renseigner sur les garanties présentées par les différentes maisons, leur indiquer les marchés avantageux, les instruire des usages et règlements commerciaux de la région, des conditions d'expédition et de transport, leur faire connaître les banques susceptibles d'effectuer le règlement de leurs marchés; 3° conclure pour le compte des ministères ou des organes officiels français des opérations d'achat ou de vente; 4° autoriser ou interdire chacune des transactions entreprise par les Rhénans hors de la province. Ces sections, participant ainsi à la vie économique du pays par leur rôle de contrôle industriel et de bureau commercial, disposaient pour leur travail d'un prestige considérable dans la région et d'une connaissance parfaite de ses moindres ressources.

A Luxembourg, auprès du contrôle de l'Administration, un service industriel fut confié à M. l'ingénieur général Maugas, directeur des constructions navales à l'arsenal de Toulon, qui groupait tous les renseignements obtenus, procédait aux études d'ensemble, correspondait avec les gouvernements alliés et donnait enfin des ordres généraux à chacune des sections. Il était en rapport journalier avec un bureau de renseignements installé à Paris, qui fournissait direc-

tement les informations aux commerçants français et transmettait toutes leurs demandes.

Cette organisation très complète qui, disposant d'un personnel de choix, pouvait fournir un travail rapide et précis, ne fut sans doute pas utilisée au début par le commerce français dans la mesure que l'on aurait pu prévoir. Un certain nombre d'industriels sinistrés, de filateurs, en particulier, réalisèrent, en vendant leurs stocks de guerre, des bénéfices qui leur facilitèrent beaucoup la remise en marche de leurs usines. Par contre, les consortiums de producteurs auxquels on avait confié la charge des importations, gênés par d'anciens marchés conclus pendant la guerre, hésitant à introduire des marchandises en France par crainte de leur concurrence, ne profitèrent que très tardivement des occasions qui leur étaient offertes dans les provinces du Rhin.

La crise sans cesse grandissante de notre change et de notre commerce paraît avoir, au cours de l'été, provoqué des achats plus nombreux. Il semble urgent que la France, pendant un temps encore indéterminé, se décide à remplacer plus radicalement encore ses importations d'Amérique et d'Angleterre par des acquisitions effectuées dans les pays où la monnaie a le moins de valeur.

Quel que soit le fonctionnement du mécanisme protectionniste que le gouvernement français choisira, les comptoirs commerciaux rhénans faciliteront beaucoup la conclusion des marchés. Nos commerçants si justement défiants en entreprenant des affaires avec des maisons récemment encore ennemies, trouveront là des compatriotes familiarisés depuis longtemps avec les lieux et les gens, qui leur procureront une aide et des garanties indispensables.

*
* *

La mise en vigueur du traité de paix doit modifier profondément le régime de l'occupation. Désormais l'administration des provinces du Rhin sera directement rattachée à celle des États dont elles dépendent; les gouvernements de la rive droite pourront ordonner à leur gré les mouvements financiers et commerciaux. Le Contrôle de l'administration est remplacé par un organisme diplomatique interallié dénommé Haute Commission des Territoires Rhénans,

dont les attributions seront très différentes. Elle aura pour mission de régler, au nom des gouvernements associés, les relations des armées d'occupation avec les autorités civiles allemandes en édictant des ordonnances ayant force de loi.

Il est cependant intéressant de remarquer que la France a su jusqu'à présent assurer à son attitude dans les provinces du Rhin une continuité réelle, grâce à la conservation d'un même personnel, à travers des transformations apparentes, imposées par les circonstances et les négociations interalliées.

On peut donc légitimement espérer que le contrôle des territoires rhénans devenu Haut-Commissariat de France, poursuivra dans le régime de paix sa politique réservée, mais active, à l'égard des provinces du Rhin et, par leur intermédiaire, de l'Allemagne toute entière; qu'il saura conserver et développer nos comptoirs commerciaux et réserver par ce moyen une voie aux intérêts français, lors de la réfection prochaine du plan économique de l'Europe centrale.

ANDRÉ ISAMBERT.

Octobre 1919.

LA RIVE GAUCHE DU RHIN

ET LA REPRISE DU COMMERCE AVEC L'ENNEMI... D'HIER

En ce temps-là, la France étant en guerre avec l'Allemagne, une propagande plus patriote que perspicace bariolait les murs de Paris de proclamations invitant le public à ne jamais plus acheter de « Kamelotte boche ». Cette exaltation était peut-être nécessaire, à la vie de l'arrière; mais la paix, si elle a donné naissance à d'autres exaltations, a du moins posé d'une façon plus réaliste la question de la reprise des relations économiques avec l'Allemagne, d'abord, au lendemain même de l'armistice sous la forme amoindrie de tractations commerciales avec les Territoires occupés par nos troupes sur la rive gauche du Rhin, puis, pour demain, avec le Reich tout entier.

Pourquoi cette reprise a-t-elle eu lieu et si rapidement? Quelles formes a-t-elle revêtues? Était-elle non seulement nécessaire, mais désirable? et sous quelle modalité, le cas échéant peut-on l'envisager pour l'avenir?

Les volontés individuelles résistent difficilement à la poussée des phénomènes sociaux et le « Jusqu'au boutiste » le plus exalté n'a pu penser sérieusement à supprimer l'Allemagne de la carte économique du monde.

En 1913 la France vendait à l'Allemagne pour 866 millions de francs de marchandises. Elle lui achetait pour un milliard soixante-huit millions. Ces échanges, désavantageux pour nous, étaient déterminés par de multiples raisons. Certaines sortent du cadre humain, comme la présence de gisements houillers importants en Westphalie, à proximité de la grande voie du Rhin : d'autres sont le fait des hommes, de leur esprit d'initiative, de leur faculté plus ou moins grande à se grouper, de la stabilité ou des fluctuations dans les directives politiques ou économiques des gouvernements.

Quelles que soient les causes déterminantes de ces échanges (en nature et en quantité), ces échanges existent parce qu'ils répondent à des nécessités qu'il est impossible de supprimer complètement malgré les plus louables efforts. Des tentatives, dont la guerre a fourni de multiples exemples, pourront abaisser dans une certaine mesure la dépendance économique d'un pays vis-à-vis de l'autre, mais il paraît encore hasardeux d'affirmer que certaines industries françaises nouvelles, celles de produits chimiques et colorants, par exemple, atteignent chez nous le développement organisé suffisant, pour contrebalancer la fabrication allemande sur le marché mondial, et peut-être même sur le marché intérieur, si, à ce dernier, ne vient en aide la protection arbitraire de droits de douanes enflés jusqu'à l'invraisemblable.

Dans quelle situation se trouvaient en face l'une de l'autre les deux nations au lendemain du 11 novembre 1918 ? Toutes deux avaient souffert par la subordination totale de leur activité aux nécessités d'une lutte vitale.

La France, participant à la maîtrise de la mer, pouvait se ravitailler malgré l'arrêt de production des provinces envahies, et en même temps les plus riches du pays ; elle avait pu faire face, dans des conditions onéreuses, certes, et difficiles, à ses besoins : elle avait même constitué quelques stocks.

L'Allemagne, bloquée, avait porté toute son activité vers la recherche et la fabrication d'ersatz. Elle aussi avait des stocks, mais alors que les français étaient constitués par des denrées de première nécessité (graisses, huiles, savons, étoffes, caoutchouc, etc.), ceux de l'Allemagne se réduisaient à des marchandises de nécessité moins immédiate (produits fabriqués, machines, coutelleries ou réveils-matin), et dont le besoin se fait sentir après ceux du manger et du vêtir ; malgré l'abondance des produits métallurgiques, l'Allemand était réduit à mendier le pain de savon, le litre d'huile, le kilogramme de graisse, faute desquels il était contraint de se rendre à merci.

Aussi bien quand le gouvernement français, par décret du 15 janvier 1919 autorisa, sous certaines conditions, la reprise des relations commerciales avec les pays occupés par nos troupes, avons-nous assisté à une poussée énorme des exportations françaises vers la rive gauche du Rhin.

En publiant ce décret, le gouvernement, à coup sûr, obéissait à des raisons avant tout politiques. La nécessité militaire, qui conduisait Belges, Anglais, Américains et Français, à s'assurer des garanties rhénanes, faisait aux Alliés, pour la sécurité même de leurs contingents, l'obligation de maintenir l'ordre dans les territoires occupés. Les troubles, qui sévissaient alors dans toute l'Allemagne, ne devaient point pouvoir se produire sur la rive gauche du Rhin sous peine d'annihiler la valeur de notre gage. Et s'il est incontestable que ces troubles étaient suscités par des causes politiques et sociales, il est également vrai d'en reconnaître, en partie, l'origine dans les privations subies et acceptées par le peuple allemand pendant tout le temps qu'il croyait, ou qu'on lui faisait croire, à la victoire finale. Les Alliés furent donc conduits parallèlement à empêcher les soulèvements politiques par les mesures de police adéquates, et à diminuer les prétextes de troubles sociaux en atténuant les rigueurs du blocus. Au reste les motifs supérieurs de la politique alliée et française se trouvaient d'accord avec les intérêts économiques des nationaux.

En se plaçant au seul point de vue de notre pays, il n'est pas inutile d'énumérer les mobiles qui ont poussé nos négociants à renouer des relations commerciales avec les Allemands, tant à l'exportation qu'à l'importation. La reprise de ces relations, il convient de le noter en passant, a présenté les modalités habituelles : stade des « mercantis », aventuriers de moralité discutable, cherchant à réaliser une « affaire », profitant, abusant des circonstances, troublant le marché par leurs prétentions excessives, mais non pas tout à fait inutiles par leur audace à courir les risques, par les questions que posent leurs menées, par l'obligation où ils mettent les pouvoirs publics de débroussailler les abords du sentier où les a poussés leur esprit de lucre. Stade des affaires sérieuses et réfléchies, moins immédiatement productives mais plus durables, celui dont l'évolution n'est pas dominée par les seules aspirations d'un gain immédiat et momentané, mais par les nécessités économiques elles-mêmes; ce dernier seul est intéressant.

Nos négociants se sont déterminés pour des raisons nombreuses, qu'ils fussent vendeurs ou acheteurs.

Dans le premier cas, ils ont tout d'abord vu la possibilité de conquérir un marché, de développer nos exportations, condition

indispensable du relèvement national. Ils connaissaient l'ardeur, le savoir faire du « business man » d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique : ils avaient à cœur de n'être point distancés, de s'assurer, dans l'ordre des réalisations positives, un pourcentage de bénéfices en rapport avec les sacrifices consentis. La France avait des disponibilités dont le placement était certain de l'autre côté de la frontière alors qu'il se heurtait, chez nos alliés, soit à des disponibilités analogues, soit à des impossibilités provenant généralement de causes accessoires (distance, rareté, prix du frêt, etc.). Certains stocks nécessaires en France y étaient cependant invendables, les prix de revient, notamment à cause des conditions d'achat des matières premières effectuées en pleine guerre, étaient trop élevés et ne pouvaient se comparer aux prix, même grevés des droits de douane et de transport, des marchandises importées de l'étranger. Nous débarrasser de ces stocks, c'était alléger le marché intérieur, libérer nos producteurs en mettant à leur disposition, pour la reprise normale des fabrications, les capitaux que l'état du marché intérieur leur immobilisait. Pour certaines catégories, il était urgent de reprendre les relations d'avant-guerre, source de profits dont bénéficiait la collectivité; nos ennemis d'hier les sollicitaient, et n'était-ce point une satisfaction patriotique bien légitime que d'aspirer à implanter nos marques dans le pays enfin vaincu qui, autrefois, nous avait submergé de ses marchandises.

Pour l'importation, nos négociants obéissaient également à de sérieuses considérations. Moins que pour les Allemands certes, mais comme pour eux, notre industrie et notre commerce étaient soumis à des restrictions très gênantes, très préjudiciables à nos intérêts. Certains produits manquaient, soit que l'Allemagne se soit constituée des monopoles de fait contre lesquels les efforts tentés en France avaient abouti à des résultats insuffisants, sinon souvent négatifs, soit parce que la production nationale et alliée surchargée de commandes ne pouvaient livrer qu'avec des délais inadmissibles les marchandises immédiatement disponibles à notre porte. L'exemple de nos voisins pouvait également nous inspirer le désir d'être les « honnêtes courtiers » du trafic d'outre-mer. Un patriotisme raisonnable ne conseillait-il pas d'acheter directement dans un pays où le change était favorable, au lieu de passer nos ordres à des pro-

ducteurs avantagés par leur change, ou d'accepter les offres de marchandises allemandes que des nations plus « commerçantes », soucieuses de leur courtage, nous proposaient après camouflage, et qu'il fallait payer le prix fort. Certains esprits, ne rêvaient-ils pas d'abaisser le prix de la vie en France en concurrençant par l'introduction des marchandises allemandes les producteurs français contraints alors de s'octroyer des bénéfices moins élevés? Le matériel acheté en Allemagne avant la guerre avait besoin de pièces de rechange introuvables chez nous ou chez nos alliés. Pour diminuer le prix de revient de nos exportations (au point de vue transport), nous devions nous procurer du frêt de retour et surtout si nous voulions vendre, il nous fallait songer à assurer notre contre-partie en marchandises, d'autant plus impérieusement que le change nous était plus favorable.

A ces raisons s'en opposaient d'autres parfois très respectables, sentimentales comme le scrupule de renouer avec l'ennemi d'hier, ou issues de considérations un peu bien théoriques; un protectionnisme outrancier, grâce auquel la production sauvegardée était en mesure de satisfaire les moins raisonnables des prétentions ouvrières, se flattait d'écarter les troubles sociaux. Les financiers montraient que nos importations en Allemagne amélioraient le cours du mark, et aidait au relèvement de ce pays, comme si nous n'avions pas intérêt à éviter l'effondrement complet de la République d'empire, notre débitrice pour les milliards de la « Réparation ». Pour le créancier, l'existence du débiteur n'est-elle pas la plus précieuse des garanties. D'autre part, il serait meilleur de vendre à des acheteurs payant en livres ou en dollars, mais ces acheteurs maîtres du frêt ne se défendent-ils pas contre notre invasion et plutôt que de ne rien faire n'est-il pas plus expédient de vendre où nous pouvons?

La contre-partie allemande des arguments français ne manque pas d'importance. Elle ressort à la fois de l'organisation économique d'avant-guerre et de la situation du pays après une lutte de cinq années.

Il est à peine besoin de rappeler l'industrialisation de l'Allemagne depuis 1870, avec toutes ses conséquences : concentration urbaine de la population, organisation du crédit bancaire, création et développement des moyens et des méthodes d'exportation (flotte et dum-

ping, etc.). Toutes ces réalisations, la guerre les a encore développées par la nécessité de parer aux effets du blocus; le carton s'est fait cuir, les feuilles d'arbre, tabac; le bois, chaussure; le papier, vêtement, et l'ersatz n'a pas été seulement le « truc » trouvé par la famine pour tempérer ses souffrances, ce fut aussi l'étude approfondie des ressources existantes, la volonté de tirer partie de ces ressources jusque dans leurs utilisations les plus extrêmes et les plus inattendues, l'adaptation du machinisme existant ou la création d'un machinisme nouveau pour atteindre le but cherché. Et comme la caractéristique du temps de guerre est que « l'argent ne coûte rien » tant l'État est prodigue de la monnaie de papier, expériences, adaptations ou créations ont pu se faire sans tenir compte du prix de revient.

La paix venue, à ces tendances d'avant-guerre accrues par les nécessités de la guerre, se sont surajoutées les obligations nées de l'infériorité des armes (ravitaillement alimentaire à payer, réparations à solder, matières premières à importer) pour rénover la vie économique du pays et le détourner du spartakisme.

Mais d'abord il faut manger pour vivre et l'Allemand a importé d'innombrables articles d'alimentation. Nos négociants lui en ont fourni et de toute nature, car l'Allemand, habitué aux ersatz, a facilement dévoré ceux qui existaient chez nous. Ses besoins pressants absorbèrent de même textiles, caoutchoucs, savons, graisses, etc.

Puis, la poche encore garnie de marks papier, l'Allemand n'a pas craint la débauche de quelques dépenses somptuaires dont il était privé depuis si longtemps, et notre bon et beau luxe qu'il apprécie un peu à la façon d'un parvenu, l'a tenté : un bas de soie, de vraie soie, même sur une cheville germanique, est tout de même plus « *elegant* » qu'un bas de viscose.

D'autre part, il fallait produire pour se libérer et pour prendre la revanche économique de la défaite militaire. Il fallait importer des matières premières, faire tourner les usines. L'Allemand, avec son application, sa ténacité, son esprit d'organisation et de groupement, n'y a pas manqué et maintenant qu'il produit déjà, il veut vendre pour acquérir le dollar, la livre ou même le franc libérateur. Pour des motifs différents mais également impérieux et situés dans le temps à l'ordre inverse des nôtres, l'Allemand était, lui aussi, poussé à la reprise des relations économiques, importation puis exportation

et avec n'importe quel peuple, neutres ou ennemis d'hier, donc avec nous. Avec nous d'autant plus que sont plus grandes les facilités d'une frontière de terre exempte de la tyrannie du frêt.

Comme s'il prévoyait notre fameuse « crise de paresse » et la force d'organisation de l'ennemi, le Traité de paix a stipulé maintes entraves à l'expansion économique allemande, dans le dessein évident, semble-t-il, sinon de réduire à merci industriellement et commercialement ces vaincus, du moins de retarder autant que possible le déluge de la production allemande sur le monde, cause génératrice de cette guerre et d'autres peut-être.

Trop de poussées convergeaient vers la reprise des relations économiques pour qu'on put résister. Cependant des théories adverses furent échafaudées chez nous. Je passe sous silence l'argument sentimental, respectable, mais qui n'est point valable en affaires. Vendre en Allemagne, c'est appauvrir notre ravitaillement intérieur et troquer nos marchandises contre de la monnaie dépréciée. On a vu plus haut ce qu'il fallait penser du second argument ; quant au premier, le gouvernement, qui a tout pouvoir, ne l'a-t-il pas, à maintes reprises, exercé, pour prohiber à l'importation celles des denrées dont l'invasion menacerait dangereusement la situation du marché intérieur? Acheter en Allemagne, c'est tuer notre production si fortement handicapée par la destruction de nos usines, par la désorganisation de nos transports, de notre main-d'œuvre; c'est améliorer le change allemand, c'est concourir au relèvement de la force allemande.

Certes, mais le Nord et l'Est ravagés ont un besoin urgent de se reconstituer! Nous disposons de quelque frêt, ne nous essayerons-nous point au rôle de courtier ; ne sommes-nous pas le créancier pour lequel très précieuse est la solvabilité du débiteur. Ne peut-on point abaisser le prix de la vie en noyant sous le flot du produit importé les prétentions abusives de la spéculation. Et si, pour rendre aux consommateurs la vie plus facile, le producteur doit être conduit à modérer ses gains, à rénover ses méthodes, à améliorer son outillage, le pays n'en retirera-t-il pas des profits éminents qui neutraliseront en grande partie les avantages trouvés par l'Allemagne à nos achats chez elle?

Est-ce à dire que la guerre finie, il faille passer l'éponge sur le

passé, oublier les sanglantes années de lutte et ne chercher le profit de l'effort persévérant que dans la satisfaction inhérente à la victoire du droit et de la liberté.

Les mots ne suffisent point. Nous avons mérité d'autres réalités.

La reprise des relations économiques est inévitable, elle doit se faire à notre profit. Vente de nos produits le plus largement qu'il soit possible, achat de ce qui nous est utile pour la reconstitution des régions dévastées et de ce qui nous est nécessaire pour amener un abaissement du prix de la vie, sans détruire notre industrie nationale, mais aussi sans permettre que sa sauvegarde serve de prétexte à la constitution de monopoles de fait ou encourage le multhusianisme économique. Nous préoccuper de notre change non pas en portant les yeux au-dessous de nous sur le mark déprécié, mais au-dessus de nous sur la livre ou le dollar : c'est cueillir le fruit matériel de notre victoire.

L'Allemagne, habituée au groupement, familière des cartels, a, dès le lendemain de l'armistice, organisé sa production. Elle a spécialisé ses usines, créé des sortes de conseils, non point du type « soviet », mais dans lesquels patrons et ouvriers étudient les questions de salaires, de main-d'œuvre, d'organisation intérieure, avec échelons supérieurs pour des arbitrages obligatoires : accommodation aux circonstances du prussianisme hiérarchique et centralisateur.

Les négociateurs de Versailles se sont empressés de tirer argument des charges imposées à leur misèse. Ils ont, à l'habitude allemande, abordé de côté l'obstacle qu'ils ne pouvaient franchir de face. Obligés par exemple d'accepter pour les importations le tarif de 1914, alors que le tarif général était imposé à leurs exportations, ils n'ont pas craint de demander avec insistance la possibilité de faire acquitter les droits de douane en mark-or pour « boucher le trou à l'Ouest ». L'État qui donnait au mark-papier cours forcé, consentait à risquer la dépréciation de son instrument monétaire, pour combattre notre commerce!

A cet état de choses résultant de méthodes anciennes, d'efforts diplomatiques renouvelés et qui se renouvelleront sans trêve et sur tous les terrains, la France doit opposer une politique sans acrimonie, mais ferme et gardienne de ses intérêts.

Des mesures de protection s'imposent tout d'abord au profit de notre industrie. Le tarif douanier doit être revisé en tenant compte des nécessités actuelles, avec des tarifs très élevés pour tout ce qui n'est ni utile ni nécessaire. Pour ce que nous produisons en quantité insuffisante, tarifs assez souples pour contrebalancer les effets du change, suffisants pour empêcher le *dumping*, mais assez bas pour décourager la spéculation intérieure. Très faibles et pouvant aller jusqu'à l'exonération totale pour les matières premières et ceux des produits ouvrés indispensables à notre restauration.

Un service de surveillance et de répression des abus doit également être envisagé pour que les facilités données à certaines catégories intéressantes, industriels sinistrés par exemple, ne soient pas détournées de leurs buts et ne servent point à favoriser les profiteurs de l'après-guerre.

Dans l'ordre diplomatique, la perpétuelle hantise s'impose de ne point nous laisser aller à l'instinct si français, de pitié pour l'adversaire vaincu. Il nous faut avoir le courage persévérant de la méfiance ; tout en accueillant et en étudiant les suggestions allemandes, les accepter non pas seulement parce qu'elles ne présentent ou ne paraissent présenter aucun inconvénient, mais exclusivement si elles offrent des avantages.

Il convient également de surveiller très attentivement les modalités du commerce renaissant de l'Allemagne. Ne s'efforce-t-elle pas de faire tourner à son avantage la dépréciation du mark, en stipulant des prix spéciaux d'exportation très supérieurs aux prix du marché intérieur? Si le traité n'a pas prévu explicitement cette rouerie, notre gouvernement se doit de prendre toutes les mesures de représailles utiles, et ne point admettre par exemple que la reconstitution des régions dévastées par eux donnent aux Allemands des profits inadmissibles.

Mais avant tout et surtout, unité et stabilité de notre politique économique, pour éviter à nos malheureux industriels ou commerçants la perpétuelle incertitude des changements de système.

Au reste, les huit premiers mois de 1919 ont fourni à la France l'occasion d'une étude et d'une expérience intéressante pour la reprise des relations économiques avec l'Allemagne. Les tractations qui ont eu lieu dans les Territoires occupés par nos troupes sur la

rive gauche du Rhin, à peine influencée par le fait de l'occupation, ont révélé à la fois la nécessité de cette reprise et les périls des difficultés qu'elle comportait. Dans un problème si nouveau, les solutions empiriques sont et se sont montrées nettement insuffisantes, bousculées par les faits, pour le plus grand dommage parfois, pour le plus grand embarras toujours, de nos commerçants : depuis la prohibition absolue, jusqu'à une liberté relativement étendue, le commerce rhénan a connu tous les avatars. Ceux-ci du moins ont eu l'avantage de présenter les questions sous toutes leurs faces, d'en permettre une étude documentée d'où jaillira au moment opportun une politique homogène. Marche militaire, les Territoires rhénans, qui pourraient être aussi une Marche économique aux confins de la Germanie, ont été un jardin utile d'essai, puisqu'une plus juste notion des choses est apparue et puisque des labeurs, qui s'y sont dépensés, peuvent sortir les indications les plus précieuses pour établir le régime des relations franco-allemandes dont dépend la paix du monde.

L. Mohendis.

VARIÉTÉS

SUR LA POLOGNE D'AUJOURD'HUI

(Extrait d'une correspondance de Varsovie, octobre 1919.)

Il semble que la Pologne d'après-guerre soit née d'un remords et d'un souci communs. Le remords se manifesta dès les premiers jours du conflit, chez ses oppresseurs et il paraît bien que ce fut en considération du mot célèbre de Talleyrand qui jugeait la « faute » plus grave, en politique, que le « crime ». Car le crime, en vérité, ils s'en seraient accommodés, mais la « faute » devenait grosse de conséquences. Et c'est ainsi que la Russie d'abord, l'Allemagne installée à Varsovie ensuite, manifestèrent — non sans éclat — l'intention de régler la « question polonaise ».

La guerre suivit son cours, et fit de la Pologne un de ses champs de bataille, puis, quand l'Europe parut toute entière sujette à revision et bouleversée à souhait, le « souci » reparut, dans les chancelleries occidentales, de l'avenir à donner à ce pays dont l'étrange force de tradition survivait à tous les orages. Et les chancelleries se penchèrent sur des cartes.

Des esprits critiques vous diront qu'elles se penchèrent trop, et que certaines d'entre elles — une fois le conflit apaisé — étudiant à la loupe les frontières futures, découvrirent des « minorités » — oh! d'incontestables minorités! — alors que durant près de 150 ans elles avaient feint de ne pas voir les tumultueuses majorités que la répression tzariste ou les « lois du silence » tentaient de faire retomber dans l'oubli. Sans doute, la Pologne du traité de Versailles se ressent un peu de cette inattendue minutie — et on entend maint Polonais s'en plaindre. Mais ils savent que nous n'y sommes pour rien, comme il faut que nous sachions en France tout l'intérêt que nous

avions et que nous aurons à la Grande Pologne et le rôle que nous sommes appelés à y jouer.

Pour s'en rendre compte il faut y aller. De la Bessarabie à la Baltique, l'ancien Empire des Piast et des Jagellons surgit à nouveau dans l'unité d'une même et constante tradition. Ses tronçons se sont ressoudés sans effort. Sans doute, la diversité des dominations, et partant des méthodes, se retrouve à chaque instant et s'inscrit dans maint détail. Mais ce qui se retrouve à un degré supérieur, dans la Galicie comme dans le « Royaume » et en Lithuanie comme en Posnanie, ce sont les caractères généraux de cette race purement slave et ces mêmes liens qui les renouent à une histoire et à des souvenirs communs — caractères qui nous sont familiers plus qu'à quiconque, histoire et souvenirs où nous avons notre part.

D'ailleurs, la Pologne n'a-t-elle pas montré déjà ce dont elle était capable? Nous l'avons vue depuis huit mois résister à l'Ouest aux provocations intéressées de nos communs ennemis, entreprendre à l'Est une série de campagnes qui, en lui rendant petit à petit son sol national, assuraient la paix à des provinces dévastées par la plus atroce des guerres civiles. Au milieu de ces luttes, l'État s'organise, l'armée se forme, la diplomatie porte à l'extérieur l'unité de pensée du pays jadis morcelé. — « Il y a un an, me disait récemment un Polonais, nous étions encore sous le joug ennemi, avec le bolchevisme à nos portes. Il n'y avait à l'horizon de nos espoirs que la possibilité d'une issue favorable à la grande bataille occidentale. On tâchait de lire entre les lignes des radios allemands, des signes de la fatigue de l'Empire, de défaillance. Il ne nous restait que la Foi. Mais avec elle nous nous sommes mis à l'œuvre dès le 11 novembre. Nous avons maintenant une armée de 28 divisions, une représentation diplomatique dans tous les grands postes mondiaux, bref un État qui fonctionne. » Et il ajouta avec un sourire : « Et si nous avons les frontières de la coalition[1] à l'Ouest, ce sont les nôtres que nous avons à l'Est ».

Quoi qu'il en soit, d'ici peu, par l'application du traité de Versailles, l'unité polonaise aura sa forme définitive. Le nouveau statut de Dantzig entrera en vigueur, le plébiscite confirmera à la Haute-

1. C'est ainsi qu'on appelait l'Entente en Pologne.

Silésie ce caractère polonais que de récents et sanglants événements semblent avoir suffisamment affirmé. La Commission interalliée déterminera, pour ce qu'elle a encore d'imprécis, la frontière de la Posnanie. Le rôle de la France se continuera, plus soutenu que jamais.

Rôle diplomatique d'abord, que nous avons assumé dès la première heure. Un jour peut-être nos amis polonais, pour qui le Congrès a encore des mystères, sauront quels y ont été nos efforts, et l'ardeur que nos Commissions ont apporté à défendre leur thèse et leurs droits comme les nôtres mêmes. Si l'énergie apportée à de légitimes revendications n'a pas toujours eu gain de cause, elle aura contribué, en tout cas, à ce qu'il y a d'heureux et d'utile dans le règlement définitif, et elle aura créé entre les deux nations cette collaboration étroite qui s'impose dans l'avenir. C'est en vain que nous avons repoussé l'Allemagne de l'autre côté du Rhin, et que nous lui avons imposé de dures conditions; — toute garantie sera illusoire si nous n'avons à l'Est de l'Europe un contre-poids à ce qui lui reste de forces et d'esprit d'aventures. Et c'est pourquoi Varsovie, où notre action diplomatique s'affirme déjà avec autorité et maîtrise, est destinée à devenir un de nos postes les plus importants.

Rôle militaire et collaboration militaire — c'est-à-dire, en somme, tradition renouée. Dès 1917, toute une partie de l'armée polonaise se forme chez nous — se bat dans nos rangs. Puis, à l'armistice, c'est le libre passage que nous exigeons pour elle à travers l'Allemagne et ce sont nos cadres — 1 800 officiers — qui l'accompagne. Depuis le mois d'avril, c'est par l'influence de nos méthodes, par les leçons de notre expérience, que la Pologne peut enfin faire bénéficier, petit à petit, son armée de l'unité de doctrine indispensable, en même temps que le concours de nos armes nouvelles — aviation, chars d'assaut — lui sera assuré et lui apportera les derniers progrès des armées victorieuses. L'autre jour enfin, c'est nous encore qui posions au Conseil suprême la question de l'équipement de ses troupes et demandions à nos alliés prompt secours.

Rôle économique — plus difficile et plus ingrat, mais non moins important. Un pays qui se forme a besoin d'un concours financier, à l'aide duquel il pourra donner son impulsion aux forces vives de la nation, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie — et assurer son crédit. Ne pas donner cet appui serait une faute dangereuse, qui

risquerait d'amener à l'intérieur de graves crises sociales et qui, à l'extérieur, rendrait vaine et illogique toute tentative de commerce et d'échange. La baisse du change qui depuis quelques mois a pris en Pologne des proportions inquiétantes[1], est une menace très sérieuse. Elle rend peu à peu le pays inhabile à toute transaction avec l'Occident et risque de le remettre insensiblement sous la domination économique de l'Allemagne. Défions-nous que l'égoïsme de la féodalité financière de certains États, ne conduise des esprits trop indépendants à oublier les leçons morales de la guerre pour rechercher coûte que coûte une alliance économique entre pays dont l'argent est coté trop bas aux Bourses de Londres ou de New-York. Il y a là un danger qui n'est pas négligeable. Il nous appartient, — puisque aussi bien nous souffrons du même mal. — de ne pas laisser un pays qui se réforme, entre l'alternative d'un patriotisme exagérément coûteux ou d'un commerce presque exclusif avec l'ennemi.

Mais on ne peut qu'examiner ainsi les divers éléments de notre action en Pologne. Il faudrait prendre une à une toutes les caractéristiques de la « vie » du pays et apporter, à chaque fois, l'indication de l'appui que nous pourrions fournir. Et pour cela il faudrait un livre. Au reste, l'essentiel, quant à nous, est de contribuer, dans une mesure si faible qu'elle soit, à élever le public français dans cette idée que nous avons dans ce pays placé aux Marches de l'Occident, non point seulement un allié sentimental de jadis, mais un allié utile de l'avenir — de cet avenir, qui appartiendra tôt ou tard aux plus diligentes nations slaves.

IVAN LOISEAU.

1. Il était au 15 octobre de 460 marks pol. pour 100 francs.

LES DOMESTIQUES
ET LE DROIT ÉLECTORAL

Le « corps de balai » devient, chaque jour, d'un recrutement plus difficile. Ces messieurs nos serviteurs et ces demoiselles nos servantes que naguère on trouvait encore à la louée dans les campagnes et au bureau de placement dans les villes, s'affilient à la C. G. T. Ils briguent d'être représentés aux États Généraux du Travail, ne fût-ce que pour y ouvrir la porte à des difficultés nouvelles et bientôt nous ne verrons plus de « vieux serviteurs » — si ce n'est à la Comédie-Française. Le corps de balai fait aujourd'hui partie du corps électoral dont longtemps il fut exclu : le libéralisme de nos ancêtres redoutait l'influence des maîtres. Aujourd'hui, le problème est renversé : à force d'avoir été du côté du manche, nos officieux veulent le tenir. C'est une levée de tabliers. Mais on peut espérer qu'ils se baisseront : car il y a dans cet état, d'apparence servile, des grâces particulières et d'attirantes dominations.

La France a déjà connu le péril domestique. Au grand soir de 1789, l'Assemblée nationale fut saisie, par l'abbé Maury, d'une motion en faveur des gens de service dont nous trouvons la trace dans une curieuse plaquette, alors répandue sous ce titre :

Avis très important

Adressé à tous les Intendans, Maîtres d'hôtel, Cuisiniers, Pâtissiers, Rotisseurs, Valets de chambre, Domestiques en livrée et autres, Suisses, Portiers, Cochers, Postillons, Jockeis, ceux des Négotians, Financiers, Bourgeois et Artisans, en un mot tous ceux qui reçoivent des salaires jusqu'aux Bonnes, Femmes de chambre, Cuisinières, Filles de cuisine et Marmitons.

L'énumération est complète : elle comprend les « gens » de l'ancien régime auxquels, peu à peu, se sont venus joindre les « Jockeis » importés d'Angleterre, les domestiques des nouveaux riches, des

bourgeois cossus et des petits patrons, et, sur un pied d'égalité, le personnel féminin. Que demande l'*Avis*? « Parmi les différentes motions qui ont eu lieu, l'Assemblée a décrété que *les comédiens* seraient dorénavant admissibles à tous les emplois, ainsi que *les exécuteurs de la haute justice* : M. l'abbé Mauri a fait une motion en notre faveur, sans succès, c'est-à-dire que nous ne participerons en rien du tout. Sensibles aux maux de notre patrie, resterons-nous dans l'inaction? »

Ils n'y sont pas restés, le mouvement actuel en témoigne et l'on doit reconnaître que si les gens de maisons nous semblent aujourd'hui un peu exigeants, c'est qu'ils ont eu, pendant des siècles, une situation trouble, incertaine, peut-être inférieure à leur mérite. Vivant dans l'intimité du maître, les domestiques en recueillirent de tout temps, et par nécessité les bénéfices comme les mortifications. Fidèles, on les traitait, selon le joli mot d'un écrivain du XVIIIe siècle, « comme des amis malheureux ». Infidèles, on les châtiait avec une extrême rudesse. En 1587, le Parlement de Bourgogne condamne une servante à la potence pour vol d'une cuiller d'argent et au XVIIe siècle on continue de les pendre, de façon expéditive, pour larcin, *ne fût que de dix livres et dès la première faute*. « Qu'on ne blâme point les maîtres d'être à tel point inexorables, écrit en 1728, le jurisconsulte Brillon, qui rapporte l'arrêt : leur commisération serait funeste à l'État. » Brillon exagère, mais il veut souligner la situation particulière de ces familiers, et c'est la même idée qu'exprime notre Code pénal en frappant de peines spéciales le vol par salariés. « Laquais, nation infidèle et ingrate, lit-on plus loin. Nation hardie, qui a grandement besoin d'être réprimée. » Mais le juste milieu est parfois bien difficile entre l'obéissance au maître et l'observation des lois. La *livrée* (vêtement glorieux par son origine : c'est le surtout d'honneur *délivré* par les Capétiens dans des circonstances solennelles, aux grands officiers de la Couronne), la livrée, qui sert de panonceaux à la famille, est souvent tournée en dérision : le Parlement de Toulouse, en 1578, condamna un écolier de Bayonne à cinquante écus d'amende « pour avoir fait faire à son laquais deux habits couverts de figures sales et vilaines et défense au couturier de recommencer ». Le serviteur est encore un serf dont l'arme la meilleure est la dissimulation : il faut qu'il plaise.

« On n'en voit point, dit Brillon, qui se disent de Normandie haute ou basse. Le Soissonnais en produit qui se croient plus dégourdis que les Picards et les Champenois. Les Gascons ne sont pas longtemps dans la servitude. Le meilleur de tout cela ne vaut pas ce que j'en dis. » Et Brillon est un esprit libéral, très bienveillant. Il exige l'obéissance, sans plus — mais l'obéissance même parfois est dangereuse : comment ne pas méditer l'exemple d'Épaphodite, affranchi et secrétaire de Néron, que Domitien fit mettre à mort pour avoir « aidé » son patron, sur son ordre formel, à se tuer?

La Révolution — qui aurait dû (ne fût-ce qu'en hommage au *Figaro* de Beaumarchais) proclamer l'indépendance de ces humbles, — étendit aux domestiques la suspicion dont elle enveloppait leurs maîtres : c'était une façon d'égalité un peu imprévue, mais elle donne quelque fondement au type légendaire du serviteur « qui fait partie de la famille ». Camille Desmoulins, dans la *France libre*, soutint que « l'homme servant à gages » n'avait pas une pleine liberté et la Constitution de 1789 ne lui donna pas le droit de vote. Cependant M. de Noailles, le 19 juin 1790, proposa de ne plus reconnaître d'autres distinctions que celles des vertus et, par application de ce principe, il ajouta : « Je supplierai l'Assemblée d'arrêter ses regards sur une classe de citoyens jusqu'à présent avilie et je demanderai qu'à l'avenir on ne porte plus de livrée ». L'Assemblée arrêta ses regards et la motion fut votée d'enthousiasme. Les laquais et palefreniers, promus « officieux » ou « hommes de confiance », affirmèrent leur civisme — et pourtant ni la Constitution de 1793, ni celle de fructidor an III ne se montrèrent plus libérales que celle de 1789 : le serviteur attaché à la personne n'était pas dépouillé de son droit, mais il en perdait temporairement l'exercice. On avait largement applaudi, sur la scène, la fronde de *Figaro* — mais on continuait à le soupçonner d'un certain attachement pour l'Almaviva dont il tenait sa fortune. Bref, on aimait mieux attendre qu'il eût fait ses preuves civiques et, à son tour, donné des gages. La Constitution de l'an VIII confirma cette disgrâce. Et bon nombre de fidèles domestiques justifièrent noblement cette crainte en sauvant pendant la Révolution, et au péril de leur vie, les biens de leurs maîtres émigrés.

Après l'Empire, on cherche vainement dans les Chartes l'exclusion

des serviteurs : il semble donc qu'on ait voulu les admettre au vote. Ce ne fut pas l'avis des interprètes : la jurisprudence maintint l'ancien principe, bien que le régime nouveau permît d'espérer leur concours. La Cour de cassation décida même que les domestiques, n'ayant pas tous les droits des citoyens français, ne pouvaient témoigner dans les actes publics. Et l'exclusion dura jusqu'en 1848. Comment expliquer cet ostracisme, sinon par la crainte de blesser les maîtres, en mettant sur le même pied électoral les serviteurs de leur maison? La Restauration est, plus que l'ancienne monarchie, attachée aux derniers privilèges qui lui demeurent. La livrée y a conservé son caractère à la fois glorieux et un peu dégradant. *J'ai l'habit d'un laquais...* gémit Ruy-Blas, et l'hémistiche second *mais vous en avez l'âme* (qu'il adresse à un sacripant et dont l'effet est considérable à la scène) eût, de nos jours, mis Victor Hugo en fâcheuse posture devant le Syndicat des gens de maison. A l'époque, la chose passa fort bien et le fait seul, qu'au lendemain de Ruy Blas Mme Victor Hugo ne se trouva pas sans domestique, en dit long sur l'esprit de tolérance, en 1838, du serviteur français.

Socialement, la livrée constitue donc alors une déchéance. Et cependant c'est encore un peu le drapeau d'une famille : il suffit à la duchesse de Langeais, vers le même temps, de faire stationner sa voiture à la porte du marquis de Montriveau, rue de Seine, pour se compromettre irrémédiablement. Balzac nous donne là, de façon topique, le spectacle d'un scandale mondain prémédité dont la livrée a, si l'on peut dire, tout l'honneur.

C'est en 1848 que les domestiques font leur entrée, sans restriction, dans le corps électoral. Ils ont, dans leurs rapports avec les maîtres, fait preuve d'une indépendance nettement républicaine : le suffrage « universel » ne pouvait décemment les exclure. D'ailleurs, l'*haussmannisation* de Paris va bientôt substituer aux vieilles petites maisons, de beaux immeubles où la bourgeoisie trouve, en cinq étages superposés, l'eau et même le gaz. Mais on n'y a pas, ou prou, réservé de logement pour le service. Les domestiques vont constituer « le sixième » — qui domine. Des relations s'y établissent, sociales et hélas! particulières. C'est au sixième qu'est né leur Syndicat.

Depuis 1848, l'Europe constitutionnelle a suivi le mouve-

ment[1]. Seule la Prusse a maintenu l'exclusion électorale du serviteur à gages : son vote était incompatible avec une loi de 1886 qui permet de frapper d'amende et même de prison (3 jours), le domestique accusé d'avoir refusé l'exécution des ordres de son maître — loi qu'Épaphrosite eût bénie, car elle établit loyalement les risques de la désobéissance.

Les Gens de Maison participent donc aux joies des élections actuelles, comme les gens du monde, les gens de lettres et les gens de guerre. Ce n'est pas un mince appoint : la dernière statistique, publiée en 1913 par le ministère du Travail à la suite du recensement de 1906 (tout vient à point...) chiffre nos serviteurs à 950 000 pour la France, dont 175 000 hommes et à 207 000 pour Paris, dont 33 000 hommes — un corps d'armée. Souhaitons qu'ils apportent dans leur vote autant d'indépendance que dans leur service : il leur serait beaucoup pardonné!

EDMOND CLERAY.

1. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la loi de 1884, sur l'organisation municipale, article 32, déclare inéligible au Conseil municipal *les domestiques exclusivement attachés à la personne.*

LE CHAUVINISME ALLEMAND

LES VÉRITABLES AUTEURS DE LA GUERRE[1]

L'Allemagne se voyant accusée par tout le monde d'avoir déchaîné la guerre actuelle, a fait tout ce qu'elle a pu pour en rejeter la responsabilité sur la France et ses alliés. Par des articles tendancieux, répandus à profusion, elle s'est efforcé de faire croire aux neutres que c'est la France qui, depuis de longues années, a excité les esprits contre l'Allemagne et les a préparés à la guerre.

Des documents diplomatiques, publiés depuis, ont montré d'une manière irréfutable que c'est seule l'Allemagne qui a voulu et décidé le conflit actuel, que l'Autriche-Hongrie n'y a été qu'entraînée de force, malgré elle, par son alliée, omnipotente dans la soi-disante Triple-Alliance.

Mais ceux qui se font encore des illusions sur la culture de l'Allemagne et sur ses intentions pacifiques objectent que tous ces documents émanent de la France et de ses alliés.

Le livre sur *Le Chauvinisme allemand*, publié, la veille même de la guerre, par le professeur Dr Otfried Nippold, montre d'une manière irréfutable que *l'Allemagne*, non contente d'encourager les mouvements pangermanistes et militaristes, *n'a reculé devant aucun moyen pour répandre dans le peuple cette idée* — déjà commune dans les cercles militaires et politiques — *que la guerre contre la France est inévitable, salutaire, nécessaire et urgente*. Ce qui rend ce livre particulièrement intéressant, c'est que Nippold n'est pas un simple publiciste, comme il y en a tant à Berlin, mais un des professeurs le plus appréciés en Allemagne. Ses opinions font autorité dans toute l'Europe centrale et personne ne met en doute sa bonne foi et ses informations.

A l'aide de statistiques et de données concernant les différentes

1. Professeur Dr Otfried Nippold, *Der deutsche Chauvinismus*, 1 vol. in-8°, Stuttgard, W. Kohlhammer.

sociétés, ligues, revues et journaux allemands, il prouve qu'en dépit des efforts des pacifistes et contrairement à la propagande socialiste, le mouvement nationaliste et militariste n'a fait que progresser depuis 1870 et a pris des proportions inquiétantes dans les derniers temps.

« C'est sur l'influence et la force des chauvinistes français, écrit-il, qu'on se trompe en Allemagne. En réalité, la France est une nation pacifique; les chauvinistes sont en minorité infinie, quoique, de par leur tempérament, ils travaillent avec plus de bruit que les chauvinistes des autres pays. Au contraire, on entend à peine parler du mouvement chauviniste et francophobe allemand. Pourtant, dans ces derniers dix ans, celui-ci s'est tellement développé que les Allemands qui se sont absentés quelques années de leur pays et rentrent maintenant, s'étonnent beaucoup du changement qui s'est produit dans l'âme du peuple allemand et ne le reconnaissent même plus. »

Dans la première partie de son étude, M. Nippold parle de la presse allemande. A travers 168 pages, par des citations et reproductions de toutes sortes de journaux et revues, il nous montre comment les Allemands excitaient le peuple contre la France. Ce sont justement les grands journaux et les plus répandus qui sont à la tête de ce mouvement : le *Lokal-Anzeiger* et le *Tag*, qui tirent à 350 000 exemplaires, la *Deutsche Tageszeitung* à 220 000, la *Taegliche Rundschau* à 60 000; parmi les journaux de province, le *Leipziger Neueste Nachrichten*, à 137 000, le *Danziger Neueste Nachrichten*, à 60 000. En dehors de ces grands organes, expressément, sinon exclusivement nationalistes et pangermanistes, le ton chauvin, hostile et agressif à l'égard de la France domine dans la plupart des autres journaux allemands. Dans ces conditions, on ne doit pas s'étonner que la majorité ou plutôt toute la nation allemande, plus crédule et plus docile que n'importe quelle autre, soit devenue avec le temps, non seulement chauvine, mais aussi et surtout exclusive, agressive et en premier lieu francophobe.

La deuxième partie du livre traite des brochures. A côté de milliers d'autres manifestes, appels et pamphlets, on a publié en une seule année trente-deux brochures s'occupant exclusivement des chances d'une guerre entre la France et l'Allemagne. Parmi celles-ci, la plus connue est celle de Sommerfeld ayant pour titre *La fin de la France*.

La troisième partie est consacrée aux sociétés et ligues qui servent

le mouvement chauviniste. Ces sociétés sont innombrables et contribuent d'une manière prépondérante au développement du pangermanisme. Celles de la jeunesse allemande méritent une attention particulière, en premier lieu la *Bund Jungdeutschland*, sorte de confédération qui unit et centralise en une puissante organisation les cercles d'éclaireurs ainsi que tous les autres groupements similaires de l'Allemagne. Son organe officiel, la *Jungdeutschlandspost*, entretient le patriotisme dans l'âme de ses enfants (adhérents) par des articles semblables à celui-ci :

« *Entre toutes les actions humaines, la plus grande et la plus sainte est la guerre.* Pour nous aussi, *bientôt* et bien plus tôt qu'on ne le pense, *l'heure de la guerre sonnera avec un tintement joyeux et sérieux. Nous avons le droit d'aspirer en secret à cet appel.* Rions à pleine gorge de ces vieilles femmes habillées en hommes, qui redoutent la guerre. Non, *la guerre est belle et sublime et élève nos cœurs bien au-dessus de toutes les mesquineries de la vie quotidienne.* Soyons fiers si nos noms peuvent être lus dans les églises parmi ceux des héros défunts. »

Comme pour conclure, l'auteur résume de la manière suivante l'effet et le but du mouvement chauviniste : « Tous ces journaux, toutes ces associations et toutes ces réunions veulent habituer à l'idée de la guerre le peuple allemand, lequel doit l'aimer, plus encore, la désirer. On lui enseigne non seulement d'être toujours prêt à défendre sa patrie, mais *on met tout en œuvre pour le convaincre de la nécessité immédiate de la guerre.* Et c'est ici un point essentiel : *la guerre ne doit pas être considérée comme une possibilité, mais comme une nécessité. Le mieux est qu'elle éclate au plus vite.* »

« Il est vrai que tous les Allemands ne professent pas ces idées, mais ce qu'il a de certain, c'est que l'esprit de chauvinisme gagne tous les jours du terrain et transformera complètement la mentalité allemande. »

Le chauvinisme, conclue Nippold, n'est pas un mouvement, ni une tendance, mais l'état d'esprit de tout le peuple allemand, état qui *menace constamment* et d'une manière de plus en plus inquiétante *la paix et la prospérité non seulement de l'Allemagne, mais de l'Europe toute entière.*

Les événements n'ont que trop prouvé la justesse de ces paroles.

A. Manteau.

NOTE DE LA RÉDACTION

M. Maurice CAUDEL *prendra, à partir de 1920, la direction de la* Revue des Sciences Politiques.

Il la prendra « officiellement »; car on permettra au signataire de ces lignes d'informer les lecteurs de la Revue *que, mobilisé pendant cinq ans, il n'a figuré, comme rédacteur en chef, sur la couverture de la* Revue *que grâce à la modestie de M. Maurice* CAUDEL.

M. M. CAUDEL *a, en effet, du 15 août 1914 au 15 août 1919, assumé seul, et mené à bien et brillamment la direction de la* Revue.

L'amitié et la vérité historique voulaient qu'hommage et justice lui fussent rendus.

Maurice ESCOFFIER.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

HISTOIRE DE LA GUERRE

Le rapport secret du Dr Johannès Lepsius, Président de la Deutscher Orient-Mission et de la Société Germano-Arménienne, sur les massacres d'Arménie, publié par **René Pinon**, professeur à l'École des Sciences politiques. **Paris, Payot et Cie, 1 vol. in-8, de XX-332 p., 1919.**

Le procès des Jeunes-Turcs est ouvert devant l'opinion civilisée.

Par une sorte de paradoxe, c'est, — dans cette grande « affaire » des massacres arméniens — une voix française qui s'est récemment élevée pour plaider en faveur des Ottomans, — plaider coupable à parler franc — et c'est aujourd'hui une parole allemande qui prononce contre leur gouvernement le réquisitoire le plus sévère, réquisitoire qui tire quelque chose d'accablant et de définitif de la sûreté de ses enquêtes et de la perspicacité de sa critique.

A la vérité, des témoignages avaient déjà depuis longtemps éclairé les esprits : il suffit de rappeler le Livre bleu du vicomte Bryce (mél. n° 31, 1916), la brochure d'Arnold J. Toinbee, celle de M. René Pinon lui-même, les protestations enfin d'Allemands tels que le Dr Niepoge, d'Alep, et Harry Stuermer.

Mais une pièce manquait au dossier : c'était un rapport complet des crimes dressé par un savant allemand et suivi d'un acte d'accusation établissant les responsabilités. La voici maintenant versée aux débats.

Lepsius, en effet, historien dès longtemps réputé comme spécialiste plein d'autorité des questions arméniennes, homme d'action, en même temps, et d'apostolat, a, de cette enquête recueilli sur place en 1915, les éléments, et, de ces responsabilités, posé les bases à Berlin au cours de 1916, époque à laquelle il chercha à exciter, parmi ses compatriotes et coreligionnaires, un courant de pitié envers l'Arménie et à provoquer, de la part du Gouvernement impérial, une intervention diplomatique ou une aide matérielle en sa faveur. Des sommités du monde ecclésiastique protestant furent reçues en audience à Kreuznach par l'Empereur, qui promit d'adresser deux lettres autographes au Sultan et à Enver, pour en obtenir l'arrêt des persécutions. Le Haut Commandement s'opposa à l'envoi des lettres et l'Empereur, comme toujours, s'inclina devant les injonctions de son General-Staab. Lepsius fit alors imprimer (Tempelverlag, Postdam, 1916) son *Rapport sur la situation du Peuple Arménien en Turquie*, en

s'entourant de toutes précautions, inscrivant sur la couverture les plus expresses mentions : « Strictement confidentiel. -- Toute réimpression et utilisation dans la presse défendue », et celle-ci encore où les contraires s'allient avec un hégélianisme vraiment réjouissant : « Imprimé comme manuscrit ».

Cette forte brochure est tombée entre des mains françaises et les mêmes raisons de guerre qui poussaient son auteur à mettre la lumière sous le boisseau, ont engagé, comme dit M. Pinon, les ennemis de l'Allemagne et de la Turquie à la placer sur le chandelier.

Il ne saurait être ici question de donner une analyse détaillée de cet important volume; on doit se borner à en indiquer le schéma.

Le récit des atrocités commises en 1915, en forme la première partie, intitulé *les Faits*. Il est écrit — si l'on peut dire — de ce style impersonnel et terne, propre aux procès-verbaux policiers, qui enregistre et jamais ne s'échauffe, et n'en est souvent que plus émouvant; il est conduit avec l'ordonnance méticuleuse qu'apporte partout un doktor habile à battre son jeu de fiches: il remplit 150 pages compactes, alors qu'il en occupait près de 600 dans le recueil Bryce, dont il reproduit certains témoignages américains ou allemands à côté de nombreux autres inédits, parmi lesquels le plus remarquable est le compte rendu de la « révolte » de Van. Mais le nombre des pièces importe moins que leur force probante, que la puissance cumulative de toutes ces dépositions, qui, éparses, multiples, d'inégale valeur sans doute et souvent incontrôlable, se corroborent mutuellement, quels que soient les témoins dont elles émanent et à quelque vilayet qu'elles se réfèrent. Elles contribuent toutes à imposer cette impression d'ensemble, jamais contredite, que ce n'est pas par l'effet de sursauts sporadiques d'un nationalisme jaloux, mais bien d'un plan gouvernemental d'extermination méthodique, que furent commis ces crimes et que les femmes et les enfants arméniens raflés en masse sur les hauts plateaux d'Anatolie, furent poussés vers le désert syrien, du côté d'Alep et de Deir-el-Zor, en lamentables troupeaux, à chaque étape plus clairsemés, défaillants de soif, au long des sentiers sans sources, harcelés sans cesse par les gendarmes qui les faisaient avancer, — et l'on sait ce que désigne en Turquie ce mot rassurant et débonnaire — en proie aussi, dès que le convoi avait quitté les alentours des villes, aux brutalités sadiques des Chettis et des Kurdes — qui n'avaient pas changé depuis 1896.

C'est bien cette responsabilité du Gouvernement Jeune-Turc que Lepsius fait éclater en pleine lumière, dans la deuxième partie de son livre, en réfutant les arguments par lesquels ont tenté de se justifier les gens de l'Union et Progrès, en insistant sur la sorte de jacobinisme qui nourrit l'esprit du pouvoir central et anime l'action occulte des comités locaux, sans mandat et pourtant plus forts que les mutessarifs ou les caïmakans, en rattachant enfin l'organisation de ces massacres au programme d'islami-

sation du Dr Nazin appliqué ici par Talaat et Bedry bey; tout a été voulu par le Gouvernement, rien par les saines populations musulmanes. Cette partie est la plus importante de l'œuvre. C'est elle qui appellerait le plus d'observations.

On peut d'abord y relever, sans insister, quelques erreurs matérielles ou de fait. Orthographes fautives, en premier lieu, d'un certain nombre de noms propres, sans doute pures « clerical errors », comme parlent les Anglais, mais qui devraient mettre en défiance quiconque voudrait trouver ici la base d'un travail d'histoire vraiment critique; exemples : p. 226, Kevakh pour Kemvakh, — p. 227, Hetcho pour Khetcho, p. 265, Kaffi pour Raffi....: certaines inexactitudes de fait, d'autre part; exemple : p. 189, il est faux que Sabahgulian ait été exclu du parti hintchakiste....

On peut surtout lui reprocher sa tendance générale. Pour laisser aussi entière que possible la responsabilité gouvernementale Jeune-turque, l'auteur a volontairement accumulé les affirmations du loyalisme arménien envers l'Empire, et cela ne laisse pas de mettre les Arméniens dans une posture assez embarrassante aujourd'hui qu'ils attendent des Alliés la résurrection de leur autonomie. Mais il paraît bien qu'ici Lepsius affirme plus qu'il ne prouve. Pourquoi omet-il de rappeler cette victoire russe de Sarighamich, due à la seule défection arménienne? Pourquoi dénie-t-il toute influence aux Hintchakistes, alors que ce parti révolutionnaire et nettement anti-jeune-turc disposait d'une force certaine en Cilicie? A l'inverse, pourquoi représente-t-il comme prépondérante et représentative de l'opinion arménienne, l'action plutôt turcophile des Daschnakzagans, alors que de nombreux Arméniens tenaient pour trahisons leurs concessions aux Jeunes-Turcs avec qui ils avaient autrefois conspiré, du temps de la tyrannie hamidienne? Lors même, d'ailleurs, qu'au plus intime de sa conscience, l'Arménie eût souhaité — et elle le pouvait légitimement — la défaite de ce Gouvernement qui lui refusait toutes réformes, lors même que certains Arméniens eussent réellement pratiqué contre lui la méthode de l'action directe, les crimes qu'il a commis contre toute une race eussent-ils été excusés par là? Est-il admis par le Code pourtant lâche de la moralité politique, qu'on érige en règle de conduite gouvernementale cette phrase du prophète : « Si tu es piqué par une puce, est-ce que tu ne les tues pas toutes? »

Enfin il y a une responsabilité subsidiaire oubliée par Lepsius et que le maître éminent qu'est M. Pinon démontre avec force dans son avant-propos : c'est celle de l'Allemagne, dont le péché est évident, sinon d'action, du moins d'omission. « *Ta' alim el aleman* », — « c'est l'enseignement des Allemands », comme dit un Turc.

En terminant, Lepsius montre quel désastre économique la destruction des Arméniens est pour la Turquie et même pour l'Allemagne détentrice de la Bagdadbahn, et il décrit aussi dans cette dernière partie de son livre les conversions forcées à l'Islam.

Tel est rapidement analysé le rapport du Dr Lepsius.

L'on doit être reconnaissant à M. René Pinon de l'avoir fait connaître au public français, au moment où Boghos Nubar vient exprimer à la Conférence les revendications arméniennes, dont on est unanime à souhaiter la réalisation (à la condition toutefois, soit dit en passant, que ce soit sous une forme susceptible d'assurer le respect de tous les droits légitimement acquis par les Puissances et spécialement par la France); car les droits des races décimées pendant cette guerre doivent se mesurer non pas au nombre de leurs survivants, mais à celui de leurs victimes.

JEAN VERGEOT.

Fernand Roches. — *Manuel des origines de la Guerre.* Paris, Bossard, 1 vol. in 16 de 496 pages, 1919.

Au grand problème qui a dominé la guerre, qui dominera surtout la paix : « Qui est responsable de la guerre? » M. Roches apporte dans ce livre une réponse documentée, précise, décisive.

C'est sur cette responsabilité que reposent nos exigences les plus essentielles, les moins discutées et il est de toute nécessité que l'opinion publique ne perde point rapidement de vue les preuves apportées, les réfutations définitives, les vérités historiques établies.

Ce volume qui a pour but de fixer le caractère de la guerre, d'instruire les neutres et l'ennemi même de toute vérité, repose sur des documents déjà publiés. Les actes seuls y sont considérés et les textes officiels n'y sont présentés qu'avec leur enchaînement logique, des commentaires très nets exposés avec une indiscutable loyauté.

En affirmant que son œuvre n'est « qu'une mise en place, rien de plus », l'auteur a volontairement diminué ses mérites et méconnu l'œuvre d'apostolat entreprise. En réalité cette étude consciencieuse, approfondie, des « causes lointaines » de la guerre, de « sa cause immédiate », « du conflit austro-serbe », « des négociations européennes », tout cela, accompagné de la publication des documents complémentaires, d'annexes, et aussi d'un très curieux tableau synoptique des négociations et des préparatifs de guerre, constitue une documentation claire, ramassée et particulièrement précieuse.

Pièces en main et avec la diversité de documents recueillis tant chez les ennemis que chez les alliés ou les neutres, M. Roches démontre que la déclaration de la guerre était préparée à l'avance. Il relève les contradictions, les prétextes, les mensonges, et fait éclater la vérité. Sans aucun doute nous pouvons le croire quand il nous affirme que des révélations attardées ne pourront modifier ni la nature ni l'issue du procès.

Avec les sources historiques d'aujourd'hui, si complètement et si rapidement ouvertes au public, étant donnée la manière dont les pièces se recoupent diverses, péremptoires, l'historien est en mesure d'asseoir dès maintenant un jugement sûr.

On peut donner tout crédit aux conclusions contenues dans ce livre juste, impartial, entraînant. Il n'en est pas de plus utile à méditer et à répandre.

H. M.

Général Berthaut. — *L'Erreur de 1914*, Paris et Bruxelles, librairie, Van Œst, 1 vol. in-16 de 204 p.

Du même auteur. — *De la Marne à la mer du Nord*. Id., 1 vol. in-16 de 188 p.

L'ouvrage intitulé *L'erreur de 1914* est écrit « en réponse à des essais prématurés et insuffisamment documentés de critiques militaires ». Il tente de solutionner le problème ainsi posé : « la frontière du Nord de la France était ouverte, pourquoi et comment? Était-ce à tort ou à raison? »

Dans des développements techniques minitieux qui s'efforcent d'être généraux et extériorisés, l'auteur, sans aucun souci des querelles d'écoles ou de personnes, établit ce que fut dans son ensemble l'œuvre du grand état-major de l'armée. Il répond « aux accusations élevées par des incompétents contre nos grands chefs qui ont dédaigné de répondre ».

Dans le même esprit, mais avec plus de précision, un contact plus direct avec les évènements, le général Berthaut, dans son volume *De la Meuse à la mer du Nord*, se propose d'écrire « une introduction à l'histoire des batailles livrées entre la Marne et la mer du Nord ».

Ces vues d'ensemble, en quelque sorte panoramiques, sur les opérations militaires de 1914 à 1918, permettront d'en comprendre la marche générale et guideront le lecteur curieux d'études spéciales plus fortement poussées.

On trouvera là, exposé d'une façon générale, comment la stratégie et la tactique sont et demeureront comme par le passé intimement liées à la géographie physique et à la topographie.

La lecture de ces deux ouvrages consciencieux et très techniques qui évitent avec soin les débats irritants, paraissent avant tout inspirés par l'élaboration minutieuse de documents d'histoire, de rapports écrits ou d'études de cartes faites loin des champs de bataille et des heures terribles et brûlantes de l'action.

Le travail n'en demeure pas moins utile à consulter et sera profitable pour nos futurs officiers dans leurs études d'art militaire.

Ils y trouveront l'enseignement de méthodes sûres, libres de toute haine et de tout préjugé. Ils apprendront aussi à admirer la retraite sur la Marne et la victoire qui l'a couronnée, sans pour cela négliger de mettre en lumière les vérités militaires qui, bien comprises et bien exécutées, nous en auraient épargné les douloureuses nécessités.

H. M.

J. Aulneau. — *Au Front Britannique*, Paris, La Renaissance du livre. 1 vol. in-18 jésus de 271 pages.

Détaché en mission à l'armée britannique et ayant suivi toutes les phases

de la grande bataille des Flandres en Belgique, « au pays noir » du Pas-de-Calais, de Bruay, Liévin, Lens, Béthune, le lieutenant Aulneau se fait le très attachant historiographe de l'œuvre de guerre accomplie.

Il a noté dans la marche éperdue des heures, en y ajoutant de nombreux commentaires pleins de fantaisie et de savoir, les événements petits ou grands auxquels il s'est trouvé mêlé, très attentif aux réactions qu'ils provoquaient en lui et sur ceux qui l'entouraient. D'où un ensemble de gracieux ou émouvants souvenirs qui se prolongent en rêves d'artiste et s'achèvent en méditations de philosophe.

Le charme du livre tient à cette noble sensibilité dont l'accent pénétrant demeure intact, malgré les nuances infinies de la pensée et les jeux de la couleur. — Dans ces pages enthousiastes, courageuses, mais profondément mélancoliques, on retrouve comme un reflet de tout ce qui fit le charme et la grâce du temps passé avec ces coutumes si simples et douces de nos provinces du Nord qui caractérisent les gens de la vieille France, doux pays où il faisait si bon vivre dans la paix des campagnes et l'harmonie des choses.

L'auteur nous représente avec d'autant plus de force les deuils qu'il oppose à ce passé prospère et expose dans toute son étendue l'image du malheur dont le poids aujourd'hui nous opprime.

Il faut lire avec piété certains chapitres, en comprendre la détresse et méditer sur les atroces visions qu'ils font surgir, afin de frapper fort les imaginations et inspirer la haine de l'Allemand acharné à tant de destruction.

H. DE MONTARDY.

A. Hallays. — *L'Opinion Allemande pendant la guerre 1914-1918*, Perrin, 1919, in-16, II-268 pages.

Cet ouvrage, dont les éléments furent amassés par M. H. pendant trois ans « à quatre kilomètres des tranchées [1] », constitue une étude objective « des phases d'exaltation ou de dépression que le peuple allemand a traversées pendant quatre années ». Pour rétablir la vérité d'après des sources imprimées, il fallait se livrer à tout un travail de redressement psychologique afin de replacer faits et pensées dans leur milieu naturel, dans une ambiance germanique.

De quels moyens disposait M. H. pour connaître l'opinion ennemie, c'est ce qu'il nous dit en mentionnant de plus les corrections qu'il dût faire subir à toutes ses informations : récits de neutres souvent tendancieux, insuffisamment documentés; dires de prisonniers ou de déserteurs généralement inspirés par le désir de plaire, lettres saisies, écrites sous la crainte d'une censure et fatalement nuancées d'optimisme, articles de

1. Des tranchées suisses. Il s'agit en effet de Réchesy S. R. A. (Service de Renseignements aux Armées) de Belfort.

presse contrôlés ou inspirés par les gouvernements. Comme complément à ce travail de récapitulation des matériaux mis en œuvre, M. H. donne deux chapitres intitulés : « la formation des dogmes et les haines de l'Allemagne », chapitres où il formule son impression sur la psychologie de guerre allemande façonnée par les pangermanistes. Abordant ensuite son sujet, il expose longuement les oscillations incessantes qui, en Allemagne (comme ailleurs), ont marqué dans l'opinion publique la marche des événements et ont constitué l'enregistrement par cet instrument imparfait qu'est l'esprit des masses des diverses péripéties de la guerre. De l'enthousiasme du début aux déceptions de Verdun, aux illusions de la guerre sous-marine, à l'abattement du repli Hindenburg, aux espoirs de Caporetto et de Brest-Litovsk, la route est longue et accidentée.

Les derniers chapitres relatifs à la phase ultime de juillet à novembre 1918 rappellent les causes de l'effondrement allemand. Notamment, assure M. H., une cause d'ordre politique moins connue que les causes militaires et essentielle : c'est la machination de la dernière heure par laquelle Ludendorff tenta de sauver l'Empire, c'est le camouflage de démocratisation.... En somme, ce livre se révèle comme incontestablement instructif et profitable : sans doute il appelle une mise au point inévitable, mais c'est là le sort des œuvres de guerre vues d'un seul côté. Il faut louer son auteur d'avoir voulu nous faire profiter de ses recherches et de ses travaux de documentation, effort à la fois précieux et heureux dans ses résultats.

F.-P. R.

Aurele C. Popovici, ancien membre du Comité exécutif du parti national roumain de Transylvanie et de Hongrie. — *La Question Roumaine en Transylvanie et en Hongrie.* Préface de N. P. Comnène, avec plusieurs tableaux statistiques et une carte ethnographique par Kiepert. — Lausanne-Paris, Payot, 1 vol. in-8 de 230 p., 1918.

Vers 1891, l'oppression des Roumains de Hongrie et de Transylvanie par les Magyars étant devenue de plus en plus brutale, la jeunesse universitaire de Roumanie publia un *Mémoire* sur leur insupportable situation. Peu après l'apparition à Bucarest de ce tract, la jeunesse universitaire magyare lança, à Budapest, une *Réponse* où elle s'efforçait d'en ruiner les assertions, en prétendant que les « Roumains hongrois » n'avaient, comme le dira plus tard le Dr Max Beer, ni motif de plainte ni besoin de libération. Dans cet état de la polémique, c'était une question d'honneur pour les étudiants roumains de Hongrie de se prononcer eux-mêmes entre ces interprétations contradictoires de leurs propres sentiments. Ils le firent donc dans une volumineuse *Réplique* à la réponse magyare, dont l'initiateur et l'auteur principal était un jeune étudiant en médecine à l'Université de Graz, roumain originaire du Banat, Aurele C. Popovici.

Cet écrit séditieux, « révolutionnaire », souleva la tempête dans les milieux magyars; Popovici fut arrêté et condamné par la Cour d'assises de

Cluj; il réussit à gagner Trieste et de là l'Italie, et son exil dès lors dura autant que sa vie même.

Traînant de Roumanie en France, d'Angleterre en Suisse, le lamentable sort du proscrit, il publia successivement un grand nombre d'articles et d'ouvrages. Son œuvre capitale s'intitule : *Die vereinigten Staaten von Gross-Œsterreich*. L'illustre Roumain y donnait une nouvelle base et une sève neuve à la doctrine un peu flétrie de Palacky, et son livre prit, auprès des nationalités étouffées sous le dualisme, l'autorité éminente d'un Credo. L'archiduc Franz-Ferdinand, qui évoluait déjà vers le fédéralisme, gagné par les idées de Popovici, le fit venir à Vienne et tint avec lui de longues conférences où prirent part des personnalités austro-hongroises dont les noms sont encore tus, et où fut élaboré un vaste plan de réformes dont la réalisation eût été susceptible d'assurer la paix de la Double-Monarchie et par incidence celle de l'Europe.

Les États-Unis de la Grande Autriche, « immense perspective », en effet, que celle-là, qui pouvait être ouverte, selon le mot du professeur Andler, par un coup d'État libérateur que l'Empereur eût pu accomplir en une seule nuit et grâce auquel l'ordre public apparent et précaire imposé par un régime de police à de jeunes peuples en voie de croissance eût fait place à la paix profonde et durable qui vient de l'amitié. Ce fédéralisme libéral et accueillant eût pu être le modèle d'organismes dont la formation eût résolu en d'autres points du monde, nombre de conflits ethniques; il eût pu être l'ébauche et le germe premier d'une Société des Nations générale, par un processus d'évolution assez analogue à celui qui, selon le dogme marxiste, doit acheminer de la concentration des entreprises à leur Étatisation. A coup sûr, il eût du moins été une meilleure garantie de paix que cet individualisme anarchique des moindres nationalités, cette balkanisation de l'Europe centrale, à laquelle est en passe d'aboutir une application trop logique des postulats wilsoniens et à quoi ne pourra remédier que l'inévitable reconstruction économique et financière du cadre politique danubien que l'on a délibérément laissé émietter.

Mais c'est un vain jeu de l'esprit que de rebâtir l'histoire avec des « Si », et une naïve illusion de conscience que d'en regretter les développements accomplis et de se lamenter sur l'écroulement des grands rêves dont tous les faits concourent à démontrer l'irrémédiable ruine : l'archiduc a payé de sa vie, avec la complicité de Tisza, cette « trahison », cette révolte contre l'action politique en Autriche de la Wilhelmstrasse secondée par la haute banque privée; en ce moment même, le Dr Renner, préconiseur d'un *Völkerstaat* dans la Double-Monarchie, représente à Saint-Germain une Autriche assez pareille à une circonférence qui serait réduite à son centre, et y habite, sauf erreur, la villa de M. Joseph Reinach, qui conçut naguère une constitution des États-Unis d'Orient; et Aurele Popovici est mort à Genève, en janvier 1917, à un moment ou la domination allemande et

magyare s'affirmait victorieuse et semblait faire évanouir à jamais tout espoir pour les Roumains de Hongrie, de réaliser leur autonomie par la voie pacifique du fédéralisme qu'il avait souhaité, dans le cadre adapté de la monarchie danubienne.

Et voici que, deux ans et demi après, cette autonomie est devenue possible par l'effondrement de l'Empire des Habsbourg sous la forme de l'annexion au royaume roumain. Pour qu'elle devienne une réalité et s'impose comme une nécessité à une conférence travaillée d'influences trop diverses, il faut que l'opinion européenne fasse pression, et, pour qu'elle soit informée, qu'on lui représente l'accablement des Roumains irrédimés de Transylvanie sous le despotisme hongrois. L'éditeur Payot, dont on connait le sens de l'actualité, ne pouvait mieux faire pour cela que de rééditer la *Réplique* de Popovici de 1892, car elle fournit la preuve la plus éclatante que, dix ans après l'adhésion de la Roumanie à la Triplice, le mécontentement des Roumains de Hongrie devint tel, que *déjà alors* il menaçait à chaque instant de « mettre en danger (entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie) non seulement les relations d'amitié, mais même les rapports normaux qui doivent exister entre États voisins », comme il sera dit plus tard dans la déclaration de guerre roumaine.

A la *Réplique*, il a seulement été ajouté quelques pages nouvelles écrites en 1916, sur les dernières tentatives de réconciliation.

Tel quel, le livre paraîtra sans doute, au lecteur non prévenu, souvent naïf et toujours décousu; mais, compte tenu de ce qu'il fut écrit par de jeunes étudiants sans « métier » littéraire, on n'en appréciera que mieux la valeur documentaire : c'est un recueil de faits positifs, sans phrases ni rhétorique, sec comme la vérité elle-même et émouvant comme le cri de douleur de tout un peuple.

J. V.

Charles Frégier. — *Les Étapes de la Crise Grecque (1915-1918)*. Préface de M. Gustave Fougères, directeur de l'École française d'Athènes. — Paris, édition Bossard, série rouge, 1 vol. in-16, de 292 p., 1919.

Après l'œuvre écrite de main de maître par M. Gauvain, une histoire suivie de l'affaire grecque n'était plus à faire. Aussi bien, M. F. s'est-il borné à réunir, la crise terminée, les observations qu'il avait recueillies au jour le jour pour les lecteurs des *Débats*, en un volume assez mince où il convient de ne rechercher que l'analyse des moments les plus caractéristiques des aspects successifs de la vie politique grecque durant ces trois dernières années. Ainsi considéré, ce petit livre complète utilement l'ouvrage de M. Gauvain, un peu comme une anthologie de morceaux choisis illustre un traité de littérature.

M. F., en effet, s'est attaché à présenter le plus d'extraits possible d'articles ou de discours. Mais la trame qui relie ces citations textuelles est faite de ses propres observations. Ces remarques directes et personnelles, l'auteur

a su les ordonner, sans se laisser dérouter, comme eût fait un esprit moins rassis, plus impressionnable et de formation purement journalistique, par les variations passagères où la politique hellénique oscillait aux hasards des surprises quotidiennes et dont il a réussi à dégager les directions définitives où peu à peu elle s'engageait. Cette aptitude à trier l'essentiel et l'accidentel ferait volontiers donner pour épigraphe au livre où elle se déploie, la définition d'Anatole France : « L'observateur conduit sa vue; le spectateur se laisse prendre par les yeux ».

Enfin M. F., avec une grande lucidité et loyauté d'historien, a réparti à bon escient les responsabilités et établi un bilan qui servira à l'œuvre de réparation, d'ordre à la fois extérieur et intérieur, dont il a esquissé le programme.

A l'extérieur, l'auteur voit la réparation nécessaire dans le rattachement au royaume, de la Thrace et du littoral smyrniote. Malgré l'indéniable déchéance qu'au point de vue de sa situation internationale, la Grèce a subie du fait de la trop longue crise où elle se déchira, il semble que la Conférence s'oriente vers ce double rattachement, sous une forme plus ou moins nettement caractérisée : pour la Thrace, les résistances américaines paraissent en voie d'être fléchies, et, pour la côte « micrasiatique », le Conseil suprême, en cédant aux séductions de M. Vénisélos avec une légèreté qu'il a peut-être déjà eu occasion de regretter et en autorisant la Grèce à occuper cette région, a déjà, sans attendre la mise au point d'un règlement ottoman, largement préjugé la question dans le sens souhaité par M. F., dont il est permis de ne pas partager toutes les vues.

A l'intérieur, il reste à conjurer les dernières survivances du régime déchu. M. F. touche à ce point avec tact et avec pureté d'intentions; il y risque cependant d'être taxé d'indiscrétion par un nationalisme souvent chatouilleux.

A travers cette perspicace analyse du développement des événements et des « virtualités » probables ou désirables du moment présent, on trouvera dans ce livre d'intéressants éléments d'une psychologie politique du peuple grec. Dans cette psychologie, on est frappé de la place exceptionnelle tenue par les personnalités individuelles : Constantin, Vénisélos, Jonnart, toute la crise se résume en ces trois noms, représentatifs de trois volontés. Ainsi, en enseignant la valeur de la personnalité et la puissance de la volonté, cette histoire qui, par ailleurs, est un témoignage de la faiblesse humaine, laisse finalement une leçon d'énergie.

J. V.

Louise Weiss. — *La République Tchéco-Slovaque*, préface de M. E. Benès (avec deux cartes hors texte). Paris, Payot, 230 p., in-16, 1919.

Ce livre, le premier de la brillante collaboratrice de *L'Europe nouvelle*, a été composé à deux époques différentes : la première constitue « l'exposé du problème » à un moment où c'était encore un véritable problème que

de savoir comment ériger un État Tchéco-Slovaque sur les ruines de l'empire des Habsbourg : en novembre 1917 le trône de Charles Ier paraissait solide et la solution qu'on entrevoyait tant à Vienne que dans les capitales de l'Entente, c'était non un morcellement, mais une fédéralisation de l'empire austro-hongrois.

Mme W. a colligé les faits nombreux qui témoignent de la résistance tchèque à la germanisation dès le début de la présente guerre; des régiments tchèques se sont mutinés, ont jeté la panique dans les armées autrichiennes; le gouvernement allemand prit d'ailleurs prétexte de ces révoltes pour exiger la haute main sur l'armée de la double monarchie.

Les mêmes efforts de sécession ont eu lieu dans les milieux politiques, on les connait; on sait comment les représentants de la Bohême se sont, lors de la convocation du Reichrath en 1917, prononcé contre le ministère Claus-Martinic qui leur faisait des avances séduisantes.

Mlle W. n'hésite pas à les en féliciter. L'ère des réalisations allait s'ouvrir : l'auteur fait le portrait des principaux artisans de la résurrection de l'Etat tchèque; à l'intérieur c'est Kramacz l'actuel représentant de son pays à la conférence de la Paix, que l'École des Sciences Politiques s'enorgueillit de compter parmi ses anciens élèves; à l'extérieur ce sont Massareyk, Benès, Stefanik.

Les territoires qui forment l'État tchéco-slovaque sont parmi les plus riches de l'Europe centrale; ses habitants payaient 57 p. 0/0 des impôts impériaux. Le capital des banques de Prague a sextuplé de 1898 à 1914, alors que celui des banques de Vienne a seulement doublé: ce pays prospère pourra-t-il à lui seul augmenter cette prospérité? Son indépendance facilitera-t-elle ses progrès économiques? C'est ce que Mlle W. se demande en terminant. Pour que la Tchéco-Slovaquie vive et se développe, il faut, dit-elle, que le réseau ferré de l'Europe centrale, dont les grandes lignes s'écartaient à dessein de Prague, soit rectifié et agrandi à son profit; il faut que des traités de commerce entre la nouvelle république et ses voisins : Autrichiens, Hongrois, Yougo-Slaves, maintiennent entre eux tous « des liens solides »; il serait à souhaiter enfin que la Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie se rejoignissent aux environs du lac Balatar; quelques milliers de Hongrois et d'Allemands seraient peut-être englobés dans les deux États slaves, mais « si le Congrès de la Paix admettait ce voisinage, il nouerait des liens étroits entre l'Italie et la Bohême; en même temps il contiendrait l'expansion allemande vers les Balkans, sortirait Budapest de l'orbite de la Prusse, forcerait les Magyars à se rapprocher des autres républiques issues du vieil Empire et d'une façon générale assiérait la politique de l'Europe du milieu sur des fondations neuves et bien cimentées ».

PIERRE RAIN.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. de Tarlé. — *La Préparation de la Lutte économique par l'Allemagne*, Payot et Cie, 1918, in-16°, 284 pages.

Combien nombreux furent les auteurs prédisant que toute guerre prolongée était scientifiquement impossible, combien nombreux furent aussi les économistes ou journalistes qui soutinrent que l'Allemagne bloquée tiendrait seulement quelques semaines, quelques mois au plus. Pourtant les faits ont donné aux uns comme aux autres un décisif démenti que M. A. de T. s'efforce de nous expliquer. Il veut, en effet, « montrer comment l'Allemagne a lutté contre les difficultés de la guerre et du blocus afin d'abord de vivre, puis de poursuivre le prodigieux effort économique qui avait fait d'elle la première puissance économique du monde ».

Ce sera un sujet d'étonnement — en même temps qu'une grande leçon — pour les peuples que de juger l'habileté et l'énergie déployés par l'Empire allemand pour maintenir et intensifier sa production en dépit d'un blocus d'autant plus efficace que l'industrie germanique importe la majeure partie des matières premières nécessaires à son existence. Ingéniosité, tenacité et courage, ont été nécessaires pour réaliser ce tour de force dans des conditions inspirant plutôt le désespoir que la confiance. Sur le champ il a fallu de toutes pièces une administration destinée à régulariser la production en évitant le gaspillage. Le gouvernement eut recours aux grands organisateurs et capitaines d'industrie tel que W. Rathenau qui institue, dès le 8 août 1914, la Section des Matières Premières de Guerre, le Dr Helfferich qui créa le 3 août 1916 le Commissariat Impérial pour la période de transition, et qui, à dire vrai, déçut quelque peu les hautes espérances mises en lui.

Après avoir étudié le mécanisme de la nouvelle organisation économique de guerre et les personnages qui la mirent en œuvre, M. A. de T. montre comment l'Allemagne a été portée naturellement vers ce socialisme d'état déjà naissant avant la guerre et soutenu depuis, non seulement par les socialistes, mais par les hommes de tous partis, notamment par W. Rathenau. La seconde partie de ce livre est consacrée à l'Allemagne affamée, réduite aux abois, privée de toute importation et contrainte d'accomplir un effort prodigieux pour trouver des produits de remplacement dans toutes les branches d'activité humaine depuis la sidérurgie jusqu'à l'alimentation. Enfin dans les derniers chapitres l'auteur souligne le grand mouvement d'expansion économique qui plus que jamais va saisir l'Allemagne et la pousser à la conquête des marchés du monde. Chambres de Commerce, Instituts économiques, Sociétés d'expansion commerciale ou d'exportation sont déjà au travail et prêtes à seconder l'effort individuel des industriels. C'est là un avertissement qui n'est point négligable mais qui rend particulièrement digne d'attention cet ouvrage

bien documenté, écrit dans un style net, destiné à ouvrir un large champ à nos méditations.

F. P. R.

L. de Launay, membre de l'Institut. — *Problèmes Économiques d'après-guerre*, petit in-8° jésus de 320 p., Paris, A. Colin, 1919.

Les Problèmes Économiques d'après-guerre de M. L. de L. est de toute évidence un des meilleurs ouvrages publiés depuis 1914 sur les questions pratiques du problème économique qui se pose devant la France. Il se caractérise par une conception haute et large du sujet qui y est traité.

M. L. de L. part de cette idée que l'économie, au sens vulgaire de ce mot, sera une nécessité absolue pour la production française. Il nous faudra produire au plus bas prix possible et par conséquent, réaliser toutes les économies possibles aussi bien « sur l'organisation générale » que « sur l'usine ». Il consacre à la démonstration de cette vérité l'introduction et le premier chapitre de son ouvrage.

L'arme économique fondamentale est, suivant lui, le ravitaillement en matières premières (ch. II). Il envisage ce problème sous un double aspect : le ravitaillement de notre pays, d'une part, et, de l'autre, les mesures défensives à prendre contre l'Allemagne. Nous sommes en état d'infériorité vis-à-vis des États-Unis et de l'Angleterre, qui devront nous aider en nous accordant un traitement différentiel, auxquels les services que nous avons rendus à la cause de la liberté des peuples menacée par l'Allemagne, nous donnent un droit incontestable. Nous pouvons malheureusement nous demander aujourd'hui si nos alliés ont bien voulu l'admettre. M. de L. consacre la seconde partie de son deuxième chapitre à un examen de la répartition des principales matières premières entre les deux camps de belligérants.

Le troisième chapitre consacré aux transports et le quatrième à la main-d'œuvre sont d'excellents résumés de ces deux questions.

Il y a, nous semble-t-il, une plus grande originalité de vues dans le cinquième et dernier chapitre que l'auteur consacre aux forces naturelles. Sa conclusion sur ce point est « qu'il faut d'abord et presque uniquement songer aux combustibles minéraux, au pétrole et à la houille blanche ».

Retenons cette juste observation « que le mode d'emploi d'une force naturelle est, avant tout, une question financière », et qu'elle nous serve de guide dans nos efforts pour notre développement économique.

G. L.

Émile Paris. — *Pour devenir Commerçant*, A. Colin, Paris, 1 vol. in-12, de 366 p. avec une carte hors texte, 1918.

La guerre aura eu pour conséquence, en bouleversant les conditions de notre vie économique, de transformer aussi, à certains égards, notre mentalité. Nombreux sont les jeunes gens qui, autrefois portés de préférence vers les

professions dites libérales, vont s'en détourner pour chercher dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce une carrière plus indépendante et mieux rétribuée. Ils y seront d'autant plus incités que le champ ouvert de ce côté à leur activité est immense, par suite de l'absolu nécessité où se trouve notre pays de produire et de vendre le plus possible.

L'auteur de ce livre est inspecteur général de l'enseignement technique au ministère du commerce; il a longtemps dirigé une de nos plus importantes écoles commerciales. Si nous ajoutons qu'il a complété les l'acquis de son expérience professionnelle par une active et patiente enquête de trois années, nous aurons suffisamment montré l'intérêt de son remarquable ouvrage.

Dans une première partie, M. Paris passe en revue les situations offertes par les principaux commerces : banque, commission et exportation, textiles, produits chimiques, électricité, papier, librairie, grands magasins, alimentation, transports, assurances, publicité. Bien que ces différentes monographies aient surtout pour objet d'indiquer aux élèves de l'enseignement commercial les débouchés qui leur sont offerts, on peut dire qu'en retraçant les conditions du travail et l'évolution réalisée dans chaque branche, elles donnent ensemble un tableau très complet de notre commerce, à l'heure actuelle, et un aperçu, aussi précis que possible, de son avenir.

La deuxième partie, la partie essentielle de ce livre, est consacrée à l'enseignement commercial. M. Paris n'a pas de peine à montrer son importance et la nécessité de son organisation. On s'en préoccupe chez nous depuis plus d'un siècle, mais l'heure est venue d'arriver à des réalisations. Le magasin et le bureau suffisaient autrefois pour la formation du commerçant. Aujourd'hui, avant même de s'initier à la pratique, une instruction spécialisée est indispensable. Cet enseignement doit comprendre à la fois : 1° des études générales appliquées (mathématiques, langues étrangères, études géographiques et études relatives à l'origine, à la fabrication et au commerce des différents produits, législation, histoire et économie commerciales, arts graphiques); 2° des études techniques (documentation générale relative au commerce, technique de la vente, enregistrement des opérations, correspondance commerciale, transports commerciaux); 3° enfin, des études pratiques (rapports écrits et conférences d'élèves, visites industrielles et voyages d'études, travaux de laboratoire, stage commercial). Mais ce programme, si étendu soit-il, ne vise encore que la préparation « normale et rationnelle » du futur commerçant. En dehors de cette « formation générale », l'enseignement commercial doit adapter ses organisations scolaires aux industries régionales. C'est pour répondre à ce besoin qu'ont été créées des « sections de tissage » aux Écoles de commerce de Lyon et de Lille, des « sections de mécanique et d'électricité, aux Écoles de Nancy et de Bordeaux, une « section des matières colorantes et des tein-

tures » à l'École de Lille. D'autres institutions ont organisé des sections consulaires, coloniale, des sciences financières et d'assurances, du commerce extérieur, etc. M. Paris préconise des organisations analogues pour la formation d'un agent spécial, l'*ingénieur commercial*, auquel on enseignera à la fois la technique industrielle, c'est-à-dire les procédés de fabrication, et la technique commerciale, c'est-à-dire les moyens de vente : c'est la seule solution, selon lui, qui permettra, en ce qui concerne le personnel, de surmonter les difficultés résultant du développement donné aux services commerciaux de l'industrie. Enfin, M. Paris indique de quelle manière il comprend la formation des agents commerciaux — qui est actuellement notoirement insuffisante, — l'organisation de l'enseignement hôtelier et de l'enseignement commercial féminin. D'autres chapitres traitent du matériel et des installations nécessaires à l'enseignement commercial, des sanctions de cet enseignement et des associations d'anciens élèves et d'employés.

Une troisième et dernière partie a trait à la situation actuelle de l'enseignement commercial. On y trouvera un classement par départements des écoles et des cours existant et une énumération des institutions à créer ou à réorganiser. L'auteur indique le rôle qui incombe, dans ce domaine, à l'État, aux municipalités, aux Chambres de commerce, aux différentes associations et il conclut par l'exposé de certaines modifications administratives, qui non seulement lui paraissent indispensables pour mener à bien l'œuvre d'enseignement professionnel, mais qui doivent également, selon lui, contribuer pour une large part au développement économique de notre pays.

ANGEL MARVAUD.

BIOGRAPHIE

André Beaunier. — *La Jeunesse de Joseph Joubert.* — *Joseph Joubert et la Révolution*, Paris, Perrin, 2 vol. in-16 de 350 et 352 p.

C'est toujours un régal de lire M. Beaunier. Aucune phrase plus agréable, plus spirituelle que la sienne; même dans ses plus sobres critiques on reconnait l'auteur de *Picrate et Siméon*. Il consacre aujourd'hui deux volumes à Joseph Joubert; ce dilettante du début du siècle dernier qui est si ignoré du nôtre (mérite-t-il, au vrai, de l'être moins?) sert de milieu à une galerie de portraits, finement dessinés par un maître en connaissance du cœur humain. Rappelant le livre fameux consacré par Gaston Boissier à *Cicéron et ses amis*, M. B. eut dû intituler le sien *Joseph Joubert et ses amis*. Chaque chapitre nous fait connaître l'un d'eux et Joubert n'apparaît plus de maint endroit que comme comparse. Ne venez point chercher ici une biographie de l'auteur des *Pensées et des Essais*; ne cherchez point davantage à faire une connaissance plus approfondie de son œuvre, mais

lisez sans effort et vous serez transporté tour à tour au foyer du maître chirurgien Jean Joubert, à Montignac en Guyenne, où vous ferez connaissance des treize enfants du modeste ménage : vous apercevrez Joseph étudiant chez les doctrinaires de Toulouse, prenant l'habit, le rejetant tôt après, et vous le suivrez à Paris; mais là, dans la grande ville, le doux jeune homme passe au second plan, et Diderot, puis Restif de la Bretonne, puis surtout Fontanes se placent tout naturellement au premier. C'est qu'il y a en effet beaucoup plus à dire de ceux-ci que de celui-là. Le chapitre consacré au crapuleux original de *Monsieur Nicolas* est particulièrement curieux. M. B. y présente « les clefs » qui ouvrent le secret de bien des amours de l'époque, et notamment de ceux de Joubert. Si celui-ci ne perd pas trop son auréole à ces découvertes, Fontanes par contre y paraît fort peu préparé à jouer le rôle de grand maître de l'Université Impériale. S'il avait l'âme tant soit peu bien placée, on comprend que Joubert à trente-six ans, en 1790, fut un peu écœuré de la vie qu'il avait menée jusque-là, et saisit avec joie l'occasion de rentrer au bercail où sa mère, veuve depuis peu, le rappelait; modestement, cet amateur de littérature et de beaux-arts, un peu blasé, se complut alors dans les paisibles fonctions de juge de paix auxquelles ses concitoyens l'élirent, et cependant que la Révolution se développait, Joseph Joubert prenait des notes.

PIERRE RAIN.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME QUARANTE-DEUXIÈME

(2e semestre 1919)

I. — ARTICLES ORIGINAUX

Arias (Gino). — Les forces économiques de l'Italie et la collaboration franco-italienne 13
Blondel (G.). — Observations sur la politique commerciale future. . 169
Festy (O.). — Le Vte Alban de Villeneuve-Bargemont et la condition des ouvriers français aux environs de 1830. . . . . 78, 234
Froidevaux (H.). — Formation territoriale de l'Afrique orientale allemande 402
Gérard (A.). — L'Extrême-Orient et la Paix 1
Isambert (A.). — Les provinces du Rhin pendant l'armistice 426
Kernisan (Clovis). — Haïti depuis 1915. La convention americano-haïtienne, la doctrine de Monroë et les principes wilsoniens. . . . 112
Lair (Maurice). — Un historien pangermaniste : Karl Lamprecht . . 33
Lagny (G.). — L'Angleterre et la France et les stipulations financières du Traité du 20 novembre 1815 (1815-1818) . . . . . 192 et 368
Lecarpentier (Georges). — Un traité d'Économie américain : les Principes du professeur Edwin B.-A. Seliguran. 99
— **Paul Leroy-Beaulieu économiste** 179
Marcé (V. de). — Vue d'ensemble sur la Cour des Comptes en Allemagne, en Autriche et en Italie. 313
Mohendis (L.). — La rive gauche du Rhin et la reprise du commerce avec l'ennemi... d'hier. 446
Note de la Rédaction. 468
Primafosse. — La réforme de la magistrature et les magistrats. . . 62
Regelsperger (Gustave). — La Haute-Volta, nouvelle colonie de l'Afrique occidentale française 128
Renaut (F.-P.). — La situation politique en Caucasie (1917-1919) . . 280
Roulleau de La Roussière (L.). — Louis XVIII pendant les Cent-Jours. La politique de la Cour de Gand 338
Savary (H.-R.). — La protection maternelle et infantile pendant la guerre 262
Triouiller (J.). — M. Hoover et la situation économique de l'Europe en 1919 292
Vaucher (P.). — La réforme constitutionnelle et l'avènement des partis démocratiques en Suède 216

II. — VARIÉTÉS

Cleray (**E.**). — Les domestiques et le droit électoral 460
Loiseau (**I.**). — Sur la Pologne d'aujourd'hui (Extrait d'une correspondance de Varsovie, octobre 1919) 456
Manteau (**A.**). — Le chauvinisme allemand : les véritables auteurs de la guerre. 465

III. — COMPTES RENDUS CRITIQUES ET ANALYSES

AMANIEUX (Édouard). — L'armature sociale (**G. L.**). 164
ANET (Claude). — La révolution russe (T. II, III et IV) (**P. Ch.**). 155, 310
ANNUNZIO (G. d'). — Aveux de l'ingrat. 164
AULARD (Alphonse). — La révolution française et le régime féodal . . 157
AULNEAU (J.). — Au front britannique (**H. de Montardy**). 473
AYMONNIER (Étienne). — Un aperçu de l'histoire du Cambodge (**G. Regelsperger**) 167
BEAUNIER (André). — La jeunesse de Joseph Joubert. 483
BECK (G.). — La responsabilité de la Hongrie (**G. Gidel**) 139
BERR (H.). — Le germanisme contre l'esprit français (**C. de P.**). . . 151
BERTHAUT (général). — L'erreur de 1914 (**H. M.**) 473
— De la Marne à la mer du Nord (**H. M.**) 473
BESSON (Maurice). — *Voir* PERREAU-PRADIER (Pierre).
BOSSERT (A.). — Études historiques et figures alsaciennes (M. Lair) . 159
BRIAND (Charles). — Pour que la France vive. Le dépeuplement de la France (**H.-R. S.**) 165
Bulgares (Les) peints par eux-mêmes : documents publiés par V. Kuhne (**G. Gidel**) 139
BURON (Edmond). — Donnez des terres aux soldats (**M. Dewavrin**) . 166
CHAMBURE (A. de). — Quelques guides de l'opinion en France pendant la grande guerre (1914-1918) (**C. de P.**) 151
CHARRIAUT (H.) et R. HACAULT. — La liquidation financière de la guerre (**M. Dewavrin**) 166
CHÉRADAME (A). — Comment voter les impôts mortels (**G. L.**) 166
CHESSIN (Serge de). — Au pays de l'armée rouge. La Révolution russe (**P. Ch.**) 155
Cinq ans d'histoire grecque (1912-1917). Discours de MM. Vénizelos, Politis, etc... publiés par Léon MONAS (**G. Gidel**). 139
CIVRAY (Jacques). — L'avant-guerre comparée en Allemagne et en France (**F. P. R.**) 311
DETILLEUX (Armand). — La philosophie sociale de M. Ernest Solvay (**H. R. S.**) 162
DEMORGNY (G.). — Les partis politiques et la révolution russe (**P. Ch.**). 310
DEVEZE (Albert). — Aujourd'hui, étude pour l'après-guerre économique (**E. B. D.**) 160
DUHEM (Julien). — Vue générale sur la question d'Alsace-Lorraine (P. CHASLES). 152
DEWAVRIN (Maurice) et F. P. RENAULT. — La situation économique des pays scandinaves (**G. L.**). 161
ECCARD (Médéric). — L'Alsace sous la domination allemande (**P. Chasles**). 152
ESNAULT (G.). — Le poilu tel qu'il se parle. 168

Essai sur la politique douanière de la France (**G. L.**). 311
Évasions (Les) de la Belgique d'après les récits des évadés (**H. M**) . . 300
FEYLER (Colonel F.). — Le problème de la guerre (**H. R. S.**). 153
FRÉGIER (Charles). — Les étapes de la crise grecque (**J. V.**). 477
GODEFROY (Lieutenant-colonel). — Transsahariens et transafricains (**G. Regelsperger**) 305
GRASSET (Professeur). — Le dogme transformiste (**F.-P. R.**). 311
GREEN (Arthur). — Les souvenirs d'un prisonnier de guerre (**H. M.**) . 300
GRUMBACH (S.). — Brest-Litowsk (**P. Ch.**). 164
GUYOT (Ed.). — L'Angleterre, sa politique intérieure 167
HACAULT (R.). — Voir Charriaut (**H.**).
HALLAYS (H.). — L'opinion allemande pendant la guerre (1914-1918) **F.-P. R** 474
HERRICK (Robert). — La décision mondiale 163
HERSENT (M. G.). — Une politique de la construction après la guerre : travaux publics et bâtiments 307
HOÏJER (professeur). — Le scandinavisme dans le passé et dans le présent. 164
HUBERT (Lucien). — Une politique coloniale. Le début par les colonies (**G. Regelsperger**) 306
JUSTIN. — La responsabilité du Parlement sous le régime parlementaire (**H.-R. S.**). 165
KUHNE (V.). — Voir Bulgares (Les) peints par eux-mêmes. 139
LABORDE (Jules). — Il y a toujours des Pyrénées (**Angel Mazerand**) . 297
LABRY (Raoul). — L'industrie russe et la révolution (**P. Ch.**) 310
LA GORCE (B. de). — Histoire religieuse de la Révolution française, T. III (**C. C.**) 157
LAUNAY (L. de). — Problèmes économiques d'après-guerre (**G. L.**). . . 481
LECHARTIER (G.). — Intrigues et diplomaties à Washington (1914-1917). 162
LECOMTE (Georges). — Clemenceau (**H.-R. S.**) 154
LOUIS (Paul). — Aspects politiques de la guerre mondiale. 162
LUGAN (A.). — Les problèmes internationaux et le Congrès de la Paix (**H. M.**) 296
MACCAS (Léon). — Cinq ans d'histoire grecque (**G. Gidel**). 139
MAGNE (Vital). — Heures de guerre. D'Afrique en Flandre et en Champagne (**H. M.**) 298
MANDELSTAM (André). — Le sort de l'empire ottoman (**G. Gidel**). . . 139
MARION (Marcel). — Histoire française de la France depuis 1715 (T. II) (**P. R.**). 159
MÉLINE (J.). — Le salut par la terre (**D. Z.**) 265
MYRON (Paul). — Bugle Rhymes from France. 166
NAUMANN (Friedrich). — L'Europe centrale. Mikel-europa (**G. Gidel**) . 139
PARIS (Émile). — Pour devenir commerçant (**A. Marvaud**) 481
PERREAU-PRADIER (Pierre) et M. BESSON. — Les grands problèmes coloniaux. L'effort colonial des Alliés (**G. Regelsperger**) 304
PERREUX-PRADIER. — L'Afrique du Nord et la guerre (**G. R.**). 319
PERSKY (Serge). — De Nicolas II à Lenine (**P. Ch.**) 164
PINON (René). — Voir : Rapport sercet (Le), etc.
POPOVICI (Aurele C.). — La question roumaine en Transylvanie (**J. V.**). 475
Rapport secret (Le) du Dr Johannes Lepsius, sur les massacres d'Arménie, publié par M. PINON (J. Vergeot). 469
RECLUS (Onésime). — L'Atlantide, pays de l'Atlas : Algérie, Maroc, Tunisie (**C. S.**) 301

RENAULT (F.-P.). — Voir DEWAVRIN (Maurice).
ROCHES (Fernand). — Manuel des origines de la guerre (**H. M.**) . . . 472
ROVÈRE (Julien). — L'affaire de Saverne (**P. Charles**). 152
STUERMER (D'H.). — Deux ans de guerre à Constantinople (**G. Gidel**). 139
TARLÉ (A. de). — La préparation de la lutte économique par l'Allemagne (**F.-P. R.**) 480
TESSAN (François de). — Par les chemins japonais. Essai sur le vieux et jeune Japon (**H. de Montardy**). 178
TRUC (Gonzagues). — D'une organisation intellectuelle du pays (**H. R. S.**) 165
VANDERVELDE (E.). — Dans la mêlée (**F. P. R.**). 312
VAUCHER (Robert). — L'enfant bolcheviste à Petrograd sous la commune et la Terreur Rouge (**P. Th.**). 194
VEDEL (commandant Émile). — Sur nos fronts de mer (**H. M.**) . . . 299
WEISS (Louise). — La république tchéco-slovaque (**P. Raiv**). 478

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

REVUE

des

SCIENCES POLITIQUES

TOME

XLIII

1920

Félix Alcan

Paris

DISCOURS
PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE M. JACQUES FLACH

PAR M. EUGÈNE D'EICHTHAL

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

(7 décembre 1919.)

Messieurs,

L'École des Sciences politiques perd en Jacques Flach un de ses plus anciens et dévoués professeurs. Émile Boutmy, connaissant et appréciant les travaux déjà publiés par Flach, qui avait été l'élève et le continuateur d'Édouard Laboulaye en matière de législation comparée, l'appela dès 1877 à faire dans l'École, encore bien jeune, d'abord en suppléance, puis en remplacement de M. Glasson, le cours de législation civile comparée. Ce cours, Flach l'a continué, depuis, sans interruption, sauf pendant la guerre, où, la section Générale de l'École ayant peu d'élèves, le cours fut parmi ceux qui durent être supprimés; dès la fin des hostilités, Flach se préoccupa de reprendre son enseignement. Pendant la maladie qui interrompit ses dernières vacances, il correspondit avec le Directeur de l'École pour régler son programme et prévoir un suppléant pour le cas où ses forces ne lui permettraient pas de recommencer immédiatement ses leçons. Il paraissait à ce moment inquiet de son rétablissement. Heureux fûmes-nous de le voir, à la rentrée, revenir à l'Institut et à l'École en bonne santé apparente et ayant repris sa vigueur et sa belle humeur. Il put faire trois leçons à l'entière satisfaction de son auditoire, et sans fatigue visible. En même temps, nous l'entendions à l'Institut intervenir avec une rare énergie dans une discussion relative à l'histoire de sa chère Alsace enfin recouvrée : nul de nous ne pensait que le confrère qui semblait si plein de vie et de verve fût condamné à disparaître si brusquement.

Sa perte laisse un grand vide dans la science et dans l'enseignement. Celui qu'il donnait à l'École, parallèlement à son cours du Collège de France, embrasse dans son programme un champ immense, et il n'était pas trop de la vaste et profonde érudition de Flach pour

le parcourir et y conduire avec soi l'esprit et l'attention des auditeurs. Sur les origines et l'évolution de la propriété, sur les origines et sur les phases historiques de la famille. Flach ne faisait ni un cours de droit pur, ni un cours d'histoire proprement dite, mais une étude complète, à la fois sociologique, économique et législative, où les répercussions des idées, des institutions et des mœurs étaient largement envisagées et mises clairement en relief. Il fallait, pour un aussi gigantesque cycle, le savant qu'était Flach, en possession de toutes les langues et de toutes les littératures, passionné pour la science, et passionné aussi pour ce qui lui paraissait la vérité dans la science, vérité qu'il pensait qu'il fallait défendre vaillamment contre des interprètes inexacts ou partiaux.

Nous avons vu dans ses lectures à l'Académie, dans ses belles brochures de guerre, dans ses articles de la *Revue des Sciences politiques*, comment il remplissait ce rôle d'adversaire d'une certaine érudition d'outre-Rhin, qu'il connaissait à fond et qu'il montrait inspirée d'ambitions ethniques qui ne devraient jamais entrer en jeu dans les domaines scientifiques. Il déployait dans l'attaque une abondance d'arguments, une force de dialectique, une flamme d'écrivain ou d'orateur qui émouvaient et convainquaient ses auditeurs ou ses lecteurs. On sentait en lui l'honnête homme et l'honnête historien que le patriotisme échauffait et exaltait, mais n'illusionnait pas.

Il ne m'appartient pas de dire ce que Flach a laissé comme œuvre historique : j'ai entendu les juges compétents déclarer que ses *Origines de l'ancienne France* étaient une des productions les plus personnelles, les plus inspirées des sources, les plus appuyées sur les documents originaux qu'ait vu paraître notre grande école historique contemporaine. Il n'aura pas été donné à notre confrère de terminer complètement cette œuvre : telle qu'elle est, elle fera vivre son nom dans l'esprit de ses lecteurs, comme son souvenir restera durable dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu et entendu. Nulle part ce souvenir ne sera conservé plus fidèlement qu'à l'École de la rue Saint-Guillaume. Nos collaborateurs, nos élèves et moi, nous joignons nos sympathies profondes, nos regrets douloureux à ceux de sa famille, de ses confrères, de ses collègues, de ses amis.

GRÈVES ET SYNDICALISME

Aux désastres de la guerre le monde a vu s'ajouter le ravage des grèves qui s'étendaient comme une épidémie universelle. Elles ont été en partie le résultat de l'enchérissement général de la vie, issu de la raréfaction des produits par les destructions de la guerre ou l'arrêt de la production, et de la dépréciation de la monnaie causée par l'énormité de la circulation fiduciaire : d'où demande de nouvelles rémunérations du travail. Mais les grèves sont en même temps effet et cause. Elles aggravent terriblement le mal contre lequel elles veulent réagir : si elles avaient pour but seulement la hausse des salaires pour les mettre en accord avec le prix de la vie, elles entraîneraient des conséquences logiques, si lourdes fussent-elles : mais elles en produisent de bien plus funestes en réclamant, en même temps que l'augmentation des prix, la diminution de l'effort du travail. Cette double revendication prouve chez ceux qui la soulèvent et la soutiennent par la grève ou la menace de grève, un singulier aveuglement économique. — Malheureusement le but économique n'est pas le seul ni même le principal qui guide certains chefs « syndicalistes », devenus, surtout pendant et après la guerre, les grands meneurs du mouvement ouvrier. Plusieurs ont des visées beaucoup plus vastes et qu'ils ne dissimulent pas. Ils se servent habilement de la crise économique pour étendre leur action et préparer une révolution sociale profonde. Jusqu'où les masses laborieuses les suivront-elles dans cette voie? C'est le secret de l'avenir, et rien ne prouve qu'après avoir profité du mouvement syndicaliste, qui a lui-même profité de circonstances exceptionnelles, la majorité des ouvriers ou des employés se laissera entrainer à des aventures qui ressembleraient au bolchevisme russe. La défaite éclatante des principaux meneurs socialistes aux dernières élections prouve que la grande masse travailleuse se rend compte du véri-

table caractère de la propagande révolutionnaire faite du dehors chez nous, et ailleurs, dans des vues intéressées et par des moyens sur lesquels de récents procès ont jeté quelque jour.

I

Le « syndicalisme », pris dans son sens actuel, est un fruit inattendu d'un double fait, capital dans l'histoire de notre époque : la démocratie, et les progrès de la science appliquée. Je dis : inattendu, parce qu'il est au premier abord contradictoire avec les visées apparentes des facteurs qui l'ont engendré. La démocratie, préparée par un long passé historique et triomphante depuis la Révolution française, avait pour but déclaré la suppression des privilèges sociaux. Le progrès des sciences appliquées, régénérateur et multiplicateur de l'industrie dans des proportions merveilleuses, ne semblait pouvoir aboutir à des résultats de bien-être généralisé pour l'humanité, et n'a historiquement abouti à ces résultats, que grâce à une organisation productive hiérarchisée, où le capital, la direction, et le travail coopéraient dans une coordination rationnelle qui laissait à chacun son activité propre. Comme beaucoup d'institutions humaines ou d'idées poussées par un excès de logique à leurs conséquences extrêmes, la liberté et le progrès industriel ont engendré ce qui paraît leur négation, c'est-à-dire l'oppression et le désordre syndicalistes. Il semble qu'il y ait eu dans cet aboutissement comme une sorte de fatalité, puisque les mêmes phénomènes se sont, dans des proportions diverses, présentés partout au sein des sociétés civilisées, et que les suites de la guerre leur donnent partout un développement presque identique. Mais il est fatal aussi que si les nations modernes veulent ne pas périr de décomposition économique et sociale, elles devront remonter un courant qui pourrait les entraîner au désastre.

Rappelons brièvement d'où ce courant est né, comment et par quelles causes il a grossi, d'où viennent ses principaux affluents.

Les choses vont vite à notre époque. L'évolution du « syndicalisme » tient dans le laps d'un peu plus de cinquante années.

Il a débuté chez nous avec la suppression du délit de coalition et de grève, en 1864.

Proscrites par la législation de 1791, interdites sous l'Empire, la Restauration, la monarchie de Juillet, et les premières années du deuxième Empire, les coalitions d'ouvriers ont été autorisées par la loi dite Émile Ollivier, du nom de son principal défenseur d'alors. Les raisons alléguées pour justifier la réforme étaient solides[1]. Elles remontent à la thèse d'Adam Smith et de Turgot que les ententes de patrons sont relativement faciles même sans autorisation légale, tandis que les ouvriers, plus nombreux, et n'ayant pas de caisses de résistance, ne peuvent sans l'accord et la menace de grève, résister aux exigences du capital. A mesure que les nécessités du machinisme et les avantages de l'agglomération ont de plus en plus amené la concentration des industries, la thèse des célèbres économistes s'est trouvée plus justifiée. Vingt ans après la loi des coalitions, en 1884, les syndicats professionnels qui, après avoir été, ainsi que tous les groupements professionnels, interdits par la Révolution, étaient en fait tolérés chez les patrons, et même partiellement du côté ouvrier, ont été autorisés par la troisième république. Le syndicat a fait la tache d'huile. Parti d'un but délimité et utile en principe, on a vu le droit dit syndical s'étendre aux unions, puis aux fédérations de syndicats, puis à la Confédération générale du Travail qui prétendit grouper et dominer tout le mouvement social. L'idée de communauté professionnelle qui se rattachait à l'ancienne institution corporative et qui avait été la première justification apparente de la nouvelle organisation privilégiée par rapport à la loi générale restrictive du droit d'association, a disparu par suite de la transformation apportée par la concentration des capitaux et de l'outillage à la constitution des industries. Celles-ci ont peu à peu représenté, non plus des groupes à proprement parler professionnels, avec similitude de profession, mais des juxtapositions, le plus souvent au sein des Bourses du Travail, de professions très diverses coopérant à la production sous la direction d'un ou de plusieurs entrepreneurs. Entre ces professions le lien vraiment corporatif, naissant de l'identité du métier, n'existait plus[2]. De même avaient disparu les garanties

1. Nous les avons défendues dès 1872 dans la *Revue des Deux Mondes*.

2. Je lisais récemment qu'une grande entreprise de constructions navales comprenait 55 corps de métiers distincts (*Bull. de la Société d'Encouragement*, juin 1919, p. 445). — Il en est de même de toutes les grandes entreprises modernes, métallurgiques, chimiques, chemins de fer, etc., etc. « Je viens

qu'on alléguait comme données aux tiers par la surveillance de l'ancienne corporation sur l'apprentissage, sur la qualité des matières et du travail, garanties au moins apparentes, qui jusqu'à un certain point avaient longtemps fait passer sur les abus des corps de métier. Ceux-ci se trouvaient transformés en simples faisceaux d'intérêts ligués pour l'obtention d'avantages matériels à assurer aux coalisés : augmentation des salaires, raccourcissement des heures de travail, suppression de certains modes de rémunération assurant des primes à l'activité ou à l'économie, ou de certaines mesures de contrôle des entrepreneurs. Il ne s'agissait plus d'une coopération dans l'œuvre de production et en vue de l'intérêt général, mais d'une guerre entre deux camps.

Le camp ouvrier a eu de suite pour lui le nombre, donc, avec le suffrage universel, l'influence électorale, par conséquent le plus souvent l'appui gouvernemental : il a eu la force résultant des agglomérations ouvrières soumises facilement à une discipline leur promettant une victoire prochaine, l'avantage de ne risquer dans la lutte que des ressources acquises modiques, contre des chances de gains considérables accordés par les patrons ou par l'État pour éviter de funestes désorganisations ou même des périls publics. — De l'industrie proprement dite le syndicat s'est étendu aux services publics et aux fonctionnaires. L'État, qui avait généralement fait preuve de partialité pour les syndicats ouvriers, a été à son tour enserré dans un réseau de groupements dits défensifs qu'il a tolérés malgré les termes exprès de la loi de 1884; bientôt ces groupes défensifs n'ont pas craint de procéder aux menaces de grève, puis de procéder à la grève elle-même sans le moindre respect de leur responsabilité vis-à-vis du public. Contre ces grèves (arsenaux, postiers,

d'apprendre, écrivait M. V. Griffuelhes, un des rédacteurs de la *Bataille syndicaliste*, que les conseils syndicaux des métaux se réunissent pour réaliser leur fusion; celle-ci faite, les milliers de travailleurs de la métallurgie de la Seine seraient entassés dans la même organisation. Le mécanicien de précision rencontrerait le souleur-boîtier, l'ajusteur marcherait sur les pieds du fabricant de compteurs, le ciseleur bousculerait le fabricant de pommes d'arrosoirs ou de casseroles. Et dans ces « saturnales », ces prolétaires puiseraient une force nouvelle et accompliraient de grandes choses! Tout cela au nom de l'Unité, avec un grand U.... Ne nous y trompons pas : qu'est la Fédération des métaux? Une Fédération comprenant des industries : automobile, construction maritime, mécanique générale, etc. Le résultat? Absence complète de toute action corporative d'ensemble. Le lien professionnel ne saurait exister entre ces diverses catégories.... »

télégraphistes, etc.), l'État n'a pas usé de l'arme efficace dont il disposait : les révocations. Celles qui ont été prononcées ont été vite annulées : dans toutes ses interventions auprès des entreprises privées, l'État a de même pesé pour la réintégration des révoqués, adoptant ainsi dans la pratique la thèse insoutenable que la grève n'est pas une rupture de contrat. De plus, il n'a que mollement réprimé ou a laissé impunies les atteintes portées par la menace ou la violence à la liberté du travail des réfractaires aux grèves. Le plus grand nombre de celles-ci échoueraient, si les ouvriers ou employés désireux de continuer leur tâche se sentaient garantis contre les mauvais traitements, conformément aux articles 414 et 415 du Code pénal, qu'on n'applique que rarement. Le « droit sacré » d'un ouvrier à travailler même quand la majorité a décidé la cessation du travail, droit sacré proclamé par Waldeck-Rousseau en même temps que la liberté syndicale en 1884, ce droit sacré n'est plus dans la réalité, qu'un vain mot, qui s'efface devant la « souveraineté des syndicats ». Pour grossir leur importance numérique restée faible avant la guerre (tout au plus 7 ou 800 000 adhérents réels) les fédérations, conduites le plus souvent par des chefs qu'ont désignés d'infimes minorités de votants, et qui n'ont plus que des liens très vagues ou nuls avec la profession, ont exploité tous les mécontentements résultant des suites du grand conflit européen, suites que le syndicalisme aggrave par ses interventions tout en mettant uniformément les responsabilités sur le dos des dirigeants. Si ceux-ci font mine de résister, il les menace de l'arrêt des organismes indispensables à la vie collective. Grâce à cette menace plusieurs fois renouvelée et partiellement réalisée, il a déjà obtenu des concessions désastreuses pour la vie économique du pays, notamment la journée de huit heures qui ayant servi de programme, pendant plusieurs années avant la guerre, à l'agitation du 1er mai, a été tout à coup, par un acte de faiblesse regrettable, on pourrait dire funeste, accordée en bloc en France, dès la fin des hostilités[1]. Par

1. « Il faut bien reconnaître, écrit un jurisconsulte à tendances favorables aux revendications ouvrières, M. Paul Pic, que présentement la France est le seul pays qui, malgré des circonstances spéciales et sur certains points défavorables, ait appliqué avec une promptitude surprenante et quelque peu hasardeuse les clauses du traité de paix en ce qui concerne la journée de travail » (*Revue bleue*, 11 oct. 1919). Le traité de Versailles pose la journée de huit heures comme « un but vers lequel doivent tendre les États qui ne l'ont pas encore appliquée. » (Voir le *Temps* du 11 déc. 1919).

ces mêmes menaces il a obtenu de l'État et des grands services publics des augmentations de salaires excessives, et surtout la consolidation de ces salaires, qui rationnellement auraient dû rester des salaires provisoires appliqués seulement tant que durerait l'enchérissement anormal de la vie résultant de la guerre. Dans le même sens, il a poussé au remplacement du travail aux pièces par le travail à la journée infiniment moins productif et favorable à la médiocrité de l'effort et de la capacité. Dans toutes leurs réclamations, les chefs syndicalistes n'ont pas tenu compte de l'intérêt général du pays, de la hausse des produits et par conséquent du coût de la vie qu'entraînent forcément la montée continue des salaires et la réduction de la production, de la ruine dont des dépenses follement exagérées menacent nos finances et la solidité de notre crédit.

— Le syndicalisme nouveau donne ainsi un avant-goût de ce que serait la « nationalisation » générale qu'il arbore comme son véritable programme, comme seul remède aux maux dont il est en partie l'auteur. En effet, les victoires économiques ne suffisent plus aux meneurs les plus ardents du syndicalisme. Ils arborent la « lutte de classes » comme drapeau et prétendent réaliser au besoin par « l'action directe », la révolution sociale appuyée sur la suppression du capital et l'appropriation collective des moyens de travail, ce qui est en réalité le marxisme collectiviste. En attendant la révolution et pour la préparer, le syndicalisme intégral prétend instituer une nationalisation progressive qui ne serait pas l'Étatisme actuellement décrié, après avoir suscité l'enthousiasme, mais une sorte de régie de la production et des services publics par la direction et le contrôle constant de conseils de travailleurs. Les travailleurs étant tout, il n'y a aucune raison pour qu'ils n'aient pas la gestion. C'est tout au plus si, conscient de son incapacité à se passer des intellectuels, le syndicalisme accepte d'admettre dans les conseils d'ouvriers l'intervention de techniciens salariés et non participants aux risques de perte ou de bénéfice de la production, étrangers à la gestion d'ensemble des entreprises, moins rémunérés enfin, dans certains cas, que le travail manuel. C'est le système des Soviets. On sait ce qu'il a produit en Russie.

Dans ce plan de nationalisation, le syndicalisme sacrifie complè-

tement, comme l'a toujours fait, par une erreur extraordinaire, le collectivisme, le rôle de l'entreprise dans l'organisation industrielle. Il néglige entièrement l'effort d'invention, de combinaison, de direction, d'épargne, qui, suscité par le désir du gain, a réalisé depuis un siècle les merveilles qui ont transformé la vie matérielle d'une bonne partie du globe. Contrairement à la conception de l'ancien socialisme français, qui groupait avec raison le capitaliste et l'ouvrier dans l'œuvre industrielle en l'opposant aux oisifs, il érige en principe que le travail manuel est la seule source de la production. Le rôle extraordinairement fécond des entrepreneurs privés qui, pendant la guerre et dans des conditions désastreuses, ont créé l'armement du pays, ne l'éclaire pas. « Ces usines qui surgirent littéralement du sol, et se peuplèrent aussitôt de mouvement et d'activité continue », le syndicalisme, sous la plume d'un de ses plus sérieux représentants[1], n'y voit que « le résultat du merveilleux effort désintéressé de la classe ouvrière ». Il ne veut même pas s'inquiéter de savoir si cet incontestable effort, récompensé d'ailleurs par d'énormes salaires, et une appréciable sécurité (enviée par beaucoup de combattants) loin du front, n'a pas été suscité, coordonné, réglé, par l'esprit d'entreprise, sans lequel il n'aurait rien produit. De gros, d'excessifs bénéfices même en sont résultés pour un certain nombre de ces chefs d'industrie : mais n'est-ce pas l'État lui-même qui, par des marchés mal calculés, a parfois permis ces bénéfices, dont d'ailleurs il a repris par l'impôt, souvent d'une façon peu équitable, la plus grande partie? N'a-t-il pas ainsi fourni une fois de plus la preuve de ce que serait sa gestion appliquée à l'ensemble de la vie nationale: les monopoles exploités par lui (tabacs, allumettes), ses essais d'organisation commerciale, n'ont-ils pas été notoirement au-dessous de leur tâche?

Les purs syndicalistes, cédant au courant d'impopularité actuelle de l'étatisme, proposent pour le remplacer une organisation collective qui aurait exactement les mêmes défauts que cet étatisme aujourd'hui honni, après avoir été glorifié, qui offrirait de plus l'inconvénient que, dirigée entièrement dans l'intérêt des travailleurs manuels, elle sacrifierait résolument l'intérêt général dont l'État est encore

1. Jouhaux : *Les Travailleurs devant la paix*, p. 18.

tant bien que mal, au moins en principe, resté le représentant et le défenseur.

Dans cette organisation collective qu'il envisage comme le salut, le syndicalisme sacrifie, encore plus que ne le fait l'étatisme, la liberté individuelle du travail. Celle-ci, qui était une des conquêtes les plus enviables de la Révolution et qui avait été célébrée par nos pères comme un inestimable progrès, est aujourd'hui transformée en constante menace de servitude. Jusqu'ici la loi n'a pas consacré le *syndicat obligatoire*; mais l'oppression des syndiqués sur les récalcitrants a presque abouti au même résultat[1]. Ils ont été aidés, il faut le dire, dans leur oppression par les gouvernements qui ont nettement favorisé leur action de domination en accordant de plus en plus de crédit aux chefs des syndicats, en les traitant de grands personnages officieux dans l'État, en tenant à leur disposition, ministres, sénateurs et députés. Les pouvoirs publics ont cru ainsi pendant la guerre devoir obtenir le maintien de l'ordre social qui était nécessaire à la victoire : mais l'organisme, une fois monté, n'a plus fait que se développer en se targuant des avantages exagérés que la générosité ou la faiblesse de l'État se laissait arracher en faveur des travailleurs ou des fonctionnaires. Aujourd'hui il vou-

1. En voici, entre tant d'autres, un exemple récent rapporté par un grand journal parisien :

Boulogne-sur-Mer, 24 octobre 1919.

« Une grève partielle à la Compagnie française des plumes métalliques, qui durait depuis trois semaines, vient d'entraîner celle de toute la métallurgie et menace de s'étendre aux autres corporations. Le motif futile de cette grève résulte du fait qu'une ouvrière de l'usine, sollicitée par ses compagnes d'adhérer au syndicat, s'y est refusée et aurait tenu des propos désobligeants sur le secrétaire de ce groupement. Celui-ci ayant exigé le renvoi de l'ouvrière incriminée, le directeur de l'usine opposa un refus basé sur ce que le conflit n'était pas d'ordre professionnel. Les ouvriers syndiqués de la métallurgie se sont solidarisés avec leurs camarades.

Comme conséquence, les aciéries d'Outreau ont cessé le travail et la production de l'électricité qui dessert la ville en éclairage et force motrice a été arrêtée. Les théâtres ont dû fermer leurs portes. Ce matin le service des eaux ne fonctionne plus et d'importantes boulangeries n'ont pu fabriquer le pain.... »

En dehors du syndicat obligatoire l'adhésion forcée aux conventions collectives stipulées par les syndicats entraîne à peu près les mêmes conséquences. Dans tous les pays l'organisation syndicale pousse à cette solution qui viole absolument la liberté individuelle. Le contrat collectif libre peut rendre de grands services, mais à condition que d'une part, il soit librement consenti et que d'autre part il soit respecté par les parties : or, du côté des ouvriers les sanctions font défaut. L'expérience l'a déjà plusieurs fois et encore tout récemment prouvé : les conventions collectives solennellement signées sont au bout de quelques semaines ouvertement violées par la brusque décision de grève.

drait défier ouvertement les puissances politiques, régir non seulement la politique intérieure, mais nos relations extérieures. Les gouvernements paient cher leurs défaillances, l'incohérence des débats législatifs, les intrigues d'ambition ou d'intérêt des politiciens : mais le pays est impliqué dans le châtiment qui ne devrait atteindre que des individus. Il voit s'agglutiner dans les cadres de la C. G. T. tous les mécontents du travail ou de la vie, au moins des grandes villes et des agglomérations populeuses. On y a vu accourir aussi bien les comédiens que les instituteurs ou les postiers[1]. Où s'arrêtera cet afflux de réclamants contre les conditions de l'existence, qui ne demandent pas seulement des salaires plus élevés, mais moins, beaucoup moins de travail, ce qui dans la crise de production affaiblie résultant de la guerre est un redoutable désastre, qui se servent du syndicalisme généralisé, ce qu'on a appelé le pan-syndicalisme, pour défendre tout d'abord par les menaces de grève, en attendant d'autres formes de l'action directe, leurs prétentions corporatives ou politiques sans se demander si le soi-disant droit de grève doit partout et toujours être considéré comme supérieur à l'existence même de l'État?

II

Il serait vraiment étrange qu'un pays eût sacrifié des millions de ses enfants, des milliards de sa richesse pour défendre son sol et son indépendance contre l'étranger, et qu'il laissât impunément compromettre ou anéantir son existence même par le fait de quelques centaines ou milliers d'hommes qui, détenant les services publics ou les moyens de subsistance indispensables à la vie, décident subitement de se croiser les bras tant qu'ils n'auront pas obtenu telle ou telle satisfaction d'intérêt, d'amour-propre, ou de prétendu idéalisme politique comme les bons rapports de l'État avec le bolchevisme russe. La liberté de la grève sans aucune restriction ni précaution,

1. Actuellement le Sénat résiste encore au droit de se syndiquer à accorder aux fonctionnaires d'autorité et que leur a concédé la Chambre (Voir le Rapport Chéron 20 déc. 1920). Il les renvoie à la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté des associations et au statut des fonctionnaires toujours promis, jamais réalisé

dans ce cas, est un non-sens dont nos neveux, s'il existe encore une civilisation, seront stupéfaits qu'il ait pu être pratiqué si longtemps.

Tous les palliatifs qu'on a préconisés ou essayés jusqu'ici ont été inefficaces parce qu'on n'a pas osé aller au fond de la question; le fond de la question est que pas plus qu'aucun droit humain le droit de grève n'est absolu. Il doit se conformer à certaines règles. Légitime, moyennant certaines conditions, lorsque le refus de travail met en présence simplement des patrons et des employés qui défendent en groupe un intérêt respectif, elle devient fait social lorsque le conflit des parties touche à la vie de la communauté. Par là même elle encourt des restrictions. Celles-ci doivent aller jusqu'à l'interdiction absolue de la cessation de travail lorsqu'il s'agit soit d'un service public dont les concessionnaires sont obligés par leur contrat de continuer leur entreprise sans interruption, soit d'un service d'État, dont l'employeur est la nation elle-même[1]. Ceux qui entrent dans cette catégorie de professions doivent en y entrant s'engager à ne pas quitter le travail hors de conditions soigneusement énumérées et définies : comme sanctions doivent être prévues, une amende pécuniaire, suffisamment lourde, pour ceux qui, ayant manqué au contrat, pourraient payer, une peine corporelle pour ceux qui opposeraient leur insolvabilité à la condamnation qu'ils auraient encourue pour refus de reprendre leur fonction. En somme le contrat est la loi des parties dans toutes les transactions civiles ou commerciales : on ne voit pas pourquoi les travailleurs manuels ou les employés

1. Le *Vorwaërtz*, l'organe de la social-démocratie allemande déclarait tout récemment que « les exploitations dont le fonctionnement est indispensable à la collectivité (chemins de fer, eaux, gaz, électricité) ne peuvent être arrêtées » et que le droit de grève doit être réglementé : Article de M. Kruger, directeur du journal. — Cette interdiction a figuré sur le programme de l'Union des intérêts économiques aux dernières élections, accepté par 377 élus. — « L'interruption du service d'eau, de gaz, d'énergie électrique, des transports communs, écrit M. Colson (l'*Organisme économique*, p. 255), peut en se prolongeant devenir un désastre. Déjà dans beaucoup de pays la loi interdit la grève à leur personnel. Il est prodigieux que l'interdiction ne soit pas universelle et absolue. On dit il est vrai qu'elle serait illusoire parce qu'on ne peut pas appliquer des pénalités à des milliers d'hommes. La loi permettrait de sévir contre les organisateurs et contre tout gréviste se dérobant à l'injonction de reprendre son poste. » — Les journaux affirment que le régime bolchevique a supprimé en Russie le droit de grève. Il semble que les États-Unis et l'Allemagne se proposent de réglementer la matière. Le projet de bill Cummins aux États-Unis est une première tentative dans ce sens, en ce qui concerne les services publics

s'y soustraieraient quand ils s'attachent à une profession qui exige comme conditions d'engagement la stabilité, et la continuité du travail définies en termes précis autorisés par la loi, au moment de l'engagement. Rien n'oblige les candidats à entrer dans ces professions là et ils peuvent en choisir d'autres : mais une fois engagés il faut que la loi les contraigne à tenir leur engagement comme les autres citoyens. Ici ils sont liés à des entrepreneurs qui sont liés eux-mêmes vis-à-vis du public par leur contrat et qui ne peuvent le rompre.

Il ne serait d'ailleurs pas nécessaire bien souvent que l'engagement réciproque fût de très longue durée. L'État ou les entrepreneurs s'arrangeraient pour échelonner les engagements de leurs employés de façon à n'être jamais complètement pris au dépourvu et à pouvoir assurer au moins un service minimum qui permette à la collectivité de vivre même au prix de certaines restrictions, en présence de cessations partielles du travail. Comme compensation à leur engagement de stabilité, les employés seront assurés du côté des employeurs d'un statut qui les maintiendra dans leurs fonctions avec des conditions d'avancement réglées d'avance, et la sécurité d'une retraite à un âge déterminé. De plus, ils seraient garantis contre des salaires restés trop bas à un certain stage de leur carrière par l'obligation pour l'entrepreneur de maintenir une certaine proportion entre les rémunérations de base des échelons successifs et les salaires de début. Ceux ci ne peuvent jamais être inférieurs au prix courant de la main-d'œuvre ou des services libres, puisque autrement le recrutement serait impossible. De même une certaine proportion a maintenir entre les salaires courants de la région ou de la profession aux divers degrés pourrait être stipulée.

Un régime de ce genre, obligatoire pour les services publics ou concédés, pourrait être contractuel pour certaines industries dénommées, mineurs, boulangers, etc., dans lesquelles patrons et ouvriers auraient le droit de s'engager réciproquement, — sous peine, en cas de violation de la convention, de sanctions réelles et personnelles, — à la stabilité de leurs relations dans des conditions déterminées. Dans le cas où la crainte des sanctions n'empêcherait pas l'arrêt du travail, l'Etat surpris par des grèves de services publics ou d'industries indispensables, comme les boulangers ou les transports urbains, garde-

rait le droit de réquisition, ou de militarisation[1], solutions extrêmes qui sont onéreuses et partiellement inefficaces, et de plus entraînent des périls constants de conflits violents entre les grévistes et leurs remplaçants.

Je ne crains pas de dire que tant que le législateur ne proclamera pas l'illégalité de la grève dans certaines conditions, tous les remèdes qu'on voudra apporter à l'état de choses actuel seront inefficaces. La conciliation, l'arbitrage dont on a tant attendu, peuvent certainement jouer un grand rôle, dans la pacification du monde industriel : mais il faut pour cela que d'une part les représentants du travail appelés devant les conciliateurs ou les arbitres acceptés ou sollicités par les parties, soient des délégués réguliers de la majorité nommés, en temps de paix, avec les garanties nécessaires, et non de simples meneurs élus par de petits groupes plus violents que la masse; d'autre part, qu'un délai obligatoire soit respecté entre la demande de conditions nouvelles et la déclaration du conflit. Il faudrait encore qu'une sanction existât contre les unions qui, après avoir accepté l'arbitrage, se refuseraient à l'exécuter. Du côté des patrons la sanction existe, mais du côté ouvrier elle est purement théorique[2]. On en a vu de nombreux exemples dans les pays qui ont établi l'arbitrage obligatoire, notamment en Australie.

Les autres mesures, souvent proposées, primes, participation aux bénéfices, association des ouvriers par des actions de travail, utiles et pratiques dans certains cas déterminés, ne peuvent constituer un remède général, et même souvent suscitent de nouvelles causes de conflits; importance de la participation, contrôle de la gestion, refus de subir les pertes, autant de sources de dissentiments. En tous cas ces mesures ne peuvent s'appliquer aux services d'État, ou même

1. On écrit au *Journal de Genève*, de Chicago, le 30 novembre 1919 :

« En suite du refus, par les grévistes des mines bitumeuses, d'accepter l'augmentation de salaires proposée, le gouverneur de l'Etat de Kansas a repris l'exploitation des mines avec 4 000 volontaires, qui ont été placés sous la protection de 400 soldats. »

2. Pourrait-on la rendre pratique en obligeant les syndicats à constituer des caisses de réserves par un prélèvement sur les cotisations de leurs membres, suffisant pour offrir une garantie aux tiers? Pour cela il faudrait des précautions légales que l'esprit actuel des syndicats fera difficilement accepter. Sans ces précautions l'autorisation de posséder donnée récemment aux unions professionnelles restera une fiction.

Sur la nécessité d'étendre la sanction pénale à certaines obligations civiles, en l'absence d'autres sanctions, voir Colson, *Organisme économique*, p. 302.

aux services publics concédés où les bénéfices n'existent pas ou sont souvent minimes, la plus grosse part des recettes allant aux charges d'emprunt.

III

Sous la pression du syndicalisme révolutionnaire, s'il arrivait à désarmer l'État, comme il en a la prétention, le monde civilisé se trouverait menacé d'une tyrannie collective, d'une féodalité nouvelle plus lourde que toutes les tyrannies individuelles ou de classe privilégiée d'autrefois : la vie même des nations pourrait passer aux mains des ententes, des alliances ouvrières qui veulent remplacer les ententes et les alliances politiques. La perspective serait grave si les pouvoirs publics d'une part, l'opinion publique et l'union des intérêts de conservation sociale d'autre part, ne réagissaient vigoureusement contre ces tentatives anarchiques, en en saisissant les points faibles dont des événements récents importants ont déjà démontré la réalité. On aperçoit dès à présent bien des fissures dans la soi-disant unité des états-majors syndicalistes. Ceux-ci ont d'abord pendant longtemps prétendu s'appuyer sur une sorte d'unité internationaliste qui devait maintenir le prolétariat de tous les pays fédérés contre le capital et prenant son mot d'ordre dans des congrès universels. L'attitude de la sociale-démocratie allemande pendant la guerre, la cruelle déception qu'elle a infligée au socialisme français en n'empêchant ni la guerre ni ses atrocités, l'échec d'une sérieuse reconstitution de l'ancienne Internationale, ont mis en relief la chimère de l'ancien programme collectiviste, aboutissant au désarmement universel. A l'intérieur même, les chefs relativement modérés, débordés par les nouveaux venus du syndicalisme, commencent à redouter l'impopularité des grèves trop fréquentes ou trop vastes. Ils sont déjà dénoncés par les violents comme défectionnaires. L'avortement de la grève des cheminots en France, l'échec de celle d'Angleterre, celui des mineurs d'Amérique, bien d'autres défaites récentes des fédérations grévistes, métallurgistes, grands magasins, alimentation, imprimeurs de journaux, etc., etc., ont été des avertissements significatifs. Nulle part jusqu'ici et dans aucun pays la grève générale, épouvantail dont abuse le syndicalisme, n'a réussi. A force de s'étendre, la grève atteint les

grévistes aussi bien que les autres citoyens. Avant même de les faire mourir de faim ou de froid, ou des deux ensemble, elle épuise leurs caisses corporatives et les laisse sans ressources pour l'avenir. Les prétentions ouvrières excessives ou les projets anarchistes trouvent enfin — en France surtout — en face d'eux, en plus de l'union des industriels menacés et que le danger commun a déjà rapprochés et rapprochera encore, une majorité agricole considérable qui, si elle a fondé des syndicats, les a institués dans un but tout autre que celui des unions ouvrières, qui a fait de larges gains pendant et après la guerre, qui a besoin de travail et de calme pour réparer les plaies de la grande crise et assurer l'avenir de sa prospérité.

Les dernières élections législatives ont montré clairement que la grande masse du pays plaçait le maintien de l'ordre public au-dessus de toutes les agitations de caractère politique ou social, et refusait de reconnaître un État dit prolétarien dressé contre l'État tout court, représentant de la patrie commune. Celle-ci veut le bien-être relatif de tous les citoyens et leur permet de l'améliorer par les voies légales et les réclamations raisonnables ; mais elle ne veut pas subordonner l'intérêt du plus grand nombre aux menaces violentes d'une minorité qui ne se cache pas, qui se vante même, d'être une minorité, mais qui sous le prétexte d'être une minorité agissante, prétend imposer sa volonté.

Cette minorité risque par ses actes et par sa propagande de journaux et de meetings d'affaiblir la base même de l'organisation productive, en même temps que d'épuiser la source des satisfactions réelles de la vie, en détruisant chez les travailleurs l'amour du travail et le goût de la profession. L'ancienne corporation les avait jusqu'à un certain point développés et réchauffés. Le syndicalisme socialiste fait tout ce qu'il peut pour les supprimer et les remplacer par la jalousie des supériorités et les satisfactions de la haine de classes. C'est un excitant qui n'aboutit qu'à la destruction et à la stérilité. Il vise une conception sociale qui n'est qu'une survivance de l'état de guerre entre les hommes et qui ne représente en rien la réalité des nécessités de la vie collective. Celle-ci repose, aux époques dignes d'être dénommées civilisées, sur la concurrence libre, mais non sur la violence, sur la coopération et non sur l'opposition de

forces hostiles et armées les unes contre les autres. D'ailleurs, où, dans le monde actuel, commencent et finissent les classes? Il y en a autant que de degrés de propriété ou de moyens de subsistance. L'ancien tableau de la sujétion du travail manuel au capital est devenu absolument faux depuis le suffrage universel, la liberté des groupements syndicaux, le droit extrême de refus collectif du travail. La destinée des entreprises est au moins autant dans les mains des travailleurs qu'en celles des entrepreneurs qui ne peuvent se passer de la main-d'œuvre. Celle-ci peut tuer l'entreprise en se croisant les bras, en supprimant la hiérarchie et la sélection, mais elle se tue elle-même en ruinant à la fois l'industrie et la collectivité.

Les auteurs bien intentionnés de la loi de 1884 n'avaient jamais envisagé les conséquences mortelles qui sont nées de l'abus du syndicalisme. La liberté syndicale elle-même, longtemps, et tant que la loi du 1er juillet 1901 sur les associations n'a pas réglé la matière, a été un notable privilège accordé aux groupes professionnels. Aujourd'hui il ne peut plus exister de privilège, pas plus pour les prolétaires que pour les patrons. Le plus scandaleux de ces privilèges serait le droit donné à certains groupements de menacer l'existence même de l'État qui les a autorisés, ou d'opprimer la liberté individuelle du travail que les auteurs de la loi de 1884 proclamaient aussi sacrée que la liberté d'association au sein de la profession. Les syndicats, maintenus dans les limites qu'avait posées leur charte originelle, peuvent rendre de grands services, au point de vue de l'instruction technique, de l'assistance, du placement, des négociations même avec les chefs d'industrie; mais il faut pour cela que leur existence soit régularisée, que leurs pouvoirs de grève soient définis et circonscrits, que les visées de leurs chefs s'assagissent et que ceux-ci comprennent le véritable intérêt des travailleurs aussi bien que de la communauté, ce qui veut dire : une profonde transformation de l'esprit dit « syndicaliste » actuel. La production du pays, c'est-à-dire son salut, en dépendent.

EUGÈNE D'EICHTHAL.

15 décembre 1919.

LA NOUVELLE EUROPE[1]

En remontant, après cinq ans, dans cette chaire, d'où m'avait éloigné l'appel du 1er août 1914, je me trouve en présence d'une Europe toute nouvelle, l'Europe de la victoire française. Jamais transformations plus profondes, plus dramatiques, plus fécondes aussi en promesses d'avenir, n'ont bouleversé, en cet espace relativement court de cinq années, la physionomie du monde civilisé : géographie politique, frontières, gouvernements, conceptions juridiques, économiques et morales, tout s'est renouvelé.

Les conséquences, même immédiates, de la Grande Guerre échappent encore à l'analyse critique; nous sommes trop près des événements les plus prodigieux que la terre ait vus depuis bien des siècles pour en discerner tous les aspects; nous sommes encore plongés dans les remous soulevés par la terrible tempête; tous les traités de paix ne sont pas signés; on se bat encore sur plusieurs points; et les traités signés ne sont pas encore entrés en vigueur. C'est donc un tableau que les événements retouchent chaque jour qu'il me faudra tracer ici. Aussi bien la politique n'est-elle pas le domaine essentiellement changeant du relatif et du variable? Nous tâcherons de fixer les traits dominants de cette nouvelle Europe, de montrer d'où elle vient et où elle va. Et, comme une sorte d'introduction à cette étude, nous commencerons par esquisser aujourd'hui un double tableau, un diptique : qu'était l'Europe de 1914 et qu'est celle de 1919?

Dans l'Europe de 1914 la suprématie appartient sans conteste à l'empire allemand. Depuis que l'Allemagne, conduite par la Prusse,

1. Nous donnons ici la leçon par laquelle M. René Pinon a ouvert le cours qu'il professe cette année à l'École des Sciences politiques sur l'*Europe contemporaine et les intérêts européens hors d'Europe*. En reprenant son enseignement, M. René Pinon a vu s'ouvrir à ses investigations une matière complètement renouvelée, où abondent les aperçus nouveaux. Nous le remercions vivement d'avoir bien voulu communiquer à nos lecteurs les vues d'ensemble qu'il a développées devant l'auditoire qu'il retrouvait après cinq ans d'absence. (N. d. l. R.)

a écrasé, en 1870, la seule puissance militaire capable de refréner ses ambitions, la France; depuis que les autres puissances, notamment la Russie et l'Angleterre, ont assisté, indifférentes ou complices, au démembrement imposé par le traité de Francfort, une hégémonie allemande pèse sur l'Europe. Elle devient plus lourde quand l'imprévoyance de la politique britannique introduit, au Congrès de Berlin, l'Allemagne dans les affaires d'Orient. L'œuvre voulue et réalisée par Bismarck atteint son apogée. La Triple-Alliance unit aux forces de l'Allemagne celles de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie pour garantir le maintien, sur le Rhin, des résultats du traité de Francfort et, dans les Balkans, les résultats du traité de Berlin. L'Allemagne pousse l'Autriche, dès lors réduite au rôle de second, vers le bas-Danube et vers Salonique. L'Angleterre, sous la reine Victoria, reste avec l'Allemagne en rapports d'amitié consolidés par des liens dynastiques. La Roumanie, l'Espagne, le Danemark gravitent dans l'orbite allemande. La France et la Russie, dans un geste défensif, finissent par nouer une alliance, mais l'intimité des deux cours et mille liens plus ou moins occultes, réservent à l'Allemagne une emprise très forte sur la Russie. L'armée allemande, instrument de la grandeur de l'Empire, objet constant de la sollicitude des souverains et des hommes d'État allemands, assure le maintien de cette suprématie. Ce n'est pas l'armée allemande qui est dans la nation, c'est la nation qui est absorbée dans l'armée.

A cette formidable puissance continentale, Guillaume II veut ajouter la puissance navale : « Notre avenir est sur l'eau ». Développement de la marine militaire et de la marine marchande pour servir un prodigieux essor de l'industrie et du commerce, tel que le monde n'en avait jamais vu d'aussi rapide et d'aussi puissant, telle est la caractéristique du règne de Guillaume II : la politique de l'Allemagne n'est plus seulement européenne, elle est mondiale : c'est une « weltpolitik ». Partout, notamment aux États-Unis, de nombreuses colonies allemandes prospèrent et la loi Delbrück permet aux Allemands d'être à la fois citoyens du pays où ils vont s'établir et citoyens de l'Empire allemand. L'astre allemand entouré de ses satellites s'élève très haut sur l'horizon politique, et il semble que rien ne soit capable d'en éclipser l'éclat.

Ce n'est pas seulement la puissance matérielle allemande, militaire

et économique, qui pèse sur le monde d'un poids formidable; c'est aussi dans le domaine juridique et moral que s'exerce son influence vénéneuse. La conception allemande du droit s'impose à tous les peuples : la force passe avant le droit, elle le précède et le crée. Les princes, les États ont des droits, les peuples n'en ont pas. Une métaphysique de la force qui remonte à Hegel et qui est l'un des plus extraordinaires phénomènes mentaux que le monde ait jamais connu, inspire et pénètre toute la pensée germanique. Les individus ne sont rien, l'État est tout. Le salut de l'État étant la loi suprême, on ne saurait concevoir une opposition quelconque entre la politique et la morale. Contre le peuple prédestiné qu'est le peuple allemand, les autres peuples n'ont pas de droits. La race allemande étant élue par Dieu pour dominer le monde et lui apporter une forme supérieure de civilisation, de « kultur », tout ce qui peut faire obstacle à son règne, générateur de progrès et de bonheur pour l'humanité, est condamné à disparaître; tout ce qui peut en hâter l'avènement est par cela même juste et bienfaisant : c'est le Bien. Les races inaptes sont appelées à disparaître; et c'est un devoir d'ordre supérieur de collaborer avec la nature à son œuvre de sélection et d'élimination. L'humanité, dans sa marche vers un état plus parfait, ne saurait s'arrêter aux individus ou aux nations trop faibles, qu'elle écrase en passant sans même daigner les voir. Leur suppression est dans le dessein de l'histoire, dans le plan divin. La pitié n'est que duperie ou faiblesse; place aux forts; place à l'Allemagne « au-dessus de tout ».

La doctrine pangermaniste reflète ces conceptions et en prépare la réalisation dans le domaine politique. La science allemande est son instrument; elle a servi de véhicule pour l'inoculer à toute l'Europe; elle est, comme l'histoire allemande, un moyen de domination au profit de l'Allemagne. Grâce à une organisation remarquable du travail scientifique, qui en multiplie les résultats, elle fait illusion sur son caractère réel, sur sa partialité voulue et méthodique. Même en France, les Universités se mettent trop souvent à la remorque de la science allemande et contribuent à augmenter son renom et à faire prévaloir ses conceptions [1].

1. Voyez l'excellente brochure du regretté Pierre Duhem : *la Science allemande*; librairie scientifique Hermann et fils, 6, rue de la Sorbonne.

Tel est le redoutable système qui pèse sur l'Europe et prétend s'imposer au monde.

A mesure que l'on s'approche de 1914, l'échéance fatale semble de plus en plus inévitable et les chances de l'Allemagne paraissent s'augmenter. La Russie qui, par sa masse, inquiétait Bismarck comme Guillaume II, est vaincue en 1904 par le Japon et révèle les causes profondes de sa faiblesse interne. La mainmise allemande sur la Turquie est de plus en plus complète et, dans les Balkans, les deux guerres de 1912 et 1913 jettent de telles semences de haine que l'Allemagne est sûre de pouvoir en profiter. C'est dans ces conditions, quand elle a cru, dans son prodigieux orgueil, s'être assuré toutes les certitudes d'une victoire complète et prompte, que l'Allemagne s'est résolue à déclencher le formidable cataclysme.

Par la volonté de l'Allemagne la guerre éclate. Et, tout de suite le formidable coup de tonnerre redresse beaucoup d'esprits égarés et rend à beaucoup de notions leur vraie valeur. En face d'une si puissante et terrible réalité, l'heure n'est plus aux utopies ou aux illusions; il faut agir et prendre parti. La violation de la neutralité belge achève de donner à l'agression allemande son caractère inique et sauvage et de montrer quel danger un tel mépris de tous les droits les plus sacrés crée pour tous les peuples. En Angleterre les dernières hésitations disparaissent : la plus ancienne des puissances de liberté se range du côté du droit violé et en même temps du côté de ses intérêts menacés, car l'Angleterre a toujours tiré l'épée pour Anvers; le Japon, loyal, suit son allié anglais. Après quelques mois, d'autres puissances encore prennent parti. L'Italie, d'abord neutre, abandonne la Triple-Alliance, et sa décision souligne le caractère agressif qu'a eu l'attaque allemande. La Turquie au contraire et plus tard la Bulgarie vont du côté où leurs affinités et leur tempérament national tendaient à leur faire espérer le succès : la Turquie était liée d'avance, mais Ferdinand de Bulgarie, délibérément, a joué sur la carte qu'il a cru la meilleure. Le Portugal, la Grèce de Venizelos, la Chine, le Siam, surtout les États-Unis et la plupart des républiques sud-américaines, viennent apporter à la juste cause des Alliés un appui matériel et moral immense. Ainsi achèvent de se classer les États grands ou petits du monde civilisé, et cette classification demeure et demeurera longtemps un facteur

décisif des relations internationales et de l'histoire politique et économique. Deux grands groupes se forment : d'un côté les Puissances centrales, Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie, Turquie; de l'autre presque tout le reste du monde civilisé, à l'exception d'un petit groupe de neutres : Suède, Norvège, Danemark, Espagne, Suisse et Hollande; et encore doit-on dire que si la Norvège a été nettement sympathique aux Alliés, si l'opinion danoise a été mal représentée par son gouvernement socialiste germanophile, l'Espagne et surtout la Suisse, la Hollande et plus encore la Suède ont penché vers le groupe allemand; la Suède même n'est en réalité restée neutre que parce qu'elle servait ainsi plus utilement les intérêts de l'Allemagne bloquée. Dans plusieurs de ces États neutres, et même chez certains belligérants, un conflit intérieur souvent très violent se déchaîne; tantôt les partis politiques, tantôt les races, tantôt les groupes religieux cherchent à entraîner leur patrie du côté où vont leurs sympathies et leurs affinités. Ainsi le conflit est universel. L'humanité toute entière est divisée en deux camps ennemis. C'est là un fait d'une importance immense pour l'histoire politique et morale d'aujourd'hui et d'un avenir lointain. Jamais, depuis les origines de la civilisation, pareil fait ne s'était produit avec une telle intensité. Et ce ne sont pas seulement les gouvernements qui sont engagés ; au contraire, dans la plupart des cas, ce sont les peuples, c'est l'opinion publique, cette grande force des temps actuels, qui a entraîné les gouvernements. C'est l'une des conséquences du caractère démocratique de la grande lutte : ce sont les peuples qui se battent. Ce fait est capital : il explique la plupart des caractères qui distinguent la Grande Guerre des guerres qui l'ont précédée : sa longueur d'abord, son acharnement, son atrocité, son universalité dans tous les sens du mot, car non seulement elle met en cause tous les hommes mais aussi tous leurs moyens d'action. Et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles les peuples qui ont tant souffert, qui ont souffert tous et directement dans leur chair et non pas seulement par des armées de métier, ont réclamé unanimement, vainqueurs comme vaincus, que des mesures soient prises pour que pareille tuerie ne soit plus possible, pour que pareilles souffrances ne puissent plus s'abattre sur les peuples : de là la grande faveur de l'idée de Société des Nations.

S'il était, avant la guerre, une opinion admise par la presque unanimité des hommes d'État, des diplomates, des financiers, des économistes, voire même des militaires, c'est que la guerre était presque impossible et qu'en tout cas elle ne pourrait être que brève, très brève et très violente. Les peuples, disait-on, ne se suicident pas, et la guerre serait un suicide, elle amènerait la banqueroute, la ruine, la révolution. En effet, la guerre aurait pu être brève si les armées allemandes avaient, du premier choc, triomphé complètement de la France pour se retourner ensuite contre la Russie avant que l'Angleterre puisse créer l'armée qu'elle s'était refusée à former pendant la paix. Tel était bien le fameux plan de Schlieffen. Mais quelqu'un troubla la fête : ce fut Joffre et la bataille de la Marne. Puis les armées, incapables en raison même de leur nombre et de leurs réserves, de venir rapidement à bout l'une de l'autre, soit par manœuvre, soit par usure, descendirent dans les tranchées et la guerre dura. Les prophètes qui avaient annoncé que la guerre serait courte parce qu'elle produirait de terribles maux ne se trompaient que sur un point, sur la capacité de résistance des nations armées, car les maux annoncés se produisirent, ruine, révolution, mais les armées continuèrent à tenir car les peuples, comprenant que la victoire était pour eux question de vie ou de mort, préférèrent, pour emprunter un beau vers de Baudelaire,

La misère à la mort et l'enfer au néant.

La guerre n'a pas été un duel entre des armées, mais une lutte pour l'existence entre des peuples. C'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue si l'on veut en bien comprendre le caractère et les effets, et en prévoir les conséquences.

Ce caractère national et démocratique a été en s'accentuant à mesure que la guerre s'est développée. Pendant la première période, qu'on pourrait appeler franco-russe, et qui va à peu près jusqu'au commencement de 1917, la présence, parmi les Alliés, de l'empire du Tsar, empêche de donner à la guerre son caractère national et démocratique : c'est ainsi que, malgré la proclamation du grand-duc Nicolas, la Pologne reste un sujet délicat et réservé à la Russie. Mais la Russie, après avoir lutté plus de deux ans, sombre dans la révolution, et bientôt les États-Unis viennent prendre sa place dans la

coalition. Dès lors la propagande pour l'affranchissement des nationalités s'intensifie. On voit s'organiser dans les rangs de l'Entente, des troupes polonaises, tchèques: certaines nations se trouvent être belligérantes à la fois dans les deux camps et leur cœur n'est pas du côté où se trouvent le plus grand nombre de leurs soldats.

A la fin le formidable édifice allemand s'effondra.

Les coups répétés des armées alliées, la poussée de dislocation interne des irrédentismes nationaux, la diffusion des idées révolutionnaires inoculées par les Allemands à la Russie et qui, par un juste retour, empoisonnaient l'Allemagne elle-même au contact du bolchevisme russe, enfin les effets d'un blocus prolongé, finirent par avoir raison de la forte organisation allemande. La catastrophe fut rapide et brusque : la façade resta solide jusqu'au moment où tout s'écroula et où Hindenburg et Ludendorf déclarèrent qu'il fallait faire la paix à tout prix et signer un armistice immédiat.

***

Jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur les grands traits du tableau que présente l'Europe après la guerre : ce sera l'autre face du diptique.

Ce qui frappe d'abord les yeux, c'est le triomphe des gouvernements démocratiques, voire révolutionnaires. De trois Empereurs que comptait l'Europe, plus un seul. Le tsar a péri avec sa proche famille dans une atroce catastrophe où la Russie paraît sombrer avec lui; elle est en proie à un gouvernement communiste qui a établi, sous le nom de dictature du prolétariat, la plus sanglante des tyrannies. Guillaume II et ses fils, avec toute une escorte de rois, de princes et de principicules allemands, se sont enfuis en Hollande devant la défaite et la révolution, abdiquant sans résistance leurs couronnes. En Autriche le jeune empereur Charles, victime innocente des fautes de son prédécesseur, renonce à l'Empire sous la poussée des nationalités affranchies, de l'émeute triomphante et des Alliés victorieux. Ferdinand de Bulgarie prend le même chemin de l'exil. Le sultan est si insignifiant personnage qu'il reste dans son palais, mais les vrais rois de la Turquie, les Enver, les Talaat, les Djemal, errent sur les grands chemins pour fuir le juste châtiment qui les attend.

Même chez les vainqueurs ou les neutres, les souverains sont ébranlés par cette extraordinaire avalanche de trônes et de couronnes. A tous les points de vue l'Europe d'après la guerre est l'Europe des démocraties, l'Europe des nationalités : ce sont là, sous deux mots différents, deux aspects d'un même phénomène historique.

Le triomphe des nationalités : c'est là, avec la chute des trônes, le second trait qui domine le tableau. La guerre a été faite par l'Allemagne pour beaucoup de raisons, mais d'abord pour empêcher une nationalité, celle des Serbes, de prendre tout son essor. De la part de l'Entente, l'appel aux nationalités a été un instrument de guerre qui a disloqué l'Autriche et ébranlé la Turquie. Mais cet instrument, leurs ennemis l'ont retourné contre les Alliés; ils ont appelé à l'insurrection les peuples de Russie qui ne sont pas Russes et leurs tendances à l'autonomie a précipité le mouvement révolutionnaire; ils ont essayé, en Irlande, en Égypte, au Transvaal, de soulever contre les Anglais des mouvements nationaux; ils ont même cherché à agiter, dans l'Afrique française, les indigènes d'Algérie, de Tunisie, du Maroc; jusqu'en Perse, en Afghanistan, aux Indes, leurs agents ont fait de la propagande, fomenté des complots, soudoyé des concours. De cette propagande, même après la défaite, il est resté quelque chose. On ne gouvernera plus les indigènes, dans les colonies, comme on les gouvernait avant la grande guerre. A plus forte raison la propagande victorieuse des nations de l'Entente pour le principe des nationalités a-t-elle porté ses fruits. L'affranchissement des nationalités donne à l'Europe d'après-guerre un aspect radicalement nouveau et qui n'apparaît pas comme définitif. C'est sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes que la paix a été faite et achève de se faire. Cette idée, affirmée à plusieurs reprises par tous les gouvernements de l'Entente, hypocritement reprise par les empires centraux comme une planche de salut, formulée solennellement dans les quatorze points du président Wilson, implicitement admise même par le Pape qui, dans deux documents officiels, a prononcé le mot de « droit des peuples », est la base sur laquelle les plénipotentiaires alliés ne pouvaient manquer d'asseoir la paix générale.

Ce principe démocratique, qui est de toute justice et qu'il suffit d'énoncer pour en sentir toute la haute valeur morale, rencontre

dans l'application de très graves difficultés. Les frontières nationales, dans l'Europe occidentale, sont relativement faciles à tracer, les peuples y sont nettement conscients de leur volonté et de leurs aspirations; mais dans l'Europe centrale et orientale, il n'en va pas de même. Une longue histoire y a terriblement enchevêtré les peuples; souvent parmi eux la conscience nationale est de date récente et encore hésitante; enfin il ne suffit pas de définir les frontières d'un groupement humain qui souhaite de former un État indépendant, il faut encore lui donner les moyens de vivre, de se suffire à lui-même, par exemple l'accès à la mer ou les moyens d'y suppléer. De là mille difficultés d'application qu'il n'a pas toujours été possible de vaincre ou d'éluder; de là des rivalités, des jalousies, des mécontentements qui n'iront s'apaisant qu'avec les années.

De ces difficultés résulte une situation paradoxale, qui est l'un des traits frappants du tableau de l'Europe après la grande guerre, et qui pourrait se définir ainsi : à l'ouest de l'Europe la paix est faite; à l'est, elle n'est pas faite : la guerre continue, en Russie, en Pologne, en Turquie, dans les Balkans. Dans toutes ces vastes contrées, le sol est encore mouvant, le volcan n'est pas éteint. Tandis qu'il est visible au premier coup d'œil que l'Allemagne a perdu la guerre sur le Rhin, il n'est pas certain encore qu'elle ait complètement perdu la partie en Russie, car si c'est elle qui réussit à y restaurer l'ordre et à y ramener la prospérité, elle y trouvera de tels avantages que les effets de la grande catastrophe de 1918 seront compensés et iront en s'effaçant. Et voilà un trait en vérité paradoxal de la situation de l'Europe après la guerre, c'est que la guerre n'est pas finie.

Ce sont là des ombres au tableau; voici maintenant les traits lumineux.

Une grande idée de justice a plané sur toutes les négociations de paix comme elle illuminait nos soldats dans la bataille. Elle se traduit aujourd'hui, sur la carte d'Europe, par deux faits capitaux.

Le premier, c'est que l'Alsace et la Lorraine sont redevenues françaises. On ne saurait exagérer la signification non pas seulement française, mais universelle, d'un pareil fait; il n'est pas seulement, pour nous Français, la plus glorieuse des réalités, il est aussi, pour

tous les hommes qui aiment la justice, un grand symbole de justice. Jamais cas n'avait été plus clair et ne posait mieux la question du droit des peuples. L'Alsace et la Lorraine avaient témoigné par tous les moyens en leur pouvoir de leur volonté de rester partie intégrante de l'unité nationale française: l'Allemagne les annexait par le droit de la force, et alléguait pour colorer sa violence des raisons historiques, ethnographiques, militaires. La France n'avait pas voulu déchaîner une guerre pour recouvrer ses provinces; ce qui lui avait été enlevé par le droit de la force, elle prétendait ne le recouvrer que par la force du droit. Mais les dés étant jetés par l'Allemagne, la guerre devenait, pour la France, une guerre pour l'Alsace-Lorraine. Le retour au bercail national des deux provinces perdues devait par conséquent devenir le symbole éclatant de la victoire du droit, d'un droit nouveau qui entre, par cette porte triomphale, dans le droit international; ce droit on peut le formuler ainsi : il n'est pas permis de disposer des âmes comme on dispose du bétail sur un champ de foire et de faire passer sans leur consentement des groupes d'hommes d'un pays à un autre. — C'est un grand honneur historique pour le peuple français et pour le peuple d'Alsace et de Lorraine d'avoir, par la fermeté, la constance et la modération de leur inlassable revendication, fait entrer enfin, comme article fondamental, dans le code de la justice internationale, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le traité de Versailles consacre ce triomphe de la justice et en fait la base du droit nouveau.

Voici maintenant le second fait, consacré lui aussi par le traité : c'est la résurrection de la Pologne. Elle a une signification de même nature que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Séparée pendant plus d'un siècle en trois tronçons, privée de toute existence nationale indépendante, la Pologne a cependant survécu; elle a affirmé sa volonté de vivre avec une telle ténacité et une telle énergie que, quelle qu'ait pu être l'issue de la guerre, la Pologne y aurait gagné d'avoir au moins un semblant d'autonomie. Elle est maintenant pleinement indépendante et elle réunit tous les Polonais; nous avons le ferme espoir qu'elle saura vivre après avoir su si bien ne pas mourir.

L'Allemagne, privée de ce qui n'était pas Allemand, Alsace, Lorraine, Pologne, Slesvig, subsiste comme un grand État; au con-

traire l'ancien Empire austro-hongrois est brisé en morceaux; de nouveaux États sont nés de ses ruines : Tchéco-Slovaquie, Yougo-Slavie ou État serbo-croato-slovène; la Roumanie a doublé son territoire en s'unissant aux pays roumains de Hongrie; l'Autriche nouvelle, la Hongrie nouvelle ne sont plus que de petits États ayant respectivement 6 et 7 millions d'habitants.

Ainsi, dans toute l'Europe centrale et orientale, par la destruction de l'Empire des Habsbourg et la disparition temporaire de la Russie, c'est un spectacle de morcellement et d'émiettement que nous offre la carte : partout des États nouveaux ou profondément remaniés. Plusieurs donnent les plus belles espérances d'avenir, mais aucun n'est encore un grand État organisé et solidement constitué. Dans les régions à nationalités très mélangées, il était naturel que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes se traduisit d'abord par un phénomène de dislocation et d'émiettement; mais la nécessité de regroupements économiques et même politiques ne tardera pas à se faire sentir; ce sera la seconde phase, que la Société des Nations, si elle parvient à se constituer plus fortement qu'elle n'est sortie du traité de paix, aura le devoir de favoriser.

Cet état d'émiettement, ce mélange des nationalités, joints à la révolution russe, ont pour résultat que, dans toute l'Europe orientale, la paix n'est pas établie et les Allemands n'ont pas renoncé à y gagner des avantages qui compenseraient pour eux au moins partiellement leurs pertes à l'ouest. Et il faut redire, après M. Poincaré et les orateurs du Parlement qui ont commenté le traité de Versailles; la paix sera ce que les Alliés la feront.

Si maintenant nous jetons un coup d'œil sur le camp de l'Entente, nous voyons que, de tous les Alliés, c'est la Grande-Bretagne qui reçoit le plus grand accroissement de puissance. Elle a détruit la seule marine qui menaçait sa suprématie sur les mers; elle a porté un rude coup à la prospérité commerciale de sa rivale allemande. En Afrique et en Océanie elle a supprimé les colonies allemandes et mis la main sur les morceaux les plus riches. Elle étend son influence sur l'Arabie, la Mésopotamie, la Perse. Sa prospérité industrielle n'a pas été fortement atteinte par la guerre et elle se prépare à un essor économique dans lequel elle ne pourra être primée que par l'Amérique.

L'immixtion de l'Amérique dans les affaires européennes, voilà

encore l'un des traits qui frappent le regard dans l'Europe nouvelle. A vrai dire les sénateurs des États-Unis se montrent actuellement un peu effrayés de cette immixtion qui bat en brèche la fameuse doctrine de Monroe; ils s'efforcent de réagir et de dégager les intérêts de l'Amérique et ses responsabilités des complications européennes. Vains efforts : l'Amérique ne rentrera plus dans son isolement; l'Atlantique n'est plus qu'un fossé qu'on franchit de plus en plus vite, déjà même en avion. De plus en plus la vieille notion d'Europe disparaît, la politique est plus que jamais mondiale. Ce n'est pas seulement une Europe nouvelle qui sort des traités de paix, c'est vraiment un monde nouveau.

Quelle y sera la place de la France? Au point de vue territorial, elle ne gagne rien, car le retour de l'Alsace et de la Lorraine à l'unité nationale n'est qu'une restitution : mais j'ai dit déjà toute la portée morale de cette restitution pour le présent et pour l'avenir. La France a acquis quelques morceaux intéressants des colonies allemandes et libéré le Maroc des servitudes qui pesaient sur lui en vertu de l'acte d'Algésiras. Mais ce seraient là des compensations bien minces en regard de ses immenses sacrifices, si elle n'avait pas acquis des avantages d'une autre nature. D'abord elle a jeté les bases d'une nouvelle Europe où elle compte de solides amitiés et qu'il dépend en grande partie d'elle d'organiser au mieux de ses intérêts. Mais surtout elle a accumulé un capital incomparable de gloire; elle a sauvé les libertés du monde de la plus formidable tyrannie qui jamais les ait menacées; sans elle, sans la résistance héroïque de ses armées, l'Angleterre arrivait trop tard et l'Amérique n'arrivait pas du tout. Avec l'aide de la Russie, qu'il serait profondément injuste d'oublier, elle a vaincu et contenu la plus formidable puissance militaire dont l'histoire fasse mention. De ses soldats, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils ont été les égaux des plus sublimes et que leurs sacrifices ont dépassé de beaucoup ceux des autres grandes armées. Ses chefs militaires se sont révélés des maîtres de l'art de la guerre. Son effort industriel a été immense. Sa capacité de résistance et d'endurance a dépassé tout ce qu'on pouvait imaginer. Mais de tant de gloire, quels profits plus solides va-t-elle retirer? La gloire, dit-on, ne se monnoie pas et pendant que la France répare ses provinces dévastées, d'autres prennent dans la lutte économique les places avantageuses. Sans

doute. Mais la gloire, elle aussi, a ses profits matériels. La France apparaît aux peuples sauvés par elle ou libérés par elle comme le flambeau du monde; c'est d'elle que le monde attend la lumière. Elle a le droit de compter que ses alliés des heures de lutte resteront ses amis après la bataille et lui réserveront la part à laquelle elle a tant de droits dans tous les domaines. Même dans la concurrence économique, la France peut conquérir une grande place si elle ne s'abandonne pas à une sécurité trompeuse, si elle sait que la lutte peut changer de forme mais ne cesse jamais et qu'il faut toujours être prêt.

Le tableau dont nous avons essayé de tracer les grandes lignes ne serait pas complet si nous ne faisions sa place au péril révolutionnaire qui menace presque également vainqueurs et vaincus et où risque de sombrer la brillante civilisation de l'Europe actuelle. Une partie des éléments d'où est sorti ce commun péril existait avant la guerre, notamment l'idée néfaste et fausse de lutte des classes; dans la guerre toutes les classes n'ont-elles pas noblement collaboré à la victoire commune?

Les grandes crises, les grandes souffrances ne manquent jamais d'élever la température révolutionnaire des peuples. Cette guerre n'est pas seulement une guerre, elle est par elle-même une révolution puisqu'elle aboutit à un prodigieux déplacement de la fortune : élévation des salaires dans des proportions inouies, enrichissement extraordinaire des paysans, développement de toute une classe de « nouveaux riches » parmi les fournisseurs de matières quelconques nécessaires à la guerre. Tout cela constitue déjà par soi-même une révolution.

La plupart des notions anciennes sur lesquelles se reposaient financiers et économistes sont renversées. La valeur de l'argent, ou plutôt du papier, comme une boussole affolée, ne connaît plus de mesure. Il n'est plus vrai que le billet de banque soit garanti par une encaisse métallique, ou du moins il ne l'est plus que dans des proportions infimes. Une raréfaction prodigieuse des objets de première nécessité : pain, vin, viande, charbon, papier, or, caoutchouc, est rendue plus grave par la réfaction de la main-d'œuvre qui empêche l'intensité de la production; le prix de la vie s'en trouve accru dans des proportions énormes au même moment où le *standard of life* des travailleurs augmente dans les mêmes proportions et où se développe.

comme il arrive toujours après les grandes crises, un besoin effréné de luxe, de plaisir, de jouissances. — Les normes morales, patrimoine salutaire de l'humanité, semblent elles-mêmes s'être effacées dans le prodigieux déchaînement de violence qu'une guerre entraîne nécessairement après elle; après une floraison de sacrifices et d'héroïsme telle qu'on n'en vit jamais, sévit une crise de brutalité, d'égoïsme, de jouissances de toute sorte. De tout cela il résulte, même chez les vainqueurs, un malaise général d'autant plus dangereux qu'il est plus vague. Les hommes ont le sentiment plus ou moins net que des horreurs telles que celles qu'a vues cette guerre ne devraient pas être possibles et que le régime politique et économique qui les a permises doit disparaître. Parmi cette fièvre universelle, si l'on vient à lancer quelques-uns de ces mots qui ravissent les foules « pourvu, comme dit Bossuet, qu'elles en entendent seulement le nom », le péril révolutionnaire devient très grave, surtout s'il s'y joint, comme aujourd'hui, le spectacle, dénaturé par la distance et les mensonges intéressés, d'une révolution atroce et désastreuse qui cependant dure et se maintient.

Tel est aujourd'hui, dans l'Europe d'après la guerre, le péril que court la société; elle peut sombrer, entraînant vainqueurs et vaincus, dans la même catastrophe: il est possible qu'après la guerre des peuples nous tombions dans la guerre des classes et qu'après avoir sauvé la civilisation de la barbarie scientifique des Allemands nous ayons à la défendre contre la barbarie sauvage du communisme. Tel est le péril; il suffit heureusement de le bien discerner pour qu'il soit à demi conjuré; mais là encore il faudra, pour vaincre, l'union entre les peuples alliés et l'union entre les citoyens d'une même patrie. La France qui a échappé au boche ne sombrera pas dans le bolchevisme.

René Pinon.

LES ÉLECTIONS DE 1919 ET LEURS PRÉCÉDENTS HISTORIQUES

Les élections de 1919 auront certainement une grande importance pour l'avenir de notre pays, mais c'est aux hommes politiques, entre les mains desquels celui-ci a remis ses destinées, qu'il appartient d'émettre des pronostics qu'ils sont plus que d'autres en mesure de vérifier. Le but que je me suis proposé est beaucoup plus modeste. Le rétablissement du scrutin de liste, l'application partielle de la représentation proportionnelle, ont permis aux partis de se compter avec plus de précision, et malgré certaines coalitions hétérogènes qui dans quelques départements enlèvent toute signification nette aux résultats obtenus, on peut considérer les élections de 1919 comme une photographie assez exacte des tendances actuelles de l'opinion publique française. Je voudrais donc, en les comparant aux élections antérieures, examiner dans quelle mesure les différents partis sortent affaiblis ou renforcés de cette consultation nationale.

Deux observations sont à faire tout d'abord. La première, c'est que les 1,400.000 morts de la guerre représentant une diminution d'environ 15 p. 0/0 de la population électorale, c'est la force respective des différents partis qu'il s'agit de comparer, et non les chiffres actuels des suffrages exprimés aux chiffres des scrutins antérieurs. De plus, la population rurale ayant été beaucoup plus atteinte que la population ouvrière, il y aurait lieu de tenir compte de cette remarque, dans les pays où ces deux populations constituent des groupes politiquement différents. La seconde observation, c'est qu'il ne faut pas attacher aux étiquettes politiques une valeur absolue. Beaucoup de progressistes sont en réalité des hommes de droite ralliés ou résignés à la forme républicaine, ou représentant au moins des idées et des électeurs de droite. Beaucoup de républicains de gauche appartiennent plutôt au centre gauche qu'à la gauche modérée. Tel républicain socialiste, comme M. Millerand, ne diffère

guère des républicains de gauche par les idées qu'il défend aujourd'hui, tout en conservant probablement un certain nombre d'électeurs qui, ayant pris l'habitude de voter pour lui lorsqu'il était socialiste, continuent à lui être fidèles malgré son évolution. Ce que j'appelle dans ces pages *partis* ou *opinions*, doit donc être entendu au sens plus général de *tendances* ou *d'états d'esprit*.

I

Les pays de l'Ouest (Normandie, Bretagne, Maine, Anjou, Bas-Poitou) ont toujours été considérés comme la forteresse de la droite. Les résultats des élections de l'époque révolutionnaire ne laissent pas cependant que d'étonner au premier abord. En 1789, sauf la Haute-Normandie qui est plutôt centre gauche, il n'y a pas de région qui compte moins de députés de droite et plus de révolutionnaires avancés. En 1797, si nous ne sommes pas surpris que le Finistère soit le seul département breton à ne pas suivre le mouvement général de réaction vers la monarchie qui se produit à cette date, il est absolument anormal que deux départements aussi royalistes que le Maine-et-Loire et la Vendée restent fidèles aux hommes de gauche. C'est que presque partout, dans l'Ouest, la bourgeoisie est révolutionnaire, et que la résistance du peuple clerical ne se porte pas sur le terrain électoral. C'est sur le terrain militaire qu'elle se manifeste, par les soulèvements qui de 1791 à 1800 mettent sur pied 150,000 insurgés et 100,000 combattants[1]. Ces sentiments de la bourgeoisie expliquent les élections des premières années de la Restauration, le succès complet de la gauche dans les Côtes-du-Nord dès 1815, ses gains partiels dans le Morbihan en 1816 et dans l'Ille-et-Vilaine en 1817, sa victoire complète dans le Finistère et la Vendée en 1818, dans le Morbihan en 1819.

Si en 1827 la Bretagne s'est ressaisie et n'élit que trois députés de gauche sur vingt, le Maine, l'Anjou et le Bas-Poitou en élisent huit sur quinze. En sens inverse, la bourgeoisie normande conserva-

1. J'en compte 20,000 pour le sud du Maine-et-Loire, 5,000 pour les Deux-Sèvres, 10,000 pour la Vendée orientale, 25,000 pour la Vendée occidentale et la Loire-Inférieure méridionale, 10,000 pour le nord du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, 16,000 pour le Morbihan, 4,000 pour les Côtes-du-Nord, 2,000 pour le Finistère, 3,000 pour l'Ille-et-Vilaine, 10,000 pour la Mayenne et la Sarthe, 3,000 pour le Bocage normand.

trice qui en 1820, 1821 et 1822 n'élisait que deux députés de gauche sur seize dans les départements soumis à la réélection, s'irrite du caractère nobiliaire que prend de plus en plus le gouvernement de Charles X et accorde en 1827 à la gauche vingt et un collèges d'arrondissement sur vingt-deux. Sous Louis-Philippe, tandis que la Normandie proprement dite est plutôt conservatrice, le gouvernement, ayant à lutter dans la Bretagne, le Maine, l'Anjou, le Bas-Poitou et le Bocage normand contre l'opposition de la droite légitimiste et de la gauche, ne peut faire passer en moyenne que dix-sept députés franchement ministériels sur les soixante-six, dont se compose la représentation de la région. L'adoption du suffrage universel assure au contraire le succès de la droite, succès partiel en 1848, succès complet en 1849. En 1885, les forces combinées de la gauche n'obtiennent la majorité que dans deux départements sur quinze : encore dans ces deux départements, l'Ille-et-Vilaine et la Seine-Inférieure, elles ne doivent leur succès qu'à l'appoint des républicains catholiques ou libéraux, qui, en se portant à droite, comme ils l'ont fait souvent depuis, auraient assuré le succès des éléments conservateurs. En 1919, dans la Normandie et le Maine, la coalition de la droite, du centre gauche et de la gauche modérée triomphe aisément des forces adverses. Elle enlève tous les sièges, à l'exception de deux, un dans la Seine-Inférieure abandonné à l'amiable aux radicaux socialistes, un dans la Sarthe, dont le titulaire, un ancien député de Saint-Calais, représente une région qui tient plutôt du Vendômois que du Maine. La droite conserve la majorité absolue dans la Vendée et la Loire-Inférieure, mais elle succombe dans le Maine-et-Loire sous la coalition du centre droit, du centre gauche et de la gauche, les deux députés royalistes étant remplacés par un centre droit et un centre gauche. Dans le Finistère, les Côtes-du-Nord, le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, la droite est en minorité. Ce n'est pas que la gauche avancée ait gagné beaucoup de terrain, puisque d'après les résultats donnés par *La Presse de Paris*, tandis que les élus de 1914 étaient dix conservateurs ou libéraux, quatre progressistes, sept républicains de gauche, quatorze radicaux et un socialiste, les élus de 1919 seraient onze conservateurs ou libéraux, deux progressistes, huit républicains de gauche, douze radicaux et trois socialistes, et que l'application intégrale de la représentation proportionnelle donnerait

quatre sièges de plus à la droite et au centre gauche; mais enfin la droite a incontestablement perdu du terrain. Ce recul est dû en partie à des causes accidentelles, par exemple à la défection retentissante de certains chefs modérés qui ont entraîné avec eux vers la gauche leur clientèle électorale personnelle souvent très nombreuse. Il s'explique peut-être également, comme on le répète journellement dans les milieux politiques locaux, par ce fait qu'en Bretagne plus qu'ailleurs, le contact prolongé avec des ouvriers socialisants dans les usines et les formations militaires de l'arrière, a donné des aperçus révolutionnaires à des paysans restés jusque là très conservateurs, et que la prétention des combattants, c'est-à-dire des jeunes, d'être seuls en droit de jouer un rôle politique, a tendu à l'élimination des personnes d'âge et de situation acquise, mais il faut surtout tenir compte d'un état d'esprit général qui, à toutes les époques où l'on parle d'apaisement religieux, désorganise les forces de la droite, comme on le vit par exemple en 1898 dans les Côtes-du-Nord et le Morbihan.

Le Sud-Ouest, si bonapartiste en 1885, est passé depuis 1893 à la gauche modérée[1]. C'est le même état d'esprit qui prévaut dans les douze départements formés de la Guyenne, de la Gascogne, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Haut-Poitou et du Bas-Berry. En 1885 la gauche ne l'emportait de façon absolue que dans la Gironde, la Dordogne et les Deux-Sèvres. L'application intégrale de la représentation proportionnelle sur les bases numériques de la loi de 1919 aurait donné trente-neuf députés à la droite et trente-trois à la gauche[2]. Or, d'après les résultats donnés par *La Presse de Paris*, le Sud-Ouest aurait élu deux conservateurs, vingt progressistes, trente et un républicains de gauche et dix-sept radicaux ou radicaux socialistes. Mais si l'on remarque, d'une part que l'application partielle du système majoritaire et de la plus forte moyenne a partiellement faussé les résultats du scrutin dans plusieurs départements, d'autre part que presque tous les progressistes et deux ou trois républicains

1. J'ai donné dans le numéro du 15 octobre 1917 une étude détaillée sur l'histoire électorale de cette région. J'y joins l'Indre, la Vienne, et la partie méridionale des Deux-Sèvres, qui dans l'ensemble ont la même opinion.

2. La loi de 1919 attribue provisoirement à chaque département, non pas le nombre de députés auquel lui donnerait droit sa population, mais un nombre égal à celui qu'il avait en 1914.

de gauche sont en réalité des hommes de droite, il faut corriger ces chiffres, si on veut avoir la physionomie exacte des élections de 1919. L'application intégrale de la représentation proportionnelle et le classement des députés dans leur véritable parti donnerait probablement vingt-trois députés à la droite, vingt-cinq à la gauche modérée, dix-neuf à la gauche avancée et trois à l'extrême gauche socialiste.

La région languedocienne (Languedoc, Quercy et Rouergue) est, après l'Ouest, le pays qui a montré historiquement le cléricalisme le plus militant. Sans avoir l'ampleur des insurrections vendéennes et chouannes, les prises d'armes partielles et la série presque continue de coups de main isolés qui y ont eu lieu de 1790 à 1800 manifestent de façon très claire l'esprit des populations. Il se révèle de nouveau en 1815 par le fait que presque tous les départements de cette région organisent des corps de volontaires royaux pour lutter contre Napoléon, soit au retour de l'île d'Elbe, soit aussitôt après Waterloo. Or dans l'Aveyron, la Lozère et le Tarn-et-Garonne, la droite conserve encore aujourd'hui la majorité. Dans les autres départements elle possède une minorité suffisamment considérable pour obtenir un chiffre de vingt-cinq conservateurs et de onze progressistes, ceux-ci étant presque tous des hommes de droite, contre deux républicains de gauche, quatorze radicaux et cinq socialistes. Même en tenant compte de l'avantage, supérieur à son importance réelle, que lui a conféré le mécanisme de la loi nouvelle, il resterait à la droite un chiffre de députés suffisant pour qu'on pût conclure que l'esprit clérical n'y a perdu que fort peu de terrain en cent trente ans.

Les Pyrénées-Orientales, restées fidèles à la gauche à des époques de défaite électorale comme en 1849 et 1871, n'ont pas davantage modifié leur état d'esprit, puisqu'elles élisent aujourd'hui un républicain de gauche et trois radicaux.

J'ai dit ailleurs [1] que la Provence était un pays d'extrême gauche, et que son royalisme passager n'était dû qu'à des causes accidentelles. Les élections de 1919 nous montrent qu'il en est toujours ainsi, que l'on tienne compte des résultats obtenus par l'application de la loi actuelle ou de ceux qu'aurait donnés une application intégrale de la représentation proportionnelle. Dans le premier cas

1. Cf. *Revue* du numéro du 15 avril 1918.

nous avons deux conservateurs, dix républicains de gauche, dix-huit radicaux, sept socialistes. Dans le second nous aurions seize radicaux et neuf socialistes. En 1885 nous aurions eu probablement, en combinant les chiffres de cette époque avec ceux de 1877 pour les départements où la droite n'a pas essayé de lutter, onze députés de droite, cinq du centre gauche, sept de la gauche et douze de l'extrême gauche. On voit combien la droite a perdu de terrain au point de vue électoral. Ce n'est plus que dans la Drôme et dans la Vaucluse qu'elle a essayé de lutter; dans la Drôme elle n'a plus que 31 p. 0/0 des suffrages exprimés au lieu de 40, dans la Vaucluse que 25 p. 0/0 au lieu de 46.

II

La région de l'Est comprend la Bourgogne, la Franche-Comté, le Lyonnais, le Nivernais et la partie septentrionale du Dauphiné. En 1789 on y rencontre, chose assez rare à l'Assemblée Constituante, un certain nombre de députés de droite parmi les membres du Tiers-État, représentant l'Isère, le Rhône, la Saône-et-Loire, l'Ain, la Nièvre, la Haute-Saône. En 1791 les élections sont généralement favorables au centre gauche, comme dans l'ensemble du pays, mais la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire, l'Ain, le Doubs se prononcent déjà pour la gauche. En 1792 les régicides sont en majorité, sauf dans le Rhône-et-Loire et le Jura. Il n'y a pas en mars 1793 de mouvements contre-révolutionnaires : c'est seulement en septembre 1793 qu'éclate une insurrection cléricale dans le Doubs. En revanche le mouvement fédéraliste, révolte de la bourgeoisie centre gauche contre la tyrannie jacobine, y rencontre de nombreux adhérents. Nulle part la résistance militaire aux troupes de la Convention n'est plus tenace qu'à Lyon. Aussi la répression impitoyable exercée par les terroristes exaspère-t-elle les esprits. La réaction centre gauche de 1795 s'y fait sentir dans tous les départements et, sauf dans l'Isère, on suit en 1797 le mouvement qui, d'une façon générale, porte les électeurs vers le centre droit [1]. La dépression causée par le coup d'État du 18 fruc-

1. Ce mouvement est moins accentué dans le Doubs, le Jura et la Nièvre, puisque les élections de ces départements n'ont pas été invalidées en bloc; mais il s'y est produit cependant, comme le prouve par exemple l'élection de Pichegru dans le Jura.

tidor s'y fait sentir, sauf dans le Jura et dans le Rhône : partout ailleurs ce sont les régicides qui reviennent au pouvoir, que le gouvernement les ménage comme dans l'Yonne, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, l'Isère, ou qu'il essaie de les combattre, comme dans l'Ain, le Doubs, la Nièvre, la Saône-et-Loire. Les élections de 1799 y sont très variables suivant les départements : dans l'Ain, le Jura et le Côte-d'Or, on revient au centre gauche, dans la Haute-Saône, le Doubs, la Saône-et-Loire, l'opposition au gouvernement s'accentue dans le sens de l'extrême gauche : dans la Nièvre, l'Yonne, le Rhône, la Loire, le Jura, on demeure dans la note de la gauche gouvernementale. Il existe à cette date dans la Franche-Comté et le Lyonnais un parti contre-révolutionnaire très sérieusement organisé, mais tandis que les royalistes de l'Ouest et du Languedoc se soulèvent constamment avant d'en avoir reçu l'ordre des princes, ceux de l'Est attendent pour agir une impulsion du dehors, et comme elle ne se produit pas plus en 1799 qu'en 1795, ils demeurent dans l'expectative, et leur organisation est la première à se dissoudre.

La Restauration trouve à ses débuts un accueil favorable dans l'Est. Les électeurs de 1815 se tiennent généralement dans la note du centre droit; parfois même, dans la Côte-d'Or, le Doubs et la Nièvre, ils donnent à leur choix une couleur plus accentuée vers la droite. Plus rarement, comme dans le Jura, la Haute-Saône et l'Isère, ils nomment des hommes du centre gauche, qui d'ailleurs ne sont pas vus avec défaveur par les ministres de Louis XVIII. Mais de bonne heure une grande partie de la population se montre hostile. La gauche l'emporte dès 1820 dans trois des quatre collèges de Saône-et-Loire, en 1821 dans un des deux collèges du Jura, en 1822 dans les trois collèges de la Côte-d'Or, dans un des deux collèges de la Haute-Saône et dans un des trois collèges du Rhône; et je ne cite là que les résultats d'élections partielles, laissant de côté des départements qui, comme l'Isère, auraient certainement fait une part très large à la gauche s'ils avaient fait partie des séries sortantes entre 1820 et 1822. En 1827, il ne reste à la droite que les trois collèges de la Loire, un des quatre de Saône-et-Loire, un des deux du Jura, un des deux de la Haute-Saône. Le gouvernement de Louis-Philippe y est généralement vu avec sympathie, il n'y a d'opposition légitimiste qu'à Château-Chinon, d'opposition de gauche en majorité que dans la Saône-et-

Loire, la Côte-d'Or et la Haute-Saône. En 1849, le Doubs, où la crainte du socialisme a uni les protestants conservateurs et les catholiques cléricaux, est seul franchement à droite : l'Yonne, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, la Loire sont gauche modérée; le Jura, l'Ain, le Rhône, la Saône-et-Loire, la Nièvre, gauche avancée ou extrême gauche.

Le Second Empire y est bien accueilli jusqu'à la fin dans les départements où la population ouvrière continue à lui prêter une physionomie démocratique, la Nièvre, la Saône-et-Loire; il est déjà plus combattu dans les départements où existe un fort élément bourgeois appartenant à la gauche ou au centre gauche, la Loire, le Rhône, la Côte-d'Or, l'Ain; il est franchement vaincu dans ceux où cet état d'esprit s'accentue, comme l'Yonne et le Jura, ou dans ceux où les indépendants de droite et les opposants de gauche s'entendent contre les candidats officiels, comme le Doubs et la Haute-Saône. En 1871, il semble bien que la gauche ait partout la majorité, sauf peut-être dans la Loire, mais il n'y a guère que dans la Côte-d'Or et le Jura où elle n'ait fait aucune place à la droite sur les listes communes, lui attribuant généralement les régions qui sont le plus dans son esprit, par exemple Avallon, qui a été en 1827, 1849 et 1869 et qui sera en 1902 l'arrondissement le plus conservateur de l'Yonne, ou Autun qui a été en 1827 et 1846 et qui sera en 1902 l'arrondissement le plus conservateur de Saône-et-Loire.

Depuis 1877, il n'y a guère que deux arrondissements, Baume-les-Dames et Clamecy, où la droite ait normalement conservé la majorité. Il est vrai qu'ici encore, comme je l'ai signalé à propos d'autres régions, une répartition différente des cantons donnerait de tout autres résultats électoraux. Si l'on rattachait à l'Alsace industrielle et protestante les cantons de Montbéliard, Audincourt, Blâmont, Pont-de-Roide, et au Jura le canton de Mouthe qui lui appartient tout autant par la géographie que par les opinions politiques, le reste des arrondissements de Montbéliard et de Pontarlier formerait avec Amancey, Ornans, Nozeroy, Salins et Arbois, un groupe de douze cantons, soit deux arrondissements électoraux, donnant tous, sauf les cantons urbains, une majorité normale à la droite. L'arrondissement de Vesoul, agrandi des cantons conservateurs limitrophes empruntés aux arrondissements de Gray et de Lure, constituerait

également une double circonscription électorale de droite. On formerait de même un arrondissement conservateur en groupant autour de Châtillon-sur-Seine les cantons de Grancey, de Laignes, de Recey, dans la Côte-d'Or, d'Ancy et de Cruzy dans l'Yonne; autour de Charolles, les cantons de la Clayette, Saint-Bonnet, Palinges, Gueugnon et Paray-le-Monial, ou autour de Château-Chinon, les cantons de Châtillon, Montsauche, Moulins-Engilbert, Saint-Benin et Saint-Saulge.

En 1885 l'extrême gauche n'est en majorité que dans la Nièvre et dans la Saône-et-Loire : encore cette majorité est-elle due uniquement aux circonscriptions des vallées de la Saône et de la Loire. Partout ailleurs les radicaux sont en minorité sur les listes communes, dans l'Ain, dans le Jura, dans la Loire, dans l'Isère, dans la Savoie et la Haute-Savoie, devenues françaises en 1860 et que je rattache à cette région. Mais, sauf dans la Loire et dans la Côte-d'Or, où la gauche modérée est vraiment en majorité, ce qui domine, c'est un esprit gouvernemental disposé à soutenir tous les ministères de gauche, quelle que soit leur nuance. Les élections de 1902 dégagent une opinion centre gauche ou gauche très modérée à Avallon, à Autun, dans une des circonscriptions de Charolles, de Villefranche et de Saint-Étienne, dans trois circonscriptions de Lyon et dans la partie occidentale et auvergnate des arrondissements de Montbrison et de Roanne. En 1919 les modérés réalisent un nouveau progrès, ils l'emportent dans la Haute-Saône et la Haute-Savoie et font élire dix-sept conservateurs, vingt-deux progressistes et neuf républicains de gauche, contre vingt-quatre radicaux et huit socialistes. Or, même en admettant, comme cela me paraît vraisemblable, qu'une application intégrale de la représentation proportionnelle eût donné onze sièges aux socialistes et vingt-cinq aux radicaux, il faudrait que les représentants de la gauche modérée fassent cause commune avec les élus des partis avancés pour leur rendre la majorité. Ce sont eux qui dans cette région sont les arbitres de la situation.

III

La région du Nord-Est comprend la Lorraine et l'Alsace.

Les trois départements lorrains de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges ont pendant toute la Révolution appartenu à la gauche

modérée, sans en défendre les opinions contre les jacobins autrement qu'à la tribune des assemblées, mais en lui donnant contre les étrangers l'appui le plus considérable qu'elle ait trouvé en France. Dès les mois d'août et de septembre 1791, la Meurthe, la Meuse et les Vosges fournissent chacun quatre bataillons de volontaires; un cinquième bataillon est fourni par la Meurthe en octobre et par les Vosges en novembre 1791. Ce dernier département répond avec un tel empressement aux levées de soldats décrétées par l'Assemblée législative et par la Convention, que l'une déclare en août 1792 et l'autre en mars 1793 qu'il a bien mérité de la patrie. La Meurthe se vante d'avoir eu la gloire en l'an VII d'être le premier département français qui ait vu son contingent de conscrits rangé sous les drapeaux, « armé, habillé, soldé et équipé ». Les Lorrains donnent aussi volontiers leur argent que leurs fils au gouvernement républicain. Les Vosges, la Meurthe et la Meuse sont en 1800 les trois départements qui ont le plus promptement payé leurs contributions.

En 1816 nous les retrouvons favorables à la gauche. La Meuse et les Vosges sont même en 1820 du très petit nombre de pays où les collèges de département, composés des plus riches contribuables, élisent des députés de gauche. En 1827, la droite n'y détient que deux sièges sur huit, Épinal et Château-Salins. Sous Louis-Philippe on y est plutôt conservateur : les rares députés de l'opposition, ceux de Commercy, Mirecourt, Saint-Dié, appartiennent plutôt à la gauche bonapartiste qu'à la gauche républicaine. La gauche modérée faisant partie en 1849 de la coalition conservatrice, les trois départements y adhèrent. Toutes leurs circonscriptions restent fidèles en 1869 au bonapartisme, considéré par elles comme un gouvernement de gauche modérée. En 1871 la gauche y détient la majorité. Les élections de 1877 ne laissent à la droite que quatre sièges sur quatorze, Briey, Commercy, Montmédy, Lunéville, et en 1881 ces quatre sièges passent définitivement au centre gauche, lui demeurant fidèles lors du mouvement boulangiste de 1889. Mais la politique jacobine révolte le tempérament modéré des Lorrains. Les élections de 1902 envoient à la Chambre quatorze centre gauche, un gauche modérée, un radical. En 1910, alors que les partis avancés l'emportent partout en France, la Lorraine ne compte pas un seul radical socialiste, à plus forte raison pas un socialiste. Même à Nancy et à Remiremont, ce sont trois députés

du centre droit qui succèdent à des députés du centre gauche ou de la gauche modérée. Aussi suffirait-il en 1919 de rendre aux socialistes le siège que leur a fait perdre, dans la Meurthe, l'application du régime majoritaire pour avoir la physionomie exacte de la représentation lorraine avec deux socialistes, quatre radicaux, trois républicains de gauche et dix progressistes dont plusieurs, ici comme en d'autres départements, sont en réalité des hommes de droite.

Il en va tout autrement pour la Moselle. C'est un département gouvernemental qui ne se prononce contre les candidats officiels que lorsque de grands courants d'opinion se manifestent sur presque toute la surface du pays. C'est ainsi qu'on le voit centre gauche en 1791, extrême gauche en 1792, centre droit en 1795 et 1797, extrême gauche en 1798, centre gauche en 1815 et 1816, droite en 1827, gauche en 1830, orléaniste conservateur sous Louis-Philippe, républicain modéré en 1848, conservateur en 1849, bonapartiste en 1869. Après quarante-huit ans de domination allemande, le département de la Moselle nous est rendu avec une composition un peu différente. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il est anti-socialiste, groupant sur une liste d'étiquette centre gauche 62,000 voix contre 27.000 aux socialistes, lesquels auraient ainsi normalement deux sièges sur huit.

Si on la jugeait d'après son attitude en 1791 vis-à-vis de la Constitution civile du clergé, il n'y aurait pas de province plus cléricale que l'Alsace. Mais il semble bien que ce soit ce qu'on pourrait appeler un cléricalisme passif. Les émeutes contre-révolutionnaires de mars 1793 ne sont punies par les tribunaux criminels que de trois condamnations à mort et ne se renouvellent pas par la suite. Il est possible que cette tranquillité s'explique par ce fait que les ennemis du nouveau régime aient trouvé plus simple pour le combattre, de s'enrôler sous les drapeaux de l'armée de Condé qui resta campée de l'autre côté du Rhin de 1792 à 1797, mais même en admettant cette explication, dont aucune statistique précise de ces enrôlements ne nous permet de contrôler le bien-fondé, il n'en resterait pas moins qu'il existe une grande différence entre ce procédé de résistance et les chouanneries de l'Ouest et du Languedoc.

Au point de vue électoral, nous voyons apparaître, dès le début de la Révolution, une différence entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Le

premier de ces départements compte, en 1789, cinq révolutionnaires sur six députés du Tiers-État, le second n'en compte que deux sur six. Le Haut-Rhin fournit en 1791 cinq bataillons de volontaires, tandis que le Bas-Rhin, plus peuplé cependant, n'en fournit que deux. Les élections de 1791 donnent dans le Bas-Rhin la majorité à la gauche, laquelle conserve en 1792 et 1795 la faveur des électeurs, tandis que la députation du Bas-Rhin, centre gauche en 1791, passe par réaction à l'extrême gauche en 1792 pour revenir au centre gauche en 1795. Ce n'est qu'en 1797 que les deux départements se trouvent d'accord pour se rapprocher du centre droit, suivant le mouvement qui se fait sentir dans presque toute la France.

Comme l'Alsace est un pays de riches industriels, et que les protestants et les israélites y sont fort nombreux, un gouvernement comme la Restauration, suspect d'être, suivant l'expression courante, le gouvernement des nobles et des curés y rencontre l'hostilité des classes sociales sur lesquelles il est habitué à s'appuyer. Le Haut-Rhin et le Bas-Rhin votent en 1815 pour des candidats de gauche, ne trouvant pas suffisamment accentués les candidats centre gauche que leur propose le ministère; ce sont en 1824 les deux seuls collèges de département qui fassent parmi leurs élus une part à la gauche, les arrondissements de Belfort et de Strasbourg sont au nombre des dix-sept restés fidèles à l'opposition. En 1827, l'Alsace élit quatre députés de gauche sur sept. Mais sous Louis-Philippe, l'esprit conservateur n'étant plus solidaire de l'esprit clérical, le centre droit gouvernemental y obtient la majorité et fait passer dix candidats sur douze en 1842 et 1846. En 1849, l'extrême gauche socialiste y est en majorité. En 1869, l'opposition reparaît entre les deux départements : dans le Bas-Rhin toutes les circonscriptions élisent des bonapartistes; dans le Haut-Rhin sur les quatre candidats officiels, deux sont battus par des indépendants de droite, un troisième par un opposant de gauche. Le même fait se reproduit en 1919. Dans le Bas-Rhin les progressistes ont pu faire bande à part et triompher à la majorité absolue avec 70.000 voix des deux listes qui leur étaient opposées, et qui ont réuni, la liste radicale 12.000 et la liste socialiste 48.000 voix. Dans le Haut-Rhin, les progressistes ont dû partager avec la gauche de façon presqu'égale, lui attribuant trois sièges sur sept dans une liste commune qui a obtenu 38,000 voix contre 30,000 aux socialistes,

Le territoire de Belfort, d'abord représenté par un député de droite en 1877, a vu avec l'accroissement de sa population ouvrière, la majorité passer à gauche jusqu'à ce qu'un nouvel accroissement de population, amenant le dédoublement de la circonscription, ait attribué un député à chaque parti.

IV

Je n'insisterai pas sur la Champagne[1], dont j'ai déjà donné l'histoire électorale détaillée[2], je noterai simplement qu'en rendant aux socialistes les deux sièges dont le maintien partiel du régime majoritaire les a privés dans les Ardennes et qu'ils recouvreraient avec l'application intégrale de la proportionnelle, la Champagne serait représentée à la Chambre de 1919 par cinq socialistes, onze radicaux, neuf républicains de gauche et trois progressistes, ce qui prouve qu'elle conserve le caractère de pays de gauche que je lui avais attribué.

Je passe maintenant aux départements du Nord et de la région parisienne.

Jusqu'en 1886, le Nord et le Pas-de-Calais avaient été des départements de droite. Si parfois, comme en 1792, 1795 et 1798 dans le Nord, les élections avaient été favorables à l'extrême gauche, c'était justement parce que les électeurs, trop hostiles au nouveau régime pour se présenter dans les assemblées électorales, avaient laissé le champ libre par leur abstention aux révolutionnaires les plus avancés. Cette hostilité, dont le cléricalisme était la base, ne s'était traduite sous la Révolution par des émeutes que dans quelques communes du pays de Saint-Pol. Mais de nombreux paysans des arrondissements de Lille, d'Hazebrouck, de Béthune, de Saint-Omer et de Saint-Pol étaient allés rejoindre en Belgique les régiments constitués par les émigrés nobles, comme en témoignent à chaque page les registres des commissions militaires révolutionnaires. Même en 1813, 1814 et 1815, une véritable chouannerie royaliste s'y était organisée et avait livré plusieurs combats aux troupes bonapartistes. L'esprit conservateur n'était d'ailleurs pas également répandu dans toute la région. Les élections de 1815 et de 1816 nous montrent par exemple que le centre gauche et la gauche bonapartiste étaient en

1. Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Seine-et-Marne.
2. Cf. le numéro du 15 avril 1917.

majorité à Cambrai, à Douai, à Arras, à Saint-Omer et à Boulogne. En 1849, les choix des électeurs avaient abouti dans le Nord à une représentation composite qui donnait à la partie occidentale, Lille, Hazebrouck, Dunkerque, huit conservateurs, un centre gauche, un bonapartiste de gauche et deux républicains; à la partie orientale, Avesnes, Cambrai, Douai, Valenciennes, un conservateur, un républicain catholique, deux bonapartistes de gauche et six républicains. Le Nord était donc ainsi divisé en deux régions très différentes, que l'on retrouve en 1902 où la partie occidentale nomme onze adversaires et deux partisans de la loi de séparation, tandis que la partie orientale élit huit partisans et deux adversaires.

L'accroissement de la population, étant à peu près exclusivement le fait des centres urbains, a considérablement modifié la physionomie du Nord. De 1885 à 1914, le chiffre des électeurs inscrits a augmenté de 172,000; or la droite n'en a pour ainsi dire pas profité, car si ses candidats obtiennent environ 20,000 voix de plus, ce n'est pas en réalité un gain, c'est beaucoup plutôt l'apport du centre gauche qui depuis 1902 fait campagne avec elle. L'accroissement de population profite donc surtout à l'extrême gauche socialiste, et quoique les conditions où se sont faites les élections de 1919 rendent la comparaison avec le passé plus difficile dans le Nord, comme d'ailleurs dans les départements envahis, nous voyons la liste socialiste arriver en tête, tandis que la liste de droite ne réunit plus que 24 p. 0/0 des électeurs au lieu de 57 p. 0/0.

Ce même accroissement de la population ouvrière explique l'évolution apparente du Pas-de-Calais. Dès 1889 il était passé presque entièrement à gauche, mais c'était une gauche libérale, car en 1905 les députés des anciennes circonscriptions, même inscrits au parti radical, votaient contre la loi de séparation. En 1914 ce département comptait quatre députés de plus qu'en 1877; or, ces quatre députés, élus par le centre industriel de Calais et par le bassin houiller de Lens, appartenaient tous à l'extrême gauche, ce qui explique que le Pas-de-Calais, divisé en 1919 en deux circonscriptions distinctes, ait donné à la fois victoire complète aux modérés dans la partie occidentale et aux socialistes dans la partie orientale.

L'Aisne est essentiellement un département de gauche modérée. Il a déjà cette physionomie en 1791, quand la majorité de la France

est centre gauche, et en 1792 quand l'extrême gauche a fait ailleurs de grands progrès, et après s'être laissé entraîner un instant par la réaction centre gauche de 1795, il revient à son opinion première en résistant successivement à la poussée de 1797 vers le centre droit et au mouvement de 1798 vers l'extrême gauche. Il n'y a pas sous la Restauration de département plus hostile à la droite, puisqu'en 1824, dans la défaite générale de la gauche, il lui conserve trois sièges sur quatre. Tous les députés élus en 1842 appartiennent à l'opposition de gauche. En se portant à droite en 1849, la gauche modérée décide la victoire des conservateurs, mais la gauche manifeste de nouveau sa force en enlevant aux candidats officiels deux sièges sur quatre en 1869, et en nommant en 1871 une députation entièrement républicaine. Le seul député de droite élu en 1877 ne doit son succès qu'à la pression administrative qui a éloigné des urnes un certain nombre d'électeurs républicains. L'Aisne est cependant en 1885 un des deux départements où l'union de la droite et du centre gauche leur eût donné la victoire, et en 1902 les modérés font élire cinq députés sur huit. En 1919 la liste centre gauche arrive encore en tête, mais elle n'a plus que la majorité relative.

La Somme avait débuté en 1791 et 1792 par la gauche très modérée; centre gauche en 1795 et 1797, gauche modérée en 1798 et 1799, elle fit à l'opposition une très large part sous la Restauration, sous le règne de Louis-Philippe et sous le Second Empire, passa au centre droit en 1871, à la gauche en 1877, revint au centre droit en 1885 et retourna à gauche en 1902, 1914 et 1919. Il s'agit là, d'ailleurs, d'un aspect général qui serait probablement modifié au profit du centre droit si l'on rattachait à l'Aisne la partie située à l'est d'une ligne allant de Montdidier à Bray par Rosières; car chaque arrondissement a une physionomie particulière : Montdidier est gauche en 1816 comme en 1824, en 1877 ou en 1902; Abbeville et Péronne restent centre gauche, tandis qu'Amiens et Doullens passent sans transition en 1893 de la droite à la gauche.

L'Oise est dans l'ensemble un pays centre gauche en 1791, 1795, 1797, 1822, 1827, ne dépassant pas la gauche aux époques où triomphent les partis avancés en 1792, 1798, 1799, plutôt centre droit de 1830 à 1889, centre gauche en 1902, et représenté en 1919 par trois progressistes, deux radicaux et un socialiste, chaque arrondisse-

ment ayant ici encore une physionomie distincte. Compiègne à droite, Beauvais au centre droit avec certaines défaillances, Clermont et Senlis au centre gauche.

Dans tout le cours de son histoire électorale, l'Eure-et-Loir se montre centre gauche à Chartres et à Nogent-le-Rotrou, gauche modérée à Châteaudun et depuis 1876 extrême gauche à Dreux.

Si nous laissons de côté les élections faites à des époques où les électeurs n'osent pas manifester leur opinion, comme en 1792 et en 1798, la Seine-et-Oise nous apparaîtra comme un département centre gauche. C'est l'opinion qu'elle manifeste contre la gauche en 1791, 1795, 1797, 1799, 1849, 1902, et contre la droite en 1821, 1827, 1871, 1877. C'est un des deux départements où la coalition de la droite et du centre gauche leur aurait donné la victoire en 1885. Le succès du centre gauche en 1919 est donc d'autant plus naturel qu'il profitait cette fois de l'adhésion de la gauche modérée.

On peut définir la Seine un département centre gauche que l'accroissement de la population ouvrière transforme de plus en plus en un pays d'extrême gauche. Il y a sans doute en 1789 des révolutionnaires avancés parmi les élus du Tiers-Etat parisien; mais si nous considérons comme les plus représentatifs ceux qui, Parisiens de naissance, recueillent de leurs compatriotes le plus grand nombre de voix, nous voyons que les six députés élus en tête de la liste et tous nés à Paris, appartiennent au centre gauche. La majorité des représentants élus en 1791 est dans le même cas. Si en 1792 les députés de Paris appartiennent presque tous à l'extrême gauche, c'est que les élections ont eu lieu le jour même où commençaient les massacres de septembre et que les électeurs modérés n'ont pas osé voter suivant leurs désirs. Ils constituent tellement bien encore la majorité de l'opinion parisienne que, quelques semaines après, ils font élire à trois reprises leurs candidats à la mairie de Paris. Les élections de 1795 et de 1797, faites en pleine liberté et en pleine sincérité, sont une victoire complète pour le centre gauche. Sous la Restauration, la majorité appartient à la fraction la plus avancée du centre droit qui, suivant qu'elle se porte vers la droite ou vers la gauche, assure le succès de l'un ou de l'autre parti. Sous Louis-Philippe, les conservateurs orléanistes, abandonnés ou combattus par les légitimistes dans le faubourg Saint-Germain, ne peuvent

faire élire en 1842 que deux des leurs sur quatorze, dans les quartiers des Champs-Élysées et de la Chaussée-d'Antin. Les élections les plus nettes de la Seconde République sont celles de 1850, où les candidats de la gauche et de l'extrême gauche réunissent 132,000 voix contre 125,000 aux candidats de la droite et du centre gauche. Or, trente-cinq ans après, nous voyons que ces deux partis sont restés stationnaires, puisqu'en 1885 la droite obtient en moyenne 90,000 voix et le centre gauche 40,000, tandis que la gauche en a 100,000 et l'extrême gauche 200,000; l'accroissement de la population apportant, par conséquent, plus de 150,000 nouveaux suffrages aux partis avancés. L'agglomération parisienne est faite d'ailleurs en réalité de quatre villes concentriques où dominent des opinions de plus en plus avancées, ayant pour noyau une ville conservatrice constituée par le VIIIe arrondissement, par une partie des Ier, IIe, VIe, VIIe, IXe, XVIe et XVIIe et par le canton de Neuilly, et pour dernière enveloppe une ville socialiste constituée par les XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements, par une partie des Xe, XIe, XIIe, XVe et XVIIe, par les cantons de Pantin, Saint-Ouen, Saint-Denis, Levallois, Puteaux, Boulogne, Ivry, et par une partie du canton de Charenton. Si nous laissons de côté les élections de 1919 faussées par des coalitions hétérogènes et par la présence de listes dissidentes, nous arrivons d'après les chiffres de 1914 à attribuer dix sièges à la droite, sept au centre gauche, trois à la gauche modérée, trois à la gauche radicale, treize aux radicaux socialistes et dix-sept aux socialistes.

V

Le tour de France que nous avons entrepris nous amène en dernier lieu aux départements du Centre. Ils sont loin d'avoir le même esprit.

Voici d'abord les départements riverains de la Loire moyenne : Cher, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire. Tous quatre faisaient en 1789 une part assez importante à la droite parmi les représentants du Tiers-État; mais pendant que le Cher et le Loir-et-Cher passent à la gauche avancée ou à l'extrême-gauche en 1791, et l'Indre-et-Loire en 1792, le Loiret demeure aux deux époques fidèle au centre gauche ou à la gauche très modérée. Tous quatre reviennent au centre droit en 1795 et 1797 et ne dépassent guère en 1798 et 1799 la gauche

gouvernementale. En 1816 le Cher et l'Indre-et-Loire suivent l'impulsion du ministère centre droit, le Loiret et le Loir-et-Cher restent, malgré la pression officielle, fidèles à leurs députés de droite. Les élections de 1821 et de 1822, combinées pour le Cher avec celles de 1824, donnent six collèges d'arrondissement à la droite et trois collèges à la gauche, et il faut remarquer que ces trois derniers, Montargis, Pithiviers, Saint-Amand, sont situés aux extrémités de la région. En 1827, la droite n'y conserve plus un seul siège. En 1842 l'opposition de gauche en détient neuf sur seize, dont quatre dans l'Indre-et-Loire et deux dans le Loiret oriental. En 1849 le Cher et le Loir-et-Cher votent pour l'extrême gauche, l'Indre-et-Loire pour une liste conservatrice soutenue par la gauche modérée, le Loiret partage ses faveurs de façon presque égale entre les représentants de l'opinion modérée et ceux de l'opinion avancée. En 1869, l'opposition de gauche fait passer cinq candidats sur onze à Tours, à Loches, à Blois, à Saint-Amand, à Montargis. En 1871 le Loir-et-Cher et le Loiret votent plutôt pour la gauche, le Cher et l'Indre-et-Loire pour le centre droit. En 1877, la droite n'y compte que deux représentants sur dix-huit. En 1885 l'opinion dominante se rattache à la gauche ministérielle qui compte neuf représentants contre huit à la gauche modérée, dont quatre dans le Loiret, et quatre à l'extrême gauche. Enfin les élections de 1919 envoient à la Chambre cinq progressistes, dont trois dans le Loiret, trois républicains de gauche, neuf radicaux et deux socialistes.

L'Allier, après avoir oscillé pendant la Révolution entre le centre gauche et l'extrême gauche et pendant la Restauration entre la droite et la gauche, après avoir montré sous Louis-Philippe une certaine complaisance pour l'opposition, surtout dans la région bourguignonne de la Palisse, après avoir été extrême gauche en 1849, bonapartiste en 1869 et conservateur en février 1871, s'est fixé à gauche dès octobre 1871 et est passé à l'extrême gauche dans les régions qui touchent la Bourgogne et le Berry, la Palisse, Moulins, Hérisson, tandis que la partie auvergnate, Montluçon, Gannat, Bourbon-l'Archambault, est plutôt gauche modérée, comme on le voit par le partage amiable qui se fait en 1885 sur une liste commune entre les représentants des deux partis. En 1919 les socialistes sont battus dans l'Allier, mais c'est au profit d'une liste qui comprend quatre

radicaux ou républicains socialistes et deux républicains de gauche, et qui par conséquent conserve la prépondérance à l'élément avancé.

Le Cantal est essentiellement un département de gauche modérée. Tel il nous apparaît pendant toute la Révolution, en 1815 et en 1816. Plus tard, le désir de voter pour les candidats du gouvernement lui fait élire des députés de droite en 1827 et des députés conservateurs sous Louis-Philippe. Il revient à la gauche modérée en 1849, 1869, 1871, 1877, et en 1919 ce sont quatre républicains de gauche qui remplacent les quatre radicaux sortants. Il faut d'ailleurs remarquer que le Cantal se partage politiquement en deux régions très distinctes. Qu'on l'observe en 1792, en 1869, en 1889 ou en 1902, la partie occidentale, Mauriac et Aurillac, est beaucoup plus avancée que la partie orientale, Murat et Saint-Flour. Je ne parle pas des quelques communes de la frontière méridionale que leur esprit clérical rattache en réalité les unes à l'Aveyron, les autres à la Lozère.

L'épithète gauche modérée conviendrait également assez bien au Puy-de-Dôme, mais avec des oscillations beaucoup plus grandes. C'est peut-être en 1789 le département qui compte le plus de députés de droite. Il passe, sans doute par réaction, à l'extrême gauche en 1791, 1792 et même 1795, revient au centre droit en 1797, à l'extrême gauche en 1798, au centre gauche en 1799, au centre droit en 1815 et 1816, au centre gauche en 1821 et 1827, se montre plutôt conservateur et gouvernemental sous Louis-Philippe, en 1849 et sous le Second Empire. En 1871 les électeurs semblent bien appartenir en majorité à la gauche, quoique sur la liste commune une part prépondérante ait été faite aux hommes du centre droit. En nommant en 1919 deux socialistes, un radical, un républicain de gauche et trois progressistes, les électeurs restent fidèles à l'esprit de la gauche modérée, puisque, suivant qu'il se portera vers l'un ou l'autre des partis extrêmes, c'est le représentant de cette opinion qui leur donnera la majorité. Il faut d'ailleurs remarquer qu'il y a dans le Puy-de-Dôme toute une série de nuances qui, en 1816 comme sous le Second Empire et en 1885, part de l'ancien district centre droit de Riom, pour atteindre à Issoire et surtout à Thiers une couleur de plus en plus accentuée. Il faut faire une seconde remarque, c'est qu'on y trouve, à l'état isolé, mais de façon très nette, des traces d'un esprit clérical militant que l'on constate en 1791 par la présence

d'une majorité de prêtres réfractaires à la Constitution civile du clergé dans les districts d'Ambert, de Besse, de Billom, de Clermont et de Thiers, en 1793 par les émeutes contre-révolutionnaires d'Aigueperse, de Vollore et de Cunlhat, suivies de dix-huit condamnations à mort, sous le Directoire par une série d'actes de chouannerie, enfin en 1815, 1849 et 1871 par l'inscription sur les listes communes d'hommes appartenant à la droite la plus militante.

La Creuse et la Corrèze ont suivi pendant les premières années de la Révolution une ligne de conduite assez sensiblement différente. La Corrèze passe de la droite en 1789, à l'extrême gauche en 1791 et 1792. La Creuse, centre gauche en 1789 et 1791, est représentée en 1792 à la Convention par des députés qui ne se décident à passer à gauche qu'à la fin du procès de Louis XVI, quand les votes de leurs collègues leur ont prouvé que la majorité n'appartient pas aux modérés. Mais à partir de 1795, ce qui domine dans les deux départements, c'est l'esprit gouvernemental, gauche gouvernementale sous le Directoire, centre droit gouvernemental en 1815, droite gouvernementale en 1827. Sous Louis-Philippe, la Creuse incline vers l'opposition de gauche, tandis que la Corrèze, généralement orléaniste, fait de temps en temps bon accueil aux candidats de l'opposition légitimiste. Les deux pays se retrouvent d'accord en 1849 dans l'extrême gauche, en 1869 dans le bonapartisme, en 1871 dans la composition de listes bigarrées où entrent les représentants de tous les partis, en 1877 dans la gauche, en 1885 dans l'extrême gauche, sauf la région plutôt auvergnate que limousine d'Aubusson qui, en 1846, comme en 1871 et en 1885, est la partie la plus conservatrice ou au moins la plus modérée du département de la Creuse. En 1919 les socialistes sont battus dans la Creuse et n'obtiennent qu'un siège dans la Corrèze : mais la liste qui en triomphe dans la Creuse ne comprend que des radicaux ou des républicains socialistes, et si dans la Corrèze elle admet deux républicains de gauche à côté de deux radicaux, on voit que les partis avancés conservent en définitive trois représentants sur cinq dans ce dernier département.

La Haute-Vienne est aujourd'hui le département le plus révolutionnaire de France : c'est le seul où les socialistes aient obtenu la majorité absolue. Non seulement ils ont profité de toutes les voix nouvelles que l'accroissement de la population ouvrière ajoutait au

chiffre des électeurs de 1885, mais encore ils ont gagné 3,000 voix sur les chiffres obtenus il y a trente-quatre ans par les listes adverses, quoique tous les partis, radicaux-socialistes en tête, se fussent coalisés contre eux. Cet état d'esprit est ancien dans la Haute-Vienne, mais il n'y est pas permanent. Ce qui domine d'abord, c'est le centre gauche de 1789 à 1792, puis l'extrême gauche de 1795 à 1799, puis sous la Restauration cette fraction du centre droit qui sur la fin fait alliance avec la gauche. L'orléanisme conservateur y domine sous Louis-Philippe, l'extrême gauche en 1849, un bonapartisme assez indépendant à l'égard des candidats officiels sous le Second Empire, le centre droit en 1871 et l'extrême gauche à partir de 1876.

Le lecteur qui a suivi jusqu'ici cet exposé peut maintenant se rendre compte de ce que j'appelle la fixité des partis politiques. Je ne veux pas dire bien entendu que les élections donnent toujours des résultats identiques. Je prétends que les changements qu'on observe y sont dus dans une très faible mesure à de véritables changements d'opinions. Leur cause profonde en est bien plutôt le fait que les partis intermédiaires, en se portant tantôt vers la droite, tantôt vers la gauche, déterminent les oscillations que l'histoire électorale constate. Qu'on y joigne les causes accidentelles, les abstentions si nombreuses dans presque tous les scrutins de la période révolutionnaire, la composition si différente du corps électoral et ses préoccupations très particulières sous Louis-Philippe, enfin les modifications dans les procédés employés pour le scrutin, et l'on aura l'explication de presque toutes les modifications autour desquelles les journaux font grand tapage. On parle beaucoup, depuis les dernières élections, de la défaite des socialistes et on l'oppose à leur victoire de 1914. On ne réfléchit pas que celle ci était due au scrutin majoritaire et qu'elle était hors de proportion avec l'importance réelle du parti, tout comme leur défaite en 1919 est due dans une très large mesure à la coalition qui s'est faite contre eux. L'adoption intégrale de la représentation proportionnelle, en diminuant de beaucoup l'amplitude de ces oscillations de victoires et de défaites, aurait l'avantage d'être une photographie exacte des tendances politiques du pays. C'est sans doute à cause de cette exactitude même qu'elle répugne tant aux politiciens, intéressés à tenir entre leurs mains la plus grande somme possible de facilités pour travestir à leur avantage la véritable physionomie des scrutins.

Comte Charles de Calan.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
D'APRÈS LE TRAITÉ DE VERSAILLES
DROIT PUBLIC EUROPÉEN. DROIT PUBLIC AMÉRICAIN[1]

I. — *Modifications dans la vie interne pendant la guerre.*
II. — *Complexité du problème de l'organisation internationale. Elle ne peut pas être l'œuvre d'un simple pacte.*
III. — *Le Pacte de la « Société des Nations » établit la coopération internationale.*
IV. — *Le Pacte de la « Société des Nations » n'établit pas quelle est la nature de la dite Société.*
V. — *Un élément indispensable dans l'organisation internationale : l'organisation des groupes d'États et des Continents.*
VI. — *Le Pacte de Versailles et le « Droit Public européen ». Caractéristique de celui-ci.*
VII. — *Le Pacte de Versailles et le « Droit Public américain » (Doctrine de Monroe).*
VIII. — *Doctrine hispano-américaine antérieure à la doctrine de Monroe.*
IX. — *Comparaison entre les principes de la doctrine de Monroe et les principes de la doctrine hispano-américaine.*
X. — *La doctrine de Monroe a été acceptée par les États de l'Amérique latine au cours du XIXe siècle.*
XI. — *Développement de la doctrine de Monroe au cours du même siècle.*
XII. — *Politique impérialiste et politique d'hégémonie des États-Unis à tort comprises dans l'expression « doctrine de Monroe ».*
XIII. — *Principes constitutifs du « Droit Public américain ».*
XIV. — *Comparaison entre les principes du « Droit Public européen » et ceux du « Droit Public américain ».*
XV. — *Sphère d'action à l'avenir du « Droit Public européen » et du « Droit Public américain ».*

Le traité de paix de Versailles du 28 juin 1919 marque une époque mémorable : il est le commencement d'une nouvelle ère dans la vie des nations.

1. L'article qu'on va lire a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, dans la séance du 4 octobre 1919.

Le traité n'a pas réussi à rétablir immédiatement la paix en Europe, et tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'il a des défauts; mais les objectifs qu'il poursuit le font considérer comme un fait culminant dans l'Histoire de la civilisation.

Ces objectifs, — en plus de mettre un terme à la guerre et d'accorder des réparations et sûretés aux vainqueurs, notamment à la France, — sont :

1° De refaire la carte politique de l'ancien continent;

2° De jeter les bases d'une nouvelle organisation internationale.

I

Nous ne rechercherons pas ici jusqu'à quel point le Traité de Versailles a atteint le premier objectif : refaire la carte politique de l'ancien Continent, ce qui implique la liquidation et la résolution de tous les problèmes de caractère territorial qui ont agité l'Europe pendant le XIXe siècle. Ce qui apparaît cependant manisfeste, c'est que cette réorganisation n'a pu être faite en conformité avec les principes absolus que proclamait le Président Wilson dans son célèbre message du 8 janvier 1918, où il indiquait les bases sur lesquelles, à son sens, devait reposer la future Société européenne. Et cela, parce que l'organisation politique d'un continent est le résultat de conditions spéciales, du milieu géographique, et d'autres circonstances qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles de se plier entièrement à la volonté humaine.

C'est le deuxième objectif du Traité de Versailles : jeter les bases d'une nouvelle organisation internationale, afin d'assurer le règne de la paix entre les États, que nous voulons spécialement étudier.

L'idée n'est pas nouvelle : elle a été la préoccupation constante des philosophes, sociologues et publicistes, notamment au cours du XIXe siècle. Après la grande guerre, on a pu apprécier avec plus d'exactitude qu'à aucune autre époque, l'étendue et la complexité du problème de la paix, ainsi que les moyens les plus adéquats pour le résoudre.

Il est d'abord certain qu'il ne peut pas y avoir de paix extérieure, si, en même temps, la paix ne règne pas à l'intérieur des États; et que, pour obtenir l'une et l'autre, il faut effectuer des modifications

profondes dans l'organisation des pays et dans la vie des nations. Le moment est opportun pour entreprendre une réforme d'une telle ampleur. L'Histoire nous apprend qu'après de grandes convulsions, il est possible de mettre immédiatement en pratique des réformes qui, dans des époques normales, auraient besoin de siècles pour être réalisées. A l'égal des catastrophes qui anéantissent une ville, les cataclysmes sociaux permettent de modifier profondément les institutions qui en ont été la cause, et d'introduire dans la nouvelle organisation les améliorations conseillées par l'expérience.

Les modifications produites pendant la guerre et celles qui se produisent actuellement dans tous les pays sont — au milieu de l'incertitude qu'elles occasionnent — d'un heureux présage pour l'avenir.

Au cours de la guerre, des changements profonds ont eu lieu dans la vie intérieure et extérieure des pays belligérants. Toutes ces modifications se ramènent à l'abandon du régime individualiste, auquel se substitue celui de la coopération ou de la solidarité. Après la guerre, les pays vainqueurs sont entrés dans une période d'évolution et de transformation politique et sociale, alors que les vaincus se trouvent en pleine révolution. Les uns et les autres reconnaissent, du reste, qu'il n'est pas possible de revenir à l'ancien régime individualiste établi depuis la Révolution Française, et qu'il faut continuer avec celui de la coopération qui a démontré avoir de grands avantages sur le premier.

Tous les pays, en outre, tendent à se constituer sur le principe de nationalité et à s'organiser sous un régime démocratique bien plus avancé que celui qui a existé jusqu'aujourd'hui. Cette tendance se caractérise surtout par une nouvelle conception de l'État qui cesse d'être un pouvoir souverain de commandement, et a pour mission d'accomplir un devoir, d'assurer une fonction sociale, en établissant les services publics nécessaires au bien commun des individus. Le service public tend à être la base du droit constitutionnel futur, comme l'autorité a été celle de jadis.

Dans tous les pays aussi l'opinion publique réclame impérieusement l'abandon du régime économique qui a existé jusqu'aujourd'hui et son remplacement par un autre, qui, sans détruire la propriété privée, socialise ou nationalise, au bénéfice de l'intérêt général, les

biens ou industries qu'on estime nécessaires au bien commun. On demande, en outre, avec insistance, que la nouvelle vie sociale repose sur l'harmonie des trois éléments, dont deux surtout ont été jusqu'à ce jour en opposition ouverte : le travail, le capital et le talent (artistique et scientifique) ; qu'on combatte avec énergie certaines plaies sociales ou défauts d'organisation propres à l'individualisme, notamment l'oisiveté et le luxe excessif ; qu'on poursuive les spéculateurs et accapareurs, etc...

La guerre, en même temps qu'elle a donné de nouvelles orientations à la vie sociale, a été un champ fécond d'enseignements ; elle a soumis à une dure épreuve les institutions existantes en montrant leurs avantages et défauts ; elle a magnifiquement réveillé, enflammé l'intelligence humaine en lui faisant abandonner des idées traditionnelles, fausses et préjudiciables, et chercher de nouveaux horizons. Enfin, l'opinion publique joue en ce moment plus qu'à toute autre époque, un rôle prépondérant en demandant avec énergie la mise en réalisation pratique de ces nouveaux idéals.

II

En dehors de ces transformations dans la vie intérieure des États, il faut, pour assurer la paix, qu'il s'établisse, sur une base solide, une véritable Société des Nations.

Les Conférences de La Haye de 1899 et 1907 ont examiné le problème tendant à assurer la paix entre les États et ont estimé qu'à cet effet il était nécessaire :

D'étendre l'empire du Droit et de fortifier le sentiment de la Justice Internationale ;

D'arbitrer des moyens pour éviter des conflits et de créer des institutions pour les résoudre à l'amiable ;

D'humaniser les lois et coutumes de la guerre et d'étendre le droit des neutres ;

D'obtenir le désarmement universel ou, tout au moins, la limitation des armements.

Deux erreurs ou défauts fondamentaux apparaissent manifestement aujourd'hui dans l'œuvre de la Conférence de La Haye, défauts auxquels, du reste, on ne pouvait remédier alors, car il fallait pour

changer profondément la vie internationale, qu'il se produise un cataclysme comme celui que nous venons de traverser.

La première erreur consista à vouloir établir la paix sur l'ordre international existant, sans réparer les injustices commises, ni donner satisfaction aux nationalités qui voulaient se constituer en États indépendants.

La deuxième consista à continuer dans la vie internationale avec le régime individualiste, malgré les concessions que la Conférence fit au régime de solidarité qui commençait à se frayer un chemin dès la seconde moitié du XIXe siècle.

Le traité de Versailles a réagi contre ce double défaut, et l'occasion était, comme nous l'avons dit, exceptionnellement favorable. D'abord, il a tâché de réparer les injustices commises dans le Continent européen en restituant à la France l'Alsace et la Lorraine et en donnant naissance à de nouveaux États sur la base de la nationalité. Ensuite, il a reconnu que c'est sur le régime de la coopération ou solidarité, qu'à l'avenir doit se baser la Société Internationale. Il a jeté les fondements de ce nouveau régime avec hardiesse, mais sans utopie. Certes, la tâche est loin d'être parfaite. L'organisation internationale, en effet, ne peut reposer sur un simple pacte, mais sur un ensemble d'institutions. Le traité de Versailles a cependant le mérite indéniable d'avoir fait un effort gigantesque d'organisation : il fixe ou détermine les principales bases de la future Société des Nations; il en ébauche ou présuppose d'autres; il en passe sous silence d'autres encore.

Qu'il nous soit permis de réclamer pour l'Institut Américain du Droit International l'honneur d'avoir été le premier à déclarer, dès que la guerre éclata, qu'il serait nécessaire quand elle aurait pris fin, de procéder à la reconstitution de la Société des Nations et du Droit qui doit la régir, et il se consacra à l'étude de l'un et l'autre problèmes dans toute leur ampleur [1].

L'exposé que nous allons faire de l'œuvre du Traité de Versailles,

1. Voir les travaux de l'Institut, notamment Alvarez, *Le Droit International de l'Avenir* (Washington 1916). *L'Exposé des motifs et projets présentés à la Session de la Havane* (Washington 1917). *La Futura Sociedad de las Naciones* dans *Actas, Memorias y Projectos de las Sessiones de la Habanas* (New-York 1918). Cf. *La Grande Guerre Européenne et la Neutralité du Chili* (Paris 1915) première partie.

les critiques dont il a été l'objet, surtout dans le Sénat américain, comparé avec les travaux de l'Institut Américain, justifieront notre affirmation.

III

Le traité de Versailles, dans la partie XIII, s'efforce d'établir la coopération internationale en organisant le travail sur une base mondiale.

La section première de cette partie commence par déclarer que :

La Société des Nations a pour but d'établir la paix universelle, et qu'une telle paix ne peut être fondée que sur la justice sociale.... Qu'il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger, et qu'il est urgent d'améliorer ces conditions. On ajoute « que la non adoption par une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leur propre pays ». Et on termine en déclarant « que les Hautes Parties contractantes, mues par des sentiments de justice et d'humanité, aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable », conviennent de fonder une organisation permanente chargée de travailler à la réalisation du programme exposé dans le préambule (Voir aussi art. XXIII du Pacte de la Société des Nations).

L'article 427 établit :

Les Hautes Parties contractantes, reconnaissant que le bien-être physique, moral et intellectuel des travailleurs salariés est d'une importance essentielle au point de vue international, ont établi, pour parvenir à ce but élevé, l'organisme permanent prévu à la section 1 et associé à celui de la Société des Nations.

On proclame ensuite certains principes de législation ouvrière destinés à recevoir application dans tous les pays du monde.

C'est donc avec raison qu'on a considéré la partie XIII du traité de Versailles comme consacrant une « constitution internationale du travail ».

Les autres bases de coopération internationale sont établies dans le pacte de la « Société des Nations ». Mais il est inexact de déclarer, que les bases énoncées par le préambule servent pour développer la

coopération; elles garantissent, en outre, incomplètement la paix et la sécurité entre les États.

Dans le préambule, on dit, en effet :

Considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, il importe :

D'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre;

D'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur;

D'observer rigoureusement les prescriptions du Droit international, reconnues désormais comme règle de conduite effective des gouvernements;

De faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés.

Le pacte établit ensuite les bases de coopération internationale qui comprennent les principales manifestations de la vie entre les États :

a) Moyens ou procédés adéquats pour prévenir les conflits (Art. XI, XII, XIII, XVII).

b) Institutions pour résoudre ces conflits. Ceux d'ordre juridique doivent être résolus par une Cour de Justice internationale. Le pacte charge le Conseil d'élaborer un projet à ce sujet (art. XIV). Ceux d'ordre politique doivent être résolus par une assemblée ou un conseil créé par le pacte (art. III, IV, XV).

c) Afin d'éviter dans la mesure du possible la guerre on procédera à la limitation des armements (art. VIII et IX).

d) Tous les membres de la Société prendront solidairement des mesures contre l'État qui, d'une façon injuste, déclare la guerre à un autre (art. XVI et XVII).

e) On stipule la garantie réciproque du respect mutuel de l'intégrité territoriale (art. X).

f) On déclare abolir les alliances et les pactes de caractère agressif, ainsi que ceux contraires à l'esprit de solidarité qui doit régner dans la société internationale (art. XX).

g) On déclare également que l'assemblée doit considérer périodiquement les situations internationales qui menacent la paix mondiale (art. XIX).

h) On met sous le contrôle de la Société des nations tous les organes de coopération internationale qui existaient ou qui s'éta-

bliront dans l'avenir, notamment les bureaux internationaux (art. XXIV et XXV).

i) La Société des Nations est appelée à exercer à l'avenir le contrôle et à régler progressivement tout ce qui a trait aux voies de communication internationale (art. XXIII du « Pacte de la société des nations » et art. 336 à 338, 342, 376 à 380, 386, etc... du traité de Versailles).

j) La Société est chargée du contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants, ainsi que du trafic de l'opium et autres drogues nuisibles (art. XXIII).

k) Afin d'éviter dans la mesure du possible les rivalités et la politique impérialiste des grandes puissances ainsi qu'en accomplissement « d'une mission sacrée de civilisation », on établit que certains États, en qualité de mandataires de la Société des Nations, et désignés par celle-ci dans chaque cas, administreront certains territoires en Europe, ainsi que certaines colonies qui n'ont pas atteint encore un développement social suffisant pour se gouverner par elles-mêmes (art. XXII et XXIII du dit Pacte, et 99, 102, etc., du traité de Versailles).

l) Enfin, on consacre certains devoirs internationaux des États, notamment communiquer au Secrétariat de la Société des Nations tous les traités passés par eux (art. XVIII); assurer dans leurs territoires des conditions de travail équitables et humaines; traiter avec bienveillance les populations indigènes dans les territoires soumis à leur administration; prendre des mesures adéquates pour maintenir la liberté des communications de transit et de commerce, et pour prévenir et combattre les maladies (art. XXIII).

IV

Le pacte de « Société des Nations » n'établit pas quelle est la nature de ladite société. Est-ce qu'elle est une association d'États fondée sur un pied d'égalité? Ou est-elle une Fédération? Ou crée-t-on un super-État, un organisme auquel seront soumis les pays qui feront partie de la dite société? Cette question commence à préoccuper vivement les publicistes à raison des conséquences pratiques découlant de l'adoption de l'un ou de l'autre des points de vue

indiqués. La vérité c'est que le dit pacte est une « Union politique »; chaque pays en conséquence garde son indépendance, mais il reste soumis à toutes les limitations résultant de la coopération, qui est à la base de la dite Union [1].

Le pacte de la « Société des Nations », a, du reste, des défauts graves et des lacunes auxquels il faudra remédier à l'avenir; le principal défaut est peut-être de n'avoir pas établi cette société sur des bases juridiques, mais d'avoir laissé sa direction presque exclusivement entre les mains des cinq grandes puissances victorieuses. On consacre, donc, l' « Entente » qui a existé pendant la guerre entre ces puissances; c'est une « Sainte Alliance » indispensable, il est vrai, pour assurer l'accomplissement du traité de paix mais qui ne doit pas exister comme base d'une organisation permanente de la société internationale. Dans celle-ci, l'égalité des États doit être la règle, mais on ne peut méconnaître cependant que les grandes puissances y exerceront naturellement une influence prépondérante.

Quelques publicistes mettent en relief d'autres défauts du pacte de la Société des Nations : la règle que les décisions du Conseil ou de l'Assemblée doivent être prises à l'unanimité; que, sauf exception, elles ne sont pas obligatoires pour les membres de la société; que la société n'a pas sous ses ordres la force matérielle suffisante pour faire respecter ses résolutions, etc.[2].

V

Un élément indispensable dans l'organisation internationale, que le pacte de la Société des Nations ne mentionne pas expressément, mais que cependant il présuppose, est l'organisation des groupes d'États et des Continents.

A première vue, il semble que la solidarité étroite entre les États exige que la future société internationale soit constituée sans faire aucune distinction entre les États, et que toutes les institutions et

1. Dans les travaux que nous avons présentés à l'Institut américain, nous avons qualifié de *Union politique* l'institution qu'aujourd'hui on nomme *Société des Nations*. Voir *Le Droit International de l'Avenir*, p. 74.

2. Voir sur ces points Scelle, *Le pacte des nations et sa liaison avec le traité de Paix*, notamment, la lettre de M. Bourgeois et le chap. VIII.

toutes les règles doivent avoir un caractère universel. Il n'en est rien.

Le traité de Versailles et celui de Saint-Germain font diverses distinctions entre les États : grandes Puissances et celles qui ne le sont pas; entre les pays qui font partie de la Société des Nations et ceux qui restent en dehors d'elle; entre les pays entièrement indépendants et les colonies; entre les pays qui ont atteint leur plein développement et ceux qui ne se trouvent pas dans ces conditions. On va jusqu'à distinguer les pays ou régions selon le continent auquel ils appartiennent (Voir art. XXII du Pacte de la Société des nations). D'autres distinctions sont basées sur l'organisation intérieure des États. Selon les traités de Versailles et de Saint-Germain, en effet, la Pologne, l'État Serbe-Croate-Slovène, la Roumanie, l'État Tchéco-Slovaque, doivent accepter certaines dispositions dictées par le puissances alliées et associées, afin de protéger les habitants qui se trouvent dans leurs territoires et qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion.

On peut et on doit distinguer aussi dans la société internationale des groupements de pays qui sont intimement liés entre eux à raison des affinités de race ou de la situation géographique, tels les pays latins de l'ouest de l'Europe, les fédérations qui pourront se former entre certains pays qui viennent d'être constitués par le Traité de Paix, ainsi que d'autres groupements d'États.

La principale distinction qu'il faut faire, cependant, par son importance pratique, est celle des continents.

Dans la Société internationale existent cinq continents, parmi lesquels deux, l'Europe et l'Amérique, ont exercé et exercent une influence prépondérante. Malgré qu'ils soient de la même culture et unis par de multiples liens très étroits, les deux continents se sont développés différemment parce qu'ils ont constitué des milieux géographiques, politiques et économiques différents.

Cette distinction entre les groupes d'États et entre les continents ne veut nullement dire, du reste, qu'on prétende établir une opposition entre eux, comme, malheureusement, on l'a cru toutes les fois où on l'a mise en évidence. Elle correspond à la réalité des choses et donne à la Société des Nations sa vraie physionomie.

D'autre part, à côté des règles de caractère universel, il existe, en effet, des règles de caractère continental, des règles propres seule-

ment à certains groupes de pays et appelées « interstatales » (entre États), et enfin des règles dites d' « Écoles ». C'est une idée préconçue de croire que toutes les règles de droit international doivent avoir nécessairement un caractère universel.

La conception de règles de caractère continental a suscité une vive opposition quand elle fut exprimée à propos de l'existence d'un droit international américain. Plus tard, elle a été acceptée par la quasi-unanimité des publicistes[1]. L'Institut Américain de Droit international les a reconnues dans ses statuts. De même, toutes les Sociétés Nationales affiliées à ce dernier.

A leur tour, les règles spéciales à certains groupes de pays ont été aussi acceptées, notamment par Fiore[2], et, pendant la guerre, en ce qui concerne les puissances belligérantes, par von Liszt, professeur à l'Université de Berlin[3]. Et aujourd'hui, après le Pacte de la Société des Nations, les publicistes admettent encore que, dans la future société internationale, il faut faire les distinctions de continents et de groupes de pays, tant au point de vue politique, qu'au point de vue du droit[4].

VI

Il convient d'insister sur ce que le Pacte de Versailles — de même que celui de Saint-Germain — loin de s'opposer à la distinction continentale, la présuppose au contraire, en jetant les bases d'un nouveau « Droit Public Européen » et en reconnaissant l'existence du « Droit Public Américain ».

Il est important de mettre en lumière les caractères de ces deux Droits pour saisir le rôle qu'ils vont jouer dans la future Société Internationale.

1. Fiore, *Il Diritto Internazionale Codificato*, 5e édition (Turin 1915). Introduzione, Capitole IV; Bonfils-Fauchille, *Manuel de Droit International public*, 7e édition (Paris, 1914), p. 21-24, avec les autorités y citées, et p. 1186. Voir aussi les opinions dans *L'Institut Américain de Droit International*, Fondation (1913).

2. Fiore, *Il Diritto Internazionale Codificato*, 5e édition (Turin 1915). Introduzione, Capitole IV.

3. Von Liszt, *The Reconstruction of International Law* dans la *University of Pensylvania Law Review*, June 1916. Cf. Reuterskjold, *Les lignes directrices du droit des gens après la guerre*, dans la revue *Scientia*, avril 1916. Cf. Alvarez, *Le Droit International de l'Avenir*, p. 138-141.

4. Scelle, *Le Pacte des Nations et sa liaison avec le traité de paix*, p. 117 et 373

Avec le traité de Westphalie, de 1648, commence l'organisation internationale de l'ancien continent; elle subit de profondes modifications, en 1815, date à laquelle on peut dire seulement qu'il existe *politiquement* une « Europe ». Cette organisation subit à son tour de nouvelles modifications au cours du XIXe siècle, par le fait du « Concert européen ». L'ensemble de cette organisation politico-internationale, créé par les grandes puissances, ordinairement par traité, et relative au continent européen, ainsi qu'à une partie du continent asiatique et africain constitue le « Droit Public européen »[1]. Les grandes puissances qui ont contribué à la formation de ce Droit Public pendant le XIXe siècle, sont au nombre de huit : Allemagne, Autriche-Hongrie, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon et Russie.

Pratiquement, les États-Unis et le Japon n'ont pas pris part au règlement des affaires relatives au Continent européen, et ont pris une part secondaire dans les combinaisons de la politique impérialiste dans les régions asiatiques et africaines.

Pendant le XIXe siècle, on a parlé, ou invoqué, en plusieurs occasions le Droit Public européen, mais sans le définir expressément. Il en est ainsi, par exemple, dans le Traité de Paris du 30 mars 1856, en vertu duquel les puissances signataires admettent la Turquie à participer aux avantages du Droit et du Concert européen. Lord Salisbury se référa au « Droit Public européen » dans le discours qu'il prononça dans la Chambre des Lords, en mars 1897, à propos de la question de la Crète.

Mais c'est pendant la grande guerre qu'on a le plus invoqué le « Droit Public européen ». Le Gouvernement anglais s'y est référé dans cinq occasions solennelles, en déclarant que c'est pour sa défense qu'il est entré en guerre : discours du premier ministre anglais, Asquith, au Guild Hall, le 4 septembre 1914, à Édimbourg, le 18 septembre, et au Guild Hall, le 9 novembre de la même année; Messages

1. L'expression « Droit Public Européen » ainsi que celle de « Droit International Européen » ont été prises par quelques auteurs notamment anciens comme étant synonymes entre elles et comme synonymes du Droit International Universel, c'est-à-dire du Droit International né en Europe et qui après a été accepté par les États des autres continents, spécialement ceux de l'Amérique. (Voir Klüber « Droit des Gens moderne de l'Europe » annoté par Ott. Paris 1874, p. 2-3; Heffter, « Le Droit International de l'Europe » trad. J. Bergson 1883 p. 13-25.)

du Roi d'Angleterre au Parlement, le 18 septembre 1914 et 27 janvier 1916[1].

Le gouvernement français s'est référé au « Droit public européen » dans la communication que le Premier Ministre, M. Clemenceau, adressa, le 24 juin 1919, au Premier Ministre de Pologne, M. Paderewski, en lui transmettant le Pacte que la Pologne doit signer, en conformité de l'article 93 du traité avec l'Allemagne.

De l'ensemble de ces déclarations, ainsi que des précédents diplomatiques, on peut déduire que sous l'expression « Droit public européen » on comprend les principes politiques et juridiques suivants :

a) Aucune grande puissance n'a, par elle-même, le droit d'imposer sa volonté au reste de l'Europe.

b) Les affaires européennes qui intéressent ou affectent l'organisation internationale du Continent, notamment celles relatives à l'admission des nouveaux États (Turquie), naissance ou neutralisation de ces États, ainsi que les affaires relatives aux voies de communication internationale, doivent être réglées d'accord entre les grandes puissances (Concert européen). Les nouveaux États sont créés, autant que possible, sur la base de la nationalité.

c) Ces grandes puissances ont, en outre, le droit de régler la constitution des nouveaux États et d'intervenir dans leurs affaires intérieures quand elles le croient nécessaire à la paix européenne.

Comme le dit M. Clemenceau dans sa communication du 24 juin 1919 à M. Paderewski :

En premier lieu, je ferai remarquer que ce traité ne constitue pas une innovation. C'est une procédure depuis longtemps établie en droit public européen que lorsqu'un État est créé, ou même lorsqu'un État déjà existant reçoit des accroissements territoriaux considérables, sa reconnaissance collective et formelle des grandes puissances doit être accompagnée de l'assurance que cet État s'engagera, sous forme d'une convention internationale, à observer certains principes de gouvernement. Ce principe, pour lequel il existe de nombreux précédents, a reçu son application la plus manifeste lorsque la souveraineté indépendante de la Serbie, du Monténégro et de la Roumanie a été reconnue par la dernière grande assemblée des puissances européennes, au congrès de Berlin.

1. Voir aussi la déclaration de plusieurs professeurs de la Faculté d'Histoire de l'Université d'Oxford dans la brochure intitulée : *Pourquoi l'Angleterre a pris les armes*, p. 114-146.

d) Les grandes puissances peuvent étendre leur action à certaines régions des continents asiatique et africain. Cette politique impérialiste revêt diverses manifestations : le protectorat, la colonisation ou acquisition de territoires, soit directement, en fixant préalablement les conditions dans lesquelles elle doit avoir lieu (Traité de Berlin de 1878), soit par des moyens déguisés (Louage à long terme, zones d'influence, etc...).

e) Les matières qui dépendent du « Droit public européen » et spécialement celles qui se réfèrent à la politique impérialiste, sont réglées ordinairement, en conformité de ce qu'on appelle « les combinaisons de l'équilibre ».

La principale caractéristique du « Droit public européen » est que les matières qui le constituent intéressent tous les États du continent. En pratique, on a toujours distingué entre les affaires qui affectent seulement certains États et celles qui affectent l'organisation du continent et peuvent devenir une cause de conflagration universelle.

Une autre caractéristique de ce « Droit public » est que, bien que les matières qui le constituent intéressent tous les pays du continent, elles sont réglées seulement par les grandes puissances. Généralement pour régler ces questions, les grandes puissances signent des Traités ou se réunissent en conférences. Les décisions prises ou les traités signés ont le caractère de lois fondamentales, ne pouvant être dénoncés, ni modifiés, par la volonté d'une seule des parties; ils doivent être respectés par tous les États, même ceux qui appartiennent à un autre continent. Enfin, tout État européen peut se prévaloir du dit « Droit Public », et même entrer en guerre pour sa défense, ce que ne peut faire aucun État extra-continental.

Le Traité de Versailles, loin d'avoir dérogé au « Droit public européen » l'a, au contraire, maintenu et en a fixé les bases. Ce sont celles qu'il avait auparavant, mais avec quelques modifications importantes.

Et d'abord, par le Pacte de la Société des Nations toutes les affaires du monde, sans distinction de continent, — aussi bien européennes qu' américaines — doivent être résolues par tous les membres de la dite Société. En pratique, cependant, les affaires européennes et africaines seront résolues presque exclusivement par les grandes puissances européennes de l'Entente et par les États-Unis, le Japon venant

s'ajouter à elles pour les affaires asiatiques. — Mais, aux termes de l'article 21 du dit Pacte, dont nous allons bientôt nous occuper, les affaires américaines, en réalité, restent en dehors de la compétence des organes créés par la Société des Nations.

Une autre différence entre l'ancien et le nouveau Droit public européen, est que dans la solution des affaires qui rentrent dans son domaine, on ne doit plus s'inspirer, comme jadis, des « combinaisons d'équilibre » mais de l'intérêt général du Continent.

Enfin, le nouveau « Droit Public européen » veut mettre un terme à la politique impérialiste des puissances vaincues par l'administration coloniale internationale.

VII

A côté du « Droit public européen » existe un « Droit public américain » que le Pacte de la Société des Nations a reconnu explicitement dans l'article XXI, en se référant aux « accords régionaux » et notamment à la Doctrine de Monroe. Cet article est ainsi conçu : « Les engagements internationaux, tels que les traités d'arbitrage et les ententes régionales, comme la doctrine de Monroe, qui assurent le maintien de la paix, ne sont considérés comme incompatibles avec aucune des dispositions du présent Pacte ». L'expression « ne sont pas incompatibles » signifie clairement que la doctrine de Monroe reste en vigueur.

Mais le terme « doctrine de Monroe » employé par l'article est impropre. Si, durant la première moitié du XIXe siècle, nul ne doutait que cette doctrine représentât les idées et les sentiments de tous les États du Nouveau Monde depuis lors, on a entendu par cette expression, aux États-Unis surtout, non une doctrine continentale américaine, mais une politique personnelle, que, seuls, les États-Unis ont créée et développée, et qu'eux seuls doivent appliquer et interpréter.

Cette croyance se fonde notamment sur la circonstance que la célèbre doctrine fut proclamée par un Président américain qui alléguait comme son unique raison d'être la paix et la sûreté nationales ; et sur le fait que les États-Unis ont été l'unique défenseur de la dite doctrine pendant le XIXe siècle.

Mais l'expression « doctrine de Monroe » employée dans l'article XXI du Pacte ne se réfère nullement à cette politique personnelle, mais à

l'accord régional ou continental connu sous la même dénomination. C'est ce qui résultera à l'évidence d'un rapide exposé des idées des gouvernants des États-Unis et de l'Amérique latine sur l'origine et le développement de cette doctrine au cours du XIXe siècle.

VIII

Les principes contenus dans la célèbre doctrine condensent des idées et des aspirations qui naquirent et se développèrent dans tous les États du continent américain dès le commencement de l'Indépendance.

Depuis cette époque, en effet, — et à cause des horreurs causées par les guerres napoléoniennes, — quelques-uns des hommes d'État les plus éminents, notamment Washington et Jefferson, voulurent que le Nouveau Monde formât une Société internationale politiquement différente et indépendante de la Société internationale européenne. Cette idée ne prévalut pas; mais, par contre, de nombreux hommes d'État, notamment de l'Amérique latine, affirmèrent comme un dogme que les pays du Nouveau Continent avaient le droit de proclamer les principes nécessaires à son indépendance et à son libre développement, malgré qu'ils fussent contraires à ceux qui dominaient alors en Europe.

Les premiers hommes d'État qui énoncèrent ces nouveaux principes furent le Chilien, Juan de Egana, dans son *Proyecto de una declaration de los derechos del pueblo de Chile* publié en 1810, et le grand libérateur Bolivar, en divers documents, notamment dans sa célèbre et prophétique *Lettre de la Jamaïque* (Carta de Jamaica), écrite en 1815.

De 1810 à 1815, la doctrine latino-américaine, dénommée par quelques publicistes « Doctrine de Bolivar » et qui, plus exactement devrait s'appeler « Egana-Bolivar », se réfère à l'indépendance des États du Nouveau Monde et peut être condensée dans la formule suivante :

Les colonies hispano-américaines, conjointement et en se prêtant une aide réciproque, doivent s'émanciper de la métropole par les armes, en se constituant en États indépendants et souverains sous un régime constitutionnel, libéral et démocratique.

Les nouveaux États doivent, en outre, se confédérer et former une Société des nations solidaires entre elles et liées par des liens étroits aux pays de l'Europe.

A partir de 1815, et par crainte de l'intervention de la Sainte-Alliance, l'ancienne doctrine se modifia et se compléta de nouvelles formules qui peuvent se résumer comme suit :

Les États de l'Amérique espagnole constituent une Société internationale distincte de l'européenne; tous les États doivent se confédérer pour affirmer leur indépendance et empêcher que la métropole ou autre État d'Europe les oppriment ou contrarient leurs destinées....

Dans cette confédération, on doit, en outre, arbitrer des moyens adéquats pour maintenir la paix et solutionner les conflits. Les relations entre les pays confédérés doivent être régies par des principes juridiques en harmonie avec les nouvelles conditions et nécessités du continent.

IX

En 1823, un ensemble de circonstances, parmi lesquelles les interventions de la Sainte-Alliance en Europe, et la controverse des États-Unis avec la Russie, amenèrent le Président Monroe à faire dans le message de cette année des déclarations concernant la situation internationale du Nouveau Monde.

Dans ce message, il faut considérer deux séries de déclarations : 1° les États-Unis ne doivent pas intervenir dans les affaires européennes; 2° les pays du Nouveau Monde ont un droit acquis à leur indépendance, et les États de l'Europe ne peuvent ni les coloniser, ni intervenir dans leurs affaires intérieures ou extérieures.

La première série de déclarations qui établit la séparation politique des continents est connue sous le nom de « Doctrine de l'isolement » ou « Doctrine des deux sphères ». Bien avant Monroe, elle fut exprimée avec force par Washington, dans son *Farewell Adress*, et, dès lors, elle a orienté la politique extérieure des États Unis.

Quant à la deuxième série de déclarations, la « Doctrine de Monroe » a, avec la « Doctrine hispano-américaine », des points de contact et des différences qu'il est utile de mettre en relief.

D'abord, toutes les deux sont d'accord pour proclamer les principes suivants :

a) Les États du Nouveau Monde ont un droit acquis à leur indé-

pendance et les pays de l'Europe ne peuvent pas les soumettre à leur domination.

b) Le continent américain n'est pas susceptible à l'avenir de colonisation.

c) Les États de l'Europe ne peuvent pas étendre à l'Amérique le système d'équilibre, base de la politique alors existante, ni opprimer les nouveaux États, ni changer leur forme de gouvernement, ni intervenir dans leurs affaires intérieures ou extérieures, ni contrôler d'une façon quelconque leur destinée.

Les deux doctrines concordent, en outre, en ce qu'elles déclarent, quoique implicitement, l'égalité politique de tous les pays de l'Amérique; et affirment que le Nouveau Monde étant une société internationale, distincte de l'européenne, il a le droit de formuler les principes déjà indiqués — contraires à ceux qui dominaient alors en Europe — comme base de leur organisation internationale et à exiger son respect dans le continent américain.

Les différences entre les deux doctrines sont manifestes : Monroe ne prétendit pas établir proprement une doctrine, mais seulement formuler des déclarations, ayant en vue principalement l'intérêt national. C'est après seulement qu'elles ont acquis un caractère doctrinal. Les déclarations des hommes d'État de l'Amérique latine tendent en réalité à établir une véritable doctrine, en prenant en considération les intérêts nationaux et ceux du continent, et en affirmant qu'une offense à l'un quelconque de ces États était une offense commune que tous devaient repousser.

Dans la doctrine de Monroe, en outre, on fait des déclarations concernant les colonies européennes existant en Amérique, et on affirme l'intention des États-Unis de ne pas se mêler des affaires de l'ancien monde, points sur lesquels ne se prononce pas la doctrine latine. Par contre, cette dernière insiste sur ce que tous les États latins du Nouveau Monde sont solidaires entre eux et doivent former une véritable Société des Nations, régie par des règles juridiques.

Les points ou principes sur lesquels les doctrines concordent ont un caratère continental. Mais là où il n'y a pas de concordance, il ne saurait s'agir que d'une politique des États-Unis ou de l'Amérique latine, ainsi que nous l'apprend l'histoire diplomatique des pays du Nouveau Monde au cours du XIXe siècle.

X

Dès 1824, le message du Président Monroe fut connu dans presque tous les pays de l'Amérique latine : le Gouvernement et l'opinion publique de ces pays lui donnèrent leur formelle adhésion, comme le déclara le Président Adams dans son message au Congrès en 1826. Quatre pays surtout prirent en particulière considération ces déclarations en demandant aux États-Unis de les faire respecter : la Colombie, le Brésil, l'Argentine (Provinces-Unies du Rio de la Plata) et le Mexique.

En 1824, la Colombie, craignant que la France ne prêtât son aide à l'Espagne qui avait conçu le projet de reconquérir ses anciennes colonies, proposa au gouvernement de Washington la conclusion d'un traité d'alliance, en sollicitant en même temps qu'il précisât la portée de la doctrine de Monroe. Le Secrétaire d'État Adams, dans sa communication du 26 avril de la même année, déclara que la crainte d'une intervention de la Sainte-Alliance dans les pays du Nouveau Monde avait en grande partie disparu, et qu'en outre, le Gouvernement américain avait besoin de l'accord du Congrès dans chaque cas où il était nécessaire de faire respecter la doctrine de Monroe.

En cette même année 1824, le Brésil, craignant d'être subjugué par son ancienne métropole, proposa aussi aux États-Unis de passer un traité d'alliance offensive et défensive auquel les autres États de l'Amérique seraient ensuite invités à souscrire. Le Gouvernement américain s'y refusa en disant qu'il ne croyait pas un tel pacte nécessaire. L'année suivante, le Gouvernement du Brésil reconnut formellement la doctrine de Monroe.

En 1826, éclata une guerre entre le Brésil et les Provinces Unies du Rio de la Plata, au sujet du droit à la « bande orientale » (aujourd'hui Uruguay). Rivadavia, président de ces provinces, invoqua près du gouvernement de Washington l'application de la doctrine de Monroe à raison des liens étroits qui existaient entre le Brésil et le Portugal, pays européen. En 1828, le secrétaire d'État Clay, en réponse aux questions du gouvernement de Buenos-Ayres, déclara que les États-Unis ne se considéraient pas comme obligés

d'intervenir en défense de la doctrine de Monroe chaque fois que les intéressés les sollicitaient, et que, pour le faire, ils avaient besoin, dans chaque cas, de l'accord préalable du Congrès.

En ce qui concerne le Mexique, le Secrétaire d'État Clay envoya, en 1825, des instructions à son représentant dans ce pays, en lui manifestant que dans le message de 1823, on affirmait divers principes importants de « Droit intercontinental dans les rapports de l'Europe avec l'Amérique ».

Dès 1822, le grand libérateur Bolivar conçut l'idée de lier tous les États de l'Amérique latine par un pacte « d'union, ligue et confédération perpétuelle »; et, en 1824, étant Président du Pérou, il invita les gouvernements des dits pays, à se réunir en un congrès à Panama. Le gouvernement des États-Unis fut aussi invité, le dit Congrès devant proclamer la doctrine de Monroe. Le Congrès se réunit en 1826, avec les seuls représentants du Mexique, de l'Amérique Centrale, de la Colombie et du Pérou. On signa entre autre un pacte d' « Union, ligue et confédération perpétuelle », confirmant les principes proclamés par Monroe en 1823.

Des précédents du Congrès de Panama il résulte que les États latins avaient plus d'intérêt que les États-Unis à proclamer solidairement la doctrine de Monroe. Dans les instructions que le Gouvernement américain donna à ses délégués audit Congrès, il leur manifesta que la déclaration conjointe de la doctrine de Monroe projetée par les États latins, ne devait pas avoir un caractère solidaire, mais que chaque pays devait s'obliger individuellement à ne pas permettre dans les limites de son territoire l'établissement de nouvelles colonies européennes, cette déclaration de la part de chaque État étant jugée suffisante pour atteindre le résultat désiré. L'idée de Bolivar était beaucoup plus large : former une confédération de tous les États latins du Nouveau Monde pour défendre en commun leur indépendance et leur liberté en s'unissant aux États-Unis dans ce but.

Après 1826, les États latins de l'Amérique, ont manifesté à différentes occasions, leur formelle adhésion aux principes de la doctrine de Monroe, et notamment dans les Congrès internationaux qui se réunirent à Lima en 1848 et en 1864 et à Santiago du Chili en 1856. Dans ces Congrès, en effet, ainsi que dans les pactes qui y furent

signés, les nouvelles Républiques ont maintenu l'idée qui avait dominé depuis leur émancipation, de se considérer comme une seule famille de nations solidaires entre elles, afin de défendre leur indépendance et empêcher que les États étrangers les oppriment ou contrarient leur destinée.

XI

Au cours du XIXe siècle, les États-Unis sont restés fidèles aux idées exprimées dès 1824 par le Secrétaire d'État Adams, à savoir que, pour assurer le maintien de la doctrine de Monroe, il n'était pas nécessaire de contracter des alliances avec les pays latins, et que le Gouvernement américain était dans chaque cas l'unique arbitre pour décider s'il devait rendre effective ou non cette doctrine.

Au cours du même siècle, les États-Unis ont aussi développé la dite doctrine de Monroe en l'étendant à deux nouveaux cas :

a) Opposition à ce que les pays de l'Europe acquièrent, à quelque titre que ce soit, une portion quelconque du territoire des pays latins, même avec le consentement de ces pays, ou qu'une portion quelconque des dits territoires soit placée sous le protectorat d'une puissance étrangère.

b) Les États de l'Europe ne peuvent pas occuper, d'une façon plus ou moins permanente, même à la suite d'opérations de guerre, une portion quelconque du continent américain.

En 1912 le Gouvernement des États-Unis voulut donner une nouvelle amplification à la doctrine de Monroe. A cette date, un syndicat américain, propriétaire de terrains dans la baie de Magdalena (Mexique) entra en négociations avec un syndicat japonais pour lui transférer la propriété de ses terres. Le sénateur Lodge déclara qu'il considérait pareil transfert comme dangereux pour la sûreté des États-Unis. Le 2 août 1912, le Sénat vota une résolution aux termes de laquelle la possession d'un port ou autre portion du continent américain par une corporation ou syndicat étranger, pouvant faciliter au Gouvernement du pays dont il ressortit un contrôle militaire sur ledit port ou portion de territoire, devait être tenue comme contraire à la sûreté des États-Unis. Le Président Wilson, à son tour, dans un discours à Mobile (Alabama), le 27 octobre 1913, se prononça résolument contre les grandes

concessions faites par les pays latins à des syndicats étrangers et exprima l'espoir qu'à l'avenir les dits pays ne feraient plus de tels contrats, si dangereux, et que les États-Unis étaient disposés à leur prêter aide pour leur éviter d'y recourir.

Les États latins, pour leur part, ont accepté ces amplifications de la doctrine de Monroe et même ils ont voulu l'étendre à d'autres cas, comme il apparaît manifeste dans les conventions souscrites dans les Congrès internationaux ou dans les résolutions prises par les Parlements, ainsi que dans les déclarations des hommes d'État. En 1864, le Parlement du Chili, en protestation contre l'Empire mexicain, établi par Napoléon III, et à raison de la guerre que l'Espagne avait déclarée au Chili et au Pérou, approuva un projet de loi dans lequel les principes de la doctrine de Monroe ont été réaffirmés et amplifiés.

Dans son message au Congrès du Mexique en 1896, le Président Diaz proposa que tous les pays de l'Amérique proclament qu'une attaque d'une puissance étrangère contre l'indépendance, l'intégrité territoriale ou forme de gouvernement d'un de ces pays, fut considérée comme une attaque dirigée individuellement contre chacun d'eux. Enfin, en 1902, le Ministre des Affaires Étrangères de la République Argentine, Drago, à l'occasion de l'intervention anglo-italo-germanique contre le Vénézuéla, formula, comme complément de la doctrine de Monroe, le principe qu'on ne doit pas admettre à l'avenir le recouvrement coercitif des dettes publiques. Ce sujet a été réglé dans la deuxième convention souscrite à la seconde Conférence de La Haye.

XII

Après avoir proclamé la doctrine de Monroe, les États-Unis commencèrent leur politique impérialiste ou d'extension territoriale dans le continent. Au milieu du siècle, après la guerre avec le Mexique, en 1848, leur territoire s'étendit jusqu'à l'Océan Pacifique.

Cette circonstance, unie au développement du commerce de la grande République, donna naissance à une nouvelle politique des États-Unis : celle d'hégémonie ou contrôle sur certains pays du continent, notamment ceux de l'Amérique centrale et ceux situés dans la mer des Caraïbes ou qui bordent cette mer.

Les Présidents et les Secrétaires d'État ont toujours considéré cette

politique d'hégémonie comme un complément naturel de la doctrine de Monroe et l'ont toujours comprise dans cette dénomination.

Cette politique s'est manifestée, au cours du siècle, de différentes manières :

a) Les États-Unis ont prétendu que, sans leur consentement, un État européen ne peut pas transférer à un autre État européen les colonies qu'il possède dans le Nouveau Monde.

b) Ils sont intervenus comme protecteurs de Cuba, tant que Cuba a été colonie espagnole.

c) Ils sont intervenus dans la naissance de tout nouvel État dans le continent, soit par émancipation ou par sécession, en limitant ensuite sa souveraineté extérieure. C'est ce qui est arrivé avec Cuba et Panama.

d) Ils sont intervenus encore dans les affaires internes de certains États latins américains, théâtres de révolutions, notamment à Cuba et à Saint-Domingue.

e) Ils contrôlent le canal inter-océanique de Panama, et prétendent exercer leur contrôle dans le canal projeté à travers le Nicaragua.

f) La politique proclamée par le Président Roosevelt d'exercer pression sur les pays latins qui n'accomplissent pas dûment leurs obligations internationales, notamment pécuniaires, est une autre manifestation de cette politique d'hégémonie.

g) De même le contrôle exercé dans la vie économique de certains pays auxquels les États-Unis ont prêté de l'argent pour payer leurs créanciers. Cette situation est réglée ordinairement par traité.

Il faut remarquer toutefois que la politique d'hégémonie ne va pas jusqu'à prétendre exercer, tout au moins directement, un protectorat sur les pays latins d'Amérique. Ainsi le déclara le Secrétaire d'État Cass, en 1858, à son ministre en Espagne à propos des tractations faites par des Haïtiens, amis de l'administration de leur pays, qui désiraient le placer sous le protectorat des États-Unis.

Les pays latins américains ont manifesté toujours une vive anxiété pour cette politique d'hégémonie, et ont souvent projeté des alliances pour se mettre à l'abri. Et la circonstance qu'on ait appelé « Doctrine de Monroë » cette politique, a fait naître dans ces pays une grande aversion contre cette doctrine qu'on considère, non plus avec la portée qu'elle a eue en 1823, et jusqu'à la première moitié du

XIXe siècle, mais comme synonyme de politique impérialiste et d'hégémonie.

A la quatrième Conférence pan-américaine, en 1910, la délégation du Brésil présenta une motion tendant à faire proclamer la doctrine de Monroe par tous les pays du continent. Un intéressant échange de vues eut lieu entre les délégations de l'Argentine, du Brésil et du Chili. Toutes les délégations furent d'accord pour accepter la doctrine de Monroe telle qu'elle avait été proclamée en 1823; mais quelques-unes soutinrent qu'afin d'éviter tout doute à ce sujet, il fallait condamner en même temps la politique impérialiste et d'hégémonie des États-Unis. Cette proposition empêcha la motion du Brésil d'avoir une suite[1].

Remarquons enfin que le Secrétaire d'État Root, à la troisième Conférence pan-américaine, et le Président Wilson, à plusieurs reprises, ont déclaré solennellement que les États-Unis veulent traiter les autres républiques latines de l'Amérique comme leurs égales et qu'ils n'ambitionnent pas leur territoire. Ces déclarations ont été unanimement interprétées dans l'Amérique latine, comme un abandon de la part des États-Unis de la politique impérialiste et d'hégémonie; elles ouvrent une nouvelle ère, et facilitent le développement du pan-américanisme.

XIII

De l'exposé historique que nous venons de faire, il résulte de toute évidence que les États du Nouveau Monde ont proclamé cinq prin-

1. M. Clemenceau a fait allusion à ce qui s'est passé à ce Congrès, dans le discours qu'il a prononcé devant la Chambre des Députés le 27 septembre dernier en défense du Traité de Paix. Il a dit : « Quant à la doctrine de Monroe, c'est la même chose. L'Amérique a la doctrine de Monroe qui a été instituée pour préserver le continent américain des entreprises du continent européen, à un moment où la monarchie légitime était très batailleuse. Cette doctrine a été reconnue et acclamée non seulement par la République du nord, par les États-Unis, mais par toutes les Républiques américaines, et, sur ceux qui ont parlé de ces choses sans les connaître, j'ai au moins l'avantage d'avoir pu assister, à Buenos-Aires, à un congrès pan-américain où toutes les républiques du sud étaient représentées.

J'ai eu l'honneur de causer avec leurs délégués, et je puis vous dire que la doctrine de Monroe est regardée par eux comme une force, comme un soutien puissant. Par conséquent, dire que nous avons laissé les républiques de l'Amérique du Sud sous la tutelle, sous la puissance, sous la domination de l'Amérique du Nord, est une affirmation qui ne répond pas à la réalité des faits. » — *Le Temps*, du 27 septembre 1919.

cipes, — trois originaires et deux amplifications — tendant à assurer leur indépendance et libre développement. Ces principes, en conséquence, doivent être considérés comme principes du « Droit public américain ». Et c'est dans ce sens qu'il faut prendre alors l'expression « entente régionale, comme la doctrine de Monroe », dont se sert l'article XXI du Pacte de la Société des Nations, en indiquant que cette entente « n'est pas considérée comme incompatible avec aucune des dispositions du présent Pacte ». Il ne se réfère donc nullement à la politique d'hégémonie et impérialiste des États-Unis.

Cette mise au point, cette distinction, entre la « Doctrine de Monroe » et la politique impérialiste et d'hégémonie des États-Unis montre combien sont inacceptables les idées émises dernièrement dans le Sénat américain au sujet de cet article XXI du Pacte de la Société des Nations. Quelques sénateurs ont soutenu que la « Doctrine de Monroe » n'est pas une entente régionale, mais une politique exclusive des États-Unis et qu'à eux seuls il appartient de l'appliquer et de l'interpréter[1].

La vérité, au contraire, est que la « Doctrine de Monroe » reconnue par le Pacte est, — comme nous l'avons dit et tenons à le redire — seulement l'accord régional ou continental de tous les États du Nouveau Monde. Étant donné son caractère continental, l'application de cette doctrine intéresse tous les États de l'Amérique, et son interprétation tous les États du monde.

Et c'est pour éviter à l'avenir tout doute sur la nature et la portée de la doctrine de Monroe, que le Secrétaire Général de l'Institut Américain de Droit International a présenté à la considération des Sociétés nationales affiliées à l'Institut un projet sur les « Droits fondamentaux du Continent américain ». Ce projet tend à la proclamation solidaire par tous les États du Nouveau Monde des principes originaires de la « Doctrine de Monroe », en les mettant en harmonie avec les nouvelles nécessités du continent américain. Ces principes, désormais, ne devraient plus être connus sous le nom « Doctrine de Monroe » mais sous le nom plus exact et plus moderne de « Droit public américain ».

XIV

Il est intéressant à présent de rapprocher les principes du « Droit public européen » de ceux du Droit public américain :

a) A la différence du « Droit public européen », le « Droit public américain » est établi par tous les États du Nouveau Monde. L'égalité juridique est la base de ce Droit, bien qu'on ne puisse pas méconnaître qu'en pratique les États-Unis exercent une influence considérable dans la vie internationale du Nouveau Monde;

b) A la différence du « Droit public européen », le « Droit public américain » est un ensemble de principes juridiques tendant à assurer l'indépendance et le libre développement du Nouveau Monde. Mais il y a aussi des principes qui ont d'autres objectifs, tel *l'uti possidetis* pour la détermination des frontières.

c) Les pays du Nouveau Monde n'ont pas le droit d'intervenir dans la formation des Nouveaux États en Amérique, ni dans leur organisation politique, ni dans leurs affaires intérieures.

d) A raison de l'égalité juridique, les « combinaisons d'équilibre » n'ont pas cours dans le continent américain. Par le même motif, aucun État n'a le droit d'exercer son hégémonie sur les autres.

e) Les États de l'Amérique se réunissent périodiquement en des Congrès pan-américains pour régler les matières qui intéressent spécialement tout le continent. Dans le même but, on a créé aussi une « Union pan-américaine », qui a son siège à Washington. La réglementation des matières se fait conformément aux principes juridiques et à la solidarité que la nature et l'histoire ont établi entre les pays du Nouveau Monde.

Il y a cependant entre les deux Droits publics, une ressemblance, un point de contact : les principes du « Droit public américain », de même que ceux du « Droit public européen », doivent être respectés par tous les États, même ceux qui n'appartiennent pas au Continent et n'ont pas, en conséquence, pris part à leur élaboration.

XV

Il s'agit maintenant de déterminer les sphères de chaque « Droit public » c'est-à-dire déterminer l'action et l'intervention que les États

européens peuvent ou doivent exercer dans les affaires américaines et l'action ou l'intervention qu'à leur tour les pays du Nouveau Monde peuvent ou doivent exercer dans les affaires européennes.

Il faut, en effet, distinguer l'action de l'intervention. La doctrine de Monroe, — ou plutôt le Droit public américain s'oppose à l'intervention des États européens en Amérique, mais non à leur action, c'est-à-dire que ceux-ci y peuvent être arbitres, comme ils l'ont été plusieurs fois, ou y prêter leurs bons offices.

En prenant en considération les caractéristiques des « Droits publics » de chaque continent, l'organisation de la Société des Nations, notamment les dispositions de l'article XXI du Pacte, ainsi que les manifestations de l'opinion publique éclairée, nous pouvons dire qu'à l'avenir tous les pays du monde doivent régler conjointement, réunis dans des Congrès internationaux, les matières d'intérêt universel. Ils doivent aussi intervenir dans les affaires qui menacent la paix mondiale. Mais il convient que les États de chaque continent règlent entre eux seulement les matières d'intérêt continental et résolvent également entre eux les difficultés qui surgissent entre pays du même continent. Les pays des autres continents qui ont un intérêt direct dans un affaire peuvent toutefois prendre des mesures adéquates à la défense de leurs droits. Les controverses entre États de différents continents doivent être réglées par des organes à créer par la Société des Nations.

Mais la difficulté, — et elle est très grave — est celle de savoir quand une affaire ou un litige, est d'intérêt universel, menace ou non la paix mondiale. Il n'est pas possible d'établir de règle précise à ce sujet : ce sont les circonstances ou les événements qui, dans chaque cas, détermineront le caractère de la question. L'Assemblée ou le Conseil de la Société des Nations doit être appelé, dans chaque cas, à décider quand une affaire affecte ou non la paix du monde (art. III, alinéa III, art. IV, alinéa IV, et art. XIX du pacte de la Société des Nations). Il se peut qu'une affaire entre deux États devienne dans la suite de caractère continental et même mondial.

1. Le Sénat américain a partagé cet avis. La réserve V au Traité de Paix dit : « Les États-Unis ne soumettront à l'arbitrage ou à l'enquête de l'assemblée ou du conseil de la Société des Nations stipulés par ledit traité de paix, aucune question subordonnée ou rattachée dans leur opinion à leur politique traditionnelle communément connue sous le nom de doctrine de Monroe ; ladite doc-

Une affaire affectera toujours la paix mondiale quand un État portera atteinte par la force au traité de Versailles; déclare une guerre ou développe une politique qui a pour but direct de dominer ou de soumettre à sa domination d'autres États (art XI, XVI, XVII, du Pacte de la Société des Nations et XLIV du traité de Versailles), quand une grande puissance fait des préparatifs de guerre injustifiés.

Nous ne pouvons concrétiser ce qui précède dans les propositions suivantes :

a) Les États américains sont obligés d'intervenir quand les affaires européennes menacent la sûreté du continent américain, ou troublen la paix mondiale (dispositions du pacte de la Société des Nations et de la Convention par les États-Unis avec la France s'engageant à venir à son aide en cas d'une attaque injustifiée de la part de l'Allemagne.

b) Les États américains, s'ils peuvent exercer une action amiable dans les affaires européennes, ne doivent intervenir que dans les cas qui troublent la paix du monde. Dans les autres cas, ils doivent se borner à présenter leurs observations ou réclamations aux organes ou institutions créés pour résoudre ces conflits.

c) Si un conflit dans le continent américain menaçait de troubler la paix du monde, notamment si les États-Unis prétendaient, en pratiquant une politique impérialiste ou d'hégémonie, dominer ou démembrer l'un quelconque des États latins, américains, les pays de l'Europe — ou plutôt les pays qui constituent la Société des Nations — doivent intervenir pour défendre l'indépendance ou la sûreté de ces pays.

d) Les États européens, s'ils peuvent exercer une action amiable ou même d'arbitre, ils ne doivent pas intervenir dans les affaires du continent américain, lorsqu'elles ne menacent pas la paix du monde ou la paix européenne. S'ils ont un intérêt direct dans un quelconque de ces conflits, ils doivent le faire connaître aux pays en litige ou aux organes à créer en Amérique pour résoudre ces conflits[1].

trine doit être interprétée par les États-Unis seuls et il est ici déclaré qu'elle reste entièrement soustraite à la juridiction de ladite Société des Nations et ne peut être affectée par les stipulations contenues dans ledit traité de paix avec l'Allemagne. » (Note de l'auteur après lecture à l'Académie de la présente communication.)

1. Les réserves adoptées récemment par le Sénat américain coïncident dans leurs grandes lignes avec les idées exposées ci-dessus. (Note de l'auteur après lecture à l'Académie de la présente communication.)

Disons, en terminant, que le pacte de la Société des Nations n'aurait, en effet, qu'à gagner à la création, à côté des Cours de Justice et des organes de conciliation ayant pour mission de résoudre les difficultés de caractère mondial, d'organes ayant pour objet de concilier ou de résoudre les difficultés qui surgissent entre États d'un même continent, ou entre États de différents continents.

A la deuxième session que tint l'Institut de Droit international à la Havane, en 1917, le Secrétaire général présenta un projet de création d'une Union continentale ou Conseil de conciliation, destiné à donner naissance aux dits organes.

ALEJANDRO ALVAREZ,
Secrétaire général de l'Institut
américain de Droit International.

UN SERVICE DE LIAISON
FRANCO-AMÉRICAINE

On a souvent reproché au Gouvernement français le peu d'activité qu'il déploie pour la propagande extérieure. Il est certain que la France répugne à toute action de cette sorte : est-ce parce que notre esprit critique, développé à l'excès, se montre plus enclin à rechercher nos défauts qu'à mettre en lumière les éléments de force et de prospérité nationales? Est-ce parce qu'un certain sens raffiné de la vie sociale et les habitudes de la vie mondaine, si tyranniques dans notre pays pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution, ont discrédité la tendance à parler de soi-même? Il semble bien que la nation française se soit appliqué le mot fameux de Pascal : « Le moi est haïssable ». Le fait est que la guerre nous a surpris en matière de propagande comme sur bien d'autres points et qu'elle nous a révélé l'organisation puissante, formidable de l'Allemagne, l'importance aussi des services analogues chez nos alliés, l'absence complète de toute action de ce genre chez nous.

On peut dire que cette situation s'est prolongée jusqu'au début de 1916. A cette date, le Ministère des Affaires étrangères conçut le plan d'un groupement des services d'information et de propagande, et M. Philippe Berthelot, alors directeur du Cabinet, créa la « Maison de la Presse », rue François Ier, pour y grouper les nouvelles de la diplomatie, les renseignements du G. Q. G., les notes précises des différents ministères et administrations publiques, enfin des études préparées sur chaque affaire par des juristes, des historiens, des journalistes au courant des questions politiques, historiques et diplomatiques. En même temps des agences téléphoniques et télégraphiques assuraient un service de renseignements complet et rapide.

L'ensemble des services était réparti en quatre sections.

La *Section diplomatique*, dont l'activité est appelée à continuer, était chargée de la réception des journalistes français et étrangers,

des services téléphoniques avec la Suisse, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, et des services télégraphiques avec la Hollande, le Danemark, la Grèce, la Roumanie, la Russie et les États-Unis. Elle comprenait, en outre, un Bureau d'études, où se préparaient les notes documentaires sur tous les sujets du jour, et le service des enquêtes de Presse, chargé de rechercher en France toutes les informations de nature à servir la propagande française à l'étranger. Ce service rédigeait les radios lancés dans le monde par la tour Eiffel, le poste de Lyon et le poste de Carnarvon.

La *Section militaire*, en liaison constante avec le Ministère de la Guerre, dont elle recevait tous les éléments d'étude et d'action, était chargée de mettre les journalistes français et étrangers au courant de tout ce qui devait ou pouvait être dit sur la guerre. Elle leur communiquait des lettres trouvées sur les soldats allemands, des anecdotes, des documents; enfin elle organisait, avec le concours du Ministère des Affaires étrangères, tous les voyages des journalistes français et étrangers sur le front. Le service photographique et cinématographique de l'armée lui était rattaché.

La *Section de traduction et d'analyse de Presse étrangère*, qui a été maintenue, lit et analyse chaque jour les articles des principaux journaux du monde dont elle publie des résumés dans des Bulletins, quotidiens ou périodiques, de la Presse étrangère. A côté de ce travail, la même section rédigeait ou préparait des études d'ensemble strictement objectives, c'est-à-dire se bornant à donner les vues des journaux étrangers sur telle question à l'ordre du jour signalée au Chef de Service par la Section diplomatique ou la Section militaire. Le travail de cette section, fait par un personnel d'universitaires et de spécialistes, était groupé par pays de diverses langues; il fournissait la matière documentaire ou élaborée aux sections diplomatique et militaire.

Enfin le *Service d'information à l'étranger*, subdivisé lui-même en sections, correspondant aux pays neutres (Suisse, Hollande, Scandinavie, Espagne) ou alliés (Angleterre, Belgique, Italie, Portugal, Russie, Serbie, États-Unis, Amérique du Sud, Balkans, Extrême-Orient, section musulmane), avait pour fonction essentielle de coordonner et d'utiliser tous les efforts destinés à répandre l'influence française au dehors. Il agissait non seulement par ses propres

moyens — missions, conférences, éditions de livres, brochures — mais encore et surtout en utilisant les autres services de la Maison, notamment la section photographique et cinématographique de l'Armée, et aussi les publications diverses (*Bulletin des Français*, *Nouvelles de France*, *Bulletin de la Chambre de Commerce*, *Alliance Française*, *Bulletin de l'Asie*, *Bulletin de l'Afrique Française*, etc.), les brochures, tracts, analyses de livres (M. Lavisse, M. Lichtenberger, le Dr Bucher, etc.); les comités confessionnels de propagande (catholique, protestant, israélite), les Sociétés de Paris ou de province qui s'occupent d'action française à l'étranger, les associations féminines, etc.... Une section générale groupait tous les services où étaient préparées et mises au point les informations pouvant être adressées indifféremment dans tous les pays ou dans plusieurs : service de rédaction, service de l'image, service des journaux de tranchées (chargé de les classer, de les conserver et d'en communiquer des extraits significatifs aux grands journaux français et étrangers).

L'activité des sections géographiques n'avait pas pu être strictement déterminée, ni réglée une fois pour toutes. L'organisation improvisée a dû se servir, tout d'abord, de moyens de fortune et s'adapter par degrés à une tâche qu'il appartenait aux circonstances de préciser et de définir. C'est le travail d'adaptation et l'accomplissement progressif de cette tâche que je voudrais suivre dans l'une des sections étrangères, celle que je connais le mieux pour l'avoir dirigée moi-même depuis le début de juillet 1917 : la Section des États-Unis.

*
* *

Les circonstances ont donné à ce service une importance particulière et du même coup un intérêt qui s'égalait à cette importance, non seulement à cause de l'étendue du pays auquel il se rapportait, mais surtout par suite de la présence, en si grand nombre, des Américains chez nous. L'organisation des œuvres de bienfaisance d'abord, durant la période de neutralité, puis la guerre et enfin la Conférence de la Paix — sans compter la curiosité américaine pour les choses du vieux monde, qui ne cessa de se manifester si vivement d'un bout à l'autre de la grande crise — amenèrent en

France des personnalités de tout ordre, des associations civiles ou semi-militaires et une immense armée. Dans la nécessité où se trouvait la Section des États-Unis de répondre à une si grande variété de questions posées, soit en France sur l'Amérique, soit en Amérique sur la France, il ne fallait pas songer, du moins au début, à définir trop rigoureusement l'objet du Service ni à en limiter délibérément le champ d'action. Il importait au contraire de l'adapter aux besoins et aux circonstances et de le plier aux exigences de ceux qui s'adressaient à lui, plutôt que de vouloir les plier eux-mêmes à une formule arrêtée.

C'est en Amérique, d'abord, qu'il fallait agir. Progressivement, le centre de l'action se déplaça, à mesure que les Américains devenaient plus nombreux en France et qu'une élite américaine se trouvait parmi nous.

Notre première tâche était de rassembler les documents très nombreux de services différents, afin de les mettre à la disposition de nos représentants officiels en Amérique, particulièrement du Haut Commissariat français à Washington, qui avait organisé un Service d'information et de presse. Par chaque valise, la section des États-Unis lui adressait le Bulletin quotidien de la Presse étrangère et les Bulletins périodiques de la Presse de chaque pays allié, neutre ou ennemi, le Bulletin du Bureau de Presse français de Berne, les publications du S. R. de Belfort (Bulletin de Presse, Documents, Bulletin Alsacien-Lorrain), les radiotélégrammes de propagande (français et ennemis), le Bulletin hebdomadaire du Comité de restrictions, le Recueil des documents étrangers, les Informations économiques, le Bulletin économique français, les Feuilles d'informations, le Bulletin d'information coloniale étranger, les Documents sur la guerre, le Résumé de la Presse allemande, fourni par le G. Q. G., les procès-verbaux de l'Union des grandes associations, les rapports du Service de lecture des journaux, des spécimens des livres nouveaux et publications nouvelles, etc., etc. Des envois étaient adressés à M. l'ambassadeur de France, à MM. les consuls, au Bureau français d'information de M. Stéphane Lauzanne.

En dehors de ces envois officiels, l'action aux États-Unis exigeait un premier travail immédiat : la constitution des listes de correspondants. Une base nous était fournie par les organisations déjà

existantes aux États-Unis, comme la Fédération des Groupements de l'Alliance française, la Société des Professeurs de français. D'autre part, le Message des cinq cents intellectuels, présenté au Président de la République française par le Dr Morton Prince, nous donnait une liste toute préparée de personnalités sympathiques à notre cause et disposés à la défendre ou, tout au moins, à la comprendre. Il fallait compléter cette liste par catégories, c'est-à-dire en y ajoutant les représentants des élites sociales : professeurs, ministres des diverses confessions religieuses, industriels, commerçants, etc. Enfin, pour frayer aux informations françaises des voies dans l'opinion, il convenait d'inscrire sur notre liste les universités, écoles, bibliothèques publiques, clubs, grandes associations, etc. Plus tard seulement, au mois de mai 1918, à la suite du grand nombre de retour de nos envois avec les mentions : « inconnu », « décédé », « refusé », « non réclamé », nous résolûmes d'entrer en relations directes avec nos correspondants et de procéder à une révision des listes. Déjà nous avions pu ébaucher quelques dossiers individuels et opérer une première sélection, d'après les lettres reçues, les indications fournies, les envois suggérés. Il s'agissait d'étendre cette méthode et de la pratiquer systématiquement. Une note récapitulative des envois antérieurs fut adressée aux principaux destinataires avec prière de pointer les publications qui leur étaient parvenues, de nous signaler celles qui les intéressaient davantage et de nous dire s'ils désiraient la continuation de nos envois. Aux réponses à ce questionnaire vinrent s'ajouter des renseignements fournis par les chargés de mission et des suggestions dues à nos correspondants eux-mêmes, dont beaucoup ont bien voulu nous signaler, soit de leur propre initiative, soit sur notre demande, d'autres correspondants. Nous sommes parvenus ainsi à connaître ceux qui s'intéressaient vraiment à la propagande française; leurs noms ont été mis à part, leur dossier individuel constitué avec leur correspondance, et ils sont devenus, en même temps que nos conseillers, nos meilleurs intermédiaires. Dès lors les accusés de réception arrivèrent en grand nombre, et, ce qui était plus précieux encore, des lettres dans lesquelles on nous adressait des demandes spéciales et qui contenaient de précieux renseignements ainsi que des suggestions des plus intéressantes. Afin d'orienter de la façon la plus efficace notre diffusion et de parer de

notre mieux les attaques de l'ennemi, nous nous sommes appliqués à obtenir de nos correspondants les plus dévoués et les plus clairvoyants les remarques qu'ils avaient faites sur les manœuvres de la propagande allemande. Leurs nombreuses réponses nous ont été précieuses et peuvent rester utiles en vue d'une action ultérieure.

Les listes ne sont qu'un moyen en vue des envois. Ceux-ci peuvent se diviser en trois grandes catégories : 1° les imprimés (livres, brochures, tracts) : 2° les affiches, gravures, photographies; 3° les cartes postales illustrées.

Le premier soin, en ce qui regarde la diffusion, devait être nécessairement l'examen des publications proposées à la section afin d'être distribuées en Amérique. Mais s'il est facile d'écarter celles qui ne répondent pas aux besoins de l'information, il est plus malaisé de discerner celles qui intéresseront leurs destinataires et produiront sur eux l'effet espéré. Pour ce choix, le concours de nos correspondants devenait précieux. Il fallait connaître leurs goûts, leurs jugements, leurs sentiments et leurs impressions. Il fallait réunir leurs suggestions et leurs conseils. C'est cette fin que nous nous sommes efforcés d'atteindre grâce à la correspondance privée.

Une fois le livre choisi, il importait de s'assurer qu'il parvenait à son destinataire. Avec les envois collectifs ou par l'intermédiaire des diffuseurs généraux, celui-ci était rarement touché. Nous avons dit que le grand nombre des « retours » avait été le motif déterminant de nos relations directes avec nos correspondants. Dès que celles-ci nous le permirent, nous nous décidâmes, au lieu de donner au service de diffusion des indications générales (nombre d'exemplaires à diffuser, catégories de destinataires, etc.), à faire nos expéditions nous-mêmes, par petits paquets individuels, afin d'éviter les erreurs et retards autrement inévitables. Chaque envoi était le plus souvent accompagné d'une lettre qui l'annonçait et attirait l'attention sur son intérêt. Cet effort nous assura un rendement incomparablement supérieur[1].

1. La diffusion ainsi comprise a été assurée par les soins de M. Camille Thurwanger, fondateur du « Salon français » de Boston, membre du Conseil de direction de la Fédération des groupes de l'Alliance française aux Etats-Unis et au Canada et de la société des professeurs français. Avec l'expérience qu'il doit à son séjour de trente-six ans aux Etats-Unis, il m'a apporté la plus précieuse collaboration.

Parmi les nombreuses institutions où notre diffusion a obtenu les meilleurs résultats, une de celles qui montrent le mieux quel parti on peut tirer de leur précieuse entremise, si on sait l'utiliser, c'est le Musée des Enfants de Boston, récemment fondé par une grande admiratrice de la France et en particulier de l'art français, Miss Sloom. Il comprend une section spéciale française. Nous avons envoyé à ce musée tout ce dont notre section pouvait disposer : photographies de monuments historisques et artistiques détruits par les Allemands (autant que possible avec une photographie prise avant et l'autre après la destruction), photographies de nos maréchaux et généraux, de nos régions dévastées, de tableaux historiques, livres illustrés, et enfin une collection très importante des affiches des différents emprunts ainsi qu'une collection des affiches composées par les enfants des écoles de Paris. La fondatrice du musée, en nous remerciant chaleureusement de ces envois, ajoutait :

Nous voulons étendre notre action, non seulement aux habitués de notre musée, mais aussi aux élèves de toutes les écoles de la Nouvelle-Angleterre, ainsi qu'au public en général, en prêtant nos collections tantôt à une école, tantôt à un club, ou à une bibliothèque, où elles seront exposées et serviront quelquefois à illustrer des causeries faites par des personnes compétentes, qui s'efforceront de faire partager leur admiration à leur auditoire d'enfants et d'adultes.

En outre, M. Bolden, bibliothécaire de la Bibliothèque publique de Boston, s'est obligeamment chargé d'envoyer les collections dans les bibliothèques de tout le pays, et Miss Sloom écrivait à ce sujet :

J'ai lu les lettres de vifs remerciements des bibliothèques de Springfield, de Detroit, de Saint-Louis, de Denver, de Seattle, sur l'Océan Pacifique, de sorte que les collections ont déjà traversé le continent américain où elles ont partout rencontré la même réception enthousiaste.

Nous croyons devoir citer encore, pour rendre tout à fait sensibles les résultats de cette action, quelques lignes d'une autre lettre de même provenance, où il est question d'une causerie faite sur la France, à l'occasion du 14 juillet 1918 :

Les murs de la salle étaient décorés des splendides affiches des emprunts que vous nous avez envoyées. A la fin de la causerie, nous avons distribué la petite plaquette *France's Share in the War* à chaque personne présente. J'ai lu aux enfants ce que vous nous avez écrit au sujet des affiches des

notes explicatives destinées à en faire comprendre le sens et l'esprit] et leur ai dit le grand intérêt que vous portez à la prospérité du musée. Nous sommes persuadés que tout ce que vous avez envoyé a fait énormément pour créer une parfaite compréhension de la France parmi la jeunesse américaine et resserrer encore, s'il était possible, les liens qui unissent l'Amérique à votre pays....

L'intérêt provoqué par cette exposition était si vif que les bibliothèques publiques des principales villes attendaient impatiemment leur tour.

« La Bibliothèque publique de la ville de Worcester est anxieuse d'exposer vos collections », écrivait la directrice du Musée, Miss Griffin. « La Boston University les attend aussi pour les exposer afin que le professeur Rodolph Coolidge fasse une causerie spéciale, destinée aux maîtres et aux étudiants. Nous ferons tout notre possible pour que nos collections servent à faire connaître la France et à faire comprendre à notre population l'idéal dont la culture française s'inspire.

Enfin, l'intérêt se prolongeait encore au bout de plusieurs mois, et, le 12 février 1919, Miss Griffin écrivait :

Les photographies d'architecture française et celles des villes dévastées sont en ce moment exposées au Radcliff College. Nous nous apprêtons à exposer dimanche prochain les photographies de l'Independence Day au Musée et je compte rester dans la salle à la disposition des visiteurs pendant au moins une heure, afin de répondre aux nombreuses questions que les enfants ne manqueront pas de faire. Ceci m'obligera à lire bien des choses au sujet des hommes éminents de la France d'aujourd'hui, car il faut répondre correctement aux questions des enfants.

Les affiches dessinées par les enfants de nos écoles [1] ont eu, en particulier, un très vif succès. La Bibliothèque publique de Syracuse écrivait le 21 juillet 1919 :

Nous sommes très heureux de vous faire savoir que l'exposition des affiches soulève ici, en ce moment, un grand enthousiasme. Un professeur de dessin d'un de nos lycées me prie de m'informer auprès de vous s'il ne serait pas possible de faire réimprimer un certain nombre de ces affiches et d'en organiser la vente dans ce pays. Il serait très désireux d'en acheter lui-même une collection pour son école. Ainsi que vous nous l'avez conseillé, nous avons fait monter les affiches sur toile et nous les prêterons à d'autres institutions, une fois notre exposition terminée.

1. Publiées par l'*Union française*, 286, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le bibliothécaire signataire de cette lettre joignait plusieurs coupures de journaux où il était fait mention de l'exposition en termes des plus élogieux et où l'on affirmait que l'exécution de ces affiches pourrait être attribuée au crayon d'artistes considérablement plus âgés.

Les envois de ce genre ont eu le grand avantage de nous valoir de fréquentes lettres, où l'on nous demandait des renseignements de toute nature sur la culture française littéraire, artistique et musicale. Nous nous sommes efforcés de répondre de notre mieux à toutes ces demandes, mais nous avons constaté tous les jours la nécessité qu'il y aurait à aller au devant de ces désirs, à les encourager et à les satisfaire, si nous voulons entretenir cette flamme d'enthousiasme que menace le souffle redoublé de la propagande allemande.

L'action des livres, des brochures, des affiches ne pouvait être qu'un renfort à celle des hommes. Il appartenait à chaque département ministériel d'organiser ses missions. Mais les associations privées, les comités de propagande s'adressaient à la Maison de la Presse, puis au Commissariat général qui la continua. Celui-ci fut saisi par M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des Lettres et président du Comité de direction de l'École des Hautes Études sociales, d'un projet de mission préparé par cette organisation et qu'il réalisa sous le patronage du Ministère de l'Instruction publique, comme une mission du haut enseignement : MM. Théodore Reinach, membre de l'Institut, de Martonne et Cazamian, professeurs à la Sorbonne, le Dr Burnet, de l'Institut Pasteur, Raymond Kœchlin et Seymour de Ricci donnèrent dans des Universités américaines, durant l'hiver de 1918, des conférences sur la littérature, les sciences et les arts français.

Le Service des États-Unis s'appliquait en outre à utiliser les Français qui allaient en Amérique, soit pour des missions temporaires, soit pour un séjour plus ou moins prolongé. C'est à lui généralement, d'ailleurs, que ces Français demandaient avant leur départ de leur faciliter les formalités assez compliquées du temps de guerre. La Section des États-Unis a toujours aidé volontiers ceux dont le voyage pouvait se motiver par de véritables raisons d'utilité. Elle s'est entremise pour l'obtention des passeports et a procuré des

subventions dans tous les cas où une telle faveur était justifiée, notamment quand des boursières françaises furent appelées dans les Universités et Collèges américains.

***

Ce n'est pas seulement aux États-Unis que l'action du Service pouvait s'exercer : il vint un moment où l'opinion américaine s'élaborait surtout en France. La présence d'un si grand nombre d'Américains sur le sol français, la qualité particulièrement représentative de la plupart d'entre eux, professeurs, délégués de grandes organisations philanthropiques ou scientifiques, rendaient particulièrement nécessaire de se tenir en relations étroites avec eux et à leur disposition pour leur faciliter la compréhension exacte de notre état, de nos besoins et de nos vœux.

Dès le mois de janvier 1915, je m'étais trouvé associé à la première organisation américaine en France : l'*American Relief Clearing House*, ou « Comité Central des secours américains », 5, rue François Ier. L'expérience que j'avais pu acquérir comme secrétaire général français de cette organisation avait contribué pour une large part à me faire confier la direction du Service des États-Unis à la Maison de la Presse.

Là, mon premier soin fut de me tenir en rapports constants, au fur et à mesure que ces organisations s'établissaient en France, avec la Croix-Rouge américaine, l'American University Union, la *Young Men's Christian Association* (Y. M. C. A.), la *Young Women's Christian Association* (Y. W. C. A.), les Chevaliers de Colomb, etc. Des publications documentaires, des livres français étaient mis à la disposition de l'Union des Universités américaines qui avait organisé à Paris une véritable Maison des étudiants américains sous les armes. Par l'intermédiaire des Foyers du Soldat, organisation franco américaine, un très grand nombre des mêmes publications purent être diffusées et des conférences organisées dans les camps américains en France. Ayant étudié soigneusement le projet de conférences avec M. Davis, secrétaire général des Foyers du Soldat, et nous étant mis d'accord avec le Bureau spécial franco-américain du Ministère de la Guerre (commandant Spitz), nous demandions à

MM. les recteurs de vouloir bien nous fournir la liste des professeurs de leur Académie parlant très bien l'anglais et capables à tous égards de donner des conférences sur la France aux officiers et soldats américains. La même demande était adressée par le Ministère de la Guerre aux Généraux commandants de région, en vue d'établir une liste d'officiers aptes à accompagner d'une causerie en anglais la projection des films de la Section photographique de l'armée dans les Centres de l'Y. M. C. A. Cette organisation était achevée et commençait à fonctionner au mois de mars 1918. Le lieutenant Urbain Mandron, rapatrié d'Allemagne, avait été mis à la disposition de la Section des États-Unis pour servir d'agent de liaison entre ce bureau et les organisations américaines intéressées. Le Commissariat Général des Affaires de guerre franco-américaines recevait communication de la liste des conférenciers agréés et des sujets que ceux-ci étaient appelés à traiter, et était avisé des programmes, lieux et dates des conférences afin que, par ses soins, le chef de la mission militaire française près l'armée américaine et les missions régionales fussent prévenus et mis au courant.

Ces conférences, organisées par la Section des États-Unis, à la demande l'Y. M. C. A., furent transférées au Centre d'Action de Propagande contre l'ennemi, lorsque cet organe fut institué; le lieutenant Mandron fut détaché auprès de ce nouveau service, afin de continuer dans le même sens l'œuvre commencée. En quatre mois cent trente causeries environ avaient été faites par le service ainsi organisé à la Maison de la Presse, sur lesquelles cent trois rapports étaient déjà parvenus à la Section.

Durant ce même trimestre, le Service d'Alsace-Lorraine du Ministère de la Guerre avait demandé à la Section des États-Unis de vouloir bien inviter à se rendre en Alsace, le 4 juillet, quelques personnalités américaines. Huit personnes avaient été choisies : Major James Barbour, secrétaire général de la Croix-Rouge américaine; M. Frédéric Coudert, avocat à New-York; M. le Prof. Vibbert, de l'American University Union; M. le Prof. John Erskine, de l'American Y. M. C. A.; M. Arthur Rhul, correspondant du *Collier's Weekly*; Mme Herbert Adams Gibbons, écrivain; Miss Carnahan, de la Women's Foreign Missionary Society; Miss Cecil Dorian, correspondant du *Newark Evening News*; Miss Comstock, de la Croix-

Rouge américaine. Ces personnes étaient accompagnées par M. le commandant de Ganay, du Ministère de la Guerre, M. Henri Lichtenberger, professeur à la Sorbonne, Mlle de la Valette, du Service d'Information, et par le lieutenant Mandron.

Après un voyage de trois jours à Massevaux, la vallée de la Thür par la route Joffre, Saint-Amarin, Krüth et Wesserling, les voyageurs revenaient enthousiasmés de ce qu'ils avaient vu et entendu, de leurs conversations avec les paysans, des manifestations spontanées de sympathie dont ils étaient l'objet, de la façon dont les soldats américains étaient accueillis, de cet air de fête qu'avaient la vallée de la Thür comme la vallée de la Doller, jusque dans les plus petits hameaux. Les visiteurs américains déclaraient conserver de leur visite en Alsace un souvenir ineffaçable et, suivant leur propre expression, cette journée historique passée au milieu de la population d'Alsace libérée, resterait pour eux une « journée extraordinaire. »

Ce trimestre de l'été 1918 correspond au début du grand effort américain. Il importait de le faire connaître en France, et nos nouveaux alliés se montraient fort préoccupés de l'opinion que l'on pouvait avoir sur leurs préparatifs d'intervention. Le Comité américain d'Information publique avait délégué à cet effet un représentant en France, M. James Kerney, qui s'adressa aussitôt à M. Steeg, directeur des Services de la Maison de la Presse, et insista vivement auprès de lui pour que je fusse chargé de l'accompagner dans un tour complet des organisations américaines, depuis les ports de débarquement jusqu'au front, et de donner ensuite une conférence dans chaque université française sur l'effort américain. Ce programme fut exécuté à la suite d'une entente avec MM. les recteurs. Des projections sur verre et même un film spécialement composé à cette intention accompagnèrent mes conférences dont chacune était répétée dans diverses villes de l'Académie d'après les documents que je laissais à la disposition des conférenciers désignés par le Recteur. Cette campagne de conférences, au moment de la grande crise du printemps 1918, apporta quelque réconfort à l'opinion française en même temps qu'elle donnait satisfaction aux Américains.

Il serait difficile de résumer ici, même de la façon la plus sommaire, ce qui a été fait à la Section des Etats Unis pour les Améri-

cains individuellement. Nous avons reçu un très grand nombre de visiteurs, des missions, des correspondants de journaux, des personnalités diverses qui s'adressaient à nous, soit pour leur organiser des voyages au front, des visites d'usines, des enquêtes qu'ils avaient à conduire dans notre pays, soit pour leur fournir des renseignements de toute sorte, des statistiques, de la documentation, des projections, des films ; enfin, et le plus souvent, pour les mettre en rapports avec des personnalités dont ils sollicitaient des interviews, ou avec des Français qu'ils souhaitaient rencontrer. Le plus souvent ces personnes nous étaient adressées par les Services français de Washington ou de New-York (Commissariat de M. André Tardieu, Bureau français de MM. Stephane Lauzanne et Marcel Knecht, etc...).

Afin de faciliter les relations personnelles entre Américains et Français et pour donner en même temps à nos alliés, venus de si loin, la sensation du *home*, la Section des États-Unis, grâce à une entente avec le Cercle Volney, parvint à créer un véritable club franco-américain à Paris[1]. Nous avions commencé par un déjeuner hebdomadaire très simple dans un restaurant. Cette réunion fut si appréciée des Américains que nous songeâmes à l'étendre et à lui donner un caractère plus intime, plus conforme aux goûts et aux habitudes de nos alliés, dans la vie desquels le club tient une si grande place. Le Cercle Volney, pressenti par l'un de ses membres, M. Louis Chevrillon, qui avait dirigé lui-même à l'origine le Service des États-Unis, voulut bien faire des conditions spéciales aux membres américains appartenant à l'une des trois grandes organisations américaines alors établies à Paris : la Croix-Rouge, l'Union des Universités et l'Y. M. C. A. Le succès fut complet et bientôt environ 200 membres américains étaient inscrits au Cercle Volney, dont le comité ne cessa de montrer la courtoisie la plus accueillante et la plus parfaite bonne grâce. Un dîner hebdomadaire fut créé à son tour et bientôt cet ensemble était complété par des réunions de cinq à sept, avec conférences, projections, films, etc....

Quand le Commissariat général des Affaires de guerre franco-américaines fut établi à Paris, les dîners hebdomadaires du Cercle

1. C'est M. Lucien Bertaux, attaché à la Section, qui a été le principal agent de cette organisation.

Volney lui servirent aux réceptions des personnalités de passage ou aux grandes réunions en l'honneur d'Américains auxquels le Gouvernement français accordait l'ordre national de la Légion d'Honneur. Quelques-unes de ces réunions eurent un éclat exceptionnel et prirent la portée de véritables manifestations.

***

Bien que l'objet propre du Service ait toujours été de faire parvenir aux États-Unis les informations sur la France, il était impossible de refuser la contre-partie et de ne pas répondre aux très nombreuses demandes de renseignements sur les États-Unis. Les questions qui nous étaient le plus souvent posées se rapportaient surtout aux organisations américaines en France, au Président Wilson, à la Conférence de la Paix, à la Ligue des Nations, à l'influence française aux États-Unis, aux personnalités américaines de passage à Paris, à l'organisation des Universités américaines, aux associations américaines correspondant à nos grandes associations françaises (sociétés savantes, sociétés littéraires, sociétés philanthropiques, etc.), à la presse américaine et aux principaux journalistes, aux fêtes nationales, commémorations, anniversaires (Independence Day, Thanksgiving Day, etc.). Nous avons pu donner de nombreuses informations sur tous ces sujets, et des dossiers ont été constitués sur ces diverses questions. De même, il nous a été demandé parfois de diffuser en France des ouvrages destinés à y faire connaître l'Amérique. Nous n'avons pas cru devoir écarter de parti pris toutes les propositions de ce genre, bien qu'une définition stricte de notre service nous eût permis de leur opposer une fin de non-recevoir. Mais il était évident que, pour les bonnes relations franco-américaines, il était impossible, tout en s'attachant d'abord à faire connaître la France aux États-Unis, de négliger entièrement la contre-partie. C'est ainsi, par exemple, que nous avons mis à la disposition de MM. les Recteurs, l'ouvrage du lieutenant-colonel de Chambrun et du capitaine de Marenches : *L'armée américaine dans le conflit mondial*, pour qu'il fût placé par leurs soins dans les principales bibliothèques universitaires.

Ainsi le Service des États-Unis devenait par la force des choses un

bureau de renseignements américains pour la France, tout en restant essentiellement ce qu'il devait être par sa nature même : un bureau d'informations françaises pour l'Amérique. Je me suis appliqué à bien marquer sa méthode. On a pu entrevoir en même temps son esprit. Il n'a pas voulu faire œuvre de propagande, au sens que l'Allemagne attache à ce mot, c'est-à-dire forcer l'opinion, la pousser artificiellement dans un certain sens, conforme non point à la réalité des choses, mais aux intérêts qu'on veut servir. La France répugne à cette propagande, en laquelle d'ailleurs elle n'a point foi, car elle est convaincue que l'artifice ne prévaut pas longtemps et que toute propagande artificielle ou artificieuse est inutile, sinon nuisible. Ce que la France entend par propagande, c'est l'information exacte et honnête, la réfutation de la calomnie et du mensonge, la diffusion de la vérité. Nous avons conformé notre action à ce principe. Et il ne nous a pas semblé non plus que la France dût, pour se concilier plus aisément l'amitié américaine, se composer une allure et un visage plus ou moins américanisés. Montrons-nous à nos amis tels que nous sommes, puisque, aussi bien, d'heureuses différences font que nos caractères nationaux se complètent plutôt qu'ils ne s'opposent ou ne s'excluent. C'est sur cette conversion profonde, attestée par l'histoire, que peut être basée la véritable amitié franco-américaine. Il nous semble qu'on ne saurait trop insister pour faire bien comprendre des deux côtés de l'Atlantique une vérité si importante.

C'est l'idée qui a dominé et dirigé notre tâche. Tel quel, je veux dire tel qu'il s'était constitué en s'adaptant de son mieux aux circonstances, le Bureau des États-Unis à la Maison de la Presse, puis au Commissariat général de l'Information et de la Propagande, s'est efforcé d'être un organe de liaison entre les deux pays. On lui a demandé beaucoup de services : il en a rendu quelques-uns, — non pas certes tous ceux qu'il aurait pu rendre avec un personnel plus nombreux et surtout plus stable, permettant la division du travail, ni tous ceux qu'il aurait voulu. En dehors de ce qu'il a fait, il a été une expérience qui permettrait de faire plus et mieux.

FIRMIN ROZ.

NOTES SUR LE BOLCHEVISME

IMPRESSIONS D'UN TÉMOIN

Le bolchevisme, dont le développement inquiète à juste titre tous les hommes d'ordre dans le monde, est, il faut bien le dire, une conséquence directe de la guerre qui, par ses horreurs, par les privations qu'elle a imposées a exaspéré les mécontentements et poussé à la révolte les classes sur lesquelles elle a pesé le plus lourdement. C'est une *maladie* qui comme toutes les maladies frappe principalement les organismes affaiblis et c'est ce qui la rend dangereuse à l'heure où tous les peuples, vainqueurs ou vaincus, sont épuisés par la terrible lutte et n'ont pas encore pansé leurs plaies.

C'était en Russie que la terrible maladie devait faire ses premiers ravages. Le peuple slave toujours prêt à s'éprendre de ce qui est beau et noble, mais ignorant et naïf était une proie particulièrement facile pour des hommes qui ne parlaient que de fraternité humaine et de paix universelle et annonçaient la venue d'une ère nouvelle. Dans le pays de Tolstoï les promesses des bolcheviks n'étonnèrent pas les masses et effrayèrent à peine les privilégiés qui se rappelaient l'exemple illustre du maître, son rêve d'égalité et de fraternité. Enfin, au contraire des peuples d'occident, à qui la culture latine et le droit romain ont rendus innés le goût de l'ordre et la notion de l'État, le peuple russe où se mêlent tant de races et tant de civilisations est essentiellement individualiste et se laisse facilement glisser à l'anarchie.

Le peuple russe était donc le peuple qui devait se laisser séduire le plus facilement, et la Russie de 1917 était bien le terrain en décomposition où devait se développer d'une manière prodigieuse le champignon vénéneux.

Le soldat qui, depuis trois ans, se battait dans les neiges des Carpathes et dans les marais de Pologne sans trop savoir pourquoi il se battait, l'ouvrier et le petit bourgeois de la ville qui manquaient de

pain et dont le foyer restait sans feu avaient fait la révolution de mars pour mettre fin à leurs souffrances et avaient cru qu'il suffirait de renverser le régime pour ramener la prospérité. Au lendemain de la chute de l'Empereur, tous les visages étaient rayonnants et dans les rues de la capitale en fête on ne voyait que des gens heureux. A part quelques fanatiques qui s'adonnent à la chasse des anciens policiers ou qui pillent les commissariats, tout le monde se promène.... Comme aux premiers jours de la révolution française tous croient qu'une ère nouvelle vient de s'ouvrir, une ère qui apportera le bonheur.... et le bonheur pour beaucoup de ces simples c'est de ne rien faire. Un brave moujik à la mine réjouie m'aborde le lendemain de la révolution : « Le peuple est victorieux et cela sera comme en France.... Hourrah » — « Mais, lui dis-je, sais-tu donc comment c'est en France? » — « Oh oui..., tout le monde a de l'argent et on se promène tout le temps.... »

Et dans les premiers jours d'avril il semble bien que le peuple presque entier partage la naïve conception de ce paysan. Ce ne sont que cortèges, défilés, processions où l'on va portant des bannières rouges et chantant des hymnes à la liberté. A Moscou on organise une manifestation grandiose à laquelle prennent part les éléphants et les ours du cirque. Les grands enfants s'amusent, et personne ne pense plus travailler. A quoi bon! Le czar est renversé et l'âge d'or est revenu!... Aussi, la déception fut-elle grande dans la masse quand elle vit que la situation empirait de jour en jour..., et puisqu'on continuait à souffrir on s'en prit à la guerre comme on s'en était pris au régime.

Cette tendance trouvait un appui dans la propagande du comité d'extrême gauche constitué à la gare de Finlande et qui, dès le début, entra en lutte avec les hommes de la Douma qui généreusement voyaient dans la révolution le moyen de continuer la lutte aux côtés des alliés et de remporter avec eux la victoire. Composé de mécontents et d'aigris, ce comité, noyau des Soviets où devait se recruter le parti bolchevik, ne se contentait pas de la révolution politique qui venait de triompher mais voulait un bouleversement social. Dès le début il exigeait à grands cris la fin de la guerre « où la bourgeoisie forçait les peuples à se massacrer pour le seul profit des capitalistes » et appelait le prolétariat de tous les pays à la lutte de classes.

Les soldats, les véritables auteurs et les maitres de la révolution n'avaient pas besoin de la propagande de ce comité pour témoigner de leur horreur de la guerre et de leur volonté d'en finir, et la première revendication des 160,000 « héros » de la garnison de Pétrograd fut d'exiger du gouvernement provisoire en récompense des services qu'ils avaient rendus à la révolution, la promesse qu'on ne les enverrait jamais au front[1]. C'est en vain que certains éléments tentent de réagir et essaient d'organiser des manifestations patriotiques. A une de ces manifestations qui a lieu au Champ de Mars quelques jours après la révolution un soldat se précipite à la tribune improvisée sur un camion automobile et protestant contre les paroles de l'orateur qui parlait avant lui, réclame la conclusion immédiate de la paix avec les Allemands, qui sont nos « frères ». Et comme une voix proteste, le soldat arrachant sa capote s'écrie : « Si tu veux aller te battre... prends mon manteau et va dans la tranchée... mais moi je n'y retournerai plus... ». Le même jour, je vois sur la place du palais une bande de soldats de la garnison tentant d'arracher des croix de Saint-Georges à un cosaque retour du front. Quelques jours après, à la fête du prolétariat du 1er mai les cortèges défilaient derrière des banderolles rouges couvertes d'inscriptions réclamant la paix immédiate et l'on pouvait contempler le spectacle stupéfiant de soldats en uniformes portant une immense bannière sur laquelle on voyait un soldat russe et un soldat allemand, impossible à ne pas reconnaitre avec son casque à pointe, se serrant fraternellement la main au-dessus d'une enclume !

Les Allemands n'avaient pas été étrangers a la révolution de mars qui les avait sauvés à l'heure même où de l'aveu de certains d'entre eux ils s'étaient cru perdus. Échappés à la tenaille qui, conformément aux décisions de la Conférence de Pétrograd, devaient se refermer sur eux au début du printemps de 1917, ils s'empressèrent de la pousser dans le sens où elle avait tendance à se laisser aller afin d'éviter le retour d'une offensive combinée sur les deux fronts qu'ils n'étaient pas en état de soutenir. Aussi, profitant de l'inconscience des

1. Je dois à la mémoire de la vaillante armée russe de dire ici que les soldats qui composaient la garnison de la capitale appartenaient à des formations de réserve et n'avaient rien de commun avec les admirables régiments qui ont combattu en Prusse orientale et en Galicie.

hommes qui avaient pris le pouvoir à Pétrograd et qui, par un appel naïf, conviaient tous les anciens émigrés à rentrer en Russie, s'empressèrent-ils de faciliter le passage à travers l'Allemagne des internationalistes russes réfugiés en Suisse. Le plus célèbre de ceux-ci est Lenine. L'on raconte que le voyage s'effectua dans des wagons plomblés pour éviter aux populations allemandes une propagande dangereuse. Quoi qu'il en soit, dès la fin d'avril les apôtres de l'internationalisme et du pacifisme arrivaient à Petrograd.

Je n'essaierai pas de faire le portrait du camarade Oulianoff dit Lenine et de son accolyte Bronstein di Trotski. L'image a popularisé leurs traits. La taille petite et courtaude, le crâne dénudé, le nez épais, les pommettes légèrement saillantes, la barbe taillée en bouc, le premier a un aspect bourgeois et bonhomme; le second au contraire avec ses cheveux rejetés en arrière, sa barbe en pointe, ses yeux brillants, rappelle davantage le type classique des apôtres du socialisme, sa physionomie évoque la figure d'un triangle presque équilatéral dont la base serait le front et le sommet la pointe de la barbe. Tels qu'ils sont, les deux grands leaders du bolchevisme donnent l'impression de gens remarquablement intelligents et ce serait puéril que de vouloir nier la valeur de pareils adversaires.

Dès l'arrivée à Pétrograd de ces deux hommes, les tendances de toute une partie de l'opinion se cristallisèrent autour d'eux et il y eût à Pétrograd et à Moscou un parti « maximaliste » c'est-à-dire un parti appelant le prolétariat de la Russie comme celui des autres pays à réaliser ses revendications *les plus grandes* -- d'où son nom de bolchevik, du mot russe « bolchoi » (grand) — et décidé à recourir à tous les moyens pour faire triompher ses revendications.

Les chefs du mouvement comprirent tout le parti qu'ils pourraient tirer de la propagande pacifiste pour conquérir la faveur des masses. Dans leurs journaux, la *Pravda verité* et la *soldatskaia Pravda* (éditée spécialement pour l'armée), dans leurs meetings qui attiraient autour de la loggia du jardin attenant à l'hôtel de l'ex-danseuse Ksechinskaia devenu le quartier général des bolcheviks, la foule des soldats oisifs, dans des brochures aux dessins faits pour frapper l'imagination du peuple, partout ils exigent la paix « sans annexions ni contributions » et flétrissent les « impérialismes alliés » au même titre que ceux des empires centraux. Sur ce terrain les bolcheviks

sont du reste bien vite suivis par une grande partie de l'opinion russe, non seulement par les théoriciens de l'internationalisme mais par tous ceux sur qui pèse la guerre et qui dans leur simplicité naïve veulent avant tout la paix. La haine pour l'allemand du début de la guerre a disparu peu à peu au contact des nombreux prisonniers qui circulent en liberté et qui pour le peuple qui les coudoie partout ne sont plus « l'*ennemi* ».

Je me souviens d'un vieux cocher qui était pourtant un brave car il venait de me raconter ses campagnes contre les Turcs et qui disait en secouant sa bonne tête aux longs cheveux blancs : « Il a tout de même raison ce Lenine... les Allemands mangent du pain comme nous ».

En faisant campagne pour la conclusion immédiate de la paix les bolcheviks flattent donc le penchant plus ou moins avoué d'une foule de gens qu'ils prédisposent ainsi à accepter le reste de leur programme. Mais ce qui leur donne l'avantage sur les autres partis qui, comme les internalionalistes de Gorki et les mencheviks de Martoff, demandent également la fin de la guerre, c'est d'avoir un programme clair qui plaît à l'esprit simple des masses. Dès le début les chefs du mouvement bolchevik s'adressent aux appétits du peuple. De sa tribune improvisée, Lenine montre à la foule les palais qui bordent la Néva et les automobiles qui passent et s'écrie : « tout cela est à vous ».... Les bolcheviks ne se perdent pas dans des discussions de principe, ils ne se soucient pas de la liberté, des droits de l'homme, qu'ils dénoncent comme des inventions des bourgeois pour berner le peuple. Ils veulent avant tout réaliser leurs revendications et réclament pour cela l'établissement de la dictature du prolétariat. « Quand l'ordre nouveau sera établi et que conquêtes de la révolution ne seront plus en danger, alors seulement, on parlera de nouveau de liberté ».

Cependant le régime de faiblesse et d'incohérence auquel préside le vaniteux et incapable Kerenski achève de faire perdre au peuple russe toutes les illusions qu'il avait eues dans les premiers jours de la révolution. A l'intérieur la situation empire chaque jour par suite de la désorganisation de la production et des transports : sur le front le dévouement admirable des officiers qui se font tuer en masse fait réussir l'offensive que Broussilov a déclenchée en juillet, mais ce

succès a privé l'armée de tous ses bons éléments et à partir de ce moment la débâcle s'accentue. D'ailleurs l'opinion reste indifférente à cette victoire et le jour même où l'on organisait à Pétrograd une fête pour honorer l'armée victorieuse et où l'on faisait défiler quelques sotnias de cosaques portant comme des icônes des portraits de Kerenski encadrés de rouge, la circulation dans toute une partie de la ville est arrêtée pour laisser passer l'interminable cortège des territoriaux demandant « la paix et du pain ».

Il faut avoir vu passer ce lamentable troupeau pour comprendre l'état où était l'armée russe en juillet 1917. Tous ces hommes, la plupart âgés, aux cheveux longs, aux barbes hirsutes, aux yeux clairs sans pensée dans leurs faces halées et poilues marchaient comme des bêtes en traînant leurs bottes éculées. Les uns en uniformes avec des casquettes de dvorniks[1], d'autres vêtus en moujicks avec une coiffure militaire casquette ou même toque de fourrure malgré la chaleur étouffante, les uns en vestes, les autres en capotes élimées ou en uniformes anciens disparates, les cols ouverts et sans chemise, ils suivaient l'air résigné et grignotant des grains de tournesol, les écriteaux rouges sur lesquels pleuraient des inscriptions faites à l'encre baveuse.

Et devant cette armée de va-nu-pieds... on comprend... et on pardonne.

Et pourtant malgré cette misère atroce l'armée russe a trouvé encore assez de force pour triompher de la première tentative des bolcheviks qui, le 17 juillet au soir, avec le concours de marins venus de Cronstadt essayèrent de s'emparer du pouvoir. Dans la journée du 18, les émeutiers étaient les maîtres d'une grande partie de Pétrograd et tenaient les positions les plus importantes : les ponts de la Néva et la forteresse Pierre et Paul. La plus grande partie des troupes indifférentes et désireuses avant tout de ne pas se battre restèrent dans leurs casernes. Mais quelques bataillons fidèles composés d'officiers, aidés de cosaques et appuyés par de l'artillerie cosaque parvinrent dans la soirée du 18 à reprendre les ponts et le 19 dans la matinée les bolcheviks assiégés dans la forteresse capitulèrent à leur tour. Sauvé par l'armée, Kerenski au lieu de maintenir

1. Sorte de concierges.

l'ordre et de faire arrêter les coupables crut donner aux troupes un témoignage suffisant de sa reconnaissance en assistant aux funérailles des cosaques tués pendant ces deux journées. Le spectacle ne manquait pas de grandeur... en tête : les troupes qui, pour la dernière fois, défilèrent avec ordre, puis les couronnes, les voitures portant les corps des victimes suivie chacune par la famille et le cheval du défunt.... Une foule immense s'attendrissait sur un jeune orphelin vêtu en cosaque et qui, trop petit pour marcher, était en selle sur le cheval de son père. On y voyait un symbole et ce jour-là avec l'appui de l'opinion très excitée contre les bolcheviks il aurait été facile avec un peu d'énergie de mettre en état d'arrestation les chefs du mouvement et de réduire pour longtemps le parti maximaliste à l'impuissance.

Mais Kerenski au lieu d'agir s'en va tenir des palabres à l'Assemblée de Moscou où il s'abandonne à la plus mesquine des jalousies contre le général en chef Korniloff dont l'entrée dans la salle est saluée par les ovations de tous les bons citoyens. La vanité ne peut pardonner ce succès au généralissime vers qui se tournent les espoirs de la nation russe. Pourtant, au lendemain même de la séance de clôture de l'Assemblée, Riga tombait aux mains des Allemands et ce terrible avertissement aurait dû faire comprendre au chef de l'État que seule une communion parfaite avec ce qui restait de l'armée pouvait sauver le pays. Mais, vaniteux et fourbe, il ne songe qu'à perdre celui dont il redoute la popularité naissante et il organise le guet-à-pens qui met aux prises le généralissime et le gouvernement (9 septembre). C'est la marche de Kornilow sur Pétrograd, c'est la guerre civile....

Tous ces désordres donnent beau jeu aux bolcheviks.... Sous prétexte de défendre la capitale contre Kornilow, Kerenski a fait distribuer des armes aux ouvriers et aux gardes rouges. En même temps, pour combattre le généralissime et les éléments d'ordre qui le soutiennent il a laissé faire, et peut-être même organisé, dans l'armée une propagande contre les chefs qui porte bien vite ses fruits et se traduit partout par des massacres d'officiers (Viborg et Helsingfors, 20 sept.).

Les bolcheviks savent aussi exploiter avec habileté les préparatifs que fait le gouvernement pour quitter Pétrograd, en raison de l'avance allemande. Ils répètent aux ouvriers que le gouvernement

les trahit et qu'il fuit lâchement à Moscou, désertant Pétrograd la Rouge et les abandonnant aux armées allemandes qui « noieront la révolution dans leur sang ».

L'influence bolchevik dans le soviet devient assez forte pour que celui-ci adresse un véritable ultimatum au gouvernement provisoire qui, depuis la victoire sur Korniloff, s'est transformé en une sorte de directoire de cinq membres. Le 15 septembre Tchernow, président du Conseil des ouvriers et soldats de Pologne, présente à Kerenski au nom des soviets une note laissant au gouvernement un délai de 10 jours pour réaliser le partage des terres et pour faire la paix avec les Empires centraux... faute de quoi les soviets se réservent de faire triompher leurs revendications par les moyens qu'ils jugeront convenables et notamment par la réunion d'une Convention générale des Conseils des ouvriers et soldats.

C'est en vain que Kerenski essaie de parer le coup en convoquant au Palais Marie un pré-parlement composé de tous les leaders des partis révolutionnaires. Dans cette assemblée même, la propagande bolchevik a fait son œuvre et à la séance d'ouverture (20 octobre) malgré son éloquence incontestable, Kerenski ne peut arriver à électriser l'auditoire que ses périodes ronflantes mais creuses laissent indifférent.... Les représentants des alliés n'ont pas plus de succès et pour la première fois au passage du discours du chef de gouvernement saluant les nations de l'Entente, de nombreux députés sont restés muets et quelques-uns seulement se sont levés pour se tourner vers la loge diplomatique.

Ayant ainsi préparé le terrain, les chefs bolcheviks sentant le moment venu se décident à prendre le pouvoir.

Jamais révolution ne se fit plus facilement et en versant moins de sang. Le 6 novembre au soir des groupes de révolutionnaires portant les armes que Kerenski lui-même leur avait données au moment de la marche de Kornilow sur Pétrograd et qu'il n'avait jamais osé leur reprendre, occupaient les points importants de la ville : le Palais Marie, la Banque d'État, l'hôtel des téléphones. Le 7, à l'aube, Kerenski affolé fuyait sous prétexte d'aller chercher du secours. Toutes les voitures du gouvernement ayant été mises dès la veille hors d'état de fonctionner il avait dû emprunter l'automobile d'un étranger!

La journée du 7 fut calme. Pas de manifestations, pas de combats.... Seuls quelques camions automobiles passent rapidement dans les rues désertes chargés de gardes rouges qui ne se donnent même plus la peine de prendre des poses héroïques comme les révolutionnaires de mars. Une proclamation paraît dans la matinée annonçant que le gouvernement est renversé et que le soviet, seul maître du pouvoir, promet l'ouverture immédiate de négociations de paix et le partage intégral de toutes les terres.

Le soir les habitants de Pétrograd, désenchantés des révolutions et indifférents à ce nouveau changement vont à leurs occupations et à leurs plaisirs habituels. Chaliapine chante ce soir-là au théâtre du Narodny-Dom; comme à l'ordinaire il y a représentation de ballet au théâtre Marie. Les tramways sont bondés, car la plupart des automobiles ont été réquisitionnées.

Seules les rues donnant accès à la place du Palais d'Hiver sont barrées vers neuf heures du soir par des détachements de gardes rouges qui, fort poliment, du reste, prient les passants de faire un détour car on doit donner l'assaut au Palais où sont réfugiés quelques-uns des anciens ministres sous la protection d'un demi-bataillon de femmes-soldats et de quelques cadets, les troupes de la garnison de Pétrograd dans l'ensemble s'étant déclarées neutres. A onze heures la lutte s'engagea avec un grand fracas. Elle fut de courte durée.... Les défenseurs du Palais n'avaient que quelques mitrailleuses et des grenades et étaient retranchés derrière des morceaux de bois à brûler. Les assaillants étaient plus forts. Ils se composaient de gardes rouges, de soldats isolés appartenant à tous les corps de troupes et surtout de marins. Ils avaient mis en batterie deux canons sous la voûte de la Morskaia et avaient entouré la place d'autos-mitrailleuses blindées. Enfin plusieurs navires de guerre arrivés de Cronstadt étaient venus s'embosser devant le palais.

Des deux côtés on fit beaucoup de bruit et on brûla une quantité prodigieuse de cartouches sans faire, semble-t-il, beaucoup de victimes. Deux ou trois obus à schrapnells, seulement, atteignirent le palais en endommageant légèrement la corniche, les autres allèrent se perdre un peu partout, la plupart tombant dans l'eau. Les tirailleurs semblent avoir été aussi mauvais que les canonniers et les façades des bâtiments des environs où il n'y avait personne ont reçu

autant de balles que le palais dont les murs rouges sont criblés de milliers de mouchetures blanches. De nombreux curieux, embusqués sous les portes cochères, abrités derrière les murs assistaient de loin à la bataille. On se montrait les fenêtres du centre du palais brillamment éclairées alors que le reste du bâtiment était plongé dans l'obscurité : ce sont les fenêtres du lazaret installé jadis par l'Impératrice et où sont encore soignés des blessés du front : mais malgré leur bonne volonté les tireurs sont trop maladroits pour épargner ces fenêtres et le dévouement des infirmières qui essayèrent d'évacuer les salles pendant la bataille, n'empêcha pas plusieurs blessés d'être atteints.

Vers minuit d'ailleurs tout était terminé : le palais avait dû se rendre : les ministres étaient conduits à la forteresse Pierre et Paul et les femmes soldats enfermées dans la caserne du régiment Paul!

Le lendemain, tout est de nouveau calme, les magasins sont ouverts, les tramways circulent et des détachements de marins assurent fort convenablement le service de la police. On apprend qu'au grand quartier général la révolution a également triomphé.

Les vainqueurs pourtant semblent déconcertés par leur victoire. Ils sont incapables de constituer un gouvernement et négocient pour obtenir le concours des autres partis de gauche qui se dérobent... la municipalité de Pétrograd leur est nettement hostile. Dans l'après-midi les commissaires du peuple réunissent les fonctionnaires dans les différents ministères pour leur demander leur concours mais se heurtent à un refus presque unanime. D'autre part l'attitude des cheminots qui prennent parti contre les auteurs du coup d'état risque de rendre impossible le ravitaillement de la ville. On apprend l'assassinat tragique du généralissime et le départ du général Kaledine qui a pu quitter le quartier général pour aller se mettre à la tête des cosaques. Enfin dans la soirée on annonce que Kerenski serait déjà aux portes de la capitale avec des forces considérables et les gens bien informés ajoutent qu'une bataille est déjà engagée près de Tsarskoé-Selo entre ses avant-gardes et les troupes bolcheviks.

Dans ce désarroi les ennemis des bolcheviks reprennent courage. Des organisations se constituent. Les plus audacieux escomptant l'arrivée imminente de Kerenski et de son armée entreprennent de les aider par un mouvement dans la ville même. A l'aube du diman-

che 11 novembre un groupe de cadets (élèves des écoles militaires) parvient à occuper l'hôtel des téléphones.

Devant le danger les bolcheviks se ressaisissent... ils distribuent des fusils à tous ceux qui en demandent et il se forme ainsi des bandes d'apaches à qui sont principalement imputables les excès qui se commettent les jours suivants où de véritables chasses à l'homme sont organisées contre les cadets qui avaient voulu intervenir. Des scènes horribles se déroulent dans les rues de Pétrograd où l'on abat à coup de fusil de malheureux jeunes gens qui n'ont commis d'autre crime que de porter l'uniforme des écoles auxquelles appartiennent les cadets auteurs de la tentative du matin. Près de la Moïka un groupe de gardes rouges et de matelots se précipitent sur un gamin d'une quinzaine d'années qui accompagnait sa mère, le transpercent de coups de baïonnette et l'un d'eux enlevant le corps tout pantelant le jette dans le canal gelé où il reste sur la neige tandis que la mère tombe inanimée sur le trottoir....

Pendant ce temps les troupes de Kerenski ont fini par atteindre Galchina et Tsarkoé-Selo, mais à mesure qu'elles entrent en contact avec les bolcheviks elles passent de leur côté. Sur certains points du « front » il y a quelques combats mais des deux côtés on n'a aucune envie de se battre et la tentative de Kerenski échoue misérablement. A Moscou également où la lutte a été plus sérieuse les maximalistes finissent par triompher de la résistance des partisans du gouvernement provisoire et n'hésitent pas pour remporter la victoire à bombarder le Kremlin et à tirer le canon contre la Porte sainte.

Les bolcheviks maîtres du pouvoir établissent peu à peu leur autorité dans la capitale. Ils interdisent les meetings, suspendent les journaux qui leur sont hostiles. Il faut reconnaître qu'au lendemain de leur avènement ils savent faire règner l'ordre dans la ville : les voleurs sont exécutés sommairement, les réquisitions se font suivant les règles déterminées. Ils témoignent même d'un certain respect pour les représentants des puissances étrangères et un article du décret sur les réquisitions interdit de la façon la plus absolue de pénétrer dans leurs demeures. Mais déjà les chefs du mouvement sont obligés de faire de la surenchère et de pousser leurs principes jusqu'à l'extrême et le même jour un décret sur le partage des terres commence par les mots : « La propriété étant supprimée... »

Ils ne cessent pourtant pas leurs négociations avec les autres partis politiques... tous les jours s'échafaudent de nouvelles combinaisons, se forment de nouvelles alliances, se créent des comités, des sous comités, des conseils exécutifs de comités et des comités exécutifs de conseils. Comme tous ces organismes se font et se défont, se fondent les uns dans les autres ou se séparent et qu'ils ne sont désignés, à la nouvelle manière, que par des initiales, il est impossible de se débrouiller dans le chaos. Le désordre est tel que les bolcheviks eux-mêmes ne savent pas sur quoi ils peuvent compter et ils hésitent. Des scissions se produisent d'ailleurs au sein même du conseil des commissaires et le 10 novembre 6 d'entre eux donnent leur démission.

Le 21 novembre Lenine et Trotzki ne se sentaient pas encore assez forts pour obliger le directeur de la Banque d'État à leur remettre sa caisse et ils n'osent pas faire sauter les portes des coffres-forts.

Aussi le nouveau pouvoir cherche-t-il un appui de tous les côtés. Ce qu'il voudrait surtout c'est être reconnu par les gouvernements des autres pays et le 21 novembre au soir Trotski, en qualité de commissaire du peuple aux affaires étrangères, adressait une note aux Ambassades et Légations de Pétrograd demandant aux gouvernements alliés ou neutres de s'entendre avec le gouvernement des Soviets pour faire conclure un armistice et amener la fin de la guerre. Les jours suivants il organisait un service de visa des passeports pour les étrangers qui veulent quitter le pays et leur promettait la plus entière sécurité. Et comme quelqu'un lui disait que les Français comptaient trouver la Russie aussi fidèle à ses devoirs d'hospitalité que la France s'honorait de l'être, le commissaire du peuple répondit en faisant la grimace. « Mais nous ferons mieux... car si j'aime la littérature, l'histoire et les arts de la France, je goûte fort peu son hospitalité : il y a trop peu de temps que je l'ai quittée entre deux gendarmes! ».

Mais en même temps que le gouvernement des soviets essayait de se concilier les gouvernements étrangers (23 novembre) il violait toutes les lois de l'honneur en commençant la publication des « traités secrets » trouvés dans les archives du Ministère des Affaires étrangères. En commettant cette forfaiture, les chefs bolcheviks désarment par leur naïveté : Trotzki, dans le discours où il

annonce cette publication s'étonne de n'avoir pas découvert au Pont aux Chantres « des parchemins scellés et paraphés » et de constater que « tout se trouve dans des correspondances et dans des dossiers ».

Quelques jours après le commissaire du peuple aux Affaires étrangères menaçait de faire arrêter tous les sujets anglais y compris leur ambassadeur si on ne mettait pas en liberté un certain nombre de bolcheviks détenus en Angleterre. Il n'y avait pas quinze jours que les maximalistes étaient au pouvoir.

La période de calme relatif de l'ère bolcheviste aura été de courte durée et bientôt les excès deviennent de plus en plus violents. La douma municipale ayant refusé de se soumettre au décret de dissolution rendu contre elle par les commissaires du peuple, le maire et les principaux conseillers sont jetés en prison (3 décembre), les journaux — socialistes d'ailleurs pour la plupart — ayant publié un appel au peuple, signé par quelques membres de l'ancien gouvernement, sont immédiatement confisqués et les signataires de l'appel vont rejoindre leurs anciens collègues dans les cachots de Pierre et Paul.

Chaque jour les bolcheviks deviennent plus intransigeants et emploient des procédés plus brutaux. Peu à peu les soldats et les gardes rouges, qui au début étaient relativement assez doux, deviennent féroces. Par un dernier souci de l'ordre, les commissaires du peuple font saisir et détruire tous les stocks de vin et d'alcool qui se trouvent dans les magasins et chez les particuliers et évitent ainsi le paroxysme de folie qui n'aurait pas manqué de se produire si on avait laissé subsister ce danger, et dont les scènes de désordre et d'orgie qui se produisirent chez ceux même qui furent chargés d'exécuter cette mesure peuvent donner une idée. En voyant les excès auxquels en arrivèrent les bolcheviks on frémit à la pensée de ce qui se serait passé s'ils avaient eu de l'alcool à leur disposition. En quelques mois en effet le peuple russe autrefois si doux est devenu cruel et la vie humaine a perdu toute valeur à ses yeux. J'ai toujours devant les yeux l'image de ce soldat achetant une pomme à une vieille marchande ambulante et qui, n'étant pas d'accord avec elle sur le prix, abat la malheureuse d'un coup de fusil et s'en va après avoir choisi une pomme, laissant le cadavre sur la chaussée.... La folie furieuse de ces gens s'attaque même aux animaux et l'on m'a

raconté que dans un château du centre de la Russie, des paysans après avoir tout pillé martyrisèrent lentement un étalon magnifique et l'écorchèrent tout vif en lui disant « tu as été bien soigné du temps du maître, c'est à ton tour de souffrir ».

Mais je ne veux pas dresser ici la liste des crimes bolcheviks. Il faudrait trop de temps et le récit en serait odieux. Je ne parlerai donc pas de l'arrestation du ministre de Roumanie arrêté dans sa légation et jeté dans un cachot par une violation jusque-là inouïe du droit des gens, de l'assassinat de l'attaché naval anglais à l'hôtel de l'Ambassade, de détention arbitraire des officiers français dont deux sont encore retenus à Moscou, de l'annulation des emprunts et de la paix de Brest-Litowsk trahissant les engagements les plus sacrés. Je ne montrerai pas la Constituante chassée du Palais de Tauride par des bandes armées, les bourgeois terrorisés et systématiquement affamés, les anciens officiers cherchant à gagner de quoi ne pas mourir de faim en faisant les travaux les plus durs, privés de leur salaire en raison de leur qualité... Je ne décrirai pas les scènes d'horreurs, les arrestations en masse faites en raflant tous ceux qui se trouvent dans la rue entre deux barrages de gardes rouges, les perquisitions à toute heure du jour et de la nuit, les chasses à l'homme, les fusillades et les massacres, les horreurs de la forteresse Pierre et Paul où des bourreaux chinois appliquent la torture, et le bruit lugubre que font chaque nuit les feux des pelotons d'exécution passant par les armes et sans jugement un certain nombre de détenus pris au hasard « dans le tas ».

Je ne parlerai pas non plus du recrutement forcé de l'armée rouge et du secret de sa force : chaque soldat servant d'otage à son camarade, l'officier contraint de combattre pour une cause détestée parce que sa femme et ses enfants sont emprisonnés et seront massacrés s'il ne marche pas.

C'est à de pareils procédés qu'en est arrivé un régime qui voulait la liberté intégrale et qui était basé sur la fraternité humaine....

Les résultats ne se sont pas fait attendre... et c'est dans la misère la plus atroce que la Russie attend ceux qui la délivreront du joug le plus terrible qu'elle ait jamais supporté. Dans les villes on meurt de faim parce que le paysan ne veut pas cultiver la terre pour nourrir l'ouvrier qui ne travaille pas et ne produit pas les articles

dont il a besoin. Dans les campagnes les objets qui nous semblent les plus usuels sont devenus des trésors et l'on s'entretue pour la possession de quelques aiguilles, ou d'une carte de boutons. Les chemins de fer sont dans un état de délabrement indescriptible et à mesure que le trafic se ralentit la misère et la famine deviennent plus terribles encore.

Voilà le bonheur que promettait à la Russie l'évangile bolchevik!

Cette situation n'était certes pas ce qu'avaient rêvé les apôtres de la nouvelle doctrine. Ceux-ci — je parle des plus connus — étaient peut-être de bonne foi. C'est même à tort, je crois, qu'on a voulu les présenter comme les agents payés des Allemands. Ils ont certes profité de l'aide que l'Allemagne leur a donnée pour venir en Russie et s'ils ont peut-être même accepté de l'argent comme ils en auraient accepté des alliés si les gouvernements de l'Entente leur en avaient offert, ils n'ont pas utilisé cet argent pour servir les buts de la politique allemande mais uniquement pour faire triompher la cause en laquelle ils avaient foi. Ce ne sont même pas des jouisseurs qui profitent du pouvoir pour s'enrichir. A Pétrograd, Lenine et Trotzki vivaient d'une manière très simple.... Aux premières heures de leur dictature ils mangeaient en commun avec leurs aides la « cacha » populaire dans une salle de Smolny et je me rappelle avoir vu Lenine ne voulant pas profiter seul d'une corbeille de raisin qu'il avait reçue de ses admirateurs de Crimée, partager les grappes entre tous les visiteurs.

Mais pour être sincères, ces hommes, remarquables d'ailleurs par leur intelligence, n'en ont été que plus dangereux. Et c'est là le péril des doctrines dont ils se sont faits les apôtres, doctrines attirantes pourtant par certains côtés et qui font parfois penser au sermon sur la montagne, c'est que même avec des hommes comme ceux-là intelligents, énergiques et probablement sincères elles aient abouti à des résultats aussi désastreux. Après avoir promis le paradis sur la terre elles ont, en quelques mois, transformé la Russie en un véritable enfer.

Les chefs du bolchevisme vivent actuellement derrière les murs du Kremlin isolés du peuple par une garde prétorienne de Chinois et de lettons, entourés d'une bande de brigands dont ils ont fait leurs collaborateurs et qui occupent les plus hautes situations où ils ne cher-

chent que les moyens de satisfaire leurs plus bas instincts, servis par une police secrète dont les procédés dépassent tout ce qu'ont pu imaginer les tzars des époques les plus terribles. Après avoir rêvé de la démocratie universelle ils en sont venus à imposer à la Russie la plus épouvantable et la plus sanglante des tyrannies.

Cette évolution est fatale et inhérente à la nature même du bolchevisme. En niant tout principe d'ordre et d'autorité, en ne donnant à la cité future d'autre statut que la recherche du bonheur individuel, en faisant appel à tous les appétits et en déchaînant tous les instincts, en accordant tous les droits sans imposer aucun devoir, le bolchevisme est condamné pour se maintenir à la surenchère perpétuelle. Chacun propose de nouvelles extravagances que les chefs sont obligés d'adopter pour ne pas être dépassés. Les soviets des provinces, des villes et des villages, ceux des usines et des ateliers, ceux des collèges et des écoles, car les enfants ont eux aussi leurs soviets, édictent chaque jour les nouvelles règles que leur imposent les plus frénétiques parmi leurs membres. Et c'est ainsi qu'ont été rendus tous les décrets insensés qu'ont publié les journaux y compris celui de la nationalisation des femmes qui, s'il n'a pas été étendu à l'ensemble du territoire russe, n'est cependant pas une fable. Voici un incident typique dont j'ai été témoin un soir à la gare Nicolas et qui caractérise tout le régime. Le train pour Moscou était bondé plus encore qu'à l'ordinaire. Il y avait des soldats juchés sur les toits, suspendus aux tampons, cramponnés aux mains courantes, blottis dans les coffres à outils. Le chef de gare, habitué pourtant à ce spectacle, jugea qu'il était impossible de laisser partir un train dans ces conditions et demanda à un certain nombre de soldats de descendre. Sur leur refus il fit appel à Smolny qui envoie un détachement de soldats et de gardes rouges pour faire descendre les récalcitrants. Mais pendant ce temps ceux-ci avaient formé un « soviet des soldats du train » qui, après tout, disaient-ils, valait bien celui de Smolny.... Ils firent si bien qu'ils finirent par persuader ceux qui avaient été envoyés contre eux de se joindre à eux pour aller « faire un tour à Moscou ». On se serra un peu plus — ce qui paraissait pourtant impossible — on menaça le chef de gare de le fusiller, et le train s'ébranla dans la nuit.

Il en est partout de même et les crimes dont chaque jour le régime

se rend coupable sont d'autant plus affreux qu'il n'y a pas de véritables responsables et que les auteurs en sont quelque moujik illuminé ou quelque garde rouge fanatique qui, par l'essence même du régime est le *maître*.... L'empereur Nicolas, prisonnier du gouvernement de Moscou, a été fusillé sur l'ordre d'un sous-comité du soviet d'Ekaterinbourg et quelques apaches de l'Oural ont ainsi consommé légalement le crime atroce qui est la plus lourde des fautes politiques et qui restera la honte éternelle de la révolution russe.

L'expérience du bolchevisme semble donc concluante. Inspiré par des idées généreuses, guidé par des hommes d'une valeur incontestable il a mis la Russie dans l'état où elle se trouve aujourd'hui. Après avoir promis la liberté et le bonheur, le régime des soviets, détesté par tous, par les classes cultivées contre lesquelles il s'est acharné, par les ouvriers qu'il a trompés, par les paysans auxquels il a repris la terre, par les soldats même qui le défendent qu'il mène au combat par des moyens inouïs jusque-là, le régime ne se maintient que par la terreur, arrivant ainsi à réaliser ce résultat paradoxal de combiner la tyrannie la plus cruelle avec l'anarchie presque complète.

Il ne peut donc être question de considérer le bolchevisme comme une doctrine philosophique ou un programme politique. Il n'a que l'apparence d'un nouvel évangile apportant au monde une ère de fraternité universelle, il n'a rien du socialisme qui veut niveler les inégalités entre les classes en organisant la production des richesses et leur répartition. Par ses conséquences fatales, c'est un fléau comme la peste... et les États doivent s'en garder comme on se garde des grandes épidémies qui, comme lui, viennent de l'Orient, par une hygiène appropriée qui mette l'organisme social en état de résister à la maladie et par un cordon sanitaire qui empêche le microbe de venir exercer ses ravages dans les pays qui ne sont pas atteints.

L. R.

L'INDUSTRIE BELGE EN 1919

DU RÉTABLISSEMENT DES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE

Au cours des cinquante-deux mois que la Belgique a passés sous l'occupation allemande, tous ses stocks de matières premières ont été réquisitionnés, beaucoup de machines enlevées, nombre de fabriques détruites, toutes ses usines ont dû fermer leurs portes. Outre d'innombrables amendes le pays devait payer 480 millions par an à son vainqueur provisoire. Pendant quatre ans, l'État exilé n'a touché que de maigres appoints sur les contributions. La population a vécu misérablement sans travailler : les classes moyennes dépensant leurs économies ou s'endettant, les ouvriers immobilisés recevant du fonds de chômage officiel et souvent de leurs patrons des secours indispensables. Patrons et ouvriers, restés attachés au sol ou exilés et jalousés, perdaient dans l'oisiveté l'habitude du travail. Cinquante mille hommes vigoureux tombaient au champ d'honneur. D'innombrables travailleurs enlevés par force partaient pour l'Allemagne ou le front, et ne revenaient plus, terrassés par la faim, la misère ou la mitraille; ceux que l'esclavage dédaignait, s'étiolaient par suite du manque de nourriture substantielle. Le sol belge servait de champ clos à ses trois puissants voisins au début et à la fin de la plus terrible des guerres. Ce long martyre a cessé depuis six mois à peine. La Belgique n'a encore reçu aucun secours de ses défenseurs, dont les armées ont même entravé sa renaissance par une occupation prolongée. Et déjà sa production industrielle atteint presque le tiers du chiffre de 1913. Voilà le miracle d'énergie que nous devons admirer et imiter.

La production des principales branches de l'industrie belge ci-dessous énumérées atteignait déjà au mois de mai 1919, en comparaison de mai 1913 :

		Mai 1913.	Mai 1919.
Charbon	Tonnes	1,800,000	1,100,000
Coke	—	125.000	36,000
Ciment	—	73,000	7,000
Hauts fourneaux	—	210,936	4,065
Fer, acier (finis)	—	154,821	7,351
Produits mi-finis	—	127,075	3,431
Acier à transformer	—	182,681	8
Acier (Martin)	—	17,717	7,579
Fonte	—	5,154	—
Zinc	—	16,800	—
Sucre raffiné	Kilos	9,206,967	3,700,000
Coton à filer	Broches	1,700,000	500,000
Coton à tisser	Mètres	42,000	500
Lin à filer	Broches	375,000	38,000
Lin à tisser [1]	Mètres	11,000	—

On voit que le rapport des chiffres de ces colonnes varie beaucoup d'un produit à l'autre, car les causes qui facilitent ou retardent la reprise de l'activité diffèrent suivant les industries, comme nous allons le voir en les passant rapidement en revue d'après un rapport officiel de la même époque. Les chiffres de mai seraient souvent à rectifier d'après des données plus récentes, car un nouveau trimestre d'efforts, suffit à leur enlever tout caractère d'actualité.

L'aide la plus précieuse de l'industrie belge dans son travail de renaissance lui est donnée par sa production charbonnière, qui a repris un chiffre presque normal, les concessions ayant échappé à la destruction grâce à la signature de l'armistice. Cet appui n'est pas aussi complet qu'il faudrait : le prix du charbon a triplé. Or, comme la houille entre parfois pour une part prépondérante dans le prix de revient des produits manufacturés, ceux-ci subissent tous une hausse appréciable. D'un autre côté, les exportations faites pour venir en aide à la France ont eu pour effet de rationner la consommation en charbons de l'industrie belge.

En outre les difficultés de main d'œuvre et de transport pèsent encore sur toutes les branches de l'activité de nos voisins. La facilité de vendre le charbon à de hauts prix, jointe à la difficulté des transports en usines, explique par contre la faible production de coke.

La métallurgie a été l'industrie la plus maltraitée par l'Allemagne. Mais il ne faut pas se laisser impressionner par le récit de la destruc-

1. Il n'est pas fait mention ici d'une des plus florissantes industries belges, celle des verreries, qui était en grève au mois de mai de cette année. La production actuelle atteint environ le quart de celle d'avant guerre.

tion à ras du sol de quatre ou cinq hauts fourneaux et ateliers métallurgiques. Sur trente convertisseurs d'aciéries en activité au début de la guerre, il en reste vingt-cinq. Les ateliers de constructions et les fonderies reprennent vie à Louvain, à Nivelles, à Tirlemont, à Verviers, et la fabrique de locomotives de Tubize est en pleine activité. Si la production est encore très restreinte, c'est que le minerai de fer est rare. Il en est de même du zinc : les deux tiers des usines de la province de Liège ont pu rallumer des fours grâce à des importations anglaises et américaines, mais en Limbourg et à Anvers, on ne peut prévoir une reprise du travail.

L'industrie du plomb dépend pour une part importante de celle du zinc et végète comme elle.

De toutes les industries qui fournissent au bâtiment les matériaux dont il a besoin, la fabrication du ciment est aujourd'hui la plus prospère en Belgique. Plusieurs usines arrivent à une production normale. A Visé notamment, deux fabriques sur trois travaillent au tiers du chiffre d'avant-guerre; l'encombrement des quais empêchait seul au mois de juin de donner suite à des demandes d'expédition de 500 tonnes de ciment par jour vers la France.

Les briqueteries et tuileries reprennent aussi en vue d'une exportation possible. Fait curieux, cette reprise se manifeste surtout dans la province la plus ravagée, la Flandre occidentale, où elle atteint déjà la moitié de la production de 1914. Les fabriques de produits réfractaires, toutes en marche, se plaignent des formalités à remplir pour obtenir du matériel aux chemins de fer du Nord.

L'activité est médiocre dans les riches carrières du Hainaut, car la demande est nulle, si l'on excepte la reconstruction d'usines, en dépit des ruines accumulées.

Les prix élevés de la main-d'œuvre et des matériaux, le retard apporté à la réparation des dommages sont cause de la faible activité des industries du bâtiment. On n'ose pas reconstruire; on répare toutefois, il y a assez de restaurations urgentes pour occuper quelque temps les maçons, menuisiers, plafonneurs, couvreurs et peintres. Mais dans ce pays économe, beaucoup de propriétaires hésitent encore à faire entreprendre ces travaux dans l'espoir de voir diminuer les devis.

Les scieries ont beaucoup de travail, parce quelles ont à débiter

les quantités énormes de bois abattues par les Allemands et abandonnées sur place dans leur retraite. Comme ceux-ci n'ont pas oublié d'emporter les mobiliers volés, la fabrication du meuble peut occuper tout son personnel; l'industrie chaisière de Malines est tout spécialement prospère. On se plaint toutefois de la rareté des principales essences (acajou, ébène, noyer, etc.) et de leur prix qui a quadruplé. Il y a peu de chômage dans la tonnellerie.

Les verreries ont été médiocrement touchées par la guerre; plusieurs même ont travaillé les deux premières années. Une longue grève a suspendu l'activité des usines au printemps, d'autant plus tenace que les verriers sont fortement syndiqués. A l'heure actuelle, les verreries sont en marche pour un quart environ de leur force productive d'avant-guerre, comme les glaceries.

Sept sur huit de ces dernières ont allumé chacune un four; mais il est à craindre que l'élévation des prix de revient ne permette pas de retrouver les débouchés à l'exportation.

Dans les compartiments voisins des produits chimiques, les fabriques d'acide sulfurique sont toutes occupées à réparer les chambres de plomb et les colonnes de Gay-Lussac et de Glover enlevées par l'autorité allemande. Les usines pour la fabrication de la potasse, de la soude et du salpêtre travaillent partiellement depuis quelques mois. Pendant l'occupation, le savon travaillé clandestinement et trop souvent falsifié a fourni matière à des fortunes si rapides qu'il était d'usage de donner le surnom de barons Zeep (*en flamand* : savon) aux enrichis de la guerre; à l'heure actuelle sa production régulière reprend dans de bonnes proportions, malgré les difficultés suscitées par la concurrence anglaise.

Les tanneries et les fabriques de chaussures attendent la production du cuir belge pour se développer; celles de Lierre et de Roulers sont déjà en bonne marche.

Les industries alimentaires sont assez prospères. L'activité tend vers la normale dans les minoteries, les sucreries, les brasseries, les confiseries, mais on se plaint généralement du manque de matières premières et de l'insuffisance de l'outillage laissé par les Allemands en fuite.

Les industries textiles sont depuis de longs siècles la gloire des Flandres, et c'est là qu'elles ont le plus souffert.

Dans l'arrondissement de Roulers, les 5,370 ouvriers tisserands n'ont pu reprendre le travail. A Courtrai, plus éloigné de l'ancien front, un huitième du personnel (7,300 avant la guerre) s'est mis à l'œuvre et attend la récolte prochaine de fibres textiles pour développer la production. La reprise dans les tissages à la main est plus importante que dans les tissages mécaniques, car les premiers n'exigent qu'un moindre capital. La pénurie de ressources financières est en effet angoissante pour cette région manufacturière si durement traitée par l'envahisseur. Si une aide en capitaux, destinés à reconstituer l'outillage et le fonds de roulement, n'arrive pas très prochainement, les fabricants craignent qu'un coup fatal soit porté à leur industrie par l'émigration inévitable des meilleurs parmi les tisserands; ils redoutent l'exode qui a marqué la chute de Bruges et d'Ypres à la suite de la guerre de cent ans. En Hainaut et à Verviers, l'industrie textile reprend peu à peu, mais les importations de matières premières sont encore minimes. La seule branche prospère de cette catégorie est la soierie artificielle. La grande usine de Tubize, de création française, travaille activement. Le personnel ouvrier est aussi généralement au complet chez ses concurrentes. Si la production n'est pas très élevée, c'est que la défense d'exporter empêche une plus forte reprise.

L'industrie du papier s'est rétablie assez rapidement, tous les fabricants ayant caché leur matériel de cuivre. La production n'atteint cependant que le cinquième du chiffre d'avant-guerre, parce que la Scandinavie et l'Amérique inondent le pays de produits à de meilleurs prix. L'activité n'est satisfaisante que dans la province d'Anvers. Il ne s'agit là que de l'imprimerie commerciale, car les hauts prix de la main-d'œuvre et les difficultés d'exportation enlèvent aux Belges l'importante clientèle des éditeurs français.

Ce pays de grands fumeurs a beaucoup souffert de la réquisition des stocks de tabacs. Les principales firmes d'Anvers et de Louvain travaillent maintenant d'une manière intensive, au point d'accaparer la production au détriment des maisons de moindre importance, tandis qu'en Hainaut et au pays de Liége l'inactivité est presque générale.

Une autre industrie qui tend rapidement vers la normale est la taille des diamants, un des plus beaux fleurons de la riche couronne

d'Anvers. C'est un trait typique de notre époque troublée que les fabriques de luxe reprennent plus aisément que celles qui ont le malheur de ne vendre que des produits de nécessité courante. La recrudescence d'activité des tailleries, facilitée par une importation satisfaisante, gagne les ateliers de bijouterie, joaillerie, orfèvrerie.

*
* *

Tel est le rapide aperçu de l'état industriel chez nos voisins du Nord. Le tableau de leur production présente est intéressante comme une indication, mais il est plus intéressant de savoir que, si peu de fabriques peuvent vendre déjà, on travaille activement partout à réparer les ruines. Les Belges se sont mis courageusement à l'œuvre de régénération dès l'armistice ; ils n'ont pas la prétention de l'avoir achevée en dix mois. Il est utile pour nous de connaître les difficultés qu'ils ont à surmonter et les qualités qui leur feront gagner la lutte. C'est un utile enseignement moral que beaucoup d'autres populations éprouvées par la guerre feront bien de méditer.

Sur huit obstâcles rencontrés sur sa route par le Belge, cinq au moins lui sont en effet communs avec le Français.

Comme nous, les industriels de Belgique manquent de charbon. On travaille presque normalement dans les mines du pays, mais il vient peu de charbon de l'ouest et pas du tout de l'est et du sud. Étant très demandé, le produit est cher ; son prix a triplé depuis 1914, et c'est la première cause qui bouleverse les calculs de prix de revient dressés péniblement par les industriels et toujours à reviser. La seconde est la cherté de la main-d'œuvre, plus importante dans un petit pays, qui, pour vivre, doit exporter les trois quarts de sa production, que dans une grande nation ceinturée contre la concurrence par une haute barrière douanière. L'exportateur belge constate avec dépit que cet élément ne s'est pas élevé dans des proportions aussi fortes chez ses concurrents anglo-saxons. Plus aigu aussi est le problème des matières premières sur un sol qui n'a pas la richesse et l'étendue de la terre française. La guerre mondiale a raréfié les stocks disponibles et les détenteurs de ces stocks servent de préférence leurs compatriotes, parce qu'ils obtiennent des prix plus élevés ; lorsque la Belgique expose ses besoins, on préfère lui envoyer des

objets manufacturés, et cette importation paralyse la reprise des glaceries, des papeteries, des savonneries par exemple. Pratiquant le *dumping* infructueusement imaginé par leurs concurrents terrassés d'Allemagne, les Anglais s'efforcent de se créer une clientèle sur le continent en vendant certains produits comme le ciment, moins cher à Anvers qu'à Londres.

Une grande partie des usines belges a été pillée, et si quelques patrons ont été assez adroits pour s'informer de la direction que prenaient leurs biens, la récupération est généralement lente. Les machines reviennent souvent en mauvais état. D'autres fois elles ont quitté la fabrique à l'état de mitraille : toute revendication devient alors impossible. L'industriel est obligé de racheter un nouveau matériel, et les obstacles qui retardent ou empêchent l'importation des matières premières se retrouvent sur sa route. Matières premières et outillage arrivent en petites quantités aux usines belges; le coût en est aussi plus élevé pour eux que pour leurs rivaux, parce que les frais de transport sont trop chers, soit par terre soit par eau. Le prix de la main-d'œuvre qui s'est haussé de 90 à 200 p. 0/0 ne permet plus comme naguère de compenser cette infériorité.

Si la question du fret rare et élevé se pose à l'industriel qui cherche à travailler, elle devient plus pressante encore quand il veut vendre. Nous savons que l'industrie belge ne peut vivre si elle n'exporte pas, car le marché national est insignifiant pour l'écoulement de la plupart des produits; ce marché national se restreint encore aujourd'hui en raison de l'esprit d'économie de la population, qui attend une baisse de prix ou achète à l'étranger. Lorsque le producteur se tourne vers l'exportation, il rencontre d'abord les barrières douanières qui se sont élevées chez les anciennes nations protectionnistes et que les dernières libres-échangistes n'ont pas dédaigné de créer. Les concurrents anglo-saxons, japonais et neutres ont profité de la longue détresse des Belges pour les supplanter sur des marchés où les produits des bassins de la Meuse ou de l'Escaut étaient les seuls appréciés.

En rentrant dans sa capitale le gouvernement belge avait voulu réglementer l'importation et l'exportation au moyen de licences spéciales. Il avait en vue, quand il prit cette mesure contraire au tem-

pérament et aux traditions du pays, la nécessité de faciliter derrière cette barrière qu'il levait ou maintenait à son gré, la renaissance des industries nationales, en commençant par les plus utiles. Il voulait aussi maintenir le change, que quatre ans de léthargie économique maintenait à un niveau qu'il jugeait trop bas. Conception que les grands hommes d'affaires belges jugent étriquée : ils ne craignent pas de voir descendre encore le baromètre commercial, persuadés que leur libre activité ne tardera pas à ramener la colonne à un niveau normal. Aussi l'opposition à la mesure gouvernementale fut telle que bientôt toute restriction fut supprimée, sauf pour le commerce avec l'Allemagne.

Le cadeau mal reçu des licences est le seul que l'État ait encore pu faire aux industries dépouillées et ruinées par la guerre. On se plaint, dans nos provinces du Nord, de la modicité des avances sur le montant des futurs dommages de guerre : le Trésor belge, appauvri par cinq années d'exil, n'est pas encore en mesure de faire le moindre versement. Si les industriels du centre et de l'est, moins touchés par la guerre, peuvent se passer de cette aide, elle est indispensable à ceux de l'ouest, et cet obstacle est le seul que leur ténacité ne puisse vaincre. Elle paralyse les fabriques de tissage, de bonneterie, les entreprises de bâtiments.

Il faut espérer que cette abstention forcée du ministre des finances n'est que temporaire et que l'emprunt de restauration nationale, gagé, par les annuités de l'Allemagne vaincue, permettra bientôt la reprise de la florissante industrie flamande.

Un meilleur groupement des forces financières dont le pays dispose permettrait déjà d'attendre l'application de la loi sur les dommages de guerre. Il est étonnant que ce peuple, d'un instinct si pratique, n'ait pas encore organisé de banques de prêts à l'industrie à des conditions abordables. Nous pensons qu'il faut en chercher la raison dans le fait que les relations de Bruxelles, capitale bancaire du royaume, étaient moins intimes, même avant la guerre, avec Gand et Bruges qu'avec Charleroi et Liège. La guerre compliqua encore ce particularisme. Pendant quatre ans les Allemands ont créé sur l'Escaut une frontière aussi infranchissable que la ligne de feu, séparant la région de l'étape (Flandres orientale et occidentale) abandonnée au pouvoir militaire et morte à la vie économique, du gouvernement

général (Brabant, Anvers, Hainaut, Limbourg, Namur, Liège, Luxembourg), où a pu se maintenir jusqu'à l'armistice une ombre d'activité.

Quoi qu'il en soit, si les bras étaient paralysés, ou à peu près, sous l'étreinte de chaînes de plus en plus étroites, le cerveau restait libre. Dès 1916, les principaux manufacturiers belges, qui avaient fondé entre eux aux heures de prospérité un Comité central industriel, d'un caractère plus amical encore que professionnel, y discutaient avec ardeur la préparation de la renaissance économique du pays. Émus des ruines qui s'accumulaient sous leurs yeux et frappés de l'évolution qui se manifestait dans toutes les nations vers une coopération des forces et une intervention plus intime des pouvoirs publics, ils ne voulurent pas que la Belgique, foulée par l'ennemi et privée de gouvernement, fut inférieure à ses concurrents le jour où se lèverait la paix. Ils ne connaissaient pas les futures conditions politiques et économiques de l'Europe: ils ne savaient qu'une chose : c'est que la victoire de leurs alliés était certaine, en dépit des airs triomphants du vainqueur d'un jour et de ses succès grossis à plaisir. A quelques mètres des bureaux du gouverneur général et de la commandatur, ils eurent l'audace d'organiser la paix victorieuse en Belgique. Cela se fit sans tapage, sans discours. Quelques hommes se réunissaient le mercredi, jour de bourse, chaque fois plus nombreux, et envisageaient l'avenir d'une façon positive : fallait-il, pour reconstituer l'industrie belge minée, laisser jouer la libre concurrence et abandonner cette question à l'initiative particulière, sans subordonner tout le problème à l'intérêt général? C'était permettre aux tripoteurs de guerre et aux accapareurs de jouir en toute légalité du fruit de leurs inavouables combinaisons. Les partisans d'une solidarité loyale, d'une coopération entre toutes les branches industrielles furent en majorité. On renseigna dès lors le Gouvernement exilé sur les besoins énormes qui se feraient jour dès la fin de la guerre. Au lendemain de l'armistice se constituèrent de nombreux groupements industriels ayant pour but de se pourvoir en matières premières aux prix les plus avantageux et d'empêcher une concurrence ruineuse et prématurée par une répartition des commandes entre les fabriques au prorata de leur force productive pendant la période de réorganisation. Ces groupements acceptaient le contrôle du Comité central,

chargé de maintenir une balance égale entre les industries, de faciliter les relations entre elles, de renforcer leur position à l'intérieur et de les faire connaître à l'étranger. Que cette initiative soit venue à l'heure la plus critique du fond même de la nation, c'est bien la preuve que le peuple belge ne peut mourir. Cette belle vitalité se manifeste librement depuis le 11 novembre; c'est le plus sûr gage de succès. Il est bon d'en connaître les ressorts.

Nous avons montré les obstacles presque insurmontables, et déjà surmontés en partie, que la remise en marche des affaires éprouve en Belgique. Il en est d'autres, d'ordre politique, qui n'entravent pas l'activité des Belges : ce pays ne souffre pas de la crise sociale profonde qui sévit chez tous ses voisins; ici les grèves conservent un caractère professionnel. On a souvent soutenu avec raison que cette crise, due au malaise causé par les perturbations de la guerre et les difficultés d'y porter remède, était un mouvement de découragement devant l'immensité des ruines à relever. Or, si optimiste que paraisse une telle affirmation, la guerre n'a pas changé le Belge et ne l'a pas démoralisé. Les vicissitudes, les espoirs déçus, les revirements n'ont jamais entamé sa foi dans son avenir. Persuadé de la libération finale, il se désintéressait des contingences journalières, n'ajoutant même pas crédit aux revers avoués par les communiqués alliés, tellement était grande sa défiance de la presse censurée. La guerre n'a même pas entamé sa faculté de travail. Aussi ce peuple, qui a vécu pendant quarante mois d'une tranche de pain noir et d'une once de graisse, se retrouve prêt à la lutte industrielle. C'est presque incompréhensible, mais c'est ainsi. Le Belge travaille comme s'il ne s'était pas arrêté de travailler. Il n'y a pas chez lui de crise générale de paresse, presque pas de trace de cet épuisement physique dont les enquêtes médicales formulaient le sombre présage. Le découragement ne peut gagner le Belge pour une raison psychologique : il ne médite pas, il réfléchit peu. Il n'est donc pas tourmenté par des problèmes ou des angoisses. Il ne saisit pas l'ensemble du marasme. Tandis que le Français se laisse impressionner par l'étendue du désastre et hésite à reprendre ses affaires, le Belge voit son coin et rien de plus. Et il sait parfaitement bien comment se démener et manœuvrer pour que son coin redevienne une source prospère de revenus. Le Belge, acceptant volontiers une existence terre à terre,

positif, continuellement en chasse de l'argent, s'adonne avec une sorte de matérialisme passionné à la joie de vivre qui se reflète dans l'art flamand. Il n'a pas de temps pour le sentimentalisme qu'il méprise assez d'ailleurs. Grâce à ce sens pratique, aux horizons limités, qui d'ailleurs n'exclut pas une profonde générosité instinctive, il a remis en marche ses affaires, allant au plus pressé, comme dans une course, sans vérifier au préalable s'il pourrait exporter, c'est-à-dire vendre assez pour que son prix de revient fût couvert. L'échec du principe des licences démontre suffisamment combien peu ce tempérament supporte l'idée de barrière, de limite, de frein à son activité. D'ailleurs le caractère belge est tel que, même si les calculs démontraient l'impossibilité de maintenir une exploitation en activité, on marcherait de l'avant, en jetant les calculs à la corbeille aux papiers.

Les Belges n'avaient pas le choix d'ailleurs : il leur fallait tenter de vaincre, ou disparaître du champ de bataille économique. Leur ténacité sera-t-elle récompensée? Leurs qualités morales suffiront-elles à leur créer une nouvelle zone d'influence dans un monde partagé aujourd'hui entre trois ou quatre rivaux bien outillés? Il y aura des échecs, des ruines. L'exportateur devra faire comprendre au producteur que bien des choses ont changé depuis 1914 et qu'il faut d'abord trouver des débouchés avant de fabriquer. Or, les industries belges doivent se diviser en deux catégories : celles qui travaillent un produit d'origine nationale ou facilement importable (métallurgie du fer, tissage, verrerie, glacerie, etc.), et celles dont la prospérité était due à des conditions économiques spéciales, bon marché du charbon et de la main-d'œuvre et prix peu élevé des transports maritimes (métallurgie du zinc, du plomb et du cuivre, produits chimiques, caoutchouc, etc.); ces conditions sont devenues défavorables à la Belgique et il semblerait sage de renoncer à des entreprises qui demandent aujourd'hui de gros capitaux sans probabilité suffisante de les rémunérer. Il n'en est pas de même des premières. Elles triompheront sûrement, quelques mauvais jours qu'elles puissent encore connaître. Le résultat obtenu depuis dix mois est garant du succès.

Les conditions économiques dans lesquelles la Belgique travaille ne feront que s'améliorer : l'ensemble de la dette d'État est assez peu

élevé pour se trouver couverte par les versements de l'Allemagne vaincue, surtout après l'abandon que les Alliés ont fait du montant de leurs avances consenties à la Belgique pendant la guerre, et ce retour à l'état financier de 1914 donnera au pays un avantage sérieux sur ses concurrents. Les exportations, en se développant, feront baisser le change. Enfin nous comptons avant tout sur les qualités du peuple belge. Les chefs de ses industries appartiennent, plus qu'ailleurs sur le continent, à l'élite intellectuelle de la nation. L'ouvrier est économe et se contentera facilement de salaires moins élevés que ses voisins, il est aussi plus laborieux et jusqu'à présent fait encore des journées assez longues.

*
* *

Tels sont les gages de succès d'un peuple qui nous est doublement voisin, plus voisin même par le cœur que par la nature. Notre prestige en Belgique, déjà si grand autrefois, n'a fait que se développer à la suite de la guerre; il suffit, comme preuve, de rappeler l'accueil enthousiaste reçu par nos soldats dans toutes les villes flamandes et brabançonnes, au détriment souvent des glorieux défenseurs de l'Yser. Les services que peuvent se rendre les deux peuples sont utiles à rappeler à cette heure où l'on revise les traités de commerce, et où se posent tant de questions. Le moment est grave : ou bien la Belgique nous apportera une collaboration dont nous avons le plus pressant besoin, ou elle restera un concurrent que l'on connait particulièrement pour le combattre. Il est à craindre que ce dernier état d'esprit persiste. Un tarif douanier est trop souvent dicté par les intéressés. Pour le rédiger, on ne sait pas se hausser à la hauteur d'une idée, on ne sait même pas prévoir. Il faudrait songer à 1920 et même à 1950, ce qui est assez difficile pour des commerçants dont l'esprit se laisse obséder par des conjonctures éphémères. Sur quoi se baseront-ils pour demander des droits d'entrée? Sur les circonstances difficiles du moment, sur ce qu'ils auraient voulu en 1914 ou sur ce qu'il est possible de réaliser pour être plus fort dans la lutte économique?

Si leurs yeux se portent d'abord sur la France, ils verront que ce pays, après avoir été un grand consommateur pendant cinq ans,

doit nécessairement se transformer en un grand reconstructeur. Il n'aura plus le loisir de penser aux marchés étrangers. Les carnets des industriels ne tarderont pas à se couvrir des commandes venues des provinces du Nord et de l'Est, absorbant leurs facultés de production et trop souvent les dépassant. Il y a là un problème qu'on ne paraît pas avoir sérieusement étudié : combien faudra-t il de temps pour créer l'approvisionnement en matériaux qu'exige la reconstruction des ruines accumulées entre Calais et Belfort? Un pessimiste a déjà répondu : dix ans. Nous avons donc besoin de l'aide étrangère. Mais l'importation de produits anglais ou américains d'une part, allemands ou autrichiens d'autre part, quoique nécessaire à certains degrés, n'ira pas sans nombreux inconvénients, au point de vue du change, au point de vue de la concurrence future, au point de vue des sentiments. Un peuple voisin peut nous aider sans que son concours risque de nous imposer même l'apparence d'une sorte de vassalité économique; quelques kilomètres de voies ferrées et de canaux joignent ses usines à nos ruines. En même temps notre pays offre aux produits belges le meilleur des débouchés.

Ce n'est pas une exploitation par la Belgique de nos provinces ravagées que nous proposons; nous voyons là une sorte de collaboration faite de services réciproques. Notre voisine doit beaucoup produire pour pouvoir vivre; mais elle dispose de peu de matières premières et en obtient difficilement. La France par contre est riche en matières premières, surtout depuis les restitutions territoriales que lui assure le traité de paix, et elle ne saurait assez fabriquer pour faire face à la totalité de ses propres besoins. Qu'elle devienne le meilleur client du petit peuple auquel elle a donné deux fois la vie. Elle pourra de son côté l'approvisionner en certaines matières premières, en machines, et en articles fabriqués dont elle a le monopole de fait ou dont elle a acquis la spécialité durant la guerre. Le plus grand service que nous puissions rendre à l'industrie belge, c'est de lui fournir le fer dont nous sommes maintenant le principal vendeur : minerai ou produits demi-finis. En Belgique les fabriques de pièces d'acier moulé réclament les fontes hématiques et les fontes spéciales qui leur sont nécessaires. Les constructeurs de machines manquent de tôle de fer. Les accessoires d'automobiles et de bicyclettes font

aussi défaut. De même le fer de boulonnerie et le fil de fer galvanisé pour bouchons mécaniques (très employés en brasserie), les rails et le matériel de chemins de fer, les remorqueurs, etc. Les bois à distiller, qui provenaient principalement du nord de la France, ne sont plus importés; l'industrie de l'ameublement se plaint de la rareté des essences spéciales : chêne, noyer, etc. La fabrication du savon, des engrais et des couleurs demande de grandes quantités de produits chimiques, principalement de la potasse et du phosphate que les Anglo-Saxons n'envoient, pour des raisons mystérieuses, qu'avec parcimonie. Le lin de France est demandé avec insistance. Il en est de même du chanvre, du cuir fin dont notre pays a le monopole. Les tissus de vêtements seraient les bienvenus. La France et l'Allemagne étaient les deux principaux fournisseurs de plâtre : qui l'emportera aujourd'hui?

Nous avons vu que les usines belges ont grand besoin de machines, de courroies et d'outils pour suppléer aux pillages dont elles ont été victimes. Beaucoup de ces produits se trouvent en France, et parfois ne se trouvent que là.

La Belgique peut aussi nous acheter beaucoup de produits façonnés. Jusqu'ici nous lui avons surtout envoyé des vêtements et des chaussures, mais c'est un commerce qui ne tardera pas à cesser quand le pays sera en état de fabriquer à meilleur compte. Il en est d'autres dont il aura toujours besoin : automobiles, bicyclettes, produits photographiques et électriques, vins, conserves, draps, articles de Paris, etc.

Il est utile de faire ici quelques remarques à l'adresse du commerçant français. Nous avons eu maintes fois l'occasion de constater ce qui lui manque pour se faire apprécier et pour évincer ses concurrents étrangers. Il ne suffit pas de produire et de mettre en vente ses produits; il faut aller chercher le client et, pour le prendre, l'étudier. Cette connaissance de l'acheteur est surtout indispensable avec le Belge, produit de deux races et fait de contrastes : pratique, indépendant et routinier; c'est un diable difficile à tenir par les cornes. Si l'on traite avec lui les affaires comme on mènerait une indifférente bureaucratie, il se lasse et finit par écouter d'autres propositions, moins avantageuses au fond peut-être, mais mieux présentées.

Il ne faut donc pas qu'il lui soit égal d'acheter en France ou en Angleterre. Il doit avoir un avantage, même à qualité égale des produits. Ce qu'il désire, c'est la fourniture rapide et régulière, une conclusion des marchés radicale, positive, sans hésitation ni lésinerie, avec des conditions nettes et claires. Par exemple, les offres ne seront pas faites : « prix de la marchandise vendue à Paris » ou ailleurs, mais : « franco frontière » ou « cif Anvers », de préférence même, « droits de douane acquittés ». Ce que les Français fabriquent est la plupart du temps de première qualité, mais ils ne savent pas attacher le client à leur maison. Quoiqu'on en dise couramment, il n'y a pas d'art ni de talent à vendre. C'est une question de précision, de ponctualité,... de calcul, de mathématiques, en un mot. Il faut de la méthode, un esprit d'adaptation moderne. Cette remarque s'applique aussi bien à la Belgique qu'à l'Angleterre même; mais il était utile de la souligner, parce que c'est un élément très appréciable et sensible dans les relations franco-belges qui s'esquissent maintenant.

Les qualités commerciales ne suffiraient pas si elles n'étaient aidées par une organisation satisfaisante des moyens de communication. Il est inutile de faire l'éloge du réseau du Nord : la rapidité avec laquelle il a su mettre en état ses lignes dévastées, ses gares détruites, ses tunnels éboulés et ses ponts coupés est bien connue et ne saurait être trop admirée.

Mais son trafic intense, surchargé par le ravitaillement de régions désolées, ne lui permet pas de donner entière satisfaction au commerce, surtout aux relations internationales. L'absence de wagons et l'encombrement des lignes rendent très malaisé l'échange des produits entre les deux pays. Il faut dégager la voie ferrée par les canaux, où le désastre fut aussi grand et se répare aussi vite. Nous avons hérité un magnifique réseau de canaux dans nos provinces du Nord ; utilisons-le largement et prolongeons ses voies d'accès dans le reste du pays. Créons des canaux à grandes sections pour relier les provinces centrales et orientales entre elles et pour les rapprocher de la mer du Nord. Rétablissons aussi nos lignes de navigation. Notre marine marchande a été cruellement éprouvée par la guerre, on s'occupe de sa reconstitution. Lorsqu'il s'agira de répartir les nouveaux bateaux entre les diverses lignes, n'oublions pas la Belgi-

que. Il est pitoyable qu'Anvers ne soit pas relié par des services plus fréquents à nos grands ports : le Havre, Nantes et Bordeaux : quels débouchés pour nos provinces agricoles de l'Ouest que ce consommateur qui ne cultive que le cinquième de sa production alimentaire ! Il serait facile aujourd'hui de réunir des demandes d'importation et d'exportation assez régulières pour assurer un service permanent entre Anvers et Nantes, par exemple, mais le fret fait défaut. Puisque nous effleurons la question des transports maritimes, il n'est pas inutile de souligner l'intérêt que présentera l'agrandissement du port de Dunkerque, toujours encombré avant la guerre. Doté de voies d'accès pratiques par fer, il pourrait attirer les produits des Flandres belges.

Cet échange de valeurs entre les deux pays ne présente pas seulement un intérêt purement commercial. Au point de vue financier, il permettra de maintenir le change et de le ramener à son cours normal. Il facilitera la résurrection physique et morale des provinces qui ont souffert de l'invasion, puisque l'industrie belge produit surtout les matériaux dont elles ont besoin. Ce point est important, car le retour à la vie de la plus riche terre de France doit concentrer pendant longtemps toute l'activité du pays, comme un membre malade attire le sang de toutes les parties du corps, et cette sorte d'aspiration ne sera pas sans répercussions politiques et sociales. Il y a là-bas des régions entières qui sont dépeuplées et le resteront longtemps. Il est d'un intérêt vital d'y attirer seulement des éléments que notre race puisse assimiler. Nécessité particulièrement impérieuse après le traité de Versailles : toutes les nationalités ont repris leur autonomie. Les nations sont presque homogènes aujourd'hui : elles sortent de la guerre, jalouses de leur unité éprouvée et de leurs forces renouvelées. Le règne de l'égoïsme, interrompu par plusieurs années d'alliances, reprend en grande partie son empire. Les peuples, comme les chevaliers de jadis, se saluent de l'épée et recommencent, sur le terrain commercial, leurs luttes pacifiques, mais acharnées. Si une élite reste entièrement fidèle aux souvenirs de la fraternité d'armes qui a prévalu de 1914 à 1919, la masse, dont les vues sont plus courtes, ne conservera qu'une impression plus ou moins atténuée des amitiés internationales nées dans des circonstances exceptionnelles ou basées sur des idées.

Cependant, au delà des accords diplomatiques, une affinité de race pourra rapprocher particulièrement quelques-uns des concurrents sur le terrain économique comme en d'autres domaines. Ce n'est pas seulement par des considérations monétaires que sont unis les peuples latins ou les peuples scandinaves. Il a été question, à plusieurs reprises, et récemment encore, d'une sorte de Fédération des nations de langue anglaise. Nous ignorons à quoi ces tendances bien indéterminées pourront aboutir; mais elles ont une cause naturelle, ce qui n'est pas négligeable.

Aussi, convient-il de noter que la Belgique, dans l'ordre quasi naturel des choses, est le prolongement de la France, non seulement au point de vue géographique, mais encore au point de vue de la race et de la culture morale. La Belgique continue la France et la complète. Leurs affinités, leurs inclinations, leurs intérêts s'unissent pour sceller entre elles une alliance économique, capable d'opposer une résistance à la pression de groupements extérieurs dont la prépondérance serait à craindre. Il faut toujours songer en cette matière au rôle que pourra jouer le bloc germanique entouré de nations faiblement peuplées, s'il lui arrive de reconstituer son activité industrielle et de se libérer des charges financières qui lui sont imposées par le traité de Versailles.

Post-scriptum. — Les lignes qui précèdent ont été écrites au mois de septembre 1919. Depuis lors la situation économique en Belgique s'est profondément modifiée, et notre thèse ne serait pas complète si nous n'esquissions en quelques mots les phases de cette évolution.

La vie industrielle de nos voisins n'a pas cessé de s'améliorer jusqu'en octobre dernier. A cette époque 90 millions d'exportations s'opposaient brillamment à 80 millions d'importations. Mais un temps d'arrêt s'est manifesté dès le mois suivant, et les difficultés n'ont plus cessé de se multiplier. La crise était fatale : les premières usines pouvaient facilement s'approvisionner; quand le nombre des industries en marche devint plus important, la demande en matières premières et en charbons dépassa l'offre, demande d'autant plus impérieuse que les affaires étaient lucratives; d'où hausse des produits et du change. Cependant le Gouvernement avait permis l'expor-

tation du charbon à un moment où les stoks étaient trop considérables pour la consommation nationale; au mois de novembre la production des mines atteignait les chiffres de 1914, et 200 000 tonnes (soit 60 p. 100 de l'extraction passaient la frontière, au lieu de stimuler la production nationale et, en permettant de développer l'exportation des fabriquants, d'améliorer davantage le change.

La Belgique est affligée d'un change qu'elle ne mérite pas, si l'on s'en tient à la balance commerciale. Il est fictif, parce que faussé par la spéculation sur les valeurs étrangères, par les émissions d'emprunts, par l'arbitrage. Si les Belges ont acheté de l'emprunt français par millions, nous allons leur demander des effets sur l'Angleterre et l'Amérique pour couvrir notre passif ce qui fait baisser le franc français en Belgique et y hausser la livre et le dollar.

De telles spéculations nuisent à l'établissement commercial normal entre les deux pays. La stabilisation de ces rapports est donc plus urgente que jamais, et les conclusions de notre article n'ont rien perdu de leur intérêt. Malheureusement on s'ignore trop de chaque côté de cette frontière artificielle, tracée par la diplomatie au milieu des plaines flamandes. Chacune des deux nations ne sait pas assez ce qu'il peut obtenir de l'autre ou lui procurer. Tandis qu'Anvers est tourné vers l'Angleterre, les relations franco-belges demeurent paralysées par la pénurie de matériel. Les foires de Lyon et de Bruxelles sont d'excellentes tentatives qu'il serait bon de multiplier. Mais l'intervention des pouvoirs publics est aussi nécessaire pour aider, développer, canaliser, au besoin réglementer un rapprochement commercial entre les deux peuples, basé sur un mutuel échange de richesses. Souhaitons que l'entrevue de M. Loucheur avec M. Jaspar, ministre belge des affaires économiques, organise pour la paix cette entente étroite que les soldats de France et de Belgique ont si glorieusement scellée de leur sang dans les boues de l'Yser.

COMTE MAXIME DE SARS.
RAYMOND TORFS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — L'APRÈS-GUERRE.

Morgenthau. — (*Mémoires de l'Ambassadeur...*). Paris, Payot, 1 vol. in-8° de 348 p., 1919.

M. Morgenthau a été ambassadeur des États-Unis à Constantinople pendant une partie de la dernière guerre. Il a pénétré dans tous les secrets de la politique turque. Il a vu à l'œuvre Talaat, Enver et Djemal, Wangenheim et Sanders. Son témoignage a un prix inestimable. Il a pris note de toutes choses soigneusement; il décrit avec une rare précision. Sous sa plume, le trio jeune turc apparaît dans son vrai jour : une bande d'aventuriers, résolus à tout risquer, comprenant qu'il courent tous les risques; aujourd'hui triomphants, le succès enflant leurs voiles, insolents et brutaux; demain, à l'annonce d'un échec, déconcertés et plats; Talaat, paterne et matois, dans sa petite maison du faubourg d'où il mène tout avec son télégraphe privé (Talaat était un commis de P. T. T. turcs qui avait fait son chemin) : Enver, hautain et distant, vivant dans un faste prodigieux, et jouant au Bonaparte. Ce livre est plein d'informations : rien de plus curieux, par exemple, que le tableau que fait M. Morgenthau de l'activité du corps diplomatique des empires centraux et de ses vues politiques, Wangenheim parlant constamment *de la prochaine guerre*, qui, cette fois, serait la bonne. L'aveu du parti pris d'extermination des Arméniens est à retenir, mais la grande révélation de l'ouvrage c'est le fait que, si la flotte alliée avait renouvelé, le 19 mars 1915, son attaque contre les Dardanelles, elle eût forcé le passage sans difficulté, les Turcs n'ayant plus de munitions pour leur répondre.

M. C.

J. Jusserand, ambassadeur de France aux État-Unis. — *En Amérique jadis et maintenant*. Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de XI-368 p., 1918.

M. Jusserand est aujourd'hui le doyen, non seulement du corps diplomatique accrédité à Washington, mais de tous ses prédécesseurs. On sait quelles éminentes qualités notre ambassadeur a déployées dans l'exercice de ses fonctions officielles. On sait aussi comment il cherche un délassement à celles-ci dans des travaux d'érudition dont le poids suffirait à bien d'autres. M. Jusserand connaît à merveille la Bibliothèque du Congrès et il y a fait d' heureuses découvertes. C'est en partie à ses fonds que nous devons la présente étude sur Rochambeau et l'Amérique. C'est dans des archives

françaises et américaines que l'auteur a puisé les éléments de sa curieuse monographie du major L'Enfant. L'étude sur « Washington et les Français » est faite surtout à l'aide du journal du grand homme. Celle qui est relative à Abraham Lincoln est documentée avec les nombreuses sources imprimées qu'on possède sur ce personnage. Toutes dénotent, chez l'auteur, une qualité remarquable, l'heureux équilibre du talent de l'homme d'État et de la riche information de l'érudit. Le savant, expert à dépouiller les textes, vient adroitement à l'aide du diplomate soucieux de mener à bien sa mission. Il lui suggère des sujets captivants, qui piquent la curiosité et où l'on voit l'amitié franco-américaine s'affirmer; il lui livre en abondance les informations les plus propres à servir son dessein; il donne à la manifestation de bonne volonté toute amicale le coloris vif de l'historien, la fermeté, la sérénité, l'autorité de la preuve. Ces petits chapitres substantiels, dans lesquels sont si bien décrites les vieilles relations d'amitié qui unissent l'Amérique et la France, sont un témoignage infiniment précieux et en les écrivant l'ambassadeur érudit a fait œuvre excellente à la fois de diplomate et d'historien.

M. C.

Harold Spender. — *David Lloyd George. Étude biographique.* Traduction de Robert L. Cru. Paris, A. Colin, 1 vol. in-16 de 362 p., 1919.

Livre très attachant, et parfois très émouvant. L'auteur est un ami de M. Lloyd George. Il narre une vie qu'il a souvent partagée ou dont il a été le témoin intime. D'où le charme d'un récit plein de traits observés, de menus faits vécus qui sont, parfois sans doute, d'une portée minime, mais dont le faisceau colore vigoureusement l'ensemble de l'esquisse. D'où, quelquefois encore, le parti pris admiratif et la tendance à poser le héros du livre au centre de toutes choses, mais sans exagération blâmable et avec une retenue de bon goût qui contraint à l'indulgence.

Belle figure pour un portrait. On y trouve tout ce qui peut séduire un peintre : la vigueur de la silhouette, la nouveauté des traits, la vitalité prodigieuse du modèle, la puissance grandiose du fond sur lequel il se détache. Et quel roman égalera jamais cette vie commencée dans un humble cottage du pays de Galles, dépensée dans l'émoi incessant des luttes politiques, poursuivie sur les sommets du pouvoir et dont la trame est si intimement tissée dans celle de l'histoire anglaise des dernières décades qu'on ne saurait toucher à l'une sans atteindre l'autre? Une vie qui, à elle seule, résume et explique cette histoire : un petit villageois élevé dans l'échoppe d'un cordonnier, un jeune non-conformiste qui regimbe, dès l'école, sous la discipline anglicane, un modeste solicitor qui entre en lutte avec la *gentry* et la magistrature du comté, un autodidacte, ou peu s'en faut, qui s'élève sans effort aux grandes envolées d'éloquence, cette notoriété locale encore bien menue portée au Parlement et cette éloquence à la fois puissante et simple prenant possession de l'assemblée ; cet homme éloquent, habile à

manier les foules se révélant un homme d'affaires, mieux que cela, un grand politique, et, à partir de ce moment, le sort du pays, en une heure solennelle, confié à ces mains, les anciens partis et les hommes d'État consommés leur abandonnant les rênes; tout cela nous révèle l'évolution profonde accomplie, la poussée des masses populaires, la naissance d'une Angleterre nouvelle.

Le succès de cet homme est fait sans doute de son éloquence : un art subtil et prenant, qui va droit au cœur de l'auditeur. Il est fait encore d'une foi robuste et d'un courage à toute épreuve. Cette foi et ce courage dressaient déjà l'enfant, pâle et résolu, devant le catéchisme anglican des squires du Carnarvon. Ce sont eux encore qui portaient l'homme à protester, en plein meeting jingo à Birmingham, contre la guerre sud-africaine, et lui faisaient défier ses adversaires en annonçant bruyamment la réunion de Bristol où il se proposait de parler encore. « De toutes les qualités, dans la vie publique, la plus rare est le courage », disait un jour, à l'auteur, M. Lloyd George. — Il s'y connaît.

M. C.

Robert Pinot. — *Le Comité des Forges de France au service de la nation* (*août 1914-novembre 1918*). Paris, A. Colin, 1 vol. in-16 de x-348 p., 1919.

Ce sont là des pages d'un grand intérêt et d'une rare originalité. Celui qui les a écrites n'est point un homme de cabinet, absorbé dans les méditations un peu solennelles et lointaines du philosophe. C'est un homme d'action, qui passe sa vie au milieu des autres hommes, voit l'ouvrier à l'atelier, le patron penché sur ses comptes, l'administrateur préoccupé de ses règlements, le gouvernant en quête de solutions. Cet homme d'action n'a pas, habituellement, le loisir d'écrire. Il l'a fait cette fois parce qu'il avait quelque chose à dire, sur un sujet qu'il connaît à merveille et qui lui tient au cœur. Il le fera peut-être encore plus tard, pour la même raison. Espérons-le du moins, car il sait observer et décrire, et ses paroles ont le poids d'une grande expérience. Il faudrait que notre jeunesse puisse lire beaucoup d'ouvrages comme celui-ci. Elle y trouverait, esquissés dans le style dépouillé et lucide des affaires, des tableaux précis et saisissants des divers aspects de notre vie économique. Et ceux qui savent lire prendraient là des leçons que les manuels d'économie politique ne peuvent pas donner.

M. R. Pinot a vu de près, et pour cause, pendant toute la guerre, l'œuvre du Comité des Forges de France. Cette œuvre fut multiple. Le Comité collabora à l'entreprise des maîtres de forges qui réorganisèrent la sidérurgie française en pleine guerre. Il leur procura les produits réfractaires nécessaires au montage des fours; il créa, à Londres, un bureau d'achat de métaux; il assura le transport des produits; il reçut du ministère de l'Armement des missions ayant pour objet l'approvisionnement en fontes, aciers, fers-blancs, et produits réfractaires. A ce titre il centralisa tous les achats de fontes hématites en Angleterre et assura leur trans-

port. Du 1er janvier 1916 au 31 décembre 1918, il livra 1 305 184 tonnes de fonte, d'une valeur de 416 200 000 francs. Il assista constamment le ministère de l'Armement dans les tâches gigantesques et multiples que celui-ci assumait. Et sur ce sujet les lecteurs retrouveront ici les détails pleins de vie que M. Pinot développa en 1916 devant les invités des Grandes Conférences de l'École des Sciences politiques. Nous entendions cette conférence en pleine guerre. L'œuvre du Comité prenait alors à peine toute son ampleur, de longs mois de lutte nous attendaient encore et cependant on sentait dans le ton de l'orateur une chaleureuse conviction et une indomptable confiance qui, déjà, faisaient pressentir la victoire.

M. C.

Général Percin. *Lille.* — Paris, Grasset, 1 vol. in-16, 328 p.

Ce n'est pas exagérer que qualifier « coup de théâtre » la nouvelle subitement lancée le 24 août 1914 : « Lille est déclarée ville ouverte ». Or ce coup de théâtre fut si spontané, ou peut-être si discrètement préparé, que les principaux intéressés en furent avisés en même temps que la foule. Le général Percin, dans ce livre court, mais précis, affirme avoir été jusqu'au dernier moment dans la plus complète ignorance de ce que le gouvernement décida dans l'après-midi du 24 août; il proteste donc vigoureusement contre le rôle que certains lui ont prêté.

Chargé dès le temps de paix du commandement de la 1re région, le général Percin rejoignait Lille, le 3 août 1914; il était surpris dès l'abord de trouver la ville très démunie de munitions et de troupes : ce fut seulement le 17 août que le général d'Amade, nommé commandant du groupe de divisions territoriales du Nord, donna l'ordre de remettre la place de Lille en état de défense; le général Percin demanda à s'adjoindre le général Herment. En huit jours, la défense de Lille était assurée, au dire du commandant de la place, et capable sinon de soutenir un siège en règle, du moins de retarder singulièrement la marche de l'ennemi.

La déclaration de « Lille ville ouverte » si sévèrement qualifiée par M. Engerand dans son impressionnant *Charleroi* dut cependant avoir d'autres raisons que celles connues et données par le général Percin. Souhaitons que quelque historien bien renseigné puisse un jour prochain éclaircir ce mystère !

P. R.

André Lebon, *Problèmes économiques nés de la guerre* (2e série). Paris, Payot, 1 vol. in-16, 250 p.

Nous avons rendu compte, il y a quelques mois, de la première série des études de M. A. Lebon sur les problèmes économiques nés de la guerre. La nouvelle série n'est pas d'un intérêt moindre que la première. M. A. Lebon, avec sa netteté de vue, sa vigueur de style et son audace de pensée ordinaires expose les problèmes économiques auxquels la guerre a donné naissance et les solutions que la France, dans son intérêt, doit leur donner.

Il n'hésite point à déclarer tout d'abord que de même que la liberté commerciale a été impuissante pendant la guerre, elle sera de même très certainement insuffisante dans les premières années de paix, et qu'il faut adapter les lois et les mœurs à une situation sans précédent.

Il loue et justifie, ensuite, « les méthodes britanniques de guerre et de paix » (ch. II), en particulier ce ton du caractère anglais qui permet à ce grand peuple de sacrifier sans hésiter son idéal aux nécessités du moment. Et toujours revient, comme un leit-motiv, dans chacune des neuf études qui composent cette deuxième série, l'idée que la paix définitive sera surtout économique.

C'est là une vérité qu'on ne saurait trop proclamer pour que notre pays tout entier, du chef du gouvernement au plus humble des travailleurs manuels, en soit intimement et à jamais convaincu et que chaque citoyen se conduise en conséquence.

Les deux volumes de M. A. Lebon devraient demeurer en permanence sur les pupitres de nos sénateurs et de nos députés et pas un rapport parlementaire ne devrait voir le jour, ni un seul mot être prononcé du haut de « la tribune aux harangues » qui ne fussent inspirés de la volonté de réaliser les idées qui sont défendues dans ces admirables conférences.

G. LECARPENTIER.

S. Herzog. — *Le plan de guerre commerciale de l'Allemagne*. Paris, Payot, 1919, 1 vol. in-16, 249 p.

Ce livre a son histoire et ce n'est pas là la moindre de ses caractéristiques. Lorsque l'ingénieur allemand Herzog publia en 1915 ce volume, qui est aux questions économiques ce que furent les ouvrages de Bernhardi et Treitschke à la guerre et à la politique, il était difficile, sinon impossible de se le procurer en France. Or la renommée ayant propagé au delà des mers et des pays d'Europe l'apparition de cet exposé des doctrines germaniques de guerre économique, les États-Unis s'y intéressèrent et le gouvernement de Washington alors neutre entreprit de le faire traduire. C'est ce qui eut lieu par l'intermédiaire de M. Hoover qui était appelé peu après à être fort connu en France. C'est sur la traduction américaine que fut faite par M. A. de Tarlé la traduction française. L'allure générale du livre a conservé une certaine facture américaine qui atténue le caractère massif du style et de la pensée germaniques sans cependant porter atteinte aux idées.

Celles-ci sont susceptibles d'attirer l'attention même de personnes qui ne s'intéressent que faiblement aux problèmes et phénomènes économiques. Il s'agit d'un plan de conquête commerciale, non de cette conquête par les moyens pacifiques, de cette conquête où le désir de satisfaire la clientèle est une arme, mais bien d'une conquête par la force, la violence. Le respect des droits d'autrui est réduit au minimum, le souci du droit étant réduit au rôle de camouflage. Mais par contre-coup, par un contre-coup dont l'auteur n'a pas prévu toute la portée, l'individu est annihilé, asservi qu'il

est à l'État, commandé qu'il est par une hiérarchie de supérieurs, si bien que ce programme est en définitive imbu de socialisme à outrance et risque dans la pratique d'éliminer radicalement l'initiative individuelle, chose utile, élément précieux chez un peuple aussi discipliné que le peuple allemand.

C'est un des points où ce bloc résistant présente une faille. N'en présente-t-il pas une autre résultant d'une assimilation trop intensive du domaine économique au domaine militaire? Il est des lois, des règles économiques plus rigides, plus intangibles que celles de la tactique et de la stratégie. Le commerçant, l'industriel, l'armateur ne peuvent s'identifier à des officiers ayant sous leurs ordres des employés, machines aussi passives que des soldats. D'autre part la lutte commerciale est toute différente de la guerre militaire : la conquête d'un marché a lieu par de tous autres moyens que l'enlèvement d'une place ou l'occupation d'une province. Des facteurs psychologiques, géographiques ou historiques pèsent dans la balance et influent sur le mouvement des achats, des prêts, sur les courants d'exportation, etc. C'est là une erreur en laquelle est tombé M. H., esprit à la fois scientifique et pratique, qui a dressé ce programme ainsi qu'une épure à coups d'équation et de formules.

Aussi ne faut-il pas attacher une importance excessive à la lettre de ce livre. Cette lettre est un guide incertain qui permettra de relever des erreurs. Il est préférable de s'attacher à son esprit et qu'on se rappelle à cet égard la date à laquelle fut rédigé cet écrit : début de 1915. Une des données fondamentales du problème s'est trouvée faussée : la victoire allemande est devenue défaite. Les conclusions se ressentent fatalement de ce déplacement d'axe et il faut en tenir compte quand on parcourt les divers chapitres, de même que de l'esprit d'exaltation qui régnait en Allemagne au début de la guerre.

Toutefois cet ouvrage, quoique entaché de quelque erreur, n'en constitue pas moins un document capital destiné à éclairer la mentalité allemande. Si l'on adapte aux conditions actuelles ce que dit M. H., on se rend compte que l'Allemagne, pourvue d'avantages nombreux, tels qu'esprit de méthode, de discipline, reste un concurrent redoutable, d'autant plus redoutable qu'il n'abandonne pas toute idée de succès et qu'il se prépare à la lutte en forgeant de nouvelles armes, en perfectionnant ses procédés. L'Allemagne n'hésite pas à se remettre au travail; elle ne recule devant aucun sacrifice pour reprendre dans le monde une place prépondérante. Voilà un enseignement qu'il faut comprendre et méditer : il n'est point trop tard pour en tirer profit.

F.-P. Renaut.

E. du Vivier de Streel. — *Il nous faut une flotte coloniale*. Payot, 1 vol. in-16, 160 p., 1919.

En ces temps où, du fait de la crise du change, le commerce extérieur français doit se réduire autant que possible, il importe de songer à tirer

parti plus que par le passé de notre domaine colonial et pour cela il faut assurer les moyens de transport entre métropole et possessions d'outre-mer. L'ouvrage de M. E. du V. de S. inaugurant une série d'études d'économie maritime vient à son heure en montrant le danger que court la France si elle reste indifférente à la solution de ce problème.

Ce livre, clair et net, se divise en trois parties : principes, faits, solutions. Négligeons les principes fort connus, ainsi que les faits dénoncés à maintes reprises et sans succès. A quoi bon rappeler ces histoires de cargaisons immobilisées sur des quais africains ou asiatiques attendant l'arrivée d'un improbable navire? On sait que la marine marchande française est plus déficitaire que jamais et que les produits coloniaux français, pour venir en Europe, doivent prendre passage sur des cargos anglais, norvégiens, espagnols, etc.

Abordons les solutions préconisées. L'auteur estime nécessaire de doter le pays de trois millions de tonneaux affectés au trafic colonial. Programme ambitieux et difficile à réaliser, il ne se le dissimule pas. En effet, la hausse des prix règne aussi sur les chantiers et le coût du tonneau est actuellement quatre fois plus élevé qu'en 1914, sans compter que les constructeurs français font des conditions plus onéreuses que leurs concurrents étrangers. Si on construit en période de hausse, on risque de ne pouvoir amortir : les prix de construction devant baisser dans quelques années et le taux du fret devant diminuer par suite de l'intense rivalité internationale. Par conséquent, qu'on s'adresse aux chantiers nationaux ou étrangers, il faudra recourir à l'appui financier de l'État.

De même, ce sera également à l'État qu'on fera appel pour obtenir une réduction des frais d'exploitation : recrutement d'équipages, construction de ports mieux outillés : clauses douanières permettant l'approvisionnement en pétrole et charbon, égalité de traitement avec les nationaux dans les ports étrangers, etc. En outre, orientation nouvelle des conditions du commerce extérieur afin d'assurer aux vaisseaux français un chargement d'aller et d'éviter de naviguer sur lest pour ne trouver de cargaison qu'à l'arrivée dans les colonies.

Un dernier point est à examiner : le tout n'est point d'avoir navires et cargaisons, encore faut-il que les tarifs de fret ne soient pas prohibitifs. C'est une expérience qui a été faite en France, avant la guerre. De plus, il y a lieu de prévenir une tendance qui s'accuse : la monopolisation des transports maritimes. Du jour où ce genre d'entreprises se constitue en entente ou pool, le jeu de la concurrence ne s'exerce plus et les prix du fret sont fixés arbitrairement, c'est-à-dire de façon onéreuse. Il semble que les grandes Compagnies françaises envisagent allègrement la perspective de n'avoir que quelques rares lignes à gros bénéfices ce qui avantagerait automatiquement les armateurs étrangers. Pour remédier à ce danger qui n'a rien d'illusoire, M. du V. de S. suggère une idée neuve : l'assimilation des

transports maritimes aux transports terrestres par la conclusion de conventions entre État et Compagnies. Ainsi seraient assurés au consommateur des frets qui ne varieraient point au gré du transporteur mais, en revanche, l'État assumerait certaines obligations techniqueset financières.

Tel est le programme ingénieusement dressé supposant deux facteurs : intervention de l'État et adaptation des intéressés sans compter l'adhésion de l'opinion publique. Il s'agit, somme toute, de supporter un sacrifice immédiat pour recueillir des bénéfices certains à longue échéance. Il est à souhaiter que ces vues justes triomphent de l'indifférence générale ; l'intérêt de tous est cependant en jeu. Il y a là un moyen d'assurer la mise en œuvre des richesses coloniales, le développement de la puissance économique de la France métropolitaine et de remédier à la dépréciation du change national.

F.-P. RENAUT.

JURISPRUDENCE

Paul Fauchille. — *Louis Renault* (1843-1918). *Sa vie. Son œuvre.* 1 vol. in-8, Paris, Pedone, 1918.

Ce livre fait honneur à la fois à celui à la mémoire de qui il a été écrit et à celui qui l'a écrit. Ce n'est pas un éloge systématique. M. Paul Fauchille a pensé que le plus bel éloge qui put être fait de Louis Renault devait être de retracer simplement, avec exactitude et précision ce qu'ont été la vie, les œuvres, l'action de l'homme éminent dont la perte ne saurait être trop déplorée. M. Paul Fauchille a réuni, avec un soin minutieux, et avec la conscience scrupuleuse qu'il apporte en toutes ses études, tous les éléments susceptibles de faire connaître et apprécier la carrière, les travaux et les services de Louis Renault. Il semble s'être particulièrement tenu en garde contre toutes les suggestions par lesquelles son affection et son admiration pour Louis Renault auraient pu risquer d'altérer ou de paraître altérer son strict souci de vérité et sa stricte volonté d'impartialité. Son exposé n'en a que plus de force et de pénétration. Il est divisé en quatre parties : 1° l'homme et le professeur ; 2° le diplomate et le juge international ; 3° le savant ; 4° la récompense des services rendus dans l'enseignement, dans la diplomatie et dans la science. Il est suivi de trois annexes où sont relevés : 1° les programmes des cours professés par Louis Renault à la Faculté de droit de Paris, à l'École libre des sciences politiques et à l'École supérieure de la marine ; 2° les thèses de doctorat soutenues à la Faculté de droit de Paris sous la présidence de Louis Renault ; 3° les principales publications de Louis Renault. Ainsi se trouvent heureusement réunis le tableau le plus complet sans doute qui puisse être dressé de l'œuvre active de Louis Renault pendant sa vie et les indications qui permettront de trouver aisément et d'utiliser à l'avenir les écrits divers et les programmes d'enseignement laissés par « l'initiateur en France des études de droit international... le

chef de l'École française de droit des gens, le représentant le plus éminent de cette science » (p. 1). Ainsi, Louis Renault, après avoir été, de son vivant « professeur dans l'âme » continuera à exercer une grande action sur l'enseignement dont il a été l'initiateur en guidant par ses programmes nets et précis, en même temps que par ses notes, articles et rapports de premier ordre ceux qui auront charge de donner, à l'avenir, cet enseignement.

Il est impossible de résumer, en quelques lignes, tous les faits intéressants et toutes les idées essentielles exposés par M. Fauchille. Je me borne à relever, parmi mille autres, deux traits qui me paraissent mettre particulièrement en lumière et en relief les raisons de l'autorité qui était une des caractéristiques et l'un des dons les plus éminents de Louis Renault. Cette autorité qui ne s'affirmait pas seulement dans l'enseignement, mais partout, dans les négociations, dans les conférences, dans les juridictions internationales, était l'effet d'une double supériorité d'ordre intellectuel et d'ordre moral. M. Fauchille relève à juste titre la conception à la fois réaliste et élevée que Louis Renault se faisait du droit des gens et la définition qu'il en donnait. « Il est excellent, écrivait Louis Renault en 1905, que des philosophes, des jurisconsultes montrent aux gouvernements l'idéal de justice vers lequel tend ou doit tendre l'humanité et leur recommandent de s'orienter dans cette direction, qu'ils fassent ressortir les contradictions trop nombreuses et trop choquantes que les faits opposent à cet idéal, mais il convient de ne rien exagérer et de ne pas obéir seulement à des aspirations généreuses. Il en est du droit des gens comme du droit constitutionnel : les intérêts et les passions jouent un rôle considérable dans les rapports qu'ils ont à régler, que ce soient des intérêts de parti ou des intérêts nationaux, des préjugés ou des passions de tel ou tel ordre. On peut essayer de diminuer l'influence de ces intérêts et de ces passions, on ne peut la supprimer, et c'est faire une œuvre vaine que de proclamer des règles très justes, très savamment déduites, très rationnelles en elles-mêmes, mais qui n'en tiennent pas compte; elles ont un défaut, et il est capital, elles ne sont pas viables. Il n'est pas à désirer qu'on amène les gouvernements, sous l'empire d'un entraînement momentané, à prendre des engagements que, très vraisemblablement, ils ne tiendront pas » (p. 23-24). Louis Renault définissait le droit des gens « l'ensemble des règles pratiquées le plus généralement entre les États avec appréciation de ces règles au point de vue du droit naturel.... La mission du jurisconsulte, ajoutait-il, est d'exposer ce qui est, en indiquant ce qui devrait être » (p. 24). Il faut connaître et comprendre ce qui est pour tenter, avec quelque chance de succès, de s'élever un peu sur les pentes, parfois bordées de précipices, qui mènent vers l'idéal. Il faut avoir le souci constant des réalités et des possibilités pour ne pas compromettre l'idéal dans les désillusions des échecs dus à des ambitions qui dépassent ce que permet l'état de l'opinion chez les nations et les gouvernements.

Louis Renault estimait que l'absence de règles est un moindre mal que la prétention de formuler des règles qui ne pourraient être observées. Mais le sens des réalités, loin d'altérer chez lui le sens et le souci de la justice, ne faisait que l'orienter vers les procédés les plus propres à faire prévaloir la justice dont il avait la constante préoccupation. Très hostile à l'esprit des légistes, il n'admettait pas que le droit fut détourné, au détriment de la justice, au service des intérêts. Dans l'enseignement il visait à « élever l'âme et le caractère en même temps qu'à former l'esprit juridique... à être un éducateur ». Dans les discussions et les négociations, il cherchait à dégager, à faire comprendre et à faire accepter les solutions justes, sans souci de plaire ou de déplaire. Sa droiture et sa loyauté, servies par une intelligence hors de pair ont été la raison de cette autorité, fondée sur l'estime universelle, qui le fit si souvent choisir pour arbitre à l'effet de régler des litiges internationaux. Il est profondément regrettable que cette autorité n'ait pu se faire sentir dans les délibérations de la Conférence de la Paix. Elle se serait efforcée de mettre les idéologues imprudents et les négociateurs inexpérimentés en garde contre les illusions qui ne peuvent servir ni à fonder ni à maintenir la paix ni la justice.

C. D.

Van Vollenhoven. — *Les trois phases du droit des gens.* 1 vol. in-8, 103 p., La Haye, Martinus Nijhoff, 1919. — M. Van Vollenhoven s'attaque, non pas de front, mais de manière indirecte et tout à fait intéressante à ce que j'ai appelé le paradoxe, à ce qu'il appellerait sans doute volontiers le scandale du droit des gens, à la notion de souveraineté absolue, impliquant le droit de guerre illimité. M. Van Vollenhoven voit fort bien que le droit de guerre illimité ruine le droit des gens et la souveraineté même dont il est issu. Et il montre que Grotius l'a vu et que le droit de gens pratiqué depuis trois siècles n'est nullement conforme, quoi qu'on ait dit et cru, aux idées de Grotius. Les trois phases du droit des gens sont, pour lui : 1° la phase du droit « laid, mesquin, sans caractère... mais de bonne foi »... que pratiquaient, à l'époque de Grotius, les jeunes États émancipés de la tutelle du pape et de l'empereur « jeunes gens autonomes, indépendants, batailleurs peut-être, en tout cas assez indisciplinés qui se sentaient leurs propres maîtres »; 2° la phase durant laquelle a régné Vattel; 3° la phase ouverte par la guerre de 1914, qui a mis en relief l'insuffisance, la malfaisance et la faillite des doctrines de Vattel.

Grotius, dit M. Van Vollenhoven, dans son premier écrit sur le droit de capture, dont une partie seulement avait été publiée en 1609 sous le titre célèbre : *Sur la mer libre*, avait soutenu qu'un « délit commis par un État est tout aussi grave qu'un délit commis par un citoyen; qu'un droit criminel pour États est tout aussi naturel et tout aussi indispensable qu'un doit criminel pour citoyens; que chaque pays peut procéder à la punition du coupable, qu'aucun autre pays ne doit l'en empêcher; que les

pays neutres sont tenus de faire une distinction entre celui qui châtie et celui qui est châtié; qu'ils peuvent concéder au premier ce qu'ils doivent refuser au second. L'idée qui forme la trame de la théorie de 1604 est celle-ci : un État peut, lui aussi, être *prædo* ou *latro* brigand, ou bandit, et, en ce cas, on peut et on doit le traiter comme tel, d'après le droit des gens ». Dans son *De jure belli ac pacis* publié en 1625, Grotius dresse la liste complète des délits commis par des États, quels qu'en aient été les auteurs et les victimes et il énumère tous les châtiments qu'on peut infliger aux États et toutes les façons dont ces châtiments peuvent être exécutés. C'est le droit de guerre et non le droit de paix qui occupe la première place dans son titre ausssi bien que dans son livre : et ce droit de guerre a sa raison d'être — il ne se lasse pas de le répéter — dans le droit et le devoir de punir les délits et les injustices des États, tout aussi bien que les délits et les injustices des citoyens. La guerre légitime de Grotius, c'est la guerre de châtiment.... Le droit de guerre est admis uniquement comme l'aboutissement d'une doctrine des devoirs des États, comme le droit de bâillonner par la guerre les perturbateurs de cette doctrine, comme le droit d'assurer par la guerre la paix des États » (p. 13-15).

La doctrine de Grotius était ainsi en contradiction manifeste avec le droit des gens admis par les politiques, dont le premier article était l'absolutisme d'une souveraineté qui n'admettait aucune limite à son indépendance et qui réclamait le droit de s'attaquer à l'indépendance d'autrui en faisant la guerre selon son bon plaisir et sans avoir de compte à rendre à personne.

Grotius n'a été ni suivi ni compris; il a été trahi par ceux qui, indûment, ont abrité, sous son autorité, des doctrines contraires aux siennes. Emerie de Vattel « originaire de Suisse, sujet de la couronne de Prusse » ne combat pas Grotius; il le détruit en le couvrant de fleurs. « Si Vattel avait dit : je jette à terre Grotius; je le mets en pièces; à la place de ses rêves exaltés, je mets mon sain réalisme, le duel aurait été loyal. Mais il traite Grotius avec mille égards (tout en ne le mettant pas naturellement aussi haut que M. le baron de Wolff), il lui emprunte sa division, ses termes, ses règles, il le corrige dans des détails, le complète avec un respect discret, le critique en douceur. Cent soixante années durant on a pu dire que Grotius commençant à devenir caduc, Vattel l'a étayé et restauré;... en réalité, il ne laisse pas debout un seul morceau de Grotius. Peut-être Vattel a-t-il été le meilleur des hommes pour sa famille et ses serviteurs; mais au système de Grotius il a donné le baiser de Judas. — La preuve?... Pour Grotius, la souveraineté, c'est la décision suprême quant aux affaires internes d'un pays et quant à l'orientation de ce pays, mais ce n'est nullement un permis de commettre des crimes ou autres injustices. Autrement que subsisterait-il d'un droit des gens qui oblige les États? D'après Vattel, nul ne peut juger si un État commet par hasard un crime

ou une autre injustice que cet État souverain lui-même. « Il appartient à tout État libre et souverain de juger en sa conscience de ce que ses devoirs exigent de lui, de ce qu'il peut ou ne peut pas faire avec justice. Si les autres entreprennent de le juger, ils donnent atteinte à sa liberté; ils le blessent dans ses droits les plus précieux. » Chez Grotius, l'État criminel peut être puni par d'autres. Chez Vattel, même le pays attaqué à l'improviste, et qui écume de fureur, ne peut pas prononcer un jugement sur l'agresseur de son territoire » p. 27-28.

« A tout moment, depuis 1914, dit encore M. van Vollenhoven, il y a des gens non versés en droit — des amis de la paix, mais bien d'autres aussi — qui consultent un ouvrage sur le second droit des gens pour comprendre quelque chose à cette guerre. Ils s'y empêtrent, ils s'y égarent, ils n'y voient goutte. Pourquoi? La faute n'en est pas au lecteur, mais au droit des gens de Vattel. Car il est dit dans Vattel en termes émouvants qu'un État ne doit commettre aucune injustice, qu'il est tenu d'observer strictement le droit des gens, qu'il est obligé de réparer les torts commis, que la guerre de châtiment existe — mais à tout cela il y a une réserve secrète : à savoir que celui qui décide s'il fait du mal ou non, s'il obéit au droit des gens ou non, s'il est responsable ou non, s'il mérite d'être châtié ou non, ne peut-être autre que lui-même, État souverain. Par cette réserve, toutes les règles, grandes et petites, du droit des gens ne valent que pour la lune de miel de la paix et de l'amitié. Par cette réserve, tout État fort est libre, si le droit des gens met obstacle à son intérêt, de le déchirer, de s'en débarrasser, comme on se débarrasse d'un manteau, quitte à le reprendre plus tard. Par cette réserve, toutes les belles théories sur l'égalité des États, sur l'inviolabilité du domaine des États, sur la liberté intérieure des États, sur les devoirs des belligérants envers les neutres et même sur la valeur d'un traité d'arbitrage général, à l'exécution duquel deux États se sont engagés — tout cela doit être compris de cette manière : l'État qui ne recule pas devant une guerre peut abroger tout ce qui le gêne. Car si l'on n'est pas libre en théorie de déclarer la guerre, on l'est parfaitement dans la pratique » (p. 31-32).

L'heure de Grotius est arrivée, dit M. van Vollenhoven. Elle doit marquer l'ouverture de la troisième phase du droit des gens. Les abominations de la guerre de 1914 ont fait sentir la justesse des idées de Grotius. Les circonstances permettent de remédier, au moins dans une certaine mesure, aux lacunes des théories de Grotius. Ces lacunes étaient l'absence de juge impartial pour prononcer sur les injustices et les crimes des États, l'absence d'un justicier impartial et dûment contrôlé, l'absence d'un critérium net pour déterminer la guerre d'agression. Or la conférence de la Haye de 1907 a démontré par son projet de cour internationale des prises la possibilité d'instituer une juridiction internationale appelée à juger les États. L'expédition collective de Chine en 1900 et « les puissantes associa-

tions d'armées » depuis 1914, ont démontré la possibilité d'organiser des forces internationales pour punir le crime et assurer le triomphe du droit. Les traités Bryan, selon la formule de 1913, ont démontré la possibilité d'établir un critérium entre la guerre licite et la guerre illicite. « En juin 1914, ajoute M. van Vollenhoven, une commission hollandaise avait fait au gouvernement des propositions sur chacune des trois choses qui manquaient à Grotius. La première tendait à l'établissement d'un juge criminel international à la Haye, compétent pour constater les injustices ou les crimes des États (à condition que les prescriptions violées fussent contenues dans un traité récent, postérieur à 1899); la seconde tendait à déclarer que l'agression du territoire d'un autre à main armée (comme aussi le fait de contraindre par les armes un autre État à tel acte qui ne repose pas sur le droit des gens) sont de tels crimes ou de telles injustices. La troisième enfin tendait à soumettre à une enquête la question de savoir si l'observation du droit des gens contenu dans les traités ne pourrait pas être garantie par un pouvoir émanant de l'ensemble des puissances et placé sous le contrôle d'un juge international » (p. 79).

Enfin M. van Vollenhoven conclut : « Point n'est besoin de prêcher l'insurrection contre le second droit des gens : il a crié lui-même sa monstruosité sur tous les toits. Par contre, il est on ne peut plus nécessaire de prêcher l'insurrection contre les puissances qui veulent retarder l'avènement du troisième droit des gens (p. 80)... Pour constituer une ligue des peuples, il faut qu'on crée une organisation qui veille contre le crime qu'est la guerre. Ce qui disparaît alors, ce n'est pas toute guerre — le crime ne se laisse pas abolir — mais c'est la guerre-querelle entre États qui pendant des siècles a été considérée comme chose normale (p. 91). Le troisième droit des gens rend non seulement possible, il rend même nécessaire de poser ce dilemme : anarchie ou discipline des États, avec une précision telle que tous les électeurs de tous les pays puissent répondre par oui ou par non. L'avènement du troisième droit des gens nous impose le devoir, non pas d'attendre avec patience et résignation la décision que prendront bientôt des hommes influents au sujet des peuples, mais de rendre dès maintenant vivante dans la masse l'idée que la guerre d'agression est un crime. Si la grande masse veut, même au prix de sacrifices, que la doctrine des devoirs de Grotius soit pourvue de l'organisation qui lui manque, l'existence d'un monde ordonné est assuré; si la volonté, le courage, le pouvoir manquent, la terre restera un bourbier » (p. 98).

Par la justesse d'une critique profonde, comme par l'élévation des vues et le sens des réalités, le livre de M. van Vollenhoven mérite et commande l'attention. Il retient et captive aisément cette attention par le tour alerte, original, séduisant et vigoureux que le talent de l'auteur sait donner à l'exposé critique de théories souvent mal comprises et dénaturées comme

à la suggestion de solutions dont quelques-unes peuvent sembler prématurées, dont la plupart et les plus essentielles ne sauraient être qu'approuvées et recommandées.

C. D.

Marcel Sauteraud, conseiller à la Cour de Paris. — *Du maintien de la nationalité de la femme française qui épouse un étranger*. Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1919, une brochure in-8°, 31 pages.

La guerre de 1914 a contraint les juristes, en droit privé et en droit public, à procéder à la revision de bien des idées considérées comme définitivement soustraites à la discussion. En matière de nationalité notamment, beaucoup d'entre elles devront être désormais écartées : les unes s'étaient introduites à la faveur de considérations idéologiques dont la générosité imprudente aboutissait tout droit à ruiner la cité par l'introduction non contrôlée d'éléments indésirables ; d'autres procédaient d'un esprit purement théorique et tendaient à donner aux problèmes juridiques des solutions transcendantales, sans prendre égard aux intérêts généraux, ni même aux intérêts particuliers des individus dont le sort était en cause : la règle qui attachait au mariage l'effet de retirer à la femme sa nationalité d'origine semble figurer au nombre de ces idées fausses dont il convient de se défaire. Cette « dénationalisation » fut conçue d'abord comme absolue : on ne se préoccupait pas de savoir si la femme acquérait ou non la nationalité de son mari. Lorsqu'on s'en avisa et qu'on limita en conséquence cette dénationalisation au cas où la femme acquérait la nationalité de son mari, on crut avoir trouvé la solution définitive du problème : on évitait ainsi les dangers de l'heimathlosat et l'on croyait assurer à la femme mariée la nationalité la plus favorable à la protection de ses intérêts. Mais avait-on bien envisagé toutes les faces de la question ? Les féministes ont été les premiers à protester contre ce changement de nationalité imposé à la femme ; ils ont invoqué les purs principes de la dignité féminine. Des juristes avertis, comme M. S. estiment que l'idée de l'unité de nationalité dans la famille, à laquelle on avait prétendu donner satisfaction en attribuant à la femme mariée la nationalité de son mari, a été mal interprétée. « S'il est désirable que la femme ait la même nationalité que son mari, dit très justement M. S., il ne l'est pas moins, surtout quand elle continue à résider en France, qu'elle ait la même nationalité que son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, ne serait-ce qu'au point de vue successoral et, en tout cas, au point de vue de ses rapports d'affection avec eux, et aussi que ses propres enfants qui naissent Français, sous réserve de pouvoir décliner cette qualité à leur majorité. La famille n'est pas limitée au mari ; elle continue à comprendre les parents. » Les inconvénients pratiques de cette dénationalisation de la femme du fait de son mariage, consacrée non seulement par des législations datant déjà de quelques années comme la nôtre, mais même par des législations très récentes, telle la législation bri-

tannique du 7 août 1914, ont été mis en pleine lumière au cours de cette guerre par les mariages, fertiles en déconvenues, que des Françaises ont contractés avec des soldats appartenant à des contingents alliés opérant en France. Plusieurs propositions de loi tendent à la modification de l'article 19 de notre Code civil, afin de permettre à la Française qui épouse ou qui a épousé un étranger de conserver ou de recouvrer sa nationalité d'origine.

Dans son attachante étude M. le conseiller S. développe avec beaucoup de force les raisons qui militent en faveur d'une réforme de notre législation sur ce point.

G. G.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — SOCIOLOGIE

C. Colson. — *Cours d'Économie Politique*, T. I. Paris, Gauthier-Villars et Alcan, 1915.

M. Colson a présentement en Cours de publication l'édition définitive, et considérablement augmentée du Cours d'Économie Politique qu'il professe à l'École Nationale des Ponts et Chaussées. C'est, personne ne l'ignore, une des œuvres les plus considérables qui aient jamais été publiées sur l'ensemble des matières que comporte un enseignement général de la science économique, et — nous n'hésitons pas un seul instant à l'ajouter — une des plus complètes et des plus originales.

M. C. C. a divisé son grand traité en six livres : L. I. Théorie générale des phénomènes économiques ; L. II. Le Travail et les Questions ouvrières ; L. III. La Propriété des biens corporels et incorporels ; L. IV. Les entreprises, le commerce et la circulation ; L. V. Les Finances publiques et le Budget de la France ; L. VI. Les Travaux publics et les Transports.

La science économique embrasse un tel ensemble de questions étant donnés sa nature et son objet, qu'on ne saurait un seul instant s'étonner des longs développements de l'exposé que M. C. C. lui a consacré. L'impression que laisse la lecture de cet ouvrage est, au contraire, qu'il ne contient rien d'inutile et que les auteurs qui ont prétendu rédiger des traités complets d'économie politique en leur donnant moins de développements que ne l'a fait M. C. C., n'ont, en réalité, écrit que des abrégés de cette science.

C'est là une impression contre laquelle il convient, toutefois, de réagir et M. C. C. a bien raison de faire remarquer, dès les premières lignes de son Introduction, qu'un cours d'économie politique « revêt un aspect particulier » suivant le public auquel il est destiné, suivant l'ensemble de l'enseignement dans lequel il est appelé à prendre place ». Il doit cependant toujours débuter par une « théorie générale des phénomènes économiques ». M. C. C. a consacré à cette théorie générale son premier livre qui est celui-là seul dont nous avons aujourd'hui à rendre compte aux lecteurs de la *Revue des Sciences Politiques*.

M. C. C. a eu le mérite, dont on ne saurait trop le louer, de rompre radicalement avec la division classique en production, répartition, circulation et consommation des richesses, parce que, dit-il en bon observateur de la réalité économique, cette division comporte « une série de chapitres *dont chacun implique une certaine connaissance préalable des sujets traités dans les suivants* ». Il n'est que trop vrai « dans la vie économique tout n'est que réaction, et que tous les phénomènes s'enchevêtrent de telle sorte qu'il est impossible de faire une étude sérieuse et approfondie d'une question sans avoir un aperçu préalable de toutes les autres ». M. C. C. a bien raison de déclarer que le rôle des professeurs d'économie politique est de « montrer les liens qui existent entre les divers phénomènes économiques, ainsi que les nombreux points de vue à envisager à propos de chaque question ».

Il a, pour lui, exposé la théorie générale des phénomènes économiques de la manière suivante. Son premier soin a été de brosser un « tableau d'ensemble du mouvement économique » (ch. I). L'introduction du mot mouvement dans le titre même du premier chapitre est particulièrement heureuse, car on ne saurait trop insister sur ce que la science économique étudie des phénomènes d'ordre dynamique et non statique.

Puis après avoir, dans la deuxième chapitre, montré les « caractères scientifiques de l'Economie Politique », qu'on ne saurait contester pour la raison que les lois de cette science n'ont pas le même caractère que les lois des sciences dites exactes, il se jette aussitôt dans le cœur même de l'Économique, en établissant (ch. III) la « théorie de la détermination des prix ». Qui parle de prix, en effet, postule la notion et le phénomène de l'échange qui est le tout de l'Économie politique. Nous goûtons fort son exposé approfondi des lois de la demande, et, plus encore, des lois de l'offre, car, en distinguant avec soin, à propos de cette dernière, les « cas divers à envisager », M. C. C. montre un sens profond de la réalité qu'on ne trouvait malheureusement pas chez beaucoup d'économistes de l'époque antérieure.

C'est par là, croyons-nous, que M. C. C. a fait faire un pas considérable à la science économique.

Armé de la connaissance approfondie des lois de l'offre et de la demande il devient possible, et relativement aisé, d'expliquer les répartitions des produits par leur jeu (ch. IV), surtout quand on a soin, ainsi que le fait M. C., de grouper ces produits autour de l'entreprise.

Ce groupage mène logiquement à tirer comme conclusion un jugement sur la valeur ethnique du mode actuel de la répartition, puis sur « le progrès économique et les réformes sociales » (ch. V).

Tout se tient solidement et harmonieusement dans ce premier volume du Cours de M. C. C., auquel nous ne saurions adresser d'autre critique que celle de ne pas contenir, au début, une bibliographie des principaux

traités d'ensemble d'économie politique étrangers contemporains que l'auteur évidemment connaît à merveille. Nous ne saurions, par contre, trop le louer de ne pas avoir interrompu la lecture de son texte par ces innombrables renvois à des notes de bas de pages, dont, sous prétexte d'apparat critique, tant de savants surchargent leurs ouvrages et fatiguent inutilement le lecteur. « Parlez de votre cru, dit, quelque part, La Bruyère, ou taisez-vous. » C'est un conseil que M. C. C. a mis en pratique et fort bien, car son cru est excellent.

G. LECARPENTIER.

René Maunier. — *Manuel bibliographique des Sciences Sociales et Économiques*, Paris, Tenin, 1920. Un vol. in-16, 228 p.

M. R. M. vient de fournir aux personnes de plus en plus nombreuses qui s'occupent des sciences sociales et des sciences économiques un instrument utile et commode de recherches bibliographiques encore, cependant, que présentant quelques lacunes. Mais quel érudit peut se vanter d'être capable d'établir d'une science quelconque une bibliographie qui n'en présente pas?

M. R. M. a divisé son manuel en trois parties. La première est une esquisse de *bibliographie générale* répartie en sept chapitres (bibliographie en général, documents officiels, thèses et écrits académiques, catalogues de périodiques, biographie et biliographie, bibliothèques, institutions scientifiques). On critiquera peut-être M. R. M. d'avoir consacré près du quart de son manuel (55 p.) à la biliographie générale; nous ne pouvons, pour nous, que l'en féliciter car les indications que contiennent les sept chapitres de la première partie sont des plus précieuses pour le sociologue et l'économiste.

La seconde partie (9 chapitres) est consacrée à la *Sociologie* et aux *Sciences auxiliaires*, la troisième aux *Sciences économiques*. L'ouvrage aurait gagné en netteté méthodique si l'auteur avait renversé cet ordre, car les sciences auxiliaires qu'il met avec la sociologie (géographie, statistique, etc.) sont des sciences auxiliaires aussi bien pour l'Economique que pour la Sociologie. — et nous pensons bien que M. R. M. n'en doute pas un seul instant — mais il les a placées en un tel endroit de son manuel qu'on en pourrait déduire qu'elles sont des sciences auxiliaires pour la Sociologie mais non point pour l'Économique.

Enfin derrière ses acolytes apparaît sortant du mystère de la chambre sacrée la divinité que nous sommes venus adorer en ce lieu, la Science économique. Elle nous apparaît comme une divinité de l'Extrême-Orient avec un nombre considérable mais imprécis de bras qu'elle lance dans toutes les directions et qui lui donnent une physionomie des plus confuses.

Elle apparaît à M. R. M. comme un tronc (économique politique général) sur lequel s'emmanchent l'économie rurale, l'économie industrielle, commerce et distribution, transports, économie coloniale, finances publiques, questions sociales et ouvrières. Mon Dieu! oui, si l'on veut,

mais ce n'est point là une division rationnellement scientifique de l'Économique, et l'on ne peut admettre la division de la troisième partie que comme un classement provisoire de fichier. Il n'importe, d'ailleurs, car, dans l'espèce et tant que la science économique ne sera pas pourvue d'une division systématique générale mieux ordonnée que celle dont elle doit se contenter provisoirement aujourd'hui, pour un manuel de bibliographie économique toute division sera acceptable à condition qu'un index alphabétique des matières permette de retrouver aisément les sources bibliographiques d'un sujet donné.

Ce n'est pas malheureusement le cas de l'index des matières du manuel de M. R. M., j'y ai cherché la rubrique commerces extérieurs, elle en était absente.

Au fond le manuel de M. R. M. est un essai fort louable, mais n'a que la valeur d'un essai de bibliographie économique. Nous ne l'en recommandons pas moins chaudement aux économistes; il leur sera utile jusqu'au moment, où cessant de combattre en ordre dispersé, ils s'entendront pour publier d'un commun accord une bibliographie perpétuellement tenue à jour sur fiches de la littérature économique.

G. L.

H. Truchy. — *Cours d'Économie politique*; tome I; Paris, Tenin 1919, 1 vol. in-8° de XII-458 p.

Le « manuel », c'est-à-dire l'ouvrage qui, à égale distance des gros traités et des résumés, condense en un ou deux volumes les éléments de la science, était, jusqu'à une date récente, peu représenté dans notre littérature économique.

La chose était d'autant plus regrettable qu'un bon manuel est l'expression la plus exacte de l'état des connaissances scientifiques dans un pays et des conceptions qui y ont cours, et que ce type de livre, très répandu à l'étranger, y a donné lieu, notamment chez les peuples anglo-saxons, à d'excellentes publications.

Cette lacune a été heureusement comblée, dans ces dernières années, par l'apparition successive des manuels de M. Gide et de M. Perreau. Le *Cours d'Économie politique* dont M. Truchy fait paraître aujourd'hui le premier tome viendra prendre brillamment sa place, dans cette série, à côté de ses devanciers.

L'auteur a conservé la division classique : production; circulation; répartition; consommation. Nous ne saurions que l'en féliciter, car, malgré les efforts tentés pour reconstruire l'édifice économique dans un style plus moderne, et avec un aménagement prétendu plus « scientifique », le vieux plan qui remonte à J.-B. Say apparait encore comme le plus simple, le plus logiquement enchaîné et le plus commode pour l'exposition.

Le présent volume est consacré à la production et à la première partie de la théorie de la circulation (monnaie, crédit, formation des prix), la

théorie de l'échange international qui la complète, devant être traitée dans le tome second.

L'introduction et le livre Ier ont trait à la définition et à l'objet de l'économie politique, ainsi qu'à l'étude des données générales essentielles : besoins; valeur; nature et travail; classification des biens; milieu juridique : propriété, liberté, concurrence; milieu démographique : population; écoles économiques et méthodes.

Le livre II est relatif à l'organisation de la production. Il suffira d'énoncer, sans prétendre épuiser la table des matières, quelques-unes des questions qui y figurent, pour montrer l'ampleur du programme que M. Truchy a parcouru, et la variété des points de vue qu'il a tenu à aborder pour ne laisser dans l'ombre aucun des rouages si complexes de la production moderne :

Technique industrielle; technique agricole; organisation scientifique du travail; — types d'entreprises, concentration industrielle : intégration, cartels, trusts; — commerce et procédés du commerce : publicité, outillage du commerce, organisation des marchés; — transports; — assurances; — associations coopératives; — intervention de l'État dans la production sont tour à tour passés en revue.

La même richesse d'analyses se retrouve dans l'étude des systèmes monétaires, des banques et de la théorie des prix qui forment la matière du livre III.

Un ouvrage comme celui-là, qui sort de longues années d'enseignement, ne s'impose pas seulement par sa valeur didactique. Par l'esprit dans lequel il est conçu, il nous documente admirablement sur les tendances actuelles de l'économie politique française.

Ce qu'on y relève d'abord, c'est l'effort pour replacer les phénomènes économiques dans le milieu naturel et dans le milieu social où ils se déroulent.

Les économistes ont été parfois trop portés à les considérer indépendamment des réactions physiques, morales ou juridiques, qui, dans la vie réelle, agissent sur leur marche. M. Truchy se garde soigneusement de ce travers : l'influence du facteur naturel et celle du facteur juridique tiennent, dans son « cours », la place qu'il est indispensable de leur faire.

Le *cours* de M. Truchy se caractérise, en second lieu, par l'importance donnée à l'étude de l'organisme économique. La vie économique obéit à des lois et repose sur des principes que le savant doit dégager. Mais elle l'appuie d'autre part, sur des institutions et des procédés techniques, sans la connaissance desquels les généralisations de la science demeurent sans relation avec la réalité. Faire la théorie de la division du travail, sans consacrer un paragraphe aux méthodes appliquées dans les établissements modernes pour organiser rationnellement le travail ; ou encore faire la théorie du commerce sans examiner les procédés et l'outillage actuels du commerce,

c'est promener le lecteur dans un monde d'abstractions et lui fermer toute vue sur la structure et le fonctionnement économique de nos sociétés. A cet égard, les auteurs américains ont souvent développé à l'excès, au détriment du reste, le côté « économie pure » dans leurs manuels.

« Le volume que nous analysons se signale, au contraire, par son caractère *positif*. Le lecteur n'y trouvera pas seulement un exposé de « principes » et de « vérités » économiques. Il y trouvera aussi une peinture en raccourci, mais pleine de précision et de relief, du mécanisme économique de la production et de l'échange. L'économie politique, comme le rappelle avec raison notre collègue, ne peut rien apprendre qu'au spectacle de la vie. Tout ce qu'elle a de substance et de force, elle le tire de l'étude des faits. » (Préf., VII.)

Est-ce à dire que la théorie doive être sacrifiée à la description? Telle n'est point, loin de là, la pensée de l'auteur. « La théorie, dit-il, au contraire, a une fonction spéciale, à défaut de quoi l'économie politique demeure un empirisme que promènent et ballottent en tous sens, les circonstances et les impressions du moment... que les économistes ne craignent donc pas de mériter et d'arborer le nom de théoriciens! »

Mais, extraite de l'observation des faits, la théorie doit rester en contact avec eux. Et, ici encore, la manière dont M. Truchy fait intervenir les principes théoriques dans son exposé, est caractéristique.

Il évite de les présenter sous un jour trop abstrait, ou de se perdre dans les subtilités d'écoles.

Bien souvent, les controverses que provoque une doctrine tiennent non à ce qu'elle est radicalement fausse, mais à ce qu'elle n'envisage qu'une partie de la vérité, dont il appartient au critique impartial de faire son profit, sauf à la compléter. D'ailleurs, à se bien pénétrer de la plupart des théories modernes, on s'aperçoit qu'elles ont, en fin de compte, rajeuni la forme, beaucoup plus que modifié la subtance des théories classiques. Qu'il s'agisse de la théorie de la valeur et de la formation des prix, de la théorie quantitative de la monnaie et de bien d'autres encore, il existe un fonds commun de vérités acquises, qu'on retrouve derrière l'opposition des thèses les plus divergentes en apparence. C'est ce fonds commun qui est l'assise de la science économique et qui forme la base théorique de l'ouvrage de M. Truchy.

Lorsque l'auteur expose, par exemple, la théorie de la valeur, celle de la monnaie ou des crises économiques, il ne se range pas sous la bannière d'une école déterminée. Il extrait de chaque doctrine la part de vérité qu'elle renferme. Cet éclectisme n'a rien d'arbitraire ni de vacillant, puisqu'il consiste à ne retenir que les résultats définitivement acquis et à l'abri de la controverse. Bien loin de mettre du flottement dans le livre, il accentue, au contraire, cette note de précision et de « positivisme » qui en est la marque essentielle.

Peut-être parfois — et c'est la seule critique légère que nous aurions à formuler — le souci de ne s'attacher qu'à des données théoriques positives, conduit-il M. Truchy à passer un peu rapidement sur les notions au sujet desquelles l'économie politique n'est pas encore parvenue à des conceptions bien arrêtées : c'est le cas de la notion de capital, qui est traitée un peu sommairement dans un paragraphe du chapitre consacré à la *classification des biens*. La distinction du capital, facteur de la production, et du capital, source de revenus aurait pu, nous semble-t-il, y trouver place et y être utilisée avec fruit.

Quant aux tendances du livre, elles sont également représentatives de l'esprit qui paraît aujourd'hui prédominer dans l'école française. L'excellente étude que M. Truchy y consacre au *Rôle de l'État dans la production* est aussi éloignée d'un anti-interventionnisme intransigeant et paradoxal, que d'un interventionnisme systématique et aveugle. Elle fait à l'État, dans l'ordre économique, une place qu'on ne saurait lui contester, mais elle est, au demeurant, nettement libérale, et proclame la supériorité, en thèse générale, de l'initiative privée sur la contrainte administrative. « L'État, comme le dit très justement M. Truchy, n'est pas l'ennemi qu'il faut chasser de l'économie politique, mais il n'est pas non plus le Dieu que quelques-uns vénèrent.... L'État est un organe social très compliqué, dont le fonctionnement est rarement tout à fait bon, parfois tout à fait mauvais, le plus souvent médiocre. »

Nous n'avons pu, dans cette courte notice, donner qu'une idée sommaire et insuffisante des qualités du *Cours d'Économie politique* de M. Truchy. Nous voudrions, comme l'auteur en forme le vœu, que son livre ne fût pas seulement accueilli par les étudiants, mais qu'il pénétrât aussi dans le grand public. Les hommes instruits en qui le souci des questions économiques éveille des curiosités nouvelles ne pourront rencontrer de guide plus sûr et mieux documenté.

S'ils veulent seulement se donner la peine de lire la très remarquable préface où M. Truchy, avec une force pénétrante et un rare bonheur d'expressions, insiste sur la nécessité d'une bonne formation économique pour affronter les multiples et redoutables problèmes de l'heure présente, et montre que les expériences de la guerre ont été, en définitive, la confirmation des vérités enseignées par l'économie politique, nous sommes persuadés qu'ils ne s'arrêteront pas là : ils tiendront à lire jusqu'au bout un ouvrage qui fait le plus grand honneur à la science économique française.

EDGARD ALLIX.

Hector Denis. — *Discours philosophique*, avec une préface de G. de Greef, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, 1 vol. in-8 de XLIX-332 p. — Paris, Giard et Brière, 1919.

Les amis et admirateurs du grand sociologue que fut Hector Denis ont entrepris la publication de ses œuvres posthumes. Ils nous annoncent le

Cours d'Économie politique, professé depuis 1881 par l'auteur de l'*Histoire des systèmes économiques et socialistes*, et, en attendant, nous offrent, réunis en volume, *Les Discours philosophiques*. Ce sont des conférences et allocutions relatives à la sociologie, à l'économie politique, au socialisme, à la morale et à la philosophie positive en général, où Hector Denis trouva, depuis 1886, l'occasion d'exposer et de condenser toute sa pensée sociale, en même temps que celle d'une fraction du XIXe siècle, dont il se considérait lui-même comme le simple, mais fidèle interprète. Dans ces pages, de sujets très divers, mais d'inspiration identique, on saisit l'unité de la doctrine du professeur Denis. Disciple un peu strict d'Auguste Comte, tenant de la pure tradition positiviste, dominé par le point de vue sociologique et conduit au socialisme d'Etat, par quoi il se rapproche de Wagner, il fut aussi, dans le domaine de la philosophie, un fervent adepte de la morale sociale et un ardent contempteur de toute théorie métaphysique ou religieuse. C'est ce qui l'avait conduit à accepter, en 1910, la présidence de la Fédération internationale de la Libre Pensée. Il eut à prononcer, soit à ce titre, soit au titre de membre de la Chambre des Représentants, plus d'un discours, où s'affirme une passion sectaire et, à côté de son œuvre scientifique, apparaît ainsi son œuvre polémique. Ce fut, au surplus, un puissant esprit, survivant attardé de la vieille école positiviste et du pur rationalisme, qui méritait le long et substantiel hommage que lui a rendu, dans la préface de ses *Discours*, son disciple et ami, M. de Greef, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.

C. DE P.

HISTOIRE

E. Seillière. — *Les étapes du mysticisme passionnel*. Paris, « La Renaissance du Livre », 1 vol. in-16 de 202 p., s. d.

Dans son nouvel ouvrage, M. Ernest Seillière s'est proposé d'étudier les origines littéraires du romantisme. Guidant son lecteur à travers les œuvres des grands ancêtres — Rousseau, Mme de Staël, Chateaubriand et Byron — il retrace les diverses étapes de formation de l'idéal romantique. Successivement, il étudie avec une lente minutie les personnages célèbres qui ont incarné le plus complètement cet idéal, depuis Saint-Preux jusqu'à Manfred. On peut noter à ce propos que sur sa route M. Seillière laisse de côté « Werther », « Oberman » et « Adolphe ». Comment expliquer ce curieux oubli? Serait-ce que dans la floraison littéraire qui a précédé l'aurore du romantisme ces trois œuvres lui aient paru négligeables?

Quoi qu'il en soit, l'auteur nous présente une patiente analyse de cette religion romantique dont Rousseau fut le grand prêtre et qu'il appelle le « mysticisme passionnel ». A la base de cette conception réside une

invincible croyance en la bonté native de l'homme. « Un heureux instinct me portait au bien » déclare quelque part la *Delphine* de Mme de Staël.

Dès lors, pourquoi s'élever au nom de la morale traditionnelle contre les passions qui agitent le cœur de l'homme? Ne sont-elles pas toutes légitimes, puisqu'à vrai dire elles dérivent de l'instinct? Et si l'on songe que pour Rousseau comme pour les romantiques l' « immortelle et céleste voix » de la conscience se confond avec celle du cœur et de l'instinct, on aperçoit les pernicieuses conséquences qui découlent d'un pareil sophisme. A la vieille morale « rationnelle » dérivée du christianisme on oppose ainsi une morale du sentiment dont les faciles préceptes sont en harmonie parfaite avec la partie purement affective et émotive de notre être. Une telle doctrine se relie dans le passé à la philosophie naturaliste de Rabelais et de Montaigne tandis qu'elle éveille dans le présent les échos encore vibrants de la fameuse maxime : vivre sa vie, si souvent invoquée par la génération moderne. Si l'on ajoute à tout cela une vague teinte de christianisme apportée par Chateaubriand pour étouffer les scrupules religieux de ses lecteurs et leur faire avaler « le poison dans l'hostie » selon le mot de Sainte-Beuve, on possède les traits principaux de ce « mysticisme passionnel » que les romantiques ont élevé à la hauteur d'une religion.

Bien que M. Seillière n'ait pas porté de jugement explicite sur la valeur morale d'une telle conception, sa conclusion se trouve éparse dans tout le livre. Il condamne à juste titre une doctrine dont la conséquence logique aboutit à l'exaltation des instincts individuels et par suite à la négation de toute vie sociale. Sans doute, il est pénible de porter une main sacrilège sur ces maîtres qui nous ont initié à de nouvelles façons de penser et de sentir inconnues avant eux. On conçoit qu'il répugne à beaucoup de dénoncer la funeste influence de ces grands magiciens — Rousseau, Chateaubriand — dont les noms prestigieux évoquent pour chacun de nous les enchantements littéraires de la prime jeunesse. Mais il faut bien l'avouer : l'héritage des romantiques contenait des germes de mort pour nos sociétés modernes et ce fut l'erreur des générations contemporaines de l'accepter sans bénéfice d'inventaire.

Aussi des ouvrages tels que *Les étapes du mysticisme passionnel* sont ils particulièrement précieux puisqu'ils nous enseignent à faire un choix entre les diverses parties de ce vaste héritage et à en répudier les éléments malsains.

HENRY DAVEZAC.

Ed. Channing, professeur à l'Université de Harvard. — *Histoire des États-Unis d'Amérique (1765-1865)*. Traduction de M. G. Guillemot-Magitot. Paris, A. Colin, 1 vol. in-8° de III-431 p. avec une carte en couleur, 1919.

C'est en 1896 que M. Ed. Channing donna à la collection du *Cambridge Historical series*, dirigée par M. G. W. Prothero, l'édition anglaise de cet ouvrage, sous le titre, *The United States of America*, et l'on ne peut que

regretter qu'il ait fallu plus de vingt ans pour qu'un traducteur se trouvât à cet excellent ouvrage et un éditeur qui consentît à le présenter au public français. L'édition anglaise a été souvent fort utile aux étudiants qui pouvaient l'aborder. La présente traduction rendra les plus grands services à tous les lecteurs français. Ils y trouveront un récit clair, nourri de faits, bien ordonné, des cent années de l'histoire américaine qui ont vu la naissance de l'Union, son expansion sur le continent septentrional du Nouveau-Monde, sa lutte triomphante contre la crise la plus grave qu'elle ait connue, lors de la guerre de Sécession. L'auteur s'est arrêté à cette date de 1865, trop tôt évidemment pour ses lecteurs, qui attendent de lui une histoire, conçue dans la même forme, volontairement abrégée, des États-Unis de 1865 à nos jours. Mais nous savons M. Channing occupé à une tâche beaucoup plus considérable. Il livre actuellement au public américain une grande histoire des Etats-Unis dont quatre tomes seulement ont paru, et qui en comportera au moins le double. Nous espérons pouvoir bientôt entretenir nos lecteurs de cette vaste entreprise. Elle nous explique comment l'auteur s'est détourné, au moins pour un temps, d'une œuvre plus modeste, qu'il pourra sans peine tirer de l'autre quand il aura conduit cette dernière, comme nous le lui souhaitons vivement, à son plein achèvement.

M. C.

ANALYSES

Ferri-Pisani. — *L'intérêt et l'idéal des États-Unis dans la guerre mondiale.* Paris, Perrin, un vol. in-16 de 240 p., 1918.

Ce livre est une des nombreuses œuvres de circonstance nées de la guerre. Il se ressent d'une grande hâte de composition. L'auteur a bien vu certaines choses; il lui manque, sur le fond du sujet, des connaissances essentielles et précises qui lui auraient évité d'assez sérieuses erreurs. Il donne aux Etats-Unis actuels 120 millions d'habitants (p. 14), chiffre excessif pour la population continentale, la seule intéressante ici. Par contre il n'y trouve que 46 États (p. 19). Il leur donne, en 1812, 20 millions d'habitants (p. 33), alors qu'ils n'en comptèrent, en 1810, que 7,240,000 et en 1830 que 9,650,000. L'idée qu'il nous donne de l'immigration (p. 108) est tout à fait erronée. Il la tire des propos d'un professeur américain, qu'il a évidemment mal compris, car jamais un savant américain n'a pu dire que l'immigration a, au cours du dernier siècle, amené 116 millions de nouveaux arrivants. De 1820 à 1918, il est entré aux États-Unis 33,058,971 immigrants, et il conviendrait de défalquer de ce chiffre, les sorties, pour avoir le total exact des nouveaux venus définitivement installés. On trouvera ici une opinion nouvelle au sujet de l'action du comte Bernstorff pendant la guerre. L'auteur considère que loin de fomenter l'activité criminelle des agents allemands, dans l'Union, il en fut constamment gêné et la désapprouva. On comparera avec intérêt cette version avec celle de M. Lechartier, qui, dans son récent ouvrage analysé ici même, soutient l'opinion contraire.

M. Barrès. — *La Lorraine dévastée.* — **Mme Saint-René Taillandier.** *En France et Belgique envahies.* — **Mlle Chaptal.** *Rapatriés (1915-1918).* Vol. in-16, de 180, 175, 128 p., de la collection « La France dévastée », Paris, F. Alcan.

Cette nouvelle collection, placée sous les auspices du Comité France-Amérique et dirigée par l'actif secrétaire général de ce comité, M. G.-L. Jaray, a pour but, écrit M. Barrès, « d'offrir aux peuples entiers qui vont défiler sur les champs de bataille où la France et ses nobles alliés ont sauvé la civilisation, une série de petits livres où quelques Français ont noté avec une piété filiale, au jour le jour, pendant les quatre années du martyre, les souffrances et les gloires de leurs provinces ». L'éminent Lorrain se devait d'inaugurer cette collection; nous avons déjà lu dans *l'Echo de Paris* la plupart de ces articles écrits au cours d'un voyage au pays natal; ainsi réunis, depuis celui d'octobre 1914, jusqu'à celui de décembre 1919 dans Metz recouvrée, ces pages forment un éloquent témoignage des souffrances de notre frontière.

Mme Saint-René Taillandier apporte le témoignage américain qu'elle a recueilli pendant deux ans à la « Commission for Relief in Belgium ». Il est bon que les impressions d'horreur nées du spectacle des destructions systématiques de l'ennemi demeurent et se répandent encore; il ne faut pas laisser tomber sur des crimes trop peu punis le voile de l'oubli.

C'est ce même sentiment d'horreur qu'on éprouvera en lisant les récits de captivité recueillis par Mlle Chaptal, de la bouche de nos camarades rapatriés d'Allemagne; il est également utile que ces récits soient répandus dans tous les milieux, et notamment dans ceux où l'Allemagne trouve des juges trop enclins à l'indulgence.

P. R.

Lt-Colonel Émile Mayer. — *Le Ministère Fidicsz (Essai d'anticipation a posteriori)*, 1 vol. in-16 de 293 p. Paris, Payot. 1919.

Voici un livre curieux, étrange, original, ou, sous une forme que l'on serait tenté de dire romanesque, en raison de l'élément de fiction mêlé à la réalité, sont soulevés et discutés de nombreux problèmes, intéressant aussi bien les hommes d'État que les militaires. Bien que ceux-ci paraissent avoir surtout retenu l'attention de l'auteur, qui se rattache à eux de plus près, c'est tout un système de réformes politiques, gouvernementales et administratives qu'il propose, en faisant une critique ingénieuse et pittoresque du régime existant. Il est possible qu'on ait peu goûté cet essai, parce qu'on l'a peu compris. Cette façon de poser les problèmes et de suggérer les solutions surprend par sa nouveauté : ce n'est pas à dire que si l'allure de l'ouvrage étonne le lecteur, le fond même ne soit destiné à l'instruire. Il y a là beaucoup d'idées, remuées par un militaire, qui fut un disciple d'Émile Boutmy et qui a su trouver l'occasion de rendre à la mémoire de son maître un hommage de fidèle gratitude.

C. DE P.

Adolphe Ferrières. — *La Loi du Progrès en biologie et en sociologie et la question de l'Organisme social.* Paris, Giard et Brière, 680 p., in-16.

Cet ouvrage est le cinquante-cinquième de la Bibliothèque Sociologique internationale. M. A. F. s'efforce de découvrir la loi du progrès — autant dire la pierre philosophale — et il aboutit à la formuler en douze propositions que nous nous garderons de discuter, car cela nous entraînerait trop loin. D'ailleurs l'auteur y tient peut-être moins qu'à la conclusion qu'il formule ainsi à la page 658 : « Il appartient aux psychologues d'être les pionniers du monde nouveau. »

Il nous est difficile d'admettre que des ouvrages de ce genre aient une valeur scientifique quelconque.

Ansiaux. — *Principes de la Politique régulatrice des Changes.* Paris. Rivière, un vol. in-8° de 260 p.

Jamais l'ouvrage de M. A., paru avant la guerre, ne s'est trouvé plus d'actualité qu'aujourd'hui, où la question des changes se trouve placée au premier rang des préoccupations des économistes. Plus qu'à toute autre époque depuis un siècle notre pays a besoin de pratiquer une politique régulatrice des changes. Hélas, notre change est devenu tout a fait erratique. Tous les moyens que passe en revue M. M. A., sauf « les petits moyens », devront être employés concurremment ; il s'agit avant tout de rendre confiance à nos créanciers étrangers.

Commençons par faire de la bonne « politique » tout court, c'est le commencement d'une bonne politique régulatrice des changes. Le seul reproche que l'on puisse adresser à M. M. A. est de n'avoir pas insisté suffisamment sur ce principe fondamental. Mais, sans doute, supposait-il que cela va sans dire. Cela ira encore beaucoup mieux en le disant et en le répétant.

G. L.

Vladimir Simkhovitch. — *Marxism versus Socialism.* New-York, Henri Holf and C°, édit., 1913.

On a beaucoup écrit sur la théorie marxiste ; mais nous ne croyons pas qu'on ait jamais mieux exposé cette théorie et qu'on l'ait jamais plus clairement critiquée, en étant aussi bref, que M. V. S., professeur associé d'Histoire économique à l'Université de Columbia.

Ch. Briand. — *Donnons une Constitution à la France.* Paris, Bossard, 1 broch. in-16 de 53 p., 1919.

La constitution esquissée dans ces quelques pages serait sûrement une des plus brèves que notre pays ait jamais connues. Ce texte aurait grand besoin d'un commentaire explicatif. Il est intéressant, au point de vue documentaire, par le jour qu'il jette sur un des traits les plus profonds de notre mentalité française : le goût des constructions constitutionnelles symétriques. Nous avons déjà vu bien des projets de ce genre. Ce dernier ne marque aucun progrès sur ses devanciers.

Raoul Labry. — *Une législation communiste.* Recueil des lois, décrets, arrêtés principaux du gouvernement bolchéviste, Paris, Payot, 1 vol. in-8° de XVIII-590 p., 1920.

Ce recueil constitue un document de premier ordre pour étudier, sinon la réalité du régime bolchéviste, dont de simples textes législatifs ne sauraient nous donner une idée, du moins la théorie de ce régime et, pour ainsi dire, sa pose devant l'opinion. L'auteur a classé les textes sous treize rubriques : organisation politique, lois fondamentales, organisation économique, industrie, questions ouvrières, finances, commerce, ravitaillement, voies et communications, justice, instruction publique, divers. Presque toutes les questions sont abordées par le législateur bolchévik : constitution des soviets, socialisation des terres, suppression des héritages, nationalisation de l'industrie et des banques, anpulation des coupons et dividendes, introduction du calendrier grégorien, changement des noms de rues dans l'esprit de notre 93. Le quai Français, où se trouvait naguère à Petrograd l'ambassade de France, est devenu quai Jaurès; dans la capitale des Empereurs s'alignent aujourd'hui les rues Marat et Lassale, les perspectives Adler, Liebknecht et Bakounine, le pont de l'Égalité! A noter l'absence presque totale de législation relative aux questions religieuses.

P. Ch.

M. A. Landau-Aldanov. — *Lénine.* Paris, Jacques Povolozky. 1 vol. in-12 de 210 p., 1919.

Une phrase de l'avant-propos caractérise bien l'esprit qui anime ce livre : « Aucun homme, pas même Nicolas II, n'a fait plus de mal que Lénine à la Russie. » Dans une première partie, l'auteur étudie la personnalité de Lénine. Une seconde partie est consacrée aux théories de la Révolution sociale. La troisième partie est un éloge de Jaurès et du socialisme réformiste.

P. Ch.

Comte Stanislas du Moriez. — *La question polonaise vue d'Allemagne.* Paris, F. Alcan, 1919. 1 vol. in-16 de 357 p.

Ce livre met en œuvre de solides documents sur le point de vue allemand dans la reconstruction de l'Europe orientale. Il nous trace les plans qu'aurait réalisés l'Allemagne, si elle avait eu la victoire. Même après le traité de Versailles, ils restent comme une « idée-force » au fond de l'âme allemande. Affaiblir la Pologne, constituer en « bordure » de la Russie une poussière d'États qui servent en quelque sorte de pont entre Berlin et Moscou et où son action économique lui assurerait une prépondérance de fait, telle est, aujourd'hui comme hier, la tendance profonde de l'Allemagne. L'intérêt de la France et de l'Europe commande d'opposer à ce *Drang nach Osten* la forte digue d'un État polonais solidement reconstitué.

P. Ch.

Jacques Bonzon. — *La débâcle des placements russes.* Paris, Figuière, 1 vol. in-18 de 251 p., 1919.

Ce pamphlet, d'un style à la fois grandiloquent et venimeux, dénonce la responsabilité des financiers, des politiciens et des journalistes. Certaines accusations frappent juste, mais la portée s'en trouve singulièrement affaiblie du fait même que l'auteur accuse « à tour de bras » sans scrupule, ni discernement.

P. Ch.

Simon Askenazy. — *Dantzig et la Pologne.* Paris, Alcan, 1 vol. in-16 de 209 p., 1919.

Ce petit livre méritait d'être traduit en français. Il résume toute l'histoire de Dantzig, de cette vieille cité qui porte dès l'origine la double empreinte polonaise et germanique. L'auteur nous décrit successivement la domination de l'ordre teutonique, le régime polonais, l'occupation prussienne jusqu'à la bataille d'Iéna, l'organisation de la ville libre par Napoléon, enfin l'administration prussienne de 1814 à 1919. Bismarck préférait le voisinage du Tsar à celui de la noblesse polonaise : « Dantzig, affirmait-il avec clairvoyance, serait le premier objet de convoitise d'un État de Varsovie. » Malgré la politique de prussification, les Cachoubes, de plus en plus solidaires de leurs frères de Pologne, élirent, jusqu'à la veille de la guerre, trois députés polonais au Reichstag et au Landtag. L'union de Dantzig et de la Pologne assure désor-

mais à ce port, débouché naturel de la Vistule, le plus brillant avenir économique. P. Ch.

Chaboseau (A). — *Les Serbes, Croates et Slovènes.* Paris, Éditions Bossard, série rouge, 1 vol. in-16 de 107 p., 1919.

L'on peut recommander ce petit livre aux lecteurs désireux d'avoir un aperçu d'ensemble de la question yougo-slave qui demeure à l'ordre du jour. Le tour rapide de son style, son ton un peu journalistique, en font le type de l'ouvrage d'information pratique pour le grand public, où les questions sont plus indiquées qu'approfondies. Il convient cependant de se mettre en méfiance contre les tendances excessivement yougo-slavophiles de l'auteur, qui l'induisent souvent à proclamer des affirmations par trop aventureuses, par exemple sur l'unité de la Yougo-Slavie ou la tolérance religieuse des Serbes orthodoxes.

Kritchewski (B.). — *Vers la catastrophe russe.* Lettres de Pétrograd au journal *L'Humanité* (octobre 1917-février 1918), Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 274 p., 1919.

L'auteur dénonce comme facteur décisif de la catastrophe russe l'absence de sentiment national. Ses lettres ont été adressées à *l'Humanité*, qui, après le coup d'État bolchévick, a cessé brusquement leur publication. M. Kritchewski était sans doute, aux yeux de la Rédaction, « suspect de modérantisme »! Il reste que ce livre est une œuvre de bonne foi et que nous déplorons la mort de l'auteur dont l'esprit perspicace et impartial aurait pu nous aider à mieux saisir l'évolution — parfois déconcertante — de la Russie socialiste. P. Ch.

Van der Essen. — *Atlas de géographie historique de la Belgique.* Bruxelles, Van Oest, 1919, 2 fasc., gr. in-4° de 16 p. chacun, avec cartes.

Avec la collaboration de MM. Gaushof, Maury, Nothoub, M. Van der Essen commence la publication d'un Atlas avec texte qui est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qu'intéresse l'histoire si mouvementée de la Belgique. A quelques semaines de distance les éditeurs nous donnent le fascicule 5 qui contient une carte très soigneusement établie des « Pays-Bas autrichiens en 1786 », et le fascicule 6 « la Belgique sous la domination française ». Deux cartons précisent cette dernière carte et rappellent les divisions judiciaires et les divisions ecclésiastiques établies par l'administration consulaire. L'ouvrage sera complet en 7 fascicules. Si ceux qui restent à paraître égalent par le soin avec lequel ils sont établis ceux que nous venons de signaler, l'ensemble est assuré du plus grand succès.

P. R.

G. Agnelli et A. Cubiati. — *Fédération Européenne ou ligue des Nations?* traduit de l'italien, Paris, Giard et Brière, 1919, 1 vol. in-8° de 134 p.

Les auteurs de cette étude considèrent que l'application du seul principe des nationalités dans la constitution des États présente des inconvénients nombreux et de graves dangers pour le maintien de la paix européenne. Ils estiment que la nouvelle Europe ne pourra maintenir la paix que si elle se fédéralise.

Ils empruntent le meilleur de leur argumentation à l'histoire des États-Unis d'Amérique.

On peut ne pas partager leurs idées, mais on doit reconnaître qu'ils les ont bien présentées et soutenues avec autant d'éloquence que d'habileté.

G. L.

Daniel Parige. — *Et nous... les marins*, Plon-Nourrit, in-16, 1919.

Cet ouvrage est destiné à réhabiliter le rôle obscur, pénible mais utile du marin pendant la guerre, rôle trop souvent méconnu par une opinion mal informée. En de courts récits vivants, d'un réalisme saisissant, l'auteur, officier de marine, initie les profanes terriens à la dure vie menée, des mois durant, à bord des torpilleurs de la défense côtière par les chefs et les hommes. Peu abondants en détails techniques, sobres, dénués de toute grandiloquence, ces souvenirs de la vie quotidienne des chasseurs de sous-marins sont attrayants par leur simplicité même qui rehausse le dramatique des émotions ressenties.

J. B.

Annuaire général de la France et de l'Étranger, publié sur l'initiative du Comité du livre, Paris, Larousse, 1919, 1222 p., in-16.

C'est une fort heureuse initiative qu'en pleine guerre, en 1917, le Comité du livre a eue de publier un pendant au *States'mans Yearbook*. Ce premier volume du nouvel annuaire contient d'utiles renseignements sur la vie nationale notamment; peut-être pourrait-on même reprocher aux auteurs d'avoir fait à la France trop grande place, d'avoir surtout cédé à la tentation d'insérer des « articles ». Ce ne sont pourtant point eux qui sont nécessaires ici, mais des faits, des actes, des noms, des adresses, des statistiques. La part réservée à l'étranger est bien mince; maintes fois encore cette année nous serons obligés de recourir à d'autres annuaires plus complets dans le domaine universitaire notamment.

Il sera également utile que le prochain annuaire, la paix étant signée, se généralise et que les renseignements indispensables sur les pays hier ennemis y figurent. P. R.

Maurice Barrès. — *De la sympathie à la fraternité d'armes. Les États-Unis dans la guerre.* Bibliothèque France-Amérique, Paris, F. Alcan, in-16 de 96 p.

M. Barrès a recueilli dans ce petit livre quelques-uns des articles publiés par lui dans *l'Écho de Paris* durant les mois qui précédèrent et qui suivirent l'intervention américaine. Bien que n'ayant plus l'attrait de l'inédit, ces pages n'en présentent cependant pas moins un réel intérêt. Elles nous disent les chaudes sympathies qui se manifestèrent aux États-Unis dès le début du conflit en notre faveur. Elles nous montrent les progrès rapides de ce courant d'opinion gagnant de proche en proche dans les diverses couches sociales de l'Union et aboutissant enfin à l'alliance effective et à une participation active à la lutte. De cette intervention M. Barrès nous fait apprécier l'ampleur et la portée; il nous en dit les raisons supérieures dérivant la plupart du profond idéalisme qui réside dans l'âme américaine. Enfin il forme le souhait que la coopération de la France et de l'Amérique ne prenne pas fin avec la guerre, mais qu'elle se poursuive au contraire dans la paix, les tempéraments des deux peuples étant appelés à se compléter.

HENRY DAVEZAC.

Marius Richard. — *La Navigation intérieure*, Paris, Boivin.

Marius Richard s'est spécialisé dans les études d'outillage national, il s'est attaché à mettre en lumière, dans cet ouvrage l'importance des voies d'eau pour le développement des forces productives du pays. L'Allemagne a dû à ses canaux une grande partie de sa prospérité et elle attirait peu à peu, grâce à ses routes d'eau, l'axe des grandes communications européennes vers la ligne de l'Elbe et du Danube. Nous devons combattre cet effort par une organisation intérieure assurant la communication entre nos bassins fluviaux et traçant les grandes voies de Dunkerque à Marseille, au Havre et à Nantes. Ces artères doivent être complétées par des ramifications dans des directions secondaires.

Depuis 1843, dit l'auteur, les programmes se sont inspirés de ce principe, mais la réalisation n'a pas été à la hauteur de la conception, on aurait aimé à voir l'auteur faire ressortir les raisons de cet échec; depuis 1843 la France a subi tous les régimes politiques, c'est donc ailleurs que dans la politique, au sens étroit du mot, qu'il faut chercher le remède. Quoi qu'il en soit le livre de M. Marius Richard reste le résumé le plus complet et le plus clair de la question de la navigation intérieure en France. C'est un excellent instrument de travail.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

RÉFLEXIONS SUR L'HISTOIRE UNIVERSELLE[1]

Au lieu de vous inviter à parcourir le champ infini des spéculations que l'on peut faire sur la façon d'écrire l'histoire universelle, permettez-moi de suggérer une direction spéciale et définie que prendrait la narration. Il s'agirait de rendre compte des révolutions et des forces par lesquelles les races, les tribus, les nations et les États ont été ou sont poussés à vivre d'une seule vie commune qui a pour limites la terre habitable. Nous voyons l'opération presque terminée. Nous avons de meilleurs matériaux que nos prédécesseurs pour examiner les causes et les forces qui l'avait amenée au point où, en 1914, nous avons soudain vu le mélange se cristalliser au passage du courant électrique de la guerre. Jetons un coup d'œil sur trois époques dans les annales de l'humanité pour noter la nature de l'opération avant de considérer les forces.

Dans ce que nous appelons l'âge préhistorique où la lampe de l'archéologie jette une pâle lumière sur les rudes progéniteurs de l'humanité, révélant de petits et faibles groupes disséminés sur de vastes étendues et se défendant avec peine contre les bêtes et les éléments, âge qui a précédé la culture du sol et la domestication des animaux, la population était clairsemée et les rapports entre groupes humains, rares. Bien que les individus appartenant à certaines familles et races fussent plus grands et plus forts que d'autres et que quelques-uns eussent pour l'art un don qui était refusé aux autres, il y a de bonnes raisons de croire que la plupart avaient atteint un même niveau de culture et se servaient, au moins sous les mêmes latitudes, de vêtements identiques, d'aliments identiques, d'armes identiques. Ce ne sont ni les communications ni l'imitation

1. Les pages qui suivent constituent la plus grande partie d'une communication faite récemment par Lord Bryce à la British Academy. Nous remercions vivement le célèbre publiciste et homme d'État anglais de nous avoir permis de placer sous les yeux des lecteurs français les remarquables observations qu'il a tirées de l'étude de l'histoire universelle. Nous devons également de vifs remerciements à M. Charles Bastide pour la traduction qu'il a bien voulu nous donner de cette étude.

qui produisirent cette similitude, mais plutôt le fait que les nécessités primitives de tous étaient en petit nombre, et que la satisfaction de ces nécessités devait se chercher par les mêmes moyens simples. Comme nous le voyons aujourd'hui en étudiant les races sauvages qui subsistent encore, une vie de luttes, surtout une vie errante, n'admet pas beaucoup de différences dans le bien-être d'un groupe à l'autre. Il semble donc que, malgré des différences physiques, les conditions extérieures dans lesquelles vivaient les hommes, leurs habitudes et leurs idées, étaient à peu près les mêmes partout au début de l'âge paléolithique et les rapports de tribu à tribu surtout ceux d'une guerre poursuivie d'une façon intermittente. La question de savoir si toute la race humaine vient ou non de la même souche ne me concerne pas ici, puisqu'elle est un sujet de controverse entre anthropologistes et que quelques-uns au moins de ceux qui maintiennent que le passage des anthropoïdes à l'homme s'effectua en plusieurs fois, croient qu'un des types a disparu et n'est représenté dans aucune variété de l'homme moderne.

Quand, après un intervalle de temps, dont la durée, différente dans les différents pays, échappe partout à la conjecture, nous approchons de cette aube de l'histoire plus ou moins authentique que marquent les premiers monuments et les premiers documents de la Chine, de l'Égypte et de l'Assyrie et qui commence en Grèce avec les poèmes homériques et les légendes concernant les migrations des peuples, la scène a changé d'étonnante façon. Certains peuples ont inventé l'écriture, ont formé une mythologie avec des divinités douées de personnalité, ont bâti des temples, levé des armées, construit des cités populeuses nourries par le labeur de nombreux travailleurs de la terre et, dans quelques cas, ont développé le langage au point d'en faire un moyen d'expression littéraire. La mer est sillonnée de navires : l'*Odyssée* nous montre le commerce et la piraterie fleurissant côte à côte. Cependant, d'autres peuples vivent de la chasse ou sont des pasteurs nomades, tandis que d'autres encore dans le lointain septentrion et sous les tropiques, n'ont guère progressé depuis la sauvagerie primitive. Comparez les Atarantes de la Libye sur lesquels Hérodote[1] ne savait rien si ce

1. IV, ch. 184.

n'est qu'ils n'avaient pas de noms individuels et maudissaient le soleil qui les brûlait; comparez-les aux cités prospères de la Crète qu'une mer étroite séparait de la Libye. Un plus grand changement encore, c'est la naissance de groupes de même race permanents et bien définis pourvus de ces qualités émotives et mentales distinctes qui forment ce que nous appelons le caractère national. La séparation la plus nette est entre les Grecs et leurs voisins soi-disant barbares; mais parmi les barbares il y a des degrés dans la civilisation. Comment de tels groupes — les uns formant des nations, d'autres ce que nous appellerions plutôt des nationalités — sont issus, pour ainsi dire, de la matière première humaine, en apparence partout semblable, de ces sauvages primitifs que l'archéologie nous montre aux temps paléolithiques, c'est un obscur et séduisant problème qui ne sera sans doute jamais résolu. Le milieu physique ne fournit qu'une explication partielle, car nous trouvons de frappantes disparités entre des groupes qui sont nés, autant que nous pouvons nous en rendre compte, dans de pareilles conditions de sol et de climat. Les Celtes, les Slaves, les Teutons semblent avoir tous habité dans des régions septentrionales tempérées où les conditions de la vie étaient en somme pareilles et cependant ils étaient devenus dissemblables quand ils étaient encore non civilisés ou à peine à demi civilisés. Du moins c'est ce que nous apprennent les descriptions des anciens depuis Hérodote (qui naturellement ne classe pas les races comme nous) jusqu'à Procope. La langue, il faut l'admettre, n'est pas toujours un guide sûr, car il y a des cas où un peuple ayant sa propre langue, adopte (tels les Bulgares) une autre langue, tout en gardant ses caractéristiques physiques et morales. Dans le cas, cependant, des trois grandes branches de la famille indo-européenne, des qualités intellectuelles bien définies coïncident avec les divisions linguistiques. Mais passons, et remarquons que le passage de la sauvagerie à la civilisation s'est fait par divergence. La similarité que les recherches des archéologues permettent de placer sept ou huit mille ans (peut-être davantage) avant notre ère, est remplacée par une dissimilarité générale dont les documents chinois et égyptiens nous permettent de fixer la date pour ces pays à 4000 avant J.-C. Autour de la mer Egée nous pouvons la fixer à 2000 ou 1500 avant J.-C., en Italie à 800 ou 900 avant J.-C., en

Europe occidentale à 700 après J.-C., en Sibérie à 1600 après J.-C. et à 1700 après J.-C. dans les îles du Pacifique, ces dates étant, à parler en gros, l'époque où le rideau se lève dans chaque région. Cependant, la population du monde s'accroît. Insignifiante aux temps paléolithiques, elle se compte, au ve siècle avant l'ère chrétienne, dans des pays comme la Mésopotamie, la Chine et la vallée du Gange, par millions, peut-être par plusieurs millions. Il n'y a aucune donnée qui permette des calculs précis.

Outre la divergence qui produisit des types bien définis, il a dû y avoir destruction ou assimilation des tribus les plus faibles et les moins nombreuses par les plus nombreuses et les plus fortes. Cette assimilation aussi bien qu'une augmentation dans la production alimentaire, créa les groupes les plus considérables tandis que les autres périrent. L'extinction et la formation de types divergents coïncidait avec un contact plus étroit des groupes les plus considérables dû à l'accroissement de la population et au développement des modes de transport par terre et par mer. Les groupes les plus forts commerçaient entre eux, profitaient du savoir les uns des autres, se stimulaient réciproquement, mais n'en devenaient pas plus semblables : la tendance était pour chacun de développer une individualité plus marquée.

Observez maintenant un autre mode de changement où, tandis que continue la différentiation des types, il y a convergence des intérêts, contact plus étroit des groupes, influence réciproque plus grande exercée par chaque groupe sur l'autre. Faisons un bond de vingt-quatre siècles depuis les jours d'Hérodote jusqu'aux nôtres et voyons les révolutions qui ont eu lieu sur le globe.

En dépit des guerres et des pertes amenées par le contact, la population a triplé ou quadruplé, peut-être quintuplé, le plus rapidement dans les deux derniers siècles. L'Europe qui au ve siècle avant J.-C., avait autant qu'on peut le conjecturer de 20 et 30 millions d'habitants, en a maintenant plus de 400 millions et quoique certaines parties de l'Asie et de l'Afrique aient été dépeuplées par le mauvais gouvernement des Maures et des Turcs et que plusieurs millions d'hommes périssent de temps à autre dans des révoltes en Chine, l'Inde n'a jamais souffert si peu de la guerre ou de la famine que depuis l'établissement de la domination anglaise, quoique l'accrois-

sement de la population rende les famines encore formidables. Plusieurs petites races, plusieurs petits peuples ont disparu et il reste relativement peu de types nationaux. Les langues sont plus nombreuses que de tels types, mais les langues aussi disparaissent rapidement. Cinquante-cinq nations suivirent Xerxès dans son expédition contre les Grecs, mais il n'y en a plus que sept dans ce qui était alors l'Empire des Perses. Cinquante ou soixante langues — peut-être davantage — devaient se parler sur les côtes de la Méditerranée et du Pont-Euxin. Il y en a maintenant de douze à quinze[1]. Ou, pour prendre nos exemples près de nous, des nombreux groupes linguistiques celtes il ne reste — la langue parlée dans l'île de Man est virtuellement morte — que trois, des langues slavoniques environ six, des langues teutoniques — et la description de Procope en suppose davantage — seulement six[2]. Quand Hérodote s'établit à Thurium en Italie, on y parlait au moins dix langues. Il n'y a plus qu'une seule langue (bien qu'il y ait plusieurs dialectes) et un seul peuple. La réduction du nombre des races, des nationalités et des langues a été accompagnée non seulement par un accroissement de la population, mais par la convergence des formes de la civilisation et le rapprochement des groupes dans des desseins politiques et commerciaux. Des tribus et des peuples qui autrefois étaient restés séparés comme petites unités, se sont réunis en grandes unités et celles-ci sont en contact plus étroit. Le changement est quadruple : les petites unités deviennent de grandes unités, l'isolement devient la connexion, les conditions de vie et de pensée en y comprenant le contrôle des forces de la nature que la science vaut à l'homme, de disparates deviennent similaires. En même temps, nous constatons l'accentuation des types nationaux et de la conscience nationale. Il y a eu assimilation partout excepté dans la force matérielle et le caractère national. Le résultat général, c'est que tandis que la différentiation des types persiste dans les diverses sections de l'humanité, l'humanité dans son ensemble s'unifie et ses intérêts tendent à converger.

1. Il n'est pas facile de dire surtout en ce qui concerne les côtes de la mer Noire, ce qui doit s'appeler une langue et ce qui doit s'appeler un dialecte.

2. Le Nordique moderne et le danois sont virtuellement la même langue, le taal de l'Afrique du Sud est à peine une langue.

Parmi les forces et les influences qui ont contribué à produire ces changements, trois peuvent être mises à part comme singulièrement actives. De ces trois la conquête fut la première à l'œuvre. La guerre existe depuis l'origine de l'homme. Les documents authentiques les plus anciens sur les rois d'Égypte et d'Assyrie montrent combien souvent ces deux grandes puissances s'attaquèrent en traversant la Syrie qui était le seul étroit passage entre les mers à l'ouest et les déserts à l'est. Les deux puissances subjuguaient les petits États, comme le firent les Hittites à l'est de l'Asie mineure et les rois de Lydie à l'ouest. Cette action continua de s'exercer nécessairement, les nations les plus grandes étendant leur territoire, tantôt détruisant, tantôt réduisant simplement à la servitude et assimilant les plus petits peuples, en leur imposant peu à peu leur civilisation. Quand les puissances européennes commencèrent de fonder des colonies, comme les Espagnols, les Portugais, les Anglais, les Hollandais, les Français, le champ d'action de la conquête, agrandi par l'extinction des petites unités, alla en s'étendant rapidement. Quatre époques se distinguent dans cette révolution. A la première appartiennent les conquêtes d'Alexandre et l'hellénisation de l'Orient qui suivit; à la seconde, les conquêtes de Rome qui imposa une seule loi et une seule administration et l'usage de deux langues officielles lesquelles devinrent prédominantes chacune sur une vaste étendue. La troisième époque vit la découverte et l'occupation de l'hémisphère occidental depuis 1492 et la quatrième le partage de l'Afrique en 1890 entre quatre grandes puissances européennes. Mais pareille révolution s'était faite plus lentement en Europe quoiqu'elle ne fût pas toujours due à la guerre. Dès le xe siècle, les Allemands assimilent les Slaves au sud de la Baltique. Un peu plus tard, les Russes absorbèrent plusieurs tribus finnoises et au xviie siècle firent presque sans coup férir l'acquisition de presque toute la Sibérie. Les archiducs d'Autriche obtinrent par privilège, sans que leurs sujets allemands pussent les germaniser, des provinces habitées par des Tchèques, des Polonais, des Slovènes, des Croates, des Slovaques, des Ruthènes, des Roumains. L'Angleterre conquit le pays de Galles et s'établit en Irlande; Giraldus Cambrensis remarquant à ce moment que d'après une antique prophétie, l'île ne serait conquise qu'à la veille du jour du jugement. L'Angleterre elle-même finit par devenir une conquête pacifique de l'Écosse.

Le commerce fut dès l'abord un moyen constant de permettre aux peuples de se connaître, et d'agir les uns sur les autres. Il commença avec les Phéniciens, déjà installés dans toutes les mers aux temps homériques. Les villes grecques suivirent et établirent des colonies depuis Trébizonde jusqu'à Marseille. Ici aussi, quatre époques se détachent — les conquêtes d'Alexandre qui ouvrirent l'Orient, la suppression de la piraterie dans la Méditerranée par Pompée, la découverte de l'Amérique et de la route du Cap à l'Extrême-Orient et l'application de la vapeur à la navigation. C'est de façons bien diverses qu'a agi le commerce. Il a porté la maladie à des races non civilisées qui n'ont pu résister, il a appris aux aborigènes de nouveaux modes de vie, de nouvelles façons de bâtir et de se vêtir, qui les étiolent et les tuent, il a sapé leur ordre social et les croyances de leur vie primitive — souvent sans leur fournir de quoi les remplacer — il a introduit l'esclavage et les conséquences qui ont suivi l'esclavage dans des pays qui l'ignoraient, et il a déversé de vastes flots d'émigrants dans des pays neufs, quelquefois au détriment des institutions qui y existaient.

La religion commença son œuvre d'unification dès qu'un culte ou une croyance furent prêchés qui ne tinrent compte ni d'un pays ni d'un peuple particuliers. Les cultes antiques étaient locaux; même la propitiation des spectres ancestraux s'associait à des sanctuaires locaux, aucune religion n'était exclusive ni ne réclamait l'universalité. Le premier corps de doctrines et de préceptes qui, étant bon pour tous les hommes, était universel et par conséquent exerçait le prosélytisme, fut dérivé de la vie et de l'enseignement de Çakya Mouni. Le bouddhisme traversa l'Asie Centrale, prenant des formes diverses, se corrompit au point de revenir à l'idolâtrie et dans un pays devint une hiérarchie souveraine. La religion d'Israël en tant que monothéisme pur et élevé, faisait son chemin dans le monde romain avant notre ère, témoin la remarque faite un peu en plaisantant par Fuscus dans l'une des satires d'Horace. Mais le moment de suprême importance est celui où les apôtres (St-Pierre d'abord, avec St-Paul et d'autres reprenant son œuvre et la continuant) se tournèrent vers les gentils. La puissance de la religion comme force d'unification — et aussi souvent de dissociation — est des plus actives, car elle a des racines profondes dans la vie humaine et

l'emporte sur toutes les émotions, créant un lien plus fort que celui de la fidélité à la race ou à la patrie, triomphant de l'intérêt égoïste et de la peur de la mort. Si donc il faut choisir un courant d'histoire narrative comme courant central depuis Tibère, on devra choisir l'histoire de l'Église.

Six siècles après l'expansion du christianisme vint l'expansion de l'Islam, marquant une troisième grande époque et fournissant une nouvelle force destinée à pénétrer les peuples, unissant ceux qui l'embrassaient en une vaste communauté sans égard à la race et à la langue et visant, quoique sans succès, à la création de l'union politique. Il fit pour le monde médiéval et moderne de l'Asie septentrionale et centrale, aussi bien que pour une moitié de l'Afrique, ce que le christianisme avait fait pour l'Europe dans l'œuvre d'assimilation, et alla même plus loin dans l'effacement des distinctions de race et de rang. Toutes ces choses nous sont tellement familières que je ne les rappelle que pour comparer leurs sphères d'influence respectives, car, tandis que la conquête et le commerce opéraient sur l'extérieur, la religion opérait sur l'esprit et le cœur.

Une nouvelle force qui, si elle jouait effectivement, pourrait modifier profondément les rapports des peuples entre eux, ne doit pas être passée sous silence, car c'est un mouvement à signification universelle. C'est la tentative faite pour effacer entièrement les distinctions nationales en unissant en un seul corps dans le monde entier ce qui est la partie la plus considérable de chaque nation. Les travailleurs manuels, ou le soi disant prolétariat, sont appelés dans tous les pays à anéantir toutes les autres classes et à devenir d'abord l'élément dominant, ensuite l'élément unique, les autres classes ayant été ramenées au même niveau et contraintes à devenir des travailleurs manuels. Si ce plan se réalisait, le prolétariat serait partout considéré comme une communauté universelle organisée essentiellement pour la production. En ce qui regarde son annihilation des divisions nationales, ce plan ressemblerait à l'action de l'Islam, qui substitue à un lien national un lien religieux d'union, mais la force unifiante serait non pas spirituelle ou émotive, mais économique ou professionnelle, basée sur le principe que le capital est l'ennemi commun et que l'égalité économique absolue est la fin commune. Cette doctrine de la guerre des classes, lancée il y a une

soixantaine d'années, ne fut pas assez forte pour empêcher ses adhérents en Allemagne et en France de soutenir leurs gouvernements respectifs en 1914. Mais elle est professée passionnément par plusieurs et la propagande peut s'en étendre au loin. Inutile d'en dire davantage. Un feu de prairie est un spectacle grandiose mais il vaut mieux ne le contempler qu'à distance.

Des autres forces unifiantes telles celles de la philosophie qui commence dès Thalès, de la littérature, de la science physique (en y comprenant les inventions qui nous ont donné du pouvoir sur la nature) depuis la découverte de l'usage du feu jusqu'à la télégraphie, aux aéronefs et au moteur à combustion interne, qui multiplient l'humanité en accroissant la production alimentaire et en facilitant le commerce par le perfectionnement des moyens de transport, de ces forces et d'autres encore il est inutile de parler ici. Mais si l'on demandait de citer quelques noms comme représentatifs des différentes influences d'union, qui pourrait-on choisir dont la vie a fait le plus pour rapprocher les hommes? Peut-être choisirait-on, parmi les conquérants, Alexandre et Jules César, parmi les prédicateurs Bouddha, St-Paul et Mahomet; parmi les explorateurs, Christophe Colomb et Magellan, plus aventureux encore; parmi les hommes de science, Watt, à qui plutôt qu'à tout autre nous devons nos moyens de communication et Pasteur dont les recherches ont tellement réduit les risques des maladies zymotiques que les blancs maintenant peuvent vivre avec des chances raisonnables de sécurité parmi des hommes d'une autre couleur, les civiliser, les convertir, ou les opprimer et les exploiter.

Des forces qui ont permis l'agrégation de races et de peuples ou leur ont fourni des liens d'union, passons aux opérations qui ont hâté ces changements. On peut en nommer trois. Les petites unités quand le gouvernement turc détruisit plus de la moitié des Arméniens, ont été ou anéanties, ou absorbées ou assimilées. Un grand nombre de tribus et même des nations ont été exterminées, les unes par la guerre, comme il arrriva aux Ostrogoths dans leur long conflit avec Justinien en Italie, d'autres par la famine et la maladie. Les aborigènes de Tasmanie ont disparu il y a cinquante ans, les Onos de la Terre de Feu périssent maintenant devant les éleveurs de moutons. La dernière tentative préméditée de faire périr une nation a été faite en 1915.

L'absorption a lieu quand deux races vivant côte à côte se fondent graduellement, la langue, les mœurs et peut-être la religion de la plus forte ou de la plus nombreuse l'emportant. L'assimilation est l'opération par laquelle les peuples en contact, sans se fondre, en arrivent à adopter les mêmes idées, le même idiome, les mêmes coutumes; ainsi les trois races de la Grande-Bretagne sont maintenant à peu près complètement assimilées, tandis que les Danois et les Normands d'autrefois ont été absorbés. Dans cet exemple un nouveau type que nous appelons britannique bien qu'il soit foncièrement anglais, a été formé sans disparition totale des types originaux brythonique, gaélique et angle. Dans tous les cas pareils, les principaux facteurs qui favorisent la fusion et l'unité interne sont une même religion et des unions entre différentes races, cette dernière condition favorisant évidemment la précédente. La différence de religion qui écarte les musulmans des chrétiens et, dans quelques pays, les catholiques des protestants, est cependant d'ordinaire un obstacle moins formidable que la différence de couleur, surtout où il s'agit de races africaines. Déterminer les résultats des unions entre races différentes est l'une des questions les plus intéressantes et les plus obscures que doit aborder l'histoire universelle. Ce qui est évident c'est qu'entre certaines races telles que la race celtique et la race teutonique, la race teutonique et la race slave, le sang mélangé est pleinement égal au sang pur. Il paraît que c'est aussi le cas des races mongoles et des aborigènes américains, ces derniers étant probablement d'origine est-asiatique. Autant que j'ai pu en juger en Amérique latine, la race métisse n'est pas inférieure à la race blanche pure et n'est pas sensiblement supérieure (à part l'instruction) à la race aborigène. Mais le mélange de sang blanc et de sang noir donne des résultats moins satisfaisants et le mélange des races américaines indigènes et des noirs est universellement condamné. Les conséquences de ces croisements sont un sujet d'importance immense pour l'avenir.

On peut se demander, après avoir noté combien d'anciens types d'humanité ont disparu et sont en train de disparaître, si de nouveaux types nationaux ne naissent pas pour les remplacer par quelque différentiation due à des croisements tels que ceux qui, d'après nos conjectures, ont créé le grand nombre des types de

tribus et de nations connus de l'antiquité. Il en a paru de temps à autre; par exemple, les Suisses issus des Germains alémaniques, des Celtes et des Burgondes (aujourd'hui de langue française), ou les Bas Allemands des régions du Rhin inférieur qui sont devenus les Hollandais; mais les exemples qui se trouvent, dans le champ de l'histoire authentique sont peu nombreux et je n'ai besoin de me reporter qu'à deux époques où plusieurs peuvent s'observer. L'une est celle de la grande migration des peuples (ce que les historiens allemands appellent le *Völkerwanderung*), vaste mouvement vers le sud et l'ouest des peuples du nord et de l'ouest de l'Asie qui commence avec les invasions des Angles et des Saxons en l'île de Bretagne au ve siècle et finit par l'établissement des Magyars en Hongrie au IXe siècle. Les peuples slaves, turcs, ou finnois qui pénétrèrent alors dans l'Empire romain formèrent en se mélangeant aux populations sujettes, de nouvelles nations, telles que les Français et les Anglais, les Espagnols et les Portugais, les Serbes et les Bulgares. L'autre époque commença avec l'occupation de l'Amérique centrale et de l'Amérique du sud par les colons espagnols et portugais aux XVIe et XVIIe siècles et nous trouvons ici de la lumière sur des événements qui se continuent jusqu'à notre temps. Plusieurs tribus aborigènes furent détruites par les conquérants, et dans l'Empire espagnol il se forma une population qui se sépara graduellement de la mère-patrie et fut plus ou moins modifiée par le mélange avec ce qui restait des Indiens amenés dans les districts non civilisés à un christianisme nominal. Jusqu'à l'indépendance au siècle dernier il n'y avait aucune différence marquée dans les hautes classes entre élément espagnol et métis instruits. Mais dans les cent ans qui ont suivi l'indépendance trois causes de changement ont été à l'œuvre. Le mélange du sang espagnol et indigène s'est intensifié, ainsi la différence entre la population indigène du Mexique, par exemple, et celle du Pérou ou du Chili, tendent à séparer la classe instruite dans chaque pays et à séparer l'une et l'autre des régions où (comme en Argentine) il coule à peine de sang indigène dans les veines des colons. Tandis que les colonies tropicales, au sud et à l'ouest de la mer des Caraïbes, ont fait peu de progrès économiques, les trois États à climat tempéré, le Chili, l'Argentine et l'Uruguay, sont parvenus à une commune vie civique et industrielle

qui, en affectant leurs coutumes, a modifié leur caractère. Et enfin, l'amélioration des conditions politiques, les tyrannies militaires ayant été remplacées par des gouvernements plus ou moins véritablement populaires, ajoutée à l'accroissement de la population, de la richesse et du pouvoir, ont donné naissance à une conscience nationale forte. Ainsi l'Argentine, le Chili et l'Uruguay sont maintenant des nations distinctes l'une de l'autre et encore plus différentes des pays tropicaux. On peut en dire presque autant du Pérou, de la Bolivie et de Cuba ; et le Mexique paraissait arriver au rang de nation quand il perdit la forte main de Porfirio Diaz.

Les causes qui produisent de nouvelles nations sont si intéressantes et il est si peu probable qu'elles agiront à l'avenir, qu'il vaut la peine de se demander si nous pouvons nous attendre à trouver dans les Dominions autonomes de la Grande-Bretagne des phénomènes analogues à ceux que nous avons notés dans l'Amérique du sud.

Dans l'Afrique du sud, la fusion que l'on peut espérer, après quelques générations, des éléments hollandais et britanniques, deux races alliées ayant la même religion, créera probablement une nation un peu différente des deux parties qui la constitueront. Au Canada, quelque chose d'approchant pourrait arriver si les mariages entre Canadiens de langue française et de langue anglaise devenaient nombreux, éventualité à présent improbable. Quant à l'élément britannique du peuple canadien, et ceci s'applique aux Australiens et aux Néo-Zélandais, bien qu'un œil observateur y découvre des divergences des Anglais de Grande-Bretagne, ces divergences sont dues presque entièrement à la vie coloniale. Ces Anglais d'outre-mer sont Anglais essentiellement, ils diffèrent du type anglais normal un peu moins que celui-ci ne diffère des habitants d'Écosse ou d'Irlande. Ce n'est pas l'autonomie, pas même l'indépendance, qui est le principal facteur dans la création des types nationaux. Ce n'est pas tant l'indépendance que la concurrence d'autres causes qui différencie cette branche du peuple britannique qui occupe l'Angleterre nouvelle de celle qui est restée dans la vieille Angleterre.

Ayant fait allusion à une opération qui se passe sous nos yeux, permettez-moi d'en mentionner d'autres qui serviront d'exemples à ce que j'ai signalé comme étant advenu autrefois. Il y a encore au

moins cinq régions où de petits groupes qui étaient restés inchangés quand ils demeuraient isolés disparaissent maintenant sous l'influence de leurs voisins plus civilisés. Les parties les plus sauvages de l'Inde sont pleines de tribus montagnardes, de petites unités aborigènes, dont certaines, par exemple les Todas des Nilghiris, ne comptent que quelques centaines d'âmes. Il y a un siècle, il y avait beaucoup plus de tribus et elles étaient numériquement plus fortes. Dans un siècle, la plupart auront disparu ou seront plus petites; car elles fondent, d'abord par suite de causes naturelles, mais surtout parce que leurs membres passent à l'Islam ou à quelque forme de l'hindouisme. Quand elles sont ainsi absorbées, leurs caractères distinctifs commencent de s'effacer et finissent par disparaître. En Sibérie, les races nomades ou à demi-nomades du septentrion glacial sont lentement absorbées, au fur et à mesure qu'elles sont amenées, au moins nominalement, dans le sein de l'Eglise orthodoxe. Parmi les Yakoutes, un père de famille, au lieu d'acquitter le prix du baptême, reçoit un rouble ou deux pour chaque enfant qu'il présente aux fonts baptismaux et comme le même enfant peut être ramené une seconde et une troisième fois, après un intervalle convenable, la pratique contribue au bien-être de l'enfant, puisque celui-ci n'est pas exposé au danger des assurances sur la vie que présentent certains pays civilisés. Dans l'Afrique centrale, c'est l'islam qui fait des prosélytes, avec un succès remarquable, et en somme au bénéfice des convertis. Les Senoussis groupent vingt millions d'adhérents, nègres en grande majorité; car les tribus qui habitent le désert comme les Touaregs sont en petit nombre. Mais le refuge le plus impénétrable de la sauvagerie primitive se trouve dans les vastes et obscures forêts de l'Amazone et de ses affluents. Là, une multitude de tribus, parmi lesquelles il y en a de plus petites que les tribus montagnardes de l'Inde, cependant ayant pour la plupart une langue distincte, vivent, dans des conditions qui n'ont pas changé depuis plusieurs siècles, de fruits sauvages et du poisson qu'elles tuent avec des flèches. Quelques-unes sont en train d'être exterminées par des scélérats, métis du Pérou, plus cruels que des alligators et des jaguars, qui en font des esclaves condamnés à récolter le caoutchouc. Mais dans les retraites inexplorées de ce désert, il pourra survivre des groupes minuscules, car l'infatigable

énergie de la nature tropicale rend toute exploitation agricole et même forestière trop coûteuse pour être profitable. Les îles du Pacifique montrent d'autres phases de contact. En Nouvelle-Zélande, les Maoris dont l'esprit chevaleresque et la splendide valeur ont mérité le respect des colons anglais, disparaissaient rapidement pendant les deux dernières générations, mais semblent à présent se maintenir numériquement. Pour les idées et les coutumes, ils sont assimilés aux blancs et seront bientôt absorbés, comme les Peaux-Rouges de l'Amérique du nord, dont il reste plusieurs milliers en Oklahoma et d'autres régions du Far-Ouest. Des petites îles du Pacifique, quelques-unes, comme les Marquises, sont dépeuplées par les maladies qu'ont apportées les navires de commerce. Ailleurs, il est venu les Chinois actifs et travailleurs et de leurs unions avec les Indiennes il naît une population d'un type plus chinois que polynésien. Comme les aborigènes d'îles telles que Tahiti et Samoa sont les plus intéressants parmi les demi-civilisés, on ne peut que déplorer leur disparition probable, quoique les nouveaux rejetons puissent être plus vigoureux. On sent en visitant ces îles auxquelles la nature a prodigué un charme incomparable, et en notant la vive intelligence des indigènes, combien le passé d'une telle race aurait pu être différent si le destin ne l'avait jetée au milieu d'un vaste et silencieux océan, retranché de toute participation aux grands mouvements de la terre. L'étude de l'histoire universelle ne peut-elle pas avoir souffert non seulement de la trop facile acceptation d'une soi-disant supériorité naturelle de quelques-unes parmi les races blanches, mais de la trop grande importance attribuée aux effets du milieu physique? Tout en admettant la part immense qu'ont jouée dans le progrès des habitants, le climat, la faune et la flore, il faut accorder de l'influence à la présence ou à l'absence de contact avec d'autres peuples. Dans le vieux Pérou, encore plus dans le vieux Mexique, l'observateur aperçoit à ses débuts une civilisation qui, quelque peu favorables que fussent les conditions physiques, avait fait des progrès quand les conquérants espagnols la balayèrent comme un ouragan. Si ces peuples, celui du Mexique en particulier dont l'intelligence était remarquable, avaient eu comme les peuples de la Méditerranée, les avantages d'un contact réciproque, chacun pouvant enseigner quelque chose aux autres et en apprendre quelque chose,

l'humanité aurait pu s'enrichir de nouveaux types de civilisation. Si le temps le permettait, cette thèse serait confirmée par l'histoire des progrès faits autrefois par la Chine et les deux pays auxquels elle enseigna l'art et la morale, la Corée et le Japon. Un voyageur qui connaît ce qu'on appelle les peuples arriérés ou demi-civilisés, incline à croire que nous autres Européens, nous tendons à rabaisser l'intelligence de ces peuples ou, pour parler plus exactement, à exagérer la nôtre. Le seul peuple qui ait jamais eu le droit de se croire supérieur à ses voisins était le peuple grec au temps de son indépendance. Notre race européenne, avec les avantages qu'elle doit au passé, a jusqu'ici distancé les autres dans la course. Mais la course sera longue, et les autres pourront nous rattraper.

Permettez-moi de résumer ce rapide exposé des phénomènes qui résultent du contact des groupes humains, tribus et nations, dans le passé, afin de voir quelle lumière en est projetée dans l'avenir.

La préhistoire commence probablement avec un grand nombre de petits groupes isolés mais en somme homogènes par les idées et les coutumes. Le contact augmente peu à peu. Quelques groupes s'accroissent et deviennent des nations et progressent en culture; d'autres sont distancés et meurent. A l'aube de l'histoire il y avait déjà de grandes nations dominant les autres et formant ainsi de grands agrégats, ceux-ci tendant à devenir homogènes à l'intérieur, hétérogènes envers ceux de l'extérieur. Dès cette époque nous remarquons deux opérations : la convergence en certaines choses, la divergence en d'autres. La convergence paraît dans la participation de plus en plus importante à une civilisation matérielle que les groupes avancés, surtout les plus considérables, ont en commun. Cette civilisation matérielle comprend les inventions qui se propagent des uns aux autres, les modes de production alimentaire, l'architecture et ce qui contribue au bien-être et au luxe, les méthodes de guerre et de navigation. A un moindre degré il se forma une communauté d'idées religieuses ou philosophiques, car celles-ci aussi se propagèrent et, à une époque plus récente, quand les Asiates et les Italiens commencèrent d'apprendre le grec, tandis que les Grecs et même les Orientaux commençaient d'apprendre le latin, l'influence de la littérature créa une approximation mentale. Une seconde sorte de con-

vergence parut dans l'intérêt que chaque groupe était de plus en plus amené à prendre aux affaires des autres groupes. Le commerce créa les relations internationales. C'est ce que firent les alliances politiques, la crainte des agressions, ou la soif des conquêtes. Aucun des groupes ne pouvait être indifférent aux autres. Mais en même temps que ces deux lignes de convergence, ou mouvement vers l'uniformité, dans les choses matérielles, il y avait aussi une divergence dans les types du caractère et de l'intelligence et dans les activités qui en naissent. Quelques nations possédant plus de force ou d'adaptabilité, dépassèrent les autres et acquirent une individualité consciente qui, si elle était encouragée par la force matérielle et la prospérité, devenait de la vanité ou de l'orgueil national. Ainsi, le résultat général des rapports des groupes humains les uns avec les autres, depuis le jour où l'Assyrie et l'Égypte luttèrent pour l'hégémonie jusqu'en 1914, c'est une réduction dans le nombre des types humains, jointe à une accentuation de chaque type, car l'unification du tout n'était pas et n'est pas encore incompatible avec l'antagonisme des parties. Il y a attraction et il y a répulsion. Un contact plus étroit n'entraîne pas nécessairement une plus grande sympathie. Il n'est pas entièrement vrai que la connaissance réciproque favorise l'amitié entre peuples plus qu'elle ne la favorise entre individus.

L'influence de la religion qui pendant des siècles fut le facteur le plus fort, montre la même double qualité. Elle unit et elle sépare. Le christianisme et l'islam ont réuni plusieurs peuples en propageant par eux les mêmes croyances et le même culte. Mais ceux qui n'étaient pas réunis furent séparés plus nettement et sa force de dissociation se montra dans l'âpreté des divisions qui eurent lieu par la suite au sein même des religions.

Quand nous regardons vers l'avenir, nous nous demandons si les mêmes tendances qui ont été à l'œuvre dans le passé continueront de s'exercer avec une pareille activité. Il ne peut y avoir d'avertissement plus vigoureux que celui qu'ont donné les sept dernières années contre les prédictions en politique. Qui rêvait alors qu'une guerre internationale donnerait naissance à une guerre de classes? Mais les tendances que nous étudions sont dues à des causes si profondes et si continues qu'elles ont une action plus étendue et une

signification plus générale. Elles dépassent la sphère où les volontés des individus ou même des peuples sont les facteurs dominants. Elles appartiennent à la catégorie des tendances qui opèrent en permanence, presque aussi certaines que les forces de la nature. Elles ne seront matériellement troublées par rien moins qu'une découverte qui révolutionnerait la science et par là affecterait profondément la nature humaine. On peut donc risquer d'indiquer quelques résultats qui découleront selon toutes conjectures des susdites tendances si elles continuent de travailler à hâter ou à retarder l'unification de l'humanité. Des résultats politiques je ne dis rien, car l'histoire ne fournit aucun motif de croire qu'une forme de gouvernement, même généralement acceptée à une époque, a des promesses de permanence. Elle est sujette à la loi des révolutions perpétuelles. Comme l'a dit Héraclite, on ne met pas deux fois le pied dans la même rivière. Ce qui était, n'est plus; ce qui est, ne sera plus. De grands États peuvent se dissoudre et être remplacés par de petits États; la démocratie peut avoir son jour de triomphe et passer. Rien n est permanent sauf la nature humaine et même en elle le temps pourra amener des changements.

Comme la science continuera évidemment ses progrès, la production alimentaire augmentera et la durée moyenne de la vie humaine sera peut-être prolongée par des découvertes en médecine et en chirurgie. La population croîtra donc à moins que les causes qui ont amené la baisse de la natalité parmi les classes riches dans l'est des États-Unis et en Australie, ne s'étendent à toute la communauté.

Les progrès de la science, en accroissant le nombre des denrées aisément procurables, répandra davantage le bien-être. Le nombre des langues parlées dans le monde tendra à décroître à mesure que les tribus et les nations seront absorbées et que le commerce s'étendra. Déjà, une vieille langue meurt tous les ans ou tous les deux ans. Dans quelques siècles, dix langues seront parlées par plus des dix-neuf vingtièmes de l'humanité : l'anglais, le russe, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'allemand, le japonais, le français, l'Italien, l'hindoustani. Déjà, l'anglais l'emporte comme langue commerciale. Quoique quelques-unes des langues secondaires seront toujours utilisées dans un dessein littéraire, l'expansion des idées de n'importe quel pays par l'usage général d'une ou de plusieurs des

langues principales, fera beaucoup pour créer un ensemble commun de science et de pensée dans le monde. Ceci veut-il dire l'uniformité et l'uniformité veut-elle dire la monotonie dans la pensée et dans l'art? C'est un point sur lequel nous sommes tous également compétents et incompétents pour spéculer par nous-mêmes, puisque l'expérience du passé ne projette qu'une lumière vague et intermittente dans les perspectives qu'offre l'avenir. Jusqu'ici, la variété n'a pas fait défaut. Quelques-uns ont soupiré pour un monde où il y aurait moins d'extrêmes manifestations de la variété. Mais l'homme, après quelque temps, commencera à sentir, comme celui qui traverse le Pacifique pour la troisième fois, que sa planète est très petite. En ce qui concerne la surface, les plaisirs de l'exploration géographique ont presque disparu et ceux des recherches dans le champ de l'histoire naturelle, minéraux, plantes, animaux, seront épuisés dans un avenir proche. Mais les générations futures qui n'ont pas connu ces plaisirs, ne les regretteront pas. Quand nous essayons de nous figurer le monde à une époque aussi éloignée dans l'avenir que l'apparition de l'homme sur la planète l'est dans le passé, les ailes de l'imagination plient comme fléchirait un aéroplane qui aurait bondi à douze milles au-dessus de la terre. Nous n'avons pas d'échelle pour escalader les *flammantia mœnia mundi* dont parle Lucrèce. Nous ne pouvons franchir les « flamboyantes limites de l'Espace et du Temps. » Plusieurs penseurs anciens, incapables de concevoir des révolutions infinies, eurent recours à l'hypothèse de cycles de vie successifs, chacun finissant par un cataclysme qui était le point de départ d'un nouveau cycle, reproduisant exactement le précédent, tous étant pareillement liés à la roue éternellement en mouvement de la nécessité. Cette idée, peut-être inspirée par le retour annuel des constellations à leur même place dans le firmament, nous est familière grâce à cet étrange petit poème, la quatrième églogue de Virgile. Cette hypothèse dispense l'esprit de l'effort d'imaginer une série de perpétuelles révolutions, mais elle ne résoud pas le problème de l'éternité dont les cycles ne sont qu'une partie.

Les petites tribus, les tribus arriérées mourront ou seront effacées. Peut-être les petites nations seront-elles absorbées par leurs voisins, à la façon de la Russie dans ses efforts pour absorber les Finnois,

les Lettons, les Lithuaniens. Quand différentes races coexisteront sur le même territoire, il se produira un mélange général et elles se fondront. Cette transformation, inévitable autrement, pourra cependant être retardée par des antagonismes de religion ou de couleur. Les différences qui partagent les chrétiens peuvent devenir moins tranchées mais, si le même fait se produit en ce qui concerne celles qui séparent l'islam des autres religions, il y faudra certainement un temps plus long. Les antagonismes de couleur, surtout marqués chez les peuples teutoniques, sont aujourd'hui aussi forts que jamais dans les États-Unis et l'Afrique du sud et peuvent être dans ces deux pays la source de troubles graves. On ne voit pas de remède. On peut conjecturer que le constant accroissement d'une population mixte, car la loi a beau interdire les mariages, il est impossible d'empêcher la formation d'une population métisse, deviendra peut-être au bout de quelques siècles un élément si important qu'il sera impossible de maintenir une ligne de démarcation entre races. Quelque chose de semblable se produit à Cuba et au Brésil et à un moindre degré à la Jamaïque. En ce qui concerne la région tropicale de l'Amérique du sud où la population de sang-mêlé dépasse déjà l'élément espagnol, il finira par y avoir complète fusion des races indigène et européenne. Il ne faut pas le regretter, car le caractère européen prévaudra probablement et déterminera la qualité du type survivant.

L'avenir de la religion est plus obscur, parce qu'on ne peut prévoir certains facteurs tels que les mouvements d'opinion. Le culte idolâtre et fétichiste de certaines peuplades arriérées disparaîtra d'ici peu, excepté naturellement, sous forme de superstition, car les superstitions sont les choses humaines les plus anciennes et les plus vivaces. Les trois grandes religions du monde paraissent devoir durer aussi longtemps que nous pouvons le prévoir tandis que l'hindouisme (essentiellement indien) pourra continuer à perdre du fait du christianisme et de l'islam. Le bouddhisme compte beaucoup plus d'adhérents mais paraît moins bien enraciné en Chine, au Japon, en Corée qu'il ne l'était autrefois.

Je n'ai indiqué que quelques-unes de nombreuses questions qui surgissent quand nous essayons d'utiliser les enseignements de l'histoire universelle pour prévoir les années à venir. Combien

durera la primauté intellectuelle que les races européennes possèdent depuis vingt-cinq siècles? L'avenir n'est-il pas, non aux peuples les mieux doués, mais aux plus prolifiques? Existe-t-il quelque chose qui ressemble à l'épuisement intellectuel d'une nation ou même d'une race? La liberté, dans le progrès de laquelle Acton voyait le progrès de l'humanité, est-elle réellement en train de progresser et l'aime-t-on avec la même ferveur qu'au siècle dernier? La liberté est la chose que quelques-uns parmi les prophètes les plus récents d'un monde nouveau et meilleur cherchent à détruire, car ils veulent contraindre tous les hommes à faire le travail que la communauté dominante prescrit.

La question la plus importante est ce que l'histoire universelle nous dit du progrès humain? L'expérience du passé encourage-t-elle la croyance en un avenir plus brillant? Pour voir ce que veut dire cette question, distinguons les différentes acceptions que les hommes donnent au mot progrès. Dans deux de ces acceptions la réponse est affirmative. Dans la troisième il faut répondre négativement. La quatrième est celle sur laquelle les documents rassemblés depuis des milliers d'années parlent d'une voix moins assurée.

Si le progrès veut dire tout ce qui regarde le côté matériel de la vie, la santé, le bien-être, une grande variété de plaisirs et des occasions d'en jouir, la réponse est évidente. Toutes ces choses ont été gagnées par l'homme. Il y a eu des interruptions, mais chaque perte a été réparée et les époques les plus récentes sont les plus remarquablement fertiles.

Si le progrès veut dire une connaissance plus ample et une maîtrise plus effective des forces de la nature, avec l'invention de méthodes et d'instruments plus parfaits pour agrandir continuellement cette science et cette maîtrise, ici encore le progrès a été énorme. Les connaissances de l'humanité s'accroissent encore plus vite que ses richesses; et elles sont plus aisément accessibles à tous.

Si cependant par progrès on entend une amélioration dans la qualité intellectuelle de l'individu, soit dans les esprits dominants et souverains, soit dans les esprits moyens; si l'on entend par là une puissance plus vigoureuse de pensée pratique ou une puissance de création poétique et philosophique plus délicate, la réponse doit être

que l'histoire n'enregistre aucun progrès semblable. Les grands peintres ne sont pas plus fréquents qu'au xve siècle de notre ère, ni les grands penseurs qu'au ve siècle avant J.-C., ni les grands poètes qu'en ces temps reculés d'où proviennent les poèmes homériques ou en ce siècle où une surabondance d'imagination nous donna le théâtre élisabéthain. Les sciences naturelles avancent rapidement et sans arrêt depuis trois siècles, mais ce progrès est dû au travail combiné d'un nombre immense d'hommes capables, appliqués et soigneusement préparés, chacun desquels profite du travail de ses prédécesseurs. Les grands cerveaux créateurs, les hommes comme Archimède et Newton, les hommes à large vision et à profond discernement, paraissent de temps à autre, mais avec à peine plus de fréquence que dans le passé. Le temple de la science se bâtit rapidement, mais par le travail d'un nombre de plus en plus élevé d'artisans qui taillent, mettent en place et cimentent les pierres mieux qu'on ne savait le faire il y a quelques siècles. Mais les architectes capables de dessiner un noble monument, et les artistes capables de le décorer par l'effort de leur génie inventif, sont aussi rares que jamais. La population a énormément cru, mais le génie n'est pas fonction de la population et nul n'a expliqué pourquoi il est plus fréquent à une époque qu'à une autre.

Il reste une quatrième acception où nous prenons le mot progrès. Le progrès moral d'une communauté, que ce soit un peuple, un groupe de peuples, ou le monde, signifie une hausse dans le niveau moyen de la pensée, du jugement, et surtout de la conduite. Il veut dire une idée de la justice, de l'honneur, de la bonne foi, de la vérité, de la bonté, de la compassion, de la sincérité, une idée de tout ce qui s'appelait autrefois la vertu plus répandue et mieux acceptée. Cette idée s'affirme-t-elle soit chez les peuples les plus avancés et les plus civilisés, ou dans le monde en général ? Il y a sept ans, la plupart d'entre nous, nous aurions répondu affirmativement à la question. La nature humaine semblait débarrassée de quelques-uns de ses défauts ; le virus de ce que les théologiens nomment le péché originel était graduellement éliminé de l'organisme. Mais nous avons reçu un brutal démenti. Des événements inattendus sont arrivés et arrivent encore et ils jettent de la lumière sur d'autres événements qui étaient arrivés auparavant et dont on ne comprenait qu'impar-

faitement la signification. L'optimisme complaisant du siècle dernier a été ébranlé. Selon le mot d'un de nos penseurs les plus limpides et les plus pénétrants : « Depuis cette guerre, le vieil ennemi de l'homme ne pourra pas de longtemps faire le mort. » L'optimiste tenace répondra, et à quoi bon un optimiste s'il n'est pas tenace? l'optimiste répondra que l'indignation que des actes de mauvaise foi et de cruauté soulèvent, est plus forte qu'elle n'eût été il y a deux ou trois siècles, et que l'opinion publique promet de devenir plus saine et plus sensible au mal, au fur et à mesure que s'accroît le nombre de ceux qui la constituent. En donnant du poids à ces arguments, il est néanmoins vrai qu'il arrive des événements en temps de paix comme en temps de guerre et cela dans plusieurs pays, qui prouvent que la lave est encore chaude sous l'écorce de notre moralité sociale et internationale communément acceptée et que l'incendie qui fait rage au fond des cœurs peut éclater une fois de plus. Si nous jetons un regard en arrière vers le monde antique, ou le moyen âge, ou même le XVIe siècle, il y a eu des gains palpables dans les différentes branches de la morale pratique et dans la qualité du sentiment moral. Si nous prenons un compte à long terme s'étendant à une vingtaine de siècles, la balance sera en notre faveur et il est possible que nous soyons au plus bas de ce que les météorologistes appellent une dépression passagère. Mais on aura écrit bien des histoires du monde avant de donner une réponse plus positive à la question où nous nous risquons aujourd'hui.

Une épreuve est faite maintenant qui permet de voir jusqu'où l'amour de la justice et de la paix a pénétré l'âme des peuples. Le contact des peuples et des États sera-t-il désormais comme dans le passé, un contact fait de suspicions mutuelles, conduisant à la guerre, ou un contact de bonne volonté, cherchant à assurer la paix? Ayant vu quelles passions mauvaises la guerre déchaîne et quelles ruines elle accumule, les nations sont-elles disposées à sacrifier quelques-uns de leurs rêves égoïstes et à imposer silence à leurs passions pour le bien de l'humanité dans son ensemble? Le sentiment que l'humanité est devenue enfin une communauté les pousse-t-il à sentir la dignité d'une commune souveraineté et l'appel d'un commun devoir? C'est ce que nous cherchons à voir, sans trop de confiance sans doute mais avec quelque espoir. Où se dirige la

barque qui emporte l'homme et ses destinées? Vous vous rappelez les vers d'Arthur Clough :

> Où se trouve la terre vers laquelle la nef voudrait aller?
> Loin, loin devant, c'est tout ce qu'en savent les marins,
> Et où est la terre d'où elle est venue? Là-bas.
> Loin, loin en arrière, c'est tout ce qu'ils peuvent en dire.

La barque suivra-t-elle toujours la côte semée d'écueils où les brisants la menacent de destruction ou atteindra-t-elle enfin un havre tranquille tel celui où le « vieux marin » trouva un asile après ses longs voyages, havre où le phare et l'église se reflètent dans les eaux claires tandis que le navire vogue tout doucement vers le rivage[1]?

Vicomte BRYCE,
Membre de la Chambre des Lords.

(*Traduction de* M. Charles BASTIDE.)

1. Allusion au poème bien connu de Coleridge.

LES TENTATIVES DE COLONISATION ALLEMANDE EN ALSACE-LORRAINE

Quels sombres desseins le gouvernement allemand méditait pendant la guerre sur l'avenir de l'Alsace-Lorraine, quel triste sort il réservait au Reichsland tenu par lui pour hostile à l'empire, — deutschfeindlich, — on s'en doutait quelque peu. Les déclarations des officiers affirmant à leurs soldats qu'en franchissant le Rhin ou la Lauter ils entraient en pays ennemi, les allusions ou les menaces des journaux officieux, quelques débats à la Commission principale du Reichstag contenaient de révélatrices indications. Mais pour connaître dans toute leur précision les projets du Grand Quartier Général et du gouvernement de Berlin, il faudra les étudier dans les archives d'Alsace-Lorraine et spécialement dans les registres portant ce titre suggestif *Acta secreta*. Déjà M. Charles Schmidt en a tiré une intéressante brochure, toute nourrie de faits et de documents, intitulée : *Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine...*, et qu'il faut lire pour connaître les plans de germanisation dressés dans la conférence de Bingen[1]. On se propose d'étudier ici plus particulièrement les projets de colonisation formés par les dirigeants de l'Allemagne, les politiques comme les militaires, et qui tendaient à organiser en Lorraine d'abord, en Alsace ensuite, avec les biens sequestrés de vastes domaines où installer des soldats-laboureurs pour le grand bien de la culture germanique. Ce n'était là que la réédition dans les marches de l'Ouest, de ce qu'on avait tenté dans les marches de l'Est, et les auteurs de ces projets le disaient tout net dans leurs rapports. Quel était le modèle à repro-

1. Charles Schmidt. *Ce qu'ils auraient fait de l'Alsace-Lorraine*, Berger-Levrault, Strasbourg, 1919.

duire? depuis quand dessinait-on ces plans de colonisation à l'ouest? qu'elle forme leur a-t-on donnée pendant la guerre? C'est ce qu'on veut rechercher ici[1].

I

La colonisation, c'est une idée bien ancienne chez le peuple allemand, et dont la réalisation n'a point été sans succès, puisque la conquête de la Prusse orientale est due à l'installation des chevaliers teutoniques en terre slave. Et la défaite de Tannenberg, qui vint y porter entrave en 1410, était encore tenue, en 1913, par le prince de Bülow comme « un malheur national », « un jour fatal[2] ». Le constant effort des Hohenzollern y porta remède et les partages de la Pologne donnèrent à l'Allemagne, à la Prusse spécialement, des terres à former à la civilisation germanique. Le scandale fut que les Polonais ne se voulurent point laisser germaniser. Et pendant le cours du XIXe siècle, tantôt rossés, tantôt traités humainement, ils restèrent Polonais. Depuis 1871, il n'y eut plus pour eux qu'une administration rude et brutale; rien n'y fit. En 1886, pour les soumettre ou les extirper, fut votée une loi de colonisation (*Ansiedlung*) mettant à la disposition du gouvernement prussien un fonds de cent millions de marks, destinés à l'achat de terres à des Polonais et à l'installation de paysans allemands; des lois de 1890 et 1891 perfectionnèrent encore ce régime : les terres achetées aux Polonais étaient offertes à des laboureurs patriotes moyennant une rente foncière (*Reutengüter*) versée à une banque immobilière (*Rentenbank*); des écoles, des villages entiers étaient construits pour l'installation des nouveaux colons. Le résultat fut médiocre; en dix ans, 80 000 hectares furent ainsi achetés et distribués, mais les sociétés polonaises résistaient et procédaient à des contre-achats de terres allemandes. Pendant quelques années, les acquisitions par le gouvernement prussien se firent moins nombreuses, pour des raisons de politique intérieure, le pouvoir royal ayant intérêt à ménager les voix polonaises au Reichstag et au Landtag de Berlin. Mais la

1. Dans la vaillante Revue suisse *Les questions d'Alsace-Lorraine* n° de septembre-octobre 1918. M. Eccard a touché la question sous ce titre *Les projets allemands de Colonisation en Alsace-Lorraine*, mais d'après seulement les journaux allemands et sans connaître les archives de Strasbourg.

2. Prince de Bülow, *La politique allemande*, trad. Tardieu, 1914, p. 287.

campagne reprit vivement à la fin du XIXe siècle : en 1898, nouveau vote de 100 millions de marks, puis en 1902 de 250 millions pour l'achat de terres polonaises; et comme les indigènes ne voulaient point vendre leurs biens, la Prusse promulgua la monstrueuse loi de 1908 qui autorisait le gouvernement royal à *exproprier* les propriétaires terriens pour le plus grand bénéfice de la commission d'expropriation. Rien n'y fit : les Polonais résistaient avec tant « d'énergie » — le mot est d'un de leurs persécuteurs, le prince de Bülow[1] — qu'ils émurent et le gouvernement autrichien, craintif d'une réaction fâcheuse dans sa province de Cracovie, et le Reichstag allemand qui blâma solennellement le 27 janvier 1913 la politique prussienne en Pologne. Mais la colonisation continua, sans plus de succès d'ailleurs. Dès son discours du 28 janvier 1886, le prince de Bismark l'avait prévu avec amertume : « Trop de prussiens sont devenus polonais, partis pour Posen avec un nom allemand, revenus avec une orthographe polonaise, Krauthofer devenus Krautowski, Schumann transformés en Szuman ».

La persécution a de pareils résultats.

Cet insuccès en Pologne n'empêcha point le gouvernement prussien de tenter pareilles pratiques en Slesvig. Sous le gouvernement de M. de Bülow, parent de l'ex-chancelier, on résolut d'acheter des terres danoises pour les confier à des colons allemands et en 1912, le Landtag prussien vota un crédit de 100 millions de marks à cette fin. Mais les Danois mirent la même force à la résistance que les Polonais, et il se fonda une « Société de crédit du Slesvig septentrional », destinée à opérer des « contre-rachats » de terres pour les Danois. L'échec du gouvernement fut aussi net sur la Baltique que sur la Wartha.

Telle est néanmoins la politique de colonisation que le gouvernement allemand voulait étendre à l'Alsace-Lorraine.

II

Le projet de « coloniser » la Lorraine remonte à peu près à l'époque même où le gouvernement de Berlin tentait d'organiser dans ses districts polonais des centres de culture allemande : la correspon-

1. Prince de Bülow, *La Politique allemande*, p. 302.

dance administrative débute à ce sujet dans l'été 1887. Cette année de 1887 marque une date culminante dans l'histoire des provinces martyres. La discussion des crédits militaires ayant conduit à la dissolution du Reichstag, il avait été procédé à des élections générales le 14 janvier : l'Alsace-Lorraine avait élu uniquement des députés protestataires, 15 sur 15 : un cri de vengeance s'éleva dans le monde gouvernemental d'Allemagne[1], et les mesures de poigne brutale se multiplièrent : expulsion d'Antoine, député de Metz, le 31 mars, incident Schnœbelé à Pagny-sur-Moselle le 20 avril, nomination de maires fonctionnaires en juin, incident du Donon, un chasseur tué, un autre blessé, le 24 septembre, dissolution de sociétés populaires, de chorales, du cercle mulhousien, arrestation de patriotes et poursuites en haute-cour, fermeture de la frontière française par l'obligation de produire des passeports visés à l'ambassade allemande : telles sont quelques-unes des « précautions » prises par le gouvernement impérial pour assujettir les récalcitrants d'outre Rhin.

C'est à ce moment que le préfet de Metz, *Bezirks-præsident* von Hammerstein, proposa un remède supplémentaire. Dans un rapport du 10 août 1887, adressé au ministère de Strasbourg, il constatait combien les petits propriétaires de Lorraine étaient acquis aux idées françaises et hostiles à la germanisation (*germanisirung*) du pays; seule la constitution de grands domaines, habilement exploités par des Allemands sûrs, pourrait excercer sur eux une influence germanique (*Einfluss deutschen Zwecken und Interessen*). M. de Hammerstein en inférait qu'il était nécessaire de réunir la majeure partie de la propriété foncière dans des mains allemandes. Or, sur 331 domaines de plus de 100 hectares, 94 sont entre les mains d'Alsaciens-Lorrains, 232 d'étrangers dont 229 français, 5 seulement sont la propriété de vieux Allemands. Et le préfet de demander, pour conclure par argument d'insinuation, s'il ne conviendrait pas de faire, comme dans la province de Posen *eine Colonisation von Altdeutschen.*

L'idée plut; on décida de pousser plus avant les études, et les états statistiques se multiplièrent. Dans un nouveau rapport, daté

1. Hohenlohe, *Mémoires*, t. III, p. 204 et suiv.

du 9 septembre 1888, M. de Hammerstein constatait que sur 898 propriétés de 50 hectares et plus, 325 appartenaient à des Alsaciens et Lorrains dont 44 avaient vu leur fils émigrer en France, 556 à des Français, 9 à des vieux Allemands, 4 à des Suisses, 1 à un belge, 1 à un Luxembourgeois, 1 à un Américain et 1 à un individu de nationalité inconnue, probablement français. Le Préfet jugeait indispensable une campagne de presse dans les journaux de Berlin pour attirer en Lorraine les acquéreurs prussiens. Mais il fallait agir de manière plus directe et efficace : il serait nécessaire de consacrer des crédits d'État à l'achat de biens possédés par des Français et de les remettre à des mains allemandes, faire par mesure d'empire en Lorraine ce qui a été fait par la Prusse dans la province de Posen. Certes on peut craindre l'opposition du Landesauschuss (la Diète de Strasbourg), mais, continue M. de Hammerstein, « je ne doute pas que le Reichstag, en raison de l'importance de cette question, ne consente un crédit annuel pour l'achat de propriétés et la création de domaines fonciers (*Landes-domänen*), qui seraient loués à bail long et avantageux (*billig*) ».

Mêmes études étaient poursuivies et mêmes conclusions émises en Haute et Basse-Alsace : les préfets de Colmar et de Strasbourg dans leurs rapports du 3 août 1888, le premier, du 11 septembre, le second, dressaient des statistiques analogues à celles de Metz et proposaient des remèdes déjà suggérés par leur collègue de Lorraine.

Ces travaux préparatoires aboutissaient à un rapport d'ensemble que le 28 décembre 1888 le statthalter, prince de Hohenlohe, signait de sa main fine et nonchalante, et qu'il envoyait au chancelier impérial. Il y était démontré que sur 1,101 propriétés de plus de 50 hectares situées en Alsace-Lorraine, plus de la moitié, près des deux tiers, 63, 49 p. 0/0, étaient détenus par des étrangers ou des Alsaciens-Lorrains dont les fils avaient émigré; en détail :

Lorraine.....	sur 898	608	soit 67,70 p. 0/0.
Basse-Alsace	— 101	55	— 54,46 —
Haute-Alsace.....	— 102	36	— 35,29 —

Les étrangers ainsi propriétaires dans le Reichsland sont presque tous français, continue en substance le statthalter, et en majeure partie ne cultivent point eux-mêmes, mais ils habitent de grandes illes en France et ont loué leurs terres à des fermiers, enfants du

pays. « Plus encore qu'économique, saute aux yeux le danger politique d'un si grand nombre de domaines appartenant à des Français... Les propriétaires français, vivant surtout dans les grandes villes de France, sont adversaires naturels de l'Allemagne (littéralement « de la chose allemande »). La dépendance en laquelle ils tiennent leurs fermiers, leur fournit une belle occasion d'agir dans un sens anti-allemand et d'empêcher leurs tenanciers de se tourner vers l'Allemagne ». Ainsi le prince de Hohenlohe est-il amené à faire siennes les propositions de ses préfets et il suggère diverses solutions : amener le capital allemand à acheter de la terre française; — au besoin, consacrer des crédits d'empire à de semblables acquisitions; — constituer un organe financier (Bankinstitut) pour faciliter ces achats, ainsi qu'il a été fait dans les provinces orientales; — agir dans la direction déjà suivie par la loi prussienne du 26 avril 1886 pour la Prusse occidentale et la province de Posen.

En même temps, la campagne de presse, demandée par M. de Hammerstein s'engageait, mais à petit bruit. Le 14 juillet 1888, un article de la *Strassburger Post* faisait allusion à un projet, récemment examiné, et dont la réalisation aurait fait passer une partie de la grande industrie de la Haute-Alsace entre des mains allemandes. A Berlin une association s'était fondée dès 1886, le *Verein für innere Kolonisation*, qui menait vive campagne pour constituer de petites et moyennes propriétés en Lorraine au profit de cultivateurs allemands; son organe, les *Blätter für innere Kolonisation und social Politik*, multipliait les articles à ce sujet : *Über die Ansiedlung deutscher Ackerbauern in Lothringen. — Zur Frage der deutschen Kolonisation in Lothringen, etc.* Mais la société s'agitait beaucoup pour médiocre résultat, et un curieux rapport de la police de Berlin, en date du 18 septembre 1888, répondait au ministère de Strasbourg, curieux de savoir quel parti on pouvait tirer du Verein, que celui-ci méritait « peu de confiance ».

Cependant les projets officiels n'aboutissaient point : l'exemple des maigres résultats dans la province de Posen n'était guère encourageant. La question n'était point définitivement écartée, restait en suspens : des rapports de Metz des 27 septembre 1890 et 23 janvier 1900, de Strasbourg du 23 décembre 1906, reprenaient tout un plan de colonisation. Mais ces documents étaient insérés avec

méthode dans les dossiers, sans résultat. Les gouvernements, tant de Berlin que de Strasbourg, se contentaient d'encourager, voire de faciliter les achats de domaines français par de purs Allemands; par l'acquisition du château de Courcelles, joli domaine à une vingtaine de kilomètres de Metz, l'empereur Guillaume prêchait d'exemple, avec d'autant plus d'empressement que la propriété est d'un bon rapport, située sur la grande route de Saint-Avold et une ligne de chemin de fer. Dans les années qui précédèrent la guerre, un certain nombre de domaines passèrent ainsi de mains françaises en possession de nobles prussiens, d'industriels rhénans, de banquiers de Francfort, mais ces acquisitions étaient rares, difficiles, les propopositions les plus alléchantes — et l'on en pourrait citer ici — repoussées par des propriétaires entêtés ou évincées par de contre-attaques de riches Alsaciens ou Lorrains. Dans l'ensemble, la terre demeurait alsacienne, lorraine ou française : c'était tout un.

III

Au jour où l'Allemagne entrait en guerre, nul dans l'administration et l'armée n'ignorait les sentiments français des Alsaciens et Lorrains. La germanisation n'avait fait aucun progrès dans la province d'empire; les incidents de Saverne, les manifestations des étudiants, les débats à la seconde chambre créée par la constitution de juin 1911 avaient établi de manière éclatante la fidélité des populations à leur ancienne patrie. Quarante-quatre années d'occupation n'avaient rien modifié à l'âme de tout un peuple, et les dossiers administratifs de Strasbourg en contiennent des aveux innombrables. Fonctionnaires et officiers, devant un tel échec, en accusaient non leur maladresse et le patriotisme de leurs victimes, mais leur mansuétude exagérée et concluaient à la nécessité de modifier un régime trop tolérant en la remplaçant par une administration de fer. Ainsi s'épanchait le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, le 22 avril 1915 — dans une lettre intime à « son cher Dallwitz », alors statthalter à Strasbourg, — et il proposait d'interdire lors de la paix toute propriété aux sujets ennemis dans une zone de 150 kilomètres à compter de la frontière, comprenant ainsi dans cette sorte de glacis d'empire, toute l'Alsace-Lorraine ; et il n'hésitait que par crainte des représailles

que la France et l'Angleterre exerceraient suivant toute vraisemblance sur les propriétés allemandes dans leurs territoires respectifs.

La guerre se prolongeant, cette crainte disparut, et l'administration impériale ne manqua pas de reprendre le dossier de la colonisation en Alsace et Lorraine. Les fonctionnaires étaient d'ailleurs talonnés par les officiers. L'État-major de la VIe armée, cantonnée en Lorraine, s'était emparé de la question, et entendait lui donner une prompte solution : le 1er décembre 1916, le général de Falkenhausen envoyait au ministère un rapport fortement documenté; il y constate, comme M. de Hammerstein en 1887 et le prince de Hohenlohe en 1888 que les domaines appartenant à des Français ou des Lorrains de sentiments français constituent pour l'Allemagne un tel danger qu'il importe de les disloquer au plus tôt; les morceler pour les remettre à des paysans allemands qui seraient isolés, ce serait les soumettre à l'influence dangereuse des notables et du clergé; il convient plutôt de créer des villages exclusivement habités par des Allemands, dont dépendraient les terres enlevées aux propriétaires français. Le général de Falkenhausen revient ainsi à la solution adoptée en Pologne, avec un rappel discret aux dispositions de la législation allemande sur le remaniement des parcelles pour le meilleur aménagement de la culture; et il en conclut que la population lorraine elle-même, qui vit dans des conditions d'hygiène très insuffisantes, serait gagnée par l'exemple de ces exploitations modèles et allemandes.

Le Grand Etat-major, mis au courant de ces projets, adoptait ces propositions de la VIe armée; dans un rapport d'ensemble, en date du 30 mai 1917, le maréchal de Hindenburg exposait que « l'espionnage sur la frontière a pour cause essentielle le fait qu'en Lorraine la propriété la plus importante est dans des mains françaises, et cela surtout dans les arrondissements-frontières de Château-Salins et de Sarrebourg... La future sécurité de notre frontière dépendra donc avant tout de la manière dont on supprimera la propriété française et dont on assurera l'installation de paysans allemands. Le maréchal en concluait à la nécessité de créer une société de colonisation (*Siedlungsgesellschaft*), qui prendrait à son compte toute la propriété française.

Ainsi l'idée prenait corps, qui va se développer et passer à exécution, jusqu'au jour de la défaite.

Sous cette puissante impulsion, les fonctionnaires s'activaient; en avril 1917, un inspecteur des Forêts, l'Oberförstmeister Kahl remettait un projet, très poussé, pour la colonisation de 3,100 hectares de terres privées au nord du Donon, possédées par des Français, plantées surtout en forêts, et un plan y était joint où une large teinte rouge marquait, pour l'éternel honneur de ces patriotiques populations, la zone la plus dangereuse au point de vue allemand, entre Saint-Quirin et la frontière française. D'ailleurs dans un rapport du 18 juin 1917, le sous-secrétaire d'État, M. de Kœhler faisait observer que « depuis un quart de siècle l'administration forestière s'efforce d'acquérir des forêts de propriété française dans la vallée de la Saar blanche ». Dès le 31 juillet, un Geheimer Kommerzienrat écrivait à l'administration forestière pour se porter acquéreur des 3,000 hectares au nord du Donon. Et la Haute-Alsace ne devant point être distancée par la voisine du nord, le préfet de Colmar, M. de Puttkamer, proposait le 12 août 1917 l'immédiate liquidation des grandes propriétés possédées dans son département par des Français.

Cependant il avait paru nécessaire de coordonner les nombreuses études entreprises par les fonctionnaires civils et les états-majors sur la germanisation de l'Alsace-Lorraine, d'en tirer un projet définitif, et tel fut l'objet d'une conférence qui se tint à Bingen les 15 et 16 juin 1917[1]. Elle réunissait des représentants du grand État-major (général Hahndorf), du gouvernement de Strasbourg (le statthalter et le secrétaire d'État, M. de Tschammer), des ministères de la Guerre et de l'Intérieur, du groupe d'armées du duc Albrecht, des armées A et B, etc., plus un certain nombre de commissaires techniques, parmi lesquels il convient de signaler spécialement le professeur Bernhard spécialiste des questions polonaises. Car, en tête de l'ordre du jour figurait la liquidation de la propriété française : tous convenaient du danger qu'elle constituait et proclamaient la nécessité de la dissoudre; les solutions proposées ne différaient guère, et l'on se mit aisément d'accord sur le programme polonais du général de Falkenhausen et du maréchal de Hindenburg : ainsi s'explique la présence du professeur Bernhard. On convient donc de constituer une colonisation où l'Empire, l'Alsace-Lorraine, le ministère de la

1. Voir sur les conférences de Bingen, les détails dans la brochure de M. Schmidt, p. 17 et suiv.

Guerre, les sociétés allemandes de colonisation et la grande industrie seront représentés. La société aura pour premier champ d'activité les cercles de Château-Salins, Metz et Sarrebourg ; elle pourra ensuite opérer dans tout le pays d'Empire. Le général Hahndorf insiste sur l'urgence de cette institution, pour que s'en suive une prompte liquidation de la propriété française. Et tous aquiescent : il semble que de toutes les questions examinées à Bingen celle-là fut la plus vite et la plus facilement tranchée.

La réalisation tarda néanmoins : pendant tout l'été et l'automne, une correspondance innombrable s'échangea entre Metz, Colmar, Strasbourg, Berlin, sur la constitution d'une *Erwerbsgesellschaft für die Grundbesitz liquidationen in Elsass-Lothringen*. Le 2 novembre 1917, le secrétaire l'État, Dr Schwander, présidait à Strasbourg une conférence de hauts fonctionnaires pour déterminer l'objet de l'entreprise : acquisition et vente de biens fonciers, installation de travailleurs et paysans surtout anciens combattants, poursuite de tous progrès agricoles et économiques.

Cependant, à constater ces retards administratifs, les militaires bouillaient d'impatience. Le 22 octobre, le général Ludendorff demandait qu'on n'oubliât pas dans cette organisation les nombreuses et vastes propriétés appartenant à des Français dans les deux cercles de Thionville, est et ouest, car « la proximité de la forteresse de Thionville exige pour des raisons militaires cette extirpation. » Et dans un très important rapport, destiné naturellement au secret le plus absolu, que le maréchal de Hindenburg envoyait le 27 décembre 1917 au chancelier impérial, sur la future organisation constitutionnelle de l'Alsace-Lorraine, les deux premières « sécurités » exigées, c'étaient la liquidation forcée des propriétés françaises (biens fonciers et entreprises industrielles) et la colonisation allemande dans les arrondissements frontières de Sarrebourg, Château-Salins, Metz campagne, Thionville ouest et est. La campagne lorraine était à l'honneur.

A ce moment, d'ailleurs, le projet conçu à Bingen était réalisé.

La société foncière *Westmark*, à responsabilité limitée, avait été constituée par acte passé à Berlin le 14 décembre 1917 et déposé à l'étude du notaire Jean Homeyer[1] ; elle naissait sous le patronage et

1. Les statuts ne furent déposés au tribunal de commerce de Strasbourg que le 13 mars 1918, t. XIII, n° 94.

par la collaboration de vingt-quatre firmes différentes, toutes prussiennes et de pure moëlle *junker*; sociétés foncières de Kœnigsberg, Stettin, Breslau, Halle, etc., compagnies minières, forges et fonderies de Bochum, Dortmund, Gelsenkirchen, Duisburg, Saarbrücken, Knuttange, Rombas, la maison Krupp à Essen, le prince Henkel de Donnersmark et son fils (pour la plus grosse somme), enfin la *Bissingstiftung* à Berlin : le capital réparti entre ces diverses souscriptions s'élevait à 7,500,000 marks. L'objet de la société, précisé dans la conférence du 2 novembre, comprend : 1° l'acquisition et la vente de biens fonciers ou hypothèques, l'entreprise d'améliorations agricoles, comme le partage et la réunion de biens fonciers, particulièrement sur la zone frontière de la Lorraine; 2° l'installation de paysans, travailleurs, manouvriers... parmi lesquels les anciens combattants viendront en première ligne; — 3° l'assainissement des cultures et habitations rurales dans la zone d'activité de la société. L'activité de la société doit être d'utilité générale et dirigée pour le progrès des intérêts économiques et nationaux de l'Allemagne. En 14 articles les statuts réglaient toute l'administration de la société[1].

La *Westmark*, destinée à mettre en coupe réglée la propriété foncière de Lorraine — puis d'Alsace, n'apparaissait dans ses statuts que comme une société privée, dépourvue de toute attache officielle. Un contrat conclu le 17 janvier entre la chancellerie impériale (office économique) et le président de la société, comte Schwerin, donnait à la Westmark son véritable caractère : la nomination de ses directeurs et des membres de son conseil de surveillance doit être ratifiée par le chancelier impérial; les représentants de l'empire doivent être toujours tenus au courant de ses opérations; la société agira d'accord avec le chancelier (office économique) sur les questions essentielles de son activité et l'informera de tous ses projets sur les plans de colonisation et d'amélioration agricole; elle lui adressera chaque année un rapport d'ensemble; la société s'engage à n'installer comme colons que des personnes offrant des garanties nationales; suivent de nombreux détails sur les liquidations immobilières dans les arrondissements de Metz, Château-Salins,

1. Nous ne pouvons que renvoyer à la brochure publiée à Strasbourg, 1918, *Satzung der Landgesellschaft Westmark.*

Thionville est et ouest. Forbach ; il est enfin entendu que le prix des immeubles achetés par la Westmark sera versé au séquestre des biens ennemis (Trelhänder des feinduichen Vermögens).

Ainsi constituée, ratifiée officiellement, la société se mit en marche, lentement, maladroitement, comme une machine mal constituée et qui grince en son départ. Elle avait jeté son dévolu sur 25,000 hectares de terres arables et forêts, situées sur les confins de la France, et préparait les actes d'acquisition, mais la situation et les événements du front détournaient l'attention et retardaient les opérations de la Westmark. Quoi qu'en aient soutenu les publications officielles et les plaidoyers des intéressés, chacun *pro domo sua*, l'inquiétude était vive au grand quartier général dès le printemps de 1918, malgré les grands succès de Champagne et de Picardie; lors de la contre-offensive française, du 11 juin, sur le plateau de Ressons, il avait senti vaciller le monstre aux pieds d'argile et l'attaque du 15 juillet était un coup de dernière audace, un bluff gigantesque au poker tudesque. « Comment tout cela finira-t-il », c'est une phrase que l'on retrouve dans de nombreuses lettres de soldats allemands, et qui était dans la pensée de tous. L'heure était-elle bien venue pour acquérir des terres en Alsace-Lorraine ?

La commission principale du Reichstag ne le pensait pas, et le principe même de la Westmark, le contrat passé avec la Chancellerie impériale y furent l'objet de vives critiques dans les séances des 9, 10 et 11 juillet. M. Erzberger au nom du Centre déclarait tout net que « l'organisation projetée de la société de colonisation et la politique d'immigration que l'on veut adopter, sont dans l'histoire douloureuse de l'Alsace, le pire de ce qui est arrivé jusqu'à présent. Aucun pays, aucun État, tenant tant soit peu à son honneur et à son indépendance, ne peut admettre que la répartition de ses propres terres soit confiée à une société composée de gens d'au-delà de l'Elbe... Traiter ainsi un pays pour lequel coule tant de sang, c'est prolonger la durée de la guerre ». Vainement le secrétaire d'État von Stein, le sous-secrétaire von Jonquière défendirent-ils le principe de la colonisation et l'organisme constitué : la Commission principale réclama l'abrogation du contrat du 27 janvier et la création, par le gouvernement de Strasbourg d'une société alsacienne-lorraine d'immigration, « qui répondrait aux exigences de l'Empire tout en sauvegar-

dant les droits et les intérêts du pays d'Alsace-Lorraine ».

De ce vœu, il ne fut d'ailleurs tenu aucun compte; il est mieux, l'opposition du Reichstag donne à la Westmark comme un coup de fouet, son activité en est excitée, et, à ce moment même, les actes se multiplient. Elle avait organisé son état-major, conseiller de gouvernement Riechert à Mersebourg pour gérant, Dr phil. Erich Augustin à Berlin pour gérant suppléant, un fondé de pouvoirs à Sarrebourg, et dès le mois de juin elle avait acquis des biens importants situés dans la commune d'Avricourt; pendant le cours des mois de juillet, août, septembre elle se rendit acquéreur de vastes forêts, prés et terres de culture, de fermes et de scieries surtout dans la région située entre les Vosges et la France, spécialement dans l'arrondissement de Sarrebourg; elle ne se bornait point, comme elle le devait d'après ses statuts, à acheter des domaines agricoles, mais, répondant à son but réel, qui était d'extirper tous éléments français ou francophiles pour les remplacer par de purs Allemands, la Westmark acquérait quatre maisons à Sarrebourg, et cela le 17 septembre, Saint-Mihiel délivré, neuf jours avant l'attaque de l'armée Gouraud.

En octobre, il n'y avait plus à se leurrer d'espoir au camp germanique : les alliés en débâcle, ses armées en incessant recul, tout annonçait la certaine défaite de l'Allemagne. La question d'Alsace-Lorraine était près d'une toute autre solution que le *Niemals* proféré naguère par M. de Bethmann-Hollweg, il ne pouvait s'agir de s'approprier des terres et forêts, qui ne se peuvent transporter, on devait se borner à piller les caisses des industriels et des négociants, en leur enlevant tous fonds français ou prétendus tels : ces prélèvements se firent jusqu'à la dernière heure, mais un ordre du 26 octobre 1918 du secrétaire d'État à l'intérieur donnait ordre de cesser toutes liquidations.

Le 11 novembre, à cinq heures du matin, l'Alsace et la Lorraine sont revenues à la mère-patrie; au lieu de colonisation c'était pour elles la libération. Quant aux achats immobiliers de la Westmark, ils avaient été à l'avance déclarés « nuls et non avenus » par la loi française du 8 novembre 1917; et la société même, par un juste coup de la justice immanente, elle qui devait vivre des séquestres, a été mise sous séquestre.

PAUL MATTER.

NOTES SUR LES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

I. — LES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES ET LEUR ORIENTATION DOMINANTE

Célébré avec enthousiasme par quelques-uns de nos compatriotes[1] qui ont eu raison d'y apprécier de larges vues sur l'importance de la science pour une démocratie, un vif esprit d'association, une belle confiance dans l'avenir de la recherche et de la pédagogie; vivement critiqué, en Amérique même, par des hommes qui connaissent ses défauts pour en avoir souffert ou pour les apercevoir quotidiennement[2]; confronté bien souvent avec ses analogues européens, mais spécialement mis en parallèle avec eux en ce moment, au lendemain de contacts multipliés[3], l'enseignement supérieur des États-Unis mérite assurément d'attirer notre attention, chaque fois que se poseront pour nous (et c'est tous les jours) les problèmes de l'université moderne. N'hésitons pas à citer Harvard et Columbia, Ann Arbor et Berkeley, chaque fois que seront en cause l'ampleur des vues d'ensemble, les fécondes émulations, la fidélité de l'ancien étudiant pour son *alma mater*, la générosité des classes riches, la franche simplicité des relations entre maîtres et élèves, la cordialité de la vie des *clubs* et le *self-government* des groupements d'étudiants. Mais, si désirables que nous paraissent certaines influences, si dignes

1. Maurice Caullery, *Les universités et la vie scientifique aux États-Unis*. Paris, Colin, 1917. Voir aussi divers articles de M. Charles Cestre, et en particulier le compte-rendu de son séjour de 1917-18 et de son voyage dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, n° 1 de 1919. Il y avait un jugement plus balancé dans G. Lanson, *Trois mois d'enseignement aux États-Unis*. Paris, Hachette, 1912.

2. La plus violente de ces attaques est menée par M. Thorsten Veblen, dans la presse américaine et dans son livre *The higher Learning in America*. New-York, Huebsch, 1918.

3. Il faudrait dépouiller, dans les *Bulletins* des diverses Associations d'Alumni, les lettres des étudiants-soldats de l'armée américaine qui étudièrent dans nos universités. Inversement, les témoignages de nos boursiers et boursières aux États-Unis seraient intéressants à rassembler. Pour des impressions caractéristiques, cf. un article récent de George Boas, *A Soldier at the Sorbonne*, dans la *North American Review* de janvier 1920.

d'imitation que soient certains détails, il faut bien nous dire qu'il y a là-bas des habitudes sociales, des orientations préalables, des notions directrices auxquelles tiennent ces plaisantes apparences, et que nous pouvons malaisément admirer telles particularités de la bâtisse, si le plan de l'architecte, secret ou visible, ne nous est point présent à l'esprit. Adopter toutes les modalités les plus enviables du système américain, ce serait promettre du même coup la complète importation de tout ce qui leur sert de support et de racine; or il n'est pas bien sûr, malgré les tatonnements et les obscures velléités de l'heure présente, que nous y soyons absolument préparés.

I

Rien ne vaut, en ces matières, le fait concret par quoi se manifeste une différence essentielle, se démontre une particularité saisissante : on m'excusera de glaner au hasard, dans des souvenirs qui portent sur deux années et demie de séjour et de voyage, et sans grand respect de la géographie et de la chronologie. Mais où pratiquerait-on le « saut du cavalier », sinon dans ce grand pays composite?

A l'université d'Iowa, dans le laboratoire de psychologie expérimentale du doyen Seashore, on me montre les instruments qui servent à déterminer le degré d'aptitude musicale (justesse, rythme, sens des timbres) des amateurs de la région, et l'on fait sur moi l'épreuve, à grand renfort de rubans enregistreurs, de diapasons, de pendules et de tubes. De fait, cette université, étant d'État (*State University*), se trouve à la disposition de tout contribuable de l'Iowa, non seulement pour des problèmes économiques et pratiques, mais pour l'élucidation d'une énigme aussi particulière que celle-ci : une mère de famille se demande s'il vaut la peine de faire apprendre la musique à ses enfants. Or l'assistant de M. Seashore est prêt à lui donner, noir sur blanc, l'avis que le piano peut convenir à Mary, que Tom ferait bien de ne point se risquer au-delà du tambour, mais que Billie offre toutes les garanties auxquelles se reconnait un futur violoncelliste...

Autre institution d'État : à Berkeley, la séduisante université de Californie, avec ses blancs édifices au milieu des palmiers en pleine terre, son campanile imprévu, son amphithéâtre découvert. Au club

où se réfugient les professeurs célibataires, voici une foule compacte de jeunes gens, en qui un physionomiste de l'Ancien Monde aurait peine à diagnostiquer des « intellectuels » : ce sont pourtant, me dit l'aimable G. Chinard qui me guide, des collègues de l'université, les membres du « département » d'agriculture ; et leur nombre s'explique par l'actualité d'un problème (février 1914) qui préoccupe les autorités de la côte Ouest : les irrigations trop intenses des plateaux sont en train de déphosphater gravement les terres, et de fortes équipes de chercheurs ont été mobilisées pour découvrir au plus vite un remède.

Revenons dans le Middle West. Avec un bon rire, le chauffeur du taxi qui, de la gare, m'a conduit à la demeure d'un collègue d'Ann Arbor (Michigan), se met à me dire quelques mots de français en prenant ma valise. Comme je m'étonne de ces aptitudes linguistiques, il me dit que, l'autre semestre, il s'est arrangé pour suivre le cours de français de l'université ; cet hiver, les fonds sont en baisse, et il a fallu revenir au volant. Mais il n'est pas dit, si les courses sont fructueuses, qu'on ne retournera pas à l'*Elementary French for beginners*.

On frappe à la porte de mon *office*, à Columbia University, New York. C'est un élève de l'École de Journalisme, de l'autre côté de la 116e rue, qui me demande de vouloir bien me prêter à un exercice d'interview *in anima vili*. Et le voilà qui manœuvre un stylo, d'où les phrases ont l'air de couler toutes faites, sur un bloc-notes tellement exigu que chacune de mes pensées semble dépasser chacune de ses pages ! Un autre jour, c'est une dame, professeur de diction, qui vient me demander la prononciation correcte de certains noms français, *Jacques de Bois*, *Monsieur Beauchamp*, qui se trouvent dans les pièces de Shakespeare : elle prépare un livre sur les noms propres dans l'œuvre du poète et sur leur prononciation, et tient à s'informer en lieu sûr. Un négociant de New York m'écrit pour informer de l'étymologie du mot « calicot », qu'il trouve dans les lettres de ses correspondants français. Et je ne dis rien des innombrables requêtes, en 1917 et 1918, qui vous suppliaient d'indiquer par retour du courrier « le meilleur roman sur la guerre ».

Ne voyons pas là des incidents imprévus et fantaisistes, des *à-côtés* plaisants du haut enseignement américain. L'utilisation

immédiate de « ceux qui savent » est dans l'esprit même de ces institutions. Je ne parle pas des écoles d'affaires, des cours ménagers, des instituts d'agronomie, de pisciculture, de sylviculture, etc. que les universités d'État, en particulier, ont développés pour le plus grand avantage immédiat d'une clientèle de techniciens. Même dans les universités de l'Est, plus intéressées par la recherche ou par la culture générale dans le sens où nous les entendons, le passage est rapide entre l'*examen* documentaire ou critique des modèles et la *pratique* enseignée aux étudiants. A Harvard, la section d'art dramatique est devenue, sous la direction ingénieuse de M. Baker, un véritable atelier où s'élaborent, s'écrivent, se répètent et se jouent des pièces de théâtre. Le cinéma, sœur puinée et déjà envahissante du drame, a conquis sa place, durant la guerre, dans cet « atelier théâtral » : j'ai pu voir moi-même avec quelle diligence, sur une matière donnée, s'y élaborait un *film*. Ailleurs, un professeur ne se contente pas d'analyser des « nouvelles » de toutes les littératures, Daudet et Maupassant, Keller et O'Henry : il enseigne, étant lui-même nouvelliste à ses heures perdues, comment se construit une bonne *short story*. Un anthropologiste a son avis à donner sur la qualité humaine, les avantages et les inconvénients de telle race susceptible de s'infiltrer dans l'agglomération américaine; les grands musées d'histoire naturelle, souvent dirigés par des professeurs d'ethnographie, sont les instruments de démonstration d'une science considérée comme la base indispensable de toutes les autres, dans un pays battu par le flot de l'émigration composite. M. Fairfield Osborn, le grand savant qui dirige, à New York, le « Museum of Natural History », me disait lui-même, en me donnant l'ouvrage où il a consigné ses recherches sur l'homme de l'âge de pierre, que la forte aptitude civilisatrice du sol français lui semblait scientifiquement démontrée : il voulait dire qu'on pouvait faire crédit, en somme, aux Français de 1917, en vertu des faits de civilisation relevés dans les cavernes paléolithiques de Solutré et d'Aurignac; et sa conviction scientifique se portait sans retard à une application actuelle.

Voici, sans doute, le point *limite* de cette utilisation de l'enseignement supérieur. A la fois pour permettre à la valeur *éducatrice* de l'université de s'exercer sur la plus ingrate matière, et pour

donner « sa chance » à une clientèle ailleurs abandonnée, il est arrivé que des criminels, condamnés à une peine de prison, fussent inscrits parmi les élèves correspondants d'une université. Un journal de l'Ouest, l'*Ogden Examiner* du 16 février 1914, recèle même dans ses colonnes l'information que Kenneth Murphy, jeune assassin de dix-sept ans, condamné à la détention perpétuelle, ayant suivi d'abord l'enseignement par correspondance de l'université de Nebraska, vient d'être mis en liberté sur parole « pour compléter son éducation » dans cet établissement.

On pourrait continuer à l'infini. Cherchons, sans multiplier les exemples, quelles différences de principes rendent ces faits de détail, si singuliers à notre gré, parfaitement cohérents, compatibles surtout avec une conception différemment orientée de l'enseignement supérieur aux États-Unis et chez nous.

II

Le jour où l'on étudiera avec précision l'histoire des notions directrices (et non pas seulement des règlements et des théories pédagogiques) qui ont influé, depuis la fin de l'Ancien Régime, sur la constitution de l'enseignement supérieur français, on trouvera sans doute deux séries d'idées maîtresses à l'origine de nos orientations universitaires officielles :

1° La conception de l'école spéciale et *professionnelle* d'application, préparatoire à des fonctions supérieures de l'État : institut qui permettra à l'autorité civile ou militaire de recruter un personnel choisi, trié, dressé, maintenu en haleine par des exercices appropriés, filtrés par un système particulier d'examens, de concours, de classements; la Convention et Napoléon ne pouvaient manquer, pour l'organisation de la France nouvelle et la constitution de son armature, de développer cette variété d'établissements, pépinières d'ingénieurs civils et militaires, de professeurs, de médecins, de juges, etc. ;

2° La notion de l'étude désintéressée et de la libre recherche vouée principalement à la *détermination du passé*, à un triage incessant de valeurs anciennes, à l'examen plus ou moins précis des résidus documentaires de la vie, à la constitution, en un mot, de « Sciences » qui sont la *somme* du connu. Et, sans doute, il est entendu que, de

la connaissance plus ou moins complète de choses avérées, doit résulter pour l'initié une faculté accrue d'être lui-même un créateur de nouveauté, un instrument et un agent mieux armé, parce que plus savant : il n'en reste pas moins que les problèmes fondamentaux sont, pour la doctrine implicite de notre enseignement supérieur, des problèmes rétrospectifs.

Ces deux séries d'idées directrices ne manquent pas, dans la pratique, de se confondre. La nécessité d'un « recrutement » déterminé, accentuera par instants l'importance des écoles normales, préparatoires ou techniques; le « praticien » dira son fait au « savant ». Cependant la conception même du savoir est telle que la critique ou la connaissance du passé sembleront toujours le fondement nécessaire de toute culture. Il n'est pas indifférent de remarquer la part prise de tout temps par des historiens, V. Cousin, Guizot, Villemain, V. Duruy, E. Renan, E. Lavisse, dans la détermination de notre enseignement supérieur. Falloux et Salvandy ont été, à leur heure, des investigateurs romantiques du passé. Cuvier et Berthelot ont des curiosités volontiers rétrospectives dans leur activité scientifique; L. Liard est un historien des sciences. Et si, des noms l'on passe aux idées, n'est-il pas caractéristique de trouver, sous la plume de rénovateurs avérés de notre enseignement supérieur, des formules comme celles-ci, qui résument toute une attitude : « [La théologie renouvelée, devenue la régulatrice possible de l'université] interpréta et expliqua les chartes antiques de la religion, les compara aux plus anciens monuments de tous les âges[1] ». « L'histoire envisagée comme le parallèle de la géologie, l'histoire recherchant le passé de l'humanité, de même que la géologie recherche les transformations de le planète[2]... »

Il me semble inutile d'insister. Bien ou mal, favorable ou non à la vie immédiate de la nation et à ce problème fondamental de toute démocratie, le renouvellement rapide des élites, la tendance histo-

1. Ch. de Villers, *Coup d'œil sur les universités et le mode d'instruction publique de l'Allemagne protestante*. Cassel, 1808, p. 21.

2. E. Renan, *L'Instruction supérieure en France* dans : *Questions contemporaines*. Paris, 1868, p. 82.

Ces deux citations concernent l'orientation de la haute recherche en Allemagne, mais la donnent comme modèle en la matière; et il n'est pas douteux que l'une et l'autre doctrine n'aient eu leur influence pratique en France, l'une à travers G. Cuvier, l'autre à travers J. Ferry.

rique de notre enseignement supérieur a certainement donné à la vie intellectuelle de notre pays quelque chose de largement humain, de sûr et d'élevé qui a sa beauté[1]. Les sources des hauts plateaux, incessamment rafraîchies, ont pu alimenter les vallées et les plaines : il ne faut pas ménager l'estime aux esprits voués à cet idéal. Pour pitoyable qu'il puisse être, M. Bergeret n'est ni criminel ni ridicule, si son *Virgilius nauticus* l'intéresse plus que le problème de la marine marchande ou que l'enseignement simplifié du latin, et si de rares disciples s'initient à sa méthode dans une salle peu confortable et mal éclairée. Mais a-t-il rendu, cet *historicisme* fervent, tous les services que des classes sociales élargies et mouvantes sont en droit de demander à des institutions officielles? N'a-t-il pas contribué à augmenter la scission entre diverses conditions, les unes admises à l'initiation dont les autres étaient à peu près exclues? « Knowledge is Power » : sur cet aphorisme célèbre de Bacon, tout le monde est d'accord; mais où l'on diffère aisément aujourd'hui, c'est sur le sens qu'il faut donner à la « connaissance ». Prospero peut croire que la pratique du latin, l'aptitude à déchiffrer le passé est à elle seule une force, puisque l'esprit en reçoit l'assouplissement qui le préparera à continuer la science et à la porter plus loin à son tour. Caliban, plus pressé, demande que lui soient révélées sans retard les formules qui procurent la maîtrise des faits immédiats et le maniement utile des moyens d'agir sur la vie, sur la matière, sur les forces naturelles.

III

On a souvent observé que les universités américaines étaient le résultat de ce que M. Caullery appelle « une épigénèse » : sur l'ancien « college », de type anglo-saxon, se sont greffés des instituts de recherche et de science dont le modèle avait été, en somme, fourni par l'Allemagne[2]. Rien n'est plus juste; mais il est bon d'observer

1. C'est, très nettement, l'impression qui se dégage du livre *Science and Learning in France*, où un groupe de spécialistes américains examina, à l'intention du public cultivé des États-Unis, les mérites particuliers de la science française (1917).

2. Un jugement — parmi d'autres — a été porté sur les universités américaines par W. E. Otto (*Bildungswerte und Erziehungsprobleme der Vereinigten Staaten* (*Festschrift zum XVI. Neuphilologentag in Bremen*, 1914). Il confirme les vues communément admises sur ce point.

que si cet assemblage a pris une figure vivante, c'est parce que des nécessités intérieures, organiques, modelèrent aussitôt d'une certaine manière ce qui eût pu rester une mosaïque disparate. Ces deux importations de provenance européenne se seraient malaisément amalgamées, si le rythme incohérent peut-être, mais puissant, de la vie américaine n'était venu hâter la soudure[1], et produire ces grands organismes qui comptent des milliers d'élèves des deux sexes.

Le « college » avait sa fonction sociale assez bien établie : il devait primitivement, d'accord avec son origine ecclésiastique, former des esprits religieux, ou même de futurs pasteurs de telle ou telle « dénomination », pour des communautés qui restèrent longtemps des théocraties déguisées. Au cours du XIXe siècle, l'émancipation s'accomplit : le « college » devint, surtout à partir de la période de réorganisation qui suivit la guerre de Sécession, le commode séminaire où les jeunes gens que les nécessités de l'existence n'appelaient pas à une activité immédiate pouvaient s'offrir quatre années supplémentaires de formation. Le *sous-gradué* y recevait une « éducation » qui variait selon les tendances, plus sportive ici et plus humaniste là, plus religieusement orthodoxe dans telle institution et plus mondaine dans l'établissement concurrent. Mais nulle part les fièvres de l'intensité cérébrale ou les exigences d'un recrutement centralisé n'influèrent sérieusement sur l'atmosphère moyenne d'un « collège ». On crut développer, plus tard, le goût des études proprement dites en laissant les élèves libres de choisir leur plan de travail; et ce « système électif », dont la pédagogie américaine est à peu près revenue aujourd'hui, ne fit guère qu'accroître les commodités et les mollesses d'un *curriculum* peu intensif — sans compter que ce choix prématuré de matières spéciales contribuait à une sorte d'émiettement des publics, de différenciation radicale des esprits, qui ont bien leur danger.

Ajoutées, au cours du demi-siècle passé, à cette cellule primitive du « college », les écoles de science supérieure et de libre recherche coïncidèrent avec d'autres créations nécessaires autant qu'innom-

1. M. Veblen regrette (*ouv. cité* dans la note 2) que les collèges aient été les points de départ de la constitution des universités. On voit mal comment le développement se serait produit autrement. Il n'existe qu'un nombre infime d'institutions qui aient, comme Johns Hopkins à Baltimore, fait bon marché d'un collège et prétendu aborder d'affilée la recherche supérieure.

brables : les écoles professionnelles et techniques. Il ne semble pas que les États-Unis, obligés d'organiser au plus vite la mise en valeur d'un continent et l'amalgame des millions d'hommes qui s'y installaient, aient pu empêcher ces divers compléments du collège primitif de prendre nombre de traits communs. Le collège, au lieu de terminer le cours d'études d'un Américain aisé, devenait un organisme intermédiaire, l' « undergraduate department » qui mettait en mesure de suivre avec fruit l'enseignement des Facultés ou des Instituts. Mais cet enseignement lui-même, comment aurait-il évité de s'offrir sous des aspects utilitaires à une clientèle impatiente de s'y préparer à des professions déterminées, ou tout au moins d'y satisfaire des curiosités bien définies, — sans rien de ce goût de la « culture générale » qui est, chez nous, fonction de mille conditions sociales, sans rien surtout de ces fatalités rétrospectives qui font partie de notre héritage européen? Les universités d'Etat avaient à cœur de justifier, devant le contribuable, leur utilité actuelle; les universités privées se sentaient contraintes, par la concurrence ou l'amour-propre, d'attirer des clientèles nombreuses : aussi, à l'exception de quelques institutions particulièrement distinguées, l'annexion de nouveaux éléments de recherche et d'étude ne pouvait manquer d'augmenter le rendement utile et quantitatif des universités américaines, sans accroître dans la même mesure leur puissance qualitative.

La Grande Guerre a encore précisé cette valeur immédiate, *en surface*, de la moyenne des universités américaines. Chez nous, ce sont plutôt les hommes qui, individuellement ou par groupes, ont pu se mettre au service du pays; les institutions elles-mêmes ont tenu à honneur de continuer à travailler comme devant. Aux États-Unis, il n'a pas été difficile de transformer presque toutes les universités en écoles militaires, en autant de Saint-Cyr ou de Versailles au petit pied. Instituts techniques mués en écoles d'aviation ou de T. S. F.; facultés de médecine préparant des docteurs et des infirmières innombrables; sections de beaux-arts vouées à la pratique du camouflage; historiens et philosophes s'appliquant à élucider et à exposer les causes et les « buts » de la guerre; linguistes initiant aux finesses des langues européennes les futurs combattants; légistes fonctionnant officiellement dans des

bureaux d'information, de recrutement, d'assistance... On donna le rang de commandant, et l'uniforme en *olive drab* avec la feuille d'érable, au président de mainte université d'État. Un représentant de l'armée régulière dirigeait, à côté de lui, la partie technique de l'instruction : l'impulsion universitaire s'adaptait aux besoins d l'heure, de même qu'à d'autres moments elle s'ingénie à satisfaire les actualités dominantes, charité, droits électoraux des femmes, curiosités exotiques, nécessités commerciales ou exigences bancaires, lutte contre une épidémie ou protection contre un danger social....

En dépit des efforts clairvoyants de certains critiques, malgré la persistance de quelques admirables centres de recherche désintéressée, il semble douteux que le haut enseignement s'écarte beaucoup, aux États-Unis, des directions que lui a fait prendre le cours naturel des choses. Les universités continueront sans doute à former surtout, dans leurs collèges, des hommes propres à la vie civique et sociale, et, dans leurs facultés, des techniciens, plutôt que des esprits cultivés ou des savants. On y jugera la phonétique plus importante que l'esthétique, la sociologie plus utile que l'ontologie, l'élocution plus opportune que la rhétorique; la météorologie et la séismologie, restant au contact de l'air et de la terre dans leurs frémissements actuels, n'y paraîtront pas moins intéressantes que les sciences du passé cosmique; les « current events », les faits du jour, attireront plus d'auditeurs que les recherches rétrospectives — sauf si celles-ci peuvent favoriser une excitation « intéressante » chez de jeunes contemporains. Les « University Extensions », conférences du soir, cours d'adultes, œuvres post-scolaires, grossiront à bon droit les statistiques de l'enseignement supérieur proprement dit. L'*historicisme*, en littérature et en philosophie, sera toujours cultivé dans la mesure où, chez les femmes surtout, il fera partie des choses « fascinantes » auxquelles on demande une émotion cérébrale : il servira assez peu à constituer le fond conscient à travers lequel se filtre, chez nous, une personnalité. Et les plus marquants des « éducateurs » trouveront, dans la presse quotidienne et périodique, dans les carrières politiques, l'emploi supplémentaire de leurs aptitudes et la consécration de leur succès.

A travers tout cela, que les plus clairvoyants observateurs fran-

çais caractérisèrent de bonne heure comme « un grand mouvement sans progression marquée », les admirables données initiales de la civilisation américaine se trouveront de plus en plus satisfaites : un humanitarisme prompt à faire crédit à quiconque possède un minimum de bonne volonté, et n'excluant que peu d'appelés du concert des élus; une largeur de vues qui ignore les limitations imposées à nos pensées et à nos espoirs par une sorte de tassement séculaire; une confusion caractéristique entre l'éducateur et le savant, la tâche de celui-ci restant imparfaite s'il n'a pas fait évoluer directement, si peu que ce soit, les êtres dans le plan moral autant que dans le plan intellectuel. Par émulation, par amour-propre national ou même par le sincère désir d'aider à la reconstruction totale du monde occidental, des fondations copieuses pourront d'ailleurs surajouter leurs structures, de plus en plus nombreuses, à la grande ordonnance des universités américaines : il semble douteux que ces créations modifient l'esprit fondamental qui anime des organismes obéissant au rythme même de la vie du pays.

IV

Faut-il, à l'américaine, tirer une conclusion immédiate de ces observations? Peut-être devrions-nous admirer d'abord la force d'idéalisme de ces grandes agglomérations d'hommes, qui ont vite assigné au savoir sa place et son rang, en plein effort d'organisation sociale, de lutte continue contre la nature et contre les hérédités gênantes. Il faut s'étonner qu'un pays plein de jeunes énergies comme celui-là soit obligé de compter autant sur les promesses d'utilisation et les « inspirations » du moment, alors que chez nous l'étude du passé ou des lois des choses suffisent, en somme, à susciter des initiatives créatrices. M. Thorsten Veblen, le principal critique, et le plus véhément, du système américain, attribue à deux tendances maîtresses, l'instinct désintéressé du savoir et ce que j'ai appelé moi-même quelque part « la joie d'ouvrer », la place prise par l'enseignement supérieur dans la civilisation occidentale. Or il se trouve que, chez nous, l'émulation suscitée par le contact des œuvres, des idées, des faits du passé suffit pour animer des facultés créatrices, tandis qu'en Amérique on demande d'emblée des directions pratiques, des

recettes, des raisons directes d'action. Cela tient sans doute à ce que les tâches industrielles et mercantiles absorbent, là-bas, les éléments les plus énergiques de la population, et à ce que, chez nous, un attrait d'honneur et de gloire ajoute son action sociale aux forces latentes dans l'intellect de la nation.

Dans quelle mesure pouvons-nous aujourd'hui, dans la France d'après-guerre, compter sur ces ferments de vie scientifique? Quels remaniements appelle notre système d'enseignement supérieur, et dans quelle mesure l'Amérique doit-elle encore une fois[1] nous servir de guide? Tout dépendra de la solution que nous entendons donner à un problème fondamental : l'accession des classes les plus nombreuses à la haute science, la nature même de la science qu'il convient d'enseigner à une clientèle élargie.

Assurément on hésiterait aujourd'hui à s'en tenir à la formule aristocratique de Renan : « L'essentiel est moins de produire des masses éclairées que de produire de grands génies et un public capable de les comprendre. Si l'ignorance des masses est une condition nécessaire pour cela, tant pis ». Une telle fin de non-recevoir, à l'égard des « masses », se condamne d'elle-même en un moment où les catégories sociales subissent une sorte de reclassement : et l'on ne comprendrait pas, après les dures hécatombes qui ont atteint tous les rangs de la société, cette manière de privilège édifié sur la possibilité des « grands génies ». Il faut faciliter par tous les moyens, au contraire, l'accès des intelligences de toute provenance à l'enseignement supérieur, à l'élaboration et à la diffusion du savoir : toutes les facilités, bourses, équivalences, subsides, dispenses, devraient multiplier les chances des aptitudes les moins fortunées à se rapprocher des plus hauts foyers de recherche. Et s'il faut abandonner dans les programmes un peu des curiosités uniquement rétrospectives de notre organisation, acceptons ce sacrifice.

Mais il y aurait un péril évident à diminuer l'intensité de ces foyers en mettant à la portée des masses une qualité réduite de la science. La diffusion accrue des connaissances, si elle déterminait

1. Un des premiers soins de Victor Duruy, à son arrivée aux affaires, avait été d'envoyer une mission d'enquête aux États-Unis (mission Hippeau). Il n'eut sans doute pas le temps de s'inspirer beaucoup de ses conclusions, mais J. Ferry en a tiré parti.

un moindre zèle pour la recherche désintéressée, trahirait la cause qu'elle serait appelée à servir. La France n'est pas l'Amérique : ses populations ont une culture traditionnelle qui peut n'être pas scientifique, mais qui est, intellectuellement, de premier ordre, et qui vaut par des mérites qu'on n'improvise pas : le sens de ce qui est humain, mesuré, « décent », le tact artistique et l'intelligence des idées. C'est, en grande partie, la nécessité de suppléer à ces qualités par un outillage d'esprit approprié qui a multiplié écoles et instituts sur le territoire de l'Union. Les Américains clairvoyants ont souvent observé que le total des découvertes et des initiatives, des ouvrages fondamentaux et des propositions génératrices élaborés chez eux ne se trouve pas proportionné à l'énorme « équipement » de leurs universités, ni au nombre d'hommes voués à la science dans leur vaste pays. Admettons, par contre, que l'enseignement supérieur, tel qu'il s'est constitué chez eux, a parfaitement rempli les diverses tâches qui l'attendaient : si le « gentleman's college » est devenu, en Amérique, une institution de plus en plus surannée, les universités, avec leurs promptes applications et leur utilitarisme immédiat, ont su former des citoyens qui, hommes ou femmes, demandaient à la science des directives que ne pouvaient leur donner nulle tradition, nul contact social, nul point d'honneur professionnel — rien de ce qui, dans l'Ancien Monde, constitue une partie de l'idéalisme nécessaire des classes nombreuses.

FERNAND BALDENSPERGER,
Chargé de cours à la Sorbonne,
Professeur en 1913 et en 1917-19 aux universités
Harvard et Columbia.

II. — CE QU'ON APPREND A L'UNIVERSITÉ D'OXFORD

« ...*The student must be an* amateur. *He must not think of what his study of a subject 'will lead to'. He must not even care to 'advance our knowledge' of the subject. He must treat his study of it simply as a delightful and self-sufficient employment of leisure. The University which provides the passing generations of its alumni most abundantly with the leisure which calls for and finds such employment comes nearest to the ideal of a University.* »

J. A. Stewart,
White's Professor of Moral Philosophy,
« *Oxford after the war and a Liberal Education* »
(*Oxford, Blackwell*, 1919, p. 5-6.)

L'organisation de l'Université d'Oxford est chose aussi compliquée que la constitution britannique elle-même. Et de fait Oxford est comparable à un État indépendant, ou plus exactement à une Confédération d'États. Les 23 *Colleges* ont chacun une constitution particulière et s'administrent librement par un corps de *Fellows* dont le nombre est fixé par la charte de fondation du collège, et qui se recrutent par cooptation.

L'ensemble des Collèges forme l'Université d'Oxford, au sens ordinaire du mot. Dans un sens plus spécial, l'Université est la personne morale chargée des intérêts communs et dont le principal rôle est de recevoir les donations faites en vue d'un enseignement déterminé. Sa volonté s'exprime en dernier ressort par l'assemblée de tous les *Masters of Arts* (M. A.), ou *Convocation* (à Cambridge : *the Senate*). La *Convocation* se réunit rarement. Une Assemblée plus restreinte, comprenant les M. A. résidant à Oxford, joue le rôle de Chambre basse et porte le nom de *Congregation* (à Cambridge le corps similaire est l'*Electoral Roll*). Elle se réunit plusieurs fois chaque *term* ou trimestre. Les projets de décisions (*statutes*), avant d'être présentés à la *Congrégation*, doivent être soumis à l'étude d'un conseil peu nombreux nommé *Hebdomadal Council* (à Cam-

bridge : *Council of the Senate*). Le pouvoir exécutif est entre les mains du chancelier et du vice-chancelier, qui promulgue les statuts adoptés. Chaque collège contribue aux dépenses communes.

Pendant longtemps on ne pouvait être admis à l'Université si l'on ne faisait d'abord partie d'un collège. En 1868 il a été créé une corporation d'étudiants libres (*Non Collegiate Students*). Ils sont actuellement moins de 200, contre à peu près 4,000 membres de collèges; ils vivent en marge de la vraie vie d'Oxford.

Les *Halls* sont simplement des maisons de résidence pour certains étudiants. Les Bénédictins, les Franciscains, les Jésuites ont des *Halls* pour leurs novices; les Dominicains vont en créer un pour ceux de leur ordre. Il y a aussi des *Halls* pour les étudiantes; celles-ci ont le droit de suivre les cours et de passer les examens, mais il ne leur est pas conféré de *degree*; on leur donne un certificat constatant qu'elles ont atteint la moyenne de l'examen. Il est probable, toutefois, qu'elles seront dans un avenir prochain admises à tous les privilèges universitaires jusqu'à présent réservés aux hommes.

L'enseignement est confié aux professeurs (titulaires de chaires), aux *Fellows* des collèges et à différents *Lecturers* et *Readers*. Il est réparti entre huit Facultés.

La Faculté de Théologie comprend principalement des cours sur les Saintes Écritures, sur la Théologie dogmatique et symbolique, sur l'Histoire de l'Église et la Philosophie de la Religion. A la *Faculté de Droit* sont enseignés le Droit romain, le Droit anglais, le Droit international, la Jurisprudence et le Droit hindou. *La Faculté de médecine* est semblable à celle des autres Universités. *La Faculté des Lettres — Faculty of Literae Humaniores* — est la plus importante. Ells se subdivise en deux sections : Philosophie et Histoire ancienne d'une part; de l'autre, Langues et Littératures anciennes. L'étude de la Philosophie consiste surtout à lire les textes de Platon et d'Aristote[1]. L'archéologie et la paléographie sont aussi comprises dans cette Faculté et réparties dans ses deux subdivisions. La *Faculté d'Histoire Moderne* offre des cours sur l'Histoire anglaise et étrangère, sur l'Histoire de l'Inde, l'Histoire coloniale,

1. Un enseignement méthodique de la Philosophie moderne est à l'étude et sera vraisemblablement organisé sous peu.

l'Économie politique, le Droit constitutionnel, l'Histoire militaire, la Diplomatique. L'étude des langues étrangères est confiée à la *Faculté des Langues et Littératures médiévales et modernes* (européennes) et à la *Faculté des Langues et Littératures Orientales* (assyriologie, égyptologie, arabe, syriaque, hébreu, sanscrit, hindoustani, bengali, marathi, tamil et telougoo, burmese, persan). Enfin la *Faculté des Sciences — Faculty of Natural Science* — comprend, outre les cours usuels de mathématiques, de physique, de chimie de zoologie, etc., l'enseignement de l'anthropologie, de la science forestière, de l'économie rurale et possède une ferme modèle pour les étudiants d'agriculture. Il faut ajouter à cette liste l'enseignement de *la Musique*, qui est indépendant.

On aurait une fausse idée d'Oxford si l'on attachait beaucoup d'importance à cette classification en Facultés. La réalité est bien moins précise et, sauf pour quelques travaux scientifiques, l'étudiant n'est même pas tenu d'assister à des cours. C'est une particularité d'Oxford d'avoir un système d'éducation très différent : le *tutorial system*. Chaque étudiant à un *tutor* (précepteur), qui est la plupart du temps l'un des Fellows de son Collège. Il doit le voir à dates fixes, une ou deux fois par semaine, lui lire un « essai » sur un sujet donné et discuter avec lui telle ou telle question se rapportant à ses études. C'est par cet enseignement individuel que les traditions de chaque collège se transmettent. D'autre part, l'originalité du maître fait, dans ces entretiens tête à tête, une forte impression sur l'élève. Grâce à ces leçons particulières, le travail du jeune homme est rendu aisé et se réduit en général à faire les lectures et les résumés recommandés par le tuteur. La recherche personnelle n'est pas encouragée.

Il va sans dire que cette forme d'enseignement, qui est obligatoire ici, entraine d'assez grandes dépenses. Elle ne peut se développer que dans une société où les familles considèrent la bonne éducation des enfants comme le meilleur héritage à leur laisser.

Ce que nulle Faculté, ce que même nul *tutor* ne saurait donner se communique ici naturellement : le sentiment de la continuité historique. L'ambiance des collèges l'impose à ceux qui les habitent. Ce que l'on apprend à Oxford, c'est avant tout le culte de la tradition britannique. On voit ici le passé vivre et s'adapter aux circonstances nouvelles. L'art de durer se perpétue dans ces vieux bâtiments

sans cesse remaniés et embellis, dont les cloîtres, où l'Angleterre ancienne médita, accueillent aujourd'hui dans leur ombre paisible les futurs *leaders* de la société anglaise[1].

Les constructions récentes elles-mêmes se rattachent aux anciennes architectures. Elles semblent vouloir s'excuser de leurs nouveautés en se couvrant d'inscriptions antiques. « *Morborum quoque te causas et signa docebo* », disent les murs de l'École de Médecine. Au milieu des feuillages du Parc de l'Université le laboratoire des chimistes avoue des ambitions infinies : « *Alchimista spem alit aeternam* ». Au faîte du dernier étage, récemment reconstruit, de la Bibliothèque Bodléienne, on voit sourire parmi des ornementations médiévales les visages des Souverains actuels.

Mais une tradition plus large que les traditions nationales inspire la vieille Université. C'est, de nos jours, une originalité profonde de son enseignement que l'étude pieuse des littératures anciennes et spécialement de la littérature grecque. La connaissance de la langue grecque est obligatoire pour tous les étudiants, sauf quelques exceptions temporaires pour les mobilisés. Que l'on étudie la médecine, le droit ou les mathématiques, on doit à tout le moins pouvoir expliquer le texte grec du Nouveau Testament (examen dit *Divinity Moderations*).

Il convient toutefois de noter que les partisans du grec facultatif deviennent de plus en plus nombreux et finiront un jour par avoir la majorité dans la *Convocation* comme ils l'ont déjà dans la *Congregation*. Dès à présent les étudiants purement « classiques » ne sont plus la majorité. Les historiens sont peut-être aussi nombreux qu'eux. Les bourses (*scholarships*) favorisent cependant les classiques ;

1. Il serait intéressant de rechercher la part jouée actuellement dans la vie politique par les hommes d'Oxford et de Cambridge. Elle est considérable. Un grand nombre d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, de prélats de l'Église d'Angleterre, de jurisconsultes, de conseillers du Gouvernement ont reçu cette formation traditionnelle. Mais on doit songer aussi que le monde anglais n'est pas très fortement centralisé ; la vie sociale est plus riche que la vie politique proprement dite. L'initiative privée pourvoit à beaucoup de besoins généraux, au moyen de Clubs, d'Associations, de campagnes de presse, etc... Dans ce domaine l'influence personnelle des organisateurs se fait sentir et, par elle, celle de l'Université où ils firent l'essai de leurs forces. Un fait digne de remarque est que les Anglais restent attachés par un sentiment profond de *loyalisme* à leur Université et même à leur *Public School*. Ils en restent membres, pour ainsi dire, pendant la vie entière. Ils sont toujours prêts à accueillir les avis et les conseils qui leur viennent de ces institutions.

sur 175 bourses distribuées, une centaine leur sont attribuées, tandis que l'histoire moderne, les mathématiques et les sciences naturelles se partagent à peu près également le reste.

Les études classiques, qui sont l'honneur d'Oxford, représentent le véritable idéal de la culture anglaise. Celle-ci est essentiellement désintéressée. Les étudiants ne se spécialisent pas, en général, avant de débuter dans leur profession ; leur apprentissage, leur entraînement spécial se font au cours de leurs premières années de travail professionnel[1]. Le doyen de la Faculté des Lettres, Pr J.-A. Stewart, rappelant l'authentique tradition de cette Université, a écrit il y a peu de temps : « L'étudiant doit être un *amateur*. Il ne doit pas penser à quoi mènent ses études. Il ne doit même pas songer à accroître nos connaissances sur tel ou tel point. Son travail doit être un passe-temps délicieux et n'avoir pas d'autre but... »

Les études classiques débutent dans les *Public Schools*. Elles comprennent : 1° la traduction ou la lecture des œuvres classiques grecques et latines; 2° l'histoire de la civilisation de la Grèce et de Rome; 3° l'acquisition des principes de la critique littéraire; 4° l'étude, dans le texte original, de la philosophie de Platon et de celle d'Aristote; 5° composition en grec et en latin (vers et prose). Dans les *Public Schools* les traductions et les compositions en langues anciennes occupent la plus grande partie du temps; des notions historiques sont également données. La philosophie et la critique littéraire sont réservées aux Universités ainsi que l'étude approfondie de l'Histoire.

On s'aperçoit, en relisant ses auteurs grecs, qu'il y a bien, en effet, des points communs entre l'hellénisme et l'éducation anglaise. Le sens de la chose publique, le goût d'une vie libre et ordonnée, les fortes et généreuses camaraderies qui se forment dans les collèges, la fierté de la beauté masculine : autant de traits qui s'accordent au caractère anglais. Un étudiant d'Oxford n'est pas dépaysé parmi les jeunes gens que décrit Platon. Il pourrait dire, à peu près comme Pausanias dans le *Banquet* : « Ils vivent sous l'oppression d'un régime barbare, ces jeunes gens qui ne connaissent pas l'amitié de

1. Les candidats aux fonctions officielles d'outre-mer, par exemple, après un examen relativement facile, débutent d'emblée dans la contrée qu'ils ont choisie.

nos Collèges, négligent les questions d'intérêt général et méprisent l'entraînement des jeux... »

Le *public-spirittedness*, qui est peut-être la vertu essentielle du *gentleman*, s'acquiert d'abord dans les familles. C'est l'une des qualités qu'Oxford développe le plus sûrement chez les jeunes gens. Mais dans un Empire dont les intérêts ne laissent aucune nation du monde indifférente, ce sentiment, pour être réellement éclairé, implique la connaissance des nations étrangères et admet aisément le mélange d'un certain cosmopolitisme. La culture des Lettres, comprise largement comme elle l'est ici, conduit, elle aussi, à cet état d'esprit : « un lettré a toujours quelque chose de cosmopolite ou tout au moins d'européen », écrit un Fellow de Balliol College, « a Scholar is always something of a cosmopolitan, something at least of a " European "[1] ».

L'Université d'Oxford possède, comme élèves ou comme maîtres, des représentants de toutes les nations. Dans la grande cour de la Bibliothèque Bodléienne, qui est le cœur d'Oxford, vis-à-vis de la tour où cette inscription est gravée : *Beati Pacifici*, n'y a-t-il pas la dédicace de ce vénérable monument *Reipublicae Litteratorum?*

La présence de ces nombreux étrangers fournit aux étudiants d'excellents moyens d'information sur toutes les régions et leur permet d'acquérir une bonne connaissance des réalités mondiales. D'innombrables *Clubs* offrent l'occasion de causeries et de débats sur les questions actuelles. Les étudiants y prennent l'habitude de consulter les *experts* et de se renseigner autant que possible auprès des intéressés eux-mêmes. Ils apprennent ainsi sans peine à connaître les ressources de l'Empire britannique, à apprécier de quoi son avenir dépend, à se rendre compte de sa place et de sa mission dans le monde. Le plus célèbre de ces *Clubs* est l'*Union Society*, fondée en 1823, et qui s'occupe particulièrement des questions de politique intérieure[2]. Tous les partis politiques, depuis le Labour Party jusqu'au New Tory Party (?) ont des clubs à Oxford.

1. F. F. Urquhart, in *A scholar's letters from the front, written by S. H. Hewett, 2nd Lieut. in the Royal Warwickshire Rgt.* Longman, Green et C°, London, 1918. Introduction, p. xiv.

2. Un débat a lieu chaque semaine.

Voici les sujets et les résultats de quelques débats qui eurent lieu l'année dernière :

6 mars. Motion : *That this House welcomes the election of a Sinn Fein majority for Ireland.* Pour la motion : 144; contre : 126.

Il semble bien, en définitive, que le but réel d'Oxford est de maintenir dans le monde anglais une élite de citoyens utiles et actifs, de pourvoir l'Empire d'hommes éclairés et dévoués au bien public. Il s'agit de donner aux étudiants « une culture générale qui leur permette de remplir leurs devoirs de citoyens ou de conducteurs d'hommes dans la vie publique, — « *a general education to fit them for the duties of citizenship or of leadership in public life* ». Il faut faire de chacun d'eux « *an educated citizen of an imperial democracy* » : ce sont les termes dont se sert un helléniste pour définir le but suprême de l'éducation anglaise[1].

Pour bien apprécier la valeur d'une telle conception politique de l'éducation, il faut se rappeler que l'influence d'Oxford, comme celle de Cambridge, s'étend à tous les pays de langue anglaise et spécialement à tout l'Empire britannique. Dans la période nouvelle qui commence — *the New Era* — les deux grandes Universités doivent contribuer pour leur part à accroître l'unité morale de cet ensemble de nations, et à rapprocher autant que possible les opinions et les façons d'agir des Britanniques et celles des Américains.

Est-il besoin de dire que l'on ne sépare pas ici la culture du corps de celle de l'esprit? Les sports constituent une manifestation impor-

13 mars. Motion : *That the present Coalition Government no longer enjoys the confidence of this House.* Pour la motion : 72; contre : 57.

1er mai. Motion : *That this House deplores any departure from the principles of President Wilson in the Settlement of Peace.* Pour la motion : 251; contre : 166.

19 juin. Motion : *That the Peace Terms meet with the general approval of this House.* Pour la motion : 167; contre : 132.

11 octobre. Motion : *That this House desires the immediate and actuel establishment of a League of Nations.* Pour la motion : 924; contre : 99 (le Rt. Hon. Lord Robert Cecil prit part à la discussion).

17 octobre. Motion : *That this House supports the domestic policy of the Government.* Pour la motion : 282; contre : 190.

30 octobre. Motion : *That this House detects a decadence in the State of modern Society.* Pour la motion : 144; contre : 246.

6 novembre. Motion : *That this House considers direct action an unjustifiable attack on the rights of the Community.* Pour la motion : 318; contre : 117.

13 novembre. Motion : *That this House would welcome the return to power of the Liberal Party in preference to the Coalition.* Pour la motion : 189; contre : 169.

20 novembre. Motion : *That the House of Lords should be replaced by a non-hereditary second Chamber.* Pour la motion : 196; contre : 157.

27 novembre. Motion : *That this House welcomes the abandonment of operations in Russia.* Pour la motion : 176; contre : 101.

4 décembre. Motion : *That this House would deplore the introduction of Prohibition into this Country.* Pour la motion : 204; contre : 103.

1. *Education, Science and the Humanities, by A. W. Pickard-Cambridge, Fellow of Balliol College, Oxford, Blackwell*, 1916, p. 28.

tante de « l'activité » des collèges. Leur influence sur le caractère des jeunes gens est trop connue pour qu'on insiste sur ce point.

Un moraliste vient de publier une étude psychologique dont le paysage d'Oxford forme le fond. Son héros, Philippe, lit quelques pages du *Phèdre*; il médite et il rêve à son prochain voyage, il imagine « les heures de noble loisir parmi des compagnons de son âge amis des gestes harmonieux et des beaux discours, et, si la chance le favorisait, l'entretien d'un maître sage et ironique[1]... ». Cette phrase discrètement malicieuse décrit assez bien l'esprit de cette Université. Seulement on doit ajouter ceci : les gestes harmonieux finissent par former des corps robustes et une race splendide, et les beaux discours parfois ironiques, loin d'énerver les volontés, les disposent à une action joyeuse, énergique lorsqu'il le faut, et efficace.

***

1. *L'Aube ardente*, par Abel Hermant. A. Lemerre, p. 32.

Balliol, Oxford, janvier 1920.

DU CALCUL DES AMORTISSEMENTS

ET

DE LA STABILITÉ DES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Il existe une science des affaires. L'art de gérer les entreprises modernes, en raison de leur complexité croissante, exige de plus en plus de méthode, et fait chaque jour un appel plus important à des considérations théoriques et s'inspirant de généralisations toujours plus étendues. Il y a longtemps que ce fait s'était révélé aux observateurs des événements économiques. Mais la leçon des faits contemporains est venue donner à ces observations un regain d'actualité, en même temps qu'elle fournissait un lot considérable d'enseignements inattendus. Il fut démontré plus clairement qu'autrefois que l'inexactitude d'une foule de formules courantes de la langue des affaires dérivait de l'insuffisance de conceptions générales, restées trop empiriques. En matière d'administration financière, notamment, — et nous ne visons ici que l'administration des intérêts privés, — les principes communément admis, d'ailleurs mal connus et comportant des confusions de toute espèce, se sont spécialement signalés à l'attention en raison de leur caractère incertain. Pour les mettre d'accord avec les nécessités du moment, la pratique a rapidement adopté des formules nouvelles, sans se préoccuper des contradictions apparentes qu'elles impliquaient parfois par rapport à des théories longtemps reçues et professées. On se rendait compte, cependant, dans bien des cas, que la nouvelle formule dérivait du même principe que l'ancienne, et que le principe n'avait eu qu'un tort, celui d'avoir été mal exprimé, et presque toujours sous une forme insuffisamment générale. Au surplus la science de l'administration privée est moins avancée encore que celle de l'administration publique, toutes les deux en étant à des degrés divers de leur évolution didactique. Presque toutes les conceptions

doctrinales ont passé par cette même phrase au cours de leur histoire : issues de l'empirisme, — sans lequel elles n'auraient pu naître, — elles conduisent rapidement à le condamner.

Le problème des amortissements, à l'égard duquel la leçon des événements a été particulièrement fructueuse, vérifie pleinement ces idées et mérite un examen particulier en raison de l'intérêt pratique qu'il comporte. Il remet en question tout ce qui concerne l'existence des entreprises, l'exécution de leurs engagements et la théorie même du bénéfice. Les questions de ce genre prennent de jour en jour plus d'ampleur.

***

Quels que soient les aspects sous lesquels on l'envisage, l'amortissement apparaît toujours comme un acte purement conservatoire et restaurateur, car l'opération a toujours pour objectif, en principe, le remplacement de tout ou partie d'un actif amoindri, jusqu'à concurrence des sommes pour lesquelles cet actif était antérieurement pris dans les comptes. Tant que les conditions générales de la situation économique restent les mêmes, cette manière de voir est rigoureusement exacte. L'amortissement n'est au fond qu'une *restitutio in integrum* pure et simple. Les amortissements ont donc une limite numérique : ils ne peuvent dépasser la *valeur comptable* de l'actif qu'ils ont pour but de suppléer. Et lorsqu'ils doivent être conduits jusqu'à la limite extrême de la valeur numérique d'un actif annulé pour le tout, on dit que les amortissements sont poussés jusqu'à la reconstitution du capital.

Ainsi compris et défini par des formules abstraites et théoriques, l'amortissement, qui n'a jamais pour conséquence un accroissement quelconque du fonds social, semble devoir prévenir non moins nécessairement toutes diminutions de ce même fonds, puisque la reconstitution de l'actif peut être poussée jusqu'à la récupération de sa valeur initiale intégrale. Mais cet effet reconstitutif théorique peut, dans la pratique des faits, se trouver singulièrement amoindri en raison d'un des éléments ordinaires des opérations d'amortissement, et qui est leur durée.

Par ce seul fait que les amortissements se trouvent répartis sur

de longues périodes, les conditions générales de la situation économique peuvent changer, entre temps, et même se bouleverser. Des perturbations peuvent se produire dans les prix, la puissance d'acquisition du numéraire peut s'abaisser, et cette baisse peut demeurer acquise. L'histoire économique des variations des prix, dont on commence à peine à soupçonner l'importance documentaire serait à cet égard à elle seule, assez instructive si, par ailleurs, les événements contemporains ne se chargeaient de poser à cet égard une série de problèmes aussi inattendus que redoutables. Il ne suffit plus d'avoir récupéré la valeur initiale de l'actif pour pouvoir se procurer, au moyen de cette somme, des moyens d'action équivalents.

L'avilissement du numéraire, c'est-à-dire de la puissance d'achat des capitaux, dont l'expression numérique reste la même, produit donc, en matière économique, des conséquences qui se manifestent, dans la situation d'une Société, non moins brutalement que dans celle des particuliers, et la politique des amortissements et reconstitutions qui s'ensuivent s'en trouve profondément influencée.

Le plus actuel des problèmes qui se posent en matière d'amortissements se rattache précisément à cette hausse des prix, principalement causée par la diminution du pouvoir d'achat des monnaies.

Invariablement, la situation de certaines entreprises se présente, depuis quelque temps, sous le même aspect. Une politique d'amortissements avait été prévue et combinée, en raison d'un ensemble de faits et de circonstances, et antérieurement aux événements actuels; fondée sur des bases rationnelles, elle conduisait à reconstituer en un certain nombre d'années, au moyen de prélèvements d'une certaine quotité opérés sur les bénéfices, un capital destiné à disparaître, et pris en compte pour un certain chiffre. La limite extrême des amortissements semblait donc devoir se confondre avec la valeur initiale de ce capital telle que portée en écritures. Mais brusquement, et par suite de la hausse générale des prix, on s'aperçoit que le bouleversement général aura, sur la situation de l'exploitation, une conséquence inattendue : tels que pratiqués autrefois les amortissements sont sans doute suffisants pour reconstituer la valeur en écritures du capital en cours de disparition, mais cette valeur en écritures se trouve sans aucun rapport avec

la valeur de remplacement des installations à amortir. Il faudrait disposer, pour leur renouvellement, de sommes triples ou quadruples. Dans ces conditions nouvelles, ne sera-t-on pas conduit, en bonne logique, à tripler ou quadrupler les amortissements? N'est-ce pas là une obligation absolue, et les dividendes qui seraient distribués sans qu'il soit procédé à des prélèvements préalables et suffisants pour atteindre ce résultat seraient-ils de véritables bénéfices? Ne seraient-ils pas entachés de fiction?

Beaucoup d'entreprises l'ont compris de la sorte. Elles ont considéré que les bénéfices réalisés par elles dans des conditions aussi exceptionnelles devaient être frappés de prélèvements extraordinaires aux seules fins d'amortissement. Elles ont donc brusquement modifié leur politique financière, uniquement par ce que cette politique avait été conçue dans des conditions tout autres. Triplés ou quadruplés, les amortissements seront dorénavant suffisants pour assurer la continuation de l'exploitation. Mais cette modification du quantum des amortissements conduit rapidement ces entreprises à un résultat paradoxal, tout au moins aux yeux du plus grand nombre : par cela même que ces amortissements tendent à reconstituer un actif dont l'expression numérique sera bien supérieure à celle de l'actif en cours de disparition, l'actif général s'augmentera d'autant. Et du fait que ces accroissements dépasseront la valeur initiale des installations à amortir, le bilan accusera un excédent d'actif, et l'entreprise apparaîtra, à des yeux insuffisamment avertis, comme disposant d'importantes réserves. Son faux enrichissement le désignera ostensiblement à l'attention générale. De là pour des dirigeants la tentation toute naturelle de dissimuler par tous les procédés possibles ces fausses réserves, qu'ils considèrent à bon droit comme légitimes dans leur principe, mais qu'ils craignent cependant de laisser apparaître.

Il est certain que, dans un grand nombre de cas, les entreprises qui ont cru devoir forcer leurs amortissements en raison de la modification des conditions économiques générales, sont fondées dans leurs agissements. Une variation considérable et durable des prix doit sans aucun doute influer sur la politique financière et si ces prix s'élèvent, ils doivent avoir pour résultat de relever l'amortissement lui-même. Mais cette influence des prix dépend essentiel-

lement de la nature des entreprises, et la question doit se résoudre par des distinctions. Il y a des exploitations pour lesquelles la politique de l'amortissement est intimement liée à la stabilité économique; il en est d'autres pour lesquelles elle en restera beaucoup plus indépendante. Or comment fonder ces distinctions?

Elles dérivent essentiellement d'un classement préalable de toutes les entreprises en deux catégories générales et très différentes entre elles.

***

Au point de vue de leur direction générale et de leur administration intérieure, les exploitations doivent se diviser en deux grandes catégories bien distinctes, selon la nature de l'actif qu'elles utilisent, et suivant que cet actif doit ou non représenter, en fin de gestion, un gage pouvant être liquidé et affecté au remboursement du passif. On reconnaît déjà, à ces seules indications, l'opposition entre les entreprises dont l'actif est permanent, et celles dont l'actif est périssable ou temporaire. On peut opposer les unes aux autres au moyen d'une terminologie plus exacte, sous les noms d'exploitations en actif *indéfectible* et d'exploitations en actif *défectible*. Cette terminologie spéciale donne en effet beaucoup plus justement l'idée de la valeur véritable de l'actif *au regard de la Société*.

Constituent un actif indéfectible, toutes valeurs non périssables en elles-mêmes, et sur lesquelles la Société possède un droit de pleine et entière propriété. De telles valeurs sont dites indéfectibles, au regard de l'exploitation, *parce qu'elles ne lui feront jamais défaut*, et parce que, le jour venu de la liquidation finale, le prix en pourra être récupéré et affecté au remboursement du passif. Lorsque l'actif d'une société se compose de biens de ce genre, le gage des tiers et du capital est assuré pour le principal. Quant aux produits, ils n'ont à faire face qn'aux dividendes, aux intérêts des emprunts, et aux quelques amortissements nécessités par le dépérissement naturel de l'actif lui-même, car dans presque toutes les hypothèses, l'actif est néanmoins sujet à quelque dépérissement. Mais ces dépérissements sont, dans les cas usuels, peu de chose à côté du principal. Un actif peut dépérir sans être pour cela péris-

sable. Lorsque l'actif d'une entreprise se trouve ainsi composé essentiellement de valeurs permanentes possédées en toute propriété, l'exploitation doit être rangée dans la catégorie de celles en actif indéfectible.

Mais il y a beaucoup d'autres cas où l'actif d'une entreprise se compose de valeurs de toute autre nature. Dans un premier cas, les biens exploités ont, en eux-mêmes, un caractère stable et permanent, tels que des immeubles quelconques, mais la Société n'en possède que la jouissance, et devra s'en dessaisir en fin d'exploitation. Son actif réel n'est alors qu'un droit temporaire : de ce genre sont la plupart des concessions sur le domaine public, etc., et tous droits de jouissance temporaire, portant sur des biens-meubles ou immeubles, du moment où l'entreprise n'en a pas acquis la pleine propriété. Dans d'autres cas, l'actif peut consister en de simples droits à des exploitations temporaires, privilèges, monopoles concédés pour un temps, exploitation de brevets, concessions de services publics. Toutes ces exploitations sont des cas bien typiques d'actifs défectibles.

Il se peut aussi que la Société possède sur les biens composant la substance de son actif un droit de propriété indéfinie, pleine et entière, et que la durée de son actif soit cependant limitée en raison du caractère périssable des biens eux-mêmes, tel par exemple, un outillage industriel dont l'usure totale se consomme en une dizaine d'années, et qu'il faudra intégralement remplacer. Telle encore la flotte d'une entreprise de transports maritimes, dont la période d'existence ne peut guère se prolonger au delà de vingt ans. Tel encore un gisement de matières extractives qui doit nécessairement s'épuiser et que la Société, en fût-elle pleinement propriétaire, devra rayer un jour ou l'autre de son actif.

Ce n'est pas tout encore. Il y a des valeurs d'actif qui ne sont pas *des biens*, mais simplement des *frais exposés* pour acquérir certains avantages de position, de situation ou des conditions quelconques avantageuses de productivité. Tous frais d'aménagement, d'installations, toutes acquisitions surpayées dans un intérêt de convenance, etc., sont dans ce cas. Ces frais sont des valeurs, puisqu'ils concourent à la production, mais ils ne sont généralement des valeurs *que pour l'entreprise* et cesseront de valoir quelque chose

le jour où l'exploitation se terminera elle-même. On pourrait multiplier les exemples, et lorsque l'actif d'une société se compose, principalement ou pour le tout, de telles valeurs, celle-ci devra prendre place parmi les exploitations en actif périssable ou défectible.

Mais le classement des entreprises en exploitations en actif indéfectible ou défectible ne suffit pas à fournir toutes distinctions utiles à l'étude de la matière. Parmi les entreprises dont les valeurs sont destinées à disparaître tôt ou tard de l'actif social, il faut encore sous-distinguer suivant le plus ou moins de durée de l'actif destiné à périr. Autre chose est de fonder son exploitation sur des valeurs qui, bien que destinées à disparaître, dureront néanmoins aussi longtemps que l'exploitation elle-même; autre chose est d'utiliser des actifs dont la période d'existence sera beaucoup plus courte, et qui devront être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la vie sociale. Le cas d'un actif non seulement défectible, mais encore *renouvelable* s'oppose donc très nettement à celui d'un actif périssable sans doute, mais non sujet à renouvellement. Et c'est précisément à l'égard des actifs à la fois défectibles et renouvelables que le problème de l'amortissement comporte une solution plus particulière.

Il serait au surplus inutile d'insister sur l'importance et la portée générale de ces distinctions, qui tendent à diviser les exploitations d'après les conditions dans lesquelles leur actif doit disparaître ou leur survivre. Il est évident que le fait, pour une entreprise, de consommer ou non son actif à l'usage doit réagir profondément sur les combinaisons financières qui lui permettent de vivre. L'étude de ces combinaisons doit donc partir de ces données premières. En fait toute la politique financière d'une gestion commerciale ou industrielle est subordonnée à de telles considérations.

Les entreprises dont l'actif peut être réalisé en liquidation finale, n'ont à se préoccuper que de maintenir ce gage au niveau du passif, par quelques amortissements convenables. Elles ont donc, toutes choses égales d'ailleurs, la possibilité de se contenter de moindres bénéfices. L'amortissement ne représentera pour elles qu'une charge très minime, puisque les produits bruts n'ont guère à faire face

qu'aux intérêts des capitaux. Tout autre est la situation d'une exploitation dont l'actif est défectible. Cet actif destiné à périr, ne peut gager le passif. Il faudra prélever sur les produits, non des amortissements de simple dépérissement, mais l'amortissement intégral de l'actif même, en raison de son caractère temporaire. L'entreprise devra, suivant l'expression usuelle, pousser l'amortissement jusqu'à la reconstitution du capital, c'est-à-dire que ses bénéfices seront d'abord affectés à reconstituer la valeur totale de son actif, s'il est exclusivement composé de valeurs caduques. Elle ne peut se contenter d'une productivité quelconque : le minimum de sa puissance productive brute doit être déjà très élevé. Cette productivité devrait être, évidemment, beaucoup plus considérable encore, si l'entreprise devait faire face, une ou plusieurs fois, au renouvellement de tout son actif.

***

Pour les entreprises qualifiées ci-dessus d'exploitations en actif indéfectible, les seules auxquelles on pense communément, et pour lesquelles l'actif représente, en fin de gestion, un gage réalisable, la survenance d'une hausse générale des prix n'est pas de nature à modifier bien profondément les données générales de la politique financière. Sauf des cas très particuliers, et si la hausse est universelle, les biens dont se compose l'actif ne pourront que suivre le mouvement général des prix : leur valeur ne pourra donc que s'accroître, dans la proportion même où s'accroît l'expression numérique de la valeur des biens des particuliers. En fin d'exploitation, l'actif réalisable suffira donc à gager le passif, et cela d'autant plus facilement que sera plus grande, dans ce même passif, la proportion des créanciers à long terme et dont le titre remonterait à une époque antérieure à la dépréciation de puissance d'achat des monnaies.

Assurées de la sorte de faire face à leur passif et de remplir leurs engagements vis-à-vis des tiers, les entreprises dont l'actif est nettement indéfectible pour le tout ne peuvent être juridiquement astreintes à modifier le taux des quelques amortissements que, malgré le caractère indéfectible de leur actif, elles seront toujours, en fait, amenées à pratiquer. Il faut admettre en effet que, bien

qu'indéfectibles, les valeurs de l'actif seront néanmoins toujours sujettes à quelques dépréciations que les amortissements doivent compenser. Mais du moment où ces dépréciations restent relativement minimes, et tant que le gage du passif est assuré, on ne saurait contraindre une société à forcer le taux de ses amortissements, ni qualifier de fictifs des dividendes distribués dans des conditions telles.

Cela ne veut nullement dire que, pour les entreprises en actif indéfectible, et dans tous les cas, la distribution de bénéfices dans de telles conditions sera nécessairement à l'abri du reproche. Pour n'être pas délictueuses ces répartitions seront généralement irrationnelles par rapport aux règles d'une saine administration, et peuvent même comporter des inconvénients au point de vue de l'intérêt général. Tout est affaire relative, et il faudra juger suivant les circonstances. Soit par exemple un fonds social consistant en immeubles valant 100, appartenant en toute propriété à l'entreprise, et uniquement constitué au moyen d'un capital d'égale somme : évaluons la productivité moyenne à 5 p. 0/0, avec obligation d'un amortissement annuel de 1 p. 0/0 de la valeur en principal, à poursuivre pendant vingt ans. Autrement dit, malgré qu'indéfectible, les immeubles perdant en vingt ans 1/5 de leur valeur, et, pour la couverture du capital en fin d'exploitation, une somme de 20 doit se retrouver dans l'actif, sous forme de fonds d'amortissement, en addition de la valeur des immeubles lesquels ne vaudront plus que 80 à l'époque de la réalisation finale. Admettons maintenant que les prix montent de 100 p. 0/0, la puissance d'achat des monnaies s'étant réduite de moitié. Si tout se passe normalement, et si la hausse est générale, la productivité de notre exploitation doit passer à 10, et cette somme de produits compense exactement l'avilissement du numéraire. Mais quel doit être le taux de nos amortissements? Les maintiendrons-nous à 1 p. 0/0 par an de la valeur en écritures, c'est-à-dire de la valeur initiale de nos installations? Dans ce cas le bénéfice distribuable serait de 9 p. 0/0 par an. Mais cette manière de faire serait irrationnelle, car tous les prix ayant doublé, la valeur de nos immeubles devra doubler également, et la dépréciation proportionnelle qui les atteint, calculée sur leur valeur totale, doit passer de son côté du simple au double. La valeur finale théorique de ces immeubles sera donc de

$80 \times 2 = 160$. Si le fonds d'amortissement constitué à 1 p. 0/0 ne nous procure que 20, l'ensemble de notre actif, soit $160 + 20 = 180$ sera sans doute surabondant pour liquider notre passif en écritures (soit 100 dans l'espèce considérée), mais insuffisant pour emporter compensation complète, entre les mains de nos actionnaires, de la dépréciation des monnaies, qui reste théoriquement de 50 p. 0/0 de leur valeur initiale. — Ce n'est donc pas 100, mais 200 que les actionnaires devraient recevoir pour retrouver intact l'équivalent de leur mise. C'est donc à 2 p. 0/0 de la valeur *initiale*, ou 1 p. 0/0 de la valeur nouvelle du fonds social, qu'il fallait calculer les amortissements. En les maintenant à 1 par an, on a, en réalité, distribué aux ayants droit, sous la fausse dénomination de bénéfices une part de leurs capitaux. — Il est à peine besoin de remarquer à l'appui de cette théorie que, si l'on en contestait le bien-fondé, il faudrait avoir la logique d'admettre que l'inflation de la valeur du fonds social constitue une réserve, et que la société se trouverait dès lors fondée à arrêter ses amortissements, du jour où le passif en écritures serait numériquement balancé par la nouvelle valeur vénale de l'actif.

On ne peut ériger à la hauteur d'une théorie, en bonne administration, que les particuliers seront amenés à consommer, sous forme de revenus et sans autre avertissement, le montant de capitaux précédemment constitués, et qui empruntent toute leur valeur à celle des richesses matérielles qu'ils représentent. De tels errements, destructeurs de l'épargne, sont de nature à compromettre tout aussi gravement la situation générale que celle des fortunes privées. On aurait tort de croire que ce fait n'a qu'une importance relative, qu'il ne constitue qu'une perturbation de plus s'ajoutant à toutes celles qui ont accompagné la crise, et qu'au surplus, ce qui sera dépensé par les uns étant recueilli et capitalisé par d'autres, l'ensemble du pays n'y perdra rien. Ce dernier raisonnement, exact en période normale, peut se trouver singulièrement en défaut le jour où l'équilibre général des conditions économiques est profondément modifié. Si par exemple la balance commerciale, nettement défavorable, amène une notable dépréciation des changes, l'exagération de la consommation nationale peut avoir pour conséquence l'enrichissement de l'étranger. Il est donc dangereux de créer dans

un pays une atmosphère de fausse richesse, en période critique, et lorsque tous les efforts devraient au moins tendre à consolider à l'intérieur le montant de la fortune acquise et à en prévenir l'émigration. L'un des procédés permettant d'atteindre cet objectif est donc de fixer dans l'actif des exploitations le montant des amortissements, qui ne sont qu'un mode de conservation du capital. Et pour peu que la situation générale devienne sérieusement compromise, on devrait aller plus loin, et encourager la formation de véritables réserves, en accroissement du capital national.

***

Tout différent est le cas des entreprises dont l'exploitation implique consommation de leur actif, lorsque cet actif non seulement défectible, est en outre renouvelable. Pour celles-là, l'obligation de calculer l'amortissement sur des bases nouvelles s'impose inéluctablement et *juridiquement*, du moment où la situation générale subit des modifications assez profondes pour que le remplacement du matériel, de l'outillage ou de tous autres éléments de production ne puisse plus s'effectuer qu'à des prix très supérieurs à ceux d'autrefois. Pour de telles entreprises, et dans de telles conditions, la restauration d'actif qui s'impose ne peut être en fonction de la valeur numérique initiale des capitaux qui disparaissent, mais doit se calculer sur leur valeur nouvelle, et notamment pour ce motif que cette valeur de remplacement est, dans une certaine mesure, l'expression capitalisée de leur capacité productive. Or, dans les entreprises à valeurs d'actif défectible, la puissance productive constitue l'unique gage du passif, la contre-partie de tous les engagements pris pour l'avenir, et des dépenses permettant la continuation de l'exploitation commencée. Les amortissements doivent donc être calculés de manière à conserver cette puissance constante, et se proposer comme limite numérique, non plus la valeur en écritures des installations, mais leur valeur de remplacement, dans la mesure où cette valeur peut être estimée à l'avance. Le forcement des amortissements, ou, pour employer une expression déjà courante, la passation d'*amortissements de surprix* deviendra une obligation juridique.

Il sera, au surplus, assez facile de mettre les chiffres et l'expression numérique des capitaux originairement investis en accord avec cette manière de faire, par une modification convenable des comptes qui ferait entrer en écritures l'estimation des plus-values de l'actif[1], qui sont la contre-partie nécessaire de l'avilissement du pouvoir d'achat du numéraire. Mais quels que soient les procédés que l'on emploie, il faut savoir que les écritures générales exprimant la situation financière ainsi redressée, présenteront néanmoins, dans la forme, des anomalies exigeant toujours des interprétations appropriées aux circonstances.

Un exemple numérique fera mieux apercevoir les détails d'application d'un cas de ce genre.

Soit par exemple un matériel renouvelable au bout de vingt années, amortissable par conséquent par prélèvements annuels à 5 0/0 de sa valeur initiale, et vienne à survenir, par exemple, au cours de la dixième année, une variation soudaine du pouvoir d'acquisition de la monnaie. L'outillage qui valait 100, coûtera 200 à remplacer dans des conditions identiques, c'est-à-dire pour l'acquisition *d'une même puissance productive*.

La continuation de la politique antérieure d'amortissements à 5 0/0 (sur valeur initiale de 100), aurait pour résultat d'entacher de fictions tous dividendes distribués dans des conditions telles, et de préparer la faillite. Il faut de toute nécessité prélever sur les produits des sommes calculées de façon à mettre en caisse, dans les dix années restant à courir, *une somme de 150*, laquelle jointe au fonds d'amortissement antérieurement constitué, donnera en temps utile les 200 nécessaires au renouvellement pur et simple de la puissance de production. Sur le principe aucune espèce de doute, et les amortissements de l'espèce, dont beaucoup d'entreprises clairvoyantes ont adopté le principe, sont communément dénommés, en pratique, amortissements de surprix.

On pourrait être tenté de dire, à cette occasion, que de tels amortissements ne sont qualifiés de la sorte qu'en vertu d'une appellation erronée, la constitution d'un capital de valeur nominale de 200, en

1. Ce procédé consisterait à augmenter la valeur de l'actif, et à la balancer par un compte créditeur de plus-values. Cette plus-value ne pourrait être qualifiée de réserve sans impropriété de langage.

remplacement d'un outillage porté en compte pour 100, étant, jusqu'à concurrence de 100, une réserve pure et simple. Mais il faut bien se garder d'une telle erreur. En réalité, la valeur de l'outillage, au cours de l'année dixième de son existence, eût dû être estimée, si rien des circonstances extérieures n'avait changé, à la valeur de 50, soit 1/2 de sa valeur initiale. Mais par le fait du changement des conditions économiques, il est inexact de dire que cet outillage pouvait être estimé 50; il faut reconnaître qu'il prend la valeur estimative de 100. Il faut dès lors, le considérer comme représentant la moitié *d'une valeur initiale théorique de 200*, et c'est sur cette *valeur initiale théorique* qu'il faut baser le taux des amortissements annuels, qui, à 5 0/0 comme autrefois, nous donneraient un prélèvement de valeur = 10; ainsi calculés 20 prélèvements à 5 0/0 et d'un produit = 10, eussent donné, au bout de vingt années, un fonds d'amortissement égal à 200, valeur de remplacement.

Seulement, comme ce n'est pas vingt prélèvements que nous avons à faire, mais dix seulement, en raison de l'époque de la survenance des événements considérés, il est nécessaire de rattrapper, par un forcement convenable des taux, l'arriéré des amortissements. Dans le cas ci-dessus il suffira de porter ce taux à 7,50 p. 0/0 de la valeur initiale, non pas réelle, mais *théorique* : les prélèvements annuels sur les bénéfices ressortiront ainsi à 15, soit en dix ans, 150. Cette dernière somme parfera en temps utile, la somme de 200, indispensable au remplacement de l'outillage.

Il y a bien des amortissements, que l'on peut valablement qualifier *amortissements de surprix*, et la combinaison n'exige qu'une chose, la présence de bénéfices suffisants pour des prélèvements proportionnellement aussi considérables. Mais si ces bénéfices existent, le prélèvement doit être tenu pour obligatoire, et les dividendes qui pourraient être distribués au mépris de ces devoirs, et dans le cas où l'ensemble de la situation ne pourrait compenser par ailleurs les dépérissements d'actif dont il s'agit, seraient sujets à critique, et pourraient encourir le reproche d'être entachés de fiction.

Il ne servirait de rien, au surplus, de vouloir qualifier ces amortissements de réserves, puisqu'en raison des nécessités qui les imposent, ces fausses réserves auraient le caractère obligatoire, et ne pourraient être consommées. Nul ne pourrait dire en effet que,

constituées de la sorte, les réserves de ce genre peuvent être considérées comme issues de bénéfices nets et distribuables. Tout au plus y pourrait-on voir des « réserves de consolidation » dont l'existence a été prévue par certaines législations étrangères, mais, plus on retourne la question, mieux on reconnaît qu'il ne s'agit là que d'amortissements purs et simples.

***

Ainsi se confirme, par ces aperçus généraux et schématiques, — et dont l'étude pourrait être poussée beaucoup plus loin, suivant les particularités de certains cas d'espèce, — ce qui a été dit en commençant : au fur et à mesure des enseignements donnés par les faits, il est démontré plus clairement qu'autrefois que l'inexactitude de certaines formules courantes, en matière d'administration financière, dérive de l'insuffisance de conceptions générales restées trop empiriques. La théorie de la limitation du maximum des amortissements à la valeur en écritures des capitaux à reconstituer, généralement admise, est évidemment trop étroite parce qu'insuffisamment générale. Elle ne saurait s'appliquer qu'au cas où la stabilité des conditions économiques est assurée. Mais dans cette hypothèse, qui est celle où l'on se place communément, elle reste bien l'expression de la vérité toute entière. Il est à peine besoin de remarquer qu'une foule de causes diverses peuvent altérer, dans un sens ou dans l'autre, l'équilibre d'une situation économique dûment et depuis longtemps établie, et la présente étude, insuffisamment générale elle-même, se limite à l'examen d'un cas particulier, auquel les événements actuels donnent un intérêt de circonstance. — Il sera toujours temps d'aviser le jour où le sens du mouvement général des prix viendrait à se renverser.

L. Quesnot.

L'INTRIGUE ALLEMANDE EN UKRAINE

L'Europe assiste à un spectacle vraiment émouvant : la guerre civile ravage les vastes territoires de l'ancien Empire de Russie et consomme son effondrement dans la plus affreuse misère. Ce pays, que nous connaissions jadis, si riche, si prospère, si plein d'avenir, est devenu un immense champ de désolation. Cette Russie, qui aspirait à dicter sa volonté au monde, est à l'heure présente plus faible qu'un enfant, et est à la merci du premier venu.

L'histoire n'a jamais enregistré encore une pareille catastrophe. Jamais désagrégation d'État n'atteignit pareille proportion. On peut dire, sans exagérer, que la Russie est retombée dans les ténèbres du XVIIe siècle. La fenêtre que Pierre le Grand avait ouverte sur l'Europe vient de se fermer avec fracas. C'est un formidable saut en arrière, au lieu d'un pas en avant.

Et d'ou provient tout cela? Pour quelles raisons le bolchévisme tient-il toujours en Russie et obtient-il des victoires si décisives sur ceux, parmi les Russes, que nous nous sommes habitués à considérer comme les représentants de la vraie Russie, de celle que ni les souffrances physiques, ni les épreuves morales n'ont pu écarter du chemin de la logique, de la raison et de l'honnêteté?

On trouve évidemment dans le peuple russe des traits de caractère qui permettent d'attribuer à ses origines orientales une certaine influence sur les événements dont il souffre actuellement. Mais un autre facteur a dû jouer, comme un levier caché, qui a provoqué le cataclysme.

En effet, ce facteur existe.

La Russie ne s'est pas bolchévisée elle-même. On l'a bolchévisée. On a tout fait pour la pousser au gouffre. Nous allons le démontrer.

Il est inutile d'expliquer longuement que ce sont les Allemands qui ont ce crime sur la conscience. Ce sont eux qui ont fait cela; tout le monde le sait. A un moment donné ils virent leur salut dans

l'écroulement de la Russie, et afin d'aboutir à cela, ils choisirent deux voies :

1° La bolchévisation de la Russie;

2° Son démembrement.

En ce qui concerne la première partie de ce programme, elle n'était pas difficile à remplir. Pour cela, il avait suffi d'expédier en Russie, Lenine et Cie, dans un wagon plombé, et ensuite, de mettre à leur disposition le personnel et les fonds nécessaires pour que leur activité, visant la désagrégation morale du pays, ne reste pas sans résultats.

Bien plus compliquée était l'exécution de la deuxième partie : il fallait réaliser ce problème de longue date, soustraire à la Russie sa région la plus précieuse, l'Ukraine, et suggérer systématiquement aux petits-Russiens qu'ils ne sont pas des Russes mais des Ukrainiens, c'est-à-dire un peuple tout à fait différent du peuple russe. Il fallait artificiellement créer un nouvel État, et cela de telle façon que pour plus tard il reste le vassal fidèle de l'Allemagne.

Nous consacrons le présent article à ce sujet parce que c'est dans la question ukrainienne que reposent les preuves les plus accablantes du *crime allemand* à l'égard de la Russie. Non contente d'avoir engendré en Russie le bolchévisme, l'Allemagne s'empressa de greffer sur lui la trahison intérieure par le moyen du séparatisme ukrainien. Le colosse russe avait trois côtés vulnérables : la Pologne, la Finlande et la Petite Russie. Les Allemands, désireux de renverser l'Empire de Russie, avaient toujours dirigé leurs efforts sur ces trois régions. Lorsque la révolution éclata, la question polonaise se trouva déjà résolue de ce fait que la Pologne était occupée par les troupes allemandes, et de même la question finnoise fut vite réglée, par le gouvernement provisoire russe qui renonça à ses droits sur ce pays. Restait donc la Petite-Russie qu'il fallait aussi arracher à la Russie.

Afin d'apprécier à juste titre les intentions des Allemands à l'égard de la Russie Mineure, nous nous permettons de citer un passage du livre de Ludwig Carrière, *Die Kriegsziele der Kämpffenden Völker*, paru à Berlin en 1917.

Voulant démontrer à ses compatriotes que, pour l'Allemagne, le but principal de la guerre était le démembrement de la Russie, Ludwig Carrière écrivait :

« Le chemin, par lequel on pourrait atteindre le plus profondément la Russie, est clair : il nous mène vers l'Ukraine. La séparation avec les autres peuples serait, pour la Russie, une opération pénible mais non dangereuse, tandis qu'elle ne survivrait probablement pas à la séparation d'avec l'Ukraine. Du moins, au point de vue de son existence, comme grande puissance, elle serait affaiblie pour longtemps. Ce serait la réforme agraire qui figurerait comme condition de libération politique. Ici, les puissances centrales peuvent se heurter à quelques difficultés, comme par exemple l'irrédentisme en Galicie, ou bien, mais en moindres proportions, elles peuvent redouter le danger de la propagande orthodoxe, car l'Autriche est déjà obligée de prendre en considération la population orthodoxe et il faut prévoir que les souverains de la double Monarchie ont dû apprendre certaines choses pendant les deux derniers siècles. Il faut aussi prévoir les difficultés résultant de l'insuffisance de l'instruction des Ukrainiens, de l'insuffisance des écoles moyennes et des hommes capables de diriger les intellectuels. Mais l'exemple de la Bulgarie nous prouve que ces défauts peuvent facilement être corrigés. De plus, l'Ukraine pourrait compter sur l'aide de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. Toutefois, même dans le cas ou l'Ukraine ne saurait pas s'organiser elle-même, la situation ainsi conçue serait favorable aux puissances centrales. A leur point de vue, la question ukrainienne doit être comprise dans ce sens : qui veut terrasser la Russie doit diriger ses coups en Ukraine, et qui veut exterminer la Russie, ou bien la blesser dangereusement, doit lui dérober l'Ukraine. »

Ainsi, avant et pendant le guerre mondiale, l'Allemagne subventionnait le mouvement séparatiste ukrainien. Mais ce qu'elle faisait en ces temps-là n'était qu'un jeu d'enfant en comparaison de ce qu'elle réalisa après qu'elle eut introduit ses forces armées en Russie Mineure.

Nous voyons, en mars 1918, venir s'installer à Kiev tout un lot de diplomates allemands avec le baron von Mumm en tête. Il est secondé par le comte von Bercheim, un ambitieux brutal qui remplissait à l'ambassade allemande les fonctions de premier conseiller; par M. von Tillé, deuxième conseiller; par M. Forner, le drogman de l'ambassade; par les officiers de la « Press-Abteilung » du quartier

général du feld-maréchal von Eichhorn, ainsi que par les agents allemands répandus en province, partout, sur toute l'étendue de la Petite Russie, jusqu'en Crimée et sur le littoral de la Mer Noire.

D'abord, les diplomates allemands soutiennent la Rada centrale ukrainienne et son ministère extrémiste, dont le président M. Goloubovitch, un jeune illuminé, est toutefois assez mal reçu par von Mumm, qui trouve ses idées socialistes trop dangereuses pour l'Allemagne.

Il le fait attendre des heures dans ses antichambres; il lui parle sur un ton d'extrême arrogance. Et en fin de compte, il le congédie quand survient le coup d'État du 29 avril 1918, qui remplaça la Rada centrale par l'hetman Skoropadsky.

La diplomatie allemande voulait de l'Ukraine son blé, ses sucres, légumes, etc., etc. Mais le gouvernement de la Rada centrale, trop socialiste, ne pouvant pas rétablir dans le pays l'ordre qui était nécessaire à l'exportation normale, les Allemands se décidèrent à liquider la représentation populaire qui était censée personnifiée par la Rada centrale, et à la remplacer par l'hetmanat soumis entièrement à l'influence allemande. Un coup d'État fut provoqué; il eut lieu le 29 avril et le général russe Skoropadsky, protégé par les baïonnettes allemandes, fut proclamé hetman de l'Ukraine.

Dès lors l'organisation allemande prit son libre essor.

En premier lieu, comme nous venons de le dire, les Allemands voulaient créer l'état ukrainien indépendant, pensant de cette façon affaiblir la Russie. Le démembrement de celle-ci était toujours le but rêvé. L'Allemagne supposait qu'elle pourrait avec plus de facilité imposer sont influence politique et économique aux divers petits États qui naîtraient du démembrement. Mais dès l'été de 1918, voyant le progrès du bolchévisme et l'impossibilité d'agir librement dans les États en formation, l'Allemagne adopta une autre ligne de conduite. Elle vint à l'idée de la reconstitution de la Russie, estimant qu'il lui serait plus facile d'exercer son influence sur un seul État, d'autant plus qu'il renaîtrait considérablement affaibli, et serait complètement à la merci de ceux qui auraient contribué à son rétablissement.

Mais les Allemands ne pouvaient pas abattre à volonté, en Grande Russie, le pouvoir bolchéviste subventionné dès le début par eux,

quand les Soviets commençaient à les gêner. Il leur fallait pour cela le combattre, et à cet effet créer sur la périphérie une base d'action antibolchéviste. Cette fois encore ce fut vers l'Ukraine que les Allemands jetèrent leur dévolu. Dans leur deuxième projet, l'Ukraine devait devenir un État modéré, sur le territoire duquel on pourrait préparer la chute du bolchévisme et la reconstitution d'une nouvelle Russie très germanophile.

On peut admettre que dans l'été de 1918 les dirigeants allemands ne se faisaient plus aucune illusion sur l'issue de la guerre. Ils prévoyaient qu'ils seraient battus, et voulaient se réserver l'avenir en se créant en Europe orientale, dans la personne de la Russie, une Alliée d'autant plus fidèle que ce serait l'Allemagne qui lui aurait donné la possibilité de se reconstituer. Devancer l'intention des alliés, s'instaurer en Russie avant eux, tel était le but des Allemands. Et, pour le réaliser, ils avaient choisi comme base d'action l'Ukraine.

L'organisation allemande, il faut l'avouer, était très savamment combinée.

Il y avait à Kiev, centre de l'administration militaire et diplomatique, deux bureaux : la « Press-Abteilung A » et la « Press-Abteilung B » d'État-major du groupe d'Eichhorn.

Le « Bureau de la Presse A », dirigé d'abord par le capitaine Stratz, et ensuite par l'oberlieutenant Kirchner, tous deux parlant couramment le russe, faisaient le service de la presse locale directement, et celle de province, par l'intermédiaire des kommandatures provinciales. Le chef nouait des relations avec les journalistes, leur proposant de faire des traductions d'articles germanophiles, et dans certains cas, même d'en composer. Ces articles, le chef du Bureau de la Presse les distribuait en de nombreuses copies aux journaux, en même temps aux bulletins quotidiens contenant des centaines de radios et de télégrammes que le « Bureau A » mettait à la disposition de la presse à titre gracieux. A Kiev, cela ne réussissait qu'assez faiblement, parce que presque toute la presse du lieu était germanophobe. Seuls les officieux du gouvernement hetmaniste et les *Poslédni Novosti* de M. Breitmann publiaient régulièrement les communications allemandes. Mais en province, le résultat était tout autre. Non seulement, la presse provinciale publiait souvent des

articles provenant des « bureaux de la Presse », mais ces derniers avaient réussi à acheter plusieurs feuilles provinciales, et à les employer à répandre parmi la population des idées ententophobes et germanophiles.

A Kiev, les Allemands avaient fondé un grand quotidien, le *Novosti Dnia*, que dirigeait un espion allemand fameux, que Kerensky avait fait arrêter à Petrograd sous inculpation de commerce avec l'ennemi. Ayant été mis en liberté par des bolchéviks, il était venu à Kiev continuer son travail pour le compte des Allemands. Ce journal fut liquidé à la veille de la signature de l'armistice et son rédacteur partit pour Berlin.

L'oberlieutenant Kirchner était un homme très habile. Non content d'empoisonner la presse directement par les moyens dont disposaient ses bureaux, il s'était entendu avec le chef du bureau de presse hetmaniste, qui, de son côté, lançait dans la circulation les articles que lui passait la *Press Abteilung A*, ainsi que de nombreuses brochures éditées soi-disant par une société locale, mais en réalité imprimées à Leipzig. Dans ces brochures, les Allemands tâchaient de persuader le peuple russe que seule l'Allemagne pouvait sauver la Russie, et lui rendre le bien-être et la prospérité perdue.

Ensuite, c'est le cinéma, le théâtre, la carte-postale, le journal illustré. La *Press-Abteilung A* avait une section ciné-théâtrale, dirigée par le capitaine Stratz, dont le rôle consistait à inonder l'Ukraine de films allemands, que la section cédait aux cinémas à des prix défiant toute concurrence. Le choix des films était très minutieux, il y en avait principalement qui donnaient aux spectateurs une idée des ouvrages allemands sur le front occidental; qui représentaient la vie paisible des prisonniers de guerre dans les camps allemands, ou des scènes de la vie rurale allemande; le tout combiné de façon à donner la plus haute idée de la « kultur » allemande. En fait de théâtre, il y avait une troupe berlinoise qui donnait ses spectacles dans un des grands théâtres de Kiev. Les librairies militaires du « Heeresgruppe Eichhorn » répandaient par milliers et à des prix minimes des exemplaires d'un journal illustré *Oko* (l'œil) en langues russe et ukrainienne, des cartes postales artistiques à un sou, des exemplaires des journaux de Berlin, et la fameuse *Gazette des Ardennes*.

En dehors de cela, l'adjoint de l'oberlieutenant Kirchner, le lieutenant Mayer, s'occupait de l'organisation de tripots, où l'on jouait, et de salles de danses, spécialement destinées à faciliter la tâche des limiers du bureau d'espionnage. Les tripots les plus en vue étaient : « le Cercle des étrangers », le Casino des vrais Ukrainiens », et, après l'armistice, le « Cercle des Alliés ».

La *Press-Abteilung B* de son côté, assurait le service des radios et des dépêches. En dehors de cela, elle s'occupait, sous la direction du Dr Wagner, du service de l'information politique.

En somme, les Allemands déployèrent une activité digne d'un meilleur sort, et cela spécialement dans le but de germaniser la mentalité de la population. Celle-ci, toutefois, ne se laissait pas faire, ce qui est tout à son honneur ; elle voyait clair dans le jeu allemand. Evidemment, il faut admettre qu'à la longue, cette propagande ne serait pas restée sans résultats, mais heureusement survint la défaite des puissances centrales, et ce bel édifice allemand s'écroula. Les *Press-Abteilung* en furent liquidées, et leurs fonctions transmises à la légation. Or, celle-ci décida en premier lieu de modifier tout le système; les cercles furent fermés, les films emballés, les acteurs renvoyés à Berlin, les salles de danse abandonnées par les limiers. Une charmante divette viennoise, qui jusqu'alors passait pour allemande, devint soudain une réfugiée polonaise et commença à fréquenter les milieux ententophiles.

C'était maintenant au tour du comte Bercheim, chargé d'affaires, d'agir. Et, il aurait agi, lui aussi si, à son grand regret, les jours de l'ambassade n'avaient pas été comptés. Il fallut regagner Berlin.

C'est en prévision de cette perspective que, le 3 décembre 1918, le comte Bercheim adressa aux consuls allemands en Ukraine sa fameuse circulaire secrète n° 9389 dont nous donnons ci-joint une traduction exacte et complète d'après l'original.

Cette circulaire visait « la prolongation de la propagande dans les conditions nouvelles après armistice ». Dorénavant, ce seront les consulats qui exerceront l'influence politique sur la presse locale. « Le but est de garder les relations existantes sans augmenter le personnel ni les dépenses. »

La circulaire en question est un des spécimens les plus caractéristiques de la mentalité allemande. Et elle prouve d'une façon écla-

tante que déjà en 1918, alors qu'elle venait seulement d'éprouver les premières atteintes de la défaite, l'Allemagne rêvait des compensations en Russie.

Rien de plus machiavélique que les vues et conseils du comte Bercheim. Il convenait que les essais de rendre la presse locale germanophile n'auraient pas de succès les premiers temps. En raison de cela, il conseillait aux agents qui devaient rester dans le pays de ne montrer d'abord que ce que l'Allemagne a fait pour le *maintien de l'ordre* et de soutenir les voix qui demanderaient la reconstitution de la Russie sans l'aide ni de l'Allemagne, ni de l'Entente.

Dans ce cas, les agents devraient seulement insinuer l'idée de la nécessité de l'unité économique russo-allemande.

Ainsi, à l'époque où les troupes allemandes, écrasées par les Alliés, se mettaient en devoir de rentrer chez elles, la diplomatie germanique préparait déjà l'avenir, se ménageait un terrain d'action, pour aboutir, à une date indéterminée, à la guerre de revanche, idée qui, déjà en décembre 1918, dominait dans la mentalité allemande. Écrasée à l'Occident, l'Allemagne commençait à fixer toute son attention sur l'Orient, sur les vastes territoires de l'ancien Empire de Russie. Reconstituer la Russie désagrégée, supprimer chez elle cette anarchie qui à un moment donné avait si bien joué son rôle destructif, conquérir économiquement ce vaste pays, et le soumettre à l'influence germanique, tel était, dès le début de l'armistice, le plan allemand. La collaboration du fameux Nicolas Vassilko devait servir de base à cette action. L'intrigue allemande dans le mouvement ukrainien avait été et sera toujours très influente, parce que c'est en Ukraine surtout qu'elle peut trouver, dans les dissentiments nationalistes, le ferment qui lui est nécessaire.

Et si on n'y prend garde, l'intrigue allemande finira par triompher.

DOBRO.

LÉGATION D'ALLEMAGNE
N° 9389
Secret!

Le comte Bercheim, chargé d'affaires d'Allemagne à Kiev, au Consul général allemand à Odessa[1].

(Traduction de l'original allemand).

Kiev, le 3 décembre 1918.

L'action de presse politique et la propagande ont été transférées du Commandement militaire à l'ambassade et aux consulats. L'activité des officiers de renseignements est limitée au simple rôle d'informateurs. Celle du bureau de presse auprès du commandement en chef ne sert plus absolument qu'à informer les autorités militaires.

Par ordre du ministère des Affaires étrangères, la section de l'étranger du O. H. L. qui, pendant la période de transition, a assuré le service de la presse et de la propagande, est dissoute. Seuls les auxiliaires absolument indispensables pour la propagande sont conservés. En conséquence, l'action de la presse et la propagande seront assurées directement par la Légation et les consulats.

J'ai lieu de penser que les officiers de renseignements du territoire soumis à votre juridiction consulaire sont déjà entrés en contact avec vous au sujet de la transmission des services de presse et de propagande. Au cas contraire, je vous prie de vous entendre avec ces Messieurs pour arrêter avec eux les détails de la transmission des nouvelles fonctions. Le but essentiel à poursuivre serait de maintenir les relations établies sans augmenter le personnel ni les dépenses. On devra encore résoudre la question de savoir de quelle manière il conviendrait d'influencer l'opinion publique par la presse et par la propagande.

La persistance dans les mêmes proportions et avec le même procédé ne paraît ni possible ni désirable. Avec la retraite imminente des troupes allemandes de l'Ukraine de puissants agents de propagande disparaissent. Les moyens financiers illimités des autorités militaires devront être comprimés jusqu'à une somme modeste. L'activité de propagande future devra cheminer sans bruit et se limiter à des moyens peu nombreux mais efficaces.

Je vous prie d'examiner, en vous inspirant de ces principes, les conditions de votre circonscription et de bien vouloir me faire vos propositions.

Sans prétendre prévenir votre jugement, je voudrais mettre en évidence quelques points qui peuvent peut-être concerner également votre territoire. La manière la plus efficace d'influencer l'opinion publique est certainement le contrôle de journaux par la possession de la majorité des actions.

1. Au Consul général d'Allemagne à Odessa; aux Consulats d'Allemagne à Kharkov, Ekaterinoslav, Nikolaev, Rostov sur le Don.

On s'efforcera donc de poursuivre et de développer les entreprises déjà tentées dans ce sens.

Il est toutefois douteux que l'achat de journaux de province soit possible. De grandes dépenses ne seraient justifiées que pour l'achat de journaux très influents et très répandus. En raison des moyens financiers réduits qui restent à notre disposition, il sera impossible d'acheter des journaux locaux, autres que ceux qui appartiennent déjà à l'Allemagne. Il ne s'agira donc vraisemblablement pour les consulats que de répandre dans leur circonscription les journaux qui sont déjà acquis à l'Allemagne. Peut-être pourrait-on encore parvenir à contrôler les journaux qui ont touché jusqu'à présent des subsides mensuels des autorités militaires en les constituant en sociétés commerciales dans lesquelles les subsides antérieurement versés figureraient comme part sociale.

On appliquera la même règle aux paiements de subsides aux journaux provinciaux. Ces subsides ne seront justifiés que si l'on peut en attendre une action sur des journaux influents. Il est difficile d'apprécier d'ici si les résultats répondent à l'importance des dépenses. Je vous serais reconnaissant de me communiquer sur ce point votre opinion et vos propositions éventuelles.

Dans les circonstances nouvelles où nous sommes la prise de contact personnel avec les personnalités dirigeantes de l'opinion, politiciens et rédacteurs de quotidiens, sera un procédé très utile et peu coûteux. On réussira souvent, par de fréquentes conversations, à les rapprocher du point de vue allemand. En pareille matière on devra se porter dans le sens de leurs vues personnelles. A l'égard des journalistes, on s'attachera d'abord à leur communiquer des nouvelles et des informations.

Avec la fin de la guerre, le caractère de la propagande doit naturellement se modifier.

Les pamphlets d'allure politique qui dénonçaient les fautes et les crimes de l'ennemi, devront faire place à des écrits littéraires qui s'attacheront à faire mieux comprendre au lecteur étranger la vie intellectuelle du peuple allemand. Des efforts en vue d'amener la presse à une attitude ouvertement pro-allemande auront peu de chances de succès dans le prochain avenir. On devra se borner à insister sur les services que l'Allemagne a rendus en maintenant l'ordre et à soutenir l'opinion qui réclame le rétablissement de la Russie sans l'aide ni de l'Allemagne ni de l'Entente. On devra souligner d'autant plus fortement l'unité des intérêts économiques des deux peuples.

On devra encore déployer la plus grande activité pour répandre la littérature allemande par la vente de classiques et de livres de science. Cela se fera moins par la création de librairies purement allemandes que par la vente de livres allemands dans les librairies du pays. La soif de lecture du public local facilitera sans doute cette entreprise.

Les mêmes principes s'appliquent à la propagande par cinématographes, représentations théâtrales et concerts. Pour les films on observera d'abord qu'ils doivent agir plus par leur contenu intime et par leur démonstration de fait que par leurs qualités polémiques. Les entreprises les plus importantes de cette nature seront dirigées d'ici, et il ne s'agira, dans votre circonscription, que d'organiser des concerts ou des conférences d'artistes et de savants allemands quand l'occasion s'en présentera.

Je vous prie de prendre vos dispositions pour l'exécution des mesures ci-dessus et de vouloir bien me faire connaître vos propositions, au sujet de la transmission et de la mise en marche du service de la presse et de la propagande, particulièrement en ce qui concerne la question financière. En raison du peu de temps qui reste pour passer à l'exécution, je vous prie de m'envoyer votre rapport le plus tôt possible et au plus tard le 1er janvier.

Signé : BERCHEIM.

LE MARCHÉ DES CHANGES ÉTRANGERS

A PARIS EN 1919

L'année 1919 ne nous a malheureusement pas apporté la réalisation des espoirs que tous les Français attendaient de la paix. Elle nous a durement montré, dès le lendemain de l'armistice, que si notre pays sortait de la guerre avec une part de gloire incomparable, il se trouvait aussi dans une situation économique des plus graves. Beaucoup ont voulu l'ignorer, à commencer par le gouvernement qui avait le devoir d'ouvrir les yeux au pays; il a continué sa politique de dépenses exagérées, il a vécu au jour le jour en apportant des solutions empiriques et décousues à une situation qui forme un ensemble redoutable, où tout se tient. Crise de la production, crise des transports, malaise social, crise des changes, ne sont que des manifestations différentes d'un même mal. Ce mal n'a fait qu'empirer au cours de l'année 1919, et nous commençons l'année 1920 en nous demandant si nous pourrons la passer sans éviter une catastrophe. Il ne faut pas craindre de le dire, même un peu durement, pour secouer l'apathie et l'aveuglement du public : notre pays est en danger, le mal est profond, si profond que des remèdes improvisés et localisés ne sont plus de mise. C'est à la racine qu'il faut l'attaquer, soumettre l'organisme entier à un régime de réadaptation méthodique, dont les résultats, pour n'être pas perceptibles instantanément, seront plus efficaces et plus durables, et qui seul pourra amener le rétablissement de conditions normales. Ainsi en va-t-il de certains malades si gravement atteints, par suite d'un manque d'hygiène générale, que les drogues n'ont plus aucun effet, et qui ne peuvent être sauvés que par un régime sévère, raisonné et scientifique, seul capable de rendre la santé à l'organisme entier. Notre malade à nous, c'est la France, meurtrie, affaiblie, appauvrie, incapable de se soutenir seule et à qui ses alliés commencent à dire : « Tu ne veux pas te soigner énergiquement, nous ne pou-

vons plus rien faire pour te tirer de là ». C'est donc à nous, Français, qu'il appartient d'avoir l'énergie suffisante pour remonter jusqu'aux origines lointaines du mal, faire l'effort considérable de « désintoxication » qui s'impose et remettre notre pays en état de tirer parti de sa victoire.

Il n'entre pas dans notre objet d'étudier dans son ensemble l'angoissant problème qui se pose ainsi pour la génération chargée de « refaire la France ». Nous nous bornerons à étudier la tenue de notre change au cours de l'année 1919. Aussi bien, pour en finir avec une comparaison empruntée à la médecine, nous pourrons dire que la marche ascendante de nos changes sur l'étranger montre aussi bien le degré de confiance que les pays étrangers nous accordent, qu'une courbe de température peut indiquer l'aggravation ou l'amélioration de l'état d'un malade.

Le tableau de la page ci-contre fait ressortir le sens de la courbe et les principaux « paliers » de son élévation :

En passant rapidement en revue l'ascension des changes en 1919, nous prendrons surtout en considération la livre sterling et le dollar, qui donnent le ton au marché, parce que c'est avec l'Angleterre et les États-Unis que se traitent les affaires les plus importantes. Les autres devises sont à des cours proportionnellement aussi élevés, subissant l'influence des deux premières par le simple jeu de l'arbitrage, ou résultant d'une politique particulière des changes suivie par certains États.

***

Pendant la durée de la guerre, une étroite solidarité entre alliés avait permis de prendre des mesures destinées à stabiliser le change de la livre sterling. Des crédits avaient été ouverts d'État à État. C'est ainsi que l'Angleterre avait mis à notre disposition d'importants crédits en livres sterling, et le Trésor cédait aux importateurs de marchandises anglaises ses disponibilités de change, par l'entremise de la Banque de France. La réglementation sévère des importations édictée pendant la guerre, l'importance des achats à l'étranger faits directement par l'État, permettaient un contrôle sérieux des opérations; et c'est ainsi que l'on était parvenu à maintenir le taux de la

Cours moyen des changes cotés à Paris en 1919.

DEVISES	PAIR	23 juillet 1914.	2 janvier 1919.	30 mars.	10 juillet.	13 août.	16 septembre.	29 septembre.	15 octobre.	11 novembre.	12 novembre.	5 décembre.	9 décembre.	17 décembre.	31 décembre.
Londres. . .	25,22	25,175	26	27,10	30,85	33,50	38,50	32,40	36,75	38,74	39,20	40,915	45,15	39,535	41,485
New-York. .	5,18	5,15	5,445	5,765	6,865	7,76	9,13	7,60	8,775	9,32	9,54	10,50	11,885	10,32	10,995
Allemagne. .	123,40	122,75	»	»	»	»	»	36	32	»	»	22,50	22,25	21,50	22
Belgique. . .	100	99,50	»	94,50	97	96	101,75	99,50	100,50	107,75	108,50	106	105,75	102,50	101,75
Danemark. .	138,89	138,25	»	»	157	168	208	169,50	»	197	»	200	214	»	210
Espagne. . .	100	96,20	110	116	132	147	172,75	149	168	183	186	207,50	245,75	202,25	208,25
Grèce. . . .	100	99	»	»	»	142	»	»	147	159	»	155,50	»	»	160
Hollande . .	208,30	207,50	232	233	262	293	336,50	289	333	353,50	357,50	408,50	459,50	397	407
Italie	100	99,50	85	85	80	85	91,50	82	86	76,50	75,25	81,50	88,50	81	81,75
Norvège. . .	138,89	138,25	154	154	168	182	204,50	180	200	208	211,50	217,25	235	219	218
Suède. . . .	138,89	138,25	158	161	173	194	223	191	213,25	214 3/4	220	232	255	225	237
Suisse. . . .	100	100	112	116	123	138	165,75	139,50	156,75	168	173,50	198	237,50	189,50	194
Vienne . . .	105	103,90	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,75	»	6,25

livre sterling autour de 26 francs. En ce qui concerne le dollar, des accords du même genre passés avec les États-Unis, l'avoir de la Banque de France en compte à la Trésorerie américaine, avaient également permis de maintenir les cours très légèrement au dessus du pair de 5 fr. 18 (en 1918 le dollar a valu 5 fr. 70 jusqu'au mois d'août et descendit à 5 fr. 45 à partir du moment où l'issue victorieuse et rapide de la guerre se dessina nettement).

Mais ces cours étaient en grande partie artificiels, étant donné l'importance de nos achats et de nos emprunts en Angleterre et aux États-Unis, et l'on ne tarda pas à en avoir la preuve lorsque la liberté fut partiellement rendue au commerce et que les deux pays alliés relâchèrent le contrôle qu'ils avaient exercé pendant la guerre sur le marché des changes. Dès ce moment-là (mars 1919), on put sentir très nettement que la liberté reprenait ses droits et que la situation respective dans laquelle la guerre laissait chaque pays allait ressortir avec éclat. Le dollar allait commencer à faire sentir sa puissance et devenir le « leader » du marché monétaire mondial.

A la fin de février 1919, une déclaration du Gouvernement français à la Chambre, faisant prévoir le maintien du régime des prohibitions d'importation, avait indisposé le Gouvernement britannique, qui souhaitait voir les draps et autres marchandises anglaises vendues largement au dehors. Le 16 mars, le Gouvernement anglais faisait savoir qu'il interrompait les crédits qu'il nous avait jusqu'alors accordés, et qu'il cessait d'exercer son contrôle sur le marché du change. Aussitôt la livre sterling monta brusquement à Paris, de 25,95 le 13 mars à 27,80 le 16. Et comme à Londres, la liberté rendue au change avait eu pour effet de faire ressortir la prime du dollar (le cours, qui depuis 1915 était fixé à $ 4,76 1/2 pour 1 £, tomba d'un seul coup à $ 4,50), le cours du dollar, par le seul jeu de l'arbitrage qui tend à niveler automatiquement les cours des diverses devises sur une même place, s'éleva parallèlement à Paris de Fr. 5,45 à Fr. 5,55. Il y eut, à ce moment, un certain désarroi sur le marché, privé de l'assistance du Trésor, et réduit à ses seules ressources. Les cours restèrent tendus pendant tout le mois de mars et nous trouvons, le 2 avril, la livre à 27,85 1/2 et le dollar à 6,02 1/2.

A partir de ce moment, la marche ascendante des cours se pour-

suit par saccades, avec des alternatives d'avance et de léger recul, de « consolidation » comme on dit en Bourse. Le cours de 28 francs est dépassé pour la livre sterling dès le 12 avril, on est à 29 le 5 mai, à 31 le 21 mai. Le dollar suit le même mouvement, il cote 6,03 1/2 le 12 avril, et 6,67 le 21 mai. La hausse du dollar est ainsi de 28,76 p. 0/0 par rapport au pair, alors qu'elle n'est que de 22,89 p. 0/0 pour la livre. Cette différence tient à ce que, entre temps, la dépréciation de la livre à New-York s'était sensiblement accentuée, par suite de l'importance des achats faits par l'Angleterre aux États-Unis et aussi des gros chiffres d'achats réglés aux États-Unis par l'Amérique du Sud en passant par le marché de Londres.

Dans le courant du mois de juin, un décret vint rendre au commerce une grande partie de son ancienne liberté en supprimant le plus grand nombre des prohibitions d'importation. Mais la réglementation de l'exportation des capitaux (loi du 3 avril 1916) et le contrôle de la Commission des changes demeuraient en vigueur. Nous verrons d'ailleurs par la suite que leur action fût bien précaire et ne suffit pas à enrayer la hausse qui commence à prendre une allure plus accélérée. La livre cote 33,50 et le dollar 7,76 le 13 août. Le 16 septembre, nouvelle étape de hausse, qui fait considérer ce jour comme le « black day » de notre change : la livre atteint 38,50 et le dollar 9,13. A ce moment la presse « découvre » la hausse des changes et donne l'alarme : pas un journal qui ne consacre une ou plusieurs colonnes à des commentaires sur la situation, à des interviews plus ou moins sensationnelles; la plupart réclament des sanctions contre la prétendue spéculation qu'ils ne peuvent préciser; certains annoncent que « des mesures immédiates sont envisagées au Ministère des Finances pour enrayer la tension des changes », qu' « on a les spéculateurs à l'œil ». Et tous de triompher lorsque, quelques jours après, le 29 septembre, une légère baisse se manifeste, comme toujours après une hausse trop brusque, et que la livre se retrouve à 32,40 et le dollar à 7,60. Depuis cette époque, on peut dire que la question du change est devenue la « tarte à la crême » de la presse quotidienne, et qu'il faut renoncer à dénombrer les abus signalés, et les remèdes proposés. M. Emmanuel Vidal, secrétaire perpétuel de la Société d'Économie Politique et particulièrement averti des questions financières, n'hésitait pas à déclarer

dans sa cote qu'on pourrait composer, avec tous ces articles, un volumineux « sottisier ». Il n'est que juste de signaler par contre, la série des remarquables articles que le « Temps » a consacrée à cette question, et qui se poursuit en même temps que la crise se prolonge et s'aggrave, dénonçant avec force et clarté les causes essentielles du mal et suggérant les moyens de l'atténuer.

La livre qui avait rétrogradé jusqu'à 32,40 le 29 septembre, par simple réaction et aussi à cause de l'inquiétude qu'avait fait naître un moment la grève des cheminots anglais, reprend bien vite sa marche ascendante, un peu ralentie il est vrai : nous la trouvons à 36,75 le 15 octobre, à 38,74 le 11 novembre, à 39,20 le lendemain, à 40,91 1/2 le 5 décembre, et enfin à 45,15 le 9 décembre. Le même jour le dollar a atteint 11,88 1/2. Cette fois c'est bien le « black day » de l'année, nous sommes au sommet de sa courbe. Malheureusement, nous avons vu pire depuis ! Lorsqu'on songe aux limites étroites dans lesquelles se mouvaient les cours du change avant la guerre, en temps normal, lorsque nous n'étions pas au régime du papier-monnaie déprécié, on reste confondu de voir l'amplitude des mouvements de la cote, autant que la nouvelle cotation du seul cours moyen, en vigueur depuis le 10 septembre, permette de s'en rendre compte. C'est ainsi que nous voyons la livre passer de 38,74 à 39,20 du jour au lendemain, alors qu'autrefois l'amplitude des variations d'un jour à l'autre était de l'ordre des quarts de centimes.

Après une hausse aussi vertigineuse que celle du début de décembre, il était naturel que la réaction habituelle se produisît et l'année se termine par le cours de 41,48 1/2 pour la livre, après 39,53 1/2, et par celui de 10,99 1/2 pour le dollar, après 10,32. A ce moment, la hausse de ces devises, par rapport au pair, est de 64,49 p. 0/0 pour la livre sterling, et de 112,25 p. 0/0 pour le dollar. L'écart est ainsi plus grand qu'au mois de septembre, en raison de la dépréciation continue de la livre sur le marché de New-York : elle ne vaut plus que 3,77, alors qu'elle cotait encore 4,56 au début de juillet.

Pour concrétiser sous une forme brutale, mais qui fait image, la signification de ces cours de la livre et du dollar au 31 décembre 1919, on peut dire que notre franc français, n'est plus accepté en paiement en Angleterre que pour une valeur de 0 fr. 60 et aux États-Unis pour

une valeur de 0 fr. 46. Cette indication de ce que les Anglais appellent le pouvoir d'achat (purchasing value) de notre monnaie nationale à l'étranger, montre avec une clarté aveuglante l'étendue du mal à réparer.

Si les changes sur Londres et New-York sont les chefs de file du marché de Paris, la tenue des autres devises mérite aussi quelques commentaires.

Le change sur la Belgique, qui n'avait pas eu à se manifester pendant toute la durée de la guerre, a été rétabli sur la cote le 3 février 1919, le premier cours a été : 97 1/4, soit légèrement inférieur à ce qu'il était avant la guerre. Les débuts de la reprise de l'activité économique dans ce pays martyr ont été marqués par des achats importants, et les cours ont oscillé autour de 95 et 96 jusqu'en août. A ce moment, la volonté de reconstitution rapide de la Belgique apparaît à tous les yeux, de sérieux efforts sont faits par le Gouvernement belge pour améliorer sa situation financière, des crédits lui sont accordés en Angleterre, en France, aux États-Unis; enfin la Belgique se voit accorder par le traité de paix une priorité sur les premières indemnités que l'Allemagne doit verser. Tous ces éléments favorables influent sur le change belge qui, dès le mois de septembre atteint le pair, et le dépasse sensiblement pour faire 8,50 p. 0 0 de prime sur le franc français le 12 novembre; il clôture l'année sur le cours de 101,75.

L'Espagne a vu aussi, pendant l'année 1919, son change faire une prime considérable en France. Au cours de la guerre, le change Espagne-France était influencé beaucoup moins par l'état réel de la balance des comptes entre les deux pays que par l'élément psychologique et spéculatif de la plus ou moins grande confiance en la victoire des alliés suivant les alternatives de la bataille. C'est ainsi que la *peseta* avait atteint jusqu'à 1,63 en juin 1918, au moment où notre situation fut la plus grave, et qu'elle baissa sensiblement dès l'affirmation de nos premiers succès; elle était à 1,10 le 2 janvier 1919. A partir de ce moment, la balance des comptes reprit son rôle primordial dans la fixation des cours et nous assistons à la hausse continue de la *peseta*, grâce au nivellement opéré par le jeu de l'arbitrage; les cours atteignent 2,4575 au plus haut le 9 décembre.

Il en est de même pour toutes les devises neutres, florins hollan-

dais, couronnes scandinaves, franc suisse, dont les cours sont mentionnés au tableau ci-dessus.

Une mention spéciale doit être faite du change grec, dont la prime semble paradoxale, et que certains qualifient avec sévérité. Voici par quels procédés elle est obtenue : la Grèce a obtenu de la France d'importantes ouvertures de crédit, et elle a pratiqué une sévère politique de protectionnisme financier, allant jusqu'à refuser le droit de souscrire en Grèce aux obligations du Crédit National. Cette façon de reconnaître les services rendus porte ses fruits, et la rigueur du contrôle de la « Devise Centrale » d'Athènes a permis de maintenir le change sur la France à un niveau très élevé, et c'est nous qui faisons doublement les frais de cette opération : par les crédits accordés et par le cours auquel nous devons acheter la drachme.

A part l'Allemagne et l'Autriche, dont les changes ont subi un effondrement considérable, la seule devise cotée qui nous soit favorable est la Lira italienne; elle termine à 81,75 le 31 décembre après avoir atteint au plus haut 91,50 le 16 septembre. Pour terminer cette revue des changes en 1919, nous indiquons le pouvoir d'achat du franc au 31 décembre dans les divers pays figurant sur la cote :

Angleterre	0,60	Hollande	0,51
États-Unis	0,46	Italie	1,22
Allemagne	5,60	Norvège	0,64
Belgique	0,98	Suède	0,58
Danemark	0,66	Suisse	0,51
Espagne	0,48	Vienne	16,80
Grèce	0,63		

Aucun chiffre ne peut donner une idée plus frappante de l'effondrement de nos changes, et l'idée que notre devise subit à l'étranger une perte de 40 à 50 p. 0/0 devrait être sans cesse présente à notre esprit. Lorsqu'on lit les journaux financiers anglais et que l'on voit combien nos alliés souffrent de ce que les Américains n'acceptent plus leur livre sterling que pour moins de 14 shillings, soit avec une perte de 25 à 28 p. 0/0, et comment ils s'ingénient à suggérer et à accepter d'avance les solutions les plus radicales et les plus hardies pour rétablir au pair la valeur d'achat de leur monnaie, on demeure confondu en songeant qu'en France, on n'a rien fait depuis un an et que la situation va chaque jour en s'aggravant.

***

Quelles sont donc les causes de la crise actuelle de nos changes? Nous les indiquerons rapidement avant d'en faire ressortir les effets néfastes et de rappeler les remèdes qui sont susceptibles d'améliorer la situation.

Les causes profondes et lointaines sont au nombre de deux : déficit dans la balance des comptes — surabondance de papier-monnaie.

D'abord, notre change est en perte, parce que nous sommes devenus considérablement débiteurs de l'Étranger. La balance des comptes est formée, pour la majeure partie, de la balance commerciale proprement dite (excédent ou déficit des importations par rapport aux exportations) et aussi d'une foule d'autres éléments qui viennent compenser le premier, tels que : les revenus de placements faits à l'étranger, les dépenses faites par les étrangers dans le pays, frets encaissés à l'étranger par les compagnies de navigation, commissions perçues par des banques établies à l'étranger, etc. Avant la guerre, malgré un déficit d'environ 1 milliard 1/2 dans la balance commerciale, notre balance générale des comptes était cependant créditrice, dans son ensemble, par suite notamment des sommes importantes qu'avaient à nous remettre chaque année, à titre d'intérêts, les nombreux pays auxquels nous avions fait des prêts : Russie, Turquie, pays balkaniques, États de l'Amérique du Sud. Actuellement la situation a changé : d'un milliard et demi, le déficit de notre balance commerciale est passé à plus de 19 milliards pour les onze premiers mois de 1919 (nous avons importé pour 25 milliards et exporté pour 6 milliards seulement de marchandises), et chacun sait ce que sont devenues nos créances sur nos plus gros débiteurs (Russie, Turquie, pays balkaniques). Les bonnes valeurs étrangères circulant en France sont de plus en plus rares, les hauts cours du change permettant aux États ou nationaux étrangers de les rapatrier à bon compte, ainsi que nous le montrerons plus loin. Il semble que les frais supplémentaires qu'entraîne la hausse du change devraient gêner les importations et en restreindre l'importance. Il n'en est malheureusement rien, et nos achats pendant les onze premiers mois de 1919 ont atteint 25 milliards, alors qu'ils n'avaient été que de

19 1/2 milliards pendant la même période de 1918, et même la différence est plus grande car les évaluations de la Douane sont faites d'après les prix de 1918 et nous savons que ces prix ont considérament augmenté.

Que penserait-on d'un particulier qui dépenserait à jet continu sans avoir jamais de recettes en compensation? qu'il court rapidement à sa ruine. Il serait erroné de penser qu'un État peut impunément se permettre ce qui ruine les individus.

A propos de la balance commerciale, il faut rectifier une erreur qui est courante et que certains journalistes n'ont pas hésité à imprimer en gros caractères, sans dissimuler leur profond mépris pour les économistes « arriérés » qui osaient croire et enseigner le contraire de ce qu'ils proclament être la vérité. Certains vont disant : « Nous sommes débiteurs envers l'Angleterre et les États Unis, c'est entendu et l'on s'explique que leur change fasse prime, mais par contre nous vendons plus à la Suisse qu'elle ne nous achète, et par conséquent il est scandaleux que le franc suisse fasse 100 p. 0/0 de prime sur le franc français; c'est le contraire qui devrait se passer. » Les gens qui raisonnent de cette façon ignorent le jeu de l'arbitrage qui tend à niveler automatiquement les parités des changes sur toutes les places[1].

La seconde cause profonde de l'avilissement de notre change est la surabondance de papier-monnaie. En effet, si nous continuons à appeler du même nom de *franc* notre monnaie nationale, il faut bien reconnaître que notre franc de 1914 n'était pas le même que celui de 1920, et à cela l'étranger ne se trompe pas : les 5,912 millions de francs de billets de banque qui circulaient le 25 juillet 1914 étaient « adossés », comme disent les Anglais, à 4,104 millions d'or et à 640 millions d'argent formant l'encaisse de la Banque de France; tandis qu'à la fin de 1919, il n'y a plus que 3,600 millions d'or et 272 millions d'argent, mais il y a plus de 37 milliards de billets qui n'ont plus, pour « s'adosser », que des créances de la Banque sur

1. L'explication de l'arbitrage nous entraînerait dans des développements hors de proportion avec les limites assignées à cet article. Nous renvoyons les lecteurs aux ouvrages spéciaux, et leur recommandons particulièrement la lecture de la Revue Financière du *Journal des Débats* du 29 décembre 1919; c'est à notre avis ce qui a été écrit de plus clair — et par un praticien — sur la question.

l'État, et nous ne pouvons pas obliger l'Étranger à donner au billet de 1919 la même confiance qu'au billet de 1914. Si certains voulaient encore nier l'influence déprimante d'une circulation fiduciaire exagérée sur les cours du change, il suffirait de leur montrer les cours pratiqués dans certains pays, comme la Turquie ou la Syrie, où la monnaie d'or circule encore : ils verraient qu'en Syrie, par exemple, le louis de 20 francs s'échange à raison de 107 piastres égyptiennes (faisant prime sur le pair, qui est de 88 piastres), tandis que le billet de 20 francs est coté seulement 54 piastres. S'il est indéniable que la circulation fiduciaire en excès joue un rôle dans l'avilissement du change, il est par contre impossible de déterminer quelle part exacte revient à ce facteur et quelle part revient au déficit de la balance des comptes : la confiance, le crédit, éléments psychologiques, ne sont pas susceptibles d'être dosés exactement.

A côté de ces deux grandes causes fondamentales, il est évident qu'il en existe d'autres qui, bien que secondaires frappent parfois plus directement le public, et semblent, de ce fait, être prédominantes. On accuse beaucoup la spéculation. Il en est toujours ainsi en période de crise. La masse comprend plus facilement lorsqu'on accuse une spéculation, dont on ne peut d'ailleurs jamais préciser les procédés, que lorsqu'on cherche à invoquer devant elle des circonstances économiques générales. Qu'il y ait de la spéculation, ce n'est pas douteux, mais il est bien difficile de la mesurer et de la déterminer. Doit-on qualifier de spéculateur le commerçant qui, passant une commande en Angleterre, payable dans trois mois, veut acheter immédiatement des livres sterling pour établir tout de suite son prix de revient et n'avoir pas à payer la livre beaucoup plus cher à l'échéance? Ce n'est là que de la prévision normale en matière commerciale. Les journaux qui vont annonçant des répressions contre les spéculateurs, ou qui « croient savoir » que des négociations sont en cours pour améliorer les cours du change, sont les premiers à favoriser la spéculation qu'ils condamnent, car leurs entrefilets incitent les détenteurs de change à le vendre en prévision de la baisse, pour se racheter ensuite à un meilleurs cours. Au surplus, la spéculation ne peut guère s'exercer largement, étant donné la réglementation très sévère qui est encore en vigueur pour les opérations de change, et la preuve c'est que, la réglementation

en question gênant les arbitrages, il arrive parfois, lors de mouvements brusques de hausse ou de baisse, que le nivellement des parités ne se fait pas tout de suite et qu'il y a des inégalités propices aux opérations avantageuses. Par exemple, le 17 décembre, la livre sterling valait 39,53 1/2 à Paris, tandis qu'elle ne serait revenue qu'à 39.36 en l'achetant à Genève en francs suisses. Par contre, le 9 décembre, la même opération eût été désavantageuse, la livre, cotée 45,15 à Paris, serait revenue à 45,36 en passant par la voie de Genève. En temps de paix, les différences obtenues en faisant des arbitrages atteignaient quelques centimes, de 5 à 10; actuellement nous voyons des différences de plus de 20 centimes, qui tiennent à ce que le marché n'a pas l'aisance qu'il lui faudrait. C'est encore cette étroitesse du marché qui donne lieu à des écarts considérables entre les cours d'un jour sur l'autre, écart de 1 ou 2 francs parfois, et c'est alors que la spéculation entre en jeu, la hausse engendre la hausse, le marché s'affole, tout le monde achète en même temps, redoutant une hausse encore plus forte. C'est qu'en effet, on ne voit plus actuellement de limite rationnelle à la hausse : il n'y a plus de « gold point » puisqu'il n'y a plus possibilité d'exporter de l'or, ni d'élévation du taux d'escompte de la Banque de France. On reproche aux banques, et en particulier aux banques étrangères de faire de la spéculation, mais nous pensons qu'elles s'en gardent au contraire, le risque devenant trop considérable avec des cours aussi déréglés, elles vendent immédiatement le change qu'elles ont, ou achètent au jour le jour celui dont elles ont besoin, et c'est précisément ce manque de dosage dans les offres ou les demandes qui amènent de véritables cascades dans les cours.

Les indications qui précèdent montrent que le marché de nos changes est absolument « désaxé ». Il n'est pas besoin d'insister longuement sur les conséquences dangereuses que cette situation entraîne pour notre économie générale.

C'est d'abord le renchérissement de toutes choses et l'élévation du coût de l'existence : que nous importions des matières premières, des denrées alimentaires ou des produits fabriqués, il y a toujours la prime de 40 à 50 p. 0/0 qui s'ajoute au prix d'achat du fait de la dépréciation du franc. C'est ensuite le trouble jeté dans les relations commerciales avec l'étranger, le risque de change que court l'impor-

tateur et qui le gêne pour fixer son prix de revient. Il semble aussi que la hausse continue du change devrait finir par ralentir les importations, et c'est en effet ce qui serait à souhaiter; malheureusement il y a actuellement tant de signes monétaires qui circulent et un tel désir de jouissance immédiate au cœur de ceux qui les possèdent, que l'on continue à importer malgré tout sans se soucier des conséquences.

Un autre effet de la hausse des changes a été la hausse d'un grand nombre de valeurs de Bourse : de toutes celles libellées en monnaies faisant prime, payant leurs coupons en ces monnaies, ou bien des titres de sociétés achetant des marchandises en francs pour les vendre à l'étranger en monnaies faisant prime, ou bien encaissant des recettes en monnaies faisant prime et payant leurs actionnaires ou obligataires en francs. On a vu ainsi une foule de fonds étrangers (Angleterre, Egypte, Japon, Espagne, Brésil, Grèce, etc.), de valeurs de diamants ou de mines d'or, de valeurs indo-chinoises, monter à des cours insoupçonnés jusque-là. On a vu des fonds d'État, dont les variations journalières ne dépassaient jamais autrefois quelques centimes, faire des bonds de plusieurs francs d'un jour à l'autre suivant les variations du change : ainsi, le 9 décembre, la peseta ayant atteint 245 3/4, la Rente Extérieure espagnole fut cotée 195 contre 173 la veille, soit un écart de 22 francs dans la même bourse. On aura une idée de l'influence du change sur les cours des valeurs intéressées par les quelques indications suivantes :

Cours au 31 décembre.

	1918	1919
	—	—
Act. de Beers	439,50	1241
Rente extérieure espagnole	93,50	173,50
— Brésil 5 p. 0/0 1898	99	123
— Egypte unifiée	93,75	120
— Japon 4 p. 0/0 1905	85,75	133

La hausse des changes permet aussi à certains États débiteurs de rapatrier un grand nombre de titres de leur dette extérieure. Prenons par exemple la Rente Extérieure espagnole. Il y a eu une époque, peu de temps avant la guerre, où le change espagnol perdait sensiblement sur le change français ; à cette époque, le service de sa dette coûtait cher à l'Espagne, puisque pour payer un coupon

de 10 francs, il lui fallait décaisser 12 ou 13 pesetas. Actuellement, la situation est renversée, le change espagnol fait prime, les porteurs français veulent encaisser leurs coupons en pesetas, mais l'Espagne ne débourse jamais que 10 pesetas pour un coupon qui donne au change 24 francs. D'autre part, lorsque la Rente Extérieure espagnole cote à Paris 173,50 p. 0/0 le 31 décembre, et que le change est à 208,25, un Espagnol n'a à débourser, pour l'acheter, que 83 pesetas 30, et il fera un placement à 4,80 p. 0/0; il a donc intérêt à racheter sa rente extérieure sur le marché de Paris, et en même temps il libère son pays pour l'avenir d'une dette à l'étranger en cas d'un nouveau renversement de la situation des changes.

En présence de la hausse des changes et en raison de la faculté reconnue aux porteurs sur certains coupons d'exiger le paiement en francs ou en livres sterling ou en pesetas, on a vu certains débiteurs de mauvaise foi chercher à éviter les conséquences de leurs engagements pris jadis et contester aux porteurs français la faculté qui leur était ainsi accordée. Il a fallu la protestation de l'opinion publique, soutenue par les journaux financiers et par l'Office National des valeurs mobilières, pour obtenir de certains débiteurs, États ou sociétés, l'exécution de leurs obligations. Ce fait nous a permis de constater avec mélancolie combien certains débiteurs étaient devenus arrogants vis-à-vis du pays qui leur a jadis fourni des ressources et qui est actuellement dans l'embarras.

Il faut ajouter encore, comme autre effet de la crise de nos changes, les craintes qu'éprouvent les États qui sont nos créanciers en présence de la situation extrêmement grave où nous sommes. Après nous avoir aidés financièrement au cours de la guerre, pendant que le sang de nos compatriotes répandu à flots leur donnait le temps de se préparer, nos alliés nous abandonnent maintenant à notre triste sort, il nous refusent ou menacent de nous refuser de nouveaux crédits. Nous sentons petit à petit peser sur nous la main de créanciers qui vont bientôt exiger des gages et nous faire tomber au rang que la Turquie occupait financièrement avant la guerre. C'est la conséquence la plus triste de la situation actuelle; nous nous excusons de la peindre en termes aussi noirs, mais tant de gens sont aveugles ou inconscients du danger, qu'il faut à tout prix leur dessiller les yeux.

*
* *

Existe-t-il des remèdes à cette situation si grave?

Nous pensons fermement que oui, et que l'on peut éviter le désastre *si on le veut fermement et si l'on n'attend pas qu'il soit trop tard.*

Le malheur c'est que l'ignorance populaire exige des améliorations immédiates, et qu'il n'y a pas de magiciens ni de sorciers en matière économique. Etant donné que les causes sont aussi lointaines et aussi profondes que nous l'avons indiqué, il en résulte que les remèdes ne peuvent agir que lentement, qu'il faudra beaucoup de patience et une ténacité de fer chez ceux qui auront la clairvoyance et le courage de s'attacher à l'œuvre de régénération complète qui est nécessaire. Les artisans inlassables de cette œuvre ne se rendront pas populaires facilement, on ne verra pas les changes baisser brusquement et les résultats de leur labeur ne seront perceptibles qu'à là longue. Il y faut la collaboration du pays tout entier, car il s'agit de rien moins que de « refaire la France » et de rétablir un équilibre économique perdu.

Le but à atteindre est le retour d'une balance des comptes favorables.

Pour cela, il faut réduire nos importations et développer nos exportations. Le remède est bien vite énoncé et paraît simple. En réalité, rien n'est plus difficile que de le réaliser. Pour exporter il faut produire, or notre production est déficitaire dans son ensemble, et la loi de huit heures l'empêche de se relever. En attendant que nous puissions exporter davantage, il faut importer moins, et nous pensons sincerement qu'il n'est que temps de revenir à une limitation des importations, analogue à celle qui existait pendant la guerre, quelle que soit la gêne qui doive en résulter pour le commerce. Puisque le public n'est pas assez raisonnable pour s'abstenir d'acheter à l'étranger malgré les prix exorbitants, il faut lui imposer légalement le moyen de le faire. Il va de soi que les matières premières nécessaires à l'industrie, à la production doivent pouvoir entrer chez nous, mais souffrirons-nous beaucoup si l'on achète moins au dehors de perles, de parfumerie, de tapis, d'automobiles?

On exprime parfois la crainte que les étrangers se vengent de ces interdictions par des mesures de représailles. Mais quelles mesures pourraient nous être plus funestes que l'aggravation de la crise de nos changes et si nous vendons moins de soieries à l'Amérique, nous pourrons en vendre davantage aux pays du Levant par exemple qui se plaignent de ne rien recevoir de France. Et les cotonniers de Manchester, qui viennent de décider de ne plus acheter de coton aux Etats-Unis, se sont-ils arrêtés à la crainte de représailles hypothétiques? Ils ont d'abord voulu que la livre vaille de nouveau 20 shillings à New-York, et ils ont pris une mesure radicale.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que nous pourrions acheter de préférence dans les pays où le change nous est encore favorable, comme l'Italie, la Turquie, la Roumanie, et.... l'Allemagne. Le Ministre de la Reconstruction Industrielle a même recommandé naguère d'acheter des machines de préférence en Allemagne. Mais nous devons surtout acheter dans nos colonies dont les ressources doivent être mises en valeur. Certaines, il est vrai, comme l'Indo-Chine et le Maroc, voient leur monnaie locale d'argent faire prime sur le franc, mais la perte au change sera supportée plus volontiers si nous savons qu'elle profite à des pays dont la prospérité contribuera à celle de la France.

A côté de la restriction de l'importation et du développement de l'exportation, il y a aussi des éléments qu'il ne faut pas négliger pour le rétablissement de notre balance des comptes : ce sont les dépenses des touristes étrangers dans notre pays, les frets encaissés par notre flotte marchande toujours insuffisante, les commissions perçues par les banques françaises établies à l'étranger. Il y a aussi nos créances sur l'étranger : Russie, Turquie notamment. Mais c'est une rentrée problématique, et en tous cas à longue échéance, sauf peut-être pour la Turquie, et qui ne viendra que comme appoint.

Ces mesures ne peuvent produire leurs effets rapidement. Il en est d'autres, répondant à la seconde des grandes causes que nous avons indiquées à la crise, qui peuvent être prises plus rapidement et qui influeraient dans une certaine mesure à plus bref délai. C'est d'abord l'assainissement de la circulation fiduciaire par l'émission de grands emprunts de consolidation qui permettront le retrait d'une grande quantité des billets de banque en excès dans la circulation. C'est en

second lieu la conclusion d'accords avec nos créanciers, anciens alliés de guerre on anciens neutres, pour obtenir d'eux des crédits à long terme. C'est la question la plus délicate actuellement, car il ne faut pas perdre de vue que ces crédits, s'ils facilitent le présent, grèvent lourdement l'avenir, et que nous devons agir de telle sorte qu'au moment du remboursement, le rétablissement de notre situation soit un fait accompli, grâce à la première catégorie de mesures indiquées. Ces crédits ne nous seront d'ailleurs accordés que dans la mesure où nos créanciers reconnaîtront en nous la volonté nettement indiquée de prendre courageusement les mesures en question. Ils ne nous ménagent, au reste, pas les avertissements à ce sujet, et nous les font même entendre assez durement. Craignons des humiliations et peut-être même des prises de gages!

On sent quelle claire vision du but à atteindre et des moyens à employer il faudra chez le gouvernement qui voudra mener à bien une aussi rude tâche. Il faudrait, chez ce gouvernement, un programme économique sévèrement dressé, auquel aucun manquement ne serait toléré, une politique de grande envergure, à vues larges, politique d'économie, de liberté du travail, de production, de confiance. Le salut du pays est à ce prix.

JEAN LORIOT.

VARIÉTÉS

A PROPOS DU TRAITÉ DE VERSAILLES

DU 28 JUIN 1919

Le livre publié par M. G. Hanotaux sur le traité de Versailles, avec le sous-titre : *l'Allemagne et l'Europe* [1], n'est pas seulement une étude et un jugement de l'Acte international qui a mis fin à la guerre de 1914-1918. Il contient sur les circonstances qui ont précédé la guerre et sur la méthode d'exécution de la paix du 28 juin 1919 des données et des vues qu'il y a grand intérêt et profit à examiner et méditer. Il propose enfin sur l'Allemagne, sur son histoire des derniers siècles, sur la politique par laquelle elle pourrait et devrait être « articulée » à l'Europe, des suggestions qui, par l'autorité dont elles émanent, comme par elles-mêmes, méritent de fixer l'attention de tous ceux, alliés, neutres ou adversaires, que préoccupe l'avenir, non seulement de notre continent, mais du monde.

M. Hanotaux rappelle dans une introduction d'un haut et fier accent, la part qu'il a prise, soit d'abord comme ministre responsable et homme d'État, soit comme historien et publiciste, tant aux événements eux-mêmes qu'aux mouvements et directions d'opinion des trente dernières années (de 1890 à 1920). Il a, comme ministre des Affaires étrangères, comme historien, comme fondateur du Comité France-Amérique, comme vigilant observateur de l'évolution du dernier quart de siècle, exercé une action qui lui assure le droit d'être écouté et consulté. Il a d'ailleurs, spontanément, aux dates les plus critiques de la guerre, ainsi que l'attestent plusieurs des chapitres du présent livre, rempli avec autant de sagacité et de pré-

1. G. Hanotaux, *Le traité de Versailles du 28 juin 1919, l'Allemagne et l'Europe*, Paris, Plon, 1 vol. in-8 de 368 p., 1919.

voyance que de courage son devoir patriotique et civique de conseiller, de collaborateur volontaire à la tâche commune de défense et de salut. Sa note du 13 février 1918 au sujet d'un armistice éventuel et sa Note du 11 novembre de la même année en vue des négociations de la paix sont des pages mémorables, toutes pleines encore du suc de Richelieu, et que reliront avec fruit tous ceux, inspirateurs ou artisans, qui auront à participer à l'exécution du traité de paix.

I

M. Hanotaux avait très nettement marqué et défini dans l'article publié par la *Revue des Deux Mondes*, dès le mois de novembre 1916, comme dans sa Note du 13 février 1918 au général Pétain, les conditions selon lesquelles devait être préparé et conclu l'armistice à intervenir entre les Alliés et l'Allemagne, le jour où celle-ci serait vaincue. Ce projet d'armistice contenait, outre les clauses générales du désarmement de l'Allemagne, les conditions fondamentales de la paix future. Il suggérait, parmi les sûretés et garanties à prendre contre notre principal ennemi, l'obligation pour les armées prussiennes de se porter sur la rive droite de l'Elbe, en laissant les têtes de pont aux armées alliées, et, pour les armées non prussiennes (bavaroises, saxonnes, hessoises, etc., etc.), leur désarmement, démobilisation et renvoi dans leurs États respectifs. L'occupation de la rive gauche de l'Elbe nous eût assuré une surveillance et un contrôle effectif des territoires prussiens, de la frontière orientale du Reich, de toute la région contiguë à la Pologne et aux provinces baltiques. Le renvoi des armées non prussiennes dans leurs États respectifs eût été une première rupture de l'unité qui faisait la force et le danger du militarisme, dont la destruction était le but essentiel de la guerre défensive menée par l'Entente.

L'armistice du 11 novembre 1918 ne renfermait pas ces deux stipulations qui lui eussent, certes, ajouté des éléments appréciables d'action. Tel qu'il a été formulé et agréé, il consacrait cependant et rendait irrémédiable la capitulation définitive de l'Allemagne. L'Allemagne, malgré son art funeste de camouflage, de dissimulation, de tromperie d'autrui et d'elle-même, avait les reins brisés, et ses armes lui étaient arrachées. L'armistice lui enlevait, en outre, non

seulement les territoires qu'elle occupait encore sur les fronts étrangers, mais le bénéfice des traités iniques et draconiens qu'elle avait passés avec la Roumanie et la Russie et de tout le butin qu'elle avait fait dans les diverses régions envahies.

Mais l'armistice eut une durée qui dépassa les prévisions premières, puis s'accrut des délais entre la signature et la mise à exécution de la paix. Quinze mois s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels la situation des Alliés victorieux, si elle demeurait entière en droit et en puissance, n'était pourtant pas exempte d'embarras ou même de dommages, soit politiques, soit surtout économiques et financiers. Il y avait danger, de plus, que la propagande de nos adversaires, qui ne désarmait pas, et je ne sais quel esprit de lassitude parmi les Alliés eux-mêmes ne vinssent à diminuer l'effet et le sentiment de la victoire. — Il est vrai que, d'autre part, ces retards et lenteurs de la mise à exécution de la paix, tenant l'Allemagne en alerte et en émoi, mettaient à l'épreuve son régime intérieur et permettaient de suivre les étapes de l'évolution d'une crise ou d'une « mue » qu'il était important pour les Alliés de pouvoir observer et apprécier avec quelque certitude. Le fait même que ni l'armistice, ni la paix, tels que les formulèrent les Alliés, n'intervenaient dans les affaires intérieures de l'Allemagne, trouvait une sorte de correctif et de compensation dans l'étude des conséquences que cette première période de quinze mois aurait eues pour nos voisins d'outre-Rhin et des indications qu'il y avait lieu d'en tirer pour l'avenir.

II

M. Hanotaux a démontré, dans l'article qu'a publié la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1916, ce qu'il y a de « permanent » dans l'événement historique si souvent répété et renouvelé qui constitue « l'offensive allemande sur l'univers ». Ce « permanent », c'est la situation géographique de l'Allemagne en Europe, ce sont les sentiments belliqueux des peuples germains, c'est l'esprit d'invasion qui leur est naturel, ce sont les circonstances qui ont porté ces ambitions géographiques, ethnologiques et historiques à leur maximum d'intensité. « L'Allemagne est un pays sans frontières naturelles, habité par des races diverses, qui n'a trouvé jusqu'ici ni sa

forme, ni son centre, ni ses limites. Elle est au milieu de l'Europe comme une masse longtemps molle et plastique, ayant d'autant plus besoin d'une organisation de fer qu'elle était, par essence, inorganique. L'Allemagne est, pour l'histoire européenne, la plus grosse des difficultés : cette difficulté ne serait résolue que si l'Allemagne consentait à « s'articuler » en quelque sorte à la vie commune. Malheureusement, une disposition si accommodante n'a jamais été la sienne. Par sa nature même, par sa frontière physique et psychologique, l'Allemagne déborde. » Dans la série des siècles, elle est d'abord l'invasion et la ruée des Barbares, puis la lutte de l'Empire féodal contre Rome, puis, avec l'Autriche, le premier rêve, la première ébauche d'un système de domination universelle, enfin, avec la Prusse qui n'est ni une race, ni une nation, mais uniquement une armée, et, comme la définissait Michelet, « un estomac avec griffes », une sorte de poulpe, cadre assimilateur et sans corps. Dans toutes ces périodes, elle a fait en Europe office de trouble-fête : inquiète et malheureuse elle-même, pour l'inquiétude et le malheur des autres. Trois fois, cette Allemagne amorphe et débordante a été à peu près « articulée » à l'Europe et rendue relativement inoffensive : au VIIIe siècle par Charlemagne qui lui a opposé la digue du Weser et de l'Elbe; au XVIIe siècle par Richelieu et Louis XIV qui, en vertu des traités de Westphalie, affranchirent l'Europe du joug de la maison d'Autriche et, sous la garantie de la France et de la Suède, ouvrirent l'ère des libertés germaniques; au XIXe siècle par la Révolution française et Napoléon Ier qui, continuant la politique de Richelieu et par leurs alliances avec les princes et États de l'Ouest et du Sud de l'Allemagne, introduisirent au delà du Rhin les principes et le régime du droit nouveau de la liberté des peuples. C'est à ces trois dates aussi que l'Allemagne, si elle n'eut pas la puissance politique, connut ses plus brillantes et fécondes périodes de civilisation (conversion au christianisme, renaissance littéraire, philosophique et artistique).

Le principe qui avait prévalu à la paix de Westphalie, qui était celui de Richelieu, du maréchal de Turenne et qui devint celui de Louis XIV lui-même, était que la meilleure façon de pacifier l'Allemagne et de la maintenir en accord avec l'Europe, était d'assurer et de garantir toutes ses libertés et souverainetés que la maison

d'Autriche s'était, au contraire, proposé de réduire et de supprimer. L'Allemagne très divisée et fragmentée par ses différences de races, de croyances, de mœurs, de traditions, était née pour un régime où toutes ses particularités, ses nuances, ses préférences provinciales et locales fussent respectées. Elle était, par essence, destinée à la forme de la fédération. Le système unitaire, surtout sous la forme tyrannique, puis militaire, que l'Autriche d'abord, la Prusse ensuite, lui imposèrent, était fatal à son génie, à l'indépendance et à l'originalité de son développement. Si l'Allemagne, dans ses périodes de calme et de prospérité, manifesta non seulement des sympathies mais des engouements pour l'étranger, si elle poussa le don d'imitation et d'adaptation jusqu'à une sorte de renoncement à elle-même, c'est que, libérée de ses maîtres nationaux, autrichiens, prussiens ou autres, elle s'épanouissait, soit au soleil de Louis XIV, soit même à la chaleur des rayons de la Révolution française.

M. Hanotaux, et, avec lui, plusieurs des membres du Parlement ou de la presse qui ont étudié et critiqué le traité du 28 juin, pensent qu'il eût été de bonne guerre tout ensemble et de bonne paix de nous prémunir, tant par l'armistice que par le traité, contre tout ce qui, au delà du Rhin, eût tendu à maintenir et, à plus forte raison, à resserrer l'unité allemande. M. Hanotaux indique le procédé qui eût pu être suivi à cet effet : négociation séparée avec les divers États allemands, réduction de la Prusse à ses limites originelles et consécration de l'existence en Allemagne d'un certain nombre d'États, fondés sur le consentement des populations et comportant, en moyenne, de 10 à 20 millions d'habitants; séparation entre l'Allemagne et la rive gauche du Rhin, ainsi qu'entre l'Allemagne et le Hanovre, le Slesvig, la Pologne et les autres territoires conquis; abolition dans le droit allemand de la clause de l'indigénat permettant à l'Allemand naturalisé à l'étranger de conserver sa nationalité d'origine.

La hâte avec laquelle l'Allemagne demanda et négocia l'armistice, la soudaineté du mouvement qui substitua à la dynastie des Hohenzollern et aux autres maisons allemandes le régime démocratique improvisé à la dernière heure par la coalition des socialistes démocrates, des indépendants et du centre catholique, eurent pour effet de brusquer le dénouement, de jeter un voile sur la façon dont s'accom-

plissaient de concert la capitulation et la révolution allemandes, et de nous placer devant une Allemagne tellement désemparée et impuissante que, dans la défaite présente, tout danger d'avenir semblait exclu. L'Allemagne elle-même, d'ailleurs, paraissait se segmenter plutôt que s'unir. La Bavière, la Saxe, les provinces rhénanes, la Thuringe s'écartaient de la Prusse qui les avait menées à l'abîme, et le premier législateur qui rédigea le projet de Constitution[1] nouvelle de la future Allemagne, le professeur Hugo Preuss, proposait au mois de janvier 1919 un plan rationnel, selon lequel il devait être tenu compte des vraies nécessités économiques et des vraies traditions plus que des frontières des États actuels. « La Prusse, disait le professeur Preuss, ne peut pas subsister plus longtemps dans son étendue actuelle. Elle est devenue un danger pour l'Allemagne. L'unité même et un particularisme bien entendu exigent également sa suppression. » Il semblait que le vent de la défaite et les circonstances dans lesquelles la démocratie prenait le pouvoir, eussent aboli le privilège prussien et rendu vaines les préoccupations du péril militariste et unitaire. C'est pourquoi sans doute les Alliés se montrèrent moins sensibles au risque auquel menaçait de les exposer le maintien de la renaissance d'une unité allemande aussi compacte que sous le précédent régime, et pourquoi la Conférence de Paris, absorbée par tant de problèmes, ne se soucia pas d'ajouter à sa rude tâche celle d'intervenir dans la constitution intérieure de l'Allemagne.

Aussi bien le dernier mot n'est-il pas dit sur le régime du « Reich » de demain. Si le 31 juillet 1919, l'assemblée de Weimar, malgré les propositions du professeur Preuss, finit par adopter une Constitution centralisatrice et unitaire, un parlementarisme démocratique où subsiste le virus prussien, les dissentiments et divisions sont loin d'être terminés entre particularistes et unitaires. Tout récemment encore, tant en Bavière et en Wurtemberg qu'en Thuringe, dans le grand-duché de Bade, la Hesse et les Pays rhénans, les membres du parti du Centre et les anciens progressistes se sont soulevés contre les prétentions des socialistes démocrates prussiens de l'école de Scheideman, Ebert et Noske, de régenter et asservir toute l'Allemagne. S'il n'y a pas lieu de se faire l'illusion que l'avènement de la

1. Voir sur la nouvelle Constitution de l'Allemagne, l'article de M. Maurice Caudel dans le *Correspondant* du 25 août 1919.

démocratie ait conjuré le péril du militarisme et de l'unité à la prussienne, il ne faut pas croire non plus que cette démocratie soit, comme l'était celle de 1848 et du Parlement de Francfort, inféodée à la Prusse. Le duel n'a pas cessé entre les tendances particularistes et unitaires, entre le Nord et le Sud, entre la Prusse et l'Allemagne. Et peut être la liberté qu'en fait les Alliés et la Conférence ont laissée à l'Allemagne de s'organiser à sa guise, sera-t-elle plus propice au développement naturel de tendances, sinon séparatistes, du moins relativement indépendantes vis-à-vis de la Prusse et de Berlin. Les conditions et exigences économiques exerceront, au reste, leur influence sur cette orientation de l'avenir, et si l'Allemagne veut renouer ses relations avec l'Occident, notamment avec la Grande-Bretagne et la France, ce n'est pas sous la bannière prussienne qu'elle a chance d'y réussir.

III

La difficulté capitale qui a dominé toute la négociation du traité du 28 juin 1919, et qui lui crée un caractère spécial dans la série des traités ayant mis fin à une guerre, c'est que les principes qui ont présidé à son élaboration ont été, non pas le règlement d'un litige entre les Puissances engagées, mais ceux d'une justice internationale destinée à prévenir le retour d'autres guerres et à instaurer un ordre moral et social, une loi des Nations. Les XIV points du président Wilson étaient, à cet égard, comme une sorte de code sinaïtique qui a, pour certaines questions essentielles, limité et restreint l'action des Puissances et imposé des solutions plus théoriques que réellement adaptées aux aspirations et aux besoins de quelques-unes des nations intéressées. L'un de ces points, relatif à la liberté des mers, fut catégoriquement récusé et éliminé par le Gouvernement britannique qui n'admettait pas que son arme principale, la prééminence de sa flotte, pût être affaiblie et diminuée au grand risque de tous les Alliés comme du Royaume Uni lui-même. La France avait le même droit et la même nécessité à invoquer pour la protection militaire du continent et la garde à monter sur le Rhin, « frontière de la liberté ». Le Gouvernement français fit les plus vigoureux efforts pour obtenir sur cette frontière du Rhin toutes les garanties qu'exige, non seulement sa propre sécurité, mais celle de toute l'Europe et du monde. Le

Mémoire présenté à la Conférence le 25 février 1919 par la délégation française et publié en annexe aux *Rapports Parlementaires* de MM. Louis Barthou et Léon Bourgeois, est la démonstration la plus rigoureuse et la plus complète qui pût être faite de cette thèse irréfutable. — M. Hanotaux, au chapitre deuxième de la deuxième partie de son livre, et au chapitre premier de la troisième partie, y a ajouté, en ce qui concerne toute la frontière de l'Alsace-Lorraine, puis la frontière entière du Rhin, toutes les précisions de la géographie, de l'histoire, le résumé de dix siècles de notre vie nationale. L'heure était venue de rendre à la France tout au moins sa frontière de 1814 et de réparer la funeste erreur de 1815, en même temps que l'iniquité de 1871. L'Entente et les Alliés avaient leur garantie et sécurité absolue sur toute l'étendue des mers. Faute du Rhin, ils ne l'ont pas eue sur terre, sur le continent de l'Europe.

Dans le Conseil suprême des Cinq, des Quatre ou des Trois, il a été dit à la France que la Ligue des Nations, les mesures militaires contre l'Allemagne, enfin les traités de garantie signés par la Grande-Bretagne et les États-Unis, compensaient, et au delà, la frontière du Rhin. La France, certes, ajoute une grande foi à la Ligue des Nations, aux mesures de surveillance et de contrôle contre le militarisme allemand et aux deux traités de garantie que MM. Lloyd George et Balfour, le Président Wilson et M. Lansing ont revêtus de leurs signatures à la date même du 28 juin 1919. Le chef de notre délégation et le Président de la Conférence M. Georges Clemenceau, n'en a pas moins lutté jusqu'à la dernière extrémité pour la revendication de ce que nous persistons à considérer comme la frontière commune de la France et de la liberté de l'Europe. Il a, dans des discours émouvants prononcés à la Chambre et au Sénat, soulevé un coin du voile qui couvre encore les délibérations de Conseil suprême. Il nous a laissé comprendre comment il avait été amené à signer lui-même les deux traités d'alliance qui, à côté et au-dessus de la Ligue des Nations, sauvegardent et perpétuent l'union militaire des Grandes Puissances qui ont gagné la guerre et sauvé le monde. Mais notre devoir n'en sera que plus strict et plus impérieux de veiller à la constante exécution de toutes les clauses du traité de Versailles.

Et c'est ici qu'apparaît la vérité des déclarations faites solennellement par le Président Wilson et par le Président Poincaré la veille

même de la signature du traité, et que M. Hanotaux rappelle au premier chapitre de la troisième partie de son livre. « L'Entente se développera en action », avait dit le Président Wilson « La véritable paix, dit à son tour le Président Poincaré, ne sortira que d'une création continue, et cette création continue devra surtout être l'œuvre collective des peuples alliés et associés. »

IV

M. Hanotaux, après avoir signalé avec force et insistance ce qu'il nomme « le sophisme du traité », à savoir le maintien, sinon même le resserrement de l'unité bismarckienne de l'Allemagne et la conservation, en partie, de l'armature et du personnel pangermanistes, — après avoir, en regard, établi le bilan de tout ce que l'Allemagne a perdu en vertu de la guerre et du traité, soit en Europe, soit dans le monde, soit dans son prestige, sa puissance économique, dans le péril permanent qui était en elle, — se demande comment le traité sera appliqué par l'Allemagne et par les Alliés, et ce que nous saurons en tirer pour remédier aux insuffisances et lacunes qu'il n'est plus possible de dissimuler.

Il démontre que le meilleur et le plus sage parti à suivre pour l'Allemagne, la méthode la plus sûre pour s'articuler pacifiquement et fructueusement à l'Europe, serait, sans rompre son unité matérielle et économique, de revenir à ses instincts primitifs et à son véritable intérêt, c'est-à-dire au particularisme, au fédéralisme. L'Allemagne est, par essence, particulariste et fédéraliste. « Le particularisme, a écrit le prince Clovis Hohenlohe dans ses Mémoires, a ses racines profondes dans le caractère national allemand, et ce n'est pas par des théories qu'on s'en affranchira. » « Par ses frontières, conclut à son tour M. Hanotaux, par ses montagnes, par ses fleuves, pas son ciel même, l'Allemagne est divisée. Elle est divisée à l'intérieur, et elle ne peut s'unir que sous une autorité de fer qui devient fatalement une menace à l'extérieur. Pour avoir la paix au dehors et la paix au dedans, il faut que l'Allemagne se désenchaîne de la Prusse. Ce n'est pas autrement qu'elle se rattachera au reste du monde. Il suffit de rappeler le verdict de l'histoire : l'Allemagne sera particulariste et fédéraliste, ou elle ne sera pas. »

Déjà en 1870, au lendemain de Sedan, M. Renan écrivant le 15 septembre dans la *Revue des Deux Mondes* son article intitulé « la Guerre entre la France et l'Allemagne », avait énoncé, comme une loi, l'absorption future de la Prusse par l'Allemagne. « Il n'y a plus aucune analogie en histoire, disait-il, si l'Allemagne conquise ne conquiert la Prusse à son tour et ne l'absorbe. Il est inadmissible que la race allemande, si peu révolutionnaire qu'elle soit, ne triomphe pas du noyau prussien, quelque résistant qu'il puisse être. Le principe prussien a fait quelque chose de très fort, mais qui ne saurait durer, au-delà du jour où la Prusse aura terminé son œuvre germanique. Sparte eût cessé d'être Sparte, si elle eût fait l'unité de la Grèce. » — Pendant un demi-siècle, la prophétie de M. Renan ne s'est pas réalisée. Aujourd'hui encore les faits immédiats semblent lui donner tort. Mais qu'est-ce qu'un demi-siècle dans l'histoire, et la défaite du militarisme prussien en 1918 ne sera-t-elle pas le signal de l'événement prévu et annoncé par l'auteur de la *Vie de Jésus*? Le duel qui s'est engagé l'année dernière à Weimar entre les fédéralistes et les unitaires s'est terminé par la victoire de ces derniers. Mais pour combien de temps, et les récents événements survenus en Bavière, dans les Pays rhénans, dans le grand-duché de Bade, en Thuringe, ne laissent-ils pas présager une évolution qui entraînerait vers d'autres destinées le Sud et l'Ouest de l'Allemagne? Et surtout, n'est-il pas de l'intérêt de l'Allemagne que, dans le cours nouveau qui s'ouvre devant elle, dans la façon dont elle aura à exécuter le traité de 1919, elle s'affranchisse de la Prusse pour pouvoir s'articuler à l'Europe et se réconcilier avec le monde civilisé?

Les Alliés ont, de leur côté, à veiller, dans l'application et l'exécution du traité, non seulement à ce que toutes les clauses en soient strictement observées, mais à ce que les Puissances restaurées ou agrandies et fortifiées par la paix de Versailles, soient soutenues dans la tâche et le rôle que leur crée cette paix, et à ce que l'Allemagne elle-même, en s'articulant à la nouvelle Europe, s'habitue à respirer, à agir, à vivre avec l'Europe. « Si nous n'avons pu faire par le traité, écrit M. Hanotaux, la substitution qui eût été désirable de la confédération à la centralisation unitaire, faisons-le par les conséquences du traité et par l'adhésion volontaire de cette partie de l'Allemagne qui veut en finir avec les causes de sa ruine et rayer de son avenir

l'hostilité de l'univers. » Il faut, d'une part, que la Pologne, la Tchéco-Slovaquie, le royaume yougo-slave, la Roumanie, la Grèce, les États formés sur les Marches de l'ancien Empire moscovite, la future Russie elle-même et ce qui restera de la Turquie soient aptes à contenir et refouler les tentatives de résurrection et d'empiètement de la coalition des anciens Empires centraux. Il faut, d'autre part, que l'Allemagne, sentant la solidité et l'efficacité de la nouvelle organisation de l'Europe, voie son intérêt à s'y adapter. « Le travail de réalisation du traité, dit M. Hanotaux, se découvre comme une campagne prolongée. Le sang ne coulera plus (nous devons l'espérer), mais, en attendant la véritable paix, l'Alliance entreprendra cette œuvre collective d'adaptation qui finira, le temps aidant, par établir le droit, c'est-à-dire par obtenir le consentement des parties. »

Dans cette œuvre d'adaptation, les Alliés et ceux qui se joindront à eux auront deux instruments et auxiliaires qui, d'ailleurs, ne font qu'un avec le traité de Versailles, la Ligue des Nations et l'alliance anglo-franco-américaine. L'alliance, sans doute, ne doit jouer qu'en cas d'agression non motivée de l'Allemagne, et la Ligue des Nations, telle qu'elle a été conçue et organisée, n'a peut-être pas encore les moyens de sanction et de réalisation qui lui seraient nécessaires. Mais, pour vivre et se rétablir dans le monde nouveau prévu par le traité, l'Allemagne ne peut à la longue méconnaître la loi selon laquelle ce monde s'ordonne. Après avoir éprouvé le degré d'union et de résistance des Alliés et la vanité des projets que lui soufflent les partis extrêmes de sa politique intérieure, pangermanistes et communistes, elle ne verra d'autre voie que celle de la résignation à son destin et de la carrière que lui ouvrent l'exécution du traité et l'accession à la Ligue des Nations parmi lesquelles elle doit vivre.

Le parti de la raison et de la sagesse ne s'imposera tout à fait, il est vrai, que quand le traité du 28 juin aura reçu son complément, non seulement dans la ratification des traités avec l'Autriche et la Bulgarie, mais dans le traité avec la Turquie et dans la solution du problème russe. A cette guerre née de l'Orient et du rêve monstrueux de la « Mittel-Europa », il ne saurait y avoir de fin et de clôture véritable, sans que le sort de l'Orient ne soit durablement fixé et sans que la brèche ouverte par la révolution russe du mois d'octobre 1917 ne

soit comblée. Il ne suffit pas que les traités de Brest-Litovsk aient été abolis. Il faut que toute la frontière d'Orient soit clairement tracée et qu'au delà de la barrière formée par les États balkaniques, la Pologne, la Roumanie, la Yougo-Slavie et la Grèce, les immenses espaces de la Russie et de l'ancienne Turquie ne demeurent pas exposés aux entreprises d'un nouveau plan d'impérialisme qui chercherait sa compensation et sa revanche dans les plaines de la Moscovie et sur les routes d'Asie. Le jour où la sanglante tragédie du bolchévisme aura pris fin, soit par son propre épuisement, soit par les mesures concertées contre elle, les Alliés seront, j'imagine, tout aussi bien outillés que les industriels, les ingénieurs et les financiers de Berlin pour reconstituer la Russie nouvelle et en faire l'un des membres utiles de la Ligue des Nations.

V

A côté de ce que M. Hanotaux a nommé le sophisme du traité du 28 juin, je veux dire le maintien de l'unité allemande, il est un autre sophisme, un autre paradoxe dont les Alliés et la France la première, subissent dès à présent l'effet : en vertu des articles 231 à 244 sur les réparations, bien que l'Allemagne et ses alliées soient reconnues responsables de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les Gouvernements alliés et associés et leurs nationaux, la réparation de ces pertes et dommages est, à cause de l'insuffisance des ressources de l'Allemagne, réduite à la réparation des dommages subis par la population civile de chacune des Puissances alliées et associées. Or cette réparation ne pourra être effectuée qu'après évaluation et fixation du montant de ces dommages par une procédure compliquée et des modalités d'acquittement s'étendant sur une période de trente ans. Bien plus encore, comme l'Allemagne, par suite de l'insuffisance de ses ressources et par la dépréciation de sa monnaie ainsi que par l'affaiblissement de son crédit, ne peut guère, dans les premières années du moins, s'acquitter que par des bons ou par des livraisons en nature, la France aura, dès cette période, à subvenir elle-même par avance aux dépenses immédiates de réparation de ses territoires dévastés et à se faire ainsi comme le banquier de la partie défaillante. D'où cette conséquence que le règlement et le mécanisme même des réparations entraînent et

exigent entre le vainqueur et le vaincu une solidarité économique[1] qui n'était peut-être ni dans nos prévisions, ni dans nos désirs.

Si l'Allemagne doit être sincère et exacte dans sa résolution d'exécuter le traité, et si elle se tient et confirme dans la voie démocratique où elle s'est engagée depuis le mois de novembre 1918, il y aurait pour elle une occasion unique, non seulement d'améliorer ses propres affaires, mais de commencer à combler le fossé qui la sépare des Alliés et de la Ligue des Nations où son intérêt est de pouvoir accéder et pénétrer. L'Allemagne, par la façon dont elle exécutera les clauses du traité et notamment de la partie VIII relative à ces réparations, peut s'ouvrir ou se fermer la porte de la Ligue et en même temps entrer avec les Alliés et tout d'abord avec la France dans des rapports dont toutes deux recueilleront le bénéfice. Il y a là pour l'Allemagne un avenir plus recommandable que celui de la réaction où voudraient la ramener ceux qui déjà l'ont perdue ou du bolchévisme dont elle a, à plusieurs reprises, senti le vent passer sur elle. Nous-mêmes, quelques cuisantes que soient encore nos blessures et nos plaies, ne pouvons être indifférents à la pensée que la procédure des réparations est praticable et que notre créance peut être recouvrée.

Cette procédure des réparations est définie dans les articles précités du traité et dans les annexes qui y sont jointes. Elle se complétera et précisera par les travaux de la Commission interalliée qui vient d'être inaugurée par M. Millerand et ouverte sous la présidence de M. Jonnart, puis de M. R. Poincaré. La Commission aura, d'après l'article 233, à établir d'ici au 1er mai 1921 au plus tard, le total des obligations incombant à l'Allemagne pour la réparation intégrale des dommages subis, et concurremment, l'état de payements, en prévoyant les époques et les modalités de l'acquittement par l'Allemagne de l'intégralité de sa dette dans une période de trente ans. Si, pour que l'Allemagne soit en mesure de faire honneur à ses engagements, une solidarité économique s'établit peu à peu de fait entre elle et les Alliés, la solidarité entre les Alliés eux-mêmes s'impose à plus forte raison. C'est cette solidarité sous forme économique et financière, et par tous les moyens, que la situation

1. Voir sur cette solidarité économique le récent ouvrage de M. Jules Sageret, *Philosophie de la guerre et de la paix* (F. Alcan), 3e partie, chap. VI, p. 391-96).

présente du monde requiert, qu'il est devenu plus que jamais nécessaire de maintenir et de fortifier. Dans la « création continue » qu'exige l'exécution du traité, c'est cette œuvre des réparations qui devra être l'objet de la sollicitude la plus attentive, la plus persévérante, la plus soucieuse de suppléer à tout ce qui dans le traité même serait obscur ou insuffisant. Les Alliés, au reste, sont aujourd'hui édifiés sur le devoir qu'ils ont à remplir à cet égard. Ils ont pris l'initiative de se réunir et de se concerter pour rechercher la solution de la crise que le monde traverse et qu'il serait dangereux de laisser se prolonger. Aux efforts de la Commission interalliée des réparations doivent se joindre ceux de tous les vrais amis de la paix, de tous ceux qui ne désespèrent pas du sort de l'humanité.

Quelques jours après l'inauguration des travaux de la Commission des réparations, s'est ouverte à Paris la session du Bureau international du travail, prévu par l'article 393 du traité de Versailles. Le directeur de ce Bureau, M. Albert Thomas, le lendemain même de cette ouverture, nous a annoncé, dans la séance qu'a tenue en Sorbonne le 30 janvier l'Association française pour la Société des Nations, que ce Bureau du travail serait, dans la pensée et la volonté de tous ses membres, l'un des artisans les plus loyaux et les plus dévoués de l'œuvre universelle de paix et de solidarité.

VI

Dans la conclusion de son ouvrage, M. Hanotaux a vigoureusement ramassé et concentré en quelques pages les observations de présent et d'avenir que lui inspire le traité. Il y a joint des avertissements et des conseils sur ce que, dans sa pensée, il reste à faire et à refaire.

Le traité restaure le droit, il restitue l'Alsace et la Lorraine, la Pologne, le Slesvig et les nationalités opprimées du centre de l'Europe. Il abolit le prestige et les œuvres de la force, la menace permanente que faisaient peser sur le monde l'organisation d'une caste militaire et la politique d'un État autocratique dont la guerre était le principe et l'industrie. Il a, dans les diverses parties de l'univers, supprimé les colonies allemandes et pris contre les méthodes commerciales, industrielles et économiques de l'Allemagne les mesures de préservation que, dans la limite du possible, l'expérience suggérait.

Mais l'Allemagne reste unie, sinon même renforcée dans son unité, elle n'est pas écartée de la rive gauche du Rhin. La domination prussienne en Allemagne n'est pas atteinte directement par le traité, et c'est d'autres causes, d'autres influences, d'une heureuse articulation de l'Allemagne à l'Europe par son propre intérêt et par un cours plus favorable de l'histoire qu'il y a à attendre, en même temps que de notre vigilance et de l'union indéfectible des Alliés, les correctifs et amendements qu'exige l'avenir de la paix.

M. Hanotaux reconnaît, d'ailleurs, et apprécie à leur haute valeur les garanties supplémentaires qu'offrent la Société des Nations, quand elle sera pourvue des organes de contrôle et de défense qui lui manquent encore, et les deux traités d'alliance avec la Grande-Bretagne et les États-Unis, si ces traités demeurent la loi et le pacte mutuel de puissances résolument unies contre un ennemi qui garde, lui, son unité.

La paix reste donc une œuvre de constant labeur et, pour reprendre le mot déjà répété, de « création continue ». Et l'accomplissement de cette œuvre, ce n'est plus par la Conférence et le Conseil suprême, c'est par la diplomatie, c'est-à-dire par l'organe permanent de copénétration mutuelle des peuples, qu'il peut être effectué et assuré. « On ne peut se passer d'elle, écrit M. Hanotaux, car sans elle il n'y a plus de contact. » Et il ne craint pas d'ajouter : « Les traités sont à remanier sur certains points, et cela doit se faire avec le concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les expériences et avec l'aide du temps. Il existe un ordre européen : cet ordre, il faut le dégager. Cela ne s'improvise pas. » Et son dernier mot est un mot de confiance dans la part qui, pour obtenir de tels résultats, doit être celle de la France. « La France doit jouer, dans les affaires de l'Europe continentale, un rôle prépondérant. La France sait l'Europe, la France aime l'ordre, elle aime les faibles, elle est modérée, elle est raisonnable, elle est brave. Qu'elle parle donc, et qu'elle parle clair selon son nom : Franchise de France; qu'elle agisse, et selon sa force retrempée dans la victoire. »

Sur les points essentiels, ces conclusions s'accordent avec celles auxquelles étaient, de leur côté, parvenus les deux rapporteurs du traité à la Chambre et au Sénat, MM. Louis Barthou et Léon Bourgeois. — Dans les améliorations et perfectionnements à

apporter au traité lui-même, il n'y a ni danger de l'infirmer, ni atteinte aux traditions strictement diplomatiques. La plupart des traités ont, dans l'histoire, subi cette loi. Les traités de Westphalie eux-mêmes, malgré la longue élaboration qui avait présidé à leur rédaction, malgré la solennité avec laquelle ils avaient été conclus, ont été plus d'une fois dans les négociations ultérieures entre les cours l'objet de commentaires, d'interprétations qui, sans altérer les textes, les éclaircissaient, ou rendaient l'exécution plus conforme aux desseins véritables des puissances contractantes. — Et d'ailleurs, ici, le nombre des questions abordées dans le traité, le nombre des puissances qui y ont pris part, l'importance et la complexité des intérêts sont tels qu'il est inévitable que dans la pratique, et à l'usage, se révèlent des lacunes, des omissions, des retouches. L'important c'est que, dans ce travail d'élucidation et d'amendements l'union reste entière entre les Alliés et que surtout l'objet et l'esprit fondamental de traité demeurent au-dessus de toute tentative faite pour les diminuer. Le traité du 28 juin 1919 est appelé à être pour une longue période la charte de l'Europe et du monde. Il ne peut être interprété et appliqué que dans l'esprit qui a animé les puissances alliées et associées et la Ligue déjà formée par les Nations pour le triomphe définitif du droit, de la liberté, de la justice et de la paix.

« Le traité du 28 juin, écrit encore M. Hanotaux, dont je tiens à citer cette dernière sentence, est une œuvre humaine. Il est fait de transactions, de concessions et d'imperfections. Mais il s'est voulu lui-même meilleur en créant l'instrument de son propre perfectionnement. Il a laissé debout une Allemagne unie : c'est sa faiblesse. Il a érigé la Société des Nations : c'est sa force. L'alliance entre les grandes nations enfin maintient le « pouvoir exécutif de la victoire », et c'est le pont qui permettra de gagner les temps nouveaux ».

Que si l'Allemagne, comme elle a déjà fait mine de le vouloir, essaie de ruser, d'éluder, d'élimer le traité, il y a dans les articles 428 à 432 du traité lui-même, il y a aussi dans ce que M. Hanotaux a si bien nommé le « pouvoir exécutif de la victoire », de quoi maintenir et assurer contre toutes les résistances la volonté des Puissances qui est le verdict même du Droit.

A. Gérard,
Ambassadeur de France.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ITALIENNE
EN EUROPE ORIENTALE

Les efforts que font les négociants italiens pour conquérir les marchés de l'Europe orientale ne sont un secret pour aucun de ceux qui ont voyagé quelque temps dans ces pays. A Belgrade, à Constantinople, à Sofia, comme à Bucarest, le marché est envahi par cette cotonnade italienne à très bas prix et de très médiocre qualité que l'on nomme la « marquisette »; toutes les boutiques d'alimentation regorgent de denrées, boîtes de conserves, vins italiens. Il nous a donc semblé utile de rechercher, en les groupant par chaque pays, les différents symptômes d'expansion économique italienne en Europe orientale.

*
* *

1° *Bulgarie.* — En mai 1919 se fondait à Sofia une association italo-bulgare pour le développement des relations économiques entre l'Italie et la Bulgarie. Le comité comprenait des personnalités italiennes résidant en Bulgarie et des personnalités bulgares.

En mai, affrètement pour Varna par un groupe de négociants italiens de trois navires. Les marchandises composant la cargaison de ces bateaux ne devaient pas être vendues mais servir sur place de moyen d'échange pour des produits bulgares qui seraient utilisés comme fret de retour. Le *Constantinopoli* apporta ainsi des étoffes de coton, du cuir, des bougies, des cordons pour cordonniers, des clous, du savon de lessive, du café. Ces marchandises furent échangées par la Direction de la Prévoyance sociale bulgare contre des peaux de mouton. Le chargement du bateau *Albania* comprenait du soufre, de l'huile, des olives, de la ficelle, des montres, du savon, etc.

Du mois de mars au mois de juin, 12 bateaux étrangers ont

accosté le port de Varna, dont 5 italiens, 3 anglais, 4 américains. Dans la première quinzaine de juillet 12 navires ont déchargé des marchandises dans le même port, dont 6 italiens, 2 anglais, 3 américains, 1 de la Ligue des Nations;

2° *Grèce.* — En juin 1919, les représentants de la Grèce à Rome, Gênes et Turin transmettaient au ministère des Affaires étrangères à Athènes, différents mémoires d'un grand nombre de maisons de commerce italiennes désireuses d'obtenir des informations détaillées sur le mouvement commercial et industriel de la Grèce et sur la navigation hellénique. Les commerçants italiens exprimaient le désir d'entrer en relations d'affaires avec les négociants grecs. Dans ce même mois, on signalait à Athènes l'arrivée de M. Ascieri, représentant de « l'Union italo-grecque », de Rome, chargé d'étudier la situation financière, commerciale et industrielle en Grèce.

Deux mois plus tard, l'Italie chargeait un de ses nationaux de se rendre à Salonique pour s'occuper de la réorganisation du système d'exploitation des salines de Macédoine. A la même époque, le ministère du Commerce, à Rome, informait que l'attaché commercial italien à Athènes aimerait à recevoir les catalogues de certaines productions italiennes (matériel électrique, moteurs pour l'industrie, instruments scientifiques, appareils photographiques, machines et instruments agricoles, quincaillerie et ferraille, instruments de musique, spécialités pharmaceutiques), afin de pouvoir les faire mieux connaître en Grèce. Enfin, non seulement l'Italie inondait la Grèce de prospectus et de catalogues, mais encore les milieux gouvernementaux italiens encourageaient l'installation dans ce pays de filiales ou de succursales de firmes italiennes. C'est ainsi que la « Société Internationale de Producteurs et de Commerçants » de de Rome créait une succursale à Salonique, dont le directeur était un indigène, M. Tazartes Lévy.

Dernièrement le ministère des Finances helléniques a publié des statistiques d'où il résulte que pendant le premier trimestre de cette année il a été importé en Grèce 25 millions de francs or de marchandises italiennes. Le total des exportations grecques à destination de l'Italie s'est élevé pendant la même période à 3 millions de francs.

Enfin le Gouvernement italien a installé à Salonique une délégation commerciale qui a pour objet d'intensifier le commerce natio-

nal dans le bassin oriental de la Méditerranée et en particulier en Macédoine;

3° *Pologne.* — Dans le milieu de 1919, sur l'invitation du Gouvernement italien, le délégué du ministère de l'Industrie et du Commerce de Pologne, M. l'ingénieur Mirdwski, visita les usines principales de Milan, de Turin, de Gênes et de Rome et il constata que l'industrie italienne, surtout dans les branches de l'automobilisme, de l'électrotechnique et des produits en émeri, ainsi que des outils, se prêtait facilement à l'exportation en Pologne.

Dans le même temps se créait à Milan une société commerciale « Societa per il commercio Italo-Polacco » et les représentants de la maison « Fratelli Dikter » se rendaient à Varsovie pour entrer en relations avec les négociants polonais; le Dr Antonio Menotti Corvi, économiste italien, s'occupait à rassembler les matériaux pouvant servir la cause d'un rapprochement économiste polono-italien; M. Skurmunt, ministre de Pologne près le roi d'Italie, déclarait qu'il avait reçu de son gouvernement l'instruction de travailler à renforcer les liens d'amitié et de solidarité existant entre la Pologne et l'Italie, et envisageant cette solidarité sur le terrain économique, le ministre, s'adressant à la presse italienne, ajoutait : « Il conviendrait à la Pologne d'acheter en Italie des machines, des étoffes, des fruits et il conviendrait à l'Italie d'acheter en Pologne du charbon, du pétrole, de la benzine, du sucre, des huiles minérales. En attendant, nous sommes en train de traiter avec l'Italie la vente de 800 wagons de benzine et d'huiles minérales. »

En octobre, à la suite de négociations entre le général Katrowski, chef de la mission militaire polonaise des acquisitions en Italie et la Banca Italiana di Sconto, cette banque achetait 50 millions de lires de l'emprunt polonais et elle l'introduisait sur le marché italien. Elle prenait également des dispositions pour installer une succursale à Varsovie;

4° *Roumanie.* — En juillet 1919, le Gouvernement roumain achète en Italie 300 wagons d'orge et d'avoine à 5,600 lires le wagon; cette fourniture était destinée à satisfaire les besoins de l'armée.

A partir du mois de mai, des marchandises italiennes, en particulier des étoffes, sont débarquées en grande quantité à Galatz et à Braïla. Alors que les commerçants des autres pays se laissaient

arrêter par les difficultés de règlement des échanges provenant de la dépréciation du change et de l'interdiction d'exporter de la Roumanie la monnaie nationale, les Italiens tournaient la difficulté en opérant de la façon suivante : le commerçant roumain déposait une somme donnée, soit 200.000 lei, dans une banque roumaine désignée par le négociant italien. Sur le vu du reçu, le négociant faisait un crédit à six mois ou à un an de 100 à 80.000 lires. Si le dépôt était impossible au nom du vendeur, on expédiait à celui-ci le reçu sans lequel le déposant ne pouvait toucher au dépôt. Des banques italiennes accordaient également des crédits aux associations de commerce et aux coopératives roumaines; elles créaient même des coopératives en Roumanie. La caisse des fonctionnaires de l'État roumain faisait des achats en Italie avec des crédits de seize mois à intérêt de 6 p. 0/0.

Dans ces derniers mois, l'Italie aurait vendu en Roumanie plus de 2 milliards et demi de lei de marchandises;

5° *Russie méridionale.* — Dès le mois de mars 1919, une Chambre de commerce italo-russe se constituait à Milan dans le but d'envisager la reprise des relations commerciales avec la Russie. Cette institution recueillait de nombreuses et importantes adhésions dans le monde industriel et commercial italien.

Sous le nom de « Syndicat industriel et commercial italo-russe » se constituait, en mai, à Rome, une société anonyme au capital de 2 millions de lires dont le but était de développer le commerce italien avec l'Orient et spécialement avec la Russie méridionale. Les fondateurs, qui avaient versé chacun un quart du capital, étaient le « Banco di Roma, la « Russisch-Asiatische Bank », M. Skidelsky et le « Syndicat colonial italien ».

En juillet, quatre vapeurs : l'*Ingul*, le *Pavanna*, l'*Alfonso Fiero* et le *Ducania*, arrivèrent à Novorossisk avec des cargaisons de marchandises italiennes. Ces bateaux retournèrent chargés de tabac, d'huile, de laine et de naphte. Des navires russes allèrent également chercher des produits italiens. Dans le même mois, une société était constituée pour entreprendre le trafic italien avec le bassin du Donetz (mer d'Azoff). Il ne pouvait s'agir que d'un échange de produits, étant donné la désorganisation de la Russie au point de vue monétaire et la dépréciation du rouble qui en résultait. Dans les

milieux financiers, cette tentative fut suivie avec un réel intérêt.

Il est intéressant de constater que l'Italie porte à l'Ukraine un très vif intérêt et le désir manifeste qu'elle a de commercer avec ce pays.

D'une conférence faite à la Chambre de commerce de Milan par le consul d'Italie à Marioupoul, il ressortait que l'Italie pouvait exporter immédiatement dans la Russie méridionale des objets fabriqués et en importer des matières premières en bénéficiant de la différence du change. Le résultat de cette conférence fut la réunion d'une commission de neuf industriels chargés de préparer la formation d'une société d'exportation et d'importation en Russie méridionale.

A la même époque revenait en Italie une mission militaire italienne qui était allée étudier les ressources du Caucase, examiner les possibilités d'une participation de l'Italie au commerce de cette région, négocier un accord avec les Anglais pour le régime à donner à la flotte de la mer Caspienne, etc. Le rapport de cette mission au gouvernement concluait à l'envoi dans ces régions d'une mission économique spéciale composée exclusivement de commerçants et d'industriels.

A partir de juillet, un vapeur italien chargé de produits manufacturés arrive en Géorgie chaque semaine. L'activité des Italiens dans le Caucase devient de jour en jour plus intense. M. Vittorio Novorese, professeur de géologie, et M. Méranda, inspecteur du service des forêts en Italie, tous deux membres de la mission italienne, partent de Tiflis pour procéder sur place à une inspection des richesses naturelles de la Géorgie. Accompagnés de représentants des ministères géorgiens du Commerce, de l'Industrie et des Travaux publics, ils visitèrent en premier le bassin houiller de Tkvibouli et les mines de manganèse de Tchiatouri, puis les forêts de Géorgie.

Nous avons également à signaler la création par la « Banca Italiana di Sconto » de la « Banca Italo-Caucasica di Sconto » au capital de 40 millions de lires. Elle a pour objet l'intensification des relations commerciales et industrielles entre l'Italie et l'Orient, notamment la région du Caucase. A cet effet, elle ouvrira prochainement des succursales à Tiflis, à Bakou, à Grosny etc., Dans le conseil d'administration figurent M. Tchermoeff, président de la mission

diplomatique de la République du Caucase du Nord à la Conférence de la Paix et le général Savitski, membre de la même mission;

6° *Tchéco-Slovaquie.* — En avril 1919, une commission commerciale italienne, sur l'initiative de l' « Institut pour les échanges commerciaux entre l'Italie et les pays tchéco-slovaques », partait pour Prague dans le but d'étudier les conditions de ce marché afin d'établir le plus vite possible des rapports commerciaux entre ces deux États.

En mai, se place à Rome la création d'une société anonyme pour le commerce avec la Tchéco-Slovaquie. Son but était de grouper en une union étroite les importateurs et les exportateurs et de lever les obstacles qu'ils pourraient rencontrer.

Dans le même mois un accord commercial provisoire était conclu entre le Gouvernement italien et la République tchéco-slovaque et une commission mixte était créée à Milan pour régler les échanges entre ces deux pays d'accord avec la commission militaire des Transports. Ces organismes déployèrent une activité extraordinaire et à partir du mois de juin, chaque semaine, des deux têtes de ligne Milan-Musocco et Budéjovice, partirent des centaines de wagons de marchandises et de voyageurs. Une Chambre de commerce italo-tchéco-slovaque se constitua par la suite pour continuer l'œuvre de ces commissions après la signature du traité de paix;

7° *Turquie.* — Dès le commencement de 1919, la succursale du « Banco di Roma » à Constantinople reprenait son fonctionnement régulier et donnait l'appui le plus robuste à la reprise des trafics italiens en Turquie et dans tout le Levant. Détail intéressant, outre les opérations de banque ordinaires cette succursale s'occupait aussi du recouvrement des créances des firmes et des citoyens italiens sur les sujets ottomans et sur l'administration gouvernementale restant en souffrance depuis le début de la guerre. Le « Banco di Roma » créait en même temps plusieurs agences et succursales en Syrie.

En avril 1919, le ministre des Transports italien fonde une ligne extraordinaire et temporaire de navigation Tarente-Constantinople et vice versa. Les départs sont hebdomadaires et le service est assuré par des navires de 3,600 tonnes.

Dans le même mois un « Consortium pour le commerce d'Orient » au capital de 5 millions de lires était créé à Milan. Son rayon

d'action comprenait la Syrie, l'Asie Mineure, l'Archipel, Constantinople et les ports de la mer Noire. Ce consortium acceptait les marchandises diverses pour lesquelles il avait déjà obtenu le permis d'exportation. Il en assurait la vente pour le compte et à l'avantage complet des propriétaires. Les industriels et les commerçants qui avaient intérêt à faire connaître leurs produits dans les pays du Levant étaient invités à faire parvenir au Consortium des échantillons, des catalogues avec les prix courants et un abondant matériel de réclame afin d'être représentés à l'exposition flottante organisée sur un navire par le Consortium. A chaque escale les commerçants de la région sont invités à monter à bord. Les commandes sont acceptées et transmises télégraphiquement aux manufacturiers italiens qui expédient les marchandises aux acheteurs. Pour faciliter la participation à cette exposition et pour lui donner un caractère d'utilité générale, cette participation était complètement gratuite.

En vue de reprendre très rapidement les relations commerciales avec le Levant et de profiter de cet état transitoire pour s'implanter dans ces régions, le ministre italien de l'Industrie, du Commerce et du Travail donna, vers le commencement de mai, des instructions pour faciliter l'obtention des permis d'exportation vers la Syrie, la Palestine et les autres parties de l'Empire ottoman. D'accord avec le ministre des Transports, un service de navigation bimensuel était organisé par Alexandrie, vers Kaïffa, Jaffa, Beyrouth et les autres Échelles du Levant. Ces services devaient être accrus dès que le tonnage disponible augmenterait.

En juillet, l'Italie se préoccupa de créer un port pour le trafic avec l'Orient qui serait comme une succursale de Brindisi. Ce nouveau port serait Costrone. Le Gouvernement concéda à ce port une somme de 20 millions de lires pour des travaux d'agrandissement qui devaient être exécutés par une association constituée à cet effet.

Enfin le premier numéro de la *Revue commerciale du Levant*, organe mensuel de la Chambre de commerce française de Constantinople, signale que « l'Italie, qui se distingue par une grande activité, a introduit de forts lots de marchandises à Constantinople ».

***

Ces quelques faits précis peuvent donner une idée, à défaut de statistiques qui ne sont pas encore dressées, de l'activité économique italienne en Europe orientale. Notre alliée, qui possède de grandes réserves d'hommes, cherche à procurer du travail à tous ses enfants par l'intensification de sa production, afin d'arrêter une émigration qui jadis allait mettre en valeur des pays, concurrents peut-être demain de l'Italie dans la lutte économique mondiale; de cela nous ne saurions la blâmer. De même nous ne pouvons qu'admirer la hardiesse en affaires, la grandeur de vue de la majorité des négociants, industriels et banquiers italiens. Nous déplorons que nos compatriotes n'aient pas les mêmes qualités, que la plupart de ceux que les marchés d'Orient ont tenté aient montré jusqu'à présent une étroitesse d'idées extraordinaire. Les larges bénéfices réalisés en France dans toute cette période de guerre et d'après-guerre par tous ceux qui ont pu produire ou se procurer n'importe quelles marchandises, ne sont guère faits, certes, pour inciter les commerçants et les industriels français à consentir des sacrifices pour la conquête d'un marché étranger. Ils devraient cependant comprendre que cette période de malaise économique, produit par la raréfaction universelle des denrées et des marchandises, ne durera pas; que dans un avenir difficile à fixer, il arrivera un moment où il y aura surproduction pour certains objets. Les nations qui n'auront pas su se créer des débouchés extérieurs seront alors fort embarrassées.

Nous espérons donc que nos puissantes firmes industrielles et commerciales qui ont formé de nombreuses sociétés pour développer nos affaires avec l'Orient, sociétés qui, hélas, jusqu'à présent, n'ont rien essayé, rien tenté, fassent un grand effort pour introduire nos produits sur les marchés de l'Europe orientale et concurrencer heureusement, dans cette lutte économique, les efforts des autres peuples.

PIERRE CAUBOUE.

CE QUE LE PRÉSIDENT WILSON
A FAIT A PARIS

Dans le petit livre qu'il vient d'écrire sur « Ce que le président Wilson a fait à Paris », M. Ray Stannard Baker ne nous fait pas de grandes révélations, mais il nous aide à comprendre.

Il était bien placé pour voir. Chef du Bureau américain de Presse à Paris, il approchait constamment le Président. Il pourrait nous donner l'emploi de chacune de ses journées, et il nous communique, en effet, l'un d'eux, à titre d'exemple. Il a suivi, sur la physionomie du chef, la marche des négociations. C'est un observateur avisé; il sait bien voir; il a, sur la nature d'esprit du Président, une page très fine. Au surplus, il a été mêlé lui-même aux affaires, au moins dans une circonstance. C'est lui qui eut mission de faire entendre raison aux délégués chinois, dans la question du Chan-Toung.

M. Baker est tout favorable à M. Wilson. Il écrit pour ses concitoyens, qu'il estime bien froids pour l'œuvre présidentielle. Il a publié ces pages en novembre 1919, au moment où la maladie tenait l'homme d'État à la Maison Blanche, derrière des portes closes, après le grand effort de persuasion sur le peuple américain, et la campagne de discours poursuivie du Mississipi au Pacifique. Le geste de M. Baker est louable. Ce n'est pas le dithyrambe qui grossit le bruit d'un succès grandissant, c'est un témoignage sincère, et peut-être courageux, en faveur d'une politique à son déclin.

M. Baker tient ferme pour son Président. Il voit en lui le grand homme du traité de Versailles : « Durant les six mois troublés de la Conférence, le centre, le foyer de la lutte fut le conflit entre le président Wilson exigeant un règlement selon de larges principes (que tout le monde avait acceptés!) et les autres puissances alliées réclamant divers avantages ou remboursements matériels ». Dans le traité « les aspirations, les espérances, les vues d'avenir, les aspects moraux furent tous introduits par notre Président américain, et par

1. Ray Stannard Baker, *What Wilson did at Paris*. New-York, Doubleday, Page and Cie, 1 vol. in-16 de x-113 p. 1919.

personne autre.... Le Président se présenta à Paris comme le grand guide moral du monde et, durant la Conférence, il ne perdît pas de vue un instant les idéals pour lesquels il était venu combattre. » — Par contre, l'auteur juge avec sévérité les diplomaties européennes, qu'il trouve trop soucieuses de leurs intérêts nationaux. Il constate du reste qu'elles étaient fort bien informées : « Durant toute la Conférence, une des choses les plus extraordinaires fut l'efficience des Ministères des affaires étrangères, ou des mécanismes diplomatiques anglais et français. Ils avaient toujours un plan prêt, qu'ils avaient toujours minutieusement élaboré. Même dans les petits comités, à un ou deux desquels je siégeai, une question n'était pas plutôt posée que le Français ou l'Anglais avait un plan, soigneusement étudié et superbement dactylographié, à déposer sur la table ».

Le Président dut encore beaucoup compter avec la dialectique serrée ou avec les attitudes fuyantes de ses interlocuteurs. Ici nous trouvons quelques portraits finement tracés. Voici Lloyd George : « Personnellement, Lloyd George fut à Paris une des figures les plus charmantes et les plus aimables, plein de vif argent celtique, orateur torrentiel dans les conférences. Mais jamais personne ne fut bien sûr, l'ayant entendu affirmer un jour une résolution immuable, qu'il ne serait pas, le lendemain, immuablement résolu dans un autre sens. Il était plein d'idées brillantes et soudaines; il éprouvait des enthousiasmes; il avait des paniques, — et il divertissait et charmait à peu près tous ceux qui l'approchaient. Il lui fallait son thé chaque après-midi, et il l'avait, quoique cela bouleversât tous les usages de cette très solennelle institution, le Ministère français des Affaires Étrangères ». Et Clemenceau : « Quant à Clemenceau, nul de ceux qui l'ont vu tous les jours à Paris n'a pu s'empêcher d'éprouver pour lui une sorte d'admiration personnelle durable, quoiqu'il fût opposé au président (Wilson) dans presque toutes les questions qui se présentèrent. Je le vois encore, la carrure aussi solide, trapue et puissante que si elle avait été taillée dans le chêne, les jambes courtes, la poitrine large, la tête droite et rejetée en arrière, avec le sommet du crâne chauve couleur de vieux parchemin et taché de rousseurs.... Les Français le nommaient justement « le Tigre ». Il avait une verve dévastatrice. Après une longue vie, dans laquelle il avait tout vu, tout fait et tout éprouvé, il n'avait plus

d'illusions, rien qu'une sorte de brûlante flamme de passion pour la France. Tout le reste n'était que vanité. Si vieux, si connaisseur du monde, si entêté, si spirituel, et avec tout cela si gracieux (Français jusqu'aux moelles !) personne ne peut lui être comparé dans le monde entier aujourd'hui. » — Le débat, avec ces Français, n'était pas commode. « Ils s'escrimaient toujours au fleuret, courtoisement, mais avec une incomparable adresse à poser les alternatives et une patience à user les rocs les plus résistants. A la Conférence, on pouvait croire, un jour, que Clemenceau avait été bien chapitré et convaincu. Le lendemain matin, quand on reprenait la question, Clemenceau était revenu exactement au point de départ et il fallait recommencer tout l'effort pour le convaincre. M. Bourgeois fit le même discours, développant le point de vue français sur la Ligue des Nations, nombre de fois, *in extenso*, dans différentes conférences, et, après avoir été battu chaque fois dans les scrutins, il l'exposa sous la forme d'un rapport développé. »

M. Wilson l'emporta finalement, sur la plupart des points, et comment il y parvint, c'est ce que M. Baker nous aide à comprendre. Ce ne sont que quelques lignes éparses dans son livre, mais elles suffisent, surtout quand on sait comment le Président travaillait. C'est un solitaire. A Paris comme à Washington, il vit confiné. Il ne reçoit que les hommes qui lui conviennent, et il ne leur dit que ce qu'il juge bon. A Paris, il est bien plus loin encore de l'opinion américaine qu'à Washington, et il s'entête plus complaisamment encore dans son illusion favorite : qu'il représente à lui seul, pleinement et fidèlement, l'opinion de la majorité de ses concitoyens. Il a passé l'Atlantique en portant avec lui quatorze principes, à la manière de Moïse descendant du Sinaï, serrant sur son sein les tables de la Loi. Moïse dut sans doute user de dialectique pour imposer la Loi à son peuple. Le Président a laissé le sien de l'autre côté de l'eau et s'adresse aux Gentils. Dès le début, il est décidé à triompher, et il y met d'autant plus d'ardeur qu'il s'adresse aux « gens de l'erreur », comme disait Mahomet. Il consent à discuter, parce qu'il est courtois, mais à la condition d'avoir finalement gain de cause, parce que c'est lui qui a raison.

Il l'emporta, à cause de l'avantage immense qu'il possédait sur ses interlocuteurs. Ce n'est pas là question de principes — la suite l'a

bien prouvé — mais pure question de fait. M. Wilson, loin de l'opinion américaine, loin du Congrès, *plénipotentiaire* dans le sens plein et absolu du terme, ne prenant d'instructions que de lui-même, traitant en son propre nom — Louis XIV n'eût pas fait autrement s'il avait négocié en personne à Aix-la-Chapelle, à Nimègue, à Ryswyck ou à Utrecht. Napoléon Ier ne l'a jamais fait — domine MM. Clemenceau et Lloyd George, talonnés par leurs Parlements, harcelés par une politique intérieure inquiétante, soucieux de réalisations, pressés d'en finir. M. Baker nous livre tout le secret : « Peu de personnes comprennent combien terrible était la condition de toute l'Europe durant la Conférence. Tous les Gouvernements étaient lézardés. Le moindre faux pas de la part de M. Lloyd George, de M. Clemenceau, ou de M. Orlando, et leurs cabinets pouvaient tomber. Tous étaient très impressionnables à la publicité; tous étaient terriblement effrayés; tous étaient dominés par le même système diplomatique européen, qui hait la publicité. »

Sur ce dernier point, M. Baker se trompe. Les Gouvernements européens ne haïssent pas la publicité, même en matière diplomatique. Ils ne jugent pas convenable de livrer prématurément, à l'opinion, des faits dont la divulgation ne pourrait qu'augmenter les difficultés de leur tâche. Il y a là une distinction nécessaire : il ne semble pas, par exemple, que l'appel de M. Wilson au peuple italien ait élucidé la question de Fiume.

On voit le procédé : supérieur, distant, lointain, le président Wilson domine constamment ses interlocuteurs. Dans la plupart des affaires, il ne sent pas l'aiguillon de la nécessité ni de la hâte; il tient tête, s'obstine, refuse. Toute négociation ne peut s'achever que de l'une des deux manières que voici : ou l'interlocuteur, lassé et inquiet, cède à la longue; ou, s'il s'obstine, le Président américain le met au pied du mur, par un coup de théâtre, et obtient sa reddition à merci. On a vu cela dans les cinq crises que M. Baker compte au cours de la Conférence.

La première crise éclata sur la question coloniale. Le Président préconisait le système du mandat. Les Anglais, et surtout les coloniaux anglais, n'en voulaient pas. Après un long débat, M. Lloyd George dut s'incliner, prendre à part les représentants des Dominions et obtenir d'eux leur acquiescement. M. Wilson l'emportait.

La Société des Nations provoqua la seconde crise. A son retour de Washington, le 14 mars, le Président apprend qu'en son absence la Conférence a incliné à un traité de paix préliminaire rapidement conclu et laissant de côté la Société des Nations. Il recourt au procédé de la publicité en coup de théâtre : le 15, le bureau de presse américain communique une note : « Le Président a déclaré aujourd'hui que la décision arrêtée dans la séance plénière de la Conférence du 25 janvier 1919, que l'établissement d'une Société des Nations constituerait une partie intégrante du traité de paix, a force définitive et que les bruits relatifs à une modification possible de cette résolution sont sans fondement. » Ce communiqué bouleverse la plus grande partie de l'œuvre accomplie par la conférence en l'absence du Président; il dissipe l'illusion populaire d'une paix prochaine: il rejette la Conférence dans les voies lointaines de l'idéal. On s'incline.

M. Wilson l'emporte.

La troisième crise fut déterminée par la question du bassin de la Sarre et celle des indemnités allemandes. Les Français tiennent bon. Le Président s'entête. « Je sentis, à ce moment-là, nous dit M. Baker, que rien n'avait pu le soutenir que sa foi suprême en Dieu tout-puissant et dans la justice de sa décision. Et, lorsqu'il a pris sa résolution, il peut frapper — *comme il le fit nombre de fois à Paris* — avec une assurance foudroyante, avec audace. Le 7 avril, il agit, et son action tomba comme un coup de tonnerre. Cela fut tellement inattendu, tellement provoquant, tellement décisif que la moitié des journaux ne voulurent pas le croire d'abord. Il ordonna que le *George Washington*, alors en réparation à Brooklyn, rejoignît Brest. Notre bureau de presse fut invité à communiquer simplement la nouvelle, sans explication. Une explication n'était pas nécessaire. Il fut évident pour tous que le Président avait atteint l'extrême limite de la patience et qu'il demandait que chacun « abatte son jeu ». Ce n'était pas du bluff. Ou bien le règlement se ferait sur les principes posés, ou bien il était décidé à rentrer en Amérique. L'effet fut surprenant. Pendant un instant, les critiques de l'Europe cessèrent complètement. Cet homme ne pouvait pas être désarçonné, ni étourdi de paroles. Que faire avec un tel homme ? »

Et M. Wilson l'emporta encore.

La quatrième crise éclata au sujet de Fiume. Ici encore, coup de

théâtre : le 23 avril, le Président lance dans tous les fils télégraphiques du monde un appel retentissant au peuple italien. C'est toujours le même procédé, mais le résultat, cette fois, est différent. L'intimidation par la voie de la presse a pu faire plier un homme d'État indécis ou inquiet ; elle révolta une opinion nationale. Ce jour-là, M. Wilson ne l'emporta pas ; il réussit seulement à embrouiller davantage la question.

Le Chan-Toung fut la cause de la cinquième crise. Le Président fit encore prévaloir ses vues dans le règlement. Mais il n'y eut pas là, à proprement parler, de crise au regard de l'Europe. M. Baker emploie le terme parce qu'il voit avec quelle jalousie l'opinion américaine suit les progrès du Japon en Extrême-Orient, et combien elle partagea le désappointement de la Chine.

En somme, le président Wilson l'a emporté a peu près constamment, et nous voyons bien maintenant pourquoi : Indépendant, omnipotent, indispensable, il a réussi sans grande peine à faire prévaloir ses vues : il lui a suffi d'insister, de presser, de menacer. Les hommes d'État européens ont été trop heureux de glisser les plus pressantes de leurs revendications dans un traité qui est l'œuvre de l'homme d'État américain. Celui-ci triomphe donc sur toute la ligne? — Point du tout. Il est au contraire battu et, finalement, ce traité va valoir pour tous, sauf pour lui, qui l'a fait. — Pourquoi donc? — Ceci, M. Baker ne nous le dit pas, mais les événement récents nous l'apprennent. Ce Président, si indépendant à Paris, en face des Gouvernements européens en proie aux critiques de l'opinion publique, est rentré en Amérique. L'opinion nationale l'y attendait. Elle ne l'a pas ménagé. Il rapportait un traité dont il se déclarait bruyamment l'auteur. L'opinion a sévèrement jugé son œuvre. De loin, à travers l'Atlantique, elle voyait mal. Maintenant elle s'élève et proteste. Les hommes d'État européens ont dû parfois, au cours des négociations, prêter l'oreille à une opinion inquiète. Celle-ci ne leur demande plus maintenant que d'exécuter le traité conclu. Le Président américain, omnipotent en Europe, a dû se faire persuasif en Amérique. Quarante discours prononcés en vingt-deux jours n'ont pas désarmé la méfiance du pays. Le Sénat est resté irréductible. C'est à Washington maintenant qu'il faut négocier. Le Président n'y triomphera pas par les procédés dont il a usé en Europe.

M. Caudel.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE. L'APRÈS-GUERRE

J. M. Keynes. — *The Economic consequences of the Peace.* London, Macmillan, 1 vol. in-8°.

Le livre de M. Keynes se présente comme un appel à l'opinion en vue de la revision du traité de paix. Un fait souligne le caractère du livre : on en prépare actuellement une édition populaire anglaise à 1 shilling.

Pourquoi le traité doit-il être revisé?

Le raisonnement de M. Keynes à ce sujet procède de deux idées maîtresses :

1° L'Europe forme un tout économique. La misère économique d'une de ses parties entraîne la misère économique des autres et, par voie de conséquence, des troubles politiques;

2° La première tâche des hommes d'État européens, celle qui doit primer à leurs yeux toute considération d'intérêt politique, c'est d'assurer l'existence et si possible la prospérité économique de ce tout que forme l'Europe. En agissant autrement ils méconnaitraient non seulement le sentiment de solidarité humaine, mais l'intérêt bien entendu de leurs nations respectives.

Or, pareille méconnaissance doit être reprochée à la Conférence de Paris, qui, par les clauses économiques et financières du Traité de Versailles, a ôté à l'Allemagne toute possibilité de vie économique.

Conclusion : il faut reviser le traité de façon à rendre à l'Allemagne la possibilité de se reconstituer économiquement : (réduction de l'indemnité allemande à un forfait de 2 milliards de livres sterling; restitution obligatoire de la Sarre à l'Allemagne au bout de dix ans; abandon par les Alliés de leurs options sur le charbon allemand; union libre-échangiste de l'Europe centrale, à laquelle pourraient adhérer les autres pays).

La revision du traité ne suffit d'ailleurs pas. Il faut envisager une série de mesures destinées à faciliter la restauration économique générale de l'Europe :

1° Annulation des dettes interalliées, y compris celles vis-à-vis des États-Unis;

2° Émission d'un emprunt international (surtout à la charge des États-Unis);

3° Cessation du blocus russe. L'Allemagne chargée de la réorganisation économique de la Russie.

Le caractère tendancieux du livre n'échappera pas. Dans le traitement fait ou à faire à l'Allemagne, il néglige complètement le point de vue politique (sécurité pour l'avenir) et le point de vue moral (justes sanctions). Au point de vue même strictement économique, il lèse directement l'intérêt français (revision de l'arrangement sur la Sarre, constitution d'un bloc économique de l'Europe centrale). Il est enfin entaché d'utopie en ce qu'il préjuge d'une aide financière américaine pour laquelle les États-Unis n'ont jusqu'ici montré aucune bonne volonté (annulation des créances américaines sur les Alliés, émission d'un grand emprunt international).

Paul Deschanel. — *La France victorieuse.* Paris, Charpentier-Fasquelle, 1 vol. in-16° de 402 p., 1919.

L'auteur a rassemblé dans ce volume les allocutions, discours, oraisons funèbres qu'il eut l'occasion de prononcer au cours de la guerre. On ne saurait trop le louer de nous remettre sous les yeux ces divers morceaux, toujours éloquents, toujours inspirés d'un très beau patriotisme, où l'on revit l'émotion de chacune de ces grandes heures, où l'on sent battre à coups précipités le rythme de la guerre. Les historiens devront recourir à ce document : ils y trouveront, pour chacune des dates décisives qui jalonnent ces annales sublimes, un superbe cri de douleur ou de joie, d'indignation ou de louange, de ferme constance ou d'irrésistible élan, qui traduit en une formule lapidaire, sertit comme en une médaille resplendissante et pure, la pensée française de ce jour-là.

C'est de très belle éloquence, au style à la fois simple et ample, qui retentit profondément dans les cœurs, comme elle a rempli sans effort le vaste vaisseau du Parlement. C'est autre chose et mieux que de l'éloquence : on trouve dans cette parole aisée et séduisante, qui pourrait se contenter de charmer, un perpétuel souci d'instruire l'auditeur et de l'élever vers le mieux. L'auteur, qu'il parle ou qu'il écrive, qu'il s'adresse à la Chambre des Députés du haut de la tribune présidentielle, ou qu'il aborde un auditoire plus varié, cherche constamment à tirer, des faits, la leçon morale ou politique. Il emploie le mot sans hésiter, par exemple, lorsqu'il écrit aux instituteurs et institutrices, le 18 septembre 1915 (p. 77), sur la *Leçon de la guerre*, et c'est encore une belle leçon d'histoire qu'il adresse à ses auditeurs de la Sorbonne, le 1er mars 1918, lorsqu'il reprend, point par point, la thèse allemande sur l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire et la met en pièces.

L'une des meilleures, parmi les nombreuses leçons que nous donne M. Paul Deschanel, celle que, parvenu à la magistrature suprême, il devra désormais replacer constamment sous nos yeux, c'est celle-ci : *Ne pas oublier*. « Oui, l'oubli, voilà l'ennemi ! C'est en se souvenant, que la France empêchera le retour des épouvantables forfaits qui souillent cette planète. C'est en se souvenant, qu'elle portera le fer rouge dans les plaies qui la

rongent : dépopulation, alcoolisme, tuberculose. C'est en se souvenant, qu'elle chassera de son sang tous les microbes qui l'empoisonnent. Si elle s'était souvenue de 1870, elle ne serait pas envahie. La France est trop généreuse, elle ne sait pas haïr, soit! Mais qui aime la justice doit haïr l'injustice! Oublier le crime, le parjure, c'est se rendre complice du crime et du parjure, car c'est les aider à renaître! »

Viscount Haldane. — *Before the War*. London, Cassel and C°, 1920. 1 vol. in-8 de 208 p.

Lord Haldane réunit ici les éléments des divers articles qu'il donna, durant la guerre, à divers périodiques comme la *Westminster Gazette*, l'*Atlantic Monthly*, *Land and Water* et le *Sunday Times*. On sait que l'auteur fut chargé, en qualité de membre du cabinet Asquith, de négocier avec l'Allemagne au sujet de la limitation des armements, en 1912. Il avait eu, également, en 1907, à Windsor, une conversation avec Guillaume II au sujet de la Bagdadbahn. Le récit de ces entretiens fait le fond du présent volume. L'auteur donne d'intéressants détails qui, sous sa plume, prennent un caractère d'authenticité indiscutable. Il reste convaincu que, dans ces diverses circonstances, et notamment en 1912, le Chancelier allemand et l'Empereur désiraient sincèrement la paix, mais que ce dernier était poussé par ses conseillers navals et militaires et par le parti chauvin, déjà puissant en Allemagne, quoique peu considérable encore en nombre (p. 66). M. Haldane nous confie ses impressions à son retour de Berlin. Il était inquiet. Trois points surtout le préoccupaient : Il revenait convaincu que le projet de loi sur la flotte serait voté; il entrevoyait la possibilité que Tirpitz remplaçât Bethmann Hollweg à la Chancellerie; surtout, il avait été vivement frappé du défaut de cohésion dans la direction suprême de la politique allemande. La diplomatie, en particulier, était tiraillée dans des sens très différents. Un diplomate étranger de haut rang lui avait fait observer : « Dans cette nation remarquablement organisée, lorsque vous arrivez à l'étage supérieur, nous ne trouvons plus que confusion et chaos » (p. 71). L'esprit pratique et simpliste de l'Anglais revient à plusieurs reprises sur ce fait, qui l'a profondément frappé : « Le grand défaut du système impérial allemand était que, à moins que l'Empereur ne fût assez fort pour imposer sa volonté à ses conseillers, il restait trop souvent à leur merci... L'Empereur vivait dans un océan d'opinions contradictoires... Il était constamment tiraillé de différents côtés et c'était le ministre qui avait derrière lui la plus forte cabale qui, généralement, finissait par l'emporter » (p. 91).

Lord Haldane profite de ces développements pour donner au public des précisions sur l'œuvre de défense nationale entreprise par le parti libéral dès son arrivée aux affaires. Cette œuvre fût en grande partie la sienne, puisqu'il détint le portefeuille de la Guerre durant plus de six ans au cours de cette période (p. 156, 164, 165, 168). Il répond encore à une

critique bien connue : « On dit souvent que tout cela est fort bien, mais que nous aurions dû tout de suite lever une armée bien plus grande, comme nous avons dû finalement le faire au cours de la guerre. La réponse est que, en temps de paix, nous n'aurions pas pu lever une grande armée du type continental. Si nous l'avions tenté nous aurions abouti à un échec misérable et peut-être désastreux. Le plus que nous pouvions réaliser dans ce sens était de prévoir l'organisation dans laquelle l'armée relativement petite, qui était tout ce que nous étions en mesure de faire pouvait se développer après qu'une guerre aurait éclaté. »

Le noble lord conclut par des considérations fort généreuses sur la nécessité de rétablir, le plus tôt qu'il sera possible, des relations amicales avec l'Allemagne vaincue. Il connaît bien ce pays; il en parle la langue; il en a étudié la philosophie et la littérature. Il en connait sûrement aussi très bien l'histoire. Celle-ci peut lui apprendre qu'on ne vît jamais rien de plus rare qu'une Allemagne qui sût tenir sa place en Europe. Les événements récents nous montrent comment les Allemands se proposent de tenir ce rôle à l'avenir. La diplomatie anglaise y trouvera d'amples sujets de souci, et l'optimisme de lord Haldane pourra y perdre quelques illusions.

Dr Lucien Graux. — *Les fausses nouvelles de la Grande Guerre*, t. IV et V, 2 vol. grand in-16 de 402 et 416 p. — Paris, Édit. française illustrée, 1919.

Les deux nouveaux volumes du Dr Lucien Graux sont venus confirmer les promesses des trois premiers. Nous avons dit (v. *Revue* des 15 juin 1918, p. 475 et 15 avril 1919, p. 321) quel intérêt s'attachait à cette œuvre : intérêt non de curiosité pure, mais de documentation historique et psychologique. Ce n'est qu'à travers la fausse nouvelle, — inconsciente ou préméditée, — que l'on peut suivre les phases de la guerre et les fluctuations de l'esprit public. Tour à tour exalté ou fléchissant, selon les fluctuations de la fortune, impressionnable à l'excès, accessible aux rumeurs les plus invraisemblables qui flattaient ses espoirs ou accentuaient ses alarmes, aussi prompt à se porter aux excès de l'enthousiasme qu'à s'abandonner à la dépression du découragement, l'esprit public a donné, non seulement en France, mais dans chaque pays, le spectacle de sa crédulité versatile et de son étonnante mobilité. Cette constatation que nous avions faite à maintes reprises, nous la contrôlons jour par jour, on pourrait presque dire heure par heure, en suivant le Dr Lucien Graux dans sa minutieuse enquête. Il lui a fallu une grande patience et une rare méthode pour réunir d'abord, pour classer ensuite avec tant d'art des documents aussi variés, parmis lesquels les coupures de presse tiennent une des premières places. Bien difficile est l'analyse d'une telle œuvre, dont il convient de dégager surtout l'impression dominante et la haute portée. Si, comme nous venons de le dire, elle est singulièrement précieuse pour l'étude de la psychologie des foules, elle l'est aussi pour l'histoire proprement dite des

événements, car elle dépasse les limites de l'anecdote, et, en raison du développement qu'elle a pris, semble être indispensable à tous ceux qui voudront avoir de la grande guerre une vision vivante et totale.

C. DE P.

Albert Bazerque. — *Les origines de la guerre mondiale.* Paris, Plon, 1 vol. in-16 de 325 pages.

Sans introduction, sans explication préliminaire d'aucune sorte M. Bazerque entre immédiatement dans un réquisitoire qui, nourri uniquement de faits, avec une logique documentaire implacable, précise et définit les causes lointaines et immédiates de la catastrophe de 1914.

Une brève revue du règne de Guillaume II jusqu'à l'attentat de Sarajevo suffit à l'auteur pour établir les responsabilités lointaines; une analyse des documents diplomatiques et le simple exposé des faits du 28 juin 1914 à la déclaration de guerre, fixent les responsabilités immédiates. Les unes et les autres s'éclairent réciproquement et se concentrent pour retomber entières, écrasantes sur Guillaume II et son peuple.

Divisé en chapitres fort courts dont chacun est résumé par un titre, cet ouvrage apparaît à la vérité comme très schématique et semblable sous bien des rapports à des manuels aide-mémoires très en faveur pour résumer à certains candidats aux examens les cours scolaires professés. — On est aussi un peu déçu en face des promesses pompeuses du titre de ne trouver qu'un exposé très limité, très fragmentaire de la question la plus étendue et la plus redoutable. Pour beaucoup, la seule lecture des en-têtes d'alinéas suffira pour guider le lecteur sur la méthode de l'écrivain et sur l'esprit qui anime l'œuvre. Mais, il serait injuste de ne point rendre hommage à la conscience et à l'information de celui qui ayant très bien pu suivre au jour le jour la marche des événements en a compris toute la signification. D'où un raccourci saisissant de ceux-ci et l'exposé de la grande et fructueuse leçon qui s'en dégage.

En nous rappelant le défilé tragique des jours sombres nous pouvons prévoir la manière d orienter l'avenir. — De l'examen de conscience pour hier se dégage le programme de demain. Il faut d'abord mettre hors d'atteinte, suprêmes réalités, les grandes énergies nationales, puis étudier les lendemains et surlendemains des victoires et des traités sans se laisser aveugler par la lumière des succès. Si, avec l'auteur et son exposé écrasant nous constatons qu'aucun doute ne subsiste sur les origines de l'entreprise de rapines et de conquêtes à laquelle mit fin l'épée des alliés, en outre, et débordant ses conclusions nous devons affirmer qu'une nation impérialiste même avec l'éclat momentané de ses triomphes, travaille contre ses destinées.

H. M.

Henri Welschinger. — *L'Alliance franco-russe. Les origines et les résultats.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 295 pages.

M. Welschinger a pensé que même en pleine guerre on pouvait tenter

d'écrire une œuvre d'histoire diplomatique et malgré la défaillance russe, plaider la cause de cette alliance. Il faut avouer que l'œuvre originale, celle de la critique personnelle est fort limitée dans ce volume.

L'auteur se borne surtout à reproduire, à classer, les différents documents fournis par les chancelleries ou les publications de presse.

Il présente d'abord un exposé historique rapide de la question et à sa suite il reproduit les principales dépêches du Livre Jaune de 1918. Ainsi, on peut se rendre un compte exact de la marche des négociations entreprises, de leur origine, des résultats et du but précis de l'alliance de 1892 contractée sous forme d'accord diplomatique et de conventions militaire et navale.

Se référant à des sources diverses et originales ainsi qu'à certains documents publiés en 1917, il donne une analyse détaillée du traité de Bjierkœ « préparé, lu et signé en une heure », et qui demeure si étroitement lié à l'affaire de l'alliance franco-russe.

La Russie était désormais à la discrétion de l'Allemagne et contraignait la France à entrer sous peine des plus graves périls dans cette alliance inopinée. Il nous est prouvé à l'évidence combien Nicolas II fut habilement manœuvré par Guillaume II au point, nous dit-on dans le livre, « d'offrir lui-même le traité secret que désirait l'Allemagne ».

Et pourtant une sympathie ardente se dégage de l'ensemble du volume pour le tzar hésitant, impulsif, incapable d'énergie et d'une volonté maîtresse d'elle-même comme de son gouvernement. Certes, la preuve demeure absolue que l'alliance franco-russe n'a jamais eu d'autre but que de s'opposer à une agression toujours menaçante et qu'elle fut résolument pacifique.

Tant que les Russes d'ailleurs, lui ont été fidèles, son rôle bienfaisant s'est étendu sur l'Europe.

Le lecteur trouvera ici un recueil bien groupé et commode à consulter des divers documents jusqu'ici épars. Et ce sera pour lui une instructive méditation que celle de toutes ces dépêches et notes qui s'y trouvent, mentionnant le sincère désir de la France et de la Russie de maintenir en Europe un durable état de paix. H. M.

Ambassadeur Gérard. — *Face à face avec le Kaiserisme.* Paris, Payot 1919, 1 vol. in-8°. 334 p.

« C'est ici un livre de bonne foi, lecteur ». Ces mots inscrits par Montaigne en tête des *Essais* pourraient également servir d'épigraphe au second ouvrage de l'ambassadeur Gérard, *Face à face avec le kaiserisme*. C'est aussi et par excellence un livre vécu. Sous une forme originale, qui procède à la fois du journal intime et des mémoires diplomatiques, l'auteur nous livre en effet dans ces pages le fruit précieux des observations qu'il a recueillies au jour le jour pendant les quatre années de son séjour en Allemagne. Et si l'on songe que l'ambassadeur Gérard joint au sens politique du diplo-

mate la perspicacité d'un psychologue averti, on saisit toute la valeur d'un pareil témoignage. Son livre est une vaste étude de psychologie politique et sociale. L'auteur ne se borne pas en effet à nous décrire l'Allemagne en guerre. Il s'élève au-dessus des réalités de l'heure présente pour nous peindre l' « éternelle Allemagne », celle d'hier et de toujours, peut-être, craignons-le, celle de demain. Le tableau qu'il en fait ne ressemble d'ailleurs en rien à celui qu'en avait tracé jadis Mme de Staël et qui avait si complètement illusionné la génération romantique. C'est qu'en effet « la poésie et les arbres de Noël, le sentiment et la sentimentalité, toute cette Allemagne tendre d'autrefois..., tout cela a été étouffé sous les casques à pointe du prussianisme ».

Le « prussianisme » ou plus exactement « le kaiserisme », voilà bien en effet le virus pernicieux qui a corrompu la mentalité allemande. C'est lui qui a institué au profit d'une caste de reîtres et de hobereaux ce régime d'oppression qui est la négation de toute liberté politique. C'est lui qui en mettant aux mains d'un État-major avide de conquêtes tous les organes directeurs de l'État a provoqué le déchaînement du conflit mondial.

Aux yeux de M. Gérard en effet, et c'est là l'idée maîtresse de l'ouvrage. « l'idée monarchique est synonyme de guerre ». « Il n'est pas logique ni juste que le hasard de la naissance mette la vie d'un peuple quelque modeste qu'il soit entre les mains d'un seul homme ». « La guerre, s'écrie-t-il ailleurs, c'est l'infernal régime monarchique, le pouvoir personnel qui en est responsable ». Ne retrouvons-nous pas ici comme un écho des messages de M. Wilson? ou n'est-ce pas plutôt que telles des conceptions politiques du Président de l'Union loin de lui être personnelles — comme certains publicistes l'ont peut-être trop dit — sont au contraire partagées par bon nombre de ses compatriotes? Il en est de même de l'aversion profonde témoignée par M. Gérard à l'égard des méthodes de l'ancienne diplomatie. « Je n'ai aucune confiance, dit-il, dans la diplomatie souterraine, la diplomatie des escaliers dérobés.... Nous ne sommes plus à l'époque où il était permis à des diplomates assis autour d'un tapis vert, de s'échanger des territoires et des peuples comme on échange des chips au jeu du poker ». Là encore ne croirait-on pas entendre la voix du Président Wilson?

Quoiqu'il en soit de telles déclarations viennent nous confirmer, s'il en était besoin, dans cette conviction que c'est pour défendre un principe que l'Amérique est entrée dans la guerre et qu'il y a eu une large part d'idéalisme dans le mouvement national qui a abouti à la rupture avec l'Allemagne. Parlant quelque part du manque de clairvoyance des gouvernants allemands M. Gérard écrit : « Ils n'ont pas su pénétrer la psychologie des peuples étrangers.... Ils ne se sont pas rendu compte qu'il y a partout des hommes résolus à ne pas se laisser corrompre et à sacrifier leur vie pour

une idée ». A travers ces lignes on sent passer un souffle de fierté patriotique. C'est qu'à vrai dire il s'est trouvé en Amérique des milliers d'hommes qui n'ont pas hésité à aller par delà les mers s'offrir en sacrifice à une idée. Nous trouvons ici exprimée dans ces quelques mots la raison profonde de l'intervention américaine. Mais si telle en fut la cause première, quelles ont été les circonstances de la rupture? Quels événements en ont marqué les péripéties? On trouvera ces divers points longuement exposés dans les mémoires de M. Gérard qui constituent à cet égard pour l'historien de l'avenir un document de première valeur. Et ce n'est pas l'un des moindres mérites de son ouvrage que de fournir ainsi une « contribution » précieuse à l'histoire de la guerre mondiale.

HENRY DAVEZAC.

M. Djuvara. — *La guerre Roumaine*, 1916-1918. Préface de M. É. BOUTROUX, Paris, Berger-Levrault, 1919; 1 vol. in-8 335 p.

« Votre livre est le bienvenu. Il résume avec une simplicité, une bonne foi, un naturel et une objectivité remarquables, une histoire aussi instructive que tragique et admirable, dont il importe que le monde garde pieusement le souvenir. » Ainsi débute la lettre préface si élogieuse et tout à la fois si mesurée de l'éminent philosophe; nulle qualification de l'ouvrage de M. Djuvara n'est plus exacte. Au milieu de toutes les publications consacrées depuis plusieurs années à la Roumanie, celle-ci se distingue parmi les meilleures; son auteur particulièrement bien placé d'ailleurs pour connaître le fonds des choses expose le plus nettement qu'il est possible de le faire aujourd'hui les circonstances politiques de l'intervention roumaine, résume rapidement les opérations militaires, puis fait un long commentaire du « soi-disant traité de Bucarest » qui marquerait la fin de l'indépendance roumaine, la sujétion économique, politique, militaire du royaume aux empires centraux si l'Entente ne poursuivait pas la lutte jusqu'au triomphe final, qui nécessairement implique l'annulation d'un acte qu'elle n'a jamais reconnu.

Ecrit à la veille de la Conférence de la paix, ce livre avait évidemment pour but de rappeler aux Puissances de l'Entente l'étendue du sacrifice consenti par la Roumanie à la cause commune, d'appuyer par ce tableau les revendications, que dès son entrée dans la lutte, elle avait posées. Point n'était besoin d'insister en France sur les services rendus par l'entrée en guerre de la Roumanie, ni sur les revendications territoriales, politiques ou économiques du royaume; celles-ci étaient sûres de notre appui en tant qu'elles étaient conformes aux principes qui avaient depuis le début de la lutte guidé la politique française : aussi, jamais au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Roumanie n'a-t-elle eu à se plaindre de l'insuffisance de l'appui de la France. Mais peut-être toutes les puissances de l'Entente ne rencontrent-elles pas autant de reconnaissance et de désintéressement?

P. R.

Paul Cloarec. — *La Politique et la Méthode.* Paris, F. Alcan, 1 vol. in-16 de 262 p. 1920.

L'auteur jette un coup d'œil circulaire sur les principales questions qui, à l'heure où nous sommes, préoccupent le plus l'opinion mondiale et, en particulier, l'opinion francaise. Il considère successivement les *Premiers Principes*, les *Idées Générales* et le *Gouvernement*. Ce sont les trois premiers chapitres de son livre. Il soutient avec force l'idée que la politique ne peut plus être laissée à un vain empirisme ni au débat étroit des intérêts. Il prétend y introduire des vues plus hautes et un dessein plus généreux. La politique doit être déduite scientifiquement. Ceci ne veut pas dire qu'on puisse résoudre ses problèmes à l'aide de formules mathématiques, mais il importe d'apporter à leur solution un sens très large des réalités, un grand souci de justice, le bénéfice de toutes les expériences que l'histoire nous permet d'enregistrer. — Dans ses trois derniers chapitres, M. Cloarec observe *le Régionalisme*, *l'Économisme et le Socialisme*, et *la Société des Nations*. Il nous donne là des exemples intéressants de l'application de sa méthode. Sur le Régionalisme, notamment, il nous fait bénéficier d'observations personnelles précieuses et fait des constatations justes : « La solution positive, pratique d'un tel problème consiste à avoir autant de groupements qu'il y a d'intérêts, et une telle solution ne peut être obtenue que si les circonscriptions ne sont pas trop grandes. Je désire que tous les riverains de la Loire puissent s'unir pour l'aménagement de la Loire, que tous les riverains de la Seine puissent s'entendre pour l'aménagement de la Seine, parce que tel me paraît le bon sens, mais je ne vois pour cela aucune nécessité de lier toute la vie de Nantes à celle d'Orléans, toute la vie du Havre à celle de Paris. »

Comte Begouen. — *Chez les Yougo-Slaves, il y a trente-deux ans.* Lettres au *Journal des Débats* (1887-1888). Paris, Bossard, 1919, 1 vol. in-16 de VIII-174 p.

C'est une heureuse pensée qu'a eue le comte Bégouen de rassembler dans un petit volume les correspondances qu'il adressa, voici de cela trente ans passés, au *Journal des Débats* au cours d'un voyage dans les contrées qui constituent aujourd'hui la Yougoslavie. Son témoignage nous est précieux d'abord parce qu'il constate la profonde sympathie qui, dès ce temps-là, portait Croates et Serbes vers la France. L'auteur en cite des cas bien frappants et réellement émouvants. Il évoque encore une figure remarquable de l'histoire croate, celle de Mgr Strossmayer, évêque de Diakovo, qui fut un des champions de la cause yougoslave, en même temps qu'un ardent promoteur de l'union des deux cultes catholique et orthodoxe. Le comte Bégouen a connu le célèbre prélat, et il nous en donne un portrait très vivant. Il a pu pénétrer même dans l'intimité de la vie croate, et la description qu'il donne de la *Zadrouga* serbe intéressera tous les sociologues. Une préface sortie de la plume du

vétéran des études slaves, M. Louis Leger, achève de donner à ce petit livre, en notre temps de profondes transformations, l'attrait particulier des réminiscences historiques vécues.

Colonel W. T. Reay. — *The Specials. How they served London. The Story of the Metropolitan special Constabulary.* London, W. Heinemann, 1920. 1 vol. in-16 de XII-223 p.

C'est une coutume anglaise qu'en cas de nécessité, l'autorité qui a lieu de craindre que les forces régulières de police dont elle dispose ne soient insuffisantes, fasse appel à des citoyens de bonne volonté, qui lui prêtent leur concours pendant le temps nécessaire. Ce sont les *special constables.* Cette coutume a été, depuis longtemps, consolidée dans une loi, le Special Constables Act (1831). En raison des circonstances exceptionnelles créées par la guerre, ce texte ne repondait pas aux nécessités nouvelles. Un acte fut voté par le Parlement en 1914. Conformément à cette loi, une force de police fut constituée dans la ville de Londres, par voie d'engagements volontaires, en vue d'assurer une meilleure surveillance des locaux spécialement visés par l'espionnage de l'ennemi, de libérer des agents de police ordinaires propres au service militaire et de prêter secours à la population en cas de raids de zeppelins. Le corps compta à peu près constamment 20 000 hommes en service. Il fut recruté uniquement par l'engagement volontaire de Londoniens que leur âge dispensait du service militaire. Ces hommes donnèrent là un bel exemple de civisme dont on ne saurait trop louer le colonel Reay d'avoir retracé l'histoire.

Otto H. Kahn. — *Le Droit au-dessus de la Race.* Traduit de l'anglais par le lieutenant Louis Thomas. Perrin 1919, 1 vol. in-16 de 168 p.

Ce livre nous apporte le précieux témoignage d'un Allemand contre sa patrie d'origine. Né à Mannheim en 1848, alors que fermentaient sur les bords du Rhin les jeunes espérances libérales, M. Otto H. Kahn vécut en Allemagne ses années d'enfance et de jeunesse. Puis, son année de service terminée, il émigra aux États-Unis et répudiant sa nationalité ne tarda pas à s'y faire naturaliser. Lorsque la guerre survint en 1914, il était, avec Rockfeller, Pierpont Morgan, Carnegie, l'un des plus puissants financiers d'Amérique. Le déchaînement du conflit européen suscita dans son âme un douloureux problème. Dès le début en effet Otto Kahn saisit nettement la portée et l'enjeu de la lutte. « Cette guerre, écrit-il, n'est pas seulement une lutte de quelques peuples contre d'autres... ; elle dépasse les limites des questions de race. C'est d'une façon fondamentale un conflit d'ordre moral. » On perçoit dès lors le drame intime qui se joue dans cette conscience, mettant aux prises ces deux forces hostiles, ces deux voix également impérieuses, le Droit et la Race. C'est à cette lutte psychologique que M. Kahn nous fait assister dans son livre; il nous en dépeint les péripéties aboutissant enfin au triomphe de la « douce et persuasive voix du Droit » sur la « voix puissante du

sang ». De cette victoire morale il nous dit les raisons et dans un réquisitoire éloquent il s'élève avec indignation contre les crimes de l'Allemagne. Mais à travers le sursaut de révolte que provoque dans cette conscience honnête le spectacle de ces atrocités on sent percer la douleur profonde de l'homme qui ne reconnaît plus dans l'Allemagne prussianisée d'aujourd'hui l'Allemagne libérale de jadis et qui poursuit de sa haine ceux qui ont ainsi défiguré la physionomie spirituelle de sa première patrie. Et c'est une raison nouvelle d'estime et de sympathie pour l'homme sincère et loyal qui, faisant taire en lui l'instinct héréditaire, lutta activement contre la propagande allemande en Amérique et fut ainsi pour les Alliés un auxiliaire précieux. HENRY DAVEZAC.

G. Olphe Gaillard. — *La Morale des Nations* (Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques), Giard et Brière, 1 vol. in-8 de 301 pages.

Il me semble qu'au sortir du conflit gigantesque qui vient de se terminer avec tant de bouleversements, choisir comme titre de livre « la morale des Nations », c'est ou constituer un défi ou établir que l'œuvre contient les élucubrations d'un humoriste et d'un utopique ayant gardé toute son indulgence pour le rêve.

Une semblable critique ne s'applique pas à M. Olphe Gaillard qui, plein de religion, plein de conscience, avec le zèle d'un apôtre nous prêche un grand enseignement que nécessite la grande pitié des heures actuelles.

Philosophe spiritualiste, il se soucie moins des faits dans leur brutale vérité que d'une doctrine qu'il s'efforce d'édifier le plus puissamment possible en la faisant reposer sur des considérations historiques et religieuses. Son érudition s'étend à tous les domaines et chaque fin de page du volume est encombrée de références, de textes puisés aux sources les plus variées.

Existe-t-il une morale pour les nations comme il y en a une pour les individus ? Telle est la première question qui domine d'ailleurs l'ensemble de l'étude tendant à prouver combien féconde est l'action de l'idée morale lorsque les conditions sociales lui permettent de s'exercer normalement.

L'auteur nous fait voir quels changements se sont produits dans les conditions de la vie sociale et internationale, quelle a été l'évolution de la morale depuis « les israélites cultivateurs et guerriers » jusqu'à nos jours en passant par « les tendances humanitaires du XVIIIe siècle ». Le chapitre sur « la morale des nations contemporaines » ne va pas au-delà de « l'antipatriotisme de Tolstoï » du « pacifisme mitigé » de Roosevelt et du « pacifisme chrétien ».

Les traits principaux de l'organisation internationale actuelle se résument dans ce caractère commun : être dirigé en vue des intérêts économiques des peuples et non comme autrefois en vue des combinaisons politiques ou dynastiques.

Et alors peut se préciser un rêve, celui d'une paix durable s'établissant grâce à une force supérieure organisée de l'humanité. Ainsi, à « l'équilibre » des puissances se substituerait une « communauté » des mêmes puissances avec non pas des rivalités organisées mais une paix commune organisée. — Ceci, c'est la société des nations.

Mais quelle amère tristesse, au sortir de la lecture de ces pages si apaisées, si hautement conçues dans la méditation lointaine de l'histoire et de la philosophie, que de se retrouver en pleine étreinte des faits!

Ce ne sont plus les États-Unis du monde mais les peuples désunis. La paix signée, promulguée, leurs différends continuent devant le droit toujours impuissant. Si, les intérêts sont à la fois pacifiques et guerriers le droit continue surtout à être guerrier. Il mène aux batailles tant extérieures qu'intérieures.

Nous ne trouvons donc, en face de la paix métaphysique de l'auteur que troubles et incertitudes des faits. Mais la lecture de cet important ouvrage nous permet du moins d'adoucir quelques-unes de nos inquiétudes. Elle repose, instruit, et fait espérer.

H. M.

HISTOIRE

Auguste Leman. — *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635.* Paris, Champion, et Lille, Giard, 1 vol. in-8°, 1920.

Il est des auteurs qui, dans le choix de leurs sujets, sont particulièrement heureux: c'est une première preuve de leur intelligence; c'est l'effet d'une sorte de flair historique. M. l'abbé Auguste Leman, professeur aux Facultés catholiques de Lille, a eu ce premier mérite. Il a choisi et dégrossi son sujet avant la guerre; et cependant, quand on lit son ample et savant ouvrage, il s'en dégage une étonnante impression d'actualité. Cette actualité, l'auteur ne l'a pas cherchée; elle se dégage des documents eux-mêmes et des faits. Urbain VIII a porté la tiare en un temps de crise et de calamité qui fait penser à celui où règne Benoit XV; il a été en butte à des attaques aussi âpres, il a été aux prises avec des difficultés de même nature. La période étudiée par l'auteur, 1631 à 1635, est celle où Gustave-Adolphe écrase en Allemagne les forces catholiques et où Richelieu se prépare à engager la France dans le grand duel d'où la Maison d'Autriche doit sortir amoindrie. Il s'agit, alors comme aujourd'hui, d'assurer la paix de l'Europe et l'indépendance des peuples en organisant la paix intérieure en Allemagne par le système des « libertés germaniques ».

Ce grand conflit européen, Urbain VIII fait les plus honorables efforts pour le prévenir. Il n'a en vue que l'intérêt de la catholicité dont il travaille à réaliser l'union. Sa diplomatie très active, très habile (l'un de ses agents les plus adroits s'appelle Jules Mazarin), cherche d'abord à unir les puissances catholiques : Empire, Espagne, France, pour arrêter la marche

triomphale du grand roi protestant du nord; elle est sur le point d'y parvenir, car Richelieu trouve que décidément les Suédois deviennent dangereux. Mais le moment approche où le « roi de neige » va fondre; Gustave est tué à Lützen. Dès lors, rien ne retiendra plus la volonté de Richelieu; ne permettra pas le triomphe de la Maison d'Autriche; l'intérêt vital de la France est en jeu. Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne le 19 mai 1635. La France entre dans la guerre de Trente ans.

On a souvent dit que l'idée de Chrétienté et l'idée de croisade, qui en est une conséquence, ont disparu avec le Moyen Age. Ce n'est exact qu'en apparence. La Papauté, même après la Renaissance et la Réforme, est restée fidèle à ce double idéal et seul le « malheur des temps » l'a empêchée de le réaliser. On en retrouve trace dans le « grand dessein » que Sully prête à Henri IV, dans les aspirations politiques d'un Père Joseph, dans les conceptions d'un Leibniz et jusque dans les vers de Boileau :

Je t'attends dans six mois aux bords de l'Hellespont.

Urbain VIII, peu compris de son temps, apparaît comme une très haute incarnation du même esprit. Il a pris le nom d'Urbain en souvenir d'Urbain II prédicateur de la première croisade. Les guerres ne lui paraissent légitimes que contre les Infidèles ou les hérétiques (les Turcs et Gustave-Adolphe); entre puissances catholiques elles sont criminelles et il travaille à les empêcher ou à y mettre fin. « A des princes qui n'ont en vue que leurs intérêts particuliers, il parle des intérêts supérieurs de la République chrétienne ». Son action se heurte à la politique d'un Richelieu, préoccupée d'abord de sauver l'existence nationale de la France; mais surtout elle est paralysée par la politique espagnole qui prétend monopoliser le catholicisme à son profit et s'en servir aux fins de ses ambitions dynastiques et de ce qu'on appellerait aujourd'hui son « impérialisme ». Urbain VIII refuse de se faire l'instrument de la diplomatie d'Espagne et surtout de plier le catholicisme aux conceptions espagnoles. Aussi faut-il voir de quel ton arrogant l'ambassadeur du roi catholique, le cardinal, Borgia, lui adresse des remontrances au Consistoire du 8 mars 1632 (p. 133). En vérité, l'action de la Papauté, dans de pareilles conditions, ne pouvait guère être efficace. A Rome seulement survit une idée supranationale qui dans la tourmente des intérêts en conflit, arrive à peine à se faire entendre et n'est pas écoutée.

M. l'abbé Leman nous donne, sur ces temps où tant de grands intérêts et de grandes idées s'entre-choquent, un livre très savant (c'est une thèse de doctorat ès-lettres), mais bien composé, fortement pensé et écrit en bon français. Nous espérons qu'il poursuivra ses travaux et nous apportera une histoire complète de l'action du Saint-Siège jusqu'à la fin de la guerre de Trente ans et des négociations de Westphalie. Ensuite nous lui demanderons de nous faire, en 300 pages, sans notes, sans appareil d'érudition, un

livre définitif sur Urbain VIII et la politique du Saint-Siège pendant la guerre de Trente ans. C'est vraiment là un moment climatérique de l'histoire de l'Europe et de la Papauté.

RENÉ PINON.

Maurice Courant. — *La Sibérie, colonie russe, jusqu'à la construction du transsibérien*, Paris, Alcan, 1920, 1 br. in-8 de 93 p.

M. Courant, dont on connaît les beaux travaux sur la civilisation asiatique, étudie dans ce nouvel ouvrage une des phases les plus intéressantes de la colonisation européenne en Asie : l'exploration, la conquête, l'administration et l'action sociale russes en Sibérie. Il nous retrace d'abord, avec une érudition précise, servie par sa connaissance des langues orientales, l'extension de la domination russe du XVIe au XIXe siècle. La deuxième partie du livre montre le rôle joué par les autorités administratives et militaires, par les diverses classes sociales, par la religion. Quelle que soit la place occupée par les indigènes, la société sibérienne est foncièrement russe. La Russie d'Europe et la Russie d'Asie vivent « d'un mouvement commun et continu ». Cette unité nationale apparaît encore plus évidente sous le régime bolchévik. Et l'auteur termine par cette observation profonde : « A Pétrograd, à Moscou, à Irkoutsk, l'anarchie montre les mêmes caractères ». Les mouvements d'autonomie ou d'indépendance qui agitent les « marches » de l'immense Empire suivent l'impulsion du centre lui-même.

Cette monographie solide sera lue avec fruit, non seulement par l'historien, mais par le géographe, le slavisant et, j'ajouterai même, le « politique ».

P. CH.

Ulrich Bonnell Phillips. — *American Negro Slavery. A Survey of the supply, employment and control of negro labor as determined by the plantation régime.* New-York-London, Appleton, 1 vol. in-8 de 529 p. 1918.

L'auteur est professeur d'histoire de l'Amérique à l'Université du Michigan. Voici vingt ans et plus qu'il a fait du problème de l'esclavage aux États-Unis l'objet de ses études. Il a déjà publié sur ce sujet un ouvrage : *Plantation and Frontier Documents* qui a paru dans la collection intitulée *Documentary History of American Industrial Society*. L'œuvre qu'il livre aujourd'hui au public constitue une contribution de premier ordre à cette partie si importante de l'histoire des États-Unis. M Phillips a dépouillé minutieusement une bibliographie considérable et consulté de nombreuses archives. Son développement méthodique observe l'esclavage dans ses origines et dans ses sources; l'exploitation des côtes d'Afrique, nous décrit les procédés de la traite, l'organisation du travail servile dans les îles à sucre et les colonies productrices de tabac. Il considère avec une attention plus particulière le régime des plantations dans les États du Sud. On trouvera là des détails pleins d'intérêt sur les conditions écono-

miques et sociales du Sud avant 1861. L'auteur observe dans tous ses jugements une attitude fort impartiale. Il voit bien les défauts du régime esclavagiste. Il montre aussi les nécessités auxquelles celui-ci répondait. Il observe avec finesse que les anciennes relations de supériorité des blancs avec les noirs n'ont point été tellement changées par l'émancipation.

Gustav Pollak. — *Fifty years of american Idealism. The New-York Nations. 1865-1915. Selections and Comments.* Boston and New-York, Houghton Mifflin, 1 vol. in-8° de x-468 pp.

Les éditeurs du célèbre journal hebdomadaire américain *The Nation* ont eu, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de cette publication, l'heureuse pensée de rappeler dans le présent volume la tâche accomplie durant ce demi-siècle d'activité intellectuelle. Ils nous donnent d'abord un historique du journal et nous disent quels furent ses fondateurs, directeurs et principaux collaborateurs. Ils citent ensuite des extraits des chroniques publiées sur les faits les plus remarquables de la période. Ils donnent enfin le texte complet de vingt-quatre articles qui parurent dans le journal. On trouvera là une remarquable étude de lord Bryce sur Gladstone (p. 356) et des observations bien curieuses du professeur Dicey sur l'esprit conservateur américain (p. 309). Le public français sera particulièrement sensible à la pensée qui a mis au nombre des articles reproduits celui que T. R. Lounsbury consacra, dans le numéro du 4 janvier 1872, à la traduction anglaise de l'Histoire de la littérature anglaise de Taine. — Le titre de l'ouvrage n'est pas décevant. Edwin Laurence Godkin et Wendell Phillips Garrison étaient de beaux intellectuels, et ils firent souche. Nous n'en voulons pour preuve que l'article de la *Nation* du 10 octobre 1901 dans lequel la politique et les procédés de Tammany sont jugés sans faiblesse.

DROIT DES GENS

Francesco Cosentini. — *Préliminaires à la Société des nations. Organisation de la paix sociale et internationale.* Introduction de Yves Guyot, ancien ministre. 1 vol. in-12, Paris, F. Alcan, 1919. — Ce livre a été écrit avant que la Conférence de la Paix eût commis l'erreur de chercher à édifier la paix sur la Société des nations au lieu de chercher à édifier la Société des nations sur une paix bien assise et solidement garantie. L'auteur, sous une forme dubitative, trop timide, à mon sens, indiquait la solution juste que commandait la prudence éclairée par l'histoire et qu'un idéalisme, malheureusement appliqué à la méconnaissance des réalités, a fait écarter, pour des raisons encore ignorées ou mal connues. « Comment pourra-t-on donc parler d'une « Société des nations » dont les empires centraux soient membres eux-mêmes, écrivait M. Consentini, si toute leur politique est en contradiction avec les postulats de cette Société? Il faudra donc ou

attendre l'instauration sincère d'un nouveau régime dans la Mittel Europe en conséquence de la défaite, de la révolution — ou bien proclamer au contraire la solidarité politique et économique de la grande coalition anti-allemande et la rendre plus intime entre les nations et les peuples qui ont une certaine affinité ou communauté de sentiments et d'intérêts! Ce qui serait peut-être la solution la plus pratique — réalisable quelles que soient les conséquences de la guerre — et la plus naturelle aussi parce qu'on renforcerait ainsi l'alliance et la cohésion, là où celles-ci ont été déjà préparées par l'esprit public » (p. 32).

M. Cosentini estime, à juste titre, qu'il y a des conditions naturelles, essentielles pour qu'une « Société des nations se constitue, non pas sur des bases purement formelles, mais sur des bases positives propres à en assurer la durée » (p. 17). Il montre nettement l'antinomie radicale qui existe entre la conception allemande et la conception anglo-latine du droit et de l'État : la première considérant la force, la puissance comme la base du droit et de l'État et se résumant dans la formule de Treitschke « Der Staat ist Macht »; la seconde, considérant l'État comme ayant une mission de justice dans les rapports politiques soit internes, soit internationaux (p. 126 et suiv.). Il est bien persuadé qu'une telle antinomie est incompatible avec l'institution d'une Société des nations qui suppose, comme toute association, accord essentiel sur les principes qui doivent animer et que doivent observer les associés. Mais il semble incliner vers l'erreur, née du préjugé démocratique, qui paraît avoir entraîné le président Wilson à croire que la chute des Hohenzollern suffirait à convertir l'Allemagne et à faire admettre aux Allemands, à plus ou moins brève échéance, la conception anglo-latine du droit et de l'État.

Pour M. Cosentini, les conditions préalables d'une Société des nations se résument en effet, — comme pour le président Wilson, — dans les quatre termes qui suivent : organisation démocratique intérieure sur des bases nettement représentatives; pleine autonomie de chaque groupe national; large et sincère application du principe des nationalités: égalité juridique des petites et des grandes nations (p. 26). Et la nécessité du régime démocratique lui paraît commandée par la nécessité d'une symétrie entre l'organisation intérieure et l'organisation internationale. « L'organisation intérieure d'un État, dit-il, doit s'harmoniser avec l'organisation internationale de façon à établir, dans les rapports entre les différentes classes, l'idéal de justice que l'on veut établir dans les rapports entre les peuples. Chaque État doit donc, dans son organisation intérieure, adopter une constitution démocratique, aussi bien dans la forme que dans le fond. La paix internationale se présentera ainsi comme le prolongement de la paix intérieure (p. 18). Sans doute, il y a relation entre les principes, les idées, les mœurs qui influent sur la conduite politique à l'intérieur d'une part, à l'extérieur de l'autre. Il faut toutefois se garder de conclure que l'identité d'institu-

tions à l'intérieur soit nécessaire pour assurer de bons rapports dans les relations extérieures des États. Ce qui importe, c'est beaucoup moins la similitude de l'organisation interne que l'existence de l'esprit international, c'est-à-dire de l'esprit de justice et de respect mutuel entre les États. L'esprit international n'est pas l'apanage exclusif des États démocratiques ; il peut leur faire défaut aussi bien qu'aux États aristocratiques ou monarchiques. Une constitution démocratique n'est une garantie certaine ni de justice, ni de modération, ni de paix. Le monde moderne compte plus d'une démocratie turbulente où l'esprit pacifique ne se manifeste même pas entre concitoyens et les États démocratiques nouveaux, issus de la proclamation du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, paraissent éprouver beaucoup moins de scrupules à empiéter sur autrui que d'âpreté à poursuivre leurs intérêts. Le régime démocratique, d'ailleurs, développe les luttes de partis à l'intérieur ; il est souvent, par là, une école d'intransigeance plus que de modération ; il pousse vers l'esprit de domination plus que vers l'esprit de respect mutuel et de conciliation. Il convient donc de n'accorder qu'un crédit limité à la vertu pacifique des institutions démocratiques aussi bien que de ne prononcer aucune condamnation, pour incompatibilité avec l'esprit international, contre les Etats qui ne se plient pas aux formes démocratiques. Que faut-il d'ailleurs entendre par démocratie et par institutions démocratiques ? La même étiquette sert d'enseigne à des gouvernements d'esprit très différent, parfois même absolument contradictoire. En réalité, l'enseigne importe fort peu, mais il importe beaucoup de n'en être pas dupe. Il est clair que, malgré tous ses vices, le régime autocratique des tsars de Russie offrait plus de garanties, au point de vue de l'observation du droit international et de l'accomplissement des devoirs internationaux que le régime soi-disant démocratique de Lénine et de Trotsky, même que le régime moins démagogique, donc plus nettement démocratique, de Kerenski.

D'ailleurs, à regarder de près, l'idée de Société des nations est beaucoup plus en harmonie avec celle d'une aristocratie qu'avec celle d'une démocratie des Etats. Elle ne s'explique rationnellement que par l'avantage d'une sélection entre les Etats, les plus avancés en civilisation, affirmant la double intention de se conformer, dans leurs relations réciproques, à des règles plus élevées, plus justes, plus humaines, et de contenir ou de réprimer les agressions ou attentats que pourraient commettre des Etats préférant le culte de la force brutale au culte du droit. Il serait inutile de superposer à la vieille Société des Etats qui fonctionne tant bien que mal — et plutôt mal que bien — depuis des siècles, une nouvelle Société des Nations, si celle-ci ne devait se distinguer de la première par la supériorité de ses qualités, ce qui suppose la supériorité morale de ses membres. C'est dans la supériorité des principes et des garanties de fidélité à ces principes que doit être cherché le criterium et que se trouve la véritable condition de

l'admission dans une Société restreinte, décidée à respecter et, le cas échéant, à faire respecter la justice, à pratiquer et, au besoin, à imposer la paix. C'est donc une aristocratie d'Etats — au sens strictement étymologique du terme — qu'il s'agit de constituer. Il n'apparaît nullement qu'une constitution démocratique interne soit condition nécessaire ou suffisante pour donner à un Etat place et rang dans cette aristocratie. Il est remarquer en effet, que si la guerre n'a pas pris fin avec l'armistice accepté par l'Allemagne, si elle se poursuit encore, en certaines régions, avec âpreté et même férocité, elle ne met plus aux prises que des nations qui se réclament toutes d'un idéal démocratique; les procédés mis en œuvre par les Républiques des soviets aussi bien que par le démocratique Reich que domine la Prusse montrent bien qu'il ne suffit point de détrôner des souverains pour engager les gouvernements et les peuples dans les voies de la justice, de la douceur, du respect mutuel et de la paix.

Aussi bien conviendrait-il d'ajourner l'institution d'une Société des Nations, si cette Société requérait pour conditions préalables pleine autonomie de chaque groupe national, large et sincère application du principe des nationalités, égalité juridique des petites et des grandes nations. Ces conditions sont loin, en effet, d'être actuellement réalisées et voulues par les promoteurs les plus ardents de la Société des Nations. Les États-Unis se sont refusés à insérer le principe de l'égalité des races dans le pacte de la Société des Nations; ils contrôlent plusieurs petits Etats et ne paraissent guère plus enclins qu'en 1861 à tolérer des sécessions, celles-ci dussent-elles être réclamées au nom du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes. La Grande-Bretagne semble aussi peu disposée à proclamer l'indépendance de l'Irlande qu'à donner aux Indes ou à l'Égypte l'autonomie dont jouissent le Canada et l'Australie. La France ne songe point à inviter la Tunisie ou l'Indo-Chine à disposer d'elles-mêmes. L'Italie paraît peu portée à évacuer la Lybie et le Japon ne semble point d'humeur à abandonner la Corée. Les petites nations admises à la Conférence de la Paix à Paris y ont été traitées d'une manière qui n'est pas sans analogie avec celle dont il avait été usé envers les petits Etats représentés au Congrès de Vienne et le Conseil de la Société des Nations ne leur offre pas une représentation égale à celle des grandes Puissances. Celles-ci n'hésitent pas à imposer à des Etats moins puissants, en faveur de minorités ethniques ou religieuses, des restrictions à la souveraineté auxquelles elles ne voudraient point souscrire pour elles-mêmes. La politique de principes n'hésite pas à s'infliger à elle-même des démentis qui démontrent ou bien l'insuffisance des principes annoncés pour tenir compte de tous les éléments de problèmes très complexes, ou bien la désinvolture des promoteurs de cette politique à s'affranchir de principes jugés bons pour autrui.

Ces réserves n'empêchent point de trouver un réel intérêt à la lecture des « Préliminaires à la Société des Nations ». Si M. Cosentini semble

attacher, à mon sens, une importance trop exclusive à des éléments en quelque sorte trop mécaniques, il indique, — sans y insister autant qu'il serait nécessaire, à mon gré, — la valeur des éléments spirituels et moraux qui doivent jouer le rôle décisif; il le fait notamment dans l'excellente critique des doctrines allemandes dont il met en relief l'incompatibilité avec toute Société des nations; il démontre, en fort bons termes — ainsi que l'avait fait avec une remarquable ampleur M. Ramsay Muir dans *Nationalisme et internationalisme* — que la perversion seule du nationalisme, non le nationalisme lui-même, est incompatible avec l'internationalisme. Son livre contient nombre d'aperçus intéressants et fournit une utile contribution à l'étude des multiples problèmes que soulève la Société des Nations. C. D.

Charles Henry Huberich and Richard King. — *The development of german prize law.* 1 brochure grand in-8, 61 pages, New-York, Baker, Voorhis and C·, 1918.

L'étude de MM. Huberich and King est nette, précise et concise. Elle donne des renseignements précieux sur les lois et ordonnances allemandes concernant les prises, sur la jurisprudence et la doctrine germaniques en matière de prises. — Elle relève que le code des prises du 30 septembre 1909 et l'ordonnance sur les cours de prises du 15 avril 1911 ont été promulgués le 3 août 1914 et modifiés par diverses ordonnances postérieures (p. 6-7). Elle montre que les Allemands se sont inspirés, en ce qui concerne les prises maritimes, de la même rigueur, du même exclusivisme, du même dédain des droits d'autrui qu'en ce qui concerne les autres questions soulevées par la guerre. Ainsi, la Cour des prises de Hambourg, d'accord avec la doctrine des plus récents auteurs germaniques a déclaré que « les cours de prises doivent juger selon les lois de leur Etat sans se préoccuper de savoir si ces lois sont ou non en harmonie avec le droit international existant. C'est à l'Etat, responsable envers les autres États, non à la Cour des prises qu'il appartient de déterminer si cette harmonie existe ou non. Il y a plus : « L'opinion parfois formulée par les anciennes autorités, ajoute la Cour, que les Cours de prises sont tenues d'appliquer le droit international, même si la règle en question n'est pas devenue une partie de la loi nationale doit être absolument rejetée. Pratiquement il serait impossible d'appliquer une telle règle. Souvent la soi-disant règle de droit international est incertaine et mal établie. Si tel n'est pas le cas, la règle peut avoir cessé d'être applicable à raison de l'attitude des belligérants respectifs, ou d'un changement dans les conditions qui forment la base de son application. Par exemple on ne saurait demander qu'un belligérant continue à être lié et à demander à ses cours de prises d'appliquer une convention internationale qui a été violée par les belligérants ennemis, bien qu'une telle convention stipule expressément qu'elle restera en vigueur en cas de guerre. En outre il n'est pas besoin d'argumentation

détaillée pour démontrer que certaines règles du droit international coutumier ont été affectées et sont devenues inopérantes à raison de nouvelles méthodes de guerre maritime, telles que la guerre sous-marine » (p. 10-11). Les cours de prises appliquent les lois allemandes et, par suite, les traités promulgués comme lois, mais elles n'ont pas à connaître d'un accord entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement d'un pays neutre stipulant qu'un sens particulier doit être donné à certains mots sur la liste de contrebande (p. 13). Elles n'ont à connaître que des captures, non de l'exercice du droit de visite; elles sont donc incompétentes pour allouer des dommages-intérêts au cas où un navire de guerre, afin d'exercer le droit de visite, conduit un vaisseau neutre dans un port allemand où, après inspection, ce vaisseau est relâché (p. 15). Leur juridiction ne s'applique pas aux navires allemands, même engagés dans un commerce prohibé ou donnant assistance à l'ennemi, ni aux cargaisons allemandes à bord de navires allemands, neutres ou ennemis. Elle suppose que le capteur a exercé un droit de prise et non un droit purement militaire. Ainsi un bateau de pêche hollandais ayant été coulé par un sous-marin allemand « il apparait que le bateau de pêche ne portait ni pavillon ni autres indices de caractère neutre, et le commandant du sous-marin conclut de certaines circonstances que ce bateau s'efforçait d'éperonner le sous-marin et de tirer sur lui avec un canon de pont. Le bateau de pêche fut canonné et coulé ». La plainte du propriétaire du bateau coulé est rejetée, la juridiction de la Cour « étant limitée aux cas où des vaisseaux ou cargaisons ennemis ou neutres sont saisis dans l'exercice d'un droit de capture » (p. 14).

La nationalité du navire est déterminée par le pavillon, mais les vaisseaux neutres engagés dans un commerce interdit en temps de paix ou résistant à la visite sont considérés comme ennemis. De plus, aux termes d'une ordonnance du 16 juillet 1917 « les vaisseaux neutres, possédés en totalité ou pour la grande partie par des sujets ennemis ou affrétés par un Gouvernement ennemi ou navigant dans l'intérêt des opérations de guerre de l'ennemi doivent être traités en navires ennemis. Les personnes et associations ayant le siège de leurs affaires en pays ennemi sont considérées comme sujets ennemis (p. 26-27). Le transfert de pavillon ne peut rendre neutre un vaisseau ennemi que s'il est prouvé que la recherche de la protection du pavillon neutre n'a pas été un des motifs du transfert.

Si des marchandises neutres sont détruites par suite de la destruction du navire ennemi qui les porte, les propriétaires de ces marchandises n'ont droit à aucune indemnité, malgré la disposition de l'article 114 du code des prises qui invite le commandant du navire capteur, à considérer, avant de détruire le navire capturé, si le tort causé à l'ennemi balance la compensation à payer pour la destruction de la portion innocente de la cargaison (p. 43). « Aussitôt qu'un navire entre en haute mer, dit la Cour supérieure des prises, il devient une portion du territoire de son État, dans

lequel les neutres qui ont chargé leurs marchandises à bord d'un navire ennemi dans le but de le transporter par mer, les ont portées de leur propre volonté » (p. 47). La Cour suprême des prises a déclaré toutefois, dans un cas où l'assimilation du navire à une portion du territoire eût été défavorable aux intérêts allemands, que « la doctrine d'après laquelle les vaisseaux sont des portions du territoire de l'État auquel ils appartiennent, ne doit pas être prise à la lettre. Le sens n'en est pas que le territoire de l'État est étendu par le fait des vaisseaux naviguant en haute mer. Par cette expression figurée on veut exprimer, d'une manière générale, qu'à beaucoup d'égards les lois nationales sont encore applicables dans le cas d'un vaisseau et de son équipage et de ses passagers après qu'ils ont quitté le territoire de leur État ». Il s'agissait, en l'espèce, de refuser indemnité au propriétaire d'un navire norvégien coulé sur ordre d'un officier de prises allemand, commandant un navire suédois saisi et ultérieurement relâché. Le propriétaire du navire détruit soutint, sans succès, que la destruction de son bâtiment était illégale pour n'avoir pas été ordonnée par un commandant de navire de guerre et pour avoir été opérée en usant d'un territoire neutre, le navire suédois et un des canots de ce navire (p. 20).

La théorie d'après laquelle les cours de prises allemandes n'ont pas à connaître des actes purement militaires laissait le champ libre aux sous-marins pour détruire, sans avoir de comptes à rendre et sans risques d'indemnités à la charge de l'Allemagne, tous les navires qu'ils détruisaient, en les attaquant sans observer la procédure de visite et de capture, c'est-à-dire sans avis préalable. Les cours de prises allemandes ont apporté leur contribution à la démonstration de ce que les Allemands entendaient par la liberté des mers dont ils se proclamaient les champions. MM. Herberich et Richard King ont rendu un réel service en faisant connaître leurs interprétations et leurs tendances. C. D.

Joseph Salvioli. — *Le concept de la guerre juste d'après les écrivains antérieurs à Grotius* traduit par Georges HERVO, vol. in-16, 125 pages, Paris, Bossard, 1918. — « Nombreuses sont les définitions de la guerre, dit l'auteur. Mais toutes — plus ou moins — contiennent cette idée que la guerre est l'usage légitime de la force pour la défense ou la restauration d'un droit isolé. De ce point de vue, l'on devrait dire licites les guerres qui défendent un droit et illicites toutes les autres. Immédiatement l'on voit que cette définition présuppose le criterium même de la justice de la guerre, c'est-à-dire le criterium nécessaire pour établir s'il y a un droit et si ce droit est violé » (p. 5).

Le droit international positif, issu de la rupture d'unité de la chrétienté et des idées de la Renaissance païenne a renoncé à trouver et même à chercher ce criterium. « En face des tentatives du droit naturel pour fournir un criterium qui permette d'évaluer la justice de la guerre, dit encore M. Salvioli, se dresse la doctrine de Machiavel qui, laissant de

côté les querelles précédentes, constate ce fait : la guerre est en dehors de la justice et en dehors du droit. En dehors de la justice parce que relatif est le concept du juste : pour les individus comme pour les peuples il n'est qu'une mesure subjective. Et en dehors du droit, parce que la guerre se déroule dans un champ extrastatal que n'atteint pas le droit. — D'après le droit international moderne, la guerre échappe à sa propre compétence quant à son intrinsèque légitimité : l'œuvre du droit international ne viserait qu'à l'établissement des règles à observer des belligérants » (p. 122-123).

La guerre de 1914, issue des doctrines allemandes sur le droit de la force, a démontré comment l'anarchie des souverainetés, avec le droit de guerre illimité, peut ruiner le droit international. Elle a, par suite, provoqué un mouvement de réaction nécessaire contre la théorie de l'incompétence radicale du droit international à l'égard des origines et des causes de la guerre. Le livre de M. Salvioli montre que la distinction de la guerre juste et de la guerre injuste a tenu une large place, pendant des siècles, dans les préoccupations des auteurs, théologiens ou juristes et qu'elle a dominé tout le moyen âge. Les principes de charité du christianisme condamnent nettement les passions belliqueuses; ils sont hostiles à toutes violences; quelques chrétiens en ont conclu que toute guerre doit être considérée comme illicite. L'Église catholique n'a pas admis cette exagération. Il peut être nécessaire de recourir à la force pour combattre la violence et l'injustice. Le chrétien, dit saint Augustin ne doit pas amener la guerre; il ne doit la faire qu'à regret en déplorant « la nécessité qui le contraint à s'armer » pour défendre la justice. La guerre juste, disent après saint Augustin les écrivains ecclésiastiques du moyen âge, est celle qui est faite pour obtenir réparation de torts ou pour repousser l'ennemi (p. 31-32). Et saint Thomas d'Aquin énonce trois conditions de la guerre juste : 1° l'autorité du prince; 2° une cause juste, c'est-à-dire que ceux qui sont attaqués méritent l'attaque à raison de quelque faute; 3° une intention droite de ceux qui font la guerre pour promouvoir le bien ou pour éviter le mal.

Mais la renaissance du droit romain fait dévier quelque peu, chez les juristes dévoués à l'empire, la notion de la guerre juste. Imbus de l'idée de l'empire universel et de l'unité de l'*imperium*, ils soutiennent que « seul l'empereur peut faire la guerre et qu'il ne pourrait y avoir d'autre guerre juste que la sienne » (p. 37-39). Cette théorie est combattue par les juristes français et par tous les juristes et les politiques qui refusent de subordonner toutes les monarchies et républiques qui revendiquent leur indépendance à la domination effective de l'empereur. La lutte, dans les théories comme dans les faits, se concentre sur le point de savoir qui a droit de faire la guerre. Dante voit, dans l'unité politique, la seule garantie efficace contre le fléau de la guerre. La cause des guerres, dit-il, est dans la *cupiditas*. « L'homme ne vit point dans la quiétude. Sans cesse, il aspire à la possession de nouveaux territoires. Et comme nous le montre l'expérience,

discordes et guerres surgissent inévitablement entre royaumes... Pour supprimer ces guerres et leurs causes elles-mêmes, toute la terre ne doit plus former qu'une seule monarchie, gouvernée par un prince unique qui, maître absolu de l'univers et n'ayant plus rien à convoiter, maintiendra les rois satisfaits dans les limites de leurs royaumes. Et ainsi la paix règnera entre eux. » (p. 65). L'idée était juste, à condition que le monarque universel eût la puissance d'imposer la paix aux récalcitrants. Or il ne l'avait pas et les princes qui avaient la force, tantôt prétendaient en user et même en abuser, tantôt se défiaient de la justice de l'empereur. Les juristes revendiquèrent, pour leurs princes, la souveraineté et l'indépendance à l'égard de l'empereur; ils soutinrent que le droit de faire la guerre était un attribut essentiel de la souveraineté. Et par là, ils mettaient pratiquement en échec la distinction de la guerre juste et de la guerre injuste en supprimant tout juge de la justice de la guerre comme tout exécuteur d'une sentence contre un état belligérant. Ils ouvraient la voie aux doctrines de Machiavel.

Celles-ci pouvaient cependant et devaient trouver des contradicteurs. Le droit, même le simple droit positif, n'est pas lié à la sanction au point d'en dépendre entièrement et de disparaître avec elle. De ce que le droit est ou peut être méconnu, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il n'existe pas. Les théologiens espagnols ou portugais des XVIe et XVIIe siècles admettent la souveraineté et l'indépendance des États et, pour les États souverains, le droit de faire la guerre mais non le droit de faire toute guerre. D'après François de Victoria « la guerre est juste selon le droit naturel, positif et évangélique quand le violateur d'un droit se refuse à la réparation. Mais elle est injuste si elle est, soit entreprise par esprit de conquête, soit même sans proportion avec le terme à atteindre (p. 88). Elle ne peut être justifiée par la prétention de convertir les infidèles au christianisme. » Pour que les États pussent maintenir l'état de paix, il faudrait un pouvoir qui punit les injures des uns vis-à-vis des autres. Ce pouvoir supérieur n'existe pas. Tout souverain lésé a donc le droit d'exiger réparation de la part de l'offenseur qui, en raison même du délit commis, se trouve ainsi placé dans un état d'infériorité » (p. 91). Observation très juste qui répond, à l'injuste prétention de la souveraineté au droit de guerre illimitée, que la souveraineté, pour avoir droit au respect, doit être respectable et que, si en commettant l'injustice, elle manque à sa mission qui est d'assurer la justice, elle permet de la traiter non plus en égale, mais en inférieure.

Le livre de M. Salvioli présente un intérêt considérable. Il rappelle, en effet, très opportunément des idées, depuis longtemps négligées mais dont les horreurs de la guerre de 1914 ont mis au premier plan la justesse et la nécessité, et s'il constate que le droit international a éliminé ces idées, s'il semble ne pas voir la possibilité de les y introduire sans aboutir à l'institution d'un État universel dominant tous les États, s'il déclare que « pour

le moment la guerre est un fait qui reste en dehors comme au-dessus du droit » il ne craint pas d'ajouter que « dans son essence, la guerre est un phénomène antijuridique puisqu'elle nie que l'on puisse réaliser un intérêt sans la force et puisque c'est par la force qu'elle veut imposer aux autres une règle qui deviendra le droit » (p. 124). « Nier la possibilité d'un criterium objectif, tiré du droit, conclut-il, qui puisse évaluer incontestablement les motifs, signifie-t-il renoncer à toute appréciation sur les principes, les intérêts et les passions qui meuvent les contendants? Et si cette appréciation ne tombe pas dans le domaine du droit objectif qui ne peut limiter, dans le champ des rapports internationaux, la libre activité de l'État, il y a dans le monde d'autres facteurs spirituels avec lesquels les États peuvent compter... Tournons-nous maintenant vers ces facteurs impondérables, vers ces idées qui mènent les peuples, qui ont fait descendre dans l'arène la nation la plus libre, la plus avancée dans la voie du progrès en même temps que la plus pacifique et qui l'ont armée pour la défense d'une cause qu'elle a *senti* être juste : celle des nationalités foulées aux pieds, celle des peuples menacés dans leur liberté, celle du développement pacifique du droit humain ».

Le pacte de la Société des Nations a plus de hardiesse que M. Salvioli. Il prétend introduire dans le droit international positif la notion de la guerre licite et de la guerre illicite. Il le fait, il est vrai, avec quelque témérité et il est aisé de relever des contradictions entre l'ambition de ses affirmations de principes et la faiblesse des moyens par lesquels il entend en assurer l'exécution. Mais il ne paraît pas impossible de faire admettre que le droit international ne saurait considérer le droit de guerre illimité comme une conséquence nécessaire de la souveraineté et qu'il peut, à défaut de sanctions inévitables et efficaces, instituer des procédures et des sanctions partielles ou indirectes qui ne seraient pas dépourvues de toute valeur contre les États qui abusent de leur souveraineté pour attenter à la souveraineté d'autrui. C. D.

FINANCES PRIVÉES

L. Quesnot. — *Administrations financières. Méthodes comptables et bilans.* **Paris, Dunod, 1 vol. in-8 de 464 p. 1919.**

L'auteur, dans sa préface, définit le but qu'il vise et qu'il atteint : exposer les principes administratifs, financiers, juridiques et comptables auxquels est subordonnée la gestion d'une entreprise constituée sous le régime des associations de capitaux. Ces principes « sont liés », ajoute-t-il. Voilà l'idée qui domine l'œuvre et lui confère son originalité. Depuis une vingtaine d'années, des comptables, des financiers, des administrateurs, des juristes, se sont essayés à raisonner et — si l'on peut dire — à codifier les règles empiriques dictées par l'expérience, quelquefois par la routine. Chacun d'eux se place au point de vue spécial de sa compétence propre et la plupart ne nourrissent d'autre ambition que de rédiger des manuels ou des

traités qui puissent, soit guider pas à pas les débutants, soit fournir aux praticiens la solution immédiate des problèmes courants. L'auteur s'est inspiré de ses devanciers — l'abondante et loyale bibliographie insérée aux dernières pages en fait foi — mais, après avoir repassé leurs travaux au crible très serré d'une critique qui éclaircit les obscurités, dissipe les doutes et, le cas échéant, corrige les erreurs, il les a développés, coordonnés, rattachés les uns aux autres par des idées générales. En prenant du recul, il a découvert ou tout au moins mis en lumière les rapports nécessaires entre des domaines qui jusque là étaient tenus pour indépendants. Par exemple, il a montré comment l'organisation et la tenue des écritures pouvaient, devaient réagir sur la conduite financière et juridique d'une affaire. Ces aperçus, qui donnent à la matière une ampleur et une clarté toutes nouvelles, n'excluent pas néanmoins l'exposé des détails indispensables à l'intelligence de l'ensemble. Nulle part l'auteur n'oublie qu'une synthèse solide ne saurait avoir pour appui qu'une analyse méthodique. Grâce à ce double caractère analytique et synthétique, l'ouvrage servira en même temps les profanes et les initiés : les premiers y puiseront d'excellents éléments de formation, les seconds y trouveront toute faite cette « philosophie du métier » que d'absorbantes occupations ne leur laissent guère le temps de dégager eux-mêmes. DE TERNAS.

COLONIES

XXX. — *La Tunisie Martyre*, Paris Jouve, 1920, 1 vol. in-8 de 212 pages.

Sous le titre « la Tunisie Martyre », un indigène musulman de Tunisie fait une critique amère de la gestion du protectorat et un programme de revendications qui ne tendrait à rien moins qu'à rendre la Régence de Tunis absolument autonome et indépendante en fait de France. Ce livre est remarquablement écrit. C'est un exposé de griefs précis et concrets. La manière dont il est composé prouve, contrairement à la thèse soutenue par son auteur, que les indigènes musulmans peuvent acquérir et assimiler notre culture intellectuelle d'une façon parfaite. Quant au fond, il présente un tableau, très poussé au noir, de la situation des indigènes musulmans. Il signale, en les attribuant aux méthodes de l'Administration, un certain nombre de faits qui ont des causes multiples et qui tiennent plus que ne le croit l'auteur à l'état social des indigènes de la Régence. Il représente le gouvernement du protectorat ourdissant dans l'ombre le ténébreux complot d'asservir, de ruiner, voire même d'exterminer la population indigène pour installer à sa place la colonisation française. Comme conclusion l'auteur demande le gouvernement représentatif et la jouissance de toutes les libertés politiques. Le livre, tout empreint de l'esprit de revendication des petites nationalités qui a trouvé un regain de vigueur par la proclamation des principes wilsoniens sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ne doit point être pris comme représentant l'opinion de la partie saine, ni

d'une partie importante de la population tunisienne. Il n'en a pas moins la valeur d'une indication. Le seul fait de sa publication révèle des aspirations nouvelles chez les indigènes, inspirations dont il serait impolitique de ne pas tenir le plus grand compte.

M. Flandrin, le nouveau Résident général, est pleinement préoccupé de ces importantes questions. Des programmes de réformes sont à l'étude et il est à espérer que leur application, en donnant satisfaction aux demandes raisonnables des indigènes, fera de la « Tunisie Martyre » une regrettable mais unique exception dans la littérature coloniale française.

JEAN DONON.

ADMINISTRATION

René Favareille. — *Réforme administrative par l'autonomie et la responsabilité des fonctions. Self-administration.* Paris, A. Michel, 1 vol. in-8 de 251 pages.

Ce livre, paru en pleine période électorale et écrit au cours de la guerre, est avant tout une œuvre de combat. Plein d'entrain, d'audace, parfois de fantaisie, il n'a point été conçu à la suite d'une lecture d'Engels prophétisant la catastrophe finale beaucoup plus violente que toutes les autres crises. L'auteur est résolument optimiste à la condition qu'on adopte ses arguments et ses solutions.

Il note avec précision que deux grands faits qui donnent au mouvement contemporain son caractère propre sont : l'extension du capitalisme, l'organisation des forces collectives. Mais la question pour lui dominante est celle de savoir si l'étatisme, si le collectivisme ou la forme étatiste du socialisme sont un progrès. Sa démonstration, il la limite dans les bornes de l'administration et plus particulièrement de l'administration à caractère économique et producteur.

Après avoir critiqué, démoli, ridiculisé, M. Favareille expose le mécanisme construit de toutes pièces d'un système qu'il se propose d'instituer pour donner aux monopoles et industries d'État le meilleur rendement administratif et économique. Il passe ensuite aux classifications du point de vue de l'application du système en ce qui concerne chacune de leurs grandes catégories, tout cela se développant dans l'hostilité jurée de l'État industriel tel qu'il existe aujourd'hui.

Le vrai remède pour « diminuer l'État » consisterait à « industrialiser l'administration ». L'État devrait donc se soumettre à toutes les pratiques d'un industriel quelconque qui ayant institué une bonne comptabilité en partie double pourra suivre la gestion de ses services désormais spécialisés dans les quatre comptes suivants : capital, réserve, amortissement, bilan. — Ainsi serait admis le système des sociétés anonymes : autonomie des services publics gérés par des administrateurs, le Parlement jouant le rôle d'assemblée générale des actionnaires.

Mais, tout ceci serait complété par d'autres règles que celles de l'*unité*

budgétaire c'est-à-dire l'obligation de confondre pêle-mêle les recettes et les dépenses de nombreuses usines diverses, de la *spécialité budgétaire*, c'est-à-dire le compartimentage de l'usine en plusieurs ateliers séparés par des cloisons hermétiques. Enfin, suppression nécessaire de l'annualité du budget, c'est-à-dire de l'interdiction de faire un programme de travaux dépassant une année, de constituer aucune réserve, de préparer aucun amortissement.

Et pour bien décrire la méthode nouvelle, l'auteur étudie le cas de l'Imprimerie Nationale, montrant les lacunes de l'exploitation d'un service d'État qui pour avoir une vie normale devrait prendre régulièrement les charges de son capital, marcher en fonction de ce capital avancé par la nation, l'amortir et finalement rendre à cette dernière les bénéfices réalisés.

Donc, chaque grande administration devrait avoir l'autonomie, la responsabilité, une gestion comptable et industrielle.

Admirons la foi de l'auteur dans sa Self-administration qu'il nous représente en traits nets, tranchants, en formules souvent passionnées. Il s'efforce de descendre au fond des réalités et de nous mettre en présence des faits. Mais peut-être exagère-t-il les remèdes proposés et pousse-t-il sa démonstration à des limites trop extrêmes pour pouvoir exprimer la vérité de ce grand mouvement historique présent dont les causes sont intimement liées à l'évolution générale.

Pour lui « Auguste Comte ruine du même coup Bossuet et Jean-Jacques Rousseau ». Quant à Proudhon « il est une inépuisable mine d'idées, une merveilleuse école de critique ». Limité à ces deux seuls hommes, le réalisme de M. Favareille restreint singulièrement les horizons qu'il entend développer devant nous. Il est certainement mieux inspiré en prophétisant quel sera le gouvernement des nouvelles civilisations industrielles, avec une sorte de présidence hiérarchique, dominant un réseau d'innombrables associations reliées entre elles par des liens multiples et entre-croisés.

Le principe de vie et de progrès pour les organismes se trouve dans la coordination, la coopération et l'équilibre des forces. — L'individu moderne ne s'est point affranchi des liens qui l'attachaient à la terre, à la famille, à la corporation, à la caste, à la cité, devenant ainsi capable de s'élever ou de s'abaisser dans la mêlée universelle, où s'agitent confusément les éléments sociaux, pour retomber sous le joug de l'État ou de la corporation.

De tous ces dangers M. Favareille nous avertit avec énergie et vérité. Il nous montre aussi, et voilà une des parties excellentes de son livre, qu'à côté des aspirations politiques confuses des masses, de cet état idéalement rêvé et supérieur à l'état présent, il faut la conception précise des moyens pratiques et de la technique positive de réalisations.

La vraie tâche des chefs se trouve ainsi formulée. A ceux-ci de codifier la doctrine, de déterminer les voies et moyens, de recueillir les principaux honneurs et profits, comme aussi les responsabilités et les faillites.

H. M.

LITTÉRATURE

Marie-Louise Pailleron. — *François Buloz et ses amis. — La vie littéraire sous Louis-Philippe.* Calmann-Lévy, 1 vol. grand in-8 de 300 p.

Mme Marie-Louise Pailleron vient de publier le premier volume d'une série qui en contiendra trois et qui apporte une précieuse contribution à l'histoire littéraire du XIXe siècle. Mme Pailleron est la petite-fille du fondateur de la *Revue des Deux Mondes.* C'est dire qu'en mettant à contribution ses souvenirs personnels et ses riches archives de famille, Mme Pailleron était certaine d'offrir au public un ouvrage aussi vivant que varié, rempli de renseignements, d'anecdotes, d'aperçus originaux. Elle y a apporté, par surcroît, et ceci appartient bien à elle, une méthode sûre, une pensée nette et vigoureuse, un talent mûri où les intimes de sa famille retrouvent quelques-uns des traits qui distinguaient ce François Buloz dont elle a entrepris de retracer la vie en faisant l'histoire de son œuvre.

La figure de François Buloz telle qu'elle apparaît au frontispice de l'ouvrage, pleine, sévère, respirant la force et l'autorité, domine tout le volume. Certes, il ne nous est pas indifférent de retrouver Sainte-Beuve, Mérimée, Victor Cousin, Henri Heine, George Sand, Alfred de Musset, et tant d'autres dont la conversation, les lettres, les mots évoquent toute une époque déjà si lointaine. Mais on ressent une impression singulièrement forte à voir se dresser au-dessus d'eux ce « dictateur de lettres » que fut François Buloz. Tout le monde a entendu parler de la domination qu'il a exercée et de l'espèce de terreur qu'il inspirait. On se rend compte qu'il a appartenu à cette catégorie d'hommes dont les œuvres retiennent davantage l'attention de la postérité lorsqu'elles appartiennent au domaine politique, administratif ou militaire, mais qui, dans les autres branches de l'activité humaine, mettent en action des qualités non moins grandes que celles du législateur ou de l'homme d'État. Les êtres de cette trempe sont des volontaires, ils astreignent à leur volonté les autres hommes moins doués pour la résistance et des aptitudes desquels ils se servent pour leurs fins à eux. C'est pourquoi on les accuse de dureté, d'égoïsme, de tyrannie. — Sans doute, mais ils ne se montrent pas toujours dénués de générosité, de bonté, de délicatesse, et tel a été le cas avec François Buloz, qui fut certes un autocrate, mais aussi le soutien ferme de ses collaborateurs qu'il encouragea, un conseiller au tact sûr et presque infaillible, l'ami le plus fidèle.

Quand on pense que l'œuvre de cette vie, partie de rien et devenue à force de travail, de persévérance, le recueil le plus renommé du monde entier pour la qualité de ses collaborations et le nombre de ses abonnés étrangers, on se rend compte que François Buloz, fut dans sa sphère, un de ces fondateurs dont le labeur enrichit l'humanité, qui se borne généralement à jouir des fruits de leur travail sans trop se souvenir de ce qu'elle leur doit. Nous devons savoir gré à Mme Pailleron, d'avoir érigé ce monument à la mémoire d'un tel homme, et de faire si bien revivre dans les pages substantielles qu'elle présente, cette physionomie austère et énergique de vieux Romain.

H.-R. SAVARY.

ANALYSES

F. Laloye. — *Les documents secrets des archives du ministère des Affaires étrangères de Russie publiés par les Bolchevicks.* Paris, Bossard, 1 vol. in-16, 206 p.

Relatifs pour le plus grand nombre à la période de la guerre, plusieurs de ces documents intéressent l'époque précédente, notamment le traité des trois Empereurs du 18 juin 1881; une convention russo-bulgare du 31 mai 1902 contre l'éventualité d'une action austro-roumaine; des rapports de l'ambassadeur Osten Sacken à Iswolski sur les relations russo-allemandes en janvier 1909; la convention austro-italienne du 8 mai 1913 relative à l'Albanie; le compte rendu d'une conférence où des représentants de l'armée, de la marine et du gouvernement de Nicolas II étudient au printemps de 1914 les moyens de s'emparer de Constantinople lors de la dissolution de l'empire qui paraît prochaine.

M. L. n'a pas reproduit l'intégralité de ces pièces qui peuvent avoir subi quelque altération du fait des bolchevistes; l'idée de les avoir recueillies en un petit volume facile à consulter n'en est pas moins heureuse.

Les documents relatifs à la période de guerre ont déjà été commentés dans les journaux, ils précisent certaines négociations, notamment celles entreprises avec la Grèce, l'Italie, la Roumanie, mais, comme on l'a déjà remarqué, ne jettent pas sur le gouvernement du tsar le discrédit dont les bolchevistes prétendaient rétrospectivement l'accabler.

P. R.

J. Ancel. — *L'unité de la politique bulgare* (1870-1919). Paris, Bossard, 1919, 75 p. in-16.

Rapide synthèse, intéressante par le raccourci même, mais dans laquelle on ne peut signaler aucune véritable nouveauté; comment le faire d'ailleurs sur un sujet rebattu depuis cinq ans, à moins qu'on ait pénétré au sein des gouvernements et qu'on ne puisse révéler une partie de la vérité si soigneusement cachée aux historiens profanes?

D'ailleurs la thèse soutenue avec quelque vigueur par M. J. A. est-elle exacte? La Bulgarie a-t-elle suivi une politique étrangère aussi « une » que veut le prouver M. A.? n'a-t-elle pas, au contraire prétendu louvoyer entre les différentes puissances, s'appuyant tour à tour sur l'Autriche, la Russie, l'Angleterre, la France même quoique moins souvent. Son roi, dont la duplicité reste le trait dominant, ne s'est rejeté vers l'Allemagne à l'heure décisive que parce qu'il croyait fermement au succès des empires centraux; peut-être aussi parce qu'il a trouvé à Berlin des diplomates plus souples et plus fourbes qu'à Pétrograd. Il faut bien avouer que le gouvernement impérial russe n'a jamais su ou voulu exercer sur le gouvernement de Sofia l'influence qui aurait maintenu celui-ci dans l'orbe de la Triple-Entente.

P. R.

M. Lecat. — (*Pensées sur la science, la guerre et sur des sujets très variés, glanées par*). Bruxelles, Lamertier, 1919, 1 vol. de 480 p. gr. in-8.

Plusieurs polygraphes ont déjà publié de semblables recueils sur des plans différents; celui-ci permet par son classement alphabétique des sujets, de faire des recherches rapides; ce n'est pas à dire qu'on trouvera sur la philosophie, la morale, la politique, l'éloquence, etc., les textes les plus curieux, les appréciations les plus justes émanant des auteurs les plus

qualifiés; les lectures de M. Lecat sont parfois étranges et les pensées recueillies paradoxales; nombre d'auteurs cités dans ce recueil ne méritent pas pareil honneur et sont d'ailleurs totalement inconnus. Tel quel ce livre peut être utilement consulté et méritait d'être signalé. X.

E. Lacroix. — *L'Eglise romaine et la guerre.* Paris, Giard et Brière. 1920, 1 vol. de 100 p. in-16.

Ces quelques pages sont discutables; en tous cas elles ne sauraient passer pour impartiales. L'auteur, qui est « professeur de philosophie », n'a pas appris à se méfier des généralisations; il nie toute espèce de renaissance religieuse en France à la veille de la guerre, et sans sourire, écrit : « Vénérable et surannée, l'Église se survivait dans une société qui, chaque jour, se détachait d'elle, et les parures nouvelles dont on essayait parfois de la rajeunir ne faisaient qu'accuser sa décrépitude. » Point n'est besoin d'insister sur la superficialité, d'un pareil jugement. On comprend que d'un tel point de départ, on aboutisse à un pamphlet sur le rôle de l'Église pendant la guerre. Sans doute ce rôle, n'est-il pas à l'abri des critiques; aussi une plume impartiale avait-elle tâche facile à les relever. M. E. L. n'a pas même cherché à les grouper en un faisceau serré; son réquisitoire est vraiment trop violent et trop simpliste pour exercer une sérieuse influence sur le jugement de ses contemporains.

P. R.

Tableau sommaire de l'activité de la Chambre de Commerce de Marseille pendant la guerre 1914-1919. Marseille, Barlatier, 1919, 1 vol. in-8 de 163 p.

L'éminent président de la Chambre de Commerce de Marseille, M. Adrien Artaud, a eu l'heureuse idée de faire dresser la liste complète de tous les travaux poursuivis au cours de la guerre par la Compagnie qu'il présidait avec tant d'autorité. Ce relevé constitue, à lui seul, une œuvre considérable qu'a réussi à mener à bonne fin l'actif Directeur général des services de la Chambre, M. H. Brenier, professeur à l'École des Sciences politiques. Le lecteur ne trouvera là qu'une analyse très succincte des travaux de la Compagnie, mais cette brièveté même a son éloquence : ravitaillement de la population civile, circulation monétaire, campagnes pour l'or, moratoria, impôts de guerre, questions maritimes ou de transports terrestres posées par la guerre, reprise du travail, zones franches, réforme du régime des entrepôts, enseignement technique, aménagement du Rhône, législation commerciale, questions fiscales, régionalisme..., nous n'indiquons ici que les principaux sujets qui ont retenu l'attention de la Compagnie et l'on en voit immédiatement la variété et la complexité. Il faut reprendre le procès verbal de chaque délibération pour apprécier le soin avec lequel chacune de ces affaires fut étudiée. Ce petit volume est un document d'un réel intérêt pour tous ceux qui suivent le mouvement économique français; il devrait être un exemple pour tous les milieux d'affaires qui veulent participer au relèvement du pays.

Victor Cambon. — *L'industrie organisée d'après les méthodes américaines. Leçons professées à l'École centrale des Arts et Manufactures.* Paris, Payot, 1 vol. in-8 de 268 p., 1920.

L'auteur observe dans quelles conditions une industrie pourra dorénavant être organisée avec des chances de succès. Il constate que le facteur désormais essentiel sera la main-d'œuvre. Il étudie les moyens qui permettront d'en assurer la plus parfaite utilisation. A ce sujet il décrit avec soin les procédés de chronométrage du système Taylor. Les descriptions qu'il fait d'usines comme les établissements Berliet en France et ceux de M. Duplan aux États-Unis nous donnent une idée très frappante des conditions dans lesquelles l'industrie moderne est appelée à se développer. On lira encore avec intérêt les deux allocutions si vivantes de MM. Duplan et Michelin.

F. Fœrster, professeur-adjoint à l'Université Harvard. — *The italian Emigration of our Times.* New-York, Harvard University Press, 1 vol. in-8 de XVI-55 p., 1919.

M. Fœrster nous donne ici l'étude la plus attentive qui ait été faite jusqu'à présent du problème, si important à

tant d'égards, de l'émigration italienne. Il a poursuivi cette étude avec une méthode très sûre, observant d'abord les principaux courants de l'émigration italienne, et les circonstances qui caractérisent le phénomène, passant ensuite aux causes, et allant les étudier successivement dans les diverses régions de la péninsule qui contribuent au mouvement, suivant enfin l'émigration dans les diverses contrées vers lesquelles elle se porte : France, Allemagne, Suisse, Autriche-Hongrie, Argentine, Brésil, États-Unis. L'auteur donne un soin particulier à l'étude de ce dernier pays, en lui consacrant quatre chapitres. Il termine en observant les questions soulevées, en Italie, par le problème de l'émigration. C'est ici la partie la plus générale de son œuvre, celle dans laquelle il se laisse aller aux vues d'ensemble sur le sujet et aux prévisions d'avenir. Il couronne par là avec succès une étude qui le met en bon rang parmi les observateurs sociaux du monde moderne.

John Charpentier. — *Notre nouvelle amie l'Angleterre.* Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 235 p., 1919.

Le nom même de l'auteur nous dit qu'il est de descendance anglo-française. Il connaît bien la nation alliée. Il en parle avec beaucoup de talent et de cœur. Ses observations dénotent une étude approfondie de la psychologie anglaise. Leur forme élégamment dressée en fait une lecture infiniment attachante et fort instructive.

Gonzague Truc. — *Une crise intellectuelle*, Paris, édition Bossard, 1 broch. in-16 de 50 p., 1919.

L'auteur rend compte, un peu tardivement, dans cette courte notice, du livre dans lequel Agathon tenta d'analyser, un peu avant la guerre, l'état d'esprit de la jeunesse française. Il applique à cette analyse un esprit averti et souple, exercé aux finesses de la psychologie et qui sait ajouter, en passant, aux observations subtiles ou profondes des écrivains qu'il critique, une idée nouvelle. Son travail nous paraît souffrir de deux défauts : il se tient dans un ton de généralité qui affadit la saveur de l'idée, et il affecte une forme tendue qui empanache trop celle-ci.

E. Lémonon. — *L'Allemagne vaincue.* Paris, édit. Bossard, 1 vol. in-8 de 220 p., 1920.

Ce sont des chroniques publiées précédemment dans la *Revue politique et parlementaire*, que leur auteur réunit ici en un volume. On n'y trouvera, en fait rien qui dépasse le ton ni la portée d'une chronique.

A. Brasseau et Clovis Kernisan. — *Analyse et commentaire de la Loi sur la Réparation des Dommages causés par les faits de la guerre.* Paris. Imp. Lang., 70 p. in-8.

Cette petite brochure, conçue dans un but pratique, est appelée à rendre de réels services, notamment dans les pays libérés, car elle éclaire de nombreux points obscurs d'une loi trop rapidement faite, et qui prête à des interprétations très diverses. L'association d'un architecte et d'un juriste pour exposer les droits et obligations respectifs de l'État, des communes et des particuliers, la procédure à suivre pour obtenir une satisfaction qui ne tarde pas trop à venir, produit ici les meilleurs résultats.

Général A. A. Noskoff (Jason). — *Nicolas II inconnu, Commandant suprême, allié, chef d'État*, Paris, Plon, 1920, 1 vol. in-16 de 300 p.

L'auteur, attaché à la *Stavka* ou g.q.g. russe, a pu observer de près Nicolas II. Il nous le montre inapte à gouverner, mais bon, fidèle aux alliances, doux dans ses entêtements. « Ce fut avant tout un homme ordinaire et quelconque ». Dans une dernière partie, le général Noskoff nous raconte comment il a pu s'évader de la terreur rouge.

P. Ch.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.

L'OPINION
ET LA VIE POLITIQUE EN BAVIÈRE
DE 1871 A 1914[1]

Avant 1870 deux grands partis s'étaient trouvés en présence dans le royaume : d'une part les patriotes particularistes jaloux de maintenir l'indépendance de leur petite patrie, de l'autre les libéraux favorables à l'unité allemande et par conséquent à la Prusse. Après la proclamation de l'empire, ces deux partis ont continué d'être en lutte comme ils l'avaient été dans les années précédentes. Le conflit a seulement diminué d'acuité à mesure que s'affermissait l'hégémonie prussienne, mais il est resté latent pendant les périodes d'accalmie et il s'est réveillé toutes les fois que les restes de l'indépendance nationale ont semblé menacés. Le seul fait vraiment notable a été la formation au parlement d'un groupe socialiste, encore que celui-ci n'ait pas joué un rôle décisif dans les destinées de la Bavière et qu'il ait seulement servi d'appoint quand il s'agissait de voter des lois importantes. Néanmoins il est intéressant d'énumérer les partis politiques qui se sont disputés le pouvoir, de définir leurs tendances et leurs programmes, de dire quels intérêts ils ont représentés, de quelles forces ils étaient composés et comment ils se recrutaient.

*
* *

Une place importante doit être faite dans cette enquête à la dynastie. Aussi bien l'action du souverain, dans un pays constitutionnel, ne peut-elle être négligée, puisque c'est lui qui forme les ministères, qui leur accorde ou leur refuse sa confiance, qui encourage et soutient telle ou telle politique. Cette action doit particuliè-

1. Le présent article est extrait d'un volume que M. J. Rovère va faire paraître prochainement à la Nouvelle librairie nationale sous le titre : *La Bavière et l'Empire allemand, Histoire d'un particularisme.*

rement nous retenir ici, puisqu'en 1871 le roi et sa maison, en raison des accords de Versailles, ont subi une diminution de leur dignité et ont dû s'adapter aux conditions nouvelles selon lesquelles l'Allemagne allait désormais vivre et se développer. Dans la difficile situation où ils se trouvaient, ils avaient le choix entre deux lignes de conduite extrêmes : ou bien accepter le fait accompli et se soumettre résolument, ou bien favoriser la résistance et pousser la Bavière à une rupture La première attitude était humiliante; la seconde grosse de dangers, car la Prusse n'aurait pu tolérer une révolte qui mettrait en question des résultats déjà acquis. Il fallait un jeu plus nuancé, fait de réserves discrètes et de capitulations partielles, celles-ci toujours plus amples à mesure que l'unité devenait plus fructueuse.

Le roi Louis II avait depuis longtemps mesuré le péril. Après 1866, pour ne pas inquiéter Berlin, il avait appelé au pouvoir le prince de Hohenlohe. Malgré les répugnances de son peuple et les attaques dont ce ministre était l'objet, il le conserva jusqu'en 1870. Cette année-là, lorsque la majorité catholique et patriote eut renversé le cabinet, le monarque refusa d'abord la démission qui lui était offerte. Il ne céda qu'après une longue réflexion et consentit enfin à confier les affaires au comte de Bray, mais toujours avec la crainte de soulever les protestations de Bismarck. Lors de la tension franco-allemande il signa l'ordre de mobilisation et mit ses troupes à la disposition de la Prusse. Puis il se résigna à un traité qui faisait entrer le royaume dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, et, pressé par la nécessité, il écrivit au roi Guillaume pour lui offrir, au nom des princes, la couronne impériale : Louis II avait le sentiment très net qu'il lui était impossible de se dérober s'il voulait conserver son trône.

Il est certain que le nouvel état de choses lui était et lui demeura toujours profondément antipathique. On a fait valoir qu'il s'est plié à toutes les suggestions de la politique berlinoise. Sans doute il a maintenu aux affaires un ministère libéral et il l'a protégé contre les assauts du parti patriote. Il a laissé également se développer en Bavière une espèce de Kulturkampf qui se réglait sur le Kulturkampf prussien. Il a témoigné ostensiblement à Lutz, servile adorateur de Bismarck, une confiance illimitée. Il a entretenu

jusqu'au dernier jour une correspondance courtoise avec Guillaume Ier et le tout-puissant chancelier qui avait fondé l'empire. Mais c'est là une attitude officielle qui ne peut donner le change sur la pensée intime du roi. Celle-ci, il l'a rendue évidente par d'autres gestes, par d'autres paroles, par d'autres signes : il a seulement subi ce qu'il ne pouvait éviter, préférant un *statu quo* médiocre à un inconnu plein de dangers, abandonnant l'état à des ministres qu'en son for intérieur il considérait comme des agents prussiens, mais dont la présence du moins lui apportait la sécurité.

Sa résignation n'alla pas sans lutte. Les princes de sa famille étaient en effet demeurés austrophiles, tel ce Charles de Bavière, dernier fils de Maximilien Ier, qui avait commandé en chef en 1866 et qui ne mourut qu'en 1875. Dans tout ce groupe, sauf exception, on n'oubliait pas que la maison des Wittelsbach avait plusieurs siècles d'existence, et l'on supportait fort mal qu'un parvenu occupât le trône d'Allemagne. Louis II, dans les négociations de Versailles, n'avait rien obtenu de ce que réclamait son orgueil. Il n'avait pas réussi à faire admettre le principe fédératif, ni le droit qu'il revendiquait de partager avec la Prusse, à tour de rôle, la présidence de la Confédération allemande; enfin toute compensation territoriale lui avait été refusée pour les sacrifices qu'il avait faits. Il souffrit cruellement dans son amour-propre et dans ses ambitions déjouées.

Il le laissa bientôt paraître. Pendant la guerre de 1870, il avait déjà refusé d'assister à une fête organisée par la municipalité de Munich pour glorifier Sedan. Lors de la rentrée dans sa capitale de ses troupes victorieuses, il dut se porter à la rencontre du prince héritier de Prusse, qui les commandait, mais cette « chevauchée de vassal », selon le mot qu'il employa, lui fut une dure humiliation. Le soir il ne vint pas au banquet militaire qui couronnait la cérémonie, et le lendemain, définitivement brouillé avec son cousin qu'il haïssait, il partit de très bonne heure pour le château de Berg sans avoir revu le futur empereur. Deux ans plus tard, en 1872, celui-ci parcourut de nouveau la Bavière en tournée d'inspection militaire, selon les droits que lui accordait la Constitution fédérale. On le vit à Augsbourg et à Ingolstadt; il séjourna aussi à Munich, accompagné de sa femme, visita les expositions d'art, reçut ses anciens frères

d'armes, convoqua les hauts fonctionnaires comme s'il était le véritable souverain du pays. Pendant tout ce temps, sous prétexte de maladie, Louis II ne parut pas, mais il ne se fit pas faute de manifester à son entourage sa vive irritation.

C'est à la suite de cette visite qu'il eut la velléité de secouer le joug. Le président du conseil des ministres, Hegnenberg-Dux, venait justement de mourir. Le roi songea alors à confier les affaires à un cabinet ultramontain-particulariste que dirigerait von Gasser, un diplomate alors accrédité à Dresde. Mais cette tentative, bien accueillie par les catholiques modérés, échoua devant l'intransigeance des extrémistes et les menaces de Berlin : Gasser lui-même déclina l'offre et rejoignit son poste. En 1875, le prince héritier de Prusse revint en Bavière pour inspecter l'armée après les manœuvres. Aussitôt qu'il se fut éloigné, le roi, qui était demeuré absent, organisa une grande revue de ses troupes, afin de bien montrer qu'il en était le seul maître.

Ce fut la dernière fois qu'il assista à une cérémonie militaire. Il avait sans doute le sentiment qu'aucune action n'était possible contre les empiètements de la Prusse. En conséquence il laissait agir ses ministres, ne paraissait pas aux réunions du cabinet, se désintéressait des affaires courantes au point qu'il était difficile d'obtenir de lui une signature. Il s'enfonçait de plus en plus dans ses rêves d'un passé grandiose, s'attachait à maintenir le lustre extérieur de sa dignité royale, et ne vivait plus que par l'imagination. Mais sa répulsion pour les Hohenzollern était connue; il ne les reçut jamais en Bavière, au contraire des Habsbourg, et ne se rendit jamais à Berlin. Ses concessions à la politique prussienne avaient un caractère d'opportunisme qui n'échappait pas à l'œil observateur de Bismarck. Il était au contraire suspect parce qu'il avait fait prendre à ses domestiques la livrée des rois de France, à cause de ses voyages à Reims, à cause enfin de celui qu'il fit à Paris et à Versailles en 1874 sans avoir pris conseil de personne, pas même de ses ministres.

Avec un souverain qui manifestait une mauvaise volonté aussi évidente, l'unité de l'Allemagne semblait exposée à de gros risques. Depuis longtemps le roi avait des caprices qui confinaient à la manie. Il était inquiet, nerveux, fuyait la société, se faisait donner

pour lui seul des représentations d'opéras wagnériens, dépensait des sommes considérables, excédant de beaucoup ses ressources, pour construire des châteaux splendides, édifiés sur des modèles gothiques ou d'après le Versailles de Louis XIV. Son frère était déjà enfermé pour une maladie mentale. Ses dilapidations furent le prétexte dont on se servit pour le déposer. Son ministère eut-il connaissance au préalable de notes écrites par lui, d'après lesquelles certaines personnalités devaient être exilées du royaume, tandis que d'autres, et au premier rang le ministre Lutz, récemment nommé baron, devaient être condamnées à mort? Sut-il, avant de procéder comme il le fit, qu'un agent d'affaires français avait offert au secrétaire du roi l'argent dont celui-ci avait besoin, à condition qu'il promît de conserver la neutralité en cas d'une guerre entre la France et la Prusse? Apprit-il que Louis II lui-même avait eu l'idée de s'adresser à la famille d'Orléans, comme le prouve un projet manuscrit qu'il avait corrigé de sa main? Il est très vraisemblable que rien n'a été combiné sans l'assentiment de Bismarck, et que le chancelier a été mû par de très fortes raisons politiques. Il plane encore un certain mystère sur toute cette tragédie.

La déchéance du roi avait été résolue par le prince Luitpold, son oncle, et par le ministère. Ce fut le 10 juin 1886 que se présenta au château de Neuschwanstein, en grand uniforme, la commission chargée de lui notifier sa déposition. Louis II, avec l'aide de pompiers et de gendarmes, organisa la résistance et fit la délégation prisonnière : il la retint en cellule pendant deux heures avant de la laisser regagner Munich, tandis que les paysans des alentours, ameutés et furieux, se préparaient à le défendre. Il invoqua l'intervention de François-Joseph d'Autriche, adressa une plainte à l'empereur Guillaume Ier, lança une proclamation par laquelle il déclarait le prince Luitpold rebelle et coupable de haute trahison. Le lendemain pourtant, comme une nouvelle commission se présentait à Neuschwanstein, le roi cessa toute résistance et se laissa saisir. On le transféra immédiatement au château de Berg sous la surveillance de médecins aliénistes. Pendant le trajet il fit à ceux qui l'accompagnaient l'impression d'un homme très lucide, si bien que ses gardiens télégraphièrent à Munich qu'il méditait sans doute de s'évader.

Deux jours après son internement, le roi fut trouvé noyé dans les eaux du lac de Starnberg, ainsi que le Dr Gudden, chargé de veiller sur lui. A l'endroit où l'on retrouva son corps, la profondeur était bien loin d'atteindre la stature d'un homme debout. L'autopsie conclut à la mort par congestion. L'hypothèse du suicide fut écartée officiellement et l'Église ne l'admit pas davantage, puisqu'elle fit au souverain des funérailles solennelles. Il est très vraisemblable que Louis II, excellent nageur, avait tenté de s'enfuir, que le Dr Gudden avait voulu l'en empêcher, qu'il y avait eu une courte lutte entre le prisonnier et son gardien : on remarqua en effet que celui-ci avait reçu sur le nez un coup qui lui avait écrasé l'os nasal. Le roi avait sans doute formé le dessein de gagner la frontière autrichienne et de protester ensuite solennellement contre la violence dont il avait été victime.

Aux yeux du peuple il passa pour le héros de l'indépendance bavaroise, tandis que le prince Luitpold, qui prit en mains la régence, fut regardé comme un agent de la Prusse et comme l'auteur d'un complot ourdi de connivence avec les ministres. Les paysans ne crurent jamais que leur roi avait donné des signes d'un dérangement cérébral malheureusement incontestable. Frankenstein, l'un des chefs du parti catholique, qui se trouvait à Marienbad au moment de la déchéance, avait été empêché par le prince Luitpold de se rendre auprès de son souverain qui l'avait convoqué. Le fatal événement du 13 juin l'empêcha seul de protester solennellement à la tribune du Reichsrat comme il en avait l'intention. Beaucoup auraient désiré une mise en accusation des ministres, mais le fait accompli rendit inutile toute protestation.

Il faut noter que les relations entre la Bavière et la Prusse s'améliorèrent subitement du jour où Louis II eut disparu. Le régent, né en 1821 à Würzbourg, était le second fils de Louis Ier. Il avait passé autrefois pour un adversaire de la Prusse, et, pendant la campagne de 1866, il avait reçu le commandement d'une division. Nommé ensuite général inspecteur de l'armée bavaroise, on l'avait vu en 1870 auprès de Guillaume Ier à Versailles. Depuis cette date il avait souvent représenté le roi aux séances d'ouverture du Landtag. La déposition de son neveu fut concertée entre lui et le ministère. Il l'approuva sans doute par ambition personnelle. Peut-être aussi

était-il inquiet des conséquences que l'attitude antiprussienne de Louis II devait avoir pour la Bavière. En tout cas, dès qu'il fut à la tête de l'État, une détente se produisit. Luitpold prodigua à l'empire les marques de sa soumission. Son premier acte fut de conserver le ministère Lutz-Crailsheim. Le 19 juillet 1886 il reçut à Munich la visite de Guillaume Ier, puis, le 31, celle de Bismarck. En décembre il se rendit à Berlin où il opéra une pression sur les députés bavarois au Reichstag, afin de les faire voter en faveur du septennat militaire. Dépourvu de l'autorité qu'aurait pu avoir un monarque, il ne gênait pas la Prusse pour laquelle il devint l'agent par excellence du ralliement bavarois.

Vieillard barbu aux petits yeux clignotants, l'air d'un patriarche qui serait en même temps un rusé compère, d'un propriétaire rural qui se déguiserait parfois en officier, chasseur inlassable et politicien retors, Luitpold mourut le 12 décembre 1912. Son fils le prince Louis, libéral et catholique, lui succéda, et, à peine au pouvoir, fit prononcer la déchéance de son cousin le roi Othon, frère de Louis II, interné comme dément depuis de longues années. Appelé alors au trône, il prit le nom de Louis III. Lui aussi avait été un adversaire de la Prusse. Lors de la campagne de 1866, il avait même été blessé à Helmstadt et il était fermement attaché au parti du Centre. Longtemps son opposition à l'empire avait été notoire, et, lors de la déposition de Louis II, il avait été sur le point de soustraire son cousin à la régence, de l'enlever et de le mettre à l'abri dans le Tyrol. Pressé par le prince Luitpold, il assista dès l'automne de 1886 à la revue des troupes prussiennes que passa à Strasbourg le futur empereur Frédéric III, et il fut aussitôt nommé chef du 47e régiment d'infanterie prussien.

A l'égard de l'empire, il ne fit pas toujours preuve du plus pur enthousiasme. Les prérogatives de la couronne bavaroise lui semblaient menacées et il eut à cœur de les défendre. Un discours qu'il prononça à Moscou lors de l'avènement du tzar Nicolas II provoqua la fureur de la presse berlinoise, car il y formulait la volonté de ne pas se laisser traiter comme un vassal. A plusieurs reprises il laissa entendre, et souvent très clairement, que l'attachement de la Bavière à la Prusse était conditionné par les avantages que la monarchie des Wittelsbach devait retirer de l'unité. Pourtant, au moment de la

déclaration de guerre, en juillet 1914, Louis III ne fit aucune difficulté pour mettre ses troupes à la disposition de la Prusse, comme l'exigeaient les conventions. C'est qu'il semblait à toute l'Allemagne que les puissances centrales devaient remporter la victoire : prévoyant le succès, le roi escomptait d'immenses avantages territoriaux pour le royaume, sans parler des profits économiques qui devaient résulter d'un heureux traité de paix. Ses faux calculs lui firent perdre une couronne à laquelle il tenait beaucoup.

***

Sous la régence du prince Luitpold et sous les deux rois qui ont gouverné la Bavière de 1871 à 1914, plusieurs ministères se sont succédé. Le comte de Bray, qui avait dirigé les négociations de Versailles et qui avait tenté de résister à l'hégémonie prussienne, donna sa démission le 17 juin 1871. La partie qu'il avait jouée avait été perdue par lui; nul n'ignorait ses sentiments, et lui-même se rendait compte qu'il desservait son pays en se maintenant au pouvoir comme s'il voulait encore défier la Prusse. Il désapprouvait d'ailleurs le Kulturkampf qui se dessinait déjà et dans lequel Berlin tentait d'entraîner la Bavière. De plus il était en désaccord avec certains membres de son cabinet qui désiraient une politique plus en harmonie avec le nouvel état de choses. Quand il se fut démis, il fut remplacé par Hegnenberg-Dux; celui-ci, avec ses collègues Fäustle et Lutz, obéit aux suggestions anticléricales de Bismarck et commença la lutte contre le clergé catholique. Mais Hegnenberg mourut au mois d'août 1872 sans avoir pu donner sa mesure.

Sous son successeur von Pfretzschner la personnalité la plus marquante du gouvernement fut incontestablement Lutz. C'était le fils d'un maître d'école. Ancien chef de cabinet du roi Louis II, il était devenu ministre de la justice dans le ministère Hohenlohe, puis ministre des cultes en 1867. Délégué aux conférences de Versailles, il défendit à Munich les accords signés avec la Prusse. C'était un étroit juriste, sec et hautain, une manière de sous-Bismarck. Il avait toujours été partisan de la politique prussienne, et, après 1870, il n'eut rien de plus à cœur que d'imiter et de servir le chancelier impérial. Se plaçant sur le terrain rationaliste et protestant

il visait avant tout à consolider l'unité allemande. Dès le début du Kulturkampf, il entra résolument dans la lutte et fit voter au Reichstag, comme représentant du Bundesrat, le *Kanzelparagraph* ou *lex Lutziana*, texte d'après lequel une condamnation à la prison ou à l'internement en forteresse devait être infligée aux prêtres qui, dans l'exercice de leurs fonctions, discuteraient les affaires de l'état de manière à troubler l'ordre public. En conflit permanent avec les particularistes, il protégea les vieux-catholiques et fut le véritable maître de la Bavière pendant vingt ans. Le roi Louis II, à qui il était antipathique, se servait de lui comme d'une caution pour se garantir contre les suspicions de la Prusse. En 1880 il l'appela à la présidence du conseil et en 1884 il lui conféra le titre héréditaire de baron. Lutz néanmoins le fit déposer.

Quand lui-même eut donné sa démission pour raisons de santé, ce fut Crailsheim qui le remplaça. Crailsheim, protestant, gouverna selon le même programme radical-libéral d'obéissance à l'empire, combattit lui aussi la majorité particulariste-catholique, et succomba le 18 février 1903 parce qu'il n'avait pas su défendre vis-à-vis de Guillaume II les intérêts fédéraux de la Bavière. De son successeur von Podewils, ministre des cultes depuis 1902, il n'y a rien à dire ; c'était un bon fonctionnaire, qui s'efforça d'éviter les conflits et qui administra convenablement le royaume. Von Hertling, qui vint après lui, possédait une bien autre valeur : pour avoir terminé misérablement sa carrière comme chancelier d'empire, il n'en a pas moins tenu une grande place dans les affaires de son temps.

Hertling, né à Darmstadt en 1843, ancien étudiant à Munich, Münster et Berlin, devint en 1867 privat-docent à l'Université de Bonn. Affilié au parti catholique, il fut élu en 1875 député au Reichstag, siégea sur les bancs du Centre — on était alors en plein Kulturkampf — et se fit bientôt remarquer par son travail dans les commissions et par ses interventions à la tribune : avec Windthorst, Reischensperger, Schorlemer et quelques autres, il fut l'une des principales têtes de la fraction qui combattait Bismarck, puis, comme les autres, il évolua et fit preuve d'un certain relâchement dans son opposition. Tout en siégeant au parlement d'empire, où il s'occupait surtout des questions sociales, il avait continué sa carrière universitaire. Il avait été nommé en 1880 professeur extraordi-

naire à Bonn; il devint en 1882 professeur ordinaire à Munich. A partir de ce moment il fut employé à plusieurs reprises comme négociateur officieux entre l'Allemagne et la Curie romaine, notamment dans la question de la faculté de théologie catholique de Strasbourg. Fondateur de la *Gœrresgesellschaft* en 1879, chambellan bavarois en 1894, Hertling, hessois d'origine, se démit en 1912 de son siège au Reichstag pour recevoir à Munich la succession de Podewils. Le ministère Hertling était le premier depuis 1871 qui appartînt au parti catholique : sur sept ministres, un seul, von Thelemann, qui avait le portefeuille de la justice, était conservateur et protestant.

Le baron de Hertling, professeur illustre, économiste et philosophe, diplomate à ses heures, familier du Vatican, n'avait rien d'un démagogue. « Il avait dans le Centre, a écrit M. G. Goyau, une personnalité bien à part, notoirement hostile aux aspirations des catholiques souabes et même rhénans, notoirement malveillant pour la politique sociale qui visait à faire de l'État le protecteur par excellence des classes indigentes. C'étaient là des susceptibilités d'aristocrate, de conservateur : elles eussent pu l'isoler de son parti, mais il incarnait la science catholique. » Hertling fut appelé dans les derniers mois de 1917 à la chancellerie d'empire, et il fut remplacé à Munich par M. von Dandl. Chef d'une fraction autrefois hostile à l'unité allemande, c'était à lui que Guillaume II confiait le soin de le défendre. Il avait peut-être encore l'illusion de la victoire quand il accepta ces nouvelles fonctions. Mais en août 1918 sa confiance s'était dissipée; il préféra démissionner avant la catastrophe et vécu dans la retraite jusqu'à sa mort qu'il savait prochaine : il expira au début de janvier 1919, témoin de la naissance, de l'apogée et de la ruine de l'empire prussien des Hohenzollern.

***

Souverains d'une part, ministres de l'autre, tels sont les hommes qui ont gouverné la Bavière pendant quarante-quatre années. Au-dessous des chefs se trouvent les armées, députés qui votent pour ou contre le cabinet, foules qui luttent pour que leurs élus parviennent au pouvoir ou s'y maintiennent. Ce sont elles qu'il nous

faut maintenant dénombrer, mais auparavant il convient d'exposer quel a été le rôle régulateur du *Reichsrat* ou Chambre haute au cours des conflits politiques qui agitent le royaume. En toutes circonstances cette assemblée, composée d'hommes sages et rompus aux affaires, a tenté de pallier les oppositions plutôt que de les envenimer. Notamment lorsqu'il s'agissait des rapports avec la Prusse, elle s'est efforcée d'éviter les mesures qui pouvaient laisser apparaître trop de mécontentement ou révéler une hostilité trop aiguë. Son attitude en somme fut assez semblable à celle de Louis II : accepter pour réserver l'avenir. Composée surtout de catholiques et de conservateurs, elle fit des concessions à l'esprit anticlérical du Kulturkampf, corrigea les votes fougueusement particularistes de la seconde chambre, enfin se garda bien de mettre en échec les ministres choisis par le roi et que tolérait Berlin. Ce n'est pas que tous ses membres, tant s'en faut, fussent dévoués à l'hégémonie prussienne, mais tous voulaient que le royaume continuât de vivre.

Avant l'avènement de Hertling, le parti sur lequel s'appuie le gouvernement est celui des libéraux à tendances unitaires. Les libéraux, dès 1871, ne forment au parlement qu'une minorité et disposent d'un nombre de sièges parfois assez restreint. Ils ont 13 mandats de moins que les catholiques aux élections de 1871; 2 de moins en 1875, 12 de moins en 1881 : ils les contre-balancent en 1887, mais déclinent ensuite très rapidement. Ils subissent en 1893 un échec sensible, marquent de nouvelles pertes en 1899, s'effondrent en 1903 et sont en 1907 quatre fois moins nombreux que leurs adversaires. En 1912 quelques faibles gains ne réussissent pas à transformer la situation en leur faveur. A presque toutes les époques, ils ont pourtant été avantagés par une répartition des circonscriptions qui leur était propice. On voit ainsi combien l'idée impériale était peu populaire dans le royaume.

Les libéraux bavarois se recrutaient parmi les classes aisées de la nation, dans les milieux bourgeois, et ils étaient soutenus par l'élément juif. Protestants pour la plupart, ils avaient salué avec joie la fondation de l'empire; sous la conduite d'hommes comme Herz et Völk, tous leurs efforts tendirent à faire durer l'œuvre de Bismarck. Profondément hostiles à la démagogie catholique, contractant parfois des alliances avec les conservateurs luthériens, ils

cherchèrent à se protéger par des dispositions sur l'école ou par des lois civiles qui limitaient l'action du clergé et leur conservaient des électeurs. Tous n'entendaient pas sacrifier les droits réservés de la Bavière, mais le passé leur semblait définitif et ils ne songaient pas à remettre en question des accords dûment ratifiés. Ils admiraient la Prusse jusque dans son étatisme et sa tyrannie bureaucratique; ils étaient atteints de la mégalomanie qui s'était emparée de l'Allemagne après ses victoires; ils attendaient de Berlin une aide efficace sur le terrain économique; l'unité enfin leur paraissait ouvrir un champ libre aux ambitions bavaroises, et ils étaient convaincus que le royaume jouait dans la politique internationale un rôle beaucoup plus brillant qu'aux époques d'isolement antérieures à 1866. Fraction progressiste, le libéralisme se montra favorable en 1910 à la représentation proportionnelle, et l'année suivante il prit le nom de *Bayerische Reichspartei* ou parti bavarois d'empire.

D'autres groupements de moindre importance, assez différents par quelques points de leur programme, mais qui s'en rapprochent par d'autres, doivent être également signalés. C'est d'abord la *Süddeutsche Volkspartei*, qui a quelquefois marché d'accord avec les libéraux pour combattre l'influence cléricale, sans pratiquer pourtant la même politique. « Elle a manifesté, écrit H. Triepel, de fortes tendances particularistes. Elle possède une petite influence au Reichstag, une bien plus grande dans les parlements des États.... Elle se caractérise par son aversion contre les défenseurs de l'idée nationale en Allemagne et contre la Prusse dont elle méprise profondément l'absolutisme réactionnaire. Le militarisme prussien, la brutalité prussienne envahissante et intraitable dès que les intérêts de l'état sont en jeu répugnent aux gens du Sud qui souvent ne les comprennent pas. » Peu différente est la *Fortschrittliche Volkspartei*, ou parti populaire progressiste, qui en 1899 a trouvé des alliés parmi les paysans du Palatinat et de la Franconie. Ces deux partis volontiers pacifistes, dont l'orateur le plus écouté était le Dr Quidde, se sont entendus avec les libéraux en 1906 pour mener une vive campagne contre le Centre et les socialistes. « Le Centre, disait un manifeste paru le 8 janvier, veut placer sous la domination cléricale la législation, l'administration et la vie publique.... Électeurs! vous savez que l'ultramontanisme constitue un obstacle

au développement de la science et de l'art, au progrès de l'éducation populaire et de l'école.... L'ultramontanisme s'oppose par principe à l'égalité des confessions et à la liberté de conscience.... Il organise les fidèles d'une religion déterminée en un parti politique et crée ainsi une division dans le peuple. » Mais une telle entente était toute occasionnelle et n'excluait pas d'autres dissentiments plus profonds avec les libéraux inféodés à la Prusse. D'ailleurs ces deux fractions démocratiques était numériquement trop faibles pour prétendre au pouvoir. Elle se recrutaient parmi la bourgeoisie éclairée des villes et surtout dans les milieux intellectuels.

Les conservateurs bavarois, catholiques et protestants, qui représentaient les intérêts des grandes familles et de la haute aristocratie, n'ont jamais formé à la Chambre un groupe très nombreux. Ils n'ont guère eu qu'un rôle d'appoint, et même ils se sont assez souvent divisés. Quelques-uns, luthériens orthodoxes, se sont quelquefois unis aux catholiques patriotes afin de lutter contre une déchristianisation dont le royaume leur semblait menacé par la politique des différents ministères libéraux. En 1881 ils avaient pour chef Luthardt et ils entendaient défendre contre la Prusse les droits réservés de la Bavière : ils préféraient à la grandeur de l'empire l'influence dont ils jouissaient dans la monarchie des Wittelsbach. Les députés conservateurs ne furent jamais plus d'une dizaine à la Chambre; pendant bien des sessions, c'est à peine s'ils atteignirent le nombre de 5, mais souvent, par l'appui qu'ils donnaient aux catholiques, ils réussirent à mettre en échec le gouvernement.

Le parti socialiste a eu de pénibles débuts. Il ne formait en 1870 qu'un petit groupe sans crédit. En 1874, il paraissait déjà assez dangereux au ministère qui fit fermer le bureau exécutif de Munich, sous prétexte que les organisations ouvrières menaçaient les fondements religieux et sociaux de l'État. En 1879, une loi d'empire détermina la dissolution de 5 associations, la suppression de 3 revues périodiques et de 10 non périodiques. Quelques interventions policières s'efforcèrent dans la suite de réprimer une agitation toujours entretenue : l'échauffourée de février 1887 se termina par l'arrestation de 16 personnes. L'homme qui présidait aux destinées du parti est assez connu : il s'appelait von Vollmar. C'était un ancien officier, issu des milieux catholiques, mais converti aux doctrines marxistes

pendant un long séjour qu'il fit à l'hôpital, où le retenait une grave blessure. Sous son impulsion, une petite fraction se forma à la Chambre: elle fut de 5 députés en 1893, de 11 en 1899, de 21 en 1907 et de 30 en 1912. Les socialistes, qui avaient conclu une alliance avec les catholiques afin d'obtenir une nouvelle loi électorale, conquirent alors la plupart de leurs sièges aux dépens des libéraux.

Ils votaient le budget du royaume, en tirant argument de ce qu'il ne pouvait se comparer avec celui de l'empire, et ils protestaient que la population bavaroise, ennemie d'une pure lutte de principes, voulait au contraire une action immédiate sur la législation. Ils étaient assez modérés lorsqu'il s'agissait d'approuver ou de désapprouver l'unité allemande; pourtant ils affirmaient volontiers leurs sentiments germaniques. Ils ne fêtaient pas l'anniversaire de Sedan, mais le rapprochement franco-russe provoqua un violent discours de Vollmar, au cours d'une réunion publique tenue à à Munich le 1er juin 1891. Comme tous les démocrates d'Outre-Rhin, il nourrissait une profonde haine pour l'empire des tzars. « On se trompe en France, s'écria-t-il, au sujet du parti socialiste allemand. Du moment que la patrie serait attaquée, l'union serait faite et les socialistes ne resteraient pas en arrière, surtout s'il s'agissait d'un ennemi qui est la négation même de la civilisation, je veux dire de la Russie. » Néanmoins dix ans plus tard, en 1901, le même Vollmar reprocha au gouvernement bavarois de ne pas défendre assez énergiquement les droits du royaume au sein du Bundesrat et de favoriser ainsi le développement du césarisme prussien. Il y avait des jours où les socialistes munichois redevenaient particularistes.

*
* *

Le parti catholique patriote, devenu vers 1880 le Centre bavarois, avait une bien autre importance. Plusieurs faits contribuaient à le rendre puissant. D'abord celui-ci, que les catholiques forment en Bavière les deux tiers de la population totale. En outre le roi, bien que le chef de l'église protestante dans les limites de ses territoires, appartenait ainsi que sa famille à la religion de la majorité, et lui manifestait extérieurement son respect dans toute une série de céré-

monies réglées officiellement, à la procession de la Fête-Dieu par exemple. « Je remercie le bon Dieu, s'écriait encore le prince Louis à Altötting le 4 septembre 1910, de ce qu'il m'a fait naître de parents catholiques et de ce que j'ai été élevé dans cette confession. Je l'ai toujours défendue; je suis convaincu qu'elle seule est vraie. » Ainsi, quelque lutte que menât le gouvernement contre l'ultramontanisme, celui-ci avait de son côté des garanties telles qu'il était sûr de ne jamais être complètement vaincu.

Le parti tirait d'ailleurs sa force d'une très ancienne tradition. Depuis que le duc Guillaume avait écarté la Réforme, l'état bavarois était resté soumis à Rome. Encore au début du XIXe siècle il s'occupait des pratiques religieuses de ses sujets et mettait sa force à la disposition de l'Église. Seuls les catholiques pouvaient occuper des fonctions publiques; la police réglait et surveillait la communion pascale, l'observation du carême, l'assistance aux offices et aux processions; l'école était entre les mains du clergé; les mariages mixtes étaient interdits, la première règle pour l'éducation des enfants était de les élever dans la religion romaine. De 1800 à 1803 toutes les prescriptions qui fermaient les territoires bavarois aux non-catholiques furent pourtant abolies, et Montgelas en 1808 fit proclamer la liberté de conscience. Mais sous le règne de Louis Ier le Concordat du 5 juin 1817, complété par la déclaration royale de Tegernsee du 15 septembre 1821 et par le deuxième supplément à la constitution bavaroise, établit les droits des catholiques. Il en résulta pour ceux-ci une situation très avantageuse, on pourrait même dire privilégiée.

Les textes en vigueur permettent en effet au parti de défendre ses positions et de prévenir dans la mesure du possible la propagande de ses adversaires. Des règles très minutieuses, pour les mariages mixtes, fixent la confession dans laquelle seront élevés les enfants. Le principe de la liberté de conscience, formulé par la Constitution, ne vaut pas pour les mineurs. Ils sont contraints de se plier à l'enseignement religieux, d'assister aux leçons, exercices pratiques et offices, de recevoir les sacrements. Les parents contrevenants sont passibles de peines décernées par les autorités scolaires, et, en cas de récidive, par les tribunaux : amende jusqu'à 45 Mk, prison de trois à huit jours; les écoles sont placées sous la surveillance des églises, et, sauf de rares exceptions, sont strictement confessionnelles. Ces

stipulations. favorables aux protestants, le sont bien plus encore aux catholiques, qui possèdent le nombre.

Le parti, grâce à l'action du clergé, se ménage de futurs électeurs non seulement dans les établissements d'instruction primaire, mais encore dans les gymnases où la clientèle est pourtant mixte, et, par les associations d'étudiants, jusque dans les universités. En même temps qu'il ne perd pas de vue les intérêts de l'Église, il soigne ses intérêts politiques. Les catholiques ont beaucoup profité de l'émiettement du protestantisme allemand. Les prêtres bavarois se sont attachés à faire ressortir que les pasteurs n'avaient pas de dogme, au point que la Prusse dut promulguer un *Irrlehregesetez*, qui permettait de faire passer devant un tribunal ecclésiastique, avec sanctions et privation éventuelle des fonctions, les ministres dissidents. Ils tirèrent parti de la campagne rationaliste du *Monistenbund*, du fait que le nombre des étudiants en théologie protestante diminuait sans cesse, de l'agitation entretenue par les instituteurs prussiens pour rejeter de l'école l'enseignement religieux. C'était là, disaient-ils, la preuve que la Prusse n'était pas un état chrétien, et le présage d'un abaissement général de la moralité publique. En conséquence seul le catholicisme pouvait sauver l'homme des perversions auxquelles il était exposé par suite du péché originel; seul il se présentait comme une saine doctrine sociale qu'il devait défendre sur le terrain politique.

Le parti du Centre eut une organisation de premier ordre. A presque toutes les époques il fut soutenu par les évêques, dont les mandements agissaient puissamment sur l'opinion, et qui, bien au-dessus de la mêlée parlementaire, s'efforçaient de donner au pays les directions nécessaires. Souvent ils prirent la parole en faveur de l'enseignement religieux et contre l'école simultanée; souvent ils blâmèrent les mesures libérales adoptées par le gouvernement; à plusieurs reprises enfin ils publièrent que le premier des devoirs confessionnels était d'élire des députés catholiques. Derrière eux prenait place une masse énorme d'ecclésiastiques. En 1863 il y avait en Bavière 941 prêtres et religieux et 3 804 religieuses. En 1900 ces nombres s'élevaient à 3 231 prêtres, 435 moines exerçant le ministère et 7 730 religieuses. A cette armée le confessionnal donnait une formidable puissance. De vastes associations, ramifiées sur tout le terri-

toire, groupaient les fidèles et encadraient les électeurs. Les journaux pullulaient, la plupart du temps rédigés par des ecclésiastiques : on peut citer *das Kreuz*, avec le curé Dr. Schäffle, de Ramgau, le *Bayrisches Vaterland*, dont Sigl fut le directeur, le *Frankisches Volksblatt* de Würzbourg, où collabora en 1870-1871 Ratzinger, le *Volksfreund*, la *Donauzeitung* de Passau, l'*Augsburger Postzeitung*, et il y en eut bien d'autres, qui allaient du modérantisme aux violences les plus forcenées. Dans son ensemble le parti était très combattif; il attaqua ses adversaires sans merci dans la presse et les réunions publiques.

Au Centre adhéraient les petites gens des villes et des campagnes. Les chefs pourtant étaient parfois des aristocrates, tel ce baron de Hafenbrädl que l'on surnomma le « général des paysans », et qui, à la tête des associations rurales, joua un grand rôle pendant les années qui suivirent 1870. A côté de lui il faut mentionner von Gasser, dont la maison était le rendez-vous de tous les ennemis de la Prusse, et surtout le baron de Frankenstein. Celui-ci, mort en 1890, avait épousé la princesse d'Œttingen-Wallerstein qui l'orienta peu à peu vers le catholicisme, tandis que dans sa jeunesse il avait été libéral. Membre héréditaire de la Chambre haute, il s'était montré l'adversaire de Hohenlohe, puis il défendit l'autonomie bavaroise et fit preuve d'une hostilité persistante à l'égard de la Prusse. Le 30 décembre 1870 il prit la parole contre les accords de Versailles en termes très émus : il ne voulait pas que son roi pût être contraint de signer des traités qu'un autre souverain lui présenterait. Pendant le Kulturkampf il fut vice-président de l'association fondée à Mayence par le baron de Loë et encourut de ce chef une condamnation. Il protesta en 1873 contre l'extension d'une législation uniforme à tout l'empire, et fit un dernier discours particulariste peu de temps avant sa mort pour empêcher que l'on abolît les timbres-poste bavarois. Député au Reichstag en 1871, il en devint vice-président de 1879 à 1887 et y joua un rôle important, surtout dans les questions financières.

Jörg au contraire était un bourgeois. Né en 1819 à Immenstadt, il avait d'abord étudié la théologie avant de se tourner vers l'histoire. En 1852 il entra dans le service des archives et devint conservateur du dépôt de Landshut. Auteur de travaux appréciés, il succéda à Goerres comme directeur de la grande revue catholique, les *Histo-*

risch-politische Blätter, à laquelle il fournit une abondante collaboration. En 1865 il fut élu à la Chambre bavaroise et en 1867 au parlement douanier. C'est lui qui, en janvier 1870, prit l'initiative de la motion qui renversa Hobenlohe. Quelques mois plus tard, lors de la tension diplomatique entre la France et la Prusse, Jörg intervint vigoureusement en faveur de l'abstention et incrimina la politique de Bismarck. En janvier 1871 il proposa le rejet des conventions de Versailles et repoussa l'entrée de la Bavière dans l'empire. Député au Reichstag, il y continua son opposition contre la Prusse, prononça le 4 décembre 1874 un violent discours où il attaquait personnellement le chancelier. C'était un homme loyal et qui ne transigea jamais. Il avait le dessein de renverser Lutz et de redonner au royaume son indépendance. Il ne lui manqua qu'un peu de chance pour réussir. Mais les élections de 1875, qu'il avait dirigées, furent un demi-échec, et l'adresse qu'il rédigea au nom de son parti ne fut pas accueillie par le roi. Quelques années plus tard il quitta la vie publique.

D'autres, Greil, Schüttinger, Mayer, Junck, Lerzer, ont joué un rôle plus effacé. Deux personnalités, qui appartiennent à la nouvelle génération, ont pris la tête du mouvement catholique. Heim, surnommé le « roi des paysans », a joui d'une immense popularité dans les masses rurales; Orterer, issu du peuple, mais anobli par le roi en récompense de ses services, est devenu directeur du gymnase Luitpold à Munich, et président de la Chambre bavaroise avec le titre d'Excellence. Mais avant eux il faut signaler quelques prêtres qui ont mené une lutte énergique contre la Prusse. C'est d'abord Rittler, l'un des chefs de la fraction extrémiste. C'est Sigl, fondateur du parti populaire catholique, journaliste et orateur, député au parlement, rédacteur en chef du *Bayrisches Vaterland*, condamné à dix ans de prison en 1874 comme coupable de menées contre la sûreté de l'État, tandis que son ami le curé Mahr se voyait infliger huit mois de la même peine. C'est Ratzinger, fils de paysans, né en 1844 en Basse-Bavière, et qui mourut en 1899. Docteur en théologie de l'Université de Munich, Ratzinger, d'abord secrétaire de Döllinger, se lança dans la politique au début de 1870 et collabora à différents journaux. En 1875 il fut élu député de Tölz à la Chambre; en 1877 la circonscription de Rosenheim l'envoya au Reichstag. Bientôt

démissionnaire, il vécut deux ans dans la maison du duc Charles-Théodore de Bavière en qualité d'aumônier, ce qui prouve bien que certains membres de la famille royale nourrissaient des idées particularistes très accentuées. Il revint au parlement en 1893 et y jouit d'une très haute situation. Chef de ligues politiques, le *Bairisches Bauernbund* et la *Freie Vereinigung*, publiciste et historien, mi-socialiste et mi-réactionnaire, type achevé du prêtre démagogue, il inclina sur la fin de sa vie vers des idées plus modérées, à la grande colère des extrémistes. Plus près de nous le curé Schädler, chanoine de Bamberg, s'est fait remarquer par son intransigeance confessionnelle, par son patriotisme bavarois, et par son aversion pour la Prusse.

En somme les particularistes utilisèrent, pour lutter contre l'empire, les cadres très forts que leur offrait leur religion. Ils se placèrent ainsi sur un terrain très favorable, puisque le royaume des Hohenzollern, tout au moins dans les parties les plus anciennes de son territoire, était essentiellement protestant. Catholicisme et nationalisme ainsi se confondirent. Assurément certains luthériens défenseurs de l'indépendance apportèrent leurs votes au parti : « A l'égard de l'empire considéré comme fait de droit public, écrivait en effet F. Tönnies en 1906, la politique du Centre est tout aussi nécessairement fédéraliste que celle des nationaux-libéraux est unitaire. Car affirmer (ou nier) un État équivaut à affirmer (ou nier) son unité. Voilà pourquoi appartiennent au Centre les éléments qui s'opposent à la Prusse moderne, même quand ils sont protestants : tels sont les Welfes ou particularistes hanovriens, surtout les Polonais et les représentants cléricaux de l'Alsace-Lorraine. » Cette remarque est également vraie pour la Bavière.

Pourtant, comme les protestants étaient en général libéraux et partisans de l'empire, ils furent considérés comme des ennemis par les patriotes, ceux-ci presque tous catholiques. Les *Historisch-politische Blätter* ont très justement relevé que la culture de la Prusse impériale était néo-luthérienne. « Les idées unitaires, lisons-nous, ne découlent pas des anciens Réformateurs, mais bien plutôt de Herder, Goethe, Kant, Schleiermacher. C'est chez eux que l'esprit de la nation allemande s'est créé une culture qui ne convient qu'à elle seule et sur laquelle doit reposer tout développement ultérieur. Cette

culture est nationale à un degré éminent. Elle est aussi protestante... Sur elle est fondé l'État. De là ces affirmations que tout élan national du peuple allemand l'a soulevé contre Rome, que nationalité et religion ne sont pas choses séparables, que l'unité n'est pas complète tant que l'on n'adore pas Dieu de la même façon. De telles conceptions sont protestantes. Voilà pourquoi le néo-protestantisme n'espère réaliser l'état de culture allemande que par la protestantisation des populations catholiques. » L'auteur de cet article, à l'appui de son argumentation, note que les luthériens libéraux déploient tous leurs efforts pour s'emparer des écoles, et signale que le mouvement dirigé par Harnack tend à détruire le catholicisme en favorisant les éléments de dissolution qui peuvent s'y rencontrer.

Ainsi, pour les particularistes, le programme religieux et le programme politique ont toujours été intimement liés. Deux mots d'ordre, équivalents et interchangeables, ont à toutes les époques rallié les électeurs : « *Nicht preussisch werden, bayrisch bleiben*; ne pas devenir Prussiens, mais rester Bavarois »; ou, d'une façon analogue : « *Nicht lutherisch werden, katholisch bleiben*, ne pas devenir luthériens, mais rester catholiques. » Au point de vue confessionnel, le parti obéit à Rome sans restrictions. En conséquence il soutient le pape jusque dans ses revendications temporelles. On le vit bien en 1889 lors de la manifestation qui eut lieu au Reichstag en l'honneur de l'Italie alliée : Frankenstein s'associa avec ses amis aux paroles du président, mais sous la réserve que son groupe n'abandonnait en rien la position qu'il avait prise dans la question romaine.

Cette attitude s'explique, puisqu'en définitive les catholiques tiraient de Rome leur puissance morale. En de graves circonstances, lorsque le Kulturkampf battait son plein, la voix du pape encouragea à plusieurs reprises la résistance. Le nonce de Munich se déclara prêt à conférer les ordres aux séminaristes du diocèse de Paderborn, contre lesquels sévissait alors Bismarck. Et le Saint-Siège devait bien aider quelque peu les patriotes bavarois dans leur lutte contre la Prusse, puisqu'ils avaient accepté l'infaillibilité. Plus tard la Curie négocia un rapprochement avec Berlin et décerna un blâme à Sigl à cause des campagnes qu'il menait dans le *Bayrisches Vaterland*. On trouva alors qu'elle se mêlait de ce qui ne la regardait pas. L'année suivante, en 1880, Frankenstein fit savoir à Rome qu'il

était impossible au Centre d'obéir à des directives qui ne s'appliquaient pas à des questions religieuses. En 1886, comme le pape insistait en faveur du septennat militaire en faisant valoir que celui-ci serait compensé par l'abandon des Lois de Mai, Frankenstein fit une nouvelle déclaration : le Centre rejetait toute ingérence du Saint-Siège lorsqu'il s'agissait d'affaires purement politiques.

De tels incidents marquent bien que le point de vue particulariste — ou, si l'on aime mieux, l'opposition à la Prusse — l'emportait sur tout le reste. Mais en général on n'était pas obligé de choisir, et le parti fit preuve d'une parfaite orthodoxie confessionnelle. Amené par la force des choses et l'attitude du ministère à barrer la route aux vieux-catholiques, il leur fit une guerre impitoyable et les traqua sans merci. Près de quarante ans plus tard il poursuivit les modernistes avec la même vigueur : il sentait l'utilité d'une doctrine rigoureuse vis-à-vis de la désagrégation protestante; il voulait n'opposer qu'un seul front au luthéranisme; il savait que les plus faibles divisions dans le domaine religieux peuvent amener des scissions politiques toujours dangereuses. Ce qui contribuait enfin à le maintenir uni, c'étaient les attaques même dont il était l'objet; plus ses membres se voyaient en butte à l'hostilité et aux injures, plus ils avaient conscience qu'ils étaient solidaires : la puissance devait être en raison directe de la cohésion. Des manifestations retentissantes le démontrèrent. Les paysans patriotes réunis le 23 août 1874 à Deggendorf adoptèrent un ordre du jour conforme aux vues du parti. Les adhérents devaient s'engager à défendre sans restriction les droits et les libertés de l'Église catholique; ils ne devaient donner leurs voix qu'à des hommes qui s'en feraient les avocats; ceux-ci à leur tour s'obligeraient à déposer leur mandat plutôt que de pactiser. Ainsi politique et religion se pénétraient réciproquement.

Dans les années qui suivirent 1870, cet esprit strictement confessionnel s'accompagna d'une grande défiance pour la science. C'était au nom de celle-ci et en invoquant ses lumières que le libéralisme protestant menait l'assaut. Elle fut donc suspecte. Les députés du Centre surveillèrent avec une attention inquiète les professeurs des universités, votèrent une diminution des années d'études dans les gymnases, luttèrent contre les écoles où les religions étaient mélangées, rognèrent les crédits qu'on leur demandait pour l'enseignement. Mais

les journaux hostiles au parti dénoncèrent l'obscurantisme catholique, et il fallut bien changer d'attitude. On continua de nourrir de vagues appréhensions contre la science tant qu'elle n'était pas entre les mains d'hommes dévoués à la religion. « Il y a parmi les professeurs toute une clique, s'écria Heim à la Chambre le 2 juin 1902, dont l'activité est tournée contre le catholicisme. » L'histoire et la philosophie étaient réputées dangereuses, et l'on créa pour ces disciplines des chaires confessionnelles dans les universités.

Or le parti, dont les élus au parlement se composaient pour la moitié environ de prêtres de village, sentit qu'il avait besoin d'hommes éclairés. Il abandonna ses idées primitives, mais très doucement et par une lente évolution. En même temps que la *Goerresgesellschaft* faisait preuve d'une grande activité sous l'impulsion de Hertling, une société se fonda pour mettre d'accord le catholicisme et la science. « C'est notre devoir, proclama le prêtre-député Schädler, en août 1900, de remettre la science sur une route chrétienne. Scientifiquement, nous sommes en arrière. Ce n'est pas que les capacités nous manquent, mais nous nous laissons dépasser par les non-catholiques sur le terrain intellectuel. Nous ne sommes pas assez nombreux dans les situations libérales, étant donnée notre population.... Nous voulons des maîtres de vérité dans les universités, mais non des hommes à hypothèses. Nous voulons des philologues dans les gymnases, mais qui n'oublient pas l'esprit chrétien au-dessus de la forme antique. Nous voulons développer la science sur le terrain de la foi.... Le vrai Kulturkampf du peuple catholique commence, et le combat se livre dans le domaine scientifique. Nous irons de l'avant, et les ténébreuses puissances qui nous oppriment seront contraintes de s'écrier, comme autrefois l'empereur Julien : *Galiléen, tu as vaincu!* » En d'autres termes la science devait être confessionnelle : de telles idées constituaient pourtant un progrès par rapport à celles que le parti avait autrefois admises.

Les particularistes catholiques n'ont été ni des féodaux ni des amis de l'oligarchie financière. Le Centre, parce qu'il plongeait ses racines dans les masses profondes de la nation, s'opposait ainsi à la Prusse des Junkers et de la haute banque. « Nous autres gens du Sud, déclaraient en 1907 les *Historisch-politische Blätter*, nous avons dans le sang une bonne dose de démocratisme. » A proprement

parler, le parti ressembla très fort à une démagogie. Étroitement autoritaire par certains points de son programme, et même réactionnaire, il était sous d'autres aspects très moderne et assez avancé. Il mena d'ardentes campagnes en faveur du suffrage universel, direct et secret. Il fit appel à tous les hommes capables, sans tenir compte de leur naissance, et même avec une certaine défiance à l'égard des aristocrates. Il combattit pour la liberté de la presse, pour le droit d'association, pour le régime parlementaire et pour la responsabilité ministérielle. Il se posa en défenseur de la constitution. Il est inutile de dire que cette attitude servait ses intérêts; du moins faut-il faire observer que sur tous ces points les libéraux protestants se trouvaient fortement distancés.

Le maintien de l'autonomie du royaume était un chapitre capital qui trouva place dans tous les manifestes du parti. Il en résulta plusieurs conséquences de doctrine. En opposition avec la monarchie prussienne, les catholiques bavarois proclamèrent que, bien loin que l'État soit la source de tout droit, le Droit doit au contraire présider à la formation de l'État. Ils contestèrent également que le principe des nationalités, au nom duquel on prétendait réduire leur pays en servitude, fût fondé en raison et en justice, car ils y voyaient un prétexte commode pour écarter par la force leurs revendications historiques. La Prusse ne rencontra pas leur indulgence, et ils prirent le contre-pied de tout ce qu'elle représentait. Elle était unitaire dans ses tendances : ils furent fédéralistes. Elle était militariste : ils condamnèrent les guerres de conquête, et, pour affaiblir l'empire, ils réclamèrent sans cesse une diminution des armements, refusant l'argent et les hommes lorsque Berlin leur demandait d'accroître les charges du royaume.

Comme la journée de Sedan signifiait à leurs yeux la fin de l'indépendance nationale, ils s'abstenaient d'en fêter l'anniversaire. Les députés surveillaient étroitement le ministère et l'interpellaient avec véhémence toutes les fois qu'une mesure administrative, même la plus anodine, semblait une concession à la politique unitaire de la Prusse. Les méthodes bureaucratiques de celle-ci, parce qu'elles se substituaient à la volonté populaire, étaient dénoncées avec indignation. Vivre Bavarois, rien que Bavarois, sans tutelle étrangère, sans subir surtout celle de voisins abhorrés, tel était le mot d'ordre. Avec

le temps la situation se modifia quelque peu. Sigl avait proclamé que des succès matériels de l'empire ne détermineraient jamais l'adhésion du parti. Certains pourtant fléchirent, et, si la protestation ne cessa jamais, l'opposition du moins, à la suite d'échecs répétés, diminua de vigueur.

Pour maintenir leurs positions parlementaires, les catholiques conclurent souvent des alliances électorales. Bien que l'épiscopat à plusieurs reprises eût ordonné aux prêtres de mettre en relief les différences qui séparent la religion romaine du luthéranisme, ils acceptèrent parfois l'appui des protestants conservateurs, ainsi qu'il a été dit plus haut, sans que cela impliquât la moindre transaction sur le terrain confessionnel : il s'agissait seulement de défendre en commun le particularisme bavarois. Limitée en 1881 au petit groupe de Luthardt, l'entente fut temporaire; en 1905 elle était rompue, et à ce moment les conservateurs votaient le plus souvent avec les libéraux.

Les catholiques étaient foncièrement hostiles au socialisme parce qu'il ne leur paraissait pas animé d'un esprit chrétien. Mais ils avaient pour lui une certaine indulgence, car il résultait à leurs yeux de la démoralisation produite par l'empire. En 1889, dans leur mémoire de Freising, les évêques signalèrent l'avènement d'une nouvelle génération qui dédaignait les habitudes modestes, la simplicité de vie, les goûts économes d'autrefois. La société telle qu'elle était établie ne lui convenait plus; elle avait des besoins d'existence auxquels ses moyens financiers ne suffisaient pas. Les hautes et les basses classes étaient saisies d'un appétit insatiable de luxe, de plaisir et de fêtes qui émoussait le sentiment religieux. Il s'ensuivait une honteuse immoralité, des gaspillages et de l'appauvrissement. Les ouvriers enfin, dévorés d'envie, devenaient socialistes en réclamant l'égalité et la communauté des biens.

D'après ces vues, les socialistes devaient donc être considérés plutôt comme des victimes que comme des malfaiteurs. D'autre part ils usaient des mêmes méthodes démagogiques de propagande que les catholiques, et comme eux ils étaient menacés par des lois d'exception. Après l'attentat de Nobiling, les textes de répression votés furent combattus par le Centre : pour lutter contre des doctrines pernicieuses, ce n'était pas à la police qu'il fallait avoir recours, mais

bien à un enseignement religieux. Dès 1876 les patriotes particularistes avaient recherché l'alliance des socialistes contre l'ennemi commun représenté par le ministère libéral : l'entente alors n'avait pu être réalisée. Elle le fut au contraire en 1899 et en 1905, car les deux partis réclamaient également une révision des lois électorales dans un sens démocratique. Vollmar fit marcher ses troupes en liaison avec celles du Dr Schädler : l'ennemi essuya une très grave défaite.

Les catholiques s'appuyaient sur de fortes organisations paysannes dont plusieurs étaient strictement confessionnelles. Celles-ci furent fidèles. D'autres au contraire, le *Bairisches Bauernbund* et le *Bund der Landwirte* visaient à défendre avant tout des intérêts économiques et professionnels. Dans la première Ratzinger joua longtemps un très grand rôle, et la question religieuse y était à l'ordre du jour. Mais l'adhésion au parti était conditionnée par l'état de la législation douanière et fiscale. Lorsque le Centre eût voté de nouvelles taxes sur l'alcool et la bière, les ligues d'agriculteurs se détachèrent de lui. En 1905 la scission était accomplie. Le nombre des députés élus sur le programme agraire oscilla entre deux et dix. Malgré cette défection le parti catholique conserva toute sa puissance.

En 1871 il possédait à la Chambre 79 sièges sur 145. En 1875 il maintint tous ses mandats. En 1881 il réussit encore à faire élire comme président de l'assemblée un homme qui lui appartenait, mais Jörg s'était retiré de la politique et d'autres avaient succombé aux élections : ce furent alors les conservateurs qui, par un jeu de bascule, firent pencher la balance à droite ou à gauche. En 1887 la même situation se reproduisit, et il faut d'ailleurs remarquer que le gouvernement, depuis 1870, limitait le plus possible les succès du Centre par un découpage savant des circonscriptions, une *Wahlkreisgeometrie* qui soulevait les plus amères protestations. En 1893 il y eut 73 députés catholiques contre 68 libéraux sur un total de 159; en 1899, 83 contre 48. Les élections de 1905 marquèrent un grand triomphe : les catholiques renforcèrent encore leur majorité absolue et possédèrent les deux tiers des sièges : « L'œuvre commencée en 1869, écrivirent les *Historisch-politische Blätter*, est maintenant accomplie. Alors le libéralisme, dont la suprématie semblait établie pour toujours, fut rejeté de ses positions comme parti de majorité parlementaire. Aujourd'hui, après les journées électorales du 10 et

du 17 juillet, le libéralisme a été définitivement anéanti comme parti qui occupait les coulisses dans les différents ministères et dans l'administration. »

Le Centre, à partir de ce moment, redoubla d'activité, développa considérablement sa presse politique, fonda de nouvelles associations, organisa un grand nombre de cercles et de congrès. La Chambre de 1905 fut dissoute au début de 1907 et les élections du printemps, sur 163 sièges, en donnèrent 99 aux catholiques. A la suite de ce succès, tous les partis s'unirent contre eux pour leur livrer un formidable assaut. En 1912 la nouvelle assemblée se composa de 87 députés du Centre, de 7 conservateurs, 31 libéraux, 30 socialistes et 8 représentants du *Bauernbund*. Les catholiques avaient perdu 12 sièges tandis que les libéraux en regagnaient 8, mais ils conservaient la majorité absolue et leur situation au parlement n'en était pas affaiblie. Pour la première fois depuis 1870, un ministère de leur nuance arrivait en même temps aux affaires.

Cette histoire du parti serait complète si nous ne devions signaler encore qu'il a connu des dissensions intérieures. Il comprenait des éléments modérés et d'autres extrêmement radicaux. Au nombre des premiers se trouva de bonne heure Greil, qui, dès avril 1871, promit à l'empire son honnête collaboration. Il y avait d'autre part des opportunistes qu'on nomma les « hommes d'État », tels Jörg et Freytag : ils ne voulaient livrer bataille qu'à coup sûr, lorsque les particularistes patriotes auraient mis de leur côté toutes les chances de succès. Ce fut grâce à leur attitude trop réservée qu'en 1874, lors du vote du budget, et au moment où le parti avait combiné une sérieuse attaque contre Lutz, quelques défections se produisirent dans les rangs des Souabes.

Dès cette époque, le Centre avait été sur le point de se scinder. Des extrémistes opinaient pour une action plus décisive et beaucoup plus énergique. En 1876 le désaccord s'aggrava. La gauche catholique, animée du particularisme le plus étroit et d'une haine fanatique contre la Prusse, jeta les bases de sa campagne. C'est le clergé qui prendrait la direction du mouvement politique. Les députés du groupe sortiraient en masse de la Chambre; ils en provoqueraient ainsi la dissolution qui serait suivie d'élections nouvelles. Le but était de fonder un état clérical exemplaire qui ferait éclater les cadres de

l'empire allemand et assurerait à l'Église une victoire sans précédent. Or les diocèses avaient à ce moment pour chefs des évêques de nomination récente, choisis pour leur soumission au gouvernement. Ceux de Bamberg et de Passau retinrent leurs prêtres. La Curie romaine, qui d'abord avait encouragé les extrémistes, leur témoigna de la froideur. Le pape remplaça son nonce intransigeant Bianchi par le souple Masella. Il accorda l'investiture à des prélats modérés qui, d'abord écartés par lui, occupèrent les sièges de Munich, de Spire et de Würzbourg. Les conservateurs du groupe catholique, Rittler, Hafenbrädl, Frank, Ratzinger, s'efforcèrent dans les premiers temps de maintenir l'union.

Mais les extrémistes ne perdirent pas courage. Exaspéré par ce qu'il appelait la tiédeur des « hommes d'État », Sigl, le 6 mars 1877, constitua à Munich la *Katholische Volkspartei* ou *Parti populaire catholique*, appuyé sur une puissante organisation, le *Katholischer Volksverein* ou *Association populaire catholique*. Il finit par entraîner de son côté Hafenbrädl, Rittler, Ratzinger, le curé Schäfler, puis Schels, et formula aussitôt son programme. Tandis que le groupe Jörg se défendait d'être confessionnel, la nouvelle fraction le fut résolument. Elle demandait en outre le maintien, le développement et le renforcement du principe fédéraliste en Allemagne, la conservation, la défense et le raffermissement de l'indépendance bavaroise conformément à la Constitution, une résistance décidée à tout empiètement sur les droits réservés du royaume, la lutte contre tout ministère qui irait au delà des strictes stipulations contenues dans les accords de Versailles. Les extrémistes se proposaient de combattre énergiquement le militarisme, même si d'abord on ne devait entrevoir aucune chance de succès, et de transformer tout le système de protection armée afin d'amener bientôt une diminution du budget de la guerre. Les impôts devaient être également abaissés. Tous ces articles étaient directement rédigés contre l'empire.

La scission fut éclatante. La fraction Jörg attaqua la *Katholische Volkspartei* dans une brochure parue à Würzbourg. Mais le clergé franconien se prononça en majorité pour Sigl, et le Dr Schäfler, dans un discours tenu à Ratisbonne le 17 juin 1877, déclara la guerre à Berlin : « Il s'agit pour nous autres Bavarois du combat contre la prussification. C'est cela qui explique notre programme. » Rome

alors intervint. Décidément les extrémistes lui semblaient trop peu dociles; elle s'inquiétait de leur indiscipline et elle voulait régler elle-même leur activité. Le secrétaire d'État pontifical Nina, à la suite d'attaques lancées par le journal *Bayrisches Vaterland* contre Masella, nonce à Munich, envoya un avertissement à Sigl, qui dirigeait cette feuille, et, par l'archevêque, fit mettre le clergé en garde contre elle. On répandit le bruit que le pape avait refusé sa bénédiction au nouveau groupe.

Néanmoins Sigl persista. Lorsque la Chambre se réunit, le 3 juillet, pour élire les membres de la commission des finances, la fraction Jörg vit choisir trois ou quatre extrémistes. D'autres, dont Rittler, prirent place quelques jours plus tard au bureau du parti catholique, malgré l'opposition des modérés. L'émoi de ceux-ci fut très vif. Les prêtres de Basse-Franconie, réunis le 11 à Würzbourg, se demandèrent s'il convenait de se ranger sous Sigl ou de réformer le programme du Centre. Ils se décidèrent pour cette dernière solution, en reconnaissant que les deux fractions se différenciaient seulement parce que les tendances de l'une étaient beaucoup plus radicales que celles de l'autre. Une commission fut nommée pour la réorganisation du parti catholique en Basse-Franconie. Ce fut elle qui rédigea le nouveau programme. Il s'éloignait fort peu de celui de Sigl, sauf qu'il était d'un ton moins violent. Quant au fond, les revendications étaient les mêmes.

Le 18 mars 1878 eut lieu à Munich une grande réunion de la *Katholische Volkspartei* dont les directeurs affirmèrent qu'ils n'abandonneraient jamais Sigl. Ils mirent en cause les nouveaux évêques, trop dévoués à leur gré au gouvernement. L'un des orateurs fit l'apologie du Syllabus et déclara qu'il fallait mettre Dieu à la tête de l'État : « Le Christ a envoyé ses apôtres dans le monde entier pour prêcher le christianisme, dit-il, et, si le Christ les a envoyés lui-même, leurs successeurs n'ont besoin d'aucune permission. Les libertés modernes, la liberté de conscience et celle du culte n'ont aucun droit à l'existence si elles sont dirigées contre la loi divine. » Puis, par une volte-face contre la Prusse, il ajouta : « Nous n'avons pas à trembler contre les puissants de Berlin, ni nommément contre Bismarck. »

La fraction Sigl obtint d'abord quelques succès. Formée à l'origine

de six députés seulement, elle jouit d'une grande influence, car elle était déterminante entre les libéraux et les catholiques. Elle s'accrut assez rapidement et s'éleva à 14 membres. En 1881 elle lança un manifeste électoral où elle ne retranchait rien de son programme, ni dans le domaine religieux ni dans le domaine politique : « Nous rejetons la transformation toujours plus accusée de l'Allemagne en un état unitaire, parce que cette transformation n'est pas moins en désaccord avec le droit historique qu'avec la nature et la tradition du peuple allemand. En conséquence nous réclamons le maintien le plus rigoureux des droits réservés de la Bavière, de son indépendance et de sa souveraineté. Nous appuierons donc toutes les tentatives dirigées contre l'état unitaire, afin de constituer une Allemagne vraiment fédéralisée. »

Or, en 1883, l'époque du Kulturkampf était passée et un rapprochement s'opérait entre Bismarck et le Saint-Siège. Fidèle imitateur du chancelier, Lutz fit à son tour quelques concessions au Centre dans la question scolaire. De leur côté les évêques, par leur action continue, réussirent à calmer les exaltés. Comme la fraction de Sigl n'avait pas rallié à elle la majorité des électeurs, et qu'il était avantageux aux catholiques de marcher unis au lieu d'émietter leurs forces, la situation changea. Par suite de défections, le petit groupe extrémiste tomba de 14 à 11 membres; ceux-ci à leur tour ne tardèrent pas à se fondre dans l'ancien parti. Le programme demeura intact dans ses lignes générales, tant au point de vue religieux qu'au point de vue politique, et le Centre bavarois ne cessa de nourrir des sentiments particularistes assez intenses.

En 1894, le parti tout entier a approuvé la révolte du prince Louis à Moscou, lorsque celui-ci a protesté qu'il n'était pas le vassal de Guillaume II. En 1898, l'immixtion de l'empereur dans les affaires de Lippe-Detmold a provoqué l'indignation des catholiques, qui y virent une atteinte aux droits des états confédérés. En 1902 le télégramme de Swinemünde a réveillé leur hostilite contre la Prusse et a suscité de violents discours qui amenèrent la chute du ministre Crailsheim. En 1914 le parti a pris de nouveau position contre Berlin à propos des incidents de Saverne. C'est encore lui qui actuellement, sous la conduite du Dr Heim, mène campagne contre l'unité allemande et combat en faveur du séparatisme. Il vient de

rompre avec le Centre allemand et réclame la restauration des Wittelsbach : malgré la paix de Versailles, qui n'a voulu connaître qu'une Allemagne unie, il semble bien que la Bavière veuille briser les liens qui la ploient sous l'hégémonie prussienne. Et c'est peut-être de Munich que l'œuvre de Bismarck recevra le coup le plus sensible qui lui ait été porté, puisque l'Entente n'a pas osé dissoudre elle-même ce que le premier chancelier n'avait uni que par la force.

JULIEN ROVÈRE.

LE RÉGIONALISME

Il y a quelque vingt ans la doctrine régionaliste et tous les problèmes si divers qu'elle soulève passionnaient seulement quelques initiés. Aujourd'hui l'idée décentralisatrice, ou pour mieux dire l'idée régionaliste, conquiert tous les esprits, tous les milieux, tous les partis. Elle s'impose comme une méthode d'hygiène politique et sociale. A l'heure du redoutable travail de réfection nationale, elle apparaît dans la presse et dans l'opinion comme un principe de salut. Jamais il n'aura été plus vrai de déclarer qu'il ne s'agit plus de savoir si l'on est régionaliste, mais comment on l'est. De tous les points de l'horizon de la pensée contemporaine surgissent et se développent des professions de foi régionaliste et on chercherait en vain les hostilités.

Cette unanimité a pu même inspirer quelques inquiétudes au meilleur propagandiste de la doctrine, à l'infatigable apôtre du régionalisme, M. Charles-Brun, fondateur et délégué général de la Fédération Régionaliste Française, qui écrivait récemment dans *le Correspondant* : « Tant de gens si divers sont-ils assurés de comprendre sous les mêmes mots les mêmes choses? »

Il ne serait donc peut-être pas hors de propos de rappeler les principes et de bien poser l'état présent de la question.

*
* *

Nous avons prononcé les mots de *décentralisation* et de *régionalisme*. Le terme de décentralisation, longtemps uniquement employé, est insuffisant et mal fait. En 1898, dans sa remarquable brochure *L'idée de décentralisation*, M. Maurras écrivait : « On appelle décentralisation un ensemble de réformes destinées à reconstituer la patrie, à lui refaire une tête libre et un corps vigoureux, » et il s'écriait : « Voici une très belle chose sous un très méchant mot. »

C'était en effet un mot négatif qui traduisait mal une action positive. Après de longs débats, nous dit M. Charles-Brun, on tomba d'accord sur le terme de « régionalisme » qui parut plus neuf et moins compromis que ceux de « provincialisme » et « fédéralisme » qui effrayaient un peu pour des motifs différents et prenaient couleur politique.

« Régionalisme » avait pour lui son imprécision même, propre à couvrir des conceptions assez diverses. M. Charles Le Goffic n'a-t-il pas déclaré que « le régionalisme est une terre vague... où toutes les opinions se trouvent à l'aise et chez soi parmi les autres », mais par ailleurs il est suffisamment précis pour indiquer le but que se proposent ses adeptes : l'institution de grandes régions françaises.

L'exigence primordiale du régionalisme semble bien être la suppression du département. Le département est périmé pour tous les besoins, aussi bien d'ordre administratif que d'ordre économique; il n'est plus en rapport avec le progrès moderne et partout des intérêts généraux l'ont débordé.

La France est le seul pays d'Europe qui compte, relativement à l'étendue de son territoire, un nombre aussi élevé de circonscriptions. M. Foncin a examiné avec soin chaque département au point de vue de la géologie et de la géographie physique, de l'ethnographie et des divisions historiques, des productions agricoles et industrielles et des relations commerciales, du groupement autour d'un centre prépondérant. Or voici les conclusions de son enquête : « Sur 89 départements il en a trouvé 59, soit les deux tiers, incohérents à divers degrés. » Sait-on que Bismarck se réjouissait de notre division administrative et il ne cachait pas sa façon de penser à cet égard. Et l'on rapporte — c'est, entre autres, M. Jean de Bonnefon — qu'un jour, à l'exposition de 1867, en contemplation devant la carte départementale en relief, il disait : « C'est un échiquier dessiné par les ennemis de la ligne droite! » D'après le même chroniqueur, Gladstone appelait la même division : « Un défi au bons sens [1]. »

Il faut donc substituer une division régionale à la division départementale. Mais on doit reconnaître que cette division de la France,

1. F. Jean-Desthieux, *L'Évolution régionaliste*. Éditions Bossard, 1918.

cette détermination des régions, est une entreprise singulièrement épineuse.

D'un nombre presque incroyable de projets, dûs les uns à l'initiative parlementaire, les autres à des publicistes, à des géographes, à des sociologues, nous n'en voyons pas un seul qui ait forcé l'assentiment unanime, qui n'ait soulevé les plus vives critiques. Tant d'intérêts divers sont en jeu, tant de considérations souvent opposées doivent entrer en ligne de compte!

Que l'on veuille bien considérer, en effet, les éléments dont une division nouvelle doit tenir compte. La tradition, l'histoire, les sentiments d'abord. « Sur beaucoup de points, les anciennes provinces subsistent; on le voit bien dans le langage courant : les Bretons, les Normands, les Lorrains, les Provençaux ont survécu à la Provence, à la Lorraine, à la Bretagne. Tout le monde entend, de suite, ce qu'est un Basque ou un Auvergnat. Cependant, il ne saurait être question de refaire les anciennes provinces. Outre que leurs limites avaient assez fréquemment varié au cours des âges, certaines n'étaient véritablement que de simples agrégats administratifs et ne valaient guère mieux que nos départements. Le maintien de provinces forcément très inégales amènerait des disproportions trop choquantes. Le Roussillon, le Comté de Foix, le Béarn et la Saintonge ont des caractères aussi marqués, un passé aussi vénérable que telle ou telle autre province. Cependant, alors que l'on veut simplifier les rouages administratifs et agrandir les circonscriptions, force est bien de reconnaître qu'ici des sacrifices seront nécessaires et que l'on devra rattacher ces généreux petits pays à leurs voisins. Enfin, les moyens de transport modernes, l'évolution économique ont entraîné de profondes modifications. Mais certaines provinces, assez étendues et qui reposaient sur des réalités naturelles ethniques ou historiques, Bretagne, Normandie, Lorraine, Provence, constitueront d'excellentes régions. Il faut se garder de les démembrer. Pour tout dire la division provinciale est un des éléments de la division régionale nouvelle.

Elle n'en est qu'un élément. Le climat, la constitution géologique, le relief du sol, l'orientation, les productions naturelles, la race, les mœurs, l'histoire et la langue, doivent être considérés. Les relations économiques, les courants commerciaux, les groupements actuels de

la population, ne doivent pas l'être moins. *La région future doit être une formule de conciliation : elle ne peut être acceptée que si elle tient compte du maximum possible d'intérêts et de facteurs* [1]. »

Parmi les régionalistes qui admettent la nécessité d'une division nouvelle de la France en régions, la plus grave divergence existe sur les moyens d'obtenir cette division. Les uns demandent cette division à l'initiative parlementaire, les autres sont d'avis que le pouvoir central ne doit avoir pour rôle que de consacrer un état de choses existant et ils se déclarent partisans de la « régionalisation spontanée ». Le deuxième procédé aurait nos préférences. La conception qu'exposait naguère à un congrès régionaliste M. René de Marans est particulièrement intéressante :

La région, disait-il, existe à l'état virtuel en ce sens qu'il existe une mentalité régionale et un système régional d'intérêts et d'aspirations. Pour délimiter ces systèmes et donner à ces mentalités une pleine conscience, créons un organe. L'ensemble des groupes constitués dans la région : sociétés intellectuelles, savantes ou littéraires, groupements économiques ou professionnels, syndicats patronaux, ouvriers ou agricoles, caisses rurales, coopératives, chambres de commerce, etc., représentées par leurs présidents, serait cet organe.

Les aspirations morales, intellectuelles, professionnelles, économiques de la région seraient formulées en vœux soumis aux pouvoirs publics. Ainsi se déterminerait la région par tâtonnements. On convoquerait, en effet, les délégués des groupes de plusieurs départements. A la réunion, un de ces départements (ou fraction de l'un d'entre eux) pourrait s'apercevoir qu'il n'a pas d'intérêts communs avec les autres et irait graviter dans la région voisine. A l'inverse, si l'on s'aperçoit qu'un territoire dont on n'aurait pas convoqué les groupes a des intérêts et des besoins analogues à ceux de toute la région, on ferait l'expérience de les convoquer. Ce procédé constituerait des régions privées à vie intense que l'État pourrait « officialiser » après coup.

Quoi qu'il en soit, avant que la région soit faite d'une façon ou d'une autre, bien des réformes administratives peuvent précéder et doivent préparer cette réforme essentielle.

Nous avons toujours proclamé que la méthode régionaliste était celle de la progressivité et la doctrine régionaliste est avant tout une

1. Charles-Brun, Article du *Petit journal*, 20 septembre 1912.

méthode d'éducation. Nous abordons ainsi la philosophie même du régionalisme.

***

Le régionalisme se propose de rendre aux grandes unités historiques, ethniques, économiques de notre territoire, avec la conscience de leur âme, car elles ont une âme, ou tout au moins, selon le mot de M. Maurice Barrès, des « nuances d'âme particulières », la gestion autonome de leurs intérêts.

Cette doctrine d'aménagement rationnel et harmonieux s'applique à toutes les manifestations de l'activité du pays : il y a donc un régionalisme administratif, un régionalisme littéraire et artistique, un régionalisme économique. Chacun d'eux a ses spécialistes, mais tous ces modes divers d'une même doctrine sont inséparables et concourent à la même œuvre organisatrice dans un beau réveil des énergies françaises.

Qu'il s'agisse de questions d'art, de littérature, d'enseignement, d'administration, de questions politiques, économiques ou sociales, le point de vue du régionaliste est le même : il aborde tous ces problèmes dans le même esprit, avec la même méthode, car *le régionalisme est une méthode*, selon l'heureuse et juste définition de M. Charles Brun : « A des conditions différentes, répondent des besoins différents, à des besoins différents, des solutions différentes[1]. »

La France dans son admirable unité présentant d'indéniables différences de races, de climats, de sol, de culture, de tempéraments, le régionalisme met à sa base la connaissance et le respect de ces diversités. Dès lors on saisit pourquoi tous les régionalistes s'accordent sur la protestation contre une centralisation excessive, contre une uniformité qui offusque l'évidence et détruit la vérité, contre un régime qui ne tient nul compte de ces différences. La centralisation est une des formes de l'incompétence. Elle assigne au pouvoir central la mission périlleuse de délibérer et de statuer sur des intérêts locaux qu'il ne connaît pas ou qu'il connaît mal. La gestion de ces mêmes intérêts surcharge inutilement ce pouvoir et le gêne

1. Charles Brun, *Le Régionalisme*, Bloud et Cie, 1911.

profondément dans sa mission essentielle qui est la gestion des intérêts nationaux.

A ce régime centralisateur, qui inquiète de plus en plus à l'heure où l'énormité de la tâche de réfection exige la plus complète utilisation des activités et des énergies, le régionalisme entend substituer un programme harmonique qui attribue la gestion des intérêts communaux à la commune, celle des intérêts régionaux à la région, celle des intérêts généraux à l'État.

Au fond, dans la doctrine régionaliste, qui est inspirée d'un principe d'ordre et d'équilibre, tout se résume en ceci : *départ des attributions*, mais comme le régionaliste répudie, par application même de sa méthode, toute solution imposée par le pouvoir central, il se rend compte que les justes solutions à adopter ne sauraient intervenir qu'à la faveur d'une connaissance aussi sûre que pénétrante des profonds intérêts locaux, de leur exact état présent, de leur avenir surtout; en conséquence la rénovation du pays sur ces bases logiques et réelles lui paraît demander de longs efforts, de minutieuses études. Parce que le régionaliste est un réaliste, il n'attend pas une belle constitution décentralisatrice toute neuve qui ne pourrait être qu'une combinaison factice et le résultat d'un *a priorisme* arbitraire. La méthode consiste à agir progressivement, en instaurant des réformes qui développeront l'esprit régional, permettront l'apprentissage des libertés et des gestions.

Un de nos maîtres Charles de Tourtoulon disait fortement :

> Si la décentralisation par lois et décrets — et c'est ainsi qu'on la comprend d'ordinaire — s'établissait aujourd'hui, peu de mois se passeraient avant qu'une immense clameur ne s'élevât de tous les coins de la France : « Qu'on nous ramène à la centralisation ! Qu'on nous rende la tutelle de l'État ! »
>
> ... Voilà pourquoi nous devons interdire à nos représentants des deux Chambres le vote de tout projet qui, en l'actuel état d'âme des Français, tendrait à accroître le pouvoir des autorités locales. Mais nous devons leur demander de favoriser en toutes choses l'initiative des particuliers et des associations, sous le contrôle — réduit au minimum — du pouvoir central, du moins jusqu'à complet redressement de l'esprit public [1].

1. Charles de Tourtoulon (*Contre la décentralisation*), Almanach du Midi. Bordeaux, 1898-1899).

Cette sage défiance est une des caractéristiques de la vraie mentalité du régionaliste. Le régionalisme enseigne à ne jamais négliger en politique et en sociologie le facteur « temps ». Prenez Mistral, sa devise pourrait être le titre de l'un de ses petits poèmes : « Voyons venir[1]. » Le régionaliste est patient : ayant une philosophie faite de *déterminisme* et de *discipline*, il sait attendre.

Précisément parce qu'il apporte une méthode plutôt qu'un système, il se déclare incapable de fixer dans tous ses détails l'organisation régionaliste qu'il convoite et qu'il propage.

Proudhon a dit : « Je suis en mesure de donner les préliminaires de cette organisation sociale dont les dernières lois ne peuvent être connues qu'au fur et à mesure de la production des faits nouveaux sans lesquels il m'est impossible de passer outre. »

Donc les régionalistes font de la politique expérimentale : « Se modelant sur la vie, ils se veulent expérimentaux[2]. » D'ailleurs la vie quotidienne apporte au régionalisme de nouveaux arguments et motifs de conviction : c'est ainsi qu'actuellement aux raisons théoriques et philosophiques des réformes régionalistes, nous pouvons ajouter les multiples leçons engendrées par la guerre.

***

Charles-Brun le rappelle fort justement : « Ne fussent que par la fraternité des tranchées, la noble émulation de nos divers contingents de provinciaux, le soin que les communiqués officiels ont mis à nommer les provinces d'où les unités les plus héroïques étaient originaires, la guerre a exalté les sentiments particularistes profonds dont est fait le patriotisme national et qui lui fournissent la base la plus solide[3]. » Ainsi donc la démonstration est aujourd'hui faite que le régionalisme ne saurait être accusé de dissocier la patrie et de compromettre l'unité française. Dissocier le patriotisme! Les régionalistes prétendent au contraire le régénérer en l'élargissant harmonieusement, en en faisant un principe vraiment rationnel et positif qui va s'épanouissant de la famille à la cité, de la cité à la province, de la province à la patrie.

1. Charles-Brun, *Le Correspondant*, 25 septembre 1919.
2. Charles-Brun, *Le Régionalisme*, p. 50.
3. Charles-Brun, *Revue Hebdomadaire*, 16 novembre 1918.

Si la guerre a ainsi démontré que ces sentiments particularistes que le régionalisme entend maintenir, fortifier en les ordonnant suivant les affinités et les besoins, était sans danger au point de vue de la sauvegarde de l'unité nationale, puisque, grâce à la discipline régionaliste, ils contribuent au contraire à l'harmonie de l'ensemble et à la solidité morale de la patrie, elle a fait plus que de détruire cette objection d'ordre moral, elle a démontré que la défense nationale et la nécessité de développer et d'accroître les richesses du pays imposaient l'application de nos principes et ainsi, on a pu dire que la guerre et les problèmes nés de la guerre ont rendu le régionalisme *impératif*.

La guerre a démontré que le cadre du département était insuffisant et gênant pour le développement économique de la France.

Il a fallu prendre des mesures d'urgence pour parer aux défauts et lacunes de notre administration. C'est ainsi que sous la pression des circonstances et pour mieux assurer le ravitaillement des armées, le ministère de la Guerre prit une décision qui allait brusquement faire passer le régionalisme de la théorie dans les faits.

La France fut distribuée en vingt circonscriptions économiques dont les limites rigoureuses se confondirent avec celles des corps d'armée. A la tête de chacune de ces circonscriptions fut placé un Comité d'action économique. Et il faut reconnaître que ces groupements, conçus à une heure difficile, ont donné des assemblées très complètes, peuplées de compétences indiscutées et dont les titres correspondaient fort justement aux principales branches de l'activité régionale. Néanmoins, au point de vue de notre doctrine, cette organisation ne correspondait en rien aux notions que nous nous faisons du régionalisme, car une région *militaire* n'est pas une région économique et, d'autre part, ces comités étaient *consultatifs* : il n'en faut pas moins y voir une innovation heureuse et une précieuse indication d'avenir.

D'ailleurs ces comités économiques régionaux nés de la guerre lui survivent : conformément au projet de M. Clémentel, ministre du Commerce et de l'Industrie, se sont constituées les *régions économiques* par la fédération des Chambres de Commerce; il est permis, malgré quelques réserves, de voir dans ces efforts d'organisation le prodrome d'une rénovation régionaliste, telle que l'exigent les

horizons nouveaux que nous a ouverts la guerre et nous démontrerons dans un instant comment, à notre sens, pourrait être réalisé, en attendant la reconstitution de la région administrativement complète, un régionalisme économique qui, débordant le cadre commercial, auquel se limite l'essai du Ministère du Commerce, se proposerait dans des secteurs homogènes la mise en œuvre de toutes les ressources économiques par une organisation et une représentation professionnelles.

Pour bien faire connaître l'état présent du problème régionaliste, nous ne pouvons pas ne pas souligner qu'il s'est posé avec une force inéluctable sur deux points : en Alsace et Lorraine et dans le Nord de la France.

Sur le sol de l'Alsase et de la Lorraine reconquises l'assimilation centralisatrise n'a pas pesé *très lourd* ni très longtemps devant les réclamations unanimes, sur ce point décisif, de tous les partis locaux. « Le jour où l'incompréhension des administrateurs émigrés de Paris sur les rives du Rhin et de la Moselle fit nommer un commissaire général de la République à Strasbourg, remarque M. Pierre du Maroussem, le premier des gouverneurs de province était restauré, conformément aux bonnes coutumes des pays prospères et renouait une tradition lointaine qui se trouvait remise au goût du jour[1]. » Et on a pu écrire que « la clef du régionalisme français était peut-être à Strasbourg[2] ».

En même temps, d'ailleurs, une autre agitation parallèle s'est manifestée dans nos régions dévastées, dont M. Martin-Mamy, directeur du *Progrès du Nord*, se faisait l'écho en s'exprimant nettement : « Il est apparu à tous ceux qui ont été pillés, spoliés et ruinés que la région — toutes les régions — la nôtre en l'espèce — ne pouvait retrouver la force et la vie par le seul effet des vieilles méthodes centralisatrices et que sa résurrection réclamait le libre jeu de ses volontés originales, de son génie propre et de ses besoins particuliers. Ce besoin a un nom. Il s'appelle le régionalisme.

En réponse, le gouvernement n'a concédé qu'une « déconcentration » c'est-à-dire qu'il a élargi les pouvoirs des préfets.

1. Le régionalisme impératif. Article de M. Pierre du Maroussem, dans *l'Exportateur français*. N° du 3 juillet 1919, p. 99.
2. Charles-Brun, article cité du *Correspondant*.

Notons enfin que pendant la guerre la Chambre et le Sénat ont eu des votes intéressants sur la question : modifications régionalistes à la loi sur les syndicats des communes, organisation de l'enseignement technique et de l'enseignement agricole, création de Chambres régionales d'agriculture. Mais la réforme n'a pas été abordée de front.

Il y a dans ces votes, dans ces mesures gouvernementales, dans ces mouvements d'opinion, des signes des temps qui doivent être soulignés parce que, par les discussions auxquelles ils donnent lieu, ils constituent la meilleure des propagandes et contribuent précisément à l'éducation régionaliste.

Nous avons trop insisté sur les difficultés auxquelles se heurte la réalisation d'une réorganisation nationale complète par la création de régions nouvelles, délimitées selon nos principes et administrées avec autonomie, pour apercevoir dans un avenir prochain une constitution régionaliste intégrale.

***

Mais en attendant l'aménagement de la région administrative complète, nous sommes tout disposés à souscrire — et par application de la méthode de progressivité — au projet que M. Pierre du Maroussem, ancien Président de la Société d'économie sociale, faisait adopter pendant la guerre, en 1918, par la Fédération régionaliste française, tendant à la création de circonscriptions économiques, même établies — pour plus de simplicité et pour mieux marquer son caractère provisoire — à l'aide de départements groupés.

Ce qui est essentiel et urgent c'est d'entreprendre le relèvement de la puissance matérielle du pays ; or il est impossible de mener à bien l'œuvre de mise en valeur d'un vaste territoire comme celui de la France sans diviser cette surface en circonscriptions économiques.

C'est un fait d'expérience, nous dit M. du Maroussem : aucun labeur ne peut être efficace s'il n'est divisé rationnellement. La justice ne pourrait être rendue en France sans tribunaux d'arrondissement et sans Cours d'appel. L'administration de la guerre a divisé notre territoire en circonscriptions appelées corps d'armée. L'Instruction publique est distribuée suivant des Académies et des Rectorats, etc.

Le travail national est le seul qui ne soit pas ainsi l'objet d'une réparti-

tion judicieuse par *zones homogènes*, permettant de susciter les initiatives coordonnées.

Le seul objectif est de créer des secteurs plus ou moins irréprochables qui puissent servir de cadres à l'urgente intensification du travail national [1].

La réforme administrative est si complexe, met en jeu tant de facteurs, les vieilles divisions seront si longues à transformer que, sans aborder pour l'heure la délicate question politique et administrative, nous envisagerions simplement avec M. P. du Maroussem le regroupement des fâcheux départements tels qu'ils sont, malgré leur caractère factice et périmé, *au seul point de vue de la production économique.*

Mais tandis que M. Pierre de Maroussem, dans son exposé présenté au congrès de la Fédération Régionaliste Française, en 1918, se contentait de donner à ces groupements économiques, comme organe directeur, un délégué du pouvoir central (analogue à l'intendant de l'Ancien Régime , nous devrions aujourd'hui accentuer cette tentative de régionalisation économique en dotant chaque circonscription d'une assemblée élue qui la représenterait et qui, investie de pouvoirs de réalisation et d'autonomie financière, serait chargée d'une haute direction économique, fournissant des inspirations et assurant la coordination des efforts.

Au point de vue de la délimitation de ces futures circonscriptions économiques, nous nous contenterons de dire que la considération essentielle, pour le rôle qu'elles seront appelées à jouer, doit être l'homogénéité et en conséquence les soudures et regroupements seraient à faire en raison des affinités commerciales et économiques. Quant au choix des chefs-lieux, il serait très simplement déterminé en tenant compte des plus grandes facilités pour les réunions des assemblées régionales; il n'y aurait donc pas de *capitales* à proprement parler : ainsi serait écartée l'objection née des rivalités entre plusieurs villes peu disposées à abdiquer en faveur de leurs voisines et par ailleurs tout serait réservé au point de vue de la recherche du futur centre régional, foyer de rayonnement, d'influence qu doit permettre, selon la vraie doctrine régionaliste, de tracer les frontières de la région future.

1. *L'Exportateur français* du 12 octobre 1915.

En ce qui concerne la procédure par laquelle pourraient être fixées les limites de la région et désigné son chef-lieu, nous admettrions celle à laquelle s'est rangée récemment la Commission d'administration générale de la Chambre des Députés, au rapport de M. Jean Hennessy, c'est-à-dire la procédure du décret, après avis du Conseil d'État. Le Conseil d'État lui-même, avant de se prononcer, devrait consulter tous les groupements organisés, des conseils généraux aux syndicats professionnels. Les particuliers pourraient faire connaître leur avis, la presse discuter les divisions et ainsi, à défaut d'un referendum, on pourrait obtenir une certaine manifestation de l'opinion des intéressés.

Quels pourraient être le recrutement et la composition de l'assemblée qui doit être l'organe représentatif de la future région économique?

Nous abordons là le point essentiel.

Dans une excellente étude présentée à ce sujet par M. Em. Couturier, délégué au sous-Comité d'action économique du Lot-et-Garonne, il était justement rappelé que la condition même de vitalité de la future organisation régionale était dans la qualité et la constitution de l'assemblée qui l'incarnera beaucoup plus que dans le rattachement à telle ou telle ville principale; « de même que dans un établissement industriel, si la position géographique est un élément de succès, les forces vives de l'entreprise : procédés techniques, corps d'ingénieurs et d'administrateurs, bonne conception commerciale de la vente, sont d'un ordre bien supérieur au choix de l'emplacement ».

Pour régler rationnellement cette question de la constitution de l'assemblée, il importe de bien mettre au point le caractère de la réforme que nous préconisons : la circonscription régionale qu'il s'agit de créer par le simple groupement de départements ne doit pas, dans notre esprit, être un cadre administratif. Actuellement, rien ne serait changé à l'organisation administrative qui conserverait ses divisions départementales et ses subdivisions en arrondissements et en cantons et tous ses organes représentatifs.

Notre tentavive d'organisation et de représentation régionales des forces vives de la production nationale ne serait qu'un essai de régionalisme économique, réalisé dans une tendance exclusivement

économique, d'une autre envergure néanmoins que les « régions économiques », créées par le Ministère du Commerce, qui ne sont que la fédération de plusieurs circonscriptions consulaires, donc purement commerciales.

Étant donné le rôle strictement économique que doit jouer la future région, il est indispensable que l'assemblée dont nous la doterions soit une assemblée corporative, composée de professionnels choisis comme tels.

C'était d'ailleurs ce qu'avait fort justement aperçu M. Hennessy dans l'exposé des motifs de sa proposition de loi, lorsqu'il s'exprimait en son nom personnel et non pas en celui de rapporteur de la commission de l'Administration générale. En cette dernière qualité il a abandonné la représentation professionnelle et décidé que l'Assemblée régionale sera constituée par une délégation de conseillers généraux de chacun des départements compris dans la région, élus par leurs collègues et qui deviendront des conseillers régionaux. C'est à peu de chose près la réédition de la loi de 1871 qui prévoit la nomination de commissions interdépartementales pour des buts précis et à titre exceptionnel. Tout le caractère de la réforme est transformé. Il nous paraît essentiel de revenir — en l'amendant — à la conception du projet personnel de M. Hennessy qui posait très nettement le principe de la représentation professionnelle. Les assemblées régionales qu'il prévoyait devaient être élues par un suffrage universel organisé, groupé en grandes catégories professionnelles. Là paraît être en effet le principe essentiel qu'il importe de faire aboutir et, puisque nous proclamons la nécessité de faire participer à l'aménagement national, c'est-à-dire au relèvement économique de la France, à la mise en œuvre de ses ressources, à son expansion, toutes les forces vives du pays, il est indispensable de faire siéger à l'Assemblée régionale dans une proportion équitable les hommes exerçant les diverses professsions dont dépend la prospérité régionale. Et poussant plus à fond la conception « professionaliste », nous donnerions au classement dans de grandes catégories professionnelles un caractère obligatoire, supprimant la latitude qu'accordait M. Hennessy aux électeurs de demeurer, s'ils le préféraient, comme ils le sont, inscrits sur une liste générale.

M. Hennessy, dans son rapport, nous explique que la Commis-

sion a renoncé à sa conception électorale en raison de la difficulté d'instituer une représentation professionnelle harmonieuse et équitable. Nous ne saurions accepter cet aveu découragé : la réforme sera « professionnaliste » ou elle ne sera pas, car, en l'absence du grand principe des compétences, alors qu'elle pourrait être d'une puissante portée économique, elle risquerait de sombrer ou de ne produire que des effets mesquins qui en compromettraient l'avenir ou en ruineraient même la conception.

A notre sens l'Assemblée régionale serait donc un organisme professionnel ou plus exactement, comme on l'a déjà défini[1], « un syndicat polyprofessionnel », qui se décomposerait en autant de commissions qu'il représente de professions : une commission d'agriculteurs pour l'agriculture, une commission d'industriels pour l'industrie, etc.

En ce qui concerne ses attributions, nous trouvons dans la proposition de loi de M. Jean Hennessy et dans son rapport de très précieuses indications. Au premier rang viendraient toutes questions relatives à l'outillage économique régional : canaux, aménagement des rivières, irrigation, voies ferrées d'intérêt régional, transports automobiles sur routes, grand tourisme, en un mot tout ce qui a trait à la question essentielle à notre époque des communications et des transports. L'Assemblée régionale serait aussi chargée de la mise en exploitation des forces hydrauliques dont le caractère régional est indéniable et dont l'utilisation intensifiée et rationnelle constitue peut-être un des motifs les plus impérieux en faveur de la prompte réalisation de la région économique[2].

Lui serait confié également l'enseignement professionnel aussi indispensable que l'outillage économique pour la bonne mise en œuvre des ressources d'un pays. La région est en effet très nettement désignée pour promouvoir, encourager et aider la diffusion bien comprise de toutes les méthodes qui ont transformé et transformeront indéfiniment les productions de tous genres : agricoles, industrielles, artistiques ainsi que l'activité commerciale.

Les moyens d'action sont aussi divers que nombreux : création de chaires dans les Universités, organisation de cours secondaires, de

1. M. Couturier.
2. Voir le rapport cité de M. Couturier.

jurys d'examens, grandes écoles régionales, ateliers ou fermes-modèles, subventions à toutes les initiatives, placement agricole et temporaire des jeunes gens dans des exploitations particulièrement bien gérées : le champ est immense et malheureusement trop désert encore[1].

L'Assemblée régionale sera particulièrement qualifiée pour créer des écoles répondant nettement aux exigences locales et à cet égard il est nécessaire que la région ait un caractère d'homogénéité : si la région est métallurgique, elle aura l'école du fer, si elle est minière celle de la houille, si elle est maritime une école de marins, de pêcheurs, si elle est sylvestre une école forestière, si son caractère est agricole, l'école régionale se spécialisera dans l'enseignement des cultures les plus courantes et des cultures à introduire aussi, mais envisagées les unes et les autres non d'une façon abstraite, bien que scientifique, mais en fonction du sol, du sous-sol, du climat et des accidents du terrain.

Au point de vue régionaliste, cet enseignement technique et professionnel conformément au caractère économique spécial de la région est doublement important ; c'est le moyen le plus efficace pour intensifier rationnellement le travail national par sa préparation spécialisée et adaptée et de plus il revêt un caractère moral très bienfaisant et plein de promesses pour le succès de notre doctrine qui, ne nous lassons pas de le répéter, est une méthode d'éducation.

Quand, à côté de l'école, l'enfant trouvera dans sa région une école technique et professionnelle qui lui assurera un emploi et une carrière sur place, il ne cherchera pas ailleurs. Quand on lui aura appris le parti qu'il peut tirer des terres propres à son « pays » et de la culture intensive qu'il y pourra faire au moyen des engrais dont il connaîtra l'usage, quand on aura mis entre ses mains les machines agricoles et des tracteurs qu'il saura habilement manier, il ne sera pas tenté de chercher fortune ailleurs. Il aura un vaste champ ouvert à son activité et à son initiative. Il en sera de même des industries propres à la région. Une fois initié à leur valeur et au moyen d'en tirer parti, l'enfant s'y attachera. Il n'aura aucun intérêt à quitter le sol natal. Né régionaliste, il grandira régionaliste, il

1. M. Couturier, rapport cité.

vivra régionaliste pour son plus grand bonheur et pour le plus certain profit collectif. Ce serait un lieu commun de rappeler que la terre, surtout la terre natale, est un élément moralisateur. Chaque homme qui s'y fixe, reste et devient meilleur. Ainsi petit à petit et par ce racinement, par cette collaboration à la prospérité régionale, par la pratique des affaires locales, les Français acquerraient cet esprit régional sans lequel le régionalisme serait un vain mot et la constitution décentralisatrice intégrale risquerait même de devenir une redoutable aventure.

Les assemblées régionales auraient également à intervenir pour la fondation de banques régionales. Elles auraient là tout un mouvement d'aide et de protection financières à inspirer et à favoriser et qui s'impose en première ligne dans l'état actuel de la réfection économique nationale.

Il est difficile de faire ici une énumération complète des attributions qui pourraient appartenir aux assemblées régionales : d'ailleurs elles pourraient se saisir elles-mêmes des questions non comprises dans leurs statuts organiques, les étudier et signaler aux pouvoirs publics leur désir de réaliser ces réformes.

Et, comme le fait remarquer fort judicieusement M. Couturier dans son rapport présenté sur la question au Comité d'action économique, à Toulouse, « il est certain que l'autorité que l'Assemblée aura su acquérir sur l'opinion par sa composition, ses travaux, ses résultats sera la meilleure consécration de ses pouvoirs ».

Reste à toucher d'un mot la question du budget, car à peu près rien de ce que nous venons d'exposer n'est possible sans argent.

Le budget régional pourrait tout d'abord et momentanément se constituer par des subventions des Conseils généraux et de l'État, et puis surtout par des recettes ayant pour caractère principal la rémunération des services rendus : taxes de péage ou d'usage, impôts sur les transports et surtout contribution des corps publics ou professionnels de la circonscription : syndicats de toute nature, industriels, agricoles, ouvriers, chambres de commerce, compagnies de transports, villes, banques, grandes sociétés exploitant les ressources régionales. « A un organisme professionnel il convient, semble-t-il, de donner un budget de caractère professionnel. C'est le moyen le plus sûr de garantir l'autonomie de la région, d'intéresser

tous ses ressortissants à sa prospérité, à son développement et d'éviter qu'elle ne reproduise les errements et les difficultés de la gestion administrative directe[1]. »

Enfin pour assurer la bonne, rapide et salutaire exécution du programme d'action économique dont nous avons tracé les grandes lignes, il paraît indispensable de placer dans chaque circonscription un administrateur — secrétaire général ou directeur des services — qui serait nommé par l'assemblée et dont la désignation serait ratifiée — pour le moment du moins — par le pouvoir central. Tout en réduisant au minimum le contrôle central, dans l'état actuel de l'esprit public, nous croyons utile et opportun de consacrer l'autorité de cet administrateur par une investiture gouvernementale, sous forme de simple ratification d'un choix régional. Et par une réminiscence de l'ancienne organisation des Intendants, nous estimons qu'il y aurait lieu également de rattacher les futures organisations envisagées à la Présidence du Conseil : nous voyons dans ce rattachement d'évidents avantages pour la régulière marche des services et l'indispensable équilibre que pourraient compromettre sinon des conflits, du moins des divergences et des dualités d'action entre la nouvelle région et les autres administrations, soit communales, soit départementales, soit même ministérielles et il importe de prévoir et d'écarter tout ce qui pourrait gêner ou retarder la solution des affaires.

Tel est donc, dans ses lignes essentielles, le programme de rénovation économique à base régionale, inspiré par le désir de donner au travail national tout l'essor voulu et qu'exige l'état présent de notre France victorieuse et meurtrie; il reste bien entendu que dans cette réalisation immédiate de régions, ou plutôt, pour réserver le mot lui-même, de secteurs économiques, nous ne verrions qu'une étape, qu'un embryon de vie régionale, mais très susceptible de hâter l'organisation régionale complète et définitive, entreprise de longue haleine.

On a pu comparer l'œuvre des régionalistes à la construction d'une cathédrale dont nos aïeux, architectes et artisans, commençaient à édifier les fondations, sachant très bien qu'ils ne seraient

1. Cf. rapport cité de M. Couturier.

pas appelés à poser la croix sur le sommet de la tour du clocher.... L'image est jolie, juste et bienfaisante. Au surplus, vingt ans de propagande — la Fédération Régionaliste Française va avoir vingt ans — ont porté leurs fruits et la propagande a reçu une aide excellente dans ce que l'on a appelé les leçons de la guerre... l'édifice a grandi et sa silhouette se dessine.... Ayons confiance. L'apôtre Charles Brun — qu'il faudra toujours citer quand on fera l'historique du mouvement régionaliste, car, par son inlassable activité et son enthousiaste ardeur, il a posé les meilleures assises de notre symbolique cathédrale — disait que « la doctrine régionaliste présentait les caractères d'une foi. Une foi ne doit pas être impatiente ».

JULES MIHURA,
Secrétaire général de la Fédération Régionaliste Française.

LES FINANCES BRITANNIQUES
APRÈS LA GUERRE

Quinze années se sont écoulées depuis que j'occupai pour la première fois, le poste que je détiens de nouveau aujourd'hui. Je ne l'avais pas recherché alors; c'est avec appréhension et hésitation que je l'ai accepté cette fois-ci. C'est un poste qui n'est jamais facile à tenir; c'est un poste toujours hérissé de difficultés et les difficultés sont aujourd'hui plus grandes que d'ordinaire. Quand j'ai demandé conseil à mon très honorable ami et prédécesseur, il me répondit avec l'optimisme enjoué qui lui est habituel qu'il estimait la situation plus difficile en ce moment qu'à n'importe quelle époque pendant la guerre. Je crois qu'il y a là une part de vérité....

C'est par ces mots de prudente réserve, que M. Austen Chamberlain, Chancelier de l'Échiquier, commençait le 30 avril 1919, devant la Chambre des Communes le discours qui, selon l'usage britannique, devait servir de préface aux prévisions budgétaires de la nouvelle année financière.

La situation de l'Angleterre n'était cependant en aucune manière comparable à la nôtre. Plus riche que la France avant la guerre, l'Angleterre s'était aussi moins appauvrie au cours de la longue lutte pendant laquelle leurs soldats héroïques avaient fraternellement combattu côte à côte. Son sol n'avait pas été envahi, la mobilisation de ses hommes valides ne s'était opérée que lentement et elle avait pu ainsi maintenir assez longtemps une activité industrielle et commerciale dont elle s'était fait gloire : « Nous n'avons pas d'armée », était-il dit couramment pendant les premiers mois de la guerre, « et la tâche qui nous est assignée par l'histoire et par notre position dans le monde est de servir de banquiers à nos alliés. Notre devoir pour eux et pour nous est de conserver intacte notre machine économique parce qu'il est nécessaire qu'il ne soit porté aucune atteinte au crédit de l'Entente. C'est par nos boulets d'argent que nous maintiendrons la force de la grande alliance ».

Peu à peu cependant, le sentiment du danger commun avait effacé les derniers vestiges de cet esprit des anciennes guerres dans lesquelles l'Angleterre n'avait en effet fourni à ses Alliés que peu d'hommes et beaucoup d'or. Ce fut le rôle magnifique du grand soldat dont la mort mystérieuse dans les brumes d'Écosse devait interrompre la tâche nouvelle et plus difficile encore qu'il avait assumée et dont l'accomplissement eût été de nature peut-être à changer le cours des événements. Mais à côté de Kitchener d'autres aussi avaient compris que la patrie était en danger et que l'heure était passée des « affaires comme d'habitude ». L'arrivée au pouvoir de M. Lloyd George marqua l'abandon définitif des méthodes hésitantes et pusillanimes qui avaient jusqu'alors prévalu au sein des conseils de la couronne britannique et d'un cœur à peu près unanime l'Angleterre, suivant l'exemple des jeunes hommes qui étaient venus dès la première heure offrir spontanément leur vie à la cause de la liberté, se donna à la guerre, corps et âme.

Par une victoire splendide remportée sur elle-même, sur son esprit mercantile, sur son attachement passionné à son isolement insulaire, sur sa répugnance presque invincible à toute contrainte, elle rompit contre toute prudence apparente avec une tradition plusieurs fois séculaire. Elle renonça aux bénéfices que lui créait sa situation privilégiée, elle organisa la conscription, resserra peu à peu les mailles d'abord assez lâches du filet à travers lequel s'échappaient encore là-bas comme ici et ailleurs, quelques hommes plus soucieux de leur existence que de leur devoir. Elle cessa d'être une commanditaire de la guerre pour prendre à la lutte toute sa part virile.

A partir de ce moment sa situation tend de plus en plus à se rapprocher de celle de la France. De plus en plus la main-d'œuvre fait défaut malgré l'enthousiasme avec lequel les femmes et les jeunes filles de tous les milieux sociaux s'efforcent de remplacer les hommes à l'usine ou à la charrue. Les besoins de l'armée deviennent chaque jour plus considérables, les dépenses s'accroissent et après avoir prêté à ses Alliés et à ses Dominions, l'Angleterre doit à son tour s'efforcer de trouver des crédits auprès des pays neutres.

Elle conserve cependant le bénéfice des premiers mois de la guerre

pendant lesquels elle a pu faire un effort de fiscalité que les circonstances nous ont interdit, et que son système d'impôts plus souple et par conséquent mieux adapté que le nôtre à un effort extraordinaire lui a rendu facile. Sa situation était plus saine que la nôtre et l'est restée : les impôts nouveaux donnent tout de suite leur plein rendement puisqu'aucune partie du sol national n'est foulée par l'ennemi. Par les frêts, les livraisons de charbon, ou de matériel de guerre, l'Angleterre conserve d'importantes créances sur l'étranger et notamment sur ses Alliés qui fournissent indirectement au fisc anglais une part importante de ses ressources. C'est à l'Angleterre que la France et l'Italie notamment doivent remettre une part des sommes qu'elles auraient pu consacrer à l'acquittement d'impôts nouveaux, si les prix du charbon ou des frêts n'avaient été majorés dans des proportions considérables, du fait principalement de l'établissement d'un impôt sur les bénéfices de guerre. Dans ces conditions le change devait être favorable à l'Angleterre, d'où aggravation de nos propres charges. L'aggravation ne fut pas sensible immédiatement en raison des crédits que nous consentit notre alliée au cours de la guerre, mais elle n'en devait être que plus marquée par la suite, la France ayant dû, comme la Russie et l'Italie, exporter une partie de son or et accroître sa dette extérieure.

Dans ces conditions la situation financière de la Grande-Bretagne à la fin de la guerre était sensiblement meilleure que celle de n'importe lequel de ses Alliés si on excepte les États-Unis, tard venus dans la guerre et à peine éprouvés par elle vers les derniers mois, après en avoir tiré d'immenses profits au début. M. Chamberlain le reconnaissait lui-même dans son discours du 30 avril lorsqu'il disait : « En 1918-1919, 34,47 p. 0/0 des sommes nécessaires pour faire face à nos dépenses ont été fournis par les impôts et 65,53 p. 0/0 par l'emprunt. Si nous prenons les chiffres des cinq années qui se sont écoulées du 1er avril 1914 au 31 mars 1919, la proportion est de 28,49 p. 0/0 pour les impôts et de 71,51 p. 0/0 pour l'emprunt. C'est un record qu'aucun autre belligérant ne peut atteindre, je crois; les sacrifices qu'il dénote nous mettent en bonne situation pour faire face à nos difficultés futures. »

Malgré ces constatations rassurantes, le Chancelier n'avait pas tort de rappeler au peuple britannique que si la guerre était finie.

les conséquences s'en faisaient encore sentir. Le budget précédent avait constitué un effort de fiscalité presque sans précédent. Des impôts nouveaux avaient été créés, le taux des anciens avait été accru. L'impôt sur le revenu avait été remanié au point de devenir écrasant pour les grosses fortunes. (Les maxima étaient maintenant de 30 p. 0/0 pour l'income-tax et de 22,50 p. 0/0 pour la supertaxe). Le mode de calcul des revenus avait été également modifié; la charge s'en trouvait doublée pour les agriculteurs dont le revenu était désormais considéré comme étant double du montant de la valeur locative de leur exploitation, alors qu'il était jusque-là considéré comme lui étant égal. Les droits sur les alcools et les bières, déjà très élevés, avaient été doublés ainsi que le droit de timbre sur les chèques. Les droits sur les sucres, les tabacs, les allumettes avaient été sensiblement augmentés; le tarif des transports postaux avait été aggravé.

Tous ces impôts, acceptés sans difficulté par tous les partis, en raison de l'anxiété patriotique qui dominait à ce moment les débats, avaient cependant paru si lourds qu'on avait hésité à appliquer la taxe somptuaire proposée par M. Bonar Law sur le modèle de l'impôt français. La commission à qui l'étude de cet impôt avait été renvoyée par le gouvernement avait fait valoir de nombreuses objections et à la suite du changement de chef à la Trésorerie, son établissement avait été finalement abandonné.

Les circonstances, au cours de l'année financière écoulée avaient été favorables; la dépense moyenne quotidienne, évaluée par le précédent chancelier de l'Échiquier à 8,143,000 livres sterling s'était trouvée, même avant la signature de l'armistice, inférieure à ces prévisions. Du 1er avril au 9 novembre elle avait été de 7,443,000 livres sterling. A partir du 10 novembre la réduction, naturellement plus forte encore, s'était élevée à 20 p. 0/0, ramenant la dépense quotidienne moyenne à 6,476,000 livres sterling. Le bénéfice pour le Trésor avait été de 393 millions de livres sterling, alors que pendant la même période de douze mois, les recettes effectives de l'Échiquier avaient atteint 889 millions de livres sterling, dépassant de 47 millions les prévisions. La situation eût été meilleure encore si la Trésorerie n'avait dû faire face à des dépenses considérables et imprévues du fait même de l'armistice, les primes de démobilisation

ou indemnités aux chômeurs s'étant au cours de ces quelques semaines élevées à 52 millions de livres sterling.

L'attitude réservée de M. Austen Chamberlain n'en était pas moins justifiée, car ainsi qu'il le faisait observer à la Chambre des Communes :

Des armées qui auraient continué à combattre sans un murmure, si cela avait été nécessaire, une année encore pour assurer la victoire, ont commencé à murmurer contre leur maintien sous les drapeaux et à demander la démobilisation immédiate : la même chose s'est produite dans le domaine civil et dans le domaine financier. Ceux qui pendant la guerre ont fait tout leur possible pour économiser et pour mettre leurs économies à la disposition du Gouvernement sont maintenant moins disposés à faire ces sacrifices, et s'ils épargnent, ils sont moins disposés à donner à l'État la priorité sur leurs économies. Les gens qui pendant la guerre ont accepté des charges énormes sans plainte et la Chambre des Communes qui les a votées avec le minimum de critiques sont aujourd'hui dans un état d'esprit différent. On me demande tout à la fois de réduire ou d'abolir les impôts qui ont été établis et de remédier à toutes les restrictions qui ont été allègrement supportées pendant ces années de détresse et d'efforts. En même temps on me demande de reprendre non seulement les dépenses civiles qui avaient été suspendues par suite des nécessités de la guerre, mais aussi de fournir les ressources pour recréer en quelques mois le ciel et la terre. Ceux-là même qui me demandent de faire de nouvelles et importantes dépenses dans chaque domaine en particulier, attendent également de moi que je réalise d'importantes réductions de dépenses. Je ne puis accomplir de telles merveilles et à moins d'avoir non seulement la bonne volonté, mais l'assistance du Parlement, la tâche qui m'incombe est telle que nul ne pourrait y faire face.

L'année financière qui commençait n'était pas une année normale. « La Chambre », disait encore le chancelier de l'Échiquier, « reconnaîtra l'extraordinaire difficulté de formuler des prévisions dans les circonstances telles que les présentes et elle n'attendra pas de moi cette exactitude que les départements dépensiers et les autres départements étaient fiers d'atteindre dans les années normales ». La démobilisation était en effet à peine commencée et le maintien sous les drapeaux de plusieurs armées pour une durée encore indéterminée, non moins que la démobilisation même de ces armées devaient entraîner des dépenses considérables. De nouveaux prêts avaient dû être consentis à certains alliés. Les dépenses extraordi-

naires pour secours de chômage, subventions à la meunerie et à l'industrie minière, étaient réduites mais non entièrement supprimées.

Ces circonstances, jointes à l'effort fiscal réalisé par le budget précédent, rendaient difficile l'établissement de nouveaux impôts, les Chambres ni le public ne paraissant disposés pour les raisons même indiquées par le chancelier de l'Échiquier à consentir un nouvel effort pour assurer le paiement de dépenses appelées en grande partie à disparaître. M. Austen Chamberlain essaya, et il y eût quelque mérite, de distinguer les recettes et les dépenses normales des recettes et des dépenses exceptionnelles et de deviner à travers les complications du budget présent la physionomie des budgets normaux de l'avenir. Mais ces prévisions, avec quelque soin qu'on puisse les établir, ne sont jamais très rigoureuses et le Chancelier de l'Échiquer ne cherchait sur ce point à faire illusion ni à lui-même ni à la Chambre :

La Chambre reconnaîtra que c'est là une tentative dangereuse et difficile. A ma connaissance elle n'a été faite qu'une seule fois. En 1853 M. Gladstone fit des prévisions de dépenses pour une période de plus de sept années; or presque avant que son discours eût été achevé, ses calculs furent bouleversés par la déclaration de guerre de Crimée. Dieu veuille que mes calculs, après tout ce que nous avons enduré, ne soient pas bouleversés par une cause semblable. Mais en dehors de cela, je ne puis concevoir moi-même que je ne me sois trompé dans presque toutes les hypothèses que j'ai faites; je dois être dans l'erreur pour beaucoup, mais il me faut une base sur laquelle je puisse demander à la Chambre de travailler.

Après ces réserves nécessaires, le chancelier exposa à la Chambre que sur la base des lois déjà votées, les dépenses seraient en année normale, supérieures aux recettes de 114 millions de livres sterling, celles-ci étant évaluées à 652 millions de livres sterling et celles-là à 766. En conclusion il demandait à la Chambre de voter des impôts qui, non pas immédiatement, mais au cours d'une année normale, produiraient approximativement cette somme.

Les recettes nouvelles étaient demandées presque exclusivement à l'alcool et à la bière dont le régime fiscal était une fois de plus aggravé dans une proportion considérable et aux droits successoraux, le tarif du droit sur la masse successorale (qui est indépendant

des droits supportés par chaque héritier) étant remanié de manière à doubler la charge imposée aux successions importantes. La nouvelle échelle comportait en effet des droits allant de 1 p. 0/0 pour une masse successorale de 100 livres sterling à 40 p. 0/0 pour une masse successorale de 2 millions de livres alors que l'échelle précédente ne dépassait pas 20 p. 0/0 pour les masses successorales supérieures à 1 million de livres sterling.

L'impôt sur les bénéfices de guerre qui devait être supprimé en principe à partir du 1er août 1919 était maintenu, mais son taux qui avait été jusque-là de 80 p. 0/0 était ramené à 40.

Dans l'ensemble, et malgré l'effort nouveau ainsi demandé au contribuable, le budget de l'exercice 1919-1920 ne présentait pas un caractère véritablement fiscal. Le chancelier de l'Échiquier se refusait à envisager l'introduction d'impôts nouveaux et pour des raisons d'opportunité autant que pour des raisons de principe, prenait nettement parti contre l'impôt sur le capital, réclamé par l'opposition :

Si, par impôt sur le capital, on entend une faible charge annuelle, je pense que cette charge est tout aussi largement répartie et qu'elle est perçue plus équitablement et plus commodément sous la forme de notre Income-tax. Si, d'autre part, on entend par là une large contribution sur le capital, une large tranche à prélever sur le capital, dans ce cas je prie la Chambre d'examiner quel pourrait être le résultat. Le moment est mal choisi pour proposer un tel impôt, alors que pendant cinq ans vous avez demandé au peuple d'économiser et de vous donner ses économies.

Examinez l'impôt sur le capital en dehors des circonstances du moment. Les droits de succession effectuent ce prélèvement et ils l'effectuent une fois pendant une vie durant et ce à une époque où le contribuable reçoit un surcroît de revenus : ces droits n'étant perçus qu'au décès, et comme nous ne mourons pas tous en même temps, la procédure nécessaire pour l'évaluation et pour la perception de la taxe est une tâche facile. Elle peut être accomplie avec un minimum d'évasion ou de fraude. Une partie seulement du capital du pays se trouvant touchée chaque année, l'impôt est acquitté sans aucune gêne pour le crédit et sans aucune dépréciation des valeurs mobilières au détriment de l'État lui-même ou du pays. S'il devait être levé une contribution sur tout le capital du pays à une seule et même époque par le percepteur, tous ces avantages disparaîtraient. Faire une évaluation exacte, équitable d'homme à homme, et équitable pour le budget et pour l'État serait une tâche au-dessus des forces de n'importe quelle administration des Finances, et je m'empresse de dire que la nôtre est la meilleure. Cette tâche serait au-dessus de ses forces, à n'importe

quelle époque et plus encore à l'heure actuelle où ses cadres sont encore affaiblis par suite de la guerre et alors qu'elle est surchargée par les nouvelles responsabilités que lui a imposées la guerre. Vous auriez à évaluer non seulement les biens réels, mais aussi les biens personnels. Comme très peu de gens auraient des fonds libres en suffisance pour s'acquitter de leurs obligations relativement à l'impôt, il en résulterait une immense perturbation des capitaux. Chacun chercherait à vendre des valeurs d'une sorte ou d'une autre, et si tous étaient vendeurs, quels seraient les acheteurs? Qui pourrait mesurer la perte qu'entraînerait pour le pays la dépréciation de toutes les valeurs, et qui pourrait mesurer aussi la perte qui en résulterait pour les individus?

Si, pour éviter ces difficultés l'État accepte le paiement en nature, toutes les difficultés de l'évaluation subsistent. L'État ne peut refuser d'accepter les biens de n'importe quelle nature au taux d'évaluation qu'il a fixé lui-même et nous serions laissés en possession de parcelles de terrain, de petites parts d'action dans toutes les parties du pays et dans toutes les entreprises imaginables; parcelles et parts dont beaucoup seraient d'une valeur très douteuse et très difficiles à réaliser. Je me bornerai à ajouter seulement que, si l'on pouvait supposer que cet expédient, une fois qu'on y aura eu recours, pourrait tout aussi bien servir de nouveau dans un autre moment de difficulté ou de folie, ce serait le plus grand découragement possible pour l'industrie et pour l'initiative que l'esprit humain ou parlementaire puisse imaginer. Ce serait le plus fort épouvantail pour l'épargne et pour la création de nouveaux capitaux, ce serait le plus fort stimulant aux dépenses inutiles et à la dissipation où à la dissimulation des capitaux existants. Je dis hardiment que, quelles que soient nos vues sur la distribution de la richesse ou sur les parts respectives des fruits de l'industrie auxquelles ont droit le capital, la direction et le travail, ce dont nous avons grandement besoin actuellement et pour les années à venir, c'est d'avoir non pas moins de capitaux, mais davantage de capitaux et j'espère que la Chambre n'encouragera pas une expérience aussi hasardeuse et à mon avis aussi désastreuse.

Des dégrèvements étaient par ailleurs accordés, dans certaines conditions, en matière d'impôt sur le revenu aux pensionnaires militaires et aux membres des forces navales, militaires ou aériennes de la couronne.

Mais surtout, et c'est là le fait dominant du nouveau budget, qui lui donne le caractère politique par lequel il se distingue du budget précédent et du budget suivant qui sont uniquement fiscaux, un régime de faveur est institué au profit des États ou colonies dont l'ensemble forme l'Empire britannique.

En reprenant ainsi par une voie quelque peu détournée la politique pour laquelle son père avait jadis combattu, M. Austen Chamberlain ne faisait d'ailleurs, comme il l'indiquait lui-même « que donner effet et approbation à la déclaration du Cabinet impérial de guerre et de la Conférence impériale de guerre, à laquelle s'étaient associés les représentants du Gouvernement britannique et qui visait à l'établissement dans le plus bref délai possible d'un tarif préférentiel en faveur des marchandises originaires de l'Empire britannique ».

Ce premier début était modeste sans doute, mais M. Chamberlain marquait sa volonté de poursuivre dans cette voie : « Ce que je propose aujourd'hui à la Chambre, ce n'est pas d'accorder en ce moment la préférence à l'ensemble du commerce impérial britannique, mais de ménager des occasions pour le développement de ce commerce. Il y a place pour une vaste extension. » Et il ajoutait : « Jamais ce développement n'a offert une telle importance pour l'Empire dans son ensemble ou pour nous en particulier. En partant du modeste début actuel, j'espère que beaucoup des membres de cette Chambre vivront assez longtemps pour assister à un développement réellement considérable du commerce entre les diverses parties de l'Empire. »

Une réduction d'un tiers considérée comme « taux général impérial de la préférence » devait être en principe accordée en matière de droits de douane aux produits des Dominions, mais ce taux général impérial était en pratique modifié dans bien des cas pour tenir compte des intérêts particuliers de certains pays alliés ou des modalités de l'assiette de certains droits.

Pour les droits de douane auxquels n'était incorporée aucune taxe de consommation intérieure, tels que ceux que la loi des finances de 1915 avait introduits sur les films cinématographiques, les voitures automobiles, l'horlogerie et les instruments de musique, la réduction d'un tiers devait s'appliquer rigoureusement.

Pour les droits qui présentaient au contraire un caractère plus fiscal que protecteur et comprenaient explicitement ou implicitement des droits de consommation intérieure, la réduction n'était que d'un sixième mais comme elle portait sur des objets de consommation courante, la perte à laquelle la mesure exposait le Trésor britannique était considérable, d'autant que les droits de consommation inté-

rieure subissaient, le cas échéant, une réduction correspondante pour les produits fabriqués en Angleterre.

Mais si l'on excepte les carburants que le Ministre proposait pour d'autres raisons d'exempter de tout droit, les produits visés par la nouvelle législation étaient presque uniquement les denrées coloniales : thé, cacao, café ou ses substituts, sucre, fruits séchés, tabac. Pour le thé seul la réduction entraînait un abandon de droits pour le Trésor britannique de 2,300,000 livres sterling [1].

Un régime spécial était institué pour les boissons. Aucune bière n'étant fabriquée dans les colonies, il n'avait pas paru utile de les comprendre dans le tarif préférentiel, non plus d'ailleurs que les eaux minérales, les cartes à jouer et les allumettes omises pour le même motif. Par contre, des exonérations allant du tiers à la moitié étaient accordées aux vins d'Australie ou d'Afrique.

Le droit perçu sur les alcools à leur entrée dans le Royaume-Uni ayant un caractère presque exclusivement fiscal, il eût été abusif de faire jouer dans ce cas le taux impérial général. Le Chancelier demandait donc à la Chambre de ne pas modifier le tarif en vigueur, mais d'ajouter aux taxes existantes une surtaxe sur les produits d'origine étrangère.

Malgré l'augmentation de recettes que cette dernière mesure pouvait faire espérer, l'ensemble des dispositions proposées par le Gouvernement devait en période normale se traduire pour le Trésor par une perte d'un peu plus de 3 millions de livres sterling. La somme n'est évidemment pas considérable et dans l'étude d'un budget d'un milliard et demi de livres, on aurait pu la négliger si

1. Les thés importés en Angleterre étant pour les neuf dixièmes récoltés dans l'Empire, le tarif préférentiel institué en faveur des produits coloniaux ne pouvait exercer une influence sensible sur le développement de cette culture. Mais ainsi que l'indiquait le chancelier de l'Échiquier, on pouvait au contraire attendre de ce tarif protecteur un essor considérable de certaines cultures que les Dominions avaient jusqu'ici négligées, bien qu'ayant la possibilité de les étendre. Voici quelques-uns des exemples qu'il donnait à l'appui de ses explications :

Produit.	Montant du droit de douane. En shillings.	Produit escompté. Livres sterling.	Proportion des produits d'origine impériale. Pour cent.
—	—	—	—
Thé	1 par livre.	16,000,000	90
Cacao.	42 par quintal.	2,400,000	50
Café	42 —	650,000	20
Sucre.	28 —	39,000,000	Insignifiante
Tabac	9 s. 4 pence par livre.	47,000,000	2

M. Chamberlain n'avait lui-même appelé l'attention sur l'importance de la réforme qu'il introduisait ainsi : « Je suis heureux », disait-il, en conclusion des remarques qu'il avait présentées à l'appui de son budget « qu'il m'ait été donné de faire dans cette Chambre la première proposition en vue de l'incorporation dans notre système financier, de la politique de préférence impériale à laquelle le nom de mon père restera toujours attaché ».

C'est en effet tout le système du libre-échange auquel l'Angleterre du XIXe siècle avait dû son extraordinaire prospérité qui se trouve menacé par l'introduction de ces mesures nouvelles.

*
* *

Dans l'opinion du chancelier de l'Échiquier, le budget qu'il soumettait à l'examen de la Chambre des Communes se serait trouvé en équilibre si les dépenses avaient pu être ramenées au taux d'une année normale, l'insuffisance de recettes qui aurait été de 114 millions de livres sterling devant se trouver compensée par les impôts nouveaux dont il comptait tirer 108 millions. Mais la situation militaire imposant des charges encore très lourdes, il estimait nécessaire d'avoir encore recours à l'emprunt pour un montant élevé :

	Livres sterling.
Les dépenses prévues s'élevant à	1,434,910,000
Et les recettes	1,201,100,000
Il prévoyait au cours de l'exercice 1919-1920 un accroissement de la dette publique de.	233,810,000

Or la dette, qui au 31 juillet 1914 n'était que de 645,000,000 livres sterling, s'était au cours de la guerre successivement élevée à 7,435,000,000 dont 1,350,000,000 pour la dette extérieure. On devait donc prévoir qu'au 31 mars 1920 elle serait de 7,685,000,000 livres. Pour être tout à fait exact il aurait même fallu majorer ces chiffres de 110,000,000 livres sterling pour tenir compte des primes de remboursement des obligations nationales de guerre (51,716,000 livres) et des certificats d'économies de guerre (60,000,000 livres sterling). Ainsi au total la dette britannique ne paraissait pas devoir être, au 31 mars 1920, inférieure à 7,800,000,000 livres sterling, soit au taux de la parité métallique tout près de 200 milliards de francs.

En regard de cette dette formidable, il est vrai que le Trésor britannique pouvait, comme le rappelait le chancelier de l'Échiquier, inscrire un certain actif. Sans tenir compte des indemnités allemandes difficiles à évaluer, du produit de la vente des stocks que les services de la guerre estimaient devoir atteindre 350 millions de livres et d'un arriéré de 100 millions de livres sterling dans la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre, il était encore créancier des colonies britanniques ou des pays alliés pour un montant très supérieur à sa propre dette extérieure :

	Livres sterling.
Prêts aux Alliés	1,668,450,000
— aux Dominions	196,890,000
Contribution spéciale de l'Inde aux frais de la guerre	30,500,000
	1,895,840,000

Le recouvrement de ces créances eût singulièrement allégé le fardeau du Trésor britannique, mais ces créances, dont le paiement des intérêts avait été dans bien des cas différé, n'étaient pas toutes également bonnes. C'est ainsi que dans les prêts aux alliés, la Russie figurait pour un montant total de 568,103,000 livres et au 1er avril 1919, la situation présentait peu d'espoir d'un recouvrement immédiat sur ce pays. Aussi, suivant l'exemple de son prédécesseur, M. Austen Chamberlain ne faisait entrer le montant des différentes créances sur les Alliés que pour une fraction de leur total dans l'établissement de ses prévisions des budgets futurs.

*
* *

Ce budget, même en dehors des milieux libre-échangistes, souleva de vives critiques. La position que le chancelier de l'Échiquier avait cru devoir prendre contre l'impôt sur le capital fût blâmée par les radicaux et par les socialistes. L'effort vers l'équilibre fut jugé insuffisant. De divers côtés enfin s'élevèrent d'assez véhémentes protestations contre le gaspillage des deniers publics et la mollesse dont on accusait le gouvernement de faire preuve à l'égard de l'esprit dépensier des grandes administrations.

L'emprunt de consolidation auquel il fut procédé au cours du mois de juillet suivant se ressentit de cette mauvaise disposition

d'une grande partie de l'opinion. M. Austen Chamberlain déclara bien au Parlement « qu'en raison de toutes les circonstances, le succès était très satisfaisant » mais cette formule de demi-satisfaction ne fit pas illusion et l'emprunt fut généralement considéré comme n'ayant pas donné les résultats qu'on en attendait. Le montant total des souscriptions s'était bien élevé en capital nominal à 708,000,000 livres sterling, mais il faut tout d'abord en déduire une somme de 169,000,000 représentant le montant de la conversion d'emprunts antérieurs.

L'emprunt se composant par ailleurs de titres de rente consolidée émis à 80 pour un montant nominal de 274 millions de livres et d'obligations émises à 85 pour un montant nominal de 265,000,000, l'apport au Trésor n'était donc en définitive que de 450,000,000 livres, soit au pair environ 11,250 millions de francs, somme évidemment insuffisante pour assainir la situation de la Trésorerie [1].

La nécessité de revenir à une politique de sévère économie fût d'ailleurs bientôt mise en pleine lumière par le chancelier de l'Échiquier lui-même. Répondant le 7 août à un député de la majorité qui invitait le gouvernement à renoncer à une continuelle intervention dans le domaine économique, M. Austen Chamberlain déclara en effet que ses prévisions budgétaires ne s'étaient pas réalisées, que la situation était extrêmement grave et retenait toute l'attention du Cabinet :

La situation est grave. Il serait également regrettable de se montrer pessimiste ou optimiste à l'excès, mais la situation est assez difficile pour requérir la bonne volonté et le concours actif de tous dans la communauté. Si nous devions continuer à dépenser comme nous dépensons en ce moment, *nous irions tout droit à une banqueroute de l'État*. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Ni une réduction des dépenses sans augmentation de la production ni une augmentation de la production sans

1. Le déficit du budget avait été évalué à 234 millions de livres dont 119 millions avaient été ou devaient être couverts par le produit de la vente d'obligations du Trésor (52 millions) et le produit de la vente des certificats d'économie de guerre (67 millions). Jusqu'à concurrence de 115 millions de livres, l'emprunt était donc appelé à combler le déficit du budget. La part disponible pour consolider la dette à court terme, intérieure ou extérieure, n'était donc que de 350 millions de livres sterling (cette part fut considérablement réduite par l'augmentation en cours d'exercice du déficit budgétaire), alors que les obligations incombant au Trésor pour le remboursement de cette dette devaient au cours de l'année financière atteindre 1,800 millions de livres sterling (*Economist*, 20 juillet 1919).

réduction des dépenses ne pourraient nous sauver. Nous devons user de l'une et l'autre méthode si nous voulons franchir les années difficiles que nous aurons encore à traverser, non avant que l'Europe soit restaurée, mais avant qu'elle ait passé le tournant après les ruines et la désolation de ces quatre années et demi de guerre. La situation budgétaire, j'entends la différence entre les recettes et les dépenses de l'année est nettement et sérieusement moins favorable que je ne l'avais estimé en présentant mon budget. Les deux côtés du compte ont trompé nos espérances.

Le total des dépenses s'était en effet trouvé considérablement accru par le maintien de soldats sous les drapeaux au delà du terme primitivement fixé, par le vote de lois sociales nouvelles, l'augmentation du tarif des pensions et de certains traitements, tandis qu'une partie des recettes extraordinaires sur lesquelles on comptait pour faire face aux dépenses extraordinaires avait fait défaut. C'est ainsi que le maintien d'un contrôle de l'alimentation n'avait pas permis de liquider les stocks importants qui avaient été constitués.

En conséquence la situation « était temporairement et même sous un certain aspect, d'une manière permanente » pire qu'il ne l'avait exposée au moment du vote du budget. La circulation fiduciaire avait dû être augmentée. Dès à présent, il apparaissait que le budget de 1920-1921 serait encore un budget exceptionnel et qu'il faudrait avoir recours à de nouveaux impôts. Il faudrait mettre fin à la politique de subventions, il faudrait de toute manière réduire les dépenses, le gouvernement était résolu à s'y employer et demanderait pour cet effort la collaboration de tous.

Cette courageuse franchise ne désarma pas les adversaires du Cabinet qui n'y virent, avec le *Times*, qu'une occasion nouvelle de souligner l'impéritie du gouvernement, tirant argument du projet de loi relatif à l'augmentation des traitements de certains ministres pour déclarer qu'il était vain dans ces conditions d'espérer aucun contrôle sérieux du gaspillage. Le discours de M. Austen Chamberlain eut du moins le mérite d'appeler l'attention générale sur une situation dont peu d'Anglais soupçonnaient la réelle gravité et elle prépara les voies à une réduction des dépenses et à une élévation des impôts.

Les rapports de la « Commission chargée d'une enquête sur les dépenses de l'État » venaient à ce moment donner quelque soutien à

la campagne que l'opposition menait contre la prodigalité des services. La trésorerie finit par prendre sérieusement alarme des faits que l'enquête révélait et elle manisfesta l'intention de reprendre à l'égard des autres administrations les méthodes de contrôle qui s'étaient souvent montrées efficaces avant la guerre, mais que le défaut de personnel l'avait contrainte d'abandonner. La concentration entre les mains d'un secrétaire général unique du travail jusque-là réparti entre trois ou quatre hauts fonctionnaires permit de rendre ce contrôle encore plus étroit et plus précis [1].

Mais cette mesure, non plus que le projet de loi sur les profits exagérés que l'opposition déclarait être de la « poudre aux yeux » ne satisfirent l'opinion, qui attendait du Gouvernement un programme et une direction; et à cet égard le discours assez bruyamment annoncé, que le Premier Ministre prononça le 18 août à la Chambre des Communes, fut pour beaucoup une déception. Non pas que M. Lloyd George se soit montré en cette occasion inférieur à sa réputation d'orateur brillant, primesautier et plein de répartie, mais les questions financières furent comme à dessein laissées par lui dans une ombre discrète. Il insista sur l'affaiblissement de la position internationale de la Grande-Bretagne, qui avait dû non seulement constituer une dette extérieure formidable, mais encore par la vente des titres de son portefeuille, réduire de plus d'un milliard de livres sterling sa créance sur l'étranger. Il fit appel à l'esprit d'économie, se déclara hostile à la nationalisation des mines, mais ne dressa aucun programme d'ensemble. La session parlementaire prit ainsi fin sans que les révélations du chancelier de l'Échiquier eussent donné lieu à un débat approfondi.

La question fut reprise au mois d'octobre, dès la rentrée du Parlement. Un ancien ministre du cabinet Asquith, Lord Buckmaster présenta à la Chambre des Pairs une motion en faveur d'une augmentation immédiate des impôts, « le pays étant dans une situa-

1. Pendant la guerre il y avait eu jusqu'à quatre sous-secrétaires d'État permanents ou fonctionnaires de même rang chargés de l'expédition des affaires financières et la repartition entre eux des affaires n'avait jamais été très précise. Depuis la réforme de la Trésorerie il n'y a plus qu'un sous-secrétaire d'État (nous dirions Secrétaire général) assisté de trois contrôleurs dont les fonctions sont analogues à celles de nos directeurs. Les chefs des grandes administrations financières (Douanes, Revenu intérieur, Contributions indirectes, Monnaie...) sont placés sous le contrôle d'un de ces directeurs.

tion dangereuse et chacun ayant le devoir d'apporter son concours et ses conseils pour sortir d'une situation qui conduirait la nation à sa ruine s'il n'était trouvé un remède prompt et efficace ».

Lord Buckmaster insistait tout particulièrement sur la hausse des prix et l'inflation fiduciaire qui agissaient d'une manière constante l'une sur l'autre sans espoir d'une issue favorable :

La situation financière est au cœur et à la racine de toutes nos difficultés, car lorsque les ouvriers après bien des difficultés et non sans friction, ont obtenu une élévation de leurs salaires, le surplus ainsi obtenu est aussitôt absorbé par l'inflation de la circulation. Les prix s'élèvent, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue de telle sorte qu'au lieu de se trouver sur le chemin de la vie meilleure que des assurances de la plus folle insouciance leur avaient fait espérer, les ouvriers se trouvent dans un labyrinthe dont le chemin tortueux n'offre aucune chance d'évasion.

L'orateur faisait remarquer que tandis que la réserve d'or restait stationnaire, les instruments de paiement s'étaient élevés de 214 millions de livres sterling en 1914, à 540 au 1er avril 1919 et qu'ils s'étaient encore accrus depuis cette époque. Cela signifiait une dépréciation de 50 p. 0/0 dans la valeur de la livre sterling et par conséquent des prix élevés. Malgré le récent emprunt, la dette à court terme n'avait diminué que de 73,000,000 livres sterling et un journal inspiré par le gouvernement *Future* annonçait que la recette quotidienne était de deux millions de livres sterling inférieure à la dépense. Nul n'avait pensé qu'on reviendrait au lendemain même de l'armistice à une situation normale, mais le motif pour lequel on se montrait mécontent du gouvernement était que « dans les circonstances dans lesquelles il s'était trouvé, il avait été prodigue des deniers publics et n'avait pas pris les mesures nécessaires pour protéger la fortune de la nation ».

Des impôts nouveaux étaient nécessaires. Si l'on écartait l'impôt sur le capital — et l'orateur était sur ce point d'accord avec le gouvernement — il fallait élever le taux de l'impôt sur le revenu et établir une taxe sur les fortunes créées par la guerre.

Lord Milner, à qui incombait la tâche difficile d'effacer l'impression produite par les déclarations de l'opposition et celles même du gouvernement, répondit que pour être sérieuse, la situation du Royaume-Uni n'était pas désespérée, étant meilleure que celle de

n'importe lequel des autres belligérants, si l'on exceptait les États-Unis et peut-être le Japon : « Le loup n'était pas à la porte. » Il ne niait ni l'augmentation des dépenses, ni la nécessité de faire appel à de nouveaux impôts, mais le seul point critique dans la situation lui paraissait être l'accroissement de la dette extérieure et la mauvaise position de la balance du commerce. Il ne voyait d'issue que dans une meilleure utilisation des ressources de l'Empire, revenant ainsi par une autre voie à la conception même qui avait inspiré le budget de tendance impériale présenté en avril par le chancelier de l'Échiquier.

Le 27 octobre, M. Austen Chamberlain présenta à la Chambre des Communes des états rectificatifs de la situation qui confirmaient entièrement les craintes que le gouvernement avait exprimées dès le mois d'août. Tandis que les recettes marquaient un fléchissement de 32,450,000 livres sterling, les dépenses se trouvaient accrues de 191,195,000 livres sterling et le déficit pour l'année financière était porté de 250 millions à 473,645,000 livres sterling. Les tableaux annexés indiquaient bien qu'en une année normale les budgets pourraient s'équilibrer en recette et en dépense aux environs de 808 milions de livres (soit à la parité métallique un peu plus de 20 milliards de francs) mais la Trésorerie avait pris soin d'ajouter que l'année 1920-1921 ne serait pas encore une année normale.

M. Chamberlain déclara cependant à la Chambre le 29 octobre qu'il ne voyait pas la nécessité d'un budget rectifié et qu'il espérait même éviter l'introduction de taxes nouvelles dans le budget prochain. La Trésorerie avait été réorganisée et exerçait un contrôle plus efficace. Le rendement des impôts présentait d'extraordinaires plus-values; la rentrée des ressources extraordinaires n'était qu'ajournée : la dette flottante avait pu être diminuée de 126 millions de livres sterling, l'armée et la marine allaient être considérablement réduites, la politique de subvention allait prendre fin[1]. Le Trésor n'interviendrait

1. Le papier blanc distribué à la Chambre contenait au sujet des résultats de la politique de subvention (*subsidies*) les constatations suivantes :

Objet de la subvention :	*Crédits accordés* (Exercice **1919-1920**.) Livres sterling.	*Dépenses effectives* (1er avril-30 septembre.) Livres sterling.
Fers et autres métaux	—	5,149,342
Subvention à la teinturerie	750,000	25,931
Mines	26,400,000	18,402,000
Chemins de fer	60,000,000	30,812,944
Canaux	950,000	619,558
Pain	50,000,000	22,500,000

plus pour abaisser le prix du pain ou du charbon, les compagnies de chemins de fer allaient relever leurs tarifs et ne feraient plus appel au concours de l'État. Les indemnités aux chômeurs allaient cesser. La situation se présentait donc sous un aspect beaucoup plus favorable qu'au mois d'août. Aucun impôt nouveau n'était donc nécessaire et le Chancelier restait hostile à l'idée d'un impôt sur le capital, tout en paraissant se rallier en principe à celle d'un prélèvement sur les fortunes acquises à l'occasion de la guerre ou pendant la guerre; il avait même fait établir par l'administration du revenu intérieur un rapport qu'il se proposait de soumettre à l'examen d'une commission.

Les arguments présentés par le chancelier de l'Échiquier n'étaient pas très convaincants : le montant du déficit budgétaire étant supérieur au produit de l'emprunt du mois de juillet, il n'apparaît pas très clairement par quels moyens il avait pu réduire la dette extérieure et la dette flottante ainsi qu'il se vantait d'avoir pu le faire[1]. Lui-même déclarait d'ailleurs qu'il lui faudrait avoir recours à l'émission de nouveaux bons du Trésor dont le montant en circulation dépassait déjà un milliard de livres sterling, rendant difficile le contrôle de la Banque d'Angleterre sur le marché monétaire. Cette politique allait à l'encontre même des conclusions de la commission d'enquête présidée par Lord Cunliffe, qui avait déclaré qu'on ne pourrait rétablir une situation monétaire saine qu'en mettant fin aux emprunts à court terme du gouvernement et notamment aux emprunts par l'intermédiaire des banques.

La Chambre, qui ne semble pas avoir été très soucieuse d'affronter contre l'avis du gouvernement le mécontentement de ses électeurs, déjà fort imposés, se laissa convaincre assez facilement qu'il était pour le moment inutile de faire aucun effort. Après une courte intervention du Premier Ministre on adopta sans grand débat la motion assez platonique présentée par le gouvernement lui-même portant que la Chambre « promettait son appui au Cabinet pour toutes les propositions raisonnables, quelque énergiques qu'elles

1. Dans son numéro de novembre 1919, *The Economist* faisait même observer que contrairement aux assertions du chancelier de l'Échiquier le total du poste « Other debt » qui comprend la dette extérieure s'était élevé depuis le 1er avril de 30 millions de livres sterling et qu'au surplus on ne voyait pas comment la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis de l'étranger pouvait s'améliorer, la balance du commerce lui étant nettement défavorable.

puissent être qui auraient pour objet de réduire les dépenses ou de diminuer la dette ». Sur une intervention de Lord Robert Cecil, réclamant une compression de la circulation fiduciaire, le chancelier de l'Échiquier avait dû reconnaître cependant que la situation de la Trésorerie n'était guère meilleure que la situation budgétaire et qu'il « avait dû abandonner l'espoir qu'il avait formé de consolider par le moyen de l'emprunt une partie de la dette flottante ». A l'exception des socialistes qui insistèrent pour l'adoption d'un impôt sur le capital[1], aucun député ne soumit à la Chambre des Communes un programme sérieux d'impôts. Le projet d'émettre un emprunt à lots qui avait tout d'abord rencontré une certaine faveur dans les milieux parlementaires, mais auquel le gouvernement n'était pas favorable, sans toutefois le combattre très ouvertement, fut finalement abandonné grâce à une campagne énergique à laquelle prirent part deux financiers éminents, Sir Frédéric Banbury et Sir Robert Kindersley [2].

Les craintes que les premières déclarations de M. Austen Chamberlain avaient fait naître n'étaient pas cependant entièrement calmées dans le pays. Quelques grands journaux — et non pas seulement le *Times* qui pour des motifs personnels menait depuis longtemps contre le Premier Ministre une campagne violente, critiquèrent « l'extravagance » du gouvernement et des administrations et réclamèrent une énergique compression des services. Quelques réformes furent entreprises, mais elles n'améliorèrent et ne pouvaient

1. Le député socialiste de Manchester, M. Clynes prononça à cette occasion un discours excellent, de ton très modéré, et aux conclusions duquel Lord Robert Cecil se rallia presque sans réserve.

2. Sir Robert Kindersley, envers qui l'Angleterre a contracté une dette de reconnaissance pendant la guerre pour sa magnifique campagne en faveur des économies, écrivait aux journaux qu'un « emprunt à lots serait un désastre national de première grandeur » parce qu'il « détournerait le petit capitaliste de tous les placements sains pour le jeter dans les spécieuses spéculations des boursiers frauduleux. Le mouvement en faveur des économies de guerre », disait-il, « a commencé l'éducation de beaucoup de gens en ce qui concerne la signification des placements et j'ai toujours cru que le temps viendrait où le travail aurait sa part virile dans les bénéfices de l'industrie par sa participation au capital de nos entreprises. Il y a déjà des signes d'un mouvement dans ce sens qui peut être accentué si l'on y met patience et persévérance. Mais il n'y a pas en cette matière de chemin de traverse ».

Il faut se rappeler qu'avant la guerre et en particulier avant le grand effort des comités créés par Sir Robert Kindersley, il n'y avait pas en Angleterre de petits capitalistes et que le premier emprunt de guerre lui-même ne s'adressait qu'aux détenteurs de grandes ou tout au moins de moyennes fortunes.

d'ailleurs améliorer sensiblement la situation pendant l'année financière en cours. On attendit donc avec une curiosité qui n'était pas exempte d'une certaine inquiétude le budget de l'exercice 1920-1921 qui devait apporter la justification ou la condamnation de l'optimisme, jusqu'ici en apparence démenti par les faits, du chancelier de l'Échiquier.

***

Ce fut le 19 avril 1920 que M. Austen Chamberlain le déposa sur le bureau de la Chambre des Communes et il prononça à cette occasion un discours remarquablement clair et nourri de faits à la sincérité duquel ses adversaires mêmes se plurent à rendre hommage[1].

La situation financière s'était améliorée au cours des derniers mois. Non seulement les dépenses réelles étaient restées inférieures de 63 millions de livres aux prévisions rectifiées du mois d'octobre [2], mais les recettes avaient dépassé de 138,500,000 livres les chiffres prévus au budget primitif, les plus-values les plus intéressantes ayant été constatées dans le rendement des droits de douane et d'accise (45 millions de livres sterling) et tout particulièrement des droits sur le thé, le tabac et l'alcool. Dans ces conditions, le déficit budgétaire qui au mois d'octobre avait paru devoir être de 473,645,000 livres sterling avait pu être ramené à 326,202,000 livres, supérieur encore néanmoins de plus de 75 millions de livres aux prévisions du budget primiif. La dette avait atteint un montant de 7,835 millions de livres sterling, mais l'accroissement était plus fort en apparence qu'il n'était en réalité, la conversion d'une partie des anciens emprunts en dette consolidée émise à 80 ou en obligations émises à 85, ayant eu pour effet d'en augmenter le capital nominal sans qu'il y ait eu apport d'argent nouveau ou accroissement corrélatif dans les charges annuelles du Trésor.

1. « Je n'ai jamais entendu un exposé budgétaire qui exprimât autant de choses avec autant de clarté et de persuasion » dit M. Asquith dans sa réponse à l'exposé ministériel (séance du 19 avril 1920).

2. Les dépenses étaient en apparence supérieures de 23,500,000 livres sterling aux prévisions rectifiées du mois d'octobre, mais cet excédent était dû au fait qu'en addition aux dépenses prévues à ce moment, on avait compris dans le compte définitif une somme de 87 millions de livres se rapportant à des dépenses de l'exercice 1918-1919.

La situation de la trésorerie était également meilleure, la dette à court terme ayant été au cours de l'année financière, réduite de 100 millions de livres sterling ; les avances demandées aux banques avaient pu notamment être remboursées alors qu'au 31 mars 1919 elles atteignaient un montant total de 228,500,000 livres. Il y avait là pour la réduction de la circulation fiduciaire et la stabilisation du prix des denrées, une indication particulièrement intéressante. Cette situation favorable n'avait pu malheureusement être entièrement maintenue. Dans les dix premiers jours du mois d'avril on avait dû recourir de nouveau à la Banque d'Angleterre pour faire face au remboursement des bons du Trésor venant à échéance : l'avance consentie par l'institut d'émission s'était élevée à 55 millions de livres. Au même moment la circulation fiduciaire s'était accrue par l'émission de billets de monnaie pour un montant de 14 millions et demi de livres et de billets de la banque d'Angleterre pour un montant de 5,700,000 livres sterling, alors que la faculté d'émission de cet établissement était tombée au chiffre extrêmement faible de 23,784,000 livres sterling, soit en monnaie d'or environ 600 millions de francs[1].

1. Les règlements de la Banque d'Angleterre lui interdisent d'émettre des billets pour un montant supérieur à celui de son encaisse métallique augmentée de la valeur de certaines créances spécialement affectées à la garantie des émissions, les services de banque et d'émission étant complètement distincts (on sait qu'en fait le montant des billets en circulation a souvent été dans le passé inférieur à celui de l'encaisse métallique).

Le bilan publié par la Banque le 5 mai 1920 présente la situation sous le jour suivant :

Passif.		Actif.	
	SERVICE DES ÉMISSIONS.		
	Livres sterling.		Livres sterling.
Billets en circulation. .	130,438,050	Créances sur l'État . .	11,015,100
		Autres créances	7,434,900
		Encaisse	111,988,050
			130,438,050
	SERVICE DE BANQUE.		
	Livres sterling.		Livres sterling.
Capital social	14,553,000	Valeurs du Trésor . . .	55,309,621
Réserve	3,107,983	Autres valeurs.	79,690,577
Dépôts publics.	20,649,578	Billets	19,322,235
Autres dépôts	116,516,229	Encaisse métallique . .	532,167
Valeur à 7 jours et autres	27,810		154,854,600
	154,854,600		

Le montant des billets figurant à l'actif du service de banque représente la

Un effort considérable paraissait nécessaire au gouvernement pour apurer la situation. Pendant l'exercice 1919-1920, on avait accru la dette publique. L'expérience avait montré qu'il était difficile de réduire les dépenses, du moins dans une proportion appréciable. Il

presque totalité de la *réserve* ou faculté d'émission que possède la banque à une date déterminée.

C'est ainsi qu'au 5 mai 1920, le montant des billets émis était de 130,438,050 livres sterling dont 111,100,000 livres étaient dans la circulation et 19,300,000 livres dans l'encaisse de la banque (service de banque). A ce moment la *réserve* était de 19,800,000 livres sterling (au lieu de 23,784,000 au moment du discours du chancelier de l'Échiquier) bien que pour préserver son encaisse, la banque eût dans l'intervalle porté son taux d'escompte à 7 p. 0/0.

Il est à remarquer que le rapport entre la réserve et les engagements de la Banque qui était de 17,5 p. 0/0 au 15 avril, était par suite de cet affaiblissement de la réserve, tombé à 14,5 le 5 mai.

La marge est donc devenue très étroite et si la situation ne s'améliore pas, la Banque d'Angleterre sera peut-être amenée à élever encore le taux de son escompte.

Les valeurs du Trésor représentent le montant de l'avance demandée à la Banque pour faire face au remboursement de bons du Trésor, à laquelle faisait allusion le chancelier de l'Échiquier dans son discours. Le montant de cette avance a depuis le 15 mars subi les fluctuations suivantes :

17 Mars	42	millions de	Livres sterling.
31 —	20	—	—
7 Avril	59	—	—
14 —	55	—	—
28 —	59	—	—
5 Mai	55	—	—

On voit qu'au 5 mai la totalité de l'encaisse métallique de la Banque (or et argent) ne dépassait pas 2,800 millions de francs, mais à cette encaisse il faut ajouter celle du Trésor, celle évidemment moindre de la Banque d'Irlande et des banques d'émission écossaises ainsi que les réserves métalliques conservées par les grandes banques. Au total la réserve métallique du Royaume-Uni n'est donc pas inférieure à celle qui est concentrée entre les mains de la Banque de France.

La réserve métallique du Trésor qui, au 5 mai 1920, s'élevait à 28,500,000 livres sterling soit environ 720 millions de francs, sert de garantie aux émissions de « billets de monnaie » de 10 shillings et de 1 livre sterling dont le montant en circulation, en augmentation de 5,700,000 livres sterling sur la semaine précédente, était de 343,034,528 livres sterling.

Les « billets de monnaie » émis dès les premiers mois de la guerre n'ont pris un développement considérable que depuis 1916 ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

	Billets en circulation. Millions de livres sterling.	RÉSERVE Métallique. Millions de livres sterling.	RÉSERVE En billets de la banque d'Angleterre. Millions de livres sterling.	Proportion de la circulation garantie. Pour cent.
Mai 1916	116	28,5	néant.	24,4
— 1917	154	28,5	—	18,4
— 1918	241	28,5	—	11,8
— 1919	347	28,5	—	8,2
— 1920	343	28,5	72	10,4

fallait donc accroître les impôts. M. Austen Chamberlain n'entendait pas d'ailleurs rétablir seulement l'équilibre budgétaire : il entendait également entreprendre un amortissement énergique de la dette afin de fortifier aussi promptement que possible la position financière du pays.

Sur la base de la législation fiscale existante, les recettes de l'année financière 1920-1921 pouvaient être évaluées à 1,341,650,000 livres sterling dont 376,650,000 livres provenant de ressources extraordinaires, mais que le chancelier demandait à la Chambre de faire désormais verser directement à l'Échiquier. La part de l'impôt était donc estimée à 965 millions, mais il est à remarquer que cette dernière somme était constituée pour partie (210 millions de livres) par le produit de la taxe sur les bénéfices de guerre qui, par suite des retards dans son établissement, n'avait pu être entièrement perçue au cours des exercices auxquels elle était applicable [1].

M. Austen Chamberlain jugeait ces ressources insuffisantes pour équilibrer tant le budget exceptionnel de l'exercice 1920-1921 que les budgets normaux des années suivantes : il demandait donc au Parlement de consentir un nouvel effort fiscal extraordinaire destiné à assainir de manière définitive la situation financière du Royaume-Uni.

Les nouveaux impôts qu'il estime devoir, au cours d'une année normale, produire près de 200 millions de livres sterling (soit au pair 5 milliards de francs) comprennent à la fois des impôts directs (125 millions de livres sterling), des impôts indirects (64 millions) et des taxes postales et télégraphiques (9 millions et demi). Ils portent sur l'alcool, la bière, le vin (un droit spécial de 1 shilling 3 d. par bouteille est proposé sur les vins mousseux), les cigares, les automobiles, les droits de timbre, notamment les timbres de quittance qui seraient portés de 1 à 2 deniers, et les timbres de valeurs mobilières et des polices d'assurance. Les règles d'imposition de l'income-tax seraient légèrement remaniées et le maximum de la supertaxe porté de 22,50 à 30 p. 0/0, la tranche supérieure d'un revenu dont le total dépasse 30,000 livres sterling devant ainsi supporter une

1. Les droits de douane et d'accise étaient estimés devoir produire 300 millions de livres sterling, l'income-tax 387 millions, les droits de succession 45 millions.

charge de 60 p. 0/0 (30 p. 0/0 pour l'impôt sur le revenu et 30 p. 0/0 pour la supertaxe). L'impôt sur les bénéfices de guerre est non seulement maintenu mais aggravé, le taux qui en avait été ramené de 80 à 40 p. 0/0 en 1919 devant être élevé de nouveau à 60 p. 0/0 en raison de la persistance, imprévue douze mois auparavant, « des conditions exceptionnelles nées de la guerre qui créent un état de disette analogue en ses effets à un régime de monopole, procurant à l'industrie des bénéfices anormaux et souvent extravagants ». A côté de cette taxe et destinée à lui survivre, est instituée à l'exemple de la législation américaine, une taxe de 5 p. 0/0 sur les bénéfices des sociétés à responsabilité limitée.

L'adoption de ces nouveaux impôts fournirait à l'Échiquier pour l'année financière en cours, des ressources additionnelles pour un montant de 76,650,000 livres sterling, portant le total général des recettes à 1,418,300,000 livres. Le total des dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires étant évalué à 1,184,102,000, une somme de 234 millions de livres sterling resterait disponible pour l'amortissement de la Dette.
ment de la Dette.

Après l'établissement d'un budget normal, les nouvelles ressources devraient permettre l'amortissement complet de la dette en moins de vingt années.

***

Quel que soit le sort réservé par le Parlement à l'une ou à l'autre de ces dispositions, il est probable qu'elles seront dans leur ensemble adoptées; l'attitude de l'opposition, non moins que celle de la majorité, ne peut laisser aucun doute à cet égard. Malgré l'effort considérable demandé aux contribuables britanniques déjà surchargés d'impôts ou cours de la guerre, il ne s'est élevé aucune critique sérieuse contre le programme du chancelier de l'Échiquier. Tout au plus ses adversaires les plus déterminés l'ont-ils accusé de ne voir que le côté le plus facile de sa tâche, qui est de demander de l'argent, alors qu'il paraît ignorer le plus difficile qui est de comprimer la dépense et de lutter contre l'esprit de prodigalité.

Ainsi moins d'un an après la signature de la paix, l'Angleterre aura rétabli l'équilibre de ses budgets, assaini sa situation financière et commencé l'amortissement, qu'elle espère terminer en vingt ans,

de la dette de deux cent milliards de francs qu'elle a contractée pendant la guerre.

Pour réaliser cet effort, que les conditions de la guerre n'eussent d'ailleurs pas permis aux autres Alliés, si l'on en excepte les États-Unis et le Japon, il lui a fallu une ténacité, une conscience de l'intérêt national dont elle peut justement être fière. Elle s'est heureusement souvenue, pour s'en inspirer, des grands souvenirs de son histoire et le nom de M. Austen Chamberlain sera désormais inscrit à la suite de tous ceux de ses prédécesseurs qui, au lendemain des autres guerres ont su avec le même succès, maintenir toujours intact le crédit de l'Angleterre.

Sa tâche cependant n'est pas achevée : la situation du Royaume-Uni présente encore quelques côtés inquiétants. Les créances qu'il possède sur des pays étrangers et notamment sur ses alliés sont sans doute d'un montant supérieur à celui de sa propre dette extérieure[1]. L'Allemagne lui devra des sommes importantes : le change lui est comparativement favorable. Mais d'autres indices viennent affaiblir

1. Le Papier Blanc distribué à la Chambre des Communes le 19 avril 1920 contient le tableau suivant des prêts consentis aux Alliés et aux Dominions :

	Livres sterling.	Livres sterling.
Australie	51,600,000	
Nouvelle-Zélande	29,600,000	
Canada	19,400,000	
Afrique du Sud	15,800,000	
Autres Colonies	3,100,000	119,500,000
Russie	568,000,000	
France	514,800,000	
Italie	455,500,000	
Belgique (avances de guerre)	92,000,000	
Belgique (reconstitution)	5,300,000	
Serbie	20,900,000	
Portugal, Roumanie, Grèce	66,600,000	
Prêts pour secours	8,000,000	1,731,100,000
		1,850,600,000

Pour avoir une idée exacte de l'état de la trésorerie britannique, il faut ajouter à cet actif une créance sur l'Inde de 21 millions de livres sterling pour reliquat de la souscription de cette colonie à l'emprunt 5 p. 0/0 ainsi que les créances sur les Empires centraux pour réparation de dommages de guerre.

Il est enfin à remarquer que les fonds provenant des votes de crédit étaient restés jusqu'à concurrence de 300 millions de livres sterling sans emploi et qu'il existait un arriéré de 400 millions de livres sterling dans la perception de l'impôt sur les bénéfices de guerre.

La Dette extérieure était évaluée par le chancelier de l'Échiquier à 1,278 millions de livres sterling, ayant été réduite de 86 millions de livres sterling au cours de l'année financière écoulée. Mais selon l'usage anglais, il semble que les dettes extérieures libellées en monnaie anglaise, ne soient pas considérées comme véritables dettes extérieures.

singulièrement la valeur de ceux-là. Certaines de ces créances, notamment celles sur la Russie et l'Allemagne rentreront tard et rentreront mal. Les sommes dues par lui le sont à des pays envers qui son change est déprécié, alors que ses propres créances doivent être recouvrées sur des pays dont la monnaie a moins encore que la sienne, soutenu le choc des événements. La balance commerciale n'a pas été rétablie. Il éprouve quelque peine à régler à l'Amérique ses achats de coton, de blé ou de viande, alors que ses clients habituels d'avant-guerre, la France, la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, la Russie, restreignent des commandes que leur situation financière ne leur permet plus de passer avec la même prodigalité. Il souffre de son affaiblissement relatif, et il souffre de sa prospérité relative. Le malaise qu'il éprouve et qui se traduit par des mouvements sociaux d'une certaine ampleur est la conséquence directe de cette incertitude. « La situation financière est au cœur et à la racine de toutes nos difficultés » disait Loord Buckmaster à la Chambre des Pairs et il avait raison.

L'Angleterre ne sortira de son embarras que par le rétablissement d'un état normal en Europe. Mais cet état ne pourra naître tant que la plupart des grands pays seront occupés à relever les ruines que la guerre a amoncelées sur leur sol. Beaucoup d'Anglais le sentent et le comprennent et quelques-uns d'entre eux voudraient oublier la guerre et tendre la main aux ennemis eux-mêmes. D'autres, — ce sont les plus nombreux, — voudraient continuer dans la paix l'alliance cimentée par le sang. Des financiers réalistes comme M. J. M. Keynes dans son livre si plein d'idées et de faits sur les *conséquences économiques de la paix* se trouvent pour des raisons d'ordre pratique d'accord avec le grand marin et patriote Lord Fisher qui demande que les alliés effacent d'un trait de plume les dettes qu'ils ont contractées les uns envers les autres. Ayant tout mis en commun pour obtenir la victoire, il n'est pas juste qu'à la fin de la lutte les uns soient riches et les autres soient pauvres, d'autant que ce sont ceux qui ont le plus donné de leur sang qui ont aussi le plus donné de leur argent. Allant plus loin encore, *The Economist* demande que l'Angleterre, reprenant la grande tradition des guerres impériales, fasse remise à tous ses Alliés des dettes qu'ils ont contractées, envers elle, elle-même ne demandant aux États-Unis

qu'un délai pour rembourser les emprunts à court terme qu'elle en a obtenus.

L'idée semble prendre quelque consistance. Elle est de nature à plaire à des Anglo-Saxons par le mélange d'idéalisme et de réalisme pratique qu'elle contient. Mais comme l'indique le rédacteur de la grande revue économique, il serait mieux de la mettre tout de suite à exécution parce qu'il ne paraît pas en effet qu'il y ait de moyen plus prompt de rétablir entre les nations de l'Europe les courants commerciaux que la guerre a rompus et sans lesquels il serait vain de vouloir espérer le retour à une ère de prospérité.

HENRY DE PEYSTER.

7 mai 1920.

L'ARMÉE ALLEMANDE

DE 1871 A 1918

Depuis la cessation des hostilités, quelques-uns des acteurs du grand drame qui vient de se terminer ont pris la plume pour apporter à l'histoire leur témoignage sur les événements auxquels ils ont été mêlés. Quel que soit le sort qu'une critique impartiale, donnant à chaque détail sa véritable valeur, réserve à leurs écrits, il est une étude qui peut dès maintenant contribuer à éclairer les débats, c'est celle des ressources militaires que l'Allemagne avait rassemblées au mois de juillet 1914 et qu'elle parvint à mettre en œuvre jusqu'à la fin du conflit.

Pour l'entreprendre, point n'était besoin de recourir à une documentation que les vaincus n'auraient pas fournie de bonne grâce. L'armée allemande, bien avant la guerre et pendant tout le cours des hostilités, fut l'objet d'une observation attentive et minutieuse de la part de l'État-Major français. Les sources de renseignement étaient nombreuses et variées, toutes furent exploitées avec la plus grande activité et un remarquable succès, elles permirent d'établir un tableau exact de toutes les transformations survenues dans l'armée allemande.

Ce tableau vient d'être présenté par l'un des plus savants auxiliaires de notre 2e Bureau avec toute la précision d'un esprit riche d'une longue expérience scientifique [1]. Il est d'une vivante actualité à une époque où la réorganisation de notre puissance militaire et la surveillance étroite d'un ennemi sans foi doivent figurer parmi nos premières préoccupations.

1. P. Camena d'Almeida, *L'armée allemande avant et pendant la guerre de 1914-1918*. Paris, Berger-Levrault, 1 vol. in-8° de 368 p., 1919.

***

La période de quarante années qui s'écoula entre les deux guerres ne fut au point de vue militaire qu'une longue préparation pour l'Allemagne. Elle voulut avoir dans son armée une force homogène et sans cesse accrue par les facteurs combinés de la force et du nombre qui lui assurât, dès les premiers jours d'un conflit, une supériorité incontestable sur ses adversaires. Ce fut la tâche à laquelle le Grand État-Major de Berlin se consacra avec un remarquable esprit de suite.

Se rappelant que la victoire devait appartenir aux gros bataillons, il porta d'abord son effort sur l'accroissement des effectifs. La constitution impériale de 1871 avait étendu à toute l'Allemagne la législation militaire de la Prusse, elle fixait d'autre part à 1 p. 0/0 de la population recensée le chiffre du contingent qui pouvait être incorporé annuellement après un vote du Parlement. Le jeu du gouvernement d'empire consista donc à user de tous ses droits en matière de recrutement et à profiter de la situation avantageuse créée à ce point de vue par l'augmentation rapide de la population.

Au régime du vote annuel des lois militaires, on avait d'ailleurs substitué celui du septennat qui devait permettre à l'autorité militaire une indispensable continuité dans l'action, tout en laissant au Parlement l'exercice suffisant de son droit de contrôle.

Le développement progressif et constant de l'armée est jalonné par quelques incidents qui permettent de faire ressortir les caractéristiques successives de la politique militaire allemande. Jusqu'en 1885 l'âge auquel cessaient les obligations militaires était quarante-deux ans ; à cette époque, le chancelier prince de Bismark, faisant valoir la situation politique délicate de l'Allemagne, enserrée entre deux puissants voisins, obtenait que cet âge fut porté à quarante-cinq ans ; il augmentait ainsi de 500,000 hommes l'effectif mobilisable. L'appoint était important numériquement, mais il était constitué de classes anciennes dont on ne pouvait faire état comme forces combattantes.

A partir de 1895 on put constater une tendance nouvelle au renforcement de l'armée de campagne, qui correspondait à la recherche, en cas de conflit, d'un succès rapide et décisif. Cette

tendance apparut nettement dans l'adoption du service de deux ans motivée officiellement par la nécessité de réduire les charges que l'effort militaire faisait peser sur l'industrie et le commerce en plein développement. On ne pouvait évidemment songer à réduire l'effectif de paix reconnu indispensable pour la sécurité du pays, la diminution de la durée du service entraînait donc une augmentation correspondante du contingent annuel. En fait c'était de 60,000 combattants vigoureux et bien instruits que la loi nouvelle allait permettre d'accroître l'effectif mobilisable; après quelques années d'essai, elle fut définitivement adoptée en 1905.

L'accroissement des effectifs de l'armée de première ligne entraînait la création des grandes unités nécessaires à leur encadrement. Pour l'obtenir, le Grand État-Major sut allier l'astuce à la ténacité et triompher ainsi des résistances d'un Parlement qui n'allait pas tarder d'ailleurs à passer au rang de simple comparse. On peut citer, à titre d'exemple de la tactique employée, le procédé qui consista à créer, en 1887, des quatrièmes bataillons dans certains régiments; des nécessités de commandement obligèrent bientôt à les grouper en régiments supplémentaires et la manœuvre aboutit finalement à la constitution de deux corps d'armée nouveaux. Grâce à ces augmentations d'effectifs et aux remaniements d'unités, l'armée allemande du pied de paix comptait en 1899, 500,000 hommes répartis en 23 corps d'armée.

Le nombre des batteries de campagne avait doublé depuis 1870; il était pourtant insuffisant pour armer les unités de nouvelle formation. En 1899 le Reichstag, s'inclinant une fois de plus devant des « nécessités techniques », donnait son adhésion à un vaste programme d'artillerie qui comportait la création de batteries d'obusiers légers de 105, de funeste mémoire, et l'affectation de deux régiments, au lieu d'un seul, à chaque division.

Mais le rapprochement franco-russe causait de graves inquiétudes aux dirigeants de la politique allemande, car on savait qu'en cas de conflit, les ressources en hommes de la Russie seraient inépuisables. Il était indispensable que la France fût mise définitivement hors de cause avant que son alliée de l'Est, retardée par l'insuffisance de son réseau ferré, fût en mesure d'intervenir utilement. Une action décisive devait donc être engagée à l'ouest, dans les premières semaines

de la guerre, avec une armée aux effectifs puissants, largement dotée de moyens matériels.

C'est dans ce sens que fut orienté l'effort réalisé au cours des années qui précédèrent la guerre. En 1913 notamment, sous prétexte de répondre au rétablissement de la loi de trois ans auquel nous contraignait la faiblesse numérique de notre contingent annuel, le chancelier obtint du Parlement, désormais complice, un accroissement d'effectifs de 117,000 hommes pour l'armée active. Celle-ci comprenait alors 25 corps d'armée; aucune unité nouvelle ne fut créée et ce gros appoint fut tout entier absorbé par le renforcement des formations existantes et en particulier des corps de spécialistes dont on pouvait prévoir le rôle considérable dans la guerre prochaine. Les essais exécutés aux manœuvres impériales de 1913 montrèrent que le puissant organisme était parfaitement au point et que l'on pouvait lui confier les destinées de l'empire; chacun attendit dès lors avec confiance l'heure qui serait fixée par le « seigneur de la guerre ».

* * *

La recherche de l'initiative des opérations avait conduit le haut commandement à adopter une série de mesures destinées à devancer les adversaires présumés dans l'exécution des derniers préparatifs. Grâce à la proclamation du « garde à vous » le 21 juillet et de l' « état de danger de guerre » le 31, la mobilisation était déjà en pleine exécution lorsque l'ordre officiel en fut communiqué le 2 août. Le passage du pied de paix au pied de guerre fut effectué rapidement par l'armée active : les régiments n'avaient plus besoin, pour se compléter, que d'un faible appoint de réservistes. Ceux-ci, choisis parmi la classe qui avait été libérée quelques mois plus tôt, retrouvaient leurs chefs et leurs camarades et les unités restaient très homogènes.

Les quelques journées qui devaient s'écouler avant l'embarquement furent consacrées à des séances d'entraînement, à des cérémonies militaires ou religieuses destinées à frapper les esprits et à enflammer les cœurs.

Pendant ce temps se constituaient les régiments de réserve qui devaient doubler un grand nombre de régiments actifs; ils étaient

composés d'hommes de vingt-six à trente et un ans, c'est-à-dire dans toute la force de l'âge, et fortement encadrés en raison du rôle important qui leur était réservé. L'augmentation du nombre des bataillons ainsi réalisée était, au regard de l'armée active, d'environ 50 p. 0/0.

La richesse en effectifs permit en outre de former des unités d'Ersatz composées des mêmes éléments que les régiments de réserve et par suite de valeur sensiblement égale.

Une pareille utilisation des réserves instruites allait singulièrement compliquer la tâche de notre État-Major qui avait la délicate mission de déterminer le groupement des forces ennemies afin d'orienter le commandement dans sa décision. L'armée allemande de campagne comptait en effet, indépendamment des 25 corps actifs dont la composition était bien connue, 13 corps de réserve formés au moyen de certaines unités actives en excédent et d'une forte proportion de régiments de réserve, plus environ 8 divisions d'Ersatz, représentant à elles seules un total de 80 bataillons.

Les troupes de seconde ligne comprenaient une centaine de régiments de landwehr qui allaient trouver leur emploi sur certaines parties secondaires des théâtres d'opérations et des régiments de landsturm qui devaient être utilisés pour la défense des places ou la garde des communications.

Dès le début le commandement mettait en œuvre tous ses moyens de manière à porter les premiers coups avec le maximum de force tout en se réservant des ressources pour l'hypothèse, difficilement admise, où les événements ne se dérouleraient pas suivant ses prévisions.

***

Le plan d'opérations fixait une répartition des forces très inégale. Alors que, dans l'Est l'économie était poussée à l'extrême, sur le front occidental l'ensemble des troupes qui avaient achevé leurs débarquements aux environs du 8 août, se montait à près de 1,000 bataillons et de 500 escadrons et à plus de 800 batteries de tous calibres.

A cette date, le plan initial devait recevoir une première modification en raison de l'attitude de la Belgique qui se montrait résolue à faire respecter sa neutralité. Le retard éprouvé par les colonnes alle-

mandes dans le franchissement de la Meuse allait permettre au commandement français de déjouer la manœuvre de débordement, par une extension de son front; le mouvement de l'aile droite allemande devait en conséquence prendre plus d'envergure.

Les premières opérations, exécutées par une forte chaleur, imposèrent aux troupes de grosses fatigues aggravées par l'insuffisance d'un ravitaillement que la concentration d'effectifs considérables, dans des zones restreintes, rendait difficile. La discipline en souffrit dans un certain nombre d'unités et la confiance fut diminuée, mais elle devait bientôt renaître plus vivace que jamais à la suite des premiers grands succès. L'orgueil germanique échauffant les têtes, les bruits les plus extravagants circulèrent alors parmi les troupes. Une sorte de folie de triomphe gagna jusqu'aux échelons supérieurs du commandement; elle allait, au début de septembre, l'aveugler dangereusement sur la véritable situation de l'armée française.

A cette époque, les armées qui nous étaient opposées ne représentaient plus dans leur intégralité les forces imposantes qui avaient opéré leur concentration sur notre frontière un mois plus tôt. La plupart des unités avaient subi des réductions d'effectif sensibles, quelques-unes en raison des pertes éprouvées au cours des sanglants engagements qui avaient marqué les étapes de la retraite française, le plus grand nombre par suite des fatigues occasionnées par une poursuite à grande allure. Beaucoup de détachements étaient immobilisés à l'arrière par la garde des territoires occupés. Enfin deux corps d'armée entiers avaient dû être embarqués précipitamment, à destination de la Prusse orientale, pour arrêter l'invasion russe dont l'effet moral était considérable dans l'empire, et en particulier à Berlin.

La victoire de Tannenberg qui marqua l'origine de la fortune militaire d'Hindenburg permit d'éviter un affaiblissement exagéré du front occidental; on se hâta d'autre part de relever, dans les territoires, occupés par des éléments de landwehr ou de landsturm, les unités combattantes que l'on poussa vers la zone de bataille. Ces unités auraient peut-être fourni à la droite allemande un concours appréciable, mais leur arrivée tardive ne put modifier en rien la situation. Von Klück qui s'était imprudemment engagé vers le sud, ignorant ou négligeant la menace que constituait sur son flanc

droit l'armée de Paris, ne pouvait finalement que se dérober à l'étreinte qui menaçait de se refermer sur lui. Successivement, de l'ouest à l'est les armées allemandes reprenaient du champ en arrière en vue d'une reconcentration. A l'autre extrémité de la ligne de bataille, tous les efforts tentés pour s'emparer de Nancy se heurtaient à la défense du Grand Couronné.

***

Il ne semble pas que le moral de l'armée allemande ait été atteint par ce changement de fortune qu'elle voulut bien ignorer, mais quelles qu'aient été les dispositions prises par le haut commandement pour masquer son échec, il n'en sentait pas moins la réalité. La manœuvre était à reprendre et, pour en rassembler les moyens, il fallait d'abord combler les vides que les sanglantes journées du 6 au 10 septembre avaient encore accrus dans toutes les unités. Si l'on se souvient que la plupart des éléments instruits, qui avaient rejoint les dépôts au moment de la mobilisation, avaient été absorbés par la création des formations de campagne, on comprendra que, parmi les renforts qui arrivèrent à la fin de septembre, se soient trouvés déjà des hommes de trente-cinq ans qui n'avaient jamais prévu leur affectation à une unité combattante.

Dans l'Est, on dut même se résoudre à la dissolution de certaines formations d'Ersatz. Une pareille mesure ne pouvait être envisagée sur le front occidental : le besoin de disponibilités allait croître en effet avec l'exécution de la nouvelle tentative de débordement qui allait entraîner les deux adversaires dans une « course à la mer ». Chaque jour amenait une extension du front à laquelle il fallait faire face en opérant des prélèvements sur les secteurs en voie de stabilisation. Pour maintenir la continuité du front on y poussait alors des divisions d'Ersatz ou des brigades de landwehr, il se produisait ainsi une sorte d'aspiration des effectifs. Le commandement, contraint de mettre en ligne sous ses moyens, ne se faisait pas d'illusions sur la valeur combative de certaines unités ; dès cette époque, il se préoccupait de doter son infanterie d'un matériel puissant et varié dont nous allions voir l'emploi dans la guerre de tranchées.

Il allait d'ailleurs pouvoir disposer bientôt de ressources nouvelles. Si, en effet, la plupart des éléments instruits étaient déjà engagés au

milieu de septembre, les dépôts comptaient un effectif élevé d'appelés non instruits ou de volontaires dont l'entraînement était poursuivi activement. Vers la fin du mois on en constitua une nouvelle série de régiments, improprement appelés « de réserve », qui furent envoyés dans les camps d'instruction. Ils représentaient un appoint total de 200.000 combattants et devaient servir à former six corps d'armée. On s'était efforcé de compenser les inconvénients d'une préparation hâtive par le choix d'un encadrement d'élite; le moral de ces unités était d'autant plus élevé qu'on ignorait la signification des événements survenus sur le front français, les nouveaux champions du Deutchland espéraient arriver sur le champ de bataille en ouvriers de la dernière heure pour recueillir leur part du succès final. La destinée devait être moins brillante pour un grand nombre d'entre eux qui furent lancés dans la bataille des Flandres. Le tiers des deux infanteries opposées sur le front occidental y était engagé dans une lutte sans répit qui allait, par son caractère acharné, donner à nos ennemis un avant-goût de Verdun.

Il était temps de songer à incorporer la classe 1914 si l'on voulait en disposer à la fin de l'hiver — les premières recrues arrivèrent dans les dépôts au début de novembre.

***

Avec l'année 1915 la politique de guerre allemande allait entrer dans une phase nouvelle; après un examen de la situation et la constatation de l'équilibre des forces sur le front franco-belge on se décidait à porter l'effort principal à l'est. Il fallait d'abord dégager largement la Prusse Orientale pour éviter le retour des fâcheux événements de septembre, puis s'efforcer d'isoler la Russie par le sud en tendant la main à la Turquie qui acceptait de lier son destin à celui des puissances centrales. Les succès militaires escomptés permettraient en outre l'occupation de gages territoriaux dont la valeur politique et économique n'était pas à dédaigner.

L'exécution de ce programme exigeait la libre disposition de puissants moyens. Dès la fin de l'année 1914 un mouvement d'unités important s'était effectué de l'ouest vers l'est. L'entrée en ligne de la classe 1914 permit de former quatre corps d'armée nouveaux, trois

d'entre eux embarqués dès la fin de janvier allaient prendre part à la bataille des lacs de Mazurie.

Pour conserver au front occidental, devenu défensif, une densité suffisante, on avait eu recours à un resserrement de l'arrière sur la ligne de feu : certaines unités de deuxième ligne relevées par des éléments de valeur combative inférieure étaient entrées en secteur; les travaux d'organisation du terrain étaient poursuivis avec la plus grande opiniâtreté.

Mais la guerre de tranchées d'une part, les opérations actives d'autre part, entraînaient une usure considérable des effectifs; il était à prévoir que, la classe 1914 étant déjà en partie dépensée, les ressources militaires de l'intérieur ne seraient pas suffisantes pour faire face aux besoins des armées. Il semblait toutefois difficile d'appeler immédiatement la classe 1915 en raison de l'effet que cette mesure n'aurait pas manqué de produire sur l'ennemi et sur les neutres. On résolut de la reculer de quelques semaines en convoquant les hommes ajournés pour insuffisance physique qui appartenaient au 1er ban de la landsturm.

La médiocre valeur de ce renfort était compensée par son importance numérique puisqu'il atteignait un effectif de près de 2 millions d'hommes. Les nouvelles recrues, appelées par classes, furent instruites en hâte comme l'avaient été les contingents incorporés au mois d'août 1914. Il ne pouvait être question d'en constituer des unités supplémentaires, on se contenta donc de les utiliser uniquement en renforcement des troupes engagées. Certaines d'entre elles connurent alors une richesse d'effectifs qui ne fut jamais dépassée; il fut aisé d'augmenter l'importance des groupements de spécialistes, dont le rôle allait en croissant, et de réaliser un gros effort en artillerie.

D'ailleurs, au printemps de 1915 on procédait à un remaniement d'unités que la tournure nouvelle des opérations rendait nécessaire, les divisions, devenues complètement autonomes, pouvaient passer d'un corps d'armée à un autre et on adoptait définitivement un type uniforme à trois régiments d'infanterie qui allait être réalisé progressivement. Si ces mesures n'augmentaient pas le chiffre des effectifs dont disposait le commandement, elles présentaient l'avantage de faciliter le jeu des relèves et les mouvements des réserves soit sur un même front, soit d'un front à l'autre.

Mais la surface d'usure de l'armée augmentait sans cesse en raison de l'extension des fronts; vers le mois de mai commença l'incorporation de la classe 1915 qui allait apparaître sur notre front avec les renforts destinés à combler les vides creusés par l'offensive de Champagne. Elle ne pouvait suffire à payer les frais élevés de la campagne de 1915; aussi, en même temps que commençait la convocation des hommes de trente-six à quarante-deux ans, une révision sérieuse des cas de réforme était entreprise.

Outre les efforts réalisés pour augmenter le nombre des unités et entretenir leurs effectifs, l'année 1915 avait vu un développement inouï du matériel destiné à compenser la diminution de capacité combative de l'infanterie. Indépendamment de la création d'un outillage nouveau : Minenwerfer — lance-flammes, appareils à émission de gaz toxiques, les Allemands avaient accru notablement leur richesse en artillerie et en mitrailleuses. Il avait fallu créer 500 batteries de campagnes nouvelles pour obtenir la proportion d'artillerie qu'entraînait l'organisation des divisions à trois régiments ou pour armer les formations récentes. L'artillerie lourde avait été augmentée du même nombre de batteries. Enfin on avait cherché à renforcer la puissance du feu de l'infanterie en multipliant les armes automatiques, mitrailleuses, fusils mitrailleurs. Dotée d'un matériel perfectionné disposant encore de ressources en hommes nombreuses et de première valeur, il semble qu'au début de l'année 1916, l'armée allemande se soit trouvée à l'apogée de sa force.

***

L'année 1915 s'achevait sur de brillants succès, mais si elle avait vu l'accomplissement des projets secondaires, elle n'apportait pas la paix désirée. L'empereur, vivement sollicité par son entourage, résolut de chercher à nouveau la décision sur le front occidental. Pour porter ses fruits, l'effort devrait être puissant et tenace. Il avait été décidé, en vue d'y appliquer tous les moyens nécessaires, de faire appel dès le mois de septembre, à la classe 1916. Afin de ne pas engager prématurément cette suprême ressource dont il ne serait fait usage qu'à bon escient, on avait continué la convocation des

vieilles classes qui touchait maintenant les hommes de quarante-deux à quarante-cinq ans. Enfin on avait institué des commissions destinées à récupérer certaines catégories de dispensés que l'on enlevait à l'administration ou même à l'industrie. Ces moyens de fortune avaient permis de recompléter toutes les unités.

Les opérations entreprises à l'est avaient amené le commandement à doubler les effectifs qu'il avait opposés à la Russie au mois d'août 1914; ses nouveaux projets entraînèrent un reflux vers le front occidental. Au mois de janvier 1916, près de 200 bataillons venus tant de Pologne que de l'intérieur, permirent de constituer en arrière du front franco-belge la puissante réserve que l'on destinait à l'attaque de Verdun.

La bataille de Verdun, par l'effroyable consommation d'effectifs qu'elle occasionna, devait marquer pour l'Allemagne le commencement du déclin de sa force et seule, une circonstance imprévue allait lui permettre de prolonger une lutte dont ses dirigeants sentaient l'issue fatale. Pendant la bataille même il avait fallu renvoyer sur le front oriental un certain nombre de divisions dont le concours était réclamé par le « brillant second » qu'une vigoureuse attaque de Broussilow mettait en fâcheuse posture. Le 1er juillet enfin, alors que l'Allemagne, après avoir engagé toutes ses réserves, reconstituait ses meilleures divisions décimées sur la Meuse, une attaque franco-anglaise se déclanchait sur la Somme et le résultat était tel que la plus vive inquiétude se manifestait dans le commandement. A plusieurs reprises les mêmes divisions durent être engagées dans la bataille jusqu'à complet épuisement.

Il était urgent de constituer les disponibilités nouvelles dont le besoin avait été constaté. Grâce à un artifice, on parvint à augmenter de 20 p. 100 le nombre des divisions de l'armée en prélevant un régiment dans un certain nombre de celles qui existaient déjà. mais cette majoration était évidemment loin de correspondre à un accroissement parallèle du chiffre des effectifs. La classe 1917, appelée au moment du déclanchement de l'attaque sur Verdun, avait été absorbée après la classe 1916; il fallut recourir à des moyens de fortune tels que l'appel des hommes de quarante-six ans, le rappel des sursitaires et la révision des cas de réforme qui avaient déjà donné quelques résultats l'année précédente. Enfin on dut se résoudre à

convoquer la classe 1918 dont l'incorporation commença au mois de novembre.

Les succès militaires du front oriental contribuaient heureusement à relever un moral que toutes ces mesures, jointes aux difficultés économiques qui commençaient à se faire sentir, auraient pu atteindre dangereusement. Au début de décembre, les troupes des puissances centrales entraient à Bucarest; le gouvernement de l'empire ayant achevé d'établir sa « carte de guerre », croyait le moment venu de faire connaître au monde ses intentions pacifiques.

***

Il ne se faisait d'ailleurs que peu d'illusions sur la portée pratique de cette démarche et prenait toutes ses dispositions en vue d'une reprise active des opérations. La direction allait en incomber au duumvirat Hindenburg-Ludendorff dont l'autorité suprême, d'abord limitée au commandement des armées, devait bientôt s'étendre à la direction même de la politique de l'empire. Ils décidèrent de porter les derniers coups à la Russie que l'on sentait chancelante tandis que dans l'ouest on adopterait une attitude défensive.

On profita de l'entrée en ligne du nouveau contingent pour procéder encore une fois à une constitution d'unités nouvelles. Les 20 divisions que l'on put ainsi obtenir comprenaient des éléments très jeunes ou au contraire déjà fatigués, mais leur effectif avait été calculé de manière à leur permettre de supporter un déchet que l'on prévoyait important.

C'est vers ce moment que l'on commença à remarquer la tendance au groupement régional qui, en rassemblant des unités de même origine, développait la cohésion et assurait une liaison plus étroite entre le front et l'arrière.

En même temps qu'étaient concentrés, dans l'Est, de puissants moyens en vue d'une action décisive, toutes les mesures étaient prises à l'ouest pour parer à la menace que l'on sentait grandir. Économiser des hommes en cédant du terrain, telle devait être la tactique de la défense; on poussait fièvreusement à l'arrière du front la construction de la ligne Hindenburg sur laquelle devait s'arrêter le repli qui était envisagé dans la zone menacée.

Les offensives des alliés, en raison des pertes qu'elles firent subir aux armées allemandes du Nord et de l'Aisne, allaient occasionner à nouveau une crise d'effectifs douloureuse, lorsque l'Allemagne fut sauvée par la révolution russe qu'elle avait secrètement aidé à provoquer.

Tout en conservant par mesure de sécurité au front oriental une densité de troupes suffisante, le commandement tira immédiatement parti de la situation. Les meilleures divisions furent remplacées par des divisions de Landwehr, et ramenées à l'ouest après quelques semaines d'instruction; celles qui étaient maintenues sur place s'appauvrissaient de leurs meilleurs éléments au bénéfice des premières.

Le dernier effort militaire tenté par Kerensky fut suivi d'une contre-offensive qui allait mettre définitivement la Russie hors de cause; le pouvoir passait d'ailleurs bientôt aux mains des bolcheviks et le commandement allemand était assuré d'avoir les mains libres à l'ouest.

Par prudence et en prévision de l'avenir, on avait décidé de commencer au mois de juin l'incorporation de la classe 1919 dont l'entraînement devait être poursuivi aussi méthodiquement que le permettraient les circonstances.

Le concours prêté à l'Autriche au mois de novembre eut principalement pour but de relever le moral fléchissant de cette dernière et de tenter de détacher l'Italie du groupe de l'entente; le commandement ne perdait pas de vue l'objectif principal et se préparait à concentrer sur lui tous ses moyens.

Déjà dans le cours du dernier trimestre de l'année 1917 de nombreuses unités et une grande quantité de matériel avaient traversé l'Allemagne à destination du front occidental. Ce mouvement s'accéléra pendant les premiers mois de l'année 1918 à mesure que s'affirmait la tranquillité du front oriental. L'Allemagne allait entreprendre sa grande offensive du printemps avec 200 divisions sur les 240 dont elle disposait au total. L'engagement de la classe 1919 devant être différé jusqu'au déclanchement de cette offensive, on avait la plus grande peine à entretenir les effectifs des unités combattantes; les éléments que l'on parvenait à récupérer étaient généralement défectueux soit au point de vue physique, soit au

point de vue moral, et, s'ils faisaient nombre, leur appoint était d'une valeur médiocre pour l'unité qu'ils venaient renforcer.

L'offensive du 21 mars après de brillants débuts qui légitimaient tous les espoirs, s'étaient arrêtée, le 4 avril, entre Amiens et Montdidier. Celle de mai avait permis d'atteindre la Marne, mais contenue entre deux musoirs inébranlables, elle n'avait abouti qu'à la création d'une poche profonde qui était une lourde hypothèque pour l'avenir. Si le bilan comportait un gain de terrain important, on pouvait mettre en regard de lourdes pertes estimées pour les mois d'avril et de mai à 270,000 hommes. Malgré sa répugnance pour une mesure qui était un premier aveu de déchéance en face de l'entente dont les ressources s'accroissaient par l'arrivée des Américains, le commandement dut se résoudre à dissoudre quelques unités. Les divisions ne pouvaient cependant réparer entièrement leurs pertes et l'usure augmentant rapidement, on était parfois contraint d'engager des éléments de valeur douteuse.

La paix conclue avec la Roumanie permit de récupérer quelques disponibilités; une autre ressource fut constituée par le retour des prisonniers que la paix de Brest-Litovsk rendait à l'Allemagne, on en profita pour disposer entièrement de la classe 1919.

Pour économiser les effectifs on avait prescrit de nouveaux procédés de combat basés sur l'emploi intensif des armes automatiques, certains bataillons comptaient deux compagnies de mitrailleuses, l'infanterie était dotée de mitrailleuses légères.

Parmi les divisions qui menèrent l'attaque du 15 juillet, un certain nombre avaient été éprouvées en mars ou en mai; les troupes d'assaut après avoir donné dans le vide sur notre première position abandonnée, vinrent se disloquer sur une position intermédiaire où elles furent décimées. La bataille de Champagne consommait la rupture d'équilibre, l'armée allemande avait fourni son effort maximum et le commandement ne disposait plus de réserves suffisantes pour reprendre sa liberté d'action. Sa seule intervention allait désormais consister à combiner le repli des armées en vue d'éviter une catastrophe.

La nécessité de conserver aux unités engagées dans de durs combats les effectifs suffisants, obligea à deux reprises à dissoudre une dizaine de divisions; les effectifs récupérés étaient d'ailleurs

insuffisants pour faire face aux besoins, car les pertes mensuelles dépassaient 100,000 hommes, elles atteignaient pour le seul mois de septembre le chiffre de 220,000 hommes.

La force allemande se dissolvait rapidement sous la pression constante des armées alliées, et lorsque le 6 novembre sur les démarches instantes du commandement, le gouvernement consentit à une demande d'armistice, on était à la veille de la débâcle.

* * *

Ainsi s'achevait en écroulement le plus formidable effort militaire que l'histoire ait enregistré. — L'Allemagne aveuglée par son orgueil national n'avait pas su proportionner ses buts aux moyens dont elle disposait. Il est curieux de constater que, transportant dans le domaine militaire les théories qu'elle avait appliquées dans le domaine économique, elle se soit toujours empressée d'engager, dans de nouvelles spéculations, les ressources qu'elle put se procurer au cours des hostilités, sans souci de se ménager les réserves que conseillait la prudence. Une telle politique qui aurait pu procurer le succès en présence d'adversaires moins tenaces devait conduire à une gigantesque faillite.

A. D.

L'ISLANDE
NOUVEL ÉTAT INDÉPENDANT

Parmi les caractères politiques devant marquer la période de l'histoire que nous traversons actuellement, figurera la formation de nouveaux États indépendants. En dehors de ceux dont la reconnaissance aura été un contre-coup de la grande guerre de 1914-1918, il en est encore un autre à signaler, l'Islande. En vertu d'une convention signée le 30 novembre 1918, entre le Danemark et l'Islande, et qui est entrée en vigueur le 1er décembre, l'Islande constitue aujourd'hui un État indépendant, ayant sa souveraineté propre, son lien avec le Danemark consistant désormais dans l'union des deux États sous l'autorité suprême d'un même roi dans les conditions déterminées par l'accord intervenu. Le nouveau drapeau islandais a été de suite arboré à Reykjavik, la capitale.

L'Islande cherchait depuis longtemps à recouvrer une indépendance dont elle avait joui jadis. Anciennement fréquentée par les Celtes d'Irlande et d'Écosse, elle n'avait été vraiment colonisée qu'au IXe siècle par les Norvégiens, et grâce au développement que les colons donnèrent au pays, l'île put recevoir vers 930 une organisation politique. Elle fut érigée en république et conserva cette situation jusqu'en 1264, époque à laquelle elle fut conquise par le roi de Norvège. En 1381, l'Islande passa avec la Norvège sous la domination du Danemark, et quand le traité de 1814 sépara les deux États, ce fut au Danemark qu'elle demeura définitivement attribuée.

Mais, dès l'époque du premier rattachement de l'Islande au Danemark en 1381, la question de savoir quels droits politiques pouvaient lui être reconnus et quelle était sa véritable situation par rapport à la monarchie danoise, n'avait cessé de soulever des contestations. L'assemblée générale du peuple, l'Althing, qui se réunissait

en Islande quand elle était une république indépendante, n'avait pas entièrement disparu depuis son absorption par les autres États, et nous voyons cette assemblée faire, le 28 juillet 1662, un véritable acte de souveraineté en prêtant un serment d'hommage au roi Frédéric III dans les mêmes termes que le Danemark et la Norvège. Mais, en 1683, sous le roi Christian V, l'Islande reçut du Danemark une organisation administrative, et l'Althing cessa peu à peu de se réunir, pour disparaître complètement vers 1720. Il fut même complètement supprimé en 1800. Vainement, en 1809, une nouvelle république islandaise avait-elle été proclamée; le traité de 1814 consacra les droits du Danemark.

Lorsque furent établies, en 1834, sous Frédéric VI, les assemblées consultatives appelées conseils provinciaux, deux députés, nommés par le roi, furent attribués à l'Islande dans celui des îles danoises. Puis, une commission de 10 fonctionnaires supérieurs ayant été envoyée à Reykjavik, celle-ci fut chargée ensuite par le roi Christian VIII de préparer un projet de constitution islandaise: elle fut promulguée par ordonnance du 8 mai 1843. L'Althing, rétabli, était composé de 20 députés, élus par des censitaires, et de 4 à 5 membres nommés par le roi. Mais ce n'était là qu'un corps consultatif et, dès sa deuxième session, en 1847, il adressa au roi une pétition pour demander le revision de l'ordonnance de 1843.

Après la promulgation de la constitution danoise du 5 juin 1849 et de la loi électorale donnant à l'Islande 5 députés au Folkething et 2 au Landsthing, le gouvernement finit par adopter un projet de l'Althing sollicitant la nomination d'une assemblée constituante; celle-ci se réunit le 4 juillet 1851. Un projet qui lui fut soumis par le gouvernement attribuait à l'Althing la connaissance de toutes les affaires spécialement propres à l'Islande. Mais les Islandais, menés par le chef du parti national, demandaient une autonomie complète. L'entente ne put se faire et l'assemblée fut dissoute. La nouvelle constitution danoise du 2 octobre 1855 ne donna plus un seul député à l'Islande.

L'Althing n'avait pas manqué, à chacune de ses sessions bisannuelles, de renouveler sa demande tendant à une reprise des négociations. Le gouvernement danois n'y fit droit qu'en 1867, mais sans pouvoir faire accepter les projets successivement présentés par

lui. En 1870, il porta devant les Chambres danoises un projet de loi sur la situation constitutionnelle de l'Islande qui fut voté, puis promulgué le 2 janvier 1871. Aussitôt après, un projet de constitution, basé sur cette loi, fut présenté à l'Althing, mais il rencontra des oppositions et ce fut seulement par une loi du 5 janvier 1874 qu'une constitution put être octroyée à l'Islande. Les deux textes qui ont réglé sa situation gouvernementale jusqu'en 1918 étaient donc la loi danoise de 1871 et la loi constitutionnelle de 1874[1].

L'Islande ne recevait alors qu'une quasi autonomie, car elle demeurait toujours une « partie inséparable de l'État danois », tout en bénéficiant de privilèges particuliers N'étant pas représentée au Rigsdad danois, elle ne participait pas à l'exercice du pouvoir législatif, mais pour toutes les affaires qui la concernaient exclusivement et qui étaient énumérées par la loi de 1871, elle conservait sa législation et son administration propres, le pouvoir législatif appartenant de concert, en ce cas, au roi et à l'Althing, et le pouvoir exécutif au roi. Celui-ci exerçait son autorité suprême sur ces affaires par l'intermédiaire du ministre d'Islande, qui la représentait dans le cabinet de Copenhague; en Islande, cette autorité était confiée, sous la responsabilité du ministre, à un gouverneur nommé par le roi. Les lois votées par l'Althing ne valaient qu'à la condition d'avoir été sanctionnées et promulguées par le roi. 30 membres élus et 6 nommés par le roi siégeaient à l'Althing qui se composait de 2 chambres, la Chambre haute et la Chambre basse; la première comprenait 12 membres, la seconde 24.

Ce régime se trouvait être un premier pas vers l'autonomie entière que le peuple islandais et l'Althing ne cessaient de réclamer. Toute la période qui s'écoula jusqu'en 1918 fut marquée par les discussions nombreuses qui eurent lieu devant le parlement danois et devant l'Althing en vue d'arriver à un compromis par lequel seraient réglés les rapports entre le Danemark et l'Islande d'une façon acceptable par les deux pays. Le résultat qu'il s'agissait d'atteindre était de concilier leurs intérêts respectifs, tout en mettant fin aux tendances vers un absolu séparatisme qui s'étaient

1. Des traductions de ces deux textes ont été relatées dans l'ouvrage de F. R. Dareste, *Les constitutions modernes*, Paris, Challamel aîné, 1883, in-8°, t. II, p. 80.

manifestées dans la colonie. Dans ce but, le roi de Danemark constitua, en 1907, une commission composée de 13 députés danois et de 7 députés islandais qui se réunit en 1908. Sa décision aboutissait à faire de l'Islande un État libre et indépendant, rattaché au Danemark par un simple lien d'union personnelle[1]. Cette situation se trouvait basée sur les principes généraux admis aujourd'hui. Mais le projet avait soulevé des divergences de vue sur plus d'un point, et il fallut encore dix ans pour arriver à le faire aboutir.

En vertu de l'Acte d'Union du 30 novembre 1918, l'Islande est temporairement unie avec le Danemark pour certaines affaires sous l'autorité du roi, les deux États étant néanmoins libres et ayant leur souveraineté propre. Actuellement, c'est la cour suprême du Danemark qui exerce le haut pouvoir judiciaire en Islande. Il a été convenu qu'un comité consultatif danois-islandais, comprenant 6 membres, serait nommé pour reviser les lois applicables aux deux États et aussi pour préparer celles concernant toute coopération entre eux. A partir du 31 décembre 1940, le Parlement danois et la puissance législative islandaise pourront demander que des négociations soient entamées pour la revision de l'Acte d'Union. Le Danemark a été chargé d'aviser les Puissances que, conformément à cet acte, elles devraient reconnaître à l'Islande le caractère d'État souverain.

La constitution actuelle de l'Islande a été incorporée dans la charte du 5 janvier 1874, qui avait déjà subi des modifications par les lois du 3 octobre 1903 et du 19 juin 1915. Jadis cette charte ne visait que les affaires particulières à l'Islande, à l'époque où le Danemark exerçait le plein pouvoir pour les affaires communes. Mais, depuis que l'Acte d'Union de 1918 est en vigueur, la charte règle toutes les questions intéressant l'île.

Aux termes de cette charte, le pouvoir exécutif appartient au roi, et est exercé en son nom par les ministres responsables, tandis que le pouvoir législatif dépend conjointement du roi et du parlement islandais, appelé Althing. Cette assemblée est composée de 40 membres, dont 34 sont élus au suffrage universel par circon-

1. On peut se reporter pour le détail de ce projet à *La Vie politique dans les Deux Mondes*, publiée sous la direction de M. Achille Viallate, professeur à l'École des Sciences politiques, 2e année, 1907-1908; Paris, Félix Alcan, 1909, in-8°, p. 240.

scriptions, chacune d'elles élisant 1 ou 2 représentants à la simple majorité pour une durée de six années, les 6 autres membres étant élus pour douze ans d'après un système de représentation proportionnelle. La charte fixe les conditions du droit électoral, lequel appartient aux hommes et aux femmes.

L'Althing comprend deux chambres, la Chambre haute et la Chambre basse. La première est composée de 14 membres, à savoir les 6 membres élus par représentation proportionnelle, puis 8 autres membres choisis par l'Althing tout entier parmi les 34 élus au suffrage universel. Les 26 membres qui restent constituent la Chambre basse. L'Althing doit se réunir tous les deux ans au premier jour non férié du mois de juillet; mais il pourrait être convoqué par le roi à une date antérieure. Il doit recevoir l'autorisation du roi pour siéger plus de quatre semaines. Les projets de loi peuvent être présentés par le gouvernement devant l'une ou l'autre des deux Chambres, sauf les lois de budget qui ne peuvent être portées d'abord que devant la Chambre basse. Si les deux Chambres ne sont pas d'accord, elles se réunissent en assemblée générale, et sa décision finale est donnée à la majorité des deux tiers des votants, sauf pour les lois de budget pour lesquelles la majorité absolue suffit.

Les ministres islandais sont au nombre de trois : le président du Conseil et ministre de la Justice et des affaires ecclésiastiques, le ministre du Commerce et des transports, le ministre des Finances. De plus, une commission représente l'Islande au ministère des affaires étrangères du Danemark et gère tous les intérêts islandais en matière de politique extérieure et de diplomatie. Chaque légation du Danemark comporte un attaché islandais.

Au point de vue administratif, l'Islande est divisée en 16 provinces, comprenant des municipalités urbaines et rurales, avec une organisation spéciale pour l'administration des unes et des autres.

Suivant l'Acte d'Union, de 1918, c'est la monnaie de Danemark qui a cours légal en Islande.

Dans l'ensemble, le lien créé entre les deux États a comme caractères dominants ceux d'une union personnelle. Cette union constitue en effet une situation temporaire et elle comporte la personnalité distincte de chacun d'eux au point de vue de sa constitution

interne, mais néanmoins, en ce qui concerne les relations extérieures, on se rapproche des caractères de l'union réelle, car l'Islande n'a pas son représentant propre distinct auprès des puissances étrangères, mais seulement un représentant attaché à chacune des légations du Danemark.

Pour donner un aperçu sur le degré d'importance que peut offrir cet État nouveau, nous nous bornerons à enregistrer les chiffres suivants. D'une superficie de 104,785 kilomètres carrés, l'île a une population estimée à 92,000 habitants au 31 décembre 1917. Sa capitale, Reykjavik, en avait, la même année, 15,020. Le mouvement commercial a été, en 1915, de près de 91 millions de francs, dont plus de 36 millions aux importations, et près de 55 aux exportations, chiffres de beaucoup inférieurs à ceux du Danemark. Au commencement de 1914, la marine marchande d'Islande comprenait un total de 473 navires représentant 9,380 tonnes anglaises. En 1916, il est entré dans les ports d'Islande 450 navires venus de pays étrangers et représentant 130,589 tonnes.

GUSTAVE REGELSPERGER.

QUELQUES OBSERVATIONS
SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE
A L'ÉGARD DE LA CHINE[1]

La Chine a singulièrement évolué depuis ces derniers temps. Il souffle, sur notre pays, un vent de libéralisme qui travaille profondément les esprits. Nous ne pouvons nous soustraire à l'influence des idées démocratiques nouvelles dont le tourbillon, né en Europe, vient jusqu'en Asie créer, dans les masses, des mouvements dont l'effet sera considérable un jour. Nos gouvernants ont-ils une appréciation exacte de ce mouvement et de sa portée? Le point de vue immédiat qu'ils poursuivent ne les aveugle-t-il pas sur l'importance des forces qui se lèvent et dont une sage prévoyance doit tenir compte pour l'avenir? Autant de questions qu'il est permis de se poser devant les manifestations renouvelées des étudiants, auxquelles nous assistons, et qui nous montrent le développement de l'esprit critique, chez les jeunes générations, et leur goût nouveau de la chose publique.

Au point de vue extérieur, la Chine est prise entre deux périls immédiats : celui du bolchévisme russe et celui du militarisme japonais. — L'Europe et l'Amérique ne feront-elles rien pour nous venir en aide? A l'heure actuelle, toutes les nations sont étroitement solidaires les unes des autres. L'évolution de la Chine ne peut donc laisser les autres pays indifférents. Quelle sera, en particulier, l'attitude de la France à notre égard?

1. Les lignes qui suivent émanent de la plume d'un homme d'État chinois qui a pris une part importante aux travaux de la Conférence de la Paix en qualité de conseiller de la Délégation chinoise et de secrétaire particulier de S. E. Lou Tseng Tsiang. M. Wang King Ki est professeur à l'Université de Pékin et conseiller du Ministère des Affaires étrangères. Ces titres donnent un poids particulier aux observations que M. Wang King Ki a bien voulu communiquer à nos lecteurs (N. d. l. R.).

La France, dans le passé, a eu sans doute une politique de rapprochement avec la Chine, inspirée par des vues d'expansion purement économique. Cependant elle a eu aussi à tenir compte de deux autres facteurs : son alliance avec la Russie et son protectorat sur les missions catholiques. Par son alliance avec la Russie, elle a eu à favoriser plus ou moins les tendances agressives de ce pays à notre égard. En exerçant son protectorat sur les missions catholiques, elle a eu souvent des démêlés avec notre Gouvernement. Si bien que les mobiles qui ont dicté son action en Chine n'ont pas toujours paru, au yeux des Chinois, exempts de tout détachement politique et qu'il en est résulté, de loin en loin, certains heurts nuisibles à nos bonnes relations réciproques.

A l'heure actuelle, pourtant, le champ est largement déblayé de ces causes de conflits. La Russie tzariste s'est écroulée, emportant avec elle son programme d'expansion impérialiste. Ce premier facteur est donc évanoui : il s'agit simplement que le Japon ne prenne pas la place de la Russie dans les plans politiques de la France. Quant au second facteur, il s'est pour ainsi dire évanoui de lui-même puisque nous n'avons plus de litiges provenant du fait des missions. Dès lors, pourquoi la France ne travaillerait-elle pas efficacement à une politique fructueuse de rapprochement?

Dans des conversations privées entre les membres de deux délégations, des questions ont été soulevées pendant la Conférence de la Paix, touchant, entre autres, la remise de l'indemnité des Boxeurs, le relèvement du tarif douanier, etc. Pourquoi, par exemple, la France ne prendrait-elle pas l'initiative du mouvement en ce qui concerne la remise de l'indemnité? On nous a dit, il est vrai, à Paris, que les fonds de l'indemnité étaient déjà attribués à des fins prévues. Mais il n'en reste pas moins que nous sommes sous le coup d'une injustice réelle et que la France nous doit quelque réparation de ce fait. Ne fera-t-elle rien? — Dans un autre ordre d'idées, pourquoi la France s'obstine-t-elle à ne pas permettre en Indo-Chine l'installation de consulats chinois dont la création a pourtant été prévue par le traité? Quand notre délégation est passée à Saïgon, sur le chemin du retour, S. E. M. Lou Tseng-tsiang a été saisi de nombreuses pétitions de nos marchands de Cholon qui, toutes, demandaient l'installation de consulats chinois. Je connais l'objection que l'on fait à cet

égard dans certains milieux français. On craint que nos consuls ne soient des agents de sédition en Indo-Chine et ne favorisent une insurrection des indigènes. Mais si — supposition purement gratuite — telle était l'intention du Gouvernement chinois, ne trouverait-il pas préférable d'employer à cette besogne des agents secrets plutôt que des fonctionnaires? Qui ne voit, à tous égards le côté spécieux d'une telle objection?

Le Gouvernement de l'Indo-Chine se trouve en face du problème suivant : à qui s'adressera-t-il pour le développement de la colonie? Aux indigènes, aux Japonais ou aux Chinois? Sera-ce aux indigènes? Il leur doit sans doute une forte part de culture et d'émancipation. Mais aller trop loin dans ce sens, ne serait-ce pas contraire aux intérêts du Gouvernement français? L'émancipation intégrale des indigènes ne laisserait-elle pas craindre, dans un avenir plus ou moins rapproché, ce mouvement d'insurrection qu'on en est déjà à redouter maintenant? Sera-ce aux Japonais? Mais tout le monde craint le caractère insatiable de nos voisins insulaires. N'est-il pas dangereux au point de vue français de leur laisser prendre pied dans toute possession qui se prête à leur courant d'immigration et à leur esprit envahisseur? Sera-ce aux Chinois? Pourquoi pas? Nos compatriotes ne sont-ils pas un élément de prospérité pour la colonie? Ne sont-ils pas l'ossature du négoce? Diligents, industrieux et discrets, rompus aux pratiques commerciales et honnêtes par surcroît, ne constituent-ils pas des colonies d'émigrants des plus intéressantes et de tout repos? Dès lors, pourquoi ne pas les favoriser et pourquoi ne pas admettre la solution que nous proposons? Elle n'a qu'une importance secondaire dans les rapports franco-chinois : son rejet constant par la France n'en est pas moins un sujet de malaise pour nous.

Mais c'est surtout dans le domaine de la grande politique extérieure que l'action de la France peut s'exercer avec fruit. Nous sommes, je vous l'ai déjà dit, enserrés entre deux périls : le bolchévisme russe et le militarisme japonais.

Le bolchévisme russe est à nos portes. Demain, il peut être triomphant et implanter sa propagande au cœur même des masses chinoises. Vous connaissez le programme du Gouvernement des Soviets : faire de l'Orient son allié pour le jeter sur l'Occident. Je ne

crois pas que nous prêtions une prise suffisante aux doctrines bolchéviques. Nos paysans sont satisfaits de la culture de leur lopin de terre et de la poignée de riz dont ils vivent. Ils ignorent même les coopératives chères aux paysans russes. Nos ouvriers, de leur côté, ne connaissent pas l'organisation des syndicats, et leur indifférence pour la chose publique les a tenus jusqu'ici à l'écart des problèmes sociaux. Mais il y a le corps des étudiants qui s'agite de plus en plus. Qu'ils soient un jour infectés par le virus bolchévique et leur influence sur le pays peut être considérable. Supposons donc que la vague rouge, par un moyen ou par un autre, submerge la Chine et s'étende de Riga à Hongkong, on en voit immédiatement les effets pour l'Europe, qui a tant de peine en ce moment à se défendre elle-même de ce courant destructeur.

Le péril japonais n'est pas moindre. Sans doute la masse de la population chinoise est-elle réfractaire à toute emprise japonaise. Le souvenir est toujours aussi cuisant pour elle de l'ultimatum du 7 mai 1915. Mais il faut compter avec les nécessités financières auxquelles nous sommes en proie et aussi avec ce grand guérisseur de tous les maux : le temps. Si nulle aide ne nous vient d'ailleurs, si même notre appel est rejeté par ceux auxquels nous nous adressons, qui sait si, un jour, nous ne serons pas forcés, bon gré mal gré, de nous jeter dans les bras de nos voisins? A supposer alors qu'une entente étroite intervienne entre les deux pays, qui ne voit les possibilités futures? Le Japon, militarisé à outrance et promoteur du mouvement panasiatique, ne cherche-t-il pas la réalisation du vieux dessein qui lui est cher?

On nous dit bien que le vent est à la Démocratie et au désarmement universel. On nous dit bien encore qu'un organe nouveau est sorti de la Conférence de la Paix : la Ligue des Nations, et qu'il peut être le régulateur de la vie future des peuples. Mais n'est-ce pas trop risquer que de s'abandonner aveuglément à de telles espérances?

La preuve de la valeur de la Ligue des Nations est encore à faire. En attendant, notre voisin vient de voter à la Diète une augmentation d'armements et le calme est loin d'être fait au sein de la vieille Europe, où brûlent encore tant de brandons de discorde. Il n'est donc pas impossible d'envisager un regain du militarisme, malgré toutes les promesses nées de la défaite de l'Allemagne, d'autant plus que

cette puissance, en nourrissant des idées de revanche, peut maintenir à travers le monde un foyer propice à l'agitation.

Dans ces conditions, est-il si chimérique de prévoir une alliance du Japon et de la Chine, le premier armant la seconde pour assurer une revanche du monde jaune sur le monde blanc? Et n'est-il pas prudent, dès maintenant, de couper court à ce rêve d'hégémonie que l'indifférence de l'Europe à notre égard risquerait de favoriser?

La France, je le répète, est en mesure désormais d'assumer une politique de collaboration franche avec la Chine. Indépendante tant à l'égard de la Russie bolchéviste que du Japon impérialiste, elle a un rôle à jouer en Extrême-Orient comme instrument actif du maintien de l'équilibre mondial et comme, ce faisant, elle travaillera pour le bien de l'humanité, son caractère généreux et chevaleresque lui impose dès maintenant de s'employer à cette grande mission.

WANG KING KI.

VARIÉTÉS

GAMBETTA

Dans l'avant-propos de son beau livre sur Gambetta[1], M. Paul Deschanel écrit : « J'ai écarté les panégyriques et les pamphlets, les égendes pour ou contre; j'ai cherché uniquement la vérité : n'est-ce pas l'hommage suprême? J'ai fait taire les enthousiasmes et les colères de notre jeunesse, la reconnaissance même : car c'est Gambetta qui m'a jeté dans la vie politique. On ne trouvera ici qu'une seule passion, celle de la France. » Et pourtant : « L'âme des foules refait les hommes après coup.... Les générations ajoutent aux hommes ce que leur imagination, leurs espérances, leur foi ont mis en eux; elles veulent communier en de grands souvenirs : la gloire est une religion. » Miracle psychologique dont parle Renan et dont la destinée de Gambetta fournit un illustre exemple. Il est facile aussi de s'armer, contre les hommes, de leurs fautes et les passions des partis ne s'en sont point privées contre Gambetta. Double écueil que M. Paul Deschanel a su éviter en recherchant et en écrivant la vérité. Il a fait œuvre d'historien : son livre fait songer aux plus belles pages du Bonaparte de Vandal, le récit de la journée du 4 septembre à celui de la journée de Brumaire : c'est la même vie colorée, moins pittoresque peut-être, mais plus concentrée et comme éclairée par une longue expérience des assemblées. Enfin, dans l'analyse des idées de Gambetta, dans l'exposé des événements auxquels il a été mêlé, dans l'appréciation de son rôle, M. Deschanel a montré une compréhension profonde de l'homme et de son temps, il a fait une synthèse puissante de la politique française pendant

1. *Gambetta*, par Paul Deschanel, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1920.

les dernières années de l'Empire et les premières années de la République : l'homme d'État, dans son œuvre, complète et domine l'historien : c'est ce qui fait le grand intérêt de son livre.

Gambetta était arrivé à Paris à dix-neuf ans, quittant la maison natale de Cahors. Après avoir mené, plusieurs années durant, la vie d'étudiant pauvre, il entre au palais, il plaide pour Buette, inculpé dans un complot contre la sûreté de l'Empire; il est « le grand succès de l'affaire » : il devient secrétaire de Crémieux, il est présenté par Laurier à Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française : « Je suis aux anges! » dit-il. Et, débordant d'enthousiasme et de reconnaissance pour ses parents qui l'avaient aidé, au prix de durs sacrifices, à suivre sa voie, il écrit à sa mère : « Le repos que tu as tant mérité, je te le ferai un jour glorieux, joyeux, complet. Courage! le but est voisin..... »

Il continue de plaider, il se jette dans la politique, il suit toutes les affaires à la Chambre, il voyage à l'étranger, « un arôme de génie politique se répand autour de lui ». L'affaire Baudin, où il plaide pour Delescluze, le met au premier plan; il y fait le procès de l'Empire. Il accepte le programme des comités radicaux, la séparation des Églises et de l'État, la suppression des armées permanentes dont il demandera, au Corps législatif, le remplacement par des armées nationales. En 1869, il est élu à Paris et à Marseille et, dès ce moment, il prend position : « En face d'un pouvoir officiel qui agonise, dit-il, le pays cherche un guide et ne trouve rien.... Il faut que la gauche se décide à prendre en main le gouvernail, il faut qu'elle apparaisse comme le lendemain visible, rassurant et tout préparé, de ce qui est et de ce qui finit. » « S'il existe un pouvoir qui puisse tenir le Parlement en échec, dit-il encore, la souveraineté est violée. » A la politique tirée de l'Écriture Sainte, il oppose la politique tirée du suffrage universel. Mais il ajoute : « Les temps héroïques du parti républicain sont clos.... Je proteste contre ceux qui, à force d'attaquer les institutions gouvernementales du pays, parce qu'elles sont placées entre les mains d'un homme qui en fait un mauvais usage, oublient que le gouvernement, dans une société démocratique, ce serait nous-mêmes .. je ne veux cependant pas non plus bouleverser cette organisation qui tient la société en équilibre. Il faut un gouvernement. Il faut notre gouvernement! » Lan-

gage imprévu alors que le nom de République évoquait encore dans un grand nombre d'esprits les souvenirs de la Terreur et des journées de Juin. Il marque ainsi sa position particulière dans la gauche, il révèle son avenir. « Il en avait assez, lui, le petit-fils de l'Italie, écrit M. Deschanel, lui le Génois coloré et sonore, l'enfant du soleil et de la mer bleue, il en avait assez des théories stériles et grises; il était, par essence, un politique, un diplomate, et il était aussi un juriste, un constructeur de cité.... »

De même pour la politique étrangère. L'effort séculaire de la monarchie avait tendu à diviser l'Allemagne; la lutte contre l'Autriche n'avait été qu'un des moyens de cette lutte patiente; sous Louis XV, l'Autriche diminuée, la diplomatie française s'était retournée contre la Prusse grandissante. L'effort de l'Empire tendait au contraire à élever la Prusse, à réaliser « l'agglomération » de l'Allemagne encore divisée. Malgré Drouin de Lhuys, Napoléon III avait repoussé l'alliance autrichienne et laissé écraser l'Autriche; la plus grande partie de l'opinion le soutenait. Gambetta, sur ce point, était plus voisin de Thiers et des orléanistes que des républicains. Dès 1863, trois ans avant le grand discours de Thiers au Corps législatif, il partageait l'opinion de Prévost-Paradol et soutenait sa candidature, au quartier latin, contre celle de Guéroult qui, comme toute l'École démocratique depuis 1815, soutenait la Prusse libérale contre l'Autriche ultramontaine, au nom du principe des nationalités.

Quand la guerre éclate, le 15 juillet 1870, il vote les crédits militaires, tandis que dix-sept membres de la gauche, dont Jules Favre et Grévy, les refusent ou s'abstiennent. Il blâmait la façon dont la rupture s'était produite, mais il savait que le conflit, conséquence d'erreurs accumulées, était inévitable et que la politique de 1866 ne pouvait durer indéfiniment. Il avait la hantise de la grandeur allemande et la haine des vainqueurs de Sadowa. « Il n'y a pas lieu de me féliciter, dit-il à un collègue, je ne pouvais hésiter. Tant mieux pour votre empereur, s'il lave le 2 décembre dans l'eau du Rhin et s'il profite de la victoire, que je désire de tout mon cœur. La République en profitera plus tard. »

Le souci de constituer un gouvernement fort, de respecter les formes régulières au lieu de céder aux mouvements populaires, de diriger les passions au lieu de les subir, de s'appuyer sur l'union de

la nation au lieu de paraître céder à un coup de force, apparaissent, même à l'heure la plus tragique, dans l'attitude de Gambetta. Le 4 septembre 1870, quand la foule envahit le Corps législatif, de la tribune il l'exhorte au calme; il se refuse d'abord à proclamer, sans mandat, la déchéance de l'empereur. « Il faut de la régularité! Nous sommes les représentants de la souveraineté nationale. Je vous prie de respecter cette investiture que nous tenons du peuple.... Il est nécessaire que tous les députés... aient repris place à leur banc et soient à leur poste pour pouvoir la proclamer.... Il ne faut pas violer l'enceinte! » Et même quand il cède à la nécessité, après avoir consulté ses amis, il motive sa décision : « Citoyens! Écoutez! Attendu que la Patrie est en danger, attendu que tout le temps nécessaire a été donné à la représentation nationale pour proclamer la déchéance, attendu que nous sommes et que nous constituons le pouvoir régulier issu du suffrage universel, nous déclarons que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie ont à jamais cessé de régner sur la France. »

Et il part à l'Hôtel de Ville, à travers une foule innombrable, avec Jules Favre, Ferry, Ernest Picard, Pelletan, pour y proclamer la République. « Un soleil resplendissant brillait au ciel, écrit M. Paul Deschanel. La ville avait un air de fête. Comme on était délivré de l'Empire, on se croyait délivré des Prussiens. On espérait que la patrie allait trouver de nouvelles forces, de nouvelles chances, pour tout sauver.... C'était comme une marée qui emportait les restes de l'Empire. » Le lendemain, le gouvernement de la Défense nationale adressait une proclamation à l'armée. Trois jours plus tard il appelait la nation aux urnes pour constituer une « assemblée qui puisse porter en tous lieux, et en dépit de tous les désastres, l'âme vivante de la Patrie ».

M. Deschanel a consacré plusieurs chapitres de son livre au gouvernement de la Défense nationale et à la Délégation de Tours. L'œuvre de l'administration de la guerre, dirigée par Gambetta et M. de Freycinet, l'organisation des armées de la Loire, les plans d'opérations, les initiatives et les hésitations, les inexpériences même, les désaccords avec les chefs militaires, les espérances et les angoisses, les succès et les revers, l'armistice, les séances douloureuses de l'Assemblée de Bordeaux, tout y est vigoureusement

traité. La tâche était malaisée. Cette période de la vie de Gambetta a soulevé des controverses que la mort et le temps n'ont pas éteintes. « La religion de Gambetta » est fondée sur ces souvenirs : séparé du gouvernement demeuré dans Paris assiégé, — erreur qui pesa sur toute la guerre, — investi, à trente-deux ans, de tous les pouvoirs, partisan jusqu'au bout de la lutte à outrance, il a incarné l'âme de la France. « Politique de fou furieux », a dit Thiers, qui avait prédit cette guerre, qui avait voulu l'éviter, et qui était soucieux, avant tout, de panser les plaies de la patrie. Un des collaborateurs de Gambetta, le général Thoumas, se tient, dans ses mémoires, entre ces deux thèses extrêmes. M. Deschanel le cite : « Quoi qu'on puisse dire de cet homme, je dois certifier qu'il aimait passionnément son pays, et son patriotisme ardent efface complètement à mes yeux les quelques erreurs qu'il a pu commettre.... Je l'ai toujours entendu parler de la revanche comme du but suprême de ses aspirations et de ses espérances. Mais je me le suis toujours représenté dans cette froide journée de janvier, lorsque calme, mais la voix altérée par des sanglots que son énergie comprimait, il nous adressait un adieu désespéré. Je l'avoue, j'ai aimé cet homme et je ne fus pas le seul! »

A la fin de 1871, Gambetta fonde la *République française* et commence ses tournées en province. Impétueux, emporté parfois, il soulève des protestations. A Angers, dans une contrée où les électeurs avaient envoyé à l'Assemblée des représentants royalistes, son passage suscite de violentes polémiques. Un discours prononcé à Grenoble, où il parle des couches sociales, tout en se défendant, sincèrement, de chercher autre chose que l'union des Français, une République nationale, la République de tous, fait scandale. Il proclame que les républicains ont la majorité dans le pays, qu'en soutenant le régime établi ils se montrent soucieux des intérêts suprêmes de la nation : c'est, sous une autre forme, l'opinion de Thiers sur le gouvernement qui divise le moins ; en face de la gauche il montre la division des orléanistes et des légitimistes d'où allait naître la République. Changarnier interpelle, supplie Thiers de se séparer d'un factieux qui veut tout bouleverser. Propagande ardente, sans mesure parfois, abondante aussi en vues profondes sur la politique à suivre et où l'on retrouve, aujourd'hui encore, des formules de gouvernement : la nécessité primordiale de refaire l'armée, le développement de l'ensei-

gnement, le respect de la propriété, de la liberté de conscience, de la liberté des cultes, l'utilité d'avoir un programme restreint, mais précis. Un patriotisme intransigeant et éclairé soutient son action, enflamme ses discours : « Il aimait la France comme on aime une personne vivante avec passion et avec tendresse. » Il revient souvent sur la question religieuse, cherchant à distinguer la foi du cléricalisme, à rassurer, à apaiser : « Allez dans vos temples, croyez, affirmez, priez. Ce que je demande, c'est la liberté, une liberté égale pour vous et pour moi, pour ma philosophie et pour votre religion. Nous ne sommes pas les ennemis de la religion, nous la voulons assurée, libre et inviolable. »

A l'Assemblée, il profite de la désunion des monarchistes, saisit la minute propice, triomphe peu à peu, par une politique de compromis, de transactions, que ses ennemis flétriront du nom d'opportunisme et où le porte son génie latin. « Au commencement, il est quelque peu isolé; on n'ose guère se commettre avec ce « bohême », ce « démagogue », cet « orateur de brasserie et de balcon ». On le trouve vulgaire. Quoi! c'est là le grand tribun! Voix éraillée, mise négligée, geste théâtral, vues superficielles. Mais voici que, sous la fougue méridionale, on sent la finesse, l'habileté; on se rapproche; il conquiert; bientôt il domptera. Il a ce don de séduction irrésistible, ce don inné de plaire, de dominer, qu'avait Mirabeau.... Ils subissent, malgré eux, l'ascendant, le magnétisme; la grâce agit sur les plus rebelles.... Fascination qui continuera de s'exercer, même après la mort, sur les générations nouvelles. »

Hostile, au début, avec la doctrine républicaine, à la création d'une seconde chambre, il s'y rallie pour assurer le vote de la constitution. Il substitue l'esprit politique à l'esprit de système. Il voit clairement qu'il faut d'abord créer la République, puis la consolider à l'intérieur et en Europe : il voit ce qu'on peut tirer de la constitution, ses avantages, les garanties de stabilité qu'elle apporte, et, surtout, qu'elle laisse le dernier mot au suffrage universel. Il l'explique à ses amis, il se fait le défenseur et de la constitution et du Sénat, issu de ce qu'il y a de plus démocratique, l'esprit communal : « Vous conserverez cette organisation, soyez-en sûrs, quand vous l'aurez pratiquée. Les institutions portent toujours plus loin qu'on ne le pense. L'institution du Sénat est du nombre, elle vaut mieux que les cir-

constances et que les hommes qui l'ont produite. Il faut la mettre en pratique, et il faut aussi l'aimer.... Que va-t-il sortir des urnes? Un Sénat? Non : le Grand Conseil des Communes françaises. » Et pressentant la crise de 1889 : « C'est dans le Sénat que se livrera la suprême bataille! » Grévy, Louis Blanc, Edgar Quinet, Madier de Montjau s'abstiennent; il leur donne la raison de cette politique de concorde et de pacification : « Regardez à la trouée des Vosges! »

Les pages où M. Paul Deschanel expose ce long travail parlementaire, celles où il décrit ensuite le rôle de Gambetta dans les chambres nouvelles, au Seize-Mai, à la présidence de la Chambre, la formation et la chute du grand ministère, sont les plus vivantes de son livre. Elles sont nourries de faits, de citations inédites, de souvenirs personnels, d'idées inspirées par les réflexions d'une vie tout entière consacrée à l'étude et à la politique. Thiers, le maréchal de Mac Mahon, le duc de Broglie, Dufaure, Jules Ferry, M. de Freycinet, Spuller, tous les acteurs de cette grande époque, Grévy surtout, y sont peints avec une sûreté de touche et une équité rares; nous les voyons, nous les entendons : « En même temps que grand lettré, Grévy était grand juriste, et aussi, quand il allait à Mont-sous-Vaudrey, adroit chasseur et paysan madré, sachant la valeur des terres, des hommes et des écus; éloquence froide, lapidaire, où tous les mots portaient; dialectique puissante et fine; circonspect, réservé, galant et grave, économe aussi; tout en savante bonhomie, en réserve et en grisaille : frappant contraste avec Gambetta, âme populaire, cœur vibrant, généreux, parole véhémente. Le montagnard jurassien n'aimait pas, au fond, l'homme de la mer ensoleillée. Il le trouvait trop bruyant, trop exubérant. L'homme en dedans n'aimait pas l'homme en dehors. Cette flamme lui fatiguait les yeux; cette popularité formidable l'obsédait. Il avait été mis au courant des projets d'entrevue avec Bismarck et les trouvait risqués. Et puis, Gambetta voulait une majorité compacte, unie et, à la tête de cette majorité, un pouvoir fort, et lui-même à la tête de ce pouvoir, pour une grande action intérieure et extérieure : or, Grévy n'aimait guère l'action, il redoutait les aventures; il voyait tout sous l'angle de la politique intérieure; il préférait, après les secousses et les fièvres, un train de vie, des hommes et des ministères de tout repos. Il fut le Président d'une France convalescente. »

Par les hommes et au-dessus d'eux, nous voyons aussi fonctionner les institutions nouvelles : la présidence de la République, le gouvernement responsable, les deux chambres. M. Deschanel les compare à celles des régimes passés, à celles de l'étranger. Il en analyse l'esprit, le mécanisme, les ressources. Nul n'était plus qualifié que lui pour dire le rôle du président de la Chambre. Il montre la contradiction qui existait entre la situation de Gambetta, chef de la majorité, et celle de Gambetta, président de l'assemblée, et d'où allaient naître les accusations de pouvoir occulte, de dictature qui, en le portant au gouvernement, trop tard, ou trop tôt, allaient l'empêcher de s'y maintenir : « Gambetta, dit-il, présida la Chambre avec courtoisie, bienveillance et bonne humeur. Mais, au moment où il montait au fauteuil, il était devenu le chef incontesté du parti républicain ; dans l'opinion de ses amis, sa vraie place eut été au banc des ministres ; lui seul eut pu retarder, sinon empêcher la dispersion des forces républicaines. Le fait est qu'il allait descendre plusieurs fois du fauteuil pour reparaître à la tribune et essayer, en des circonstances décisives, de diriger le parti. Les républicains, en le nommant, entendaient le désigner pour le pouvoir.

« Or, faire d'une élection à la présidence d'une assemblée une indication pour la présidence du Conseil, c'est là une pratique à laquelle on a pu recourir dans les premiers temps d'un régime, alors que les règles en étaient encore mal définies ; mais en temps normal, c'est une pratique regrettable, puisqu'elle rend fausse la situation du ministère, en faisant escompter son héritage et en le mettant à la merci de son successeur. » Il croyait pourtant par son élection à la présidence de la Chambre se réserver, attendre, pouvoir passer enfin à l'action extérieure, choisir son heure parmi les acclamations qui le saluaient dans la France entière. Mais il n'était pas maître de l'heure !

L'action extérieure : elle préoccupait avant tout Gambetta. A vrai dire ses déclarations publiques sur la politique étrangère manquent souvent de netteté. Il est parfois mal compris, ses intentions sont déformées. Il ne peut se livrer, la diplomatie ne se prépare pas au forum, et il faut, pour les grandes réparations, gagner du temps, refaire l'armée, achever de relever le pays. Il s'y emploie de toute son âme. Dans le moment même où se présentent les affaires

d'Égypte et de Tunisie, il soutient les grands intérêts de la France.

C'est dans ses lettres intimes qu'il faut suivre sa pensée. Il y domine les théories abstraites, les remous de la politique intérieure, les hésitations des chancelleries. « Il nous faut retarder de vingt ans, croyez-le, l'avènement du principe des nationalités... destructeur de tous les équilibres et germe nouveau de complications dans les relations avec les États.... C'est l'équilibre européen tel que les diplomates l'ont conçu à la fin du XVIIIe siècle, avant la Révolution, que je préfère.... Il faudrait préparer les deux pays à une alliance franco-autrichienne. » Et plus tard : « Je voudrais tant réaliser mon ambition pour la grandeur de notre pays ; conclure un accord franco-russe ; dissoudre l'alliance Habsbourg-Hohenzollern ; rapprocher l'Italie de la France. Le capital serait d'isoler la dynastie terrible et menaçante des Hohenzollern. Celle des Habsbourg subit son joug le sourire aux lèvres, mais le cœur oppressé.... » Pour préparer la victoire contre la Babel germanique, il faut songer aux Slaves du Sud, aux Serbes, les Piémontais des Balkans, à la Roumanie, qui préserveront et domineront l'Orient ; il faut préparer l'association des races latines, Paris, Rome, Madrid. Il devine Édouard VII dans le prince de Galles et prévoit la triple Entente Programme qui devait se réaliser quarante ans plus tard pour mettre fin à la plus terrible des guerres qu'il attendait et à laquelle il voulait préparer la France.

Mais les attaques se multipliaient contre lui. Les républicains, en face de la droite hostile, étaient divisés. L'Élysée supportait mal son autorité, même diminuée. Une brochure avait été distribuée à 100,000 exemplaires : « Gambetta, c'est la guerre ! » « Il souffre du malaise dont il est, sans le vouloir, l'auteur et dont il est aussi la victime, écrit M. Deschanel. Il est serré entre l'impatience des uns et l'aversion des autres. Il sent l'amertume, le dégoût. Quel homme public n'a connu ces heures ? »

Affaibli, malade, il se réfugie de plus en plus à Ville-d'Avray dans sa petite propriété des Jardies. Il y appelle Léonie Léon dont M. Deschanel a tracé un portrait charmant. Quelques années plus tôt il lui écrivait : « Celui-là n'a pas connu la véritable ivresse du triomphe politique, qui ne l'a pas savouré dans l'amour. Quelle supériorité de force, de courage, de puissance, je tire de toi comme

d'une inépuisable mine de richesses morales : je puis dépenser sans compter, à pleines mains, dans les multiples luttes de mon existence, les épargnes et les réserves de mon esprit; je suis sûr de refaire le trésor à ton simple contact. Selon la parole du beau Galiléen, tu es la fontaine de vie, ma belle Samaritaine! » Pendant qu'il était au pouvoir, découragé, il disait : « Une nouvelle année va s'ouvrir pour nous; nous restons les maîtres de changer le sort.... Tu as épuisé la coupe des afflictions; j'ai connu, sans en être ému ni troublé, toutes les extrémités du bonheur, de ce qu'on est convenu d'appeler, parmi les hommes, les joies du pouvoir et de la renommée, mais rien ne m'est rien sans toi, sans ton amour, sans ta présence, sans ta revanche contre une injuste destinée. Ouvrons ensemble cette nouvelle ère, jette-toi sur mon cœur et restons-y. » Et quelques semaines avant sa mort : « Je m'assure de plus en plus de mon bonheur. Je me réjouis d'avoir si bien choisi ma compagne et j'ai hâte d'aller retrouver celle d'où dépend pour toujours la félicité de ma vie, le calme de mon cœur. Cette harmonie parfaite des âmes fait l'excellence, inaccessible pour d'autres, de notre divine communion. »

Après un sobre et émouvant récit de la mort et des obsèques de Gambetta, M. Deschanel termine ainsi son beau livre : « La fin de Gambetta achève la première période de l'histoire de la troisième République. Durant ces treize années, il avait été un des principaux, parfois le principal acteur des plus graves événements : la chute du second Empire, la guerre contre l'Allemagne, la Constitution de 1875 et la fondation de la République parlementaire, le Seize Mai, les affaires de Tunisie et d'Égypte. Son rôle, en ces circonstances extraordinaires, avait été considérable ou décisif. Il avait été grand dans la guerre et grand dans la paix.

« Son œuvre, que les contemporains croyaient éphémère, a duré. Si la France, après les désastres de 1870 et après le suicide de la monarchie, a pu fonder un établissement viable, si, après tant de révolutions et d'essais malheureux, la République a pu vaincre au dedans et au dehors, c'est à lui surtout qu'elle le doit....

« Gambetta fut passionnément aimé; il l'est encore. Son nom fait partie de la religion de la France : quel plus grand rêve pour une grande âme? Les fautes, les erreurs, les contradictions disparaissent dans le rayonnement. La France ne voit plus qu'une chose, c'est que,

quand tout s'était effondré, quand on croyait tout perdu, un homme a surgi et a tenu jusqu'au bout, avec une foi indomptée, le drapeau. Et elle l'aime vaincu comme s'il eût été vainqueur. Oui, il est vainqueur aujourd'hui avec nous. C'est parce qu'il a résisté en 1870, que la France a pu garder l'estime du monde et d'elle-même, son rang dans la famille humaine, se relever et remplir le destin qu'il rêvait pour elle. Il n'est pas de grand peuple, ni de grand homme, sans une grande pensée. Quand une nation s'appelle la France, elle ne capitule pas pour trois batailles perdues : voilà ce qu'il a senti, voilà ce qu'il a proclamé avec une invincible force, en d'immortels accents. De 1914 à 1918, son âme a lutté avec nos héros. Son idéal, l'union de tous les Français dans la République victorieuse, s'est réalisé. A l'heure où la France signait la paix du Droit, il était présent au milieu de nous et communiait avec elle.

« Le 9 décembre 1918, lorsque nous sommes entrés à Strasbourg, nous avons lu, sur une maison de la Grande-Rue, cette inscription, expression naïve et touchante du sentiment populaire : « Dors content, Gambetta! Enfin, la fière aurore du jour rêvé par toi s'est levée pour nous! »

PIERRE BODEREAU.

LE MINISTÈRE DE TALLEYRAND EN 1814

D'APRÈS L'OUVRAGE RÉCENT DE M. CH. DUPUIS[1]

« Comparée dans toutes les règles à notre guerre et à notre paix, ni la guerre de Louis XIV ni la paix de Louis XVIII ne s'en tirent à leur dommage. »
(Ch. Maurras, préface à *Rome, Naples et Florence*, de Stendhal.)

On imagine aisément quel intérêt singulier l'ombre de Talleyrand a dû prendre à suivre les négociations, conversations et conférences qui se déroulaient à Paris récemment ou se poursuivent encore pour procéder à la liquidation de la crise de 1914. On pourra, grâce à M. Dupuis, gager avec assez de sûreté à quels endroits Talleyrand, attentif aux actes de ses successeurs, a pu marquer une approbation, à quels autres il a esquissé une moue, voire laissé échapper quelque mouvement d'impatience. Non que M. Dupuis ait cherché à faire ce qu'on appellerait avec assez d'impertinence, si l'on appliquait cette expression à une œuvre d'aussi exacte érudition et d'aussi impeccable tenue, un livre « d'actualité » : c'est dès 1911 que l'auteur s'était proposé de retracer le rôle de Talleyrand dans la restauration des Bourbons, dans la conclusion du traité de Paris et dans la préparation du Congrès de Vienne et qu'il avait commencé ses patientes recherches d'archives; mais comment aujourd'hui lire le récit de ces événements vieux de quelque cent ans sans reporter irrésistiblement sa pensée vers les péripéties du drame d'hier dont on ne peut affirmer avec certitude que le dénouement soit acquis ?

Ces comparaisons sont favorisées par la manière vigoureuse dont ressortent du récit des faits les leçons permanentes et les enseignements généraux qu'ils comportent.

1. Ch. Dupuis, *Le Ministère de Talleyrand en 1814*, t. I, ouvrage publié pour la Société d'histoire diplomatique, Paris, Plon-Nourrit, 1919, in-8°, 409 pages.

M. Dupuis est, à un égal degré, historien et jurisconsulte; il n'a jamais séparé le droit international de l'histoire diplomatique et ce demeurera son titre durable à l'admiration et à la reconnaissance de ceux qui s'adonnent à l'une ou à l'autre de ces sciences qu'ayant su les associer constamment il ne les a jamais confondues. Son « Talleyrand » est d'un remarquable historien servi par un juriste consommé. Les ouvrages de M. Ch. Dupuis témoignent d'une méthode et d'une doctrine. Il ne faut pas en chercher l'expression dans des déclarations dogmatiques et tranchantes. Le talent aussi discret que robuste de M. Ch. Dupuis répugne à toute solennité, à tout fracas, à tout pédantisme; mais à quiconque étudie ces livres où la limpidité de l'exposition, l'agrément de la forme, la perfection de la composition se joignent à la rigueur du raisonnement et dissimulent l'austérité des sujets traités, sans que les difficultés en soient jamais esquivées, méthode et doctrine apparaissent avec cette vigueur et cette élégance, cette sobriété et cette plénitude, qui sont la marque de la pensée riche et précise et toujours distinguée et profonde de M. Ch. Dupuis.

Déterminer à la lumière de l'histoire ou de la politique, qui est l'histoire en élaboration ou en puissance, les raisons d'être, le rôle et la portée des divers principes ou institutions du droit international, c'est donner à celui-ci le relief et la vie : le sens de tel principe du droit international ne s'éclaire vraiment que si l'on confronte les unes avec les autres les interprétations différentes que ce principe a reçues, les déformations qu'il a subies suivant les lieux ou les époques : ces interprétations et ces déformations ne deviennent compréhensibles elles-mêmes que si l'on prend égard aux intérêts en cause, aux ambitions et aux passions des hommes qui en poursuivent la satisfaction, à la conception vraie ou fausse qu'ils ont eue de ces intérêts[1]. Ce souci constant de dégager les rapports de la politique et du droit arrache le droit international à la sérénité glacée

1. Dans ses ouvrages sur le droit de la guerre maritime, M. Ch. Dupuis a montré d'une manière saisissante quelle influence la politique d'un grand peuple, conditionnée par des facteurs issus de la géographie et de l'histoire, exerce sur le développement de sa pensée juridique et comment elle nationalise sa conception du droit international. Dans le *Principe d'Équilibre et le Concert européen* on retrouve, appliquée à un théâtre plus vaste et à un sujet infiniment complexe, la même maîtrise à mettre en lumière les actions et les réactions des faits sur les principes et des principes sur les faits.

des espaces interplanétaires, le baigne d'une atmosphère chaude, rougie trop fréquemment hélas par les lueurs sanglantes de la guerre, mais qui convient mieux à cette science de vie que la lumière irréelle de la théorie. Étudier et chercher à comprendre le pourquoi des solutions du droit qu'appliquent les hommes n'est pas s'interdire d'ailleurs de braquer de temps en temps le télescope vers le droit pur, le droit absolu, pour mesurer la distance qui sépare le pauvre droit humain de ce droit idéal et pour tenter d'aviser aux moyens de la franchir.

L'histoire diplomatique n'est pas sans tirer profit elle aussi de cette constante liaison avec le droit international. Confrontés avec les principes qui sont à la fois le produit et le cadre de la pensée humaine, les événements apparaissent mieux dans ce qu'ils ont de fondamental; l'historien est moins exposé à prendre le secondaire pour le principal, le variable pour le permanent; rapportés aux principes qui leur servent de mesure, les événements laissent ressortir plus fortement les idées, les sentiments, les passions, les calculs, qui, de façon constante, sous des formes diverses, agitent les nations, provoquent les conflits ou les apaisent, inspirent les chefs et entraînent les foules.

Originale par la méthode, l'œuvre de M. Ch. Dupuis est tout entière animée d'un souffle moral ardent et élevé. L'étude approfondie de l'histoire ne doit pas mener au découragement; elle ne doit pas davantage donner à croire que l'humanité évolue d'une façon automatique et nécessaire vers je ne sais quel progrès d'autant plus énergiquement affirmé qu'il est moins précisément défini. M. Ch. Dupuis est également loin du déterminisme intransigeant et de l'optimisme incorrigible, générateurs tous deux de l'inaction stérile.

L'histoire ne vaudrait guère la peine d'être écrite, si elle devait se borner à collationner quelques faits en renonçant à en chercher le lien, à en dégager les causes, à en déterminer les effets et à tirer du passé des leçons de vie plus haute, de vérité plus étendue et de justice plus grande pour l'avenir. L'histoire montre la permanence des facteurs qui mettent en action et en mouvement les ressorts et les forces de la politique.

Les facteurs sont permanents parce qu'ils dérivent de la nature humaine, de ses faiblesses, de ses infirmités, de ses désirs, de sa

liberté, des tentatives auxquelles cette liberté l'expose et des chutes auxquelles l'entraînent trop souvent son aveuglement et sa perversion. Les intérêts n'agissent que par les hommes qui les interprètent et qui les poursuivent.

On est porté trop souvent à qualifier de « nature des choses » ce qui ne provient que des passions des hommes et à oublier que — c'est la phrase que le livre de M. Ch. Dupuis sur le *Principe d'équilibre* portait en épigraphe — les questions internationales sont avant tout des questions morales.

Si M. Dupuis est d'avis que la science du droit international ne peut trouver d'assises solides que dans l'observation attentive des réalités, il croit d'autre part que l'histoire démontre le rôle vivifiant de l'esprit, la puissance des idées élevées, l'efficacité de l'action des hommes qui les ont choisies pour alliées.

Rien ne se crée de durable dans les rapports des États entre eux que par l'ajustement de leurs intérêts; or toute œuvre commune suppose une idée commune. C'est le propre des hommes d'État dignes de ce nom que de dégager l'idée susceptible de grouper autour d'elle des intérêts qui semblaient antagonistes et d'en former un faisceau résistant : mais l'idée une fois lancée va jusqu'au bout de sa course et l'homme d'État prévoyant aura dû mesurer dès l'origine toutes les conséquences que la logique passionnée des intérêts divergents saura faire sortir de cette idée commune, aujourd'hui source d'harmonie, demain peut-être thème de discordes et de conflits. Une œuvre politique n'est féconde que si son auteur joint à l'esprit de pénétration l'esprit de justice. L'idéologie peut être le pire ennemi des gouvernements et l'artisan de leur ruine; mais « idéologie » désigne l'abus de l'idée : M. Dupuis la définit joliment : « L'idéalisme appliqué à la méconnaissance des réalités. » L'idée fournit à l'homme d'État un point d'appui solide, un levier efficace. Elle est le souffle qui anime, le moteur qui met en action; si elle manque, les mécanismes les plus ingénieux demeurent inertes, les institutions les plus savantes s'étiolent, dégénèrent, n'atteignent pas le but qui leur était proposé : la force brutale reprend son empire.

Talleyrand fut l'homme qui, dans une crise où la France pouvait périr, apprécia lucidement la situation, démêla le véritable intérêt

du pays, comprit qu'un principe qui forcerait l'assentiment général fournirait seul à qui serait assez habile pour le manier le moyen de dominer les événements et d'en canaliser le cours. Depuis un quart de siècle la politique française était orientée dans des voies qui l'opposaient irréductiblement au reste de l'Europe. La force seule pouvait résoudre le conflit, ou par l'asservissement de l'Europe ou par l'écrasement de la France. En 1814 la France révolutionnaire et impériale était à la merci de ses adversaires : un coup mortel était suspendu sur elle. Il fut détourné par Talleyrand à l'aide d'une idée et d'un principe. Les sceptiques peuvent appeler les principes des « expédients suprêmes », reprenant le mot appliqué par Talleyrand lui-même à celui qu'en 1814 il imagina de donner comme palladium à la France vaincue; libre à eux. Les principes ont au moins cette vertu de faire obstacle à l'application illimitée, arbitraire, de la force pure et simple et de placer le *sic volo* brutal d'un vainqueur sans scrupules en face de la nécessité de motiver ses exigences. C'est au principe de légitimité qu'en 1814 la France dut son salut, c'est au principe de non-intervention que quelque quinze ans plus tard à Londres Talleyrand dut encore de ranger à ses vues l'Europe assemblée.

Nous pouvons tout avec un principe, déclara Talleyrand, au fameux Conseil qui se tint rue Saint-Florentin le 31 mars 1814, sous la présidence du tsar Alexandre. Je propose d'admettre celui de la légitimité qui rappelle au trône les princes de la maison de Bourbon. Ces princes rentrent aussitôt en communauté d'intérêt avec les autres maisons souveraines de l'Europe et celles-ci à leur tour trouvent une garantie de stabilité dans le principe qui aura sauvé cette ancienne famille. On sera fort avec cette doctrine à Paris, en France, en Europe.

En Europe! C'est qu'en effet le principe proposé possédait bien le caractère de généralité nécessaire pour servir de toise à tous les intérêts en présence. Talleyrand songeait certes aux intérêts de la France, mais il ne croyait pas qu'il fût impossible de les ajuster avec ceux des autres États. Il avait au plus haut point l'esprit de modération qui est — quels que soient les motifs qui l'inspirent, crainte des risques ou souci de la justice — la condition et le fondement de toute vie internationale, ou pour mieux dire, qui est proprement l' « esprit international ». Talleyrand, bon européen et bon français,

fut le tenant de la force morale cherchée non dans l'utopie dissolvante mais dans la conciliation des intérêts respectables. Il orienta à nouveau la France dans cette politique de modération et de justice qui a assuré sa prospérité et sa grandeur à toutes les époques de son histoire et dont l'abandon pour une politique de magnificence et d'hégémonie agressive a toujours été signalé par des revers et des catastrophes.

C'est le ministère de Talleyrand de 1814 qui marque le retour à cette politique saine et fructueuse. L'histoire, comme la critique, est tout intelligence et sympathie : un pareil sujet ne pouvait donc manquer de séduire M. Dupuis[1].

Un historien devient facilement l'avocat de son héros. M. Ch. Dupuis n'a rien perdu de son impartialité à l'égard de Talleyrand. Il a pensé à juste titre que l'œuvre, par bonheur, défendait l'homme. Il n'a rien dissimulé de ses faiblesses. Il a mis en

1. Non content de le traiter dans ses détails, M. Ch. Dupuis a poussé la coquetterie jusqu'à lui donner l'attrait de l'inédit par les pièces d'archives qu'il a eu la sagacité de découvrir dans divers dépôts d'Europe. Des dépêches de Casttereagh incomplètement publiées jusqu'ici, des lettres de Metternich, de celles de Hardenberg, du comte de Münster, des correspondances d'agents diplomatiques des grandes puissances, M. Dupuis a tiré parti en historien et en psychologue qui sait que « les documents d'archives ne sont ni toute l'histoire ni tous les éléments de l'histoire ».

L'auteur, qui n'épargne pas ses peines à lui-même et qui ne recule pas devant les explorations laborieuses des dépôts, a été soucieux en revanche d'éviter à ses lecteurs d'inutiles fatigues : tous, même les plus familiarisés avec l'histoire diplomatique, se réjouiront que M. Ch. Dupuis ait eu l'heureuse idée de ne pas prendre son héros au 3 avril, voire au 30 mars 1814, mais au contraire de retracer dans ce qu'elle pouvait avoir d'intéressant pour le sujet traité la carrière de Talleyrand antérieure à son ministère. Si l'on n'avait présent à l'esprit l'essentiel de ses rapports avec Napoléon et le jeu par lequel le Prince de Bénévent garda constamment contact avec l'Europe et ménagea son « avenir européen », on comprendrait mal le rôle de Talleyrand en 1814 : ses mérites supérieurs ne suffiraient pas à expliquer l'autorité qu'il sut acquérir d'emblée et comment, malgré les répugnances des uns, les intrigues des autres, il s'imposa comme l'homme de la situation et comme le seul qualifié non seulement pour tenir le portefeuille des affaires extérieures où nul ne pouvait entrer en concours avec lui, mais encore pour assumer au préalable cette « dictature de velours » que fut sa présidence du gouvernement provisoire. A procéder autrement, M. Ch. Dupuis se fut condamné souvent dans le cours de son œuvre à des retours en arrière qui auraient rompu le développement : il nous eut privés de pages remarquables où aux emprunts excellents qu'il fait à ses illustres devanciers et qu'il signale toujours par les plus loyales références, il ajoute des touches très personnelles. Aucune ligne n'est inutile, aucun trait n'est superflu dans le tableau sobre et complet que l'auteur trace à loisir mais sans nulle longueur de la carrière impériale de Talleyrand et donne ce qu'il en faut connaître pour la pleine intelligence de son ministère en 1814. Comme dans l'exposition d'une pièce bien construite, tous les détails portent et préparent les péripéties du drame.

relief les défaillances de son caractère et la supériorité de son génie.

Même dans la carrière politique de Talleyrand — celle-là seule est en cause — il n'y a rien d'exemplaire que l'éclat et l'utilité de la politique dont la France recueillit le bénéfice et la perfection technique des moyens par lesquels Talleyrand sut la mener à bien : l'origine des services qu'il rendit est singulièrement suspecte et l'histoire des événements de sa vie qui le mirent en situation de les rendre est médiocrement édifiante.

Talleyrand a donné le plus funeste exemple aux ambitieux en mal d'un grand rôle à jouer : il a émis la prétention facile à reprendre, sinon à justifier, de donner satisfaction aux *vrais* intérêts de la France par une politique personnelle pratiquée en marge et à l'encontre de la politique officielle. La paix napoléonienne se révélait à ses yeux incompatible avec la paix européenne : Talleyrand, ministre de Napoléon, témoigna plus de zèle pour la paix européenne que pour la paix napoléonienne. Et, résultat paradoxal, ce sont ces voies singulièrement scabreuses qui, après la chute de l'Empire, lui ont permis de servir utilement son pays, c'est parce qu'il avait été le « diplomate conseil » à la fois patenté et secret d'Alexandre que Talleyrand a pu, dès l'entrée des alliés à Paris, défendre de plain-pied auprès de l'Europe la cause de la France; c'est elle qui a recueilli le fruit des services rendus par Talleyrand à l'étranger en trahissant Napoléon. Argument bien fait pour tenter les Talleyrand de l'avenir, émules du Prince de Bénévent au moins par les appétits et le manque de scrupules, mais dont l'heureux accident d'une prodigieuse réussite ne saurait généraliser la portée! Nul résultat, si brillant soit-il, ne couvre, même en politique, l'immoralité des moyens et ne laye la honte des trahisons.

Celle de Talleyrand n'est pas un de ces coups de tête éclatants et soudains, une de ces ruptures brusques précédées par quelques heures de dramatiques angoisses, qui sont les crimes passionnels de la politique et qui, tels ceux-ci, obtiennent du jury de l'histoire parfois un verdict négatif et presque toujours les circonstances atténuantes. La trahison de Talleyrand fut lente, réfléchie, sournoise, mûrement combinée et froidement exécutée.

Dès le lendemain de la paix d'Amiens, Talleyrand,

n'ayant pas le courage de compromettre sa situation vis-à-vis de Bonaparte par une insistance ouverte ou des conseils trop audacieux, jugea plus expédient de s'en tenir à l'action indirecte, détournée, insensible, qui essaierait de peser par le dehors pour retenir le premier consul, qui, en cas d'insuccès, dégagerait devant les cabinets étrangers la responsabilité du ministre, ennemi en même temps qu'instrument d'une politique violente et marquerait la première étape vers l'investissement par l'Europe de la situation à prendre en France en cas de chute de Bonaparte.

Sur cet homme qui n'est pas ambitieux seulement pour son pays, mais qui l'est aussi pour lui-même, M. Ch. Dupuis peut, sans sévérité excessive, porter ce jugement ferme :

S'il lui plaît de pousser l'art subtil de duper jusqu'à se duper soi-même, il excusera ses trahisons en se persuadant qu'il sert Napoléon, lorsqu'il contre-carre ses desseins et qu'il fait preuve de désintéressement lorsqu'il s'emploie à conjurer la catastrophe dont il pourrait bénéficier. En réalité il cherchera toujours à réserver ses chances à tout événement, hasardant plus du côté où semble se dessiner l'avenir tout en se gardant de l'autre. Il aura grand soin de ne pas laisser couper le câble doré qui l'attache à l'Empire et à l'Empereur; il se tiendra prêt seulement à le couper lui-même au moment où il risquerait d'être, par la chute, entraîné dans l'abîme.

Talleyrand ne fut pas le seul parmi les personnages de l'époque impériale qui prétendit, contre son maître, servir la France à sa manière. Il fut celui qui la servit effectivement à coup sûr de la façon la plus éminente, mais la supériorité de son talent, qui fit la gloire de sa carrière, le désigne entre tous aux sévérités de l'histoire et lorsqu'il s'agit de qualifier les imprudences d'une efficacité discutable d'un Caulaincourt, ou même la défection d'un soldat comme Marmont, ce n'est pas le mot de trahison qui vient nécessairement sous la plume. Comme Talleyrand pourtant, M. de Caulaincourt mit au service de l'Empereur une liberté d'allure extrême : il rêva de sauver Napoléon malgré lui et par la grâce de ses ennemis; pour obtenir le concours des Russes et des Autrichiens à l'entreprise de salut, il ne recula pas devant les plus étranges confidences. A Prague — forgeant lui-même pour son usage le mot célèbre de Talleyrand au baron de Gagern — il se déclara immédiatement « tout aussi *européen* dans les questions présentes » que son interlocuteur

pouvait l'être, partisan de la paix, représentant non des lubies de l'Empereur, mais de son intérêt véritable et de celui de la France. Mais nous sentons chez le duc de Vicence un dévouement sûr, exempt de vues d'intérêt personnel et nous aimons à lui trouver des excuses.

Lorsque Marmont, le 3 avril 1814, cède à l'invitation de M. de Montessuy de se ranger sous les drapeaux de la « bonne » cause française, il apaise sa conscience par le même raisonnement que Talleyrand : « Il s'excusa, dit M. Ch. Dupuis, de trahir Napoléon en se persuadant qu'il servait son pays. La gloire d'un grand rôle politique lui masqua la honte d'une félonie militaire. » Quelque dur que soit le nom mérité qu'il faut donner à l'acte même de Marmont, ne sommes-nous pas disposés néanmoins à faire bénéficier l'homme de quelques circonstances atténuantes?

C'est Marmont lui-même qui, dans ses mémoires et à propos précisément des événements d'Essonnes, rapporte une conversation, empreinte, dit-il, de « quelque chose de surnaturel et de prophétique » qu'il avait eue avec l'Empereur quelques mois auparavant, le 11 octobre 1813, pendant la campagne de Saxe. Napoléon — cette nuit là — aborda entre autres sujets la question de ses alliés : Il se plaignit de son beau-père l'Empereur François, et là-dessus il se jeta sur une distinction entre l'*homme de conscience* et *l'homme d'honneur*. Avec l'homme d'honneur, avec celui qui tient purement et simplement sa parole et ses engagements, on sait sur quoi compter, tandis qu'avec l'autre, avec l'homme de conscience qui fait ce qu'il croit être le mieux, on dépend de ses lumières et de son jugement. Et développant sa pensée : « Mon beau-père l'Empereur d'Autriche, disait-il, a fait ce qu'il a cru utile aux intérêts de ses peuples : c'est un honnête homme, un homme de conscience, mais ce n'est pas un homme d'honneur. Vous, par exemple (et il prenait le bras de Marmont), si l'ennemi ayant envahi la France et étant sur la hauteur de Montmartre, vous croyiez, même avec raison, que le salut du pays vous commandât de m'abandonner et que vous le fissiez, vous seriez un bon Français, un brave homme, un homme de conscience, et non un homme d'honneur. » Marmont fut peut-être un « homme de conscience » : qui oserait, sans rire, donner un pareil titre à M. de Talleyrand?

Mais homme perspicace, il le fut à un degré qui n'a pas été surpassé.

La tâche essentielle de la politique française est de parvenir à la clôture de la révolution : Talleyrand ménage le rapprochement de Siéyès et de Bonaparte et par là il est un des principaux artisans du coup d'État de brumaire et de la consolidation de la Révolution sur le terrain intérieur. Dans le domaine des relations extérieures la révolution française ne sera close que par la terminaison durable de la guerre. Le traité d'Amiens marque seulement une trêve : Bonaparte n'a pu conquérir la paix; peut-être est-il condamné par ses origines autant que par ses passions à ne la pouvoir jamais obtenir autrement que par les armes. Là est l'écueil sur lequel la puissance napoléonienne se brisera. Lors de son naufrage il faudra un pacificateur ayant à la fois la confiance de l'Europe et celle de la France. Talleyrand se réserve ce rôle. Il va manœuvrer en conséquence. D'abord il sert Napoléon en laissant voir à la dérobée quelques cartes aux adversaires de l'empereur, puis « renversant l'alternative du double jeu où il excelle » il se fait « le conseiller diplomatique de l'Europe en ayant soin de conserver quelque crédit auprès du maître secrètement desservi ». Patiemment Talleyrand prépare son avenir européen : à Presbourg, où, dans les négociations préliminaires, lié sur le fond par les ordres impériaux, il use de ménagements envers l'Autriche; à Tilsitt, où il témoigne des égards à la reine de Prusse; à Valençay, où il est l'hôte prévenant de Ferdinand et des enfants confiés à sa garde; à Erfurt, où il glisse entre le tsar et Napoléon sa politique européenne. Quand il a été remplacé par Champagny, il devient, avec l'entremise de Nesselrode, puis de Tchernitcheff, le « diplomate conseil » d'Alexandre.

La retraite de Russie, la campagne d'Allemagne justifient ses prévisions : c'est le commencement de la fin, dit-il, en regardant se dérouler sans surprise la route qui conduit Napoléon à la ruine et l'Europe à la paix. Le manège des alliés à Prague, à Francfort, à Châtillon ne lui donne pas le change : tout Paris s'imagine qu'il ne tient qu'à l'Empereur de conclure à des conditions inespérées qui eussent comporté le double bienfait de la paix et des limites naturelles; Talleyrand n'est pas dupe de ce jeu qui présente astucieusement à l'opinion les limites naturelles comme un trompe-l'œil destiné à déchaîner contre Napoléon les colères des partisans de la paix

et dès novembre 1813 il refuse l'offre compromettante que l'Empereur lui fait du portefeuille des Affaires Étrangères.

Comme il excella toujours à mesurer le possible et à tenir compte des intérêts d'autrui pour mieux assurer ceux qui le préoccupaient lui-même, à commencer par les siens, il ne se méprit pas sur les conditions de paix que la France pouvait espérer des alliés : la nécessité s'imposait d'acheter le pardon des ambitions démesurées et des conquêtes abusives d'hier par la bonne grâce des sacrifices inévitables de demain. Lorsque l'heure sera venue, il acceptera d'emblée le retour aux anciennes limites, sauf à tirer pour les intérêts français le meilleur parti de ces concessions.

Nul n'a moins que lui d'idées préconçues. Quand se présente la question essentielle du régime nouveau à introduire en France, Talleyrand pèse froidement les solutions possibles, sans animosité particulière pour le maître qu'il a trahi et par qui il a été humilié. Il constate l'état de l'opinion française ; elle est inerte, indécise, désireuse avant tout de la paix, soucieuse de trouver un gouvernement réparateur, mais « incapable d'en construire, même d'en imaginer un nouveau qui pût réunir la nation en un élan d'enthousiasme ou de satisfaction unanime ».

Mais aucun régime nouveau ne sera viable s'il ne rassure les intérêts inquiets : aussi le premier acte du Sénat réuni le 1er avril 1814 sous la présidence de Talleyrand est-il de décider que le Sénat et le Corps législatif feront partie intégrante de la Constitution projetée, que l'armée, les officiers et soldats en retraite et les veuves conserveront leurs grades, honneurs et pensions qu'il ne sera porté aucune atteinte à la dette publique, que les ventes des domaines nationaux seront irrévocablement maintenues, qu'aucun Français ne sera recherché pour les opinions politiques qu'il aura pu émettre, que la liberté des cultes et celle des consciences seront maintenues. Ainsi sera apaisée et ralliée au nouvel ordre politique l'immense foule des indifférents et des indécis, balancés entre le désir de la paix, le souci de leur tranquillité ou de la reprise d'opérations régulières et la crainte de voir remis en question et en péril par un retour d'ancien régime leurs droits, leurs habitudes et leurs propriétés.

Ces dons de clairvoyance, d'intelligence lucide et profonde sont servis par l'art de faire valoir tous les éléments des situations, de

leur adapter les moyens de la tactique la plus séduisante. On lira avec un extrême agrément les pages tout en nuances où M. Ch. Dupuis a retracé les entretiens mystérieux dans lesquels Aimée de Coigny plaidait auprès du prince de Bénévent la cause de Louis XVIII.

Elle s'imagine convertir un infidèle, tandis que Talleyrand saisit l'occasion qui s'offre à lui de prendre ses sûretés pour une éventualité douteuse.... Aimée de Coigny s'exalte et s'enivre de sa victoire. Talleyrand l'entretient du mieux qu'il peut dans son illusion; il a soin de ne pas se rendre du premier coup, il étale d'abord ses incertitudes, les difficultés, les solutions possibles, les objections personnelles qu'il faut écarter pour le rallier, puis, le jour où il feint de céder sans retour, il esquisse la procédure qu'il tient en réserve et qu'il suivra affectivement lorsque l'hypothèse viendra à se réaliser.

C'est que Talleyrand, connaissant où il peut aller, sait toujours aussi où il veut aller et sur quel thème l'ingéniosité de ses ressources aura à s'exercer. Dès que la coalition a fixé ses exigences au Congrès de Châtillon et que, le 3 mars 1814, le Conseil de Régence a exprimé à l'unanimité moins une voix l'avis de les accueillir, Talleyrand a arrêté les bases sur lesquelles il négociera la chute de Napoléon : il n'admettra aucune discussion qui puisse entamer les anciennes limites; il prendra l'offensive en vue de franchir ces anciennes limites en mettant en balance la valeur des territoires et le prix du nouveau régime pour le repos de l'Europe. Lorsque la question se pose de l'évacuation des forteresses rhénanes, Talleyrand les abandonne — ce qui implique le retour aux anciennes limites — mais avec l'intention de tirer parti de sa complaisance.

La porte ouverte à des concessions au delà des anciennes limites ne l'avait été par les alliés que pour masquer la retraite des bases de Francfort et pour hâter la défection de la France à la cause napoléonienne. La seule manière d'en profiter était de ne pas discuter le principe afin de se mettre en meilleure posture pour faire valoir la sécurité que donnaient les Bourbons et la sécurité qui leur était due.

C'est de ce prix que les divers ministres attachaient à la consolidation de la monarchie restaurée dans l'intérêt de l'Europe que Talleyrand tirera si merveilleux parti dans la discussion du traité du 30 mai 1814.

Talleyrand sait profiter des conjonctures et saisir l'occasion qui s'offre : il sait — chose plus rare — ne pas poursuivre celle qui se refuse. Lorsque, au retour du roi Louis XVIII, le premier rôle échappe à Talleyrand déçu, il ne prétend pas forcer la faveur royale. Confiné par la volonté de Louis XVIII, dans le département des relations extérieures, Talleyrand accepte de bonne grâce un rôle moindre que celui auquel il pensait avoir droit. Sa connaissance du cœur humain le dispense de compter sur la gratitude royale pour les services qu'il a rendus à la restauration de la monarchie. Ceux qu'il va rendre désormais à Louis XVIII, remarque finement M. Ch. Dupuis, permettront au roi de reconnaître et d'admirer en son ministre le reflet de ses pensées et l'instrument de sa propre habileté.

Talleyrand ne prétend pas asservir les destins ; il fait mieux ; il les redresse en paraissant les suivre.

La mesure, le tact, le goût de l'ordre, l'éminente modération de l'esprit sont le trait caractéristique de son génie[1].

Cette modération dresse bien vite contre Talleyrand les ambitieux et les impatients : que de fois son œuvre ne sera-t-elle pas entravée par les conseillers intempérants du roi et par le roi lui-même, qu'il cède aux sollicitations qui le pressent de revendiquer la plénitude de ses droits souverains, ou qu'il se livre à des effusions excessives de reconnaissance publique envers le prince régent d'Angleterre, toutes manifestations maladroites qui privent Talleyrand d'une partie des moyens dont il dispose auprès d'Alexandre.

Ce n'est pas rabaisser le mérite de Talleyrand que de reconnaître quelles faiblesses recèle toujours une coalition et quels avantages un adversaire habile peut tirer de ces faiblesses. N'en profite pas qui veut, surtout — et ce fut le cas pour celle qui abattit Napoléon —

1. Toute son œuvre en est imprégnée, qu'il s'agisse des questions extérieures ou du statut à donner au nouveau gouvernement de la France. Une constitution, c'est-à-dire un contrat définissant les droits respectifs du roi et de ses sujets, la division des pouvoirs entre diverses autorités dont aucune ne pourrait contraindre les autres et usurper la toute puissance, telles lui paraissent les conditions les plus propres à sauvegarder le respect des droits individuels et à préserver l'État des aventures et des désastres où mènent les ambitions sans contrepoids : la formule, subtilement dosée, qu'il présente à Monsieur, le 14 avril 1814 au soir, de la délibération du Sénat décidant de conférer au comte d'Artois la lieutenance générale du royaume, répond autant aux habitudes intellectuelles de Talleyrand qu'aux nécessités de la situation politique.

lorsque la coalition a mis à profit les leçons des fâcheuses expériences qui dans le passé l'ont désunie et lorsqu'une politique ferme ne néglige rien pour en resserrer les liens. Talleyrand remporta sur cette coalition des succès que le fâcheux retour de l'île d'Elbe ne parvint pas à effacer : ce n'est pas un médiocre titre d'honneur pour la politique britannique et pour Castlereagh que d'avoir su tenir tête tour à tour à la puissance napoléonienne et à l'habileté de Talleyrand et d'avoir maintenu groupés si longtemps les intérêts divergents des coalisés.

La politique de la Prusse était celle d'une maison rapace et sans scrupules; la politique de l'Autriche était celle d'un gouvernement qui cherchait par des expédients et des moyens sans envergure à éluder l'action de forces dont il sentait la puissance, mais qu'il craignait trop pour essayer de les comprendre et, par là, de les dominer; la politique de la Russie était celle d'un souverain positif et mystique, avide et magnanime, ambitieux de gloire pour lui-même et de gains pour son pays, épris à la fois de réalités et de formules. Seule la politique britannique était celle d'un grand État, consciente de ses intérêts essentiels, décidée à en assurer la satisfaction, à ne pas sacrifier le durable à de vaines satisfactions d'amour-propre, assez libérale d'ailleurs pour ne pas refuser de tenir compte des intérêts des autres dans la mesure où ils pourraient s'ajuster avec les intérêts de la Grande-Bretagne.

Castlereagh fut l'âme de la coalition. Il savait quels dangers menacent les coalitions, qu'elles ont tout à redouter des marchés séparés, que la crainte d'un danger commun est ce qui les cimente et qu'elles risquent d'autant plus de se dissoudre que le but poursuivi est plus proche. Familiarisé avec les mœurs du gouvernement parlementaire il n'ignorait rien des difficultés de l'action commune; il savait que dans un congrès comme dans une assemblée, le nombre des interlocuteurs ralentit la marche des discussions et que la multiplicité des intérêts particuliers en présence provoque des fissures où un adversaire sagace peut introduire habilement le coin qui fera éclater l'ensemble; il était trop avisé pour ne pas imaginer que la paix, même signée, pouvait être remise en question : un traité est bien précaire qui ne comporte pas de garanties d'exécution; il ne tenait pas l'exécution pour une simple question de procédure;

l'œuvre ne lui paraîtrait achevée qu'une fois établis les moyens destinés à en assurer la durée.

Castlereagh conforma sa conduite à ces vues. Il fit ajourner les questions de partage des conquêtes. Metternich hésitait : aborder la répartition du gain entre les partenaires, c'était risquer le conflit immédiat entre leurs idées opposées, mais l'ajourner c'était mettre en réserve un conflit plus grave pour les jours où les chances de la guerre et les hasards de la victoire auraient pu brouiller les titres. Alexandre se rangea à l'ajournement.

Castlereagh, par dessus tout, resserra la coalition : le traité de Chaumont, « mon traité » aimait-il à dire, fut son œuvre propre. Tous les traités particuliers des coalisés contenaient l'engagement pris par les alliés de ne pas traiter séparément de la paix avec l'ennemi commun, et cette clause dénonçait plutôt l'existence du péril auquel elle s'efforçait de remédier qu'elle n'avait en elle-même la vertu nécessaire pour vaincre les tentations. L'alliance générale de Chaumont noue le faisceau de telle sorte qu'aucune partie ne s'en puisse plus détacher. Il faut qu'elle assure la fin victorieuse de la guerre, qu'elle préside aux négociations de paix ; Castlereagh entend aussi qu'elle survive au traité et qu'elle garantisse le respect de ses dispositions.

Œuvre modeste et positive, où n'est pas affichée la prétention d'inaugurer une époque nouvelle dans les relations internationales, d'instaurer l'ère du droit et de faire régner la justice, ce fut une simple ligue des états vainqueurs pour la garantie de la paix et l'exécution des traités dictés aux vaincus.

Les événements ont prouvé son efficacité à assurer l'objet spécial qu'elle s'était proposé ; ils lui ont donné même une portée à laquelle elle ne prétendait pas dès l'abord : de cet instrument de la liquidation d'une grande crise il sortira une institution permanente, le directoire européen, dont elle contenait le germe.

Un moment Castlereagh put craindre que la politique personnelle de l'Empereur Alexandre ne vînt compromettre au profit de la France des Bourbons l'entente qu'il avait resserrée contre les ambitions révolutionnaires et impériales.

La fermeté de Castlereagh, servie d'ailleurs par l'intempérance maladroite des « ultras » qui vint refroidir les ardeurs de la généro-

sité d'Alexandre, maintint la coalition dans ses voies et confina le tsar dans les satisfactions d'amour-propre dont il était si friand.

L'Empereur de Russie n'entendait pas seulement s'affranchir, mais se poser en libérateur et protecteur de l'Europe. Il ne lui suffisait pas de vaincre; de sa victoire, qui l'étonnait un peu lui-même, il voulait faire un usage qui étonnât le monde; il entendait entrer dans Paris le premier des alliés et y recueillir les acclamations du peuple conquis par sa prestance et sa générosité comme la ville avait été conquise par ses armes. Il appartenait à cette catégorie d'hommes d'État, dont toutes les grandes crises de l'histoire semblent avoir porté un représentant sur la scène du monde, qui sont ambitieux de jouer un grand rôle et, plus encore, de paraître le jouer, qui sont plus soucieux de faire œuvre énorme que de faire œuvre utile, œuvre brillante plus qu'œuvre solide, et qui, désireux avant tout de voir placer leur nom au premier plan de l'histoire, oublient trop vite que celle-ci conserve plus longuement le souvenir des artisans modestes qui ont apporté une seule pierre à un édifice durable que celui des architectes hardis dont les plans grandioses n'ont pas été mis à l'épreuve de la construction. Quel beau rêve que d'apparaître dans Paris en « triomphateur, chef, guide et arbitre de l'Europe, dominant ses alliés, effacés ou absents, de sembler avoir tout décidé, tout réglé, tout apaisé, d'affirmer sa primauté dans le succès et dans la clémence, d'étaler également sa puissance et sa modération! » Attitude toujours pleine de dangers, d'ailleurs, pour l'œuvre commune : car « l'éclat du triomphe, l'indépendance des allures, l'affectation de la toute puissance » ne manquent jamais de provoquer chez les associés « quelque surprise, quelque mécontentement et quelque inquiétude ». « Je sais, dit un contemporain d'un de ces grands orgueilleux, je sais que, malgré les éloges qu'on prodigue à sa magnanimité, on regarde cependant d'un œil jaloux la manière dont cet allié des grandes puissances continentales paraît s'approprier la direction des transactions actuelles à Paris. » C'est ainsi qu'en 1814 le baron de Jacobi Kleist, ministre de Prusse à Londres, dans une lettre à sa Cour du 12 avril, dont M. Dupuis a reproduit quelques passages, notait l'impatience avec laquelle on suivait en Grande-Bretagne les manifestations de la vanité impériale.

Combien plus solide était cette politique anglaise dont M. Ch. Dupuis dépeint en traits vigoureux les caractères :

Si elle ne prétendait à aucune supériorité sur ses alliés, elle ne pouvait accepter d'être reléguée, ne fut-ce qu'en apparence, à la suite d'aucun. Si elle n'avait jamais refusé de partager le premier rang, elle ne pouvait consentir à paraitre au second. Elle n'avait pas fait la guerre par vanité ou recherche du triste prestige de la force; elle ne l'avait faite que pour y trouver la sauvegarde de ce qu'elle tenait pour ses intérêts essentiels. Elle prétendait garantir et garantir intégralement la satisfaction de ces intérêts.... Elle était persuadée qu'une grande indulgence des puissances alliées vis-à-vis du gouvernement français, loin de produire chez ce dernier une juste reconnaissance, risquerait d'augmenter au contraire l'amour-propre et la conviction de supériorité, que la nation française est en général si disposée de nourrir constamment eu égard aux nations étrangères. Elle n'admettait point que les intérêts les plus chers des puissances alliées le dussent céder dans cette occasion à la jouissance d'entendre prononcer des éloges magnifiques par rapport à leur magnanimité et à leur désintéressement vis-à-vis de la France. Il pouvait plaire à Alexandre d'affecter la magninimité et de se parer de désintéressement. Il ne fallait pas que ce fut au détriment des intérêts britanniques.

Ces intérêts, la politique de la Grande-Bretagne les sauvegarda pleinement. L'Union des coalisés se maintint pendant toutes les négociations de Paris.

Au début de mai 1814, les alliés, qui ont délibéré entre eux n'ont pu arriver à s'entendre sur le partage des territoires enlevés à la domination directe ou indirecte de la France, mais ils sont demeurés fidèles à l'esprit de Châtillon; ils persistent à opposer le bloc européen, c'est-à-dire le bloc des quatre usurpateurs de la direction de l'Europe, à la France isolée et tenue à l'écart, jusqu'au jour où les conflits entre vainqueurs seront réglés. Ils ont donc réglé d'abord entre eux et indépendamment des arrangements continentaux les conditions à imposer à la France.

Bien plus, les négociations de Paris se dérouleront en deux séries parallèles : le 10 mai, à la première conférence qui a lieu entre les ministres alliés et Talleyrand, celui-ci reçoit simultanément un projet des alliés pour les conditions de la paix générale, un projet de Castlereagh pour les conditions de paix spéciales à la Grande-Bretagne. La France devait accepter la paix anglaise en même temps que la paix européenne, ce qui signifiait : abandon à la Grande-Bretagne

des îles jugées nécessaires et des avantages requis au nom de l'intérêt colonial et de l'humanité. C'était le plan anglais qui s'exécutait à la lettre.

De cette situation désavantageuse, Talleyrand sut tirer le meilleur parti possible. Les alliés étaient irréductibles sur le chapitre des garanties territoriales : il n'y avait qu'à s'incliner. A cet égard le traité du 30 mai sera une amère désillusion pour les optimistes et les chimériques. En réalité la France devait s'estimer heureuse et pouvoir conserver ses frontières de 1792[1].

Les alliés eurent assez de sagesse politique pour ménager les susceptibilités de la France vaincue afin de rendre plus facile aux Bourbons l'affermissement d'une autorité dans laquelle ils voyaient à juste titre un gage de durée pour la paix restaurée.

Talleyrand exploita ces dispositions libérales pour obtenir des concessions touchant la question des œuvres d'art et surtout les questions pécuniaires.

Déchargée de tout règlement envers les États alliés, la France n'avait à payer que les sommes dues à des particuliers en vertu de contrats ou d'autres engagements formels conclus par les autorités françaises tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales : aucune indemnité de guerre n'était imposée à la France.

M. Ch. Dupuis est donc en droit de porter sur le traité de Paris ce jugement équitable :

> Le traité du 30 mai 1814 était honorable et bienfaisant. Talleyrand avait négocié en bon Français et en bon Européen. Il avait d'autant mieux servi la France qu'il s'était montré meilleur européen, qu'il avait défendu les intérêts de son pays avec le souci de les mettre en harmonie avec l'intérêt général.

Mais, dès qu'il achève le premier volume de cette œuvre si nourrie et si substantielle, le lecteur aperçoit clairement que le traité du 30 mai n'est pour Talleyrand qu'un point de départ. Le traité de Paris marque la clôture de l'ère révolutionnaire et impériale, celle

1. « C'est le grand mérite de Talleyrand d'avoir su voir les conditions nécessaires d'une paix indispensable au lieu de s'obstiner à la poursuite de l'impossible, d'avoir su adoucir les appréhensions et les méfiances des vainqueurs par la modération qui affirmait les intentions pacifiques de la France, de s'être fait par là des titres à obtenir sur d'autres points essentiels, des concessions précieuses ».

des ambitions de conquête et d'hégémonie qui ont conduit la France au bord du précipice : il annonce le retour aux saines traditions qui, au siècle précédent, se réclament des noms de Fleury et de Vergennes. De cette politique de modération Talleyrand sera le représentant inégalé.

Dès le printemps 1814 il a conçu son plan : c'est la solidité et la persistance de la coalition qui ont assuré sa victoire sur la France ; il faut affaiblir sa cohésion. Or les politiques que suivent les États se conditionnent d'une manière nécessaire. Si la faiblesse ne sert qu'à déchaîner les appétits des violents, la modération au contraire les brise et les rend sans objet; la force appelle la force; la modération exerce aussi une manière de contagion, mais salutaire. C'est seulement par la crainte de la France que l'alliance a pu être cimentée de façon à résister au choc des ambitions contraires qui la divisent; tout ce qui affaiblira cette crainte relâchera les liens de la coalition et mettra en question l'union des alliés, condition de l'efficacité de leur action. La complaisance de Talleyrand à accepter les conditions imposées à la France est donc d'abord et avant tout une suprême habileté politique.

Mais une politique qui se règle exclusivement sur les considérations de l'heure et ne prend pas quelque point d'appui permanent, est condamnée à être surprise et débordée par les événements. C'est précisément parce que l'œuvre des alliés ne repose que sur des considérations politiques qu'elle peut être remise en question.

La coalition a été au plus pressé : il fallait abattre Napoléon. L'Angleterre a groupé les efforts et les volontés vers cet objectif immédiat; elle ne s'est pas embarrassée de principes ; elle a appliqué à la coalition les leçons de l'expérience. Elle a estimé que les quatre puissances de premier rang qui ont fait la grande alliance dans l'intérêt de tous et qui en forment l'armature essentielle, doivent mener les affaires communes; elles sont suffisamment qualifiées pour le faire par la force qu'elles donnent à l'entreprise du salut général et par la conformité de leur esprit avec celui des autres confédérés. Les plénipotentiaires des Cours alliées ont donc déclaré à la première séance du Congrès de Châtillon, le 5 février, qu'ils se trouvent « chargés de traiter la paix avec la France au nom de l'Europe ne formant qu'un seul tout » et, un peu cavalièrement, ils

se sont portés forts de « l'accession de leurs alliés aux arrangements dont on sera convenu. Quelques semaines après, à Chaumont, les quatre n'invitent point les états secondaires à signer l'instrument du traité ou à y adhérer; enfin le 30 mai les mêmes états secondaires sont traités avec peu d'égards. Comme à Châtillon, comme à Chaumont, des raisons politiques sont à la source de cette décision en vertu de laquelle le traité leur est communiqué avec une note relevant que les Cours principales ont fait cette paix pour elles et pour leurs alliés et que les Cours qui n'ont pas signé la paix auront à produire leur acte d'accession au Congrès qui aura lieu ultérieurement.

La raison de cette procédure en apparence si dédaigneuse, dit M. Ch. Dupuis, était la même qui avait tenu les États secondaires à l'écart des négociations. Les quatre grandes puissances redoutaient les questions et l'immixtion de ces États dans leurs dissentiments. Elles espéraient se mettre d'accord sur tous les points avant l'ouverture du Congrès; elles comptaient en évitant jusque-là toute fissure par où pussent s'introduire es critiques et les réclamations des petits États, se trouver en mesure d'imposer aisément à tous leurs volontés sur l'attribution des dépouilles en même temps que sur la situation faite à la France.

Ces pures considérations politiques qui ont scellé l'alliance de Chaumont mais qui en ont tenu à l'écart les États secondaires, qui ont fait ajourner le partage des dépouilles mais qui n'ont pu fournir ni règle ni même de terrain d'entente pour procéder à ce partage, auront perdu singulièrement de leur valeur lorsque les nécessités du moment auront disparu, que le but commun aura été atteint et que les intérêts particuliers affranchis de la crainte du danger commun se retrouveront face à face, plus âpres, plus avides que jamais. Il faudra, au Congrès, justifier les solutions, les motiver, les colorer, les rapporter à une commune mesure : où trouver cette dernière sinon dans un principe?

Or, ce principe, Talleyrand l'a déjà proclamé; il en a usé pour restaurer la maison de France; il lui fera produire toutes ses conséquences sur le terrain des affaires extérieures : le principe de la légitimité peut seul assurer l'équitable répartition des parts et accomplir l'œuvre de justice. La France que les circonstances ont réduite à ne pouvoir prétendre à rien dans la distribution des lots

invoquera avec autorité « la justice qui est l'utilité de tous » : elle prendra figure d'arbitre, puisque, seule désintéressée, elle sera seule à même d'interpréter et d'appliquer sainement les principes. Elle regagnera en force morale tout ce qu'elle a perdu en force matérielle. Revenue de ses erreurs, dégrisée par la défaite de son ivresse dangereuse, elle recouvrera d'autant plus vite son prestige qu'elle n'a — M. Ch. Dupuis le souligne très heureusement — « jamais mis en la force tous ses espoirs et toutes ses pensées » et que, « même en cédant à l'entraînement passionné de la victoire, elle a cru travailler au bien de l'humanité ». Talleyrand, obstiné sceptique dans tout ce qui ne fut pas la conduite des affaires extérieures de la France, remportera à Vienne, grâce à la toute puissance d'une idée saine et juste, les succès qui immortalisent son nom : quinze ans plus tard, c'est encore au moyen d'un principe, le principe de non-intervention qu'il obtiendra de l'Europe assemblée à Londres l'assentiment à ses vues. Pour le plus grand bien de la France Talleyrand devient le champion de la force morale.

M. Ch. Dupuis a exposé de la façon la plus attachante comment la présentation aux négociateurs de Paris de propositions d'ordre général qu'il y a des raisons de croire d'origine française, permit à Talleyrand de s'affirmer « bon européen » pour mieux jouer son personnage de « bon français ». Parmi ces diverses propositions issues du « désir de rendre la paix féconde pour tous les peuples » et que M. Dupuis a eu le mérite d'exhumer des archives de Vienne, l'une d'entre elles, « la plus extraordinaire », motive en termes aussi mesurés que sagaces la condamnation de l'excès des armements. Cette proposition n'aboutit pas; M. Dupuis note, d'un mot d'une vérité permanente, les causes de l'échec :

> Le problème parut insoluble. Il eût fallu, en tout cas, pour en tenter la solution, un état d'esprit et des dispositions morales qui faisaient défaut chez la plupart des négociateurs de la paix.

Les autres de ces suggestions d'ordre général tirèrent plus efficacement profit des velleités généreuses qui ne manquent jamais de se manifester au lendemain de tous les grands bouleversements. Le traité de Paris du 30 mai 1814 par les dispositions qu'il contient concernant les droits de propriété des habitants des territoires cédés,

l'abolition des droits d'aubaine et de détraction, la liberté de navigation du Rhin et l'extension éventuelle de ce principe aux autres fleuves internationaux — (la proposition avait été présentée comme susceptible de s'étendre « à la totalité des fleuves ou rivières navigables dans tous les pays de la chrétienté en Europe ») —, l'abolition de la traite des noirs, mérite d'être considéré « comme le point de départ du mouvement qui devait, au XIXe siècle, élargir par de multiples conventions, le champ d'action bienfaisant du droit international ». En collaborant de cette façon active à cette œuvre Talleyrand retrouvait la veine de ses inspirations de jeunesse, au temps où ami de Dupont de Nemours et s'adonnant à l' « Economique », il s'affirmait « partisan décidé de la paix et des améliorations de la vie humaine ». Mais plus encore il préparait cette sorte de magistrature de la force morale qu'il allait exercer au Congrès de Vienne, « de cette véritable force morale, devait-il écrire dans sa lettre à Metternich du 19 décembre 1814, qui consiste dans la vertu » et qu'il oppose à « cette force éphémère et trompeuse que les passions produisent ».

Mais les œuvres marquées au coin de la modération, si bienfaisantes qu'elles puissent être, n'ont jamais eu le don de séduire les foules et n'ont jamais forcé la reconnaissance et l'admiration des masses.

L' « opinion publique » ne suivit pas, hélas! Talleyrand sur le terrain solide où il plaça la politique française, mais qui parut sans pittoresque au lendemain des magnificences impériales. Tout le siècle devait être un long duel entre la conception révolutionnaire de la politique française et la conception à laquelle Talleyrand avait donné une formule si mesurée, si ingénieuse et si fructueuse. Et dans ce duel la sagesse ne devait pas le plus souvent l'emporter. L'opinion, mal éclairée ou dévoyée, devait être profondément injuste pour « les traités de 1815 ».

G. GIDEL.

L'ISLAM ET LA POLITIQUE DES ALLIÉS

C'est l'amer privilège de trois nations occidentales, l'Angleterre, la France et l'Italie [1], de se voir constamment contraintes, quand il s'agit de l'Islam, d'examiner chaque problème à un double point de vue : local, d'administration intérieure, et général, de politique extérieure.

En tant que puissances colonisatrices, elles ont naturellement tendance à morceler *a priori* les questions musulmanes, pour les faire cadrer avec les moules spéciaux préparés par leurs administrations locales, suivant le degré d'assimilation sociale visé, colonies, protectorats, zones d'influence.

En tant que puissances métropolitaines, co-intéressées au maintien de l'équilibre méditerranéen, elles doivent, d'autre part, se préparer, de concert, à suivre une politique interalliée embrassant toute l'étendue du monde musulman, et excluant entre elles toute discorde. Faute de quoi, chacune d'elles se verrait impuissante à remédier aux incidents et troubles locaux qui se sont multipliés un peu partout depuis 1914, car ces incidents proviennent d'une transformation interne et générale de l'Islam, transformation qui dépasse de beaucoup le compartimentage factice et les cloisons dites étanches des frontières actuelles.

Diverses « réformes » sont en cours, la plupart imposées aux administrations locales par les métropoles, sous forme de décrets; elles visent à concilier les méthodes de gouvernement occidental avec les revendications sociales du monde musulman. Régime « constitutionnel » italien en Tripolitaine, réforme électorale en Algérie (et

1. Nous avons malheureusement peu d'indications sur la politique musulmane actuelle de la Russie : nous savons que les bolchevistes ont gardé à leur service les principaux spécialistes de l'ancien régime; et il est à présumer que d'ici peu, l'Angleterre devra atténuer la politique anti-russe qu'elle a suivie dans les pays musulmans de l'Asie antérieure.

bientôt en Tunisie), coopération franco-syrienne, compromis anglo-persan (et peut-être anglo-égyptien), constitution anglo-hindoue, régime néerlando-malais. Voilà bien des bouleversements administratifs en perspective. Chacune de ces réformes contient sa part de concessions équitables, et sa part de restrictions discrètes.

Ce n'est pas ici le lieu de les examiner en détail; le principal grief à leur adresser à toutes, c'est qu'elles s'ignorent réciproquement; chacune des puissances co-intéressées, Angleterre, France, Italie, a élaboré son programme local de réformes musulmanes, en se gardant bien de se concerter, au préalable, avec ses alliées et voisines. Prenons en exemple le nouveau régime italien en Tripolitaine : on s'accorde pour le juger comme très habilement dosé, répondant aux principales exigences de la situation islamique locale, droits électoraux, question linguistique, fonctions publiques et judiciaires. Soit, mais son défaut essentiel, son vice congénital, est de n'avoir pas été construit, « articulé, en liaison » avec les deux autres régimes européens limitrophes, français en Tunisie, anglais en Égypte. Tel quel, on peut lui prédire qu'il ne jouera pas avec toute la souplesse qu'en escompte l'Italie, car d'Alexandrie à Tunis, en passant par Djaraboub et Tripoli, la société musulmane fait bloc, ne connaît pas de frontières étanches, et l'Islam tripolitain est et sera, de plus en plus, *fonction* de ce que l'Islam égyptien et l'Islam tunisien deviendront. La même remarque vaut pour l'interdépendance des régimes futurs de la Syrie et de la Mésopotamie, de la Palestine et de l'Égypte, de la Mésopotamie et de la Perse, de la Perse et de l'Inde, voire même (à cause des pèlerins), de l'Arabie et de Java.

Il convient donc de noter avec soin la publication d'ouvrages susceptibles d'avertir à temps l'opinion européenne de la nécessité d'une politique musulmane interalliée, de l'imminent péril auquel s'expose toute réforme locale entreprise isolément.

Ce sont des milieux politiques italiens que parviennent les premiers cris d'alarme [1]. Le contact politique de l'Italie avec les choses d'Islam est plus neuf, et plus frais, moins « préjudicié » par le passé, que celui de l'Angleterre ou de la France; aussi la finesse

1. W. Barthold, en Russie, dès 1912, et le regretté Sir Mark Sykes († 1919), dont le rôle politique a été si méconnu en France (Voir *Revue du monde Musulman*, XXXVI, 15-22), avaient déjà signalé le danger.

italienne a-t-elle vu clair la première. Les « Notes » du professeur Carlo Nallino, de Rome, sur le « prétendu califat ottoman » [1], ont dressé, en pleine guerre, une magistrale esquisse du point de vue interallié, objectif et pratique, s'imposant pour la réorganisation en commun des territoires d'Islam après la guerre. Ce travail, d'une érudition historique impeccable, dénonce l'erreur d'optique fondamentale qui a défiguré la Communauté islamique aux yeux des diplomates européens, durant les négociations qu'ils ont menées avec les différents États musulmans, spécialement la Turquie, depuis 1774 [2]. Depuis le traité de Kutchuk-Kaïnardji, où l'adresse du comte de Saint-Priest sauvegarda les « droits spirituels » du sultan ottoman sur la Crimée devenue russe, les puissances européennes ont rivalisé pour fortifier, à leurs dépens, l'influence d'un mythe qu'elles s'étaient forgé, celui d'une « papauté » musulmane, d'une « puissance spirituelle unique » régentant toutes les consciences musulmanes par-dessus les frontières : mythe contraire, non seulement à l'enseignement constant des docteurs orthodoxes de l'Islam, mais aux intérêts les plus immédiats des puissances européennes colonisatrices.

Jamais la fiction *panislamique* ne serait née, à la fin du XIXe siècle, sans la complicité involontaire d'œuvres chrétiennes comme celles de l'arménien Mouradgea d'Ohsson (1788) et du grec Savvas Pacha (1898), assimilant sérieusement la structure du monde musulman à celle de la catholicité médiévale, l'*idjmâ* des ulémas aux conciles, et le sultan de Stamboul au pape de Rome.

*
* *

Presqu'en même temps que Nallino, un autre Italien, Enrico Insabato, écrivait un livre [3], vivant et sagace, sur l'aspect interallié de la question musulmane. Il ne faut pas y chercher l'érudition d'un Nallino, — ses références très sommaires aux sources arabes le prouvent, — mais la confirmation que son témoignage apporte à la

1. Nallino s'est servi du travail de Barthold.
2. *L'Islam et la politique des Alliés*, trad. Boisnard, chez Berger-Levrault, 1917 (parution retardée par la censure jusqu'en novembre 1919).
3. Éditées en italien, anglais et français.

thèse de Nallino n'en a que plus de valeur. Car Insabato connaît, par expérience intime et prolongée, les hommes et les choses de l'Islam, et, durant ses missions officieuses en Cyrénaïque et en Tripolitaine, il a travaillé efficacement à ménager, entre l'Italie, d'une part, les Senoussis et les Ibadis de l'autre, le rapprochement, l'entente qui a permis de faire succéder à l'état de guerre sainte, endémique depuis 1911, l'essai actuel de régime constitutionnel. S'il nous présente d'abord les antécédents historiques des diverses modes de groupement social en Islam, s'il glisse, çà et là, de fines remarques sur les méthodes administratives à améliorer, son livre fait réfléchir surtout et c'est là ce qui importe, à ce que les musulmans eux-mêmes attendent de nous, et d'eux-mêmes, à l'heure présente.

Les pages du début, sur l'Islam mystique, n'ont pas tiré parti des recherches récentes de Nicholson sur les origines, mais elles marquent excellemment le rôle actuel des congrégations musulmanes, dans la masse des croyants : le levain d'organisation qui fait lever la pâte sociale. Une congrégation, c'est la « mise en valeur d'une conquête spirituelle faite par un saint »; cela la réduit parfois à n'être qu'une société d'initiation purement littéraire comme les Stendhaliens ou la « Gobineau Verein »; mais elle devient parfois un ordre militant, comme les Senoussis (qu'Insabato décrit de première main), assez rapprochés d'une milice monastique chrétienne (Temple, Hôpital, Calatrava).

Ce qu'il dit ensuite des Ibadis ne touche guère qu'à la politique indigène italienne. Mais sa troisième partie, « le problème du Khalifat » replace le lecteur dans le vif de notre sujet. Insabato reprend la question où Nallino l'avait laissée; il est établi qu'en théorie sunnite, le khalife n'est qu'un administrateur, un tuteur pour la Communauté; il n'a qu'un pouvoir exécutif sans droit d'initiative législative ni judiciaire[1] : pareille initiative est réservée aux jurisconsultes, aux *ulémas*, corps indépendant et privé. Soit; mais puisque le khalife est un mandataire de confiance, il lui est loisible de tout modifier dans l'ordre des choses licites. Si son pouvoir spirituel sur les consciences est nul, comme l'ont rappelé Barthold et Nallino, son pouvoir temporel d'exécution peut, en revanche, déclencher tout

1. Tout au plus peut-il changer l'ordre des juridictions.

le mouvement des réformes administratives : refonte générale qui ne s'obtient, en occident, qu'au prix d'une révolution.

Insabato suggère[1] donc l'idée d'une entente politique entre les puissances occidentales visées, Angleterre, France, Italie, pour délimiter de concert les attributions pratiques d'un « Khalifat » musulman, destiné à servir de support, non pour les visées spirituelles d'une « papauté » musulmane, mais pour la réforme administrative graduelle et pacifique des contrées d'Islam qu'elles gouvernent.

Les idées de ce livre sur la future politique interalliée en Orient, sa « régénérescence au nom de l'Islam et par l'Islam », inspireront-elles des dirigeants européens durant les conférences de Londres? Ce qui est plus important, c'est de savoir jusqu'à quel point elles sont partagées par les leaders de l'opinion musulmane. Les sondages que j'ai pu pratiquer sur place, depuis des années, tant parmi les milieux dirigeants que dans la presse, me font lire avec quelque scepticisme la longue et curieuse lettre qu'Insabato publie comme appendice de son ouvrage; elle lui fut, nous dit-il, adressée par un notable musulman égyptien, son ami Mahmoud bey Sâlem el Arafâtî. Telle quelle, elle mérite une analyse : on y voit soutenir l'idée d'un khalifat unitaire, arabe, qoreïchite et mecquois, restreindre la dénomination de *dâr-el-islam*, « terre canoniquement musulmane » donc *inaliénable*, aux pays conquis par les quatre premiers Khalifes[2], abandonner le reste aux puissances étrangères en toute propriété, sauf Constantinople qu'il suffirait de neutraliser « comme Tanger ».

Il ne me paraît pas que l'opinion publique actuelle, dans les grands centres de l'Islam, puisse se résigner à un tel programme minimum. Si nous nous référons aux déclarations authentiques de ses leaders autorisés, dans la presse arabe, persane, hindi, turque, osmanli ou azéri, nous constatons que le grand mouvement d'union islamique instauré il y a trente ans par Djémal ed Dîne el Afghânî se poursuit; de toutes parts nous voyons un effort soutenu vers une réconciliation entre les sectes et rites de l'Islam, mais l'entente dogmatique n'est pas encore faite entre eux sur les devoirs d'obligation canonique, ni *à fortiori* sur les attributions théoriques qu'il conviendrait de réserver

1. Il semble que cela ait été essayé.
2. Arabie, Palestine, Mésopotamie, Perse, Égypte.

au chef éventuel de la Communauté musulmane, qu'il soit sultan, khalife, imâm ou mahdi.

Il se peut donc, qu'en attendant, plusieurs khalifats autonomes, correspondent à certains groupements traditionnels, se forment, — et qu'ils coexistent légitimement pendant quelque temps. En Islam, ce ne serait pas une chose inouïe[1]. C'est la doctrine commune du rite *zeïdite*, adoptée par certains docteurs sunnites pour démontrer la validité simultanée des actes souverains d'Ali et Moawiya de 657 à 661 ; et c'est un argument semblable qui sert aux juristes marocains pour justifier l'indépendance religieuse de leur sultan.

En second lieu, pour tout croyant sincère, la « terre d'Islam » englobe bien tout ce que la conquête musulmane a touché; le « regret de l'Andalousie » est, depuis quatre siècles, le signe distinctif du « patriotisme » des gens de Fez.

Quant à la neutralisation de Constantinople, les événements actuels attestent amplement que ce nœud de la question d'Orient ne saurait être tranché aussi aisément que l'imaginait le correspondant égyptien d'Insabato en 1917, — ni aussi rapidement que le proposent, en 1920, ces observateurs à longue portée qui suivent d'Amérique, sans broncher, les oscillations précipitées de l'équilibre européen.

LOUIS MASSIGNON.

1. Comme le grand schisme en Occident.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

POLITIQUE GÉNÉRALE. — LA GUERRE.

Charles Rist. — *La doctrine sociale de Lénine*, Paris, Sirey, 1 broch. in-8°, 1919.

M. Charles Rist, professeur à la Faculté de Paris, publie une brochure intitulée : *La doctrine sociale de Lénine*, qui a d'abord paru sous forme d'un article dans la *Revue d'Économie politique*. Cette brochure offre un vif intérêt par l'analyse que l'auteur y donne de la conception sociale et économique dont se réclame le dictateur actuel de la Russie. M. Rist reproduit un bon nombre de passages d'un petit ouvrage écrit par Lénine lui-même en avril 1917, trois mois avant de s'emparer du pouvoir et publié en allemand à Berne sous le titre : *L'État et la Révolution. La doctrine marxiste de l'État et les devoirs du prolétariat pendant la Révolution.*

Lénine se qualifie de *communiste*, en déclarant que le socialisme qui se borne à la socialisation des moyens de production n'est qu'une étape vers la phase supérieure de la « Société communiste ». Dans la description de cette phase supérieure, Lénine copie Bakounine et Kropotkine : développement inouï des forces productives par la suppression des capitalistes, inutilité de la contrainte soit pour obliger les hommes au travail, soit pour rationner leur consommation. Chacun travaillera suivant ses capacités, et prendra librement suivant ses besoins. Plus de délits, par conséquent plus d'État. Celui-ci doit-être « détruit, anéanti. Il faut le briser en morceaux, le faire disparaître de la face de la terre ».

Mais c'est là une simple vision du paradis futur. Lénine combat « la rêverie des anarchistes qui s'imaginent pouvoir entrer de plain-pied dans le communisme par la simple suppression de l'État. Entre cet idéal et la société actuelle, une étape est nécessaire : la dictature du prolétariat ! ». Ici nous nous rapprochons du bolchevisme. Quand le communisme sortira-t-il du capitalisme ? « Il s'agit là, écrit Lénine, d'un processus très lent, car on peut supposer que les hommes auront vite appris spontanément à travailler au profit de la collectivité, et à doubler par le simple amour du travail la productivité. Une chose plus immédiate, c'est la Révolution qui se fera, non avec des hommes imaginaires, mais avec les hommes tels qu'ils sont, lesquels ne peuvent se passer ni de soumission, ni de surveillance. » En d'autres termes, la Révolution ne supprimera pas l'État : elle remplacera un État par un autre : l'État bourgeois par la dictature révolutionnaire du

prolétariat. L'État du prolétariat armé et organisé en classe dominante est un État dans toute la force du terme, pourvu de tous les attributs que ce mot comporte. Or, l'essence de ces attributs de l'État, écrit Lénine, c'est l'oppression d'une classe par une autre. L'État futur ne cherchera à établir ni un régime libre ni un régime juste : il réclamera « le contrôle le plus sévère de la mesure du travail et de la consommation ». Pour cela le contrôle doit commencer par l'expropriation des capitalistes par les ouvriers et doit être exercé exclusivement par les ouvriers armés. Tous les citoyens deviennent ainsi employés et ouvriers du grand syndicat d'État. Il s'agit seulement que tous travaillent également avec rémunération égale. On y parviendra en maintenant dans les ateliers la discipline de fer la plus stricte.... Il faut apprendre à unir le démocratisme orageux de meetings des classes ouvrières, s'épanchant par des rives comme une inondation de printemps, avec la soumission sans conteste pendant le temps de travail à la volonté d'une seule personne : le directeur soviétiste.

Le contrôle de celui-ci, écrit l'auteur, sera la plus simple des besognes. « Il se réduit aux opérations les plus élémentaires de comptabilité accessible à tout homme ayant l'éducation scolaire rudimentaire, aux quatre règles de l'arithmétique! Tous les membres de la société peuvent y prendre part à tour de rôle! »

On sait comment l'application de ces principes a réussi dans les usines bolchevisques qui ont dû fermer, faute d'entrepreneur et d'ingénieur, pour combiner et diriger la production, conditions essentielles dont pas plus le Lénisme que le Marxisme ne tiennent compte dans leurs thèses chimériques.

Celle de Lénine a le mérite d'être franche dans ses conclusions actuelles : le remplacement de l'oppression dite bourgeoise par l'oppression du prolétariat armé.

On en revient toujours ainsi au dogme de la lutte de classe considérée comme le fondement essentiel de l'organisation sociale et qui n'est qu'une simple image empruntée au régime de guerre parmi les hommes. L'idéal de la civilisation n'est pas là. Il est dans la coopération qui n'exclut pas la concurrence, mais qui supprime la violence et la fraude. Comme le dit justement M. Rist, « si l'on veut rénover le présent, c'est pour que l'avenir se distingue du passé et s'en distingue en l'améliorant ». On ne l'améliore pas en revenant, sous prétexte de continuité historique, aux pires excès de la sauvagerie primitive. Ici cette sauvagerie croit pouvoir s'appliquer — et c'est ce qui fait sa force momentanée — à la prise de possession des fruits d'une civilisation relativement avancée, dénommée civilisation bourgeoise : « La bourgeoisie étant définie une minorité de gens qui jouissent et exploitent le nouveau régime, sera donc une majorité qui jouira et exploitera. Plus un peuple auquel on offre un tel appât sera retardé dans sa culture, et primitif dans ses instincts, plus il aura souffert auparavant d'une

exploitation gouvernementale brutale, plus aussi ce programme peut compter sur le succès, plus il s'accompagnera de cruauté et d'injustice. Pour lui la doctrine sera un instrument efficace de démagogie. »

Celle qui existe en Russie n'a guère de rapport avec la vision théorique de communisme produite par Bakounine, Kropotkine et Lénine. Elle est un État révolutionnaire qui n'a vécu que par la violence et qui mourra d'épuisement s'il ne se transforme pas lui même, après avoir voulu ruiner l'intelligence et l'individualisme, en État respectant l'individualisme et l'intelligence, c'est-à-dire un État dit bourgeois. Mais que de sang, de richesses, de fruits de la civilisation aura coûté le Léninisme!

E. d'EICHTHAL.

Jean Maxe. — *De Zimmerwald au bolchevisme, ou le triomphe du Marxisme pangermaniste*, 1 vol. in-8 de 300 p., Paris, Bossard, 1920.

L'auteur a voulu établir, entre les événements qui, depuis près de six ans bouleversent le monde, un lien : celui des menées internationalistes. Il les prend à leur point de départ : la volonté maintes fois manifestée par les socialistes de répondre à une déclaration de guerre par la grève générale. Il en souligne l'échec momentané, en 1914, — de part et d'autre — les socialistes français et allemands votent les crédits de guerre. Et il nous fait assister, presque aussitôt, au regain de l'internationale, sous les aspects du défaitisme.

Dès septembre 1915, des Français et des Allemands, en pleine lutte, se rencontrent à Zimmerwald et proclament « le caractère nettement impérialiste de la guerre »; qui serait l'œuvre, internationale, elle aussi, des capitalistes. Ainsi l'on déplore, d'accord, le fardeau des responsabilités effroyables accumulées sur l'Allemagne seule. Or, sait-on quelles signatures figurent au bas du manifeste de Zimmerwald? Trotsky, Lénine.... L'idée est semée, elle fructifiera. Et, fait remarquable que souligne l'auteur, dès 1917 — l'année du défaitisme — les internationalistes signalaient le rôle considérable que les deux chefs révolutionnaires russes étaient appelés à jouer. Ce qu'ils ne disaient pas, c'est que Lénine et Trotsky étaient à la solde du kaiser.

Ainsi se transmet, grandissant de l'Allemagne à la Russie, le mouvement anarchiste, canalisé à sa source par la puissante autorité prussienne, pour se répandre avec une vitesse inouïe dans les pays slaves — dès longtemps préparés à la contagion. La défection des armées russes vient ici compléter la trahison de certains chefs, également détournés par Berlin. Et Ludendorff, dans ses *Mémoires*, a déclaré que seule l'absence d'attaque russe, au printemps de 1917, avait sauvé l'Allemagne. Autant s'est affirmée en France l'opposition entre la défense nationale et le bolchevisme, autant, sous la même apparence d'opposition, la Prusse a maintenu le contact entre le militarisme et le spartakisme. M. Jean Maxe a parfaitement mis en

valeur cette politique paradoxale dont les derniers événements sont les redoutables fruits. Et il est à souhaiter que, enfin éclairés nous sachions y faire obstacle.

E. C.

Th. Ruyssen. — *De la guerre au droit*, 1 vol. in-8, de 300 p., Paris, Alcan, 1920.

C'est tout le programme de la civilisation que M. Th. Ruyssen a résumé dans le titre de son ouvrage, un programme chargé dont chaque guerre, plus terrible que les précédentes, fait espérer la réalisation. Mais les guerres se succèdent, le droit semble se confiner aux nimbes de la théorie et la civilisation, au total, n'y trouve pas son compte.

Malgré ce bilan déplorable, le savant professeur de la Faculté des Lettres de Bordeaux estime que l'efficacité présente des Conférences de la Paix ne constitue pas une faillite. L'opposition de la force et du droit, qui semble logique, n'est pas absolue : le droit peut résulter « de la réaction énergique de la conscience collective contre les actes individuels qu'elle ne peut tolérer », et l'on voit alors des nations s'unir mais par de grandes idées pour mettre leurs forces contre le perturbateur du droit, au service de ce droit. Ainsi la force, à son tour, devient source de droit.

Reconnaissons avec l'auteur que cette pénétration de la guerre par le droit est, dans l'histoire, un fait tardif. Pourtant, peu à peu, un droit de la guerre s'est constitué et la guerre a « ses lois » — qui, même violées, subsistent. Et il est bien remarquable de voir les Allemands pendant toute la guerre, au moment même qu'ils violent les lois, affecter de prendre à témoin l'opinion du monde pour en obtenir un bill d'indemnité. Mais cette soif de considération n'enlève pas à la guerre son caractère fatal. On l'entourera de plus en plus d'un appareil juridique, on ne la supprimera pas. Les causes du conflit, de plus en plus se réduiront à des compétitions économiques. Ainsi par un long circuit, partie du conflit entre cannibales également soucieux d'assurer leur nourriture, la guerre s'affirmera au XXe siècle le seul moyen de choisir, entre deux nations rivales, celle qui mangera l'autre.

Telle est, sous une forme schématisée, la conclusion darwinienne, et un peu décevante, de l'auteur. Ou du moins sa conclusion provisoire : car il a foi dans la Société des Nations pour rendre obligatoire le respect que la force doit au droit.

...Oui, mais à condition que le droit dispose officiellement à son tour, des canons et des mitrailleuses dont la force a tiré jusqu'ici le plus clair de ses arguments. Ultima ratio....

E. C.

G. Young. — *The new Germany*. London, Constable, 1 vol. in-8° de XII-333 p., 1920.

M. G. Young est le correspondant, en Allemagne, des *Daily News*. Il

connaît bien le pays, où il a longtemps résidé. L'armistice à peine signé, il y est revenu pour renseigner les lecteurs du grand quotidien anglais sur ce qui s'y passait. Il a beaucoup observé; il a vu beaucoup de choses; il a la curiosité naturelle et l'audace du reporter, qui l'ont entraîné parfois dans des aventures presque périlleuses. Qu'on se reporte, pour en juger, au récit du voyage mouvementé qu'il risqua, de Berlin à Munich, en pleine insurrection spartakiste. Les pages qu'il nous livre sont intéressantes à lire, comme toutes celles où l'on trouve des impressions vécues. Elles ne donnent point une vue nette ni décisive des choses. L'auteur est trop près du tumulte pour juger attentivement. Il a aussi ses préjugés personnels, qui sont très encombrants. Le titre seul du livre nous les dénonce : *La nouvelle Allemagne*. M. Young veut trouver, chez nos ennemis, les preuves d'une rénovation. Il ne veut pas que l'Allemagne d'aujourd'hui ressemble à celle d'hier. Il appartient au groupe, nombreux dans son pays, qui s'imagine que le traumatisme de la guerre a changé l'Allemand. A ce point de vue, ces pages sont précieuses. Si l'on y discerne fort mal les apparences réelles de la nouvelle Allemagne, on y voit, en revanche, très clairement, les illusions qu'un Anglais de la nuance social-pacifiste peut se faire sur son compte. M. Young ne saisit pas, par exemple, l'ironie déconcertante de l'article 4 de la Constitution du 11 août 1919 incorporant dans la loi constitutionnelle allemande les principes généralement admis du droit international (p. 236); il s'imagine qu'une Allemagne introduite *bona fide* dans une Ligue des Nations accueillante à tous y serait devenue aussitôt une sociétaire loyale et probe (p. 237); il ne comprend pas que la désillusion des Allemands sur ce point, comme sur le traité de paix tout entier, est née de l'espoir qu'ils avaient conçu d'esquiver toutes pertes, toutes responsabilités, toutes réparations en se jetant à plat ventre devant les nouveaux principes (p. 238). Manœuvre enfantine, qui ne dérouterait pas l'expérience politique d'un roi nègre, mais qui satisfait à l'idéalisme ignorant et béat de certains philosophes politiques. On en verra bien d'autres dans ce livre. Il a été achevé à la Noël de 1919. Depuis cette date, l'auteur a pu faire, sur la bonne foi allemande, quelques observations complémentaires qui modifieront peut-être ses idées.

Paul Gentizon. — *L'armée allemande depuis la défaite*, 1 vol. in-16 de 214 pages, Paris, Payot, 1920.

P. Gentizon fut l'un des premiers Français qui, au lendemain de l'armistice, purent gagner Berlin. Après avoir assisté, en spectateur attentif, à la révolution, il a suivi au jour le jour la vie de la nouvelle république. Ses impressions avaient été résumées déjà dans deux volumes d'un intérêt passionnant. Il vient de faire paraître une étude consacrée plus spécialement à l'armée.

Un portrait s'y détache au premier plan, celui du ministre de la défense nationale. Singulière figure, et combien représentative! avec l'apparence

débonnaire d'un « Herr Professor », Noske manifeste dans la conduite de sa politique les deux caractères d'action brutale et d'obstination froide qu'il a conservés de son ancien métier de bûcheron. Il est avant tout un réaliste et n'a pas hésité, lui social démocrate, à faire appel, pour la reconstitution de l'armée, à l'ancien corps d'officiers dont les sympathies monarchistes étaient notoires. La Reichswehr est sortie de cette collaboration et c'est une force avec laquelle on doit compter. Que vaut son esprit? On pouvait prévoir quelles tendances extrêmes s'y opposeraient; aussi bien, les faits ont-ils déjà répondu. En admettant avec P. Gentizon, que la force militaire allemande constitue surtout, pour le présent, un instrument de réaction intérieure aux mains de la caste militaire, la menace, pour être indirecte, n'en subsiste pas moins et ne saurait nous laisser indifférents.

Lisez les développements consacrés à la Reichswehr et à toutes les formations aux étiquettes variées destinées à l'étayer et éventuellement à la renforcer; reportez-vous ensuite au traité de Versailles dont les principales clauses militaires ont été annexées au volume et vous apprécierez comme il convient la prudente fermeté de notre gouvernement.

Fernand Engerand, député du Calvados. — *La bataille de la frontière, 1914. Briey*. Paris, 1 vol. in-8 de XVIV-243 p., « Éditions Bossard ». 1920.

Dans une nouvelle étude, qui se rattache étroitement à un premier ouvrage, *Le secret de la Frontière. Charleroi*, publié pendant la guerre, M. Engerand nous expose un deuxième épisode de la bataille de la frontière. Son livre, écrit à l'occasion de l'incident parlementaire de Briey, n'est nullement un exposé polémique de la mystérieuse affaire qui émut en son temps l'opinion. Mais on se souvient que la commission d'enquête, instituée par la Chambre des députés pour établir la vérité, avait vu rapidement son rôle prendre une ampleur imprévue : pour expliquer Briey, il fallait connaître le plan de concentration et les plans d'opérations successifs. M. F. Engerand, en sa qualité de rapporteur, eut ainsi entre les mains des documents de première valeur; il s'est borné, dans son livre, à les mettre en lumière et à coordonner les faits.

Il est hors de doute que l'importance du bassin de Briey, qui frappait les esprits dès 1915, n'était pas apparue aussi nettement, avant les hostilités, aux théoriciens d'une guerre courte. Au surplus, cette région, placée sous la menace immédiate du canon de Metz, était-elle défendable, alors que le retard inévitable de notre concentration nous obligeait à reporter notre frontière militaire sur les Hauts de Meuse? On en peut douter. Que nous n'ayons pas voulu ou pas pu défendre Briey, il semble bien qu'à l'origine, l'ennemi n'ait pas fait preuve de prévoyance. C'est ainsi que, par un hasard étrange, la région faillit devenir le théâtre d'une action puissante que notre haut commandement voulait diriger contre le centre allemand.

M. F. Engerand s'est attaché à restituer leur véritable physionomie aux opérations qui se déroulèrent entre Meuse et Moselle. Son exposé passion-

nera ceux qui vécurent dans cette région les dures journées des 22 et 24 août 1914; il ne peut manquer d'intéresser en outre tous les Français instruits qui, cherchant dans le passé une leçon pour l'avenir, demandent avant tout à l'histoire d'être impartiale. A. D.

Erich von Falkenhayn général de l'infanterie. — *Le commandement suprême de l'armée allemande : 1914-1916, et les decisions essentielles.* Traduction et avertissement par le général de division A. Niessel, 1 vol. in-8° de IX-233 pages, Paris, Lavauzelle, 1920.

Du 14 septembre 1914 au 28 août 1916, c'est-à-dire de la Marne à la Somme, le général von Falkenhayn a rempli les fonctions de chef de l'état-major général des armées en campagne. Cet emploi avait chez nos ennemis une importance exceptionnelle puisque son titulaire, établissant au nom de l'empereur les ordres d'opérations, exerçait en fait le commandement suprême des armées. On s'explique que ceux qui durent, au cours des hostilités, assumer une pareille responsabilité, se soient hâtés de prendre position, pour tenter d'influencer le jugement que l'histoire est appelée à prononcer sur leur personne et sur leur politique. On s'explique aussi que le livre de Falkenhayn, après celui de Lüdendorff, l'éminence grise de Hindenbourg, soit d'abord un plaidoyer. Plaidoyer personnel, par lequel l'auteur tente de justifier son action, dominée par le souci d'user l'ennemi en économisant ses propres forces, plaidoyer en faveur du peuple allemand, injustement attaqué mais tenant tête à une meute d'ennemis malgré son « infériorité de moyens ».

Cette réserve inévitable faite, il faut reconnaître que le livre du général Falkenhayn présente un intérêt de premier ordre. Il nous initie aux considérations qui ont motivé les « décisions essentielles du haut commandement » : l'Allemand est resté le psychologue médiocre, constructeur de systèmes, porté aux conceptions *a priori*; on lira à ce sujet le fameux rapport présenté à l'Empereur vers Noël 1915 et qui concluait à la guerre sous-marine sans merci et à une offensive sur Verdun. Il nous fait connaître en outre l'attitude de l'Allemagne à l'égard de ses alliés, et en particulier du « brillant second », attitude caractérisée par un égoïsme féroce et dont le spectacle serait bien fait pour décourager les bonnes volontés à venir. Enfin nous assistons aux conflits qui vinrent entraver l'œuvre de la « direction suprême » : lutte avec le pouvoir civil représenté par le chancelier de l'empire, conflits avec les subordonnés, commandants de groupes d'armée et surtout commandant du front est.

Le général A. Niessel s'est attaché dans sa traduction à serrer de très près le texte de manière à nous restituer, dans toute son intégrité, la pensée de l'auteur. La lecture de cet important document nous fera mieux apprécier la valeur de l'effort que la France eut à fournir, pour permettre l'intervention efficace de ses alliés, effort qui, on le verra, ne fut pas sans exciter l'admiration respectueuse de nos ennemis. A. D.

C. Pfister. — *Comment et pourquoi l'Alsace s'est donnée à la France? Comment et pourquoi la République de Mulhouse s'est donnée à la France?* 2 vol. de 62 et 62 p., petit in-16, Berger-Levrault.

C'est en historien scrupuleux, amoureux de sa petite patrie, que M. Pfister a retracé, pour ses compatriotes retrouvés comme aussi pour l'ensemble des Français, les origines du rattachement de l'Alsace à la France, du rattachement plus récent, mais aussi volontaire, de Mulhouse à l'Alsace française. Les Allemands avaient faussé l'histoire au point de présenter les traités de Westphalie comme un premier traité de Francfort conclu à leur détriment tout aussi violemment que celui que nous infligea Bismarck. Rien n'est moins exact; ce n'est pas ici qu'il y a lieu de rappeler quelle était l'Alsace du XVIIe siècle et combien vagues les liens qui la retenaient dans l'Empire, quand Mazarin les rompit. Ceux qui la rattachèrent à la France ne furent pas beaucoup plus étroits. Mais tout en continuant à parler son dialecte germanisé depuis des siècles, le cœur de l'Alsacien se francisa très vite au point qu'en 1789, en pleine liberté, l'Alsace fit l'abandon de ses privilèges provinciaux pour s'agréger plus étroitement à la communauté française.

Et n'est-ce pas également en pleine liberté, que la république de Mulhouse, unie à la Suisse depuis plus de deux siècles, se prononça le 4 janvier 1798 en faveur de son incorporation à la France? A cette aurore du XIXe siècle, au lendemain des premières victoires de Bonaparte, les bourgeois de Mulhouse comprenaient que l'heure des municipes indépendants était passée; il ne se présenta aucun d'entre eux pour proposer un rattachement à l'Allemagne; pendant soixante-douze ans, jamais aucun regret d'être devenu français ne se fit entendre dans la ville industrielle, bien au contraire.

G. Goyau. — *L'Église libre dans l'Europe libre*, 1 vol. in-16 de 238 p., Paris, Perrin, 1920.

L'Europe est libérée du joug que l'Allemagne faisait peser sur elle; du même coup l'Église a rejeté le joug autrichien, car c'est une véritable emprise que la monarchie des Habsbourg avait mise sur la Papauté depuis plus d'un siècle. Telle est l'essence de la thèse de M. Goyau, brillamment exposée dans ces quelques pages qui placent sous une lumière originale et curieuse la question si débattue et si délicate du rôle politique de l'Église dans l'Europe contemporaine. M. Goyau déjà dans maints volumes, a élucidé plusieurs points du problème, notamment dans l'*Allemagne religieuse*. Mais la guerre modifie la situation et fait apparaître les rapports des puissances entre elles sous un jour nouveau. Aux yeux du plus grand nombre, l'Église se trouve parmi les vaincus de la guerre; le Pontife suprême passe d'ailleurs — injustement sans doute — pour avoir souhaité la victoire des empires centraux; l'Entente quoique comptant au moins

trois grandes nations catholiques n'a pas daigné faire au Saint-Siège l'aumône d'une place dans la société des nations.... M. G. voit les choses sous un tout autre angle : non seulement le triomphe de l'esprit sur la matière associe l'Église à la victoire, mais encore cette victoire offre à l'Église un nouveau champ très vaste à cultiver : M. G. parcourt cet héritage et nous en montre la richesse : l'Autriche qui passait pour la nation la plus catholique de l'Europe n'a cessé de compromettre l'œuvre du Saint-Siège ou de la contrecarrer.

En dépit des apparences le gouvernement viennois était resté de tendances joséphistes, et l'Église n'y était choyée qu'en tant qu'instrument de règne : Léopold II, en 1792, considérait d'abord le prêtre comme « un fonctionnaire de l'État »; François-Joseph n'avait pas d'autre conception : il aimait à répéter ce mot d'un autre de ses prédécesseurs : « Nous sommes solidaires, Très Saint-Père; c'est moi qui vous protège. » Or cette protection fut souvent d'autant plus lourde au Saint-Siège qu'il ne pouvait ouvertement l'écarter. Et c'était en 1914 comme en 1760 : il ne restait d'autre ressource au Pape que « d'obéir avec le moins d'humiliation possible à la loi du plus fort et du plus habile ».

Cependant, parmi les membres du clergé de la monarchie dualiste, nombreux étaient ceux qui refusaient de prendre à Vienne le mot d'ordre de leur conduite. Tant en Croatie-Slovanie, qu'en Bohême ou en Transylvanie l'Église n'était pas unanime à soutenir la domination habsbourgeoise. C'est pécher par ignorance que soutenir comme on l'a trop souvent fait en France que les dalmates et leurs frères sud-slaves par exemple ne courbaient le front que par soumission religieuse : le cas de Strossmayer n'est pas unique; M. G. Goyau montre l'activité de ses émules. Or cette activité si désagréable à Vienne était toujours signalée à Rome où l'on demandait de sévir; et le Saint-Siège, s'il se refusait à émettre des blâmes formels, devait trop souvent se résigner à recommander la fidélité à César....

Mais ce qui est pire encore, quand Rome pour ramener au bercail catholique des brebis du troupeau orthodoxe, s'apprêtait à autoriser les offices en langue slave, c'est de Vienne que surgissait une opposition formelle : c'est à Vienne qu'on combattait un concordat serbe : « Toujours, l'Autriche s'est efforcée d'empêcher un rapprochement entre Rome et Saint-Pétersbourg, j'en ai les preuves positives », déclarait Rampolla à un de nos chargés d'affaires.

Le Saint-Siège, contrairement aux opinions reçues, ne peut donc que gagner à la disparition des Habsbourg; a-t-il quelque chose à perdre à la chute des Romanov et des Hohenzollern? il n'y paraît pas davantage; l'Église russe a perdu son chef, et dans l'anarchie générale qui a bouleversé depuis trois ans l'ancien empire, elle a perdu la plus grande part de son autorité; pourquoi l'Église catholique, si elle fait preuve de prudence, ne recueillerait-elle pas une partie de l'héritage? déjà la Pologne, enfin

libre, a pu renouer des traditions toujours entravées naguère par le tsarisme....

Et en Allemagne même, où les catholiques du Centre si disciplinés, sous la férule d'Erzberger, déclaraient au monde que la défaite des Empires austro-allemands entraîneraient la ruine de l'Église, celle-ci eût-elle tant à se louer depuis cinquante ans de l'autocrate luthérien? Où donc Pie X trouva-t-il une opposition qu'il ne put vaincre dans ses mesures de redressement dogmatique, sinon dans le pays de l'ex-chancelier Hellferich?

La thèse vaticane du triomphe de la force morale sur la force matérielle, n'est-ce pas la thèse même de l'Entente, comme ce fut d'ailleurs l'immuable principe de l'Église? son succès en établissant la liberté de l'Europe et du monde ne peut que garantir la liberté de l'Église. Mais comme l'a remarqué M. Goyau, et comme il est bon de le relever ici, la mort de L. Renault a privé l'Église d'un habile défenseur; à la conférence de la Paix, qui donc en 1899 fit substituer le mot: « Puissance » à celui d' « État » d'abord proposé, sinon notre éminent maître, voulant réserver par cette substitution une place au Saint-Siège. En 1919 la place est restée vide, car le mot « État » fut imposé pour spécifier les personnes morales susceptibles d'adhérer un jour à la Société des nations. Que « l'une des plus hautes Puissances morales qui soit au monde » soit écartée de cet aréopage, c'est une anomalie, que, vraisemblablement, le temps ne ratifiera pas.

PIERRE RAIN.

G. Hanotaux. — *L'Aisne pendant la grande guerre* (collection: la France dévastée). 1 vol. de 120 p. in-16, et 1 carte hors texte, Paris, F. Alcan.

Formée de plusieurs études distinctes, ce petit volume est intéressant à lire, parce qu'on y sent l'amour particulier de l'auteur pour le coin de terre qui l'a vu naître.

De la terre de son jardin de Pargnan, l'historien de la France contemporaine « domine les trois routes qui conduisent aux trois métropoles, Soissons, Laon et Reims ».

Ce nœud de grandes communications a donc toujours été le théâtre des Batailles de France depuis César jusqu'à Napoléon et à Foch. Aussi l'Aisne fut-il le département le plus maltraité par la guerre. Du nord au sud, de Château-Thierry à Hirson, chaque village y est atteint, plus d'à moitié détruit.

Ce petit livre édité sous le patronage du comité France-Amérique, ne saurait être trop répandu outre-mer; il rafraichira les mémoires, il rappellera à ceux qui sont tentés de l'oublier les souffrances endurées et les incitera peut-être à se montrer plus secourables politiquement, à ceux qui s'efforcent d'éviter le retour d'une pareille lutte au plein cœur de la France.

P. R.

F. Charles Roux. — *L'expédition des Dardanelles au jour le jour*, 1 vol. petit in-8° de 350 p., Paris, Colin.

Quand M. Charles Roux, qui était alors secrétaire de l'ambassade française à Saint-Pétersbourg, nous donnait sur « Alexandre II, Gortchakof et Napoléon III » une des pages diplomatiques les plus délicatement fouillées qui aient paru depuis vingt ans, on l'eût fort surpris si on lui eut prédit qu'il deviendrait historien militaire. Mais au vrai, il refuserait ce titre; il a simplement noté, au cours de son séjour à l'armée des Dardanelles, les péripéties dont il était témoin et quelquefois victime; ses « prétentions n'ont pas été au delà ».

Embarqué le 5 mars 1915 sur la « *Provence* », l'auteur, affecté à l'état-major du corps expéditionnaire d'Orient, débarquait le 18 mars à Moudros, suivait son chef à Alexandrie, et finalement abordait la terre turque le 25 avril en même temps que le général d'Amade. Déjà celui-ci avait constaté que « les Turcs avaient du mordant » et que la presqu'île ne serait pas enlevée aussi facilement que nos alliés nous l'avaient fait croire. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que le général d'Amade était rappelé : du moment qu'il s'agissait d'une expédition délicate, le gouvernement voulait la confier au général Gouraud.

Fort de son ascendant sur la troupe, l'ancien officier d'Afrique sut non seulement réorganiser le front français si étroit, mais encore et surtout faire sentir son ascendant sur le général Hamilton, commandant des forces anglaises.

La situation n'en demeurait pas moins intenable, et aucune opération locale ne pouvait l'améliorer. L'état-major le constatait avec une douleur d'autant plus grande qu'un recul était moralement difficile. La blessure du général Gouraud, si grave pour le corps expéditionnaire tout entier, eut du moins cet avantage de permettre au chef écouté, de donner à Paris un avis personnellement désintéressé.

La visite faite par lord Kitchener au mois de novembre, acheva de convaincre les gouvernements alliés de l'inutilité de poursuivre un aussi coûteux effort.

Les notes de M. Charles Roux si joliment rédigées, si fines, si franches, dénuées de ce panache un peu artificiel mais trop répandu dans les récits de ce genre, achèvent de montrer qu'aucun effort français ne fut plus héroïque que celui accompli huit mois durant à l'extrémité de la presqu'île de Gallipoli, mais hélas plus consciemment inutile.

P. R.

Jules Duhem. — *La question Yougo-Slave. — La Monarchie Danubienne et l'Europe 1878-1918*, 1 vol. in-8 de 276 p., Paris, F. Alcan, 1918.

M. Duhem a voué sa plume à toutes les Alsaces-Lorraines; après la française, œuvre du traité de Francfort, voici la serbe, produit du traité de Berlin.

Nouvelle étude, mais dont les éléments ne sont pas neufs; on en a déjà vu avec intérêt, dès leur publication, les principaux chapitres dans la *Revue de Paris*, le *Mercure de France* et la *Correspondance d'Orient*. Cependant, à les trouver réunis dans un cadre commun, ingénieusement balancé, où l'auteur les a fait entrer sans les forcer, on prend de la question yougo-slave une vue d'ensemble que ne découvraient pas les horizons brisés d'articles fragmentaires.

Cause immédiate du conflit européen, le problème serbe a tenu dans sa genèse plus lointaine une place non moins essentielle. C'est ce que M. D. démontre dans la première partie de son livre, la plus suggestive assurément; il y détruit la légende d'un Ballplatz incertain, d'une politique conjecturale et inoffensive; il retrouve l'antislavisme intégral du testament d'Andrassy, conservé, développé par ses successeurs, avec des tempéraments divers et un certain coefficient personnel, mais sans cesse dans le même sens et sans déviations graves. Ses esquisses de ces serviteurs toujours tenaces, parfois supérieurs, de la monarchie à son déclin, sont d'un bon style : « Golu » incliné aux méthodes persuasives et sans heurts, Ærenthal, tantôt taciturne et hermétique, tantôt soudain violent et fastueux, Berchtold docile à toutes les influences agressives, Tisza enfin, calviniste impitoyable, avide de pouvoir et de gloire, tous ces féodaux, répliques des grands ministres aventuriers de la vieille Espagne, des Alberoni et des Godoï, préparent, chacun selon sa manière, mais de la même main obstinée, Sarajevo.

Ayant de la sorte situé la question dans l'ensemble des problèmes européens d'où la guerre est sortie, M. D. s'applique ensuite à en éclaircir la nature : c'est à ses yeux une pure question de nationalité, posée par la dispersion, sous des souverainetés opposées, la nationalité des peuples serbe, croate et slovène, dont l'unité, au triple point de vue ethnographique, historique et moral, est une indéniable réalité.

Comment cette unité a, d'une manière inéluctable, tendu à se réaliser, c'est l'objet de la troisième partie de ce livre; on y trouvera un bon historique résumé du mouvement national yougo-slave depuis le traité de Berlin, envisagé sous ses deux aspects : aspirations intermittentes des Slaves du Sud, appui extérieur du peuple serbe voué dans la Slavie balkanique au même rôle de pivot que le Piémont avait joué dans l'Italie du XIXe siècle.

Question de nationalité, la question yougo-slave portait en soi, selon M. Duhem, le principe de son règlement. Elle échappait aux transactions d'allégeance, aux compromis partiels, aux concessions dans le corps même de la monarchie; M. D. repoussait comme chétive, précaire, illusoire, inconciliable avec la nature congénitale de l'Autriche, l'autonomie promise en 1917 et 1918 par Charles Ier, dans un état danubien trialiste ou fédéral. La seule solution légitime pour M. D. était la constitution

d'un grand état yougo-slave, dont, « malgré la complexité ethnique des zones frontières », il s'efforce d'établir les limites. Ce sont à peu près celles que le traité de Saint-Germain a tracées au royaume des Serbes, Croates et Slovènes.

On le voit. M. D. partage, sur la vertu du principe des nationalités, toutes les illusions simplistes de l'opinion courante qui furent aussi celles du Conseil Suprême de 1919.

De la délimitation de son nouvel état yougo-slave, c'est-à-dire du règlement externe de la question, il aperçoit à peine les difficultés, et ne semble même pas connaître, pour faire coïncider dans l'enchevêtrement des races de l'Europe Centrale, les frontières politiques avec les frontières ethniques, les embarras enfin avoués par le Conseil Suprême de 1920 dans sa dernière épître aux Hongrois.

L'organisation interne de la jeune nation ne lui paraît sans doute pas comporter plus de complications : les conflits assez vifs entre le centralisme vieux-serbe et le fédéralisme croato-slovène, malgré le voile jeté sur ces troubles intimes par une censure pudique, ont dû lui dessiller les yeux ainsi qu'à tous ceux pour qui l'unité yougo-slave était d'ores et déjà une réalité indiscutable. Cette unité est-elle vouée à n'avoir jamais d'autre beauté que celle, assez particulière, de la République sous l'Empire?

Il reste que M. D. a bien posé les termes « externes » de la question, vue du côté Autriche, mais qu'il n'en a pas approfondi la solution « interne », vue du côté Serbie.

Nul mieux que lui ne sera qualifié pour le faire, après qu'un certain recul aura rendu aux choses quelque stabilité, c'est-à-dire quand un régime politique mieux défini se sera établi en Yougo-Slavie et que les accords, en voie d'élaboration entre les bénéficiaires et les victimes du règlement danubien, auront substitué la méthode des regroupements économiques à la dislocation actuelle de la politique des nationalités.

J. V.

V. Dedecek. — *La Tchéco-Slovaquie et les Tchéco-Slovaques*, Préface de M. Jules Chopin, 1 vol. in-16 de 196 p., avec une carte, Paris, éditions Bossard, 1919.

Ce petit livre est pour la question tchèque ce qu'était pour la question yougo-slave celui de Chaboseau récemment analysé ici même et également édité par Bossard. Cette publication de propagande et de vulgarisation, malheureusement écrite d'un ton assez terne et qui lasse vite l'attention, présente, d'après les ouvrages antérieurs dont elle donne une liste utile, les renseignements indispensables sur la géographie de la nouvelle République, l'histoire de la nation tchèque depuis les guerres hussites jusqu'à la libération de la guerre actuelle, son mouvement littéraire et artistique, sa vie économique. Cette dernière eut mérité mieux que la dizaine de

pages qui y est consacrée : ce sont, en effet, à coup sûr les nécessités économiques qui régleront l'orientation politique future de la Tchéco-Slovaquie.

M. D. demande aux Alliés d'aider son pays à se libérer de l'emprise du capital allemand et à éviter l'intermédiaire de l'Allemagne pour l'exportation de ses produits. On s'accorde évidemment avec lui pour le souhaiter; mais il serait bon de ne pas se faire trop d'illusions sur la possibilité d'une rupture radicale de toutes les relations germano-tchèques. La nécessité pour l'industrie tchèque d'utiliser le territoire allemand afin d'atteindre à son débouché de Dantzig rendra inévitable l'établissement de rapports réguliers et fréquents entre les deux pays. Il y a là des impératifs économiques avec lesquels il faudra nécessairement compter.

J. V.

Charles Dufayard. — *L'Asie Mineure et l'Hellénisme*, 1 vol., pet. in-16 de 103 p., Paris, Félix Alcan, 1919.

L'Asie Mineure et l'Hellénisme de M. Dufayard, c'est *l'Hellénisme de l'Asie-Mineure* de Léon Maccas, condensé et agrémenté de citations d'Hérodote et de Gobineau, de Curtius et de Chateaubriand, dans le goût de l'École normale d'il y a un quart de siècle. Cette constatation n'est pas pour en critiquer la valeur ou en diminuer le mérite, mais bien au contraire pour en relever le principal intérêt, qui est un intérêt documentaire. Ce livre est très représentatif du philhellénisme d'une part importante de l'opinion française, qui imagine la Grèce contemporaine à travers les réminiscences des humanités auxquelles elle a été formée ou les rêves du romantisme libérateur de Lord Byron. Il y a, dans cet état d'esprit politique, beaucoup de littérature; il est très regrettable d'une manière générale qu'en France, dans la question turco-grecque, l'on ait le plus souvent laissé guider son choix par des raisons d'architecture ou des préférences de paysagiste: on est philhellène si l'on est mieux satisfait par les lignes abstraites d'un Parthénon, et l'on se dit turcophile si l'on est plus sensible à l'apaisante mélancolie des cimetières musulmans.

Universitaire, M. Dufayard est donc philhellène. Son philhellénisme est plus intransigeant et absorbant que celui même dont M. Venizelos osa exprimer les prétentions au Conseil suprême. Il réclame pour la Grèce, non seulement tout le vilayet d'Aïdin et le sandjak de Balikesser, mais encore sur le littoral de la Mer Noire l'ancien royaume du Pont, sur celui de la mer de Marmara la Propontide, une grande partie de l'Anatolie centrale, et tout le Dodécanèse.

A l'appui de ces revendications, M. Dufayard représente les arguments coutumiers des conflits orientaux, par lesquels on doit s'avouer personnellement rien moins que convaincu.

D'abord, les raisons tirées de l'ethnographie. Les statistiques tirées par M. Dufayard des publications de propagande grecques sont très sujettes à

caution. Elles sont contredites par les chiffres impartiaux du Livre jaune de 1897 d'après lequel, même dans le vilayet d'Aïdin, les éléments musulman et grec sont dans la proportion respectivement de 80 et de 15 p. 100. Et que l'on ne tire pas argument d'une émigration postérieure, officiellement provoquée en 1914. D'ailleurs, cette région, comme toute l'Europe centrale et orientale et l'Asie antérieure, est un damier de races où l'on défie bien quiconque de tracer le contour indiscutable de zones où chaque élément ethnique détienne l'indéniable majorité, sans laisser en dehors d'elles des noyaux de même population. Ce qui caractérise en ces pays la répartition des nationalités, c'est leur cohabitation dans le moindre village; rien à cet égard n'est plus frappant que la carte annexée à une brochure sur Smyrne turque récemment publiée par la Société de défense des droits ottomans. L'enchevêtrement est tel qu'au fond l'on en est toujours réduit à choisir entre des injustices opposées.

Mais M. Dufayard déclenche un deuxième argument familier : les droits historiques. Fondement des prétentions grecques, ces droits n'en servent pas moins aux Turcs à baser la défense de leur possession : ils rappellent la déchéance des colonies grecques en provinces romaines, puis leur agglomération dans l'Empire byzantin; les titres de la Grèce sur le littoral micrasiatique étaient depuis longtemps tombés en déchéance quand les Turcs commencèrent d'acquérir les leurs par une prescription séculaire.

A supposer également fondées les prétentions des uns et des autres, ne peut-on pas, dira-t-on, les classer d'après la valeur morale des prétendants? Et c'est ici que M. Dufayard semble triompher, en retraçant le martyre des Hellènes d'Asie. Crimes que nul ne songe à nier ni encore moins à excuser. Et pourtant, l'on en vient très sincèrement à se demander s'il n'est pas faux de juger avec une conscience et surtout une sensibilité occidentales ces atrocités dont l'Orient ne cesse d'être ensanglanté. Les troupes grecques, en occupant naguère la région de Smyrne, se sont abandonnées contre les populations musulmanes à des excès qui ne sont pas très éloignés de ceux dont leurs compatriotes avaient été victimes; le rapport capital de l'enquête interalliée de l'an dernier sur ces incidents, scandaleusement étouffé par la presse française, donne à ce sujet toutes les précisions. Réciprocité de traitement que les Bulgares et les héros abares s'appliquaient déjà au temps de Candide.

Dans ce qui précède, on s'est fait l'avocat du diable; mais ce n'est pas qu'on s'en veuille faire sienne la cause. On l'a fait pour montrer qu'en pareille affaire, les deux parties ont des arguments de même nature et de valeur point si inégale, bien qu'en France on n'ait été en état d'entendre qu'une des deux plaidoiries.

On veut croire que c'est seulement parce qu'il est convaincu de la justice de la cause grecque, et non par exemple pour tenir des engagements de guerre secrètement pris pour obtenir un concours militaire qui au surplus

ne s'affirma pas ensuite tellement efficace, que le Conseil suprême, à Londres, puis à San Remo, donnant à M. Dufayard satisfaction partielle, vient d'attribuer à la Grèce l'enclave smyrniote d'Edremid au Méandre. L'attribution, si l'on est bien renseigné, sera compliquée d'un plébiscite, pour ainsi dire, à retardement, et d'une fiction de suzeraineté turque qu fera flotter sur un fort de Smyrne le drapeau à croissant.

On persiste à juger désastreuse la solution au fond et encore plus dangereuse la formule dans la forme. Français, on ne peut le faire qu'impartialement, en se déprenant de toute sympathie irraisonnée ou intéressée, pour l'une ou l'autre des parties en cause, et en se plaçant à un point de vue supérieur. Le commencement d'exécution des récents traités avec l'Allemagne et l'Autriche, tend à faire admettre par tous qu'un traité n'est bon qu'autant qu'il assure d'abord à l'humanité présente, qui est épuisée de luttes, la paix, et qu'ensuite il lui donne, à elle qui est appauvrie, les meilleurs moyens de sa renaissance économique. Désorganisateurs qu'ils ont été, ces traités obligent maintenant à une revision avouée ou indirecte qui tend à une reconstruction. Le traité turc était à élaborer : pourquoi être retombé dans les errements condamnés et n'avoir pas écouté la leçon des faits pour éviter ce stade intermédiaire et ruineux de la désorganisation? La solution de Smyrne met dans le traité turc ce même ver qui a si vite rongé les beaux papiers de Versailles et de Saint-Germain.

C'est à cause d'elle que ce traité n'assurera pas la paix : elle sera le symbole du démembrement de l'Empire; le front d'Aïdin s'allumera; pour le tenir, il faut déjà à la Grèce 100.000 hommes; pour y résister aux nationalistes, que lui faudra-t-il? Aura-t-elle assez d'hommes à y envoyer et les grands alliés auront-ils assez d'argent superflu pour lui en avancer les frais? N'y a-t-il pas à redouter une alliance bulgare ou turque, grosse de conflits futurs?

C'est à cause de la solution de Smyrne que, d'autre part, le Traité turc est une hérésie économique. L'exploitation des richesses de l'Asie Mineure est impossible sans un dégagement direct sur l'Égée et sans un réseau ferroviaire unifié. La Grèce laissera, dira-t-on, la porte ouverte sur l'hinterland; il faut, pour le soutenir, ignorer son nationalisme naturel, son protectionnisme cambiaire, et ce qu'elle a fait du port de Salonique.

Il est même douteux que pour la Grèce cette annexion se montre par la suite, un avantage au point de vue politique et économique.

JEAN VERGEOT.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

G. Lecarpentier. — *L'Égypte moderne*, 1 vol. in-16, de 240 p., Paris, P. Roger.

M. Lecarpentier, qui fut professeur à l'École française de Droit du Caire, et dont les lecteurs de la *Revue* connaissent la grande compétence écono-

mique, nous donne sur l'Égypte moderne un livre vraiment neuf; s'il est vrai qu'aucun pays n'a été autant décrit, son passé aussi fréquemment, aussi scrupuleusement étudié que l'Égypte, on est obligé de constater par contre que les éléments de sa richesse moderne sont fort peu connus en France : M. Lecarpentier, après avoir rapidement examiné la situation du fellah, paysan généralement misérable, peu instruit, d'ailleurs peu ambitieux, analyse la richesse produite par cet ouvrier consciencieux et travailleur : il insiste naturellement sur le coton, dont la culture depuis Mehemet Ali s'est développée rapidement, mais qui sort d'Égypte à l'état quasi brut, simplement égrené. L'industrie cotonnière se développera-t-elle quelque jour sur les rives du Nil? M. Lecarpentier ne le croit pas, l'ouvrier soigneux et délié faisant défaut pour la conduite des métiers et le climat en détériorant le délicat mécanisme.

Par contre l'industrie sucrière se trouve en plein rendement; chacun sait l'état prospère dans lequel se trouve la Société générale des sucreries et de la raffinerie d'Égypte qui raffine non seulement le sucre égyptien, mais l'étranger.

Quelle est la situation de la France en Égypte? éminemment délicate surtout depuis dix-huit mois. M. Lecarpentier évite de s'appesantir sur cette dernière période. Par le traité de 1904, la France abandonna toute prétention sur la terre des Pharaons, mais elle y jouit encore d'un prestige qu'à certaines heures, l'Angleterre peut envier. Les écoles françaises du Caire et d'Alexandrie continuent à y distribuer un enseignement recherché : notre langue y est d'un usage courant; les deux journaux les plus lus, la *Bourse Égyptienne* et le *Journal du Caire*, sont rédigés en français; il n'est pas jusqu'à nos chambres de commerce qui ne soient considérées avec raison comme « des modèles ». Quatre milliards d'argent français sont par nos compatriotes affectés, dans des banques, dans des sociétés commerciales, au développement économique de l'Égypte.

L'arrière pays, le Soudan anglo-égyptien, auquel M. Lecarpentier consacre son dernier chapitre, est appelé à un grand avenir économique : tout en respectant le protectorat de l'Angleterre, les Français pourront concourir avec nos alliés d'outre-Manche à l'exploitation de cette terre vierge, le Gesireh qui, savamment irrigué, pourra devenir « dans un demi-siècle le plus immense champ de coton du monde ».

PIERRE RAIN.

ANALYSES

J. F. Herbert et G. Mathieu. — *La Grande-Bretagne au travail*, 1 vol. in-16 de 292 p. avec 22 photogravures et une carte, Paris, Roger, 1919.

Description attentive et fort attachante du développement économique de la Grande-Bretagne. Les auteurs passent en revue toutes les formes de l'activité de nos voisins et savent donner sur chacune d'elles des précisions pleines d'intérêt. La lecture de leur ouvrage doit être recommandée à tous ceux qui entreprennent une étude quelconque de l'Angleterre ou qui se proposent d'y voyager.

E. E. Brandon. — *Petite histoire des États-Unis d'Amérique*, Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de 160 p. s. d. (1920).

Ce petit ouvrage présente une originalité rare : il a été écrit, par un Américain, en français. M. Brandon est docteur de l'Université de Paris. Après avoir étudié en France, il y est revenu, au cours de la dernière guerre, pour collaborer à l'œuvre des Foyers du soldat (Y. M. C. A.). Connaissant bien notre pays, il a su choisir les meilleurs termes et les développements appropriés pour lui faire comprendre le sien. Le lecteur français trouvera, dans ces chapitres brefs, substantiels et clairs, un excellent résumé de l'histoire des États-Unis. Il appréciera particulièrement la dernière partie. L'auteur n'est pas tombé là dans une erreur trop commune aux historiens de son pays qui développent longuement le récit des périodes les plus reculées des annales américaines pour passer beaucoup plus rapidement sur leurs phases les plus proches. On a dans cette dernière partie un tableau sans doute très sobre, mais aussi très vivant, de l'histoire de l'Amérique de la guerre de sécession à la fin de la guerre mondiale.

Ferdinand Gros. — *L'assurance (son sens historique et social)*, 1 vol. in-12 de 312 p., Paris, Éditions du Bureau d'organisation économique (B. O. E.).

Dans ce livre, M. F. Gros a voulu préciser, comme il le dit, « le sens intime et exact de la notion d'assurance ». Il était mieux qualifié que quiconque pour cette tâche, puisqu'il réunit la double qualité d'industriel et d'assureur, ayant fait des preuves dans l'un et l'autre domaines. Le monde des assureurs n'a pas oublié qu'il fut le premier à réaliser pendant la guerre la seule formule adéquate qui ait été donnée de l'assurance de bombardement : cela lui a valu bien des sarcasmes; mais ce temps est déjà loin !

C'est dire l'intérêt que présente cette étude, écrite par quelqu'un qui est avant tout un homme d'action et de réalisation. Ce n'est pas un ouvrage de vulgarisation; il s'adresse surtout à ceux qui connaissent déjà la matière, mais il les fait pénétrer plus avant dans la conception de l'assurance et les amène à réfléchir et à comparer. On lira avec grand intérêt notamment l'étude très fouillée qu'il a faite des fondements psychologiques de l'assurance, ainsi que son chapitre sur « l'assurance et la question sociale ». Avec lui nous souhaitons que puisse être réalisée le plus tôt possible, par nos compagnies françaises, ce qu'il appelle et définit d'un mot heureux « l'assurance intégrale ».

P. S.

H. Mouret. — *Sociétés anonymes à participation ouvrière et actions de travail*, 1 vol. in-8, de 160 p., Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1919.

Parmi les tentatives destinées à réaliser, par une conception nouvelle de la rémunération du travail, la réconciliation plus nécessaire aujourd'hui que jamais du capital et du travail, il y a lieu de mentionner la loi du 26 avril 1917, dont le volume de M. H. Mouret est un minutieux com-

mentaire. L'idée essentielle qui domine cette étude est l'assimilation du travail au capital comme valeur susceptible de faire l'objet d'un apport en société. Nous croyons cependant, ainsi que le marque M. Perceron dans la préface du volume, qu'il y a entre les actions de capital et les parts sociales dites « actions de travail » des différences irréductibles et qu'au lieu de créer sous ce nom une modalité nouvelle et peut-être impuissante, il vaudrait mieux chercher à organiser la représentation des ouvriers et employés appelés à prendre une part des bénéfices dans les assemblées générales d'actionnaires et dans les conseils d'administration. C. DE P.

Celtis. — *La reconstruction morale, suprême nécessité de l'après-guerre*, 1 vol. in-8° de 371 p., Paris, F. Alcan, 1919.

Il y a nombre d'idées justes, saines et profondes à cueillir dans ce volume qui est une contribution nouvelle à l'œuvre si nécessaire d'aujourd'hui. Développer la force dans les consciences, la liberté dans les esprits, la propreté dans les corps, c'est un triple but fort louable. Il est seulement regrettable que l'auteur de ces pages ait cru devoir donner à la collectivité le premier rôle dans une telle œuvre et se soit affirmé partisan d'un étatisme dont l'exagération ne nous permet pas de louer son œuvre sans réserves. C. DE P.

Abbé Wetterlé. — *L'Alsace et la guerre*, Paris, F. Alcan, 1 vol. petit in-8, III et 140 p., 1919.

Faire connaitre en un petit volume ce qu'est l'Alsace, ce qu'elle a souffert, comment elle rentre dans la mère-Patrie, tel était le dessein de l'abbé Wetterlé, et pour le réaliser dans un aussi court ouvrage il fallait en même temps toute la compétence régionale et toute la dextérité de plume du maître alsacien. Il y a des pages instructives sur l'histoire de l'Alsace, hier et autrefois; des chapitres dramatiques, « simple histoire » d'un soldat ou atrocités de Bourzwiller; des morceaux charmants d'humour local; et ce tout donne bien l'impression d'une race forte, laborieuse et gaillarde, qui a voulu demeurer française et y est parvenue par sa ténacité. P. M.

Maurice Dewavrin, Paul Delibert et Marcel Houdard. — *Comment mettre en valeur notre domaine colonial*, 1 vol. in-8 de 220 p., Paris, Rivière, 1920.

C'est avec une douloureuse émotion que le signataire de ces lignes prend la plume pour donner un compte rendu du dernier ouvrage auquel ait collaboré Maurice Dewavrin, car cet ouvrage n'était pas encore en vente que M. Dewavrin avait rejoint dans la tombe un des deux autres collaborateurs, M. Houdard.

M. André Lebon a écrit pour ce livre une préface où il fait ressortir que le *mérite essentiel* des auteurs est d'avoir démontré la nécessité de modifier nos mœurs commerciales et d'en avoir indiqué les moyens pratiqués.

Cet ouvrage a, à nos yeux, un mérite plus grand encore, c'est d'être un résumé parfaitement compris et tout à fait à jour de géographie économique raisonnée de notre empire colonial. Les auteurs avaient d'ailleurs la bonne fortune de pouvoir puiser dans les remarquables rapports de l'enquête publiée en 1917 par l'Association Nationale d'expansion économique; ils ne s'en sont pas fait faute, et l'on ne peut que les en féliciter. Tous les Français devraient être bien persuadés de la vérité de la conclusion de M. Dewavrin : la France sera une grande puissance coloniale ou elle ne sera pas. Nous avons dans notre empire colonial un véritable trésor économique qui assurera la prospérité de notre patrie. . si nous travaillons et prenons de la peine. G. L.

Walter Roch. — *M. Lloyd George and the War*, 1 vol. in-4 de VIII-222 p., London, Chatto et Windus, 1920.

Le titre de ce livre est trompeur. S'il y est beaucoup question de la guerre, il y est, en revanche, fort peu parlé de M. Lloyd George. Ce dernier n'apparait en lumière que vers la page 96, et il y reste peu de temps. Le récit de son ministère ne commence qu'à la page 184, au moment où la plume de l'auteur va atteindre la fin de sa course. Elle s'arrête, du reste, subitement, sans résumé d'ensemble, sans conclusion, sans nous dire précisément ce que M. Lloyd George a accompli au cours de la grande tourmente. Les Français trouveront, toute-

fois, dans ces pages, un récit de la guerre qui les intéressera, parce qu'il est fait du point de vue anglais, et qu'il donne certains détails et documents peu connus.

I. V. Papp et J. Erdelyi. — *Les Magyars peints par eux-mêmes*, 1 vol. in-12 carré de XIV-141 p., Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1919.

Ce n'est pas sans surprise qu'en feuilletant ce volume, on n'y trouve que des citations, assez brèves, de journaux hongrois, non pas des reproductions d'articles mais quelques phrases détachées empruntées à des articles parus durant la guerre dans la Monarchie de Saint-Étienne. Ces extraits succincts groupés en des rubriques significatives : Entente, France, États-Unis etc., ne peuvent constituer des éléments certains d'appréciation. On ne saurait attendre, en pleine période de crise, d'être jugé impartialement par ses adversaires et il apparait quelque peu puéril de vouloir en tirer argument pour peindre à son tour la mentalité de ces mêmes adversaires.

F. P. RENAUT.

Capitaine Paul Bléry. — *En mission en Roumanie.* Préface du général ILIESCO, Paris, Eugène Figuière. 1 vol. pet. in-16, de 240 p., s. d.

Le titre était attirant, par les révélations qu'il pouvait faire espérer sur une des faces de la guerre les moins connues en France. La préface du généralissime roumain était prometteuse d'impressions impartiales et nouvelles sur la Révolution russe. Le livre ne tient les promesses ni du pavillon qui le couvre ni de l'introduction qui le cautionne. C'est un petit recueil, facile et plein de verve, d'anecdotes personnelles et dépourvues de portée. Les officiers russes y sont assez malmenés. Le désordre où fut improvisée l'entrée en guerre de la Roumanie, transparaît à chaque page. La sympathie pour les Roumains et les Roumaines aussi, n'y éclate pas moins. Il y a des croquis très vivants des circonstances de l'armistice de 1917, des oppositions suggestives entre la vie assez scandaleuse de Braïla et la misère des réfugiés, les souffrances des typhiques. Le meilleur mérite de ces notes, c'est de constituer par elles-mêmes un document réconfortant sur la vaillance insouciante et rayonnante des jeunes missionnaires de la France en guerre.

J. V.

L. Leger. — *Histoire de l'Autriche-Hongrie depuis les origines jusqu'en 1918*, nouvelle édition, entièrement refondue. Paris, Hachette, 1 vol. in-16 de XXXII-672 p., 1920.

Cet ouvrage est bien connu de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'Europe centrale. Il est, depuis longtemps, devenu classique. L'auteur en donne aujourd'hui, après bien d'autres, une édition d'un intérêt spécial. On y trouvera le récit de la fin de la monarchie austro-hongroise. M. Leger a cette chance, rare pour un historien, de pouvoir clore son étude sur un tableau final, et ce bonheur, très émouvant pour un slavophile, de saluer la naissance de nouveaux États, dont il pressentait depuis longtemps l'apparition.

A. Chuquet. — *Inédits napoléoniens*, Paris, de Boccard, 2 vol. in-8° de 510 et 538 p., 1913, 1914-1920.

L'érudit historien a rassemblé dans ces deux volumes des documents dont nous devons la découverte à son inlassable esprit de recherche et qui s'échelonnent de l'an VIII à 1815, comblant les lacunes des publications antérieures. On trouve là les informations les plus diverses, depuis le mot recueilli sur un champ de bataille jusqu'au discours d'apparat. Au nombre de ces derniers il faut citer la réponse de Napoléon à l'adresse du président du Corps législatif, le 23 mars 1813, qui découvre la pensée de l'Empereur sur le régime qu'il avait fondé. Le plus grand nombre des faits révélés ont trait, comme on pouvait s'y attendre, à l'histoire militaire. Les spécialistes en la matière ne pourront plus rien écrire sans consulter ce recueil.

Le propriétaire-gérant : FÉLIX ALCAN.

Coulommiers. — Imp. PAUL BRODARD.